Univ. of
Toronto
Library

Archæol.

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XXXIX^e année — 1921-1922

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE FONTEMOING & C^IE
E. DE BOCCARD, SUCCESSEUR
1, rue de Médicis

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

230039
3.29

D
111
E4
t.39-41

Les premières feuilles du présent fascicule des *Mélanges* étaient sous presse, lorsque notre Ecole a été brusquement frappée du deuil le plus cruel: Mgr. Duchesne, après une courte maladie, s'est éteint dans la soirée du vendredi 21 avril.

Il ne nous appartient pas de dire tout ce qu'ont perdu, par sa mort, les lettres et l'érudition françaises; mais nous sentons, avec une émotion profonde, ce que notre chère Ecole a perdu: cette bonté affectueuse, ces conseils tempérés de douce ironie, la conversation la plus spirituelle et la plus acérée alternant avec les évocations les plus hautes de la théologie et de l'histoire, et surtout, pendant vingt-sept années, l'exemple d'un labeur incessant, conduit avec une méthode presque infaillible. On n'imagine guère ce qu'aurait pu être ce recueil sans sa collaboration de plus d'un quart de siècle; jamais elle ne lui a fait défaut. L'article qui ouvre ce volume est le dernier dont notre Directeur ait corrigé les épreuves; sa belle écriture est demeurée vive et nette jusqu'à la fin.

Nos *Mélanges*, comme la plupart des Revues savantes, ont été gravement retardés par la guerre; il nous a paru bon, pour leur rendre leur activité normale, de réunir en un seul volume les années 1921 et 1922; et nous exprimons le vœu que l'année 1923 soit entièrement consacrée à la glorieuse mémoire de

Mgr. Duchesne. Des articles de ses amis les plus fidèles évoqueront sa figure et feront connaître la grandeur de ses travaux. D'autres travaux, dûs aux plus notables parmi les anciens membres de l'Ecole, s'accorderont autant que possible, à son esprit et à sa méthode; et les plus jeunes de l'Ecole, ceux qui ont eu la faveur de ses dernières paroles et qui lui ont dit le suprême adieu, tiendront à honneur, si imparfaite que soit encore leur science, à être admis, auprès de leurs éminents devanciers, dans l'hommage rendu par cette Revue à celui qui en fut l'âme.

André Perate, *Directeur intérimaire*

Joseph Roserot de Melin – Emile G. Léonard
Jean Colin – Pierre Fabre – Charles Terrasse
Fernand Benoit – Marcel Durry – Pierre Noailles
Jean Porcher, *membres de l'Ecole.*

LE SANCTUAIRE DE SAINT LAURENT

Le sanctuaire de saint Laurent, sur la voie Tiburtine, est, après ceux des apôtres Pierre et Paul, le plus vénérable de la banlieue romaine. Il s'offre à nous sous l'aspect de deux nefs d'église, mises bout à bout et dos à dos, différentes de niveau et aussi de structure. La nef du fond, à l'est, primitivement plus basse que l'autre, a été relevée de quelques mètres, de sorte que son pavé actuel est plus haut que celui de l'autre nef. Cette nef du fond a été aménagée pour servir de chœur, en arrière de l'autel, lequel est au niveau relevé. L'autre nef se prolonge jusqu'à la façade, à l'ouest. De ce côté l'église s'ouvre sur la voie publique par un porche où l'on voit, entre autres décorations, le portrait du pape Honorius III (1216-1227). Chronologiquement, c'est le point d'arrivée, car depuis le XIII[e] siècle l'édifice n'a pas subi de modification essentielle. Sous Pie IX on le restaura, on le décora, mais en somme on le respecta. C'est alors que De Rossi en fit l'objet d'une étude importante [1], dont par la suite je fis mon profit dans le commentaire du *Liber pontificalis*. Depuis la publication du tome I[er] de mon édition (1885), M. Sante Pesarini a étudié de très près ce monument composite ; il a même pu, avec M. Josi, y faire des fouilles [2], et ces fouilles, quoique limitées, ont donné des résultats importants, qui, sur certains points, ont renouvelé le sujet.

Je crois devoir revenir ici sur l'exposition que j'avais présentée dans mon édition du *Liber pontificalis* [3]. Sur bien des points je me

[1] *Bullett.*, 1864, p. 42 ; cf. 1876, p. 22, 23.
[2] *Studi Romani*, t. I, p. 37.
[3] Silvestre, note 84 ; Xyste III, n. 12 ; Pélage, II, nn. 5 et 6.

range à l'opinion de M. Pesarini, dont j'apprécie fort les travaux sur les basiliques romaines, Saint-Paul, Sainte-Croix et autres. Quand je me vois obligé de le contredire, ce n'est pas, qu'on le sache bien, avec plaisir, car il est de ceux dont, en ces matières, le suffrage importe.

Le sanctuaire primitif.

La plus ancienne description du sanctuaire de saint Laurent nous est fournie par la vie de Silvestre dans le *Liber pontificalis* [1]. Le passage où nous la trouvons paraît bien provenir d'un document du temps de Constantin. Voici ce qui en résulte :

1° Constantin élève une basilique au martyr sur la voie Tiburtine, au dessus [2] du souterrain, *supra arenario cryptae.*

2° Cette basilique ne contient pas la tombe sainte, mais elle communique par un escalier avec le souterrain où elle se trouve : *usque ad corpus s. Laurentii martyris fecit grados ascensionis et descensionis.*

[1] Eodem tempore fecit basilicam beato Laurentio martyri via Tiburtina in agrum Veranum supra arenario cryptae et usque ad corpus sancti Laurentii martyris fecit grados ascensionis et descensionis; in quo loco construxit absidam et exornavit marmoribus porphyreticis et desuper loci conclusit de argento et cancellis de argento purissimo ornavit qui pens. libras mille, et ante ipsum locum in crypta posuit lucernam...

[2] Les mss. A ont ici la variante *sub arenario*, qui semble bien n'être qu'une cacographie de *supra*. Ainsi du moins en avons-nous jugé, Mommsen et moi, car, dans nos deux éditions, nous avons adopté la leçon des autres manuscrits. *Sub arenario* n'a en effet aucun sens : on n'ira pas chercher une basilique *sous* les galeries d'un arénaire ou d'une catacombe. Si l'auteur avait voulu dire *dans le souterrain*, il aurait écrit *in arenario* comme le font de nombreuses passions de martyrs romains (v. Michele de Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 14; *Studi Romani*, t. I, p. 37-52 et le *L. P.* lui-même, p. 151 *var.*, 332). L'expression *sub arenario* ne se rencontre qu'à propos de la décollation des martyrs Marius etc. (19 janvier); encore ne semble-t elle pas indiquer un lieu souterrain, mais un lieu découvert, situé sur une déclivité, à proximité d'un arénaire, mais à un niveau plus bas.

3° Dans ce lieu souterrain, *in crypta* [1], il construit une abside et l'orne d'un placage de porphyre ; cette abside s'ouvrait sans doute en face de la tombe sainte.

4° Le dessus de celle-ci (*desuper loci*) a une fermeture d'argent (*conclusit de argento*) : il y a des grilles d'argent du poids de mille livres. Pour bien comprendre ces détails, il faudrait savoir au juste quelle était la forme du tombeau. Il semble bien, par le mot *conclusit*, que ce n'était pas un sarcophage simplement adossé au mur, mais plutôt un sarcophage sous niche ou un *arcosolium*. Dans ces conditions, la fermeture s'appliquait à l'espace libre entre le tombeau et le sommet de la niche. Quant aux grilles, je les conçois comme formant balustrade un peu en avant de la tombe.

5° En avant de la tombe aussi sont suspendues une lampe d'or à dix becs et une couronne d'argent ornée de cinquante dauphins. Le luminaire est complété par deux grands candélabres de bronze.

6° Devant le tombeau, des reliefs en argent représentant la passion de s. Laurent ; chacun d'eux est éclairé par une lampe à deux becs. Où étaient au juste ces médaillons ? Sur la grille ? C'est difficile : ils auraient empêché de voir la tombe sainte. Plutôt dans l'abside.

Ainsi, deux parties : une basilique à ciel ouvert, une chambre souterraine, reliées par un escalier. Il faut noter que, dans la chambre souterraine, il n'est pas question d'autel. Il n'en est pas question non plus à propos de la basilique ; mais de celle-ci on ne donne aucune description, de sorte que le silence à son égard n'a pas la même importance que pour le sanctuaire souterrain. Aussi n'est-il pas douteux qu'il ne faille rapporter à la basilique

[1] *In quo loco*. *Locus* a ici le sens ordinaire : un peu plus loin, dans la même phrase, il a, par deux fois, le sens de tombeau. C'est en ce sens que Prudence l'emploie, précisément à propos de ce sanctuaire, dans un passage cité plus loin.

le mobilier eucharistique dont la suite du texte nous donne une énumération, sous une rubrique spéciale, *Donum quod obtulit* (Constantinus); une patène d'or, deux d'argent, un *scyphus* d'or, deux d'argent; dix calices « ministériels » en argent, deux *amae*, aussi d'argent; enfin un métrète, d'argent encore.

Au milieu de ce catalogue de vaisselle liturgique apparaissent trente lampadaires (*fara*) d'argent, de vingt livres chacun. Comme on ne voit pas comment tant de lampadaires auraient pu tenir dans la crypte, il est naturel de les attribuer à la basilique et nous avons ici un nouvel argument pour établir que notre liste a bien rapport à cet édifice et non au sanctuaire d'en bas.

Cette seconde liste d'objets sacrés est séparée de la première par une énumération de huit immeubles appartenant au sanctuaire laurentien. Cette disposition, cette distribution du mobilier sacré en deux listes nettement distinctes, est un indice de plus en faveur de la distinction des deux parties du sanctuaire.

C'est ce lieu saint que Prudence a eu sous les yeux; il le mentionne rapidement à propos de saint Laurent [1] lui-même:

> Aedemque, *Laurenti, tuam*
> *vestalis intrat Claudia...*
> *Beatus Urbis incola,*
> *qui te ac tuorum cominus*
> *sedem celebrat ossuum!*
> *Cui propter advolvi licet,*
> *qui fletibus spargit* locum...

Mais c'est à propos de saint Hippolyte qu'il le décrit [2]. Celui-ci avait, de l'autre côté de la voie Tiburtine, un sanctuaire souterrain, plus complet que celui de s. Laurent, car on y trouvait un autel, *sacramenti donatrix mensa*, et l'on y recevait la communion

[1] *Peristeph.*, II, 527-8; 534.
[2] *Peristeph.*, XI, 215-230.

pascit item sanctis Tibricolas dapibus. Mais, les jours de fête, cette petite église souterraine devenait insuffisante et force était de se transporter dans une basilique voisine, dont les hautes murailles splendidement décorées accueillaient des foules nombreuses. Deux rangées de colonnes soutenaient le toit et les poutres dorées de la charpente ; trois nefs, celle du milieu plus large, plus élevée ; au fond, sur des degrés, la chaire épiscopale.

C'est dans cette église que l'on célébrait les vigiles solennelles. Il en est question dans la vie de sainte Mélanie la jeune [1] à propos de la vigile de saint Laurent à laquelle la sainte aurait voulu assister *in sancti martyris basilica.* Comme elle en fut empêchée, elle se dédommagea le lendemain en allant prier avec sa mère *ad martyrium beati Laurentii.* Si je ne me trompe, les deux termes *basilica* et *martyrium* correspondent dans ce texte à la basilique supérieure, spacieuse et bien éclairée, appropriée à de grandes réunions nocturnes, et à la crypte sainte, plus indiquée pour la prière individuelle.

Cette crypte est mentionnée expressément dans une inscription de l'année 405, trouvée en 1900 dans les travaux du Campo Verano [2] ; sa teneur renseigne exactement sur l'emplacement qu'elle occupait à l'origine : *Fl. Eurialus v. h. comparavit locum sivi se vivo ad mesa beati marturis Laurenti descendentib. in cripta parte dextra de fossore... (lo)ci ipsius die III Kal. maias Fl. Stilicone secundo conss.* La *mensa* (*mesa*) *B. Laurentii,* c'est le tombeau du saint ; la crypte, c'est le souterrain dans lequel on descend par des degrés. Ce texte est en parfaite conformité avec la description du *Liber pontificalis.*

A côté de cette inscription il convient d'en citer une autre qui, elle, a disparu depuis longtemps, mais dont nous avons le texte

[1] Rampolla, *S. Melania giuniore,* p. 6.

[2] *Nuovo Bull.,* 1900, p. 127, pl. III, avec le commentaire de M. Marucchi.

dans un recueil épigraphique du IX^e^ siècle[1]. Elle y est indiquée *in basilica S. Laurentii circa chorum :*

Succedant meliora tibi miranda tuenti
quae Leopardi labor cura et vigilantia fecit.
Sumptibus hacc propriis ornavit moenia Christi.
Respice et ingressa placida nova quaeque recisa :
caelestis manus ecce Dei quae praemia reddit
quae cumulata vides digna in aecclesia Christi.

Le dernier vers est obscur ; mais de l'ensemble se dégage l'idée du renouvellement d'un édifice sacré. Il semble que, parmi ces *meliora miranda*, l'on doive distinguer la décoration en mosaïque d'une conque absidale : la main de Dieu tenant une couronne est un motif assez fréquent de ces ornementations. Le Leopardus, qui en a eu l'idée et qui en a fait les frais, nous est bien connu. C'est un prêtre romain du temps de Sirice (384-399), qui l'envoya en mission à Milan en 390[2]. Vers ce temps-là il s'occupait de la restauration de la basilique Pudentienne ; plus tard, sous le pape Innocent (402-417), il s'occupa de Saint-Vital *titulus Vestinae* et de Sainte-Agnès sur la voie Nomentane[3]. C'était évidemment un homme riche et généreux.

Le fait que son inscription figure dans le recueil de Wurtzbourg donne lieu de croire qu'une partie du monument primitif avait été conservée dans les remaniements considérables opérés entre le V^e^ siècle et le IX^e^. *Circa chorum*, dit la rubrique. Cela paraît signifier « dans la courbe de l'abside ». L'inscription de Leopardus n'est pas, on le

[1] De Rossi, *Inscr.*, t. II, p. 155. Dans mon commentaire au *L. P.*, t. I, p. 198 et 310, j'ai exprimé l'idée que, dès avant Pélage II, la basilique constantinienne avait été démolie et reconstruite au niveau du sol de la crypte souterraine. Cette manière de voir ne me semble plus soutenable.

[2] Jaffé, 260.

[3] *L. P.*, vie d'Innocent.

verra bientôt, le seul argument que l'on puisse faire valoir en faveur de la conservation, bien longtemps après le IV^e^ siècle, de cette très ancienne abside.

La basilica speciosior.

Le sanctuaire de saint Laurent ne conserva pas indéfiniment la disposition qu'on lui avait donnée sous Constantin : une basilique au dessus du sol, une crypte souterraine où était la tombe sainte. Ainsi le virent Damase, Prudence, Leopardus, Mélanie. Mais par la suite il se produisit des changements.

Les itinéraires des pèlerins au VII^e^ siècle [1] distinguent en cet endroit deux basiliques appelées par eux, l'une *basilica maior*, l'autre *basilica speciosior* ou *nova*. C'est dans celle-ci qu'est la tombe sainte, et non plus *in crypta*, dans une chambre ou galerie souterraine. De la basilique *speciosior* nous avons encore sous les yeux les nefs avec la tombe sainte, laquelle n'est plus dans une crypte souterraine mais dans l'église elle-même. Cette basilique, nous le savons par ses inscriptions et ses mosaïques, fut construite par le pape Pélage II (579-590) : il n'est pas étonnant qu'une cinquantaine d'années plus tard, ce qui est le temps des itinéraires, elle ait fait l'effet d'être neuve et brillante, *nova*, *speciosior*.

Ainsi, sous Pélage II et depuis, il y avait deux basiliques ; les documents les mentionnent de temps à autre, jusqu'au milieu du IX^e^ siècle. Négligeons, pour le moment, les temps postérieurs à

[1] *Salisb.* : Postea pervenies ad ecclesiam s. Laurentii : ibi sunt magnae basilicae in quarum quis speciosiorem (*sic*) et pausat... *Epitome* : Prope eandem viam (*Tiburtinam*) ecclesia est s. Laurentii maior, in qua corpus eius primum fuerat humatum, et ibi basilica nova pulchritudinis ubi ipse modo requiescit... *Notitia* : Iuxta hanc viam (*Tiburtinam*) iacet S. Laurentius in sua ecclesia... et ibi prope in altera ecclesia pausant hi martyres, Ciriaca, etc. (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 178, 179).

Pélage et tâchons de percer les ténèbres qui enveloppent pour nous l'histoire du monument entre le IV^e^ siècle et la fin du VI^e^.

Deux points sont sûrs :

1° Dès avant Pélage, la *basilica maior* existait et on l'appelait ainsi. Ceci résulte de deux inscriptions du V^e^ siècle environ, ou du commencement du VI^e^, dans lesquelles cette basilique est mentionnée [1]. Or une *basilica maior* suppose une *basilica minor*. L'édifice pélagien a donc succédé à une autre basilique, que l'on appelait ou pouvait appeler *basilica minor*.

2° Jusqu'en 468 au moins le tombeau de saint Laurent est demeuré souterrain. Trois papes du V^e^ siècle, Zosime († 418), Xyste III († 440), Hilaire († 468), furent enterrés à S^t^ Laurent. Si, pour Zosime, le livre pontifical se contente d'indiquer la sépulture *iuxta corpus B. Laurentii martyris*, pour les deux autres, il marque expressément que leurs sépultures étaient *in crypta*, ce qui, d'après un usage constant, veut dire qu'elles étaient sous terre.

Ainsi Pélage a trouvé une *basilica minor* préexistante, à laquelle il a substitué la sienne. Etait-ce encore la basilique de Constantin située au dessus du sol, ou bien l'avait-on déjà reconstruite et déplacée, en l'enfonçant pour ainsi dire jusqu'au niveau de la tombe sainte ? Voyons si nous ne trouverons pas quelque éclaircissement là-dessus dans l'inscription [2] où sont décrits les travaux exécutés sous Pélage :

Demouit Dominus tenebras, ut luce creata
his quondam latebris nunc modo fulgor inest.
Angustos aditus venerabile corpus habebat

[1] De Rossi, *Bull.*, 1876, p. 22, 23 : *in b*ASSILICA MAXIO*re* ... IN BASILICA MAIORE AD DOMNV LAVRENTIVM.

[2] Cette inscription a été refaite en mosaïque et placée en haut de l'arc triomphal. Mais il est fort douteux que telle soit sa place primitive. Je croirais plutôt qu'elle se lisait au bas de l'église, comme les inscriptions analogues de Sainte-Sabine et de Sainte-Marie-Majeure (celle-ci disparue). Rien ne prouve qu'elle ait été en mosaïque.

huc ubi nunc populum largior[1] *aula capit.*
Eruta planities patuit sub monte reciso
estque remota gravi mole ruina minax.

Ainsi, opposition de la nuit et du jour : le sanctuaire *ad corpus* était étroit, obscur, difficile d'accès ; des éboulements étaient à craindre ; tel était l'état antérieur. Maintenant une large enceinte, obtenue en tranchant et en déblayant une partie de la colline, de sorte que l'édifice est désormais en sûreté. Supposons que Pélage eût déjà trouvé la basilique enfoncée dans le sol et qu'il se fût borné à l'exhausser en y établissant un étage de galeries, on voit bien qu'il y aurait donné plus de jour, mais on ne voit pas qu'il eût rendu plus facile d'accès le saint tombeau, ni qu'il eût élargi l'enceinte ; on ne comprend pas que, pour ses travaux, il ait eu besoin de se procurer un emplacement en taillant dans la colline voisine.

Ainsi la disposition nouvelle[2], la basilique enfoncée jusqu'au niveau de la tombe sainte, est très vraisemblablement du temps de Pélage. Depuis l'année 468, où l'ancienne disposition durait encore, rien de ce côté n'avait été changé.

Pélage lui-même ne paraît pas avoir tout supprimé. La tombe du martyr, bien entendu, ne put être changée de place. Cependant, comme on démolissait la catacombe autour d'elle, en vue de l'isoler complètement, elle perdit son aspect primitif. C'est pendant ces travaux que se produisit le fait rapporté par saint Grégoire[3] ; un accident eut lieu : la tombe sainte fut ouverte ; les ouvriers et autres personnes présentes aperçurent les ossements du martyr. Ils moururent tous dans les dix jours.

[1] *Longior*, par erreur, sur la mosaïque actuelle.

[2] On dirait que les tombeaux des trois papes Zosime, Xyste III et Hilaire furent sacrifiés aux nouveaux arrangements ou tout au moins placés moins en vue : aucun d'eux n'est mentionné dans les itinéraires du VII[e] siècle.

[3] Reg., IV, 30 (594).

Les douze belles colonnes, dont les chapiteaux si élégants supportent l'incohérent entablement de Pélage II et sa galerie supérieure, doivent provenir de quelque édifice plus ancien. Ce n'est pas une conjecture trop hasardée que de supposer qu'elles ont été tout simplement déménagées de la basilique constantinienne, où elles avaient dû venir d'ailleurs. Mais on peut, je crois, pousser les conjectures plus loin.

La mosaïque de l'arc nous offre, sur sa surface plane, une décoration qui ne se rencontre guère que dans les conques absidales. Le Christ, assis sur le globe terrestre, entre les apôtres Pierre et Paul, accueille, d'un côté, le pape Pélage II présenté par saint Laurent, de l'autre saint Hippolyte, présenté par saint Etienne. Pour que ce sujet n'ait pas été réservé à l'abside, il fallait que celle-ci ne fût pas disponible. Or si cette abside avait été construite ou reconstruite par Pélage, c'est à lui qu'il eût incombé de la décorer. S'il ne l'a pas décorée, c'est qu'elle l'était déjà; ainsi elle lui était antérieure; c'était l'abside de la basilique constantinienne. Ici il faut en revenir à l'inscription de Leopardus, laquelle se présente comme la dédicace d'une mosaïque absidale, exécutée, vers l'année 400, dans cette basilique, et visible encore au IX^e^ siècle. Ces deux indications, celle que fournit la mosaïque de Pélage et celle qui se déduit de l'inscription de Leopardus, convergent merveilleusement; il est difficile de ne pas en tenir compte.

Une particularité de cette église, c'est que la tombe sainte était au milieu de la nef et non pas sous l'arc principal, ni en arrière vers l'abside. Dans le dispositif moderne ceci a été corrigé. On a transporté l'autel pour le mettre à l'aplomb du tombeau de saint Laurent.

La basilica maior.

Maintenant il faut nous occuper de la *basilica maior*.

Le livre pontifical, après avoir relaté la fondation du sanctuaire au temps de Constantin, n'en parle plus avant celui de Valentinien III, dans la vie du pape Xyste III (432-440). Une vingtaine d'années avant ce pape, Rome avait été assiégée, mise à rançon et pillée par Alaric. La plupart des églises avaient perdu leurs ornements en métal précieux, soit parce que les barbares les avaient emportés, soit parce que les autorités ecclésiastiques les avaient elles-mêmes réquisitionnés pour aider à payer les impositions des vainqueurs. La tranquillité revenue, le gouvernement de Placidie et de son fils Valentinien III s'efforçait de rendre aux églises une partie de ce qu'elles avaient perdu. C'est ce qu'on les voit faire à Saint-Pierre, à Saint-Paul et au Latran. Pour ces trois églises le livre pontifical rapporte expressément l'intervention de l'empereur. En ce qui regarde Saint-Laurent, dont il s'occupe ensuite, il commence par dire que le pape Xyste fit, c'est-à-dire refit, la confession du martyr; qu'il y plaça des colonnes de porphyre, une balustrade en porphyre, surmontée de grilles d'argent; que l'autel et la confession reçurent des ornements d'argent; qu'il refit aussi l'abside, y plaça une statue du saint et aussi des grilles. Dans ces travaux on retrouve les principaux éléments de la décoration constantinienne, que, semble-t-il, on s'attacha à reconstituer. Toutefois il faut noter l'adjonction d'un autel.

Mais le livre pontifical continue : *Fecit autem basilicam s. Laurentio quod Valentinianus Aug. concessit, ubi et obtulit...* Suit une énumération de vaisselle sacrée, adaptée aux exigences d'une grande église.

Où était cette église? J. B. de Rossi la place sans hésiter à Saint-Laurent-hors-les-murs. Cette attribution a été contestée ces

temps derniers par des personnes qui, renouvelant une opinion ancienne, l'identifient à S[t] Laurent *in Lucina* et proposent à ce sujet des arguments d'apparence sérieuse. Aussi dois-je exposer les raisons pour lesquelles je demeure, sur ce point, fidèle au sentiment de De Rossi [1] et comment je résous les objections qu'il a suscitées.

1° Le *Liber pontificalis*, quand, après s'être occupé d'églises extra muros, il passe à des églises intra-muros [2] signale d'ordinaire ce changement par quelque formule comme *in urbe Roma, intra urbem Romam*, etc. Ainsi dans la notice d'Hilaire, après avoir parlé de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Saint-Laurent, il passe aux *tituli* de la ville : in *urbe vero Roma*. Un peu plus bas dans la même notice, après les constructions élevées près de S[t] Laurent, il passe à un monastère urbain, *intra urbe Roma*. Dans la notice de Symmaque, après avoir énuméré diverses fondations suburbaines, il en vient à l'église des ss. Silvestre et Martin : *intra civitatem Romanam*. Ici, rien de semblable : nous sommes d'abord à Saint-Laurent-hors-les-murs ; après avoir énuméré divers embellissements ou restaurations de la tombe sainte, on nous parle, sans autre explication, d'une basilique de même vocable. Il est naturel de croire que nous sommes encore au lieu appelé par antonomase *Ad s. Laurentium*, c'est-à-dire près du tombeau du saint.

2° J'ajouterai que l'usage constant du *Liber pontificalis* et, en général, de tous les documents romains est de réserver au sanctuaire du Verano la dénomination *Ad s. Laurentium*, sans autre qualificatif. Les autres églises de S[t] Laurent sont désignées par quelque spé-

[1] Cependant, à la suite des observations de M. Sante Pesarini et de ses expertises du monument, je crois devoir abandonner l'identification, admise par De Rossi, entre l'ancienne *basilica maior* et la nef de la basilique actuelle. Cette nef est, comme le porche occidental, du temps d'Honorius III. Mais elle me paraît occuper une partie de l'emplacement de la *basilica maior*.

[2] Sauf pour la basilique de Latran, mentionnée d'habitude avec celles de s. Pierre et de s. Paul.

cification, *in Damaso, in Lucina, in Formoso*. Autrement des confusions n'auraient pas manqué de se produire. C'est comme pour les églises de Sainte-Marie, de Saint-André, etc. Tant qu'il n'y eut qu'une église de Sainte-Marie, le livre pontifical appelle cette église Sainte-Marie tout court. Quand les églises de ce vocable se multiplièrent, apparurent les désignations de *S. Maria Maior* et *S. Maria ad Praesepe*. Le nom du saint ne suffisait pas à indiquer l'église dont on parlait. Or ici rien de semblable : pas question de Lucine pas plus que de la situation à l'intérieur des murs ou de la qualité d'église titulaire. Interprété d'après l'usage courant du temps où il a été écrit, ce texte nous conduit à S[t] Laurent-hors-les-murs et non ailleurs.

3° Mais, nous dit on, comment expliquer les mots *quod Valentinianus Aug. concessit ?* Quel besoin d'une autorisation impériale pour construire une église dans l'*ager Veranus* qui appartenait à l'église romaine dès avant la persécution ? Tandis que la basilique *in Lucina* s'élève sur un emplacement qui, en partie, était occupé par un édifice public, le cadran solaire du Champ de Mars. En vain dirions-nous que l'église *in Lucina* existait déjà en 366, puisqu'on y fit l'élection du pape Damase. On répond que, dans le récit des *Gesta inter Liberium et Felicem* où il est question de cette élection, le lieu où fut élu Damase est désigné simplement par l'expression *in Lucinis*, tandis que celui où fut, le même jour, élu son compétiteur Ursinus est indiqué par l'expression *in basilica Iulii*. Cette différence doit signifier que la basilique de Jules était un édifice spacieux, une vraie basilique, tandis que, au lieu dit *in Lucinis*, il n'y avait qu'un local restreint enserré dans les édifices publics. — Cette distinction me paraît bien subtile. Du moment où les électeurs de Damase avaient choisi le lieu *in Lucinis* pour s'assembler, c'est qu'il devait offrir un espace assez grand, les élections épiscopales attirant toujours beaucoup de monde. De plus il serait difficile de signaler une élection pontificale célébrée

en ces temps-là en dehors d'une église. Enfin, il est facile de dire que le cadran solaire du Champ de Mars existait encore au IV^e^ siècle : mais cette affirmation est bien risquée. Les régionnaires du IV^e^ siècle indiquent l'obélisque *in Campo Martio*, sans souffler mot de la surface où, à l'origine, un système de lignes et de chiffres indiquait l'heure d'après la longueur de l'ombre projetée par l'obélisque ; ils ne parlent que de l'obélisque lui-même ; Ammien Marcellin en fait exactement autant (XVII, 4, 12) ; l'itinéraire d'Einsiedlen mentionne en même temps l'obélisque et l'église Saint-Laurent in Lucina. Ainsi l'église et l'obélisque ont coexisté jusqu'au VIII^e^ siècle ; on peut même dire jusqu'au XVIII^e^, car c'est seulement alors que Benoît XIV fit déterrer les fragments du monolithe, tombé et brisé depuis longtemps sur son emplacement primitif, pour en orner la place de Monte Citorio. Rien n'oblige d'admettre que la surface occupée à l'origine par le cadran solaire ne fût pas disponible dès le IV^e^ siècle : déjà, au temps de Pline, le fameux *horologium* était détraqué depuis longtemps et ne donnait plus que des indications inexactes [1]. Il semble que, si l'appareil chronométrique eût encore fonctionné sous leurs yeux, les régionnaires ne se seraient pas bornés à mentionner l'obélisque, mais qu'ils auraient employé le terme *horologium* ou quelque autre de même sens. Du reste, qui sait si l'église actuelle, rebâtie au XVII^e^ siècle après l'avoir été déjà au XII^e^, occupe exactement l'emplacement de celle des temps antérieurs ?

Je disais tout à l'heure qu'il y avait quelque subtilité à opposer les deux désignations *in basilica Iulii* et *in Lucinis*, la première visant une grande basilique, la seconde les édifices assez étroits d'un ancien *titulus*. Regardons-y de plus près. Est-il bien sûr que la formule *in Lucinis* soit, en elle-même ou par opposition à l'autre, *in basilica Iulii*, exclusive d'une véritable basilique ? Saint Jérôme,

[1] Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 72.

en racontant dans sa chronique les mêmes événements, désigne la basilique libérienne par le mot *Sicininum*, tout court: *Ursinus a quibusdam episcopus constitutus Sicininum cum suis incudit.* Il s'agit là d'une vraie basilique, toute neuve encore, puisque sa construction remontait à quatorze ans au plus. S[t] Jérôme et l'auteur des *Gesta* sont contemporains: ils parlent des mêmes événements: s'il est impossible de voir dans l'expression *Sicininum* de S[t] Jérôme autre chose qu'une vraie basilique, pourquoi cette interprétation ne vaudrait-elle pas pour la formule *in Lucinis*? Pour indiquer les stations liturgiques de la basilique de Latran, on disait couramment *in Lateranis* ou *ad Lateranis* [1].

Je conclus donc que rien n'autorise à détourner cette formule de son sens naturel et qu'une basilique *in Lucinis* existait en 366, soixante-dix ans avant Xyste III.

Mais pourquoi Xyste III a-t-il eu besoin, pour sa basilique de Saint-Laurent, d'une autorisation officielle? Nous n'en savons rien. Le livre pontifical parle de Saint-Laurent après avoir mentionné les libéralités de Valentinien III en faveur des basiliques de Latran, de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Peut-être, pour Saint-Laurent, comme pour les trois autres sanctuaires, s'agit-il seulement d'une contribution pécuniaire. La famille impériale d'Occident était, nous le savons, très dévouée au culte du grand martyr. Mais admettons qu'il se soit agi d'une autorisation de bâtir. Qui sait si les nouvelles constructions n'empiétaient pas sur le domaine public ou sur quelque domaine funéraire privé? La voie Tiburtine était tout proche: si la nouvelle basilique méritait vraiment le qualificatif *maior*, comme elle ne commençait (on le verra bientôt) qu'à l'ouest des ambons actuels, elle devait étendre ses nefs bien au delà du porche d'Honorius III. Ajoutons encore l'atrium dont elle dut être précédée et l'ouverture sur la voie publique: il y a, dans ces dé-

[1] Lectionnaire romain publié dans la *Revue bénédictine*, 1910, p. 49 et suiv.

veloppements, de quoi faire supposer une extension au delà du domaine ecclésiastique de l'*ager Veranus* et, par suite, de quoi expliquer la nécessité d'une autorisation officielle.

Ce n'est pas seulement de ce côté que l'*ager Veranus* était limité. Au sud et au sud-est de la basilique *ad corpus* s'étendait, au IV^e^ siècle encore, une propriété privée, celle d'un riche païen appelé Léon, qui plus tard se convertit et devint même évêque [1]. Le tombeau de S^t^ Laurent était dans l'*ager Veranus*, oui : mais à quelques mètres de là on était en dehors de ce domaine ecclésiastique.

4° Au rapport de Pompeo Ugonio (1588) [2], on voyait de son temps dans l'abside de S^t^ Laurent in Lucina une peinture représentant le Christ entre les apôtres Pierre et Paul, les martyrs Laurent et Etienne, puis, d'un côté, Lucine, tenant le modèle de l'église, de l'autre côté, Sixte III, l'un et l'autre avec leurs noms écrits au dessus de leurs têtes. De ceci il peut résulter que l'auteur de ces peintures interprétait le *Liber pontificalis* comme le fait maintenant M. Sante Pesarini, ou procédait d'après une tradition fondée sur cette interprétation. P. Ugonio estimait que la peinture pouvait remonter à « qualche centinaia d'anni »; elle ne devait pas être antérieure à la reconstruction de l'église au XII^e^ siècle et à sa consécration par Anaclet II (1130) [3].

En ces temps-là, il n'y avait plus, au Verano, qu'une seule basilique de Saint-Laurent, la basilique pélagienne, ou *ad corpus*; l'autre, on le verra bientôt, avait perdu son vocable pour devenir

[1] *L. P.*, t. I, p. 250, note 3.

[2] *Stazioni*, p. 184.

[3] Est-il bien sûr que le pape figuré dans cette composition ait toujours été Sixte III? Anaclet II ne répugnait pas à se faire représenter dans les monuments de son temps. J'ai expliqué ailleurs (*L. P.*, t. II, p. 325) qu'il avait figuré au Latran dans la chapelle de Saint-Nicolas, avec son nom; et que, par la suite, ce nom fâcheux avait été remplacé d'abord par celui de Calixte II, puis par celui d'Anastase IV. Qui sait si le nom de Sixte III que P. Ugonio lisait vers la fin du XVI^e^ siècle ne représentait pas une correction?

une église de Sainte-Marie. Dans ces conditions il était naturel de chercher ailleurs la basilique de Xyste III. On avait le choix entre les deux vieilles églises titulaires *in Damaso* et *in Lucina*. Mais la fondation de la première était attribuée par le livre pontifical au pape Damase, tandis que la fondation de l'église *in Lucina* n'y est marquée nulle part. C'est à celle-ci qu'inévitablement on devait rattacher le texte de la vie de Xyste III, que l'on n'était plus tenté d'appliquer à la *basilica maior* de la voie Tiburtine.

Revenons au V^e^ siècle. C'est, je pense, la *basilica maior* de saint Laurent dont la dédicace est consignée dans le martyrologe hiéronymien, le 2 novembre : *Dedicatio basilicae sanctorum Xysti, Hippolyti et Laurentii.* Les dédicaces des églises constantiniennes, du Latran, du Vatican, de la voie d'Ostie et autres ne figurent pas dans cette compilation. En revanche on y trouve celle de deux autres édifices auxquels Xyste III s'est intéressé, Sainte-Marie-Majeure et Saint-Pierre-ès-liens. Le culte d'Hippolyte, nous le voyons par Prudence, fusionna de bonne heure avec celui de Laurent, dans le sanctuaire de celui-ci, cela par pure raison de voisinage, car les histoires[1] de ces deux martyrs n'offrent aucun point de contact. Pour le pape Xyste, le maître de Laurent, c'est le contraire : s'il est adjoint ici au martyr de la voie Tiburtine, bien que son tombeau, à lui, fût sur la voie Appienne, c'est parce que son souvenir demeurait intimement lié à celui de son diacre.

C'est sans doute encore la *basilica maior* qui apparaît avec la *basilica minor* dans la vie du pape Hilaire ; il y a là, à la suite l'une de l'autre, deux listes de pièces d'orfèvrerie, où sous deux rubriques différentes, *ad beatum Laurentium martyrem*[2] et *in ba-*

[1] La légende, elle, en établit bientôt ; mais elle dérive des monuments et non pas ceux-ci d'elle.

[2] *Maiorem*, leçon adoptée par De Rossi à la suite de Vignoli, n'est pas documentée par les manuscrits.

silica beati Laurentii martyris. Les édifices se multipliaient autour du sanctuaire de la voie Tiburtine. Le même pape Hilaire y construisit un monastère, deux bains, une maison de campagne (*praetorium*), deux bibliothèques [1]. Son successeur Simplicius y fonda [2] une « basilique » en l'honneur de saint Etienne ; Symmaque un hospice (*habitacula*) pour les pauvres [3]. Au delà de Symmaque et pendant longtemps, le livre pontifical parle peu de Saint-Laurent. Les constructions de Pélage II sont cependant notées : *Hic fecit supra corpus beati Laurentii martyris basilicam a fundamento constructam et tabulis argenteis exornavit sepulchrum eius.* Dans la vie de Grégoire II (715-731) on relate des réparations à l'église Saint-Laurent qui menaçait ruine, sa charpente ayant beaucoup souffert ; mais on ne nous dit pas à laquelle des deux basiliques furent faites ces réparations. Du reste, les biographes pontificaux, dans leurs énumérations de dons sacrés [4], se bornent souvent à mentionner l'église Saint-Laurent, sans spécifier ; je pense qu'ils visent ainsi la basilique *ad corpus*, plutôt que l'autre. Les deux sont bien distinguées dans les vies d'Hadrien (772-795) et de Léon IV (847-855) ; nous y voyons aussi que la *basilica maior* avait fini par être mise sous le vocable de la sainte Vierge. Ce changement pourrait bien avoir eu lieu du temps d'Hadrien. Voici les textes :

Hadrien (49 Vign. ; p. 500 de mon édition) : *Fecit in aecclesia beati Laurentii martyris foris muros, scilicet ubi sanctum eius corpus requiescit, vestem de stauracim ; et in aecclesia maiore aliam similiter fecit vestem. Nam et tectum eiusdem beati Laurentii basilicae maiore, qui iam distectus erat et trabes eius confracti, noviter fecit.*

[1] *L. P.*, t. I, p. 245.

[2] *Ibid.*, p. 249.

[3] *Ibid.*, p. 263.

[4] *Vies d'Adrien*, p. 500, 504, 505, 508, 511, 512 ; *de Léon III*, t. II, p. 2, 9, 10, 20 ; *de Grégoire IV*, p. 76 ; *de Léon IV*, p. 120 ; *de Benoît III*, p. 145, 146 ; *de Nicolas*, p. 153, 166.

Ibid., 64 Vign.; p. 505 : *In basilica maiore quae appellatur sancte Dei genetricis qui aderat* (adhaeret) *iuxta basilicam sancti Laurentii martyris adque lerite ubi eius sanctum corpus requiescit, foris muros huius civitatis Romae obtulit vela,* etc.

Ibid., 75 Vign.; p. 508 : *Basilicam S. Laurentii martyris ubi sanctum eius corpus quiescit, adnexam basilicae maioris quae dudum isdem praesul construxerat, ultro citroque noviter restauravit.*

Léon IV, 59 Vign.; p. 120 : *Obtulit in basilica sanctae Dei genetricis... quae ponitur foris muros istius civitatis Romanae iuxta beatum Laurentium vestem,* etc. *Et in ecclesia beati Laurentii martyris quae ponitur foris muros obtulit turibulum,* etc.

Nibby [1], trompé par le changement de vocable, ne reconnut pas dans ce dernier texte l'ancienne *basilica maior*, encore distincte, au milieu du IX^e^ siècle, de la basilique pélagienne ; il attribua au pape Hadrien la réunion des deux basiliques en une seule.

Les textes n^os^ 2 et 3 de la vie d'Hadrien nous donnent un précieux renseignement topographique. La basilique majeure, disent-ils, est unie (*adnexa*), adhérente (*quae adhaeret*), à la basilique *ad corpus*. Or la ligne de contact n'est pas à chercher sur le flanc nord ni sur la façade est de la basilique *ad corpus :* cela est exclu par la déclivité de la colline. Du côté du sud ont toujours été les monastères, oratoires et autres dépendances ; l'église Saint-Etienne s'y voyait aussi : la place était prise. C'est seulement du côté de l'ouest qu'il y avait l'espace nécessaire pour une autre basilique. L'adhérence devait se produire par les absides ; autrement l'accès de la nouvelle basilique eût été difficile ; d'ailleurs on a dû tenir à ce que l'autel et l'abside de la basilique majeure fussent rapprochés le plus possible de la tombe sainte. En somme la basilique majeure devait s'élever à peu près sur l'emplacement où s'élèvent

[1] *Dintorni*, t. II, p. 252.

les nefs actuelles et s'ouvrir, comme à présent, sur la voie Tiburtine.

C'est en cette église que le pape Léon IV institua la station de l'octave de l'Assomption (22 août), avec une vigile solennelle. Il voulut la célébrer lui-même, la première année; et, constatant avec plaisir qu'il y était venu beaucoup de fidèles, il les récompensa de leur zèle en leur faisant une distribution d'argent [1].

Dans cette église il y avait alors [2] trois chapelles ou oratoires, dédiés respectivement à sainte Barbe, à saint Nicolas et à sainte Eugénie; il n'en reste plus trace. Du reste, comment en resterait-il trace? L'église elle-même, la *basilica maior*, a disparu.

Car — et ici les observations et les fouilles de MM. Josi et Sante Pesarini conduisent à des résultats certains — la partie occidentale du monument, celle à laquelle on accède par le portique d'Honorius III, ne saurait être identifiée avec la *basilica maior* du V^e^ siècle. Les colonnades de la nef sont du même temps que celle du portique extérieur, c'est-à-dire du XIII^e^ siècle. Pour obtenir le dispositif actuel on a dû jeter bas la *basilica maior;* quelques-uns de ses matériaux, colonnes et autres, ont pu entrer dans la reconstruction; mais l'ensemble de celle-ci représente une bâtisse nouvelle.

Les fouilles, malheureusement, n'ont pas pu être poursuivies jusqu'au point où l'on eût souhaité qu'elles le fussent. Cependant elles ont amené un résultat très important. Les arasements de la première abside, celle de la *basilica speciosior* ou *ad corpus,* ont été mis au jour, assez loin, vers l'ouest, de l'endroit où l'on aurait pensé les retrouver. Il est établi maintenant que l'arc où l'on voit la mosaïque de Pélage II n'est pas le front d'une abside, mais un véritable arc triomphal, ouvert entre la nef majeure et un transept. De celui-ci nul n'avait soupçonné l'existence avant M. Pesarini. Il était fort large, et cette largeur inusitée doit, ici comme à Saint-

[1] *L. P.*, t. II, p. 112.
[2] *L. P.*, t. II, p. 112.

Paul, trouver son explication dans quelque nécessité d'ordre religieux. Je soupçonne que Pélage II aura voulu comprendre dans la même enceinte et l'abside de l'église constantinienne et le tombeau du martyr. La distance entre les deux était trop grande pour qu'il fût possible d'installer l'autel à l'aplomb de la tombe sainte ; on se résigna à laisser celle-ci au milieu de la grande nef, assez loin de l'autel. Maintenant ils sont à l'aplomb l'un de l'autre ; mais cette disposition ne remonte qu'aux remaniements d'Honorius III.

En somme, tenant compte des textes, de l'état présent du monument, des fouilles de MM. Josi et Sante Pesarini et des explications de celui-ci, je proposerais de tracer ainsi qu'il suit, les grandes lignes de l'histoire de Saint-Laurent-hors-les-murs.

1° En 258 et jusqu'à Constantin, tombeau souterrain.

2° Au IV^e^ siècle, sanctuaire à deux étages, la crypte souterraine où se trouve la tombe sainte ; la basilique au dessus du sol, communiquant avec la crypte par un escalier. Cet état de choses se maintient jusqu'à Pélage II. De la basilique d'alors il ne reste que l'inscription de Leopardus, conservée dans les manuscrits, et les colonnes en marbre blanc, transportées dans la basilique pélagienne.

3° Au V^e^ siècle le pape Xyste III fait construire derrière la basilique constantinienne, c'est-à-dire à l'ouest de celle ci, une seconde basilique, que ses proportions font qualifier de *maior*. Ainsi le sanctuaire comporte deux basiliques au dessus du sol et une crypte *ad corpus*.

4° Sous Pélage II la basilique constantinienne est démolie, son emplacement est déblayé et creusé jusqu'au niveau de la tombe sainte. A ce niveau une nouvelle basilique est construite, en utilisant les colonnes de l'ancienne et en conservant son abside.

5° Vers la fin du VIII^e^ siècle la *basilica maior* est placée sous le vocable de sainte Marie ; au IX^e^ siècle, Léon IV y établit une station pour l'octave de l'Assomption. La basilique cesse d'être une

basilique de Saint-Laurent et l'on commence de rapporter à S^t^ Laurent *in Lucina* ce que le *Liber pontificalis* dit de la fondation de Xyste III.

6° Sous Honorius III, la basilique majeure, sans doute en mauvais état, est démolie; il en est de même du chevet et du transept de la basilique pélagienne; avec les nefs de celle-ci on arrange un chœur qui s'étend derrière un nouveau maître autel, celui-ci à l'aplomb de la tombe sainte; à l'ouest de cette partie ancienne, Honorius III fait établir les nefs et le porche que l'on voit aujourd'hui.

L. Duchesne.

SITULA DI TERRACOTTA
IN FORMA DI CARRO PROCESSIONALE

ED ALTRI UTENSILI DELLA SECONDA ETÀ DEL BRONZO ATTINENTI AL MITO SOLARE

(Pl. I)

I recenti studi intorno al simbolismo primitivo, specialmente dell'età del bronzo, tendono a riaffermare sempre più l'esistenza d'una fase religiosa, costituita dai culti delle così dette divinità solari od astrali, intorno ai quali è raggruppato tutto un nuovo sistema di scoperte dall'Italia alla Scandinavia e dalla Gallia alla regione dell'Egeo. L'importanza e l'estensione di quei culti è oramai un fatto assicurato tanto nel mondo greco-egeo, come in tutta l'Europa centrale.

Il famoso carro di Trundholm (Isole di Seeland) del 2° periodo dell'età del bronzo, monumento preellenico della così detta civiltà del bronzo spiralizzato, è stato come il punto di partenza per addivenire alla identificazione di tutta una serie di suppellettili cultuali, contrassegnate da simboli eliaci, la cui messe, finora abbondantissima, è andata sempre più arricchendosi [1].

Le più antiche manifestazioni religiose, relative ai culti solari, si hanno, com'è noto, da soggetti di carri o di barche, simboli del tragitto del sole intorno alla terra, secondo la concezione primitiva; e quei soggetti risalgono alla preistoria in apparenza

[1] Cfr. Reginald A. Smith, *Proceedings of the Society of Antiquaires of London* (dec. 3, 1903, fig. 5, 6, 7); Déchelette J., *Le culte du Soleil aux temps préhistoriques Rev. Archéol.*, Paris. 1909, 4e sér., t. XIV, p. 309 suiv.); Id., *Man. d'Archéol. prehist.*, II, 413 suiv.

di sculture rupestri, come quelle che si osservano sulle roccie della Scandinavia, di ruote, di dischi e di altri simboli astrali che decorano le suppellettili della seconda età del bronzo. Le figure del cigno e del cavallo preesistevano fin dall'età più remota come di conduttori della barca o del carro, veicoli solari. La presenza di quegli animali ebbe larga diffusione in tutta l'Europa e lo stesso nome « Cycnus » nella mitologia greco-romana fu applicato agli eroi le cui avventure si riannodano direttamente al ciclo eliaco [1].

L'immagine del cigno, come quella del cavallo, la ruota, i cerchi a spirale, quelli concentrici, i dischi stellati, quelli radiati, la swastika ed altri simboli stilizzati abbondano, come è noto, nelle suppellettili del periodo halstattiano dell'Europa centrale e segnatamente dell'Italia del nord fino alla fase finale dell'età del bronzo o a quella iniziale del ferro, a cominciare dagli ossuarii d'argilla delle necropoli felsinee, per continuare ininterrottamente sulle ciste a disegno geometrico, sui cinturoni di bronzo battuto, sugli scudi, sui caschi, sulle corazze, ecc., ecc.

* * *

Alla lunga serie di questi utensili contrassegnati da simboli astrali, mi sia concesso aggiungere altri tre originali, conservati nella mia privata collezione d'antichità.

Il primo (tav. I, n. 1), rinvenuto nella necropoli di Cervetri, consiste in una coppa di bronzo, a lamina martellata, con labbro decorato da sottile cordoncino spiraliforme, avente l'ansa di fianco rappresentata da una laminetta accartocciata e retta da due bolloncini. Al di sopra dell'ansa si eleva una decorazione a traforo, composta di circoli concentrici, arieggianti la forma di tre barche

[1] Maury, *Religion de la Grèce*, t. I, p. 417, n. 6; Decharme, *Mythol. de la Grèce antique*, p. 104; Lang Andr., *Mythes, cultes et religions* (trad. Marillier), Paris, 1896, p. 257 suiv.

solari e terminanti all'estremità in teste di cigno a becco allungato. Due di questi animali, poggiati sull'orlo, sostengono rispettivamente col becco un gruppo di tre catenelle le quali si distaccano dal più basso dei cerchi. Al di sotto del recipiente si osserva, di fianco, una laminetta rettangolare fermata da due bolloncini, con le estremità ripiegate a forma di un banchetto, la quale, in contrasto col fondo sporgente della coppa, serve a mantenerla in equilibrio.

Il lato caratteristico di questo vaso è costituito dalla decorazione simbolica a traforo che si sopraeleva al fianco, la quale somiglia in tutto a quella dei tre scudi di bronzo di Nackhälle (Isole Halland della Svezia), di Magdebourg (Sassonia prussiana) e di Clonbrin (Contea di Longford in Irlanda), recanti il segno naviforme tradizionale, costituito da circoli convergenti che arieggiano la figura di cigni [1]. Di queste applicazioni, con disegni a traforo, si hanno altri esempi, più o meno corrispondenti, ma sempre staccati dai recipienti cui appartenevano; e si possono citare quelli della necropoli di Verucchio, di Tarquinia, di Vetulonia, di Perugia e del ripostiglio di S. Francesco di Bologna, risalenti all'ultima fase dell'età del bronzo o alla prima età del ferro [2]. Per il fatto d'essersi finora rinvenute staccate dai loro recipienti, quelle applicazioni o anse traforate furono credute tanti dischi o pendagli. L'Evans le paragona al famoso pendaglio d'oro eginetico, e la loro provenienza tipica orientale, secondo il Pigorini, sarebbe argomento per dover cercare dalla parte dell'Egeo gli elementi i quali penetrarono nella primitiva civiltà del popolo delle terremare, trasformandola gradatamente in quella posteriore di Villanova, non ostante

[1] Armstrong, *Proceeding of the Royal Irish Academy*. 1909. p. 251, pl. XIII; Déchelette, *Manuel* cit., II, p. 439. fig. 181.

[2] Brizio, *Notiz. degli Scavi*, 1894, p. 292 segg.; Id., *Notiz.* cit., tav. XIII bis, 19; Ghirardini, *Notiz.* cit., 1882, tav. XIII bis, 19 e p. 190; Falchi, *Vetulonia*, tav. XVIII, 16; Zannoni, *La fonderia di Bologna*, tav. XLIV, 62; Pigorini, *Antichità italiche del tipo di Villanova nel Circondario di Rimini* (in *Bollett. di Paletn. Ital.*, a. XX, 1894, n. 10-12).

l'opinione del Reinach, che la nuova luce si propagasse invece dall'occidente verso oriente [1].

L'altro utensile, riprodotto al n. 2 della tavola aggiunta, ha molta rassomiglianza coi fusti cilindrici di bronzo sormontati dalla figura del cigno, come quelli scoperti a Grésulx (Basse Alpi), a Svijany (Boemia) e conservati nel museo di Londra [2]. All'estremità superiore vi si scorge un cigno posato, e sottostante all'impugnatura, ch'è costituita da una spirale, è situata una barca votiva formata da due cigni associati a metà corpo. Non mancano altri esempi di queste barche formate dall'unione di due cigni in opposte direzioni, come può vedersi nei due modelli di fibule di Szatmár (Ungheria) e di Corneto Tarquinia [3]. Il gambo sottostante alla barca, nel nostro esemplare, è attraversato da un cordoncino disposto ad elica per tutta la lunghezza del fusto.

L'originalità di questo curioso utensile consiste poi in un fascio d'anelletti rotondi, sciolti l'uno dall'altro, che sono infilati attorno al manico, in maniera da non poterne uscire. A che servivano quegli anelletti?

Non è improbabile che, come i cigni, essi abbiano potuto avere un identico significato solare. Motivo a sospettarlo è l'esistenza di quei piccoli cilindri vuoti, guarniti di campanelle o maniglie alle quali sono attaccate tante serie d'anelli, e che sono stati rinvenuti nelle palafitte di Grésine, lago di Bourget, ed in qualche altra lo-

[1] Evans A., *Mycenaean treasure from Aegina*, in *Journ. of Hellen. Stud.*, vol. XIII, part. II, p. 195 e segg.; Pigorini, *Ivi*, p. 174.

[2] Déchelette, *Manuel*, p. 48, fig. 187, n. 1-3. Alcuni di questi fusti cilindrici, sormontati da animaletti associati a metà corpo, della misura di 0m,24 a 0 ,30, furono rinvenuti in Sardegna e più tardi in Olimpia. Dai più furono ritenuti per tante spade votive, ovvero piccoli scettri, di proporzione ridotta (Ved. Pais E., *Il ripostiglio di bronzi di Albini, presso Teti*, in *Bullett. Archeolog. Sardo*, 1884, pp. 67-179; De Ridder, *Les bronzes antiq. du Louvre*, II, n. 3719.

[3] Montelius, *Civ. primit. d'Italie*, II, tav. 277, fig. 2; Hoernes, *Urg. d. Kunst*, pl. XIV, fig. 9; Déchelette, *Ivi*, p. 441, fig. 182.

calità della Francia orientale [1]. Quei cilindri, appartenenti all'ultima fase dell'età del bronzo, sono stati considerati come tanti sistri o strumenti cultuali, atti a produrre rumore, e vengono paragonati pure a quei scettri con disco a sospensione di cui sono munite certe statuette, relativamente moderne, raffiguranti il dio Bouddha. Ma poichè alcuni di quei cilindri, come quelli trovati a Brégnier (Ain), con una spada di bronzo del tipo Ronzano, recano, al luogo degli anelli, dei crescenti mobili parimenti attaccati ad anelli, così sono stati classificati fra gli utensili rituali adoperati nelle cerimonie riferentisi al culto delle divinità solari e lunari.

Fig. 1.

Anelletti mobili sospesi a maniglie si riscontrano pure in certe figurine provenienti dalla Scandinavia, la cui relazione con i culti solari non può essere messa in dubbio. Ma una conferma evidente ci viene dalla statuetta di bronzo dello Zeus celtico, trovata a Châtelet, presso Saint-Dizier (Alta Marna), oggi al museo del Louvre [2] (fig. 1).

Il nume, di evidente significato solare, ha la mano sinistra appoggiata alla ruota, mentre con l'altra solleva il fulmine. Alla spalla destra è sospeso, a modo di bandoliera, un grosso anello al quale stanno infilati undici anelli o magliette composte da un filo di bronzo ripiegato a forma di S. Intorno a quello strano viluppo d'anelli o magliette è d'uopo fermare l'attenzione, perchè a me sembra che niuno, sino ad ora, sia riuscito a coglierne il significato preciso.

[1] Déchelette, *Ivi*, t. II, p. 304.

[2] Gaidoz, *Le dieux gaulois du Soleil* (*Revue Archeol.*, 1884, t. II, 33); Reinach S., *Repert. de la statuaire grecq. et rom.*, t. II, vol. I, p. 17, n. 3; Déchelette, *Ibid.*, p. 466, fig. 168.

Il segno ♐, come è noto, non è che una doppia spirale o demi swastika curvilinea, simbolo solare, divenuto il motivo ornamentale più comune di una serie infinita di oggetti. È detto anche *spirale a onde*, *cane corrente* e « corrimi dietro ». Infatti quelle curve o spirali giustapposte sembra che si sollevino l'una appresso all'altra per ravvolgersi su loro stesse in un movimento uniforme che rappresenta come le onde del mare. La « spirale a onde » non sarebbe, secondo alcuni, che « l'espressione sistematica delle onde del mare, metamorfosata in semplice concetto decorativo » [1]. La si rinviene infatti in una quantità di monumenti, incominciando dai vasi a decorazione geometrica delle provincie meridionali [2], per continuare sulle steli funerarie etrusche [3], sugli specchi, ecc.... [4]. La sua provenienza dall'oriente non è dubbia, riscontrandosi tra i manufatti della Creta minoica (cfr. i « pithoi » di Gnosso) e dell'agro di Micene [5]. Tralascio ora le tante spiegazioni che si sono date al gruppo delle spirali poste in braccio allo Zeus celtico [6]. Quel gruppo, per

[1] Ducati P., *Le pietre funerarie felsinee* (in *Monum. dei Lincei*, 1911, col. 502).

[2] Patroni (in *Monum. dei Lincei*, VI, tav. XIII, p. 1-2, col. 357, 358, fig. 4, 5; cfr. col. 387).

[3] Ducati, *Le pietre fun.* cit., col. 501 e segg.; Id., *Osserraz. archeol. sulla permanenza degli Etruschi in Felsina*, in *Atti e Mem.*, 1908, p. 64, n. 2.

[4] Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, tav. LXX e CCCXCIV. Per altri monumenti, ved. *Monum. dell'Istit.*, I, 1882, tav. XLII, n. 2-5 (fregio d'una tomba di Bomarzo); Martha, *Art étrusq.*, fig. 273, p. 402; Montelius, *Civ. prim.*, tav. 107, fig. 15. Esempio tipico di spirali a onde, in mezzo alle quali si scorgono dei pesci natanti, offre una stele etrusca di Bologna (*Notiz. degli Scavi*, 1876, p. 68); Ducati, *Pietre fun.*, n. 10, fig. 82, col. 585.

[5] *Monum. dei Lincei*, VI, col. 344 (cfr. *Tesoro d'Atreo a Micene*); Perrot-Chipiez, *Hist. de l'Art*, VI, tav. V, fig. 269-75, p. 622 segg. Spirali combinate, orizzontali e verticali, sulle stele di Micene, ved. in Schliemann, *Mycènes*, fig. 140; Perrot-Chipiez, *Ibid.*, fig. 360, p. 765.

[6] Possono vedersi in Balfour E., *The evolution of decorative Art*, London, 1893, p. 121 seg.; Soldi-Colbert, *La langue sacrée*, t. I, « Le mystère de la création », p. 452; Flouest Ed., *Deux stèles de lavaire, suivi d'une note sur le signe symbolique en S*, Paris, 1885, p. 78 e segg.; Houssay

analogia al fulmine che si vede in mano del Nume ed alla ruota situata al fianco, dal cui rullio deriva come il rumore del tuono, dovrebbe, secondo alcuni, simbolizzare la pioggia. All'idea d'un simbolo meteorico era venuto il Flouest, supponendo che il gruppo delle magliette a spirale dovesse più propriamente rappresentare l'olla ripiena da cui si riversa l'acqua, in forma di pioggia fertilizzante, sulla terra [1]. Ma questa spiegazione non è completa e va, a mio giudizio, integrata nel senso che il gruppo delle spirali attaccate all'anello, non è soltanto l'immagine astratta d'un simbolo meteorico, quello della pioggia, ma è la figura d'un vero e proprio istrumento magico, adoperato nella liturgia primitiva, col quale si produceva il tintinnio significativo che doveva imitare la caduta della pioggia. In questo senso, l'ordigno posto in mano a Zeus è in perfetta corrispondenza con quelli di cui ci stiamo occupando, i quali rappresentano tante specie di crepitaculi di uso magico-religioso.

Non sembra potersi dubitare che tutti quegli utensili, costituiti da anelli mobili infilati o attaccati ad un sostegno, dovessero rivestire un carattere cultuale e venissero utilizzati nelle cerimonie magiche e lustrali come una specie di *tintinnabula* o, meglio, di *crepitacula*, a fine di scongiuro per provocare la pioggia. È noto come

Fed., *Nouvelles recherch. sur la faune et la flore des vases peints de l'époque mycénienne*, in *Rev. Archéol.*, Paris, 1897, p. 11 segg.; *Bullet. de l'Acad. roy. de Belgique*, 3e sér., t. XVI, p. 623 segg.; William-Simpson (in *Journ. of the Roy. Asiat. Society*, 1890, t. XXII, nouv. sér., p. 306); Schliemann, *Mycènes*, p. 85.

[1] Flouest, *Deux stèles*, p. 79. L'acqua o la pioggia sta in relazione non solo con la fecondità della vita terrestre, ma ancora con la rinascita nella vita futura. In questo senso il simbolo della *spirale*, come motivo di decorazione, è rappresentato nelle stele funerarie e negli stessi monumenti cristiani (vedi Goblet-D'Alviella in *Bullet. de l'Acad. Roy. de Belgique*, Class. de Lettr., 1900, n. 9-10, pp. 707-35). Il Gozzadini invece aveva ritenuto che la figura della *spirale* nei monumenti sepolcrali dovesse simbolizzare l'Oceano o la palude Stygia, le cui onde circondavano il mondo infernale (*Atti dei Lincei*, ser. 3, vol. XII, 1885, p. 298).

il tintinnio del rame aveva grande influenza nella celebrazione di alcuni riti [1]. Quest'interpretazione è favorita dal numero piuttosto abbondante di quegli utensili, specialmente fra le suppellettili delle tombe della prima età del ferro, in mezzo alle quali più frequente a rinvenirsi è quella specie di sonagliera costituita da un grosso anello al quale stanno infilati tanti anelli più piccoli [2] (fig. 2).

Fig. 2.

Creati dal simbolismo astrale, siffatti utensili facevano parte del rituale magico-religioso, come avvenne più tardi della ruota magica e del *discus*, che tanta diffusione ebbero nelle cerimonie sacre dei greci e dei romani e penetrarono in seguito nella stessa liturgia della Chiesa [3].

[1] Reinach S., *Orpheus*, p. 127 (traduz. Della Torre).

[2] Caylus, *Recueil*, t. I, p. 201 e pl. LXXXI, n. 2; Ch. Cornault, in *Rev. Archéol.*, n. s., t. XVIII (1868), p. 56; Babelon-Blanchet, *Cat. des bronzes*, etc. p. 639, fig. 1883; Dall'Osso I., *Guida al museo naz. d'Ancona. Ivi*, 1915, pp. 115, 123. Per altri utensili analoghi, trovati nella necropoli di Bologna e altrove, vedi Gozzadini (*Rev. Archéol.*, 1886, II, p. 130); Juthner, *Jahreshefte d. osterr. arch. Inst.*, VII (1904), pp. 146, 149, fig. 67; Saglio, *Dictionn. d. Antiq.*, s. v. « Tintinnabulum », « Crepitaculum », « Discus », « Sistrum »; Lindenschmit, *Die Alterthumer unserer heidnischen Vorzeit*, t. II, fasc. X, tav. II. Alcuni esemplari di fusti cilindrici, sormontati da una specie di pomo al quale stanno infilati tanti anelletti a guisa di sonagliera, sono segnalati da G. e A. De Mortillet (*Musée préhist.*, 2e édit., pl. CIII, n. 1384) e dallo Chantre E. (*Age du bronze*, I, pp. 201 e 155). Anche quei dischi di bronzo attaccati ad un manubrio dal quale pendono altri dischi più piccoli, adoperati nell'ultima fase dell'età del bronzo come tams-tams o *tintinnabula*, vengono ritenuti per utensili di evidente carattere solare (G. e A. De Mortillet, *Ibid.*, pl. XC, n. 1133; Déchelette, *Ibid.*, p. 305).

[3] Sulla ruota liturgica, sui cerchi e dischi di metallo ed altri ordegni adoperati come arnesi di culto presso i Greci ed i Romani, come pure presso altri popoli indo-europei e, nel medio evo, dalla Chiesa, vedi William Simpson, *The Buddhist Praying-Wheel, a collection of materials*

Il significato evidente di questi arredi cultuali ci proviene da una pittura campana del V secolo, nella quale si scorge un sacerdote che con la mano sinistra sostiene un sistro, mentre reca nella destra un altro istrumento formato da una serie di anelli infilati ad un sostegno [1].

Altre forme analoghe a questa specie di sonaglietto potrebbero ricavarsi da quella del *crepitaculum*, il cui nome Marziale ed Apuleio applicarono al sistro egiziano [2], ma che in realtà è dovuto a quella specie di sonaglietto puerile (*puerile crepitaculum*) che fa rumore quando si agita. Un esemplare di questo genere, proveniente da una tomba di Vulci, consiste in un cerchio metallico, munito di manico, al quale sono applicati, nella periferia, tanti anellini mobili [3]. Altro tipo somigliante, trovato a Pompei, consiste in un cerchio metallico guarnito di piccoli sonagli alla periferia [4].

* * *

Ma l'attenzione principale, in mezzo a tutto il gruppo di oggetti che rivestono un carattere magico e religioso, di contenuto solare [5], è dovuta a quei curiosi recipienti in forma di palmipedi, poggianti sopra un carro a due o più ruote, i quali appartengono alla serie dei recipienti votivi della seconda età del bronzo, dedicati alle divinità solari, com'è manifesto dalla presenza di una o più figure di cigni che vi si scorgono associati.

bearing upon the symbolism of the wheel and circular movements, Londres, 1896; Goblet d'Alviella, *Moulins à prières, roues magiques et circumambulations* (in *Croyances, rites, institutions*, t. 1, Paris, Geuthner, 1911, p. 24 suiv.).

[1] Helbig, *Wandgemälde Campaniens*, n. 1112.

[2] Mart., XIV, 54; Apul., *Met.*, XI, p. 240.

[3] De Witte, *Cat. de la collect. Durand*, n. 1881.

[4] Cfr. Saglio, *Dictionn.* cit., s. v. « Crepitaculum ».

[5] L'elenco più completo di tali oggetti si ha dall'Hoernes M., *Mittheil. der Anthropolog. Gesell. in Wien, Ivi*, 1892, p. 107). Cfr. anche Reinach S., *La Sculpture en Europe* (*Anthropolog.*, 1896, p. 172).

A questa specie di situle in forma di carri processionali ed all'uso a cui erano destinate, occorre rivolgere ancora l'attenzione, poichè le opinioni finora professate a riguardo di esse non mi sembrano abbastanza chiare e convincenti. Pare anzitutto assodato che quei carretti di bronzo sieno tante riduzioni votive di modelli di grandi dimensioni che venivano trasportati processionalmente nelle cerimonie religiose [1]. Il Déchelette, che ha tentata una classifica di quelle situle, tanto di quelle montate sulle ruote, che delle altre più semplici che venivano recate a braccia, le divide in tre categorie:

1ª Situle semplici, in forma di recipienti ordinarii, non montate sulle ruote, con decorazione di cigni o d'altri emblemi solari. Appartengono a questa categoria le situle di bronzo, a decorazione geometrica, di Orvieto e di Bologna.

2ª Situle in forma di recipienti situati sul carretto, decorate di figure di cigni che si vedono per lo più disposti sulle assi o sulle ruote stesse del carretto (esempl. di Skallerup e di Szaszvarosszék, del museo di Vienna).

3ª Situle costituite da uno o più cigni collocati sul carretto (esempl. di Bourg-sur-Sprée [Lusace inférieure] e di Corneto Tarquinia). Queste tre categorie di situle, provenienti anche dalle tombe dell'Etruria, appartengono ai periodi proto-etrusco ed etrusco.

[1] Antichissimo è l'uso di fornire di ruote gli arredi cultuali e proviene forse dall'epoca delle prime migrazioni dei popoli. I carri preistorici in genere possono essere riguardati come riproduzioni ridotte di arredi cultuali i quali, come il leggendario cavallo troiano e gli arredi sacri, mobili, dell'India (carro di Krishmas in Giagganath), abbisognavano, per essere trasportati, di molti uomini e di molti cavalli (Hoernes M., *Urgeschichte d. bildenden Kunst in Europa*, tav. XXXIII, XXXV, 2; XXXVI, 6; Id. *L'uomo, storia nat. e preistoria*, traduz. Zanolli, Soc. Edit. Libr., 1913, vol. II, p. 510 segg.). Una situla processionale sopra un carro tirato dai cavalli si scorge, in rozzo graffito, sopra un frammento vascolare della fine dell'età del bronzo, trovato a Oedenburg (Ungheria) (L. Bella, *Ausgrabungen auf dem Burgstall bei Oedenburg* in *Mittheil. d. Anthropol. Gesellsch. in Wien*, 1891, *Sitzungsberichte*, p. 60, fig. 11).

Ma nelle tre categorie ricordate il Déchelette ha dimenticato di comprendere, pure avendoli menzionati in altro luogo, quei carretti semplici, senza protome di cigni, recanti nel mezzo un recipiente per lo più rotondo, di bronzo martellato, come il carretto di Peccatel (Mecklembourg) e di Milavec (Boemia), ed altri di forma e struttura consimile, scoperti, per la maggior parte, nei paesi del Sud e principalmente in Italia [1], ai quali non può negarsi, per quello che vedremo, un'identica destinazione cultuale.

Tutti i modelli qui ricordati di situle montate sul carretto sono di bronzo. Un solo tipo di terracotta, se i miei riscontri sono esatti, ne costituirebbe l'eccezione, ed è propriamente l'esemplare riprodotto al n. 3 della tavola I, appartenente alla mia privata raccolta di antichità.

Questo esemplare, proveniente dal mezzogiorno d'Italia, fu rinvenuto presso Canosa, a nord della città, in uno scavo praticato per la costruzione dell'acquedotto pugliese, secondo le informazioni avute dal sig. Gaetano Pepe, antiquario di Napoli, presso il quale, or sono pochi anni, ebbi l'occasione d'acquistarlo. Faceva parte di una tomba, la cui suppellettile andò quasi totalmente dispersa.

L'oggetto consiste in un cigno ad ali spiegate, posato sul carretto a quattro ruote di quattro raggi prominenti. La testa dell'uccello è divisa per metà da un'apertura longitudinale, come negli altri esemplari di cigno comuni alla regione media d'Italia [2]. Sulle due pareti dell'apertura sono praticati quattro piccoli buchi, i quali servivano probabilmente a mantenere altrettanti lacciuoli o briglie. Una piccola apertura rettangolare si osserva sul dorso dell'animale, alla quale forse doveva corrispondere il coperchio. Della presenza di quest'ultimo potrebbe farci sospettare un altro esemplare ana-

[1] Reinecke, *Grabfunde vom Ende der reinen Bronzezeit aus Norddeutschland*, Alterthümer, V, tab. 39; Virchow, *Congr. Internat. d'Anthropol. et d'Archéol. préhist.*, Paris, 1867, p. 251; Undset, *Antike Wagen-Gebilde* (in *Zeitsch. für Ethnol.*, Berlin, 1890, p. 49); Déchelette, II, 284 suiv.

[2] Vedi Déchelette, *Ivi*, 445, fig. 186.

logo di cigno coricato su carretto di bronzo, proveniente dai tumuli di Glasinac Bosniaco. Trattasi di un cigno di proporzioni più piccole, applicato, come coperchio, sull'apertura che si scorge nel dorso di altro cigno. Può darsi che la figurina soprastante al coperchio, invece di quella d'un cigno, fosse stata qualche volta una figurina umana, come quella del torso di donna, in atto di supplicare il cielo, riscontrata dal Furtwaengler sopra un'impronta sigillare di piramide votiva in terracotta. Il Furtwaengler crede trattarsi della madre Terra, in atto d'implorare da Zeus la pioggia, secondo la descrizione riportata da Pausania d'una statua in quell'atteggiamento, che sorgeva nell'acropoli di Atene, presso l'Erectheion: « Γῆς ἄγαλμα ἐκτεταμένης ὅσαι ὑπὲρ τὸν Δία [1] ». Però a torto ritiene che al disotto del mezzo busto di donna si scorga uno strato di erba o di culmi di grano recisi [2], dovendo trattarsi invece d'un carro processionale [3]. Tornando all'interessante terracotta di Canosa, unica nel suo genere, aggiungerò che essa è vagamente policromata nei tre colori, bianco, rosso e turchino. Misura cm. $18\,^1/_2$ di altezza dalla testa del cigno alla base, e cm. $13\,^1{}_2$ di lunghezza.

* * *

La mancanza di documenti archeologici e storici non consente di distinguere esattamente tra la religione astrale, l'astrologia e la

[1] Zeus, accumulatore delle nuvole (Νεφεληγερέτα τεύχει) le faceva ricadere in forma di pioggia (Ὑέτιος, Ὄμβριος Ἀλάντης). Nei paesi di siccità s'invocava il nume perchè scendesse in forma di acqua: Ὗσον, Ὗσον (dicevano gli Ateniesi) ὦ φίλε Ζεῦ, κατὰ τῆς ἀρούρας τῆν Ἀθηναίων καὶ τῶν πεδίων. Nelle monete di Ephesus si vede Zeus assiso sul monte Peion, col fulmine nella destra e con la sinistra nell'atto di riversare la pioggia sulla terra (Mionnet, *Supplem.*, VI, 141, n. 113; Lenormant Ch., *Nouv. gal. mythol.*, pl. VIII, n. 12).

[2] Furtwaengler. *Kunstgeschichtliche Untersuchungen*, p. 257; Seller. *Class. Review*, 1897, p. 175; 1898, p. 137; Id., *Meisterwerke*, cit., p. 257. Cfr. ivi la nota del Frazer e l'Overbech, *Kunstmythol.*, « Zeus », p. 227.

[3] Vedi Hoernes M., *L'uomo, storia nat. e preistoria*, sop. cit., l. cit.

magia propriamente detta nelle diverse epoche della preistoria. Ma è molto probabile che quei carri abbiano avuto un carattere piuttosto magico che religioso. Il Déchelette, che è stato il primo a fare dei culti solari la base della religione nell'età del bronzo, studiando la provenienza di quei carretti processionali alla situla, è tratto a sospettare che essi abbiano avuta qualche relazione con le divinità solari preposte al culto delle acque termali. Buona parte, infatti, provengono da località dov'erano situate sorgenti d'acque minerali. Non v'ha dubbio che alle acque le quali presentano qualità curative, soprassedessero le divinità solari e principalmente Apollo. Ma siffatta considerazione, benchè affiancata da un'esegesi rigorosa, filologica ed epigrafica, ha un carattere piuttosto vago e non abbastanza sicuro per poter determinare, nel suo lato preciso, l'uso a cui quei carretti erano destinati [1].

Dubitando infatti dell'interpretazione proposta dal Déchelette, così si esprime il Loisy a proposito del carro di Seeland: « Bien difficile de dire si ces petits chariots solaires servaient à honorer le Soleil, à lui rendre un culte proprement religieux, ou n'étaient pas plutôt des objets servant à des rites magiques ayant pour but d'aider, stimuler, renforcer le Soil dans sa course, comme ces quadriges que chaque année à Rhodes, on précipitait à la mer » [2]. Il passo di Festo sul sacrificio annuale della quadriga solare, che si praticava a Rodi, dice così: « *Rhodii qui quotannis quadrigas Soli consecratas in mare iaciunt, quod is tali curriculo fertur circumvehi mundum* ». Lasciando ora da parte l'opinione del Blinkenberg, intorno all'uso di quei carri [3], nemmeno è da ritenersi soli-

[1] Secondo alcuni, trattandosi di acque termali, curative, non mancherebbero elementi per riferirsi al culto d'un dio speciale della pioggia. Vedi Haddon A. C., *Lo studio dell'uomo* (trad. A. Giardina), R. Sandron edit., p. 286.

[2] Loisy Alfr., *Revue d'histoire et de littér. religieuse*, 1912, p. 186.

[3] Il Blinkenberg (*Mém. de la Soc. Royal des Antiq. du Nord*, Copénague, 1896, p. 83) richiama il passo d'Omero (*Odyss.*, IV, 131) ove

damente fondata quella del Tümpel e del Gruppe, i quali hanno cercato di riannodare al mito della caduta di Fetonte il rituale rodiano della precipitazione delle quadrighe nel mare [1]. Ma il mito di Fetonte, secondo la concezione più recente del Reinach, si spiega per un rito sacrificale, originato dalla presenza del cavallo bianco o del cavallo-sole, sia che questo venisse precipitato in mare, ovvero gettato alle fiamme [2]. Numerose sopravvivenze infatti di quel rito, tanto nell'antichità, come nelle odierne costumanze popolari, tendono a dimostrare, secondo l'Etnografia comparata, che l'uso di quelle cerimonie (l'incendio o l'annegamento dei carri, dei cavalli, il precipitare delle ruote infiammate dalle colline verso la riviera, i così detti fuochi di San Giovanni, ecc....) risponde ad un principio generico di magia simpatica, ch'è una concezione di carattere astrale, comune alle mitologie vediche, iraniche, germaniche [3]. Il rito infatti in tutte le sue molteplici e svariate manifestazioni, dalle cerimonie antiche alle costumanze popolari odierne, non rispecchia che uno dei soliti processi di magia, mercè il quale l'uomo credeva d'asservire, d'esaltare o diminuire le forze naturali.

Ritornando al carro di Seeland, bene a ragione il Reinach ha affermato che tanto questo che altri carri simili, recanti semplicemente il disco piazzato nel centro, servissero alle pratiche di magia intese ad accrescere l'efficacia del sole, mentre tutte le altre specie

Elena riceve un canestro d'argento montato sul carretto, per depositarvi la lana (Ved. Furtwaengler, *Meisterwerke des griechisch. plastik*, 1893, pp. 257-63).

[1] Tümpel, *Philol. Jahrb.*, suppl. XVI, 1887, p. 165; Gruppe, *Griech. Mythol.*, p. 265.

[2] Reinach S., *Cultes, Mythes et Religions*, Paris, Leroux, 1912, t. IV, p. 45 suiv.

[3] Roscher, *Lexikon*, s. v. « Helios »; Frazer, *Golden Bough*, t. III, pp. 238, 301. Sulle sopravvivenze del mito solare nel *folk-lore* moderno, vedi Gaidoz, *Le dieu gaulois du Soleil*, cit. (*Rev. Archéol.*, 1884, II, p. 33); Frazer, *Les origines magiques de la Royauté* (trad. Loyson), Paris, Geuthner, 1920, p. 108.

di carri, costituite da recipienti montati sulle ruote, erano destinate a riti speciali per provocare la pioggia [1].

Quest'interpretazione è favorita dalla testimonianza di qualche scrittore e sopratutto dall'esempio che ci offre il famoso carro di Crannon. Questo carro, come si scorge sulle monete, è a similitudine perfetta degli altri carri ai quali abbiamo accennato, recanti un recipiente di rame di forma rotondeggiante (carri di Milavec e di Peccatel). Le monete in cui si vede effigiato, quando sieno di perfetta conservazione, lasciano pure scorgere, poggiati sulle assi delle ruote posteriori, dei cigni [2].

La presenza del carro sulle monete di Crannon vuole alludere, com'è noto, alle cerimonie magiche che si celebravano in quel paese per provocare la pioggia. Antigono Carystio ricorda come il carro di Crannon, nei periodi di siccità, veniva posto in movimento e si faceva scorrere l'acqua dal recipiente che vi era istallato per imitare la pioggia, come dallo stesso movimento delle ruote derivava il rumore che imitava il tuono [3]. Questi carri probabilmente erano muniti di grosse ruote (*tympana*) che, per ragione della loro rassomiglianza col tamburo, dovevano produrre un fracasso assordante che veniva paragonato al tuono [4]. In questo senso la ruota doveva forse simbolizzare il tuono, attributo di Giove, come si è visto più addietro nella statuetta di bronzo dello Zeus celtico. La funzione magico-religiosa del carro di Crannon può mettersi in relazione con quello che dice Livio della siccità che regnava in quel paese: « *Et viae inopis aquarum, quae inter Sycurium et Cranona est* » [5].

[1] *Ivi*, p. 48, n. 1. *Rev. hist. des Relig.*, 1908, p. 3.

[2] Vedi esempl. in *Brit. Mus. Cat.* (Thessalia), pl. II, 11-15; Head, *Hist. Numorum*, Oxford, 1887, p. 249; Leake W. M., *Num. hellen.*, London, 1854, p. 43.

[3] Antig. Caryst., *Hist. mirab.* (in *Script. Rer. Mirab. Graeci*, Edit. Westermann, c. XV, p. 64). Cfr. Furtwaengler, *Meisterwerke*, etc., *loc. cit.*

[4] Prob., *ad Virg. Georg.*, I, 163; II, 444.

[5] Liv., XLII, 64.

Quel rito magico, inteso a provocare la pioggia, non doveva essere sconosciuto agli Ebrei. Un passo dell'Antico Testamento accenna all'esistenza d'un vaso a rotelle nel tempio di Salomone [1].

L'impiego di un istrumento, come il carro, nella liturgia primitiva, sebbene faccia parte, come manifestazione religiosa, dell'antico cerimoniale inerente al culto delle divinità solari, non è in realtà che una pratica di magia, prodotto di quel misticismo popolare che gli etnografi designano col nome di « magia imitativa » o « mimetica » (imitazione della natura), o di « magia omeopatica » (simpatia naturale), le cui operazioni immaginarie si fondano su pretesi rapporti fra l'uomo e la natura, nei quali l'energia magica, per contatto diretto o mediato, interviene per invertire quei rapporti [2]. Dall'arte di provocare l'energia magica deriva principalmente l'essenza del culto nell'età primitiva, culto sopratutto utilitario dal punto di vista sacerdotale, scevro di preoccupazioni sentimentali o idealistiche. L'iniziazione ai misteri della magia, dice il Saintyves, « procure à la fois une force et une science, une valeur personnelle et une autorité sociale » [3].

Ma l'uso del carro processionale, come arredo cultuale presso i Romani, sembra doversi riscontrare anche nelle cerimonie sacre che accompagnavano la celebrazione dell'*Aquaelicium*. Nel testo grammaticale di Varrone *manalis lapis* indica, come è noto, la

[1] *Reg.*, III, c. VII, 13-51: « Quatuor quoque rotae... cohaerebant sibi subter basim... Tales autem rotae erant, quales solent in curru fieri... In summitate autem basis erat quaedam rotunditas dimidii cubiti, ita fabrefacta, ut luter desuper posset imponi ». La pratica si riconnette all'uso dello stesso popolo di provocare la pioggia, il quale consisteva nel versare sull'altare del tempio l'acqua della fontana di Siloe durante il frastuono delle trombe (Goblet D'Alviella, *Croyances, rites,* etc., cit., II, p. 106).

[2] Reinach S., *L'art et la magie,* in *Anthropologie,* 1903, pp. 257-66; Id., *Cultes, Mythes,* etc...., I, p. 129 suiv.; Frazer, *Les origines,* cit., p. 35 suiv.

[3] Saintyves P., *La force magique du mana des primitifs,* etc., Paris, Nourry, 1914, p. 64.

« pietra della pioggia », da *manare* (scorrere). A questo appellativo implicante il ricordo d'una liturgia primitivamente in uso, parrebbe succeduta l'esegesi posteriore apportata all'antico testo pontificale che considerava la parola come derivata da *manes*, quasi a dinotare la pietra che serviva da porta all'*Orcus*, vasta fossa destinata a ricevere le primizie dei prodotti locali, offerte ai mani nella cerimonia che precedeva la fondazione della città [1]. D'altra parte il testo anteriore conservatoci da Labeone addita precisamente le *manales petrae* come quelle ch' era in uso di portare in giro (*verrere*) in tempo di siccità, per impetrare la pioggia [2]. Questo rito faceva parte della disciplina augurale degli Etruschi, dai quali i Romani derivarono anche quello del *mundus* [3], e lo introdussero nella cerimonia dell'*Aquaelicium*, in cui il *lapis manalis* era portato in processione fino al tempio di Giove, accompagnato dalle matrone che incedevano a piedi nudi, circostanza che fece applicare alla cerimonia il nome di *nudipedalia* [4]. L'azione che, secondo i grammatici, chiarisce l'impiego del *lapis manalis*, va ricercata nelle parole *movere* o *trahere lapidem* [5], le quali indicano il trasporto che facevasi della pietra. Questa, essendo di proporzioni grosse, non poteva essere portata sulle braccia, ma trascinata da un veicolo. Se poi si riflette che era di forma cilindrica (*in modum cylindro-*

[1] Secondo alcuni, tra i riti magici per ottenere la pioggia, e la religione dei morti vi era un' intima connessione. Vedi Frazer, *Le rameau d'or*, I, 106 suiv., 122; E. Hoffmann, *Rhein. Mus. für Philol.*, L, 1895, p. 484 seg.; Pettazzoni R., *La religione primitiva in Sardegna*, Piacenza, 1912, p. 110 seg.

[2] Fulgent-Planciad, *De prisco sermone*, s. v. « Manales », p. 388; cfr. Muller-Deecke, *Etrusker*, II, p. 184.

[3] Muller-Deecke, *Ivi*, p. 99.

[4] Preller, *Römische Mythol.* (2ª edit.), pp. 172, 312. I testi relativi alla funzione del *lapis manalis* sono riportati dal Marquardt (*Le culte chez les Romains*, trad. Brissaud, t. I, p. 312), Paris, Thorin, 1889; cfr. Mannhardt, *Mythol. Forsch.*, Octoberross, p. 128.

[5] Non. Marc., 547; Serv., *Aen.*, III, 175.

rum) e che da Varrone viene appellata *trulleum*, cioè bacino [1], doveva certamente consistere in un recipiente di pietra di grandi dimensioni, che recavasi in processione sopra un carro e da cui scaturiva l'acqua imitando il cadere della pioggia [2].

* * *

La cerimonia antichissima dell'*Aquaelicium* ed altre pratiche derivanti dall'applicazione di congegni diversi, creati dal rituale magico, per invertire l'ordine di successione nei fenomeni naturali, tanto nell'antichità che nei tempi presenti, dipendono, come si è detto, dalla credenza, comune a quasi tutti i popoli, in quella specie di legame misterioso fra l'uomo e la natura, per cui quello si crede in diritto di ottenere da questa ciò che vuole, imitandone l'esempio con l'impiego di mezzi artificiali che costituiscono la così detta magia simpatica.

Questo principio applicato ai riti di magia fulgurale e tonitruale, spiega anche l'origine di alcuni miti e leggende favolose. La pratica del carro di Crannon, di fondo tessalico, era associata al culto dell'eroe locale Salmoneo. Caduta in disuso, il rito si cri-

[1] Varr, l. I *de vita P. R.* ap. Non. Marc. cit., 15, 32. Nonio Marcello afferma che il *trulleum* era propriamente l'utensile atto a lavarsi le mani. Secondo Varrone, starebbe fra il *matellio* e la *pelvis*: ma quegli soggiunge ancora che mediante l'*urceolus*, chiamato pure *aquaemanalis*, *aquimanale*, *aquimanarium* (χερνίβιον), si versava l'acqua nel *trulleum* (Varr. ap. Non. Marc., *Ibid.*, *Gloss.* Labbe, s. v.; Saglio-Daremberg, *Dictionn. d. Antiq.*, s. v.).

[2] Cfr. Warde Fowler, *Rom. festivals of the period. of the Republic*. London, 1899, p. 233. Due cerimonie che si praticavano in Francia e nel Portogallo nascondono forse il rito antichissimo del *lapis manalis*. In Francia, dipartimento dell'Isère, fino a mezzo secolo addietro, in circostanza di siccità si potevano vedere processioni recantisi a visitare un sasso ritenuto portentoso, il quale veniva dai processionanti sollevato dal suolo e girato due o tre volte, secondo la quantità dell'acqua che si desiderava. Per altre pratiche curiose, relative alla pietra della pioggia, vedi Sebillot P., *Le paganisme contemporain*, Paris, Doin, 1908, p. 243 suiv.

stallizzò nella leggenda. Secondo la favola, Salmoneo aveva preteso d'imitare Giove, affettandone l'attitudine col lanciare folgori da un carro dal quale derivava come il rumore del tuono e lo scrosciare della pioggia. Per tale audacia fu da Giove fulminato [1]. Col trionfo delle idee antropomorfiche, dalla scomparsa del rito nacque la leggenda dell'eroe, come dall'annegamento rituale dei cavalli bianchi era derivato il mito di Fetonte. Così pure quello di Danae si deve alla personificazione d'un rito magico per provocare la pioggia, secondo la più recente concezione del Reinach [2], il quale peraltro crede potersi questo processo di evoluzione estendere a tutte quelle leg-

[1] Virg., *Aen.*, 6, 585 seg.; Apollod., I, 9, 7.

[2] *Cultes, mythes*, etc., II, 196; IV, 4; Id., *Orpheus* (trad. Della Torre), I, 118-21. Danae in greco significa « secca » e vorrebbe personificare l'aridezza della terra. La pioggia d'oro inviata da Giove, secondo la favola, sarebbe stata una pioggia naturale, benefica più dell'oro per i tesori che apporta. Evidentemente nel rito antichissimo, primitivo dell'Argolide, la giovinetta Danae simboleggiava la terra e veniva, secondo un rituale magico, cerimonialmente annaffiata, come si usa anche oggidì in alcuni paesi della Romania, della Serbia e della Germania, nei quali, quando la pioggia tarda a cadere, si affretta con un rito popolare di magia simpatica. Viene spogliata una giovinetta de' suoi abiti e le si fanno abluzioni d'acqua per tutto il corpo. Un rito magico di questa specie si potrebbe riscontrare nella statuetta di terracotta, trovata a Cipro, già della collezione Lawrence-Cesnola, oggi del British Museum. Rappresenta una giovinetta seduta sopra un piede ed appoggiata ad uno scoglio sulla cui cima da un mascherone sgorga l'acqua. Essa è in atto di rovesciarsi sulle spalle un'idra piena del liquido. Alla base è scritto: ΘΕΑ Η ΟΜΒΡΙΟΣ (*la dea della pioggia*). Le Danaidi sarebbero state delle sacerdotesse dell'Argolide, le quali con processi magici provocavano la pioggia. Quest'interpretazione è favorita da una tradizione locale, riferita da Esiodo, poscia da Strabone, Servio, Plinio, Eustazio, secondo la quale le figlie del re Danaos sarebbero state le prime a scavare i pozzi nell'Argolide. La tradizione locale dice senz'altro che quelle eroine benefattrici, pervenute dall'Egitto, avrebbero arrecata l'acqua in un paese arido (πολυδίψιον Ἄργος, come le chiama Omero). Vedi Hesiod., *Fragm.*, LXIX, 72, alias 35; Eust., *ad Iliad.*, p. 461; Roscher, *Lexikon*, s. v. « Danaiden ». La loro immagine di benefica attività fu trasformata, da un'esegesi tardiva succeduta al rito, in quella di condannate al supplizio consistente nell'uso continuo del vaglio forato. Lo Schwartz pure (*Der Ursprung der Mythologie*, p. 160) considera Danae come un mito della pioggia.

gende mitologiche che riflettono gli eroi periti o sacrificati dalla collera della divinità. A questo gruppo di eroi supplicati appartengono, come è noto, Adone, Orfeo, Dionisio Zagreo, Atteone, Penteo, Ippolito ed altri [1].

Nelle religioni primitive, dunque, il culto degli eroi deriva dall'evoluzione mitica della pratica sacerdotale, condensata nei riti di magia; concetto questo che riflette in genere l'origine stessa della divinità. È noto, infatti, che la credenza nella magia ha preceduto, nello svolgimento dell'idea religiosa, quella negli dei [2]. L'antica aruspicina considerava il tuono, la folgore e lo scrosciare della pioggia come veicoli di forza magica, prodotto di correnti fra cielo e terra, base di legami e di scambi fra l'uomo e la divinità.

Nell'antica storia di Roma la leggenda di Salmoneo si traduce in altri episodi di eroi sacrificati, i quali ne rappresentano tante duplicazioni. Col ricorso ai riti di magia i primi re di Roma, che erano sopratutto sacerdoti, provocavano il tuono e la pioggia. Amulio o Romolo Silvio, re d'Albalonga, la cui reggia fu inghiottita dalle acque, era stato fulminato da Giove perchè, con una macchina che si era costruita, pretendeva d'imitare il rumore del tuono e lo scrosciare dell'acqua [3]. Riscontri simili si hanno nelle leggende di Romolo, Tullo Ostilio e, secondo alcuni, anche in quella di Enea [4].

Il Frazer ed il Granger ritengono che quei primi re pastori e selvaggi della Roma preistorica incarnassero lo spirito della vegetazione (cfr. il re di Nemi dalla barba a foglie di canna, i Silvii d'Alba, simboleggianti le foreste, Quirino, personificazione della « Quercus », ecc.): ma il concetto del loro castigo (come quello del re di

[1] Reinach, *Cultes, Mythes,* etc., II, 164 suiv., IV, 45 suiv.

[2] Frazer J. G., *Les origines,* cit., p. 32 suiv.

[3] Euseb., *Chr. Can.*, l. I, c. 45-6. Vedi Piganiol A., *Essai sur les origines de Rome* (in *Biblioth. des Écol. franç. d'Athènes et de Rome,* fasc. CX, 1917, p. 256); Frazer, *Les origines magiques,* cit., p. 223 suiv.

[4] Frazer, *Ivi;* Pais E., *Storia di Roma,* vol. I, parte 1ª (Torino, Clausen, 1898, p. 192).

Marsiglia, del re di Nemi, del re de' Saturnali, dei *pharmacoi* della Grecia) derivava dall'espiazione e dal sacrifizio che dovevano compiere a beneficio della comunità, della tribù o del clan. In altre parole, il loro destino tragico e l'assassinio obbligatorio facevano parte del rito del dio-re sacrificato, comune a tutto il mondo mediterraneo [1].

A Roma la cerimonia del *Regifugium*, secondo alcuni, sarebbe stata ispirata dalla leggenda dell'assassinio di Romolo. Costui è ucciso e fatto a pezzi (assassinio rituale) ed i pezzi vengono divisi fra gli astanti. Vi è in quest'allusione al rito selvaggio dell'*omophagia* qualche riflesso alla cerimonia di Orfeo, Dionisio, Zagreo e di altri eroi sacrificati [2].

Tornando ora al rito di provocare la pioggia, è noto come esso fu esercitato in tutti i tempi, sotto l'aspetto di pratiche svariate, in quasi tutti i paesi d'Europa, associato ad elementi del culto prevalente [3].

[1] Frazer, *Golden Bough*, 2ª ediz., I, *Magic. Art.*, t. II, p. 171, « The kings of Roma and Alba »; Id., *Les origines magiques*, p. 306 suiv.; Granger F., *A portrait of the rex Nemorensis*, in *Class. Rev.*, XXI, 1907, p. 194; Reinach, *Cultes, Mythes*, etc., I, 332 suiv.

[2] Pauly-Wissowa, *Real Encyclop.*, 469, s. v. « Regifugium », art. di A. Rosemberg; Reinach, *Cultes*, etc., II, 85 96; III, 37; Id., *Revue Archéol.*, 1902, II, 242; Foucart P., *Le culte de Dionusios en Attique*, 1904, p. 24; Piganiol, *Essai*, cit., p. 260. La fuga del re, come indica la voce stessa (*Regifugium*), sarebbe stata, secondo il Frazer, una cerimonia inerente al rito agrario dei Saturnali, istituita per addolcire il ricordo d'un costume anteriore, il quale esigeva la condanna a morte del re in persona, sacrifizio annuale che se non fu più praticato, sopravvisse, in forma di simbolo, fino all'era cristiana (Frazer, *Les origines*, etc., p. 300 suiv.). Un accenno alla morte violenta (assassinio rituale) dei primi re d'Alba e di Roma, come personificazioni divine, si rinviene in Plauto (*Casina*, II, 5, 23-29). Il passo è segnalato dallo stesso Frazer (*Ivi*, p. 317). Vedi pure sulla morte del *Rex Nemorensis*, p. 328.

[3] Al contenuto magico della favola di Salmoneo ci riporta un'usanza ch'esisteva a Dorpat, villaggio della Livonia. Gli abitanti di quel villaggio, in circostanza di siccità, erano soliti di ricorrere ad una pratica curiosa. Tre persone si arrampicavano ad un albero di pino; una

Gli etnografi hanno descritte e seguite nel loro svolgimento tutte le cerimonie derivate in questo senso dall'antichità, quelle che oggi si svolgono intorno alla così detta « pietra della pioggia », quelle della « bagnatura delle statue » ed altre che rivelano il sovrapporsi dell'idea cristiana a quelle antichissime dell'epoca mitologica o pre-mitologica. Delle quali, se talora presentano diversità in apparenza, non intaccano il contenuto sostanziale fondato sul principio magico-animistico, comune alla credenza di tutti i popoli [1].

GIOVANNI PANSA.

di esse percuoteva con un martello un recipiente di metallo, provocando un rumore assordante; l'altra agitava furiosamente un tizzone acceso da cui si spandevano attorno infinite scintille; la terza infine immergeva un grosso ramo in un secchio d'acqua e ne spargeva il liquido attorno (Frazer, *Golden Bough*, t. I, p. 82; Mannhardt, *Antike Wald- und Feldkulte*, p. 342; Reinach, *Cultes*, etc., II, p. 164).

[1] Speciali investigazioni sulle pratiche usate per provocare la pioggia sono state fatte dal Frazer, dal Mannhardt, dal Sebillot, dal Tylor, dal Pitrè, dal Bellucci e da altri etnografi. Da notarsi, per la densità delle notizie raccolte sull'argomento, il dotto e diligentissimo studio di R. Corso, col titolo: *Deus Pluvius. Saggio di Mitologia popolare*, pubblicato in *Bilychnis* (giugno 1918).

ETUDES

SUR LES

RELATIONS DU SAINT-SIÈGE ET DE L'EGLISE DE FRANCE

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVI^e^ SIÈCLE

I.

ROME ET POISSY

(1560-1561)

Introduction. — Les sources.

Sommaire. — La renommée exagérée du « colloque » a fait oublier l'événement plus important dont il n'est qu'un épisode: l'Assemblée de Poissy.

Les sources utilisées jusqu'à ce jour - récit de Claude d'Espence, *Commentaires* de La Place et correspondances contemporaines - de même que les relations modernes ne donnent qu'un aspect incomplet.

Il faut interroger aussi les sources « romaines »: papiers de la nonciature, documents pontificaux, lettres, *avvisi* et *diarii*.

La petite ville de Poissy, aux environs de Paris, jouit d'une certaine notoriété dans l'histoire de France. Elle y a droit. Un roi y reçut le baptême, qui fut ensuite un excellent chef d'Etat et un grand saint. Des « parlements » de justice — et l'on sait quel juge parfait les présidait — s'y tinrent sous son règne. Cela pouvait suffire à consacrer son rôle historique.

Mais la renommée est une personne capricieuse; elle aime le bruit et l'étrange. Aussi a-t-elle oublié — ou peu s'en faut — ce que le saint roi aimait à rappeler en s'intitulant « Louis de Poissy ». Des ministres réformés étant venus, un beau jour de septembre 1561, argumenter avec des théologiens catholiques dans la petite ville, elle

a marqué au contraire une grande attention. Et parce qu'on a accoutumé de qualifier ce « colloque » de *fameux*, c'est lui qui désormais signale Poissy à la mémoire des historiens. Les deux noms paraissent inséparables.

La gloire de Poissy pourrait être d'un meilleur aloi. Les hommes ont un particulier penchant à prolonger le souvenir de ce qui les divise ; tout au moins, le goût de la chicane prime, chez eux, celui de la concorde. Le colloque les sert à souhait. Ce magnifique exemple du *furor theologicus* — dont on a dit, au reste, plus de mal qu'il n'est séant — est un prétexte trop commode aux polémistes pour qu'ils y renoncent volontiers. Matière à controverses inépuisables, les uns y voient une manœuvre hardie du protestantisme, avide de s'imposer à un gouvernement hésitant — manœuvre qui aurait atteint son but, du moins en partie ; les autres n'y reconnaissent qu'une regrettable complaisance des catholiques séduits par un espoir sans fondement. Ainsi, selon l'humeur qui l'agite, l'historien du colloque de Poissy accuse l'intransigeance du cardinal de Lorraine ou celle de Théodore de Bèze, et stigmatise, en deux sens contraires, la vivacité des passions qui firent échouer cet essai de conciliation.

D'aucuns voudraient élever le débat jusqu'à la « grande histoire ». A les entendre, tout l'intérêt de la situation religieuse de 1561 converge sur le « fameux » colloque ; celui ci aurait influencé d'une manière décisive les événements contemporains. M. le baron de Ruble, son plus récent historien, nous assure qu' « il est... le point de départ de la guerre civile, la première rencontre où l'historien peut mesurer la profondeur de l'abîme qui séparait les deux partis » [1].

Il n'est assurément pas sans intérêt de rechercher si, au moment où la lutte religieuse allait prendre un caractère tragique, quelque moyen existait de la conjurer et s'il a été tenté. On de-

[1] Ruble (baron Alphonse de). *Le Colloque de Poissy* dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XVI (1889), p. 1.

vrait toutefois établir que ce moyen était bien celui dont le gouvernement de Catherine de Médicis prit l'initiative à Poissy. C'est une question, en effet, de savoir si des conférences contradictoires entre théologiens répondaient à ce but, comme c'en est une, plus générale, que jamais doctrinaires opposés aient retiré de pareilles joutes autre chose que plus de raisons de persévérer dans leurs opinions respectives. Alors — comme en des temps plus proches de nous — les circonstances exigeaient peut-être plus d'action, intelligente mais ferme, que de conférences.

Quoi qu'il en soit, le regret de constater que le Colloque, « par une sorte de parti pris, a toujours été négligé » [1] des historiens tant protestants, que catholiques ou neutres, a conduit, semble-t-il, ceux qui s'en sont occupés, à en exagérer l'importance. A première vue, n'est-il pas déjà piquant de voir attribuer le titre de *Colloque de Poissy* à une étude dont l'objet est de publier, comme l'a fait M. de Ruble, un « journal » où il est question, à titre au moins égal, de bien autre chose: à savoir d'une assemblée chargée d'étudier les questions qui seraient soumises au concile général ? M. de Ruble est à ce point absorbé par le colloque aux dépens de l'assemblée qu'il lui arrive de prendre celle-ci pour l'autre [2]. De même, c'est encore ce titre qu'a choisi un de ses devanciers, M. Henri Klipffel, pour le travail, d'une portée déjà plus générale, qu'il a donné sur l'assemblée aussi bien que sur le colloque. On semble ainsi vouloir indiquer que cette réunion de l'épiscopat français n'avait pour objet que de préparer l'audition des docteurs de la Réforme. C'est bien l'impression qui ressort du récit fourni par l'*Histoire de France* de M. Lavisse : de l'assemblée, rien — si ce n'est, dans un passage assez confus, l'allusion à un programme qu'elle ne traita point —

[1] *Ibid.*

[2] Cfr. Ruble, *Le Colloque de Poissy*, p. 10, où il dit que la communion générale faite par les évêques le 3 août eut lieu « le lendemain de l'ouverture du colloque ». Or si l'assemblée commença le 30 — ou le 31 — juillet, on sait que « l'ouverture du colloque » se fit le 9 septembre.

rien, sinon qu'elle fait figure de simple prétexte au colloque [1]. Le P. Prat, dans son étude sur *Le P. Laynez au Colloque de Poissy et à Paris en 1561* [2], commet la même erreur quand, parlant de « l'assemblée du clergé de France qui devait se réunir au mois de *septembre* 1561 à Poissy », et à laquelle Catherine de Médicis avait prié les « chefs » huguenots « de venir exposer leurs difficultés, leurs prétentions et leurs griefs », il ajoute : « cette assemblée fut appelée le colloque de Poissy ».

Dans un style beaucoup plus imagé, M. Napoléon Peyrat nous raconte qu'en « août 1561 » Catherine quitta le Louvre pour Saint-Germain accompagnée de « soixante prélats de l'église gallicane » qui venaient, « au milieu des chasses féodales et de jeux chevaleresques, assister au colloque de Poissy... Ils espéraient peut-être, singulière illusion, réconcilier par ces combats de la parole la Réformation toute sanglante encore de son martyre et la théocratie romaine qui ne transige pas avec l'esprit humain » [3]. M. Peyrat ne méconnaît pas toutefois que les évêques ne songeaient pas seulement aux chasses féodales et à la réconciliation de la Réforme avec la théocratie romaine : ils se rendirent à Poissy, dit-il, où ils avaient à voter des subsides à la régente et « à déléguer un prélat pour assister à la clôture du concile de Trente » [4]. Et c'est tout pour l'assemblée.

La réalité est toute différente et oblige à reconnaître que si le colloque est célèbre » il convient de le réduire, avec M. Henri Hauser, aux proportions d'un « épisode ». Bien plus, on ne peut l'étudier comme un fait isolé, complet en lui-même. Il est indispensable pour en saisir la portée, voire même pour s'expliquer la manière dont il s'est déroulé, de le replacer dans son cadre im-

[1] Cfr. t. VII, p. 47.

[2] Parue dans la *Collection de précis historiques*, 1889, pp. 71-85, puis en tiré à part (1889).

[3] *Le Colloque de Poissy et les conférences de Saint-Germain en 1561*, Paris, 1868, in 16, p. 2.

[4] *Ibid.*, p. 51.

médiat. Or ce cadre naturel et nécessaire lui est fourni par un événement d'une tout autre envergure que cette expérience politique de Catherine et du Chancelier, et qui est précisément l'assemblée ou, comme on l'a encore appelée, le concile national de Poissy. La direction que va prendre le colloque, les éléments de succès ou d'échec qu'il renferme, dépendent étroitement des dispositions de ces évêques de France, témoins, ou même acteurs, du débat. Dès lors, ce qu'il importe d'établir avant tout, ce sont ces dispositions, les influences qui s'exercent sur ce « concile », les conditions posées par lui — car il pose des conditions — à cette conversation. Et puis, plus haut que cette assemblée, la dominant de toute son autorité, n'y a-t-il pas un autre témoin à interroger? A lire ce que jusqu'à ce jour on nous a raconté de Poissy, ne semble-t-il pas que ces évêques n'ont affaire qu'avec le gouvernement royal qu'ils secondent et le calvinisme qu'ils écoutent? L'Eglise de France, à Poissy, est-elle à ce point « gallicane » qu'elle agisse de sa seule et indépendante volonté, ou bien son chef suprême, le pape, y joue-t-il son rôle? L'a-t-on consulté, quel compte a été tenu de sa réponse, comment a-t-il envisagé cette entreprise, l'a-t-il suivie, aidée, modérée ou contrariée? Bref, quelle a été l'influence de Rome sur les délibérations tant de l'assemblée que du colloque? Et quels sentiments a-t-elle rencontrés dans l'episcopat français: de factieux ou de coopérateurs, ou simplement de dociles subordonnés? Autant de questions à résoudre sous peine de n'avoir qu'une idée incomplète, sinon inexacte, des événements de Poissy.

* * *

Ce n'est ni des comptes rendus contemporains, ni des relations modernes qu'il faut attendre la réponse à ces questions [1].

[1] La *bibliographie* de Poissy a été établie, pour les sources imprimées, par le si utile manuel de M. Henri Hauser, *Les sources de l'hist. de France, XVI^e s.*, t. III (1912), pp. 177-179 et *passim*, *ibid.* et t. II (1909);

Les premiers sont rédigés, que leurs auteurs le veuillent ou non, avec une préoccupation trop apologétique pour que celles-ci y trouvent leur place, du moins exacte. C'est le « journal » où le docteur

par les annotations de Baum et Cunitz dans leur édition de l'*Histoire ecclesiastique des Eglises réformées au royaume de France*, t. I[er] (1883), pp. 556-737 et celles du baron de Ruble *Le Colloque de Poissy* dans les *Mémoires de la Société de l'Hist. de Paris*..., t. XVI (1889), pp. 254-1; auxquelles on peut ajouter les indications du *Catalogue de l'Hist. de France* de la Bibliothèque nationale, t. I[er] (1895), pp. 252-253; pour les sources manuscrites, par les ouvrages spéciaux dont on trouvera la mention à la fin de la liste qui suit, en particulier par Ruble, *op. cit.*

Voici cette bibliographie, complétée sur différents points, telle qu'elle a été utilisée jusqu'à ce jour.

A. Sources directes.

1° *Documents isolés publiés dès 1561*: *a*) Les discours de Bèze prononcés dans les séances des 9, 24 et 26 sept.; — *b*) les quatre requêtes présentées au roi par les réformés; — *c*) le discours du card. de Lorraine le 16 sept.; — *d*) les *Articles de l'assemblée de Poissy proposez au Thostel... du card. de Lorraine*, le 1[er] août; — *e*) la *Proposition et harangue faite par monsieur le Chancelier de France... à l'assemblée des Prelatz*. — Cfr. *Catalogue de l'Hist. de France, loc. cit.*

2° *Relations*: *a*) *Discours des actes de Poissy* repris dans une autre éd. sous le titre *Ample discours des actes de Poissy* parus en 1561; — *b*) *L'accord du poinct de la Cène accordée au concile national tenu à Poissy*, relatif à la réunion privée du 1[er] octobre, paru avant le 6 janvier 1562 (date d'une lettre d'Espence à l'évêque de Paris protestant contre cette publication); *c*) de 1561 (?): un récit anonyme des séances des 13, 26 et 30 sept. (B. N. *franç. 3953*, f. 21); une lettre datée du 24 sept. 1561 racontant celles des 9 et 10 sept. (*Ibid.*, *Coll. Moreau 740*, f. 124); une lettre de Pierre Martyr à Bullinger, du 19 sept. 1561, relative aux 16, 17 et 19 sept. (Bibl. S[te] Geneviève, *ms. 347*, ff. 158-163 v°, copie XVIII[e], reproduite en partie seulement, dans les *Calvini opera*, XVIII, col. 723-725) et un récit du même Martyr (*Vermilii relatio colloquii Possiaceni*) sans date, relatant différents entretiens avec la reine-mère et les séances des 16, 24 et 26 septembre, publié par Hottinger (*Hist. eccl.*, t. VII, p. 714 et suiv.) et reproduit par les *Calvini opera*, XVIII, col. 760-774; — *d*) le journal de Claude d'Espence, vraisemblablement rédigé en 1561, en tout cas avant le 1[er] oct. 1570, comme le prouve une lettre du card. d'Armagnac de ce jour (*Coll. Dupuy 309*, f. 34). De ce journal, la Bibl. nat. conserve deux copies (*Coll. Dupuy 641* et *fonds franç. 17813*) sous le titre *Brief recueil et sommaire de tout ce qui s'est faict en la ville de Poissy durant l'assemblée des prelatz de l'eglise gallicane scavoyr depuis*

catholique Claude d'Espence, appliqué à mettre en valeur son rôle conciliateur, n'envisage la situation que du point de vue français — je veux dire, dans ses rapports avec la politique royale et l'état du

le XXVI^e jour du mois de juillet jusque au XIIII d'octobre 1561. Deux autres se trouvent dans le registre *G 8 * 588* des Arch. Nat., une à la Bibl. Mazarine (*ms. 2510, 1489 A*), une dans les archives des PP. Jésuites de la province de Lyon (cfr. Fouqueray, *Hist. de la Cie de Jésus en France*, t. I^er^ (1910), p. 250, n. 3), et la Bibl. du Sénat en possède deux résumés, l'un qui va du 31 juillet au 24 sept. (*ms. 9117*, coté 266 dans le nouveau catalogue mais classé encore dans les armoires sous son ancien n°, pp. 665-669), l'autre ne commençant qu'au 9 sept. et s'arrêtant au 3 oct. (*ms. 9449*, coté 1098 dans le nouv. cat., pp. 185-204). — Le même auteur a laissé un second récit n'embrassant que la période du 9 sept. au 13 oct. dont original (?) dans la *Coll. Dupuy 309*, ff. 8-16, et copies dans le *fonds français* de la B. N. (*17814*, ff. 76-114 et *2943*, f. 92 et suiv.), aux Arch. Nat. (*G 8 * 588*), à la Bibl. Mazarine (*ms. 2510, 1489 A*) et à la Bibl. du Sénat (*ms. 9117*, pp. 671-698 et (*ms. 9449*, pp 219-271). — Le premier journal d'Espence à été utilisé par la *Coll. des Procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, t. I^er^ (1767), pp. 15-40, et publié *in extenso* (sauf deux dissertations de l'auteur relatives à un texte présenté le 4 oct.) par le baron de Ruble (*Le Colloque de Poissy*) qui a donné aussi le second journal en partie; — *e*) en 1562, Cl. d'Espence publie son traité, *De vi verbi Dei in sacris scripturis, collatio habita Sangermani cum ministris*, traduit l'année suivante sous le titre *Traité de l'efficace et vertu de la parole de Dieu* où il raconte les conférences privées du 25 sept. au 13 octobre. Une lettre de lui, en latin, adressée à l'év. de Paris, Eustache du Bellay, le 6 janvier 1562, traite des points discutés dans ces mêmes conférences, et a été insérée par Raynaldi dans les *Annales ecclesiastici*, t. XV de l'éd. Mansi (1756), pp. 175-179; — *f*) les documents isolés publiés dès 1561: le *Discours* et l'*Ample discours*, reproduits *in extenso* où résumés, constituent le fond du récit relatif à Poissy qui se trouve dans les *Commentaires de l'estat de la religion et republique soubz les rois Henry et François seconds et Charles neufiéme* publiés en 1565 par le président Pierre de La Place (réédités sous le titre *Histoire de nostre temps*, s. l., 1566, et insérés dans les *Mémoires de Condé*, éd. Secousse, 1743, puis par Buchon dans les *Chroniques et Mémoires sur l'hist. de France, XVI s.*, éd. du *Panthéon littéraire*), repris par Jean de Serres (*Commentariorum de Statu religionis... libri tres*, s. l., 1571), La Popelinière (*La vraie et entière histoire de ces derniers troubles*, Cologne, 1571), Jean Le Frère de Laval (*La vraie et entière histoire de ces derniers troubles...* Paris, 1573) qui démarque La Place dans un sens catholique, Simon Goulart (*Mémoires*

pays — et un traité où il est obligé de se défendre contre les accusations de tiédeur et de complaisance qui lui viennent de deux côtés à la fois. Ce sont les *Commentaires* du président Pierre de

de l'estat de France sous Charles neufiesme..., 1876, et — si elle est bien de lui — l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France*, Anvers, 1580, rééditée par Baum et Cunitz (t. I^er^, Paris, 1883, pp. 556-737).

B. Sources indirectes.

1° *Lettres de contemporains* : de Catherine de Médicis (publ. La Ferrière dans les *Doc. inéd. de l'Hist. de Fr.*, t. I^er^, 1880); de Calvin, Bèze, Pierre Martyr (*Ioannis Calvini opera* dans le *Corpus reformatorum*, éd. Baum, Cunitz et Reuss, 1860-1900); de Sébastien de Laubespine, év. de Limoges (*Négociations... relatives au regne de François II*, publ. Paris, dans les *Doc. inéd.*, 1841); de Chantonay (*Arch. Nat., K. 1493, 1494* et *1495*); d'ambassadeurs anglais (*Calendars of State papers, Foreign*, 1561-1562), toscans (*Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, publ. Desjardins dans les *Doc. inéd.*, t. III, 1865), vénitiens (*Négociations des ambassadeurs vénitiens*, publ. Tommaseo dans les *Doc. inéd.*, t. I^er^, 1838); d'Hubert Languet, agent du duc de Saxe (*Epistolae secretae*... Halle, 1699, liv. II), de Coligny, Condé, Jeanne d'Albret (Arch. et bibl. de la ville de Genève); de Babou de La Bourdaisière, ambassadeur à Rome (B. N. *franç. 3102, 2812*; *Coll. Dupuy 355* : *Cinq cents de Colbert 343, 390*), de divers (Pasquier, *Œuvres complètes*. Amsterdam, 1723); du nonce Santa Croce (Aymon, *Tous les synodes nationaux des Eglises réformées de France*. La Haye, 1710, et Cimber et Danjou, *Archives curieuses*..., 1^ère^ série, t. VI, 1835).

2° *Journaux et mémoires* : Bruslart (Nicolas), *Journal des choses plus remarquables... 1559-1561* publ. dans les *Mémoires de Condé*, éd. Secousse, t. I^er^; *Mémoires de Castelnau* publ. Le Laboureur, Bruxelles, 1731; *Mém. du duc de Guise* publ. Michaud et Poujoulat (*Coll. de Mém. pour l'Hist. de France*, 1^ère^ série, t. VI, 1889); *Mém. de Claude Haton* publ. Bourquelot dans les *Doc. inéd.*, t. I^er^, 1857.

3° *Pièces diverses* : [Marquets (Anne de)] *Sonets, prieres et devises en forme de pasquins pour l'assemblée de messieurs les Prélats et Docteurs enue a Poissy M. D. LXI*, s. l., 1566; Tarander, *Les actes de Poissy mis en Ryme françoyse*... s. l. n. d.; *Recueil de pièces de vers, chansons, sonnets... rassemblés par Rasse des Noeuds* (B. N. *franç. 22560-22565*); une poésie sur les membres du Colloque (B. N. *franç. 10190*).

4° *Recueils de documents* : l'*Histoire du président Montagne* (B. N. *franç. 15494*); *Mémoires de Condé*, résultat de publications successives de 1564 à 1568, reprises, avec des additions, par Secousse en 1743; *Coll. des Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France*, t. I^er^,

La Place, protestant, qui, repris par les écrivains de son parti, notamment dans l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées*, serviront à souligner le beau rôle que les Calvinistes se persuadent d'avoir eu, opposé à l'opiniâtreté et mauvaise foi de leurs adversaires. Pas plus que la relation catholique, le récit protestant ne nous renseigne sur l'action de Rome, quelques allusions méprisantes au pape et au concile ne pouvant tenir lieu de documentation véritable. En outre, si le journal d'Espence va du 26 juillet au 14 octobre, et englobe ainsi l'assemblée et le colloque, l'*Histoire ecclésiastique* — pour ne citer désormais La Place que dans sa forme la plus complète — ne vise presque exclusivement que le colloque. Tels sont les deux chefs de ce qu'on peut appeler « la tradition de Poissy ».

C'est elle qui a inspiré les historiens modernes. Il n'est donc pas étonnant que leur point de vue soit demeuré aussi restreint. Sans

1767; les *Œuvres complètes de Michel de l'Hospital* publ. Dufey de l'Yonne, Paris, 1824; *Ioannis Calvini opera* déjà cité.

C. Histoires générales: pour rappel, La Place, Serres, La Popelinière, Le Frère de Laval, Goulart, l'*Hist. eccl. des Egl. Réf.*; Thou (J.-A. de), *Historiarum sui temporis*, liv. XXVIII (éd. 1620, 1621, 1626 et 1733); Sacchini (Francesco), *Historiae societatis Iesu pars secunda*, Anvers, 1620, liv. V, n. 199 et ss.; Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, anu. 1561 (t. XV, dans l'éd. Mansi, 1766, pp. 168-186); Sattler, *Geschichte des Herzogthums Würtemberg*, Ulm, 1769-1783, 13 vol. in-8°, t. IV (1771), pp. 180-188; Baum (Jean-Guillaume), *Theodor Beza*, Leipzig, 1843, 2 vol. in-8°; Soldan, *Geschichte des Protestantismus in Frankreich*, Leipzig, 1885, 2 vol. in-8°, t. I^er^. J'y ajoute pour complément de bibliographie, bien qu'il n'ait pas encore été utilisé, l'ouvrage du P. Fouqueray, *Histoire de la Cie de Jésus en France*, t. I^er^, 1910, pp. 248-262.

D. Ouvrages spéciaux: Mourgues (Emile), *Etude sur le Colloque de Poissy* (thèse présentée à la faculté de théologie protestante de Strasbourg), Strasbourg, 1858, in-8°, 52 pp.; Klipffel (H.), *Le Colloque de Poissy*, Paris [1867], in-18, 206 pp.; Peyrat (Napoléon), *Le Colloque de Poissy et les conférences de Saint-Germain en 1561*, Paris, 1888, in-12, 98 pp.; Delaborde (Comte Jules), *Les Protestants à la cour de Saint-Germain lors du Colloque de Poissy*, Paris, 1874, in-8°, 85 pp.; Ruble (Baron Alphonse de), *Le Colloque de Poissy* dans les *Mém. de la Société de l'Hist. de Paris...*, t. XVI (1889), 54 pp.

doute, on a pensé l'élargir en faisant appel, en guise de commentaire, aux éléments que fournit la littérature épistolaire, mémorialiste ou documentaire de l'époque. C'est ainsi que des emprunts ont été faits à la correspondance de Chantonay l'ambassadeur espagnol, à celle des représentants de l'Angleterre, de la Toscane, du Duc de Saxe ou de Venise. Les agents du roi à l'étranger, un Lanbespine à Madrid, un Babou de La Bourdaisière à Rome, ont dit leur mot qui n'est pas inutile. Bien entendu, on a consulté la riche collection du *Corpus reformatorum* pour en extraire des lettres de Calvin, de Bèze, de Pierre Martyr. Catherine de Médicis a fourni les siennes, ce n'est que justice. Les archives et la bibliothèque de la ville de Genève en ont livré de Coligny, de Condé et de Jeanne d'Albret. Des mémoires ont été utilisés : ceux de Castelnau et du duc de Guise, ceux de Claude Haton, plus disert mais plus suspect aussi, le journal de Nicolas Bruslart. Et, avec eux, des relations fragmentaires, des pièces de genre divers, recueillies par les *Mémoires* dits de Condé, par Raynaldi continuateur des *Annales ecclesiastici* de Baronius, par Le Plat dans ses *Monumenta* du Concile de Trente ou Louis Paris dans ses *Négociations relatives au règne de François II*, sans compter quelques documents de la *Collection Dupuy* ou du fonds français de la Bibliothèque nationale. Même la poésie est venue égayer ce sujet de « pasquins » et sonnets moqueurs.

De ces historiens de Poissy, certains n'ont fait que lui consacrer quelques pages, leur but principal n'étant pas de l'étudier. Ainsi Soldan au cours de son *Histoire du protestantisme en France*, Baum, avec plus d'insistance déjà pour son *Théodore de Bèze*. Plus récemment Krüger, dans la *Grande encyclopédie*, sans entrer dans le détail, a émis un jugement général. Le P. Fouqueray, reprenant les données de son confrère du XVII^e^ siècle, le P. Sacchini, réserve au rôle des Jésuites à Poissy plusieurs pages de son *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, et ce sont peut-être les plus

neuves qu'on ait écrites sur la matière. D'autres, dans des travaux peu étendus d'ailleurs, Mourgues, Peyrat, Klipffel, le comte Delaborde, le baron de Ruble ont visé directement le sujet.

Mais toutes ces productions appellent une même remarque : à l'exception de quelques indications, forcément très brèves, du P. Fouqueray, et de trois ou quatre pages de Ruble, le Colloque seul en fait l'objet, soit qu'on y suive, comme ce dernier, le texte d'Espence, soit qu'on s'inspire de l'*Histoire ecclésiastique*. Seul, Klipffel est bien près d'élargir le sujet puisqu'il ajoute des considérations sur les articles de réforme proposés à l'assemblée et un aperçu du rôle des Jésuites [1].

Si l'on passe à l'examen des préoccupations qui ont guidé ces auteurs — et on s'aperçoit vite que plusieurs paraissent étrangères à l'histoire [2] — on ne peut que constater davantage combien il leur a manqué des sources essentielles pour embrasser la question dans son ensemble, et ainsi ne point risquer de la fausser. Tous, en effet, tournent dans le cercle, à peine plus large, des premiers récits — tous n'ayant interrogé que les sources que j'appellerai « françaises ». J'entends par là qu'elles proviennent, soit des chefs ou des agents de la politique royale et de ceux qui, à l'étranger comme à l'intérieur, en reçoivent les échos ; soit des narrateurs de la pre-

[1] Si les dix lignes consacrées au Colloque par M. Mourret, dans son *Histoire générale de l'Eglise* (t. V, *La Renaissance et la Réforme*. Paris 1910, pp. 429-430), sont suffisantes, étant donné le caractère très général, de l'ouvrage, on est assez surpris de n'y trouver aucune mention de l'assemblée des évêques. Elle aurait peut-être pu se placer p. 496, dans le ch. sur la réforme catholique, quand on signale que « les princes ne parlaient plus que de *conciles nationaux* (c'est moi qui souligne), de conférences, de colloques ».

[2] Pour Klipffel, par exemple, c'est *par peur* que le clergé consent à entendre les réformés ; les décrets disciplinaires sont « une simple manœuvre du clergé contre l'ordonnance d'Orléans dont il s'agissait d'atténuer l'effet », etc. Cfr. le compte rendu qui a été donné de son travail par Henri de l'Epinois dans la *Revue des Questions historiques*, t. IV (1868), pp. 362 et 363.

mière heure, tous théologiens ou historiens français mus par les mêmes préoccupations que le gouvernement de Charles IX. Des témoins « romains » — c'est-à-dire ceux qui peuvent refléter la situation jugée du point de vue de Rome — un seul jusqu'ici a déposé : le nonce Santa Croce. Mais il le fait incidemment, par l'intermédiaire du trop fâcheux Aymon, et sans grand profit pour nous. Il n'est en effet arrivé à Paris qu'après la dissolution de l'assemblée et ne deviendra réellement utile que pour l'essai de reprise du colloque en janvier et février 1562 à Saint-Germain.

En résumé, pour établir les relations de l'Eglise de France avec le Saint-Siège dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, relations dont Poissy forme le premier acte, il nous faut recueillir un écho direct, de source romaine. Or il n'est pas vraisemblable que le Saint-Siège n'ait pas manifesté ses idées très explicitement dans une matière qui l'intéressait au premier chef. Il est impossible qu'il ait abandonné le soin de les faire connaître à quelque Chantonay plus ou moins acrimonieux et maladroit. Pour ne parler que de la secrétairerie d'Etat, si attentive toujours aux affaires de France, outillée autant que nulle autre chancellerie à cette époque, servie par des agents que pouvaient lui envier les autres gouvernements, peut-on admettre qu'elle n'ait pas donné les instructions les plus précises à ses nonces ? Avec quelle science de la situation elle l'aura fait, quel souci des nuances, quelle souplesse, quel libéralisme même, nous aurons l'occasion d'en juger. En tout cas, elle a une oreille à Paris, à Madrid, près de l'empereur, en Pologne, à Venise, partout où quelque chose d'utile à entendre peut-être entendu. Elle est donc à même d'être renseignée. Soyons convaincus qu'elle aura su en profiter pour agir. A côté de ces agents diplomatiques, il ne faut pas oublier qu'à Trente, à Bruxelles ou à Anvers, tel cardinal légat, tel envoyé extraordinaire, préposés à la reprise des séances du Concile, s'efforcent eux aussi à ne rien ignorer de tous ces con-

seils du roi, diètes, assemblées, conciliabules, colloques, provoqués par des préoccupations identiques à celles qui président à la grande œuvre de Trente. Or tous ces représentants du Saint-Siège se connaissent. Relations de famille, de « clientèle », amitiés nouées au temps de communes occupations à la curie pontificale : les motifs sont nombreux qui maintiennent entre eux le contact. Autour de ces chefs de service qui s'écrivent, ne fût-ce qu'en raison de leur fonction, tout un personnel subalterne vit, regarde, écoute et agit. Tel secrétaire, à Trente, renseignera son ancien « patron » demeuré à Rome, tel agent — comme tous les cardinaux en avaient un dans l'entourage du pape — reste en communication suivie avec le Légat parti vers quelque cour. Il y a donc bien des chances pour que — si ces correspondances n'ont pas disparu — nous y retrouvions la trace des intentions, des espoirs, des directives de Rome quant aux affaires qui préoccupent Catherine et son Chancelier, les Guises ou Condé, le cardinal de Tournon ou Lorraine, les catholiques de Paris ou les réformés de Genève. Tout n'y aura pas le même caractère de document. On sait combien, au XVI^e^ siècle — et peut-être encore à une époque assez récente — il s'est mêlé d'éléments divers dans les informations qui remplissent ces correspondances. A côté de l'officiel — soigneusement transmis en chiffre s'il est besoin — nous trouverons les confidences les plus variées sur la vie privée : commissions de courtoisie ou d'utilité banale, détails de santé, calculs de budget ou de « carrière ». Il faudra faire un tri. Mais presque tout sera précieux ne fût-ce que pour mieux saisir un caractère et, par là, mieux discerner la portée d'une influence. Ignore-t-on ce que peuvent entraîner de conséquences, pour la marche d'une négociation, l'humeur chagrine d'un diplomate ou sa cordialité, une dyspepsie ou une belle santé, son aisance et sa bonne grâce ou son air rogue et sa gaucherie à l'audience dans la chambre de la Reine ?

Il n'y a pas que dans la chambre de Catherine que l'on s'occupe des affaires religieuses de France. Elles intéressent, à un degré presque égal, le roi d'Espagne et l'empereur, pour ne citer, après le roi très-chrétien, que les deux plus puissants partenaires de la partie qui se joue en Europe au moment des revendications protestantes et des efforts catholiques autour du Concile général. Près de ces souverains, Rome a des mandataires. Nous avons intérêt à savoir d'eux de quelle manière ils étaient chargés de présenter, d'appuyer ou de contrarier l'assemblée de Poissy. Un Chantonay est trop partial pour nous renseigner avec profit, mais un nonce Delfino paraîtra un esprit assez clairvoyant, indépendant même, pour que nous puissions nous fier à son témoignage.

En dehors de ces correspondances diplomatiques n'y a-t-il pas à supposer que nous trouverons d'autres sources romaines? Bien entendu, tout ce qui émane du Souverain Pontife, bulles, brefs, instructions, allocutions consistoriales, conversations avec tel cardinal ou tel ambassadeur, devra être consulté. Peut-être même nous arrivera-t-il de rencontrer des annotations de la main même du pape en marge d'une proposition des évêques de Poissy. On devra faire la part du tempérament du chef de l'Eglise pour ne pas juger également de la valeur d'une bulle et de celle d'une réplique en consistoire. Mais, à des degrés divers et sous des formes qui la rendront plus vivante, nous aurons du moins la pensée pontificale.

Et enfin, si une heureuse fortune nous mettait sous les yeux, faisant pendant au « journal » d'Espence, quelqu'un de ces *diarii* dont étaient friands les Italiens du XVI^e^ siècle, une relation minutieuse des gestes des prélats français de Poissy, et des appréciations sur eux, et des jugements sur les grands acteurs de la politique royale, et des impressions sur les orateurs de la Réforme, et des détails sur le rôle du légat Hippolyte d'Este, sur celui des théologiens — principalement des Jésuites — qui lui servaient

de conseils ? Est-il impossible que les archives romaines ne nous réservent pas de ces surprises ?

Correspondances de nonces, documents pontificaux, et même *diarii* et *avvisi*, les archives de Rome ou de telle autre ville d'Italie en renferment en effet. Ils constituent ces *sources romaines* indispensables à qui veut établir les relations de l'Eglise de France avec le Saint-Siège dans la seconde moitié du XVI[e] siècle et, pour commencer, pendant l'assemblée et le colloque de Poissy.

* * *

Papiers de la nonciature de France. — La nonciature de France avait pour titulaire en 1561 Sebastiano Gualterio, plus connu sous le nom d'évêque de Viterbe [1]. Nommé à ce poste le 29 mars 1560, après l'avoir occupé une première fois de 1554 à 1556, il ne devait le quitter que le 30 octobre 1561. C'est donc lui qui a dirigé la politique du Saint-Siège dans notre pays pendant toute la période qui nous intéresse. Sa correspondance sera dès lors la première source romaine à consulter. Il est toutefois malaisé de la reconstituer, et elle reste incomplète. Dom René Ancel, dans l'introduction à son premier volume des *Nonciatures de Paul IV* [2] a signalé la dislocation des archives de la famille Gualterio vers le milieu du XVII[e] siècle. Depuis cette époque les originaux ont disparu, à des très rares exceptions près, et les copies qui demeurent des lettres expédiées ou reçues par le nonce sont dispersées, à l'état souvent de simples résumés ou d'extraits, dans les dépôts du Vatican, de Modène ou de Naples. C'est là que j'ai dû les chercher. Un autre travailleur y était passé avant moi. M. Josef Susta, dans ses quatre volumes sur la *Curie romaine et le Concile de Trente*

[1] Cfr. sa biographie dans Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, t. I[1] (1909), pp. XIX-XXV.

[2] *Ibid.*, pp. 1-11.

sous Pie IV, a réuni quantité de matériaux : correspondances de nonces, de légats, brefs du pape, instructions de la secrétairerie d'Etat, qu'il a accompagnés de copieux commentaires [1]. Je n'ai eu le plus souvent qu'à contrôler sur place ses indications. Il m'est arrivé aussi de pouvoir les compléter, nos préoccupations n'étant pas toujours les mêmes.

Les pièces publiées, ou simplement signalées, par Susta commencent en janvier 1561. Mais les extraits de Modène débutent en juin 1560 et vont jusqu'au 28 octobre de l'année suivante [2]. Ils sont complétés par ceux que donne un registre des archives du Vatican, le *Concilio 138* [3] qui pourrait bien être le recueil original des

[1] Susta (Joseph), *Die roemische Kurie und das Konzil von Trient unter Pius IV*, Vienne, 1904-1914, 4 vol. in-8°.

[2] Susta les indique sous la mention *Concilio* ou *Cahiers de Viterbo*. La cote exacte, à l'*Archivio di Stato* de Modène, est la suivante : *Documenti di stati esteri, Roma, busta 110, filza Concilio di Trento*. Ces documents font partie de la série cataloguée *Cancelleria ducale Estense : Estero*. La liasse *Concilio di Trento* en comprend plusieurs autres ainsi réparties : 1) Rapports sur les affaires de France par Hippolyte d'Este (12 nov. 1561-8 mars 1562), traduction de la correspondance chiffrée, 39 pp. ; trad. de la corr. chiffrée de Santa Croce (26 mars-28 déc. 1562), 38 pp. — 2) Une chemise avec ce titre *Diario imperfetto del colloquio di Poissy con altri alcuni ragguagli delle cose civili e religionarie di Francia negli anni 1560, 1561, 1562*, indication rédigée au XIX^e^ s. et inexacte, puisqu'il ne s'agit pas d'un *diario*, mais 1° d'une relation de l'assemblée de Fontainebleau le 21 août 1560 (11 pp.), 2° de cinq cahiers contenant des analyses de lettres de l'év. de Viterbe, les trois premiers désignés par les capitales A, B, C, le quatrième intitulé *Copia degli articoli*, renfermant, il est vrai, le texte des quatre articles proposés par les réformés le 17 août 1561, mais aussi des extraits de lettres du nonce ; et le cinquième sans titre, faisant suite au précédent ; en tout 157 pages (et non *folios* comme dit Susta) pour des lettres qui vont du 5 juin 1560 au 18 oct. 1561. Toutes ces copies sont du XVI^e^. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour dire avec quel empressement et quelle parfaite cordialité les travailleurs sont accueillis à l'*Archivio di Stato* et à la *Biblioteca Estense* de Modène par MM. Umberto Dallari et Domenico Fava conservateurs de ces deux depôts, à la *Biblioteca Nazionale* de Naples par MM. Martini et Tortora Brayda. Je les en remercie très vivement.

[3] Ff. 85 v°-89 v°.

analyses faites à la Secrétairerie d'Etat aussitôt après réception des courriers et où l'on trouve des résumés pour les lettres du mois d'août et une de septembre 1561. Dans la même série *Concilio*, le registre 150 nous fournit une lettre du 8 sept. qui n'est pas dans les deux précédents recueils. Enfin, toujours aux archives du Vatican, les *Varia Politicorum 9* et *14* en donnent douze entre le 29 mai et le 8 sept. 1561. Presque toutes ces lettres sont adressées au cardinal Borromeo dont un registre de la Bibliothèque nationale de Naples nous offre inversement la correspondance avec le nonce [1]. En y ajoutant des documents tels que les instructions remises à l'évêque de Viterbe à son départ pour Paris [2], nous possédons déjà bon nombre d'éléments pour juger des idées qui vont diriger la politique pontificale durant cette difficile nonciature, et aussi pour apprécier la manière dont le titulaire de ce poste saura les présenter et travailler à leur succès.

Nous verrons comment cette « manière » ne répondit pas à l'attente de Rome et provoqua le rappel de Sebastiano Gualterio. Son remplaçant, Prospero Santa Croce, avait, lui aussi, représenté une première fois le Saint Siège à Paris de 1552 à 1554. En octobre 1561, il venait de Portugal, et nous trouverons dans la correspondance de cette nonciature quelques indications sur ses sentiments en rejoignant son nouveau poste [3]. Arrivé à Paris alors que les prélats de Poissy venaient de se séparer, il ne pourra nous donner sur l'assemblée qu'un témoignage de deuxième main, mais il n'en sera pas moins un informateur utile pour nous dire en quel état il recueillait la succession de son prédécesseur, quelle opinion

[1] *Ms. XI. G. 3, Registro di lettere di S. Carlo* (146 ff.) copies du XVII[e] s. de lettres écrites du 2 juillet 1561 au 29 août 1563 au card. de Ferrare, légat en France (ff. 1-64), du 26 janvier 1560 au 25 août 1561 aux évêques de Fermo, de Viterbe et au nonce Santa Croce (ff. 69-146).

[2] Arch. Vat., *Var. Polit. 116*, f. 374 v°: 1560, 1[er] mai.

[3] *Ibid.*, *Nunziature diverse 107*.

il avait de son action, et nous indiquer l'orientation de celle que lui-même se proposait. De plus, c'est lui qui va assister au prolongement du colloque dans les conférences de Saint-Germain en janvier 1562, en suivre les résultats, noter la répercussion des décrets de l'assemblée sur les tractations qu'il est chargé de conduire en vue du concile de Trente. Enfin, il est le témoin des événements dont va sortir la première guerre civile. Aussi les papiers de sa nonciature seront-ils une source indispensable pour l'histoire de cette période. En attendant l'édition, certainement très soignée, que nous en promet M. G. Constant, ancien membre de l'Ecole française de Rome, nous avons la ressource de les consulter aux archives du Vatican [1]. Si les originaux ont disparu — du moins j'ignore où ils ont échoué — des copies en plusieurs exemplaires nous en ont été conservées. Plus favorisés que pour la correspondance du précédent nonce, nous trouvons celle de Santa Croce soigneusement transcrite vers la fin du XVII[e] siècle dans un gros registre de 693 folios, le *Nunziature diverse 32 bis*[2]. Elle commence au 16 octobre 1561 pour ne s'arrêter qu'au 10 janvier 1564.

Correspondances diverses. — Autour des correspondances de ces deux nonces, d'autres viennent se grouper qui les complètent heureusement. J'ai déjà signalé celle du cardinal Borromeo avec l'évêque de Viterbe. Il faut y ajouter celle du même secrétaire

[1] M. Serbat fait erreur quand il dit : « les lettres de Santa Croce ont été imprimées » (*Les assemblées du clergé de France*, p. 11). Une très petite partie, oui — quarante-neuf en tout — que le prêtre apostat Jean Aymon déroba à la Bibliothèque royale de Paris et publia, en l'accompagnant d'une lamentable traduction française, dans son livre intitulé *Tous les synodes nationaux des Eglises réformées de France*, La Haye, 1710, 2 vol. in-4°. C'est cette édition partielle qu'ont reproduite Cimber et Danjou dans leurs *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1[re] série, t. VI, pp. 1-170.

[2] Un autre registre, le *Pio 62* (ancien *Pio 133*) contient la même correspondance. Un peu plus ancien, peut-être, il est beaucoup moins soigné comme écriture.

d'Etat avec Hippolyte d'Este pendant la durée de sa légation en France (juin 1561 à mars 1563)[1], avec les légats à Trente[2], les nonces d'Espagne, d'Allemagne, de Portugal, de Pologne[3]. Voici également des lettres et des rapports du cardinal de Ferrare, depuis le 12 juillet 1561 jusqu'au 13 juin 1563, dans une copie du XVI[e] siècle conservée à la Bibl. Vallicelliana de Rome (*I. 12*, ff. 7-136)[4]. Elles sont adressées pour la plupart à Francesco Maria Visconti, l'agent du cardinal à Rome, les autres au secrétaire d'Etat. On en rencontre encore dans diverses séries des archives et de la bibliothèque du Vatican[5].

Les *Monumenta historica societatis Iesu* ont publié les lettres des PP. Lainez, de Polanco et du Coudret qui accompagnèrent Ferrare en France, du P. Broët préposé pendant longtemps à la direction des maisons des Jésuites en France, du Père Salmeron vicaire de la Compagnie à Rome[6]. On y trouvera bien des rensei-

[1] Arch. Vat., *Nunziature Germania 4*.

[2] *Ibid.*, *Concilio 50, 60, 150*.

[3] Arch. Vat., *Var. Polit. 14*, *Nunziat. Germania 4*, *Nunziat. dir. 107*, *Nunziat. Venezia 2*, *Nunziat. Colonia 170 A* ; Bibl. Vat., *Barberini lat. 814* (corr. de nonces en Allemagne). — On sait que l'Institut historique prussien de Rome a poussé très activement la publication des nonciatures d'Allemagne, travail à peine amorcé chez nous. Je n'ai donc eu qu'à dépouiller les deux volumes donnés sur la période 1560-1563, Steinherz, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, Vienne, 1897-1914 ; t. I[er] (Hosius und Delfino, 1560-1561) et t. III (Delfino, 1562-1563).

[4] Aux Arch. du Vat., le *Var. Polit. 130* est une copie du XVII[e] siècle de la même correspondance.

[5] Arch. Vat., *Miscellanea*, *arm. I*, t. 30, f° 139 (nouv. numér.[on]) extrait d'une lettre du 18 avr. 1562, Paris, aux légats à Trente ; *Var. Polit. 124* (f. 17) et *Var. Polit. 136* (f. 49), lettre du cardinal à l'év. de Caserte (1562, 2 janvier, St. Germain-en-Laye) pour se justifier des critiques faites à sa légation, qui a été publiée dans *Lettere di principi*, Venise, 1581, f. 231-232 v°. — Bibl. Vat., *Barberini 576* (14 nov. 1561-28 juillet 1562), lettres publiées dans Baluze-Mansi, *Miscellanea* t. IV, d'après un ms. de la bibl. des Ermites de S. Augustin à Lucques, dérivant, dit la préface, d'un ms. de la Bibl. du Vatican.

[6] *Monumenta historica Societatis Iesu : Lainii monumenta*, t. V et VI (1560-1567), Madrid, 1915 ; *Polanci complementa*, t. I[er] (1541-1567), et

gnements sur la situation religieuse et l'action de la nouvelle société toute dévouée à la politique du Saint-Siège, en particulier des détails sur la légation du cardinal.

A Trente, un secrétaire actif comme Muzio Calino [1], à Vienne le sage cardinal Hosius [2], à Rome le savant cardinal Amulio [3] reçoivent sur les affaires de France des informations qu'il sera bon de ne pas négliger.

On sait aussi l'activité épistolaire des ambassadeurs anglais, toscans, vénitiens.

Documents pontificaux. — Les actes de Pie IV — bulles, brefs instructions, allocutions — sont disséminés dans les différentes séries des Archives du Vatican: *Regesta Vaticana 1923, 1934*, *Varia Politicorum 116*, *Nunziature diverse 107*, *Concilio 90*, *150*, *Acta consistorialia cancellarii* S, entre autres. On en trouvera encore à la Bibliothèque du Vatican (*Barberini lat. 858*, *2877*), à la Bibliothèque nationale de Naples (*XI*, *G. 3*). Mgr Stephan Ehses les a interrogés, en ce qui concerne le concile de Trente, pour son tome V des *Acta*, paru en 1919 dans la belle collection que publie la *Goerresgesellschaft*. Je n'aurai qu'à profiter de son travail, quitte à voir si telles pièces qu'il a simplement signalées ou analysées ne sont pas pour nous d'un intérêt direct.

Documents divers. — Enfin, dans la masse des copies qui forment la collection bigarrée des *Varia Politicorum* ou de telle autre armoire des *Miscellanea*, parmi celles du fonds *Borghese* ou de la Bibliothèque *Barberini*, il y a à glaner des textes de documents

Appendix 5 du t. II (1561-), Madrid, 1916-1917; *Epistolae PP. Paschasii Broëti* etc. (1542-1562), Madrid, 1903; *Epist. P. Salmeronis*, t. I^er^ (1536-1565), Madrid, 1906.

[1] Cfr. ses lettres dans Baluze-Mansi, *Miscellanea*, t. IV, p. 192 et sq.

[2] Cfr. *Stanislai Hosii opera*, éd. Cologne, 1584; 2 vol. in-f^o^ et Steinherz, *Nuntiaturberichte* ..., t. I^er^.

[3] Bibl. Vat., *Barberini 5751* (1560-1561).

officiels (convocation des évêques, ordonnances du roi, articles et décrets de l'assemblée), des informations sur tel conseil du roi, des comptes rendus de séances, résumés de discours du Chancelier, remontrances espagnoles, rapports du nonce [1]. Toutes ces ressources ne sont pas d'une égale valeur. Les renseignements qu'on y pourra puiser ne concernent pas tous directement l'objet de notre étude. Mais il n'en est pas qui ne nous aide à constituer le cadre des événements et — si l'on veut me permettre cette figure — à nous donner l'atmosphère et la température de la cour de Rome. Ne fût-ce que par leur nombre et les fréquentes répétitions de nouvelles semblables, elles nous prouveront au moins l'attention avec laquelle on suivait à Rome les événements de Poissy et de Saint-Germain.

« Avvisi », relations et « Diarii ». — Que si l'on tient à plus de précision et de détails, ou à plus d'enchaînement dans la description des faits et gestes qui constituent la vie de l'assemblée de Poissy, telle que la jugeait ou la désirait ou la provoquait le Saint-Siège, là encore les archives romaines peuvent satisfaire notre curiosité. Il n'y a qu'à ouvrir les *Diarii* qu'elles nous ont conservés.

Commençons par écarter le document improprement désigné sous le nom de *Diario imperfetto del colloquio di Poissy* des archives de Modène [2]. Dans l'esprit du rédacteur moderne de cette mention, il s'agit d'un journal « incomplet ». Son défaut est ailleurs : les

[1] Arch. Vat., *Miscellanea, arm. I*, t. 30 (ff. 75-92, 124-130, 137-138, 151-156, 161-162) copies des articles de Poissy, *avvisi* sur les séances de l'assemblée ou du colloque, ordonnance de Charles IX sur le fait de la religion, etc. — *Ibid., arm. II (Varia politicorum)* pièces déjà signalées pour la nonciature de l'év. de Viterbe dans *Var. Polit. 9* et *11* ; autres répliques ou pièces nouvelles dans les registres *28, 33, 36, 81, 83, 130.* — *Concilio 103* (Décrets de Poissy). — *Borghese I, t. 43* (relation sur l'assemblée de Fontainebleau, instructions du card. de Tournon), *t. 44* (lettre de Ferrare), *t. 286-288* (lettre de l'év. de Viterbe) ; *II, t. 476* (lettre de Ferrare). — Bibl. Vat., *Barberini lat. 850* (Decreto impio fatto in Poissy), *895* (décrets de Poissy), *Urbinas 817* (tableau du gouvernement de Cath. de Médicis).

[2] *Documenti esteri, Roma, busta 110*, liasse *Concilio di Trento, 2.*

pièces groupées sous ce titre ne sont pas un « journal » mais seulement, comme je l'ai dit plus haut, des extraits ou des analyses de la correspondance du nonce, l'évêque de Viterbe.

Ce dernier avait pourtant tenu — ou fait tenir — un véritable « journal » des séances de Poissy. On n'en peut douter à certains passages des lettres échangées entre la Secrétairerie d'État et les légats à Trente, entre ceux-ci et le nonce lui-même. Aux légats, le nonce écrit de Saint-Cloud, le 8 septembre 1561 : « Vos Seigneuries en jugeront par la copie d'un *journal* que j'ai fait » [1]. Il est vrai que le texte italien (una copia d'un diario che n'ho *fatto*) ne permet pas de décider s'il se donne pour l'auteur du *diario* ou simplement de la copie. Mais il y a un *diario* approuvé par lui : voilà qui est déjà certain. On le remercie de Trente, le 22 septembre, et de la lettre du 8, et du journal qu'il a envoyé « en même temps », et aussi « di questa diligente fatica sua di raccogliere le attioni di tanti giorni et mandarci, in un tratto, cosi certo et fidele ragguaglio di tutto » [2].

Peut-être même, à entendre cette dernière phrase, faut-il penser que c'est bien lui l'auteur.

J'aimerais à connaître le sort de ce « journal » envoyé aux légats. Mais avant d'en trouver un ailleurs que dans leurs papiers, on ne dépouillera pas ceux-ci sans quelque profit. A défaut d'un *diario* proprement dit, on y rencontre en effet deux documents d'un genre tout voisin [3]. Ce sont des feuilles d'*avvisi* qui furent envoyées par le cardinal de Mantoue au nonce Commendone alors à Anvers, ainsi qu'en témoignent les mentions inscrites au dos de ces pièces. Sur la première, on lit cette indication du destinataire : « *per mons. Commendone* », puis — de la main de ce dernier, autant que j'en

[1] Arch. Vat., *Concilio 150*, f. 122. — Susta, I, p. 249.

[2] Arch. Vat., *Concilio 150*, f. 123 v°.

[3] *Ibid.*, *Miscellanea, arm. I, t. 30*, ff. 128-159, et 135-136 (nouv. numér.ᵒⁿ).

puisse juger — « *1561. Avvisi di Parigi de li V d'agosto. Ricevuti in Anversa ali 25 di sett., dal card. di Mantova, legato* » ; sur la seconde, toujours de la même main, « *1561. Avvisi di Francia. XV fin a XXI. Ricevuti in Anversa a* (ici le feuillet a été rogné) *di sett. dal Car.* (rogné) *Mantova legato* ». Le cardinal de Mantoue, Ercole Gonzaga, était en effet à Trente, en qualité de légat, depuis le 16 avril 1561 [1]. Nous savons d'autre part que Gian Francesco Commendone, évêque de Zante, avait été adjoint à Hosius et Delfino, nonces près de l'empereur, et qu'après avoir parcouru l'Allemagne pour engager des négociations avec les princes protestants, il était arrivé à Anvers au mois de mai [2]. Il avait pour instruction de se tenir en rapport étroit avec les légats [3]. C'est ainsi que Mantoue le mettait au courant, par ces *avvisi*, de l'assemblée de Poissy. Ceux du 5 août relatent les faits du 30 juillet et des 1[er] et 3 août. Les autres embrassent les événements des 3, 12, 24, 25, 27 et 30 août [4].

La première de ces deux pièces est telle qu'elle fut expédiée de Paris. Le style direct qu'on y emploie en est la preuve : « Di Poissi..... habbiamo nuova... ; la processione et communione che fu *hieri*..... » est-il dit avant l'inscription de la date du 5 août, mise en fin de l'information par la même main qui a rédigé celle-ci. La seconde n'est qu'un résumé de la pièce originale, comme le montre la forme usitée pour tous les extraits du même genre : « *Che* nell'assemblea... ; *che* s'eranno ridotti li stati..... » etc. Si l'on rapproche la date de réception à Anvers (25 sept.) de celle

[1] Cfr. Drei (Giovanni), *Il card. Ercole Gonzaga alla presidenza del concilio di Trento*, dans l'*Archivio della R. Società romana di Storia patria*, t. XL (1917), p. 212.

[2] Cfr. Pallavicini, *Hist. du Conc. de Trente*, éd. Migne, t. II, col. 966.

[3] Cfr. Drei, *op. cit.*, p. 215.

[4] « *XV fin a XXI* » porte la mention des seconds *avvisi*. Le chiffre *XXI* est une distraction, puisqu'il est parlé des faits du 30 août. De même, en tête de la pièce, une main postérieure a ajouté la date erronée de *1562*.

où les légats reçurent à Trente le *Diario* de Viterbe (22 sept. au plus tard) on est amené à conclure que ces *avvisi* peuvent être un extrait du *diario* en question, ou du moins s'en inspirent.

Un troisième courrier apporte à Commendone un écho des renseignements fournis aux légats par le nonce de France. La copie qui en conserve des extraits dans les *Miscellanea, arm. I, t. 30*, f. 130, porte cette mention de Commendone « *1561. Avvisi di Francia d[el] 29 d'agosto. Ricevuti in Brusselle a li 3 d'ot[tobre] dal card.l di Mantova* ». Elle donne quelques indications pour la période du 24 au 27 août. C'est un résumé des avis faussement intitulés « *Avvisi di Poysi del Card. di Ferrara* » qu'on trouve dans le *Varia politicorum 14*, f. 135. Au lieu de *Ferrara* il faut lire *Viterbo*. Non seulement Ferrare n'arriva en France que le 19 septembre, mais il y a concordance parfaite entre plusieurs des nouvelles données par ces *avvisi* et les extraits de lettre de Viterbe dans *Concilio 138*, ff. 85 v° et 88 [1].

Tous ces documents, si utiles qu'ils soient, sont encore bien décousus. On dirait autant de dépêches laconiques, volontairement impersonnelles. Mais Commendone continue de se tenir au courant. Et voici que, grâce à ses correspondants, nous avons le premier récit d'origine « romaine » que l'on puisse présenter pour la séance d'ouverture du colloque. Il ne s'agit plus d'une de ces notes hâtives où seuls ont été consignés les points principaux, ainsi que des chefs d'arguments. Cette fois, on met sous nos yeux une véritable narration, détaillée et vivante. Elle occupe dans ce même t. 30 des *Miscellanea* les folios 89 à 92. Au dos du dernier feuillet, Commendone s'est contenté d'inscrire « *1561. Avvisi de la congratione* (sic) *di Poysi di IX di set.re* » sans indiquer le lieu ni la date de la réception, non plus que l'expéditeur. Est-ce l'original ? Oui,

[1] L'attribution des *avvisi di Poysi* à Ferrare les a fait qualifier d' « anonymes » par Susta (I, p. 242).

à en juger par le caractère de ratures et de surcharges qui ne paraissent pas le fait d'un copiste, et aussi par l'écriture, italienne, plus petite et plus irrégulière que celle à laquelle nous ont habitués les chancelleries romaines de cette époque. Mais l'auteur, s'il parle à la première personne et s'adresse directement à son correspondant, garde néanmoins l'anonymat. Pas de signature. C'est un rapport plutôt qu'une lettre. Après avoir indiqué la composition de l'assemblée de Poissy et l'objet de ses délibérations, on nous donne tout au long, avec commentaires, la séance du 9 septembre, puis, plus brièvement, celle du 10. Par quelques détails, ce récit diffère des autres que nous pourrons avoir de cette ouverture du colloque, ou les complète.

Qui peut bien être ce narrateur? Quelqu'un de la nonciature aurait, semble-t-il, écrit en italien, à l'accoutumée. Or cette relation est en latin. Elle accuse toutefois une personne dont la mission est de renseigner; le ton de certaines phrases suffirait à l'indiquer. Cet agent est un catholique. L'emploi du latin fait supposer qu'on n'a pas affaire à un laïc: italien, français, espagnol, il se fût servi de sa langue; allemand ou anglais, il ne serait pas catholique. On songe aux Jésuites que nous allons bientôt voir si attentifs aux discussions avec les réformés. Muzio Calino, l'un de ces actifs informateurs qui, de Trente, restaient en correspondance suivie avec des membres de la curie romaine, écriva, le 28 octobre, que les légats « sont habitués à recevoir même des *diarii* de ce qui se passe au colloque »[1]. Il dit cela à propos d'*arrisi* du P. de Polanco que vient de lui communiquer le cardinal Cornaro. Polanco n'est pas encore à Paris à la date du 9 septembre. L'auteur de notre récit s'y trouve et part avant le 16, puisqu'il termine ainsi: *et quia compulsus sum iter arripere et non licuit postremum Patrum responsum audire, reliqua ab alio querenda sunt:*

[1] Baluze-Mansi, *Miscellanea*, t. IV, p. 196; lettre au card. Cornaro.

a me autem ista nunc dicta sufficiant. Je ne voudrais pas forcer les hypothèses, dans mon désir de connaître le rédacteur de ce document ; mais l'impression qu'il s'agit d'un religieux chargé de renseigner ses supérieurs et qui passe la main à un confrère pour le reste de sa mission, est-elle exagérée? Ne serait-il pas l'un des Jésuites de la maison de Paris dont le supérieur, le P. Paschase Broët, informe soigneusement le P. Lainez de la situation religieuse, en particulier des préparatifs du colloque [1] ?

Quelle que soit la valeur de ces rapprochements et la conclusion qu'on en voudra tirer, nous n'avons pas, dans le narrateur du 9 septembre, un témoin direct. Comme l'auteur des *avvisi*, il raconte ce qu'il a entendu dire, ainsi que le spécifie sa première phrase : « *hec sunt que de synodo ad Polsiacum* (sic) *in Gallia celebrata intelligere potui : die 9 septembris, anno 1561* ».

Avec le témoignage suivant, nous faisons un pas de plus. Sans doute, c'est aussi un ouï-dire, mais nous savons le nom du rapporteur. Il est donné par une copie du XVI[e] siècle qui se trouve à la bibliothèque Casanatense de Rome (*ms. 3788*, f. 73) et porte ce titre : « *copia d'alcuni capitoli d'una lettera scritta dal P. M.^re Polanco nella corte di Francia a' 21 di settembre 1561* ». On y lit un résumé général et très bref des deux discours qui ont occupé les séances des 9 et 16 septembre, et quelques réflexions intéressantes sur la situation religieuse, le rôle du Père Lainez et l'attitude des prélats français. Bien que cette pièce ne figure pas au nombre des lettres du P. de Polanco publiées par les *Monumenta*

[1] Cfr. *Monumenta historica Societatis Iesu, Epistola PP. Paschasii Broeti*, etc.…, Madrid, 1903. — En tout cas, le récit du 9 sept. dont il est ici question ne figure pas parmi les lettres du P. Broët ni celles d'aucun des Jésuites dont les *Monumenta* publient la correspondance. Je dois noter également que ce récit n'est pas précédé de la divise *Pax Christi* usitée par les Jésuites dans leurs lettres de cette époque. Il est vrai qu'elle n'accompagne pas davantage les extraits d'une lettre du P. de Polanco, ni même l'original d'une longue relation de la séance du 24 sept. par le même religieux dont il va être parlé.

historica Societatis Iesu, il n'y a pas lieu de rejeter l'attribution que lui en fait le ms. de la Casanatense. Celui ci est compris dans un recueil des *Miscellanea variarum narrationum et rerum novarum* composé en 1697, comme l'indique le titre placé au premier feuillet par une main du XVII[e] siècle — titre suivi de cette indication de propriété « *Procuratorie generalis Soc. Iesu* ». Or c'est aussi au XVII[e] siècle qu'on a mis, au verso du feuillet contenant le document en question, cette note: « *del p. Pol. Delle cose di Franza et miserie di questo regno nella religione* ». L'origine est ainsi authentiquée par un membre de la Compagnie de Jésus. On lit d'ailleurs, à la suite de cet extrait, un autre emprunt fait au même religieux, et qui peut convenir, quant au fond, à une lettre dudit Polanco datée du 29 décembre et publiée par les *Monumenta* [1].

Encore un pas de plus, et nous possédons la déposition d'un témoin oculaire, la première en date, et peut-être la seule, avec celle d'Espence, du côté des catholiques. De nouveau, c'est au P. de Polanco que nous la devons. Il a assisté aux séances des 24 et 26 septembre et en a laissé le récit « vécu » dans une longue lettre adressée le 27 de Poissy, à son confrère le P. Salmeron, vicaire de la Compagnie à Rome [2]. Le texte est en espagnol et a été inséré dans les *Lainii monumenta* (t. VI, pp. 54-58); mais une traduction italienne en fut faite dont les *Monumenta historica Societatis Iesu* signalent un exemplaire dans les archives de la Compagnie [3]. J'en ai trouvé un autre — peut-être même est-ce la tra-

[1] Cfr. *Lainii monumenta*, t. VI, p. 183.

[2] Ce récit a été utilisée par le P. Francesco Sacchini, continuateur d'Orlandini, dans l'*Historiae Societatis Iesu pars secunda sive Lainius*, Anvers, 1620; in f., n° 199, puis par le P. Prat de la même Compagnie dans la *Coll. de Précis historiques*, janvier 1889, et en tiré à part (*Le P. Laynez au Colloque de Poissy et à Paris en 1561*).

[3] Sous la cote « *cod. Epist. Polanci, n° 37* », cfr. *Lainii monumenta*, t. VI, p. 54, n. 2. L'éditeur fait remarquer que l'original autographe ne porte ni la devise *Pax Christi* ni la mention de lieu *Di Poisi* que donne la trad. italienne. C'est cette trad. ital. que publie le P. Prat.

duction originale aux archives du Vatican (*Miscellanea, arm. I. t. 30*, ff. 161 (nouv.)–162). Elle porte une mention qui nous intéresse parce qu'elle est de la main de Commendone, comme celles des documents déjà signalés que lui transmettait le cardinal de Mantoue. Sous les ratures qui l'ont effacée, on peut deviner *Anversa*. Au-dessus est écrit « *De rebus nov*[*is*] *G*[*alli*]*canis* ». Pas de date de la réception ni de nom d'expéditeur. Rien non plus qui indique l'auteur ou le copiste de cette version. Faut-il attribuer celle-ci, comme le récit anonyme du 9 septembre, à quelque membre de la communauté de Paris[1] ?

En tout cas, c'est un compagnon français du P. de Polanco et du P. Lainez à Poissy, le P. Annibal du Coudret, qui écrivit en italien à un confrère resté en Sicile, le P. Domenech, un autre compte rendu de la même séance du 27. Il figure dans les *Lainii monumenta*, t. VI, à la suite du récit de Polanco dont il ne donne d'ailleurs qu'un très bref résumé au milieu d'informations plus générales.

Aux Pères de la Compagnie de Jésus nous sommes redevables d'un dernier document où sont consignés quelques renseignements directs et indirects sur le colloque. C'est le journal tenu par Polanco depuis la fin de mai 1561 jusqu'au début de 1563. On le

[1] Il faudrait, pour donner à ces hypothèses une réponse satisfaisante, pouvoir comparer ces différentes pièces aux originaux des lettres soit du P. Broët, soit de ses confrères de Paris et de Rome, originaux conservés dans les archives des PP. Jésuites. M. Hauser, après avoir répété avec M. Monod que « personne en dehors de la Société ne sait même où (ces archives) se trouvent », conclut : « tout contrôle est donc impossible » (*Sources de l'histoire de France, XVI*[*e*] *s.*, t. II, p. 138). Est-ce bien sûr? Le livre du P. Fouqueray donne les références des documents utilisés. Quant aux dépôts où ils se trouvent, il n'est pas prouvé qu'on en refuse impitoyablement l'accès. Si je n'ai pas encore pu faire le contrôle que j'indique, je peux affirmer que, du moins à Rome, les travailleurs trouvent près du P. Grossi Gondi, archiviste de l'Université Grégorienne, comme près du P. Tacchi Venturi, le savant historien de la Compagnie en Italie, le plus cordial accueil, et j'aime à les en remercier sincèrement.

trouvera en appendice dans les *Polanci complementa* [1], t. II, pp. 838 à 844, avec ce titre : *De itinere Lainii ac Polanci in Galliam anno 1561.* Il est rédigé en espagnol.

Il faut encore mentionner un compte rendu, en latin, des séances du 24 et du 26 sept., adressé vraisemblablement au cardinal Seripando, dans les papiers de qui il est conservé à la Bibliothèque nationale de Naples [2]. L'auteur doit être un théologien, à en juger par la précision dogmatique avec laquelle il a résumé les discussions qui remplirent ces deux séances. Aussi bien, est-ce plutôt un exposé des thèses mises en présence qu'un récit historique proprement dit. On y trouvera peu de détails sur les orateurs et les assistants. Néanmoins sur ce dernier point, son utilité est appréciable : c'est le seul document, que je connaisse, où soit donné le nom du dominicain qui accompagna le cardinal de Ferrare dans sa légation.

Avis, rapports, relations au cours d'une lettre, nous n'avons eu jusqu'à présent que des aperçus fragmentaires de l'assemblée.

Voici enfin un récit complet.

Dom René Ancel, dans ses *Nonciatures de Paul IV* (t. I[1], p. V, n. 2), signalait en 1908 un « Diaire de l'assemblée des évêques à Poissy » conservé dans le *Varia Politicorum 124* des archives du Vatican [3].

[1] *Monumenta historica Societatis Iesu*, Madrid, 1917.

[2] Bibl. naz. Naples, *ms. IX. A. 49*, t. II, ff. 356-367 : *Colloquium de religione Poyssiacum.* Ce document est signalé dans les *Documenti inediti... sul concilio di Trento* (Rome, 1874, in-8°, p. 330, n° 28) du P. Generoso Calenzio qui ajoute : « pare autografo del Seripando ». — Je dois les plus vifs remerciements au Comte Ambrogio Caracciolo di Torchiarolo qui a bien voulu prendre la peine de copier pour moi ce document, et à l'extrême obligeance duquel j'ai maintes fois eu recours pour mon étude sur Antonio Caracciolo.

[3] Ff. 188-240 (anc. num.^{on} 186, et non 158 comme l'indique D. Ancel, à 238). Pour éviter toute confusion en ce qui concerne les références aux volumes des *Varia Politicorum*, je signale qu'il n'y a plus à distinguer entre leur numéro *ancien* et *nouveau*. Cette double numération prove-

J'en ai rencontré depuis une réplique dans le vol. 136 de la même collection [1]. Cette dernière est toutefois plus courte: elle est interrompue dans le récit de la séance du 26 septembre, alors que l'autre s'étend jusqu'au 9 octobre, mais cesse brusquement au milieu du développement d'un vote de l'évêque de Valence. Ces deux manuscrits sont, le premier, de la fin du XVI[e] s., le second, du XVII[e], peut-être même du commencement du XVIII[e] siècle. Leur contribution à l'histoire de Poissy me paraissait assurément des plus appréciables, mais je déplorais d'en rester au discours tronqué de l'évêque de Valence, et plus encore de tenir ainsi la preuve d'un premier journal plus complet et qui m'échappait. Un heureux hasard me récompensa du parti pris d'interroger indistinctement tous les dépôts de Rome, n'eussé-je aucun espoir précis d'y recueillir quelque pièce pour mon travail. La Bibliothèque Vittorio Emanuele possède un fonds, le *fondo gesuitico*, dont les manuscrits proviennent

nait de ce qu'on avait intercalé, après le vol. 30 de cette série, un recueil d'*indici di varie istruzioni* qui n'avait rien à faire avec elle. Le recueil ayant été catalogué sous le n° 31, l'ancien 31 était devenu 32, et ainsi de suite, les deux cotes figurant simultanément au dos du volume, la première sous la rubrique *Varia Politicorum*, la seconde avec celle de *Miscellanea*, *arm. II.* D'où de fréquentes erreurs, tant dans les demandes des volumes que dans les références des auteurs qui les avaient utilisés (c'est ainsi que D. Ancel appelle *Var. Polit. 125* le 124, sans spécifier s'il s'agit du n° ancien ou du nouveau). Pour remédier à ces inconvénients, il a été décidé, au cours des remaniements auxquels on procède actuellement aux archives du Vatican, de conserver aux *Var. Polit.* la numération qu'ils portent, c. à. d. l'ancienne. La nouvelle signifiera désormais : *Miscellanea, arm. II.* Le vol. 136 fait toutefois exception, son n° CXXXV de *Varia Polit.* ayant été transformé, par l'adjonction d'un trait, en CXXXVI, en même temps qu'on lui donnait ce n° comme *Miscellanea, arm. II.* L'employé ne peut donc faire aucune erreur matérielle à son sujet.

[1] Ff. 468-583. Le *V. P. 136* a, de toute évidence, été copié sur le *V. P. 124*. Il comprend les mêmes omissions de phrases, la même orthographe des noms propres — à de très rares exceptions près — et ne se distingue de l'autre que par la modernisation de l'orthographe courante: *teologi, congregazione, nunzio. Paolo*, etc. au lieu de *theologi, congregatione, nuntio. Paulo.*

des archives de la maison généralice des Jésuites. J'en connaissais le très utile inventaire dressé par M. Georges Bourgin [1], ancien membre de l'Ecole française de Rome. Mais il ne signale pas le document que je vis indiqué, sous la cote *ms. 103* [2], par le catalogue manuscrit de la bibliothèque [3] avec ce titre : *Diario dell'assemblea de'vescovi di Poissy per le cose della religione et espedienti presi per quella l'anno 1561.* Au premier coup d'œil je reconnus le « journal » des *Varia Politicorum 124* et *136*, mais complet celui-là, car il comprend, avec la fin du discours de Valence, les autres discussions du 9 octobre et les dernières séances de l'assemblée. Il ajoute même quelque chose au récit d'Espence puisqu'il s'achève sur une mention du 17 octobre. De plus je constatai qu'à la suite de ce *diario* venaient des *avvisi* non signalés par l'inventaire, véritable *diario*, eux aussi, pour la période du 19 septembre au 26 octobre.

Ce sont ces deux documents qu'il me reste à étudier.

Le *ms. gesuitico 403* est un gros volume de 576 folios où sont réunies des pièces concernant les affaires religieuses de la France au XVI[e] siècle. Le *Diario dell'assemblea de'vescovi a Poissy* — tel est son titre exact — y occupe les folios 127 à 164. Il formait primitivement, avec les *avvisi* qui lui font suite, un cahier

[1] Bourgin (Georges), *Inventaire analytique et extraits des mss. du fondo gesuitico de la Biblioteca nazionale Vittorio Emanuele de Rome concernant l'hist. de France (XVI[e]-XIX[e] s.)* extr. de la *Rev. des Bibliothèques*, janvier-fév. 1906) Paris, 1906 ; in-8°, 80 pp.

[2] L'inventaire de M. Bourgin dit seulement (p. 44) : « 399-403, 417, 418 ». « Miscellanea... venete e d'altri paesi, del secolo XVI ». XVI[e] siècle.

[3] L'auteur de ce catalogue est le commandeur Giorgi, aujourd'hui directeur de la Bibliothèque Casanatense où — comme le commandeur Casanova, surintendant des Archives du royaume, à l'Archivio di Stato, le docteur De Gregori à la Vittorio Emanuele, les directeurs des bibliothèques Angelica, Chigi, Corsini, Vallicelliana — il m'a témoigné la courtoisie la plus empressée et donné toutes les facilités possibles de travail. Je ne saurais dire assez combien l'accueil de tous les archivistes et bibliothécaires d'Italie que j'ai eu jusqu'à présent l'occasion de voir, est à la fois cordial, serviable et simple.

isolé dont la foliotation propre a été surchargée de celle du registre. Son écriture italienne, presque droite, régulière et nette, est celle que l'on rencontre couramment dans des lettres de 1561. Il ne peut pas être de beaucoup postérieur à cette date et se trouve ainsi l'aîné des trois manuscrits du *diario*. Son antériorité par rapport aux deux autres est encore soulignée par des formes et une orthographe plus archaïque: *fusse, ubbidisse, equale, hostia, exteriore, texto, Saxonia*, au lieu de *fosse, obbedisse, eguale, ostia, esteriore, testo, Sassonia*, bien qu'on puisse souvent relever une comparaison inverse avec le *Var. Polit. 124*.

Quelle parenté y a-t-il entre ce manuscrit de la Vittorio Emanuele et ceux du Vatican, entre eux et l'original ? Comme les *Varia Politicorum*, le *Gesuitico 403* n'est qu'une copie. Écrit du commencement à la fin de la même main appliquée — celle qui transcrivit également les *avvisi* suivants — il ne trahit, à part quelques étourderies de lecture, aucune des hésitations que comporte une première rédaction. On s'en rend mieux compte encore à comparer certains passages des trois manuscrits — disons désormais des deux, le *Var. Polit. 136* copiant très fidèlement le *Var. Polit. 124*. Là en effet où le copiste de *ges. 103* a omis une phrase donnée par *Var. Pol. 124*, on constate qu'il a été trompé dans sa lecture par deux mots identiques entre lesquels se trouve la phrase sautée. Le fait se renouvelle plusieurs fois. S'il n'y avait les raisons de date que j'ai notées, on pourrait ainsi penser que *Var. Polit. 124* a servi de modèle à *Ges. 403*. Mais ce dernier ne se distingue pas de l'autre seulement par des mots ou des membres de phrases omis; il en diffère encore par des expressions dissemblables, ajoutées, et même contraires. De plus, il lui manque tout le compte rendu de la séance du I^er^ octobre que donne par contre le *Var. Polit. 124*. Pour supposer la dépendance entre eux il faudrait donc admettre que le copiste de *Ges. 103* a omis délibérément ce passage, une simple inattention ne pouvant expliquer l'absence des trente lignes

et plus, précédées d'une date visible, qu'il comprend. Inversement, une autre preuve s'ajoute à celles-ci pour rejeter l'emploi de *Ges. 107* par *Var. Polit. 124*. Elle est dans l'interruption de ce dernier au milieu du récit du 9 octobre, tandis que le premier poursuit jusqu'au 17. Il ne s'agit pas d'une suppression de feuillets du *Var. Polit. 124*; l'interruption a lieu en effet en pleine page.

Pour ces motifs, il faut considérer que ces deux copies sont indépendantes et qu'elles n'ont pas été établies d'après le même modèle. De celui qui a servi à chacune d'elles je ne sais rien. Mais les manuscrits du Vatican et de la Vittorio Emanuele permettent de préciser certains points concernant l'original.

Celui-ci n'était pas une compilation faite, à l'aide de documents antérieurs, quelque temps après les événements. Avant de rechercher si l'auteur du *diario* assiste lui-même à ceux qu'il décrit, on peut du moins affirmer qu'il rédige ses notes pendant la tenue de l'assemblée et souvent au jour le jour, à mesure que se déroulent les séances. « *Hoggi*, XXX di luglio — aujourd'hui, 30 juillet, a eu lieu la première réunion des prélats... ». C'est ainsi qu'il débute. Il continuera de la même manière: « *Questa mattina* poi, prima di agosto...; *questa mattina* de' due d'agosto...; in questo si è consummato tutto il dì *d'oggi* XII di questo [mese] ». On a remis aux évêques le programme des questions « che si *hareranno* da trattare in queste prime congregationi ». Il annonce son intention d'informer son correspondant à mesure que ces questions seront traitées: « Non si mancherà di scriverne et avvisarne *a mano a mano* ». Toutefois, il est certain qu'il rédige d'ordinaire au passé. Sans trop tenir compte de sa formule la plus habituelle: « alli 14...; la matina de i XVIII etc. » qui peut fort bien s'entendre comme un équivalent de: « aujourd'hui 14..., ce matin 18 », le caractère de récit *post eventum* ressort nettement d'indications comme celle-ci: « cette délibération s'est poursuivie fin tutto il dì XXIX... onde *il dì seguente*...; *dalli X sino alli XVI*... on traita

de la subvention... jusqu'à ce que survint la journée du 16 fixée à monseigneur illustrissime de Lorraine... ». De même, alléguant une absence qu'il a dû faire du 17 au 20 septembre, il déclare n'avoir rien appris de notable qui se soit passé jusqu'au 25. Ces exemples pourraient être multipliés: mais s'il lui arrive d'être en retard de quelques jours, son récit n'en conserve pas moins toutes les marques d'un véritable « journal ». La rédaction devait en être terminée au plus tard à la fin d'octobre. Le 3 novembre, une lettre de Ferrare au pape montre que le légat avait à cette date pris connaissance des décrets de Poissy [1], dont il est dit, parmi les dernières informations du *Diario*; « les cardinaux demandèrent, le 14 octobre, la permission de les lui communiquer ».

L'auteur du *Diario* est un homme bien renseigné. A-t-il assisté à quelques unes des séances? Une expression comme le *se ben mi ricordo* — si je m'en souviens bien — qu'il emploie, le jour même de l'ouverture de l'assemblée, en résumant le discours du Chancelier, peut ne pas être une simple allusion à un exposé qu'on viendrait de lui en rapporter. Mais il ne se sert nulle part de ce mode direct qu'on trouvera sous la plume du P. de Polanco (« et je les vis alors etc...») qui puisse sans contredit attester sa présence. A de nombreux indices, on se rend compte néanmoins qu'il sait aussi exactement le détail de telles attitudes, de tels mouvements de l'auditoire, que s'il les avait constatés personnellement. Il notera que le cardinal de Tournon s'étant d'abord levé se rassit sur un ordre du roi; il spécifiera que la harangue de Pierre Martyr « fù lunga di mezza hora », que le P. Lainez s'approcha du cardinal de Lorraine pour lui demander la permission de parler. Quand il rapporte l'impression produite par la fameuse phrase de Bèze sur l'Eucharistie, il ajoute : « Quando... dette quella comparatione... si scorse in ogn'uno generalmente... un pallore estraordinario, dico etiam di quelli della

[1] Arch. Vat., *Concilio 150*, f. 132, cfr. Susta, I, p. 293.

nuova setta ». Ce n'est là pourtant qu'une connaissance par ouï-dire. Il le déclare lui-même en mentionnant à propos de l'attitude du roi qui fit mine de se lever après la phrase de Bèze : « il quale affetto, *dicono* che si scorse anche nel Re di Navarra ». De toute façon, son information paraît puisée à la meilleure source.

Il est indubitable encore qu'il ne s'est pas uniquement servi de ses souvenirs personnels ou de ceux d'un témoin qui le renseignait. Lorsqu'il insère *in extenso* des morceaux aussi considérables que les discours de Bèze ou d'Espence, il est bien évident qu'il ne les a pas retenus de mémoire et qu'on ne les lui a pas récités. De même, s'il reproduit la censure de la confession de Bèze. Il a donc eu des documents sous les yeux. A ce propos, telle de ses réflexions sera intéressante à retenir. Dans le récit de la séance du 9 septembre, au moment de copier la harangue de Bèze, il l'annonce ainsi : l'oratione *che ha dato in stampa,* ancor che sia stata ampliata d'un mondo, seguita in questo modo ». Nous savions déjà que le texte imprimé de son discours avait été publié par Bèze dès 1561, et les éditeurs de l'*Histoire ecclésiastique* estiment que ce fut « probablement... peu de jours *après le colloque* »[1]. La phrase du *diario* pourrait préciser la date. A moins de supposer que l'auteur, rompant avec son habitude de rédiger son journal, sinon après chaque séance, du moins à très peu de temps d'intervalle, ait laissé son récit en suspens à partir du 9 septembre pour ne l'achever que le colloque terminé, il faut admettre que le discours de Bèze fut imprimé presque aussitôt après qu'il eut été prononcé. Ou bien, sans interrompre pour autant son récit, le narrateur se serait réservé d'intercaler ce discours par la suite? De toute manière, il paraît impossible, vu l'allure générale du *diario*, qu'il ait dû en attendre la communication jusqu'après le colloque. Ce texte aurait donc été imprimé entre le 9 septembre

[1] *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées*, éd. Baum et Cunitz, t. I[er], p. 560, n. 2.

et le 16 octobre date finale du *diario*. Mais si l'on entend l'allusion faite par l'auteur à son absence du 17 au 20 septembre — ainsi qu'il semble légitime — comme une indication qu'il va reprendre un journal déjà mené jusqu'à l'époque de son départ, il en résulterait que le discours était imprimé avant le 17 septembre.

Le *diario* pourra donc servir à résoudre quelques problèmes de ce genre. Son intérêt, s'il se bornait à cela, serait néanmoins assez mince. Il est heureusement ailleurs. On en jugera par le texte même qui sera joint, comme pièce justificative, à cet exposé des sources « romaines » de Poissy. Je ne ferai ici qu'énumérer les principales raisons de cet intérêt.

La première est de nous faire connaître l'attitude de l'épiscopat français et le jugement que porte sur lui l'informateur « romain » du *diario*. Espence à peine nous renseigne sur un ou deux votes. Ici nous savons ce que pensent les évêques d'Evreux, de Lisieux, de Saint-Brieuc, de Paris et de Troyes. Bèze s'est contenté de souligner les « violences » du premier. On nous dit l'opinion des prélats sur la question des annates, des préventions, qui touchent de si près la curie romaine. On calcule les appuis ou les résistances que celle-ci doit rencontrer dans son action.

Espence et l'*Histoire ecclésiastique* nous donnent des textes ou des résumés des principaux discours : le *diario*, beaucoup plus complet, en fournit d'Espence lui-même, de Pierre Martyr, de Tournon, des théologiens, qu'on ne rencontre ni dans le *Bref recueil* ou le *Traité de l'efficace et vertu de la parole de Dieu*, ni dans l'*Histoire ecclésiastique*. La longue discussion sur les ordres monastiques, les 26 août et 4 à 8 septembre, apparaîtra en particulier comme toute nouvelle.

Enfin, si le *diario* ne commence qu'au 30 juillet tandis que Espence débute au 26, il s'étend un peu plus loin que ce dernier et surtout donne des renseignements sur des séances dont celui-ci

ne parle pas (4, 5, 9, 12, 13, 14, 16, 18, 20, 21, 25, 26, 28 août; 4, 8, 10, 28 sept.) ou les complète (7 août: 2, 16, 26 sept.; 4 oct.). L'*Histoire ecclésiastique* n'a touché à l'assemblée qu'en passant; pour le colloque lui-même qui fait l'objet de ses développements, non seulement le *diario* rend, naturellement, un autre son, mais apporte de nouveaux documents.

Le rédacteur du *diario* est donc particulièrement bien renseigné sur ce qui se passe à Poissy.

Qui peut-il être?

Un Italien: cela paraît certain, non pas tant à cause de la langue dans laquelle est écrit le *diario*, langue familière à beaucoup de Français d'alors, que pour certaines maladresses lorsqu'il traduit un texte français comme le discours de Bèze ou la confession de foi des prélats (cette façon, par exemple, de rendre le pronom *on* par *l'huomo*, ou *percecoir* par *per questo vedere*, pour ce voir!). On pourrait, je crois, préciser que cet Italien est un romain, si l'on fait attention à des formes, particulières aujourd'hui encore à la région de Rome: *dua* pour *due*, *magnate* pour *mangiate*, employées, la première par le *gesuitico 403*, la seconde par le *Varia Politicorum 124*.

Un catholique: sans aucun doute, ne fût-ce que pour le ton dont il parle des réformés; et un catholique ennemi des tolérances du Chancelier.

Un ecclésiastique: tout au moins un homme versé dans les questions théologiques, cela se sent à la façon dont il les résume.

Un agent de la diplomatie pontificale, ou quelqu'un chargé de renseigner la Secrétairerie d'Etat: témoin le soin qu'il met à noter les sentiments de l'assemblée quant aux exemptions de la juridiction épiscopale accordées aux chapitres et aux monastères, quant aux dispenses d'âge, aux préventions et aux annates, toutes choses en quoi sont visées les prérogatives du Saint-Siège.

A grouper ces divers éléments, on acquiert la conviction que le *diario* provient, à n'en pas douter, de la nonciature de Paris. Dans le registre *Concilio 138* où sont réunies des analyses de correspondances diplomatiques, il en existe un abrégé, pour la période du 16 au 30 août, sous le titre *Estratto del diario*. Il s'y trouve intercalé au milieu de résumés de lettres du nonce [1].

Que celui-ci ait rédigé lui-même le *diario*, on peut être tenté de le croire si l'on interprète rigoureusement sa phrase du 8 septembre aux légats leur annonçant l'envoi d'une copie d'un *diario* « qu'il a fait », si également on relève le ton d'autorité des jugements formulés. Mais l'expression de la lettre aux légats peut aussi bien signifier que ce journal est établi par ses ordres et qu'il l'adopte pour sien, de même que ces jugements peuvent n'être que ratifiés par lui. Quand on a l'habitude du courrier de Viterbe, on est même amené à trouver le style du *diario* un peu trop impersonnel pour qu'on puisse y reconnaître le langage toujours tranchant, souvent emporté, qui est celui des lettres du nonce. Peut-être aussi cette formule indirecte: « du 17 au 20, l'auteur du *diario* s'en fut à la rencontre de monseigneur le légat » et cette autre: « le cardinal de Châtillon fit savoir que le nonce s'était plaint » indiquent-elles que ce dernier ne tient pas lui-même la plume. Peut-être encore, comme je l'ai mentionné, faut-il voir dans certaines phrases — le « se ben mi ricordo » du début, par exemple — la preuve que le rédacteur assista à quelques séances de l'assemblée; or, pour ce discours auquel s'applique ce « si je m'en souviens bien », le nonce écrit au secrétaire d'Etat qu'il a « entendu dire » que le Chancelier avait qualifié l'assemblée de concile national [2].

Il est donc plus vraisemblable que le *diario* est l'œuvre d'un agent de la nonciature. J'aimerais assurément à pouvoir préciser

[1] Arch. Vat., *Concilio 138*, f. 90 r° et v°.
[2] *Ibid.*, f. 87 r°; 7 août.

davantage. Mais il faudrait connaître tout le personnel attaché à l'évêque de Viterbe pour avoir quelque raison sérieuse de mettre un nom en avant. Voici tout ce que j'en sais: le nonce avait un secrétaire, Cipriano Saracinello, qu'il envoya à Rome avec un rapport daté du 8 septembre et différentes pièces. Saracinello arriva à Rome le 19 [1]. C'est lui, vraisemblablement, qui remit au secrétaire d'Etat la partie du *diario* dont le *Concilio 138* donne un résumé. Etant donnée cette dernière date, il ne peut être l'auteur en question puisque celui-ci est dit avoir été du 17 au 20 septembre au-devant du cardinal de Ferrare près d'arriver à Saint-Germain. Tout au plus pourrait-il être celui de la première partie et on devrait admettre qu'il passa la main à un successeur.

Un autre agent de la diplomatie pontificale apparaît souvent à cette époque: Niquet, abbé de Saint-Gildas-au-Bois. Secrétaire et homme de confiance de Ferrare, il apporta en France, au mois de mars 1561, la bulle de réouverture du concile et remporta la réponse à Rome. Pour lui attribuer le *diario*, il faudrait d'abord établir qu'il était de nouveau à Paris de fin juillet à fin octobre. Pour octobre, c'est exact, et c'est probable pour septembre, du moins en partie. A lui, la phrase sur l'absence, du 17 au 20 septembre, occasionnée par l'arrivée du légat, peut convenir. Ferrare l'envoya à Rome le 4 novembre [2]. Il a pu à cette date emporter la dernière partie du *diario*. En était-il l'auteur tandis que Saracinello le serait de la première?

[1] Cfr. Susta, I, p. 254. A ce propos, on relève les indications suivantes en ce qui concerne les relations de la nonciature de Paris avec Rome ou les légats: il fallait environ 10 jours à un courrier pour atteindre Rome (Saracinello porteur d'un pli du 8 septembre arrive le 19); 10 jours également de Paris à Trente en remettant les lettres à Bologne (Saracinello, dans le même voyage, remit à Bologne, au courrier les légats, des pièces qui furent reçues à Trente le 19); 5 jours environ de Rome à Trente (une lettre de Borromeo datée du 26 juillet parvint aux légats le 1er août. Cfr. Susta, I, p. 54).

[2] *Ibid.*, p. 302.

Il ne faut pas, je crois, songer ici à l'un des Jésuites de la maison de Paris. Il aurait sans doute souligné la reconnaissance de la Compagnie par l'assemblée le 15 septembre, et, dans la séance du 26, qualifié Lainez de « notre Père » ou « notre Père général » selon l'usage de ces religieux.

Qu'on démontre ou non l'une de ces hypothèses quant à l'auteur effectif du *diario*, il est certain que le nonce en est bien l'auteur responsable : par l'ordre qu'il a donné de le tenir, la surveillance qu'il a exercée sur ce travail, et l'expression des sentiments qu'il a couverts de son autorité. Dans cette relation nous avons l'écho fidèle des événements de Poissy tels que les connut et les apprécia le représentant du Saint-Siège à Paris.

Le dernier document dont j'aie à parler complète très heureusement et ce récit et ces jugements ? Ce sont les *Avvisi di Francia MDLXI* qui, à la suite du *Diario*, occupent dans le *ms. gesuitico 103* les folios 164 à 193.

Ecrits de la même main que le *diario*, eux aussi ne sont qu'une copie. Le fait qu'ils commencent, avec leur date du 19 septembre, sur la même feuille où s'achève le *diario* avec la mention du 17 octobre, suffirait à le prouver.

Ils embrassent la période du vendredi 19 septembre au dimanche 26 octobre. Ces dates pourraient au premier abord faire conclure à une simple réplique d'une fraction du *diario* à laquelle on aurait donné une suite. Il n'en est rien. Sans doute, on trouvera dans ces *avvisi* un résumé de l'assemblée et du colloque (ff. 166 v° 174 v°), mais différent d'allure de celui du *diario*. Plus commentaire que compte rendu, il est précédé, entremêlé et suivi de considérations sur la situation générale, d'anecdotes, de descriptions de fêtes, de portraits, bref de ces mille détails auxquels on reconnait un informateur curieux, témoin souvent de ce qu'il décrit et ayant toujours l'oreille aux écoutes pour recueillir tout ce qui, de près ou de loin, peut intéresser son correspondant. Avec des qualités en partie seulement

semblables, le rédacteur du *diario* fait plutôt figure d'employé consciencieux, l'œil fixé sur la tâche précise, strictement documentaire, un peu sèche et un peu froide, qui lui a été assignée.

Aussi, au lieu d'un procès-verbal de l'assemblée et du colloque de Poissy, les *Avvisi* constituent-ils un tableau général où ces deux événements se relient à l'ensemble de la vie de cour, de la vie religieuse, politique et mondaine, en cette année 1561. Dès lors, il y aura lieu de se méfier de certaines informations qui risquent de n'être que des racontars. Mais le cadre de Poissy en est élargi et plus vivant. Le *diario* y bénéficiera aussi de précisions intéressantes, tel le récit détaillé de l'arrivée du cardinal de Ferrare, sa réception, son installation, son genre de vie, la manière dont il remplit sa mission — toutes choses résumées (?) par le *diario* dans la petite phrase laconique déjà citée : « Du 17 au 20 septembre, l'auteur s'en fut au-devant de monseigneur illustrissime le légat ».

Car, pour être plus libre dans son récit, le rédacteur des *avvisi* ne vise pas moins à l'exactitude. Il se trompera sur quelques dates en ce qui concerne les événements antérieurs à son « arrivée à la cour ». Mais, pour les faits passés sous ses yeux — car il est, au contraire de l'auteur du *diario*, le témoin de la plupart des choses qu'il raconte — les détails qu'il fournit seront d'un précieux intérêt.

« Journal » aussi que ces *avvisi*, du moins pour une bonne partie. Bien des phrases le prouvent : « 13 oct. – on a raconté qu'*hier* à Paris... ; 14 oct. – *aujourd'hui* sont revenus à la cour... ; 19 oct. – Monseigneur Santa Croce est arrivé à Paris *hier*... ; 25 oct. – je suis venu *hier soir* ici... ».

On peut facilement préciser, même pour les passages qui ne portent pas une date bien définie, l'époque de la rédaction. Les premières pages semblent avoir été écrites aussitôt après l'arrivée du légat (19 septembre) par laquelle débute le récit. Ce qui suit, c'est-à-dire le résumé de l'assemblée et du colloque, est rédigé

avant le 13 octobre au plus tard, puisque à ce jour le caractère de « journal » est attesté par la manière même dont parle l'auteur. Comme je l'ai dit, cette rédaction se termine au 26 octobre.

La minutie avec laquelle sont décrits les gestes du cardinal de Ferrare, le fait que son arrivée à la cour semble coïncider — à peu de jours près du moins — avec celle du narrateur, donnent à penser qu'il faut chercher ce dernier parmi les personnages qui accompagnaient le cardinal. Ici le choix devient assez difficile. On voyait dans cette suite trois évêques, des Jésuites, un Frère mineur et un Dominicain. Ne discutons pas maintenant l'exactitude de cette liste fournie — ou mieux, complétée — par le nonce Santa Croce [1]. Quelle qu'elle soit, les *avvisi*, par le genre de vie qu'ils supposent chez leur auteur, ne paraissent pas convenir à un religieux Franciscain ou Dominicain, non plus qu'au P. Lainez et à ses compagnons. L'évêque d'Adria, ou celui de Sinigaglia, ou celui de Fermo? Mettons qu'ils aient accompagné le cardinal, je crois qu'il faut voir de préférence dans l'auteur des *avvisi* un personnage tout à la fois moins en vue que ces prélats et attaché d'une manière plus étroite à la personne de Ferrare. Les soupçons se porteraient alors sur cet abbé de Saint-Gildas-au-Bois, celui que les correspondances de l'époque appellent tout simplement « Nichetto », secrétaire, confident, agent du Légat, et son courrier de confiance pour les missions à Rome.

Je reconnais ne faire là qu'une supposition, le texte même des *avvisi* ne trahissant point l'anonymat. Impossible en tout cas d'y voir caché l'évêque de Viterbe, comme derrière l'anonymat du *diario*. En effet, sans s'arrêter à d'autres invraisemblances, il suffit de noter que l'auteur des *avvisi* résume les événements de 1561, antérieurs au 19 septembre, comme ayant précédé son arrivée à la cour. Cela ne peut convenir à Viterbe. Le choix ne paraît pas non

[1] Cfr. *De civilibus Gallia dissensionibus* publ. Martène (*Coll. Scriptorum*, t. V, col. 1427).

plus devoir se porter sur les représentants de Venise, de Florence ou de Ferrare. La raison qui exclut Viterbe les atteint aussi, ou telle autre équivalente. L'ambassadeur de Ferrare est nommé comme un tiers par l'auteur des *avvisi*. Il en est de même pour celui de Mantoue qui d'ailleurs n'y aurait pas fait le récit d'une aventure où son rôle n'est rien moins que glorieux. Michele Soriano, dans ses dépêches, parle du légat d'une autre manière que les *avvisi* [1]; de plus, ce n'est pas lui qui aurait résumé l'assemblée et le colloque comme des événements antérieurs à son arrivée, puisqu'il était à Paris de juillet à novembre 1561. M.-Antonio Barbaro, qui lui succéda, déclare ne rien vouloir dire de l'assemblée parce qu'elle « n'eut pas lieu de [son] temps », et s'il parle de Ferrare, rien ne rappelle dans ses renseignements ceux des *avvisi* [2]. Niccolò Tornabuoni, à Paris dès juillet 1560, dans ses rapports à Cosme de' Medici, ne mentionne même pas l'arrivée de Ferrare, et la façon dont il traite, très succinctement, du colloque ne concorde pas avec celle des *avvisi* [3].

Restons en donc à l'hypothèse de Nichetto, comme vraisemblable sinon prouvée, sans exclure toute autre solution.

* * *

Cet examen des sources que j'ai appelées « romaines » suffira, je pense, pour montrer l'intérêt qu'il y a à ne pas les négliger. On n'a entendu jusqu'à présent que la voix du gouvernement royal et celle du parti réformé. Convenons que le pape et les évêques de France ont aussi leur mot à dire en ces matières. Ces sources nous révèlent ce qu'ils ont dit et fait. Elles justifient l'idée que j'exprimais

[1] Cfr. *Despatches of Michele Suriano...* publ. sir Henry Layard (*Huguenot Society*, t. VI), 1891.

[2] Cfr. *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, publ. Alberi, ser. I, t. IV; p. 151 et sq.

[3] Cfr. *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* publ. Desjardins (*Coll. Doc. inéd.*), t. III, p. 459 et sq.

au début, à savoir que le colloque de Poissy a fixé trop exclusivement l'attention des historiens de cette évolution religieuse dont l'année 1561 passe, à bon droit, pour être une date décisive, et que l'assemblée est d'une tout autre importance au point de vue de l'orientation des idées qui vont diriger la politique religieuse jusqu'à l'Edit de Nantes. Si l'on tient à faire du colloque une « clé » permettant de pénétrer le secret des combinaisons de Catherine de Médicis, les sources romaines prouvent qu'il faut en employer une seconde pour déchiffrer entièrement le texte confus de cette époque. Cette seconde « clé », les sources romaines nous la livrent. Elles mettent la politique de Rome en face de celle de la reine.

Ce sont les origines et le développement de ce conflit que je vais essayer de retracer.

(A suivre).

Joseph Rosérot de Melin.

MbLXI. Diario dell'assemblea de' Vescovi à Poissy [1].

A. Original inconnu.

B. Copie du XVI^e^ s. — Rome, Bibl. Vittorio Emanuele, *fondo gesuitico, ms. 403*, ff. 127-164.

C. Copie fin XVI^e^ s. comm.^t^ XVII^e^. Arch. Vaticanes, *Miscellanea*, arm. II, vol. 125 (ou *Varia Politicorum* 124).

D. Copie XVII^e^ s. ou comm.^t^ XVIII^e^. Arch. Vaticanes, *Miscellanea*, arm. II, vol. 136 (ou *Var. Polit.* 136).

127 Hoggi, XXX di luglio, è stata la prima congregatione de' prelati dove è intervenuto il re con la madre et con tutto il suo consiglio. Et si li è dato principio con non sò che poche parole che ha detto Sua Maestà, [le quali] [2], con tutto che da i più non fussero intese, parve però che volessero inferire che bisognava che in questa adunanza si quietassero i tumulti et divisione ch'erano in questo regno per conto della religione. Il qual proposito fu poi seguitato dal cancelliere con una lunga oratione nel principio della

[1] La copie qui porte ce titre et dont le texte est donné ici est celle du ms. *gesuitico 403* que j'ai préférée à celles de *Varia Politicorum 124* et *136* pour les raisons exposées au chap. des sources romaines. Je la complète ou la corrige à l'aide de *Var. Polit. 124* (et, dans un seul cas, de *Var. Polit. 136*). Les additions sont mises entre crochets [ ]; les lectures préférées sont signalées en note ainsi que les variantes intéressantes qui ne pouvaient toutefois servir de complément ou de correction. — Pour l'une comme pour l'autre de ces copies, je ne tiens aucun compte de la ponctuation, ni de l'attribution des majuscules, ni des formes *u* pour *v*, ou *v* pour *u*. Qu'il suffise de dire que dans ces mss. tous les *v* sont écrits *u* et quelques *u*, au commencement d'un mot, sont écrits *v*). Mais je conserve telle quelle l'accentuation, les *j* finaux, la manière de transcrire les chiffres, certaines abbréviations d'une signification évidente, comme *S. S^tà^*, *S. M^tà^*, *S^or^*, *carle*, *illmo* etc., et, naturellement, l'orthographe des noms propres, même celle des noms communs, sauf à mentionner par *sic* les cas incontestables d'inattention.

[2] *V. P. 124.*

quale, scusandosi, sotto il comandamento del re, che à lui ch'era ignorante et peccatore fusse tocco di mostrare, in un consenso de tanti sig.ri di buonissima vita et di eccellente doctrina, quello che si havesse à fare, disse che si doveva credere che essendo il cuore de i re in mano di Dio, S. M.tà christianissima, per divina inspiratione si fusse mossa à convocarli, havendo per avventura riservato à lei la gratia di poter ridurre in tranquillità et unione quelle discordie et travagli che, da qualche tempo in quà, si erano suscitati in Francia per conto della religione, cosa che non era piaciuta a S. M. divina di concedere ne al re Francesco primo, ne à Henrico et Francesco secondo, si come non gli piacque che Moyse introducesse il populo nella terra di promissione et David dedicasse il tempio, ma si bene Josuè et Salamone (sic); et con cio sia che altre volte era stato risoluto che il vero et solo rimedio de' presenti mali era un concilio ò generale ò nationale, il re Francesco haveva fatto piu volte instanza al papa che volesse con l'autorità sua procurare che si havesse un buon concilio, etc. Ma come la christianità è divisa in tanti potentati che son difficili ad accordarsi in questa parte, il negotio era andato tuttavia alla lunga, et che, anco adesso che era inditto, Dio sà quando se ne fusse venuto alla fine! Di modo che si poteva temere che fra tanto il male di questo regno non si facesse incurabile essendo urgentissimo et havendo bisogno di rimedio presente il quale era nelle mani di essi prelati et che loro erano fatti giudici di questa causa nella discussione [1] della quale si dovevano però spogliare di tutte le passioni et interessi proprij et proporsi solamente per fine l'honore di Dio, il benefitio della Francia et la carità verso il prossimo. Et sù questo disse che con quelli della nuova religione si havevano da portare come padri et come pastori, ammonendoli, insegnandoli et tirandoli dolcemente, et non usare quel rigore del

[1] *G. 403*: divisione.

fuoco che s'era usato per il passato, il quale haveva fatto sempre multiplicare in luoco d'estinguere il numero degli heretici; et questo confermò con più esempi et particolarmente con quello della setta arriana. Entrò poi à dire che si maravigliava che vi fussero alcuni che trovassero strano che si facesse un concilio nationale, essendo che questa non era cosa nuova et che non sola-
v° mente [se n']erano fatti altre volte, ma si era visto che ne i | concilij provinciali erano stati ritrattati de concilij universali allegando (se ben mi ricordo) la ritrattatione del concilio ariminense. Et ad altri che dicevano che questo non si dovesse fare in tempo che eravamo così sotto al concilio generale che già si era risposto, che 'l rimedio di quello per le difficultà dette di sopra era troppo lontano, oltra che loro, per la cognitione che havevano dell'infirmità della Francia, et per l'affettione che dovevano havere à gli ammalati ch'erano lor padri, figliuoli et fratelli, potevano trovare et applicare medicamenti più salutari [1] che non haverebbe fatto un medico forastiero; anzi che esso teneva per certo che 'l papa medesimo [2], quando in questo gli havessero domandato consiglio, non haverebbe fatto altro che consigliarsi con loro come quelli che ben sapevano dove peccavano gli humori; et che quando non lo havessero voluto [3] chiamar concilio, lo chiamassero assemblea, ò con quel nome che volevano, pur [4] che con esso si remediasse à i presenti bisogni; et che tutto quello che determinassero si saria potuto mandare al concilio generale, se si facesse, o sottoposto alla censura del papa et della Sede Apostolica, et che dovevano assicurarsi che S. S.ta l'haveria trovato [5] buono purche vedesse che ci fusse il servitio di Dio et l'utilità di questo regno; et che tanto

[1] *V. P. 124:* rimedii più salutiferi.
[2] Omis par *V. P. 124.*
[3] *V. P. 124:* si saria potuto.
[4] *G. 403:* più.
[5] *V. P. 124:* ritrovato.

più si dovevano sforzare di far bene quanto in tal caso potevano esser certi che il re haveria fatto osservare inviolabilmente i loro editti et constitutioni. Dove mancando per il contrario al debito loro, oltra che quel che determinassero non duraria tre giorni, havevano da temere l'ira di Dio, et di non essere astretti poi a fare, loro mal grado, quello che non havessero voluto fare di buona voglia. Finito che ebbe il cancelliere, il rev.mo car.l di Turnone, come presidente et capo dell'assembla (sic), si levò sù, et ritornato poi à sedere, per comandamento del rè, ringratiò Sua M.tà che si fusse degnata di andare ad honorare quella compagnia con la presenza sua, et, ad imitatione di Costantino, messosi à sedere con gli altri vescovi, et della buona volontà che mostrava a suoi sudditi. Rispose che, credendo loro che se li havesse da parlare sopra i capi che conteneva la lettera in virtù della quale S. M.tà gli haveva fatti adunare, già si erano apparecchiati alla risposta, ma che, essendo stata la proposta di monsignore cancelliere diversa da quella, era forzato a pregare S. M.tà che gli volesse dar licentia d'assemblarsi fra loro per consultare ciò che si havesse da rispondere, et, a fine che lo potessero far più maturamente, si contentasse anche di voler far dar loro la detta proposta [1] in
f. 128 scriptis; et che, in tanto, esso poteva || assicurare S. M.tà che lei non haveria saputo desiderare ne maggior zelo, ne miglior volontà di quel che si scopriva in tutti quei prelati: et che, quanto a quelli della nuova religione essi si sariano portati con loro da padri et da pastori se si fussero voluti riconoscere et ricevere gli ammaestramenti et ammonitionj et non darle. Nè si passò per all'hora più oltre, havendo questa risposta di Turnone ben sodisfatto al re et a tutta l'assemblea, eccetto che il cancelliere rispose di non poter dare la sua proposta in scriptis perche, poche hore innanzi, gli era bisognato mutare il proposito che haveva

[1] *G. 403*: risposta; *V. P. 124*: preposta.

pensato di tenere, di sorte che poteva dire di haver parlato all'improviso. Et essendogli di nuovo fatto istanza da' prelati, et dal re et regina acconsentito, che si desse, lui disse che erano in quella compagnia huomini tanto dotti et di tanto buona memoria che si sarebbono ricordati di quel ch'egli haveva detto; et che lui havria potuto ben fare un'altra oratione, ma dir le medesime cose et con quell'ordine era impossibile. Tuttavolta, quanto più subterfugij esso cercava di non voler mettere nulla in scriptis, tanto più replicavano et instavano i detti prelati, et la regina comandò che si desse in ogni modo.

Questa mattina poi, prima di agosto, i prelati si sono radunati fra loro, et havendo votato su la proposta del Cancielliere (sic), si è risoluto di non volere acconsentire in alcun modo a concilio nationale, ma si bene à una semplice assemblea, con patto però che non s'habbia da entrare a dentro [più][1] di quel che possono et devono buonamente, rimettendo tutto quel che faranno alla censura di S. S.tà et della Sede Apostolica.

Et per il vero non si può laudare à bastanza l'unione che si vede insin qui in tutti i prelati[2], non essendone inteso pure un solo che abbi dato voto scandaloso, anzi essendosi sentito[3] quel che molti non aspettavano dal car.le Ciattiglione[4], havendo S. S. ill.ma[5] detto bene la sententia sua et di più fatto un lungo encomio in laude di N. S.re. È stato anco risoluto fra loro che in questa prima domenica si canti una messa solenne la quale sarà celebrata dal S.or car.le Armignach[6], et che tanto i vescovi come i deputati habbino a ricevere il santissimo sacramento et che chi

[1] *V. P. 124:* ad entrar più dentro di quel.
[2] *V. P. 124:* si vede sin qui de prelati.
[3] *V. P. 124:* inteso.
[4] Châtillon.
[5] *V. P. 136:* sua Santità ill.ma.
[6] *V. P. 124:* d'Armignach.

non vi si trova sia escluso del tutto da questa compagnia. Fu an-
v° che risoluto che non si facesse congregation generale se non due volte la settimana, cioè il lunedì et giovedì, la domenica si vacasse à i divini uffici, et che gli altri 4 giorni si consultasse. — fra i deputati che sono i SS.ri cardinali di Lorena et Borbone, l'arcivescovo di Torsi [1] et i vescovi di Uses, Evreux, Soes [2], Paris, Orlean [3], Lavaur [4], Lisieux [5], insieme con alcuni theologi, quello che si havesse a proporre nella congregatione generale. I quali essendosi congregati il dopo desinare, i theologi fecero instanza di volere intervenire et dare anco loro il voto nella congregation generale, il che quegli altri non volsero acconsentire senza la participatione di tutta la compagnia. Onde, et per questo, et perche si era odorato che doppo che i prelati son ridotti [6] à Poissy il re haveria risoluto un editto nel quale ordinasse che, da qui innanzi, le parrocchiali fussero elettive, et di più che negli stati che si hanno da tenere a Pintoisa [7] voleva separare da i vescovi lo stato ecclesiastico et trattare con essi a parti (sic), fu intimata istraordinariamente la congregation generale per questa matina de' [8] due d'agosto nella quale, essendosi resi i voti sopra tutte tre queste cose, fù risoluto circa alla prima, che si elegessero XII theologi i quali havessero da entrare in congregatione solamente quando fussero domandati, et all'hora parlare per modo di consultatione. Et quanto all'altre, due furono eletti i cardinali Armignach et Sciattiglione et li vescovi di Evreux et di Bainsa [9] ad andare

[1] Tours.
[2] Séez. *V. P. 124:* Sois.
[3] *V. P. 124:* Orliens.
[4] *V. P. 124:* La Vacar.
[5] *G. 403:* Liseux.
[6] Omis par *V. P. 124.*
[7] Pontoise.
[8] Omis par *V. P. 124.*
[9] Bayeux. *V. P. 124:* Rayusa.

domani a rimostrare al re che, essendo questo editto scandaloso, di mala consequentia et troppo pregiuditiale alla libertà ecclesiastica, S. M.ta non voglia publicarlo ne innovare cosa alcuna durante questa assemblea, o almeno gli faccia dar copia dell'editto, affine che loro possino dire all'incontro le lor ragioni, et non vogli far cosa che non possi senza havergli uditi [1]. Et, quanto all'altro particulare, che, essendo l'ordine ecclesiastico tutto un corpo, S. M.ta non vogli dividerlo, massime che il lor clero non si contenta ne può risponder' nulla alle pr[op]oste di S. M.ta senza i suoi vescovi.

Si è anco mandato hoggi a sollecitare il cancelliere che dia la copia della sua proposta, ma in lui si è scoperta poca fantasia di darla.

Domenica a' [2] tre d'agosto si [è] atteso solamente alle cose
f. 129 dell'anima, havendo tanto i cardinali et vescovi come i deputati de gli absenti et i theologi preso il santissimo sacramento tutti di compagnia, eccettuati però il S.or car.le di Sciattiglion, Valenza, i due vicarij di Tolosa [3] et Beovois [4], due de' quali, ciò è i primi, furono communicati da parte dal vescovo di Uses, et gli altri due dall'abbate di Salignac; la qual cosa non è passata senza scandalo di molti, per qualche ombra et sospitione che si ha dell'opinione [5] di questi vj. Il doppo desinare andorno i due cardinali e i due vescovi deputati ad esponere la loro ambasciata alla regina et al consiglio; et fu loro risposto ch'erano stati male informati quanto al particolare delle parrochiali, perche di quello non se n'era mai parlato, ma si bene di mandare ad esecutione

[1] *V. P. 124:* senza essere uditj.
[2] Omis par *V. P. 124.*
[3] Toulouse. *G. 403:* Tolesa.
[4] Beauvais.
[5] *V. P. 124:* s'ha di questi sei.

ciò che fu risoluto in Orliens circa la nominatione de i vescovadi che vacavano durante la minor età del re, cioè che xij nobili et xij cittadini layci, insieme col metropolitano et suoi suffragani et il capitolo et curati della chiesa che sarà vacante, habbino giuntamente a procedere alla elettione di iij personaggi, uno de' quali sarà poi eletto dal re et nominato a N. S.re. Et havendo fatto i detti [1] S.ri deputati instantia che anche di questo non volessero [de]terminare cosa alcuna sino a tanto che erano occupati nell'assemblea, fù lor risposto che in questo non si faceva pregiuditio se non al re, la conscienza del quale volevano vedere di non aggravarla durante la sua pueritia. Et così s'intende che hanno poi [2] eseguito, havendo mandato per monsig.re di Silva [3] al parlamento questa espeditione, insieme con molte altre che furono accordate in Orliens toccanti la politia del regno: et, per quel che si crede, sarà facil cosa che 'l detto parlamento non voglia acconsentire che i laici habbino parte in questa elettione, per participare delle prepositioni et opinionj di Calvino et atte [4] a cavare [5] più tosto male che bene. Quanto poi al particolar' della separatione di che s'erano doluti, fu trovata la petition loro ragionevole, et che, essendo o dovendo venire i deputati del clero a Pontoisa, ne essendo ragione che essi prelatj lassassero [6] la fattione più importante per vacare a quest'altra, andassero pensando fra loro la sovventione
v° che vorriano dare al rè, perche S. M.tà l'assicurava che non | haveria voluto da loro più di quello che havessero potuto et voluto. Et ultimamente si risolsero di non voler dare la propositione del cancelliere in scriptis, non havendo quel sig.re detto cosa preme-

[1] Omis par *V. P. 124*.
[2] *V. P. 124* : s'intende poi che hanno.
[3] Selve.
[4] *G. 403* : con atti.
[5] *V. P. 124* : causare.
[6] *V. P. 124* : interlassassero.

ditatamente, ne dovendo lor vescovi ponderare ò star [1] tanto sulle parole: che lassassero star gli effetti, essendo che il fine della proposta di esso cancelliere non tendeva ad altro che à esortargli a pigliare qualche rimedio alle turbulentie di questo regno che non pativano dilatione. Et con questa risolutione detti s.ri se ne tornaro à Poissy. La sera poi al tardj, fu mandato a tutti i prelati la nota delle propositioni che si haveranno da trattare in queste prime congregationi, che sarà con questa. Et come ci sia niente di risoluto, non si mancherà di scriverne et avvisarne a mano a mano, non essendosi sino ad hora odorato altro se non che, quanto all'articolo della pluralità de' benefitij, il sig.r cardinale di Borbone ha dato un voto degno della bontà, pietà et grandezza sua, cioè che si contenta di restare con due soli di v o vij che n'ha.

Alli 4 et 5, non si è fatto altro che ragionare della cosa della sovventione, perche essendosi sparso un rõmore, si ben con poco fondamento, che il rè disegnava di gravar' forte la mano sopra gli ecclesiastici et cavarne per il meno da xvij milioni di franchi con alienarne per un milione d'entrata, sono stati a consultare il partito che si haveva da pigliare, senza però che sia concluso nulla fra loro.

Alli 6, comparse poi a Poissy il connestabile et monsig.r di Mortier mandati dalla regina. Et essendo ricevuti in congregatione, detto connestabile espose la causa della lor venuta, la quale era in sostanza che la regina gli mandava per visitar quella compagnia et per fargli intendere che S. M.ta si trovava molto contenta et sodisfatta del buon principio che havevan dato a questo santo negotio della religione, massime colla precedentia della communione

[1] *V. P. 124:* ponderare tanto su le parole.

generale che si era fatta : et che sperava che l'opera si saria condotta in modo che, prima, questo regno, et, consequentemente, tutta la cristianità n'haveria sentito benefitio ; ma che ben S. M.tà si doleva che l'havessero tralassata un poco per attendere à una
f. 130 cosa [1] di manco importanza con haver dato orecchie a una voce vana che il rè disegnasse di fare alienatione de' beni della Chiesa, etc. perche questa non era stata mai sua intentione et non se n'era mai ragionato se non da qualch uno privatamente et per modo di divisare [1], et che si assicurassero pure che S. M.tà voleva conservare et accrescer' quello stato più presto che diminuirlo. Ma che era ben vero che, essendo stati quasi tutti loro beneficati dal padre et dall'avo del rè, dovevano haverlo per raccomandato nelle sue necessità, et che in questo non si prefigeva loro alcun termine, ma solamente che facessero quel che potessero et volessero et ne trattassero quando gli (sic) pareva, ne per questo affare interrompessero punto la loro principale impresa ; se bene gl'esortava, per benefitio loro et d'altri, à terminare il tutto più presto che fusse possibile. Dipoi il detto s.re connestabile fece le sue cerimonie private, mostrando l'affettione et devotione che haveva a quel dignissimo ordine et quanto [2] desiderava di potergli far servitio in publico et in privato. Fugli risposto dal s.re car.le di Tornone, in nome di tutta la compagnia, che loro ringratiavano la regina del favore che gli haveva fatto in mandarli a visitare, il quale era stato tanto maggiore quanto s'era servita d'un personaggio della portata ch'era l'Eccellenza sua ; la ringratiavano parimenti dell'opinione che haveva che in quella assemblea si fusse per fare qualche buon frutto [nel] che si sariano affaticati quanto dovevano ; et ultimamente dell'humanità et modestia che usava con essi circa il fatto della sovventione et ch'egli [3] havesse levato ogni

[1] *G. 403 :* dicusare. .
[2] *Ibid.:* quanto che.
[3] *V. P. 124.* che gli havesse levato ogni scrupulo dall'animo.

scrupulo dal lor' animo perche, in effetto, se bene in congregatione non s'era mai ragionato de i disegni che si diceva havere il rè sopra le cose della Chiesa, pur s'erano divolgati de' propositi in questa materia che portavan fastidio a loro et niuno honore alla S. M.ta, la quale haverebbe anche conosciuto in questa parte che gli erano amorevolissimi et fidelissimi suggetti, etc. La presentia del connestabile et la qualità dell'ambasciata ha molto confortato questi s.ri prelati di modo che attendono incessantemente alla loro impresa, et dove havevano ordinato di far congregation publica due volte la settimana, adesso la fanno ogni di due volte, havendo cominciato alli vij à entrare nelle cose della riforma al che son procedute non sò che poche parole del s.or cardinale di Turnone, il quale, parlando in laude della buon'opera che incominciavano, concluse però che tutto quel che si determinasse s'intendesse con protesta del beneplacito et censura del papa, della Sede Apostolica et del concilio che era già aperto; la qual cosa non solamente fù approvata, ma risoluto che se ne rogasse un acto solenne, et cosi fu fatto. Si cominciò poi dal primo articulo che contiene: *Quid praescribendum sit episcopis.* Et sopra questo fu opinato lungamente da iij theologi de i xij deputati, et il doppo desinare ne parlorno iij altri.

Alli viij si è seguito il medesimo ordine, ne si è fatto altro se non che hanno consultato gli altri vj theologi et alcuni canonisti.

Alli viiij poi, prima che i vescovi che dovevano dire l'opinion loro nella medesima materia cominciorno [1] à parlare, il cardinale di Tornone propose che, per meglio mostrare l'unione che era fra essi, si dovesse fare una confessione di fede [generale] [2] in quel

[1] *V. P. 124:* cominciassero.
[2] *G. 403:* confessione di fede *quanto* (?).

modo che fusse parso alla compagnia: la qual proposta parendo a qualch'uno che, se fusse stata admessa, potesse facilmente causar disordine et confusione, et massime se qualch'uno havesse ricusato di esequirla come si poteva sospettare, non passò altrimente. Ma fu per li più concluso che se pur parea necessario che la detta confessione si facesse, questo si riserbasse alla fine dell'assemblea, et che in tanto s'havesse tacitamente per fatta [con] la communione che fecero insieme l'altro giorno; si che, senz'altra precedentia, si venne al dir de' pareri, ne quali, et per essere la materia di molti capi et appartenente alla persona di essi vescovi, si è lassato il campo libero a ciascuno di compiacersi in quel che
f. 131 più gli è piaciuto. || Et in questo si è consummato tutto il dì d'hoggi xij di questo, et ci resta ancora a cavare gli articuli di quel che si è detto, d'approvarli et di formarne il decreto. Si potriano dire molti particolari d'intorno all'opinioni che sono uscite; ma si riserbono a mandargli con i capi distintamente delle sententie più notabili et massime de' theologi et canonisti a' quali, senza aggiungerci nulla [1] che importi, si è rimessa una gran parte de' vescovi. L'oratione del sig.re card.le di Lorena è stata, fra l'altre, illustre, havendo molto ordinatamente compreso con essa quasi tutto quello che si può dire circa munus episcopale. Et in particolare, quanto alla residentia, ha detto che se il rè vorrà astringere quelli che sono del suo consiglio privato a star conti novamente alla corte, essi debbino più tosto risegnare il vescovado che stare di continovo absenti dalla sua chiesa; et che si debba pregare il rè a non ammettere [più] [2] per l'avvenire vescovi in detto consiglio. Ha consultato ancora che si deveria supplicare à S. S.ta di concedere manco suffraganei che si può in questo regno, et che non volesse, da qui innanzi, approvare la persona de' ve-

[1] *V. P. 124:* cosa nulla.
[2] *G. 403:* non ammettere per l'avvenire più vescovi.

scovi che saranno nominati se non con quelle conditioni che contiene la forma de concordati. Sciattiglione nella sua parte [1] ha concluso con L'orena *(sic)* et ha detto che si doverebbe scrivere al papa et rendergli conto di quest'assemblea. Ma ha bene aggiunto che questi della nuova religione non si dovevano, per sua opinione [2], chiamar loro avversarij ma più presto [3] deviati, et che bisognava insegnarli et cercar' ogni mezzo di ridurli con carità et non con asprezza. Et di questo ha parlato in un certo modo [4] che alcuni hanno creduto che egli sappi che qualch'un d'essi ha da comparire in steccato. Valenza si è contenuto sin qui dentro à termini ne ha detto cosa che possi dar' ombra o sospitione alcuna, se non in quanto parlando dell'amministratione de' sacramenti che il vescovo deveria fare spesse volte per se stesso, come di battezzare [5] et altro, disse che saria stato anche bene che quattro o sei volte
v° l'anno havesse fatto una communione generale et fatto partecipe il suo popolo del corpo et del sangue del Signore. Dal che alcuni hanno preso occasione di calunniarlo che egli habbia voluto intendere che ciò si dovesse fare sub utraque specie come pare che inferischi nel suo catechismo.

Alli xiij, essendosi inteso che gli heretici havevano occupato le chiese della Vaura et d'Appames [6], la congregatione deputò i S.ri cardinali di Tornone et d'Armignach [7] per andare a pregare la regina che volesse riprimere queste insolentie con qualche buona provisione. Et havendo eseguito l'uffitio loro, et fattolo confermare da un gentil'huomo che era venuto à posta con questa nuova, oltra

[1] *V. P. 124:* nella più parte.
[2] *V. P. 124:* suo parere.
[3] *V. P. 124:* tosto.
[4] *V. P. 124:* mezzo.
[5] *V. P. 124:* fare per se istesso, come di battezzare spesse volte.
[6] Lavaur, Pamiers.
[7] *V. P. 124:* et Armignac.

l'essersi havuto avviso che 'l sig.^re^ cardinale Strozzi haveva portato un simil pericolo nella persona sua, et che si erano fatte altre novità in più parti del regno, S. M.^tà^ rispose che voleva che le cose della Chiesa fussero conservate in ogni modo et ordinò che si spedissero lettere patenti a tutti i governatori de' luoghi et offitiali regij che in simili occasioni pigliassero le armi et facessero osservare l'editto del rè. Il che è giudicato che sia un buon rimedio.

Questo medesimo giorno, havendo tutti i vescovi finito di votare sopra il primo articulo, et parendo che il S.^or^ car.^le^ di Loreno havesse detto [1] et compreso ogni cosa con il suo voto, fù pregato a volerlo mettere in iscritto per potere con quello principalmente formare il lor [2] decreto, il quale o almeno la sostanza si manderà come sarà fatto. Hor, mentre che chi ha il carico attende à far questo, si entrò per non perder tempo à dire l'opinioni sopra gli altri articuli, esaminando quei [cinque] [3] che seguono successivamente doppo il primo, tutti in una volta, et cominciando secondo l'ordine da i theologi che, quel dì, ne parlarono sei, tra' quali furono de i primi Buttiglier et Salignac, intervenendovi il principe di Conde et quello della Rocca Sorion [4] che ne pregarono la congregatione et furno modestimi ascoltatori. Il detto Buttigliere par-
f. 132 lando de || dignitatibus ecclesiarum cathedralium toccò il primato della Chiesa, et redegit in ordinem la romana mettendola la terza o quarta cathedrale tra vj che ne nominò cioè la detta romana, la hierosolimitana, alessandrina, antiochena, constantinopolitana et cartaginese, et biasmò anche gli organi et qualch'altra cirimonia che s'usa nella Chiesa. Et, in somma, in tutti i suoi pareri andava dando qualche saggio della sua poco buona dottrina, si come

[1] *V. P. 124:* detto benissimo.
[2] Omis par *V. P. 124.*
[3] *G. 403:* quei vescovi che...
[4] *V. P. 124:* Roccasurion (La Roche-sur-Yon).

nel primo articulo mostrò di tenere secondo l'opinione d'Aerio che episcopus non esset supra praesbiterum et disse parimente che, quanto a lui, teneva che i suffraganei non havessero autorità nessuna.

Alli xiiij, furono ascoltati altri quattro theologi solamente, de' quali non vi è per adesso altro che dire di notabile, se non che, tanto questi come quelli che havevano parlato prima, par che quasi tutti dieno molto a traverso all'esentione, che si concede a i capituli, della potestà de' vescovi.

Alli xv, s'attese a celebrare la festa.

Alli xvj, seguitando i canonisti et theologi di dire il parer loro fu da alcuno di essi proposto che per l'avvenire si provedesse à i beneficij con cura per elettione del populo, accioche non cadessero in mani di persone ignoranti, di mala vita et non atte a simil carico, si come interveniva bene spesso in coloro che si erano provisti, ò per via di Roma dove si davano a chi correva meglio, ò veramente da i vescovi che gli conferivano senza distintione a staffieri [1], cuochi [2] et ad altri simili lor servitori. Ma à [3] questo fu risposto [4] che non per ciò si venivano a fuggire gli inconvenienti, anzi che col farli elettivi si saria dato occasione a [5] pratiche illecite, à simonie et a molti altri disordini, oltra che non era cosa honesta che i pastori che havevano a rispondere [6] del lor gregge non havessero anco a sodisfarsi di questa sorte di ministri. Onde convennero che il meglio fusse di pregare il papa che li piacesse

[1] *V. P. 124:* cocchieri.
[2] Omis par *V. P. 124.*
[3] *Id.*
[4] *V. P. 124:* visto.
[5] *G. 403:* ò.
[6] *V. P. 124:* disponere.

di levar via la preventione et rimetterli alla dispositione di quelli a chi tocca ordinariamente conferirli, i quali, con l'ordine che si farà circa i curati, doveranno elegger sempre persone idonee et
v° suffic'enti. Si è | anche parlato che la troppo facile concessione delle dispense è stata causa di molti abusi, et per tanto si è determinato che si supplichi parimente S. S.ta a non volere dispensare *super aetate*, tanto ne' curati come ne canonici [1] et di questi [2] non volerne crear più *ad effectum*.

Alli xvij i prelati non si adunarono per essere il dì di domenica.

La mattina de i xviij, il s.or car.le Sciattiglione, seguendo l'ordine che haveva dalla regina et dal rè di Navarra, espose in congregatione come il nuntio del papa si era doluto con loro del perdimento del tempo che si faceva à Poissy, occupandosi quei sig.ri tutto il dì in dispute che erano per la maggior parte superflue, et mettendo a campo cose che non potevano ne dovevano trattarne, con tutta la protesta [3] che havevano fatto di sottomettere ogni decisione alla censura di S. S.ta, et che da questo lor procedere si poteva giudicare che havessero poco riguardo all'interesse delle altre nationi delle quali una gran parte s'era incaminata a Trento, et al dispendio che ne risultava a S. S.ta, havendo consummato xv giorni nelle discussioni d'uno articulo che si poteva risolvere in uno o in due al più; et che in oltre haveva il detto nuntio ricordato che la licentia che si pigliavano una gran parte de' prelati d'andar tutto il dì à Parigi generava più tosto scandalo che alcun [4] buono effetto; et che per tanto haveva fatto

[1] *G. 403*: canonisti.
[2] *Ibid.*: questo.
[3] *Ibid.*: potestà.
[4] *V. P. 124*: un.

grandissima instanza che volessero sollecitarli alla speditione. Onde, parendo a lor M. M.tà che detto nuntio fusse mosso da molte buone ragioni et che fusse per il vero poca dignità che i prelati che sono stati chiamati per uno effetto a Poissy si vedessero cotidianamente per le strade di Parigi, gli esortavano a volere accelerare quanto prima il lor negotio ne à musarsi nelle arenghe che facevano ordinariamente i theologi et canonisti, et ultimatamente a non partirsi di Poissy senza farne dir prima una parolo (sic) alla regina. Cominciarono poi i prelati a votare sopra i detti articuli che erano stati discussi da i theologi et canonisti. Et Lorena che fu uno de' primi che parlasse si portò bene al solito, ancorche mostrasse di non approvare ne anche lui [1] la cosa dell'esentioni, di che parlò però con tutta quella modestia et reservatione che conviene, cosa
f. 133 che non haveva fatto || l'abbate Salignach, il quale, discorrendo sopra questa medesima materia, disse apertamente che il papa non haveva più autorità d'esimere il clero dalla iuriditione del vescovo che si havesse di dispensare il figliuolo che non ubbidisse al padre. Il car.le Ciattiglione ancora ha detto [2] assai buon voto, non si essendo disteso [3] quasi in altro che in commendare le buone ordinationi de' canoni et esortare all'osservantia di quelli.

Alli xjx comparse in congregatione monsign.re di Mortiere mandato dalla regina a far intendere a quei s.ri che dovessero inviare a Pontoisa i lor deputati per gli stati, et che tutti quelli che erano del consiglio dovessero trovarsi domenica a San Germano. Et circa le opinioni de vescovi che parlarono non vi fu cosa di considerazione, discorrendo per il più sopra cose dette da altri, o rimettendosi a quei che havevano parlato.

[1] *V. P. 124:* anchora che non approvasse manco lui.
[2] *Ibid.:* dato.
[3] *Ibid.:* quasi steso.

Il dì del xx toccò tra gli altri a dir la sua sententia al vescovo di Troia[1], et, dove tutti fin qui hanno parlato franzese, esso recitò un'oratione latina che haveva portata scritta, la quale conteneva per la maggior parte cose extra arenam[2]. Biasmò come abuso che gli huomini si incensassero nelle chiese, et mostrò anche lui di tenere quella opinione che fusse eguale l'autorità del vescovo et del prete. Et, parlando de gli abusi che causava il numero grande de sacerdoti poveri, disse che dovevano imparare[3] qualche arte per guadagnarsi da vivere, et non isdegnarsi di quelli esercitij che havevano fatto Pietro, Giovanni, et gli altri apostoli che erano stati ò pescatori, o fatto qualche altro mestiero. Il vescovo di Parigi che siede appresso[4] al detto di Troia, nel principio del suo voto, tassò in generale queste lunghe declarationi[5] che si facevano lontane per lo più dalla materia proposta, le quali non servivano ad altro che a consummare il tempo in darno, et di poi, senza nominare anche[6] persona, entrò a confutare tutte quelle cose scandalose, che pareva che potessero inferirsi ad alcuni luoghi dell'oratione del detto mons.re di Troia.

Alli xxi hanno seguitato i vescovi di dare il votó, et Valenza si è portato nel suo assai bene, et ha ricordato che si supplichi N. S. ad ordinare che in Roma non si promovino più preti franzesi, del che ha assicurato tutta questa compagnia che S. S.ta se
v° ne contenterà. | D'altri non s'è inteso alcun particolare notabile. Onde, havendo ciascuno finito di votare, sono stati iiij giorni seguenti senza far nulla, se non che 'l car.le d'Armignach, la mattina del xxv, disse ch'egli era stato il dì innanzi alla Corte et che la

[1] Troyes.
[2] *V. P. 124:* asenam.
[3] *G. 403:* guadagnare.
[4] Omis par *V. P. 124.*
[5] *V. P. 124:* declamationi.
[6] Omis par *V. P. 124.*

regina gli haveva comandato d'esponere alla congregatione che il rè con il suo consiglio havevano risoluto che questi della nuova religione fussero uditi in ogni modo, et che però pensassero in che maniera et in che tempo l'havessero a ricevere. Sopra la qual propositione, il dopo desinare, si diedero i voti. Et esso Armignach fu il primo approvando che dovessero essere ricevuti et ascoltati, se ben, che non si haveva da venire in contentione con loro, tirando a questo proposito non so che passo della Sapientia. Il s.or car.le di Lorena che seguitò appresso, disse che quella compagnia era in aspettatione che si havessero a consultare se costoro si havessero da ricevere ò no; ma poi che di questo si era dato la sententia prima che loro ne trattassero, ne gli restava a vedere se non del modo et del tempo; che a lui pareva che si ordinasse che questi heretici dessino il carico a un solo di comparire, il quale portasse in scritto quello che volevano dire sotto scritto (sic) però da tutti gli altri lor deputati, et che costui fusse ascoltato in presentia de theologi deputati, et poi si gli rispondesse, in voce o in scritto, secondo che pareva alla compagnia; ma che, prima che si venissa (sic) a far questo, era bene di finire d'esaminare questi articuli che si son proposti per la riformatione. Alla qual sententia fu acconsetito (sic) da tutti i vescovi eccetto che da cinque [1] [i] quali dicevano et protestavano che questi heretici non si dovevano ammettere in nessun modo. Et ci fu di loro che disse che questo era un far contro ius divinum. Et il vescovo di Cornovaglia [2] disse che, avanti che si deliberasse se havessero da compartire [3] o no, s'era bene di veder' qual'intententione (sic) fusse la loro et se venivano in quel modo che 'l cancellier' havea pro-

[1] *G. 403:* uno.

[2] Cornouaille (Quimper).

[3] *V. P. 124:* comparere, ce qui donne un sens différent: « avant de délibérer s'ils [les ministres] avaient à comparaître » au lieu de « avant de délibérer s'ils [les prélats] avaient à octroyer [cette faveur] ».

posto, ciò è come figliuoli à padri et volessero riconoscere i vescovi per giudici: altrimenti censebat non esse admittendos.

Alli xxvi furono proposti due altri articoli, ciò è *De reforma-*
f. 134 *tione monasteriorum* et *Quid sentiendum de commendis*, sopra i quali cominciorno al solito a discorrere i theologi. Et Salignac che fu il primo disse che la institution monastica era cominciata per paura et per necessità, ciò è per fuggire la persecutione de' tiranni et il furore de' gli heretici; et la divise in tre sorti, cioè in anchoreti (sic) che erano quelli che si ritiravano nelle solitudini, et in questo proposito, parlando di S.^to^ Antonio che alla morte di Paulo Heremita prese la sua veste, disse che questo s'era convertito poi in superstitione. Li altri [chiamò] cœnobiti et recitò difusamente quello che ne scrive San Gieronimo, et disse che tanto questi come i primi erano seculari in quei primi tempi. Fecene poi una terza specie et gli nominò Removath [1] in lingua egiptia, et questi disse che erano peggiori di tutti et che hanno con l'ipocrisia corrottò la santità della vita, et gli dipinse in questo modo che portavano le maniche larghe, le calze alla marinaresca, et che era lor peculiare il sospirare spesso, l'andare a visitare le vergini et dir male de' preti. Biasmò la varietà dell'habito et del nome, et la vita otiosa che tenevano, et reprovò molto l'ordine mendicante come [cosa] che repugna alla carità christiana la quale non permette che nessun vada mendicando ma che si gli provedesse da chi haveva il modo, et che loro ancora dovessero guadagnarsi da vivere con qualche essercitio manuale, adducendo tra l'altre un'autorità di Justino [2] martire il quale, sopra quel passo « *nonne fabri filius est hic?* », dice che Cristo faceva de' carri, de gli aratri et altre opere de legname. Detestò molto gli abusi et gli errori che

[1] *V. P. 124*: Removot; *V. P. 136*: Renovot.
[2] *V. P. 124*: Agostino.

erano tra monacj, li quali collocavano la pietà christiana in rebus adiaphoris, come saria a dire un gran numero di salmj, il volere che profittasse all'anima il farsi seppellire ò nelle vesti di San Francesco o di San Domenico. Et sopra tutto gli pareva impietà che dicessero che la professione era il secondo battesmo. Et qui tassò molto un libro che si chiama *Lavacrum conscientiæ*. Et quanto alla riforma, è stato di parere che i monaci tutti indifferentemente debbano essere sottoposti al vescovo; che i monasterii
v° siano scuole et nessuno vi habbi grado, se non | coloro che insegnano: che le monache imparino lettere, et, ne gli uffitij, doppo che havevano cantato in latino, dichino anche qualche cosa in volgare per coloro che non intendono. Et, in somma, si ritorni ogni cosa alla pristina purità et splendore. Circa le commende, ha detto solamente che, pure 'l commendatario facci il debito suo, non l'approva manco che uno che sia monaco. Buttigliere è stato della medesima opinione di Salignac circa l'origine de' monasteri, et non più di lui ha approvato la varietà [1] de gli ordini, et ha detto che, essendo il nome di christiano amplissimo et eccellentissimo [2], hanno voluto esser chiamati religiosi, et che sono andati spargendo d'haver meriti d'avanzo, i quali chiamano *opera supererogationis*, et gli applicano a benefitio di questo et di quello, et asseriscono che loro solamente sono nella vita di perfettione. Et ha biasimato parimente il numero infinito che ve n'è, allegando che, a tempo di papa Pio secondo, il generale di Cordeglieri offerse per la cruciata 20000 frati da portar'armi, senza che ne venisse a patir punto nelle chiese il culto divino. Et, quanto al suo voto, si può comprendere che più tosto saria d'opinione che s'havessero da supprimere del tutto che riformare, se bene ha detto che la vita heremitica è parsa a qualch'uno odiosa, tuttavia si è fatta lauda-

[1] *G. 403*: verità.
[2] Omis par *V. P. 124*.

bile per l'institutioni di S.ti Padri. Laudò anche i monasteri si dessero più tosto in commenda che in titulo, per il [1] che gli abbati non attendono ad altro che alla crapula, intanto che si dice per proverbio essere un miracolo quando si trova un monaco che non crepi per aver troppo mangiato ò troppo bevuto. A queste due opinioni è stato contradetto quasi da tutti gli altri theologi, et chi ha risposto à una parte, et chi à un'altra, essendosi provata l'institutione de' monasteri antichissima, et non solamente per necessità, ma anche per devotione, et antichissimo ancora il nome di religioso. Si è anco detto che il bene et l'orationi che si fanno per i fondatori et benefattori delle chiese, non solamente gio-
f. 135 vano, | ma che non ne dovevano esser defraudati in' alcun modo: et vi è stato chi l'ha provato et col testimonio di Calvino il qual dice in un luoco che non consiglieria mai nessuno della sua setta à tener benefitij perche sono obligati a fare per i fondotorj (sic) quella sorte di prece et oratione che esso non approva; aggiungendo [2] costui che allegò il luogo che però si maravigliava che alcuni che tenevano l'opinione del detto Calvino non havessero scrupolo di conscienza di tenere de' buoni vescovadi et abbadie. Furono anche difesi gli ordinj de' mendicanti, et oltra il testimonio de' dottori, l'essempio del povero Lazzaro et altri, fu detto che le ricchezze che havevano molti monasteri non erano altro che elemosine, et che si come era stato licito a coloro di pigliar l'assai, così non era disconveniente a quest'altri di prendere il poco. Et quanto al numero grande, [fu detto] che nel Testamento Vecchio si trova che tra i Giudei, che non havevano 100 leghe di paese, vivevano [3] in un medesimo tempo più di 20000 leviti i quali non si occupavano ne anco loro in essercitij manuali, et che tanto maggiormente dovevano questi religiosi esser nutriti in Francia

[1] *V. P. 124:* a causa.
[2] *V. P. 124:* soggiungendo.
[3] *G. 403:* venivano.

che è un regno cosi grande et cosi abondante, et che se disordine vi era circa gli offitij, orationi, habiti, et altre cerimonie, che questo nasceva per colpa di quelli che l'usavano ad l'ùtum et non de' primi institutori. Quello dove si vede inclinare buona [1] parte de' theologi, circa la riforma de' detti monasteri, si è che per l'avvenire s'usi maggior circonspettione et diligentia nel ricevere de' monaci, et specialmente [2] che siano tali che ne possi ritornar qualche utile spirituale ad honor di Dio et benefitio de' popoli; et che è bene che entrino giovanettj, ma non faccino la professione se non grandi et ne gli anni che conoschino veramente ciò che essi fanno [3]; et questo s'intende tanto per gli huomini come [4] per le donne. Et perche pare in un certo modo che
v° l'havere a pagar danari per entrare in una religione sia spetie di simonia, che tanto i monaci come le monache ò non habbino à pagar nulla, ò veramente questo sia moderato, massime dove sono i conventi ricchi. Che gli abbati faccino residentia, et siano sacerdoti, et servino all'altare; altrimente non possino godere de' privilegij. Et che i religiosi d'ogni sorte non habbino licentia di potere [5] uscire de' lor claustri, come si fa spesso, reducendosi à una vita secolare et scandalosa. Quanto alle esseмptionj de' monasteri dalla iuriditione de' vescovi, molti gli concludono contra, fondati su l'autorità de' concilij generali a' quali disse Salignac che i pontefici non potevano derogare. Ma à questo fu risposto che in materia fidei i concilij obligano ciascuno, ma, in quelle cose che sono iuris positivi [6] et secundum politiam, il papa può dispensare ex diversitate temporum et personarum. Uno di questi theologi ha dato un voto molto differente da gli altri, dicendo che è come im-

[1] *V. P. 124:* molta.
[2] *Ibid.:* precipuamente.
[3] *Ibid.:* ciò che si faccino.
[4] *Ibid.:* quanto.
[5] *Ibid.:* non habbino da uscire.
[6] *Ibid.:* petitivi.

possibile che sopra questa cosa de' monasteri si possa far riforma alcuna in quella lor' assemblea, et mostra che la difficultà procede da 6 cause: la prima è per rispetto di coloro che hanno facultà di dare le abbadie, nel che, per il più, non si guarda à qualità di persone; la 2ª, per rispetto di quelli che già tengono l'abbadie, i quali antepongono il guadagno alla pietà et al debito loro, et sono in gran parte persone che difficilmente si sottoporranno alla riforma; la 3ª, per la moltiplicità et varietà de' monasteri dell'uno et dell'altro sesso, nel qual caso bisogneria chiamare tutti quelli che v'hanno interesse à dire la ragion loro; la 4ª, per le differentie delle consuetudini et delle regole; la 5ª, per gli abusi i quali horamai erano cresciuti in troppo gran copia; la 6ª, per la varietà delle opinioni che si dicevano tra loro sopra [1] le prime institutioni de' detti monasteri et sopra [2] la riforma che si pretendeva di fare. Sono state da molti improbate [3] le commende, et si è detto che essendo depositi temporarij si erano poi per abuso fatte perpetue; et de gli accomonati quasi ciascuno ne sente male.

f. 136 Et si è consummato || in ascoltare questi theologi fin tutto il dì XXIX, et massime che il giorno delli XXVIJ si vacò per rispetto della cosa de gli Stati. Nel qual dì, fu sentita un'oratione di quello del terzo Stato, non solamente scandalosa, ma scelerata et empia, havendo persuaso che si dovesse abolire del tutto l'ordine ecclesiastico, et detto in questo proposito che, si come Dio haveva riservato ad Osia, che cominciò à regnare di VIIJ anni, che al suo tempo si retrovasse la legge che era persa, et per idolatri fece ammazzar' poi tutti i preti che erano a quel tempo, et fu riputato il miglior re che havessero havuto prima o havessero doppo lui gli Hebrei, così haveva riservato a questo giovinetto re che

[1] *V. P. 124:* tanto sopra.
[2] *Ibid.:* quanto della riforma.
[3] *Ibid.:* approbate.

era il vero Osia, che a tempo suo si scoprisse la purità [1] del l'Evangelio et la verità della parola di Dio che era stata nascosta dall'avvenimento di Christo in qua: persuadendogli quasi apertamente ad imitarlo et metter mano nel sangue de' preti come causa dell'idolatrie che si commettono hoggi; et disse che nessuno si doveva maravigliare di quello che lui haveva detto che la parola di Dio fusse stata così lungamente celata, perche anche nel testamento vecchio fu promessa ad Adam et ratificata ad Abram, ne però gli fù data fino al tempo di Moisè, che ci corsero più di 2000 anni. Onde i prelati, il dì seguente, risolsero tra loro che tutti i cardinali, insieme con molti [2] vescovi dovessero andare à domandar giustitia alla regina contra di costui il quale, senza haverne commissione alcuna, haveva havuto ardire di lasciarsi uscire di bocca biasteme così horrende et scelerate. Il che non fu eseguito subito perche la corte doveva partire per iij o iiij giorni da S.^to^ Germano.

Alli xxx, non si è parlato se non della sovventione, et, havendo lo stato ecclesiastico di disempegnare il dominio del re tolto assunto [3], hanno deputato alcunj prelati à vedere quanto importa questo debito, et pensare in che modo et in quanto tempo potranno satisfare.

v° Alli xxxj che fu domenica si riposarono et così il dì seguente [4].

A' ij di settembre tutti i cardinali et vescovi congregati a Poissy furono à San Germano a rimostrare al re gli insulti et gli

[1] *V. P. 124:* verità.

[2] *Ibid.:* molti altri.

[3] *Ibid.:* havendo lo stato ecclesiastico tolto assunto di disimpegnare il dominio del Re.

[4] *Ibid.:* si posorno essendo domenica et così parimente il dì seguente.

aggravi che sono lor fatti in molte bande del suo regno, et a dolersi che l'editto non fusse osservato: ma non meno a fare instanza per il castigo di quello che fece l'oratione per il terzo stato [1], essendo che, se bene condonavano [2] volentieri l'ingiuria che era stata fatta a tutti in generale, non potevano però non desiderare et procurare l'emenda di quella che era stata fatta a Dio, alla Chiesa sua et al re. Il quale, dopo haver risposto garbatamente ch'egli si voleva conservare con gli effetti il nome di christianissimo diede commessione al cancelliere di supplire al resto per lui. Ma il detto fingendo di non haver' udito che quello del terzo ordine [3] si fusse dishonestato tanto nella sua oratione et non discendendo ad alcun rimedio di quelli che haveria desiderato quella compagnia, fù più tosto cagione di accrescere in loro il dispiacere che di sminuirlo. Pure la regina et il re di Navara diedero buona intentione et di voler dar' ordine che l'editto si osservasse per tutto et di voler far castigare quello del terzo stato. Et a canto a canto gli ricercarono à volersi contentare che 'l re potesse alienare per 500000 franchi d'entrata delle lor rendite, la qual cosa fu ricusata come non lecita, ma dato però intentione che in qualche modo si sariano sforzati per la parte loro di satisfare alle necessità di S. M.tà, conforme a quello di che poco prima havevano dato intentione.

Alli iiij poi, cominciorno i catholici (sic) et i vescovi a votare sopra i due articuli *de reformatione monasteriorum et de commendis*, et continuorno mattina et sera fino alli viij, nel qual dì, havendo finito ogniuno di dare la sua opinione, fu risoluto che si terminasse il colloquio et [si] desse il carico al S.or car.le di Lo-
f. 137 rena di riveder con diligentia i voti di ciascuno et formare i

[1] *V. P. 124:* ordine.
[2] *G. 403:* condanavano.
[3] *V. P. 124:* stato.

canoni per mandargli poi alla censura di N. S. et del concilio. In tutti questi voti, non si è intesa cosa che habbia offeso, se non quello che hanno detto prima il vescovo di Usez, dipoi il car.le Ciattiglione, et ultimo loco Valenza, intorno all'opere [1] de supererogatione, dicendo Usez che era una arrogantia à dire che 'l christiano ne poteva havere per rivendere, allegando quel passo dell'Evangelio dove Cristo disse a quel giovane che haveva fatto tutto quello che deveva: « *Vade et vende rem* [2], *et abiit tristis* »; et Ciattiglione, che era inettia à dire che le nostre opere applichino il merito della passione di Giesu Christo ad altri, allegando S.to Agostino quando dice che non ci è mai stato apostolo che non habbi havuto bisogno di dire: « *Dimitte nobis debita nostra* »; et Valenza, che il vocabulo de supererogatione era stato trovato stranio, allegando San Paulo ad Galatas et ad Ephesios; et che la parabola *quicquid supererogaveris* ex [sensu] allegorico non elicebatur [3] argumentum; et che se questo fusse stato detto al peccatore haveria maggiore apparenza. Alle quali oppositioni fu risposto dal vescovo di S.to Briux [4], che 'l negare che i nostri meriti et orationi non possino servire per aiutare l'un' l'altro era un negare che noi siamo membri di Christo, allegando i *Cor.* 2° et l'oratione dominicale che dice « *dimitte nobis* » et non « *dimitte mihi* »; et concludendo [5] che questa era una delle propositioni di Calvino per impugnare il merito dell'opere, et che tanto mancava che lui fusse di questa opinione, che non si voleva guardare di dire che l'opere erano state cosi grate a Dio che sopra di quelle erano fondate le promesse fatte à i nostri antichi padri Abram etc.; dichiarando l'ethimologia del verbo *supererogare* che non era far più che

[1] *V. P. 124:* al voto.
[2] *Ibid.:* etc.
[3] *G. 403:* dicebatur.
[4] Saint-Brieuc.
[5] *G. 403:* concludo.

l'huomo non doveva, come era stato presuposto, ma che *erogare* significava *donare*, et *supererogare* donare largamente. Diede
v° anche [1] un poco di scandalo quello che disse detto car.le Ciattiglione dell'ordine de' mendicanti cioè che la loro era una terribil professione [2] per esserne stata privata la Chiesa di Dio per lo spatio di 1200 anni in sino à tanto che sia stata portata dentro una bisaccia: et che, intanto che siano huomini da bene et ubidienti à lor vescovi, siano accarezzati, purche non si cuoprino dell'ombra di certe Clementine. Parimente, fu trovato stranio quello che il vescovo di Valenza si fece cadere in proposito, parlando [2] de' frati in forma di derisione: cio è che San Thomaso dichi che tanta gratia si riceva nella professione quanta nel battesmo et che un'altra (sic), che lui non voleva nominare, diche (sic) che si rimette la pena et la colpa.

Ci fu anche chi disse che le commende non poterant substineri de iure et che 'l papa non poteva fare che i monaci havessero nulla di proprio.

Alli IX, il re colla regina et fratello, con il re et regina di Navarra et tutto il suo consiglio, fu a Poissy, dove, essendosi posti nel luogho deputato à sedere, stettero per un poco aspettando che fussero introdutti i ministri della nuova religione: i quali, essendo finalmente comparsi, si posero in ginocchioni et diedero spatio à un gentil'huomo normando di adimandare audienza per loro: il quale havendola impetrata, Theodoro incominciò a parlare, et l'oratione che ha dato in stampa, ancora che sia stata ampliata d'un mondo, seguita in questo modo:

Suit (ff. 137 v° à 147 v°) le discours de Bèze, traduit en italien. Le texte, différent de celui de La Place qu'a reproduit l'*Histoire ecclésiastique*, n'est

[1] *V. P. 124:* perfettione.
[2] *Ibid.:* parando.

pas non plus entièrement conforme à la première édition imprimée parue peu de jours après la séance du 9 sept. Il concorde, sans doute, avec celui que Bèze remit ce jour-là et qui fut confié au cardinal de Tournon qui l'aura communiqué à l'auteur du *diario*. Les différences ne sont pas d'ailleurs telles qu'on puisse, avec ce dernier, qualifier d'« ampliata d'un mondo » la version originale imprimée. Elles consistent 1° (f° 139 v°) dans un appel au roi de Navarre: « Et quello che v'appartiene, Re di Navarra, Sire, et a voi SS.ri Ill.ri principi del sangue » (*Var. pol. 124*, place *Sire* avant *Re di Navarra)* alors que le texte français porte simplement: « C'est la droicture de vous, Sire, et des illustres princes du sang » (*Hist. eccles.*, I, p. 564) appel réitéré f° 147 « da voi, Re di Navarra, Sire, et dagli altri eccellentissimi principi del sangue » au lieu de « de vous, Sire, et des tres excellents... » (*Hist. eccles.*, I, p. 577); 2° une apostrophe directe aux évêques: « che voi Prelati monsignori » tandis qu'il y a: « vous Messieurs » dans l'*Hist. eccles.* (I, p. 564); 3° quelques mots omis: f° 137 v° « dall'assistentia del nostro Iddio » au lieu de « de l'assistance et faveur de nostre Dieu » (*Hist. eccles.*, I, p. 560); f° 140 v°, « proprietà di quelle » au lieu de « propriétés substantielles d'icelles » (*Hist. eccles.*, I, p. 566); f° 141 v° « d'offerire per la remissione » au lieu de « l'offrir derechef pour la rémission » (*Hist. eccles.*, I, p. 568); f° 145 v° « quanto agli altri sacramenti » au lieu de « quant aux autres cinq sacrements » (*Hist. eccles.*, I, p. 575) — ou ajoutés: f° 141 « quello ch'è stato fatto di nuovo, secondo che noi possiam conoscere, non è stato sempre fatto » au lieu de « ce qui a esté basti n'a tousiours esté basti... » (*Hist. eccles.*, I, p. 567); et quelques conjonctions *(et)* ou membres de phrase (*egli dice*) sans importance; — ou modifiés: f° 142 « S. Giovanni nella sua prima catholicà » au lieu de « en sa première canonique » (*Hist. eccles.*, I, p. 568); f° 142 v° « ci è fatto buono » au lieu de « nous est alloué » (*Hist. eccles.*, I, p. 569); f° 145 v° « alla nostra cogitatione » au lieu de « à la conjonction de nous » (*Hist. eccles.*, I, p. 574); *ibid.* « io non tocco punto... io credo » au lieu de « nous ne touchons point... nous croyons » (*Hist. eccles.*, I, p. 575); *ibid.* « nella vera cognitione » au lieu de « en vraye recognoissance » (*Hist. eccles.*, I, p. 575); f° 147 « ci conduce, nous conduit » au lieu de « nous a conduis » (*Hist. eccles.*, I, p. 577); ff. 143 v°, 144 v° « l'amor di Dio » au lieu de « l'honneur de Dieu » (*Hist. eccles.*, I, pp. 571, 573).

v° Quando il detto Theodoro dette quella comparatione della distantia del corpo del S.re nell'hostia alla distantia [1] del cielo nel centro della terra, si scorse in ogni uno generalmente un risentimento et un pallore estraordinario, dico etiam di quelli della nuova religione [2], in tanto che l'oratore si sgomentò et si fermò tanto che il S.or car.le di Turnone hebbe spatio di dire queste parole: « Ah, Madama, come potete voi comportare che in presenza vostra si dicano queste biasteme! Almeno, dateci licenza che noi possiamo partire di qua ». Al che S. M.tà non fece altra risposta che co'l far sembiante di volersi rizzare et dar segno d'haverne presa grande alteratione. Il quale affetto [3] dicono che si scoperse [4] anche nel rè di Navarra. Et se il detto car.le di Turnone fusse stato seguitato da dua sie o tre altri, è opinion di molti che si saria interrotto questo congresso. Come il detto Theodoro hebbe posto fine alla sua arenga, il detto cardinale, rizzatosi in piedi, et indrizzato medesimamente il suo parlare al re, adimandò che Theodoro desse in scrittura quel che haveva detto, perche confidavano lor vescovi, con l'aiuto di Dio et della gloriosa Vergine et di tutti i santi, di rispondere come si conveniva al grado et uffitio loro. Et per questo effetto adimandò una audienza, et gli fù accordata per il dì xvi.

La mattina seguente che fu alli x, si fece congregatione generale per consultare sopra la risposta che si dovesse fare alla propositione di Theodoro Besa. Et poi che fu disputato da alcuni molto à lungo se si havesse a rispondere particolarmente à tutti i punti tocchi da detto Besa, ò vero à quattro capi soli che erano stati i principali, essendo la prima opinione seguitata da molti de' theologi, i quali per lo più servivano all'ostentatione della lor

[1] *V. P. 124:* distantia della summità del cielo.
[2] *Ibid.:* setta.
[3] *Ibid.:* effetto.
[4] *Ibid.:* si scorse.

dottrina, il vescovo di Sambr [1], quando venne a dare il voto suo
f. 148 concluse con diverse ragioni et autorità che, poi che il Besa in nome de i ministri di Ginevra haveva diretto il suo parlare al rè, alla regina et principi del sangue, non si doveva in modo alcuno condursi a parlare in forma di risposta, perche il farlo non sarebbe altro che un voler' entrare in lite con gli heretici, facendo l'offitio di parte et mostrando di consentire nel giuditio di quelli à i quali si parlava. Et che però l'opinion sua era che si facesse, non risposta, ma una [2] remostranza per la quale havesse da esser conosciuto come il trattare di tal materia apparteneva solo al concilio universale, et che altri non ne potevano ne dovevano esserne auditori non che giudici. Et il vescovo di Valenza al quale toccò a parlare dipoi, laudando et approvando in ogni parte il voto di detto vescovo, disse che a lui non restava da dire altra cosa se non questa che, non solo non credeva che il re, la regina, i principi del sangue, havessero pensato mai a farsi giudici nelle cose della religione, ma che sapeva ben lui esser vero il contrario. Onde, essendo stato [3] seguitato il voto di detto vescovo per i più, fù concluso che monsig.re ill.mo di Lorena fusse quello che facesse detta rimostratione et si estendesse solo sull'autorità della chiesa et sulla verità del vero corpo di Christo nel sagramento dell'eucharestia, con conditione che se ne havesse à formare una scrittura la quale restasse in man sua sottoscritta da tutti della [4] congregatione. Il che gli fu accordato, come cosa che, per discarico suo, fu trovato (sic) ragionevole da ciascuno. Et cosi tutti i cardinali come i vescovi, dico etiam quei pochi che son riputati suspetti, si sottoscrissero all'autorità della Chiesa et alla realità et presentia del santissimo sacramento.

[1] Saint-Brieuc.
[2] *V. P. 124:* una certa rimostranza.
[3] Omis par *V. P. 124.*
[4] *V. P. 124:* da tutta la.

Dalli x sino alli xvij si attese à trattar della sovventione che si haveva da dare al rè, senza però che si venisse à conclusione alcuna, essendo che i prelatj non volevano passar l'offerta che ha-
v° vevano fatta di riscuotere il dominio del | rè in vj anni, et la regina desiderava che in questo scambio acconsentissero ad una alienatione di $\frac{m}{500}$ franchi d'entrata. Et sopra questo andarono à torno molte pratiche, tanto che sopragiunse la giornata de`xvj [1] assegnata a monsig.re ill.mo di Lorena, il quale, oltre alli ministri soliti, hebbe d'avantaggio, per auditore, Pietro Martire, venuto due giorni avanti sotto un salvo condotto del rè, et, per quanto si dice, con una provisione di 12 scudj il giorno. Hora S. S.a ill.ma, voltando il suo parlare al rè il quale haveva menata molto maggiore compagnia che non havea fatto il giorno delli ix, disse che lo riconoscevano per lor vero sovrano et natural signore, et che di loro si haveva da promettere quella medesima obedientia che era stata prestata a gli altri rè da i loro antecessori; ma che la S. M.ta haveva ben da sapere che la podestà che hanno i rè viene da Dio, et che però come sono suoi ministri, così sono anche della Chiesa sua et non capi; la qual cosa confirmò con molte autorità, et in particolare con una di San Giovan Grisostomo (sic) che parla di Constantino imperatore. Et aggi[o]use questo che li rè non solo non erano capi della Chiesa, ma che erano commessi alla cura de'pastori come l'altre pecore. Propose dipoi di volere fare intendere a S. M.tà in nome di chi egli parlava, et dopo questo esporre quanto haveva da loro in commessione. Onde, al primo disse che parlava per tutti gli arcivescovi et vescovi presenti et per li procuratori degli absenti della Francia, et che haveva in commissione, lassando ogni altra cosa, da trattare solo della Chiesa et del santissimo sacramento mostrando che le interpretationi delle Scritture apparte-

[1] *G. 403:* XVII.

neva (sic) alla Chiesa catholica et apostolica. et che nelle controversie della religione gli antichi padri hanno havuto di mano in mano ricorso alle Chiese superiori, et che sopra tutte, et universale, è stata tenuta sempre quella della quale è capo hoggi N. S.re
f. 149 che è a Roma: ‖ et che noi habbiamo la parola di Dio in due modi: per traditione[1] o per iscrittura, dichiarando che la detta parola fu innanzi alla Chiesa et la Chiesa innanzi alla Scrittura, et provando che i concilij non potevano errare neque circa doctrinam, neque circa mores; et in questo proposito dichiarò un luogo di S.to Agostino allegato da Theodoro che si contradichino in his quae recipiunt mutationem secundum diversitatem temporum et locorum. Quanto poi alla materia del santissimo sacramento, si fermò sopra quelle parole « *hoc est corpus meum*, etc. » mostrando che non potevano esser più chiare, et che quello che non fu dichiarato dal primo evangelista saria stato dichiarato dal secondo, et se non dal secondo dal terzo, come si vede in molti altri luoghi, allegando quello del Ricco; et che non si può intendere che in queste parole sia parabola o sorte alcuna di oscurità, essendo quella una historia, un testamento confermato colla morte, un comandamento et un sacramento, dannando[1] molto la curiosità di quelli che vogliono mettere in disputa cose così alte, che avanzano la lor capacità et i quali cominciano i lor primi quesiti con questa prima dimanda: « come può essere questo? ». Et che la nostra era fede et con quella bisognava procedere, che haveva letto in una scrittura fatto (sic) ultimamente da uno della Confessione d'Augusta et di più reputati nella Germania, che queste parole erano chiarissime et indubitatissime, et che non era stata cosa lodevole parlare contra gli absenti, volendo (credo io) tassare Theodoro per haver parlato nella sua oratione non sò che contra à quelli della detta Confessione

[1] *G. 403:* traduttione.
[1] *V. P. 124:* dandando.

d'Augusta. Nell'ultima parte, esortò et supplicò il rè à volere conservarsi in quella religione che havevano tenuta il padre, l'avo, l'ava, il fratello et tutti gli antecessori, et esortò et supplicò la regina, nominandola lor sovrana dama, a voler conservare il rè suo [1] v° figliuolo nell'antica religione de i suoi | antecessori et del rè padre di lui et marito di lei, et far di sorte che gli potesse al suo tempo restituire il deposito, che era stato fatto in sua mano, del rè suo figliuolo, in quello stato che l'haveva ricevuto; et che nel conservare la religione nel figliuolo non conseguirebbe lei minor laude che facesse Terentilla nell'haverla acquistata nel rè Clovis suo marito; et di questo medesimo fece instantia a tutti i principi del sangue, nominando solo Antonio, re di Navarra.

Il car.[le] Turnone, subito che Lorena hebbe finito, si levò in piedi, ma havendo cominciato Besa à parlare et stando ciascuno fermo, gli convenne tornare à sedere. Il qual Besa disse che, se non dubitasse di tediar troppo S. M.[tà], vorrebbe fare di presente risposta à quello che era stato detto contra di loro, et che dimandavano fusse lor dato et luoco et tempo di poterlo fare. Et detto questo, si butto con gli altri apostati [2] in ginocchioni. All'hora Turnone s'accostò al rè et alla regina et disse che se loro volevano sottoscriversi alli due articoli dichiarati dell' [3] autorità della Chiesa et del sacramento, che come à penitenti aprirebbono le braccia per ricevergli; ma quando stessino ostinati, non volevano trattar' cosa cosa alcuna con loro et che non erano per haver mai altro che un solo Dio, una sola fede et un solo rè.

Dalli xvij sino alli xx, l'autore del diario fu ad incontrare mons.[re] ill.[mo] legato, ne ha inteso che, da quel di sino alli xxv,

[1] *V. P. 124:* loro.

[2] Il y a *Apost.*; une autre (?) main a ajouté en surcharge: *ati*. *V. P. 124:* apostoli.

[3] *G. 403* et *V. P. 124:* dall'.

sia accaduta cosa che meritasse di esser notata, essendo la parte de' vescovi occupata nel negotio della sovventione, intorno alla quale si risolsero di comune consenso di non voler passare l'offerta [fatta] et di mandare dire alla regina, come fecero poi per il car.le di Lorena et Borbone, che loro non volevano disponere della parte de' lor frutti che toccavano à i poveri et alle chiese, ma solo di quello che toccava alle persone loro; et ministri (sic) a
f. 150 prepararsi per || la giornata che era stata assignata il giorno delli xxv (sic) per udire, secondo dicevano, i nostri luoghi che il s.or car.le di Lorena si era offerto nella sua arenga di mostrare circa l'autorità della Chiesa et del sagramento, senza havere ad entrare in nessuna sorte di disputa, et, secondo loro, per havere a cementare tutte l'opinioni che sono hoggi in controversia con i nostri.

Hora essendo venuto mercoredì xxv (sic) di settembre, presente la regina, re di Navarra et la regina sua moglie, i principi del sangue et tutti i sig.ri del consiglio, eccettuato il s.or car.le di Turnone, il s.re car.le di Lorena propose che desiderava d'intendere da gli avversarij se volevano acconsentire à quei [due][1] articuli, cioè della Chiesa catholica et della presenza del corpo di N. S.re nel sacramento dell'eucharestia; et se havevano qualche difficultà sopra i detti articuli, la potevano esporre che sarebbe stata lor fatta ampia rispostá. Besa, accompagnato da Pietro Martire et da xv ò xx di quella setta, rispose al primo articulo, confessando che la Chiesa era una evocatione in quanto all'ethimologia del vocabulo, la quale evocatione dichiarò di due sorti: cioè interiore et exteriore. L'interiore è solamente congregatione de gli eletti et predestinati della quale parla San Paulo à i Romanj cosi dicendo: « *Quos praescivit, hos praedestinavit, et quos praedestinavit, hos et vocavit conformes fieri*, etc. ». La evocatione

[1] *G. 403*: X.

exteriore è la congregatione cosi delli predestinati comi (sic) de i reprobi. Et di questi intese N. S.re nell'Evangelio adducendo la metafora delle x vergini delle quali v erano stolte et v prudenti, et quella della rete gittata in mare nella quale si conteneva ogni sorta di pesci, etc.: concludendo in questa parte accordarsi con l'opinione di mons.re car.le di Lorena. Dichiara sie, poi i segni della vera Chiesa esser due: ciò è la purità della dottrina et l'amministratione de' sacramenti, chiamando questi due segni essentiali, i quali mostravano che la Chiesa loro era vera conciosia che essi predicassero la dottrina cavata dalla purità della Scrittura sacra senza aggiungervi ò diminuirvi cosa alcuna, et il medesimo
v° facessero de' sacramenti. | Aggiunse un'altro [segno] per il 3° [il] quale chiamò extrinseco et accidentale che è la successione personale, chiamando la prima extraordinaria et la seconda ordinaria. Della successione [della dottrina] addusse l'esempio di Hieremia et di Esaia, di Daniel et di molti altri profeti i quali non succedevano personalmente al sacerdotio levitico, ma furono chiamati extraordinariamente per annunciare la vera parola di Dio al populo, poiche gli ordinarij sacerdoti havevano oscurata et corrotta la vera dottrina, et che la medesima vocatione fatta haveva Dio verso loro per predicare la verità della sua parola, accusando i nostri di haverla oscurata et velata, talche si posero nel numero de' ministri extraordinarij di Dio. Soggiunse poi che la successione personale ò veramente ordinaria si faceva per impositionem manuum, la quale, ancor che tacitamente esso accettasse non essere cosi manifesta appresso di loro come era appresso noi altri, nondimeno la nostra pativa molte difficultà tra le quali vi messe quella di papa Giovanni femina et di Giovanni XXII heretico. Venne poi all'autorità di essa Chiesa, la quale autorità dissi (sic) dovere esser regolata tutta et fondata tutta [1] sopra l'espressa parola di Dio

[1] Omis par *V. P. 124.*

esponendo quel luogo di San Paulo: « *Quod Ecclesia est columna et fundamentum veritatis* » passivè et non activè, cioè che la Chiesa non è colonna et fundamento della verità, ma deve sustentarsi et appoggiarsi alla parola di Dio che è la colonna et fondamento della verità, dalla qual parola di Dio ogni volta che essa Chiesa si diparta et discompagni, veramente erra. In questo senso accettò i quattro concilij primi generali et i dottori che furno in quei tempi, i quali, in quanto sono conformi all'espressa parola di Dio, non hanno errato, ma nel resto potevano errare, et hanno fatto degli errori; adducendo in esempio il primo concilio Niceno al quale, secondo che riferisce Sozomeno, havendo deliberato di fare un decreto che i sacerdoti non togliessero moglie all'avvenire, un solo huomo, detto Paphnutio, si oppose à questo decreto talche non fu
f. 151 messo in essecutione. Addusse poi un'autorità || di Agostino che dice che concilia priora emendantur a posterioribus, et ultimamente si scusò di non voler parlare della cena conciosia che fusse un misterio ineffabile et incomprensibile, et che era molto meglio ragionar prima di molt'altre cose che erano in controversia; et con questo concluse la sua arenga. Mons.re il car.le di Lorena dette carico di rispondere a monsig.re Despansa [1], dottore della Sorbona, il quale, doppo haver detto un picciolo proemio per manifestare il desiderio che haveva della pace et unione della Chiesa, si voltò a Besa cosi dicendo: « Maistre Theodore Bese, se voi nella vostra arenga haveste [2] posto nella Chiesa questa distintione d'interiore et exteriore, mons.re il car.le di Lorena non haveria durato fatiga di rispondere in quella parte per confutare la vostra opinione. Et quanto a i segni della Chiesa (lassando per hora di ragionare se voi havete la vera dottrina et i veri sacramenti, percioche questo si esaminerà nell'articulo del S.mo sacramento dell'eucharestia dove

[1] Claude d'Espence. — *V. P. 124:* De Spansa.
[2] *V. P. 124:* havessino.

speriamo, in Dio, di mostrarvi chiaramente che voi siete in uno abisso di errori.) parlerò solamente del terzo segno, cioè della successione, la quale voi havete distinta in extraordinaria et ordinaria, et vi siete posto nel numero de' ministri extraordinarij, adducendo esempi del Vecchio Testamento i quali, come siano veri, non fanno a proposito della vostra successione. Imperoche, quando Dio chiamò extraordinariamente i profeti et altri huomini santissimi nella lege vecchia, faceva manifesta la loro vocatione ò con miracoli, o con presentia et autorità della Scrittura, come leggiamo di Moisè il quale provò la sua missione con molti miracoli, per i quali, esso et la sua dottrina, ancor che paresse nuova, fu accettata dal popolo d'Israel. Il medesimo diciamo d'Isaia, Daniel, et altri profeti, i quali provorno la loro missione con qualche miracolo. In San Giovan Battista che apportò la dottrina nuova et inaudita, ciò è il battesmo nell'acqua per la remissione de' peccati, vediamo la sua vocatione essere approvata con l'autorità della Scrittura, per-
v° cioche, essendo egli domandato chi fusse: « *Ego vox clamantis in deserto,* etc. ». Il N. S.re, parlando di lui, approvò la sua vocatione con la medesima autorità della scrittura, così dicendo: « *Hic enim est de quo scriptum est: Ecce ego mitto angelum meum qui precedet,* etc. ». Eccovi adunque che questa vocatione ò missione extraordinaria, à fine che ella sia recevuta et creduta, bisogna che sia approvata, et con miracoli, et con prescientia et autorità della Scrittura. Hora, maistre Theodore Bese, mostrateci, vi prego, qualche uno de' vostri che habbi fatto miracoli, o verò adduceteci qualche luoco della scrittura che ci habbi profetizzato o avvertiti di questa vostra extraordinaria vocatione, et allhora noi vi crederemo et riceveremo volentieri la vostra nuova dottrina. Ma perche voi non potete mostrare ne l'uno ne l'altro, si conclude che voi non siate ministri di successione extraordinaria. Ne potete dire che voi siate de gli ordinarij, non havendo impositione di mano, senza la quale voi non potrete addurmi esempio veruno che, dopo gli apostoli et di-

scepoli di N. S.re i quali havevano inmediate ricevuta questa autorità da lui, vi sia stato vescovo o sacerdote veruno, approvato et ricevuto dalla Chiesa senza questa visibile impositione di mano. Ne voi, m.re Theodore Bese, quando partisti (sic) da Parigi, lassando la vostra madre Chiesa, credo io che voi haveste ricevuta impositione di mano. Vi potrei per questo dimandare chi siete voi? [con che] [1] autorità inculcate al populo una nuova dottrina et amministrate [2] i sacramenti? poscia che voi non siete ministri ne extraordinarij ne ordinarij della Chiesa. Vengo hora all'autorità di essa Chiesa et de' concilij, i quali vi mostrerò per hora *ad hominem* che non possono errare nelle cose appartenenti alla fede, non bisognando metterci la conditione che voi dite, ciò è che sia bisogno che i detti concilij siano conformi all'espressa parola della Scrittura. Voi confessate che il Padre è ingenito et il Figliuolo sia omusio, cioè consustantiale al Padre; che i putti si devino bat-
f. 152 tezzar'; || che la madre di N. S.re sia stata sempre vergine et innanzi et doppo 'l parto; et nondimeno non mi potrete addurne espressa Scrittura di questo nome ingenito, dell'omusio, del battesmo de' putti et della perpetua virginità della madonna dopo il parto. Resta adunque che, si come la Chiesa ci ha data et approvata con testimonio tutta la Scrittura sacra, cosi parimente ella ci ha manifestato et manifesta tutta via i veri sensi di essa Scrittura. Et in questo non ho approvata mai quella questione che va per la bocca di ciascuno se la Chiesa [sia sopra la Scrittura, ò la Scrittura sopra la Chiesa] [3]. Ma ho creduto et hora affermo che la Chiesa et la Scrittura siano di pari autorità, percioche quello istesso Spirito S.to che dittò à i profeti, à gli apostoli et altri huominj santi, quello istesso Spirito S.to, dico, è et assiste conti-

[1] *G. 403:* dunque, mis en surcharge.

[2] *V. P. 124:* administratione de sacramenti.

[3] *V. P. 124* s'arrête après « o la Scrittura »; *V. P. 136:* a achevé la phrase.

nuamente [1] nella sua Chiesa, et per tanto quando nasce [2] difficultà sopra qualche [3] senso della Scrittura, bisogna che quello istesso Spirito S.to che fece la Scrittura et assiste nella Chiesa ci mostri et dichiari il vero senso suo, come avvenne nel primo concilio Niceno dove disputandosi della divinità di Christo negata da gli Arriani, i catholici adducevano quella autorità di San Giovanni: « *Ego et Pater unum sumus* » per provare la consustantialità del Figliuolo col Padre, et confirmavano la detta autorità con l'altre autorità della Scrittura. [Gli Arriani all'incontro recevevano la medesma autorità interpretando quello *unum* voluntate et non natura, provando questa loro interpretatione con un'altro luogo della Scrittura] che dice: « *Volo ut estis unum sicuti ego et Pater unum sumus* ». Eccovi che un medesimo luogo della Scrittura, ricevuto parimente da i catholici et da gli Arriani, era diversamente interpretato da loro. Era per tanto bisogno che lo Spirito S.to, in quel concilio universale che rappresentava la Chiesa universale, manifestasse (come veramente manifestò) il vero senso di quel luogo della Scrittura, ciò è che quel luogo *unum* s'intendesse per l'unità della natura et non solamente della volontà. Circa lo esempio di Paphnuntio (sic), ancorche potrei dirvi che Sozomeno fusse stato, per il testimonio di Gregorio primo, incolpato di havere
v° adherito alla nuova [4] setta de' Novatiani, [et che per conseguente la sua *Historia* non fusse da esser [5] ricevuta, nondimeno voglio valermi del suo testimonio come di autore approvato, ma con correttione. Il detto esempio di Paphnutio è stato allegato falsamente et fuor di proposito, conciosia che Sozomeno non dichi che 'l concilio Niceno habbi voluto far legge o decreto che i sacerdoti si

[1] *V. P. 124:* ordinariamente.
[2] *Ibid.:* nasce qualche.
[3] *Ibid.:* alcun.
[4] Omis par *V. P. 124.*
[5] Ces deux mots omis par *V. P. 124.*

maritassero (perciochè questo non si trovò mai dal tempo de gli apostoli sino all'hora che quelli che erano già fatti sacerdoti potessero tor moglie,) ma era bene in uno uso, come è hoggi nella Chiesa greca, che quelli che havessero moglie potevano poi farsi preti. Onde Sozomeno dice in quel luogo che 'l concilio deliberava di fare una legge o decreto, che i vescovi o sacerdoti [c'havessero tolto prima moglie quando poi venivano a farsi vescovi o sacerdoti] si astenessero dalle mogli, et che solo Paphnutio si oppose à questo decreto, dicendo che era castità l'haver commertio colle mogli [1]. In oltre, il concilio non havea ancora decretato; talche in questo (ancora che quello che era posto in deliberatione fusse stato errore come non era errore) non si può dire che 'l concilio havesse errato. Quanto all'autorità d'Agostino, voi sapete bene che innanzi a lui non erano stati più che tre concilij generali, ciò è il Niceno, Constantinopolitano et Ephesino, de' quali leggiamo bene che 'l secondo approvò la fede del primo, et il 3° approvò la confessione del primo et del 2°; et non si trova già che l'uno habbia emendato l'altro. La onde non è verisimile che Agostino intendesse che l'uno correggesse l'altro, ma si bene che 'l posteriore dichiarasse il superiore. Ò vero si può dire che, poiche i concilij non possono errare ne nelle cose della fede, ne nelle cose appartenenti à i costumi, vero è che le cose della fede son immutabili, ma quelle de' costumi si mutano secondo il luogo et le persone, si può dire, dico, che Agostino intendesse che un concilio posteriore possi emendare un concilio superiore nelle cose appartenenti à i costumi, non già che il concilio superiore havesse errato in quel tempo che li
f. 153 determinò, ma che al tempo dell'altro „ concilio che segue, per la mutatione de' tempi, de' luoghi et delle persone, dette cose appartenenti à i costumi dovevano mutarsi et, per conseguente, emendarsi. Et di questa emendatione è ragionevole che Agostino

[1] Tout ce membre de phrase, depuis « et che solo Paphnutio », est omis par *V. P. 124.*

intendesse ». Et questa mi pare che fusse la somma della risposta [1] di mons.re Despansa il quale, ancorche non rispondesse a certe minutie addutte dal Besa come dire di papa Giovanni femina et di papa Giovanni xxij heretico, rispose et satisfece alle cose principali pienamente, con satisfattione et contentezza di tutti i catholici, et con rossore et confusione de gli avversarij i quali non potevano in modo nessuno provare quella loro extraordinaria et fanatica vocatione. Et in effetto gli argumenti de nostri furno si potenti et efficaci che gli avversarij non seppero che si rispondere se non dire che erano stati approvati dal magistrato civile. Et à questo fu risposto loro che 'l magistrato non haveva tal' autorità et *nemo dat quod non habet*. Mons.re il car.le di Lorena, doppo molti ragionamenti tra l'una et l'altra parte, fece ex tempore una bella et dotta conclusione, dicendo che essendosi ragionato a pieno del primo articulo ciò è dell'autorità della Chiesa et de' concilij, et conoscendosi già chiaramente la verità che era del canto nostro, bisognava venire al secondo articulo cioè alla verità del corpo [2] di N. S.re nel santissimo sacramento dell'eucharestia, sopra del quale, si come egli si è offerto nella sua arenga mostrar loro con consenso universale di tutti i dottori de' primi 500 anni la detta verità, così haveva già pronti i libri et l'autorità di ciascuno di detti dottori. Et quando non volsero stare à i dottori, che non voleva altro per provargli questa verità che l'espresso texto dell'Evangelio: concludendo che se essi non si sottoscrivevano a questo articulo non sariano stati più ammessi in altro ragionamento. Mostrò poi una confessione della verità del corpo di N. S.re del (sic) sacramento sottoscritta da cento ministri in circa di quelli
v° della confessione Augustana, la quale scrittura sottoscritta è stata mandata ultimamente al re da i duchi di Vittinburg [3] et Saxonia,

[1] *V. P. 124*: che fosse la risposta.
[2] *Ibid.*: alla verità di N. S.re
[3] Wurtemberg.

dai conti Palatinj et l'antgravio d'Oxia [1], i quali havendo havuto nuovo (sic) di questa assemblea di Poissy s'erano a' xv d'agosto assemblati in Luniberg [2] con i detti ministri, dove havendo di comun consenso fatta la detta confessione la mandavano a S. M.ta pregandola et persuadendola che vogli più tosto stare nella confessione della Chiesa romana che lassarsi tirare all'assurda, falsa et fantastica opinione de' calvinisti. Esso s.or car.le per maggior terrore de gli avversarij ha voluto servirsi della detta confessione, con intentione che se costoro confessaranno la presentia di N. S.re nel sagramento si possino poi più facilmente ridurre alla verità della transubstantiatione. Gli avversarij risposero che in questo volevano consultar fra loro et poi risponderiano quando piacesse alla regina, la quale assignò loro il terzo giorno che fu il venerdi.

Il dì de i xxvj, essendo parso a tutta la compagnia de'vescovi che 'l s.or car.le di Lorena, che haveva solamente a rimostrare i luoghi citati nella sua arenga, si fusse lassato tirare a quello che meno loro approvavano di disputare de' dogmi, fecero un'atto alla presentia sua per il quale dichiaravano che quello che passava in queste conferentie circa la dottrina era senza consenso loro, et che intendevano di stare alla determinatione che [non] se ne facesse. Et questo non ostante, il venerdi xxvij (sic) di settembre, il prefato car.le di Lorena, presente la regina, re et regina di Navarra, et gli altri principi del sangue et signori del consiglio privati (sic), con più di venticinque vescovi et altritanti theologi, propose brevemente che essendosi nell'altro congresso presa risolutione che Besa
f. 154 et altri, ò sotto scrivessero il secondo articulo, o che non si || dovesse più ragionar con esso (sic) loro, desiderava d'intendere quel che deliberavano di fare. Allhora Besa, con i medesimi et maggior numero di compagni, doppo havere detto un breve prohemio

[1] Landgrave de Hesse.
[2] Naumbourg(?) — *V. P. 124:* Lunembergh; *V. P. 136:* Luxembergh.

in sua scusa, disse che per farsi meglio intendere haveva portato in scriptis quelle cose le quali desiderava fare intendere alla regina et alla compagnia. La detta scrittura, in somma, conteneva due capi. Nel primo, si dolse del s.or car.le che i suoi theologi siano nel primo congresso entrati a ragionare della loro vocatione, essendo ragionevole che si doveva prima ragionare della dottrina che venire a questa parte della vocatione. Et in questo mostrava che fusse stato lor fatto torto perche ancor'esso potrebbe domandar loro se quando furno fatti vescovi erano stati eletti dal populo et se havevano la vita et la dottrina che si ricercava a simil grado, o vero se havevano comprata questa dignità per favore, per servitù, o per danari. Et in quest'ultima parte toccò tacitamente l'annate et parve a lui di havere posto in dubbio l'autorità de'nostri vescovi et haverci pagato della medesima moneta. Nel 2° capo, entrò nella materia del sacramento, facendo una confessione oscura et dubia secondo il solito, ciò è che nella cena essi riceverano veramente il corpo et il sangue di N. S.re aggiungendovi la solita clausola *per fede*, et che 'l modo di riceverlo era ineffabile et incomprensibile. Pregò poi il s.re car.le di Loreua che dicesse loro se parlava [1] in nome di tutta la compagnia o privato nome, aggiungendo in oltre che se il detto s.re si contentava dell'articulo della cena della confessione Augustana, essi per aventura lo sottoscriveriano volentieri. Il s.re car.le non mancò di risponder subito alla detta scrittura, mostrando, nel primo capo, che Besa havesse poca esperientia di fare i vescovi in Francia, et che dove haveva sperato prima che di questi congressi si dovesse venire à qualche
v° buona | et santa unione, hora considerava che essi s'allontanavano il più che potevano da questa santa opera, percioche erano entrati a biasimare l'elettioni de'nostri vescovi con grandissimo pregiuditio dell'autorità del re; et ridusse questo punto in materia di stato,

[1] Le ms. *V. P. 136* s'arrête là.

deducendo con ragioni che essi volevano non solamente biasimare l'autorità del re presente et de'passati, ma cercavano ancora di diminuirla a fatto. Et in questa parte dechiarò che tutta l'autorità del populo di Francia, per consenso di esso populo, era data alla maestà regia, di maniera che la persona denominata dal re ad alcuna chiesa veniva per conseguente ad essere approvata et eletta dal populo; oltra di ciò, dopo che il papa haveva eletta la persona denominata dal re nelle bolle vi è una lettera indirizzata al clero et al populo per acconsentire alla detta elettione, [talche, in qualunque modo s'intenda l'elettione] de vescovi di Francia, si troverà il modo honesto et ragionevole. Venne poi a ragionare dell'annate, provando che non vi era simonia perciochè si fa con consentimento et comune accordo in segno di riconoscere la superiorità della S.ta Sede Apostolica. Et, quanto all'affronto che Besa diceva essergli stato fatto, disse che il medesmo Besa n'era stato cagione, havendo detto che essi erano ministri extraordinarij. Et il detto Besa fu ancora causa di entrare in ragionamento della verità del corpo di N. S.re nel sacramento della eucharestia, havendo in quella sua prima arenga detto in pubblico quella biastema ciò è che 'l corpo di N. S.re era così lontano dalla cena come il più alto del cielo al più profondo della terra, et che per questo era necessario ragionare di questa santissima et vera presentia del corpo del nostro Sig.re nel detto sacramento per tor via lo scandalo et qualche mala opinione che poteva essere impressa nell'animi degli auditori. Soggiunse poi che egli et la compagnia de'theologi non proposero quello articulo della Confessione Augustana quasi approvan-
f. 155 dolo ||, ma perche conoscevano che la via di condurgli alla verità della transustantiatione era di farli confessare la presentia reale del corpo di N. S.re nel sacramento, et, in questa parte, quelli della Confessione Augustana era[no] più vicini alla verità che essi. Concluse poi in un bello et efficacissimo modo la detta presentia con l'autorità di tre evangelisti et con quella di San Paulo: « *Ac-*

cipite [*et*] *commedite, hoc est corpus meum. Bibite ex hoc omnes, hic est sanguis meus*, etc. » et finalmente non domandava altr'arme per procurar questa verità che l'espressa parola di Dio. Besa rispose brevemente et non molto a proposito, talche Pietro Martire volse aiutarle (sic) con una premeditata oratione la quale egli recitò in lingua italiana, scusandosi che cosi gli era stato commandato dalla regina. La sua oratione fu lunga di mezz'ora, et contenne due parti principali: l'una cioè che la loro vocatione era legitima, l'altra fu tutta ad improbare la prima oratione che fece il card.le di Lorena quando parlò della verità et presentia del corpo di Christo nel sacramento. Et disse che in quel misterio vi erano quattro cose, cioè: historia alla quale appartiene dire la verità senza parlar figurato; la seconda che vi era il precetto, « *et preceptum Domini lucidum* [*est*] *illuminans oculos*, etc. »: la terza, che vi era testamento nel quale veramente si debbe dire la volontà del testatore; la quarta et ultima, che era sacramento il quale debba tenere il segno et la cosa significata. Et in questo, quanto alla prima disse che, circa alla successione della dottrina, che loro pensavano d'haverla, predicando (come facevano) la purà [1] parola di Dio, et che, ancora che non havessero imposition di mano, l'havevano però in virtute et che la necessità gli scusava se non havevano l'attuale, non havendo da chi riceverla, perche se fussero andati da i vescovi essi non gliel'haveriano data, tenendo una dottrina contraria alla loro, et per il contrario essi si sariano fatti
v° conscientia di | riceverli (sic) per non mostrare con scandalo d'altri d'approvare la loro autorità. Et in questo proposito addusse due esempi, l'uno di quella (sic) che stava tra gli infideli et credeva in Christo et, non havendo chi lo battezzasse, pregava un turco che gli buttasse l'acqua addosso con la forma delle parole: « *ego te baptizzo in nomine Patris et Filij et Spiritus Sancti* » di

[1] Omis par *V. P. 124.*

modo che, come il battizzante non era ministro di Dio non ha vendo mai havuta impositione di mano et non per questo il battizzato, venendo tra i christianj, haveva bisogno di nuovo battesmo, così loro potevano ricevere la impositione di mano [1] esteriore come in effetto havevano ricevuta da i ministri delle lor chiese ò da'magistrati civili. Et l'altro esempio è di Sefora, moglie di Mosè, la quale essendo femmina et gentile et, per conseguenza, non ministra della circuncisione, circuncise il figliuolo generato da Mosè, ne si dubbitò della validità di detta circuncisione. Quanto poi alla seconda che contiene la confutatione delle ragioni del s.or car.le di Lorena, si sforzò, con l'autorità della Scrittura, di provare che nell'historia spesso vi è parlar figurato, et così anche ne precetti, ne sacramenti et ne testamenti. Per la prima, allegò due autorità del Genesi che sono: « *penitet me fecisse hominem,* etc. » et « *omnes anime que exierant ex lumbis Jacob et ingresse sunt in Egiptum erant numero septuaginta* », dove pare che 'l parlar sia figurato. Contra la seconda, cioè i precetti, addusse [2] l'autorità di N. S.re in San Matteo: « *Cavete à fermento phariseorum,* etc. ». [Contra il terzo et il quarto, coniuncendo insieme il testamento con il sacramento, concio sia che 'l sagramento sia come un sigillo del testamento, allegò l'autorità dell'Exodo: « *Quod magnum est Phase*] *idest transitu* (sic) *Dominj* ». Et in effetto in tutta questa seconda parte non hebbe altra mira che di improbare la verità del corpo del sacramento, ancorche astutamente mostrasse di voler dire altro. Mons.re di Spansa rispose benissimo [3] à quest'ultima parte, percioche alla prima parte dove provava la sua vocatione era stato già ri-
f. 156 sposto nel primo congresso, dicendo che gli argomenti || non erano à proposito, percioche il car.le non provò quella verità della histo-

[1] Tout ce membre de phrase, depuis « et non per questo » jusqu'à « la impositione di mano », a été omis par *V. P. 124.*

[2] *G, 403 :* che et addusse.

[3] *V. P. 124 :* buonissime.

ria [sola], ma da tutte quelle quattro cose insieme, le quali, tutte insiemente trovandosi in quel santissimo misterio, facevano che le parole dovevano intendersi semplicemente et assolutamente senza troppo[1] ò parlare figurato veruno. Et non si troverà mai luogo alcuno nella Scrittura che contenghi queste quattro cose insieme cioè historia, precetto, sacramento et testamento, che habbi parlar figurato. Et non obstante questa vera solutione, si rispose nell'argumento contra il precetto, che N. S.re medesimo si dichiarò dicendo a gli apostoli: « *Ego dico de fermento phariseorum quod est hipocrisis* ». Contra l'argumento ultimo, si è risposto che il texto non dice quod *agnus est Phase*, ne s'intende a questo modo, ma dice: « *Comedite festinanter, est enim transitus Domini* » ciò è: « tanangiate presto questo agnello per ciò che il Sig.re passa » ò « veramente [è] il passaggio del S.g.re », come se noi dicessimo: « mangiate con allegrezza perciochè è la domenica et la festa del Sig.re ». Et in effetto si satisfece à pieno et con satisfattione di ciascuno à gli argomenti di esso Pietro Martire il quale perciochè nel fine della sua arenga haveva exortato ogni uno a propalare liberamente quello che sentiva di dentro.

Il Padre Laynes accostatosi al s.to car.le di Lorena et preso da lui licenza di parlare, voltatosi alla regina, disse che con tutto che egli fusse forestiere, che nondimeno trattandosi d'una cosa commune con ogni uno, et mosso ancora dall'invito di fra Pietro Martire che così lo domandò sempre, fece un bello, devoto et dotto ragionamento, mostrando con efficacissime ragioni l'autorità della Chiesa catholica et della Santa Sede Apostolica, et che alla detta Chiesa appertiene (sic) solamente l'interpretatione del vero senso della Scrittura.. Et in questo confutò l'espositione che Besa haveva
v° data della Chiesa « *quod ipsa erat columna et firmamentum veritatis* »; et chi si parte da essa entra in infiniti errori: et

[1] Il semble qu'il manque ici un ou plusieurs mots.

che questi della nuova religione imitano li altri che si deviorno dalla Chiesa, [i] quali, con dolci parole et sotto spetie di pietà, spargono et imboccano velenosa et pestifera dottrina nelli animi delli auditori et massime di quelli che non sono versati et periti della Sacra Scrittura: et che, per questo, l'ascoltarli così in publico era pericolosissimo et di molto scandalo; talche S. M.ta deveva, per honor di Dio et per sicurezza della conscientia sua, non trovarsi in simili ragionamenti, ma potria deputare alcuni huomini dotti i quali potrebbono disputare nella presentia di qualch'uno de principi che hanno autorità à fine che non nasca qualche disordine. Prese poi occasione di dichiarare la verità del santo sacramento con questo esempio facile et sensato che S. M.tà si figurasse un principe il quale, vedendo assediata la sua città con periculo manifesto di essere disolata, si espose contra gli inimici esso medesimo, i quali havendo scacciati et debellati liberò la patria sua; et che, volendo di una vittoria così grande lassar qualche memoria [et] potendolo fare in tre modi, ciò è con istituire che in un certo tempo determinato si leggesse quella historia in presentia di tutti i cittadinj liberati, ò co 'l fare rappresentare questa fattione come in una comedia dove si fingesse che si combattesse contra gli inimici et ottenesse vittoria, ò vero col comparire esso medesimo in scena per maggior memoria di quel fatto, havesse voluto eleggere questo terzo come più nobile,
t. 157 più degno et più eccellente; et che in questo modo N. S.re Jesu Christo haveva voluto lassare una memoria d'una rappresentatione della morte sua per segno d'haver liberata la generatione humana dalla morte et dal peccato colla presentia del suo medesimo corpo. Et havendo qui finito di parlare con molto zelo, il Besa, voltato alla regina, disse: « Madama, costui ci vorria [1] mandare a Trento, — et questa saria una buona via di pacificare le cose della religione in Francia —, et fa [2] che la cena sia una comedia et che Christo

[1] *V. P. 124:* haveria voluto.
[2] *G. 403:* far.

sia quello che vi giuochi di bagattelle ». Si venne poi a disputare, con argumenti in forma, della presentia del corpo di N. S.^re^ nel sacramento. Et di quelli che argumentorno il Besa fu il primo che adomandò confusamente [1] sopra le parole dell'Evangelio « *hoc est corpus meum*, etc. » se quel pronome demostrativo *hoc* demostrava qualche cosa, cioè il pane o veramente il corpo del Signore: perche, se demostrava il pane, veneria in consequenza che il pane era il corpo del S.^re^, dove se non dimostrava altro che il corpo, dalle parole di N. S.^re^ in questa institutione si cava che questo sacramento sia dimidiato et imperfetto, perche contiene la cosa significata et non il segno cioè la specie. Gli fu risposto da Dupre che quel pronome *hoc* non dimostrava il pane, perche saria una propositione enormissima [2] che 'l pane fusse il corpo del S.^re^, ma che era un pronome vago et non signato, che bisognava congiungerlo con il suo predicato ciò è il corpo, et cosi viene a dimostrare solamente il corpo del S.^re^; et che, quanto al segno, lo contiene benissimo, perche non bisogniava (sic) disgiungere queste parole dalle precedenti dette nella medesima cena, cioè « *accepit Dominus* [3] *panem, benedixit, fregit, dicendo: hoc est corpus meum.* » et che mettendo tutte queste parole insieme et non separando l'una dall'altra si intendono insiememente le spetie del pane che è il segno, et la cosa significata che è il corpo del S.^re^; talche il sacramento non
v° viene ad esser | imperfetto, anzi perfettissimo, contenendo in questa institutione il segno et la cosa significata. Hor Besa volendo replicare et non intendendo bene l'argumento come quel che non intendeva quel dimostrativo vago et signato [4], ancorche egli l'havesse dichiarato con uno esempio materiale, Dupre gli disse che venisse alla loro scuola per imparare i termini, et provocò Pietro Martire

[1] *V. P. 124:* assai confusamente.
[2] *Ibid.:* cronicissima.
[3] *G. 403:* accepto Domino panem.
[4] *V. P. 124:* significato.

che intendeva meglio dettj term'nj a farsi innanzi. Allora Pietro Martire fece due argumenti, uno [1] cioè che Christo in quella institutione accepit panem, benedixit panem et fregit panem: facendo tuttavia mentione del pane, bisognava che non intendesse altro se non [che il] [2] pane era il suo corpo, c.oè significava et era figura del suo corpo [3]. Et adducendo in questo una interpretatione di Tertuliano in 4° libro *Adversus Marcionem hereticum* che dice: « *professus itaque se concupiscentia concupisse edere pascha, acceptum panem et distributum discipulis corpus suum illum fecit, hoc est corpus meum dicendo, idest figura corporis mei*, etc. ». L'altro argumento fu che San Paulo, *ad Corinthios*, et San Luca, negli *Atti de gli Apostoli*, chiamorno questo sacramento pane. Di San Paulo citò quell'autorità: « *panis* [*quem*] *frangimus, nonne* [4], etc. ». Di San Luca: « *communicabant in fractione panis* ». Et per roborare il suo argumento, addusse un'autorità di S.to Agostino, libro contra Adimantum, che dice: « *non dubitavit Dominus dicere: hoc est corpus meum, cum* [5] *signum daret sui corporis* ». Al primo argumento fu risposto che non si negava che in tutta quella institutione Christo [6] dicesse: « *accepit panem, benedixit panem, fregit panem* »: ma si negava bene la consequentia cioè che ne [7] seguisse che quel pane fusse il corpo di Nostro S.re, perciochè per virtù di quella parola *hoc est corpus meum* la sustantia del pane si transmutò nella sustantia del corpo di Christo, altramente la sua parola non sarebbe stata vera, perchè disse « questo è il corpo mio » [8]

[1] Omis par *V. P. 124.*
[2] *G. 403:* quel.
[3] *V. P. 124:* significava il suo corpo et figurava il suo corpo.
[4] *G. 403:* frangi meus non ne etc.
[5] *V. P. 124:* in.
[6] Il faut sans doute reconstituer la phrase: « che, in tutta questa institutione *di* Christo, *si* dicesse ».
[7] *G. 403:* non.
[8] *Mio* est omis par *V. P. 124*

f. 158 et non « questa [è la figura del corpo mio ». Et il detto Dupré disse che si era offerto di provare questa verità con la espressa parola di Dio senza aggiungere ò diminuire parola veruna. All'interpretationi di Tertulliano rispose che esso Tertulliano in molti altri luoghi ha dechiarata l'opinion sua di questa verità, come fece nel libro *De resurrectione carnis* che disse « caro corpore et sanguine Christi vescitur ut [1] et anima de Deo saginetur »; et che in quell (sic) libro *Adversus Marcionem*, parlando contra Marcione che metteva in Christò un corpo fantastico et non vero, volse provarli con questo sacramento che Christo haveva vero corpo perche questo sagramento era figura del corpo suo, et rei non verae nulla est figura. Al secondo argumento fu detto [che] da Paulo et da Luca il corpo di N. S.re era chiamato pane cioè cibo et nutrimento, secondo la consuetudine de gli Hebrei che chiamano pane ogni sorte di cibo; et, in questo significato, la carne et il corpo di N. S.re era vero cibo et vero nutrimento nostro [2]. Fu fatto (sic) un'altra risposta a questo proposito che Christo si chiamava veramente pane come è scritto in S. Giovanni: « *ego sum panis verus qui de celo* (sic) *descendi* ». Et in questo significato, San Paulo, San Luca et altri dottori antichi chiamorno la carne del S.re pane perche veramente nutrisce l'anima nostra. All'autorità d'Augustino (sic) rispose che esso Agostino in infiniti altri luoghi confessa la verità et la presentia del corpo di N. S.re nel sacramento, et che bisognava interpretare Augustino (sic) per Agostino. Et percioche nel sacramento è il [3] segno visibile et la cosa significata visibile, Agustino (sic) dice che il S.re non dubitò dire: « questo è il corpo mio » ancorche quel segno visibile fusse figura del corpo suo. Finiti questi argumenti, volsero ragionar' di altre cose, ma non si andò più oltre perche la regina si levò, essendo già notte.

[1] Omis par *V. P. 124*.
[2] *V. P. 124*: celeste.
[3] Omis par *V. P. 124*.

Alli xxviij la regina col suo consiglio accettò l'offerta che haveva fatta la Chiesa di riscuotere in vi anni il dominio del rè, il quale importa così confusamente 16000000 di franchi, se bene alla Chiesa importa di xxi o xxij milioni. Onde la congregatione mandò subito il vescovo di San Briux [1] alla camera de' conti a Parigi per ritrarre veramente quello che il re [2] cava delle iiij decime, havendo opinione, con una accrescimento di dua (sic) o trecento mila franchi di più, di poter pagare detta somma in termine di xij anni, se bene il rè, come si è detto, rihavrà il suo in termine di sei.

Alli xxviiij et xxx il s.or car.le di Lorena se ne andò a Medine [3], et lasciò la carica di formare [4] i canoni [al sig.r cardinal di Tornone in compagnia di non so quanti vescovi o [5] theologi, i quali vi attesero incessantemente due volte il giorno.

[A di primo d'ottobre, havendo monsig.re ill.mo di Lorena trovato, nel ritorno suo da Medone, che monsig.re ill.mo di Tornone et altri prelati et theologi c' haveano vacato in questa sua absentia a formare i canoni sopra le cose delliberate nelle loro congregationi, che, di quelle che Sua S. ill.ma n'havea formate prima, ne era stato scancellato o vero alterato non so che uno, sene dolse acerbamente nella congregatione generale, indrizzando il suo parlare al sig.r cardinal di Tornone, et concludendo a buona cera che non era per comportarlo. Onde scusando quell'altro sopra tutti i deputati ch'erano stati di questo parere et non acquietandosi per questo Lorena, Tornone disse che poiche sua sig.a ill.ma voleva essere sopra le congregationi, ch'egli si protestava di non volerci in-

[1] Saint-Brieuc.
[2] *V. P. 124:* che 'l cava.
[3] Meudon. — *V. P. 124:* Medon.
[4] *V. P. 124:* la carica di seguitare di formare.
[5] *Ibid.:* et.

tervenire più; et, così detto, sene uscì fuora et si fece portare nelle sue camere. La qual cosa dette forte nel naso a tutti i vescovi, parendoli che Lorena si vendicasse troppa autorità sopra di loro, et pertanto sene dolsero modestamente et lo fecero capace del torto che S. S. Ill.ma havea, ponendogli in consideratione la contentezza che sariano per pigliare questi ministri intendendo che tra loro incominciasse ad essere disunione. Onde riconoscintosi Lorena, parve bene alla congregatione di mandar monsig.re d'Amiens et d'Orleans a pregare il detto sig.r cardinale che volesse ritornare, essendo che la congregatione havea preso per propria l'imputatione che Lorena gli dava, et fattogli confessare che non si poteva dolere di lui. Del che Tornone non sene rese difficile, et così, senza molte parole, fu posto fine a questa alteratione][1].

Alli ij essendosi inteso che i vescovi di Usez, Valenza, Salignach et Buttiglieri et Dispansa erano convenuti due volte à disputare privatamente con questi ministri, et che il rumore correva che i detti cinque si vantavano di essere stati deputati dalla congregatione, fu da tutti detto che se era vero che nessuno di quel corpo si fusse gloriato di essere stato eletto da loro à disputare, che meritavano non solo di essere scacciati da quella compagnia ma[3] di essere connumerati nel numero di altri heretici. Il medesimo dì, Besa fece appresentare nella congregatione l'inclusa confessione che egli et i compagni volevano fare intorno all'articulo del sacramento, et seguita [in questo modo].

Suit la traduction du texte de cette confession telle qu'on la trouve dans l'*Hist. eccles.*, I, pp. 676-677 et dans Espence (Ruble, p. 11), avec cette seule différence, que l'auteur du *diario* a inintelligemment traduit « prend » par « parendo » et omis « donne » dans la formule « presente, donne et exhibe veritablement la substance de son corps ». De même

[1] Tout ce paragraphe manque dans *G. 403*.
[3] *G. 403* : et.

il traduit « percevoir » par « per questo vedere, pour ce voir »! — Le *Var. polit. 125*, contrairement à *Ges. 403*, dit « la fede rende *vere* le cose promesse » au lieu de « rende *presenti* », qui est conforme au texte de Bèze.

Ne mancarono di quelli che consigliavano che detta confessione si accettasse [1], usando di questo termine che da un mal pagatore bisognava accettare quel che si poteva havere. Al che fu risposto che non era da paragonare le cose della fede con il dare et con l'havere, perche bisognava parlarne chiaramente et non con tante coperte et ombre come facevano costoro. Et però fu risoluto da tutti di non accettarla.

Fu anco ragionato et risoluto di fare fare un cathechismo il quale habbino ad usare tutti i curati per la Francia ad instruire il populo, et di censurare la confessione di Calvino; ma sin hora non è stato dichiarato chi ne habbi da havere la cura.

Alli iiij il vescovo di Valenza [2] portò in congregatione un'altra confessione di Theodoro dell'incluso tenore:

Ici traduction de la formule donnée par Espence (Ruble, pp. 41-42) et l'*Hist. eccles.*, I, p. 678, sauf les différences suivantes: « et che noi pigliamo et mangiamo spiritualmente » au lieu du « que nous mangeons sacramentellement » d'Espence, du « que nous recevons et mangeons sacramentellement, spirituellement » de l'*Hist. ecclés.*; — « per esserne vivificati » conforme à l'*Hist. ecclés.* alors qu'Espence ajoute « et rassasiés »; — « pigliamo realmente et con effetto il vero... » au lieu de « nous prenons très véritablement et de fait, seu realiter et re ipsa, le vray » (Espence-Ruble); « nous prenons vrayement et de faict le vray... » (*Hist. ecclés.*); l'adjonction de « *nostro Salvatore* Giesù Cristo » à cette phrase, Espence disant « Nostre Seigneur Jésus-Christ » et l'*Hist. Ecclés.* simplement « nostre Seigneur »; — dans la dernière phrase « del nostro salvatore Jesu

v°

[1] *V. P. 124*: s'eccettuasse.

[2] *V. P. 124* ajoute: in nome della Reggina.

Cristo » au lieu de « d'iceluy » (Espence-Ruele). « d'iceluy nostre Sauveur » (*Hist. eccles.*) : — enfin « per servare, pour conserver » traduisant le « percevoir » d'Espence et de l'*Hist. eccles.*

Et perche il detto vescovo mostrò quasi che la regina desiderasse che si accettasse detta confessione, la congregatione deputò il vescovo di Legiux, della Vaura et di Cialone [1], a formare la confessione che volcano che facessero a S. M.tà, et a dolersi del procedere maligno di costoro.

Il vescovo di Seex [2], nel medesimo giorno, dopo essersi scusato de colloquuij che haveva fatti con questi ministri, disse che poi che la congregatione non li trovava buonj, si come non gli trovava anco lui, non sentendo mai uscir dalla bocca di detti ministri se non cose perniciose, esso non ci voleva più intervenire, et pregò la compagnia [3] à volerlo scusare con la regina.

Dalli iiij sino alli xiiij [4] è successo che il vescovo di Lexias [5], il più vecchio dei tre vescovi che furno deputati a formare la confessione de' prelati et la [6] censura di quella del Besa et compagni, dopo havere fatto prima un poco d'oratioucella, appresentò la detta confessione insieme con la censura, le quali furno lette ad alta voce da un de segretarij, et il tenore dell'una et dell'altra è quello che seguita :

Confessione de' prelati,

La traduction placée ici est identique au texte donné par l'*Hist. eccles.*, I, p. 685, sauf « substantialmente » au lieu de « transubstantiellement » en
f. 160 quoi il concorde avec Espence (Ruele, pp. 1243) dont il diffère en disant « per la virtù et potentia della divina parola », conforme à l'*Hist.*

[1] Lisieux, Lavaur, Châlons. — *V. P. 124* : Legieux, la Vaura.
[2] Sées. — *V. P. 124* : Seir.
[3] *V. P. 124* : congregatione.
[4] *Ibid.* : dalli 4 sino alli 9.
[5] Lisieux. — *V. P. 124* : Lexius.
[6] *G. 103* : la confessione de' prelati alla censura.

eccles., tandis qu'Espence dit seulement « par la puissance de la divine parole ». Le traducteur a omis « Jésus-Christ » ajouté par les deux textes aux derniers mots « Nostre Seigneur ».

Vient ensuite :

Censura della confessione di Theodoro Besa fatta da prelati et theologi.

Traduction identique au texte donné par l'*Hist. eccles.*, I, pp. 680-682, à part de légères modifications : adjonction de « et spetialmente » dans la première phrase, « realmente » dans la phrase « est aussi actuellement au sainct sacrement », et « sacra » ajouté au dernier mot « l'Ecriture » ; — omission de « chi lo mangia indegnamente » dans la phrase
f. 161 ‖ de S. Paul, avant « si mangia il giuditio » ; — traduction par « havevano vera fede » de « auroient toutesfois en vraye foy ».

Dopoi il s.or car.le di Tornone, come presidente, fece dare la detta confessione al s.or car.le d'Armignach perche l'approvasse, et S. S. ill.ma, replicando tre volte quella prima parola « io credo et confesso », proruppe in tante lachrime, che eccitò per il vero nella maggior parte una contritione mirabile. Di poi seguitò il car.le dell'Lorena (sic), et recitò anche lui semplicemente il tenore della detta confessione, con questa aggiunta : ch'anathematizzava la confessione di Theodoro Besa et compagni. Borbone fece il medesimo et si offerse à sottoscriverla con il proprio sangue. Guisa an-
v° cora ‖ disse quasi una cosa simile. Et il medesimo fecero tutti gli altri vescovi [1], di Usez, Ciartres, Vencia [2] et Valenza in fuore, de'i quali i primi tre : chi disse, che ci si voleva pensare ; chi si scusò di haverla fatta una volta ; et chi disse che il concilio et il papa solo lo poteva astringere à una confessione di fede. Ma Valenza replicò, quanto al santissimo sacramento, che fides quae nititur verbo Dei inducit et efficit presentia (sic) Domini, volendo inferire

[1] Il manque un mot, sans doute « quelli ».
[2] Chartres, Vence.

che dall'assistentia della fede havesse da dipendere la presentia del corpo del S.re: et confirmò questo con 3 autorità: prima « *exultavit Abraham*, etc. » dove dice « *se vidisse diem Domini* »: secondo per la giustificatione che è fatta in noi per iustitiam Dei la quale è pure in cielo: terzo allegò il concilio Niceno [1] in uno articulo che non è impresso, dicendo che in quello si leggeva « *fide efficiemur agnum Dei esse super mensam* [2] etc ». Finito che ebbe Valenza, et non curandosi Turnone che si gli replicasse, dapoi che la cosa si era vinta per la pluralità de i voti, il signor card.le del Lorena (sic) disse a tutti quei S.ri che essendo stato incolpato Despansa di haver sottoscritto la confessione del Besa, voleva che egli medesimo se ne giustificasse, et gli dette adito di dire ciò che voleva. Ma costui, in cambio di scusarsi, si cavò una scrittura fuor di petto et cominciò a leggerla più con il capo che con la bocca, fermandosi quasi sopra ogni parola, et perche conchiudeva niente fu giudicato fusse mezzo fuor di sè. In ultimo parve che volesse inferire che la confessione che egli haveva, non so se mi debba dire accettata ò sottoscritta, ò exortato che si approvasse, non diceva
f. 162 che la fede appoggiata in su la parola di Dio facesse et rendesse presenti le cose promesse, ma che la parola di Dio appoggiata su la fede faceva questo effetto, et che quel che lui haveva ò detto, ò sottoscritto, ò posto innanzi, l'haveva sostenuto sempre, biasmando quel termine che si era usato di anathematizzare et dichiarare heretica la confessione della parte contraria, essendo che loro non eran di quella vita et dottrina de' padri de' primi cinque cento anni, che dovessero assicurarsi così facilmente ad anathematizzare et che i nostri avversarij ci havevano poi fatto una risposta che ci haveva dato da fare, volendo inferire che la loro confessione haveva l'esclusiva da poterla dichiarare heretica. Et in effetto fu facile a

[1] Le ms. *V. P. 124* s'arrête là.
[2] Il y a *mensem*.

scoprire di [1] haver sentito publicare heretica una confessione della quale era stato portatore, et che, per minor male, haveva persuaso che si accettasse, gli haveva fatto passare i termini che gli appartenevano et massime verso il car.le di Lorena suo padrone. All'hora si fece innanzi un maestro Pellettier, dottore della Sorbona, et disse che, quanto costoro rispondessero, Dio susciterà molti che confuteriano facilmente tutti i loro argumenti. Et di poi, voltato a mons.re di Valenza, cominciò ad impugnare la sua opinione come heretica, allegando, oltra gli altri passi tocchi nella censura, che Abraham vidit fide diem Domini come cosa che haveva da essere, et che nos iustificamur etiam ex iustitia nostra, et che l'articulo del concilio Niceno era stato allegato falsamente perche non diceva « *fide efficiemus* » sed « *intelligimus* » et sic non faciebat
v° ad propositum. Alle | quali confutationi, Valenza non seppe che si replicare se non buttar la cosa in risa et dire che quel monaco si voleva attaccar con lui. In questo mentre, Despansa, ragionando con Bottigliere, faceva sembiante di biasmare le resolutioni che erano state prese. Onde, che gli era accanto prese occasione di farli un poco di riprensione et dirgli che doveva captivare l'intelletto suo con quello di tanti personaggi litterati che erano stati di quello parere. Dal che irritato Despansa cominciò ad insultare mons.re di Ambruno [2], et la più modesta parola fu che egli dovesse andare alla scuola, et replicandogli quell'altro modestamente, entrò nella liza Bottigliere et cominciò parimente ad insultare Ambruno, et replicandogli l'altro che egli non amava di essere laudato da un frate sfratato, Buttigliere gli diede una mentita per conclusione. Despansa quel giorno perse tutto quello che si era acquistato quei due giorni delle conferentie, ancorche dapoi si sia raveduto et ha domandato perdono all'arcivescovo d'Ambruno.

[1] Il manque sans doute un mot : « fù facile a scoprire *che*, di haver... » ou « *che* l'haver sentito... gli haveva fatto passare... ».

[2] Embrun.

Un'altro giorno, fu letta in congregatione una aggionta che alcuni ricordavano che si facessero canoni di supplicare il papa per la communione sub utraque specie. Et essendosi venuto a i voti, fu risoluto che non si dovesse fare, stante la prohibitione che ne fanno i concilij Constantiense et di Basilea. Ma fu ben detto che quelli che la desideravano potevano particularmente adimandarla al papa ò al concilio. Fu parimente proposto che si dovesse provedere al numero eccessivo delle messe, et che per l'avvenire non potesse ogni uno ad libitum far dipingere delle imagini, et che
f. 163 nelle cathedrali et collegiate [i ministri et assistenti havessero à communicarsi come il sacerdote sub una specie. Ma perche si dubitò che sotto questa proposta de i ministri et assistenti non si andasse a camino di toglier via le messe basse, fu dechiarato che detti ministri et assistenti s'intendessero il diacono et subdiacono solo.

Fra questo tempo tornò il vescovo di San Briux da Parigi et referì di haver trovato nella Camera de' conti che delle quattro decime non son venuti mai al re di netto più di un millione et quando centotrentasette milia franchi. Onde, con l'accrescimento di 200000 di avantaggio, si son chiariti di poter colorire il disegno loro come di sopra si è detto; et, nel compartire questo accrescimento, ci è stato non poco romore, perche li curati volevano essere esenti. Pure, alla fine, ogni cosa si è accommodata, et l'accommodamento è stato: che i vescovi pagheranno cinque decime, gli abbati et priori sei, et i curati quattro. Hora, si attende a formare alcune conditioni sotto le quali vogliono i prelati far quest'obligo al re.

La sera delli xiiij, i prelati finirono i lor canoni et le conditioni che adimandava[no] al re in contracambio della sovventione che importerà alla Chiesa 22000000 di franchi, se bene a Sua

Maestà non ne verranno in vj anni se non xvj, i quali si hanno da impiegar tutti a riscuotere il suo dominio. Tra dette conditioni, vi è che S. M.tà habbi a rivocare tutti gli editti che ha fatti v° contra | la libertà ecclesiastica, et scacciare dal suo regno tutti i ministri della nuova religione. Fecero poi tra loro una confessione generalissima, dal signore car.le Ciattiglione in poi, che, come non era stato presente all'altra et a molte cose che havevano fatte in quest'ultimo, così negò di volersi sottoscrivere a questa, dolendosi che si cercasse [1] con questi modi di volere sospendere la persona. In quanto al vescovo di Usez, Valenza, Vancia et Ciartres, non furno quel dì presenti, et stimati che fussero stati avvertiti di quello che si doveva fare; ma, in cambio loro, vi furno quattro altri che non vi furno alla prima.

Fatta la confessione fu dichiarato l'assemblea finita, et senza metter tempo in mezzo, ò dare spatio in corte che fussero fatti fermare a Poissy, tutti li cardinali se ne vennero a San Germano et appresentorno i lor canonj alla regina, domandandogli [2] licentia di potergli dare al Legato. Et dì più, fecero instantia che N. S.re non fusse spogliato delle preventioni perche, quantunque lor supplicassero che S. S.tà se ne volesse spotestare, non intenderono però di haverla contra il suo beneplacito. Ultimamente, adomanf. 164 darono licentia per tutti i vescovi di poter tornare alle lor chiese. Et S. M.tà rimesse tutte queste deliberationi al suo consiglio, il quale, tutto il giorno delli xvj, si occupò solo a intendere i canoni, et resolse che alli xvij non si trattasse d'altro che d'intendere il voto d'ognuno circa i rimedij che si potriano applicare a tanti disordini che surgono in diverse parti del regno per conto della religione.

[1] Il y a *cerasse*.
[2] Il y a *domandadogli*.

LETTERA INEDITA DI GIOVANNI ARGIROPULO
AD ANDREOLO GIUSTINIANI

Alle dodici lettere latine dell'umanista bizantino Giovanni Argiropulo pubblicate dal Lampros, Ἀργυροπούλεια, Atene, 1910, p. 187-203 [1], è da aggiungerne una tredicesima, che si conserva in fondo al codice *Vaticano greco 889* cartaceo del secolo decimo sesto. Il codice, che può dirsi gemello del *Vallicellano greco* 22 (B-99), perchè scritto da uno stesso amanuense con eguale carta e inchiostro e contiene molti opuscoli in comune [2], dopo il quaternione formato dai fogli 169-176 (manca il numero 2), che gli spetterebbe) e un quaternione vuoto, ha tre fogli pergamenacei di cm. 14 × 9,5, di cui il primo è in bianco, il secondo contiene la lettera dell'Argiropulo, il terzo, incollato all'assicella di legno della legatura, sotto il titolo *Ex Chiriacho Anconitano*, ha una ricetta per fabbricare l'inchiostro, scritta da mano diversa.

La lettera è indirizzata ad Andreolo Giustiniani, personaggio ben noto della prima metà del secolo decimoquinto. Infatti lo Hopf, *Chroniques Gréco-Romaines*, p. 505, registra, nell'albero genealogico della famiglia Giustiniani Banca, genovese e compartecipe della Magaona di Chio, un Andreolo (1392-1456) di Nicolò e i suoi tredici figli avuti da Carenza Longo. Quest'Andreolo non solo col-

[1] La stampa di alcune lettere latine dell'Argiropulo o attinenti all'Argir. sarebbe riuscita più corretta, se il Lampros avesse conosciuto l'edizione fattane dallo Zippel, *Per la biografia dell'Argiropulo*, *Giornale storico della letteratura italiana*, 28 (1896), p. 92-112. Vedi anche la critica di N. Festa, *Atene e Roma*, 13 (1910), col. 370 s.

[2] Anche il cod. *Vaticano greco 949* sembra scritto dalla stessa mano.

tivava le lettere ha scritto una *Relazione dell'attacco e difesa di Scio nel 1431* in terza rima, edita da G. Porro Lambertenghi in *Miscellanea di Storia Italiana*, 6 [Torino, 1865], p. 543-558, ma era anche un appassionato collezionista di manoscritti, monete, statue ed altri oggetti d'arte. Alla sua liberalità e alla sua protezione facevano ricorso gli umanisti contemporanei per appagare la loro brama di possedere o scoprire i tesori dell'antichità classica, come Ciriaco d'Ancona, Giacomo Bracelli [1], Poggio Bracciolini, dei quali ci sono pervenute diverse lettere a lui indirizzate per chiedere qualche oggetto antico in regalo o il suo aiuto. In omaggio alla sua dottrina o alla sua liberalità gli hanno dedicato opere umanisti eminenti come, ad esempio, Ciriaco d'Ancona la traduzione di una vita d'Euripide [2], Ambrogio Traversari la versione del *De animarum immortalitate et corporis resurrectione* di Enea di Gaza [3], *Epistol.* 23, 11, ed. Mehus, col. 969 s., e Leonardo di Chio il *De vera nobilitate contra Poggium* [4].

[1] Cfr. Braggio Carlo, *Giacomo Bracelli e l'umanesimo dei Liguri al suo tempo*, *Atti della Società Ligure di storia patria*, 23 (1890), p. 39-51. Miller W., *The Latins in the Levant*, London, 1908, p. 423, menziona Andreolo « a connoisseur of art and a writer of Italian verse, to whom many of his letters (di Ciriaco) are addressed ».

[2] Cfr. Braggio, *o. c.*, p. 46.

[3] La versione del Traversari fu edita prima a Venezia *per Alexandrum de Paganinis a. 1513 mense VIIIbri*; indi a Basilea dal Frobenio nell'ottobre 1516 sotto il titolo *Aeneae Platonici christiani de immortalitate animae, deque corporum resurrectione dialogus aureus.... Ambrosio Camaldulensi interprete*, insieme con Nemagora, *De resurrectione*, tradotto da Marsilio Ficino e colle sentenze di Sisto, tradotte da Rufino. La stampa veneta fu riprodotta a Genova nel 1645 coll'aggiunta di lettere del doge Raffaele Adorno e del Bracelli ad Andreolo. La versione riprodotta in Migne, P. G., 85, col. 871-1003 è quella di Giovanni Wolf.

[4] Il trattatello ha forma di lettera ad Andreolo (Incip.: Andreolo Justiniano, viro insigni, Leonardus Archiepiscopus Lesbi salutem dicit. Cum coram praestanti viro Luchino Gateluxio ». Expl.: « Vale igitur, et tu vir spectabilis et insignis Andreole, hoc nostro sermone utaris » cet.): cfr. Caroli Poggii *De nobilitate*...: Leonardi Chiensis *De vera nobilitate contra Poggium*...: Abellini, 1657, p. 53-92.

Il Traversari parla di Andreolo anche in una lettera a Nicolò Nicoli del 18 novembre 1430 — *Epist.*, 8, 35, Mehus, col. 393, a proposito di Francesco da Pistoia (quello stesso che nel 1433 cercava e trovava codici in Siria per il Nicoli, *Epist.*, 8, 48), il quale « literas ad me dedit, quibus multa pollicetur mihi de Andreolo illo Genuense nobili... Ceterum ex alio Theologo Jacobo illius socio sum factus certior quod, quum frater eius ex hisce locis rediisset, dixerit sibi vidisse, se penes Andream ipsum nummos aureos vetustissimos, et quaedam id genus, quae mittere ille instituisset dono; et quum ea memoratus juvenis tuto perferre esset pollicitus, noluisse illum; verum ad redditum Francisci, qui proxime futurus est, reservare malle, ut ipse ea perferat ad te ».

Notizie più concrete intorno alla scoperta di monete e statue antiche avvenuta a Chio in quel tempo, e intorno al nostro Andreolo, si hanno nell'epistolario del Poggio, il quale con lettera allo stesso Nicoli del 23 settembre dice che il nominato Francesco di Pistoia [1] « satis diligens fuit in exequendis mandatis meis, nam heri redditae mihi sunt ab eo litterae scriptae Chii, quibus mihi significat se habere nomine meo tria capita marmorea... Addit etiam, quemdam Andreolum Justinianum nescio quid ad te missurum... Ego statim rescripsi Magistro Francisco et scripsi Andreolo (est enim ut audio a Rinuccio nostro [2], vir admodum doctus), ut perquirant an aliqua ex eis statuis haberi posset vel precio, vel precibus, et in eo adhibeant operam et diligentiam, mihique enarrent hanc rem diligentius ».

Il Poggio infatti, assillato dalla smania di venire in possesso delle teste marmoree, o meglio di statue integre, sollecitò più volte per lettera tanto il missionario domenicano, quanto il nobile signore Genovese.

[1] Poggii *Epist.* IV, 12, ed. De Tonellis, I, p. 325.

[2] Rinuccio da Castiglione, sul quale v. Sabbadini, *Le scoperte dei codici latini e greci ne' secoli XIV e XV*, Firenze, 1905, p. 49, 66, 69.

Al P. Maestro Francesco da Pistoia così scrive da Roma [1]: « Pridem habui litteras a te ex Chio duplicatas: antea habueram alias, quibus respondi: et item scripsi ad praestantissimum virum Andream Justinianum, quas litteras misi Cajetam... In prioribus litteris... scribis te habere nomine meo, hoc est quae te ad me delaturum polliceris, tria capita marmorea eximii operis unum Minervae, alterum Junonis, tertium Bacchi... Si quid vero signum integrum posses reperire, quod tecum afferres, triumpharem certe. Ad hoc advoca consilium Andreae nostri, cui etiam hac de re scribo, qui si mihi aliquid de suis miserit, bene foeneratus feret. Id certe re ipsa experietur se complacuisse homini minime ingrato. Satisfaciam saltem litteris beneficio suo, eumque celebrem reddam apud multos pro sua, si qua erit in me, beneficentia... Quoniam scio te non esse pecuniosum, quidquid dandum esset pro his et aliis capitibus, aut signis, pro adimplendo memoriali meo, sumas aliunde mutuo sub fide mea... Quamquam rogavi quemdam Januensem, ut scribat istic Andreolo nostro, aut alteri, ut tibi vel XX vel XXX aureos nomine meo tradat, si tibi fuerit opus pro emendis sculpturis... Vale et me Andreolo nostro commenda ».

Sullo stesso argomento il Poggio scrive direttamente ad Andreolo Giustiniani [2]:

« Poggius pl. sal. dicit Andreolo Justiniano V. C. — Licet vel nimium tibi molestus, qui binis jam litteris de eadem re tecum agam, vel parum prudens possim videri, qui ignoto mihi aliquid oneris imponere audeam, nullo meo in te officio praecunte, tamen confisus tua, quam eximiam dicunt, humanitate, malui desiderii mei quam modestiae rationem habere... Scripsit ad me duabus jam epistolis... Franciscus Pistoriensis habere se capita quaedam marmorea mirandi operis, quae dono velit ad me deferre, additque in litteris

[1] Poggii *Epist.* IV, 15, ed. De Tonellis, I, p. 330 — *Epist.* XVIII, p. 181 dell'edizione di Parigi, 1723.

[2] Poggii *Epist.* IV, 18, ed. De Tonellis, I, p. 341.

suis te quemadmodum decet virum ingenii praestantis atque eruditi, copiosum esse sculpturarum, quas egregias multis ex locis conquisieris. Insuper cum te liberalissimum testetur, mearum vero litterarum cupidum, hortatur, ut ad te scribam, petamque aliquid in quo te mihi satisfacturum affirmat... Peto igitur a te rogoque... ut si quod habes signum marmoreum, vel caput nobile, in quo dando non magnopere offendaris, velis id mihi elargiri, mittereque per Franciscum donum, futurum mihi gratissimum omnium, quae mihi donari possent...

» Romae XXII die Januarii (anni, ut opinor, 1431, come annota giustamente l'editore) ».

Ma il Poggio non era stato il solo a rivolgergli simile richiesta, giacchè il Bracelli scrive ad Andreolo il 2 luglio 1440: « Piget me quod dilitias tuas marmorea signa petierim; inopem enim te, quod ignorabam, earum rerum liberalitas fecit. Itaque oro te desinas statuam ad me mittere: si quis vero casus effecerit, ut eiusmodi statuarum copia tibi sit, tunc patiar ut electo aliquo Phidiaco vel Polycletico opere meas aedes, quae tuae sunt, exornes » [1]. Il passo è una chiara testimonianza della liberalità di Andreolo, che inviò doni anche ad Eugenio IV e allo stesso Poggio. Costui però, rimasto frodato della maggior parte dei regali dalla scaltrezza di Francesco da Pistoia, si vendicò denunciandone al donatore con roventi parole la condotta indegna e sleale [2].

[1] Cfr. Braggio, *o. c.*, p. 45, nota 2.

[2] Tutto ciò risulta dalla lettera del Poggio scritta ad Andreolo da Ferrara il 15 maggio 1438. « Non respondi antea litteris tuis, neque tibi gratias egi pro muneribus, quae ad me misisti, propterea quod Franciscus Pistoriensis qui ea detulit, adeo suis mendaciis, quae plura sunt verbis, mihi stomachum commovit, ut non possem quieto esse animo ad respondendum, praesertim cum de eo mihi scribendum esset, qui longe abest a boni viri moribus, qualem eum esse existimabam cet. Dona tua Pontifici, me intermedio, sunt reddita: quae ille grato animo cepit ». Il Poggio ringrazia anche per il dono mandato alla propria moglie dalla consorte d'Andreolo. Cfr. Poggii *Opera*, Basilea 1513, fol. 124 ^{b}; *ibid.*, 1538, p. 329; Poggii *Epist.*, ed. De Tonellis, II, p. 174-177. V. anche Walser, *Poggius Florentinus, Leben und Werke*, Leipzig, Teubner, 1914, p. 148.

Così stando le cose, era ben naturale che al nobile Genovese si rivolgessero anche i dotti bizantini per soddisfare la sua brama di intrattenersi con persone dotte o di acquistare libri ed oggetti antichi, ottenendone in compenso sussidi nelle loro angustie finanziarie e commendatizie per i principi e signori italiani, presso i quali si trovarono costretti a rifugiarsi negli anni che precedettero e che seguirono la caduta di Costantinopoli.

Tra questi dotti dobbiamo ora annoverare anche Giovanni Argiropulo, come risulta dalla lettera latina, che qui pubblichiamo, benchè dalle opere di lui e dalla biografia, che ne ha tessuto recentemente il Lampros, nulla traluca delle relazioni avute con il Giustiniani e del suo passaggio per Chio. Ciò non deve sorprendere, quando si rifletta alla scarsezza di particolari intorno alla vita di un autore, di cui non si conosce esattamente nè l'anno di nascita nè quello della morte (secondo il Lampros o. c. p. ιζ' e ξα', l'Argiropulo sarebbe nato circa il 1410 e morto nell'autunno del 1491 o 1492: secondo una notizia del cod. *Barber. lat.* 878 del s. XVII, pubblicata in *Bessarione*, 25 [1920], p. 146, egli sarebbe morto il 26 giugno 1487).

Nella lettera l'Argiropulo chiede scusa di non essersi recato a far visita e atto di ossequio ad Andreolo, mentre era di passaggio per Chio. Egli attribuisce la mancata visita alle sue disgrazie e calamità, che non gli permettono facilmente di presentarsi al cospetto di personaggi esimii, perchè potrebbe sembrare che lo facesse non per amore della virtù e del proprio miglioramento spirituale, ma per chiedere i rimedi contro tali calamità: e accenna anche al suo « innatus quidam pudor, quem non nonquam habentem ledere experientia docet ». E finisce con una lode dei « preclara facinora » e delle « eximiae virtutes », che la fama ha propalato *ubique terrarum*. « Nobillitas enim, probitas, virtusque scientiaque tua me non modo in tuum compulsere amorem, verum etiam tuorum facinorum preconem egregium merito confecere ».

Si deve intendere il seguente « Vale continue felix atque beatus », col quale l'autore suol chiudere altre sue lettere (ad es. le lettere 8-10), come definitivo commiato dall'amico, nell'istante di lasciare l'isola, punto di sosta nella sua peregrinazione? O piuttosto tutta la lettera va interpretata come un garbato e pudibondo annunzio, o preavviso del suo arrivo a Chio in così misere condizioni, per provocare indirettamente l'aiuto e la protezione del mecenate, dei cui « facinora » era divenuto « preco egregius »?

L'accenno alla fama è proprio uno dei luoghi più comuni, è il tasto che gli umanisti toccano più di frequente per muovere l'amor proprio o la vanità delle persone potenti e facoltose a concedere sussidi o protezione. L'ha toccato anche il Poggio, quando promette ad Andreolo di renderlo celebre, se lo soddisferà nel suo desiderio di possedere qualcuna delle statue [illegible] a Chio [1].

Per ciò non è improbabile che l'epistola sia una sollecitazione di aiuto, concepita in termini alquanto sostenuti, conforme al naturale alquanto altero ed arrogante di chi la scrisse.

Ma in che anno fu scritta? Non lo possiamo sapere, perchè l'autore ha omesso nella data proprio l'anno, come ha fatto anche in altre lettere, le quali però in buona parte si possono datare in base alla segnatura del giorno, mese ed anno, in cui furono ricevute (così le lettere 6, 7, 8, 11).

D'altra parte l'accenno alle disagiate condizioni dello scrivente non ci offre un sufficiente indizio cronologico, essendosi trovato l'Argiropulo quasi sempre in ristrettezze finanziarie, anche quando percepiva pubblico onorario, e ciò in gran parte per sua colpa (cfr. Migne, P. G., 158, col. 989: Lampros, *o. c.*, νε'–ξ'). Però è da vedere, se dall'esame della vita dell'Argiropulo non si possa supporre come probabile un determinato periodo di tempo.

[1] Vedi il passo riferito a p. 156.

L'Argiropulo, intervenuto al concilio di Ferrara nel 1439, si ritrova al principio del 1441 a Costantinopoli, dove riceve una lettera di Francesco Filelfo, che gli raccomanda il proprio figlio Giammario e Pietro Perleoni, andati colà per ragioni di studio. Alla fine dello stesso anno si stabilisce presso l'esule fiorentino Palla Strozzi a Padova, dove insegna privatamente e attende agli studi di latino, filosofia e medicina, conseguendo nel 1444 la laurea dottorale (Lampros, *o. c.*, p. κγ–κζ'). Tornato a Bisanzio, tiene la cattedra di filosofia nella scuola detta Ξενών dal 1444 al 1450 (*o. c.*, p. κ'–λα'). Tra la fine del 1450 e il principio del 1451 accompagna a Roma il cardinale Isidoro di Russia e presenta a Nicolò V una lettera, in cui fa aperta professione di fede cattolica e raccomanda al pontefice i due figli Alessandro e Nicola (*o. c.*, p. 129-141). Si trova di nuovo a Costantinopoli nel 1452 insieme con il cardinale Isidoro, con l'arcivescovo latino di Chio Leonardo Giustiniani, con Michele Apostolio ed altri pochi greci favorevoli all'unione (*o. c.*, p. λς' ss.).

Si ignorano completamente le peripezie dell'Argiropulo durante l'assedio e subito dopo la presa di Costantinopoli. Egli si sarebbe rifugiato nel Peloponneso colla famiglia, poi sarebbe venuto in Italia da solo, per cercarvi i mezzi di sussistenza. Persuaso che non gli sarebbe stato impossibile di sistemare sè e i suoi, specialmente a Firenze mediante la protezione di amici influenti (ad esempio, di Donato Acciaioli), tornò in Morea per prender seco in Italia la famiglia. Ma non potè ripartirne subito con i suoi, perchè il despota di Morea Tommaso Paleologo, minacciato dai Turchi, credette di valersi della sua eloquenza e influenza personale per riuscire ad ottenere soccorsi dal papa e dai sovrani occidentali (*o. c.*, p. λζ' ss).

Ed ecco la lettera di Callisto III del 15 marzo 1456 che raccomanda al Duca Francesco Sforza l'Argiropulo come legato di Tommaso Paleologo, e quella del Filelfo al medico di Carlo VIII di Francia (*o. c.*, p. 314, 317 s.). Durante il suo viaggio in Francia

viene nominato professore nello studio fiorentino, ove prese a commentare l'etica Nicomachea il 4 febbraio 1457 e continuò a professare sino al 1471 (*o. c.*, p. γα'-νγ'). Passato a Roma nell'autunno di quest'anno, insegnò lettere greche nell'Università Romana fino alla sua morte, sempre in mezzo ad angustie economiche, giusta il passo, forse alquanto esagerato, della lettera di Costantino Lascaris a Giovanni Pardo: καταλείπω δὲ τὸν ἐμὸν καθηγητὴν Ἰωάννην τὸν Ἀργυρόπουλον ἐν μέσῃ Ῥώμῃ πενόμενον καὶ καθ' ἑκάστην τὰς ἑαυτοῦ βίβλους ἀποδιδόμενον (*o. c.*, p. να' ss.).

Ma è inutile seguire le vicende dell'Argiropulo oltre il 1456, dal momento che il destinatario Andreolo Giustiniani è morto proprio in quell'anno.

Se anteriormente al 1456 v'è nella vita dell'umanista bizantino un periodo di tempo, cui si possa con maggior probabilità assegnare la sua lettera al Giustiniani, dev'essere quello che seguì immediatamente la presa di Costantinopoli. In quali tristissime condizioni siasi trovato allora l'egregio professore di filosofia, è facile immaginare, e lo si può arguire anche dalle descrizioni che di quei tragici momenti ci hanno lasciato altri suoi compagni d sventura. Per l'Argiropulo, di cui nulla ci è pervenuto intorno ai suoi tristi casi, parla invece Donato Acciaioli nella lettera a Giacomo Ammanati del 5 agosto 1454: « Cum Johannes Argyropolus bisantius, vir iam pridem in Italia clarus, nunc vero in fortuna misera constitutus, nuper Florentiam venisset... Is igitur aversa (leggi: eversa) nobilissima patria, filiis in manibus barbarorum relictis, omnibus bonis spoliatus ad pontificem confugere statuit, quem unicum praesidium fortunis suis in tante (leggi: tanta) rerum iactura futurum esse confidit » (*o. c.*, p. 313).

Sono però abbastanza significative anche le brevi frasi iniziali della lettera ad Andreolo: « Fortunae perversae meae atque calamitates ». Per cui si può tranquillamente supporre che la lettera

appartenga a quel travagliatissimo intervallo della vita dell'Argiropulo, in cui era in cerca di rifugio e di mezzi di sussistenza.

Comunque sia, la lettera ad Andreolo è la più antica fra le lettere latine scritte dall'Argiropulo, essendo le lettere 1ª e 2ª del 1460, la 3ª del 1468, la 5ª del 1470, la 6ª e 7ª del 1471, la 8ª e 9ª del 1472, la 10ª e 11ª del 1476.

Questa circostanza, ed anche il disagio in cui fu scritta, ci dànno la ragione delle deficenze della lettera quanto alla lingua e allo stile latino (basta rilevare il « compulsere »). Stabilitosi poi in Italia e preso maggior contatto colla letteratura latina classica ed umanistica, in condizioni d'animo più favorevoli, l'Argiropulo riescirà a scrivere lettere latine più accurate.

Roma, dicembre 1921.

Silvio Giuseppe Mercati.

Clarissimo ac spectatissimo Viro d(omino) Andreolo Justiniano. Johannes Argiropulus [1] constantinopolitanus s(alutem) p(lurimam) d(icit).

Fortunae perversae meae atque calamitates haud [2] me facile preditos atque ornatos [3] uiros adire sane permittunt. non enim fortasse amore uirtutum ac ut ex eis me melior exeam, sed ut calamitatum remedia postulem eos, adire uidebor. Quod etsi non turpe pernitiosumque est (pietatem enim includit atque ab incredibili quadam necessitate procedere solet), tamen inoportunitatem quandam molestiamque afferre uidetur. quae sapientis esse equidem duxi ex actibus suis expellere continueque exterminare. hanc, praestantissime uir, uelim existimes causam ne fuisse, quo meam in te summam benivolentiam unico saltem ad te aditu minus potuissem ostendere. accessit ad hoc et pudor quidam [4] innatus, quem non nonquam habentem ledere experientia docet. Quam ob rem uenia me dignum | esse existimes, si non negligentia sed industria momentoue nature te non adiuisse mihi contigisse uidetur. qui profecto non nuper tua preclara facinora eximiasue tuas uirtutes, uerum ubique fama deferente [5] terrarum, iamdiu intellexi mirarique caepi atque laudibus summis extollere. nobillitas enim, probitas, uirtus scientiaque tua me non modo in tuum compulsere amorem, uerum etiam tuorum facinorum preconem aegregium merito confecere. Vale continue felix atque beatus et me semper tuum esse cognosce.

Ex Chio, dum eo peregrinarer in eandem, tertio Kalendas Augustas.

(Ex *Cod. Vat. gr.* 889).

[1] *Ex* Argiropolus *emend.*
[2] *Ex* haut *emend.*
[3] Predictos atque hornatos (*c* et *h* expunctis).
[4] Quidam *supra lin. add.*
[5] Defferente (priore *f* expuncto).

LA BASILIQUE SOUTERRAINE DE LA PORTA MAGGIORE

(Pl. II-V)

Dans son savant article de la *Revue Archéologique* [1] M. Franz Cumont considère la basilique souterraine de la Porta Maggiore comme la plus importante des découvertes faites à Rome depuis celle des Catacombes. Le Gouvernement italien semble être du même avis. Non content d'avoir déblayé à grands frais et au milieu de difficultés de toute sorte le remarquable monument qui attire depuis quelques années l'attention de tous les savants s'intéressant aux questions de religion et d'art antiques, il prépare l'édition d'un grand ouvrage illustré où se trouveront une centaine de reproductions photographiques et de restitutions des stucs décoratifs, dues à des spécialistes. Comme la situation de la basilique, au dessous de la voie ferrée de Rome-Naples, est très précaire, comme l'humidité fait courir à la décoration les plus grands dangers, on a décidé de dévier la ligne et de faire disparaître le talus qui recouvre l'édifice.

Découverte et description générale de l'édifice.

En avril 1917 un affaissement observé par le personnel du chemin de fer Rome-Naples, inexplicable au premier moment, obligea les ingénieurs du réseau à faire des recherches dans le sous-

[1] Fr. Cumont, *La basilique souterraine de la Porta Maggiore*, dans la *Revue Archéologique*, 1918, II, p. 52-73.

sol. On constata d'abord l'existence d'un puits circulaire, puis d'un grand corridor souterrain légèrement incliné (environ 15 °) et enfin d'un grand édifice (fig. 1) décoré de stucs blancs et rempli de terre jus-

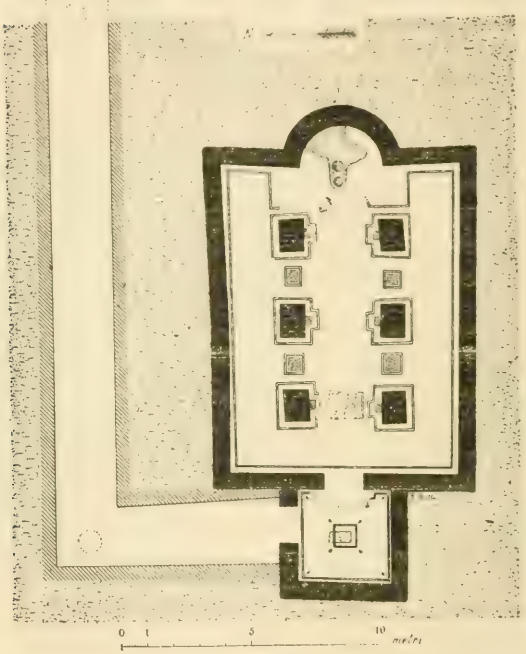

FIG. 1.

qu'au tiers de la hauteur primitive. La Direction des Fouilles, aussitôt avertie, fit déblayer soigneusement une partie du corridor et de la basilique même. La très légère montée du corridor et la différence de niveau d'au moins 10 m. entre la voie Prénestine antique et le sol de la basilique, prouve que dans l'antiquité on

ne pouvait entrer dans celle-ci qu'après une promenade relativement longue dans une demi-obscurité, éclaircie seulement de temps en temps par un trou dans le plafond. Beaucoup mieux illuminé était le « pronaos » dans lequel on arrive en empruntant le corridor. Ce vestibule est à peu près carré (3,62 × 3,50 m.) comme l'atrium qui précédait les anciennes églises chrétiennes. Le pavement est formé par une mosaïque de pierre blanche. Une double bordure de petites pierres noires fait le tour du vestibule; une autre, également double, forme au centre un plan carré placé à un niveau légèrement inférieur. Les angles de ce dernier carré de lignes noires sont ornés de palmettes. Au centre se trouve un puits, creusé dans le tuf et pourvu d'un canal de dérivation. Ce fut probablement l'emplacement d'un bénitier, comme on en trouvait devant les temples grecs [1].

On entre immédiatement du pronaos dans la basilique. Celle-ci se compose de trois nefs d'une longueur de 12 m. et d'une largeur respective de 2,3 et 2 m., divisée de chaque côté par trois piliers rectangulaires (env. 0,95, 1,15 m.) qui sont à leur tour réunis par des arcades surbaissées. Au contraire les voûtes des nefs sont à tonneaux semi-cylindriques; à l'extrémité de la nef principale se trouve une abside semi-circulaire avec un rayon de 1,55 m. La basilique est pavée comme l'atrium; les piliers sont entourés de doubles bandes noires, qui contournent aussi quelques trous, ayant renfermé probablement des mosaïques précieuses ou des incrustations de marbre, volées postérieurement par des pillards à une époque jusqu'à present indéfinie [2]. Sir Arthur Evans

[1] Voyez Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, s. v. *Lustratio* (Bouché-Leclercq), p. 1407-1408.

[2] M. Lanciani espère trouver dans quelque musée les parties enlevées et avec celles-ci la solution de quelques unes des questions touchant les moyens de ses constructeurs (*Il Santuario sotterraneo*, etc., *Bollettino Comunale di Roma*, XLVI. p. 69-84).

m'a fait remarquer que la double bordure noire qui suit tout le pourtour de la basilique est interrompue devant l'abside, et a rapproché ce détail d'une balustrade placée dans une villa royale découverte près de Knossos en Crète, et qui est interrompue précisément devant l'emplacement du trône [1]. Dans l'abside de notre basilique on voit nettement les traces laissées par un siège (thronos) jadis attaché au mur de fond [2].

On voit dans les piliers les cadres et les tenons de fer qui attachaient probablement des plaques de marbre. Au dessus de ces cadres se trouvent de petites consoles d'une hauteur de 0,80 m. et d'une largeur de 0,35 m.

Cette courte description prouve que l'édifice souterrain a parfaitement l'aspect du second type de basilique décrit dans le livre très connu de G. Leroux [3] et destiné à servir de lieu de réunion pour les initiés aux mystères. Il suffira de comparer le *telesterion* de Samothrace (fig. 2), datant du III[e] siècle avant notre ère et le Bakcheion d'Athènes (II[e] siècle après J. C.) [4].

[1] La remarque au sujet du trône fut faite pour la première fois par Sir Arthur Evans après la communication sur la Basilique lue par Madame Strong devant la Hellenic Society à Londres en octobre 1920; lors de son séjour à Rome en février de cette année, Sir Arthur visita la basilique avec Madame Strong et constata le détail de la bordure noire. Le lendemain même, je rencontrai Sir Arthur à la British School, où il voulut bien me communiquer ses précieuses observations.

[2] M. le prof. G. Bendinelli a voulu expliquer les trous dans le mur de fond comme des points d'appui d'une statue. Cette supposition ne me semble pas très probable. Je ne connais aucun exemple d'une statue attachée de cette manière à une muraille et je crois que le fait que la partie inférieure du mur de fond a été peinte en couleurs jusqu'à une hauteur de moins de 2 m., exclut la présence d'une statue qui, si l'on admettait la thèse de M. Bendinelli, se serait détachée sur le mur du fond en partie contre une paroi blanche et en partie contre une surface coloriée.

[3] G. Leroux, *Les origines de l'édifice hypostyle* (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 108), Paris, 1913.

[4] Leroux, p. 190 (fig. 59) et p. 319.

Le siège, dont on a les attaches, et pour lequel M. Evans nous a trouvé un joli point de comparaison dans un pays où le roi était toujours à la fois le grand-prêtre, nous a fait penser au βουκόλος nommé plusieurs fois dans les mystères orphiques [1].

Fig. 2.

On a déblayé dans le fond de l'abside une cavité creusée dans le roc, qui s'étend jusque sous le mur même de l'hémicycle. Cette cavité contenait les ossements d'un chien et d'un porcelet. Les deux petits trous, au milieu de la cavité, indiqués sur le plan [2] (fig. 1), ont problablement servi à recueillir le sang de ces sacrifices. Le sang du chien et celui du porc avaient selon les anciens des qualités purificatrices [3]. En outre le sacrifice du porc est très fréquent dans les mystères [4], circonstance qui me semble prouver avec évidence le caractère religieux de l'édifice.

La nef centrale de la basilique n'était éclairée que par une grande ouverture au dessus de l'entrée qui donne sur le pronaos. Ce trou étant bouché, on peut, dans les circonstances actuelles, juger de l'effet de cet éclairage quand on fait éteindre toute la lumière électrique disposée dans l'édifice, à l'excep-

[1] Cf. *Hymni Orphici* (éd. Abel), I, 10 et XXXI, 7; E. Maass, *Orpheus*. Munich, 1895, p. 180; O. Kern, *Das Demeterheiligtum von Pergamon und die Orphischen Hymnen*, dans l'*Hermes*, 46 (1911), p. 431-436.

[2] D'après les *Notizie degli Scavi*, 1918 (Gatti) qui donnent aux pages 30 et suivantes la première relation des fouilles.

[3] Voyez les sources citées par M. Fornari dans les *Notizie*, l. c.

[4] M. G. A. Rizzo, *Dionysos Mystes* dans les *Memorie della Reale Accademia di Archeologia di Napoli*, vol. III (1918), p. 42-43.

tion des ampoules placées en haut du pronaos. On s'aperçoit alors que la décoration de stuc acquiert un relief beaucoup plus accentué. Les figures se détachant presque entièrement du plafond. C'est sans doute cet effet pour ainsi dire magique qui a rappelé à M. Cumont [1] le texte connu de Platon [2] nous décrivant les vivants comme des êtres enchaînés dans une grotte de façon qu'ils ne voient que la paroi opposée à la lumière derrière eux, en haut et très loin. « Entravés de telle manière dans leurs mouvements, les mortels ne distinguent que l'ombre des choses réelles qui s'interposent entre eux et le feu et se dessinent sur la paroi illuminée ». Platon a emprunté cette comparaison aux Pythagoriciens. Porphyre [3] nous l'assure et Platon lui-même, dans le passage où il définit [4] la philosophie une méditation sur la mort et le corps un tombeau, nomme comme son précurseur dans ces idées le Pythagoricien Philolaos [5].

L'esprit entièrement fixé sur cette idée, M. Franz Cumont s'est limité à chercher uniquement chez les Pythagoriciens des analogies pour l'explication des scènes que l'on voit représentées dans la basilique souterraine. Je suis d'avis que l'éminent savant a trop restreint le terrain de ses recherches. Il me semble évident que les théories pythagoriciennes se sont combinées très tôt avec les idées religieuses professées par les Orphiques et le culte de Dionysos. La première fusion se trouve déjà dans les dialogues de Platon [6], et dans les tumuli de la nécropole de Sybaris, qui renferment sans doute les dépouilles des derniers Pythagoriciens, et dans lesquels on trouve à côté de la tête ou dans la main droite des morts des

[1] *Rev. arch.*, l. c., p. 64.

[2] Platon, *République*, VII, 514.

[3] Porphyre, *De antro nympharum*, 6.

[4] Platon, *Cratylus*, 400 C. Cf. Cumont, *Rassegna d'arte*, XII (1921), 2, p. 44, ann. 3.

[5] Platon, *Phaedo*, 61 B-62 B.

[6] Voy. J. Burnet dans *Hastings Encyclopaedia of religions and ethics*, X (1918), p. 527, col. 1.

tablettes d'or contenant des sentences orphiques [1]. Les symboles dionysiaques sont très fréquents sur les vases funéraires de l'Italie méridionale [2].

La survivance des idées pythagoriciennes et orphiques et de leur intime union jusqu'au commencement de notre ère me semble prouvée par la préférence donnée par Ovide — qui connaissait si bien les besoins intellectuels et spirituels de son époque — aux théories de la métempsychose exposées par le philosophe de Samos et décrites avec tant de ferveur par l'orphicisant Virgile [3].

Dans l'art ornemental le formalisme pythagoricien et le spiritualisme pur de la religion orphique cèdent la première place au cycle Dionysiaque. Dionysos entré dans les cultes des mystères [4], on commença à juger tout son thiasos digne de figurer sur les tombeaux et les sarcophages, comme symbole de « l'ivresse éternelle » promise par Musée et son fils aux purs [5]. La mort n'est plus considérée comme un triste départ, telle qu'elle est représentée par les reliefs funéraires des Grecs de l'époque classique, mais comme une victoire. Un scholiaste d'Aristophane [6] écrit : « On donnait aux morts des couronnes parce qu'on les considérait comme vainqueurs dans la lutte de la vie ». Sur une des petites plaques d'or trouvée dans le tombeau d'un pythagoricien à Thurii on lit : « J'ai échappé

[1] Voy. *Notizie degli Scavi*, 1879, p. 865 (Cavallari) et D. Comparetti, *Laminette orfiche*, Florence, 1910, p. 43.

[2] Voy. Albizzati, *Saggio di esegesi sperimentale nelle pitture funerarie dei vasi italo greci*, dans *Dissertazioni della Pontificia Accademia di Archeologia*, sér. II, tome XIV, Rome, 1920, p. 147-232.

[3] Cf. C. Pascal, *Le credenze d'oltre tomba nelle opere letterarie dell'antichità classica*, Catania, 1912, II, p. 153-160; sur la pénétration orphique en Italie F. Weege, *Etruskische Malerei*, Halle, 1921, p. 25-56.

[4] Il se fond avec Zagreus, il est initié aux mystères d'Eleusis [Platon], Axiochos, 31. D. Abel, *Orphica*, p. 284, 13 et il possède des mystères à Tegée et à Argos (Pausanias, VIII, 54, 5).

[5] Platon, *République*, 313 D. Cf. J. Harrison, *Prolegomena to the study of greek religion*, 2e éd. Cambridge, 1908, p. 613.

[6] Schol. Aristoph., *Lysistr.*, 601.

au cercle triste et lugubre des réincarnations : j'ai gagné dans une course rapide la couronne tant souhaitée et je suis descendu dans le sein de la Reine de l'Enfer »[1].

De nombreux vases funéraires de l'Italie méridionale et les peintures sépulcrales de Paestum représentent le mort comme un vainqueur de retour d'un concours athlétique. Il reçoit de la main de la Victoire une couronne, un diadème ou une écuelle pleine d'eau. « Nikè devient une figure tombale par excellence ; on la trouve représentée assise sur une stèle ou un tumulus ; offrant les symboles non seulement à des jeunes hommes — qui ne sont plus figurés comme des athlètes — mais aussi à des femmes »[2]. Des couronnes en or ou en cuivre doré se trouvent souvent dans des tombeaux grecs.

Puisqu'on rencontre aussi très souvent la Victoire sur les sarcophages et les autels funéraires de l'époque impériale, selon mon avis, on ne peut renoncer à la conclusion que la croyance antique qui considérait la mort comme une victoire et comme la couronne de la vie eut beaucoup d'adeptes pendant toute l'antiquité. La conséquence inévitable de cette conviction doit être la glorification de la mort considérée comme une vie meilleure et désirable avant toute autre chose, et la théorie que la vie est seulement une préparation à l'outre-tombe. Telle fut déjà la conviction des Orphiques. Ceux qui étaient initiés à leurs mystères faisaient tous les efforts possibles pour être plus justes, meilleurs que les autres hommes[4] ; ils menaient une vie pure[5] et terminaient leurs prières en souhaitant une mort heureuse »[6].

[1] Comparetti, *Laminette orfiche*, p. 27 avec ann. 2.

[2] G. Patroni, *La ceramica antica dell'Italia meridionale*, Naples, 1897, p. 162.

[3] W. Altmann, *Römische Grabaltäre*, Berlin, 1905, p. 101 et suiv.

[4] Diodor. Sic., V, 49, 5.

[5] Cf. par ex. *Hymni Orphici* (édit. Abel, Leipzig, 1885), IV, 9, XVII, 10, LVIII, 10, LXII, 12, Eurip., *Hippol.*, 996 et suiv. et V. Macchioro, *Zagreus*, Bari, 1920, p. 157, n. 4.

[6] Cf. p. e. *Hymni Orphici*, XIII, 10, XX, 6, XXVIII, 11, XXXV, 7.

Quoique la doctrine orphique soit relativement bien connue depuis longtemps [1] et la symbolique dionysiaque des tombeaux romains suffisamment étudiée [2], on n'a presque jamais pensé à démontrer le lien étroit qui existait entre les deux. On était généralement d'opinion que l'orphisme n'a joué qu'un rôle secondaire au milieu des autres religions étrangères [3]. Cependant la place importante occupée par la théorie orphique et la figure de Pythagore dans les œuvres d'Ennius, Ovide et Virgile, les nombreux fragments d'une littérature orphique sous l'Empire et surtout la collection des « Hymnes orphiques » rédigés à une époque tardive [4] et présentant le caractère très prononcé de litanies, auraient dû faire supposer que l'orphisme, après la disparition des Pythagoriciens comme parti politique, a fondé un peu partout des « communautés » qui ont existé pendant un temps relativement long. Cicéron parle d'une de ces « communautés » dans son discours contre Vatinius [5]. Pendant le règne d'Auguste, Nigidius Figulus se considérait comme prophète du Pythagoreisme et l'empereur se vit contraint d'expulser de l'Italie un Pythagoricien grec connu comme « magus » [6].

Une communauté orphique a laissé ses traces à Pergame, où elle doit avoir existé depuis le troisième siècle avant J. C. jusqu'au

[1] La seule source complète et encore utilisable est l'*Aglaophamus* de Lobeck (Regensburg, 1829). A présent on peut utiliser le travail intéressant de V. Macchioro, *Zagreus*, Bari, 1920. Les sources récentes d'information anglaises sont nommées par M.me A. Strong, *Apotheosis and After Life*, London, 1918, p. 24, et M. P. Gardner in *Hastings Encycl.*, IX (1917), p. 82.

[2] W. Altmann, *Römische Grabaltäre*; H. Duetschke, *Ravennatische Studien*, Leipzig, 1909; V. Macchioro, *Il simbolismo nelle figurazioni sepolcrali romane*, dans *Memorie R. Acc. di Napoli*, I (1911), p. 9-144, M.me Strong, l. c.

[3] M.me A. Strong, l. c.

[4] Christ, *Griechische Literaturgeschichte*, 5e édition, p. 796.

[5] Cicéron, *in Vat.*, VI, 14 cité par M. Cumont, *Rev. Arch.*, l. c., p. 62.

[6] Jérôme, *Chronic. Olymp.*, 188, 1: « Anaxilaus Larisaeus Pytagoricus et magus ab Augusto Urbe et Italia pellitur » cité par M. Cumont, *ib.*

second après J. C. [1]. Si les nombreux savants [2] qui sont d'avis que les belles peintures murales d'une villa suburbaine de Pompei découverte en 1909 représentent l'initiation aux mystères orphiques ont raison, nous possédons là une autre preuve de la persistance de la foi orphique. Il n'y a donc selon nous pas de motif valable pour nier a priori que notre basilique soit le local où se réunissait une communauté d'une religion syncrétique, composée d'éléments pythagoriques, orphiques et dionysiaques.

Revenons maintenant à la description de l'édifice et de sa décoration.

Les traces de sacrifices purificatoires sous le mur même de l'abside nous a déjà prouvé le caractère religieux de la basilique. La blancheur de toute la décoration en stuc (dans laquelle il n'y avait que le fond sur lequel était placé le siège du « pasteur » et le plafond du vestibule qui formassent des taches de couleur) nous semble indiquer l'idée orphique de la pureté. Les orphiques couvraient leurs morts d'un linceul de lin blanc et habillaient de la même manière leurs initiés [3].

La décoration en stuc du vestibule.

Le plafond du vestibule ne nous est conservé que sur trois côtés, le quatrième est entièrement détruit. On y distingue, dans des encadrements très prononcés, plusieurs petits tableaux peints sur fonds coloriés, qui nous ramènent tous à la symbolique des tombeaux. Nous avons déjà parlé de la signification funéraire de la

[1] Voy. *infra*.

[2] Enumérés par Macchioro, *Zagreus*, p. 12. Le Nestor des savants italiens, M. D. Comparetti (*Le nozze di Bacco ed Arianna*, etc., Florence, 1921) et le célèbre mythologue allemand M. O. Gruppe (*Philologische Wochenschrift*, 2 mars 1921, col. 245-250) (l'article nous a été courtoisement indiqué par M.me Strong) nient tout rapport avec les mystères.

[3] Voy. Cavallari, *Notizie degli Scavi*, 1879, l. c. et Macchioro, *Zagreus*, p. 241.

Victoire, dont nous retrouverons partout dans la basilique des exemplaires magnifiques. Les Ménades montant des panthères et portant le thyrse sont des figures bien connues du thiasos de Dionysos. La liseuse qu'on rencontre tant de fois sur les sarcophages peut figurer l'âme qui lit dans le livre de la vie [1] ou bien le catéchumène qui étudie le livre sacré des mystères [2]. Il me semble probable que les candélabres qu'on voit ici seuls, mais combinés dans la basilique avec des Victoires, peuvent être considérés comme symboles de l'âme, représentée comme une flamme dans la philosophie d'Héraclite — ici probablement interprète d'une opinion orphique [3] — et dans la foi populaire romaine [4]. Cette idée se confond aisément avec celle du tombeau. On connaît l'habitude d'allumer des lampes dans les cimetières [5]. La pensée du lieu du dernier repos est vive dans toute la basilique; la partie inférieure des parois tant du vestibule que de l'édifice principal est ornée des symboles du tombeau: colonnes ou arbres entourés d'un enclos.

Dans plusieurs caissons sont figurés de petits amours; tantôt ils montent des chars attelés de bœufs ou d'autres animaux et forment un élément du thiasos qui représente le cortège des initiés, tantôt ils versent l'eau d'une cruche. Dans ce dernier cas ils ont la même signification que nous avons donné aux Victoires funéraires: ils offrent l'eau de la vie éternelle aux âmes des fidèles.

[1] Duetschke, *Ravennatische Studien*, p. 187 et suiv.

[2] R. Paribeni, *Notizie degli scavi*, 1919, p. 112; Macchioro, *Zagreus*, p. 74.

[3] Macchioro, *Eraclito e l'orfismo*, dans *Gnosis. Rivista di storia religiosa*, I (1920), p. 1 et suiv. et dans *Zagreus*, p. 247, ann. 1.

[4] Plaute, *Trin.*, II, 4, 91 (492): « scintillulam animae quam quum extemplo emisimus »; Térence, *Ad.*, III 2, 16: « seni animam primum extinguerem ». Cf. Cicéron, *Somn. Scip.*, III, 7: « animus datus est ex illis sempiternis ignibus »; Verg., *Aen.*, VI, 745 et suiv.

[5] Cf. p. e. Marquardt-Mau, *Privat leben der Römer*, p. 368, ann. 1 et G. Spano, *La illuminazione delle vie di Pompei* dans *Atti della Reale Acc. di Arch. di Napoli*, VII (1920), II, p. 72 et suiv.

Le petit tableau sur lequel on voit les petits amours chasser des papillons et s'amuser avec ceux qu'ils ont pris doit avoir eu un sens symbolique parce qu'on le retrouve très souvent sur des monuments funéraires [1]. M. Cumont [2] cite à propos de notre basilique un passage de Plutarque [3] : « Le vrai amoureux, c'est à dire celui qui s'est épris du νοητὸν καλὸν après sa mort ἐπτέρωται καὶ κατωργίασται καὶ διατελεῖ περὶ τὸν αὐτοῦ θεὸν (Eros ἄνω χορεύων καὶ συμπεριπολῶν, ἄχρις οὗ πάλιν εἰς τοὺς Σελήνης καὶ Ἀφροδίτης λειμῶνας ἐλθὼν καὶ καταδαρθὼν ἑτέρας ἄρχηται γενέσεως ».

D'une conception au moins également élevée témoigne l'hymne orphique dédié à Eros, qui nous semble donner çà et là un commentaire des scènes figurées dans le vestibule [4].

Sur la paroi qui sépare le vestibule de la basilique et précisément au-dessus de l'entrée de celle-ci on distingue une grande tête d'Océanus entre deux divinités marines. Océanus, une des figures de dernier plan dans la mythologie grecque [5], était considéré par les orphiques comme le prince des Titans, le seul bienfaisant parmi eux [6], et a été célébré dans un de leurs hymnes. C'est justement

[1] Voy. Macchioro, *Simbolismo*, passim. Cf. p. e. *C. I. L.*, VI, 26011: « Scita hic sita est papilio volitans texto religatus araneo est illi praeda repens huic data mors subita est », et le petit poème fait par l'empereur Hadrien sur son lit de mort : « Animula vagula blandula Hospes comesque corporis. Quae nunc abibis in loca Pallidula, rigida, nudula. Nec ut soles dabis iocos ».

[2] Cumont, *Rev. Arch.*, l. c., p. 57.

[3] Plutarque, *Amatorius*, c. 20, p. 766 B.

[4] *Hymn. Orphic.*, LVIII (édit. Abel, p. 89).

Κικλήσκω μέγαν, ἁγνόν, ἐράσμιον, ἡδὺν Ἔρωτα,
τοξαλκῆ, πτερόεντα, πυρίδρομον (ms. πυριδρόμον), εὔδρομον ὁρμῇ,
συμπαίζοντα θεοῖς ἠδὲ θνητοῖς ἀνθρώποις,
εὐπάλαμον, διφυῆ céleste et mortel ?), πάντων κληῖδας ἔχοντα....
ἀλλά, μάκαρ, καθαραῖς γνώμαις μύσταισι συνέρχου,
φαύλοις δ'ἐκτοπίους ὁρμὰς ἀπὸ τῶνδ'ἀπόπεμπε.

[5] Voy. Roscher, *Mytholog. Lexikon*, s. v. *Okeanos* (Weiszäcker), col. 817.

[6] Abel, *Orphica*, fr. 39 et 100.

dans cet hymne-ci qu'on trouve une expression qui, selon mon opinion, peut expliquer le sens symbolique de la tête d'Océanus qu'on trouve en haut de la porte d'entrée de la basilique. On y lit :

Κλῦθι, μάκαρ, πολύολβε, θεῶν ἅγισμα μέγιστον,
τερμα φίλον γαίης, ἀρχὴ πόλου, ὑγροκέλευθε,
ἔλθοις εὐμενέων μύστας κεχαρισμένος αἰεί [1].

Est-ce que le constructeur de la basilique a voulu indiquer que l'entrée de celle-ci est « la fin des choses terrestres, objet de nos désirs, et la porte du ciel » ?

La décoration en stuc de la basilique.

L'édifice principal qui fait suite au vestibule est orné avec grande profusion de bas-reliefs en stuc, distribués sur les murs, les piliers et les voûtes. A ce qu'il me semble on a suivi dans la disposition de cette décoration un système logique.

La rangée inférieure nous montre partout des tombeaux traités symboliquement dans la manière décrite plus haut en parlant du vestibule et entremêlés à des scènes de vénération des images sacrées [2]. Le visiteur de la basilique se promène donc dans un entourage qui lui rappelle toujours la mort et les occupations terrestres qui sont la meilleure préparation à la vie d'outre-tombe.

Au dessus des cimetières et des lieux sacrés pendent des *oscilla* de formes différentes. Les *oscilla* servaient comme purification de l'air [3]. On doit supposer que les tables chargées d'offrandes qu'on

[1] *Hymni Orphici* (éd. Abel), LXXXIII, v. s. 6-9.

[2] Dans une de celles-ci on voit une personne s'agenouiller devant la statue d'un dieu. M. Cumont (*Rev. Arch.*, l. c.) rappelle qu'on avait jusqu'à présent constaté ou du moins rendu probable cette attitude seulement pour les mithriaques. Voy. Cumont, *Textes et monuments*, etc., II, p. 62.

[3] Servius, *Aen.*, VI, 741, XII, 603, *Georg.*, II, 389, C. Boetticher, *Der Baumkultus der Hellenen*, Berlin, 1856, p. 83, Hild dans Daremberg et Saglio, *Dictionn. d. Ant.*, s. v. *Oscilla*, p. 257, II.

voit à la même hauteur sur les parois postérieures des nefs latérales avaient un sens identique et rappelaient dans la mémoire des fidèles le souvenir de leurs *agapai*. Un des hymnes orphiques parle de la préparation d'une telle table [1]. On la retrouve avec plusieurs symboles bachiques sur le cippe d'Ameruptus [2]. Le rameau de palmier sur une de ces tables symbolise probablement l'impression de victoire et d'élévation morale produite par l'agapè dans l'âme du communiant. Les agapai et l'adoration des dieux étaient les moyens pour arriver à l'extase, l'inspiration dionysiaque, l'état de grâce dans lequel on voit prochaine la victoire sur la chair.

Cette inspiration même me semble indiquée par les Victoires, les grands vases et les tambourins qui décorent la partie supérieure des parois latérales et des piliers. Le symbolisme est exprimé d'une manière plus claire en bas d'une des voûtes latérales. On voit là deux sphinx à côté d'un cratère, image connue de l'âme éprise de la divinité [3].

Les voûtes enfin représentent à ce qu'il me semble la substance de ces espoirs, nourris par l'inspiration et la piété.

En dépit de l'apparente logique d'une telle division, il reste beaucoup d'incertitude dans l'explication des différentes scènes, surtout dans celles des voûtes. Mais aussi sur les parois latérales et les piliers les énigmes insolubles ne font pas défaut. Quel est le sens précis des hermès, des dieux barbus, des figures debout avec les bras étendus ? Dans les dernières on peut voir — comme l'a déjà fait M. Cumont — des « orantes », c'est-à-dire des âmes implorant un bon accueil dans le règne des morts, en se fondant pour

[1] *Hymni Orphici* (édit. Abel), XLIV, 8-9. Cf. aussi Macchioro, *Zagreus*, p. 76-80.

[2] Altmann, *Röm. Grabaltäre*, p. 111, planch. I et II; Macchioro, *Simbolismo*, p. 79-80.

[3] Daremberg et Saglio, *Dictionn. des Antiquités*, s. v. *Sphinx* (G. Nicole).

cette explication sur les reliefs de le partie inférieure de l'abside, où une Victoire offre à l'une des orantes qui la flanquent une couronne. Cette scène nous rappelle tout de suite les mosaïques absidales de l'époque chrétienne, où la main de Dieu offre aux martyrs leurs couronnes.

Dans les cymbales et les flûtes — symboles des mystères [1] — qu'on rencontre sur les parois, on pourrait voir aussi une allusion à la passion de Zagreus, célébré par les orphiques comme Rédempteur. Firmicus Maternus [2] raconte que les orphiques imitaient avec des cymbales et des flûtes les hochets à l'aide desquels l'enfant Zagreus fut leurré par les Titans. Il est possible que les portraits dont on voit les traces sur les piliers aient représenté — comme le suppose M. Cumont — les sages grecs; mais l'état très mauvais de conservation rend difficile toute identification certaine. En outre il me semble qu'on peut élargir de beaucoup le choix. Jamblique [3] donne une liste de ce qu'on pourrait nommer les « papes » pythagoriciens et, à la fin de son livre, il énumère 218 hommes et 17 femmes qu'on pourrait définir comme saints ou héros de la foi. Un fragment de stuc, conservé dans le musée de l'Antiquarium à Rome, appartenant sans doute à un portrait en médaillon, prouve qu'Apollonius de Tyane lui aussi était vénéré comme un saint [4].

Les petites boites qu'on voit représentées dans plusieurs endroits sont sans doute des *cistae mysticae* contenant les *arcana* [5].

Deux piliers sont ornés de reliefs. Sur l'un Demeter — caractérisée comme déesse des mystères par la cista mystica, d'où sort

[1] Cp. p. e. Proclus sur Platon, *Alcib.*, I. p. 479 (Cousin, 2e éd.): ἐν τοῖς μυστηρίοις καὶ ἐν ταῖς τελεταῖς χρήσιμος ὁ αὐλός.

[2] Firmicus Mat., *de error. prof. relig.*, VI, 5; Abel, *Orphica*, fr. 200.

[3] Jambliche, *de vit. pyth.*, c. 38.

[4] Cp. E. Meyer dans *Hermes*, 52 (1917), p. 386, ann. 1; *C. I. L.*, VI, 29828.

[5] Cp. Mau dans Pauly-Wissowa, *Realencycl.*, III, col. 2592.

le serpent — donne à Triptolème les épis de blé [1], bienfait célébré par les hymnes orphiques comme symbole de paix et de bienêtre [2].

Sur l'autre pilier Hercule reçoit les pommes d'or des mains d'une Hespéride. Il faut se rappeler que les Hespérides sont très fréquentes sur les vases funéraires de l'Italie méridionale [3] et que leurs pommes étaient parmi les instruments employés par les Titans pour séduire Zagreus [4]. Selon une forme peu connue du mythe d'Hercule [5], celui-ci, après un long et difficile voyage dans la coupe du soleil, aurait tué le dragon Ladon et reçu après ces dures épreuves les pommes d'or qui lui assuraient l'immortalité. Il est très probable que les orphiques ont considéré les exploits du héros comme une espèce de passion comparable aux travaux que l'âme immortelle doit supporter sur la terre. Ils considéraient Hercule comme ayant existé depuis la création [6], c'est-à-dire qu'ils voyaient en lui un dieu descendu sur la terre et l'adoraient comme un Sauveur portant son aide à tous les malheureux [7].

L'abside.

Dans toutes les églises, la coquille de l'abside est ornée du sujet le plus important, le plus dogmatique. Il est donc a priori probable qu'on doit chercher là la clef du secret de la basilique souterraine. D'autres circonstances fortifient selon moi cette opinion. Le relief qui remplit toute la coquille est beaucoup plus grand que tous les autres, la composition en est plus compliquée et le travail plutôt médiocre. C'est surtout cette dernière constatation qui

[1] Abel, *Orphica*, fr. 217.
[2] *Hymni Orphici* (éd. Abel), XL.
[3] Albizzati, l. c., p. 207.
[4] Abel, *Orphica*, fr. 196.
[5] Cp. Pauly Wissowa, *Realencycl.*, VIII, col. 1245 (Sittig).
[6] Abel, *Orphica*, fr. 36 et 39.
[7] *Hymni Orphici* (éd. Abel), XII.

me fait supposer qu'ici les prêtres n'ont pas permis aux ouvriers de s'inspirer de modèles antérieurs. Comme cette partie de la décoration est très mal conservée et que la reproduction photographique (pl. II, fig. 1) n'est pas suffisamment claire, j'emprunte la description à l'article de M. Cumont [1].

« Nous avons devant nous au premier plan une mer houleuse où se dressent des rochers. Sur les récifs qui, à droite, bordent le rivage, une femme entièrement voilée tenant à la main une lyre descend vers les flots; derrière elle, un Amour ailé semble la pousser doucement par les épaules; devant elle, enfoncée dans l'eau jusqu'à mi-corps, une figure tient à deux mains, pour la recevoir, une étoffe, qui, en s'abaissant vers le milieu, dessine une sorte de nacelle, où la figure voilée s'apprête à poser un pied. Sur les rochers de gauche, un autre personnage lui correspond: c'est un homme assis sur une pierre, la tête appuyée tristement sur la main ou se cachant le visage dans les mains; devant lui, au milieu des vagues soulevées, se dresse un Triton tenant ses attributs habituels, une rame et une conque marine. Enfin, au fond, sur un écueil isolé ou sur un îlot, Apollon est debout; il porte son arc de la main gauche et étend la droite vers la femme voilée. Un autre rocher sort de la mer entre lui et elle, mais il n'est plus possible de déterminer si un personnage s'y trouvait représenté; on songerait à Diane à côté d'Apollon ».

M. Fornari qui fut le premier à décrire la basilique pensait au premier moment [2] à la mort de Sappho, mais écartant ensuite

[1] Cumont, *Rev. Arch.*, p. 65.

[2] Voy. l'allusion de M. R. Paribeni dans le *Bollettino d'Arte*, 2e série, I (1921), III, p. 104, ann. 4. M. C. Densmore Curtis a développé la même hypothèse dans un article de l'*American Journal of Archaeology* (XXXIV, 1920, p. 146 et suiv.) en se fondant sur la conformité complète avec Ovide (*Heroid.*, XV, 161 suiv.). Tout en admettant cette concordance on doit supposer pourtant (avec Cumont, *Rassegna d'Arte*, VIII (1921), 2, p. 44) un sens symbolique pareil à celui de la Sappho d'Ausone, c. VI (cf. F. Weege, *Etruskische Malerei*, p. 34).

cette idée, il publia sa seconde explication acceptée et fortifiée par M. Cumont, et restée, selon mon opinion, la plus probable. Toute la composition illustrerait le voyage de l'âme (représentée ici, comme dans un des tombeaux de la Voie Latine, par une femme voilée) vers les îles des Bienheureux, localisées selon les Pythagoriciens dans le soleil et la lune. La forme de la « nacelle », ressemblant à la fois à la lune et à une barque, rappelle à M. Cumont le bateau de Râ qui transporte les morts égyptiens et la théorie des Manichéens qui croient que la lune est un vaisseau dans lequel les âmes voyagent de la terre au soleil. La mer houleuse serait selon les Pythagoriciens « la matière dont ils opposaient l'agitation tumultueuse à l'harmonie constante des cieux ». La lyre servirait à caractériser le désir mystique, la nostalgie du ciel, et le personnage assis en face de l'âme voilée « le pécheur accablé de honte et de remords, auquel il est interdit d'atteindre le séjour des élus » [1].

Nous avons déjà montré qu'il n'y a pas besoin, dans l'interprétation de la basilique, de se limiter aux seules idées pythagoriciennes, et croyons donc pouvoir trouver ailleurs quelques arguments pour corroborer la théorie de MM. Fornari et Cumont. Les Néréides et les autres divinités marines se trouvent comme figures sépulcrales dès le cinquième siècle sur les vases de l'Italie méridionale [2]. Les hymnes orphiques [3] les invoquent pour porter le salut aux initiés parce que les Néréides étaient les premières à montrer la vénérable τελετή de Bacchus et de Perséphone [4]. Selon Servius [5] Virgile a voulu indiquer la lune comme séjour des bienheureux et Plutarque en parle amplement [6]. Le « bateau des morts »

[1] Cumont, *Rev. Arch.*, l. c., p. 69.
[2] Albizzati, l. c., p. 200.
[3] *Hymni Orphici* (éd. Abel), XXIV.
[4] Cp. Maass, *Orpheus*, p. 191.
[5] Serv., *Aen.*, VI, 887 et V, 735.
[6] Plutarque, *de facie in orbe lunae*, c. 28 et suiv.

se trouve aussi, à ce qu'il semble, sur un vase italiote [1]. Le personnage triste, assis sur le rocher, fait penser à Juvénal [2], « at ille Iam sedet in ripa taetrumque novicius horret Porthmea nec sperat caenosi gurgitis alnum Infelix ». Selon les initiés c'est uniquement ceux qui avaient méprisé les mystères qui étaient condamnés aux peines de l'enfer décrites par la tradition populaire [3].

Un fragment orphique me semble indiquer que cette doctrine supposait aussi un passage de l'âme à travers l'air [4].

La lyre joue un rôle important dans les mystères [5], surtout à cause de son influence civilisatrice [6]. Je suppose que l'arbre qu'on voit sur le rocher même d'où descend la figure voilée, représente symboliquement le tombeau, situé très souvent dans un *lucus* [7].

Les stucs des voûtes.

La décoration des nefs latérales montre très souvent les mêmes sujets traités dans une manière différente. Cette uniformité me semble indiquer qu'à l'époque de la construction de la basilique le sens symbolique de ces combinaisons était à tel point fixé et prédominait tellement l'exécution qu'on n'avait pas à craindre les critiques sévères, mais plutôt à espérer le jugement bienveillant des âmes pieuses, parfaitement disposées à voir à travers l'enveloppe parfois défectueuse l'éternelle beauté du texte illustré. Malheureusement c'est précisément ce texte qui nous fait défaut. A peine pouvons-nous tenter de sentir le symbolisme des Victoires, des

[1] Albizzati, l. c., p. 194-195.

[2] Juv., III, 264 et suiv.

[3] Platon, *Phaedo*, p. 69 C. Cp. S. Reinach, *Rev. Arch.*, 1903, I, p. 154-200; Harrison, *Prolegomena*, p. 614-623.

[4] Abel, *Orphica*, fr. 156: Ὀρφεὺς τὴν Ἀχερουσίαν λιμνην ἀέριαν καλεῖ.

[5] Cp. Macchioro, *Zagreus*, p. 91-94.

[6] Martian., c. IX, 923.

[7] Serv., *Aen.*, III, 302; E. Rhode, *Psyche*, 4e éd., p. 230.

Orantes, des figures transportées par des divinités marines : mais que faut-il penser des Ménades qui cueillent des fruits, font des sacrifices en jouant de la flûte, se réunissent autour d'un arbre : que signifie cette réunion de prêtres autour d'Apollon ? Comment expliquer les scènes ithyphalliques, la procession du van sacré [1], la punition de Marsyas ?

C'est la tradition écrite qui nous manque, ce qui rend justement « mystérieuses » des choses qui étaient révélées même aux simples. Une comparaison avec le symbolisme chrétien démontre avec évidence jusqu'à quel point nous dépendons des textes dans nos tentatives d'explication. Qui aurait cherché dans la figure humaine sortant de la gueule d'un monstre marin une allusion à la résurrection, si le Nouveau Testament ne nous avait pas informés du fond symbolique de l'histoire de Jonas ? Mais qui nous explique la pensée du peintre des vases grecs qui a représenté dans la même situation le chef des Argonautes, Jason [2] ? Comment pourrait-on interpréter la riche iconographie chrétienne si l'on avait uniquement à sa disposition les écrits des auteurs païens ou quatre-vingt-huit prières en forme de litanies, comme nous les possédons des orphiques ? Qui aurait deviné une signification mystique d'une telle profondeur dans la danse des Bacchantes avec la tête d'Orphée, (pl. II, fig. 2) si le hasard ne nous avait pas conservé les spéculations sur sa mort expiatoire qui mit fin au ressentiment de Zeus contre les hommes, provoqué par le meurtre perpétré par les Titans sur la personne de Zagreus ?

La voûte de la nef centrale.

Les marges du plafond central sont peuplées d'une grande quantité de « scènes de genre » qui semblent représenter la vie réelle.

[1] Cp. J. E. Harrison in *Journal of hellenic studies*, XXIII (1903), p. 323 et suiv. et dans *Prolegomena*, p. 519, 527, 531-534 ; Rizzo, *Dionysos Mystes*, p. 80.

[2] Roscher, *Mythol. Lexicon*, s. v. *Jason*, col. 85-86.

On y distingue (pl. III) des exercices de gymnastique et d'escrime, dirigés quelquefois par un pédagogue, des rencontres de personnages solennellement habillés, des jongleurs et des prestidigitateurs. On est tenté de croire à une imitation dans le goût hellénistique (caractérisé par les formes trop pleines) des « tranches de vie » qu'on admire sur les vases et les reliefs de l'époque grecque classique. La scène de jonglerie par exemple est sans doute une réplique de celle qu'on trouve sur un vase de bronze du Louvre [1]. Il y aurait pourtant un détail qui nous en ferait douter. Les acteurs d'un de ces reliefs sont des pygmées ; on retrouve ces nains contrefaits sur les peintures du *columbarium* de la Villa Doria-Pamphili où l'on a supposé qu'ils symbolisent la vanité des occupations d'ici-bas [2].

Autour du centre on voit quatre tableaux d'un caractère tout à fait différent. La fig. 1 de la pl. IV nous montre une âme représentée par une femme, le visage empreint d'une ferveur, d'une résignation très rare dans l'art antique ; Hermès, caractérisé, à ce qu'il semble, comme dieu de la mort par une tige de pavot, la conduit par la main. Hermès était vénéré par les Pythagoriciens comme ταμίας τῶν ψυχῶν [3]. En face (fig. 2) se trouve Jason qui, aidé par Médée, s'empare de la Toison d'Or. Il est certain que le héros de Iolcos a joué un rôle important dans l'hagiographie orphique. Nous possédons même des « Argonautica » avec une introduction parfaitement orphique. Il nous est pourtant impossible de trouver la moindre preuve qu'on ait jamais considéré ses στονόεντες ἄεθλοι [4] comme une vie de martyr. La descente dans l'intérieur d'un monstre marin, dont nous avons parlé, et le passage de Pindare [5], « Phrixus

[1] De Ridder, *Bronzes antiques*, fig. 52, p. 104, cité par M. Fornari.

[2] Cp. E. Samter dans *Röm. Mitth.*, VIII (1893), p. 101 et suiv. et Roscher, *Mithol. Lexicon*, s. v. *Pygmaeen*, col. 3313.

[3] Diogèn. Laerce, VIII, 1, 31.

[4] Hésiode, *Theogon.*, 994.

[5] Pindare, *Pyth.*, IV, 159 avec le scholiaste.

nous prie d'aller au palais d'Éétès et de transporter son âme ». restent inexplicables. Notre tableau présente un détail curieux. Jason est monté sur une table, au dessous de laquelle se trouve une autre table surmontée d'une petite caisse. Il me semble très probable qu'on doive penser ici à un appareil magique tel que la table mentionnée dans un papyrus de Leyde [1].

A ces reliefs font pendant deux autres. La signification de l'un est claire. Il représente la libération d'Hésione par Hercule. Plusieurs monuments trouvés le long du Rhin montrent que l'époque impériale a trouvé dans ce vieux mythe une allusion à la libération de l'âme par un Rédempteur. Sur une gemme on voit aux pieds de la vierge enchaînée un coffret qui rappelle probablement la *cista mystica* [2].

En face du tableau d'Hésione on en voit un quatrième (pl. V, fig. 1) dont l'explication, autant que je sache, n'est pas encore trouvée. Sur un trône très simple, ou plutôt sur un banc formé de deux blocs de pierre quadrangulaires profilés, une femme est assise dans une attitude pensive, la tête appuyée sur la main droite, la gauche tenant une idole qui ressemble à la déesse Athéna armée d'un bouclier et tenant probablement une lance de la main droite élevée. Les vêtements ne couvrent que la partie inférieure du corps. Un homme entièrement nu, dont le manteau — est-ce une peau de bête ? — a glissé sur la cuisse gauche, est debout devant elle. Les boucliers au dessus de la figure de l'homme et les guirlandes attachées avec des *vittae* me semblent indiquer que la scène se passe devant ou dans un temple. Le pied gauche de l'homme est appuyé sur un bloc de pierre grossièrement équarri, qui ressemble de très

[1] Publié par Dieterich dans les *Jahrb. f. d. klass. Altert.* Supplementband, XVI, p. 799-830, v. s. 26 et suiv.

[2] Cp. Drexler dans Roscher, *Mythol. Lexikon*, s. v. *Hesion*, col. 2593-2594.

près aux πλίνθοι se trouvant selon M. Macchioro [1] dans beaucoup de scènes relatives aux mystères.

Les reliefs du centre (pl. III et pl. V, fig. 2) représentent tous les deux un rapt. Au milieu du plafond nous voyons Ganymède porté au ciel par un génie ou un dieu, symbole connu de l'apothéose [2]. Ganymède porte dans la main droite une aiguière, dans l'autre un flambeau. Ces objets symbolisent sans doute respectivement l'enthousiasme dionysiaque [3] et la fervente ardeur de l'âme. Le second des tableaux centraux (pl. V, fig. 2) représente l'enlèvement d'une des Leucippides, scène que l'on rencontre également sur plusieurs sarcophages [4]. Il n'est pas probable qu'on ait pensé à autre chose qu'à l'ascension de l'âme, l'apothéose — qui est-ce qui se ferait faire un sarcophage décoré d'une descente en enfer ? — et pourtant il y a un contraste incontestable entre la conduite de Ganymède et celle de la Leucippide. Le visage du Dioscure rappelle l'idée de la beauté sombre qu'on se forme ordinairement de Lucifer. N'oublions pas que l'on voit dans les nefs latérales un châtiment de Marsyas et le travail impuissant des Danaïdes [5].

[1] Macchioro, *Zagreus*, p. 28-42.

[2] L'idée de l'apothéose si fréquente pendant l'époque impériale (cf. e. a. Altmann, *Romische Grabaltäre*, p. 276 et suiv. E. Arthur Strong dans le *Journal of Roman Studies*, I, p. 24 et suiv. et dans *Apotheosis and after life*, passim) se trouve déjà dans le douzième livre des lettres de Cicéron à Atticus.

[3] L'aiguière se trouve sur de nombreux autels et plaques funéraires, où l'on ne peut pas supposer le sens astrologique, que M. Cumont croit trouver dans notre relief.

[4] *Mélanges de l'Ec. de Rome*, 1885, pl. 12; Robert, *Sarkophagsreliefs*, III, 2, 57 et 58 (p. 180-184); S. Reinach, *Reliefs*, II, 197 (= III, 288), III, 33, 256, 379. — Cf. maintenant G. Bendinelli, *Di un frammento marmoreo*, etc. dans *Ausonia*, X (1921).

[5] M. Cumont (dans la *Rassegna d'arte antica e moderna*, VIII (1921), 2, p 38, ann. 6) explique les Danaïdes comme des âmes avides de volupté, insatiables de jouissances et cite Platon, *Gorg.*, 493 A, Lucrèce, III, 935 et suiv., 1003 et suiv., Rhode, *Psyche*, I, p. 326 et suiv, Norden, *In Varronis saturas*, p. 332 et suiv. Il me semble pourtant plus probable d'y voir les non-initiés (cf. J. E. Harrison, *Prolegomena to Greek Religion*, p. 613-623).

Construction et style.

Il sera prudent d'attendre le déblaiement complet de l'édifice pour se décider sur les dates fournies par la construction. MM. Fornari et Gatti ont constaté que, dans les parties visibles du béton, ne se trouvent pas de fragments de marbre ou de briques; cela indiquerait la première moitié du I^er^ siècle après Jésus-Christ. Un fragment d'*opus reticulatum* d'excellente exécution entrevu par M. Gatti au-dessus de l'ouverture qui illumine le pronaos, pourrait indiquer la même période. M. Bendinelli, un des prochains éditeurs de la basilique, a cité une foule d'analogies pour les sujets et la manière d'exécution de la décoration en stuc qui corroborent les indications plutôt vagues de la construction et rappellent aussi la première moitié ou le milieu du I^er^ siècle de notre ère [1].

Je veux remarquer à ce propos que l'évidente inégalité de style des reliefs constatée tout de suite par M. Fornari [2] et la tendance archaïsante, dont on voit des exemples dans nos figures, caractérisent aussi les peintures murales de la maison de la Farnesine, conservées au Musée des Thermes, dont les stucs représentent des scènes des mystères.

En outre il me semble que l'on peut retenir dans la décoration de la voûte centrale une circonstance qui n'est pas sans importance. Exception faite des reliefs de Ganymède et de l'enlèvement de la Leucippide, on distingue très bien deux parois, divisées dans la manière habituelle des peintures murales de Pompei, par exemple celles de la maison des Vettii. Le socle est formé par une espèce de *predella* remplie de petites scènes oblongues. Les espaces vi-

[1] Une savante conférence de cet archéologue fut faite pour la première fois devant « l'Accademia Pontificia » le 21 avril 1921 et répétée ensuite à l'Associazione Romana di Archeologia.

[2] Cp. R. Paribeni, *Catalogo del Museo delle Terme*, 3^e^ édit. (1920), n° 710 et 720.

des, surmontant ce socle, présentent des scènes encadrées comme de vrais tableaux (Hermès et l'âme, Jason et Médée) ou bien représentées comme vues par une fenêtre (Hésione et Hercule). Cette division est parfaitement indiquée pour une paroi — on la retrouve par exemple dans la maison de Livie sur le Palatin — mais pas du tout pour une voûte. Sans en avoir eu l'intention, on a démontré cette impropriété en exposant au Musée des Thermes les stucs de la Farnésine, qui formaient une voûte sur des parois concaves mais non plafonnantes, le long des murs verticaux, non seulement sans en changer la perspective, mais même en améliorant leur effet. J'en conclus que le cycle des représentations mystiques de la Farnésine et de notre basilique a été inventé et représenté pour la première fois dans un pays où l'on n'avait pas l'habitude de construire des voûtes, par exemple dans la Grèce et l'Italie méridionale. Les candélabres stylisés et les palmettes qui remplissent avec des masques [1] les vides entre les tableaux de la voûte centrale sont également bien plus appropriés à un mur vertical qu'à une voûte.

M. Fornari a voulu déterminer aussi l'identité du constructeur de notre édifice et il l'a fait d'une manière, selon moi, très ingénieuse et vraisemblable. Il a fait remarquer [2] qu'à une distance d'environ deux cents mètres de la basilique ont été trouvées de nombreuses inscriptions d'esclaves et d'affranchis appartenants à la familia des Statilii [3]. Une de ces épitaphes porte le cognomen très rare de Mystes [4]. En outre on a découvert dans le même cimetière

[1] De tels masques barbus sont très fréquents sur les monuments funéraires. M. Macchioro (*Zagreus*, p. 119-120) les veut expliquer comme le visage du dieu, symbole de sa présence parmi les fidèles. Le dieu suprême des orphiques était, comme tous les dieux des mystères, Un et sans forme définie (Proclus, *Ennead.*, I, 6, 9 cité par Harrison, *Prolegomena*, p. 624).

[2] *Notizie degli Scavi*, l. c. p. 50-52.

[3] *C. I. L.*, VI, 6213-6640, cp. Jordan-Hülsen, *Topographie Roms*, I, 3, p. 363, ann. 52, Richter, *Topographie Roms*, p. 352.

[4] *C. I. L.*, VI, 6632.

une belle urne de marbre avec des scènes qui se réfèrent aux mystères d'Eleusis [1]. Ces indications sont combinées par M. Fornari avec le procès contre le proconsul T. Statilius Taurus, accusé de *magicae superstitiones* [2] par les complices d'Agrippine.

La conjecture de M. Fornari me semble très vraisemblable et je crois pouvoir la fortifier encore en mettant le fait isolé dans le cadre complet de la lutte de religions qu'on peut entrevoir dans le premier siècle de notre ère.

L'empereur Caligula semble avoir eu des tendances égyptiennes prononcées [3]. Son successeur Claude au contraire fut un admirateur sincère de tout ce qui était grec [4] et essaya entre autre d'introduire les mystères d'Eleusis à Rome [5]. Il est donc très probable qu'il ait autorisé T. Statilius Taurus à construire une basilique orphique. Mais Claude était dominé par l'autorité de sa femme Agrippine. Nous ne savons pas quelles ont été les sympathies religieuses de celle-ci, mais il est très remarquable de constater que les cultes féminins de Cybèle et d'Isis jouissaient de la faveur de Néron, le fils d'Agrippine [6]. Il aura été très facile à celle-ci de trouver des arguments d'accusation contre les Orphiques et leur protecteur Statilius. Déjà Cicéron reproche aux Orphiques le meurtre rituel [7] et le fameux *senatus consultum de Bacchanalibus* défendait les

[1] Cp. e. a. Helbig-Amelung, *Führer durch die Museen Roms*, 3e éd., II, n° 1325, p. 114 et suiv.: G. E. Rizzo, *Il sarcofago di Torre nova* dans *Röm. Mitt.*, 1910, p. 106, 131 et suiv., planche VII (la première reproduction satisfaisante): Paribeni, *Catalogo*, n 440.

[2] Tacite, *Ann.*, XII, 59.

[3] H. M. R. Leopold, *Ontwikkeling van het Heidendom in Rome* (Evolution du paganisme à Rome). Rotterdam, 1918, p. 110.

[4] Voy. le témoignage non suspect de Sénèque dans l'Apokolokynthosis.

[5] Suétone, *Claude*, c. 25: *Sacra Eleusinia etiam transferre ex Attica Romam conatus est.*

[6] Cp. F. Cumont, *Les religions orientales dans l'Empire Romain* (p. 66 et suiv. de la traduction allemande de Gehrich, 2e édit., Leipzig, 1914) et G. Lafaye, *Divinités d'Alexandrie*, Paris, 1884, p. 59.

[7] Cicéron, *in Vat.*, VI, 14.

réunions nombreuses, telles qu'elles auraient pu être d'après les dimensions de notre basilique. Le suicide de Statilius, qui considérait naturellement la mort comme un bienfait parce qu'elle libérait son âme immortelle, et l'indignation des sénateurs qui connaissaient certainement le caractère très élevé de la doctrine des mystères, s'expliquent avec facilité. En outre le merveilleux état de conservation de tous les stucs, l'absence complète de *graffiti* et de traces de fumée me paraissent prouver que l'édifice souterrain n'a été fréquenté que pendant un temps très court.

Mais les arguments d'une défaveur des mystères grecs dans l'empire romain à partir du milieu du premier siècle après Jésus Christ me sembleraient faibles, si je ne rencontrais leurs traces dans une autre partie du monde antique, en Asie Mineure.

Là le culte impérial est lié très étroitement à celui des mystères justement dans la première moitié du premier siècle. Des monnaies attribuent à Livie, épouse d'Auguste, et à Agrippine majeure l'épithète de Καρποφόρος [1]. Des inscriptions appellent celle-ci Θεὰ Σεβαστὰ Αἰολὶς Καρποφόρος [2]. Elle fut vénérée à Mitylène, où naquit en 18 sa fille Julia [3], de 20 à 31 après Jésus-Christ, avec son mari Germanicus, qui porte le nom vraiment orphique de νέος θεός, c'est-à-dire Zagreus [4]. Les membres de la famille impériale en général sont étroitement liés aux cultes des mystères [5]. Les archéologues allemands ont retrouvé dans le sanctuaire de Déméter à Pergame — bâti entre 269 et 263 avant J. C. et fréquenté jusque dans la seconde moitié du deuxième siècle après J. C. — des statues de membres de la famille impériale et des dédicaces à ces membres mêmes. Mais il y a un rapprochement très curieux et, selon

[1] H. Hepding dans *Athen. Mitth.* (1910), p. 443.
[2] Hepding, *ibid.*
[3] Tacite, *Ann.*, II, 54.
[4] Tümpel dans Pauly-Wissowa, *Realenc.*, I, 1036, cp. Abel, *Orphica*, fr. 191.
[5] Hepding, *ibid.*

moi, très important à faire pour l'historien de notre basilique. On a trouvé dans le sanctuaire de Pergame des statues d'Auguste, d'Agrippine majeure et d'un membre de la famille Claudius, probablement Tibère [1], puis on saute au règne d'Hadrien. Si l'on combine l'existence de cette lacune avec le fait que le *pronaos* du temple de Pergame a été restauré par un certain C. Claudius Silanus dans la seconde moitié du deuxième siècle [2], il nous semble possible de conclure que le sanctuaire dans lequel on trouve les traces évidentes de tendances orphiques n'a pas joui des faveurs de la famille impériale et par conséquent des munificences de protecteurs riches durant une période qui s'étend d'environ l'an 50 après J. C. jusqu'au règne d'Hadrien. Il semble que la doctrine orphique, favorisée par les premiers empereurs, célébrée par Virgile — avec naturellement la sympathie d'Auguste — sur le point de devenir religion officielle avec Claude, a été étouffée par les empereurs suivants qui montrent tous des tendances « égyptisantes » [4]. Peut-être la basilique souterraine construite avec la permission de Claude, mais fermée aussitôt après à cause de l'opposition d'Agrippine, nous indique-t-elle le moment précis du revirement des opinions [5].

H. M. R. Leopold.

[1] Hepding, l. c., p. 500-501.

[2] Hepding, l. c., p. 442.

[3] O. Kern, *Das Demeterheiligtum von Pergamon und die Orphischen Hymnen* dans l'*Hermes*, 46 (1911), p. 434-436.

[4] G. Lafaye, *Dictatus d'Alexandrie*, Paris, 1884, p. 56 et suiv.; H. M. R. Leopold, *Ontwikkeling van het Heidendom in Rome* (Evolution du paganisme à Rome), Rotterdam, 1918, p. 111-112.

[5] Madame E. Arthur Strong, qui a suivi et assisté mes études avec un empressement qui est au-dessus de ma reconnaissance, a bien voulu attirer mon attention sur une étude du savant professeur Ch. Hülsen (*Die Ausgrabungen in Rom im 20. Jahrhundert*, III, 5 (29. 1, 21), p. 48-52). L'illustre archéologue voit dans la basilique une salle à manger souterraine et explique toute la décoration comme une « Verherrlichung von Gesang und Wein ». Tout ce qui précède montre que je ne puis partager l'opinion de l'éminent spécialiste de la topographie romaine.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'HISTOIRE DE JOSEPH

DANS LA LITTÉRATURE ET DANS L'ART AU COURS DES DOUZE PREMIERS SIÈCLES

Il n'est pas question de faire, en ces quelques pages, une revue complète et détaillée des monuments iconographiques où se trouve retracée l'histoire de Joseph, depuis le début de l'art chrétien jusqu'au XIII[e] siècle : il y faudrait tout un livre. Je me propose seulement de marquer, par quelques exemples, les étapes de ce développement, et d'essayer d'en comprendre les raisons. Pourquoi cette histoire, plutôt qu'un autre épisode de la Genèse ? Le choix n'en est pas arbitraire : les monuments où elle figure sont nombreux ; mieux qu'une autre, on la retrouve presque toujours dans les cycles un tant soit peu étendus de l'Ancien Testament ; même aux époques de pleine décadence, on en découvre quelques représentations. Les Pères, de leur côté, l'affectionnent entre toutes ; elle jouit enfin d'une renommée et d'une popularité singulières, et qui vont toujours en s'affirmant davantage.

Un fait surprend d'abord : parmi les peintures des catacombes, on n'a pas jusqu'ici trouvé trace de l'histoire de Joseph. Ce récit touchant et merveilleux, un des plus variés et des plus mouvementés parmi ceux que nous rapporte l'Ancien Testament, ce récit, où l'on retrouvait si bien le doigt de Dieu, devait pourtant frapper l'âme et l'imagination populaires. Il a tout le charme de la légende ; il ouvre à la rêverie d'immenses horizons. Mais cette longue histoire anecdotique et pittoresque ne s'accordait pas avec l'art des

catacombes : on sait assez que cet art n'a guère de préoccupations narratives, et qu'il résume plutôt qu'il ne raconte.

Pourtant, d'un autre point de vue, Joseph n'offrait il pas, comme Suzanne, ou Daniel au milieu des lions, ou encore les trois Hébreux dans la fournaise, un témoignage éclatant de la miséricorde et de la protection divines? Des épisodes comme Joseph sortant de la citerne, ou Joseph tiré de prison, n'étaient ils pas aussi riches de symbolisme funéraire que Noé sortant de l'arche, ou Jonas vomi par le monstre? Sans doute : mais on n'avait évidemment pas l'habitude de les considérer de cette façon. Nous touchons ici une nouvelle preuve de l'étroite relation qui unit toute une série de fresques des catacombes et les oraisons de la liturgie funéraire [1]. Qu'on relise en effet la belle et vénérable prière des agonisants, la *Commendatio animae* du bréviaire romain, que Le Blant met en parallèle avec la décoration des sarcophages [2] : on y voit apparaître successivement Hénoch et Elie, Noé, Job, Isaac, Moïse, Daniel, les trois Hébreux, Suzanne, David, et enfin Pierre et Paul ; il n'y est fait aucune mention de Joseph [3].

C'est que, dès le début du III^e^ siècle, on était accoutumé à chercher dans l'histoire de Joseph un symbolisme plus compliqué et plus spécialement théologique. Joseph est une figure du Christ. Isaac aussi, il est vrai. Jonas aussi, et la meilleure, puisque c'est Jésus lui-même qui s'est comparé à lui [4]. Mais Isaac, comme

[1] Peut-être moins étroite cependant qu'on ne l'admet aujourd'hui communément.

[2] *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, p. XXVI. Cf. aussi A. Pératé, *Archéologie chrétienne*, p. 72.

[3] De même la prière de Severus, dans laquelle sont énumérés Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Loth, Moïse, Josué, les trois Hébreux, Daniel, Jonas, Judith, Suzanne, Esther. Toutes ces prières ont leur origine dans un rituel juif.

[4] *Math.*, XII, 40. — « Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus, sic erit Filius hominis in corde terrae tribus diebus et tribus noctibus ».

Jonas, ne préfigurent le Christ qu'à un moment déterminé, dans une circonstance particulière. Il y avait là, étant donné l'art de l'époque, qui ne craint ni les copies, ni les imitations, des modèles fixés une fois pour toutes, de véritables types qui se transmettaient et qu'il suffisait de reproduire. L'avantage était double : les artistes, entraînés par l'habitude, exécutaient facilement et vite de semblables morceaux ; et les fidèles, qui les retrouvaient partout à peu près les mêmes, les reconnaissaient sans peine, et atteignaient, derrière l'image, l'idée qui y était si intimement associée. Plus difficile était l'histoire de Joseph. Très vite, on vit dans le patriarche un type du Christ, non pas dans tel ou tel accident de sa vie, mais dans sa vie tout entière. Déjà Tertullien en dégage tout un symbolisme raffiné : « Joseph, lui aussi, figure le Christ, déjà par ce seul fait — pour ne pas m'attarder — qu'il a souffert persécution de la part de ses frères, par la grâce de Dieu, comme le Christ, trahi par Judas, a été vendu par les juifs, ses frères selon la chair. Mais il est béni aussi en ces termes : « Sa beauté est celle » du taureau, ses cornes sont les cornes de la licorne » ... en ceci aussi il préfigurait le Christ » [1]. Je ne suivrai pas Tertullien dans les arguties par trop subtiles de son symbolisme ; je retiendrai seulement que déjà la méthode d'exégèse allégorique a trouvé dans l'histoire de Joseph un de ses sujets de prédilection. Mais, on le voit, elle n'avait pas encore pénétré vraiment l'âme du peuple ; l'art des catacombes ne raffinait pas tant, et le symbolisme en était plus accessible. Voilà sans doute la raison pour laquelle l'histoire de Joseph n'y apparaît pas.

Il faut aller jusqu'à l'époque constantinienne pour en trouver les premières traces ; encore l'œuvre elle-même, du moins sous sa forme primitive, a-t-elle depuis longtemps disparu. Suivant une in-

[1] *Ad Marc.*, III, 18.

génieuse et séduisante hypothèse de Mgr Wilpert [1]. trop ingénieuse et trop séduisante peut-être, les stues baroques qui ornent aujourd'hui la grande nef de St Jean de Latran, et qui sont dûs à Innocent X (1644-1655) seraient la dernière transformation des mosaïques originales. Nous savons en effet [2] que Constantin avait fait décorer cette nef de scènes empruntées à l'Ancien et au Nouveau Testament, dont les deux premières représentaient d'un côté Adam chassé du Paradis terrestre, de l'autre le bon larron. Tel est précisément le sujet des deux bas-reliefs les plus proches de l'autel : il paraît donc très vraisemblable que le souvenir de cette *concordance* des deux Testaments se soit, à travers toutes sortes de changements et de vicissitudes, conservé jusqu'à nous. Les principales scènes de la vie du Christ se déroulaient sur la paroi de droite, tandis que celle de gauche présentait les *figures* correspondantes. Nous avons ainsi le Baptême de Jésus, et, en face, le Déluge; le Sacrifice d'Isaac, et le Portement de croix; Joseph vendu par ses frères, et Judas; le Passage de la Mer Rouge et la Descente aux limbes; enfin, la Délivrance de Jonas et la Résurrection. Les symboles se font plus variés que dans les catacombes; l'explication allégorique de la Bible commence à entrer davantage dans les habitudes des fidèles; et puis, comme, dans ces *concordances* [3], le sens de la figure est éclairé par la scène du Nouveau Testament qui lui fait face, le symbolisme reste facilement accessible. Ce rapprochement entre Joseph vendu par ses frères et la trahison de Judas avait, du reste, été fait depuis longtemps, puisque Tertullien,

[1] *Mosaiken und Malereien*, p. 202 et suiv.

[2] Migne, *P. L.*, CXXIX. 289. Petrus, et Petrus Deo amabiles presbyteri et vicarii Adriani Papae senioris Romae dixerunt : « Tale quid et divae memoriae Constantinus magnus imperator olim fecit : aedificato enim templo Salvatoris Romae, in duobus parietibus templi historias veteres et novas designavit, *hinc Adam de paradiso exeuntem, et inde latronem in paradisum intrantem fingens* ».

[3] Dont celle-ci est le premier exemple.

dans le passage cité tout à l'heure, se borne à l'indiquer comme une chose déjà connue, et se défend d'y insister [1].

Il est possible que des scènes de l'histoire de Joseph aient décoré, sous Constantin, d'autres basiliques : mais tout souvenir en a disparu. Sous le pontificat de Libère (352-366) elles ont dû contribuer à orner S[t] Pierre, et la basilique libérienne, qui n'était pas encore S[te] Marie Majeure. Ici encore, nous sommes réduits à l'hypothèse : il est vrai qu'elle touche à la certitude. Bien que datant du pape Formose (891-896), les peintures de la nef de S[t] Pierre, dont une description et deux dessins de Grimaldi nous ont conservé une partie [2], reproduisaient, selon toute apparence, les mosaïques antérieures. Un passage du *Liber Pontificalis* semblerait déjà l'indiquer [3]. Panvinio, tout en faisant remonter jusqu'à Constantin la décoration primitive, paraît aussi le penser [4]. Mais Mgr Wilpert apporte à ces témoignages incertains une confirmation à peu près indiscutable [5]. Dans la série des médaillons des Papes qui courait au-dessous de ces peintures, Libère est seul représenté, avant Formose, avec le nimbe carré, l'*indicium virentis* : c'est donc au plus tard sous son pontificat qu'on avait exécuté ces médaillons, depuis restaurés et continués à différentes reprises, et le reste de la décoration, auquel ils sont étroitement liés. Il y avait là, du côté nord, 46 scènes de l'Ancien Testament, et, de l'autre côté,

[1] Tert., *loc. cit.* « Ne demorer cursum ».

[2] Eugène Müntz, *Recherches sur l'œuvre archéologique de Jacques Grimaldi*, dans *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, t. I, p. 247 sq.

[3] *L. P.*, éd. Duchesne, II, 227. « Hic per picturam renovavit totam ecclesiam beati Petri principis apostolorum ».

[4] Panvinio, *De rebus antiquis memorabilibus et praestantia basilicae sancti Petri*, dans Mai, *Spicilegium*, IX, 233. « Formosus papa totam sancti Petri apostoli basilicam, vetere pictura quam ex musivo Constantinus fecerat exolescente, variis novis picturis eximie totam condecoravit, quae adhuc supersunt ».

[5] Wilpert, *op. cit.*, p. 379.

46 du Nouveau [1]. Grimaldi ne put malheureusement en voir qu'une moitié, le reste étant déjà détruit : et c'est précisément dans ce qui manque que l'histoire de Joseph, qui ne pouvait pas ne pas faire partie de ce grand ensemble, devait se développer.

A S^te^ Marie Majeure, dont pourtant un bon nombre de mosaïques sont parvenues jusqu'à nous [2], nous ne sommes pas plus heureux, et nous ne pouvons que constater, entre l'histoire de Jacob qui achève la série de gauche, et celle de Moïse qui commence la série de droite, un hiatus qui devait être comblé par trois scènes de la vie de Joseph. Quelles étaient ces scènes? En l'absence de toute indication, on ne peut pas même le conjecturer [3]. Au reste, ici comme à S^t^ Pierre, elles faisaient partie d'un grand ensemble historique ; si ce n'est, à S^te^ Marie Majeure, qu'un chapitre de l'épopée du peuple hébreu, depuis Abraham jusqu'à Josué, tandis qu'à S^t^ Pierre toute la Genèse se déroulait, et l'Exode après la Genèse, il n'y a pourtant pas de différence essentielle entre les deux séries [4]. Désormais la *figure* peut se passer de réplique : nous ne

[1] Mgr Wilpert dit 44. Mais le plan de Tiberio Alfarano montre qu'il y avait 22 colonnes, plus 2 piliers, et, par conséquent, 23 entre-colonnements; dans chacun de ceux-ci, d'après les dessins de Grimaldi, étaient disposés deux tableaux. En réalité, en tous cas du temps de Formose, il n'y avait que 43 scènes du Nouveau Testament, la Crucifixion tenant un espace quadruple des autres.

[2] Il est bien vraisemblable que ces mosaïques datent de Libère; néanmoins le plus sage est peut-être de s'en tenir à la formule de Mgr Wilpert : « Die [Mosaïken] der Hochwände sind unmittelbar oder mittelbar Liberius zuzuschreiben », *op. cit.*, p. 417.

[3] Peut-être faudrait-il penser plutôt à des scènes où l'aide de Dieu est plus particulièrement manifeste ; le secours que Dieu apporte au juste paraît être, en effet, l'idée dominante qui a guidé, dans une certaine mesure, le choix des autres épisodes. Il serait d'ailleurs téméraire de s'avancer trop loin dans cette voie.

[4] Il faut noter cependant à S^te^ Marie Majeure la première manifestation d'une tendance qui dominera de plus en plus dans les siècles suivants, et qu'on peut appeler *anecdotique*. Encore cette observation ne porte-t-elle pas sur la vie de Joseph, qui était, là comme à S^t^ Pierre, racontée à grands traits pour l'édification des fidèles.

trouvons même pas exprimée à S[te] Marie Majeure l'union des deux Testaments qui est proclamée à S[t] Pierre. Mais qu'on ne s'y trompe pas : à la basilique Vaticane non plus, il n'y a pas de parallélisme comme au Latran ; entre les scènes qui se font face il serait vain de vouloir chercher une correspondance qui n'existe pas. L'histoire du Peuple Saint et des héros de l'ancienne Loi, c'est, pour le chrétien, l'histoire des ancêtres [1]. Elle est maintenant suffisamment connue, suffisamment populaire, pour pouvoir être écrite d'un bout à l'autre, et se passer de tout commentaire. A cette fin du IV[e] siècle, l'explication allégorique et symbolique de la Bible est devenue tout à fait courante ; saint Hilaire, saint Ambroise et leurs disciples l'ont répandue partout. On sait comment un passage donné du Texte Sacré est susceptible de fournir un triple sens [2], un sens littéral, un sens figuré par lequel, sous un événement de l'Ancien Testament, on découvre, avec plus ou moins de clarté, l'annonce d'un fait du Nouveau : enfin un sens moral : nous devons tirer une règle de conduite des exemples que nous ont laissés nos pères. Ainsi, dans les sermons purement moraux comme dans ceux où s'exprimaient des aperçus théologiques, l'histoire de l'Ancien Testament avait sa place, et une place importante. Quoi d'étonnant, dès lors, qu'elle se répétât sur les murs des basiliques ?

Aussi voit-on partout se multiplier ces grands cycles, à la fin du IV[e] et au début du V[e] siècle [3]. Joseph y venait à son rang,

[1] Cf. S[t] Jean Damascène, *De fide orthodoxa*, l. IV. « Sanctis Patribus visum est, ut, refricandae quam primum memoriae causa, tamquam praeclara quaedam trophaea, in imaginibus pingantur ».

[2] Origène, Περὶ ἀρχῶν, IV, *P. G.*, XI, 364 sq., a le premier donné la théorie de ce système d'exégèse.

[3] Par exemple, S[t] Laurent in Damaso, décorée « historiis sacris » (*lettre du pape Hadrien à Charlemagne*). — S[t] Ambroise de Milan, dont il nous reste les *tituli*, de S[t] Ambroise lui-même. — S[te] Félix, à Nole. — S[t] Paul hors les murs. — L'église dont le *Dittochaeum* de Prudence nous a conservé les *tituli* — etc.

après Isaac et Jacob. Déjà sa vie commençait à devenir une des plus illustres de l'Ancien Testament. Des prédicateurs comme saint Ambroise [1], des écrivains comme Prosper d'Aquitaine [2], pour ne citer que ceux là, en étudiaient chaque détail, tiraient de chaque passage un enseignement théologique ou moral. Un des premiers, le premier peut-être parmi les patriarches, Joseph reçoit le titre de *sanctus* [3]. Néanmoins, à en juger par les documents que nous possédons — malheureusement en trop petit nombre — son histoire n'est guère tracée, en général, que du point de vue narratif, et dans ses grandes lignes, aux murs des églises. Les *tituli* de saint Ambroise ne font mention que de quatre tableaux [4]. Moindre encore en était le développement dans la série de peintures dont Prudence nous a conservé les inscriptions : deux épisodes seulement, sur vingt-quatre pour l'Ancien Testament, y étaient consacrés [5]. Le peintre de S[t] Paul était, lui, plus explicite [6]. Sur les quarante-

[1] *De Joseph patriarca*, Migne, *P. L.*, XIV, 641.

[2] *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei*, I, 25.

[3] Ambroise, *loc. cit.* : « Justum est igitur ut cum in Abraham didiceritis impigram fidei devotionem, in Isaac sinceræ mentis puritatem, in Jacob, etc... Sit igitur nobis propositus *sanctus* Joseph tamquam speculum castitatis ». — Il faut ajouter d'ailleurs que, dans d'autres passages, S[t] Ambroise ne refuse pas à quelques patriarches le titre de *sanctus*.

[4] 1. Présentation à Jacob de la tunique ensanglantée. — 2. Joseph emmené en Egypte. — 3. La chasteté de Joseph. — 4. Joseph devenu tout puissant, sans doute avec le rappel du songe qui lui prédisait sa grandeur. Les *tituli* sont cités par Garrucci, I, 461, 8-9-10-11. Dans ces commentaires de la décoration peinte, les préoccupations théologiques se mêlent aux préoccupations morales ; mais, ici comme dans le *De Joseph patriarca*, les premières le cèdent aux secondes.

[5] 1. Le songe de Pharaon. — 2. Joseph reconnu par ses frères. Le choix paraît assez singulier ; on peut penser cependant que l'artiste a voulu montrer, dans le premier épisode, l'appui que Dieu donne à l'âme fidèle (« interprete Christo ») ; dans le second la beauté du pardon des injures. Il n'est en aucun cas possible d'y voir le développement suivi d'une idée symbolique, pas plus que dans les *tituli* de S[t] Ambroise.

[6] J'admets, avec Mgr Wilpert, que les peintures de Cavallini qui couvraient autrefois les murs de la nef, et que nous a conservées le

deux tableaux qui couvraient la paroi droite de la nef, neuf étaient réservés à Joseph. Ils racontent en détail toute la première partie de l'histoire du patriarche, jusqu'au songe de Pharaon [1] : il est vrai qu'ils passent le reste sous silence. Il est particulièrement surprenant de voir supprimée, dans une basilique consacrée à saint Paul, cette deuxième partie : dans toutes les explications allégoriques, Benjamin est en effet considéré comme le type de l'Apôtre [2]. Il eût donc été très naturel que son histoire fût racontée en détail, d'autant plus qu'elle se serait en quelque mesure opposée au récit de la vie du saint qui se déroulait peut-être déjà sur la paroi de gauche. Voilà la preuve que les artistes qui exécutaient ces grands cycles n'avaient guère de préoccupations symboliques.

Ces peintures sont donc nettement narratives, et on y retrouve ce caractère anecdotique que nous avons vu se manifester pour la première fois aux mosaïques de S^te^ Marie Majeure. On a rattaché, et avec raison, l'origine de cette tendance, qui, à mesure que l'on pénètre dans le Moyen Age, s'affirme de plus en plus, à l'influence des Bibles historiées, dont le nombre, depuis le IV^e^ siècle, s'accroît sans cesse [3]. Mais les homélies des Pères y ont aussi leur

Barb. 4406, n'étaient que le renouvellement d'une décoration antique, très vraisemblablement du V^e^ siècle.

[1] 1. Songe de Joseph. — 2. Il le raconte aux siens. — 3. Il va trouver ses frères. — 4. Il est jeté dans la citerne. — 5. Il est vendu. — 6. Chasteté de Joseph. — 7. Joseph en prison. — 8. Songe de Pharaon. — 9. Explication du songe.

[2] Ambroise, *de Joseph patriarca*, VIII, X, XI, XIII. — Prosper d'Aquitaine, *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei*, I, 30, 31, etc.

[3] Cf. un catalogue dans Tikkanen, *Die Genesismosaiken von S. Marco in Venedig, und ihr Verhältniss zu den Miniaturen der Cottonbibel, nebst einer Untersuchung über der Ursprung der mittelalterlichen Genesisdarstellung, besonders in der byzantinischen und italienischen Kunst* (*Acta Societatis scientiarum Fennicae*, Helsingfors, 1889). Qu'il suffise ici de citer la Genèse de Vienne, la Bible de Cotton, le Pentateuque d'Ashburnham, qui sont, avec la Bible de Quedlimbourg, les monuments les plus vénérables. A l'époque carolingienne, la diffusion des manuscrits à miniatures est encore accrue.

part. Il ne faudrait d'ailleurs pas croire que le récit plus sobre, qui ne retrace que les scènes principales, soit jamais abandonné. Il se retrouve par exemple, au VIII[e] ou au IX[e] siècle, aux murs de S[te] Marie Antique: sur une vingtaine de tableaux empruntés à la Genèse, l'histoire de Joseph n'en occupe que quatre, et comprend seulement six scènes[1]. Mais la tendance anecdotique est de beaucoup la plus forte: pour n'emprunter d'exemples qu'au récit qui nous intéresse, il suffit de citer, au VI[e] siècle, la chaire de Maximien, à Ravenne, qui y consacre dix scènes, et, au XII[e] ou XIII[e] siècles, les mosaïques de S[t] Marc de Venise, où il est raconté en trente-huit tableaux.

Ces exemples, on ne saurait en allonger indéfiniment la liste. Sobres ou prolixes, encouragés par les Pères, trouvant dans les manuscrits à miniatures des recueils de modèles qu'ils peuvent imiter plus ou moins servilement, les décorateurs sembleraient devoir multiplier, aux murs des basiliques, les représentations de la Genèse. Il n'en est rien: pendant trois siècles, on ne rencontre presque plus de ces grands ensembles. On est d'abord tenté de croire qu'à Rome les invasions des Goths, les attaques des Lombards, ont dû briser tout effort artistique, et que, si l'histoire de Joseph, comme l'Ancien Testament entier, disparaît, c'est que toute décoration disparaît. Il n'en est rien cependant, et, dans les temps les plus troublés, on ne cesse pas, non seulement d'orner les ba-

[1] 1. Joseph raconte ses songes. — 2. Il est vendu. — 3. Il est présenté à Putiphar. — 4. Chasteté de Joseph. — 5. Joseph conduit en prison. — 6. Le festin de Pharaon. Il est d'ailleurs probable qu'une 5[e] fresque a disparu. Mais, on le voit, seuls sont relatés les événements les plus importants. Grüneisen rapporte ces peintures au pape Nicolas I[er] (858-67). Mgr Wilpert à Paul I[er] (757-67). Je pencherais plutôt en faveur de cette dernière opinion. Il est en effet de toute vraisemblance que l'église fut abandonnée après le tremblement de terre de 847, puisque sous Léon IV on la construit « juxta Viam sacram » (cf. *L. P.*, II, 145 et 158).

siliques, mais d'en construire ou d'en reconstruire [1]. Sans doute, un certain nombre de ces monuments sont ignorés de nous, et ont disparu sans laisser de traces : mais il est néanmoins difficile d'admettre que, si le cycle de la Genèse y avait figuré souvent, il n'en eût subsisté d'autre exemplaire que celui de S^te^ Marie Antique. A Ravenne non plus, qui était encore, au VI^e^ siècle, en pleine prospérité, et où plusieurs grands ensembles ont été conservés, nous ne trouvons, à S^t^ Vital, que quelques représentations isolées de l'Ancienne Loi [2], et, à S^t^ Apollinare Nuovo, ce sont les miracles et la Passion du Christ qui occupent les deux côtés de la nef [3]. Seules paraissent rester en faveur les scènes de l'Ancien Testament qui permettent le développement des *concordances*. C'est une *concordance* que la basilique dont Rusticus Elpidius nous a conservé les *tituli* [4] montrait au long de ses parois, assez analogue — plus développée peut-être — à celle du Latran [5]. Au siècle suivant, c'est

[1] Au VI^e^ siècle, la grande mosaïque de SS. Come et Damien, sous Félix IV (526-530), — l'arc triomphal de S^t^ Laurent, sous Pélage II (579-590), — probablement la mosaïque absidale de S^t^ Théodore.

Au VII^e^ siècle, les mosaïques de S^te^ Agnès (Honorius, 625-633), et de S^t^ Etienne le Rond (Théodore, 642-649).

Au VIII^e^, la chapelle de Jean VII (705-707) — les peintures de S^t^ Chrysogone (Grégoire III, 731-741) — les mosaïques de S^te^ Suzanne et des SS. Nérée et Achillée (Léon III, 795-816).

Au IX^e^, les mosaïques de S^te^ Cécile et de S^te^ Praxède (Pascal I, 817-824) — celles de S^t^ Marc, et la décoration de S^t^ Georges (Grégoire IV, 827-844).

Il faut ajouter à cette liste, forcément très incomplète, les peintures de S^te^ Marie Antique, et celles de S^t^ Clément, qui s'échelonnent jusqu'au XI^e^ siècle.

[2] Moïse gardant les troupeaux — se déchaussant devant le buisson ardent — recevant les Tables de la Loi. — Dans les lunettes mêmes, sacrifice d'Abel et de Melchisédech. — Sacrifice d'Abraham et Abraham recevant les trois anges.

[3] Cf. Baumstark, *I mosaici di S. Apollinare Nuovo e l'antico anno liturgico ravennate*, dans *Rassegna Gregoriana*, 1910, p. 34 sqq. Il y a là un curieux essai d'explication du choix des sujets représentés.

[4] Migne, *P. L.*, LXII, 543.

[5] Eve séduite par le serpent était opposée à l'Annonciation; le bon larron entrant au paradis répondait — comme au Latran — à l'expulsion

encore une concordance, plus restreinte, celle-là, que Benoît abbé de Wearmouth, fait peindre « pour orner le monastère et l'église de S^t^ Paul » [1]. Mais l'histoire du peuple de Dieu ne décore plus les murs des basiliques.

Faut-il en chercher la raison dans un état d'esprit analogue à celui de Maxime Planudes, que cite M. Bréhier dans son bel ouvrage sur l'art chrétien [2] : « Entre le premier et le nouvel Adam, la nuit s'étendit sur le monde » [3]. Il y aurait eu alors une espèce de dédain pour cette nuit, que l'on eût jugé inutile de représenter. Mais Maxime Planudes, comme le fait remarquer d'ailleurs M. Bréhier, est du XIV^e^ siècle, et rien ne prouve que cette manière de penser existât déjà, à Rome, huit siècles auparavant. Tout au contraire, Grégoire le Grand n'écrit-il pas, à la fin du VI^e^ siècle, de nombreuses homélies sur l'Ancien Testament [4] ? Pour nous en tenir à l'objet de notre étude, il parle fort souvent de Joseph, dont il commente l'histoire au point de vue allégorique comme au point de vue moral [5]. Mais il y a une autre explication,

d'Adam et d'Eve, la Vision de Pierre aux animaux de l'arche, le Don des langues à la Tour de Babel. Joseph vendu par ses frères faisait pendant à la trahison de Judas, le Sacrifice d'Abraham à la Montée au Calvaire — encore comme au Latran — la manne à la Multiplication des pains, Moïse montant au Sinaï au Sermon sur la Montagne. — La basilique à laquelle se rapportent ces *tituli* de Rusticus Elpidius peut, au reste, être antérieure au VI^e^ siècle.

[1] Bède, *Vita 5 SS. Abbatum*, *P. L.*, XCXIV, 720. Il ne signale que quatre tableaux. « Isaac, ligna quibus immolaretur portantem, et Dominum crucem in qua pateretur aeque portantem » — toujours le sujet du Latran — « proxima super invicem regione, pictura conjunxit. Item serpenti in eremo a Moyse exaltato, Filium hominis in cruce exaltatum comparavit ».

[2] L. Bréhier, *L'art chrétien, son développement iconographique des origines à nos jours*, p. 114.

[3] Migne, *P. G.*, CXLVII, 1008.

[4] *Expositio in beatum Job.* *Libri duo in Ezechielem.*

[5] Migne, *P. L.*, LXXV, 585.

[6] Migne, *P. L.*, LXXV, 745; LXXVI, 546, 1054.

la plus simple de toutes, et qui est peut-être la vraie. N'est-il pas très probable que, d'une manière générale, par suite des guerres, des pillages, et de la barbarie envahissante, la connaissance des Livres Saints ait été moins répandue qu'à l'époque précédente ? On ne savait plus « l'Histoire Sainte », ou on ne la savait plus que fort mal. Combien de catholiques, de nos jours, resteraient hésitants devant un épisode quelconque de la vie de Joseph [1] ? A quoi bon exposer à la vue des fidèles des images qu'ils ne comprendraient pas? La connaissance de l'Ancien Testament se restreint de plus en plus à l'élite intellectuelle, laïque et surtout religieuse : le peuple l'oublie, en dehors des événements principaux [2]. Pour qu'il l'ait vraiment rappris, il faut attendre le XII[e] siècle. Et, par un phénomène assez singulier, tout le terrain que perd la Bible est gagné par les légendes de martyrs et de saints [3].

Jusqu'ici, toutes les représentations de l'histoire de Joseph que nous avons rencontrées étaient intimement liées à un cycle plus ou moins étendu de l'Ancien Testament. Ces cycles disparaissant, cette histoire quitte aussi les murs des basiliques ; mais la tradition iconographique s'en perpétue de diverses manières : sans parler des Bibles illustrées, on la retrouve ça et là sur un siège épiscopal, sur une pyxide, parfois encore associée à d'autres épisodes de la Genèse, le plus souvent isolée [4]. Sans doute, ces représentations sont rares : elles permettent pourtant de se rendre compte que l'on s'habitue à considérer l'histoire de Joseph comme une

[1] Exceptons toutefois l'épisode de la femme de Putiphar, popularisé par la Renaissance.

[2] Comme je le faisais remarquer plus haut, les *concordances* lui demeuraient plus accessibles, les scènes s'expliquant et s'éclairant l'une l'autre ; elles sont d'ailleurs, au demeurant, presque toujours les mêmes.

[3] S[t] Chrysogone, S[t] Clément, S[te] Marie Antique.

[4] Chaire de Maximien, pyxides de la collection Basilewsky, du musée de Berlin, coffret de Sens ; cf. Garrucci, VI, 439.

unité, et non plus seulement comme une simple partie de la grande épopée. Le missel de Bobbio, publié par Mabillon, sous le titre de *Sacramentarium Gallicanum* [1], et que M. Delisle fait remonter au VII[e] siècle, nous montre du reste, mieux que les monuments, incomplets et fragmentaires, l'importance croissante qu'elle continue à prendre : une préface particulière y est consacrée à Joseph [2], ce qui n'arrive pour aucun autre des héros de l'Ancienne Loi. Il est la figure par excellence, celle qui résume et complète toutes les autres, le véritable type de Jésus-Christ. Ecoutons le texte liturgique. « Vere dignum et justum est..... per Christum Dominum nostrum. Cujus typum Joseph portans, immenso amore a patre diligitur, in occulto odio a fratribus reportatur. Illum denique oderant fratres sui propter mysteria somniorum : et Christum Dominum persequebantur Judaei propter manifestationem virtutum. Ille ad visitandum populum a Deo Patre piissimo destinatur : ille errabat per heremum, ut inveniret fratres, qui noscebantur pastores. Hic Christus Dominus praedicabat in populo, ut ab errore converteret peccatores. Illum in Dothaim vendiderunt fratres, et occidere tractaverunt : hunc Christum Dominum Bethania Lazarum suscitantem doluerunt Judaei, et crucifigere statuerunt. Ille in cisterna servandus reputatur : hic custodiae militum deputatur. Ille a fratribus : hic Christus Dominus a Judaeis traditur. Ille Ismaelitis triginta argenteis venditur in deserto : hic Christus Dominus triginta argenteis a Judaeis. Illum fratres vendiderunt in Ægypto : hunc milites exspoliaverunt. Ille addicitur servituti : hic Christus Dominus adfigitur cruci. Ille in Ægypto descendit : hic Christus Dominus in ligno pependit. Cum illo duo damnati servantur in carcere : cum Christo Domino duo latrones adjunguntur in cruce. Joseph damna-

[1] Il n'est pas spécifiquement gallican : c'est un essai « extraordinairement mal réussi » de combinaison entre l'usage romain et l'usage gallican. Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 167 (V[e] éd.).

[2] Mabillon, *Museum Italicum*, I, 308. — *Contestatio de Joseph.*

tis somnia exponit: Christus Dominus latroni praemia promittit aeterna. Joseph de ergastulo egressus componitur: Christus Dominus infernum exspoliaturus aggreditur. Ille post tribulationem pervenit ad honorem: Christus Dominus post resurrectionem triumphans ascendit ad Patrem. Ille frumenta distribuit in Egypto: hic Eucharistiam consecravit in mundo. Ille a fratribus est adoratus in terris: hic Christus Dominus ab Angelis jugiter adoratur in coelis. Cui etc. ». Il y a là tout le développement d'une *concordance*, où quinze tableaux de la vie de Joseph s'opposent au récit de la Passion du Christ et de sa glorieuse Résurrection [1]. Ce n'est pas à dire que ce parallélisme soit une nouveauté au VII^e^ siècle: suffisamment de passages cités dans le cours de cet article prouvent le contraire [2]. Seulement nulle part il n'a été encore développé avec une symétrie aussi concise et aussi rigoureuse. Mais il faut attendre pour voir se réaliser dans l'art cette longue série de représentations symboliques.

[1] Voici cette *concordance*, telle qu'elle ressort du texte. — 1. Joseph est poursuivi par la haine de ses frères, le Christ par celle des juifs. — 2. Joseph cherche ses frères, comme le Christ les cherche par la prédication. — 3. Les frères de Joseph méditent sa mort, comme, après la résurrection de Lazare, les Juifs méditent la mort du Christ. — 4. Joseph est jeté dans la citerne, le Christ entre les mains des soldats. — 5. Joseph est vendu comme le Christ. — 6. Il est vendu trente deniers d'argent, comme le Christ (remarquez que, dans la Vulgate, Joseph est vendu, non pas trente deniers, mais vingt pièces d'or). — 7. Joseph est vendu pour aller en Egypte (qui est le type de l'enfer, de la mort et du dénuement): le Christ est dépouillé de ses vêtements. — 8. Joseph est réduit en servitude, comme le Christ est attaché à la croix. — 9. Joseph va en Egypte, c'est-à-dire vers la mort, comme le Christ en croix. — 10. L'échanson et le panetier s'opposent au bon et au mauvais larron. — 11. Joseph explique les songes de ses compagnons, le Christ promet au bon larron la vie éternelle. — 12. Joseph sort de prison, le Christ ressuscité descend aux Limbes. — 13. Joseph arrive aux honneurs; le Christ, après ses souffrances terrestres, monte vers son Père. — 14. Joseph distribue le blé, qui est la figure de l'Eucharistie. — 15. Joseph est adoré par ses frères, comme le Christ par les anges.

[2] Il y faut ajouter, comme un peu antérieur au Missel, le ch. XXX des *Quaestiones in Genesim* d'Isidore de Séville (Migne, *P. L.*, LXXXIII, p. 271 sqq.).

Nous voyons reparaître l'histoire de Joseph, avec la Genèse tout entière, dans la nef de S[t] Pierre in Ferentillo comme dans celle de S[t] Jean Porte latine; mais, dans l'une, il ne subsiste que deux scènes[1]; dans l'autre, les nécessités de la décoration ont réduit l'artiste à ne représenter qu'un seul épisode: c'est le songe de Joseph, qui termine, sur le mur de gauche, la série des sujets de l'Ancien Testament: il semble que l'on ait voulu, la place manquant pour retracer la vie du patriarche, rappeler du moins son existence. Au reste, ces peintures, où s'affirme d'ailleurs une véritable Renaissance, ne sont guère qu'une reprise des grands cycles basilicaux du IV[e] et du V[e] siècle.

Au XIII[e] siècle, toute l'histoire de Joseph se déroule, détaillée sans prolixité, sur une des deux plaques de marbre — provenant d'ambons, sans doute — qui sont aujourd'hui encastrées dans les parois d'une chapelle de S[te] Restitute, à Naples, Santa Maria del Principio. Celle qui nous occupe décore le mur de gauche[2]. Ces quinze petits tableaux, d'exécution sobre, de style presque antique, sont une narration très vivante, mais probablement sans intention de symbolisme[3]. Si nous voulons trouver une illustration parfaite

[1] Le songe de Joseph. — Les frères de Joseph en Egypte.

[2] Bertaux, *L'Art dans l'Italie méridionale*, p. 775, et pl. XXXIV et. Alinari, 11598). Il l'attribue, et non sans de solides raisons, à l'école de Peregrino, qui a sculpté le porche de Sessa. L'opinion courante datait ce bas-relief du VIII[e] siècle. Venturi (*Storia dell'arte italiana*, III, 552) l'assigne à la fin du XII[e].

[3] Les sujets sont disposés par rangs de cinq, et, par une « anomalie singulière » se suivent de droite à gauche. La première rangée raconte l'histoire de Joseph avant sa captivité en Egypte; la seconde, cette captivité; la troisième, son élévation.

1. Joseph raconte son songe à Jacob en présence de ses frères (*Gen.*, XXXVII, 9). — 2. Jacob envoie Joseph retrouver ses frères; Joseph part, un ballot au bout d'un bâton; son chien saute devant lui; un oiseau, dont la signification m'échappe, est perché au dessus (XXXVII, 13-14). — 3. A droite, Joseph est entouré et entraîné par ses frères; à gauche l'un d'eux le met dans la citerne (XXXVII, 24). — 4. La tunique ensanglantée est présentée à Jacob, qui déchire ses vêtements (XXXVII, 32-34).

de Grégoire le Grand et d'Isidore de Séville, du Missel de Bobbio et de Walafried Strabo, c'est en France qu'il faudrait aller : une étude des vitraux de Bourges, de Chartres, d'Auxerre, de Poitiers serait nécessaire.

Une telle étude, qui a d'ailleurs été faite, ne saurait entrer dans le cadre de cet article : qu'il suffise d'avoir suivi les représentations de l'histoire de Joseph depuis les origines jusqu'à leur complet épanouissement. Du long chemin parcouru, il n'est peut-être pas inutile de marquer les étapes principales. Dès son apparition au

— 5. Joseph est vendu aux Madianites; il est, à droite, sur un chameau, tandis qu'à gauche un Madianite reçoit les vingt pièces d'or (XXXVII, 28). Il y a interversion entre ces deux dernières scènes; je n'en découvre pas de raison profonde. Il faut sans doute penser que le sculpteur, ayant placé le deuil de Jacob dans le quatrième compartiment, n'a pas trouvé, pour remplir le cinquième, d'autre épisode postérieur de l'enfance de Joseph, et a été obligé de revenir en arrière.

6. Joseph est vendu à Putiphar, qui l'accueille, assis devant sa maison (XXXVII, 63). — 7. Il s'enfuit en laissant son manteau (XXXIX, 12). — 8. La femme de Putiphar accuse Joseph en présentant le manteau comme pièce à conviction; Joseph, à gauche, est saisi par deux gardes (XXXIX, 17-20). — 9. Songes de l'échanson — à gauche — et du panetier — à droite — (XL, 9 sqq.). — 10. Songe de Pharaon. A droite on voit les vaches et les épis; à gauche, Pharaon couché dans un lit (XLI, 1-7).

11. Explication du songe. Pharaon est à droite, sur un trône; devant lui, Joseph parle; à gauche, une foule écoute dans une attitude admirative (XLI, 15-37). — 12. Joseph est promené en triomphe sur un char (XLI, 43). — 13. En prévision des années de disette, il fait amasser du grain dans les greniers (XLI, 48-49). — 14. La coupe est retrouvée dans le sac de Benjamin, qui se croise les bras, tandis que ses frères font des gestes d'étonnement (XLIV, 12). — 15. Rencontre de Joseph et de Jacob; tous deux s'embrassent (XLVI, 29).

On voit que, jusqu'au treizième épisode, la narration est assez détaillée. Au contraire, avec les deux derniers, les événements se précipitent. On ne peut guère expliquer cette singularité que, comme tout à l'heure, par une raison matérielle. L'artiste paraît s'être aperçu tout à coup du manque de place et il s'est vu obligé, pour arriver à une conclusion, de sauter par dessus un assez grand nombre de scènes, nécessaires cependant à l'intelligence du récit. Du moins a-t-il tenu à terminer ce récit.

IV^e^ siècle, cette histoire n'est qu'une partie de la grande histoire du peuple de Dieu : elle en est inséparable : c'est ainsi qu'elle trouve place aux murs des basiliques, dans les séries narratives qui dominent nettement à la fin du IV^e^ siècle et au V^e^, comme dans les séries allégoriques, plus proches de la décoration des catacombes, qui, antérieures sans doute aux précédentes, mais éclipsées un moment par elles, se perpétuent encore après leur presque complète disparition. Dans la longue période qui s'étend du VI^e^ au XII^e^ siècle, je n'ai pu relever qu'un petit nombre de représentations de l'histoire de Joseph : mais elles ont pourtant leur valeur : c'est le moment où la vie du patriarche, qui n'est plus encastrée dans la Genèse, va prendre une certaine indépendance, et former un tout en elle-même. Mais, pour comprendre l'achèvement de cette évolution, qui n'est pleinement accomplie qu'au XIII^e^ siècle, il faut consulter la littérature ecclésiastique ; ici, point de ces arrêts, point de ces reculs, au moins apparents, que nous avons constatés dans l'iconographie : la ligne est droite, de Tertullien à saint Hilaire et à saint Ambroise, de Grégoire le Grand et d'Isidore de Séville à Raban Maur et à Walafried Strabo. Et, sans doute, quand Tertullien écrit les lignes que l'on a lues tout à l'heure, le symbolisme de Joseph est déjà fixé dans ses grands traits : mais chaque Père, de siècle en siècle, le précise, l'accroit, l'établit dans des détails de plus en plus minutieux. Il suffit de comparer les deux bouts de la chaine, Tertullien [1] et Walafried Strabo [2], ou même saint Ambroise [3] et le missel de Bobbio, pour se rendre compte des progrès réalisés. Souvent, il est vrai, ces écrivains se répètent : mais une étude un peu attentive de ceux mêmes qui paraissent se répéter le plus montrera presque toujours quelque perfectionnement, quelque pierre nouvelle ajoutée à l'édi-

[1] Pag. 2.

[2] *Glossa ordinaria*, *in Gen.*, XXXVII sqq.

[3] *De Joseph patriarcha*, Migne, *P. L.*, XIV, 641 sqq.

fice [1]. Peu à peu, Joseph est ainsi devenu la figure la plus populaire de l'Ancien Testament, et celle aussi dont le symbolisme était le mieux connu et le plus développé. « Noster Joseph, Christus Dominus »; « Verus Joseph, Dominus Jesus Christus », s'écrie, avec Prosper d'Aquitaine [2] et Isidore de Séville [3], tout le Moyen Age. L'expression artistique de cette idée était déjà esquissée au Latran : mais c'est seulement aux vitraux des cathédrales du XIII[e] siècle qu'elle prend tout son développement et toute son ampleur.

PIERRE FABRE.

[1] Par exemple Prosper d'Aquitaine, *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei*, I, XXV à XXXII, et Isidore de Séville, *Quaestiones in Gen.*, Migne, *P. L.*, LXXXIII, 271 sqq.

[2] *Op. cit.*, XXIX.

[3] *In Gen.*, XXX. Isidore de Séville a d'ailleurs développé aussi un long parallèle entre Moïse et le Christ. Cf. *Quaestiones in Exodum*, *P. L.*, LXXXIII, 287 sqq.

ASKLÈPIOS ET LES CHARITES

NOTE AU SUJET D'UN BAS-RELIEF DU VATICAN [1]

(Pl. VI)

Sur l'invitation d'un de nos maîtres, nous avons étudié un bas-relief du Musée Pio-Clementino, qui est actuellement dans la Rotonde et qui représente, de gauche à droite, Hermès et un homme agenouillé, Asklèpios, les trois Charites. La reproduction la plus ancienne est celle de Visconti [2] et elle semble bien être l'archétype des reproductions ultérieures, toutes plus ou moins fidèles. En outre jamais cet ex-voto n'a été reproduit en héliogravure, la publication de l'ouvrage de M. Amelung ayant été interrompue. Une communication [3] faite récemment à l'Académie des Inscriptions n'a-t-elle pas enfin donné un renouveau d'intérêt à ce qui touche au culte d'Asklèpios ?

Visconti nous apprend que ce bas-relief se trouvait autrefois dans la *loggia scoperta*, l'ancienne *loggia* d'Innocent VIII, que l'on gagne de la Salle des Masques; la *Beschreibung Rom's* [4] précise encore : le bas-relief était sous la première fenêtre, parmi les parents pau-

[1] Je suis heureux de remercier de leur aide M. Salomon Reinach et M. Nogara, ainsi que M. Amelung, qui m'a permis de publier une photographie à paraître dans le 3e volume de ses *Sculpturen des Vaticanischen Museums*.

[2] E. Q. Visconti, IV, pl. 13 (1re éd., 1788; éd. des *Œuvres complètes*, 1820); — un erratum de Müller-Osterley a été reproduit par Saglio : I, p. 125, s. v. *Aesculapius*, n. 44, lire : Mus. Pio-Clem., IV, pl. 13 et non I, pl. 32.

[3] Communication de M. Carcopino sur une mosaïque de Lambiridi (3 et 10 mars 1922); je n'en connais encore qu'un résumé succinct.

[4] II, p. 195, n° 12.

vres du musée. Maintenant la place est vide : c'est que, la *loggia scoperta* n'étant plus accessible au public, l'ex-voto a été jugé digne de la Rotonde et placé vers 1885 dans la base de la statue de Claude mentionnée dans Helbig au n° 299 de la 3e édition. Depuis lors tous les catalogues [1] notent son existence ; mais Helbig a omis de compléter son article sur la statue de Claude par la description du bas-relief qui en orne le piédestal.

Le long séjour que cet ex-voto a fait sur la *loggia scoperta* explique l'état de mauvaise conservation dans lequel il se trouve actuellement ; la pierre a partout été entamée par les intempéries et l'on ne distingue plus que les lignes générales. Au centre Asklépios, chevelu et barbu, vêtu d'un manteau qui laisse à découvert la poitrine et l'épaule droite et n'enveloppe que le bras gauche et les jambes ; la main droite passe devant le corps et s'appuie sur le bâton autour duquel s'enroule le serpent ; le bras gauche est allongé ; la représentation d'Asklèpios la plus voisine de celle-ci est celle que l'on voit sur un diptyque [2] autrefois à Rome et maintenant à Liverpool. A gauche Hermès, selon le type hellénique du IVe siècle ; il semble jeune et imberbe ; on distingue les bords roulés du pétase sans toutefois voir des traces d'ailes ; une courte chlamyde couvre seulement le bras gauche et laisse le corps à peu près nu ; dans la main gauche on voit le caducée. Devant Hermès est agenouillé un homme vêtu, comme Asklèpios, d'un manteau qui laisse à découvert le côté droit. A droite le groupe des trois Charites : « nudae, connexae, ... una aversa pingitur, duae nos respiciunt » [3] : le groupe est assez connu pour qu'il n'y ait rien à ajouter à la brève description de Servius, si ce n'est que le mouvement des têtes (deux étant tournées vers la gauche, la troisième au contraire vers la droite) assure et l'équilibre du groupe et celui de la

[1] Catalogue officiel, dern. éd. française. 1914. n° 550.
[2] Reinach, *Reliefs*, II, p. 455, n° 3.
[3] Serv., *ad Aen.*, I, 720.

composition de l'ex-voto tout entier : c'est exactement le groupe du Louvre et celui de Sienne [1], celui aussi que reproduisent un sarcophage de la Villa Mattei et un fragment conservé au Campo Santo de Pise [2].

Nous ne savons pas où ce bas-relief a été trouvé, mais la nature du marbre, la tête barbue et le costume du dédicant, enfin la comparaison avec un bas-relief de la Salle des Statues [3], tout porte à croire que nous sommes en présence d'une œuvre grecque : la nudité des Charites et l'Hermès obligent à lui assigner une date assez tardive. Notre bas-relief est évidemment un ex-voto à Asklèpios : le travail en est assez grossier : l'érosion a affiné les formes, mais on reconnait aisément qu'à l'origine le groupe des Charites était lourd ; nous serions donc en présence de l'œuvre non d'un artiste, mais d'un marbrier travaillant selon des modèles courants : nous aurions en effet pu multiplier les exemples de représentations identiques. D'où viennent donc les difficultés d'interprétation ? D'abord on ne distingue plus ni physionomies, ni détails : on ne sait si le dédicant vient implorer ou remercier ; on ne sait quels étaient les attributs des Charites. En second lieu, si sur cet ex-voto les divinités sont représentées d'après des types connus, c'est leur réunion dans une même composition qui étonne ; l'étude de toutes les représentations [4] que nous ayons des Charites ne nous fournit presque aucun élément de comparaison ; nous sommes en présence d'un groupement nouveau dû à la fantaisie du client et à la nature particulière de son vœu. La question est de savoir quelle était aux yeux du dédicant, sup

[1] Reinach, *Statuaire*, I, p. 152 et p. 346.

[2] Reinach, *Reliefs*, III, p. 295, n° 1 et p. 115, n° 1.

[3] Amelung, *Sculpt. des Vatic. Mus.*, n° 260, pl. 53 : — Helbig, n° 188.

[4] Cf. Jahn (Otto), *Die Entführung der Europa*, Wien, 1870. — A propos d'un fragment, l'auteur consacre une longue digression (p. 32-44) aux Charites : son étude, à laquelle est joint (en note) un catalogue des représentations figurées, est très importante et forme la base des travaux ultérieurs.

pliant ou remerciant, la raison du rapprochement d'Asklépios et des Charites.

Chez Visconti [1] nous trouvons une explication que reprendront plusieurs commentateurs, entre autres Guigniaut [2] et K. O. Muller [3]. D'après Visconti cet ex-voto serait en un mot un rébus: les Grâces seraient là pour montrer que le dédicant *gratias agit*. Dire que les Grâces ont toujours été le symbole de la reconnaissance, citer l'exemple des habitants de la Chersonèse qui leur élevèrent un autel pour les remercier du secours venu d'Athènes, ce n'est pas prouver que le sculpteur ait eu l'intention de jouer sur les mots. Visconti fait en outre appel à un ex-voto du Capitole [4] dédié aux Nymphes: au centre Hercule et Mercure sur un rocher, au-dessous d'eux un dieu fluvial appuyé sur une urne, à droite deux nymphes qui enlèvent Hylas, le favori d'Hercule, à gauche le groupe des trois Grâces. Visconti explique ce bas-relief comme le précédent, dont il a eu raison de le rapprocher. Mais on accepterait plus volontiers soit l'explication de Jahn [5], pour qui les Grâces représentent ici la puissance de la nature qui a su réveiller les sources, soit celle de M. Stuart Jones [6], qui voit en elles des divinités locales; le groupe des Grâces enfin a peut-être été imposé à des clients dociles pour faire pendant à celui des Nymphes et d'Hylas. En tous cas on ne saurait guère admettre un calembour qui eût certainement frappé d'une façon si vive les anciens que nous en trouverions des traces nombreuses et sur les monuments et dans les textes.

[1] *Op. cit.*, p. 92.

[2] *Nouv. Galerie Mythe.*, XCI, n° 313.

[3] *Handb. der Arch. der Kunst*, 3e éd. 1878], § 394, n° 3.

[4] Reinach, *Reliefs*, III, p. 191, n° 1; — Stuart Jones, n° 93, pl. 53; — manque également dans Helbig. Notons en passant l'insuffisance des commentaires publiés au sujet de cet ex-voto; il y aurait à étudier ses trois inscriptions (*C. I. L.*, VI, 166) et leurs rapports de date et de sens.

[5] *Op. cit.*, p. 38.

[6] *Catalogue*, texte, p. 220.

Mais toutes ces remarques n'ont d'ailleurs de valeur que si nous sommes en présence d'une œuvre romaine; c'est à ce seul point de vue que se sont placés jusqu'ici les commentateurs. Si on admet, comme il nous paraît nécessaire de le faire, que ce bas-relief est une œuvre grecque, l'hypothèse de Visconti est définitivement ruinée, puisque la langue grecque ne se prêtait pas à ce jeu de mots.

L'une des Charites ayant le même nom, Aglaé, que l'une des filles d'Asklèpios, Panofka [1] est d'avis que ce sont les trois filles du dieu que le sculpteur a représentées sous la forme des trois Charites. Mais il faudrait dire: trois *des* filles du dieu, car on lui en reconnaît le plus souvent quatre [2]. Pour affermir son explication Panofka avance qu'il s'agit d'une prière et non d'un remerciement; il veut tirer argument des physionomies, des attitudes et de l'absence de présents; nous avons déjà vu que les physionomies étaient trop abimées, les attitudes trop conventionnelles pour fournir une indication quelconque; quant aux présents on n'en voit pas habituellement sur les ex-voto à Asklèpios [3].

Jahn [4] repousse aussi l'explication de Visconti, note celle de Panofka sans se décider à l'approuver; il préfère une explication beaucoup plus générale: les Charites sont pour lui un symbole de reconnaissance, mais aussi de force vitale aux yeux du malade guéri de tous ses maux, de même que, sur le bas-relief du Capitole, elles représentaient la puissance de la nature. L'auteur de l'article *Aesculapius* [5] du Saglio se ralliait à l'explication de Pa-

[1] *Asklepios u. die Asklepiaden*, Abhandl. der Berliner Acad., 1845, p. 350 et n. 5.

[2] Plin., *Hist. Nat.*, XXXV, 137.

[3] Cf. P. Girard, B. C. H., 1877 et 1878; — *L'Asklèpeion d'Athènes*, 1881 [tout le chapitre sur les ex-voto, p. 97 et sqq.]; — M. Besnier, *L'Ile Tibérine dans l'antiquité*, 1902 [3e partie, le Sanctuaire d'Esculape, p. 135 et sqq.].

[4] *Op. cit.*, p. 39.

[5] I, p. 125, milieu de la colonne de droite.

nofka : celui de l'article *Gratiae* [1] a suivi une explication qui est inspirée de celle de Jahn et se contente de la compléter sur un point ; c'est de celle de L. Ménard que je veux parler ; il la résume lui-même ainsi : « Le groupe des charités (*sic*) placé à côté exprime à la fois le bienfait du Dieu et la reconnaissance de celui qui a fait exécuter cet ex-voto » [2].

A notre avis on peut admettre aussi que ce bas-relief représente deux scènes : puisque le dédicant est accompagné de Mercure, c'est qu'il vient intercéder ; donc une première scène nous montre la première partie de l'histoire, la supplication du malade. Les Charites représenteraient dans une deuxième scène la guérison obtenue. Quoi qu'il en soit, sur la question primordiale de la signification du groupe des Charites nous sommes d'accord avec Jahn ; peut-être nous permettrions-nous de préciser un peu plus que lui en disant qu'en dernière analyse il représente ici la santé.

L'explication de Visconti (les Grâces symbolisent l'expression *gratias agere*) est à rejeter ; celle de Panofka (les Grâces représentent trois *des* filles d'Esculape) est peu vraisemblabe. L'explication de Jahn et celle que nous venons à notre tour de proposer s'accordent à reconnaître que les trois Charites personnifient non seulement le bienfait et la reconnaissance, mais aussi la force vitale dans tout ce qu'elle a de bon. Pour préciser notre pensée, nous dirons que dans le cas qui nous occupe les trois Grâces tiennent la place d'Hygie, presque toujours représentée auprès de son père. Sénèque [3] s'est déjà moqué des interprétations trop subtiles — *his ineptiis* — ; les deux dernières ont au contraire le mérite de reconnaître au groupe des Charites une signification des plus larges.

MARCEL DURRY.

[1] II, p. 1663, milieu de la colonne de droite.

[2] *Les charités, symbole du bien social*, Gaz. Beaux Arts, t. VII, 1873, p. 131.

[3] *Ben.*, I, 3.

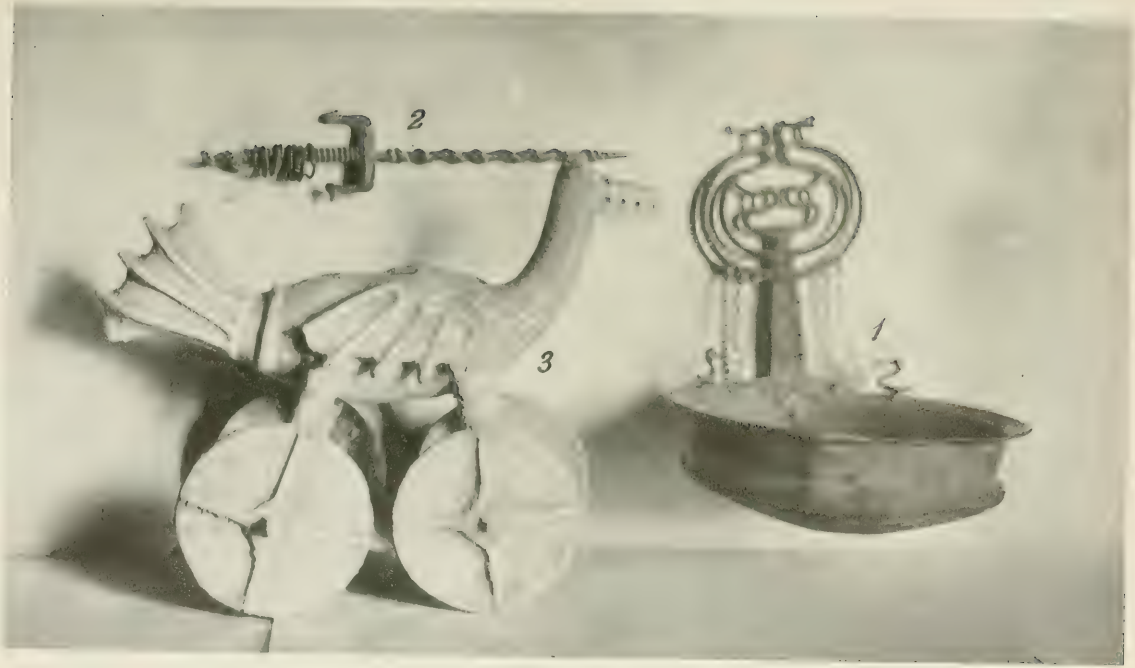

Utensili della seconda età del bronzo attinenti al mito solare.

212

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 1.

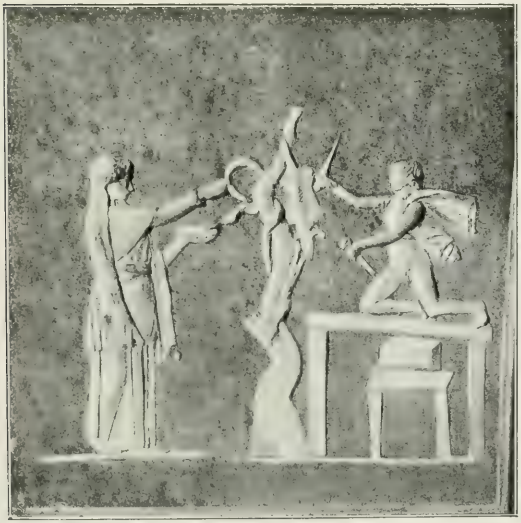

Fig. 2.

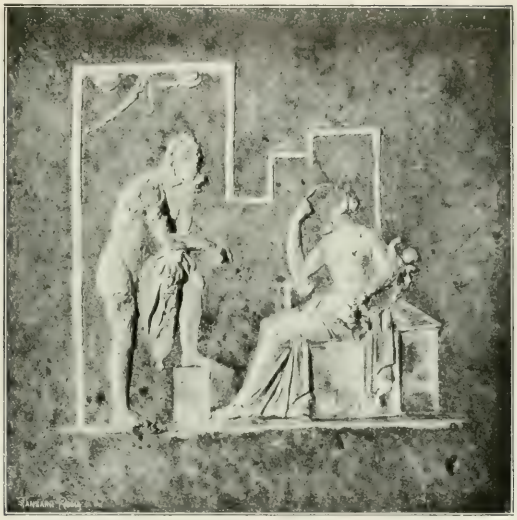

Fig. 1.

Fig. 2.

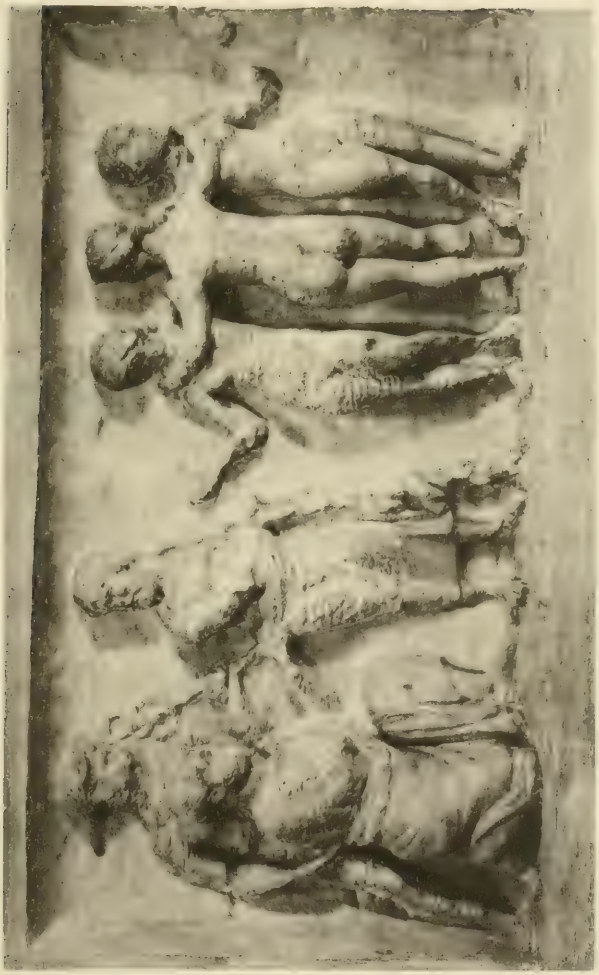

EX-VOTO À ESCULAPE (MUSÉE PIO-CLEMENTINO).

Danesi - Roma

HERCULE FUNÉRAIRE

(Pl. VII)

L'attention de M. Franz Cumont fut attirée en même temps que la mienne sur le monument que nous publions aujourd'hui sur son conseil. C'est un couvercle de sarcophage négligé, non pas inconnu, puisque Furtwängler et Collignon en ont fait mention [1], et que Matz et von Duhn l'ont décrit [2]. Il se trouve au Palais Farnèse, à gauche du passage qui mène de la cour dans le jardin, à la base d'une sorte de trophée pittoresque de débris antiques, et posé sur une cuve qui lui est étrangère. Ni sa valeur artistique ni son état de conservation ne le recommandent à l'attention, mais bien les conceptions religieuses et funéraires auxquelles il donne une forme sensible : à ce titre il mérite, nous semble-t-il, les photographies que nous en avons fait exécuter (planche VII).

Sur un lit de repos sont étendus les deux époux. Le mari, torse nu et athlétique, avec un large collier sur la poitrine, les cheveux courts, la barbe très courte, tient de la main gauche un large *scyphus* et passe le bras droit derrière l'épaule de sa femme. Celle-ci, coiffée à la mode du III[e] siècle de notre ère, vêtue de la *stola* ceinte au-dessous de la poitrine, et couchée sur son manteau qui lui enveloppe les jambes et retombe sur l'épaule gauche, s'accoude du bras gauche et laisse pendre de la main droite un collier ou une couronne. Aux pieds de la femme, un enfant, dont la tête a

[1] Furtwängler, in *Bullettino dell'Instituto,* 1877, p. 125. — M. Collignon, *Les statues funéraires dans l'Art Grec* (1911), p. 322.

[2] Matz et von Duhn, *Antike Bildwerke in Rom* (1881), II, p. 478, n. 3411.

disparu, tient une grappe de raisin et un oiseau. Derrière le dos de l'homme se voient la tête d'une dépouille de lion, un carquois rempli de flèches et une massue noueuse.

Ces trois attributs, et aussi bien d'ailleurs le *scyphus*, caractérisent le mort, et en font un Hercule Romain.

L'origine de ce monument nous est inconnue, mais nous savons par Ulisse Aldroandi qu'il se trouvait déjà au milieu du XVI^e^ siècle « nel Palagio nuovo del Reverendiss. Farnese, che stà fra Campo di Fiore, e 'l Tevere », sous le portique, à main gauche en entrant : la description du savant naturaliste est assez précise, et prouve que le groupe attirait l'attention à cette date [1].

Nous ne chercherons pas à remonter plus haut. Le groupe existe ; il pose une question : Hercule a-t-il joué un rôle proprement funéraire dans les conceptions religieuses Romaines ? Nous voulons essayer de répondre à cette question.

I. — Les Sarcophages « héracléens ».

G. Micali n'en doutait pas, au moins pour ce qui est des Etrusques : « Questa grande divozione per Ercole nel rito sepolcrale, écrivait-il [2], veniva forse dal mito che lo tiene per vincitore della morte nella sua discesa agli inferni ». Le malheur est qu'il n'a pas pris la peine d'énumérer les documents qui prouveraient « cette grande dévotion », ni de montrer en quoi consistait le rite sépulcral étrusque et comment Hercule y participait. Bien plus : Hercule n'apparaît presque jamais de façon sûre dans les scènes mytholo-

[1] « Qui presso, écrit Aldroandi, sono giù a terra di mezzo rilievo due figure giacenti, una di huomo, l'altra di donna : l'huomo abbraccia la donna, e con la mano sinistra tiene una sendellina ; la donna si tiene la mano sinistra sotto la gola ; e sotto le spalle dell'huomo è una testa di leone ». (*Le statue antiche che per tutta Roma si vegono, raccolte e descritte per M. Ulisse Aldroandi*, Venetia, 1556 et 1558, Roma, 1562, p. 146).

[2] G. Micali, *Storia degli antichi popoli italiani* ^2^ (1836), III, p. 46.

giques sculptées avec tant d'abondance par les Etrusques sur leurs urnes funéraires [1]. Force nous est donc de croire que Micali a donné une forme beaucoup trop précise à une idée vague ou à une impression due à l'abondance des vases héracléens de fabrique grecque trouvés dans les sépultures étrusques.

E. Petersen a mieux orienté la recherche en notant la fréquence relative de l'image d'Hercule sur les sarcophages et tombeaux romains [2], et le précieux ouvrage de Carl Robert [3] permet enfin une étude systématique de ces monuments [4]. Mais, pour la commodité de notre recherche, nous les distribuerons autrement que le savant allemand.

Et d'abord, il arrive parfois qu'aux angles d'un sarcophage apparaissent des masques d'Hercule coiffé de la *léontè* [5] ou des hermès du héros [6]. On pourrrait croire que ce détail comporte un sens funéraire précis, comme sans doute les masques d'Hammon fréquents aux angles des sarcophages et des urnes cinéraires [7]. Mais aux mêmes places se voient ailleurs des figures sans caractère déter-

[1] Cfr. H. Brunn, *Bullett. dell'Inst.*, 1859, p. 162.

[2] *Annali dell'Inst.*, XXXII, 1860, p. 373 sq.

[3] C. Robert, *Die antiken Sarkophagreliefs* (Berlin, 1890; 1897; 1904).

[4] C. Robert a indiqué (III, 1, p. 120) les savants qui, avant lui, avaient dressé des listes plus ou moins complètes des sarcophages héracléens: Zoega, *Li Bassirilievi antichi di Roma* (1808), II, p. 52 sqq.; Hagen, *De Herculis laboribus* (1827), p. 69 sqq.; Stephani, *Der ausruhende Herakles* (1852), p. 199 sqq.; Klügmann, *Annali dell'Inst.*, XXXVI (1864), p. 304 sqq. — Il faut y joindre: H. Heydemann, *IX^tes Hallisches Winckelmannsprogramm* (1884), p. 17 (l'ivresse d'Hercule).

[5] Par exemple: couvercle de sarcophage au Vatican (*Annali dell'Inst.* XL, 1868, p. 263). Le sarcophage représente les travaux d'Hercule.

[6] Sarcophage des Amazones, provenant de Salonique, au Louvre. (C. Robert, II, p. 84, n. 69 et pl. 29). Aux deux autres angles figurent des « caryatides » féminines.

[7] Hammon est appelé par Nonnos (*Dionys.*, XIII, 371): Ἑσπέριος Ζεύς. On rapprochera l'épithète du nom des Hespérides, et de l'épigramme funéraire du Ps. Platon, fr. 15: Ἀστὴρ πρὶν μὲν ἔλαμπες ἐν ζωοῖσιν ἑῷος, νῦν δὲ θανὼν λάμπεις Ἕσπερος ἐν φθιμένοις (citée par B. Schweitzer, *Herakles*, (1922), p. 134, n. 1).

miné, ou des masques de Barbares ou de Satyres [1]. A supposer donc qu'on ne doive pas restreindre leur intérêt à une fonction décorative, on pourra tout au plus leur accorder une valeur apotropaïque, comme aux antéfixes similaires des temples étrusques.

Restent les sarcophages eux-mêmes.

1° Un très grand nombre d'entre eux représentent de façon plus ou moins complète la suite des travaux d'Hercule. C. Robert distingue trois séries successives d'après la disposition des scènes [2] : la plus ancienne ne semble pas antérieure au II^e^ siècle de notre ère, et il se pourrait que la passion de Commode pour Hercule eût contribué à la diffusion de ce type sous une forme un peu modifiée. Mais la représentation des Douze Travaux sans choix, et sans même qu'une scène aussi importante pour l'eschatologie que la descente d'Hercule aux Enfers soit jamais mise en valeur (elle est reléguée soit dans un coin, soit sur l'une des petites faces), ne saurait *a priori* suffire à faire attribuer au héros un rôle funéraire. Peut-être même Hercule n'y figure-t-il pas, selon l'expression de C. Robert, « comme idéal de la perfection humaine, voué à la guérison de l'humanité », mais plus simplement comme symbole des traverses de la vie humaine. De toute façon, la question devra être discutée.

Deux sarcophages de ce type méritent par contre d'être isolés pour le groupement original des scènes qu'ils représentent :

a) C. Robert, n. 116, pl. XXXII (Rome, Palais Torlonia) : Le couvercle porte aux angles des masques d'Hercule ; à l'extrémité gauche de la frise peut-être le jeune Hercule aux prises avec les serpents ; à l'extrémité droite, peut-être trois Hespérides pleurant le vol des fruits par le héros. La cuve commence à gauche la série par l'épisode du lion, la termine à droite par celui des Hespérides.

[1] Voir cependant *infra*, p. 250 et 262, le rôle funéraire des Satyres.
[2] III, 1, p. 115-117.

b) C. Robert, n. 120, pl. XXXIII (Londres, British Museum): Le couvercle porte aux angles des masques d'Hercule; à l'extrémité gauche de la frise, Hercule enfant aux prises avec les serpents; à l'extrémité droite, le héros assis sur la *léontè* prenant une vaste tasse des mains de la Victoire en présence de Minerve. La cuve représente, de gauche à droite: *Cerbère*, l'Amazone, l'*Arbre des Hespérides*, les juments de Diomède, et le *lion*.

Dans ces deux sarcophages il semble, par comparaison avec les autres du même type, que la disposition des scènes réponde à une conception particulière de la vie d'Hercule, marquée par des triomphes successifs sur la mort, ou aboutissant à des jouissances d'immortalité. Sans même user du premier monument décrit, dont l'interprétation est parfois douteuse, le second nous présente deux séries *indépendantes* des exploits du héros, dont l'une (celle de la cuve) nous conduit à sa victoire sur Cerbère, c'est-à-dire sur la puissance infernale; l'autre (celle du couvercle) à son triomphe olympien et à l'acquisition de l'immortalité. Intention d'autant plus nette que l'une des séries se développe de gauche à droite et l'autre en sens inverse. Enfin la scène des Hespérides, ancienne image de l'île des Bienheureux, séjour des héros, figure au centre de la cuve, à la place la plus en vue, alors que, dans le premier sarcophage cité, elle est représentée, une et peut-être deux fois, en fin de série, à son rang pour ainsi dire chronologique, comme terme de la vie terrestre d'Hercule. Ajoutons enfin que le sarcophage n. 120 est sans doute le plus ancien des monuments romains de ce genre qui représentent la suite des travaux d'Hercule [1].

2° Il y a longtemps déjà que Stephani a établi une liste des sarcophages où Hercule se trouve mêlé au thiase bachique [2], en indiquant que de telles représentations devaient figurer l'éternité

[1] Selon C. Robert (*op. cit.*, p. 142) il date du milieu du II[e] siècle p. C.
[2] Stephani, *Der Ausruhende Herakles*, p. 197 sq.

bienheureuse des « élus », plus spécialement des initiés. Non seulement Hercule est uni à Bacchus dans l'Assemblée des dieux [1] ; mais, sur un sarcophage du Palais Mattei [2], aux trois figures d'une ménade entre deux Bacchus tenant des canthares et accompagnés de Pan, répondent trois images statuaires d'Hercule : l'une symbolisant le repos (type Farnèse), une autre la victoire (Hercule tenant les pommes des Hespérides), la troisième la jouissance élysiaque (Hercule lyricine). Un fragment enfin, du Palais Mattei [3], nous montre le banquet d'Hercule et Bacchus, couchés, en présence des divinités capitolines, Minerve, Jupiter et Junon, assises. Ce monument ménage pour nous la transition avec un autre groupe d'un intérêt plus direct ici.

3° Hercule est en effet parfois représenté à-demi couché, dans l'attitude du convive, non seulement sur le fragment du Palais Mattei, mais sur un sarcophage de la Villa Pamfili [4] : on le voit là, étendu sur la *léontè*, la main droite sur la massue, à la gauche le *scyphus*, devant une caverne ou un arbre : deux Amours cherchent à le désarmer. La scène est encadrée entre deux Victoires tenant des bandelettes ; aux angles, des génies renversent des torches. Dès l'abord, C. Robert semble avoir raison de voir dans cette représentation « l'apothéose du mort sous les traits d'Hercule » : d'autant plus que le héros tient ici la place du médaillon où sont le plus souvent figurés les défunts. Le sarcophage du Palais Farnèse répond à la même conception, qu'il exprime avec plus de force encore.

4° Entre les « parerga » d'Hercule, qui figurent isolément sur des sarcophages, il faut distinguer la lutte contre les Centaures [5],

[1] C. Robert, III, 2, n.os 193 et 194.
[2] Id. III, 1, n. 111.
[3] Id., *ib.*, n. 140 et p. 164
[4] Id., *ib.*, n. 112 et p. 166.
[5] Id., *ib.*, n. 132 et suiv.

à cause du nombre des exemplaires et de l'ancienneté relative du type [1]. On se doute que cette scène, souvent traitée déjà par les artisans campaniens et étrusques, peut avoir un sens funéraire [2]; normalement il semble qu'elle doive ici en avoir un; mais rien n'est encore éclairci.

5° Les autres travaux du héros se rencontrent rarement isolés.

A: Hercule assiste à l'enlèvement de Proserpine sur un sarcophage du Capitole [3]: à l'enlèvement d'Hylas par les Nymphes sur un sarcophage du milieu du III[e] siècle [4]: deux scènes assez claires de symbolisme funéraire.

B: Accompagné de Vénus, il domine et contemple l'union de Mars et Rhéa Silvia (portant les traits des morts) auprès du Tibre [5]: scène plus difficile à expliquer.

C: On le voit, sur d'autres sarcophages, peut-être (le personnage n'est pas très net) initié aux mystères d'Eleusis avant sa descente aux Enfers [6]; et ramenant Alceste des Enfers, lui-même couronné du peuplier infernal [7]. Les allusions sont claires.

D: Une seule fois à notre connaissance, il est représenté luttant contre les juments de Diomède [8]: sens obscur.

6° Hercule est figuré sur un sarcophage [9] baisant en signe de remerciement la main de Minerve: au moins *conclusion* de ses travaux terrestres, dans lesquels la déesse l'aida avec constance; mais

[1] Les n[os] 135 et 136 remontent à la première moitié du II[e] siècle p. C.

[2] Cfr. Roscher-Türnpel, *Roschers Lex der Myth.*, s. v. *Kentauren*, 2[1], col. 1054-1056.

[3] C. Robert, III, 1, n. 144.

[4] Id., *ib.*, n. 139 et p. 163.

[5] Id., *ib.*, n. 88.

[6] *Notizie degli Scavi*, 1905, p. 410 sqq. Cfr. G. E. Rizzo, *Röm. Mitheil.*, XXV (1910), p. 89 sqq. et pl. II-VII.

[7] C. Robert, III, 1, n. 22 et suiv. (nombreux exemplaires) et p. 30.

[8] Petit sarcophage du Louvre, ex Campana (*Catalogue sommaire des marbres antiques*, 1896, n. 1495).

[9] C. Robert, III, 1, n. 138 et p. 162.

peut-être image de son *apothéose*, si on rapproche cette image du monument funéraire d'Igel, où l'on voit le char de Minerve, entouré du cercle zodiacal, enlever Hercule au ciel [1].

7° Il reste enfin trois monuments des plus singuliers, certainement très pleins d'idées, mais qui doivent être interprétés avec une prudence extrême :

A : Sarcophage romano étrusque du Musée de Palerme, datant sans doute du premier siècle avant notre ère. Il présente : aux extrémités, d'une part, Hercule entraînant Cerbère ; de l'autre, un nocher poussant sa barque sur les flots ; — au centre : un homme couché sur un lit à pavillon entre deux Charons ailés, à figure de satyre, appuyés chacun sur un cippe.

B : C. Robert, III, 1, n. 140, pl. LII, p. 152 sqq. De gauche à droite se présentent successivement : un mort conduit par Mercure ; — Ulysse passant devant le rocher des Sirènes qui, avec Cerbère, marquent l'entrée des Enfers ; — Hercule marchant vivement vers la droite ; — Bacchant et Bacchante jouant de la double flûte et du tympanon ; — Danaïde agenouillée tenant une urne ; — deux Sources debout [2]. Sans tenir compte des détails obscurs, l'unité de la scène est marquée par la présence de Mercure Psychopompe à gauche, la localisation de l'entrée des Enfers, la représentation des joies et des peines infernales par les Bacchants et la Danaïde [3]. Dans ces conditions, Hercule se trouve être entré aux Enfers ; Ulysse passant près du seuil, échappe aux dieux souterrains ; un défunt conduit par Mercure s'achemine vers eux. Hercule a donc été choisi, ici, non comme héros, mais comme symbole d'une croyance relative aux Enfers : ne serait-ce pas celle de la

[1] S. Reinach, *Rép. de reliefs*, I, p. 163. Cfr. *Revue d'Hist. des Religions*, 72, (1915), p. 386 et 80 (1919), p. 76.

[2] Même représentation sur un relief grec funéraire de l'Italie Méridionale, *Arch. Jahrb.* (*Anzeig.*) XXIX, 1914, p. 453 sq., fig. p. 455.

[3] Cfr. Platon, *Gorgias*, 493 B.

résurrection? Il représente celui qui, après avoir vu Pluton, revint au jour.

C. H. Heydemann a signalé [1] dans la cour du Liceo Giannone, à Bénévent, un bas relief sans doute funéraire (0m,90 sur 1m,75) dont la superficie est très abîmée, trouvé près de la « Porta Calore », aujourd'hui rasée. Hercule y est représenté les jambes enveloppées d'un tablier, la massue dans la main droite, les pommes dans la gauche: vers lui vient un cavalier barbu, vêtu d'un manteau. — Ces derniers détails excluent l'hypothèse d'un relief votif, comme il s'en trouve à Athènes et ailleurs; au surplus, le cavalier en tenue de voyage est une des formes les plus fréquentes que revêt le mort sur les urnes funéraires étrusco-latines; enfin l'attitude même d'Hercule et le détail caractéristique des jambes enveloppées [2] en font le héros victorieux arrivé au calme immortel. Mais en pouvons-nous conclure, dès maintenant, que le relief représente l'arrivée du mort au pays des Bienheureux (distinct de l'Olympe), figuré par Hercule lui-même?

Tels sont les sarchophages héracléens. Si quelques-uns semblent pouvoir admettre une explication symbolique funéraire, le sens de la plupart demeure incertain; et les séries les plus importantes, celles des Douze Travaux, de la vie Dionysiaque, des Centaures, ou bien souffrent toutes sortes d'interprétations ou bien restent totalement énigmatiques. Avant donc d'en entreprendre la discussion, n'est-il pas opportun de se rendre compte, par la comparaison des autres sarcophages figurés romains, s'il est légitime de chercher sous ces images un sens, quel qu'il soit, ou s'il n'est pas préférable de les considérer comme de simples ornements tirés de l'immense bagage mythologique?

[1] *Bullettino dell'Inst.*, 1868, p. 102.
[2] Voir *infra*.

Classement des sarcophages figurés romains.

La liste, longue, et au premier abord confuse de ces représentations a été établie par M. Martha [1], reproduite par M. E. Cahen [2], et doit être complétée d'après C. Robert. Sans chercher à l'approfondir (les dangers d'interprétation lui semblent trop graves), M. Cahen, après avoir noté l'abondance des fables relatives à la fragilité humaine, reconnaît d'autres mythes très populaires (dont celui d'Hercule), « cependant moins souvent traités » [3]. Il nous paraît ici nécessaire de risquer un classement, avec d'ailleurs la plus grande prudence possible. Mais pouvons-nous admettre, avec M. Cahen, que des fables aussi différentes que celles d'Hippolyte, d'Alceste, et de Proserpine, par exemple, n'aient eu qu'une signification : la caducité des choses de ce monde ?

1° Celle-ci est fréquemment représentée par des catastrophes mythologiques : d'accord. Mais plus fréquentes encore sont les scènes d'enlèvement [4]. Il suffit de dresser les deux listes :

A : *Enlèvements*	B : *Catastrophes*
d'Ariane (par Bacchus)	Actéon
d'Europe	Amazones
de Ganymède	Hippolyte
d'Helène	Géants
d'Hellé et Phryxos	Marsyas
d'Hippodamie (par Pélops)	Méléagre
d'Hylas	Niobides
des Leucippides	Phaèton
de Proserpine	—

[1] *Quid significaverint sepulcrales Nereidum figurae*, p. 111.

[2] Daremberg-Saglio, s. v. *Sarcophagus*, 1074, n. 1.

[3] Il affirme même (*l. c.*, n. 2) que les représentations des Travaux sont très peu nombreuses. Or C. Robert en a relevé plus de trente exemplaires (III, 1, n. 101 à 131).

[4] Qui se retrouvent d'ailleurs dans les stucs des tombeaux de la Voie Latine et de la Basilique souterraine de la Porta Maggiore à Rome.

D'autres représentations se groupent sans difficulté sous trois chefs, dont deux au moins sont d'interprétation aisée :

C : *Amours divines et immortalité*	D : *Descentes aux Enfers et Retour des Enfers*
Adonis et Vénus	Alceste
Castor et Pollux [1]	Orphée et Eurydice
Diane et Endymion	
Léda et Jupiter	
Mars et Rhéa Silvia	
Mars et Vénus	
Pélée et Thètis	
Psychè et l'Amour [2]	

La dernière série que nous déterminerons est très distincte des autres, sinon facile à définir ; elle comprend les figurations d'un homme assailli par des êtres hostiles :

E.

Actéon et ses chiens [3]
Oreste et les Furies
Penthée et les Ménades

On se rendra mieux compte de l'individualité de cette série, si l'on se rappelle les nombreuses urnes funéraires étrusques où est sculpté un homme (ou une femme), symbolisant le mort, aux prises avec des monstres variés (fauves, Scyllas, Tritons, Charons) représentant les forces infernales. Les sarcophages romains ont, suivant

[1] On sait que Pollux, immortel, partagea son bonheur divin avec Castor mortel : par amour fraternel.

[2] Sans compter le symbolisme facile du nom de Psyché : on ferait facilement de ce mythe, tant il est clair, la tête de la série.

[3] Les Anciens eux-mêmes rapprochaient Penthée d'Actéon. Cfr. Lucien, *Deorum Concil.*, 7 ; *de Peregrini morte*, 2.

leur tendance ordinaire, substitué des scènes mythologiques précises aux figurations purement symboliques : au reste les Furies ont un caractère infernal constant : les Ménades, compagnes de Bacchus souterrain [1], punissent sur Penthée la violation des mystères. On pourrait éprouver quelque scrupule à placer dans cette série la fable d'Actéon, si le beau sarcophage peint de Florence (qui date du IV^{ème} siècle avant J. C.) ne portait sur chaque fronton *un homme assailli par des chiens*, non autrement caractérisé comme Actéon : le chien n'est-il pas ici l'animal infernal, comme Cerbère, ou Orthros le chien de Géryon, parent du loup ou semblable au loup, dont la dépouille sert de coiffure au Pluton étrusco-latin ? Quoi qu'il en soit, le sens funéraire indéniable de la représentation à une date aussi haute lui donne un intérêt particulier.

Ainsi, la plus grande part des représentations figurées sur les sarcophages romains se rattachent à quelques idées très simples : départ de ce monde (enlèvements), fragilité de l'homme (catastrophes), espérances dans la protection divine et dans le triomphe sur la mort (Amours divines, descentes aux Enfers), crainte des êtres infernaux. Nous ne voulons pas dire par là que tout Romain, en commandant un sarcophage de ce genre, songeait aux idées symbolisées par les figures ; avec les temps, le symbolisme primitif, devenu routinier, devait avoir perdu toute sa force (qui songe aujourd'hui à la signification des couronnes que nous continuons à déposer sur les tombes ?) ; mais, comme il n'est rien de plus persistant que les coutumes religieuses et surtout funéraires, les marbriers continuaient à représenter sur les sarcophages certains sujets, à l'exclusion des autres, même quand ils avaient cessé d'y attacher un sens.

2° Un second groupe est constitué par des scènes héroïques qu'avaient popularisées l'épopée et la tragédie.

[1] Ce sont les déesses chthoniennes qui envoient et apaisent la folie : le nom des Ménades est donc significatif. Cfr. Orphée, violateur des Enfers, déchiré par elles.

A : *Cycle Troyen :*

Ilion :	Achille :	Ulysse :
Jugement de Pâris	(Mariage de Thétis et Pélée)	Enlèvement du Palladium
Prise d'Ilion	Achille à Skyros	Ulysse et Philoctète
	Hector attaquant les vaisseaux	Ulysse et les Sirènes
	Priam aux pieds d'Achille	
	Dispute des armes d'Achille	

B : *Autres Cycles :*

Jason :	Œdipe :	Oreste
Jason en Colchide	Œdipe et le Sphinx	Meurtre de Clytemnestre
Médée à Corinthe	Vie d'Œdipe	Oreste et Iphigénie

C : *Autres héros :*

Bellérophon. — Dédale et Icare. — Prométhée... [1].

Un tel « répertoire » à l'usage de la sculpture funéraire remonte sensiblement plus haut que l'Empire : à preuve les urnes étrusques ou étrusco-romaines accumulées au Musée de Volterra [2]. Nous ne saurions affirmer que dans le choix de ces représentations les idées symboliques ci-dessus mentionnées n'ont joué aucun rôle [3] ; il est même difficile de discerner si la notion d'*héroïsation* n'a pas contribué à faire sculpter de telles scènes sur les sarcophages [4]. Mais l'incertitude nous oblige à garder à ce groupe son individualité en face des sarcophages à sens symbolique.

3° Les sarcophages « héracléens » qui nous occupent forment-ils un troisième groupe, ou doivent-ils être interprétés comme ceux

[1] Reste non classé le sarcophage C. Robert, III, 1, n° 33, de sujet d'ailleurs incertain.

[2] Et aussi quelques monuments grecs italiotes : Voir *infra*.

[3] C'est au contraire probable dans des scènes comme « la prise d'Ilion », « Ulysse et les Sirènes », « Œdipe et le Sphinx »...

[4] Cfr. Lucien, *Ver. hist.*, II, 6 sqq. : les héros sont réunis dans l'île des Bienheureux, sous le commandement d'*Achille*.

du premier ou du second? C'est une question que nous ne pourrons résoudre qu'à l'aide des textes ou par une comparaison minutieuse des monuments. Sans préjuger la réponse, il importe cependant de remarquer que ces sarcophages, comparés avec les autres monuments du même genre classés ci-dessus, nous donnent l'impression d'une recherche symbolique. En effet :

a) L'extrême variété et l'incohérence des thèmes héracléens traités par les marbriers ne concordent pas avec l'exacte limitation et la netteté chronologique des thèmes empruntés à une tradition littéraire (tragédie ou épopée);

b) La singularité de certains épisodes triés dans la vie d'Hercule, sans que leur célébrité les aient recommandés à l'attention, incite à leur chercher une signification spéciale;

c) La présence d'Hercule dans des scènes où il ne joue pas le premier rôle, ou qui sont même tout à fait étrangères à sa légende: enlèvement d'Hylas [1], enlèvement de Proserpine [2], union de Mars et Rhéa Silvia, non seulement témoigne d'une espèce d'entraînement à le faire figurer sur les monuments funéraires, mais nous oblige à nous demander si, outre le *symbolisme* purement rationnel dont nous avons donné plus haut des exemples, les Romains n'avaient pas des raisons *religieuses* de le faire sculpter, de préférence à d'autres héros, sur leurs sarcophages.

Ces indices nous encouragent à chercher maintenant la discussion, et, si possible, la preuve. Nous procéderons, normalement, des temps les plus proches de nous vers les influences italiques plus anciennes qui se sont exercées sur la pensée Romaine, et vers la source de ces influences, autant que nous pourrons la saisir par les textes confrontés avec les monuments.

[1] La fable Alexandrine qui fait d'Hercule l'amant d'Hylas excuse la présence du héros, mais ne l'explique pas.

[2] Il est peu probable qu'il y ait ici une allusion à l'ingérence d'Hercule dans le culte syracusain de Proserpine.

II. — Le symbolisme des « Douze Travaux » aux deux premiers siècles de notre ère.

Les sarcophages qui représentent la série des Douze Travaux ne remontent pas plus haut que le milieu du IIe siècle après J. C. Les idées philosophiques ou religieuses qui les expliquent doivent donc se chercher dans les auteurs des débuts de l'Empire Romain. Nous prendrons surtout nos exemples dans Sénèque, bien qu'il se soit adonné plus à la direction qu'à la prédication [1], Dion Chrysostôme, Plutarque, et Lucien qui, grâce à sa qualité de pamphlétaire, aborde des idées plus communes, moins purement philosophiques que les précédents.

Ce n'est pas que la popularité d'Hercule dans le monde italo-sicilien dût beaucoup d'abord aux philosophes. La religion y eut la principale part; après elle, les auteurs comiques [2] et les peintres de vases qui, dans la Grande-Grèce, utilisaient leurs imaginations [3]. L'influence de la comédie et du drame satyrique attiques, qui ridiculisaient de si bonne grâce le héros [4], ne se fit sentir que plus tard, et modérément, semble-t-il, tandis que la tragédie devait, au-delà des pièces de Sénèque [5], fournir pour une part importante aux thèmes de ballet : spectacle vraiment populaire qui, au second siècle de l'Empire, utilisa sans discrétion les divers épisodes de la vie

[1] Cf. G. Boissier, *La Religion Romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 25.

[2] Epicharme avait écrit un Ἡρακλῆς πρὸς Φόλῳ et un Ἥβας γάμος.

[3] Scènes de phlyaques sur les Vases Apuliens. Voir O. Navarre, Daremberg Saglio, s. v. *Phlyakes*, p. 435 sqq.

[4] Dio Chrys., XXXII (éd. Teubner, I, p. 432).

[5] *Hercules furens*. — *Hercules Oetaeus*. — Même si cette dernière pièce doit être retirée à Sénèque, en tout ou en partie, comme le pensent certains savants (et la conclusion n'est pas certaine), elle appartient à son temps et à l'inspiration stoïcienne: ce qui nous suffit ici (Voir la bibliographie résumée du problème dans l'édition Peiper-Richter, Leipzig, 1902, p. 319 sq.).

d'Hercule [1]. En même temps, la faveur de l'*Ara Maxima*, fort accrue à partir du III[e] siècle avant J. C., et peut-être renouvelée à la fin du premier grâce à Auguste et Virgile, donnait à toute cette imagerie un intérêt national et religieux.

1. *Hercule symbole de la perfection philosophique.*

L'interprétation philosophique, elle, se fit surtout grâce aux Stoïciens et aux Cyniques. Ils furent d'accord, dès le premier siècle de notre ère, et d'autres avec eux, pour créer une sorte de κοινή philosophique, à tendance morale, et qui n'était qu'« une sorte de stoïcisme affaibli » [2]. Ainsi les deux sectes travaillent par des moyens divers, les Cyniques par leur zèle de propagande [3], les Stoïciens par leur long effort pour unir la philosophie aux religions populaires [4], à un même résultat, acquis à la fin du II[e] siècle : la vulgarisation de leurs principes moraux en conformité avec les formes extérieures de l'ancienne mythologie [5].

Or Héraclès est, pour les Cyniques, le « fondateur » de la Secte, leur dieu [6], qu'ils cherchent à imiter jusque dans ses attitudes [7], qu'ils appellent « le meilleur de tous les hommes, homme divin certes, et que l'on a raison de croire un dieu » [8]. Quant aux Stoï-

[1] Lucien, *De Saltatione*, 41 et 50.

[2] G. Boissier, *La Religion Romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 13.

[3] Ils arrêtaient les passants pour les endoctriner : cfr. Sénèque, *Ep.*, 29, 2.

[4] G. Boissier, *op. cit.*, II, p. 105.

[5] L'emploi prédominant de la langue grecque dans la prédication philosophique au II[e] siècle est peut-être, comme le pense Boissier *op. cit.*, II, p. 102) un signe de son expansion à travers le peuple.

[6] Lucien, *Convivium*, 16 : « Πρέπειν σοι, ὦ Κλεανθες, » dit le Cynique Alcidamas, Ἡρακλέους λέγοντος » — et plus loin : « Τοῦ ἡμετέρου θεοῦ τοῦ Ἡρακλέους ». On comparera, sur Héraclès héros des Cyniques, les pages de M. L. François (*Essai sur Dion Chrysostome*, 1921, p. 159-171), de caractère plus strictement philosophique.

[7] Apulée, *Florid.*, 22. — Lucien, *Conviv.*, 14.

[8] Lucien, *Cynicus*, 13.

ciens, non contents de considérer Hercule comme un « sage » [1], ils en font le symbole de l'esprit philosophique lui-même [2]. Tous étant d'accord, d'ailleurs, pour vanter presque dans les mêmes termes sa résistance à la volupté, sa force et son énergie [3] ; pour atténuer les crimes ou les faiblesses que l'ancienne légende, plus humaine, lui avait laissés [4] ; pour en faire en un mot le type de la perfection telle qu'ils la concevaient [5] ; c'est-à-dire de la philosophie dédaigneuse [6], à la fois active et contemplative [7], au besoin sententieuse : [8] au point que Lucien, éprouvant le besoin de distinguer les vrais des faux philosophes (et cela est cependant, selon son habitude, dirigé contre les Cyniques), ne trouve personne à adjoindre à Philosophie, chargée de cette enquête, sinon Héraclès lui-même, le héros des Cyniques [9].

2. *Hercule rapproché du peuple.*

Cette perfection philosophique n'eût sans doute pas été fort propre à toucher le peuple, si la prédication n'avait attaché ses soins à présenter surtout Hercule comme un « purificateur » de

[1] Ou « philosophe », *Sapiens:* Sénèque, *De Const. Sap.*, 2. — Comme tel : pieux (Epictète, *Entr.*, III, 26, 32), strictement obéissant aux ordres de la divinité (id., *ib.*, III, 22, 57) qui d'ailleurs l'accompagne en toutes circonstances (id., *ib.*, II, 16, 44), et l'exerce à la vertu au moyen des épreuves imposées par Eurysthée (id., *ib.*, I, 6, 30-36 ; cfr. II, 16, 44).

[2] Plutarque, *Mor.*, 376 C.

[3] Cfr. Sénèque, *De Const. Sap.*, 3 ; et Lucien, *Cynicus*, 13 : ἐγκρατὴς καὶ καρτερὸς ἦν καὶ κρατεῖν ἡδέως καὶ τρυφᾶν οὐκ ἐβούλετο.

[4] Sénèque, *Herc. fur.*, 487, dénombre Géryon à la suite des hôtes criminels, tandis que Pindare, fr. 169 Schroeder, condamne la violence d'Héraclès. — Et Plutarque, *Mor.*, 785 E, trouve que c'est une plaisanterie déplacée de la part des peintres de le représenter aux pieds d'omphale.

[5] Plut., *Moral.*, 192 C ; 217 D ; 1065 C.

[6] Dio Chrys., LXVI (Teubn., II, p. 227) ; — Plut., *Mor.*, 90 D.

[7] Plut., *Mor.*, 387 D-E.

[8] « Toutes mes actions, disait Alexandre, ne valent pas une *parole* d'Héraclès » (Plut., *Mor.*, 181 D).

[9] Lucien, *Fugitivi*, 23.

la terre [1] un « vengeur » désintéressé [2], un tenant de la justice, qui partout poursuit les méchants et secourt les bons [3], et au besoin s'élève contre la vanité et la richesse [4]. Il est rare pourtant que le prédicateur oublie la leçon morale : Hercule purifia la terre, ainsi doit-on purifier son âme [5] ; Hercule détruit ses maux physiques sur le bûcher de l'Oeta : avec une même énergie, luttez contre le mal moral [6] : — au besoin même, il modifiera la légende pour les nécessités de son enseignement [7]. Il n'en reste pas moins que le héros est sans cesse présenté sous la figure éminemment populaire du roi juste destructeur des tyrans [8] et du pacificateur universel [9] : belles images qui flattent la foule.

Mieux encore. Au lieu d'en faire un idéal inaccessible, et par suite décourageant, les prédicateurs populaires surent çà et là indiquer qu'Hercule avait parfois failli, qu'il avait « péché » avec Hylas, s'était laissé flatter par les Cercopes, que son bel équilibre philosophique avait été rompu par un accès de folie [10]. Et ainsi,

[1] Lucien, *Deor. Dial.*, 13. — Epictète insiste surtout sur le caractère moral de cette purification : voir *Entretiens*, II, 16, 44 ; II, 16, 45 ; III, 24, 13 ; III, 26, 32. Cfr. III, 26, 31-32, où il attribue à la seule puissance morale d'Héraclès sa domination sur le monde.

[2] Sénèque, *De Benef.*, I, 13.

[3] Lucien, *Bis Accus.*, 20 (c'est la doctrine stoïcienne) ; — Sén., *Herc. fur.*, 271 sqq. ; Dio Chrys., IX (t. I, p. 155).

[4] Dio Chrys., VIII (t. I, p. 159). Cfr. Apulée, *Apologia*, 22.

[5] Dio Chrys., V (t. I, p. 94).

[6] Id., LXXVIII (t. II, p. 284).

[7] Ainsi l'épisode de Nessus : Dio Chrys., LX (t. II, p. 190 sq.) — Sur l'interprétation morale des travaux d'Hercule, cfr. E. Weber, *De Dione Chrys. Cynicorum sectatore*, p. 139 sq. et 236-257. L'ancienneté du procédé est attestée par le titre d'un dialogue d'Antisthènes : Ἡρακλῆς ἢ περὶ γενναίου καὶ ἰσχυροῦ ; Crusius, *Rhein. Mus.*, 44, 311, 4). Les Stoïciens suivirent sur ce point les Cyniques (Ed. Norden, *In Varronis saturas Menippeas observationes selectae*, p. 300).

[8] Dio Chrys., I (t. I, p. 12 sqq.) ; — Sén., *Trag., passim*, surtout dans *Herc. fur.*

[9] Sén., *Herc. fur.*, 250 ; *ib.*, 442-445 ; — *Herc. oet.*, 794 sqq.

[10] Plut., *Mor.*, 990 E ; 60 C ; 167 D.

qu'ils le voulussent ou non, ils satisfaisaient la foule qui s'était attachée à Hercule autant pour le pittoresque de ses aventures et même pour ses défauts que pour ses vertus. De sorte que la philosophie des deux premiers siècles de l'Empire avait trouvé un nouveau moyen, plus « actuel », de contribuer à la popularité d'Hercule, sans pour cela gêner les habitudes religieuses ou autres qui avaient fondé cette popularité.

Car, malgré la tendance officielle de considérer à Rome Hercule comme un *Dieu* [1], le peuple, par affection sans doute, préférait le rapprocher de lui et en faire un *héros*. A vrai dire, dès Hérodote, on hésitait [2], et l'ambiguïté de cette situation fournit encore aux railleries de Lucien, qui se demande comment Hercule peut à la fois se trouver au ciel et avoir son ombre aux Enfers [3]. Les philosophes, non sans habileté, concilièrent ces diverses tendances, en affirmant qu'Hercule était un *mortel* que sa vertu avait fait considérer comme fils de Jupiter [4], et qui, par son courage et ses bienfaits, avait mérité les honneurs divins, comme les Dioscures ou Bacchus [5]: et les mauvais plaisants admettaient implicitement ce système, lorsqu'ils faisaient disputer Hercule de préséance avec Bacchus ou Esculape, homme, lui aussi, divinisé pour ses mérites [6].

[1] Ce qui explique sans doute l'erreur *voulue* de Virgile qui fait invoquer à l'*Ara Maxima* les autres dieux auprès d'Hercule (*Aen.*, VIII, 103), alors que nous savons par Servius (*ad loc.*) que le rite du sanctuaire exigeait au contraire que la prière fût adressée à Hercule seul: rite réservé aux héros, non aux dieux, comme nous l'apprend Plutarque (*Moral*, 285 E).

[2] Hérodote prétendait qu'il était dieu chez les Egyptiens, héros chez les Grecs: Cf. Plutarque, *Mor.*, 857 D. Voir: *Musée Belge*, 1910, p. 313-340: *Héraclès, le dieu et le héros.*

[3] Lucien, *Dial. Mort.*, 16.

[4] Dio Chrys., II (t. I, p. 38); — Epictète, *Entr.*, II, 16, 44.

[5] Ps. Lucien, *Charidemus*, 6; — Plut., *Mor.*, 361 E; — Apulée, *Apologia*, 22. Cfr. Epictète, *Entr.*, III, 22, 57. — A la fin de l'Antiquité païenne encore, Nonnos (*Dionys.*, XIII, 21-34) affirme qu'Hermès, Apollon, Dionysos, et Zeus lui-même, n'ont mérité le ciel que par leurs fatigues et leurs exploits.

[6] Lucien, *Jup. Trag.*, 12; *Deor. Dial.*, 13.

On ne s'arrêta pas en si beau chemin : le héros Hercule est volontiers considéré comme un *homme*, tout simplement, victime d'accidents misérables [1], au reste serviable à ses concitoyens [2]. Et l'on donne couramment son nom à tel contemporain [3], à un Sóstratos de Béotie, qui vit sur le Parnasse, à la dure, détruit les brigands, fait des routes et des chaussées [4]. Ainsi s'achève l'humanisation du héros.

3. *Hercule symbole de la fortune et de l'infortune humaines.*

Le voilà familièrement adoré, ou, pour mieux dire, fréquenté par les soldats et les paysans [5], par les ouvriers et les esclaves [6] : par tout le petit peuple. Mais, plus généralement encore, devenu le symbole suprême à la fois de la fortune et de l'infortune, c'est-à dire de toute condition humaine.

Sans avoir jamais été affranchi des nécessités de l'existence, les biens lui ont coulé en abondance, il a été toujours vainqueur, la Fortune l'a sans cesse accompagné dans le cours de ses travaux [7] : est-ce pour la récompenser qu'il lui a donné la corne d'Achelôos, l'un des plus hauts présents de la nature, qui « figure l'affluence des biens et le bonheur » ? [8] En tout cas, la Fortune et Hercule se trouvent intimement liés [9].

[1] Sén., *Herc. Oet.*, *passim* ; — Ps. Dio Chrys., LXIV (t. II, p. 212).
[2] Dio Chrys, XLVII (t. II, p. 130).
[3] Varron, Ἄλλος οὗτος Ἡρακλῆς.
[4] Lucien, *Demonax*, 1 : « ὃν Ἡρακλέα οἱ Ἕλληνες ἐκάλουν καὶ ᾤοντο εἶναι ».
[5] *Hercules Militaris* : *Hercules Rusticus*.
[6] G. Boissier, *La Religion Romaine d'Auguste aux Antonins*, II, 240.
[7] Plut., *Mor.*, 1058 C ; Dio Chrys., XXXVII (t. II, p. 297) ; LXIII (t. II, p. 205).
[8] Dio Chrys., LXIV (t. II, p. 208) ; LXIII (t. II, p. 205 sq)
[9] Déjà dans l'hymne homérique à Héraclès (XV, 9), les hommes demandent à Héraclès divinisé, avec le courage, le bonheur matériel. Et les Grecs de la péninsule italique l'imploraient pour « la bonne réputation », δόξαν ἀγαθάν : nous dirions « la réussite » (inscription archaïque de S. Mauro Forte, près Potenza : *Not. d. Scavi*, 1882, p. 120 et pl. XI).

Mais le héros n'en est pas moins, il est peut-être davantage, le symbole de la souffrance [1]. Il partage avec Penthée et Actéon, qui figurent si souvent sur les sarcophages à ce titre [2], le triste privilège d'être appelé le plus malheureux des hommes, et on le priait pour éviter les malheurs [3]. Mieux (et en cela il fournit aux infortunés un symbole plus flatteur encore), il est une sorte de martyr de la vertu [4]. Et, si l'on reconnaît avec Plutarque [5] que la vie n'est qu'un long cercle de peines, si l'on avoue avec Senèque [6] « qu'elle est dure la route qui mène au ciel », Hercule, qui « par de grandes peines a acheté l'immortalité [7] », n'est-il pas, comme l'affirment les philosophes, l'image la plus nette à la fois et la plus populaire des misères de ce monde et des espérances de récompense céleste ?

4. *Hercule et le « Triomphe sur la mort » : sa lutte contre les Enfers.*

Telle apparaissait symboliquement la vie d'Hercule. Mais il est quelque chose qui semble avoir intéressé encore davantage les Romains, c'est son *triomphe sur la mort*. On a remarqué à bon droit combien les descriptions et représentations des Enfers les préoccupaient plus que le Grecs [8] : que cela fût dans leur Génie naturel, ou qu'ils eussent subi l'influence des Etrusques [9], ou même des pythagoriciens (ou orphiques) de l'Italie méridionale [10]. Et à nul mo-

[1] Dans Euripide déjà (*Herc. fur.*, 1010 et 1195 sqq.): mais en des formules tragiques très banales.
[2] Lucien, *Deor. Concil.*, 7.
[3] Dio Chrys., VIII (t. I, p. 149).
[4] Id., XXXI (t. I. p. 349).
[5] Plut., *Mor.*, 107 A-C.
[6] *Herc. fur.*, 437: « Non est ad astra mollis e terris via ».
[7] Lucien, *Deor. Concil.*, 6.
[8] G. Boissier *La Religion Romaine...*, I, p. 273 et 276 sq.
[9] Cfr. F. Weege, *Die Etruskische Malerei*, (Halle, 1921), *passim*.
[10] E. Norden, *Verg. Aen. VI*, p. 21.

ment sans doute davantage qu'aux Ier et IIe siècle de notre ère [1]. Nous avons la bonne fortune de posséder deux tragédies de Sénèque sur Hercule (*Hercules furens* ; *Hercules Oetaeus*) et leurs modèles grecs (Euripide, Ἡρακλῆς μαινόμενος ; — Sophocle, les Trachiniennes). L'occasion est belle pour qui veut se rendre compte de l'évolution des idées et de la différence des préoccupations. Or, dans les pièces latines, il est sans cesse question des Enfers, de la mort, de la vie future, alors qu'on serait en peine d'en trouver deux ou trois mentions dans les pièces grecques. Il est vrai que Sophocle en avait écrit une intitulée Ἡρακλῆς ἐπὶ Τραχῖνι, où il traitait de la descente d'Héraclès aux Enfers : mais c'était un drame satyrique, où le héros devait avoir un rôle peu sévère, selon la tradition, et qui par suite se prêtait difficilement à la philosophie.

Que nous apprennent donc les tragédies de Sénèque ?

Trois fois Hercule a été aux prises avec les divinités de la mort, et trois fois il en a triomphé : voilà ce qui a frappé Sénèque, et ce qu'il dit avec une force extrême, exagérée encore par l'emploi constant de l'antithèse.

a) Et d'abord à Pylos [2], il engage la lutte contre « le roi qui règne sur les peuples les plus nombreux » ; il le blesse, « et mortis dominus pertimuit mori » [3].

b) Puis il descend aux Enfers, pour aller y chercher Cerbère. Mais Sénèque a grand soin de représenter ce voyage comme une entreprise violente dirigée contre Pluton, et qui aboutit à la confusion des puissances de mort, dont les droits sont frustrés [4].

[1] Cfr. les fantaisies impériales de Caligula, et d'Hadrien dans sa villa de Tibur. G. Boissier, *Promenades Archéologiques*[3], p. 250.

[2] La légende se trouve déjà dans Homère, *Il.*, E. 395 sqq.

[3] Sén., *Herc. fur.*, 565.

[4] Id. *ib.*, 47 sqq. : « Effregit ceco limen inferni louis, | et opima uicti regis ad superos refert ». — « Fordus umbrarum perit ». — *Ib.*, 55 sq. : « Patefacta ab imis manibus retro uia est, | et sacra diræ mortis in aperto iacent ». — Cfr. id., *Herc. Oet.*, 1553 : « Morte deuicta » — Ne dirait-on pas d'un poète chrétien qui chanterait la victoire du Christ sur la mort ?

c) Enfin le bûcher de l'Oeta lui permet « de briser à nouveau l'affreuse puissance de la mort », « de vaincre à nouveau l'Enfer » [1].

Des affirmations aussi nettes et aussi répétées [2] ne laissent aucun doute sur le sens symbolique attaché par Sénèque à ces trois épisodes de la vie d'Hercule. Ce n'est pas le lieu de rechercher s'ils avaient ce sens chez les Grecs [3] : mais nous sommes bien forcés de remarquer que ni chez Sophocle ni chez Euripide on ne trouve rien de semblable ni même d'approchant.

Il y avait une difficulté dans cette interprétation, si l'on veut simplement considérer le mythe d'Hercule comme une belle histoire bien ordonnée. C'est que ces triomphes successifs sur la mort marquaient autant de fois la fin logique du cycle d'aventures [4]. Les Grecs n'en étaient pas gênés, puisqu'ils n'insistaient pas sur le sens profond de ces épisodes; sans doute, lorsqu'Euripide indique que la descente aux Enfers est le dernier des travaux ordonnées par Eurysthée [5], utilise-t-il une vieille tradition conforme au sens réel

[1] Lorsque le héros est brûlé par la tunique de Nessus, Alcmène l'exhorte en ces termes (*Herc Et.*, 1376) : « Mortemque differ : *quos soles*, vince inferos ». — Son ombre apparaît à Alcmène qui s'écrie (*ib.*, 1947 sq.) : « A Styge, gnate, redis iterum mihi: | fractaque non semel est mors horrida? » ; — et il répond (1976) : « Inferna uici rursus Alcides loca ».

[2] Nous n'avons pas cité tous les passages que l'on pourrait invoquer.

[3] Il semble que de telles idées n'aient pas été tout à fait étrangères au moins à certaines parties de la population hellénique. Sur la croyance en la valeur purifiante et libératrice du feu manifestée par le bûcher de l'Oeta, voir: B. Schweitzer, *Herakles*, 1922, p. 235: mais cette croyance semble s'être affaiblie avant de reprendre une force sensible au siècle dont nous nous occupons. — Le symbolisme de délivrance contenu dans le mythe d'Héraclès aux Enfers semble assuré par un vase de l'Italie méridionale qui représente à la fois la descente d'Orphée chez Hadès, celle d'Héraclès vainqueur de Cerbère et la *délivrance* de Thésée (W. Amelung, *Orphisches in unteritalischen Vasenmalerei*, *Rom. Mittheil.*, 1898, p. 103 et 106 sq.).

[4] Il en était d'ailleurs de même, mais moins nettement, de l'aventure des Hespérides.

[5] Eurip., Ἡρ. μαιν., 827 sqq. Cfr. *ib.*, 427.

de cet événement [1] : mais il n'en fait d'autre usage que de donner désormais le droit à Héra de se déchaîner personnellement contre le héros, dont les fatigues ne sont donc pas finies [2]. Mais Sénèque, insistant sur le symbolisme de ces aventures, ne peut qu'en subir l'incohérence. Il affirme non seulement que la Descente aux Enfers est le douzième des travaux [3] ; mais que c'est là le labeur suprême, et le couronnement de sa carrière victorieuse [4], l'exploit au dessus duquel il n'y a plus rien [5]. Et il se trouve par suite fort embarrassé pour qualifier le bûcher de l'Oeta et signifier qu'il marque « *la dernière fin* » de la vie d'Hercule [6] : la gradation se trouve ainsi sauvegardée dans la mesure du possible, c'est-à-dire fort mal. Encore a-t-il fallu négliger l'aventure de Pylos, moins connue que les autres.

Mais on peut penser que de telles subtilités étaient étrangères à la généralité des Romains ; que pour eux la Descente aux Enfers et le Bûcher de l'Oeta avaient exactement même signification et que l'un des deux événements suffisait à figurer le triomphe sur la mort. Il est même probable que le peuple était plus sensible au symbolisme de la Descente aux Enfers, d'un effet plus direct sur des imaginations vulgaires, possédées par la terreur des peines d'outre-

[1] Cfr. Dio Chrys., XLVII (t. II, p. 130). — Selon von Wilamowitz-Moellendorff (*Herakles* [2], I, p. 55), la légende argienne anté-hésiodique d'Héraclès se terminait par un voyage aux Enfers et un voyage au ciel, conformes d'ailleurs à la légende primitive. Sans aller jusqu'à une reconstruction aussi complète, et par suite aussi aventureuse, il ne semble pas douteux que le voyage vers Hadès ait été originairement le dernier exploit du héros (O. Gruppe, *Pauly-Wissowa Real-Encycl.*, Suppl. III, 1027 sq. — Cfr. Ettig, *Acheruntica*, *Leipziger Stud. z. class. Philol.*, 13, p. 283).

[2] L'ancienne légende ne connaissait pas cette interdiction faite à Héra d'accabler Héraclès durant le cycle des Douze Travaux, et Sénèque ne l'utilise pas.

[3] Sén., *Herc. fur.*, 832 sq.; et 1282.

[4] Sén., *Herc. Oet.*, 1197 : « Spolia nunc traxi *ultima* | fato stupente ».

[5] Sén., *Herc. fur.*, 614 : « Da, si quid ultra est ».

[6] Sén. *Herc. Oet.*, 1477 sq.: « Hic tibi (Herculi) emenso freta | terrasque et umbras, *finis extremus* datur.

tombe et crédules à certaines superstitions qui, entre autres moyens magiques d'acquérir l'immortalité bienheureuse, énonçaient, « la vue de Vedius (Jupiter infernal = Pluton) et de sa femme »[1]. Il est curieux de voir Sénèque faire un usage direct de ces croyances populaires : ce qui ajoute à la confiance que nous pouvons avoir dans l'objectivité des conceptions eschatologiques énoncées dans ses pièces. En effet, non seulement il indique qu'étant descendu vivant aux Enfers, Hercule désormais ne peut plus mourir[2], mais il affirme à plusieurs reprises que cet exploit lui donne des *droits* à la vie immortelle en compagnie des dieux[3]. Il est même possible,

[1] Martianus Capella, II, 142. Cette tradition est certainement ancienne, puisqu'elle remontait à l'Etrurie (« Vedium cum uxore conspicere, sicut suadebat Etruria »). Les Grecs ne la connaissaient pas. C'est ainsi que Sophocle (*Trach.*, 1202) montre Héraclès, près de monter sur le bûcher d'Oeta, s'attendant à aller aux Enfers, comme tous les hommes après leur mort : il menace son fils Hyllos, s'il n'accomplit pas ses dernières volontés, de le punir du fond de l'Hadès, νέρθεν. — Au contraire, Virgile semble bien y faire allusion *Aen.*, VI, 129. C'est à peine, dit-il, si Jupiter accorde la *faveur* de pénétrer vivant aux Enfers à quelques *enfants des dieux*, qui la méritent par leur vertu. La vue des Enfers est donc ici conçue comme une récompense réservée à des hommes qui ont des droits à l'immortalité bienheureuse. Quelle peut être cette récompense, sinon de leur permettre d'acquérir ensuite plus facilement cette immortalité? — L'introduction de cette superstition dans le monde Romain doit donc être assez ancienne, en tout cas antérieure à la ruine totale de l'Etrurie, consommée par Sylla. On n'invoquera pas contre une telle conclusion les tentatives épicuriennes du début du premier siècle avant J. C. pour supprimer les terreurs de l'Enfer par l'affirmation de la mort totale de l'individu (cfr. G. Boissier, *La Religion Romaine*..., I, p. 307 sqq.) : elles s'adressaient au public restreint de l'aristocratie déjà fortement touchée par l'irréligion. Si des nobles presque athées craignaient encore les peines d'outre-tombe, que devait-il en être du peuple? Et quelles superstitions variées devaient lui offrir des consolations ou des espérances?

[2] Sén., *Herc. Oet.*, 766 sq. : « Mors refugit illum, victa quae in regno suo | semel est ».

[3] Sén., *Herc. Oet.*, 79 sq. : Que le monde soit bouleversé, s'écrie Hercule « si post feras, post bella, post stygium canem | haud dum astra merui ». — Et la formule est parfaitement claire *Herc. fur.*, 423 : « Inferna tetigit (Hercules), posset ut supera assequi ».

dans ces conditions, que la descente d'Hercule aux Enfers soit pour les hommes non seulement un *symbole*, mais une *garantie* d'immortalité : c'est du moins ce que semblent indiquer quelques vers d'interprétation difficile [1]. Hercule, dit Sénèque, a établi la paix à travers le monde [2] ; et le poète continue en ces termes :

> Transuectus uada Tartari
> *pacatis* redit *inferis*,
> *iam nullus superest timor* :
> nil ultra iacet inferos.

Le sens général est très clair : la descente aux Enfers marque l'achèvement de la pacification universelle. Mais comment comprendre cette pacification, sinon (ce que fait Sénèque) comme la destruction de tous les monstres, de tous les tyrans qui oppriment l'humanité ? Et alors il faut bien entendre « *timor* (*hominum*) », et conclure que l'*Enfer n'est plus à craindre pour les mortels.* A quoi répond cette affirmation, comment se figurait-on cette délivrance, c'est ce qu'il nous est impossible de dire. « On croit, nous rapporte Servius [3], qu'avec le secours des morts un homme peut arriver à tenir tête *au destin* », c'est à dire à la prédestination de sa vie et surtout de sa mort. Cette simple phrase nous autorise-t-elle à supposer que les dévôts d'Hercule espéraient, grâce à lui, échapper à Pluton ?

5. *Hercule et « le Triomphe sur la mort » : l'apothéose par le feu.*

Mais si le peuple se figurait d'ordinaire le séjour des âmes sous la terre et dans le tombeau, la société cultivée le plaçait de préférence dans les astres [4] ; et il est donc logique que, la foule

[1] *Herc. fur.*, 889 sqq.

[2] L'idée est commune à cette date, et très fréquemment exprimée par Sénèque.

[3] *Ad Virg. Georg.*, I, 277.

[4] Cfr. G. Boissier, *La Religion Romaine*..., I, p. 304 sqq.

s'attachant surtout à la Descente aux Enfers, l'aristocratie de l'esprit ait choisi plutôt comme symbole du triomphe sur la mort le bûcher de l'Oeta.

Les préférences de Sénèque ne sont point douteuses. Quand il parle pour son compte, avec une entière sincérité, il déclare que « c'est la vertu qui trace le chemin vers les astres et les dieux » [1]; ou, de façon un peu plus atténuée, « que les mérites de l'homme sur terre l'autorisent à demander à la divinité d'accepter son esprit dans les astres » [2]: sans se soucier d'ailleurs de la contradiction réelle entre de telles formules et les vers où il exprime les croyances populaires [3]. Sous forme mythologique, c'est l'apothéose d'Hercule, sa réconciliation avec Junon, son mariage avec Hébé : toutes choses rebattues, et dont il se débarrasse par une prophétie [4]. Mais, philosophiquement parlant, cette apothéose n'est que la figure de celle des justes.

Aussi Sénèque trouve-t-il utile d'exprimer cette idée non point seulement sous l'image d'Hercule, mais en termes tout généraux : « la vertu, dit-il, a sa place marquée parmi les astres » [5]; plus précisément, le courage [6]; mieux encore, la résistance stoïque et silencieuse à la douleur [7]. Avec les philosophes, les rois justes gagneront le ciel, ou, à la rigueur, siégeront comme juges aux Champs-Elysées [8].

[1] Sén., *Herc. Oet.*, 1942 sq.

[2] Id., *ib.*, 1701 sqq.

[3] Voir *supra*. — A la suite du dernier passage cité, Hercule a l'air très persuadé que, sans une volonté expresse de Jupiter, il ira avec les autres morts aux Enfers. — Dans *Herc. fur.*, *l. c.*, la Descente aux Enfers suffisait à lui livres l'accès auprès des immortels.

[4] Sén., *Herc. Oet.*, 1432 sqq.

[5] Id., *ib.*, 1564.

[6] Id., *ib.*, 1984 sqq.: « Uiuunt fortes, | nec Lethaeos saeua per amnes | uos fata trahent ».

[7] Id., *ib.*, 1710 sqq.: « Si uoces dolor abstulerit ullas, pande tum Stygios lacus, | et redde fatis ».

[8] Sén., *Herc. fur.*, 739 sqq. — Il y a, dans ce dernier passage, un curieux mélange des croyances philosophiques et des traditions de la religion populaire,

A vrai dire, il est parfois difficile de déterminer dans Sénèque s'il conçoit ce séjour dans les astres comme une réalité métaphysique (ce que semble faire Plutarque), ou si ce n'est pour lui qu'une façon emphatique de signifier l'immortalité de la gloire [1]. Mais les philosophes stoïciens ou cyniques ne se contentaient pas toujours de prendre le bûcher de l'Oeta pour un symbole, et de conseiller à leurs adeptes « de faire *au moral* ce que fit Hercule sur l'Oeta, lorsque, détruisant ce qui était humain en lui, il devint dieu » [2]; tel d'entre eux, le Cynique Peregrinus, curieusement frotté de christianisme et de brahmanisme, se brûla vif, laissant courir un soi-disant oracle, « qu'il allait siéger auprès d'Héphaistos et du prince Héraclès » [3]. Et l'apothéose impériale n'était rien autre chose, sauf le détail que le souverain était mort : le philosophe s'était mieux conformé au rite d'immortalité institué par Hercule.

Car c'est bien un rite. La foule qui assiste à l'apothéose impériale et qui voit un aigle s'échapper du bûcher [4] est persuadée qu'*à ce moment* le prince mort devient dieu : comme Hercule. Mais, nous l'avons vu [5], Hercule, ayant aperçu de son vivant Pluton et Proserpine, par cela seul, qui est encore un rite, s'est affranchi de la mort. Et les deux conceptions, cependant contradictoires, se retrouvent dans les mêmes pièces de Sénèque : attestant simplement ceci, que les différentes classes de la population cherchaient de façons différentes à satisfaire les mêmes aspirations, mais dans une seule légende, celle d'Hercule.

[1] Voir *Herc. Oet.*, 1986 sqq. : « Sed cum summas | exiget horas consumpta dies, | iter ad superos *gloria* pandet ». Cfr. *De tranquill. animi*, 15.

[2] Lucien, *Hermotim.*, 7. C'est un Stoïcien qui parle.

[3] Lucien, *De Peregrini morte*, 29. — Pour l'ancienneté du rite : voir Phorkys ressuscitant sa fille par le feu (Lycophron, 48). A Rome : Cfr. Cic., *De divin.*, I, 23.

[4] Lucien, *l. c.*, pour se moquer de Peregrinus et des crédules, dit qu'un énorme vautour s'est échappé des flammes en criant : « Ἔλιπον γᾶν, βαίνω δ'ἐς Ὄλυμπον » parodie très sensible.

[5] *Supra*, p. 243-244.

Quant à l'esprit et même à la manie d'interprétation mystique à cette date, quelle meilleure preuve en donner que cette remarque de Dion Chrysostôme [1] qu'on voyait « à Athènes la statue d'un enfant initié aux mystères d'Eleusis, sans inscription : et l'on dit que c'est Héraclès » ; alors que l'ancienne tradition prétendait que le héros avait été initié à l'âge d'homme ? Mais quoi ? Le myste éleusinien n'avait il pas subi des épreuves ? Ne voyait-il pas face à face les dieux souterrains ? N'était-il pas, par cela seul, assuré d'une immortalité bienheureuse ? Et ne représentait-il pas, somme toute, par ces différents traits, les mêmes efforts, les mêmes rites, les mêmes espérances que tous, peuple et aristocratie, se plaisaient à retrouver dans la vie aventureuse d'Hercule ?

Conclusions.

Ainsi s'affirme le symbolisme des sarcophages « aux Douze Travaux », le plus ancien d'entre eux [2] insistant le plus sur les scènes du triomphe sur la mort, sans hésiter même à bouleverser l'ordre des travaux pour mieux mettre ces scènes en valeur : c'est l'exact commentaire figuré des vers de Sénèque, des phrases que nous trouvons dans Lucien, Epictète et Dion.

Pourquoi, dans la suite, le symbolisme de ces sarcophages semble-t il négliger les scènes d'immortalité pour s'attacher, semble-t-il, aux seules traverses de la vie d'Hercule, considéré comme l'exemple à la fois de l'acharnement du sort et de l'appui constant de la Fortune : c'est une question à laquelle il nous est difficile de répondre. Faut-il voir dans ce fait le témoignage d'un fléchissement des conceptions métaphysiques, une vue plus réaliste de la destinée humaine ?

[1] Dio Chrys., XXXI (t. p. 375).
[2] N. 120 de C. Robert.

Du moins sommes-nous sûrs que l'idée de l'immortalité rattachée au mythe d'Hercule n'avait pas disparu à la fin du II[e] et au III[e] siècles de notre ère. Elle avait pris d'autres formes, peut-être plus parlantes, puisqu'elles dégageaient la scène essentielle de l'ensemble légendaire : celle, très ancienne, de l'hommage rendu à Minerve grâce à qui le héros est monté au ciel [1] ; ou celles, bien plus fréquentes, de son initiation aux mystères d'Eleusis, ou du retour d'Alceste sauvée par lui des Enfers [2].

Et qu'il soit bien spécifié que, lorsque nous parlons de symbolisme, nous n'entendons pas exclure pour cela l'hypothèse des croyances magiques dont nous avons parlé plus haut : mais le second point est encore douteux, le premier est sûr.

II. — Symbolisme Dionysiaque : Hercule et Bacchus.

1. *Hercule et la vie future Dionysiaque.*

Le groupe le plus homogène des sarcophages héracléens, après celui des Douze Travaux, comprend des représentations variées d'Hercule mêlé au thiase bachique [3]. C'est précisément l'inverse des précédentes : d'une part, le héros souffrant ; de l'autre, le héros plongé dans la joie et le plaisir.

Mais, au reste, et de longue date, Dionysos a chez les Grecs un rôle chthonien et quasi infernal. Déjà Héraclite affirmait qu'il était « le même qu'Hadès » [4] ; Aristophane avait représenté aux Enfers le chœur suave des initiés d'Eleusis invoquant à la fois Bacchos et Déméter chthonienne [5], et, dans la même pièce, faisait allusion au

[1] *Supra*, p. 225.
[2] *Supra*, p. 225.
[3] *Supra*, p. 223 sq.
[4] Cfr. E. Norden, *Verg. Aen.*, VI[2], p. 166.
[5] Aristoph., *Ran.*, 316 sqq.

banquet des bienheureux, auquel participent les morts justes[1]; la tradition voulait qu'ils s'y enivrassent, conception à coup sûr populaire (peut-être orphique) de la vie future, et dont Platon est écœuré[2].

Ces croyances se répandirent de bonne heure en Italie[3], et surtout en Etrurie où elles se révèlent non seulement par divers symboles aux frontons des tombes[4], mais par les représentations expressives et d'ailleurs bien connues du bacchant étendu sur un sarcophage de Corneto[5] et du cortège des âmes conduites par des démons dionysiaques, peint dans la Tomba del Tifone, à Corneto aussi[6]. L'Empire Romain ne les oublia pas : pommes de pin, grappes de raisin, grenades, lièvres, phallus sculptés sur les tombes des premiers siècles de notre ère, témoignent de la persistance de cette conception dionysiaque (en partie aussi aphrodisiaque) de la vie future[7]; comme aussi l'inscription souvent citée où les morts sont assimilés aux Satyres et aux Naïades[8] et celle qui fait allusion à l'ivresse

[1] Aristoph., *Ran.*, 85.

[2] Platon, *Resp.*, II, 363 C-D. — Cfr., id. *Phaedr.*, 248 C.

[3] Cfr. B. Schrœder, *Studien zu den Grabdenkmalern der Romischen Kaiserzeit* (*Bonner Jahrb.*, 1902), p. 55-60, surtout p. 60. — On songera aussi aux vases fabriqués dans l'Italie Méridionale: les symboles dionysiaques s'y multiplient de la façon la plus curieuse. Un exemple qui nous intéresse ici est celui de l'Hydrie à fig. rouges trouvée à Abella et conservée à Naples (Heydemann, 2852), qui représente Hercule cueillant les fruits des Hespérides: symbolisme d'outre-tombe très possible. Dans le champ et sous les anses se voient un chevreuil, un lièvre et deux fauves: images dionysiaques certaines.

[4] Silènes, panthères, fauves de part et d'autre d'un cratère (dès la fin du VI[e] et durant tout le V[e] s. avant J. C.). Voir F. Weege, *Die Etruskische Malerei* (Halle, 1921), p. 94, fig. 80; p. 91, fig. 77; p. 68, fig. 62; p. 99, fig. 83.

[5] Du IV[e]-III[e] siècle? Dessin ancien, à moitié fidèle, dans F. Weege, *op. cit.*, p. 15, fig. 12.

[6] Epoque romano-étrusque. F. Weege, *op. cit.*, p. 43, fig. 39 et pl. 49, 2.

[7] B. Schrœder, *Grabdenkm.*, p. 72; 59; 60; 73.

[8] *C. I. L.*, III, 686.

musicale du Paradis dionysiaque [1]. Et les témoignages littéraires confirment ceux des monuments [2].

Une telle conception de la vie future offrait trois thèmes plastiques : le chant (uni ou non à la danse) et la musique (flûte ou lyre); — l'ivresse au milieu du thiase bachique; — le banquet couché. Tous trois utilisèrent Hercule comme figure marquante de l'homme arrivé à la béatitude éternelle; et tous trois furent mis en œuvre sous cette forme par les artisans grecs des VI[e] et V[e] siècles avant notre ère, dont les vases s'exportaient en quantité dans l'Italie Centrale et surtout en Etrurie.

Le premier semble le plus ancien [3] et donne de la vie future dionysiaque une image moins grossière que les autres. Mais dès la première moitié du V[e] siècle un cratère attique à fig. r. de Népi [4] montre Héraclès ivre et chancelant, accompagné de Dionysos, d'Hermès et d'un Satyre qui joue de la double flûte. Et d'autres vases, à peu près aussi anciens, représentent Héraclès couché servi par des Satyres [5] ou buvant en compagnie de Dionysos [6]. Imitées en Etrurie, ou dans les pays d'influence étrusque, comme le prouvent

[1] *C. I. L.*, VI, 30122.

[2] Voir par ex. Lucien, *Ver. hist.*, II, 6 sqq.

[3] Hydrie à fig. n. de Vulci (Münich : Jahn 1321) : fig. dans Micali, *Storia degli ant. pop. ital.*[2] (1836), pl. XCIX, 8. — Amphore à fig. n. de Vulci (Rome, Vatican : Helbig, *Führer*, 1912, n. 456) : fig. *Museo Gregoriano*, II, pl. LVI (ou XL), 1. — Stamnos à fig. r. d'Etrurie (Florence, Musée Arch. : H. Heydemann, *Bull. Inst.*, 1870, p. 181). — Sur les deux premiers vases, Héraclès joue de la cithare en présence de Dionysos; sur le troisième, de la double flute entre deux Satyres. Nombreuses sont les autres représentations du héros citharède en présence non plus de Dionysos; mais d'Athéna, Hermès ou Zeus : nous ne les énumérons pas ici parcequ'ils sont moins probants.

[4] *Not. d. Scavi*, 1918, p. 19.

[5] Coupe de Caeré à fig. r. : E. Pottier, *Epilykos, Monum. Piot*, IX (1902), p. 160 sq. et pl. XV. — Cratère à fig. r., provenant d'Etrurie : *Catal. Campana*, IV-VII, A. 80.

[6] Cylix attique à fig. r. de Nola (au British Museum) : W. Helbig, *Bull. Inst.*, 1864, p. 182. — *Gr. Vases Brit. Mus.*, t. III (1896), E 66.

une coupe à fig. r. de Chiusi [1] et la frise de la grande ciste de Préneste conservée au Louvre [2], ces représentations se retrouvent sans changements sur les sarcophages Romains des II[e] et III[e] siècles de notre ère : témoignage de la vitalité singulière de ces conceptions, qui nous sont encore attestées au IV[e] siècle [3], neuf cents ans après les premiers documents figurés qui s'y réfèrent.

Et, sans doute, il n'est pas étonnant que cette conception de la vie future dionysiaque ait été plus forte que le symbolisme philosophique du bûcher de l'Oeta et de l'apothéose d'Hercule par les flammes [4] : mais plutôt que les sarcophages relatifs à la vie souffrante du héros soient plus nombreux que ceux qui insistent sur l'ivresse de l'au-delà. Il est vrai que les sarcophages sculptés ne pouvaient être à l'usage que de familles assez riches et d'un certain raffinement ; et rien ne nous dit que la masse du peuple ne continuait pas à vivre sur les vieilles idées grossières de la bienheureuse immortalité dionysiaque : Héraclès, le héros souffrant, mais au reste grand buveur et même dissolu [5], fournissait un symbole fort expressif de ce délassement immortel, par l'excès de ses jouissances aussi bien que de ses travaux.

2. *Les Hercules couchés : leur signification dionysiaque et funéraire.*

Il n'y a donc point de doute sur le sens qu'il faut attribuer à ces représentations d'Hercule, lorsque le héros est joint à Bacchus ou à des personnages de son thiase. Mais l'incertitude subsiste

[1] Musée de Berlin : Furtwängler, n. 2947.

[2] H. Brunn, *Annali Inst.*, XXXIV (1862), p. 5 sqq. ; fig. *Monumenti*, VI-VII, pl. LXI-LXII. — Hercule est couché à côté d'une femme (Hébé ?) dans un banquet bachique très caractérisé.

[3] Autel (Clarac, *Mus. de Sculpt.*, II, pl. 134 et 135) : à Bacchus sont joints Mercure et Hercule.

[4] Von Wilamowitz-Moellendorff, *Herakles*, p. 304.

[5] Voir par ex. Ps. Lucien, *Amores*, 1.

au sujet des « Hercules couchés tenant la coupe », que nous avons trouvés sur certains sarcophages [1]. Quel sens les Romains attachaient-ils à ces figures? Et comment y étaient-ils arrivés?

Les savants discutent encore pour savoir si le banquet, que les artisans grecs commencent dès le IV^e^ siècle à sculpter assidûment sur les stèles funéraires, est une image de la vie future ou une représentation du défunt dans l'un des actes de sa vie [2]; la présence du serpent, du porc sacrificiel, du cheval, sur nombre de ces reliefs semble devoir nous incliner à la première interprétation [3]. Le fait que le banquet des bienheureux se retrouve en Amérique, dans l'Inde, chez les peuples Germaniques [4]: la confusion des Enfers avec une sorte d'« île des plaisirs » dans la comédie grecque [5]: le devoir que se font les philosophes de mettre en garde les imaginations populaires contre une telle conception de la vie future [6]: la confirment, nous paraît il, de façon suffisante.

Une autre preuve, un peu plus oblique, partira de la remarque pleine de sens faite par E. Rohde [7], que la cérémonie du θρόνος, théoxénie à l'ancienne mode, où les convives étaient assis, non couchés, devint plus tard celle de la κλίνη, ou théoxénie couchée [8]:

[1] *Supra*, p. 224.

[2] B. Schröder, *Grabdenkm.*, p. 50, en admettant les deux interprétations, préfère dans la plupart des cas la seconde.

[3] Cfr. S. Reinach, *Répert. Reliefs Gr. et R.*: II, p. 43; 50; 148; 153; 160; 176; 415; 416; 417; 418; 431; III, p. 441. — Voir, pour le cheval, L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, (1914), p. 218 sqq.

[4] Ettig, *Acheruntica*, *Leipz. Stud. z. class. Philol.*, 13, p. 396 et n. 3.

[5] Voir Aristoph. *Ran.*, *passim*: les boutiques de victuailles et les jeunes danseuses qui attendent le faux Héraclès; - Phérécrate, Μεταλλῆς, fr. 108. — Cfr. Ettig, *l. c.*, p. 299.

[6] Ces « antres de Dionysos » aux Enfers, selon Platon (*Phaedr.*, 248 C), ne donnent qu'une nourriture imaginaire; pour Plutarque (*Moral.*, 565 E-566 A), ils constituent le Léthé, qu'il faut fuir. — Cfr. Ettig, *l. c.*, p. 325 et n. 2.

[7] E. Rohde, *Psyche*, p. 120 sqq.: 121, n. 2: et p. 693 ad p. 121.

[8] La différence est la même qu'à Rome entre le *sellisternium* et le *lectisternium*.

l'une et l'autre presque réservées aux dieux chthoniens. Mais au lieu d'une simple succession, peut-être vaudrait-il mieux parler d'une alternance des deux rites. Car, antérieurement à la période classique-archaïque, les rois de Sparte et les grands personnages mycéniens, assimilés à des héros, étaient *couchés* dans leur tombe avec les attributs de la vie et en particulier des gobelets d'or et d'argent à portée de la main [1]: tandis que, *plus tard*, les reliefs funéraires trouvés à Sparte [2] représentent les morts héroïsés d'une taille démesurée, recevant *assis* des offrandes. Dans ces conditions, ceux, beaucoup plus récents, de Locres Epizéphyrienne, qui gardent aux morts plus ou moins assimilés aux dieux infernaux, l'attitude *assise* [3] ont la même signification que les nombreuses terre-cuites funéraires de Tarente, remontant jusqu'au VII[e] siècle [4], et qui offrent les mêmes représentations, mais *couchées*, ou que les reliefs panhelléniques d'où nous sommes partis.

Ces monuments qui, de diverses façons, s'appliquent à donner au mort un aspect surhumain et des attributs dionysiaques nous obligent à conclure que l'héroïsation de caractère bachique était

[1] E. Rohde, *Psyche*, p. 153-156. — A Vaphio, cfr. Dussaud, *Les Civilisations préhelléniques*, p. 169.

[2] De même à Xanthos, au tombeau des Harpyes (*Monum.*, IV, pl. III).

[3] L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 248 sq.

[4] Voir F. Lenormant, *Gaz. Arch.*, 1881-82, p. 156-163; — *Monum. dell'Inst.*, XI, pl. LV et LVI; — *Annali dell'Inst.*, 1883, p. 194 sqq.; — *Journal of hellenic stud.*, 1886, p. 8-10, pl. 63 et 64; — F. Duemmler, *Kleine Schriften* (= *Annali*, 1883, mais avec figures), 1901, III, p. 5 sqq.; — E. Pottier, *Statuettes de terre-cuite dans l'Antiquité*, p. 206. — Remarquer particulièrement (W. Helbig, *Bull. de l'Inst.*, 1881, p. 197 sq.): *a*) Homme seul, couché; près de lui une *amphore*; — *b*) Homme seul, couché; près de son épaule, masque archaïque de *Silène*, de face; — *c*) autres avec la *tasse* (ou canthare); ou avec la *tasse* et la *lyre*: tous symboles dionysiaques. — Autres figures couchées du même genre: dans une sépulture à Rosarno-Medma (*Not. d. Scavi*, 1917, p. 42 sq. et fig. 8); autres de même provenance (*Ib.*, 1902, p. 48); — figurine couchée tenant un kéras, bronze de Locres Epizéphyrienne (*Ib.*, p. 42).

courante en Grèce, et surtout dans l'Italie Méridionale: peut-être même le nombre prodigieux de pareilles figures à Tarente s'explique-t-il justement par l'extension anormale du culte des héros dans cette ville [1].

Nous voilà conduits d'autre part à donner tort à M. Collignon, qui prétend [2] que l'origine des statues funéraires demi-couchées n'est pas en Grèce, mais en Etrurie. Les Etrusques en sculptant dans les derniers siècles avant notre ère les innombrables couvercles figurés de leurs urnes cinéraires, n'ont innové que sur un point, grave il est vrai, en reproduisant d'une façon réaliste les traits des défunts [3]. Mais, quant au thème, ils le trouvaient réalisé, partie dans les reliefs et terres-cuites helléniques [4], partie dans les sarcophages anthropoïdes gréco-sémitiques, dont on a trouvé de si beaux exemplaires à Carthage.

Il est remarquable qu'à ce souci bien italien du réalisme correspond un affaiblissement du caractère divin ou héroïque des figures. Si cet affaiblissement est dans la seule expression, ou s'il est dans la conception même de la mort et de la vie future pendant cette période, c'est ce que nous ne saurions dire. Mais il reste en tout cas que, si le mort étrusque ne prend plus les traits ni l'apparence sereine d'une divinité, il continue à participer aux joies du paradis dionysiaque. Quelques-uns en effet peuvent bien conserver les attributs de leur profession ou de leur vie terrestre: le plus grand nombre, et de beaucoup, tiennent, soit la phiale, soit le rhyton

[1] E. Rohde, *Psyche*, p. 160.

[2] M. Collignon, *Statues funéraires...*, p. 347 sqq.

[3] Encore ne faut-il pas exagérer, même sur ce point. Il importe de tenir compte du développement chronologique du thème: lorsque les Etrusques peignaient *les mêmes scènes* dans leurs tombes souterraines aux V^e^ et IV^e^ siècles, leurs personnages sont idéalisés comme ceux des représentations grecques contemporaines.

[4] Aussi bien l'influence grecque se fait-elle sentir directement en Ombrie. Voir le petit bronze citharède couché de Norcia. *N. d. Scavi*, 1878, p. 22 et pl. II, 5), et le relief funéraire d'Assise (*Ib.*, 1894, p. 48).

bachique, étant les vrais descendants des belles figures qui banquettent sous terre à Corneto [1].

Mais en ce détail encore de la coupe mise aux mains du mort, les Etrusques sont les disciples des Grecs qui, outre leurs idées sur l'ivresse des bienheureux, prétendaient que l'immortalité pouvait s'acquérir par simple participation au nectar, à l'ambroisie, à une boisson divine, quelle qu'elle soit: idée soutenue encore au II[e] siècle de notre ère [2], et que les auteurs de l'extrême décadence continuent à exprimer avec une parfaite clarté, lorsqu'ils veulent expliquer comment les fils adultérins de Jupiter ont pu accéder à l'Olympe [3]. Ce breuvage d'immortalité était sans doute à l'origine la source de vie [4], dont la fontaine Mnémosyne des Orphiques, vers laquelle se hâtent les initiés, est un souvenir précis [5]. Mais il n'y a pas au fond de différence entre la source et le breuvage composé: soma des Indiens, ambroisie et peut-être vin chez les Grecs [6].

[1] Le bacchant, que nous citions plus haut, peut-être un prêtre de Dionysos paré de ses attributs; mais le sculpteur ne l'aurait pas fait, s'il n'avait pensé que ces signes extérieurs d'initiation étaient par eux-mêmes une promesse, ou même une garantie (voir *infra*) de béatitude.

[2] Pausan., II, 13. Cfr. *Annali dell'Inst.*, 1830, p. 148 sqq.

[3] Bacchus: voir Nonnos, *Dion.*, XL, 419 sqq.; — Mercure: voir Martianus Capella, I, 34: « Iuno... tunc etiam Cyllenium diligebat, quod eius uberibus educatus *poculum immortalitatis* exhauserat ». — D'un point de vue tout général, le même auteur (II, 141) donne le *poculum immortalitatis* comme un des moyens magiques d'acquérir l'immortalité; Cfr. *ib.*, II, 134.

[4] Sur la source de vie dans le folk-lore européen, voir: A. Wünsche, *Die Sagen vom Lebensbaum und Lebenswasser* (*Ex oriente lux*, I, 1905). C'est une croyance peut-être plus ancienne chez les Indo-Européens que le fruit d'immortalité (B. Schweitzer, *Herakles*, p. 134, n. 1), devenu chez les Grecs la pomme des Hespérides (cfr. O. Gruppe, *Pauly-Wissowa*, *Suppl.* III, 1077).

[5] Voir *infra*.

[6] On remarquera que cette boisson de vie se trouve chez les Celtes et les Slaves (B. Schweitzer, *Herakles*, p. 233), mais d'ailleurs aussi bien chez les Babyloniens, aux mains du Roi du Monde Souterrain, de même que c'est Dionysos Chthonien qui dispense le vin aux bienheureux dans le Paradis hellénique.

Or nul des héros privilégiés appelés dans l'Olympe n'était plus populaire qu'Héraclès. Qu'on y joigne, si l'on veut, sa réputation d'intrépide buveur, répandue par la comédie attique et la farce siculo-italiote. Mais d'on venait-elle, cette réputation ? Voilà un des cas les plus nets où nous aboutissons à une impasse. Avant la naissance de la comédie, Héraclès nous le verrons, buvait auprès du Centaure Pholos. Et ce serait le contraire du bon sens que de croire qu'un auteur comique, si original fût il, ait innové d'une façon grotesque sur un personnage sympathique : la comédie vit d'exagération sur des faits connus ; si elle fait d'Héraclès un ivrogne, c'est qu'anciennement déjà Héraclès se trouvait en rapports quelconques, mais sérieux, avec Dionysos, ou avec le vin, ou avec n'importe quel liquide d'une puissance reconnue.

Le plus ancien témoignage sur le scyphus d'Héraclès est celui de Stésichore, donc grec occidental, et se rattache à l'aventure de Pholos [1] ; au temps d'Euripide, ce gobelet est devenu un attribut personnel et bien connu du héros [2]. Mais les *représentations plastiques* de l'« Héraclès au Scyphus » apparaissent aux V^{e}-IV^{e} siècles avec tous les caractères de l'originalité dans les cités helléniques de Grande-Grèce, Crotone, Tarente, Héraclée [3], et peut-être en Sicile à Sélinonte [4]. Le fait que, dans ces figures, le héros est toujours au repos, que parfois il tient la corne d'abondance, ou est accom-

[1] Stésichore, fr. 7 : *Σκύπφειον δὲ λαβὼν δέπας ἔμμετρον ὡς τριλάγυνον | πίεν ἐπισχόμενος, τό ῥά οἱ παρέθηκε Φόλος κεράσας.*

[2] Eurip., *Alc.*, 726 sqq. ; 795 sqq.

[3] *Gr. Coins Brit. Mus., Italy*, p. 253 (*Hunterian Coll.*, I, p. 131) ; p. 218 ; p. 226, 229 et 232. — Anneau d'or du VI^{e} siècle provenant de Grande Grèce : Furtwängler, *Geschn. Steinen im Antiquarium von Berlin*, n. 291.

[4] Plombs représentant, semble-t il, Héraclès tenant le canthare et la corne d'abondance (*Not. d. Scavi*, 1883, p. 302, n. XX sqq.). Mais ces monuments sont-ils d'origine grecque ?

pagné de la Victoire, est au moins une forte présomption en faveur de l'hypothèse qu'il s'agit ici d'Héraclès arrivé au bonheur perpétuel dionysiaque que lui ont mérité ses travaux.

Le thème se précise légèrement au IV^e^ siècle dans un sens déjà indiqué par des monnaies de Crotone, d'Héraclée et de Métaponte [1], mais qui trouva son expression suprême dans la statue de Lysippe, l'« Héraclès Epitrapézios », assis, et tenant, semble-t-il, le scyphus [2] : type qui se répandit rapidement dans toute l'Italie [3].

Mais, tandis que la figure de l'Hercule au scyphus assis ou debout dégénérait très vite en celle d'*Hercules Bibax*, ivre et chancelant, dont on trouve de nombreux exmplaires surtout dans le domaine étrusque [4], et se perpétuait sous l'Empire romain jusqu'à faire le sujet, fort vulgaire, de nombreuses tessères de plomb [5], une autre représentation prenait corps à la même date et sans doute dans la même region : celle de l'Héraclès couché [6]. Elle était fort ancienne, nous le verrons, et remontait jusqu'au VI^e^ siècle par les peintures des vases attiques [7] : mais c'est à Tarente qu'elle semble avoir pris la forme statuaire et peut-être sa pleine valeur

[1] *Gr. Coins Brit. Mus., Italy*, p. 253 ; — p. 243 ; — p. 231 (*Hunterian Coll.*, I, p. 87 : début du III^e^ siècle).

[2] Stace, *Silv.*, IV, 6, 56 : « Tenet haec marcentia fratris pocula, adhuc meminit manus altera caedis ». — Cfr. Martial, IX, 43.

[3] Cfr., pour le style, le bronze de Pompei : *Not. d. Scavi*, 1902, p. 572 sqq. et fig. 3 ; — pour l'extension du type : Macrobe, *Sat.*, V, 21, 16 : « Herculem uero fictores ueteres non sine causa cum poculo fecerunt, et non numquam cassabundum et ebrium, etc. ». — Une indication chronologique précieuse nous est donnée par une pierre gravée de *travail italique*, du III^e^ ou II^e^ siècle avant notre ère : Furtwängler, *Geschn. Steinen Antiquar. Berlin*, n. 1517.

[4] *Not. d. Scavi*, 1916, p. 114-116.

[5] A Rome et Ostie : *Not. d. Scavi*, 1900, p. 263 et 268.

[6] Liste des Hercules couchés dans Stephani, *Der ausruhende Herakles*, p. 125-128.

[7] Par exemple : Gerhard, *Auserles. Vasenbilder*, II, pl. 108, p. 82 sq. ; — Plus tard, la coupe de Brygos (*Gr. Vases Brit. Mus.*, III, 1896, E. 66 et pl. VI).

symbolique[1] : Lysippe encore peut avoir travaillé à son élaboration définitive[2]. Mais ce qui est sûr, c'est qu'elle se répandit dans le pays latin, puisqu'on en trouve des répliques importantes sur la *Via Portuensis*[3], et à Rome même au Forum Boarium, où on l'appelait soit *Hercules Cubans*, soit *Hercules Olivarius*[4], non parce qu'il se trouvait dans le quartier des huiliers[5], mais parcequ'il portait la couronne olympique d'olivier[6], insigne de la victoire qui lui avait mérité le repos[7].

Ces différents caractères, scyphus, position assise ou couchée, lorsque les Romains les donnent à Hercule, gardent visiblement leur sens d'héroïsation dionysiaque, ou d'immortalité bienheureuse. C'est ainsi que sur le tombeau des Haterii, à Centocelle, un temple est figuré, dans lequel est assis Hercule, et sur le fronton duquel se voient l'arc, la massue et le scyphus[8] ; près de Rome, au bord

[1] F. Lenormant, *Gaz. Arch.*, 1881-82, p. 158. — L. Mariani *Not. d. Scavi*, 1897, p. 227 sqq. (avec figures). — Voir *supra*, p. 252 sq.

[2] Cfr. Bronze gréco-Romain d'Este : *Not. d. Scavi*, 1888, p. 94 sq. et pl. I, 8 et 8 bis. La statuette est de type lysippéen.

[3] L. Mariani, *l. c.*, p. 228.

[4] Cfr. Petersen, *Not. d. Scavi*, 1895, p. 458 sqq. : Id. *Rom. Mittheil.*, 96, p. 99 sqq.

[5] Les *Olearii* étaient groupés plus au nord-est, dans le Vélabre. Cfr. Plaute, *Capt.*, 489 : Omnes de compecto rem agunt quasi in Velabro olearii ».

[6] Preller, *Regionen*, p. 194 sq.

[7] Petersen prétendait (*Not. d. Scavi*, 1895, p. 460; de même Hülsen, *ib.*, p. 261) que la couronne olympique était inconciliable avec l'attitude du héros couché. Mais justement le repos n'est-il pas pour Héraclès le fruit et la récompense de ses *victoires*? D'autres représentations du même genre (Lœwy, *Rom. Mittheil.*, 1897, XII, p. 56 sqq. et 144 sqq.) ne montrent-elles pas Hercule la tête ceinte des bandelettes de Victoire, ou accompagné du laurier, qui a la même sens? L'une d'elles même n'a-t-elle pas été dédiée par un sophroniste pour une victoire remportée par ses éphèbes à Eleusis (Lœwy, *l. c.*, p. 61)? — Pour le sens dionysiaque qui s'attachait aussi à cette figure, cfr. le Silène couché, une tasse à la main, d'un relief d'Ostie (*Not. d. Scavi*, 1909, p. 199, et fig. 1, p. 200).

[8] *Monumenti dell'Inst.*, V, pl. VIII.

de la *Via Portuensis*, dans une chapelle d'Hercule Vainqueur, le héros est représenté deux fois, *assis* tenant la pomme des Hespérides, *couché* tenant le scypus : [1] deux images d'immortalité, mais dont la seconde insiste sur le caractère dionysiaque de ce repos. Mieux encore : à Acqua Traversa, à l'ouest de la *Via Clodia*, on a trouvé dans un petit temple de Bacchus la statue d'une divinité orientale, et les figures de Bacchus et d'Hercule couché : [2] le même qui se voit ailleurs, près de l'arbre et du serpent « héroïques », au milieu des Nymphes et servi par des Satyres [3].

3. *Le défunt sous le traits d'Hercule.*

C'est précisément ce symbolisme, ancien en Italie, nous venons de le voir, mais d'ailleurs assez simple, qui explique le choix de l'Hercule couché sur certaines tombes Romaines, aux lieu et place de l'image du défunt [4], ou même avec les traits du défunt [5].

On nous dit que la représentation du mort sous la forme d'un dieu, en particulier avec les attributs de Dionysos ou d'Hermès, ne remonte en Grèce qu'au III[e] siècle, après Alexandre [6]. Mais c'est ne pas vouloir tenir compte d'une *tendance*, à laquelle se rattachent les croyances orphiques [7], et qui date de bien plus loin, si l'on songe à l'héroïsation des rois archaïques [8]. Mais il est vrai qu'il y a souvent indétermination dans le type divin qui sert de

[1] *Not. d. Scavi*, 1889, p. 243 sqq.

[2] *Rev. Archéol.*, 1919, t. X, p. 229.

[3] Relief de Madara, en Bulgarie (*Arch. Jahrb.*, Anzeig., XXVI, 1911, p. 367).

[4] *Supra*, p. 224 sq.

[5] Sarcophage Farnèse.

[6] M. Colligon, *Les statues funéraires dans l'Art Grec*, p. 316.

[7] Cfr. F. Weege, *Etrusk. Malerei*, p. 25.

[8] *Supra*, p. 253. On pense naturellement au mort égyptien transmué en Osiris : Cfr. Maspero, *Histoire de l'Orient classique, les Origines*, p. 182.

« support » au défunt : et nous ne pouvons affirmer que les reliefs trouvés à Locres Epizéphirienne (et qui datent des deux premiers tiers du V^e^ siècle) représentent les morts sous les traits des dieux infernaux : si nous en étions sûrs, la question serait bien simplifiée.

Quoi qu'il en soit des influences diverses qui ont pu à ce sujet s'exercer sur l'Italie, il est certain qu'on y trouvait à une date assez reculée des prédispositions singulières à cette habitude. La plus ancienne de ces pratiques consistait à déposer dans le tombeau sur la face du mort un masque présentant les symboles égyptiens ou, plus généralement, sémitiques du soleil radié ou du disque solaire [1] ; ou les traits d'un Satyre ou de Silène [2] ; ou ceux d'un Charon plus ou moins dionysiaque [3]. Ce qui est bien différent des bijoux funéraires à symboles apotropaïques qu'on enfermait aussi dans les tombes [4]. En effet, ces masques doivent sans doute, comme les bijoux, protéger le mort dans son voyage aux Enfers, mais en lui donnant précisément l'apparence des êtres divins qu'il rencontrera sur sa route, et en particulier de ceux qui peuvent lui être dangereux. De sorte que cette pratique révèle un essai de confusion entre le mort et des êtres divins déterminés, et une croyance dans l'efficacité magique de cette ressemblance [5].

Faut-il penser que les statues étrusques, d'apparence archaïque, servant d'urnes cinéraires, que l'on a trouvées en assez grand nom-

[1] Le soleil radié flanqué de deux uræus ; le disque solaire inscrit dans le croissant de lune : à Chiusi (*Not. d. Scavi*, 1915, p. 15 et fig. 8-10) — en Sardaigne (*Not. d. Scavi*, 1918, p. 152 sqq., fig. 7-8).

[2] En Sardaigne. Voir Helbig, *l'Epopée homérique*, p. 73, n. 5. — *Not. d. Scavi*, 1918, p. 145 sqq.; fig. 1-2.

[3] Musée d'Orvieto.

[4] Par ex. : diadème terminé par deux têtes d'Achelôos, trouvé à Populonia (*Not. d. Scavi*, 1908, p. 201, fig. 3).

[5] De même sens, nous semble-t-il, mais avec moins de clarté comme il est normal d'une civilisation plus raffinée, sont les hermès portraits que l'on voit sur des stèles grecques : parfois avec les attributs d'Hermès ou d'Héraclès. Le caractère apotropaïque des hermès est bien connu. Voir sur ces monuments : M. Collignon, *Statues funéraires*... p. 321 sqq.

bre[1], représentent des divinités à l'apparence desquelles est confié le salut du mort? Si l'idéalisme de leurs traits peut le faire penser, nous n'avons cependant aucune certitude à ce sujet. Mais il est apparent que, sans assimiler tout à fait le défunt à une divinité, on le mettait volontiers en Italie sous la sauvegarde de Jupiter, Junon, Vénus[2].

Enfin, quoi qu'en dise M. Wissowa (et que ce soit ou non sous une influence grecque), l'héroïsation n'était pas tout à fait étrangère à la pensée italique. D'après Ennius[3], Romulus vit dans le ciel *cum dis genitalibus:* c'est-à-dire, semble-t-il, avec les dieux mêmes du terroir latin, Picus, Faunus, Latinus. Si cette croyance ne put résister au réalisme des annalistes, les sentiments qui l'avaient soutenue reprenaient de la vigueur dans les douleurs particulières[4], et contribuèrent sans doute à faire adopter la coutume de l'apothéose impériale, sinon à faire croire toujours à sa réalité[5]. Mais les Empereurs défunts n'étaient pas seuls à être considérés comme des héros ou comme des « Saints »[6].

L'assimilation du mort romain à un dieu[7] est une résultante de ces différents agents: magie funéraire, confiance dans la protection des dieux, croyance aux héros, fortifiés par l'influence hellé-

[1] Musée grégorien (cfr. *Annali d. Inst.*, XV, 1843, p. 357); — Musée de Berlin (*Catalogue* [1891], n. 1262); — Musée de Chiusi, n. 483; — etc.

[2] *C. I. L.*, II, 6054; VI, 24613. — Voir M. Collignon, *Statues funéraires;* Daremberg-Saglio s. u. *Sepulcrum*, p. 1268; — Schrœder, *Grabdenkm.*, p. 62, n. 2.

[3] Ennius, *Annal.*, 119, (Vahlen). Cfr. G. Boissier, *Religion Romaine*, I, p. 114 et n. 4.

[4] Par ex. Cicéron et sa fille Tullia. Cfr. G. Boissier, *op. cit.* I, p. 117-118.

[5] Cfr. G. Boissier, *op. cit.*, I, p. 179. La croyance dans les effets de l'apothéose s'affaiblit au I^er^ siècle, reprend beaucoup de vigueur au II^e^, est encore persistante au IV^e^ (Voir Capitolin, *Marc-Aur.*, 18).

[6] Cfr. *C. I. L.*, VI, 7581: « Deae Sanctae meae Primillae ».

[7] Schrœder, *Grabdenkm.*, p. 61-66. — *C. I. L.*, VI, 15592 sq. affirme sans précision que le mort est *in formam deorum.*

nique, surtout à partir du II^e^ siècle a. C. Mais l'attribuer à cette seule influence serait une fort lourde erreur.

Et, de même que les Grecs paraissent avoir choisi pour jouer ce rôle des divinités de sens funéraire, les Romains s'en tinrent presque exclusivement aux « déesses de la naissance et de la mort ». Junon, Vénus, Diane ; [1] ou aux divinités ayant un rapport très net avec les Enfers, comme Mercure, Pluton, Proserpine, Cérès, avec lesquels se confondent par exemple les membres de la famille des Haterii sur leur tombeau de Centocelle [2] ; très fréquemment aussi Bacchus [3] et les personnages de son thiase, Satyres ou Naïades [4], dont la signification n'était pas différente. Et sans doute cela paraît normal, logique, de confondre le mort avec un dieu souterrain ; mais l'ancienne magie n'y est pas étrangère.

Parmi les autres divinités qui assument ce rôle se trouvent encore Attis et les Dioscures [5], dont les légendes de résurrection sont expressives [6] ; Spes [7], dont le symbolisme funèbre est assez clair ; et Fortuna [8], qui, à Préneste, se trouve liée à Diane Trivia et Liber Pater [9], et, dans un petit sanctuaire trouvé à Rome, à Vénus, Pluton, Sérapis, sans compter trois hermès bachiques [10]. Cela ne ferait

[1] Schræder, *loc. cit.*, p. 62. Cfr. M. Collignon, *op. cit.*, p. 323.

[2] *Monumenti*, V, pl. VII.

[3] Cfr. Statue de Denys l'Ancien à Syracuse (M. Collignon, *op. cit.*, p. 237), mais peut être avec jeu de mots. — En Etrurie, *supra*, p. 249. — Sous l'Empire : M. Collignon, *op. cit.*, p. 328 ; *C. I. L.*, VI, 15314 ; Apulée, *Metam.*, 8, 7. — Cfr. Rohde, *Psyche*, II^3^, p. 360.

[4] Heuzey, *Mission en Macédoine*, p. 129. — Perdrizet. *Cultes et mythes du Pangée*, p. 96.

[5] Schræder, *Grabdenkm.*, p. 63. — *C. I. L.*, VI, 21521 B 1109 (du temps des Flaviens ?).

[6] Attis est un autre Adonis ; Castor et Pollux fréquentent alternativement l'Olympe et les Enfers.

[7] Par ex. : *C. I. L.*, VI, 15292 sq.

[8] *C. I. L.*, *Ib.* — Voir E. Cahen, *Daremberg-Saglio*, s. u. *Sepulcrum*, p. 1328.

[9] Cfr. *Annali d. Inst.*, 1873, p. 236.

[10] *Not. d. Scavi*, 1885, p. 67.

donc pas difficulté, si l'on ne trouvait aussi en sa compagnie Hercule et Apollon. Et là en effet est le point délicat: car on voit ailleurs le mort, non seulement sous les traits d'Hercule, mais sous ceux du Soleil ou d'Apollon, aussi bien en Grèce qu'à Rome [1]. Or, il semble difficile, *a priori*, de faire de ce dernier un dieu infernal...

Mais un dieu protecteur de l'âme dans son voyage infernal, oui. Car ce n'est pas sans raison que Sardes et Etrusques mettaient son symbole sur le masque funéraire, au lieu de lui donner les traits du Satyre ou de Charon [2]; et ce n'est pas non plus sans raison que les Hellènes de Grande-Grèce, et les indigènes à leur ressemblance, mettaient dans les tombes de petits bateaux pour faciliter aux morts le voyage vers Hadès [3]. Influences égyptiennes, dira-t-on. Qu'en savons-nous? Prenons les choses comme elles se présentent, elles sont par elles mêmes assez riches de signification. La route apparente du Soleil vers l'Occident est la même que celle des héros, Héraclès et Dionysos en particulier, vers les îles des Bienheureux, vers le pays des Hespérides aussi, qui est un autre paradis héroïque. Mieux: Apollon va, dit la légende, chez les Hyperboréens; or les Hyperboréens figurent aussi une région bienheureuse [4], de bombance et de vie immortelle [5]; et l'on a pu supposer, non sans raison, qu'Apollon s'y était substitué au Dionysos thrace [6]. Mais Héraclès aussi,

[1] En Grèce: voir M. Collignon, *Statues funéraires*.... p. 321. — A Rome: Schraeder, *Grab. Denkm.*, p. 63. — Un frère et une sœur confondus avec Diane et Apollon, en Macédoine: Heuzey, *Mission en Macédoine*, p. 236, n. 107.

[2] *Supra*, p. 260.

[3] L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 228 sq.

[4] Cfr. *Archiv. f. Rel. Wissenschaft*, X, 1907, p. 152 sqq.

[5] Hésiode, fr. 60-62 et 209 (Rzsach); — Pindare, *Pyth.*, X.

[6] O. Schraeder, *Archiv. f. Rel. Wiss.*, VIII, 1905, p. 69 sqq. et surtout p. 84. — Le texte obscur de l'*Axiochos* (III, 3) unit, à Délos, Artémis-Oupis et Apollon Hécaergos au dieu infernal Hadès, à Dionysos et Héraclès, en relation avec les Hyperboréens (Cfr. *Nouvelles Annales*, 1836, p. 62).

allant vers l'ouest, avait pénétré chez les Hyperboréens [1], au moins selon l'une des nombreuses traditions relatives à ses découvertes de paradis terrestres. Et si l'on désire une preuve plus nette du parallélisme des deux divinités dans ce trajet fabuleux vers l'Occident, on la possède : car, pour traverser l'Océan lorsqu'il allait vers l'infernal Géryon, c'est la « coupe » du Soleil que réclame Héraclès, et qu'il obtient de gré ou de force [2].

Telle est, à vrai dire, la seule tradition où nous voyons Apollon (ou le Soleil : la distinction ici n'est pas très nette) jouer un rôle funéraire ; plus précisément, où nous le voyons tracer la route ou faciliter le voyage vers les pays ultra-terrestres. Et c'était sans doute une assez valable raison d'invoquer son aide pour des êtres chers appelés par la mort à tenter ce même trajet : et même de mettre le défunt plus directement sous sa protection, en lui faisant prendre les traits et les attributs du dieu auquel nul ne pouvait résister.

Mais, par la même occasion, il se trouve qu'achèvent de s'expliquer les images du mort sous les traits ou avec les attributs d'Hercule. Ce n'est pas seulement un symbole d'une vie future bienheureuse, sous la figure du héros qui, après avoir tant souffert, avait enfin obtenu la béatitude dionysiaque. Car on ne s'expliquerait pas alors que la statue fût un portrait. La masse des anciennes croyances plus ou moins oubliées, plus ou moins confuses, dont

[1] Documents rassemblés par : Müller, *Dorier* [2], I, p. 279.

[2] Voir les textes rassemblés : *Annali d. Inst.*, XXIV, 1852, p. 96 sq. — Cette coupe est un *dépas* d'or selon Stésichore ; un *lébès* selon Théolytos. Héraclès est représenté naviguant dans cet esquif d'un nouveau genre sur un vase célèbre du Vatican (reproduit dans Daremberg-Saglio, s. v. *Hercules*, p. 93, fig. 3763 ; cfr. Apollon tenant la lyre et naviguant sur le trépied à travers l'Océan (*Mus. Gregor.*, II, pl. XV) : le parallélisme est absolu, n'y ayant point de différence entre le lébès seul et le lébès posé sur trépied.

nous retrouvons des traces dans cette figure est bien autrement impressionnante que le symbolisme philosophique ou même populaire des Douze Travaux sculptés sur les Sarcophages.

Ce demi-gisant est le descendant direct des Etrusques couchés sur leurs urnes, des statues enfermant dans leur poitrine les cendres des morts, des squelettes que l'on retrouve tout parés de leurs bijoux, armés, et la coupe à portée de la main : la persistante illusion de ce que les Egyptiens appelaient le « double » explique le soin que les vivants prenaient de sauvegarder autour des morts, ou de leurs images [1], les apparences de la vie. Mais cela ne leur suffisait pas encore ; car le mort, pensait-on (les Pythagoriciens et les Orphiques avaient plus que quiconque contribué à répandre de telles idées en Italie [2]) avait un dur voyage à accomplir : un voyage où il trouverait des divinités sévères, et d'autres cruelles ; et d'autres aussi, sans doute, promettenses de félicités immortelles, mais dont il fallait gagner l'amitié si l'on voulait être de leur suite. Le moyen *magique* d'adoucir les démons et d'entrer dans la familiarité des dieux bienfaisants, c'était de leur ressembler ; ou de ressembler au héros puissant qui avait brisé les portes des Enfers. Ce n'est pas pour une autre raison que le Dionysos d'Aristophane a pris la massue et la *léonté,* et qu'il va consulter Héraclès sur le chemin qui mène au Styx : sous la vulgarité réaliste des détails, la *foi* en Héraclès se devine encore ; mais la bouffonnerie est complète en ce que Dionysos lui-même, sans tout l'attirail dont il s'est embarrassé, aurait dû avoir facile accès aux Enfers, où ses « mystes » chantent en son honneur. Le Romain inconnu qui, au III[e] siècle de

[1] Au premier siècle de notre ère, on croit encore naïvement dans certains milieux que la statue funéraire est animée (Pétrone, *Sat.*, 71 et 74. Cfr. Schrœder, *Grabdenkm.*, p. 48).

[2] Cfr. B. Schweitzer, *Herakles*, p. 79, n. 1.

notre ère, se faisait représenter en Hercule sur sa tombe, qu'il le voulût ou non, suivait les antiques traditions et s'assurait, sous les traits du héros, une heureuse descente au pays des ombres [1].

JEAN BAYET.

(A suivre).

[1] Cette habitude de confondre les morts avec les dieux, qui se répand surtout depuis Nerva (Schroeder, *Grabdenkm.*, p. 66), s'exerce avec une certaine sûreté encore au IIIe siècle, où l'on voit sur des sarcophages Méléagre et Atalante (C. Robert, *Ant. Sark. Rel.*, III, 2, nos 239, 240, 258), Diane et Hippolyte (Id., *ib.*, 179), Mars et Rhéa Silvia (Id., *ib.* 188 et 190), Achille et Penthésilée (Id., *ib.*, 92, 94, 95, 99), pourvus des traits des morts. Mais déjà, dans le fait de choisir pour cet usage indifféremment des héros ou des dieux, se marque la décadence des antiques conceptions. On ne tient plus qu'à une chose : faire figurer les portraits des défunts dans la scène sculptée sur le sarcophage. La décadence est complète par ex. C. Robert, III, 2, nos 163 et 179, où tous les personnages sont confondus.

L'INTERROGATOIRE DE MARGARIT

Document inédit sur Benoit XIII (1410-1411) et Supplémemt à l'Inventaire du fonds des notaires d'Orange conservé à la Bibliothèque du Vatican

Il existe à la bibliothèque et aux archives du Vatican des fonds encore peu étudiés ou tout à fait ignorés, qui fourniraient d'importantes sources à l'histoire de la Provence et du comtat Venaissin.

L'un d'eux, surtout intéressant pour la principauté d'Orange aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, est constitué par les registres des notaires de cette ville, dont un répertoire a paru dans les *Mélanges* de l'Ecole française de Rome [1]. Ce fonds avait été transporté d'Orange au palais d'Avignon pendant les guerres de religion, sans doute vers 1562, pour être mis à l'abri des bandes du baron des Adrets; [2] il fut dans la suite enrichi de quelques registres de notaires provenant d'Avignon et du comtat.

Deux répertoires en furent dressés, l'un, malheureusement partiel, en 1594, sous la légation du cardinal d'Acquaviva [3], l'autre, inachevé et sans date, écrit au moment de l'expédition des registres à Rome [4].

[1] A. de Boüard, *Le fonds des notaires d'Orange à la Bibliothèque du Vatican* [391 numéros], dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXX, 1910, pp. 209-256.

[2] Voir la note de la fin du XVII^e^ siècle publiée par de Boüard, *op. cit.*, p. 210, note 1.

[3] *Indice* n. 146 (Archives du Vatican): *Index librorum manuscriptorum qui in archivio Palatii Avinionensis reperti sunt tempore legationis Ill. et R. D. D. Octavii, cardinalis de Acquaviva, anno Domini 1594*, fol. 4-5^v^, et fol. 150^v^-152. — Il ne signale qu'un seul registre de Pons Simon (1429-1432) et aucun de Guillaume Simon, tous deux largement représentés dans le fonds du Vatican et le répertoire de 1631.

[4] Archives du Vatican. *Miscellanea*, Arm. I, vol. 175, fol. 145-152^v^. Les feuillets 149, 150 et 151^r^ sont en blanc.

Sorte de bordereau d'envoi, il est intitulé sur le dernier feuillet : « *Nota de libri de notari che furono portati a Roma d'Avignone* ».

On ignorait jusqu'ici la date à laquelle cette section des archives palatines d'Avignon avait été transportée à Rome. Des envois partiels eurent lieu sans arrêt depuis le XVI[e] siècle jusqu'à l'annexion du comtat Venaissin, notamment sous les pontificats de Pie IV, de Clément VIII et d'Urbain VIII [1]. C'est à ce dernier pape que l'on doit attribuer la venue au château Saint-Ange du fonds qui nous occupe en ce moment.

Les habitants d'Orange ou du comtat Venaissin avaient fréquemment besoin d'extraits des registres notariaux qui se trouvaient à Rome ; ils devaient à cette occasion s'adresser à des fonctionnaires des archives du château Saint-Ange. Par hasard, une de ces demandes de recherches, émanée de la légation, et relative au collège Saint-Martial d'Avignon [2], permet de dater de 1631 la *nota de libri de notari che furono portati a Roma d'Avignone*. L'expédition dut être l'œuvre de Gio. Battista Quaratesi, l'archiviste envoyé par Urbain VIII en 1623 au palais d'Avignon, qui dès son arrivée faisait un tri parmi les archives utiles à la cour romaine [3].

[1] Voir Gachard, *Les archives du Vatican* (Bruxelles, 1874), pp. 8-13.

[2] Fra le scritture portate d'Avignone l'anno 1631 vi sono li atti del notaro Pietro Bassarelli. Le même sans doute que Massarelli dont un registre de 1454-2 est mentionné dans la *Nota de libri...*, che viveva l'anno 1379 a tempo di Clemente VII°, antipapa, successore in Avignone di Gregorio XI°, regnando allora in Roma papa Urbano VI°. Il s[r] Bisaica è pregato di cercare si fra le scritture ed atti del d° notaro vi è qualche cosa aspettante al rettorato di S. Martiale, dell'ordine di S. Benedetto cluniacens., e di esse pigliarne una nota, perche si sara necessario, si faranno copiare *per extensum*... (Archives du Vatican, *Miscellanea*, Arm. I, vol. 175, fol. 171). — Ce registre est aujourd'hui perdu.

[3] Lettre de Quaratesi au cardinal Fr. Barberini, légat d'Avignon, 9 sept. 1626. (Bibliothèque du Vatican, *Barberini latini*, 9747, fol. 188). — Voir également une lettre de J. M. Suarès, évêque de Vaison, au cardinal C. Barberini (*ibidem*, 3055 ; et 2059, fol. 223).

Les deux inventaires dressés en Avignon, malgré de grandes inexactitudes de noms et de dates [1], renferment des indications assez précises pour que l'on ne puisse douter qu'ils concernaient le fonds des notaires actuellement conservé à la Bibliothèque du Vatican [2], dont le répertoire présente 393 numéros. Tel qu'il existait avant le transport à Rome, il était beaucoup plus riche; on s'en rend compte facilement par les anciennes cotes que porte le dos de chacun des registres. Il est d'ailleurs possible qu'il fût déjà incomplet en 1631, vu l'état de désordre des archives palatines.

Parmi les registres perdus, il suffira de citer les *Recognitiones bonorum immobilium habitatorum civitatis Aracisensis* (1506 et 1544) et les registres de Castellus Berengarii (1326-1328) indiqués dans l'*Indice* de 1594; les registres de Jacobus Episcopi et le *Liber causarum criminalium per judices* de 1481 de Nicolas de Bellandio [3] signalés par le même *Indice* et par le répertoire de 1631; enfin les nombreux registres dont fait mention ce dernier, parmi lesquels ceux de Johannes Gardabatii de 1303-1304, de Bertrandus Berardi de 1340, 1390 et 1412, de Castellus Berengarii de 1354-1356, de Bichen [Nicolas de Brehen] de 1405, de Guillaume Simon de 1408 et 1425, le *catastrum bonorum civitatis Arausicensis* de 1409 etc....

On trouvera ci-dessous, sous les numéros 392 et 393, un inventaire de *Miscellanea*, récemment réunis au fonds des *Atti notarili di Orange* conservé à la Bibliothèque du Vatican, et qu'a bien voulu nous indiquer Mgr Le Grelle.

[1] Ainsi dans les dates de certains registres de Pons Simon (1428 usque ad *1630*, et 1423 usque ad *1624*, et de Berandus Gilii et Petrus Trabalii (*1246* usque ad 1350), indiqués par la *Nota de libri*...

[2] Par exemple: Ant. de Quinteno, 1406 (Inv. de 1594 et n° 392 du fonds); Guil. Boetii (Inv. de 1594 et nos 41-42); P. Simonis, 2 Nov. 1411-9 Mars 1412 et 1413-15 (Inv. de 1631 et nos 288 et 290); J. Gardatas, 1311 (*ibidem* et n° 133). *Curie episcopalis Arausicensis*, 1460 et 1464 (*ibidem* et nos 359 et 360). *Registrum in causa Niciensi*, 1357 (*ibidem* et n° 371) etc....

[3] Le nom du notaire n'est pas indiqué dans le répertoire de 1631. Il est orthographié, dans l'*Indice* de 1594, Bellundi.

Nom du notaire	Nature et analyse de la pièce	Nombre de folios	Dimension	Dates extrêmes
	Vol. 392 (pars I et II).			
(I) Petrus Robelli	Notes brèves	10 fol.	280 × 210	1352, sept.-oct.
Petrus Iohannis	Interrogatoire de Margarit	18 fol.	290 × 210	1411, 10-11 juin
Petrus Mercerii	*Extensa*. — Gabelle du sel d'Avignon	4 fol.	288 × 217	1414, 1er déc.
s. n.	Table d'un registre (quittances, dettes, paiments, etc.)	22 fol.	290 × 220	1404-1438
s. n.	Inventaire des biens de la succession de Berthet Milonis	4 fol.	290 × 215	1458, 24 oct.
Albertus Nicholay	*Extensa* (diocèse de Tulle)	2 fol.	295 × 210	1452
s. n.	Procès verbal de la déposition du prévôt du chap. d'Orange et enquête sur son administration	4 fol.	200 × 145	1453, 27 juillet
s. n.	Préconisation en provençal relative à la poissonerie d'Avignon	4 fol.	300 × 200	1455, 12 mars
Petrus Michaelis	*Extensa* (numéroté III^{c} I-III^{c} XII	12 fol.	290 × 210	1460, 10 juillet
»	*Extensa* numéroté III^{c} XLVIII LII, et III^{c} LXV-LXIX)	10 fol.	300 × 200	1471, nov.
Steph. Truffeaudi	Notes brèves	4 fol.	300 × 110	1476, 14 mai
s. n.[1]	Notes brèves (avec mention *extensum est*)	16 fol.	300 × 200	1477
Petrus Chambaudus	Notes brèves	15 fol.	310 × 110	1478-1486
(I) Antonius de Quintino	*Extensa*	2 fol.	290 × 220	1406
s. n.	Fragments de notes brèves et extensae du XV^{e} siècle (1443, 1459, 1481)			
s. n.	Fragments du XVI^{e} siècle (achat d'une maison par Bertrand Revoyer à Mornas (1527); compte de la farine et du vin envoyés au collège d'Avignon (Août 1550), etc.			
	Vol. 393 (pars I, II et III).			
(I) Raimundus Bernardi	Notes brèves	50 fol.	290 × 105	1424
(II) P. Chambaudus	Notes brèves et quelques *extensa*	143 fol.	300 × 110	1474
(III) Lud. de Balma	Notes brèves	23 fol.	310 × 100	1553
»	Notes brèves (français et latin)	47 fol.	310 × 100	1554-55
s. n.	Notes brèves	12 fol.	300 × 100	1482 (?)
s. n.	Notes brèves	35 fol.	300 × 100	1437-41

[1] Les instruments sont passés à Orange.

* * *

Parmi ces fragments, il est un cahier écrit par le notaire Pierre Jean, sans doute avignonnais [1], dont le contenu sort de l'ordinaire des actes notariés : l'interrogatoire d'un catalan, Esmanart Margarit, au service de Pierre de Luna (Benoît XIII). Dans le style précis de ces sortes de pièces, malgré une langue très barbare, cette déposition relative au siège du palais des Papes d'Avignon en 1410-1411, complète les renseignements fournis par la chronique de Martin d'Alpartil et le *chronicon parvum Avinionense de schismate et bello* [2]. Elle éclaire l'activité des agents du pape d'Avignon.

Chargé par le chanoine Antoine Vincent, gouverneur pour Benoît XIII de la place-forte d'Oppède, de négocier des alliances utiles à la délivrance du Palais, Margarit quitta Oppède, le 5 Août 1410. Après dix mois de voyages et de pourparlers, il fut fait prisonnier par les troupes du roi de France à la traversée du Rhône, au début du mois de juin 1411, et conduit à Tournon. Il y fit une première déposition devant Gasconet, bailli du Vivarais ; et, les 10 et 11 juin, les notaires mandés en hâte à cet effet lui firent subir un interrogatoire plus détaillé, dont on trouvera ci-dessous le procès-verbal.

La torture arracha à Margarit des renseignements bien précieux ; mais ils ne lui valurent pas une grâce qu'il n'était pas coutume

[1] Les comptes de la trésorerie d'Avignon portent un ordre de paiement, le 4 juillet, au nom de « Nerio Buzaffi, speciator, pro expensis per ipsum factis cum magistro Petro Iohanni, notario... pro examinando quemdam catalanum vocatum Margarit, et steterunt septem diebus » (Avignon, Archives de la ville, EE 637, fol. 282v°).

[2] Chronique en provençal allant de 1397 à 1416, publiée par le chev. Carreri, d'après un ms. des archives du marquis Rangoni Machiavelli, dans les *Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin*, 4e année, 1916 N. Valois en avait fait une reconstitution partielle (Extrait de l'*Annuaire du Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1902). Les chroniques de P. de Arenis ou de Bertrand Boysset ne donnent presque rien sur l'époque du siège du Palais.

d'accorder aux émissaires de Pierre de Luna. Avec l'autorisation royale, les Avignonnais prirent possession du prisonnier, et, le 24 août, le bâtard de Poitiers [1] eut mission de le transférer de Tournon en Avignon [2]. Le 21 septembre, il était décapité sur la place Saint-Didier [3], et sa tête et les quartiers de son corps, exposés aux portes de la ville servirent d'exemple aux partisans de Benoît XIII. Pour faire ce funèbre transport, les syndics n'avaient trouvé d'autre agent, qu'un juif, Léonet Palher, exécuteur de basses besognes; précédemment, il avait été chargé de préparer deux cent cinquante barils de fumier et d'ordures, destinés à être lancés sur les assiégés « ad dandum vexationem » [4].

L'exécution de Margarit sonna le glas de la défense catalane. Le 30 septembre, la garnison signait une capitulation qui devait avoir lieu dans l'espace de cinquante jours, si des secours d'ici là n'étaient point arrivés [5]. Le 22 novembre, les catalans évacuaient le palais des Papes d'Avignon.

[1] Etienne, frère de Philippe de Poitiers, chambellan du roi.

[2] « Solvit Nutinus, thesaurarius, Stephano dicto bastardo de Pictavio, pro expensis per eum et dominum Franciscum Alberassii, procuratorem et actorem civitatis Avinionis, cum eorum societate fiendis apud locum de *Turnone*, ubi de proximo accessuri sunt ad habendum et adducendum ad hanc presentem civitatem quemdam cathalanum vocatum Margarit penes dominum Gasconetum, militem, baylivum Vivariensem extantem captivum seu presonerium, vz. flor. XX ». (Avignon, Archives de la ville, *Comptes de la guerre des catalans*, EE sans numéro fol. 225. Communication de M. P. Pansier).

[3] « Solvit Nutinus Dominico Arenguerii, mercatore, factori predicti Anthonii de Narducho *mercatoris* ab una parte flor. V per ipsum de mandato dominorum *sindicorum* solutos dicto Muscadello, carnifici, pro executione facta per eum in personam cujusdam cathalani ex inimicis, nuncupati Margarit, suis exhigentibus demeritis decapitati die XXI mensis hujus. - Item plus ab alia parte pro removendo capud ipsius deffuncti a platea S. Desiderii ubi decapitatus extitit extra civitatem portando, flor. I s. 26 sept. 1411 (*ibidem*, fol 232).

[4] Mandat du restant de la somme due pour les deux besognes. 16 mai 1412 (*ibidem*, fol. 256v).

[5] N. Valois, *La France et le grand schisme d'Orient*, t. IV, p. 169.

* * *

Margarit, en mourant, avait emporté les derniers espoirs d'un retour de fortune. Errant depuis le mois d'août 1410 sur les routes de France, de Savoie et d'Aragon, après avoir reçu les promesses les plus encourageantes, il avait vu la défection ou la lassitude gagner les partisans de son maître.

Le pape d'Avignon avait quitté cette ville dès 1403 : prisonnier à son tour dans l'état pontifical, qui au siècle précédent avait été le refuge de la papauté, prisonnière des factions à Rome, il avait dû chercher une liberté vagabonde dans le royaume d'Aragon. Il ne cessait de proclamer, avec une confiance pleine d'orgueil et de dignité, les droits sacrés qu'il avait reçus au conclave d'Avignon, et, refusant de se démettre, voyait une partie de la chrétienté suivre son obédience.

Les Avignonnais, jouant de cet esprit d'indépendance où ils se plaisaient d'être à l'égard de leurs souverains, s'étaient déclarés en 1410 pour le pape de Rome, Alexandre V, proclamé par le concile de Pise. La mort rapide du nouveau pontife, et l'élection de Jean XXIII (17 mai) n'amenèrent point une réconciliation entre les deux fractions de l'église. Bien au contraire, Benoît XIII avait recommencé la guerre, et, des troupes étant arrivées de Catalogne, son neveu Rodrigue de Luna s'était enfermé au début du mois de mai derrière les hautes murailles du palais des Papes, pour conserver au moins à son maître un signe visible de domination. Ses soldats s'étaient partagé la garde de quelques points de la ville [1] et avaient occupé la place forte d'Oppède [2], dans le comtat.

[1] Entre autres la Vice-Gérence, la roche des Doms, le petit Palais et la tour du pont Saint Benezet, qui n'allait pas tarder à être prise.

[2] Le gouverneur en était le chanoine *Anthonius Vincentii*, déjà mentionné en 1398 parmi les défenseurs du Palais, comme étant l'un des *magistri uxerii*. Son neveu Barthélemy sera otage à la reddition du Palais en 1411. R. P. Ehrle, *Martin de Alpartils chronica actitarum temporibus Benedicti XIII*, dans *Quellen und Forschungen... herausgegeben von der Gorresgesellschaft*, t. XII (1906), p. 59 et p. 564.

Le projet des catalans était d'attendre ; ils escomptaient un revirement des Avignonnais, et espéraient que, grâce à des secours qui ne pouvaient tarder, Benoit XIII rentrerait dans la seconde Rome revenue à son obédience. Le mot d'ordre qu'avait reçu Rodrigue de Luna était de ne pas s'épuiser en escarmouches, mais de bien garder le Palais...

La mission de Margarit était donc de grande importance. Les chroniques ne nous renseignent que sur la situation apparente des adversaires et sur le résultat des opérations ; l'interrogatoire de cet obscur partisan de Pierre de Luna nous fait entrevoir les négociations qu'il poursuivit inlassablement.

De nouveaux concours étaient promis à Benoit XIII. Margarit se rencontra près de Berne avec deux capitaines qui combattaient alors contre les Suisses pour le compte d'Amédée VIII de Savoie, le seigneur de Sallenôves [1] et Guigues de Montbel, seigneur d'Entremont [2]. Ils n'étaient point des inconnus dans le comtat Venaissin. Le premier en juin 1410 avait fait un traité avec Rodrigue de Luna, et le bruit courait parmi les Avignonnais que « lo segnor de Saranovo devié intrar au dich palays, et puys corre la villa, et la metre à saqueman » [3]. Quant à Guigues de Montbel, à la tête de ses bandes, il avait ravagé certaines places du comtat en 1401 [4].

[1] Guigues, seigneur de Sallenôves, arr. d'Annecy, *Haute-Savoie*), d'une famille apparentée aux Viry. Au XVI[e] siècle, la baronnie de Sallenôves appartiendra aux Viry (voir Bibliothèque Nationale, Nouveau d'Hozier, vol. 335, *Notice généalogique* d'ailleurs très inexacte).

[2] Entremont, arr. de Bonneville (*Haute-Savoie*), Guigues de Montbel, fils de Jean, était en outre seigneur de Montellier, de Grésy (voir C[te] de Foras, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, 1900, t. IV, p. 68).

[3] *Chronicon patrum Avenionense de schismate et bello*, *loc. cit.*, p. 168 (14 juin). Cfr. également Bibliothèque Nationale, latin 8975, fol. 268[v].

[4] Jos. Fornery, *Histoire du comté Venaissin et de la ville d'Avignon* éd. Duhamel (Avignon, 1909), t. I, p. 404.

A la suite des négociations de Margarit, dès le mois d'octobre 1410, il envoya quelques hommes d'armes dans la contrée ; leur présence inquiéta les Avignonnais qui demandèrent protection au duc de Berry, gouverneur du Languedoc [1].

Un autre capitaine savoyard, un des grands condottieri de l'époque, Amé de Viry [2], qui s'était distingué dans les armées bourguignonnes pendant la campagne de Liège [3], venait de rompre avec le comte de Savoie à la suite d'une guerre malheureuse contre le duc de Bourbon. Il se proposait de descendre dans le comtat Venaissin, et rien n'était plus à craindre pour les Avignonnais que l'inimitié de celui qui avait répandu la terreur dans le Bourbonnais [4].

Benoit XIII reçut même des offres d'un de ses anciens adversaires, Randon, seigneur de Joyeuse [5], nommé un an auparavant capitaine dans le comtat Venaissin par le roi et le légat d'Avignon, cardinal de Thury [6], et qui pour des retards de paiment s'apprêtait à franchir le Rhône. Enfin, depuis la mort de Louis II [7], le nouveau duc de Bourbon, Jean I^er^, était amené par sa politique antibourguignonne, et par ressentiment contre le roi [8], à se ranger sous l'obédience du pape d'Avignon. Il permettait libre passage dans ses

[1] Lettre du duc de Berry aux syndics d'Avignon leur annonçant l'envoi de son sénéchal d'Auvergne, 7 oct. [1410] (Avignon, Archives de la ville, AA 34 et EE 350).

[2] Viry, canton de Saint Julien-en-Genevois (*Haute-Savoie*).

[3] Cfr. J. L. Grillet, *Dictionnaire historique des dép. du Mont-Blanc et du Léman* (1807), t. III, p. 438.

[4] Voir sur cette guerre la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (Société de l'Histoire de France), pp. 292-302 ; et la *Chronique d'Enguerran de Monstrelet (ibidem)*, t. II, pp. 2 3.

[5] Joyeuse, arr. de Largentière (*Ardèche*).

[6] Le 22 mars 1410 il paraît avec ce titre (N. Valois, *op. cit.*, t. IV, pp. 161-162).

[7] Louis II mourut le 19 août 1410.

[8] Le roi confisqua en 1411 le Beaujolais, appartenant au duc de Bourbon, et une partie du comté de Tonnerre, dont il donna le gouvernement au duc de Bourgogne.

terres aux bandes du seigneur d'Entremont, et bientôt se vit offrir par Pierre de Luna le gouvernement de l'état pontifical [1].

Plusieurs places du comtat, nous apprend également la déposition de Margarit, avaient promis d'ouvrir leurs portes : les châtelains de Pont-de-Sorgue, de Châteauneuf-de-Gadagne, d'Entraigues et de bien d'autres villes étaient prêts à recevoir les secours envoyés au pape schismatique.

Ainsi le printemps de l'année 1411 était marqué de signes encourageants pour la diplomatie de Benoît XIII ; le comtat Venaissin était menacé d'une guerre dévastatrice, qui serait peut-être favorable au pape d'Avignon.

Mais les catalans se heurtèrent à forte partie. Charles VI, depuis le concile de Pise, était décidé à mettre fin au schisme qui était en voie de s'éterniser. Les ordres donnés à ses officiers et la part plus active prise par les ducs de Berry et de Bourgogne encouragèrent les Avignonnais. A prix d'argent ils obtinrent la défection des condottieri et le concours de leurs voisins. Amé de Viry, que ses querelles avec le duc de Bourbon rangeaient d'ailleurs dans le parti bourguignon, disparut de la scène [2]. Le sire de Sallenôves, travaillé depuis longtemps par le comte de Savoie [3], et pressenti par Renier

[1] N. Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 167.

[2] Paiment effectué le 4 mai 1411 par Nutinus, trésorier d'Avignon, au notaire d'Orange, « pretextu salarii pro instrumentis compromissi et sententie nuper factis, habitis et celebratis inter dominos sindicos Avinionis... et Amedeum de Viriaco, et alios suos complices pro parte domini de Intermontibus, super nonnullis querelis et petitionibus quas ipse dominus de Intermontibus faciebat et habere pretendebat contra civitatem ». (Avignon, Archives de la ville, *Comptes de la guerre des catalans*, EE [sans numéro], fol. 256. Communication de M. P. Pansier).

[3] Voir les lettres du comte de Savoie aux syndics : 16 nov., 12 déc. 1410 et 26 mars 1411 ; la réclamation d'une récompense par Jacques Garet, secrétaire du comte, qui s'est entremis auprès des seigneurs d'Entremont et de Sallenôves (*de Aulanova*) et n'a touché que douze florins, 15 nov. 1410 (*ibidem*, AA 34).

Pot, gouverneur du Dauphiné, passa à la fin d'avril 1411 au service du duc de Bourgogne; le gouverneur en récompense reçut de la ville les témoignages les plus vifs de reconnaissance accompagnés de cinq cents florins [1]. Quant au seigneur d'Entremont, également circonvenu par le comte de Savoie [2], il montra dès lors peu d'empressement à tenir ses engagements.

Les secours d'ailleurs auraient été levés en vain. Le roi, apprenant, disait-il, que « les seigneurs de Jouyeuse, d'Antremont et de Salenove, Jehan de Torckefelon, escuier, son frère Ferrebourt, et aultres se sont efforciez et efforcent de mettre sus et assembler gens d'armes tant de nostre royaume comme d'ailleurs, en entencion d'aller lever le siège que ont tenu et fait tenir par l'espace de XIIII moys ou environ Nostre-Saint-Père le Pappe et les habitans de la ville d'Avignon devant le palais » enjoignait le 29 mai à tous ses officiers de s'opposer par les armes à leurs incursions [3]. Il donnait des ordres au sénéchal de Beaucaire pour la garde des passes du Rhône, faisait surveiller celles de l'Isère et de la Durance, et à la même date prescrivait que fussent payés immédiatement au seigneur de Joyeuse les gages qui lui étaient dus par

[1] Lettre des syndics à Renier Pot, 2 mai 1411 : « A magnific et puissant seigneur, Mons. Regnier Pot, chevalier, gouverneur du Dalphiné, conseiller et chambellan du roy, *nostre très chier et redoubté seigneur*. Très honoré et puissant sire, nous nous reccomandons humblement à la vostre magnificence. Si avons entendu pleinement et aperceu tant par le noble Ardoyn de Launay, parent vostre, pourteur des présentes, quant par Mons. le Recteur et par Mons. le Viguier de ceste présente cité la bonne volanté et affection et la bonne diligence qu'il vous ha pleu de mettre et faire sur la provision des ennemix de ceste présent cité et de la comté de Veneisse, c'est assavoir du seigneur d'Entremons et de Selleneuve et des aultres leur complices, par la quelle provision et par vostre moyen leur venue et leur entreprinse c'est destournée ». (Avignon, Archives de la ville, EE 351).

[2] Voir *supra*, p. 276, note 3.

[3] Lettre de Charles VI (*ibidem*, boite 39). Cfr. lettre de Raspondi, ambassadeur de la ville à Paris, en avisant les syndics (*ibidem*, EE 351, 2, *en italien*).

le cardinal de Thury, légat sous Alexandre V, dussent-ils être payés sur la succession même du cardinal [1].

Enfin, le 20 juin, il donnait pleins pouvoirs à Philippe de Poitiers pour diriger les opérations du siège [2].

En face de pareilles mesures, Pierre de Luna ne pouvait rien. Les quelques troupes fidèles qui avaient tenté de forcer le blocus s'étaient fait battre ; ainsi était il advenu à la passe de Mallemort [3], sur la Durance, de cent vingt catalans débarqués à Bouc ; et vers le même temps, à Caromb [4], des vingt-cinq cavaliers que Guichard de la Tour, écuyer du seigneur de Sallenôves, amenait de Savoie, et qui étaient tout ce que la corruption pratiquée par les ennemis de Pierre de Luna n'avait pû détacher de son service. Pendant ce temps, de la roche de Peniscola, où il avait trouvé un dernier asile, le pape d'Avignon voyait le vide se faire autour de lui : sans argent, abandonné de ses cardinaux, il ne représentait plus qu'un principe d'opposition à l'Eglise Romaine. Il ne pouvait cependant croire à la défection de ses condottieres, et disait encore le 13 octobre, alors que la capitulation du palais des Papes était signée, d'attendre, et que le duc de Bourbon allait sauver le siège pontifical [5].

FERNAND BENOIT.

[1] Lettre de Charles VI au sénéchal de Beaucaire *(ibidem*, boite 39, n° 20). Le cardinal était mort à Saint-André de Villeneuve le 20 décembre (*Chronicon parvum Avinionense, loc. cit.*, p. 168).

[2] Avignon, Archives de la ville, EE 351, 2, n° 13.

[3] Mallemort, arr. d'Arles, canton d'Eyguières (*Bouches-du-Rhône*). Lettre des syndics et élus de la guerre d'Avignon à un habitant des Martigues, 30 mai 1411 (Avignon, Archives de la ville, EE 351, 2, n° 11). Cfr. N. Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 166. Les catalans furent battus par Pierre d'Acigné, sénéchal de Provence.

[4] Caromb, arr. de Carpentras (*Vaucluse*). N. Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 166, note 3.

[5] N. Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 170, note 1 (Bulle de Benoît XIII datée de Peniscola).

L'interrogatoire de Margarit (Juin 1411). [1]

[1-10 Juin].

I. *Depositio prima facta per infrascriptum Margarit coram domino baylivio de Vivaresio* [2], *commissario in loco de Tornono, absentibus Neryo Buzaffi et Petro Johannis notariis.*

Quibus peractis, dictus dominus baylivius et commissarius volens scire juxta tenorem sue commissionis quis esset, et unde erat idem Margarit Esmanart, prisonerius, ipsum interrogavit, medio suo corporali juramento, unde erat, qui dixit quod ipse erat de Sobadeil [3], diocesis Barcellonie. Requisitus cum dicto juramento quid faciebat in presenti patria, qui dixit quod ipse erat et fuerat in venditione, scilicet in castro d'Oppeda [4], ad stipendia Petri de Luna [5], ubi stetit spatio septem mensium, et dixit verum fore quod ipse dicessit a dicto loco d'Oppeda, de precepto domini Anthonii Vincentii, canonici et gubernatoris dicti loci d'Oppeda, in mense augusti [6] proxime lapso, et accessit in comitatu Sabaudie ad dominum de Salanova et dominum d'Antremont; et repperto in Sperna [7], proppe Bernam [8], ubi erat || in stipendiis domini comitis Sabaudie, in exercitu quem faciebat idem dominus comes contra illos de Berna, ipsum dominum de Salanova requisivit quathinus attendere vellet pacta que fecerat cum domino Roddiguo, capitaneo palatii Avinionensis [9]. Quiquidem dominus de Salanova sibi ipsi lo- 5 août 1410

[1] Cahier de 18 folios, papier. *Atti notarili di Orange*, vol. 392, 1.

[2] Gasconet.

[3] Sabadell, en Catalogne.

[4] Oppède, arr. d'Apt, canton de Bonnieux (*Vaucluse*).

[5] Benoît XIII.

[6] Voir *infra* § II.

[7] Spins (?) près de Berne, district d'Aarberg (Suisse).

[8] Berne, en Suisse.

[9] Voir *supra* l'Introduction. Le 14 Juin 1410 le seigneur de Sallenôves devait mettre la ville à sac.

quenti respondit quod faceret libenter si haberet argentum, sed quia non habebat argentum non poterat sibi attendere. Et super hoc dictus dominus de Salanova, habita super hoc deliberatione, misit quendam scutifferum, vocatum Guichardum de Turre, comitatus Sabaudie, qui accessit ad dictum Petrum de Luna, a Terragona, ubi erat [1]. Et ipse loquens tunc transivit per dictum locum d'Oppeda ad dictum dominum Anthonium Vincentii, si volebat quicquam scribere dicto Petro de Luna, qui sibi dixit quod sic, et sibi tradidit duas litteras clausas, quas ipse loquens portavit dicto Petro de Luna. Et post, dum fuerint ipse loquens et dictus Guichardus in presentia dicti Petri de Luna, ipse loquens dixit [2] dicto Petro de Luna quod dictus de Salanova Sue Sanctitati se recomendabat et sibi mittebat dictum Guichardum de Turre, qui Guichardus ex parte dicti domini de Salanova dicto Petro de Luna dicere habebat illa que sibi dixerat et oneraverat idem dominus de Salanova. Et super hoc, idem Guichardus dicto Petro de Luna dixit illa que sibi dicere habuit. Requisitus si fuit presens in verbis sibi dictis dicto Petro de Luna, dixit quod non, sed bene verum est quod dictus Petrus de Luna sibi dicto Guichardo deliberare fecit in Barcellonia quatuor milia flor. et super hoc idem Guichardus dedit cautiones bonas et sufficientes de restituendo dicto Petro de Luna, seu suis gentibus, dicta quatuor milia floren. casu quo non deservirent sibi. Et hiis actis retrocesserunt ad dictum dominum de Salanova, in Sabaudia, cui idem Guichardus dixit quod habuerat a dicto Petro de Luna IIII^{or} milia flor.; et tunc idem dominus de Salanova fuit contentus de hoc, et super hoc bene scit quod dictus dominus de Salanova fecit totum quod potuit de veniendo in

[1] Le pape était arrivé à Tarragone en juin; il quitta cette ville pour Saragosse le 5 novembre. L'entrevue eut donc lieu avant cette date (H. Denifle, *Chronaqa* de P. de Arenis, *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. III, 1887), p. 648[8]. On trouvera un récit détaillé de l'entrevue *infra* au § II.

comitatu Venayssini cum dictis certis gentibus armorum, sed non potuit, causam scientie reddens, quia vidit *etc.*...

10 Juin 1411.

II. *Sequitur depositio facta per dictum Margaritum in presentia dicti domini baylivii, presente ibidem Nergo Buzaffi, in qua scripsit Petrus Johannis notarius mandato prefati domini baylivi.*

Anno Domini millesimo quatercentesimo undecimo, et die decima mensis junii, constitutus preffatus Margarit coram dicto domino baylivo, commissario auctoritate regia deputato, qui juravit super sancta Dei euvangelia, per eum corporaliter libro tacto, dicere, respondere, et testificare veritatem, et perlecta eidem in vulgari prescripta depositione in dicto loco de Tornono [1], et coram eodem domino baylivo facta, ipse Margaritus integraliter in eadem perseveravit.

Item, ulterius ibidem extitit ipse Margaritus || [3] interrogatus si ipse Margaritus ipsi domini (*sic*) baylivio omnimodam dixit seu confessus fuit veritatem, dixit quod sic, de hiis de quibus extitit interrogatus,

Item, ulterius interrogatus quando exivit locum d'Oppeda dixit 5 août 1410
quod die quinta mensis augusti, vel circa, preteriti.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus si tunc exivit solus aut associatus, dixit quod tunc recessit sibi associato uno homine loci predicti d'Oppeda, vocato Alziario Fermandi dicti loci.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus cujus mandato exivit, nec (*sic*) quo ivit cum eo ipse Alziarius, dixit quod mandato domini Anthonii Vincentii, in sua alia depositione nominati.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus cujus status erat ipse Alziarius, dixit quod est satis juvenis homo, et est homo rusticus, sive affavator.

[1] Tournon (*Ardèche*).

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus quo iverunt insimul, dixit quod usque in locum de Payerna [1] et fiducialiter se habendo unus servando alium.

Item, ulterius interrogatus dictus Margarit si iverunt pedestri vel || equestri, respondit et dixit quod pedestri.

Item, ulterius interrogatus dictus Margarit si eo tunc dictus Anthonius dedit eisdem argentum pro eorum sumptibus, dixit quod sic, scilicet unum scutum in auro et unum florenum in auro.

Interrogatus ulterius dictus Margarit quam viam tenuerunt tendendo iter per comitatum Venayssini, dixit quod prima die iverunt circa locum de Gorda, et versus locum de Paternis, et deinde versus locum de Carpentorate, et deinde versus locum de Carunbo, non intrantibus loca ipsa, et inde versus Auraycam [2], ubi etiam non intrarunt, et inde subsequenter seguti fuerunt eorum iter quousque fuerunt in dicto loco de Payerna.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus si medio tempore, potius quam exiverunt comitatum predictum, fuit locutus cum aliquo in aliquo loco dicti comitatus, dixit quod non, nec de die, nec de nocte.

Item, ulterius interrogatus si, dum fuit in dictis partibus Sabaudie, fuit locutus cum dicto domino de Salanova [1] et domino d'Antremons, dixit quod sic.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus in quo loco locutus fuit cum dominis de Salanova et d'Antremons, dixit quod in loco de Payerna predicto, ubi fuit locutus cum dictis dominis de Salanova et d'Antremons; et eo tunc ipse Alziarius reddiit versus locum predictum d'Oppeda, ipso loquente tunc ibidem dimisso.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus quid eo tunc ipse loquens dictis dominis de Salanova et d'Antremons [*dixit*], dixit

[1] Payerne, canton de Vaud (Suisse).

[2] Gordes, Pernes, Carpentras, Carombe et Orange. *Vaucluse*.

quod prout in alia sua depositione [1] facta coram dicto domino baylivio continetur.

Item, ulterius interrogatus dictus Margarit si ipse dominus de Salanova scripsit dicto domino Anthonio, dixit quod sic, scilicet quod Margaritus predictus latius eidem domino Anthonio deberet scribere ab omnibus, et eo tunc ipse Margaritus latius sibi per dictum Alziarium dicto domino Anthonio scripsit.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus quantum tempus stetit ipse Margarit loquens in partibus illis, dixit quod per quinque septimanas, et hoc || in Payerna [2], Gebenna [3] et (de) Salanova [4], ubi continue procuravit quod ipse dominus de Salanova in partibus Avinionis et comitatus Venayssini veniret cum gentibus armorum quos ducere debebat.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus quod in numero gentium ducere debebat in partibus Avinionis et comitatus Venayssini, dixit quod cum ipse dominus de Salanova, quam dominus d'Antremons, qui simul fecerant lignam, numero XII^{c} equorum.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus si tunc temporis erat Guichardus de Turre cum ipsis dominis de Salanova et quidam (*sic*) alio pro parte domini d'Antremons, vocato Coteyart, quia ipse dominus d'Antremons non poterat interesse, fuit ipse Guichardus cum eisdem ubi fecerunt eorum tractatum; et, ipso loquente presente, dixit ipse dominus de Salanova quod non poterant habere gentes, neque possent, nisi mediantibus peccuniis. Et eo tunc ipse loquens respondit sibi domino de Salanova quod, licet ipse dominus de Salanova habuisset tria milia flor., nichil pro dicto ejus magistro || [5] fecerat, sed si daret magistro suo Petro de Luna bonos fidejussores, ipse ab eodem haberet.

[1] Voir *supra* § I.
[2] Payerne, canton de Vaud (Suisse).
[3] Genève.
[4] Sallenôves, canton d'Annecy (*Haute Savoie*).

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus si tunc obtulerunt dari fidejussores, dixit quod sic, scilicet Anthonium Morrey de Saycello, quem ipse Guichardus secum duxit versus partes Cathalonie, in quibus partibus ipse Guichardus ivit ab una parte sine ipso loquente, et ipse loquens ab alia, et se simul reperierunt in loco de Perpinhiaco [1]. Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus loquens si ipse dominus de Salanova aliquid sibi dicto loquenti dedit, potius quam recederet, dixit quod sic, unum equm valoris XII flor., unum par stivallorum, IIII^{or} flor. in moneta Sabaudie.

Item, dicit idem Margaritus quod tunc fuit faciendo iter suum et yens versus Hoppedam, dum fuit in loco de Gratianopoli [2] in hostaleria *Boris*, reperiit quemdam Petrum Griselli, qui pro parte dicti domini de Salanova versus ipsum loquentem veniebat, cum quo simul iverunt usque in locum d'Oppeda predictum. Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus || loquens ad quid ipse dominus de Salanova mandabat ipsum Petrum Griselli cum eodem in dictum locum, dixit quod adeo ut ipse loqueretur cum domino Anthonio Vincentii, ut sibi dicto domino de Salanova mandaret quatuor vel V^{c} flor., ut in una littera per ipsum tunc sibi pro parte ipsius domini de Salanova per ipsum Petrum portata latius continebatur, et hoc pro habendo gentes armorum in partibus Lombardie. Et tunc ipse dominus Anthonius sibi domino de Salanova per dictum Petrum portari fecit II^{c} scuta, et post, facta per ipsum loquentem relatione ipsi domino Anthonio de omnibus per ipsum loquentem per anthea(m) in illis partibus factis, ipse loquens stetit ibidem per duas noctes et per unam diem.

Item, ulterius interrogatus dictus loquens Margaritus si scit quod ipse dominus de Salanova procuraverit habere gentes armorum de partibus illis, dixit quod nescit, quoniam nichil adhuc fecit.

[1] Perpignan *Pyrénées-Orientales*).
[2] Grenoble *(Isère)*.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus si ivit post [6] hoc versus magistrum suum Petrum de Luna, dixit quod sic, et quod eo tunc idem Anthonius sibi loquenti tradidit duas litteras clausas ipsi Petro de Luna magistro suo portandas et tradendas.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus quid continebatur in illis, dixit se nescire.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus loquens per quam viam ivit ipse loquens dum recessit, dixit quod ipse loquens equester cum uno parvo pedite simul transiverunt per portum de Malamorte [1], et inde iverunt usque in insula Martici [2]. Et, dum ibidem fuit ipse loquens, tradidit dictum equm dicto famulo, causa revertendi et redeundi ipsum in loco predicto de Oppeda, et ipse intravit mare in una barca cujusdam Petri, de ejus cognomine dixit se non recordare, super qua ivit usque prope Agatham [3], et ibidem locavit unam mulam, quam equitavit usque in locum de Bitterris [4], ubi emit unum ronsinum pretio quinque francorum, cum quo ivit usque in Perpinhiano [5], et ipso ibidem tunc in dicto loco, et in hostaleriam *Equi Albi* applicato, stetit circa duas || dies in dicto loco et hostaleria, potius quam ipse Guichardus ibidem applicaret. Sed tunc lapsis dictis duobus diebus, ipse applicuit cum dicto fidejussore supradicto, euntes eques (*sic*), et cum uno famulo, quem cum eis ducebant, et in crastinum simul iverunt quousque fuerunt in Terragona [6]. avant le 5 nov. 1410

Et ibidem magistro ipsius loquentis Petro de Luna ipse loquens fecit relationem suam de gestis per eum in partibus Sabaudie predictis, et litteras quas portabat eidem tradidit, et inde dixit dicto magistro suo quod quidam Guichardus de Turre ibidem erat, seu cum eodem applicuerat, et qui cum eodem applicuerat qui cum

[1] Mallemort, sur la Durance, arr. d'Arles (*Bouches-du-Rhône*).
[2] Martigues (*Bouches-du-Rhône*).
[3] Agde (*Hérault*).
[4] Béziers (*Hérault*).
[5] Perpignan (*Pyrénées-Orientales*).
[6] Sur la date de l'entrevue de Tarragone voir *supra*, p. 280, note.

eodem loqui volebat. Et tunc ipse ejus magister Petrus de Luna sibi loquenti primo dixit, si ipse loquens sciebat nova de palatio: qui loquens tunc cepit dicere quod sic: scilicet, quod ipse dominus Anthonius sibi loquenti dicerat quod palatium Avinionis minabatur fortiter, et tunc ipse ejus magister cepit reddere. Et ulterius interrogavit ipsum loquentem quid faciebat ipse dominus Anthonius Vincentii, qui loquens dixit [7] quod bene, et quod recomendabat se eidem et Suc Sanctitati. Et ulterius dixit eidem Petro de Luna quod dominus de Salanova et d'Antremons se eidem recomendabant, et quod multum affectabant sibi servire, sed nichil poterant facere sine peccuniis, et, prout predixerat, mandabant Guichardo de la Tour predictum pro habendis IIII^{or} floren., et qui secum ducebat unum mercatorem, qui mercator daret in Barchinonia fidejussorem in casum restituendi, in quem ipsi infra certum tempus minime servirent, scilicet usque in festum Pasche tunc futurum [1], de restituendo dicta quatuor milia floren., et quod ipse Guichardus de Turre, qui ibidem erat, latius eidem explicaret. Tunc vero ipse magister suus Petrus de Luna dixit et jussit quod ipse Guichardus coram ipso veniret, quod factum fuit: et eo tunc ipse Guichardus sibi dicto Petro de Luna presentavit et porrexit unam litteram credentie, quam vidit et legit, et, qua visa sive lecta, fuerunt loquti ad invicem sine || ipso loquente.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus loquens quid eidem dixit, dixit quod credit quod fuerant locuti de materia et tractatu supradicto.

Item, ulterius interrogatus quid inde fecerunt simul de premissis, dixit quod ipse magister suus Petrus de Luna jussit et voluit dicta quatuor milia floren. auri per Guillelmum de Fenolheto [2] ibidem expedienda.

[1] 12 avril 1411.

[2] Guillaume de Fenouillet servit d'intermédiaire entre Benoît XIII et ses partisans de Provence. Peu auparavant, il avait remis de la part de

Item, ulterius interrogatus per quem modum fuit expeditus, dixit quod dictus Anthonius Morrey de Saycello, qui cum dicto Guichardo, ut premittitur, iverat, rogavit Nicolaum Carrerie de Gebenna, ibidem in Barchinonia tenentem mercaturas, ut vellet pro eodem per modum cambii respondere pro IIII^{M} flor. predictis infra certum terminum tradendis in Gebenna, qui Nicolaus hoc consentiit facere in coralho; et in pignore erga ipsum Guillermum de Fenolheto ipsum coralhium dimisit, et tunc ipse Guill*elmus* de Fenolheto se obtulit ipsi Anthonio et Nicholao tradere in peccunia summam dictorum quatuor milia *(sic)* floren.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus si tunc ipsi Anthonius et Nicolaus habuerunt seu receperunt dicta IIII^{M} $\frac{1}{2}$ ^{X} flor. dixit quod Anthonius Morrey habuit tunc mille flor., et ipse Nicolaus IX^{C} libras dicte monete Barchinonis, valentes mille scuta. Et ulterius dixerunt inter se, ipsi Anthonius et Nicolaus, minime se recepisse de dictis IIII^{M} flor.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus si ipse Anthonius dictos mille flor. auri expe(n)divit dictis dominis de Salanova et d'Antremons, dixit quod sic, scilicet sexcentos dicto domino de Salanova et IIII^{or} centos dicto domino d'Antremons, et hoc in presentia fratris Michaelis, preceptoris de Calateus, de Velha [1]. Item, ulterius interrogatus si ipse Nicolaus Chayriera expedivit seu tradidit dicta mile scuta, dixit quod non, sed illa reddidit seu restituit, sicut a dicto Anthonio Morrey dici audivit.

l'évêque de Barcelone 40 florins à l'évêque de Vaison, G. de Pesserat, O. P. (Voir lettre de remercîments de l'évêque de Vaison à l'évêque de Barcelone, 19 mai 1410, Puig y Puig, *Pedro de Luna, último papa de Aviñón*. Barcelona, 1920, in-4°, p. 533).

[1] Sans doute le commandeur de Calatayud, de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, originaire de la ville de Vela (située à l'Ouest de Calatayud, prov. de Soria). Rodrigue de Luna était lui-même commandeur de l'ordre, auprès duquel il trouva quelque appui; un frère de l'ordre, Bardachin, qui était à son service, fut capturé par les Avignonnais.

Item, interrogatus dictus Margaritus quare ergo ipse Nicolaus dicta mile scuta non tradidit dictis domino de Salanova et d'Antremons, dixit quod ex eo, quia cum fuerunt in Gebenna, sicud ipse loquens dici audivit, ipse Nicolaus Chareyria et Anthonius Morrey cum ipsis | contempdebant, eo quia dubitabant propterea non facerent illud servitium, quod facere convenerant, et quod non dederunt cautionem mercatorum sive personarum ydonearum, et dixerunt ipsi Anthonius et Nicolaus quod non eisdem deliberarent eisdem illa mille scuta, sicud dici audivit a dicto Anthonio : reversus fuit ipsi Guillelmeto de Fenolheto, ut re vera ymaginatur ipse loquens.

Item, ulterius interrogatus si tunc temporis erat in partibus illis Sabaudie ipse Margaritus, dixit quod sic, et quod tunc temporis infirmabatur ipse loquens propter tibiam unam. Et nichil protunc fuit confessus, nec per consequens examinatus.

11 Juin 1411.

III. *De mane undecima intitulata mensis junii, fuit alterius dictus Margaritus interrogatus quid inde fuit subsequtum.* Dixit
vers février 1411 quod tractu temporis, scilicet quinque septimanarum, ipsi domini de Salanova et d'Antremons simul in loco de Yerna [1] locuti fuerunt, || [9] ipso loquente absente, et concordarunt quod mandarent pro quodam capitaneo gentium armorum, qui habebat XII^{c} equos, vocato Ferrabot [2], cui scripserunt, et inde ipse Ferrabot in loco Pontis Bellivicini [3], ubi ipse dominus d'Antremons venit locutum cum eo, et simul concordaverunt quod iret in loco de Beleys [4], ubi erat do-

[1] Yenne, arr. de Chambéry (*Savoie*).

[2] Ferrabot ou Ferrebourt, capitaine dauphinois, frère de Jean de Torchefelon (Avignon, Archives de la ville, EE 637, f. 277 ; cfr. lettre de Charles VI du 29 mai 1411, citée p. 277, Archives de la ville, boîte 39). Les deux frères sont désignés par Charles VI parmi les capitaines qui au printemps de 1411 rassemblaient des troupes pour la levée du siège d'Avignon.

[3] Pont-de-Beauvoisin, arr. de Chambéry (*Savoie*).

[4] Belley (*Ain*).

minus predictus de Salanova, et ex eo ut simul possent colloquium habere et ibidem simul una etiam cum ipso loquente. Ibidem fuerunt locuti ad invicem, et concordaverunt ipsi dominus de Salanova et d'Antremons quod sibi dicto Ferrabot dare[*n*]t sexcentum *(sic)* flor., in diminutione stipendiorum ejusdem, scilicet ipse dominus de Salanova ducentum *(sic)* flor. et ipse dominus d'Antremons quatuorcent*um*. Et tertia die sequenti iverunt in loco Sancti Dionisii [1], qui est dicti domini de Salanova, ubi habuit a dicto domino d'Antremons ducent*um* flor. in pecunia sabaudiensi, et alios ducentum in corseriis, et inde ibidem haberet ab ipso domino de Sala[nova] quatuor tacias et unum peytral argenti in deductione dictorum ducentum floren. per ipsum, ut premittitur, premissorum pro nonaginta quinque flor.; et residuum usque supplementum dictorum ducentorum floren. debebat sibi solvere in octava die martii sequenti, ubi debebat ipse dominus d'Antremons cum dicto Ferrabot, per terram domini de Burbon*io* [2], favore ipsius domini d'Antremons, transitum ipsorum facere; et ibidem debebant transire inter Villamfrancam [3] et *la mayson blanca* [4], et ipsos ibidem, qui dicto transitu ipse dominus d'Antremons illos debebat recipere, et baculum capitaneatus ipsorum sumere. Qua die adveniente, ipse Ferrabot fuit et ibidem applicuit cum gentibus suis, sed eo tunc ipse dominus d'Antremons non ibidem venit, sed in dicta dieta deffecit. Et ulterius ipse Ferrabot, videns quod idem dominus d'Antremons non veniebat, se redduxit circa abbatum *(sic)* de Cluniaco [5], sed ibidem non multum stetit, quia bastardus de Bourbon*io* [6] qui contra ipsum discurreret || [10] voluit, et propterea recessit ab illo loco, nescit tamen quo ivit.

[1] Saint-Denis-le-Chosson, canton d'Ambérieu (*Ain*).

[2] Jean de Bourbon, comte de Clermont († 1433).

[3] Villefranche-sur-Saône (*Rhône*).

[4] La Maison-Blanche, cant. de Trévoux, cne de Parcieux (*Ain*).

[5] Cluny, arr. de Mâcon (*Saône-et-Loire*).

[6] Hector de Bourbon, frère du duc Jean, créé chevalier en 1409 et tué au siège de Soissons en 1414.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus qua de causa non fuit in dicta dicta dominus d'Antremons cum dicto Ferrabot conventa, dixit quod ex eo quia ipse loquens dici audivit quod ipse dominus d'Antremons procurabat habere argentum in loco de Chambayrino [1]. Interrogatus in quo loco erat pro tunc ipse loquens, dixit quod in loco Sancti Dyonisii cum dicto domino de Salanova, ubi expectabant quod ipse dominus d'Antremons cum aliis transitum fecissent, et quod dum fuissent in Sabaudia se posuissent cum eis, et percepto quod ipse dominus d'Antremons defficerat in dicta dicta, et per consequens ipse Ferrabot recedebat, quia dominus predictum (*sic*) d'Antremons venerat ibidem in dicto loco Sancti Dyonisii, et fuerat locutus cum ipso domino de Salanova et ipso loquente super predictis. Ipse dominus d'Antremons, post plura et diversa verba inter se habita, equitavit et sibi arripuit iter versus locum de Villa Franca, sed potius quam ibidem esset, et existens circa locum de Bonig [2], ipse dominus d'Antremons mandavit duos homines, equites suos, vocatos Francisquum et Vingandum, portantes unam litteram ipsi Ferrabot quod rediret; et qui ipsum Ferrabot reperierunt per quatuordecim lencas ultra dictam abbatiam Cluniacensem. Qui Ferabot responsum sibi fecit, quod ipse non defficerat in sua dieta, et quod culpa ipsius domini d'Antremons fuerat quia recesserat, et quod quantum in eodem erat non reddiret, nisi haberet solutionem unius mensis. Et habita dicta responcione, ipse dominus d'Antremons reddiit in dicto loco Sancti Dionisii, ubi cum dicto domino de Salanova, et eodem loquente ibidem existente, fuerunt simul de dicta materia locuti.

Quibus peractis, tunc idem dominus d'Antremons et dominus de Salanova concordaverunt quod simul cera die reperirent se in loco

[1] Chambéry (*Savoie*).

[2] Bognens, hameau de la commune d'Andert-Condon, sur la rivière Furans, à environ 2 kil. N. O. de Belley (*Ain*).

vocato de Vymier [1], qui est cujusdam abbatis, qui est de parentela dicti domini d'Antremons, in qua dicta fuerunt, et ipse loquens. Ubi fuerunt concordes quod ipse dominus de Salanova iret locutum cum Johanne d'Aix, et Johanne Guiomardi, et aliis capitaneis et sociis, cum quibus fuit locutus: || [11] et cum eis convenit quod, completo servicio per eos promisso comiti de Tonaii [2], ipsi libenter cum eodem venirent ad discurrendum contra comitatum Venayssinum et civitatem Avinionis. Et eo tunc quidam Quilmetus, capitaneus, et quidam Yvonetus de Nuce sibi dicto domino de Salanova convenerunt et promiserunt venire, eo quia societas dicti comitis de Tornaii [2] non eisdem placebat. Et subito dicti omnes capitaney, qui erant numero XXII capitaneorum, ceperunt ire versus dominum comitem de Tonerre [2], existentem in loco predicto de Villa Franca, et ipse dominus de Salanova ivit et reddiit in dicto loco Vimerii, ubi per presens ipse dominus de Salanova ipsum dominum d'Antremons [*et*] ipsum loquentem dimisera(n)t. Et tunc ipsi Yvonetus et Quilmotus se de societate predictorum, qui iverant in dicto loco de Villa Franca, dicesserunt, et reversi fuerunt ante dictum locum de Vimier, et erant numero novemcentum equi vel circa, ubi cum dictis dominis de Salanova et d'Antremons convenerunt, scilicet quod quilibet homo armorum habens tres equos haberet pro mense quindecim flor,. || et capitaneus pro qualibet lancea habere deberet unum florenum pro suo statu.

Et convento per hunc modum inter eos, in crastinum transiverunt Sonam, circa locum predictum de Vimier [3], et iverunt in terra

[1] Vimy, aujord'hui Neuville-sur-Saône, arr. de Lyon (*Rhône*). Appartenait à l'abbaye de l'Ile-Barbe, dont l'abbé était alors Aynard de Cordon « gentilhomme de bon lieu, voisin et amy du seigneur d'Entremons » Le Laboureur, *Le mazures de l'abbaye royale de l'Ile-Barbe-les-Lyon* (Paris, 1681), p. 217).

[2] Le comte de Tonnerre, Louis II de Châlon. Il était alors en fort mauvais termes avec le roi et le duc de Bourgogne (Voir *supra* Introduction).

[3] Neuville-sur-Saône (*Rhône*).

Sabaudie, et in die festivitatis Pasche fuerunt in rippa Rodani inter
12 avril 1411 locum de Montelrolt [1] et de Lugduno [2], adeo ut transirent si possent, et, ipse loquens una cum eis semper, non potuerunt transire propter deffectum navigiorum.

Item, ulterius interrogatus si fecerat fieri navigia per anthea, dixit quod sic in loco de Saycello [3], sed fuerunt capta per gentes Dalphinatus, et, quia non potuerunt esse dicte barque in dicta die, non potuerunt venire ad ipsorum optatum transseunda.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus, quo nomine vocabatur magister qui dictas barquas fecit in Saycello, dixit se nescire.

Item, ulterius interrogatus dictus Margarit si idem loquens pro faciendo fieri dictas barcas mandavit domino Anthonio pro peccuniis, dixit quod sic, et mandavit et scripsit dicto domino Anthonio || [12] per Bernardum, famulum Bernini de Mortiers, quod sibi mandaret ducentum flor., aut quod ipse dominus Anthonius scriberet unam litteram securitatis, quoniam Guichardus de la Tour illos mutuaret. Et ipse dominus Anthonius scripsit unam litteram, quam portavit ipse Bernardus ipsi Guichardo, pro dictis ducentis flor. tradend*is*, qui Guichardus [4], visa dicta litteras paratum se obtulit ipsos II^{c} floren. mutuare, et inde illos mutuavit, de quibus recepit ipse loquens XLI flor. et dictus dominus de Salanova nonaginta duos flor., et residuum fuit solutum pro dictis duabus barquis.

Item, ulterius interrogatus quid inde fecerunt dictus dominus de Salanova et ipse loquens cum aliis supradictis capitaneis et gentibus, ex eo quia non poterant eorum transitum facere seu habere, dixit quod tunc venit ibidem ergo (*sic*) ipsos dominus Andreas de Ve-

[1] Lieu inconnu.

[2] Lyon (*Rhône*).

[3] Seyssel, sur le Rhône, hameau du canton de Lhuis, arr. de Belley (*Ain*).

[4] Guichard de la Tour fut fait prisonnier peu après en avril à Caromb (Vaucluse).

lino [1], miles, qui sibi dicto domino de Salanova dixit quid volebat ipse dominus de Salanova, quoniam non poterat sine periculo transire, quoniam si transivisset ipse esset invasus et debellatus, et quid facere intendebat; .. non erat in terra de Sabaudia, de quo eidem poterat prossequi unum magnum dampnum, et quod si ipse volebat venire cum domino gubernatore Dalphinatus [2] in servitio domini Burgundie, ipse dominus gubernator faceret sibi dare stipendia unius mensis, et faceret ipsum retinere de domo ipsius domini duxis [3], et ipse dominus gubernator faceret sibi responsum de stipendiis predictis, tamquam Raynerus Pot, et non tamquam gubernator. Tunc vero ipse dominus de Salanova respondit quod ipse loqueretur cum dictis capitaneis, et, inde illis facta mentione de predictis, fuerunt contenti se ponere et ire in servitio dicti domini duxis Burgundie, et in crastinum fuerunt cum dicto domino gubernatore locuti, et fuerunt inter se concordes. Tandem post dictam concordiam, ipse dominus de Salanova fuit sibi loquenti loquutus, cui dixit, et quod bene poterat videre : quod non poterant transire, et quod dictus dominus gubernator volebat in ipsos incurrere, sed ipsum opportebat recipere dictum viagium in servicio dicti domini duxis Burgundie, ne gentes

[1] André de Vélin, chevalier dauphinois.

[2] Renier Pot, gouverneur du Dauphiné. La défection du seigneur de Sallenôves eut lieu avant le 2 mai 1411 (Voir p. 277, note 1, la lettre des syndics d'Avignon à Renier Pot).

[3] Le duc de Bourgogne tint sa promesse, et donna une charge au seigneur de Sallenôves. L'état des officiers et domestiques de Jean duc de Bourgogne contient en effet cette mention : « Guigue, seigneur de Salenove, escuier, conseiller, chambellan » (*Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne contenant... les états des maisons et officiers des ducs de Bourgogne* (Paris, 1729), 2e partie, p. 107). Il cessa quelques années de paraître dans le comtat; fut en 1411 gouverneur pour Charles VI de la forteresse de Montfaucon en Berry et obligea le duc de Bourbon à en lever le siège (Le Laboureur, *Histoire de Charles VI* (Paris, 1663), t. II, p. 812); reçut le 19 août 1412 du duc de Bourgogne le château de Santans (D. Plancher, *Histoire de Bourgogne* (Dijon, 1748), *t.* III, p. 353).

cum eodem existentes inter se dispergerentur, et, post lapso dicto mense, ipse || [13] dominus de Salanova, si posset, facere[t] quod promiserat.

Et tunc ipse loquens diecessit ab ipso domino de Salanova multum contemptiose, et sine bona voluntate, et ipse loquens, ipso domino de Salanova ibidem dimisso, ivit versus dominum d'Antremons, quem repperiit in loco de Lanieu [1], cui narravit conventa per ipsum dominum de Salanova cum dicto domino gubernatore. Qui dominus d'Antremons cepit valde contristari, et subito cepit mandare bastardum de Guibelleta [2] versus Johannem de Guiomart, qui (sic) de servicio comitis de Tornono [3] se retraxerat, qui bastardus yens et indè reddiens retulit dicto domino d'Antremons, quod subito erga ipsum veniret, et erat presto facere servitium suùm, hoc est transitum facere in comitatu Venayssini contra civitatem Avinionensem; et illo tunc habita responcione predicta per preffatum dominum de Tonneirra, ipse dominus d'Antremons, et ipse loquens associatus eisdem, aliquibus in societate ipsius domini d'Antremons existentibus, diecesserunt de dicto loco Sancti Dyonisii, et iverunt in loco de Cra-

[1] Lagnieu, arr. de Belley (*Ain*).

[2] Sans doute un bâtard de la famille de Giblet. Cette famille originaire du royaume de Chypre tire son nom de la ville de *Biblium*, également comme sous les formes Gibelletum, Zibelet, Giblet (Voir E. Petit, *Chartes de l'abbaye cistercienne de St-Serge de Giblet*, dans *Mém. Soc. Nat. Antiquaires de France*, t. XLVIII; Mon. Hist. Patriae, *Liber iurium reipublicae Genuensis*, pp. 230, 308, etc ..). Le royaune de Chypre n'est pas sans être en relation aux XIV^e^ et XV^e^ siècles avec la maison de Savoie: en 1325 Jean de Giblet est choisi pas Andronique le Jeune, empereur de Constantinople, pour aller chercher en son nom Jeanne, fille du comte de Savoie, qu'il allait épouser. Plus tard, en 1432, un Henri de Giblet est témoin à Nicosie au mariage d'Anne de Lusignan, fille du roi Janus avec Louis de Savoie, comte de Genève, fils du duc Amédée VIII. (Voir Du Cange, *Familles d'Outremer*, seigneurs de Giblet; Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 525).

[3] Inadvertance du scribe. Il s'agit du comte de Tonnerre (voir *supra*, p. 291, où il est dit que Jean de Guiomart était au service de ce comte).

pona [1], ubi reperierunt Johannem Guiomardi predictum || cum certis aliis capitaneis, et dominum de Jaugosa [2] cum q[uo] domino de Jaugosa simul fecerunt certa pacta et concordantias, scilicet quod simul debebant transire in dicto comitatu contra eundem et dictam civitatem Avinionis. Et inde simul venerunt in Vivaresio, sine dicto domino de Jaugosa, et circa locum de Mastra [3], et, dum fuerunt ibidem, scientes et percipientes contra gentes pacem se admiscere jungebant, dictus Johannes Guiomardi fuit cum gentibus suis versus montem et applicuit circa pontem Sancti Ranberti [4]. Ipse autem dominus d'Antremons cum ipso loquente remanserunt in dicto loco de Mastra, et ex post ipse loquens percepit quod ipse Johannes Guiomard ibidem fuit diffaidatus cum gentibus suis, quo facto et percepto per eos ipse dominus d'Antremons dicessit a loco Sancti Desiderii [5], eundo versus domum suam, et dictus dominus de Jaugosa ad requisitionem dicti domini d'Antremons, associato sibi loquente uno homine dicti domini de Jaugosa vocato Ruscivel, transire fecit Rodanum, qui Ruscivellus ipsum loquentem duxit usque in loco de Tornono [6], et dum || [14] fuerunt in ripperia Rodani causa transeundi, fuit quidam Perulhonus Do... [7], qui ipsum Margaritum in prezonarium cepit ex parte regia, et inde dicto domino bailivio seu in suis manibus expedivit.

Item, ulterius interrogatus cujus intentionis tunc erat ipse Margarit, dixit quod erat intentionis redeundi versus dictum dominum d'Antremons causa habendi litteras ab ipso, que dirigerentur dicto domino Anthonio in excusatione ipsius loquentis ac premissorum.

Item, ulterius quid portabat ipse Margaritus, dixit super equo suo non habebat nisi quasdam bigias in quibus ab infra erant certe

[1] Craponne, arr. de Lyon (*Rhône*).
[2] Randon, seigneur de Joyeuse.
[3] La Mastre, arr. de Tournon (*Ardèche*).
[4] Saint-Rambert d'Albon, arr. de Valence (*Drôme*).
[5] Saint-Didier-de-Crussol, arr. de Tournon (*Ardèche*).
[6] Tournon (*Ardèche*).
[7] Le papier est déchiré à cet endroit.

littere, scilicet duc que fuerunt nuper per dominum comitem Valen*tinensem* [1] mise dicto domino d'Antremons rogatorie, quod, quando gentes sue esset *(sic)* logiate in terra sua, (quod) vellet de eadem exire, et quod non faceret dampnum in partibus suis.

Item, ulterius interrogatus dictus Margarit si nuper convenerant, quod in regno, adeo ut posset eorum transitum facere, reciperent fortalitia et castra in regno, dixit quod non, nam non opportebat illud facere, quoniam dictus dominus de Jaugosa habebat litteram transitus, sicud ipse dominus de Jaugosa dicerat eis.

[Item], ulterius interrogatus si, medio tempore dum fuerunt in partibus Vivariensibus, quecunque habuerunt nec [2] receperunt causa vivendi solverunt, dixit quod ille [et ipse] dominus d'Antremons (ipse) ceperunt, [victualia de] quibus vixerunt, soluta fuerunt [ad] vicem que ipse Johannes Guiomardi; non, quando vixerunt super patria, sicud est de more fieri inter gentes arma sequentes.

Item, ulterius interrogatus si scit quod, ante quod ipse Margarit in fine hujusmodi negotii premissorum in dicto portu esset captus, habuit litteras ab aliquo de partibus comitatus et Avinionis, continentes quod subito venire deberent et transitum ipsorum facerent in comitatu, quoniam paratum erat eis apperire januas locorum, qui Margaritus responderat et dixerat quod, tempore quo erat altercatio propter unum hominem de Carpen*torate* captum pendente tregua comitatus et loci predicti d'Oppeda, fuit quidam Guilhetus de Sancto Petro et quidam || [15] vocatus Franciscus, alias Filholus, quos credit morari cum Bernardono de Serris [3], qui ibant propter debatum dum capti sint: idem dominus Anthonius qui requisivit ipsum Franci

[1] Louis II de Poitiers, comte de Valentinois.

[2] *Lire* vel. Aux lignes suivantes le texte est effacé.

[3] Bernardon de Serres, seigneur de Malaucène, capitaine gascon, qui en 1412 combattra aux ordres du duc de Bourbon contre Amé de Viry (*Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, Société de l'Histoire de France, t. II, p. 255).

scum, alias vocatum Filholum, si vellet in partibus Sabaudie portare unam litteram tradendam ipsi domino de Salanova, qui Filholus respondit quod sic, et convenerunt quod quia ipse Filholus debebat ire in loco Pontis Sorgie [1] causa videndi et providendi uni equo suo ibidem existenti excanbioso, tunc vero dictus dominus Anthonius fuit in concordia cum ipso Filholo, et eidem dixit quod litteram sibi scribetur et mandaret in dicto loco Pontis Sorgie, quod et fecit; et dum ipse Franciscus, alias Filholus, narravit Bertrando, castellano dicti loci Pontis Sorgie, recessum suum, ipse Bertrandus sibi dicto Francisco dedit unam litteram credentie, dirigendam dicto domino de Salanova.

Item, ulterius interrogatus quid continebat credentia illa, dixit et respondit quod ipse Franciscus, de sui Bertrandi parte, diceret quod nuper ipse Bertrandus ipsi domino de Salanova pactum fecerat, et sibi sub fide corporis sui promiserat quod quandocunque ipse dominus de Salanova cum suis gentibus ibidem veniret, quod ipse ipsum cum gentibus suis recolligeret et apperiret dictum locum Pontis Sorgie, et hoc quod ipsa promisio facta extiterat post pacta facta inter dominum Rodericum et dominum de Salanova, dum exiverat palatium, qui inter se fecerant unum signum, scilicet quod fregerant unum denarium et quilibet sibi retinuerat medietatem, et quod dum esset in comitatu et patria ipsius, et se reddidissent magistro suo Petro de Luna, quod idem faceret ipse de loco predicto Pontis Sorgie, dum tamen certe alie fortalitie dicti comitatus se reddidissent.

Item, ulterius interrogatus si nuper ipse Margarit verba hec, scilicet quod nuper ibidem venerat quidam famulus qui dixit quod castellus (*sic*) Pontis Sorgie apperuit januas dicti loci modo per ipsum Bernardum dicto, dum tamen alii loci dicti comitatus se redderent, dixit quod non per alium modum.

[1] Pont-de-Sorgue, arr. d'Avignon (*Vaucluse*).

Item, ulterius interrogatus si ipse famulus alia vice ibidem fuerat, dixit quod sic, portando ex parte ipsius domini Anthonii [1] litteras continentes quod festinaret gentes ut venirent in partibus predictis, si venire debebant, alias non.

Item, ulterius interrogatus quid continebatur in littera dicti domini Anthonii Vincentii nuper primo per dictum Franciscum, alias Filholum, missa una cum dicta littera dicti Bertrandi, quoniam respondit quod ipse regebat ipsum dominum de Salanova quod, quam primum posset, se expediret de veniendo cum gentibus suis in dicto comitatu, quoniam ipse satis habebat pecunias pro solvendo eis, et quod quando venirent facerent eis bonum festum.

27 février 1411 Item, ulterius interrogatus si scit quod circa die III carnisprivii, ipso loquente exeunte, in loco Belleycense [1] applicuit quidam Peyrotus, de natione Aragonum, de steblita Hoppede, qui portavit sibi loquenti et dicto domino de Salanova pro parte ipsius domini Anthonii Vincentii litteras, dixit quod sic, continentes quod eidem notum faciebat quod diceret dominis de Salanova et d'Antremons quod non dubitarent in aliquo, quoniam dum applicuissent in dicto comitatu, satis habebant fortalitia in quibus se possent recolligere, et quod ipse Peyrotus verbaliter sibi juxta credentiam dictarum litterarum sibi ex parte dicti domini Anthonii, quod dominus Castri Novi [2] se fortem fecerat erga eum, quod, quandocunque venirent, sibi faceret dari introytum quinque fortalitiarum, scilicet Castri Novi, de Vedena, de Interaquis, de Rubione et Coste [3].

Item, ulterius interrogatus qualiter hoc scit, dixit quod dictus dominus Anthonius mandaverat eisdem quod haberent introytum et retractum dictorum castrorum, dixit quod ex eo quia ipse dominus Castri Novi dicto domino Anthonio scripserat, et exinde per ipsum

[1] Belley (*Ain*).
[2] Châteauneuf-de-Gadagne (*Vaucluse*).
[3] Vedène, Entraigues, Robion et La Coste (*Vaucluse*).

Peyretum pro parte dicti domini Anthonii sibi loquenti dixi fecerat in dicta credentia sua, et inde post hec ipse Margaritus predictis dominis de Salanova et d'Antremons exposuit et narravit.

Item, ulterius interrogatus si scit quod sint alia fortalitia, sive loca, in quibus in dicto comitatu ipsi debere[n]t inimicis se redducere et recolligere, qui dixit et respondit se tantum scire quod ipse Peyretus famulus predictus per dictam suam credentiam sibi ex parte dicti domini Anthonii dixit quod ipsi essent recolletti in loco Insule et de Cavallione [1], et quod magis esset de hiis certus, quoniam aliqui scindici eorum cum aliquibus de dictis locis debebant venire (locum) cum eodem in dicto loco d'Oppeda.

Item, dixit ulterius quod nuper ipse Bernardus per presens portaverat unam litteram ex parte dicti domini Anthonii, quod, quandocunque venirent casus quod essent in partibus comitatus predicti, ipse scriberet. [17] quod fecit, et quam litteram ipse Bernardus portavit, et sibi loquenti tradidit, et illam ipsi domino de Salanova tradidit, [et] domine de Montedracone [2], commatri sue, quod quando ibidem essent, quod eisdem darent victualia, et inde reduceret eos ibidem; tamen non fuerunt certi de eisdem.

Interrogatus ulterius si scit aliquem de Avinione qui de die, nec de nocte, aliqualiter istis de palatio prebendo victualia, ne alias eis scribendo consilium, auxilium, nec favorem dederint, dixit quod non.

Item, ulterius interrogatus si ipse scit de comitatu aliquem seu aliquos qui similiter hoc fecerint, dixit quod non.

Item, ulterius interrogatus si s[c]it aliquem qui intraverit nec exiverit palatium, dixit quod sic: scilicet, Bernardus predictus qui pluribus vicibus intravit, et exivit, et plures alii homines de Hoppeda.

Item, interrogatus qui fuerunt alii qui ibidem palatium exiverent, dixit se nescire.

[1] L'Isle-sur-Sorgue et Cavaillon (*Vaucluse*).
[2] Montdragon, comm. de Saint-Genix (*Savoie*).

Item, interrogatus ad quid exiverunt nec reddierunt, dixit quod ex eo quod interdum portabant litteras hincinde, et alia victualia neccessaria, scilicet sotulatas, caligas, et quamplura alia.

Item, ulterius interrogatus unde emerunt illi predicta que in dicto palatio portaverunt, dixit quod in Hoppeda et alibi in Provincia.

Item, ulterius interrogatus per quem locum intraverunt, dixit quod subtus | pontem.

Item, ulterius interrogatus si habuerunt de pulvere bombardarum, dixit quod aliqui de exeuntibus portaverunt quinque vel sex quintalia salpetre, sed certive de eorum nominibus dixit se nescire.

Item, ulterius interrogatus qualiter hoc scit, dixit quod ex eo quia Peyrotus sibi dixit.

Item, fuit ulterius interrogatus si s[*c*]it quod in dicto palatio sint victualia magna, dixit quod nuper dici audivit a dicto Bernardo, qui infra dictum palatium fuit et exivit, quia satis erat de blado, et satis de carnibus salsis, et satis de vino, et luguminibus dixit se nichil petisse, et satis erat de bescuche, et satis erat de oleo, et quingenta pondera risi.

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it quod infra dictum palatium intraverunt gentes, dixit quod nuper, antequam Bardonencha [1] e[*s*]t in Avinione captus, audivit dici a dicto Peyroto, in partibus Sabaudie, quod infra dictum palatium dixit quod dici audivit a dicto Bernardo quod circa XX vel XXV in universo.

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it quod sunt in dicto palatio homines, dixit quod IIII^{c} || et XI [2] in die insultus facti in Avinione.

[1] Jacques de Bardonèche fut pris, alors qu'il portait des vivres au palais, et eut la tête tranchée le 21 février 1411. Sa tête fut exposée devant la Roche des Doms (*Chronicon parvum Avenionense de schismate et bello*).

[2] Ce chiffre concorde avec le nombre de 150 prisonniers estans au dit palays et chastel d'Oppède auxquels le roi Charles VI accordera un sauf-conduit après la levée du siège (Avignon, Archives de la ville, EE 351, 2).

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it quod in dicto insultu [1] de dictis hominibus palatii fuerunt mortui, dixit se nescire, tamen credit quod fuerunt plures vulnerati.

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it quod sint de artilhiaria satis muniti, dixit quod audivit dici quod nuper fecerunt ingenia fustea, et quod fuerunt interdum fracta et interdum ratifficata, et de aliis dixit se nescire.

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it quod sint homines armorum in loco predicto de Oppeda, dixit se nescire.

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it quod sint bene provisi de omnibus, dixit quod sic, sicut dici audivit.

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it quod infra palatium nuper ejus magister scripserit, dicit quod scit anno presenti, dum ultimo ipse loquens fuit in Terragona, dominus Cenessencis [2], qui sibi loquenti dixit quod ipse magister suus Petrus de Luna scripserat domino Roderico per modum bulle, quod non destruerent civitatem Avinionis quantum possent, et non exierent erga (*sic*) palatium || escaramussando, sed quod custodirent bene palatium, et alia de hiis dixit se nescire.

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it statum gentium Avinionis captarum infra dictum palatium, dixit quod audivit dici a dicto Peyroto quod aliqui(s) de ipsis fuerunt mortui [3]. Et alias non fuit interrogatus.

[1] L'assaut eut lieu le 15 février 1411.

[2] L'évêque de Senez, Avinio Nicolai, de l'ordre des Dominicains, connu pour sa sympathie envers Benoît XIII voir N. Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. III, p. 490; t. IV, p. 278; R. P. Ehrle, *Martin de Alpartils chronica*.... dans *Quellen und Forschungen... herausgegeben von der Görres-Gesellschaft*, t. XII, p. 187, note 3). Il prenait encore ce titre en 1414; Benoît XIII lui donnera plus tard le siège de Huesca.

[3] Il s'agit sans doute des notables d'Avignon enfermés dans le palais en mai 1410, et dont trois moururent de maladie en janvier 1411 (*Chronicon parvum Avinionense de schismate et bello*, *opus cit.*, p. 169).

LES TROPHÉES FARNÈSE

(Pl. VIII)

Sous le second porche du Palais Farnèse, dans les deux niches qui à droite et à gauche précèdent le jardin, on peut voir deux « ensembles de fragments », proches parents de ceux que composent les architectes de la Villa Médicis pour certains de leurs « envois » : entassement d'ornements les plus divers, urnes, frises et sarcophages. Deux trophées (pl. VIII, fragm. *A* et *B*), un dans chaque groupe, occupent le centre. Ce sont eux que je voudrais étudier ; en effet ils n'ont été cités par les anciens Farnésiens qu'en passant et en bloc [1] et pour ainsi dire jamais reproduits ; ils méritent d'ailleurs de retenir l'attention, tant le travail en est fin et soigné ; ils ont en outre une valeur documentaire, puisque l'on en connaît l'origine et partant la date.

Ils faisaient partie d'un entablement qui ressautait à l'aplomb de colonnes et décoraient la face du ressaut, tandis que les côtés étaient ornés de griffons et d'arimaspes ; ils sont en marbre et représentent une Victoire couronnant un trophée ; celui-ci se compose de ce que j'appellerai le trophée proprement dit (bonnet et tunique ennemis sur un arbre en croix) encadré de boucliers et dressé sur un monceau d'armes. L'ensemble du relief a 0,68 m. de largeur ; on peut seulement déduire quelle était la hauteur, puisque la partie supérieure des deux trophées a été tronquée ; elle était d'environ 0,62 m., comme celle du plus complet de nos fragments (fig. *A*). Au-dessous d'eux on voit encore l'architrave décorée de moulurations

[1] Bourdon et Laurent-Vibert, *Le Palais Farnèse d'après l'inventaire de 1653*, *Mélanges*, XXIX (1909), p. 145.

diverses : rangées d'acanthes, d'oves, ... : ils étaient surmontés d'une corniche complète fort travaillée, dont on possède également quelques restes au Palais Farnèse.

C'est en 1820 que ces reliefs furent placés où ils sont [1]. Ils vinrent remplacer dans leurs niches vides une statue d'empereur avec inscription et une représentation de la *Fortuna Redux* transportées à Naples [2] et rappeler l'admirable collection d'antiques qu'enfermait le Palais au temps de Fulvio Orsini [3].

Ils viennent de la *Domus Flavia* du Palatin : Bianchini les décrit : « ... *si rappresenta quella parte di fregio, che soprastava ad uno de' capitelli delle colonne ; nella quale vedesi una Vittoria alata coronare un trofeo composto de' spoglie militari con altre appendi elegantemente intrecciate* » [4] et sa planche IV donne un dessin sur lequel nous reviendrons.

Bianchini nous dit aussi [5], et ses indications ont été tout à la fois utilisées et précisées par ceux qui ont tenté de reconstituer le palais des Flaviens [6], quelle était la place de cet entablement. Il courait tout autour de l'*Aula Magna* ; il y avait seize ressauts

[1] Ce renseignement est dû à Nibby, *Roma nell'anno MDCCCXXXVIII*. Parte II, antica, p. 430 ; tout ce qui provenait du Palatin est parti à Naples dit il, « *meno alcuni frammenti di architettura che vi restarono fin'al l'anno 1820, ed oggi esistono nel Palazzo Farnese* ». Quelle est la source de Nibby, je ne sais. Mais alors que ses indications touchant le XVI^e^ et le XVII^e^ siècles sont souvent peu dignes de foi, il est naturel de ne pas mettre en doute un fait dont il a été contemporain.

[2] Bourdon et Laurent-Vibert, *art. cité*, p. 192, n. 1.

[3] De Nolhac, *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini*, *Mélanges*, IV (1884), p. 139.

[4] Bianchini, *del Palazzo de' Cesari*. Vérone, 1738, p. 54.

[5] Id., p. 50 sqq.

[6] Cf., entre autres, Deglane, *Le Palais des Césars au M^t^ Palatin*, *Gaz. arch.*, XIV (1888), p. 121 sqq. ; — id., *Monuments antiques relevés et restaurés par les architectes pensionnaires de l'Académie de France*, II, pl. 123-4 ; — Bühlmann-München, *der Palast der Flavier auf dem Palatin in Rom*, *Zeitschrift für Gesch. der Archit.*, I, (fév. 1908), p. 113 sqq. ; en particulier p. 123, fig. 7.

dominant autant de colonnes et formant ainsi des niches que garnissaient des statues colossales.

Si l'on veut sentir flotter un peu de la poésie des ruines, où ils furent trouvés gisants, sur ces fragments isolés aujourd'hui, et dépouillés de leur prestige, il faut regarder un dessin de la fin du XVIII[e] s., œuvre d'un certain Nadorp ; il fait partie de la collection privée du sénateur Lanciani, qui me l'a aimablement communiqué [1].

Fig. 1. — Fragment *C*.

Il représente le sommet des Jardins Farnèse, c'est-à-dire le péristyle du palais de Domitien ; au fond et à gauche l'ancien couvent de la Visitation ; au premier plan, à gauche également, un des énormes chapiteaux corinthiens qui sont demeurés sur les lieux, et à droite un de nos deux ressauts ; on distingue la Victoire et le trophée.

On peut compléter ces fragments grâce à d'autres et grâce aussi à des dessins. Si l'on erre sur le Palatin et que l'on examine tous

[1] Il m'a paru inutile de le reproduire ici à cause de l'imprécision des détails.

les débris qui l'ornent encore, on retrouve la *Domus Flavia* éparse dans les anciens Jardins Farnèse. J'ai découvert d'abord un fragment de trophée (fig. 1, fragm. *C*) encastré dans un des piliers qui sont devant le Casino Farnèse, en bordure du *Clivus Victoriae* (celui de droite pour qui regarde le Forum). Il s'agit d'armes en monceau; le fragment a une hauteur de 0,26 m., une largeur de 0,44 m.: ces dimensions correspondent fort bien à celles des monceaux d'armes des trophées Farnèse *A* et *B*[1]; l'enchevêtrement semble calqué; si un examen attentif révèle quelque détail différent, n'oublions pas que *A* et *B* ne sont pas non plus tout-à-fait semblables l'un à l'autre et que cette variété ajoutait au charme de la décoration; enfin ce reste se trouve tout près de la *Domus Flavia*: toutes ces raisons amènent à conclure que l'on est bien en présence d'un fragment du même entablement.

Parmi les ruines mêmes du palais des Flaviens, dans une des salles voisines du péristyle, on a conservé un trophée: un bonnet et une sorte de tunique de fourrure (fig. 2, fragm. *D*): ce fragment a 0,22 m. de hauteur, dimension exacte de la place où sur le fragment *B* manque le trophée proprement dit: l'un complète évidemment l'autre.

On s'attendrait à trouver des vestiges plus importants de ces seize reliefs. Mais dans les nombreux « inventaires Farnèse »[2] nulle indication de trophée. Parme n'a pour ainsi dire plus rien qui vienne du Palatin. Le dernier *Catalogue du Musée de Naples* ne révèle l'existence d'aucun débris de ce genre dans le musée auquel est échue la presque totalité des collections Farnèse.

Comme reproduction nous avons avant tout celle de Bianchini[3]. La Victoire se tient à droite comme dans le fragment *B*; elle étend

[1] Fragment *A* hauteur 0,28 m.; largeur 0,40 m.
» *B* » 0,28 m.; » 0,35 m.
» *C* » 0,26 m.; » 0,44 m.

[2] *Documenti inediti per servire alla storia dei Musei d'Italia. Inventari Farnesiani.* I, p. 72 (invent. de 1568). III, p. 186 (invent. de 1767).

[3] Bianchini, *op. cit.*, pl. IV.

le bras droit et couronne un trophée qui porte un bonnet et une tunique barbares; au pied quelques armes. Ce dessin est bien différent des trophées qui sont au Palais Farnèse. Quelle pauvreté, quelle sécheresse dans les détails! A la fourrure caractéristique dont

Fig. 2. Fragment *D*.

sont faits le bonnet et la tunique l'auteur a substitué une étoffe quelconque. Grâce à lui nous reconnaissons à côté de la Victoire un candélabre dont nous devinerions à peine le pied sans son concours; il nous indique aussi le geste des Victoires, mais le mouvement des jambes et des ailes encore intactes sur nos fragments suffit à nous montrer combien elles étaient en réalité plus légères. Ou Bianchini s'est inspiré d'un relief différent de ceux que nous avons; cela me

paraît peu probable: nos fragments proviennent de trois trophées conçus dans le même esprit, et aucun des seize reliefs ne devait être si profondément dissemblable. Ou bien encore — ce qui me semble très plausible — partant d'un de ces trophées, qu'il l'ait vu complet ou qu'il ait eu à le reconstituer, il l'a reproduit avec une aimable fantaisie; sa traduction est une « belle infidèle », ou, pour mieux dire, elle est infidèle sans plus: non seulement les détails sont inexacts, mais encore la valeur artistique du bas-relief disparaît à peu près complètement.

Canina, lui, reproduit le dessin de Bianchini retourné pour ainsi dire; la Victoire se trouve à gauche [1]. Beaucoup plus intéressante est la reproduction de Haugwitz [2]. Il prétend la donner « *nach der Zeichnung Bianchini's* »; mais en réalité elle se rapproche davantage du dessin de Canina et en regardant de plus près on se rend compte qu'elle a été inspirée par le fragment *A* du Palais Farnèse; la Victoire ne se présente plus de face; le bouclier rond avec aigle est au premier plan. Sans vouloir le dire, Haugwitz a complété le dessin de Canina à l'aide du fragment *A*; sa figure n'est d'ailleurs pas suffisamment distincte [3].

Sur chacun de nos bas reliefs — pour en venir maintenant à une description détaillée — nous devinons encore une Victoire; on ne voit plus que le bas de la robe qui, très longue, laissait seulement dépasser le bout des pieds chaussés de *calcei* de la forme la plus simple. Les ailes à demi-déployées sont grandes: elles devaient monter aussi haut que la tête et descendent plus bas que le genou; cha-

[1] Canina, *Gli edifizi di Roma*, 1851, III, p. 172 et IV, pl. 296, fig. 1; — le commentaire est insignifiant.

[2] Haugwitz, *Der Palatin*..., 1901, fig. 13.

[3] En outre l'article cité de Bühlmann-München donne la photographie (p. 122, fig. 5-6) des deux ensembles de fragments du Palais Farnèse: le n° 28980 de la *Collection Alinari* donne l'ensemble de gauche; — aucune de ces reproductions ne permet l'étude des armes.

cune des déesses avait une attitude particulière. Les représentations de Victoires couronnant des trophées sont innombrables tant sur les bas-reliefs que sur les monnaies [1]; en se fondant sur ce qui reste de nos deux Victoires on peut essayer quelques rapprochements. On songe aussitôt à celle qui couronne un trophée sur le côté droit de l'autel des Lares Augustes [2]; mais elle est prête à s'envoler et d'un autre type [3]. Il en est d'autres assez voisines: une Victoire sur une base dédiée à Jupiter, Sol, Sérapis [4], dresse un trophée auprès de Rome (?) personnifiée, mais elle a moins de majesté; la statuaire nous donne un type semblable dans la Victoire de Lyon [5] d'une tenue plus sévère, d'une ligne plus ancienne. La représentation la plus proche, je la trouve sur la haute voûte de l'arc de Bénévent [6]: la Victoire couronne Trajan. On peut donc dire que l'on a là un motif assez répandu, sans qu'il y ait pourtant une Victoire vraiment identique aux nôtres. A rapprocher ainsi de leurs sœurs les Victoire Farnèse, on arrive moins à les compléter qu'à sentir mieux leur grâce et leur majesté: grâce dont étaient empreints les types hellénistiques qui leur ont donné naissance [7], majesté plus proprement romaine et due au ciseau national.

Cette perfection nous la retrouverons dans les armes; je ne m'arrête pas aux candélabres presqu'entièrement disparus et que nous sommes réduits à admirer à travers Bianchini. En principe

[1] Furtwängler, *Arch. Jahrb.*, III, p. 203. — Imhoof-Blumer, *Numism. Zeitsch.*, Wien, 1871, III, p. 1. — Woelcke, *Beiträge zur Geschichte des Tropaions*, *Bonn. Jahrb.*, 1911, p. 162. — Ad. Reinach dans *Saglio* s. v. *Tropaeum*, V, 507 b sqq.

[2] Reinach, *Reliefs*, III, p. 32. — Woelcke, *art. cité*, p. 191.

[3] Cf. Amelung, *Sculpt. des Vatic. Mus.*, II, 87b, texte p. 244: autre autel des Lares avec Victoire.

[4] Reinach, *Reliefs*, III, p. 188. — Strong, *Roman sculpture*, Londres, 1907, pl. 97.

[5] Jullian, *Gallia*, p. 269.

[6] Reinach, *Reliefs*, I, p. 66, n° 2.

[7] Studniczka, *Die Siegesgöttin*, Leipzig, 1898, p. 26.

un trophée doit représenter des armes ennemies: c'est de là qu'il faut partir pour examiner d'abord ce qui dans nos monceaux d'armes n'est de toute évidence pas romain. Le fragment *D*, composé lui-même de deux morceaux qui se complètent, montre en quoi consistait le trophée proprement dit: une espèce de tunique et un bonnet de fourrure: celui-ci est petit et tel que nous le retrouvons sur bien des trophées. La fourrure a la forme d'un double plastron avec une échancrure qui permet de passer la tête: c'est, en plus simple, ce que nous avons sur l'un des trophées dits de Marius, à gauche de l'escalier du Capitole [1]. Sur *A* et sur *B* les armes viennent se grouper autour d'une fourrure de forme conique. Au premier aspect on voit en elle l'ancêtre du bonnet à poils: il faut faire au bon sens la concession d'avouer que c'est fort possible. Mais si naturelle que soit l'explication, je ne la crois pas exacte; ces bonnets seraient trop grands et non à l'échelle: ni la Colonne Trajane, ni la Colonne Aurélienne ne représentent aucune coiffure de ce genre; on croit la reconnaître, alors qu'on voit seulement l'abondante chevelure en broussailles qui caractérise les Barbares; si le bonnet de fourrure est bien connu de l'antiquité, ainsi que le prouvent le fragmemt *D* et de nombreux sarcophages [2], il est plus bas et de forme ronde; je ne le retrouve pas ici [3], où je vois de préférence une fourrure disposée comme un drap à l'étalage d'un tailleur et placée là pour servir de centre à tout le monceau. Sur les trophées, la fourrure symbolise le pays froid, et, naturellement, aux yeux des Romains la contrée nordique par excellence, la Germanie. Sans

[1] Reinach, *Reliefs*, I, p. 291. — Helbig-Amelung, *Führer*..., I, p. 409.

[2] Bienkowski, *Die Darstellungen der Gallier*.... Wien, 1908; cfr. *Expansionstafeln*, IV, VII.

[3] On pense aussi aux glands à franges qui se trouvaient à la base des enseignes (cfr. Domaszewski, *Die Fahnen im römischen Heere*, Vienne, 1885, p. 64, fig. 8); enseignes prétoriennes de l'arc des *Argentarii* au *Forum Boarium*): mais que signifierait cet ornement en l'absence de toute enseigne?

doute est-elle également portée par des *signiferi* et des musiciens romains [1], ou par des Gaulois [2], mais Domitien est le triomphateur des Germains,

Victor Hyperboreo nomen ab orbe tulit ;

aussi semble-t-il que la victoire évoquée ici soit bien celle qu'il a remportée sur les Germains.

La Dacie à son tour est rappelée par un couteau à lame pointue et recourbée (fragment *B*), le même que l'on voit à tout instant sur les reliefs de la Colonne Trajane [4] ; au-dessus une lame de forme semblable, beaucoup plus grande, sans doute également dace, mais que la Colonne Trajane ignore.

Les fragments *A* et *B* portent un instrument singulier (beaucoup plus net sur *B*). Il se compose d'un tube recourbé et d'un pavillon de forme allongée. Je crois que nous sommes en présence d'une trompette et plus particulièrement d'une espèce de *carnyx* [5]. A bien dire cet instrument ne ressemble en rien aux *carnyces* que nous observons par exemple sur la cuirasse de l'Auguste de *Prima Porta* [6] ou sur les trophées de l'Arc d'Orange [7], car on n'y retrouve point une tête d'animal ; toutefois on peut voir dans le pavillon les mâchoires du monstre, et dans les deux échancrures centrales leur point d'attache. Il s'agit donc en définitive, à mon sens, d'une *carnyx* simplifiée ; d'abord gauloise, cette trompette devint par la suite la caractéristique de tous les Barbares du Nord ; celle-ci peut appartenir à un peuple voisin des Gaules, peut-être aux Chattes.

[1] Cichorius, *Die Trajanssäule*, pl. VII, VIII ; II, p. 29, 36, 37.
[2] Bienkowski, *op. cit.*, *loc. cit.*
[3] Martial, X, 102.
[4] Cichorius, *op. cit.*, pl. LVII et CV.
[5] Woelcke, *art. cit.* ; cfr. note 104 ; bibliographie de la *carnyx*.
[6] Bienkowski, *De simulacris Barbarorum gentium apud Romanos*, Cracovie, 1900, fig. 2 et 5.
[7] Espérandieu, *Bas-reliefs de la Gaule romaine*, I, p. 198 sqq.

Les lances sont remarquables: elles ont avec leurs deux pointes inférieures la forme bien connue du « fer de lance »: or celles qui se trouvent sur les tombes militaires de la région rhénane ont l'extrémité semblable à une feuille allongée [1], celle des Barbares de la Colonne Aurélienne à une pyramide: l'explication est aisée: le combattant doit retirer sans peine son arme du corps de l'adversaire. Seules les pointes de flèches ont exactement la forme qui nous occupe [2], mais nos armes n'en sont point, étant donnée leur taille. Par exception, au centre d'un trophée dace du *British Museum* [3] se dresse une lance identique; la nôtre peut donc être avec vraisemblance une arme dace que sa forme rendait particulièrement meurtrière.

Les haches sont très pesantes, à tranchant unique, large et rectiligne. Les légionnaires et les vigiles en ont d'ordinaire une dont le deuxième tranchant est remplacé par un pic et que l'on appelle *dolabra* [4]; nous avons ici un outil plus simple et sans doute barbare.

Parmi les armes restantes, il en est qui sont tout à la fois romaines et barbares. De l'entassement des boucliers émergent dans nos trois fragments des poignées de glaives; c'est le pommeau rond (*capulus*) du *gladius hispaniensis*, que porte habituellement le légionnaire [5]. Mais après avoir passé de l'Espagne à Rome, ce *gladius* avait passé de Rome dans les provinces du Danube. On le trouve dans la main du Noricum (?) personnifié de la basilique de Neptune [6]

[1] *Bonn. Jahrb.*, LXXVII (1884), pl. I, n. 1.

[2] Baumeister, *Denkmäler der Klass. Altert.*, s. v. *Waffen* (Alb. Müller) fig. 2312.

[3] A. H. Smith, *A Catalogue of sculpture ... British Museum*, Londres, 1904, III, p. 427, n° 2620.

[4] Cichorius, *op. cit.*, pl. LXXII.

[5] Baumeister, *op. cit.*, p. 2072, fig. 2295-96; pommeaux en ivoire trouvés près de Mayence.

[6] Bienkowski, *De simulacris....* p. 64, fig. 53.

et avec plus de netteté encore sur le bas-relief du Louvre où un guerrier dace s'apprête à en frapper un soldat romain [1].

Le carquois tel qu'on le voit sur les trophées dits de Marius appartient aux Barbares et aux auxiliaires qui combattaient pour Rome : le trophée du British, un sarcophage de la Villa Doria-Pamphili [2] en ont d'analogues à ceux de notre frise ; il faut remarquer la boucle ronde qui servait à les attacher.

Voici enfin les armes pour lesquelles l'artiste, tout en demeurant fidèle à certaines données réelles, s'est le plus complaisamment livré à la fantaisie, les casques et les boucliers. Les fragments *B* et *C* contiennent chacun un casque : celui de *B* a eu le frontal brisé par le temps ; les nécessités techniques ont obligé l'artiste à en relever le couvre-nuque et à en écourter le garde-joue visible ; par contre celui de *C* a un frontal, mais ni couvre-nuque, ni garde-joue ; il semble d'ailleurs avoir été scié à sa partie inférieure par ceux qui l'ont encastré où il est. Quoi qu'il en soit, tous deux sont assez semblables entre eux et rappellent un casque romain reproduit par Lindenschmit [3] ; les Barbares en ont d'analogues, bien que ceux des Daces en particulier soient d'ordinaire oblongs [4] ; mais à la base de notre dessin il y a un modèle romain. La fantaisie est surtout prouvée par la décoration. Sur le casque de *B* un griffon, pareil à ceux que l'on voit encore sur les reliefs latéraux de notre ressaut ; sur l'autre un cavalier nu, monté sur un cheval. Ils sont donc comparables aux cuirasses « historiées » [5] ; le griffon se retrouve, portant Apollon, sur la hanche droite de l'Auguste de *Prima Porta ;* mais le casque

[1] Reinach, *Statuaire*, I, pl. 144. — Michon, *Les Bas-reliefs historiques romains du Louvre*, *Mon. Piot*, XVII, p. 207.

[2] Matz-Duhn, II, 3319 ; — Bienkowski, *op. cit.*, fig. 58.

[3] Baumeister, *op. cit.*, fig. 2288-89.

[4] Cichorius, *op. cit.*, pl. LVII.

[5] Reinach, *Statuaire*, II, p. 574 sqq. — Wœlcke, *art. cité*, p. 188 ; liste des cuirasses « historiées ».

historié est lui aussi un objet de luxe : coiffure de parade, on ne le porte pas; il n'est que du domaine artistique.

Les boucliers sont pour la plupart plats et ovales, sortes de *scuta*, mais avec cette particularité d'être rectilignes aux deux extrémités : c'est là un moyen terme entre le bouclier réellement ovale et le bouclier hexagonal, d'abord gaulois, puis germain [1]. Il y a également deux boucliers ronds, — d'autres ovales, mais pointus vers le bas, le haut étant par contre large et fortement bombé, — sur le fragment *C* enfin une sorte de *pelta* (le pointillé indique que le bouclier n'est pas brisé, mais complet) ; ces deux derniers genres, on le sait, ne font point partie de l'armement régulier du soldat romain, sans que toutefois aucun monument autorise à en faire l'attribut de telle ou telle race de Barbares.

Les décorations sont variées. Mais remarquons d'abord un *scutum* du fragment *C* : en haut et en bas deux aigles opposées, chacune sur un foudre : ce bouclier se retrouve à plusieurs reprises sur la Colonne Trajane [2] : M. Cichorius y voit l'emblème de la *I ala Civium Romanorum*, qui était en Pannonie en 80, 84 et 85 ; sur *B* on peut reconnaître un bouclier orné de deux lions et ce fauve était l'emblème de la *IV Flavia*, légion créée par Vespasien et qui prit part aux expéditions daces de Domitien. Ces ornements, qui ont une origine historique, ne sont pas les seuls : il y a des oies, volatiles qui accompagnent souvent Mars [3] ; des dauphins, motif qui orne une grande partie des frises et des corniches de l'*Ara Magna* : un bouclier rond du fragment *A* montre une aigle sur un foudre : le grand oiseau de proie joue un rôle de prédilection dans la décoration de la *Domus Flavia* : on en retrouve encore actuellement

[1] Babelon, *Quelques monnaies de l'Empereur Domitien «Germanicus Capta»*, *Rev. Num.*, 1917-18, p. 32 et pl. I, particulièrement fig. 10.

[2] Cichorius, *op. cit.*, pl. XXVII (II, p. 184) ; — pl. XLIII ; — pl. XLVII.

[3] *C. I. L.*, III, Dipl. XIII (XI), XVI (LXXIV), XVII (XII).

[4] Pauly-Wissowa, s. v. *Ganz* (Eck), VII, 1, p. 735.

plusieurs dans ses ruines : sur le fragment C un scarabée stylisé [1]. Les rapports même de la décoration des frises et des boucliers, et en même temps, la variété des détails, la recherche de la diversité, prouvent le fantaisie de l'artiste [2].

Après toutes ces démonstrations de détail, et née d'elles, une question se pose : quelles victoires représentent ces trophées ? Il est facile d'y répondre. Le Palais a été achevé en 92 seulement [3]. Domitien portait le titre de *Germanicus* depuis le premier semestre de 84 ; d'autre part il avait triomphé des Daces à deux reprises, en 86 après avoir vengé la défaite d'Oppius Sabinus, et en 89 après avoir vengé celle de Cornelius Fuscus. Evidemment ces trophées font allusion, malgré les mélanges et les fioritures imaginatives, aux deux triomphes de Domitien sur les Chattes et sur les Daces

> ... *modo Germanas acies, modo Daca sonantem*
> *Praelia* [4].

De même que sur les trophées de la colonne Trajane [5] se mêlent armes daces et sarmates, parce que Trajan a célébré à la fois le triomphe sur deux peuples distincts, de même nous avons ici des armes daces et germaines. Mais de plus, grâce à un contre-sens du sculpteur, nous voyons des armes romaines et des armes de fantaisie. C'est que déjà, tout en conservant, on l'a vu, une valeur documen-

[1] Un 5e fragment trouvé au Palatin au moment de la mise en page porte deux boucliers présentant encore d'autres dessins : croissant, etc.

[2] Pour les Victoires et pour les armes voir également : Beccarini, *Un decennio di nuovi scavi in Pompei*, Milan, 1922, pl. XXIII *armamentarium* ; *Musées de l'Algérie et de la Tunisie*, Delattre, *Musée Lavigerie de St Louis de Carthage*, II, Leroux, 1899, p. 5 et pl. I (en particulier boucliers des trois formes indiquées plus haut).

[3] Gsell, *Essai sur le règne de Domitien*, p. 95 ; — cfr. Martial, VII, 56.

[4] Stace, *Silv.*, IV, 2, 65.

[5] Cichorius, *op. cit.*, pl. LVII. — II, p. 371.

taire réelle, le trophée n'est plus guère qu'un motif décoratif[1]. Décorative l'imprécision volontaire, qui permet au visiteur de donner un peu cours à son imagination sans être arrêté par des détails trop nets, décoratifs l'appel à des motifs gracieusement irréels, le mélange de l'exactitude à l'invention, décoratif encore le choix arbitraire de l'artiste qui, par un caprice souverain, omet le détail attendu pour quelque autre imperceptible ; il rappelle les Daces par leur couteau à peine visible, mais supprime leur dragon-enseigne qui eût été si caractéristique[2].

Ce motif décoratif semble avoir atteint sous sa main une sorte de perfection. Dans la composition nous sommes à un point d'aboutissement. On considère d'habitude qu'il y a deux sortes de trophées : des armes en monceau forment l'une, des armes en panoplie l'autre[3]. Ici les deux types sont combinés ; le trophée est, peut-on dire, complet : Victoire, panoplie, monceau d'armes.

Quitte à négliger un peu l'exactitude, dans la symétrie de ses seize reliefs le sculpteur a veillé à la variété. Son souci artistique a été raffiné ; il a voulu éviter la monotonie par des nuances dissemblables, ne négliger nul détail, même ceux qui sont destinés à perdre leur individualité, à se fondre dans le tout, ne laisser au hasard aucune de ces minuties que le profane dédaigne et qui font le régal des délicats ; il a rêvé d'un ensemble imposant et martial.

[1] Cfr. Bartoccini, *La decorazione della base della colonna traiana*, *Boll. dell'assoc. arch. rom.*, 1914, p. 140 : l'auteur démontre que les reliefs de la Colonne obéissent à la vérité historique, tandis qu'il y a dans les trophées de la base des armes qui ne sont pas daces (tuniques à *focale*, cuirasses *segmentatae*, *carnyces*).

[2] Le but est si bien atteint que les opinions les plus diverses se peuvent excuser. Ainsi Bianchini, *op. cit.*, p. 54 : « *tra le quali si possano riconoscere le proprie armi de' Germani, da barettani tessuti di fiocchi, o di lana, o di capelli, ad uso della nazione.* » — et par contre *Beschreibung Rom's*, III, p. 87 : « *Die Kapitale waren mit Trophaen geschmuckt, an denen man dacische Mutzen erblickte* ».

[3] Ad. Reinach, *Saglio, art. cit.*, V, p. 514 et sqq.

mais il a voulu que l'œil, dont les caprices sont multiples, pût aussi errer avec complaisance sur la flexibilité de motifs secondaires, mais ingénieusement diversifiés; il a représenté presque toutes les formes de boucliers, prenant soin de n'en répéter que très rarement l'ornementation. La finesse du détail est telle que l'on peut dire comme Bianchini [1] le fait de bases de colonnes placées dans la même salle: « *scolpite quanto finamente potrebbero formarsi in cera* ». Les armes du deuxième plan sont travaillées avec le même soin; les ornements des casques et des boucliers sont d'une rare délicatesse, les poignées de glaives, les haches ont été minutieusement représentées et le carquois montre encore la mince courroie qui servait à le pendre à l'épaule.

Sans doute si l'on compare nos deux Victoires aux œuvres grecques et aux statuettes de bronze d'inspiration hellénistique directe, on est prêt à leur reprocher quelque lourdeur: le genou est bas et les plis se répètent, monotones; mais qu'on les rapproche d'autres reliefs romains, on sent qu'il y a là une habileté inconnue à l'époque d'Auguste et perdue à celle des Antonins. Surtout — et c'est ce qui donne peut-être à cette sculpture sa saveur originale — si les détails sont précis, l'ensemble garde pourtant une sorte de fluidité, quelque chose de flou, d'estompé; il y a là, peut-on dire, de l'impressionisme. La seule aile qui reste à la Victoire du fragment *B* est bien caractéristique à cet égard: ni raide, ni stylisée, elle dessine comme nonchalamment une courbe moelleuse. Et la déesse est plus vivante avec cette langueur souple qu'elle ne le serait droite et hiératique. Sur elle comme sur les armes qu'elle domine, les lumières et les ombres se plaisent à jouer très marquées; ainsi les fantasmagories aériennes viennent parer l'œuvre d'une nouvelle grâce.

[1] Bianchini, *op. cit.*, p. 52.

Martial évoque une fête où Domitien reçoit à sa table

eques, populusque patresque,

pour célébrer ses succès.

Tanta tuas, Caesar, celebrant convivia laurus [1].

Nos trophées Farnèse, comme les vers du poète, redisaient les louanges de l'empereur, mais plus discrètement. Le cadre qu'ils rehaussaient de leur beauté était digne de recevoir les plus nobles, les plus fastueux personnages. Même aujourd'hui, en dépit de leur mutilation, ils sont de ces glorieux vestiges où s'affirme l'épanouissement artistique dont peut s'enorgueillir — on le reconnait maintenant volontiers [2] — le principat sinistre et grandiose de Domitien.

Marcel Durry.

[1] *Martial*, VIII, 50, 51.

[2] Strong, *op. cit.*, p. 145 sqq.

JEAN DE CANDIDA
ET LE CARDINAL DE SAINT-DENIS

Lorsqu'il partit pour Rome en novembre 1491, chargé par le roi de France d'une importante mission auprès du pape, Jean de Bilhères-Lagraulas, abbé de Saint-Denis, emmenait parmi les personnes qui composaient son ambassade le napolitain Jean de Candida [1]. S'il l'avait choisi, c'est qu'il le connaissait depuis plusieurs années; il appréciait l'étendue de ses connaissances historiques, et avait été à la cour de Charles VIII un de ses protecteurs les plus actifs: nous l'apprenons de Jean de Candida lui-même, dans la préface d'une courte *Chronique des rois de Sicile* qu'il écrivit à la demande de l'abbé et que nous a conservée le manuscrit latin 7578 du Vatican [2].

Ce que nous savions jusqu'à présent de la vie de cet italien, français d'adoption, également habile, au dire de son ami Robert

[1] Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 617; Ch. Samaran, *Jean de Bilhères-Lagraulas* (*Moyen Age*. 1920), pag. 131.

[2] Au f. 93a. Voir à la fin de cet article, app. I. Le manuscrit, tout entier du XV^e^ siècle, contient en outre: 1° Trois compilations latines sans valeur (deux *Histoires de France* des origines à Philippe VI, qui s'étendent des ff. 1 à 16 et 17 à 85; la première est datée de mai 1331; — une *Histoire des Comtes de Toulouse* d'après Guill. de Puylaurens et Pierre des Vaux-de-Cernay, du f. 86 au f. 91). 2° Une généalogie des rois de France depuis Louis VIII, intitulée *Figura genealogie qua multis viribus Rex Francorum Carolus octavus qui hodie est extat naturalis et legitimus heres et successor regni Sicilie, progenitus ab isto Ludovico octavo qui progenuit reges Sicilie de domo Andegavie* (f. 92). Elle se termine par une signature, malheureusement grattée avec soin, dont il n'est plus possible de lire qu'un P initial. — Le texte de Jean de Candida porte des rubriques et des corrections autographes de l'auteur.

Briçonnet, à la diplomatie, à l'histoire, et à la gravure en médailles [1], peut tenir en quelques lignes. Les documents nous le montrent d'abord au service des ducs de Bourgogne : il y était en 1477, et y resta au moins jusqu'en 1479, date à laquelle il fut, on ne sait pourquoi, emprisonné à Lille [2]. Nous le trouvons ensuite à la cour du jeune Charles VIII, auquel il présenta une *Histoire de France* latine, et dont il devint bientôt le conseiller [3]. Dès lors son nom paraît dans un certain nombre de circonstances où la politique franco-italienne est en cause. Il fit partie en avril 1490 de l'ambassade envoyée par le roi de France à la duchesse Blanche de Savoie pour l'aider, ainsi que son fils Charles II, contre les prétentions de Philippe de Bugey [4]. En novembre 1491, il est à Rome, avec Jean de Bilhères. Il y retourna dans les derniers mois de l'année 1493, pour le compte cette fois de Guillaume Briçonnet, qui dut peut-être à ses démarches son chapeau de cardinal [5]. On perd sa trace après 1503, date à laquelle il exécuta les médailles de Pierre Briçonnet, général de Languedoil, et de Thomas Bohier, général de Normandie [6].

Il faut compléter ces maigres données par celles que fournit le texte de sa nomination de protonotaire apostolique [7]. Cette pièce est du 19 avril 1488 : déjà, elle le montre, il était conseiller du roi, et désigné comme ambassadeur auprès du Saint-Siège. On l'at-

[1] Lettre signalée par L. Delisle, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1890, p. 340 : « Robertus etc. Joanni Candidae, suorum et oratori et historico ac sculptoriae artis atque plasticae hac aetate omnium consummatissimo, S. P. D.... » *Guidalmi de Maro epistolae*, ep. XXII, édit. de 1514, f. 8b).

[2] H. de la Tour, *Jean de Candida Rec. de Numismatique*, 1894, p. 327.

[3] *Ibid.*, p. 465. La préface de ce petit ouvrage a été publiée par C. Coudere, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1894, p. 566.

[4] Lettre de Charles VIII à l'archevêque d'Auch, 25 mai 1490 (*Lettres de Charles VIII*, édit. P. Pélicier, III, p. 39).

[5] H. de la Tour, *loc. cit.*, p. 471.

[6] *Ibid.*, p. 493.

[7] Reg. Vatic. 695, fol. 66v°. Voir plus bas, app. II.

tendait sous peu à Rome, où il devait prêter serment pour sa nouvelle charge entre les mains du cardinal de Saint-Georges, Raphaël Riario: il est possible qu'il y ait été envoyé dès cette époque.

Si l'œuvre artistique de Jean de Candida, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, est maintenant bien connue [1], on ignore tout de son rôle exact comme diplomate; l'on n'était guère plus heureux jusqu'ici pour son œuvre historique, dont il ne restait qu'un seul témoin, la médiocre compilation offerte à Charles VIII; et l'on doutait même, malgré les affirmations de l'auteur, que ses travaux eussent jamais eu dans cet ordre une importance quelconque. Le texte qui fait l'objet de la présente note prouve tout au moins que ses contemporains fondaient sur lui de grands espoirs. Il n'est pas daté, mais la *Chronique* qui lui fait suite s'arrête à l'avènement de Louis XII: elle fut donc écrite entre le 7 avril 1498 et le 6 août 1499, date de la mort du cardinal abbé de Saint-Denis qui en reçut la dédicace.

Ce dernier, auquel Louis XI et Charles VIII confièrent de nombreuses missions diplomatiques en Espagne, en Bretagne, à Rome, était évêque de Lombez depuis 1473; il devint abbé de Saint-Denis en 1474, et cardinal du titre de Sainte-Sabine le 20 septembre 1493. Entre temps il avait été nommé président de l'Echiquier de Normandie (26 mai 1484). Envoyé à Rome en 1491, il ne devait plus quitter l'Italie, où il eut à jouer le rôle délicat d'intermédiaire entre Charles VIII et Alexandre VI pendant l'expédition de Naples [2].

De par ses fonctions mêmes, l'abbé de Saint-Denis, chef du monastère où se poursuivait depuis des siècles la rédaction des *Chroniques* latines de Saint-Denis et des *Grandes Chroniques de France*, était appelé à s'occuper de questions relatives à l'histoire.

[1] H. de la Tour, *op. cit.*
[2] Ch. Samaran, *op. cit.*

Jean de Bilhères en effet demanda et obtint en 1482 du chancelier Pierre d'Oriole que la charge d'historiographe du royaume, qu'avait exercée par exception jusqu'en 1476 l'abbé de Saint-Maur Jean Castel, fût rendue à un moine de Saint-Denis [1]. C'est lui, nous apprend la préface à la *Chronique des rois de Sicile*, qui, d'accord avec le successeur de Pierre d'Oriole, Guillaume de Rochefort, et par conséquent de façon officielle, confia à Jean de Candida la rédaction d'une grande histoire de France où seraient résumés tous les ouvrages antérieurs. Ce travail, pour lequel ils le savaient bien préparé par ses recherches dans de nombreuses bibliothèques, fut commencé, mais interrompu, nous dit l'auteur, par l'ambassade à Rome de 1491, la mort du chancelier Guillaume de Rochefort (12 août 1492), et la fin malheureuse de l'expédition de Naples, qui lui porta, nous l'en croyons volontiers, un très gros dommage. Il est peu probable qu'il n'ait dû qu'à la petite *Histoire de France* présentée au roi d'être désigné pour un ouvrage aussi important ; sans doute, sa qualité de napolitain fut pour beaucoup dans le choix du chancelier et de l'abbé de Saint-Denis. A cette époque en effet l'on s'occupait déjà de rassembler de toutes parts des documents prouvant les droits de Charles VIII sur le royaume de Naples. En juillet 1484 arrivait à Paris le mémoire rédigé par des clercs de Provence sous l'inspiration d'Etienne de Vesc pour démontrer que l'héritage des droits des angevins appartenait au roi de France [2]. Jean de Bilhères-Lagraulas travaillait lui-même à réunir des témoignages [3]. Bientôt allait paraître le *Traité des droits du Roy Charles VIII aux royaumes de Naples, Sicile et Arragon* de Léonard Baronnat (1491) [4]. Jean de Candida, napolitain gagné à la

[1] Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 228 s.

[2] H.-Fr. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 164.

[3] A. de Boislisle, *Notice sur Etienne de Vesc* (*Ann. Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1880), p. 237, n. 2.

[4] Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 675.

cause française, historien, était l'homme qu'il fallait. Il est significatif qu'il ait été préféré à Robert Gaguin : dès la mort de Jean Castel en 1476, celui-ci avait demandé à Pierre d'Oriole la faveur d'être chargé de la composition d'une histoire de France latine depuis les origines [1]. Il ne l'obtint jamais, malgré ses instances, et n'en arriva pas moins, seul, sans aide, à terminer son *Compendium de origine et gestis Francorum*, alors que Jean de Candida ne fit rien. Vers le même temps, un autre italien, Paul Emile, était nommé historiographe du royaume, à charge d'écrire une histoire de France en beau latin classique [2]. C'est à lui, semble-t-il, et aux *Grandes Chroniques*, que notre auteur fait allusion, lorsqu'il avoue s'être demandé pourquoi on le priait d'écrire, lui aussi, une œuvre analogue : « ego, tametsi Francorum cronice jam accepte vulgo circumferrentur, et essent qui regio stipendio iddem opus politius aggressi elaborare pergerent, tamen... opus incepi ». Nous partageons son étonnement. Mais, comme lui, nous ne pouvons guère que constater le fait, sans chercher à l'expliquer : les premières années du règne de Charles VIII ont vu la publication ou la mise en train de trois histoires officielles, les *Grandes Chroniques de France* [3], l'histoire de Paul Emile et, la dernière en date d'après ses propres termes et si nous les avons bien compris, celle de Jean de Candida.

A Rouen, alors qu'il présidait l'échiquier de Normandie, Jean de Bilhères avait communiqué à son protégé les chroniques con-

[1] L. Thuasne, *Roberti Gaguini epistolae et orationes*, I, p. 38, 252, 278.

[2] Elle parut pour la première fois en 1517 (Brunet, *Manuel*, I, 64).

[3] On lit dans la préface de l'édition Fr. Regnault, Paris, s. d. : « A l'honneur et louange de N. S. Jhû Christ et de toute la court celestielle de paradis et à l'honneur et reverence de vous, mon tresredoubté et tressouverain seigneur Charles huitiesme de ce nom treschrestien roy de France, je vostre treshumble et tresobeyssant serviteur *après votre commandement*, ay fait les grandes croniques de France contenans ces presens trois volumes ».

servées dans les « anciennes archives »[1] de cette ville. Les notes que prit alors celui-ci lui servirent plus tard pour sa *Chronique des rois de Sicile*. Il se flatte d'avoir, grâce à elles, écrit l'histoire de l'établissement des normands dans l'Italie méridionale avec plus d'exactitude que ceux qui avaient traité ce sujet avant lui, Gioviano Pontano et Flavio Biondo de Forli. Sans doute Pontano ne lui consacre qu'une demi-page au début du *de bello Neapolitano*. Mais son ouvrage ne comportait pas plus. Quant à Flavio Biondo, le récit qu'il en donne dans ses *Historiae ab inclinatione romani imperii ad annum 1440*[2] n'est pas aussi erroné que Jean de Candida voudrait le faire croire.

JEAN PORCHER.

I.

Préface de la Chronique des rois de Sicile *de Jean de Candida.*

[Ad Reverendissimum d. Cardinalem Sancti Dyonisii etc. cronica Regum Sicilie][3].

Reverendissimo in Christo Patri et Domino Domino Johanni Abbati Sancti Dionisii Parisiorum, Episcopo Lumbariensi, Sancte Romane Ecclesie tituli Sancte Sabine presbytero Cardinali, devotus et fidelis servitor Johannes Candida prosperitatem.

Egerat sepe mecum Reverendissima Paternitas tua una cum clarissimo viro Guillermo de Rupeforti, Francie cancellario, ut Francorum historiam a variis varie conscriptam meo modo ab origine

[1] Probablement la bibliothèque capitulaire, ou celle de l'abbaye de Saint-Ouen. Cfr. H. Omont, *Cata', gener. des Manuscrits des Bibl. publ. de France. I. Rouen*, p. X s.

[2] Decad. II. lib. 2, édit. de 1559, p. 193 E.

[3] De la main de Jean de Candida.

contexerem, rati vos ambo me idoneum esse negotio, quem noveratis ab adulescentia amatorem historie, ac, per omnes quas multas peragravi terras, bibliothecas veteres diligenti cura atque studio quesivisse si quid in illis scriptum de Francis reperirem. Quod ego, tametsi Francorum cronice jam accepte vulgo circumferrentur, et essent qui regio stipendio iddem opus politius aggressi elaborare pergerent, tamen voluntati vestre morem gerens, opus quidem incepi, inceptum vero quominus ad exitum perducerem obitus effecit cancellarii, et tua romana profectio, ac subinde michi non parva ex neapolitana rebellione secuta calamitas. Nunc autem Rome cum te cupere diceres, ut laborem susciperem ordine tibi describendi qui fuerint Sicilie reges et unde ortum habuerint, nichil me tibi pro meis viribus licet recusare, presertim preclara et honesta petenti, tamen, Reverendissime Pater, in disserenda rerum origine res sine labore non est: laboravit enim in ea re regibus suis Ferdinando et Alfonso vir etatis nostre doctissimus Johannes Pontanus; sed nec ipse, neque patrum nostrorum memoria diligentissimus scriptor Blondus, Normanorum Comitum in Italia, ex quibus Rogerius primus rex extitit, exactam originem prodiderunt. At ego Rothomagi, ubi diu inclita Normanorum ducum sedes fuit, tuo et Cancellarii presidio, qui illic michi cronicas eorum a veteribus ipsius urbis archivis in manibus venire curastis, multa de Normanis que ab historia desiderantur repperi pretermissa. Verum, Reverendissime Pater, si quando quod desideratur plane haberi non possit, at illud quod est desiderio proximum spernendum non puto. Tua tamen Reverendissima Paternitas in hoc opusculo non tam meam facultatem quam fidem et diligentiam sibi æceptam dignabitur suscipere.

Vatic. lat. 7578, fol. 93 v.

II.

Innocent VIII nomme Jean de Candida protonotaire apostolique. — Rome, 19 avril 1488.

Innocentius etc. Dilecto filio magistro Johanni Candida clerico Avelinensis diocesis, notario nostro, salutem etc. Ad preclara virtutum dona quibus te ab illorum largitore multipliciter insignitum cognovimus nostre dirigentes considerationis intuitum, dignum reputamus et debitum ut te specialibus attollamus laudibus et precipuis titulis decoremus. Cum itaque, sicut accepimus, tu, qui virtutum decoraris ornatibus, nostris et romane ecclesie obsequiis disponas insistere, nosque alias gratum sentiamus tue fame et probitatis odorem, et propterea personam tuam grato prosequentes affectu, et intendentes pro meritis dignioris nominis titulo decorare, motu proprio, non ad tuam vel alterius pro te nobis super hoc oblate petitionis instantiam, sed de nostra mera liberalitate, te, qui pro parte carissimi in Christo filii nostri Caroli Francorum regis illustris ad nos et Sedem Apostolicam orator destinatus, et, ut accepimus, ejusdem regis consiliarius existis, in nostrum et dicte sedis notarium tenore presentium recipimus auctoritate apostolica et constituimus ac aliorum nostrorum et ejusdem sedis notariorum numero et consortio favorabiliter agregamus.

. . . . . .

Volumus autem ut, antequam insignia officii hujusmodi recipias, de eo fideliter exercendo in manibus dilecti filii nostri Raphaelis, Sancti Georgii ad Velum Aureum diaconi cardinalis, camerarii nostri, prestes nostro et romane ecclesie nomine fidelitatis debite in forma solita juramentum. Nulli etc. nostre receptionis, constitutionis, agregationis, concessionis, et voluntatis infringere etc. Si quis etc. Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno etc. 1488, tertiodecimo Kalendas Maii, Pontificatus nostri anno quarto.

(Reg. Vatic. 695, fol. 66b-67a).

AD BUECHELER. 634

Haec tibi, kara, tuus conscrip[si verba] maritus
O dulcis coniunx, de[xtrae sola]men amissae.
Iam sine te orb[a domus mo]lesta mihi[mi]hi manet. Or[c]us
Et cael[ebs mihi] vita placet. [neque d]uras amab[o]
Funere mut[andas] tales acce[ndere] faces.

Telle se présente, dans le recueil désormais classique de Buecheler, sous le n° 634 [1], une inscription d'Henchir-el-Ksour, près Tébessa (Algérie), dont les lacunes étendues et la métrique capricieuse ont, à diverses reprises, sollicité l'ingénieux effort des latinistes. Auparavant, les *Comptes-Rendus de l'Académie d'Hippone* en avaient publié une reconstitution fantastique [2], et Schmidt, au *Corpus*, VIII, 16737, ne s'était risqué qu'à lui donner, par endroits, quelques compléments fragmentaires. Depuis, Cholodniak [3] a voulu arracher aux lignes suivantes un secret dont Buecheler avait justement désespéré, et que la pauvreté des vestiges encore visibles nous dérobera toujours. Mais lorsque ce virtuose du vers latin, jouant avec les quelques lettres qui apparaissent encore à la ligne 7 (RVC) et à la ligne 8 (NVTRISTIS), prétend continuer Buecheler, il ne nous offre, sous le nom de compléments, qu'une composition de son cru : et lorsque, dans les parties de l'inscription qui comportent une légitime tentative de restitution, il paraît se séparer de Buecheler, il se borne à modifier dans le détail la forme des idées qu'il lui emprunte fidèlement. Et certes, je n'aurais point conçu l'espoir

[1] Buecheler, *Carmina Epigraphica*, I, p. 301.
[2] Année 1888, p. CXVII et CXXXI.
[3] Cholodniak, *Carmina sepulcralia latina epigraphica*², n° 122.

d'amender Buecheler, si ce maître n'avait pas dû se contenter, comme Schmidt, pour accomplir une tâche aussi délicate, des estampages plus ou moins imparfaits des archéologues locaux, et si l'admirable tome I des *Inscriptions latines de l'Algérie*, de M. Gsell, ne venait point d'apporter au texte en discussion, par l'examen minutieux et sûr auquel M. Gsell lui-même et M. Albertini ont soumis l'original, le secours décisif de leçons nouvelles et certaines [1].

La ligne 6 de l'inscription, après le mot FVNERE par lequel elle commence, ne présente, ni le groupe MVI que porte le *Corpus*, ni le groupe MVT qu'a adopté Buecheler, mais le groupe ATV suivi d'une courbe qui n'a pu appartenir qu'à un C ou à un O. Après quoi, s'ouvre une lacune que la comparaison avec les lignes précédentes force d'évaluer à quatre ou cinq lettres au maximum : et cette lacune est elle-même suivie, non d'un T, mais d'un I. Buecheler s'est donc fourvoyé dans sa transcription :

..... *neque d*[*uras amab*[*o*]
Funere mut[*andas*] *tales acce*[*ndere*]*t faces.*

Schmidt, au *Corpus*, avait approché davantage la vérité, en indiquant qu'il devait s'agir de la torche nuptiale; mais, à peine ébauchée, son interprétation ne prend corps qu'avec la lecture de M. Gsell et les compléments qu'elle lui a si heureusement suggérés :

..... *nec d*[*uras amab*[*o*]
Funere a ta[*o nupt*]*iales acce*[*ndere*] *faces.*

Inconsolable de la mort de sa femme, le mari qui a rédigé cette épitaphe se refuse à rallumer, sur le bûcher funèbre de la bien-aimée, les torches d'un second et cruel hymen.

[1] Stéphane Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, tome I, *Inscriptions de la Proconsulaire*, Paris, 1922, n° 3599.

Seulement, qu'on y prenne garde : cette première difficulté vaincue, d'autres vont surgir aussitôt.

D'abord, l'énergie désespérée avec laquelle le survivant s'attache au souvenir de la disparue disqualifie la forme dont tous les éditeurs ont, jusqu'ici, revêtu ses regrets :

Et cael[ebs mihi] vita placet...

Horace a bien pu chanter la vie du célibataire :

Nihil ait esse prius, melius nil caelibe vita[1] :

et cette réminiscence des *Epîtres* n'est sans doute pas étrangère aux compléments de Buecheler. Mais, à y réfléchir, elle doit suffire à les écarter. Même atténué par le contexte et la signification restreinte qu'il donne au mot *caelebs*, cet air de veuf apaisé, sinon joyeux, sonne faux sur une tombe. *Sed nunc non erat his locus*, comme dit le poète[2], dont la philosophie facile serait ici d'une inadmissible inconvenance. A vrai dire, on s'attend au langage contraire ; et, au lieu de *mihi*] *vita placet*, l'époux en deuil a plutôt dicté : *neque*] *vita placet*.

Mais il y a plus. Aux vers précédents, les éditeurs s'accordent à entendre que le mari aspire à rejoindre celle qu'il a perdue. Buecheler a compris :

Iam sine te orb[a domus mo]lesta mih[i manet. Or]cus
Et cael[ebs mihi] vita placet.

Cholodniak, de son côté, transcrit :

Iam sine te orbi[tas mo]lesta mi r[estat et or]cus
Et cael[ebs mihi] vita placet.

[1] Hor., *Serm.*, I, 1, 88.
[2] Hor., *Ars poet.*, 19.

Or aucune de ces lectures n'arrive à rendre cohérents les vers qu'elles estropient. La contradiction est voilée dans la seconde, si *ro]gus* désigne le bûcher qui servit aux funérailles de la femme et dont le mari garde présente la vision douloureuse :

> ... *rogus aspiciendus amatae*
> *Coniugis* [1].

Elle est flagrante dans la première, où le survivant est partagé entre la résignation à son veuvage et le désir d'en finir avec l'existence. Elle subsiste dans les deux, puisque, dans chacune d'elles, le vers 4 accepte le sort — *placet* — dont le vers 3 dépeint l'intolérable fardeau — *mo]lesta mi* —. Enfin l'une et l'autre exagèrent jusqu'à l'invraisemblance les licences que s'octroient avec la quantité les plus maladroits des versificateurs africains, et les mots qu'elles imaginent substituent au dactyle et au spondée (ou trochée) exigés par la règle des mètres d'une monstrueuse difformité [2] :

> ... *mih[i mānet, Ōr]cus*
> ... *mī r[ēstāt ēt rŏ]gus.*

Visiblement, l'interprétation s'égare. Il n'est, pour l'orienter sur une meilleure voie, qu'à suivre, après MM. Gsell et Albertini, les enseignements de l'original.

Le détail des restitutions proposées par Buecheler est condamné par les constatations qu'ils ont faites.

Il nous est interdit de conserver *orb[a domus]* puisque le B de ORB est suivi d'un I qui, nettement marqué sur la pierre, entraine le substantif *orbi]tas* auquel l'adjectif féminin *mo]lesta* va se rat-

[1] Juvénal. X, 241-242.

[2] Il est à noter cependant qu'à la fin du v. 4, la désinence de *dūras* est abrégée sans droit, et qu'à la fin du v. 2 l'*a* de *amissae* est traité comme une brève.

tacher tout naturellement : *orb[itas mo]lesta mi* (s. e. *est*), la solitude m'est intolérable.

De même, *mih[i manet]* doit disparaître, puisqu'au lieu de l'H que Buecheler pensait avoir lu sur ses estampages, l'inscription montre les restes incontestables d'une lettre bouclée qui ne peut être qu'un P, un B ou un R. Elle ne permet plus de décider si les trois derniers caractères du vers 3 sont CVS ou GVS, et pourrait donc autoriser aussi bien Cholodniak à lire *ro]gus* que Buecheler à compléter *Or]cus* ou *Or]gus*. Mais, comme le juge M. Gsell, ces restitutions « sont aussi peu satisfaisantes l'une que l'autre », et, en réalité, elles tombent toutes ensemble devant ce fait que le premier mot du vers à rétablir ne consiste point dans l'adverbe *iam*, mais dans la conjonction *nam*. Entre ce vers et le vers précédent :

O dulcis coniunx, de[xtrae sola]men amissae

comme le lisent Buecheler et M. Gsell, ou mieux [1], peut-être, comme l'avait lu Schmidt :

O dulcis coniunx, de[xtrae lena]men amissae

il existe un lien rationnel, qu'elles méconnaissent, mais qu'on aura vite fait de renouer si l'on a soin de rendre aux vocables latins leur signification normale. L'apposition du vers 2 ne peut offrir qu'un sens : l'épouse que pleure le rédacteur de l'épitaphe d'Henchir el Ksour était la consolation, ou, mieux, le soulagement du malheur qui l'avait dès longtemps frappé et qui va redoubler de cruauté, maintenant qu'elle ne sera plus près de lui pour en atténuer les coups : la perte de la main droite — *de[xtrae ... amissae*]. La détresse où cette mort l'a laissé est affreusement pénible. En effet — *nam* , sans sa femme, sans l'assistance continuelle de sa ten

[1] Avec *lenamen*, dont la première syllabe est brève, le vers est un peu moins faux. Le terme, d'ailleurs, est plus juste. Enfin *lenamen* et *amitto* sont rapprochés par Virgile (*Aen.*, III, 709 et 710).

dresse[1], il ressentira l'amertume de la solitude, et il endurera toute la souffrance de son infirmité :

> *Nam sine te orbi[tas mo]lesta mi. r[estoque man]cus*
> *Et cael[ebs]...*

Aussi n'a-t-il plus de plaisir à vivre : [*neque*] *vita placet*, et, pourtant, il ne se remariera jamais : [*nec d*]*uras amab*[*o*]...

Ainsi compris, les vers d'Henchir el Ksour ne contiennent pas plus de talent. Mais d'abord ils sont plus corrects et se terminent ordinairement par les pieds obligatoires des hexamètres. En outre, ils se succèdent selon un développement progressif, où la logique — enfin — reprend ses droits, et que marque, avec le *nam* qui l'amorce, la symétrie de ses deux affirmations et de ses deux négations consécutives et balancées — *restoque mancus et caelebs... neque vita placet nec duras amabo*. Enfin ils révèlent chez leur auteur, pauvre victime d'une vie deux fois brisée, la sincérité d'une douleur exceptionnelle et poignante, un sentiment naïf et profond ; et, mieux que des élégances de style et des ornements d'emprunt, la simplicité de cette plainte émouvante saura toujours, et surtout aujourd'hui, trouver le chemin de nos cœurs :

> *Haec tibi, kara, tuus conscrip[si verba] maritus.*
> *O dulcis coniunx, de xtrae leva]men amissae.*
> *Nam sine te orbi[tas mo]lesta mi. r[estoque man]cus*
> *Et cael[ebs, neque] vita placet, [nec d]uras amab[o]*
> *Funere a tu[o nupt]iales acce[ndere] faces.*

JÉRÔME CARCOPINO.

[1] Le passé *nutristi* qui figure à la dernière ligne de l'inscription y fait peut-être allusion.

NÉCROLOGIE

Ferdinand Chalandon

(1875-1921)

Le 31 octobre 1921 mourait à Lausanne, d'un mal contracté à la guerre, Ferdinand Chalandon, ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien membre de l'Ecole de Rome. Avec une tristesse mêlée d'orgueil, nous inscrivons son nom auprès de ceux des nombreux camarades, jeunes gens ou hommes mûrs, qui ont sacrifié généreusement à la patrie une vie tantôt riche de promesses, tantôt déjà féconde en œuvres.

Ferdinand Chalandon était né le 10 février 1875, à Lyon; il y commença ses études, et vint les achever à Paris au lycée Louis-le-Grand. En 1895, il prenait sa licence d'histoire et entrait à l'Ecole des Chartes; en 1897, il obtenait le diplôme des Hautes-Etudes et, deux ans après, celui d'archiviste-paléographe. En sortant de l'Ecole des Chartes, il était envoyé au Palais Farnèse.

C'est là que je le connus et que se noua bientôt entre nous une amitié que la mort seule a pu rompre. Nous avions débarqué à Rome à quelques jours d'intervalle; nous en fîmes ensemble l'inoubliable découverte. Premières visites au Forum et au Palatin, aux églises et aux musées, promenades dans Rome et dans la Campagne: il n'est pas de lieu ici où je ne le retrouve.

Artiste et lettré, Chalandon n'était pas de ceux dont les bibliothèques et les archives absorbent les journées entières et épuisent toute la curiosité. Il voulait tout voir et était apte à tout goûter. Ce qu'on apercevait d'abord en lui, c'était une faculté remarquable d'attention et d'observation ; il fallait quelque temps, et quelque intimité, pour découvrir une vivacité et une richesse d'impressions que masquait, tantôt une réserve assez froide, tantôt une ironie un peu amère. Dans la conversation la plus familière, s'il déclarait volontiers son jugement, il éprouvait comme une gêne ou une pudeur à exprimer son sentiment ou à laisser deviner son émotion.

Les deux années que Chalandon passa en Italie furent à moitié remplies par des voyages. L'étude qu'il avait entreprise sur la domination des Normands le conduisit à visiter méthodiquement le Napolitain, la Calabre, les Pouilles et la Sicile. Il allait de couvent en couvent, d'une bibliothèque communale à une archive capitulaire, ne se laissant rebuter ni par les mauvais gîtes, ni par les accueils décourageants. Les démêlés de Chalandon avec certains chanoines de l'Italie méridionale sont demeurés légendaires dans les fastes de notre École. Tantôt par ignorance paresseuse, tantôt par méfiance, ces braves gens commençaient toujours par nier l'existence des documents qu'ils possédaient, ou par en refuser la communication. Notre ami savait les mettre dans l'embarras sans les contredire : presque toujours son insistance courtoise et surtout son calme imperturbable avaient raison des résistances et des ruses de l'archiviste incommode. Combien d'actes importants, combien de précieux diplômes, dénichés par Chalandon dans des cachettes invraisemblables, furent ainsi déchiffrés et copiés à la hâte, sous l'œil inquiet ou courroucé d'un chanoine !

Les résultats de ces recherches apparaissent d'abord partiellement dans les Mélanges de l'École de Rome *Diplomatique des Normands de Sicile et de l'Italie Méridionale*, t. XX, p. 155 et suiv. ; *État politique de l'Italie Méridionale à l'arrivée des Nor-*

mands, t. XXI, p. 411 et suiv.). De retour à Paris, Chalandon met en œuvre l'ensemble des matériaux rapportés d'Italie et publie en 1903 la *Numismatique des Normands de Sicile*, en 1907 l'*Histoire de la domination normande en Sicile et dans l'Italie Méridionale*. Ce dernier ouvrage lui valut en 1909 le grand-prix Gobert.

Mais avant de venir à Rome, Chalandon avait abordé une autre étude, qu'il a poursuivie aussi longtemps qu'il a pu travailler, et que sa mort devait malheureusement interrompre : l'histoire de l'empire byzantin. A l'*Essai sur le règne d'Alexis Comnène*, qu'il présenta comme thèse lors de sa sortie de l'Ecole des Chartes (1900), firent suite, en 1912, deux études consacrées à Jean II et à Manuel. Le prix Bordin récompensa à deux reprises cette collection remarquable. La Société d'Histoire du Moyen Age de Cambridge voulut associer Chalandon à son entreprise : deux importants chapitres de la *Cambridge's Mediaval History* sont signés de lui (t. IV : *Conquête de l'Italie par les Normands* : t. V : *Les premiers Comnènes*).

Peu à peu son dessein s'élargit et il rêve d'écrire une histoire complète de l'empire byzantin depuis Justinien. On a retrouvé dans ses papiers la rédaction inachevée d'un volume, qui devait faire suite à la monographie de Manuel, et l'ébauche de plusieurs travaux qui se rapportent aux périodes antérieures et postérieures de l'histoire byzantine.

Enfin de Byzance, la curiosité de Chalandon s'était tendue à l'Asie-Mineure et à l'Orient Latin. L'examen critique qu'il avait fait des sources chrétiennes et occidentales de l'histoire des Croisades, l'amenait à cette conclusion, qu'on ne connaîtrait la vérité sur ces expéditions lointaines et diversement héroïques, qu'après avoir rapproché des chroniqueurs chrétiens les historiens arabes, et revisé les traditions d'occident par l'étude des sources musulmanes. Plusieurs fois, il m'avait confié son ambition d'écrire un livre qu'on pût enfin intituler sans mentir « Histoire des Croisades ».

Aux premiers jours de 1912, j'étais chargé d'une mission d'étude dans le Levant. Chalandon me proposa de m'accompagner. Je retrouvai avec joie l'ancien compagnon des années d'Italie, et nous partîmes ensemble pour Constantinople. Pendant six mois, un itinéraire qu'il avait préparé lui-même avec un soin minutieux, nous conduisait de Thrace en Égypte, et de là en Palestine : nous parcourions ensuite la Syrie : puis à cheval, en voiture, en *Kelek* radeaux, nous allions d'Alep à Orfa et à Diarbékir, de Diarbékir, en descendant le Tigre, à Mossoul et à Bagdad : nous retournions enfin, par le désert, de Bagdad à Damas et à Beyrouth. Je n'ai jamais mieux apprécié qu'au cours de ce voyage les qualités qui faisaient de Chalandon, non pas seulement un érudit, mais un historien. Sa culture étendue et son excellente mémoire ne l'encombraient point de références et de souvenirs : elles le guidaient simplement dans cette évocation directe du passé que nous demandions tour à tour aux inscriptions et aux ruines, aux monuments et aux paysages... La dernière fois que je l'ai vu, à Paris, quelques mois avant sa mort, il ne m'a parlé que de l'Orient, réveillant en moi, l'un après l'autre, les souvenirs de ce voyage merveilleux.

Des travaux par lesquels Chalandon s'était préparé à l'étude de ce dernier sujet, il en est qu'il a amenés à une forme presque définitive, comme la *Sigillographie de l'Orient Latin à l'époque des Croisades*, entreprise en collaboration avec M. Schlumberger, et qui, nous l'espérons, sera bientôt achevée et publiée. D'autres ne sont qu'ébauchés : c'est le cas de deux études sommaires, intitulées l'une *Le Moyen Âge chrétien et musulman du V^e^ au XIII^e^ siècle*, l'autre *Mahomet, les Arabes, les Huns* qu'il avait promises à M. Eugène Cavaignac pour son Histoire Universelle, et qui, dans son dessein, devaient être terminées en 1923. Madame Chalandon, qui était pour notre ami, non seulement une admirable compagne, mais aussi une collaboratrice éprouvée, a pieusement entrepris de rassembler et d'ordonner, sans y faire ni adjonction ni retouche,

les nombreuses notes manuscrites laissées par son mari. Nous posséderons ainsi, grâce à elle, outre une bibliographie complète, un cadre exact où viendront s'inscrire à leur rang toutes les parties d'une œuvre considérable par son étendue et par sa valeur.

Cette œuvre, les spécialistes d'histoire du Moyen Age et particulièrement d'histoire byzantine en ont déjà relevé les très rares mérites. Leurs jugements autorisés indiquent assez la place que tenait le savant et l'écrivain dans le monde de l'érudition et de la recherche historique. On a voulu marquer ici celle que continue d'occuper, dans le souvenir ému des « Romains » qui l'ont connu et aimé, le camarade et l'ami trop tôt disparu.

Maurice Pernot.

338

A. ENSEMBLE

B. DÉTAIL

SARCOPHAGE DU PALAIS FARNÈSE.

Danesi-Roma

FRAGMENT A.

FRAGMENT B.

LES TROPHÉES FARNÈSE.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Le sanctuaire de saint Laurent, par L. Duchesne. 3

Situla di terracotta in forma di carro processionale ed altri utensili della seconda età del bronzo attinenti al mito solare, par G. Pansa (pl. I) 25

Études sur les relations du Saint-Siège et l'Eglise de France dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle : I. Rome et Poissy (1560-1561), par J. Roserot de Melin 47

Lettera inedita di Giovanni Argiropulo ad Andreolo Giustiniani, par S. G. Mercati 153

La basilique souterraine de la Porta Maggiore, par H. M. R. Leopold (pl. II-V) 165

Le développement de l'histoire de Joseph dans la littérature et dans l'art au cours des douze premiers siècles, par P. Fabre . . 193

Asklèpios et les Charites. Note au sujet d'un bas-relief du Vatican, par M. Durry (pl. VI) 213

Hercule funéraire, par J. Bayet (pl. VII) 219

L'interrogatoire de Margarit, par F. Benoit 267

Les trophées Farnèse, par M. Durry (pl. VIII) 303

Jean de Candida et le cardinal de Saint-Denis, par J. Porcher . 319

Ad Buecheler, 634, par J. Carcopino 327

Ferdinand Chalandon. Nécrologie, par M. Pernot 333

Planches hors texte : I. Utensili della seconda età del bronzo attinenti al mito solare. — II, III, IV, V. La basilique souterraine de la Porta Maggiore. — VI. Ex-voto à Asklèpios. — VII. Sarcophages du Palais Farnèse. — VIII. Les trophées Farnèse.

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XL^e année (1923) – Fasc. I-II

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE FONTEMOING & C^IE
E. DE BOCCARD, SUCCESSEUR
1, rue de Médicis

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

UN AUTEL DU CULTE PHRYGIEN AU MUSÉE DU LATRAN

Au cours de travaux exécutés au *Palazzo dei Convertendi*, qu'illustre le souvenir de Bramante et de Raphaël, et dont la façade s'étend, entre le *Borgo Nuovo* et le *Borgo Vecchio*, sur tout le côté ouest de la place *Scossacavalli* [1], on a retrouvé, dans l'été de 1919, à environ trois mètres de profondeur, un autel de marbre, dont la partie inférieure a disparu, et dont la face antérieure porte une inscription grecque, tandis que les deux côtés et la face postérieure présentent une série de symboles en bas-relief qui ont évidemment rapport au culte de Cybèle et d'Attis. M. Marucchi, qui a très bien vu l'importance de cet autel, l'a fait transporter au Musée du Latran [2]; il en a de plus donné un commentaire assez nourri, accompagné de bonnes photogravures [3], dans les *Notizie degli Scavi* [4] et dans les *Atti della Pontificia Accademia romana di archeologia* [5]. C'est sur ce commentaire que je me propose ici de revenir, l'illustre archéologue n'ayant voulu apporter qu'un *primo annunzio* de la découverte et ayant dû le faire assez rapidement [6].

[1] Ces précisions sont nécessaires, M. Marucchi, ou plutôt, je pense, son typographe (*Notizie degli Scavi*, 1922, p. 81) plaçant cet palais au *Borgo Pio*.

[2] Salle V, n° 247.

[3] Malheureusement trop réduites, du moins en ce qui concerne l'inscription.

[4] 1922, p. 81-87.

[5] Série II, t. XV, p. 271-278.

[6] Avant de commencer cette étude, qui n'est mienne qu'en partie, je tiens à dire ici ce que je dois : à M. Carcopino, Directeur de l'Ecole, qui a attiré mon attention sur le sujet et m'a libéralement confié une série de notes qu'il pensait mettre lui-même en œuvre ; à M. Franz Cumont, qui

L'autel a environ $0^m.75$ de large, $0^m,60$ de profondeur, et, dans l'état où il nous est parvenu, $0^m,57$ de haut [1]. Sur le côté droit est sculpté un arbre qu'à sa forme, à ses feuilles en aiguilles et à ses fruits, on reconnaît aisément pour un pin. A ses branches sont suspendus, à gauche une syringe à cinq tuyaux [2], à droite un *tympanum*, et peut-être un pedum [3]. Au tronc de l'arbre est appuyée la double flûte; dans la partie inférieure était représenté un taureau, dont on peut voir encore la tête, le cou et la croupe.

Du côté gauche est répété le même arbre, aux branches duquel on voit, cette fois, d'un côté les cymbales, de l'autre le bonnet phrygien, qui coiffe l'extrémité d'un rameau, et la syringe, ici à quatre tuyaux seulement [4]. Au pied de l'arbre on distingue encore, malgré plusieurs cassures de la pierre, la tête, le cou, et la croupe d'un bélier [5]. Ces deux reliefs sont exécutés sans élégance, mais avec un certain soin.

La face postérieure de l'autel est au contraire sculptée très sommairement et grossièrement. Dans les champs triangulaires circonscrits par deux torches croisées en forme d'X, on reconnaît, en

m'a suggéré une hypothèse féconde, et m'a aidé de toutes les manières, mettant à ma disposition, avec une inlassable bonne grâce, les trésors de sa science et de sa bibliothèque; à mon collègue et ami M. Louis Leschi, dont le secours m'a été bien précieux, et qui a passé avec moi de longues heures au Latran, pour essayer d'arriver à une lecture plus complète de l'inscription.

[1] $0^m,65$, en comprenant les volutes ou coussinets qui en bordent la partie supérieure.

[2] La forme à cinq tuyaux est relativement rare: on cite un Hermès archaïque du musée de l'Acropole, un sarcophage du musée de Taormine, un autre sarcophage précisément au Latran.

[3] M. Marucchi l'affirme: je n'oserais l'assurer avec autant de certitude. Il pourrait s'agir d'une bandelette, *infula*, ou simplement de l'extrémité du lien qui sert à soutenir le tympanum.

[4] C'est là, à ma connaissance, une représentation unique.

[5] La courbe qui se dessine au dessus et en arrière de la tête du bélier n'est pas, comme on pourrait le croire d'après les reproductions, une corne de l'animal, mais l'extrémité recourbée d'un pedum.

haut, une patère, à gauche un pedum, à droite une aiguière. Tout autour se déroule une longue guirlande, évidemment une *infula*.

Toutes ces représentations, on n'a pas de peine à s'en rendre compte, se rattachent étroitement au culte de Cybèle et d'Attis, et particulièrement à la cérémonie du taurobole. Aux branches du pin, l'arbre sacré de l'Ida, l'arbre qui, coupé chaque printemps par les Dendrophores, était le symbole et l'image même du dieu mourant, enseveli, et ressuscité [1], sont suspendus ou appuyés les attributs d'Attis, bonnet phrygien, pedum pastoral, flûte champêtre. Torches, bandelettes, aiguière, patère, cymbales, double chalumeau, tambourin, tous ces objets avaient leur place au sacrifice régénérateur qu'achève d'évoquer l'image du bélier et du taureau. Seul manque l'instrument essentiel du sacrifice, le couteau. Il paraît donc certain qu'il s'agit ici d'un de ces autels dits *tauroboliques*, ou commémoratifs d'un taurobole, que l'on a retrouvés en assez grand nombre [2], et sur les reliefs desquels prennent place, en des groupements variés, tels ou tels des attributs qui viennent d'être détaillés ici. C'est ainsi que, sur l'autel de Périgueux [3], on retrouve, avec le bucrane et la tête de bélier qui sont, pour ainsi dire, de fondation, le pin, le pedum, les infulae, le bonnet phrygien, la syringe [4], les cymbales, le double chalumeau, l'aiguière, la patère: il ne manque que le tympanum, et encore faut-il sans doute le reconnaître, suspendu au pin, à côté du pedum [5].

Mais, à côté des bas-reliefs, il y a l'inscription, dont le sens se laisse saisir avec moins de facilité. Cette inscription couvre en-

[1] Cfr. Graillot, *Le culte de Cybèle, Mère des Dieux*, ch. III.

[2] Voir la liste dans Graillot, *op. cit.*, p. 159-160, en note, et 167 171, également en note.

[3] Cfr. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, II, n° 1267.

[4] Ici à sept tuyaux, ce qui est un type fréquent.

[5] L'autel de Périgueux montre en outre un buste d'Attis sur un petit autel, et le poignard à crochet, *harpê*, instrument rituel du sacrifice.

tièrement la face antérieure de l'autel, sauf l'espace occupé par la moulure qui l'encadre [1]. Dans l'état actuel, elle se compose de six vers grecs à peu près complets, au bas desquels on peut déchiffrer quelques lettres d'un septième vers. A ce dernier devaient faire suite un, trois ou cinq autres, car la disposition même de l'inscription, où les vers 2, 4, 6 sont gravés en retrait, montre que l'on a affaire à une série de distiques. La lecture n'en est pas très aisée, le marbre étant en assez mauvais état, les lettres souvent assez serrées et peu profondément gravées, les mots enfin se suivant sans aucun intervalle [2]. Voici celle que donne M. Marucchi, avec les suppléments qu'il propose [3].

Ἔργα νοον πρᾶξιν βιον ἔξοχον ἐσθλὰ προπαντα [4]
 Πα[μφυ]λιου παρπιδω[ν] τοῦτο φερω το θῦμα
Ὃς δ[ὶ]ς παλινορσον ἐπ' Εὐρυβίην πάλι ταῦρον
 Ἤγαγε και χρειον σύμβολον εὐτυχίης
Ὀκτὼ γὰρ λυκάβαντας ἐπ' αἴκ[ο]σιν ἠρεμεοντας
 Νύκτα διασκεδάσας αὖθις ἔθηκε φαος.

Et voici la traduction qu'il en donne :

« Le opere, i pensieri, gli atti, sono utili prima di ogni cosa a rendere eccellente la vita. Io ara porto questa sacra offerta di Pamfilio, il quale due volte condusse ad Euribia nuovamente re-

[1] Le champ laissé libre pour l'inscription mesure environ 0m 41 de large, sur 0m 61 de haut jusqu'à la cassure de la pierre. La hauteur des lettres varie de 0m 025 à 0m 035.

[2] L'inscription reçoit le jour de face, de sorte que l'éclairage en est très mauvais : on peut s'aider heureusement d'un assez bon estampage qui est dans la même salle, près d'une fenêtre.

[3] *Atti*, XV, 275, et *Notizie*, 1922, 86.

[4] Πρό παντα dans *Atti*. C'est sans doute une erreur typographique; il y en a quelques autres au point de vue de l'accentuation. On peut se demander aussi pourquoi, dans les *Atti*, tous les vers, sauf un, commencent par une minuscule, alors que dans les *Notizie*, tous, sauf un également, commencent par une majuscule.

trocedente il toro e l'ariete simbolo di felicità. I cessanti vent'otto anni disperdendo la notte nuovamente ripose la luce ».

Il faut avouer que cette traduction réclame un commentaire. Il est donné par l'excellent helléniste qu'est M. Comparetti, dans une lettre que publie aussitôt après M. Marucchi. Mais ce commentaire commence par ruiner l'interprétation du premier distique, et par y substituer ce qui me paraît être la véritable traduction. Celle que l'on vient de lire, en effet, n'est pas soutenable un instant, d'abord du point de vue du grec : s'il est difficile d'admettre une coupure après le premier vers d'un distique, et surtout du premier distique, il est tout à fait impossible de considérer isolément cette suite de mots à l'accusatif, qui ne sont appuyés par aucun verbe ni par aucun sujet, et je renonce à comprendre comment M. Marucchi a pu en tirer la phrase qu'il nous présente. Il faudrait encore la repousser, cette phrase, au point de vue du simple bon sens : qu'est-ce en effet que cette vie, que les œuvres, les pensées [1], les actes servent à rendre excellente, mais qui, par conséquent, pourrait être considérée en dehors de toute pensée et de toute action ? Qu'est-ce autre chose qu'une entité absolument vide de sens ? Aussi, sans s'attarder plus longtemps sur ce qui ne peut être qu'un lapsus, la seule traduction qu'il faille considérer est celle qui se dégage du commentaire de M. Comparetti, et du rapprochement intéressant qu'il fait avec une autre inscription taurobolique :

« Poichè il monumento consiste in un'ara con sopra i due lati scolpiti i simboli del taurobolio e criobolio, chiaro è il significato del primo distico, nel quale l'autore dell'epigrafe, ricordando le squisite virtù dell'anima del defunto Pamfilio, nelle opere, pensieri e atti, ci dice essere questa la sacra offerta sacrificale, θῦμα, che egli apporta su quell'ara : concetto questo che va ravvicinato a quanto si dice nell'iscrizione dedicatoria Orelli Henzen n. 1900 [2]

[1] Et le grec dit θῦμα, donc *la* pensée.
[2] C'est-à-dire *C. I. L.*, VI, 499.

« Taurobolio criobolioque perfecto... diis animae suae mentisque custodibus aram dicavit » [1].

Pour les autres distiques, M. Marucchi et M. Comparetti sont parfaitement d'accord. *Europa*, c'est la Phrygie, où l'amphylios est allé offrir deux fois le taurobole et le criobole. Son sacrifice fait, il voit, du vaisseau qui le ramène vers Rome, les côtes phrygiennes s'effacer de nouveau à l'horizon (παλίνορσον): image ingénieuse et poétique, trop ingénieuse peut-être, et, même pour ce texte en vers, trop poétique. Au retour de son second voyage, ses années s'arrêtent (ἠρεμέοντας); il meurt à vingt-huit ans, la nuit se disperse, et de nouveau brille pour lui l'éternelle lumière. Ainsi l'inscription serait, non point dédicatoire, mais funéraire [2], et ne commémorerait que d'une façon tout à fait indirecte un sacrifice taurobolique.

Avant de discuter cette traduction et cette interprétation, il faut signaler que la lecture faite par M. Marucchi et M. Halbherr, et les suppléments proposés par eux, semblent devoir être rectifiés sur quelques points. Au début du vers 2, on lit très nettement, non point ΠΑ, mais ΓΑ: le jambage de l'A pénètre assez avant sous la barre du Γ, et la comparaison avec προπαντα du vers 1 et ἔγγυς du vers 4 ne peut laisser place à aucun doute. Le nom de l'initié n'est donc pas Pamphylios. Il faut peut-être lire Γα-[μα]λιου, d'autant mieux qu'avant le Λ il semble bien que l'on distingue deux jambages obliques qui conviendraient parfaitement à un A. Gamalias est un nom rare, il est vrai, mais oriental [3], et que pouvait par conséquent fort bien porter un disciple de la Grande Mère.

[1] *Atti*, XV, 275.

[2] On a vu plus haut que M. Comparetti parle du « defunto » Pamphylios. M. Marucchi dit expressément « *Atti*, XV, 271 que l'éminent helléniste « giudicò per prima cosa che l'iscrizione non è dedicatoria, ma funebre ».

[3] On le trouve sur une monnaie de Pergame (cfr. Mionnet, *Description de médailles antiques*, suppl. V, 127. Mysie, 924) à l'effigie d'Auguste.

Ceci est d'ailleurs de peu d'importance. C'est assurément par le nom de l'initié que débute le vers 2. Qu'il s'appelle Gamalias ou Pamphyle, le sens de l'inscription n'en est pas changé le moins du monde. Il en va tout autrement du début du vers 3, où M. Marucchi lit : « οι δ[ι]ς παλινοῤῥον... ». On voit nettement sur le marbre, en effet, δ et ς ; mais entre ces deux lettres, l'espace est assez grand pour en loger trois ou quatre, et non pas une. On pourrait penser, il est vrai, que, la pierre étant en cet endroit en mauvais état, le lapicide aurait négligé un certain espace, pour reprendre la gravure sur une partie meilleure : il aurait, en somme, laissé un « blanc », et le fait se rencontre plus d'une fois en épigraphie. Mais une autre objection vient renforcer la première. Si on admet le δι., on est obligé de scander παλινοῤῥον -- — — ⏑, autrement dit de donner à πάλιν la valeur de deux longues, alors que sa valeur réelle est de deux brèves, et qu'il se retrouve, avec cette valeur de deux brèves, dans le même vers. Ces différences se rencontreraient difficilement déjà dans une pièce où les négligences de prosodie seraient continuelles ; dans cette inscription qui est, par ailleurs, d'une correction presque parfaite [1], elles sont purement et simplement inadmissibles [2]. Il faut donc rejeter le δι., et trouver une autre lecture. Un examen attentif de la pierre permet de distinguer assez nettement, après le Λ, deux hastes verticales, qui pourraient être les jambages d'un Η. Près du C, on distingue vaguement le bas d'une haste. Ces traces peuvent autoriser à lire ΛΗΟΥC ; mais ce ne saurait être qu'une conjecture. Une autre lecture bien tentante serait ΛΙΤΤΙC. Mais nous n'avons en épigraphie aucun exemple de ce nom transposé en grec.

[1] Je n'ai relevé qu'une seule faute de quantité, au vers 2, où la première syllabe de θῦμα est comptée pour une brève, alors que, régulièrement, elle est longue. Encore faut-il noter que, si la première syllabe de θύω est longue au présent et à l'imparfait, elle est brève à l'aoriste, de même que celle de θυσία.

[2] Il faudrait en outre faire de δι. une longue.

Pour les vers 4, 5 et 6, la lecture de M. Marucchi parait excellente. Le septième vers, très mutilé, laisse pourtant encore apercevoir quelques lettres, mais dont je ne réussis à tirer aucun sens. Voici, en résumé, la leçon et les suppléments qu'il semble falloir proposer :

Ἔργα νόου πορέων φῶς ἔξοχον ἐσθλὰ προπάντα
Γα[μα]ρίου προπέδω[ν] τοῦτο φέρω τὸ θέμα
Ὃς Δ[ιὸς] παλίνορσον ἐπ' Εὐρυβίαν πάλι τρέψον
Ἤγαγε καὶ κεῖον σύμβολον εὐτυχίας.
Ὀκτὼ γὰρ λυκάβαντας ἐπ' εἴκοσιν ἀριθμοῦντα
Νύκτα διαστείλαντας αὖθι ἤθελε φῶς
ααλ[ο] [ι]ρος ἐμῶν

Il n'y a pas à revenir sur le sens des deux premiers vers, qui parait bien être celui qu'indique dans son commentaire M. Comparetti. Seul doit être changé le nom de l'initié. Mais, pour le vers 3, et sans même tenir compte de la nouvelle lecture proposée, il est permis d'élever des doutes. Pour que l'on puisse voir les côtes phrygiennes s'effacer à l'horizon, il faudrait avant tout que la Phrygie eût des côtes. Or, un coup d'œil sur une carte suffit pour se rendre compte qu'au III^e comme au IV^e siècle, la Phrygie était séparée de la mer par la Pamphylie et la Pisidie, la Lycie, la Carie, etc. Mais d'ailleurs, pourquoi le mot Εὐρυβίη signifierait-il Phrygie ? Ce nom est employé par Hésiode, à deux reprises[1], comme celui d'une fille de Pontos et de Gaia. Hésiode nous apprend qu'elle avait un cœur d'airain, et quelle eut des enfants du titan Krios[2]. Une autre Eurybia était une Amazone, que tua Héraklès[3]. Une autre etait fille de Thespios[4]. Rien, dans tout cela,

[1] Hés., *Theog.*, 239, 375.

[2] On est tenté d'abord d'attacher une importance particulière à ce nom à propos d'une inscription où il est question de *criobole*. Mais il ne faut voir là qu'une coïncidence.

[3] Diodore, 4, 16.

[4] Apollodore, 2, 7, 8, 2.

qui rappelle le moins du monde la Phrygie [1], et je ne vois pas sur quoi M. Comparetti a fondé cette interprétation.

Mais Εὐρυβίαν pourrait être l'accusatif, non point de Εὐρυβία, mais de Εὐρυβίης [2], qui est à peu près l'équivalent grec du latin *omnipotens*. Ce serait donc vers le Tout-Puissant [3] que Gamalias aurait conduit taureau et bélier, c'est-à-dire, bien évidemment, vers Attis; [4] et l'épithète de παλινορσον, traduction grecque de *resurgentem*, doit être aussi rapportée au même dieu, au dieu qui, chaque année, après que ses fidèles l'avaient pleuré et mis au tombeau, triomphait de la mort au jour des *Hilaria* [5]. Quant à Δηοῦς, on sait quels liens étroits unissent Démêter ou Deô et Cybèle [6]: un texte de Clément d'Alexandrie montre qu'on allait jusqu'à les identifier [7]. On peut seulement se demander s'il faut rattacher Δηοῦς à ταῦρον et à κριόν, et alors il y aurait là une allusion à quelque tradition inconnue [8], ou s'il ne faut pas traduire « le ressus-

[1] On peut ajouter qu'un initié qui aurait fait deux fois le voyage de Phrygie pour se faire taurobolier eût montré un zèle peu commun. Nous savons que Julien, marchant contre les Perses, se détourna de son chemin pour voir Pessinonte: mais il n'était pas venu de Rome pour cela. C'est à Rome même que les Romains recevaient le taurobole; point n'était besoin d'aller en Phrygie.

[2] C'est M. Franz Cumont qui m'a suggéré cette hypothèse et la traduction qui en découle, et qui, me semble-t-il, emporte la certitude.

[3] On trouve εὐρυβίης accolé comme épithète à plusieurs noms de divinités: à Poséidon (Pindare, *Ol.*, 6, 58); à Hadès (Juliani Aeg., *Anth. pal.*, VII, 599, 6); à Apollon (*ibid.*, IX, 525, 6).

[4] *Omnipotens* est une épithète fréquente de Cybèle et d'Attis. Cfr. Graillot, *op. cit.*, index: omnipotentes. — *C. I. L.*, VI, 509, autel dédié « Ἄττει θ' ὑψίστῳ καὶ συνέχοντι τὸ πᾶν ». — Keil et von Premerstein, *Zweite Reise*, 1911, p. 110, n. 211: « Εἷς θεὸς ἐν οὐρανοῖς μέγας Μὴν οὐράνιος μεγάλη δύναμις τοῦ ἀθανάτου θεοῦ » (ce dernier rapprochement m'a été fourni par M. Cumont).

[5] Le 25 mars. Cfr. Graillot, *op. cit.*, 131-132.

[6] Cfr. Graillot, *op. cit.*, 156, 178-179, 516.

[7] Clément d'Alexandrie, *Protrept.*, II, 15 (Dindorf.). Cfr. Graillot, *loc. cit.*; Hepding, *Attis*, 31; voir aussi Proclus, *In Platoni rempublicam comm.*, éd. Kroll, I, 125.

[8] C'est l'avis de M. Cumont.

cité de Deó », ce qui serait une façon plus nette encore de désigner Attis [1].

Reste le dernier distique, où M. Marucchi et M. Comparetti ont voulu voir la mort de l'initié à vingt-huit ans, et son entrée dans la béatitude éternelle. Pour cela, il a fallu traduire ἡρεμέοντας par « cessanti, arrestatisi », et M. Comparetti retire même de ce mot l'impression d'une mort subite. Mais ἡρεμέω paraît bien ne jamais signifier autre chose que « être paisible, tranquille, rester en repos ». C'est par essence un verbe qui, pour parler comme les vieilles grammaires, exprime un état, et point du tout un changement [3]. Il est donc question ici d'années paisibles et non d'années qui finissent brusquement. Ajoutons que la traduction de M. Marucchi fait trop bon marché de la préposition ἐπί, qu'elle supprime purement et simplement. Le sens n'est donc pas, à coup sûr, celui qu'ont admis les deux érudits.

Mais quel est il ? Je ne me flatte pas de l'établir avec certitude. Un mot-à-mot consciencieux paraît ne pouvoir aboutir qu'à la transposition suivante : « En effet, ayant dispersé la nuit, il rétablit la lumière pour vingt-huit années paisibles » [4]. Or cette phrase prend un sens, pour peu que l'on se souvienne des croyances des fidèles d'Attis et de Cybèle. Le baptême sanglant qu'était le taurobole n'avait qu'une efficacité limitée. L'initié, au bout d'un certain temps,

[1] On voit que la lecture Ἄττις s'expliquerait d'elle-même et donnerait à l'interprétation du vers une certitude bien séduisante : « celui qui est revenu de chez Pluton ».

[2] *Atti*, XV, 276. « Sembra che morisse improvvisamente, al termine del suo secondo viaggio, forse nel viaggio di ritorno ».

[3] C'est exactement le latin *quiesco*. Sextus Empiricus oppose ἡρεμεῖν à ταράττεσθαι (712, 15).

[4] M. Cumont, qui m'a proposé cette traduction, à laquelle j'étais arrivé de mon côté, cite pour le sens de ἐπί, Thuc., III, 68 « ἐπὶ δέκα ἔτη », et Xén., *Anab.*, VI, 6, 36 « ἐπὶ τρεῖς ἡμέρας ». On pourrait multiplier les exemples. Peut-être un autre mot-à-mot serait-il valable, qui dissocierait ἀτώ et εἴασεν ; mais je n'ai pu aboutir de ce côté.

devait se racheter de nouveau : un nouveau taurobole était nécessaire pour retrouver « l'état de grâce ». La durée de cette période d'« immunité » paraît bien, il est vrai, avoir été de vingt ans et non point de vingt-huit [1]. Mais ne peut-on admettre que dans certains cas, et après un second taurobole, par exemple, cette période était plus longue [2], ou que le criobole avait aussi une vertu purificatrice dont la durée s'étendait à huit ans? D'ailleurs, si quelques textes parlent de vingt ans, d'autres parlent d'une régénération définitive [3]. Il semble donc que le chiffre de vingt ne soit pas exclusif [4]. Cependant, tant que d'autres textes ne seront pas venus appuyer celui-ci, le sens proposé ici ne saurait être considéré comme certain.

Pour résumer et conclure cette trop longue discussion, voici à peu près comment il faudrait, semble-t-il, traduire ces quelques vers :

« Je porte comme offrande les œuvres, la pensée, l'action [5], la vie supérieure [6], toutes les vertus de l'âme de Gamalias, qui au Tout Puissant Ressuscité [de Deo], a deux fois amené le taureau [7] et le

[1] Cfr. *Incerti carmen contra paganos*, v. 62 (Hepding, *op. cit.*, 61) : « Vivere cum speras viginti mundus in annos ». *C. I. L.*, VI, 504 et 512.

[2] Αὖθις prouve bien qu'il s'agit ici seulement du second taurobole.

[3] *C. I. L.*, VI, 510 et 733 : In aeternum renatus... » « Renatus in aeternum ».

[4] Pour Hippocrate, le chiffre vingt-huit avait une particulière importance : « Hippocrates medicus in septem gradus aetates distribuit. Finem primae putavit esse septimum annum, secundae quartum decimum, tertiae *duodetricensimum...* » (Censorinus, *De die natali*, XIV [Hultsch, 25, 2]).

Vingt-huit est d'ailleurs un multiple de sept. On sait la valeur qu'avait ce chiffre dans l'astrologie et la magie pour l'évaluation de la durée de la vie. Cfr. Firmicus Maternus, *Math.* (Kroll) I, 258, 17 : « Sane extra ceteros climacteras etiam septimi anni et noni per omne vitae tempus multiplicata ratione currentes naturali quadam et latenti ratione variis hominem periculorum discriminibus semper afficiunt... ». Et Censorinus, *op. cit.*, 26, 16 : « Unde apparet, ut in morbis dies septimi suspecti sunt et *crisimae* dicuntur, ita per omnem vitam septimum quoque annum periculosum et velut *crisimon* esse et climactericum vocitari ».

[5] Il est difficile de différencier nettement ἔργα et πρᾶξιν.

[6] C'est la vie de l'initié.

[7] Ou peut-être : « le taureau de Deo ».

bélier, gage du bonheur. Il a, en effet [1], dispersé la nuit, et, pour vingt huit années de paix, rétabli la lumière du salut » [2].

Il n'y a donc ici rien de funéraire, et il s'agit d'une inscription dédicatoire. Mais le caractère en est assez singulier. Faite pour commémorer un taurobole, elle n'en prononce même pas le nom. A la lire, on ne se douterait guère qu'il s'agit d'un rite barbare et grossier: à peine soupçonnerait-on un sacrifice sanglant sous cette périphrase: ταῦρον ἤγαγε [3]. Au reste, ce n'est pas de ce sacrifice que le dédicant fait hommage à la divinité: il lui consacre, comme la seule chose vraiment digne d'elle, l'âme régénérée et parée de toutes les vertus que le rouge baptême a fait naître. La pensée s'est dégagée de la grossièreté du rite et s'élève bien au dessus: elle est toute imprégnée de spiritualisme et d'idéalisme; on y retrouve presque comme un écho affaibli des paroles de l'admirable psaume:

« Quoniam si voluisses sacrificium, dedissem utique: holocaustis non delectaberis.

» Sacrificium Deo spiritus contribulatus: cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies » [4].

Sans doute, les inscriptions nous ont laissé d'autres exemples de cette transformation du culte phrygien, surtout au IVe siècle, de cette superposition d'idées morales et de toute une théologie spiritualiste aux pratiques du matérialisme le plus bas [5]. Cette épuration du culte,

[1] M. Marucchi ne traduit pas le γάρ. Ce mot paraît introduire l'explication du premier vers. C'est parce que l'initié s'est assuré la grâce que sa vie est pure et parfaite.

[2] C'est le double sens de φῶς. M. Comparetti rapproche ce mot de la formule chrétienne: « Lux perpetua luceat eis ». Oui, à condition d'écarter le sens funéraire. Cfr. Firm. Mat., *De errore prof. rel.*, XIX: « Χαῖρε νέον φῶς » et aussi « θῆκας φαεσ[φό]ρ μέγας ἥρως » (K. 262, 6).

[3] De même, sur les bas-reliefs de l'autel, la *harpé* n'est pas représentée.

[4] Ps. 50, 17-18.

[5] Dittenberger, Sylloge [3] n° 985: « [illegible] ἀνδράσι καὶ γυναιξί ». — *C. I. L.* VI, 499 « diis animae suae mentisque custodibus... » XII, 1277: « Belus fortunae rector mentisque magister ».

sous l'influence des idées courantes, de doctrines mystiques comme les mystères d'Isis et d'Eleusis, et peut-être aussi du christianisme, qu'il fallait combattre par ses propres armes, est déjà connue [1]. Mais nulle part elle n'est aussi marquée, nulle part n'est aussi développé l'élément moral.

J'ai parlé du IV^e^ siècle. A dire vrai, rien ne permet de donner à cette inscription une date précise. M. Marucchi penche pour les premières années du IV^e^, ou peut-être la fin du III^e^ siècle, à cause de l'emploi de la langue grecque [2]. Mais il n'y a pas à appliquer ici les règles de l'épigraphie chrétienne. Les deux inscriptions grecques datées du culte de Cybèle qui ont été retrouvées à Rome sont au contraire de la fin du IV^e^ siècle [3]. M. Graillot [4] estime que la rédaction des dédicaces en langue grecque, voire même en dialecte ionien [5], et en vers, est un des traits de cette affectation d'archaïsme dont Julien a donné l'exemple, et qui marque particulièrement les derniers temps du paganisme. Les tendances idéalistes qui viennent d'être relevées donnent une impression analogue. Mais il ne peut s'agir ici que de probabilité.

En tous cas, et quelle qu'en soit la date exacte d'érection, cet autel doit être rapproché de ceux qui ont été découverts dans les mêmes parages, au début du XVII^e^ siècle, et dont les inscriptions ont été conservées par Grimaldi [6]. Tous sont évidemment en relation avec le *Phrygianum*, le grand temple de la Mère des dieux qui, jusqu'à la fin du IV^e^ siècle, lutta, sur la colline du Vatican, colline sainte

[1] Cfr. Graillot, *op. cit.*, 543.

[2] *Atti*, XV, 278.

[3] *C. I. L.* VI, 509, (370). *Ibid.* 30965 (377).

[4] Graillot, *op. cit.*, p. 550.

[5] Ce qui est précisément le cas de celle qui nous occupe. Les mots qui y sont employés semblent presque tous tirés d'Homère ou d'Hésiode, de même que certaines expressions comme, ἐθηκε φαος. (Cfr. *Iliade*, VI, 5-6).

[6] Elles sont reproduites par Marucchi, *Atti*, XV, 276-278. Mais on les trouve au *Corpus*, VI, n^os^ 497-504. Deux seulement de ces autels sont encore existants: l'un (n^o^ 503) est au Capitole, l'autre (n^o^ 497) au Louvre.

pour les deux religions, contre le christianisme. L'emplacement de ce Phrygianum, dont parlent les régionnaires du IV^e^ siècle, n'est pas connu avec précision[1]. Les autels découverts au XVII^e^ siècle l'ont été à l'angle sud-est de la façade de S^t^ Pierre, et au palais Cesi[2]. Mais s'agit-il, comme on l'a cru jusqu'ici, du palais Cesi qui se trouve derrière la colonnade, entre la *via del Sant'Uffizio* et

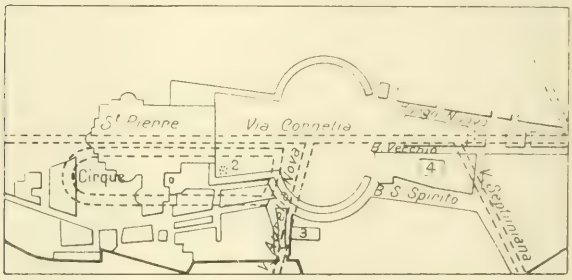

Région Vaticane.

1. Palazzo dei Convertendi
2. Bases d'autels trouvées dans le cirque
3. Palazzo Cesi
4. Palazzo Cesi ou Egipto

la *strada delle Catene*? Ne serait-ce pas plutôt de celui qu'avaient acheté, une quarantaine d'années plus tôt, Angelo et Pierdonato Cesi, « in borgo Vecchio »? Ce dernier emplacement serait singulièrement proche de celui où a été trouvé notre autel. Et précisément, ce palais est dit s'élever « in luogo detto Egipto »[3]. N'est-il pas tentant de voir là le dernier et vague souvenir de la célébration, en ce lieu même, des mystères orientaux, qui, à travers tout le Moyen Age, aurait atteint le XVI^e^ siècle?

[1] Cfr. Duchesne, *Vaticana*, *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1902, 8; Jordan-Huelsen, *Topographie*, I, 3, 659.

[2] *C. I. L.*, VI, p. 95.

[3] Lanciani, *Storia degli scavi*, IV, 108.

Tout ceci, il faut le reconnaître, est hypothèse, et hypothèse fragile. Les autels trouvés dans les fondations de S^t Pierre n'étaient pas *in situ*. Brisés pour la plupart « con mazzi di ferro », ils avaient été jetés là, nous dit Grimaldi [1], « in disprezzo di questa idolatria, uno sopra l'altro ». Ceux du palais Cesi, où qu'ils fussent, ne devaient pas être non plus à leur emplacement primitif. Le nôtre l'était-il davantage? Rien ne le prouve, quoi qu'en pense M. Marucchi [2] : la partie inférieure en eût été retrouvée. Cependant les uns et les autres n'étaient pas, sans doute, très éloignés de l'endroit où ils avaient été érigés, car il n'est pas vraisemblable que les chrétiens qui les ont brisés en aient transporté les morceaux à de grandes distances [3]. De cette dispersion, on est donc en droit de conclure que le Phrygianum, dans le voisinage immédiat duquel tous ces autels devaient se dresser, occupait, avec ses dépendances — baptistère, etc. — une étendue de terrain considérable. Peut-être aussi la découverte du nouvel autel devra-t-elle conduire à chercher l'emplacement du Phrygianum plus à l'est qu'on ne l'a fait jusqu'ici [4].

Si minces, si incertains que soient ces renseignements, il en faut pourtant tenir compte. L'autel du *palazzo dei Conservatori* ne peut les donner que si l'on admet qu'il est commémoratif d'un taurobole, et non funéraire [5]. L'objet de cette étude a été d'essayer de

[1] Cfr. *C. I. L.*, VI, p. 93.

[2] *Atti*, XV, 272.

[3] Les autels trouvés dans les fondations de S^t Pierre avaient été jetés dans ce qui restait du cirque de Néron, abandonné depuis que la basilique en occupait le côté nord. Mais c'est évidemment en dehors du cirque qu'il faut chercher l'emplacement du Phrygianum. (Cfr. Duchesne, *Vaticana*, p. 8.)

[4] Vraisemblablement dans l'espace compris entre la via Cornelia (ou Portica Sancti Petri au nord, la via Septimiana à l'est, et la via Aurelia Nova (ou à l'ouest.

[5] Aussi comprend-on mal le parti qu'essaie d'en tirer, au point de vue topographique, M. Marucchi. Il n'y a aucune raison, si on considère le monument comme funéraire, de le mettre en relation avec le Phrygianum. Pure coïncidence, si ce tombeau, placé le long de la via Cornelia, est voisin du temple de Cybèle.

le démontrer, d'essayer aussi de donner de l'inscription une explication plus fidèle et peut-être plus claire. Mais bien des points encore demeurent obscurs. Moins heureux que l'initié, je ne puis prétendre avoir entièrement dispersé la nuit, et rétabli partout la lumière. Souhaitons qu'elle n'ait pas à attendre vingt-huit ans pour briller de tout son éclat.

Pierre Fabre.

HERCULE FUNÉRAIRE

(Suite et fin, cf. t. XXXIX^e, fasc. IV-V)

IV. — Symbolisme Dionysiaque (suite) : Hercule et les Centaures.

Le groupe le plus important des sarcophages héracléens, après ceux des « Douze Travaux » et du « Repos Dionysiaque », est celui des « Centauromachies ». Rien de plus étrange, au premier abord, que de voir une telle représentation choisie comme sujet funéraire, parmi tous les *parerga* du héros. Car les Centaures ne sont pas des hommes, et leur extermination par le héros ne semble pouvoir prêter à aucun symbolisme religieux.

Nous voulons ici chercher à nous rendre compte : 1° à quel ensemble de légendes et de monuments se rattache cette représentation ; 2° si elle a pris, à un moment donné, un sens funéraire précis ; et sous quelles influences.

Ces questions demeureraient insolubles, si nous n'avions dès maintenant un guide : le caractère dionysiaque des Centaures.

Leur nature n'a pas au fond varié pendant tout le cours de l'antiquité classique. Fils d'Ixion et de la Nuée, Nephela, selon Pindare [1], c'est-à-dire, suivant sa propre expression, assimilés aux « eaux des orages *célestes* » [2], ils deviennent seulement plus volontiers, semble-t-il, vers la fin du paganisme, les fils des « Hyades humides », filles du fleuve Lamos [3] ; c'est-à-dire des formes

[1] Pindare, *Pyth.*, II, 66 et 79 sqq.

[2] Pind., *Ol.*, X, 2 sq. : οὐρανίων ὑδάτων ὀμβρίων, παίδων Νεφέλας.

[3] Nonnos, *Dionys.*, XIV, 143 sqq.

des eaux *terrestres*. Une autre race de Centaures a d'ailleurs été produite par la semence tombée à terre de Zeus poursuivant Aphrodite [1] : et ce mythe, à défaut d'autre mérite, a celui de concilier l'origine *chthonienne* et l'origine *céleste* attribuées successivement aux Centaures [2]. Au surplus, les noms que les Anciens leur donnent évoquent souvent cette nature aquatique et chthonienne [3]. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient été de très bonne heure liés à Dionysos, dieu du principe humide et dieu souterrain [4] : traînant son char, portant même le dieu [5] que leurs mères ont sauvé de la colère d'Héra [6] : sujets à s'enivrer aussi bien que les Satyres dont ils reproduisent certains traits physiques [7] et parfois même les

[1] Nonnos, *Dionys.*, XIV, 193 sqq. : XXXII, 72.

[2] Cette légende peut être une création fantaisiste de Nonnos lui-même (Bethe, *Pauly-Wissowa*, s. v. *Kentauren*, col. 1735) : elle n'en reste pas moins expressive, par sa signification *radicale*.

[3] La liste la plus longue dans Ovide, *Metam.*, XII, 220 sqq. Outre les noms à signification géographique (ex. : Hélimus, Ménalée, Riphée ou guerrière (Areus, Antimaque, Bianor, Démoléon, Dorylas, Stiphelus, Térée), qui ne nous intéressent pas ici, les plus nombreux ont un sens aquatique (Cyllarus ?, Cymelus, Chromis, Crenaeus, Eurytus, Hélops, Ophionée, Petreus) ou souterrain (Bromus, Erigdupus ?, Chthonius, Dictys ?, Eurynomus). Dans Nonnos, qui ne donne que douze noms de Centaures, on trouve : Kéteus, Pétraios, Spargeus (*Dionys.*, XIV, 187 sqq.) de signification aquatique. Sur un Canthare attique de Vulci (Berlin, n. 1737 ; fig. dans Gerhard, *Etr. Camp. Vasenbild.*, pl. XIII, 1-3), l'un des trois Centaures se nomme encore Pétraios.

[4] Le Centaure Bromus, d'Ovide, rappelle Dionysos Bromios.

[5] Nonnos, *Dionys.*, XIV, 264.

[6] Les Nymphes fluviales, filles de Lamos, reçoivent Dionysos enfant (Nonnos, *Dionys.*, IX, 28 : XLVII, 678), et en punition sont frappées de folie par Héra (Id., *ib.*, IX, 38).

[7] Les Centaures-Phéres de Nonnos (*Dionys.*, XIV, 171 sqq.) ont la queue de cheval comme les Satyres, mais les cornes de taureau, comme Dionysos lui-même. — On trouve des Centaures à face de Satyre ou de Silène sur des vases grecs importés en Italie, et représentant la lutte d'Héraclès contre les Centaures : *a*) Oenochoé à fig. n. de Bologne (E. Brizio, *Bull. Inst.*, 1872, p. 88) ; *b*) Stamnos à fig. r. de Corneto (W. Helbig, *Bull. Inst.*, 1869, p. 172).

noms [1]. Tout cela est assez connu pour ne pas exiger de plus amples développements [2].

Mais voici qui est plus curieux : d'après les documents figurés, Héraclès se trouve engagé dans une double série parallèle d'aventures contradictoires avec les Centaures et les Satyres. D'une part, ami des Centaures et ami des Satyres ; de l'autre, hostile aux Centaures et hostile aux Satyres ; enfin engagé dans une lutte précise contre *un* Centaure et *un* Satyre.

1. *Alliance d'Héraclès avec les Centaures et les Satyres.*

Si, en effet, la tradition littéraire, généralement acceptée sans nuances par les modernes, voulait que le Centaure Pholos eût reçu de Dionysos un tonneau (*pithos*) plein d'un vin délicieux, qu'il devait ouvrir pour le seul Héraclès lorsqu'il se présenterait devant lui [3] ; qu'attirés par le parfum les autres Centaures fussent accourus et, avec leur ordinaire brutalité, eussent engagé la lutte contre le héros qui les extermina [4], — d'autres traditions représentaient le pithos comme contenant le vin des Centaures (et ils accouraient donc contre

[1] Le Centaure Phlégréon d'Ovide rappelle le Satyre Phlégréos (Nonn., *Dion.*, XIV, 107) ; l'un des Centaures de Nonnos (*ib.*, XIV, 191) s'appelle Phaunos.

[2] Leur parenté originelle est avec les Silènes asiatiques, dieux des sources et des marécages, que la tradition attique (début du V^e^ siècle), puis pan-hellénique, confondit eux-mêmes avec les Satyres. Cfr. L. de Ronchaud, *Dar.-Saglio*, s. v. *Centauri*, p. 1010 ; — Nicole, *ib.*, s. v. *Satyri-Sileni*, p. 1091 sq. ; — Bethe, *Pauly-Wissowa*, s. v. *Kentauren*, col. 173 sq.

[3] Roscher-Tümpel, *Roschers Lex.*, 2, 1043.

[4] C'est le mythe le plus souvent figuré sur les vases. A. Héraclès amicalement reçu par Pholos : *a)* Amphore à fig. n. de Vulci (*Annali d. Inst.*, III, 1831, p. 150, n. 373*. Sans doute à Munich, Jahn, 691) ; *b)* Petit vase à fig. n. de Chiusi (*Bull. Inst.*, 1850, p. 163) ; *c)* Amphore à fig. n. de Corneto (Bruschi, *Bull. Inst.*, 1859, p. 132) ; *d)* Amphore à fig. n. de Corneto (*Bull. Inst.*, 1866, p. 234) ; *e)* Amphore à fig. n. provenant d'Etrurie (ex-Campana. Musée de Florence. Cfr. *Drittes Hallisches Winckelmannsprog.*, p. 95, n. 47) ; *f)* Amphore à fig. n. de Corneto (*N. d. Scavi*, 1892, p. 157) ; *g)* Amphore à fig. n. de Bologne (Heydemann, *Mittheil.*,

Héraclès pour défendre leur bien légitime, et certains vases figurent Héraclès en train de boire tranquillement, non plus avec le seul Pholos, mais en compagnie de deux ou plusieurs Centaures [1]. D'ailleurs Pholos n'est pas le seul sympathique de cette race monstrueuse dans la légende héroïque des Grecs : Chiron, le maître d'Achille, de Jason et d'Asclépios [2], est un reste de la même conception, qui se précise de façon intéressante par les fresques de Pompei, sûrement imitées de modèles alexandrins, où l'on voit Chiron enseigner à Achille non plus la chasse et les arts virils, mais le jeu de la lyre [3].

Les Satyres et Silènes ne manquent pas d'entourer Héraclès des mêmes prévenances que les Centaures : ils lui servent le vin, l'enivrent, enveloppent de leurs danses le héros citharède ou tibicine [4]. Les mêmes thèmes se trouvent repris par la sculpture funéraire ro-

p. 59 ; Gerhard, *Auserles. Vasenb.*, pl. 119-120, 5-6 = S. Reinach, *Rép. Vases P.*, II, p. 64) ; *b*) Amphore à fig. n. d'Étrurie ex-Canino (De Witte, *Descr.*, 1837, n. 76 = *Brit. Mus., Cat.* 1851 n. 631) ; *c*) Amphore à fig. n. d'Étrurie (*Catal. Campana*, IV-VII, A. 116). — B) Héraclès auprès du pithos, assailli par les Centaures : *a*) Amphore à fig. n. de Vulci ex-Candelori, Munich, Jahn, 622 (Micali, *Storia d. ant. popoli ital.*, III, p. 159 sq. et pl. XCIX, 9) ; *b*) Amphore à fig. n. de La Tolfa (*Bull. Inst.*, 1866, p. 229 sq.) ; *c*) Vase de Corneto (ex-Bruschi, *Bull. Inst.*, 1862, p. 172) ; *d*) Cratère de Bologne (Arnoaldi Veli, *Bull. Inst.*, 1879, p. 214 sqq.) ; *e*) Stamnos à fig. r. de Falérii (A. Della Seta, *Museo di Villa Giulia*, I, p. 63, n. 868). — Autant que possible, nous ne citons dans cette étude que des vases trouvés en Italie et, de préférence, en Étrurie.

[1] Par ex. : *a*) Cylix à fig. n. de Vulci ex-Canino, 564 (cf. *Annal. Inst.*, III, 1831, p. 150, n. 373) : Héraclès *assis* au milieu de Centaures qui le servent. — *b*) Cratère à fig. r. d'Étrurie (*Catal. Campana*, IV-VII, A. 72) : Héraclès imberbe découvrant le pithos en présence de *deux* Centaures. — *c*) Lécythe à fig. n. de provenance inconnue (Louvre, Pottier, F. 470) : Héraclès lève le couvercle du pithos entre *deux* Centaures. — Peut-être aussi l'hydrie à fig. n. de Vulci ex-Candelori, Münich (Jahn) 435.

[2] Pindare, *Nem.*, III, troisième triade.

[3] Voir W. Helbig, *Wandgemälde Campaniens* (1868), 1291-1295. La conception peut remonter plus haut que l'Alexandrinisme, puisque déjà dans Homère Achille est représenté jouant de la lyre (*Il.*, I, 186 sqq.).

[4] On voit Hercule : A) Servi par un seul Satyre ou Silène : *a*) Coupe attique à fig. r. de Vulci (Berlin, Furtwängler 2534 ; fig. dans Gerhard, *Trinkschalen und Gefässe*, pl. VIII) ; *b*) Cratère à fig. r. d'Étrurie (*Catal. Cam-*

maine avec une persistance singulière [1]; et il n'est pas douteux que ces monuments soient relatifs à la vie future dionysiaque [2]; mais leur rapprochement avec les précédents, qui nous montrent Hercule dans les mêmes rapports avec les Centaures, va en devenir très instructif.

En effet, le thiase des Centaures [3] amis d'Hercule n'est-il pas l'équivalent du thiase des Satyres folâtrant autour du héros? [4] Plus brutalement: la réception d'Hercule par Pholos n'est-elle pas

pana, IV-VII, A., 80. Le Satyre lui apporte la lyre et l'œnochoé. Déjà cité; — ou par plusieurs: *c)* Coupe à fig. r. de Caeré (E. Pottier, *Mon. Piot*, IX, 1902, p. 160 sq. et pl. XV. Déjà citée); *d)* Fragment de Cratère à fig. r. de Sant'Agata dei Goti (Vatican. Héraclès assis sur une chlamyde devant un portique, tenant la massue, est servi, en présence d'Athéna, par deux Satyres qui lui apportent l'un un plateau, l'autre un scyphus; deux autres Satyres regardent). — B: Jouant de la flûte, accompagné par des Satyres; *e)* Lécythe à fig. r. (Vienne. De Laborde, *Vases du Cte de Lamberg*, II, pl. IX b et XV. — S. Reinach, *Rép. Vases peints*, II, p. 221); *f)* Stamnos à fig. r. provenant d'Etrurie (Musée de Florence, *Bull. Inst.*, 1870, p. 181. Déjà cité). — On remarquera que toutes ces représentations (sauf *e*) sont de date plus récente que les figurations de l'Amitié d'Héraclès avec les Centaures.

[1] Stucs d'une tombe de la voie Latine: Hercule jouant de la cithare en présence de Diane, Minerve, Bacchus et un Satyre (*Annali Inst.*, XXXIII, 1861, p. 230-233; *Monumenti*, VI, pl. LIII). — Pour les sarcophages, voir *supra*, 1er art., I. Remarquer ceux du Vatican (Museo Pio-Clementino, IV, pl. 25; *Annal. Inst.*, XXXV, 1863, p. 384. — Stefani, *Ausruhende Herakles*, p. 195), où Hercule triomphe en même temps que Bacchus; de Lyon (*Bull. Inst.*, 1871, p. 183), où il tient le scyphus au milieu d'un cortège bachique (cfr. la patère des Rennes au Cabinet des Médailles); le sarcophage ovale Ouvaroff (ex-Altemps, *Bull. Inst.*, 1880, p. 27 sqq.) où il est couché au milieu du thiase. — En dehors des représentations funéraires, voir aussi la vasque de fontaine de Gortyne (Louvre *Catal. sommaire*, 1896, n. 2237) où Nymphes, Satyres, Silène, Hercule, entourent l'enfant Bacchus endormi.

[2] *Supra*, 1er art., II.

[3] Les Centaures entourent Bacchus comme ailleurs le font les Satyres sur un fragment de sarcophage du Louvre (n. 1658).

[4] Selon Bethe (*Pauly-Wissowa*, s. v. *Kentauren*, 173), les Centaures n'apparaissent dans le thiase bachique qu'à partir du IVe siècle *a. C.* — Mais les vases à fig. n. qui représentent la réception *amicale* d'Héraclès par Pholos prouvent qu'ils dispensaient, comme les Satyres le breuvage de Dionysos. Or ces vases datent presque tous de la fin du VIe siècle.

une image de l'accession du héros à la vie future dionysiaque? On pourrait croire que les Grecs dans cette aventure considéraient surtout la participation au breuvage divin que lui avait réservé Dionysos, à le voir représenter, par exemple, au fond d'une cylix à fig. n. de Vulci [1], seul devant le pithos où il plonge la main, plein d'une joie muette [2]: mais les documents sont insuffisants. Plus expressif est le fait qu'il soit accompagné auprès de Pholos par Hermès [3], ou Athéna [4], ou par les deux [5], comme cela se passe sur les innombrables vases qui le représentent emmené vers les dieux sur le char d'Athéna; et comme c'est la règle lorsqu'il est introduit dans l'assemblée Olympienne en récompense de ses fatigues terrestres. Mais quoi? Il arrive si souvent qu'Athéna l'assiste dans n'importe lequel de ses travaux, et qu'Hermès l'accompagne, par exemple dans sa descente aux Enfers, qu'on ne peut vraiment rien conclure de ce détail encore.

Mais voici le point important, dont l'interprétation ne nous paraît pas douteuse. Non seulement Héraclès reçu par Pholos est souvent représenté couché, dans l'attitude de repos qu'il prend ailleurs en la compagnie de Dionysos lui-même, lorsque l'artiste a voulu indiquer qu'il était arrivé au terme de ses fatigues et à la récompense bien méritée de ses exploits [6]: mais sur une œnochoé à

[1] Ex Candelori. Munich. Jahn. 1097.

[2] Ce thème simplifié semble avoir été préféré par les Etrusques. Voir le scarabée: Furtwaengler, *Ant. Gemmen*, pl. XVII, 22.

[3] Amphore à fig. n. de Corneto (*Bull. Inst.*, 1866, p. 234).

[4] Amphore à fig. n. de Corneto (*Bull. Inst.*, 1859, p. 132); Amphore à fig. n. de La Tolfa (*ib.*, 1866, p. 229 sq.); Hydrie à fig. n. de Vulci (Münich. Jahn. 135); Cyathe à fig. n. de Vulci (= Brit. Mus., *Cat.* 1851. 661); Amphore à fig. n. d'Italie (? *Bull. Inst.*, 1869, p. 127).

[5] Amphore à fig. n. de Bologne (S. Reinach, *Rép. Vases P.*, II. p. 64, 2-5).

[6] Amphore à fig. n. d'Etrurie (Dorow, *Hall. Winckelm. progr.*, p. 95, n. 47); Amphore à fig. n. de Vulci (Münich. Jahn. 691 = *Annali Inst.*, 1831, p. 150 ?); Cylix à fig. r. de Vulci (ex Canino 564, *Annali Inst.*, 1831, p. 150, n. 373 *).

fig. n. de l'ancienne collection Oppermann [1], on le voit désarmé, couronné, *les jambes enveloppées dans un manteau*, assis sur le lit la patère à la main, auprès de Pholos couché, tous deux sous un berceau de rameaux et de fruits. Or il apparaît que, toutes les fois qu'un artiste grec représente Héraclès en manteau (souvent en manteau brodé), c'est qu'il veut indiquer le repos définitif du héros et son accès aux voluptés divines [2]. Et cette habitude persiste chez

[1] Au Cabinet des Médailles, à Paris: de Ridder, n. 271 (provenance inconnue).

[2] Voir en particulier: A: H. sur le point de monter au bûcher de l'Oeta: Vase à fig. r. de Nola (*Bull. Inst.*, 1845, p. 37). — B: Emmené chez les dieux dans le char d'Athéna: Vase à fig. n. de Chiusi (*Bull. Inst.*, 1851, p. 52); Amphore à fig. n. de Vulci (Brit. Mus., *Cat.* 1851, n. 600); Pelikè lucanienne à fig. r. (Münich, Jahn, 384; *Monum.*, IV, pl. XLI). — C: Apothéose dans un quadrige guidé par Hermès: Cratère à fig. r. de Bologne (*Bull. Inst.*, 1879, p. 221, *Annali Inst.*, 1880, p. 100 sqq. et pl.); Amphore (étrusque?) à fig. r. de la Sabine (Lisbonne: S. Reinach, *Rép.* V. P., I, p. 368, 1). — D: Banquet Dionysiaque d'Héraclès: Oenochoé à fig. n. de Vulci (Bibl. Nationale, De Ridder, n. 264); Cylix à fig. r. de Nola (Brit. Mus., *Bull. Inst.*, 1864, p. 182; H. Heydemann *IX^tes Hall. Winckelm. progr.*, p. 14). — E: H. ivre conduit par Dionysos et Hermès: Cratère à fig. r. de Népi (*Not. d. Scavi*, 1918, p. 19). — F: H. couché parmi les dieux ou les satyres: Hydrie à fig. n. de Vulci (Brit. Mus., *Cat.* 1851, 454); Oenochoé à fig. n. d'Etrurie (Berlin, *Cat.* 1924, Peut-être); Amphore à fig. r. et n. de Vulci (Münich, Jahn, 388); Coupe à fig. r. de Caeré (E. Pottier; *Mon. Piot*, IX, 1902, p. 160 sq. et pl. XV). — G: H. assis servi par des satyres: fragment de Cratère à fig. r. de Sant'Agata dei Goti (Saticula) (Museo Gregoriano). — H: H. assis avec Athéna au milieu des dieux: Oenochoé à fig. n. de Caeré (Louvre, Pottier, F. 117); Amphore à fig. n. de Corneto (Musée de Corneto, n. 1636. *Bull. Inst.*, 1885, p. 79); Coupe à fig. n. de Vulci (S. Reinach, *Rép.* V. P., II, p. 70, 6-8). — I: Même scène, le manteau jeté sur la léontè: Oenochoé à fig. n. d'Etrurie (M. de Florence, *Bull. hist.*, 1870, p. 181); Amphore à fig. n. de Vulci (Münich, Jahn, 270); Petite amphore à fig. r. de la collection Faina (Orvieto. Athéna, accompagnée d'un taureau, verse à boire à Héraclès; au revers Dionysos). — J: H. avec les Muses: fragment de vase à reliefs à inscriptions grecques, trouvé à Arezzo (*Not. d. Scavi*, 1884, p. 377 et pl. VIII). — L'hydrie à fig. r. de Vulci (*Bull. Inst.*, 1844, p. 36 sq. et p. 41 sq. représentant un quadrige accompagné d'une femme, d'Hermès et d'Athéna, et sur lequel se tient Héraclès en manteau et une femme couverte de la léontè et tenant les rênes (Omphale?) est d'inter-

les Étrusques[1], et dans la sculpture de l'Empire Romain[2]; donnant ainsi l'impression d'une quasi-obligation rituelle. Et au crépuscule du paganisme, le même sens s'attachait, semble-t-il, au « manteau constellé » que le grand Heraclès remet à Dionysos au terme de ses exploits terrestres, en lui faisant boire le nectar, vers la fin de l'épopée de Nonnos[3].

Nous sommes ainsi amenés à conclure que l'amitié d'Hercule avec les Centaures est, au même titre que ses bons rapports avec les Satyres, une image de la béatitude dionysiaque réservée aux héros après leur mort.

2. *Lutte d'Heraclès contre les Centaures et les Satyres.*

Aussi bien, si l'on a coutume de parler de l'extermination des Centaures par Hercule, ne devrait-on pas oublier que, d'après les monuments figurés, ses rapports avec les Satyres sont souvent man-

prétation douteuse, mais ne saurait, étant donné la présence des dieux et la ressemblance du thème avec celui du char d'Athéna, contredire l'interprétation générale de tous ces monuments. — Sur cette question, voir déjà : Braun, *Bull. Inst.*, 1850, p. 52.

[1] Acrotère de style sévère de Caeré (au Louvre), représentant Athéna qui sert à boire à Hercule assis devant elle (H. Heydemann, *XII^s Hall. Winckelm. progr.*, p. 35). — Miroir gravé de Populonia : H. demi-nu, les jambes enveloppées dans un grand manteau et tenant une phiale, embrasse Alcmène en présence de Jupiter (*Not. d. Scavi*, 1905, p. 7 sq. et fig. 2). — Coupe à fig. r. de Chiusi (Berlin, 2947) : H. jeune et couronné, sans léontè, mais portant un châle sur les bras, regarde une Ménade assise sur un rocher.

[2] Statue du Louvre (*Cat.* 1896, 1665) provenant d'Alexandrie : Hercule, les jambes enveloppées dans un manteau, la léontè sous la massue sur laquelle il s'appuie, tient de la main gauche le bandeau de l'athlète et un *cep de vigne*. — Sarcophage des Amours de Mars et Vénus (C. Robert, *Ant. Sark. Rel.*, III, 2, n. 191) : Hercule, *parmi les dieux*, est à moitié nu, et un grand manteau lui enveloppe les jambes. — Bronze trouvé à Vienne, en France (*Bull. Inst.*, 1867, p. 42) : Hercule, *tenant le scyphus dionysiaque*, porte, outre la léontè, le pallium et la tunique talaire.

[3] Nonnos, *Dionys.*, XL, 420 sq. et 578. Le duc de Luynes (*Nouvelles Annales*, 1836, p. 67) assimilait à tort ce manteau à la nébride.

vais [1]. Et sans doute les critiques ont tendance à expliquer ces représentations par l'influence du drame satyrique; mais ne devront-ils pas reconnaître que la confusion sensible des Cercopes avec les Satyres [2], et la destruction des vignes de Syleus par le héros représentent les restes d'une légende où Héraclès était foncièrement hostile à Dionysos et à son thiase [3], comme il l'est d'ordinaire aux Centaures, et même parfois à Pholos, d'habitude son ami [4].

Sans chercher ici l'explication de ce phénomène, il est donc rigoureusement vrai de dire qu'Hercule ne se conduit pas avec les Centaures autrement qu'avec les Satyres : tantôt leur ami, tantôt leur ennemi [5].

[1] Voir les listes dressées par H. Heydemann, *IXtes Hall. Winckelm. progr.*, 1884, p. 9, n. 22 (Héraclès volé par les Satyres : et p. 13 sq. (Rapports d'H. avec les Satyres). Parmi les vases trouvés en Italie, remarquer : A : Hercule volé par les Satyres : Cratère de Ruvo (H. Heydemann, *loc. cit.*, pl. I et II) : Scyphus à fig. r. de Nola (Louvre, *Catal. Campana*, XI, 85. Cfr. *Philologus*, 27, p. 17, pl. II, 1) : Hydrie à fig. r. de provenance inconnue (*Museo Gregoriano*, II, pl. 19, 1. Cfr. Helbig, *Führer* (1912), n. 531). — B : Héraclès buvant, défendant son canthare contre les Satyres : Scyphus de Ruvo (*Bull. Inst.*, 1836, p. 113). — C : H. défendant les déesses assaillies par les Satyres : Cylix à fig. r. de Brygos trouvée à Capoue (Brit. Mus., E. 65, fig. *Monumenti*, IX, pl. XLVI). — D : H. attaquant un Satyre : Amphore à fig. r. de Vulci (Musée de Parme. H. Heydemann, *IIIes Hall. Winckelm. progr.*, p. 18).

[2] Schol. ad Lycophr., *Alex.*, 691. Millingen, *Peintures de vases grecs*, pl. XXXV et p. 56 sq. ; Pelikè à fig. r. de S. Maria di Capua (Berlin, n. 2359. Cfr. *XVIIes Berliner Winckelmannsprogr.*, p. 3 sqq., et pl. I 2).

[3] Cylix à fig. r. de Capoue (Musée de Zürich. *Annali Inst.*, 1878, p. 34 sq. et pl. C) ; Cylix à fig. r. de Vulci (ex-Campana. S. Reinach, *Rép. V. P.*, I, p. 392, 1-2) ; Amphore à fig. r. d'Orvieto (id., *ib.*, I, p. 228 sq. *Monumenti*, XI, pl. L).

[4] Ailleurs, c'est un géant, non caractérisé comme Héraclès, qui est en lutte contre les Satyres (*Bullet. Comunale*, 1889, p. 17-25).

[5] Amphore à fig. n. de provenance inconnue, au Louvre (Pottier, F. 266 ; fig. id., *ib.*, II, pl. 81) : Héraclès défend le pithos contre Pholos et les autres Centaures, de même qu'il défend sa coupe de vin contre les Satyres.

[6] Cette remarque suffit à rendre vaines les tentatives, incertaines d'ailleurs, de Ridgeway (*The early age of Greece*, I, 177) et de Bethe (*Pauly-Wissowa*, s. v. *Kentauren*, col. 172-173) pour expliquer l'union de la douceur et de la sauvagerie chez les Centaures.

Et la difficulté n'est pas dans l'interprétation dionysiaque, qu'il *faut* donner aux uns comme aux autres des partenaires d'Hercule, mais dans la singularité d'une telle contradiction qui les intéresse les uns comme les autres.

3. *Lutte d'Héraclès contre un Centaure et un Satyre.*

La comparaison se poursuit avec une pareille aisance lorsque le héros, suivant l'esprit simplificateur des Grecs, s'oppose non plus à un groupe, mais à un seul adversaire, Centaure ou Satyre.

Est-ce faute de place que le dessinateur s'est si souvent contenté de mettre aux prises Héraclès et un seul Centaure ?[1] Ou la simplification est-elle purement symbolique ?[2] Elle prend une forme bien plus précise lorsqu'il s'agit de Nessus, ou, si l'on préfère, du Centaure ravisseur de femme : les représentations en sont fort nombreuses[3],

[1] *a*) Oenochoé à fig. n. de Bologne (*Bull. Inst.*, 1872, p. 83. Déjà citée); — *b*) Coupe à fig. n. d'Etrurie (*Catal. Campana*, IV-VII, D, 718 Pottier-Louvre, F. 67; fig. *ib.*, II, pl. 68); — *c*) Oenochoé à fig. n. de Vulci (Leyde, S. Reinach, *Rep. V. P.*, II, p. 269, 5 ; — *d*) Cylix à fig. n. de Vulci (ex-Candelori, Münich, Jahn, 650); — *e*) Cyathe à fig. n. de Vulci (Museo Gregoriano, II, pl. A. IV, 4); — *f*) Amphore à fig. n. de Corneto (Musée de Corneto); — *g*) Amphore à fig. n. de Vulci (Münich, Jahn, 55). On donne souvent au Centaure, et la plupart du temps sans raison, le nom d'Eurytion: en fait la représentation simplifiée remonte aux origines mêmes de l'art grec.

[2] Cfr. par ex. le camée Demidoff (*Bull. Inst.*, 1834, p. 120).

[3] La fréquente présence dans ces scènes d'enlèvement de personnages accessoires, hommes ou femmes, dans des attitudes très singulièrement tranquilles; et même d'Hermès et d'Athéna (Amphore à fig. n. de Vulci: Museo Gregoriano, II, pl. A. XXXII, 2 = Helbig, *Führer*, n° 446. — Amphore à fig. n. d'Etrurie: *Cat. Campana*, IV-VII, D, 1081); sur une amphore archaïque à fig. n. (Etrurie, *Cat. Campana*, II, 418) l'attitude d'Héraclès, qui tient la femme du bras gauche et attend de pied ferme l'attaque du Centaure: nous font douter qu'il s'agisse, dans tous les cas, de l'enlèvement *précis* de Déjanire.

[4] Nous en avons relevé jusqu'à dix-neuf exemplaires trouvés à coup sûr dans les pays étrusques, presque tous vases à fig. n., et quelques-uns fort anciens.

et assez monotones en général. Mais celles qui sortent de la banalité sont instructives. Quelques-unes en effet montrent, contrairement à la légende, Nessus accompagné d'autres Centaures, comme si l'enlèvement de la femme intéressait toute la race des « fils de la Nuée », et telle est la conception qui semble avoir été reçue par les Etrusques lorsqu'ils sculptèrent des Centaures sur leurs urnes funéraires [1]. Ce thème du rapt et du secours trouvé en Hercule semble encore précisé par la double représentation, d'un parallélisme voulu, d'une amphore à fig. n. [5] qui figure : d'une part, Héraclès cherchant à enlever une femme au Centaure ; de l'autre, une femme conduite par Hermès vers Héraclès qui tire de l'arc sur un homme barbu en fuite. Rien ne nous autorise à suivre le commentateur qui veut voir en cette dernière scène l'histoire d'Iole et Eurytos ; mais il est très sûr, d'après l'attitude d'Hermès et de l'homme qui s'enfuit, que la femme vient d'être délivrée de quelque danger par l'intervention d'Héraclès. Les deux scènes se font donc pendant. Je ne sais si on peut être aussi affirmatif à propos d'une amphore de Vulci [2], où, à un héros *imberbe et non caractérisé* délivrant une femme des mains d'un Centaure en présence de deux hommes et de deux femmes, répond, sur l'autre face, un groupe d'un symbolisme funéraire très évident : un oiseau à tête humaine entre deux sphinx. Le fait même qu'à Héraclès est substitué un héros quelconque prouve que cette représentation était, aux yeux des Grecs, d'un sens plus général que l'historiette de Nessus [4]. Et si l'on ad-

[1] Voir *infra*.

[2] De provenance incertaine. *Bull. Inst.*, 1846, p. 65 sq.

[3] A fig. n. : Berlin, n° 1702.

[4] Ce monument semble particulièrement probant contre l'opinion de M. Bethe (*Pauly-Wissowa*, s. v. *Kentauren*, col. 173), qui prétend que le rapt des femmes ne devient caractéristique des Centaures qu'à partir de 500 ». Mais d'ailleurs le mythe dit de Nessus aurait-il été si répandu au VI^e^ siècle, s'il n'avait été parlant, s'il n'avait eu une signification générale? — Remarquer aussi que le *seul* Héraclès se trouve aux prises avec *deux* Centaures, Eurytion et Nessus, à propos de la *seule* Déjanire.

mettait que les deux scènes se répondent, on serait amené dès maintenant à se demander si le Centaure avec lequel Héraclès est si souvent aux prises n'est pas un monstre infernal qui enlève les hommes, au même titre par exemple que le Charon souvent représenté sur les monuments funéraires des Étrusques.

Cette hypothèse trouverait une sorte de confirmation dans la lutte d'Héraclès contre le Satyre voleur, pendant du Centaure ravisseur de femme.

Sans doute les vols du Satyre ont-ils le plus souvent dans les représentations qui nous en sont parvenues une allure peu sérieuse[1]. Mais il semble que, dans la légende primitive, il en était tout autrement: Nous possédons en effet un doublet de la légende de l'Héraclès Arcadien dans le récit des exploits d'Argos Panoptès[2], qui, pasteur de bœufs comme Héraclès[3], comme lui tue un sanglier qui dévastait l'Arcadie et se couvre de sa peau[4], tue le monstre infernal Echidna qui enlevait les passants comme Héraclès détruit l'Hydre de Lerne[5], met enfin à mort « le Satyre », Satyros, qui tyrannisait l'Arcadie et volait les troupeaux[6], comme Héraclès en Italie, selon les légendes grecques et gréco-latines, tue Lakinos à Crotone, Eutinos à Locres[7], Cacus à Rome[8], un voleur inconnu sur le fameux vase de Capoue[9].

[1] *Supra*, p. 27, n. 1. Joindre: ce S. Reinach, *Rép. V. P.*, II, p. 318, 1 (= Jahn, *Philologus*, 1868, p. 183; = *Arch. Jahrb.*, I, p. 273, 1).

[2] Apollodore, *Bibl.*, II, 1, 2. — Cfr. v. Wilamowitz-Möllendorff, *Griech. Trag.*, Préface du *Cyclope*, 7.

[3] C'est lui qui fut donné comme gardien à Io transformée en vache. Cfr. Ed. Meyer, *Forsch.*, I, p. 75.

[4] Voir Hercule coiffé d'une dépouille de sanglier sur un *quadrans* Romano-Campanien (Babelon, *Monnaies de la Rép. Romaine*, I, p. 194, n° 16-18).

[5] L'hydre, selon Hésiode (*Theog.*, 313), est fille d'Echidna, qui enfante aussi Orthros, le chien infernal de Géryon, et Cerbère. Voir *infra*.

[6] Sur Argos-Héraclès contre Satyros, voir: Roscher, *Lexikon*, s. v. *Satyros*, col. 447.

[7] Diod. Sic., IV, 24, 7; — Serv., ad Verg. *Aen.*, III, 552.

[8] Conon, *Narr.*, 3 (p. 126, 4 sqq. Westerm.).

[9] Virg., *Aen.*, VIII; — Tite-Live, etc....

[10] *Annali dell'Inst.*, XXIII (1851).

Il apparaît donc qu'à l'origine Héraclès était aussi bien l'ennemi mortel *du* Satyre qu'aux temps classiques il l'est *du* Centaure, Nessus si l'on veut. Or le satyre chapardeur des vases du V^ème^ siècle était aussi, et beaucoup plus brutalement, un enleveur de femmes, γυναιμανής, qui trouvait devant lui Héraclès, par exemple dans la célèbre coupe de Brygos que nous citions plus haut : de la même façon que le Centaure qui veut emporter Déjanire. Seulement, au fur et à mesure que le Satyre, pour des raisons littéraires, devenait un personnage comique, ce rôle se trouvait réservé aux Centaures, dont la face humaine prenait d'ailleurs au besoin les traits du Satyre ou du Silène [1] : l'exploit et le châtiment, qui primitivement étaient le lot commun de Satyre et du Centaure, se trouvèrent la part exclusive du dernier.

A quoi nous ont conduit ces longs détours? D'abord à ceci : que nous devons considérer les sarcophages où Hercule lutte contre les Centaures comme étant de caractère dionysiaque, malgré leur apparente contradiction avec ceux où le héros fait amicalement partie du thiase bachique [2]. Mais ensuite, et surtout, à la certitude d'un parallélisme absolu, dès le VI^e^ ou le V^e^ siècle a. C., entre l'attitude d'Hercule à l'égard des Centaures et sa conduite avec les satyres; en conséquence, nous disposons d'un instrument d'investigation plus puissant pour résoudre la question essentielle ici : *la lutte entre Hercule et les Centaures a-t-elle une valeur funéraire précise?* En effet, les documents relatifs aux Satyres funéraires nous aideront à interpréter ceux qui concernent les Centaures funéraires : secours non négligeable dans un problème aussi délicat.

[1] *Supra*, p. 20, n. 7. Voir surtout l'Amphore de Caeré (*Bull. Inst.*, 1881, p. 164 sq. Déjà citée), où Nessus (?) a une tête de Silène archaïque.

[2] Sans exclure, bien entendu, la possibilité d'une évolution différente, et même divergente, des deux thèmes.

4. *Le problème de la « nature infernale » des Centaures.*

La question du rôle infernal des Centaures a été débattue avec une extrême incertitude par Roscher Tümpel [1], qui, après avoir accumulé des documents très mêlés, concluent à l'existence d'une obscure légende italo-étrusque ; plus récemment par Ed. Norden [2], qui rejette la conclusion de Roscher et affirme que « toute la pensée est grecque » ; et par Kerte . qui indique un point de départ voisin du nôtre, mais d'une telle généralité qu'aucune conclusion précise ne peut en être espérée [4].

Tous trois ont peut-être eu tort de se tenir de trop près au texte célèbre de Virgile, qui place les Centaures dans le vestibule des Enfers [5]. Ces vers ont le mérite d'ébranler l'imagination et de nous contraindre, pour ainsi dire, à poser la question. Mais ils ne sont qu'un document au milieu d'une foule d'autres qui s'y rattachent de plus ou moins loin, et qui doivent être systématiquement groupés, si l'on veut essayer de se reconnaître dans les conceptions très variées et très changeantes de l'eschatologie gréco-italique [6].

[1] Roscher, *Lexikon*, II, 1, col. 1054-1056.

[2] *Verg. Aen.*, VI, p. 215 sq.

[3] Lettre citée par Ed. Norden, *op. cit.*, p. 215.

[4] Il se contente de rappeler que les Centaures sont *regardés comme* très voisins des Silènes ioniens à pieds de chevaux, qui sont la suite du Dionysos souverain des ombres. Nous avons montré que les Satyres, confondus avec les Silènes, avaient eu, *dans les temps historiques*, une carrière parallèle à celle des Centaures, *dans leurs rapports avec Hercule*.

[5] Virg., *Aen.*, VI, 289 sq. — Imité par : Stace, *Theb.* 10, 534 et *Silv.*, V, 3, 277 sqq ; et Sénèque, *Herc. fur.*, 782 sqq.

[6] C'est dire que ne peuvent nous contenter ni les animations de M. Bethe (*Pauly-Wissowa*, s. v. *Kentauren*, col. 174, 28-43) qui se tire d'affaire en niant purement et simplement que Silène ou Centaure aient jamais joué un rôle funéraire, et en taxant Virgile d'imagination poétique, sans d'ailleurs apporter aucune discussion de ce qu'il critique ni aucune preuve de ce qu'il avance ; — ni le raisonnement de M. B. Schweitzer (*Herakles*, p. 80 et 105 sqq.) qui, se fondant sur le fait rapporté

Que n'a-t-on remarqué d'abord les contradictions constantes dans la foule des légendes helléniques relatives aux Centaures? Cette race, selon Pindare également odieuse aux hommes et aux dieux [1], (et c'est le caractère même des êtres infernaux, en particulier d'Hadès), a cependant fourni l'éducateur des héros fils des Olympiens unis aux mortelles, et celui qui reçut avec tant de bienveillance dans sa caverne Héraclès, le héros presque dieu. — Cette race vouée à la mort, cette race exterminée comme pourrait l'être n'emporte quel groupe humain (et pourtant elle est d'origine divine), a pour suprême représentant un être immortel, Chiron. — Et cependant cet immortel est relégué aux Enfers; et de pitoyables légendes cherchent à expliquer gauchement pourquoi il y est, après on ne sait quel pacte avec les Erynnies [2]. — Que n'avouent-elles (ce serait plus simple) qu'il n'y a point de différence essentielle entre Chiron et les autres Centaures, que tous sont immortels, mais démons infernaux? Ainsi s'expliquerait qu'au lieu d'avoir les traits des Satyres ou des Silènes, on en trouve qui présentent la face horrible de la Gorgone [3], de même qu'ailleurs on voit la Gorgone infernale [4] sous la forme d'une Centauresse [5].

par Elien (*Var. hist.*, IX, 16) que le Centaure Marès, ancêtre des Ausoniens, avait trois âmes, ce qui le rapproche en effet des êtres infernaux multiples et en particulier de Géryon (voir *infra*), a voulu conclure de cet indice fragile au caractère funéraire des Centaures en Italie; mais la donnée d'Elien est insuffisante, et le raisonnement de M. Schweitzer, très oblique, n'est pas toujours convaincant.

[1] Pindare, *Pyth.*, II, 80: γόνον... οὔτ' ἐν ἀνδράσι γερασφόρον οὔτ' ἐν θεῶν νόμοις.

[2] Apollodore, *Bibl.*, II, 5, 4.

[3] Scarabée archaïque. Cfr. Müller-Wieseler, *D. a. K.*, 1, n° 324.

[4] Infernale déjà dans Homère, *Od.*, λ, 634.

[5] Vase béotien à reliefs du Louvre. Voir L. Malten, *Das Pferd im Totenglauben*, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 182, fig. 3. — M. Malten suppose que Méduse, primitive déesse infernale et chevaline, ne fut introduite que plus tard dans le cercle des Gorgones non chevalines (*l. c.*, p. 181-184). Mais le texte d'Homère et le scarabée cité *supra* rendent l'hypothèse à la fois inutile et aventureuse. — Cfr. deux scarabées grecs d'influence phéni-

Comment se fait-il encore que, voués primitivement aux eaux pures des orages et des sources jaillissantes [1], on les trouve ailleurs relégués dans l'humide obscurité du chaos [2]; mieux encore, liés au flux des eaux sulfureuses à l'impure odeur de cadavre [3], qui, aux yeux de toute l'Antiquité, étaient d'origine infernale ? — Et comment expliquer enfin que le sang de Nessus soit un poison mortel aux prodigieux effets [4], tandis que la mystérieuse Centaurée (Κενταυρὶς ποίη) ressuscite les morts et fait revenir vivant de l'Hadès sans retour ? [5].

Ce sont là autant d'indices d'une double nature des Centaures, avec prédominance nette du caractère infernal, surtout peut-être en Orient, où ils semblent se trouver mêlés à la démonologie vulgaire [6]. Mais ce double caractère explique avec une parfaite netteté qu'aux temps classiques Héraclès se montre, comme nous l'avons vu, tantôt leur ami, tantôt leur adversaire, selon qu'ils sont des demi-dieux bienfaisants ou des démons funestes. Quant à savoir laquelle des deux fonctions leur fut attribuée d'abord, c'est ce qui échappe totalement à notre recherche.

cienne, provenant sans doute d'Étrurie; la Gorgone ailée, à corps de cheval, tient sur l'un un lion, sur l'autre un sanglier (Furtwängler, *Ant. Gemmen*, pl. VII, 39 et 40; — Micali, *Storia*..., pl. 46, 18 et 17); tous deux semblent dater du VIe siècle.

1 *Supra*, p. 19.

2 Bérose, *fragm.*, I, 4 (Müller).

3 Pausan., V, 5, 10; — Philon, [illegible] Κενταύρων, I (Bernays). — Textes réunis par Roscher, *loc. cit.*

4 Voir Sophocle, *Trach.*, 688 sqq.; — Sénèque, *Herc. Oet.*, 720 sqq. — Nonnos, *Dionys.*, XXXV, 63. — Chiron, selon certaines légendes, ressuscite Actéon et peut-être Hippolyte (S. Reinach, *Archiv für Religionswiss.*, X, 1907, p. 51).

5 Voir la plaque de bronze archaïque d'Olympie (Roscher, *Lexikon*, s. v. *Kentauren*, 1047, fig. 4): en quatre registres de haut en bas: trois oiseaux; deux griffons affrontés; Héraclès tirant sur un Centaure qui s'enfuit; Artémis « persique » entre deux lions qu'elle tient la tête en bas. Cette figure rappelle celle d'Ishtar, la déesse infernale des Babyloniens; les griffons ont aussi un caractère funéraire. — Cfr. les Onocentaures en Judée, sorte de démons infernaux (Roscher, *loc. cit.*).

Les Centaures pénétrèrent en Italie sans doute par plus d'une voie: mais ils ne semblent avoir connu une réelle popularité que dans deux domaines: la Campanie et l'Etrurie [1]. De prétendre avec Elien [2] qu'ils furent naturalisés dans la péninsule parce que Marès, père des Ausoniens, avait la forme d'un Centaure, c'est une plaisanterie. Il est naturel d'attribuer leur introduction en Campanie aux colons locriens fondateurs de Cumes [3]; quant aux monuments étrusques, dont quelques-uns remontent fort haut, ils n'excluent pas, tant s'en faut, la possibilité d'influences orientales.

Telle quelle, la légende italique des Centaures est d'une pauvreté stupéfiante: dans les termes où la connaissait Lycophron, elle se bornait à dire que, chassés de Thessalie par Hercule, ils avaient traversé la Tursénie et s'étaient réfugiés dans l'île des Sirènes, dont les chants les avaient fait mourir [4]. Intéressante cependant à divers égards: d'abord en ce qu'elle rattache (gauchement) l'aventure des Centaures à l'histoire d'Héraclès; — ensuite en ce qu'elle ne peut citer aucun épisode de leur vie *terrestre* en Italie [5]; — enfin en ce qu'elle s'applique à lier matériellement, par la course fuyante des Centaures, les deux seules régions où nous les voyons bien connus [6]. Cette légende a donc tous les caractères d'une création mixte, d'un échafaudage pénible; sa mesquinerie s'en aggrave d'autant: il devient sensible que les Centaures n'ont pas eu d'existence active sur le sol italique.

[1] La Sicile ne semble pas s'être beaucoup occupée d'eux. Cfr. cependant la comédie d'Epicharme, Ἡρακλῆς παρὰ Φόλῳ, témoignage littéraire en concordance, malgré quelque retard, avec l'imagerie attique de cette légende.

[2] Elien, *Var. hist.*, IX, 16.

[3] Roscher, *Lexikon*, s. v. *Kentauren*, col. 1044 sq.

[4] Lycophr., *Alex.*, 670, et Tzetzes, *ad loc.* Cfr. Ptolémée, *Nov. hist.* 5, p. 192, 22 (Westerm.); Apollodore, *Bibl.*, II, 5, 4.

[5] Les monuments figurés non plus ne nous permettent d'en reconstituer aucun.

[6] L'île des Sirènes est, selon toute vraisemblance, une création Cuméenne.

Il n'y ont pas vécu : mais ils y sont morts. Et de quelle mort ! Il vaudrait mieux appeler cela une disparition. Car enfin l'île des Sirènes peut, par telle colonie grecque, être localisée en un point déterminé de la côte italienne. Mais, mythiquement parlant, c'est une île infernale du lointain Occident ; [1] les Sirènes, tous les Grecs le savent (et leurs disciples italiens), sont des démons qui attirent les hommes aux gouffres infernaux : Ulysse est trop connu dans ces parages pour que nul en ignore. Et si quelqu'un était tenté d'oublier ce que signifient au juste ces « îles occidentales », on lui rappellerait, et le jardin des Hespérides, et les îles des héros bienheureux, et l'Erythie du triple Géryon, pasteur d'Hadès : on lui dirait que la Gorgone infernale aussi habite une île « océanique » [2], et de même les Harpyes [3]. Et il serait sans doute amené à se demander pourquoi dans la légende italiote l'île des Sirènes devient aussi l'île des Centaures? Au juste, les Satyres eux aussi n'habitent-ils pas de lointaines îles occidentales, qui portent leur nom [4]? Mais tandis que les Satyres y vivent leur libre vie dionysiaque, les

[1] Aux confins du monde, c'est à dire à l'entrée de l'Hadès : Voir Platon, *Cratyl.*, 403 D. Cfr. L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 239.

[2] A. Furtwängler, *Roschers Lexikon*, s. v., 1695.

[3] Gardiennes de l'Arbre des Hespérides, selon certaines traditions. Cfr. O. Kern, *De Orphei theogoniis*, p. 88, (cité par E. Norden, *Verg. Aen.*, VI, p. 215).

[4] Strabon, X, 166. — Même si l'on admet que c'est là une anecdote géographique et rationaliste provenant de navigations assez tardives, il resterait à se demander pourquoi les navigateurs ont *trouvé* des satyres dans ces parages, et pourquoi ils ont répandu l'historiette. Le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'ils s'attendaient à toutes sortes de merveilles en approchant des confins occidentaux autrefois hantés par Dionysos (Lucien, *Ver. hist.*, I, 7, parle d'une île occidentale où ont abordé seuls Dionysos et Héraclès). Mais, plus probablement, ils comptaient atteindre soit les jardins des Hespérides, soit un quelconque paradis dionysiaque. Martianus Capella, qui place les Hespérides à l'extrémité de l'Afrique, fait du Mont Atlas ce petit tableau... fantaisiste, mais pittoresque : « Per diem silet, nocte et ignibus micat ; tibiis, fistulis, cymbalis tympanisque perstrepat. *Satyris Aegipanisque bacchantibus* » (VI, 667).

Centaures n'atteignent à l'île des Sirènes que pour y mourir; oui certes: mais pour y mourir à force d'entendre des chants mélodieux, ce qui était considéré comme une jouissance paradisiaque.

Nous voilà conduits à une contradiction claire, mais inextricable. En effet, ne possédant aucune autre forme de la légende, nous ne pouvons expliquer comment, de modification en modification, elle a pu aboutir à une telle absurdité ou, si l'on préfère, incohérence. On voit bien qu'à un moment donné en Italie (sans doute en Campanie) les Centaures, *inexistants sur terre*, se sont trouvés *liés aux Sirènes, êtres infernaux;* on soupçonne qu'ils ont eu, pour ces populations occidentales, un rôle funéraire plus accentué du fait que leur rôle terrestre était plus réduit, tandis qu'en Grèce la distinction n'avait jamais été nette: et c'est tout.

Les mêmes difficultés se représentent lorsqu'on serre d'un peu près les textes littéraires que certains critiques ont invoqués pour prouver le rôle infernal des Centaures. Virgile [1] a placé dans le « vestibule » des Enfers les Centaures, les Scyllas, Briarée, l'Hydre de Lerne, la Chimère, les Gorgones, les Harpyes: mais ce sont des ombres. On part de là pour affirmer que les Centaures figurent dans cette liste comme pourraient le faire des morts quelconques; donc qu'ils n'ont aucun rôle funéraire. Mais, pour la moyenne des imaginations populaires, les Gorgones (sauf Méduse) et les Harpyes continuaient à exister et à enlever les morts; de même Scylla; tandis que la Chimère et l'Hydre avaient été tuées de fait. Le texte de Virgile ne prouve donc rien, puisque le poète a modifié de parti-pris les croyances communes de son temps. Il a voulu symboliser à l'entrée des Enfers la destruction des monstres, infernaux ou terrestres, par les héros bienfaisants. Mais cela ne préjuge pas la double question qui nous intéresse: parmi ces monstres, les Centaures sont-ils

[1] Virg., *Aen.*, VI, 285 sqq.

infernaux ou terrestres? Etaient-ils, avant Virgile, placés à l'entrée des Enfers, selon des croyances plus ou moins populaires[1]?

Les vers de Sénèque ne sont pas plus clairs[2], sauf en ceci que les Centaures « émergent » de la foule anonyme des morts, comme s'ils étaient caractéristiques du lieu, comme l'Hydre, dont la nature infernale est bien assurée[3]. Mais la présence des Lapithes vient confondre toute certitude.

Et il y a pire incertitude dans les deux passages de Stace que l'on invoque pour le même objet: l'un, en effet, fait des Centaures de vaines ombres, parmi celles des monstres *panis*, tout en laissant entendre que ces monstres appartiennent *en propre* à l'Erèbe[4]; tandis que l'autre groupe nettement les Centaures avec *Cerbère*, l'hydre et Scylla, comme des êtres « diaboliques » attachés à la punition des coupables, et qui s'écartent devant les morts justes[5].

Ces textes nous laissent dans l'état pénible d'un homme qui ferait toujours le même rêve, en prévoirait sans cesse la conclusion, et dont les idées se confondraient régulièrement au moment où la solution est proche. Nous avons l'impression que les trois poètes, travaillant sur une matière commune (on ne peut dire en effet que Sénèque et Stace *suivent* Virgile, puisque les trois conceptions dif-

[1] Le texte du Ps. Platon, *Axiochos*, III, pourrait faire penser que les Grecs unissaient les Centaures à Scylla, comme monstres infernaux: « C'est comme si Axiochos craignait *Scylla ou un Centaure*, qui n'existent pas à présent et qui n'existeront pas non plus *après sa mort* ».

[2] Sen., *Herc. fur.*, 782 sqq. Hercule traverse le Léthé dans la barque de Charon: « Tunc nasta trepidant monstra, Centauri truces, Lapithaeque multo ad bella succensi mero... », puis l'Hydre de Lerne.

[3] Cfr. E. Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 215 et 275. Voir *infra*.

[4] Stace, *Théb.*, IV, 534 sqq.: « Quid tibi monstra Erebi, Scyllas, et *inane furentes* | *Centauros*, solideque intorta adamante gigantum | uincula, et angustam centeni Aegeonis umbram? ». C'est à peu près la conception de Virgile, moins homogène cependant, parce que les deux caractères contradictoires sont exagérés chacun dans son sens.

[5] Stace, *Silv.*, V, 3, 277: « Nullo sonet asper ianitor ore | Centaurosque hydraeque greges Scyllaeaque monstra | anersae celent valles ».

fèrent entre elles), ont interprété selon leurs propres idées philosophiques et l'à-propos momentané de leurs œuvres des données populaires dont ils ne voulaient pas se faire les complices, quoiqu'ils fussent séduits par leur caractère poétique. Mais ce n'est là qu'une impression.

5. *Le rôle funéraire des Centaures.*

La clarté, ce qui paraîtra sans doute singulier, vient des monuments étrusques : en particulier des urnes funéraires si nombreuses, surtout à Volterra, et classées dans le grand recueil de Brunn-Körte [1].

Un premier point hors de doute, c'est que, sur ces monuments, les Centaures se trouvent fréquemment groupés avec des êtres infernaux : Gorgone [2] ; Scylla [3] ; la Chimère [4] ; enfin le Sphinx, Charon

[1] Brunn-Körte, *I rilievi delle Urne etrusche*, II, p. 155-176 et pl. LXIII à LXXIII.

[2] Jeunes Centaures de part et d'autre d'une tête de Gorgone sur deux urnes de Montepulciano au Musée de Palerme (Brunn-Körte, II, pl. LXIV, 4 et 5). — Pour le caractère funéraire de cette représentation en Etrurie, on comparera les urnes de Volterra, nos 38, 39 et 42, où figurent des têtes de Gorgones à ailettes, rapprochées d'une urne (sans n°) du même Musée, où se voit à la même place un démon femelle ailé, des ailettes aux cheveux, tenant une épée et assis sur un rocher : thème funéraire fréquent (le plus souvent le démon est de caractère marin et enlève un homme). — Ce groupement et sa signification peuvent d'ailleurs venir de la Grèce archaïque (voir *supra*, p. 33 et n. 5) : l'important ici est de voir qu'aux temps classiques, et en Italie, il n'a rien perdu de son sens, au contraire.

[3] Roscher, *Lexikon*, s. v. *Kentauren*, 1055. Le démon marin enlevant le mort est fréquent sur les urnes de Volterra : voir par ex. n° 392 ; un curieux Scylla mâle sur les urnes nos 71 et 449. — Scylla a un caractère infernal déjà dans Homère (*Od.*, μ, 100) ; cfr. E. Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 215, et *supra*, p. 37.

[4] Roscher, *Lexikon*, s. v. *Kentauren*, 1055 ; cfr. id., *Gorgonen*, p. 28 sqq. — Pour le caractère infernal de la Chimère, voir : Usener, *De Iliadis carmine quodam Phocaico* (Bonn, 1875), p. 40 ; Ettig, *Acherontica*, *Leipz. St. z. class. Phil.*, XIII, p. 336 ; E. Norden, *op. cit.*, p. 215. Textes expres-

et une Furie, sur une urne qui semble vouloir cumuler tous les thèmes funéraires possibles [1].

Il arrive d'autre part que, sur ces urnes, les thèmes de la légende grecque soient repris, mais avec des modifications expressives. C'est ainsi que la Centauromachie, à laquelle une ciste italique [3] donne une forme déjà extrêmement vague et générale, parait représentée, au mépris des traditions grecques, comme la lutte de plusieurs hommes contre un seul Centaure [2], ou, si l'on préfère, comme le sauvetage d'un homme des mains ennemies du Centaure; sans que l'amphore qui y figure fasse aucunement allusion au pithos de Pholos, comme le prouvent et sa position et sa présence dans quantité d'autres monuments du même genre où il ne saurait en être

sifs de Lucien, *Dial. mort.*, 30, 1; *Menipp.*, 13 sq. — Sur le même monument, avec le Centaure et la Chimère se voit une femme ailée qui est soit Gorgo, soit Artémis persique. Cette déesse, très répandue en Étrurie sous la forme de la Πότνια θηρῶν, et dont les origines orientales ne sont pas douteuses (Fr. Poulsen, *Der Orient und die frühgriech. Kunst*, p. 115 sqq.), figure elle-même dans des représentations peut-être funéraires (Diadèmes en or de Kiev: luttes de cavaliers contre des Griffons et Artémis persique: *Arch. Anzeig.*, XXXIII, 1918, p. 140 sqq. — Cfr. Gerhard, *Etruskische Spiegel*, pl. 243 A: Artémis persique et Gorgone.

[1] De Volterra (Brunn-Körte, II, pl. LXIII, 3). Petites faces: *a*) Charon et Furie, chacun tenant un serpent, de part et d'autre d'un objet droit, peut-être un cippe funéraire; *b*) Sphinx terrassant un homme et tournant la tête vers un oiseau. Face principale: Centaure luttant (?) contre un serpent. — La lutte d'un démon infernal contre le serpent se comprend très bien même à côté d'autres démons ayant le serpent comme attribut: car le serpent funéraire représente aussi bien le dieu infernal que le mort (O. Seiffert, *Die Totenschlange auf lakonischen Reliefs*). De la même façon le griffon est figuré sur un sarcophage dévorant un serpent (C. Robert, III, 2, 166 *a* et *b*).

[2] Carl Jacobsen, *Ny Carlsberg Glyptothek, Helbig Museet*, 4, 81, p. 38.

[3] Brunn-Körte, II, pl. LXVII, 2: Deux centaures dos à dos assaillis par deux guerriers; sous chacun d'eux un jeune homme en bonnet phrygien terrassé; entre eux deux, une amphore pointue renversée. — Id., *Ib.*, II, pl. LXVII, 1: Un homme terrasse le centaure, un autre accourt; un troisième, devant, semble fuir; devant lui, une amphore debout. — La représentation de la première urne doit être considérée comme double et symétrique.

question [1]. De même le mythe de Nessus est modifié de la façon la plus singulière : si parfois il arrive que soit figuré assez nettement Hercule délivrant une femme des mains du Centaure [2], ici encore, comme dans les représentations précédentes, le Centaure est isolé et il a plusieurs adversaires : fait si remarquable que les éditeurs de la seconde y voient « Hercule introduit dans une Centauromachie, on ne sait pourquoi » [3]. Disons simplement que le mythe de Nessus a été généralisé par les sculpteurs étrusques pour devenir le thème du Centaure enleveur de femme assailli par les héros, nous serons plus près de la vérité : à preuve d'autres urnes de même genre, mais où manque Hercule [4].

Ainsi les Etrusques, en reprenant les images des Grecs, ne les comprennent plus comme illustrations de légendes précises. Ils généralisent ; et toujours dans le même sens. Des aventures aussi différentes à l'origine que celles de Pholos et de Nessus (peut-être contaminée par celle d'Eurytion) deviennent une seule et même chose : l'homme (ou la femme) tombé aux mains du Centaure et délivré par l'intervention *du* héros, qui, lorsqu'il se précise, est Hercule. Que ces représentations, par leur généralité même, *puissent* avoir un sens symbolique, cela est assez clair ; mais la démonstration n'en sera possible qu'après examen d'autres monuments.

Car le Centaure apparaît d'ordinaire sur les urnes étrusques dans une tout autre position. Il est seul, toujours, et triomphe à la fois de plusieurs ennemis [5]. Les Grecs ne connaissaient rien de semblable. Or quand on voit les peuples italiques innover dans des représentations d'origine hellénique, on doit y porter une extrême

[1] Voir par ex. Brunn-Körte, II, pl. LXIII, 2 : Jeune Centaure courant au-dessus d'une amphore renversée. Voir *infra*.

[2] Urne de Chiusi (*Bull. Inst.*, 1859, p. 162) ; — Urne de Pérouse (Brunn-Körte, II, pl. LXXI, 9).

[3] Brunn-Körte, *ad loc. cit.*

[4] Brunn-Körte, II, pl. LXXI, 10 et 11.

[5] Brunn-Körte (II, pl. LXIX sqq.) en comptent seize exemplaires.

attention. Mais il y a plus. Ce thème du Centaure vainqueur de plusieurs adversaires se trouve mêlé, d'étrange façon, au mythe d'Oenomaos sur deux urnes de Volterra [1]. Ce mythe est l'un des plus expressifs de la sculpture funéraire romaine: il représente à la fois la soudaineté et la vulgarité des accidents mortels, et l'enchaînement des catastrophes entraînées l'une par l'autre. L'introduction dans une pareille scène du Centaure triomphant ne figure-t-elle pas la victoire d'Hadès et la vaste déroute des hommes devant la mort?

Simple hypothèse encore. — Voici d'autres urnes où se voit le Centaure seul (ou deux Centaures symétriques, ce qui revient au même) enlevant une femme [2] qui, d'ordinaire, *consent à son enlèvement* [3]: plusieurs fois le Centaure tient une palme. Et le sens funéraire de ces représentations est attesté soit par la présence de la patère ombiliquée [4], soit par les représentations annexes du griffon hippocampe [5], soit par le groupement complexe de divers éléments sur l'une de ces urnes. On y voit [6], entre les deux Centaures barbus qui, dos à dos, et reposant chacun sur une grande amphore, enlèvent des femmes, un jeune homme assis de face, une

[1] Brunn Körte, II, pl. LXVIII, 3 et 4. — Ce pourrait être une bévue du sculpteur: un sarcophage romain du Louvre (974 ex Borghèse) figure, devant le char d'Oenomaos, un cavalier vu de dos, dont le tronc humain semble prolonger le corps du cheval. Mais, étant donné l'abondance des urnes du groupe précédent, dont le thème exact se retrouve dans ces deux monuments, il est certain que l'erreur des sculpteurs (s'il y a erreur) a été volontaire.

[2] Urne étrusque du Musée de Palerme n. 35. Cfr. Brunn Körte, II, pl. LXVI, 8.

[3] Urnes de Chiusi (Brunn Körte, II, pl. LXIV, 6) et de Volterra (id., *ib.*, pl. LXIV, 7).

[4] Sur des urnes de Volterra (nn. 32, 34, 298), la grande phiale ombiliquée est présentée par deux démons ailés nus, comme ailleurs le Gorgoneion.

[5] Urne de Palerme. — Les démons marins, dérivés de la croyance à un voyage maritime vers les Enfers, sont fréquents sur les urnes étrusques et sur les sarcophages romains.

[6] Brunn-Körte, II, pl. LXV, 7.

épée nue à la main : sur les petits côtés, d'une part le couple des défunts se tenant par la main, l'homme en armes accompagné de son cheval ; de l'autre un couple, l'homme tenant un rouleau, debout devant un homme assis tenant lui-même un rouleau. Que l'on interprète comme on veut ces deux dernières scènes (peut-être le « congé » et le « jugement »), il est visible qu'il s'agit ici des défunts, si souvent représentés ailleurs sur le couvercle des urnes. Quant à la figure centrale, elle ressemble singulièrement, pour l'armement et pour la place qu'elle occupe, au démon marin ou au démon femelle tenant une épée, que l'on voit sur d'autres monuments funéraires étrusques [1]. La face principale a donc un *sens symbolique* (mort et enlèvement), tandis que les faces secondaires sont des *représentations réalistes* ; leur union pouvant figurer, si l'on veut, la succession chronologique du congé, de la mort, du voyage infernal, du jugement. Laissons même de côté cette dernière hypothèse, peut-être trop séduisante : il reste comme fait certain que *le Centaure ici joue un rôle funéraire* [2].

Le curieux, dans ces derniers monuments, c'est que la femme consente à son enlèvement, tandis que, dans les précédents, le Centaure faisait figure de meurtrier ou de ravisseur brutal. Plus saisissante encore la contradiction, lorsque l'on remarque sur les uns et sur les autres des symboles dionysiaques très clairs : soit les amphores, soit souvent dans les groupes où le Centaure terrasse plusieurs adversaires, l'écharpe de lierre qu'il porte au travers du torse. L'interprétation de ce dernier détail est certaine. Celle des amphores nous force à entrer dans quelque détail.

[1] Urne de Volterra n. 62 ; autre sans n., citée déjà *supra*.

[2] Il importe de remarquer qu'ici encore une influence grecque est possible. Un relief de terre-cuite, du début du IV^e^ siècle, trouvé à Tarente, représente un mort héroïsé emporté par un Centaure vers le Lit et le Banquet (*Röm. Mittheil.*, XII, 1897, pl. VII). Le monument est isolé, mais expressif. Replacé au milieu de notre argumentation, il la confirme, nous semble-t-il, tout en tirant d'elle une nouvelle force.

Porphyre, dont l'éducation symboliste ne laisse rien à désirer, hésite entre deux interprétations: Cratères et Amphores sont les symboles des sources, dit-il quelque part; de Bacchus et des Nymphes, énonce-t-il ailleurs [1]. Etant donné la nature de Bacchus, il n'y a pas là contradiction, mais seulement indétermination. Au surplus, les sources elles-mêmes ne sont pas étrangères, tant s'en faut, au monde infernal ni aux pratiques funéraires; sans revenir sur la Mnémosyne des Orphiques [2], sans suivre dans ses hardies hypothèses Furtwängler qui voit sur certains monuments grecs et étrusques Hercule en train de recueillir l'eau merveilleuse des Enfers à la Source de Vie [3], il est certain que la lustration aux fontaines emportait presque toujours pour les imaginations antiques le sens d'une purification, et finit même par être expressément notée comme un moyen magique d'acquérir l'immortalité [4].

Mais le symbolisme dionysiaque des amphores est bien plus probable. Les nombreux monuments qui représentent Hercule naviguant sur un radeau d'amphores [5] ne font que donner une forme mythique à un thème très général, au moins influencé par les conceptions dionysiaques [6], et qui doit être celui de la navigation vers

[1] Porphyre, *Antre des Nymphes*, 17 et 13.

[2] *Supra*, 1er art., II, 2.

[3] Furtwängler, *Ant. Gemmen*, IV, p. 197-198. Ces hypothèses peuvent être fondées: mais nous nous en tenons ici à une étude aussi objective que possible.

[4] Martianus Capella, II, 142: « lympha subluere ».

[5] Pierres gravées: Furtwängler, *Ant. Gemmen*, pl. XIX, 38; LXIV, 26; XX, 41 (étrusques); XIX, 37 et 38 italiques). — Miroirs gravés: Gerhard, *Etr. Spiegel*, I, pl. XXIX, 18; CXLIX; CCCXLI, 1; CCCXCVIII. — Voir sur ce sujet Martha, *Art Etrusque*, p. 593 (qui propose à ce thème une origine assyrienne); Courbaud, *La Navigation d'Hercule*, in *Mélanges de l'Ecole de Rome*, XII, 1892, p. 274; Furtwängler, *Ant. Gemmen*, III, p. 198.

[6] Le navigateur n'est pas toujours Hercule: Furtwängler, *Ant. Gemmen*, pl. XIX, 36 et XX, 39. C'est un Satyre ou Silène sur deux scarabées étrusco-italiques (id., *ib.*, pl. XVIII, 13 et XIX, 35). Le personnage de l'intaille XIX, 36 tient une amphore et probablement un poisson; le

les îles Fortunées, le pays des Hespérides, en tout cas un paradis bachique [1] : sens survivant encore, bien qu'avili par des conseils épicuriens, sur les intailles hellénistiques ou romaines qui figurent des squelettes aux prises avec des amphores à coup sûr pleines de vin [2]. On a remarqué d'autre part qu'au III[e] siècle les coupes et les amphores se multiplient dans les scènes bachiques gravées sur les miroirs étrusques; il faut y joindre cette constatation que, sur des miroirs où l'on voit Hercule le pied sur une amphore renversée, le héros est accompagné par des Victoires [3]. Or, pour les Etrusques, victoire, accession à l'Olympe, et bonheur dionysiaque se confondaient, comme le prouve un miroir où l'on voit, au milieu de symboles bachiques, Hercule assis dans le giron de Junon qui l'al-

satyre de XIX, 35, tient le thyrse et un poisson: le rapprochement est instructif. — L'origine plastique du thème est-elle dionysiaque? On pourrait le penser en voyant sur un scarabée italique (ou étrusque) de Berlin (Furtwängler, *Ant. Gemmen*, XIX, 40) Hercule imberbe, assis fatigué sur une amphore, et sous lui trois amphores réunies. L'amphore comme symbole du repos se trouve derrière Héraclès jeune, assis sur une monnaie grecque de Phaestos (E. Babelon, *Mon. Grecques*, pl. 256, 6 et 8).

[1] Une hydrie à fig. r. trouvée à Abella (Naples, Heydemann, 2852) donne un caractère dionysiaque très net au jardin des Hespérides: Héraclès cueille tranquillement les fruits; on voit un lièvre, un chevreuil, des fauves.

[2] Furtwängler, *Ant. Gemmen*, pl. XXIX, 47 et 49; XLVI, 26. Ces pierres, montées en anneaux, étaient à coup sûr destinées à exercer les buveurs à profiter de la vie, comme les vases de Bosco-Reale; cfr. Pétrone, *Sat.*, 34. Mais les attitudes *vivantes* des squelettes ivrognes sont dérivées des anciennes croyances en la vie future dionysiaque, dont les Epicuriens se moquaient, aussi bien que Platon, mais pour d'autres raisons.

[3] Gerhard, *Etr. Spiegel*, V, pl. 63, 2; pl. 64. — Considérer l'amphore comme un prix agonistique est une hypothèse bien fragile: de quoi? et pourquoi apparaît-elle dans des circonstances si variées? Sans netteté, et sans préciser la différence entre la victoire agonistique et l'héroïsation, M. Schroeder écrit (*Grabdenkm.*, p. 54): « In den Amphoren aber, die häufig in der Zweimahl vorkommen, mag sich eine Erinnerung an die zum Grabkult und dann in Agonistischem Sinne zum Heros in Beziehung stehenden Amphoren forterben ».

laite[1] en présence de Jupiter, Minerve, Turan Vénus, et Méan Victoire) tenant prêts les rameaux de la victoire. Il résulte d'une étude comparée de ces monuments que, le plus souvent, à partir du III^e^ siècle, l'amphore a, en Etrurie, un sens bachique, ordinairement lié à une conception dionysiaque de l'immortalité bienheureuse[2].

Les urnes qui nous occupent ne remontent pas plus haut que ce siècle, tant s'en faut; et doivent donc être interprétées suivant ces principes. L'amphore qui y figure se retrouve sur les sarcophages Romains sous la forme de cornes d'abondance croisées[3], ou sous celle, plus nette encore, des cratères, ou corbeilles de fruits, renversés, parfois joints à des symboles bachiques[4].

Cela étant donné, le problème des urnes funéraires étrusques à représentations de Centaures se pose en ces termes: le Centaure étrusque est tantôt un massacreur, tantôt un enleveur de femme; et, dans ce dernier cas, tantôt la femme appelle la délivrance, tantôt elle consent à son enlèvement: enfin, en toutes ces circonstances, le Centaure a un caractère dionysiaque. Comment se concilient ces éléments?

Nous rappelons qu'aux VI-V^e^ siècles les monuments *grecs* nous représentaient Héraclès, de façon à peu près semblable, alternativement ami et adversaire des Centaures bachiques et des Satyres; qu'au IV^e^ siècle, dans l'Italie méridionale se multiplient les peintures et sculptures, de caractère peut-être orphique, avec surement

[1] L'allaitement par Héra comme rite d'agrégation d'un héros à l'Olympe est bien connu.

[2] Une urne étrusque du Louvre figure un griffon courant au dessus d'une amphore renversée: ce qui montre bien que, de dionysiaque, le symbolisme était devenu funéraire.

[3] Motif très fréquent. Sur un sarcophage du Louvre, elles sont tenues par deux fleuves couchés entre lesquels se voit une barque à un rameur, sous le médaillon du défunt: allusion très nette au voyage vers l'au-delà.

[4] Par ex. panthères, satyres. Il arrive parfois, bien entendu, que ces corbeilles soient de simples bouche-trous.

influence pythagoricienne), qui figurent avec complaisance les tourments des Enfers et donnent un sens symbolique aux « Descentes » d'Orphée, d'Héraclès, etc.; qu'enfin l'Etrurie, par l'intermédiaire de la Campanie ou autrement, pénétrée à une date reculée par les croyances et les espérances dionysiaques, se fait peu à peu sur l'au-delà des idées de plus en plus sombres, sans renoncer pour cela à ses conceptions d'héroïsation bachique. Et nous demandons si les Centaures dionysiaques des urnes étrusques ne sont pas les envoyés du dieu souterrain, conçu tantôt comme un tyran, tantôt comme un bienfaiteur?

Que l'on n'oppose pas à cette conclusion la contradiction qu'elle semble présenter. Sous l'Empire Romain encore, si l'enlèvement de l'âme était reproché d'ordinaire aux *immites dei* (Pluton, Ditis, Proserpine) ou aux *dirae uolucres* (Harpyes, Griffon, Aigle, Sphinx), d'autres textes funéraires l'attribuent à de plus douces divinités, aux souffles de l'air (*aurae*), à Vénus, aux Nymphes [1], qui en feront leur compagne dans le thiase bachique. De même les Centaures, que, sous des influences sans doute orientales, les Etrusques représentaient autrefois ailés [2] comme les ravisseurs infernaux auxquels ils se substituaient déjà dans certaines imaginations grecques [3], enlèvent doucement les femmes sur les urnes étrusques dans le même temps où l'on voit Charon aux oreilles de Silène, à la face de Satyre [4], presser cruellement le voyage du mort vers les Enfers. Et si les Centaures infernaux, bienveillants dans certains cas, dans d'autres se montrent cruels [5], ils ne diffèrent pas pour cela des

[1] Schroeder, *Grabdenkm.*, p. 69-70 et p. 69, n. 6.

[2] Roscher, *Lexikon*, s. v. *Kentauren*, col. 1045. Cfr. *supra*, p. 33, n. 5

[3] Cfr. Fr. Boll., *Aus der Offenbarung Johannis*, p. 72; et lettre de Körte citant le vase italique *Arch. Jahrb.*, I, p. 304, n. 10 (Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 215 sq.). Joindre: *supra*, p. 43, n. 2.

[4] Par ex. urne de Volterra n. 400: Quadrige conduit par Satyre-Charon (nu, ailé, tenant un serpent et le pedum) et soutenu par Triton ailé.

[5] Théognis (542) les appelle ὠμόφρονες. C'est un des caractères des démons de l'Hadès. Cfr. Dieterich, *Nekyia*, p. 48 sq.

Satyres Silènes qui, cruels en Italie et parfois déjà en Grèce [1], étaient d'autres fois, dans le même pays, les représentants de la jouissance dionysiaque [2].

La contradiction en ces matières gênait si peu les Etrusques à la fin de la République Romaine que, sur une peinture célèbre de la *Tomba del Tifone* [3], on voit un cortège d'âmes accompagné par des démons dionysiaques, aux cheveux serrés dans un nœud de serpents, les uns ayant les traits sympathiques d'une jeune ménade, d'un satyrisque, d'un joueur de trompe, tandis que l'horrible Charon, *à face de Silène, à la patte de lion*, tient son redoutable marteau. Cette belle, mais incertaine représentation confond les idées si nettement figurées au III[e] siècle avant notre ère dans les peintures de la *Tomba del Cardinale* à Corneto aussi où l'âme du mort se trouve attaquée par un mauvais démon, mais défendue par un « ange gardien » [4]. On peut certes trouver qu'il y a eu décadence dans les conceptions funéraires des Etrusques : mais ici nous avons à constater, non à discuter, encore moins à juger.

6. *De la décadence étrusque à l'Empire romain.*

L'art funéraire de l'Empire, tout en acceptant volontiers les thèmes des urnes étrusques, choisit entre eux, augmente ou diminue leur importance [5], les modifie en tel ou tel sens.

[1] Satyres dans des scènes d'omophagie : voir G. Nicole, *Daremb. Saglio*, s. v. *Satyri-Sileni*, p. 1095, col. 2. — Cfr. Stèle funéraire de Bologne (*Monum. d. Lincei*, 1910, XX, p. 651, p. 66-68) : torse d'un démon-Silène gigantesque sortant du sol et tenant le mort.

[2] Voir par ex. la tombe peinte de Corneto déjà reproduite par Micali, *Storia d. antiche pop. Italiane*, 1836, III, p. 103 sq. et pl. LXVII. Elle représente des jeux et des danses bachiques : en fronton, deux Silènes ithyphalliques, canards et panthères.

[3] F. Weege, *Etrusk. Malerei*, fig. 39 p. 45 et pl. 49, 2.

[4] Id., *ib.*, p. 87 sqq.

[5] Ainsi l'image du démon marin brandissant la rame se trouve reléguée, en toutes petites dimensions, sous le médaillon réservé au défunt.

Il garda la double conception funéraire des Centaures. Mais aux Centaures favorables il conserva le caractère dionysiaque [1], et il accentua encore leur sens de compagnons bienveillants du mort dans le voyage infernal en leur donnant une forme à moitié marine [2]. Aux Centaures meurtriers, au contraire, il n'attribua aucun signe dionysiaque ; il leur donna régulièrement comme adversaire Hercule ; et, au lieu d'admettre, comme le faisait la sombre imagination des Etrusques, la déroute des hommes écrasés par ces monstres, il préféra montrer l'écrasement des Centaures par le héros protecteur.

Mais cette modification progressive des idées eschatologiques ne saurait étonner; beaucoup plus frappante nous paraît être la perpétuité des deux thèmes opposés, que nous avons notés dès les VI^e^-V^e^ siècles en Grèce, et retrouvés chez les Etrusques.

V. Hercule contre les monstres infernaux.

Toutes ces singularités présentées par les monuments funéraires italiques, et cette sorte de perpétuité fondamentale depuis les plus lointaines conceptions mythologiques des Grecs (à nous directement accessibles) jusqu'aux premiers siècles de l'Empire Romain nous autorisent à nous demander si la légende hellénique primitive n'avait pas retenu dans l'histoire d'Héraclès un élément infernal puissant, et peut-être prépondérant.

Il est bien entendu que nous restreignons la question de partipris: il ne s'agit pas de rechercher les éléments *chthoniens* du personnage et du culte d'Héraclès, mais le rôle qu'il joue *dans le monde*

[1] Cfr. Sarcophages du Louvre n^os^ 286 et 1013 (Catal. 1896).

[2] C'est ainsi que le médaillon du mort est soutenu par des Centaures marins tandis qu'au dessous le monstre Scylla brandit vainement sa rame sur les sarcophages du Louvre n^os^ 384 et 396. Voir aussi n^o^ 322 (Catal. 1896). Déjà, dans certaines urnes étrusques, l'amphore sur laquelle repose le Centaure pourrait figurer la traversée d'un fleuve ou de la mer.

des Enfers. Ce rôle est visible dans l'aventure de Cerbère: il a été bien mis en lumière dans celle de Géryon [1]. Ce sont des parcelles de vérité: nous voulons essayer ici une synthèse aussi complète que possible.

1. *Les voyages d'Héraclès vers l'au-delà.*

Il suffirait presque de ce voyage bien connu vers le Pays des Bienheureux [2] pour deceler une véritable obstination à mener Héraclès aux choses d'outre-tombe. Tous les « doublets » du Paradis ont tour à tour sa visite: il vaudrait mieux dire que la multiplicité de ces aventures a beaucoup nui à la chronologie héracléenne, car on ne sait toujours où placer telle ou telle expédition.

C'est ainsi que, sous sa forme la plus générale, l'île des Bienheureux, à l'extrême Occident [3], avait pour souverain tantôt Kronos seul [4], tantôt avec lui Héraclès, selon Plutarque [5], qui la confond avec l'île d'Ogygie: et sans doute a-t-il raison.

Mais ce pays des Bienheureux, pour de jeunes imaginations, n'est guère remarquable que par l'abondance des arbres porteurs de fruits merveilleux [6]; c'est dire qu'il n'est point différent de celui des Hespérides, où Héraclès va, au-delà de l'Océan et toujours à l'ouest, cueillir les fruits, symboles à la fois d'immortalité et de fécondité [7]. Mais, d'autre part, l'île des Hespérides n'est pas plus

[1] Voir Weicker, *Pauly-Wissowa*, s. v. *Geryon*, col. 1289.

[2] Sur la date de l'introduction en Grèce de l'île des Bienheureux après la Patrocleïde et la Nekyia homériques, voir Rohde, *Psyche*, p. 72 sqq. — On a tendance aujourd'hui à penser que le voyage hellénique des âmes n'est pas dérivé de croyances égyptiennes ou indiennes: il s'agit plutôt d'une ancienne parenté (*Pauly-Wissowa*, s. v. *Katabasis*, 2361).

[3] Rohde, *Psyche*, p. 77.

[4] Hésiode. Cfr. Rohde, *Psyche*, p. 99.

[5] Plutarque, *Moral.*, 941: légende du nord, modifiée par les Grecs.

[6] Pindare, *Olymp.*, II, 61 sqq. et fr. 106 Bergk. Cfr. Stephani, *Der ausruhende Herakles*, p. 27.

[7] Sittig, *Pauly-Wissowa*, VIII, 1, col. 1244 sq. — E. Schweitzer, *Herakles*, p. 134, n. 1.

séparable des Enfers pour les anciens Grecs, que les Champs-Elysées du Léthé ou du Tartare pour les imaginations classiques : car les Gorgones infernales, selon Hésiode, habitent « au-delà de l'Océan, aux limites de la Nuit, là où sont les Hespérides harmonieuses » [1]. La descente d'Héraclès vers Cerbère n'est donc qu'un épisode ou une dérivation des aventures précédentes [2] ; seulement elle traite des côtés terribles de l'autre vie, au lieu d'insister sur les promesses de bonheur immortel.

Celle de Géryon a le même sens. Dans son île d'Erythie, toujours au-delà de l'Océan, le monstre tient ses troupeaux enfermés dans une étable « nébuleuse » [3] ; il vaudrait mieux traduire par « infernale » [4]. Ce n'est que plus tard que la spéculation des mythographes distingua la lutte d'Héraclès contre le bouvier Géryon près de Gadès, et celle qu'il soutint contre Menoitès, bouvier d'Hadès, dans les Enfers mêmes [5].

Et d'autres légendes le faisaient encore aller au pays des Hyperboréens [6], qui est une autre région bienheureuse [7], où règne, plutôt qu'Apollon, le Dionysos Thrace [8].

Et même, à cette tradition des voyages funéraires, qui étaient conçus de préférence comme se faisant par eau, à travers l'Océan [9],

[1] Hésiode, *Theog.*, 274 sq.

[2] Les aventures des Hespérides et de Cerbère sont jointes dans la plus ancienne conception du Dodekathlos. Voir B. Schweitzer, *Herakles*, p. 135.

[3] Hésiode, *Theog.*, 294 : στυγερῷ ἐν χειρεῶνι.

[4] Cet ἀϊδ est celui qui rend invisible : c'est la caractéristique d'Hadès et la propriété de sa κυνέη. Erinys est ἠερόεσσα. Cfr. Hésiode, *Theog.*, 653 : ὑπὸ ζόφου ἠερόεντος. Id., *ib.*, 682 : Ταρτάρου ἠερόεντα.

[5] Apollod., *Bibl.*, II, V, 10 et 12.

[6] Pindare, *Olymp.*, III, 28.

[7] Id., *Pyth.*, X, 45 sqq.

[8] Cfr. O. Schroeder, *Hyperboreer* (*Archiv. f. Relig. Wiss.*, VIII, 1905, p. 79-81 et 84). Voir *supra*, 1er art., *sub fine*.

[9] C'est peut-être une ancienne façon de signifier la difficulté d'accéder aux pays bienheureux, tous localisés hors de la portée des hommes (E. Rohde, *Psyche*, p. 78). — Cfr. Bateaux trouvés dans les tombes

se rattache, semble-t-il, une ancienne figure d'Héraclès, aussi célèbre par les exploits maritimes que par ses victoires terrestres.

Mais tout cela ne nous permet pas une conclusion très précise. En effet, nous voyons bien que, là encore, comme lorsqu'il s'agissait des Satyres et des Centaures, Héraclès se trouve engagé mainte fois dans des aventures d'outre-tombe, semblables au fond, mais d'apparences contradictoires: bonheur immortel ou voyage plein de dangers. Mais le fait même que ces aventures sont des « doublets » l'une de l'autre nous empêche de déterminer si cette série de légendes est secondaire ou essentielle dans le caractère du héros.

2. *Les races infernales d'Hésiode à Virgile.*

Voici qui est plus net. Hésiode, qui se pique dans sa Théogonie de dire l'exacte vérité, indique deux lignées infernales:

A: les enfants de la Nuit [2]: Moros, *Kèr*, *Thanatos*, Hypnos, les Songes, Mômos et Oizus, les *Hespérides*, les Moires et les Kères, Némésis, Apaté, Philotès, *Géras*, Eris. — Création visiblement philosophique et abstraite que nous laisserons de côté pour le moment.

B: la race de Phorkus et Kétô [4], qui donne au premier degré: les Grées, les Gorgones, Echidna, le *Serpent des Hespérides:* de

apuliennes (L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 228 sq.): Symbolisme marin des tombes étrusques (F. Weege, *Etr. Malerei*, fig. 55 et 75; pl. 8, 66; Beilage, III, 1, 2, 4); des urnes étrusques (*infra*). — Sous l'Empire: voir Schroeder, *Grabdenkm.*, p. 66 sq. et 68; V. Macchioro, *Il simbolismo nelle figurazioni sepolcrali romane* (Naples, 1909). — Mêmes croyances chez les Anglo-Saxons (B. Schweitzer, *Herakles*, p. 229). Ailleurs, le voyage est symbolisé par le cheval ou le char (Delbrück, *Arch. Anzeig.*, 1912, p. 271; — L. Malten, *loc. cit.*, p. 186 sq.; — Schroeder, *loc. cit.*, p. 69).

[1] Pindare, *Ném.*, I, 95 sq.

[2] Hésiode, *Théog.*, 211 sqq.

Nous indiquons en italiques les adversaires que la légende classique oppose à Héraclès.

[4] Hésiode, *Theog.*, 270 sqq.

Médousa, l'une des Gorgones, sont issus Pégase et Chrysaor; et de Chrysaor, *Géryon;* d'Echidna descendent à différents degrés: *Orthros, Cerbère,* l'*Hydre de Lerne,* la Chimère, le *Lion de Némée* et le Sphinx.

Cette dernière généalogie est pour nous du plus haut intérêt parce qu'elle est composée d'éléments nettement hétérogènes, mais ayant tous une « personnalité », et de façon à constituer *une* famille d'un caractère *infernal* non douteux [1].

Or cette famille infernale, décimée par plusieurs héros [2] fournit au seul Héraclès *six* de ses victimes: le Serpent des Hespérides, Géryon, Orthros, Cerbère, l'Hydre, et le Lion: et la descendance d'Echidna en particulier disparaît presque tout entière sous sa main. Ce fait, rapproché de ses nombreux « voyages vers l'au-delà », est

[1] Il n'y a d'incertitude que dans la descendance directe de Médousa: mais son petit-fils Géryon possède ce caractère au plus haut degré. Pour les Grées: cfr. leurs noms, Enyô et Pemphrédô (de πεμφρεδώ? ou Béot. pour πενθρεδών — la Suceuse); et Schol. ad Apoll. Rhod., (*Argon.*, IV, 1515). — Les Gorgones sont liées aux Hespérides par Hésiode lui-même (*Théog.*, 274 sqq.); au reste bien connues à cet égard. — Echidna est ὠμηστής (*ib.*, 300) comme les démons de l'Hadès; et toute sa descendance est infernale. — Le Serpent des Hespérides, souterrain comme Echidna (*ib.*, 344), habite les extrêmités de la terre (*ib.*, 335: πειρασιν ἐν μεγάλοις: une correction ne s'impose pas), c'est-à-dire les Enfers. Voir *supra.* — Pour Géryon, Orthros son chien, Cerbère (ὠμηστής comme Echidna: Hés., *Théog.* 311), cela va de soi. — L'Hydre, λυγρὸν τοῦτο (*ib.*, 313. Cfr. Echidna qualifiée de λυγρή: *ib.*, 304), habite le marais de Lerne, une des entrées du monde infernal (on y faisait des offrandes aux morts; voir *Archiv für Relig. Wiss.*, XII, 1909, p. 294 sq.); cfr. B. Schweitzer, *Herakles*, p. 156. — Pour la Chimère, voir références dans E. Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 215; Ettig, *Acheruntica* (*Leipz. Stud. z. class. Phil.*, 13), p. 336. — Le Lion invulnérable (Bibl. Apollod., II, V, 1), πᾶσι ἀνθρώποις (Hés., *Théog.*, 329), à côté de la Sphinx (ὀλοή: *Théog.*, 324. Etymologiquement: celle qui serre, qui étreint), figure constamment sur les tombes gréco-asiatiques, étrusques et Romaines en un sens infernal non douteux que nous aurons à préciser dans la suite.

[2] Médousa tuée par Persée (Hés., *Théog.*, 280); la Chimère par Bellérophon (*ib.*, 325); la Sphinx par Oedipe. Cfr. B. Schweitzer, *Herakles*, p. 87: « Jeder ordentliche Heros muss einmal mit dem Todesdämon selbst ringen ».

au moins troublant. Et, même si les victoires du héros sont antérieures à la généalogie constituée par Hésiode, il n'en reste pas moins que, le caractère de ces monstres étant pour une bonne part originel et attaché à leur forme même, elles doivent être considérées, jusqu'à preuve du contraire, comme *des victoires sur l'« Enfer »*.

Mais sans chercher à remonter plus haut qu'Hésiode, ce qui est fort aventureux, on peut suivre d'indice en indice cette conception dans le cours des siècles. Nous avons pour guides dans cette recherche les caractères spécifiques prêtés par l'imagination populaire aux monstres infernaux : d'abord l'anthropophagie [1] ; puis la multiplication des organes, en particulier des bras et des têtes [2] ; — enfin le polymorphisme [3].

Les indices *littéraires* de la perpétuité de la tradition hésiodique se groupent d'une part au V^e^ siècle avant notre ère ; de l'autre dans les deux premiers siècles de l'Empire Romain.

Les vers des « Grenouilles [4] » qui rassemblent à l'entrée des Enfers, derrière l'Achéron, « des serpents et des monstres terribles »,

[1] Par ex. : en Grèce : Eurynomos, Perséphone confondue avec Hécate, Cerbère, etc.... ; sans doute Hadès lui-même (Ettig, *Acheruntica*, p. 279, n. 2 et *Addendum*, p. 407 ; L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 247) ; — de là en Italie (Lucrèce, I, 852 ; Virg., *Aen.*, VI, 207 ; Arnobe, *Adu. Gent.*, II, 53).

[2] Le triple Géryon, la triple Hécate, le triple Cerbère ; le triple Typhon (B. Schweitzer, *Herakles*, p. 72-76 ; Hermès infernal (id., *ib.*, p. 85). Mais, dans Hésiode (*Theog.*, 312), Cerbère a cinquante têtes comme l'Hydre de Virgile ; Echidna dans Aristophane (*Ran.*, 473) en a cent. Briarée et ses frères, qui ont cent bras, malgré l'incohérence de la légende où ils sont déjà engagés du temps d'Hésiode, gardent chez lui très nettement un caractère infernal (Voir *Théog.*, 621 sq. et 734 sqq. : ils sont les gardiens du Tartare). — Une explication de cette bizarrerie a été tentée par M. B. Schweitzer (*Herakles*, p. 84), mais implicitement contredite par lui-même, lorsqu'il constate le même phénomène dans les mythologies du nord (id., *ib.*, p. 86).

[3] Empousa (Aristoph., *Ran.*, 289-292) se fait tantôt bœuf, tantôt mulet, ou femme, ou chien. Cfr. L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 180, et n. 3.

[4] 143 sq. ; 170 sqq.

« les Chiens du Cocyte, Echidna à cent têtes, la Murène [1], les Gorgones », peuvent être une parodie du Thésée d'Euripide : M. Norden les fait remonter plus haut, à une Ἡρακλέους κατάβασις [2], dont on retrouve des traces précises par exemple dans Bacchylide : on peut aussi bien supposer des influences orphico-pythagoriciennes ; ce qui est sûr, c'est que ces images ne sont indépendantes ni de la Théogonie d'Hésiode ni de la légende d'Héraclès. Dans les mêmes années Euripide, qui appelle un fou «Ἅιδου βάκχος [3], attribue au venin de l'hydre le pouvoir de rendre insensé [4] : établissant ainsi un rapport net entre le monstre tué par Héraclès et les Enfers [5].

Mais si, d'autre part, on passait sans transition de notre remarque sur Hésiode au fameux passage de l'Enéide, VI, 273 sqq., il semblerait que Virgile s'est contenté de donner une forme poétique et plastique aux généalogies du poète grec. Car, en dehors d'autres personnifications du même genre, on retrouve chez lui le Deuil (*Luctus* = Ὀϊζύς), les Soucis et les Maladies (*Curae*, *Morbi* = Μοῖραι), la Vieillesse (*Senectus* = Γῆρας), la Misère (*Egestas*, *Labor* = Μόρος), la Mort (*Letum* = Θάνατος, Κήρ) et le Sommeil (*Sopor* = Ὕπνος), les Euménides (= les Kères), la Discorde (*Discordia* = Ἔρις) et les Songes; et, à côté des Centaures, Scyllae et Harpyes, on voit Briarée, l'Hydre [6], la Chimère, les Gorgones et Géryon. Il semble donc y avoir des motifs non point pour dire

[1] On songera que Phorkus et Kétô, créateurs de cette race hésiodique, sont des dieux marins.

[2] E. Norden, *Verg. Aen. VI*[2], p. 275.

[3] Eurip., *Herc. fur.*, 1119.

[4] Id., *ib.*, 1189-1190: μαινομένῳ πιτύλῳ πλαγχθεὶς ἑκατογκεφάλου βαφαῖς ὕδρας.

[5] La folie est, pour les Grecs, toujours envoyée par des divinités infernales, ou au moins chtoniennes.

[6] L'Hydre apparaît à Virgile (après Euripide, Aristophane, Hésiode) comme tellement symbolique des Enfers qu'il en place une *seconde* au *second* seuil des Enfers (celui du Tartare): *Aen.*, VI, 576.

simplement, comme Milchhœfer [1], que ce développement vient des croyances populaires, mais pour le rattacher à la longue tradition à moitié populaire à moitié savante qui remonte à Hésiode. Les Silius Italicus, Valerius Flaccus, Sénèque le Tragique [2], lorsqu'ils se contentent de suivre Virgile, n'ajoutent rien à l'importance expressive de ce passage ; mais il est curieux de voir, grâce à eux, l'idée de l' « Enfer » liée, encore aux I^{er} et II^{e} siècles de notre ère, à l'apparition des monstres tués par Hercule ou au moins de leurs ombres [3]. Survivance de la conception hésiodique ? Nous ne l'affirmerons pas encore : mais cette liaison fondamentale entre le héros et les monstres infernaux est encore possible à cette date.

Tels sont les jalons : voyons si les monuments ne nous aident pas à passer de l'un à l'autre.

On connaît la fréquence sur les tombeaux étrusques des figures de Centaures, de Chimères [4], de Sphinx et lions de caractère ionien archaïque [5] ; de lions surtout [6]. Rappeler que le lion funéraire figure souvent en Grèce par jeu de mots avec le nom du mort [7] n'entraîne aucune conséquence quand il s'agit de monuments étrusques ou puniques [8]. Dire qu'il symbolise la garde, le courage héroïque [9],

[1] Milchhœfer, *Anf. d. r Kunst.*, p. 229, n. 1. Cfr. Ettig, *Acheruntica*, p. 350, n. 2.

[2] Silius Ital., *Pun.*, IV, 534 sqq. ; *Silv.*, V, 3, 277. — Valer. Flaccus, III, 224 sqq. — Sénèque, *Herc. fur.*, 782 sqq.

[3] Sen., *Herc. Oet.*, 1936 sqq. : « Anguesque suos Hydra sub undis territa mersit, teque *labores*, o gnate, timent ? » — Lucien, *Jup. trag.*, 32.

[4] Milchhœfer, *Anf. der Kunst*, p. 229 ; E. Meyer, *Gandharven und Kentauren* ; Heyne, ad *Verg. loc. cit.*

[5] E. Cahen, *Daremberg Saglio*, s. v. *Sepulcrum*, p. 1231.

[6] Voir *Not. d. Scav.*, 1903, p. 17 sq. ; p. 352 sqq. ; — 1916, p. 276 sqq. — Les lions de l'ancienne sépulture dite de Romulus, sur le Forum Romain. Cfr. E. F. Weege, *Etr. Malerei*, p. 17. — Le gisant du sarcophage dit *del Magnato* (Musée de Corneto) a des *sphinx* à ses pieds, à sa tête des *lions*.

[7] Gardner, *Sculptured tombs of Hellas*, p. 130 sq. ; E. Cahen, *l. c.*, p. 1222.

[8] Toutain, *Revue des Études Anc.*, XIII, 1911, p. 165 sqq. ; F. Cumont, *ib.*, p. 379 sq.

[9] M. Collignon, *Statues funéraires*..., p. 43 ; Cfr. *ib.*, p. 226 sqq.

peut être juste dans certains cas. Mais, après ce qui précède, ne doit-on pas préférer l'interprétation qui en fait un démon de la mort [1], l'ἐχθρολέων qui déchire les âmes [2], autre forme de Cerbère [3]; ou, d'un autre point de vue l'animal dionysiaque [4], que l'on voit paré de lierre comme les Centaures des urnes étrusques [5]: en tout cas un être infernal, une sorte de lion de Némée [6]? De même le serpent funéraire, qui pour les Grecs avait fini par représenter le mort, était primitivement le dieu infernal lui-même [7]; et les Etrusques s'obstinaient à lui confier le rôle de ministre redoutable d'Hadès [8]. Quant aux Centaures, nous avons vu ce qu'il fallait en penser. En un mot, une bonne part des monstres infernaux d'Hésiode et de Virgile se retrouvent sur les monuments étrusques. Dans ces conditions, n'est-il pas plus qu'aventureux, pour mieux dire n'apparaît-il pas systématique et faux d'affirmer avec C. Sittl, et bien d'autres à sa suite, que, dans ces monuments, « les figures fantastiques des Orientaux et des Grecs (par exemple les satyres et les Centaures) ne servaient qu'à la décoration, sans que les Etrusques s'occupassent de leur signification mythologique » [9]?

[1] Usener, *De Iliad. carmine quodam Phocaico*, p. 33 sqq.; Bruckner, *Friedhof am Eridanos*, p. 76-79.

[2] Kaibel, *Epigr. ex lapid. coll.*, 95, cité par L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 213, n. 3.

[3] Sur un sarcophage d'Athènes représentant les travaux d'Héraclès (C. Robert, *Ant. Sark. Rel.*, III, 1, n° 99), Cerbère a une tête de lion entre deux têtes de chien.

[4] Nonnos, *Dionys.*, XIV, 162.

[5] Lion sans doute funéraire d'Ancône: *Not. d. Scavi*, 1902, p. 446 sqq. — Cfr. *ib.*, p. 478 sq.

[6] Peut être conçu comme apparenté à l'Hydre de Lerne encore dans Nonnos, *Dionys.*, VIII, 240: λεοντόβλητω παρὰ λέσχῃ.

[7] O. Seiffert, *Die Totenschlange auf lakonischen Reliefs*: — *Archiv. f. Relig. Wiss.*, XX, p. 146. — Pour la fréquence de l'alternance, cfr. L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 235 sqq.

[8] Voir par ex. F. Weege, *Etr. Mal.*, p. 30 et 39; fig. 22 (Tomba dell'Orco, Corneto) et 49 (Vase Faina, Orvieto).

[9] C. Sittl, *Annali dell'Inst.*, LVII, 1885, p. 135.

Nous ne prétendons pas en faire des élèves d'Hésiode ; mais nous sommes en droit de dire que les conceptions populaires que nous trouvons systématisées dans la Théogonie, plus ou moins mêlées, plus ou moins contaminées (surtout par les idées orphiques et dionysiaques en Italie) vivaient encore en Etrurie entre le IV^e et le II^e siècle, avant de reparaître presque sans aucun changement dans Virgile.

3. *Hercule contre les races infernales : développements de la conception.*

Les preuves de la vitalité de cette conception ne manquent pas. C'est ainsi que, d'une part, au II^e siècle avant notre ère, l'aigle qui dévorait Prométhée et que l'ancienne tradition [1] faisait périr de la main d'Héraclès, se trouve introduite dans la généalogie infernale d'Hésiode, comme fille de Typhon et d'Echidna [2] : — que, d'autre part, les Harpyes, très anciens démons de la mort [3], dans les Théogonies dites d'Acusilaos, Phérécydes, Epiménides, deviennent les sentinelles du Tartare et les gardiennes de l'arbre des Hespérides, c'est-à-dire figurent à la fois parmi les adversaires d'Héraclès et à côté des races infernales d'Hésiode : peut-être même y entrèrent-elles par confusion avec les Gorgones [4] ; et de même la Sphynx, au lieu d'Œdipe, trouva sans doute, selon certaines légendes, un adversaire en Héraclès [5].

[1] Hésiode, *Théog.*, 523 sqq.

[2] Apollod., *Bibl.*, II, V, 11. — Nous rappelons que l'aigle figure, comme la Gorgone, le sphinx et le griffon, sur les monuments funéraires Romains (Cfr. E. Cahen, *Daremberg-Saglio*, s. v. *Sepulcrum*, p. 1235.

[3] Hom., *Od.*, α, 241 sq. ; ξ, 371 ; υ, 61-65 ; 79 sqq. Cfr. Rohde, *Psyche*, p. 65 sq. et 69, n. 2.

[4] Vase *étrusque* à fig. n. Berlin, 2157 ; cfr. A. Furtwängler, *Roschers Lex.*, s. v. *Gorgonen*, 1708. — Les Harpyes considérées comme des cavales : voir L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 199. Cfr. *supra*, p. 33, le rapprochement entre les Gorgones et les Centaures.

[5] *Bull. d. Inst.*, 1850, p. 33. Cfr. Gerhard, *Auserles. Vasenbild.*, 128, p. 152-154.

Selon le même esprit, Héraclès prend position plus nettement que du temps d'Hésiode contre la première race infernale, contre les enfants de la Nuit. Il est inutile d'insister sur l'expédition vers les Hespérides, ses anciennes ennemies (et parfois, par contre, ses bienfaitrices). Mais les hymnes orphiques appellent le héros Κηραμύντης, celui qui chasse Kêr ou les Kères [1]. Et, de même, Héraclès est représenté sur des vases trouvés en Italie comme accablant la Vieillesse, Géras, fils de la Nuit [2]. Quant à sa lutte contre Thanatos, tous les lecteurs d'Euripide la connaissent.

Comme si les mythographes postérieurs tenaient à accentuer les deux caractères essentiels de ces généalogies d'Hésiode : leur effort de groupement de tous les monstres infernaux et leur insistance à leur opposer le héros Héraclès.

Même extension, plus large encore, dans le monde grec occidental. Triton, le dieu marin, que l'art du VIII[e] siècle mettait déjà aux prises avec Héraclès [3], est localisé par les colons grecs aux environs de Cumes, où il prend un caractère chthonien et infernal, et où (peut être dès le VI[e] siècle) il enlève Misène, comme le ferait Charon ou tout autre démon de l'Hadès [4] : voilà donc encore

[1] *Hymnes Orph.*, XII, 16. C'est ce que, au témoignage de Théognis (3 : κακὰς δ' ἀπὸ κῆρας ἀλάλκοι), fait aussi Artémis, la déesse que l'on représente généralement comme une tueuse d'hommes et de fauves, comme Héraclès lui-même : car les deux fonctions sont connexes. Cfr. *supra* les Centaures et les Satyres ; *infra* Echidna, Hadès, tantôt meurtriers tantôt bienfaisants.

[2] Surtout le vase nolan trouvé à Capoue (*Scavi*, 1877, p. 16 sq.). Peut-être aussi l'œnochoé à fig. n. de Vulci (Berlin, 1927). Cfr. C. Smith, *Journal of hellenic studies*, IV, 1883, p. 104 sqq.

[3] Coupe de Praisos. Cfr. *Annual Brit. School Athens*, X, pl. III.

[4] E. Norden, *Verg. Aen.*, VI[e], p. 179-180. — Remarquer que pour Hésiode déjà il est un δεινὸς θεός (*Théog.*, 933). — Lucain (*Phars.*, IX, 348 sqq.) suit la tradition italique, fortement enracinée dans les imaginations par les urnes funéraires étrusques, lorsqu'il place ce dieu au lac Triton en Afrique, près du Léthé et du Dragon des Hespérides : en un mot aux portes des Enfers. Mais des influences sémitiques sont en outre fort possibles.

un exploit d'Héraclès précisé dans le sens de la pensée hésiodique. — La source utilisée par Lycophron [1], selon laquelle Héraclès fut englouti par le monstre marin auquel était exposée Hésione, et sortit chauve de cette aventure, est-elle aussi d'origine occidentale et peut-elle s'interpréter de la même façon ? Ce n'est pas certain [2]. — Mais voici qui se rattache sans ambiguïté à cette conception : c'est la légende rapportée par Lycophron encore [3], et qui veut que Scylla, ayant volé les bœufs d'Héraclès, ait été tuée par le héros, mais ressuscitée par son père Phorkus. Il n'est rien de plus net que cette anecdote : Scylla, parente des Harpyes et chienne de l'Hadès [4], a été rattachée, par Phorkus, à la race infernale constituée dans la Théogonie : et opposée à Héraclès, comme ses frères et ses neveux ; seulement, comme elle était immortelle, la cohérence de la légende s'en est ressentie. Quoi qu'il en soit, on retrouvera Scylla et sur les urnes étrusques et dans les textes latins où il est question des Enfers, multipliée pour les besoins de la cause, de façon à faire pendant aux Furies, Centaures, etc.... [5].

Les Etrusques, que nous venons de voir directement influencés en ce sens par les Grecs occidentaux, allèrent plus loin, par leurs propres forces, semble-t-il, et avec ce génie de généralisation qui se manifestait déjà à propos des Centaures. Le Griffon, sans doute, uni aux Arimaspes dans le pays des Cimmériens, avait déjà chez les Grecs un caractère infernal ; les Etrusques l'accentuèrent, peut-être relativement tard, comme le pense Conestabile [6], en tout cas

[1] Lycophr., *Alex.*, 32-37 et *Schol. ad* 34 et 37.

[2] D'origine sud-asiatique selon L. Frobenius, *Das Zeitalter des Sonnengottes*.

[3] Lycophr., *Alex.*, 44-49 et *Schol. ad* 46.

[4] Homère, *Od.*, χ, 100.

[5] E. Norden, *op. cit.*, p. 215, ne trouve de Scyllae, au pluriel, qu'avec Lucrèce, *de nat. rer.*, IV, 732 et V, 896.

[6] A propos d'une urne funéraire de Pérouse (*Perugia*, V, XXI[bis], 2. — Cfr. pl. LV, LXXXI, 4).

de la façon la plus nette [1]. Or des monuments étrusques représentent d'une part Hercule combattant un Griffon [2], de l'autre un héros quelconque tirant le monstre d'une caverne [3] comme Hercule tire Cerbère des Enfers [4]. Le rapprochement de ces deux figurations rend caduque l'hypothèse singulière de Conestabile, qu'il s'agit dans le dernier cas d'une déformation des jeux du Cirque, le griffon ayant été substitué à un lion ; non : le griffon, être infernal comme les Centaures, trouve chez les hommes des adversaires héroïques, dont Hercule est l'un. Peut-être la lutte d'Hercule contre des monstres anguipèdes [5] a-t-elle le même sens, si on la rapproche des figurations de ces monstres dans la *Tomba del Tifone* à Corneto, et sur certaines urnes funéraires étrusques : une certitude est ici

[1] Démons à type de griffon dans la *Tomba dell'Orco* à Corneto. Voir F. Weege, *Etr. Malerei*, p. 50 sq. et fig 25 et 53. — Char de Proserpine tiré par des griffons sur deux vases de la collection Faina (id., *ib.*, p. 53 sq. et fig. 49). — De là, la fréquence des griffons dévorant des animaux ou devant la torche funéraire, sur les sarcophages Romains (voir par ex. C. Robert, *Ant. Sark. Rel.*, II, 140 ; III, 1, 21ª et 51ª-ᵇ ; III, 2, 166ª-ᵇ ; etc....). Pour le symbolisme de la première représentation, voir *infra*. C'est plus tard seulement, nous semble-t-il, que le griffon devient, comme l'aigle, un symbole de l'Apothéose (voir F. Cumont, *Revue Hist. des Rel.*, LXIV, 1911, p. 154).

[2] De Witte, *Bull. d. Inst.*, 1867, p. 134 : « Vaso di rozzo stile etrusco in possesso dell'Instituto ». Cfr. J. Roulez, *Annali d. Inst.*, 1871, p. 150 sq. — Le thème n'est pas abandonné par les Romains : Hercule figure entre deux griffons qu'il semble vouloir étrangler sur la cuirasse d'une statue impériale (Zoega, *Bassiril.*, II, pl. 109, p. 274). — La liaison était peut-être déjà établie entre le monstre et le héros par des Grecs occidentaux : sur des monnaies d'Ambracie, on voit à l'avers la tête d'Héraclès, au revers les Griffons.

[3] Déjà sur une intaille mycénienne : Furtwängler, *Ant. Gemmen*, III, pl. VI, 18 (= Perrot Chipiez, *Hist. de l'Art Ant.*, pl. XVI, 16, et fig. 374). Pour les monuments étrusques, voir Milani, *Studi e Materiali*, II, p. 7 sqq.

[4] Cfr. P. Ducati, *Rendic. d. Lincei*, serie V, t. 19, p. 179, n. 3.

[5] Vase de Münich (Jahn, 337) ; — Bronzes Etrusques (Conestabile, *Perugia*, pl. LXXVI et LXXXV). Cfr. A. Reinach, *Les têtes coupées d'Alise et Hercule à Alesia* (*Bibl. Pro Alesia*, fasc. 3), p. 10 n. 3.

difficile à obtenir. Mais au même ordre de pensées appartiennent sans aucun doute, d'une part cette tasse conservée à Copenhague représentant Héraclès en train d'extraire d'une caverne un monstre à tête énorme et qui tire la langue[1], de l'autre les fameuses urnes étrusques où l'on voit un héros, peut-être Ulysse, l'épée ou la patère à la main, recevant un monstre demi-humain (attaché lui aussi par un lien) hors d'un *puteal*: représentation certainement infernale[2]: évocation de morts ou de démons contre lesquels on a pris des précautions comme envers des êtres hostiles.

Le mouvement d'imagination que révèlent ces monuments est tout à fait semblable à celui que trahit la Théogonie d'Hésiode: mais avec des modifications qui prouvent que les Etrusques ne se contentaient pas de répéter une leçon bien apprise, mais avaient fait entrer cette conception hellénique dans leurs croyances propres relatives aux enfers.

4. *Conclusion.*

Donc, lorsque Virgile reproduit presque dans les mêmes termes, nous l'avons vu, les généalogies d'Hésiode, mais en en spécifiant le caractère infernal, il représente, selon son habitude, la

[1] *Bullett. Napolitano, Nuova Serie*, V, 11 — Roscher, *Lex.*, I, 2224 = S. Reinach *Rép. V. Peints*, I, p. 490.

[2] Voir: Anziani, *Demonologia Etrusca* (*Melanges de l'Ecole de Rome*, XXX, 1910, p. 257) et P. Ducati, *Esegesi di alcune urne etrusche* (*Rendic. Accad. d. Lincei*, ser. V, t. 19, 1910) p. 161-180, et surtout p. 168. — On remarquera qu'en Italie Ulysse se substitue volontiers à Hercule dans le rôle infernal que nous étudions; les épisodes des Sirènes, du Cyclope, de Circé, se trouvent sur des urnes étrusques (Ducati, *loc. cit.*, p. 168); Polyphème figure, peut-être comme démon anthropophage, dans la *Tomba dell'Orco* (F. Weege, *Etr. Malerei*, p. 281); et Ulysse infernal aussi sur les peintures de l'Esquilin, du I^er^ siècle a. C. (id., *ib.*, p. 31). Les philosophes qui unissent Hercule et Ulysse comme héros symboliques de même signification (Sénèque, *De Const. Sap.*, 2, par ex.) ne font que suivre le mouvement des croyances populaires.

plus ancienne pensée grecque, enrichie et modifiée par le travail séculaire des peuples italiques, en particulier des Etrusques, et ennoblie par sa philosophie personnelle : mais la part des traditions est incomparablement plus grande que celle de l'imagination poétique. Et, s'il en est ainsi, on conçoit l'importance de ce rôle d'Hercule ennemi des monstres infernaux : rôle déjà précis au temps d'Hésiode, élargi de siècle en siècle, et surtout dans le monde grec occidental ; mais généralisé par les Etrusques de façon à symboliser, aux dépens même de la personnalité d'Hercule, la lutte des héros contre la puissance d'Hadès. Peut-être faut-il ajouter que la popularité croissante d'Hercule à Rome, surtout à partir du II^e^ siècle *a. C.*, a préparé la réaction des marbriers de l'Empire contre le symbolisme trop vague et trop général des Etrusques, en faveur du dieu de l'*Ara Maxima*.

VI. — Relations contradictoires d'Hercule avec les Dieux de la Mort.

Ce parti-pris d'opposer Hercule aux puissances infernales prend une forme plus franche, lorsque récits mythiques et monuments figurés le mettent aux prises avec les dieux même de la mort. Mais comme ces documents sont rares et dispersés, il importait de montrer d'abord que nous nous trouvons avec eux en face des débris d'une forte et durable conception, non de fantaisies mythographiques. La preuve est faite que le héros était systématiquement opposé aux familles infernales. Nous aurons désormais moins de surprise à le voir engagé dans des rapports variables et même contradictoires avec Hadès, ou autres divinités apparentées.

1. *Héraclès en lutte contre les Divinités de la Mort : Hadès, Héra, Poseidôn.*

Le témoignage le plus ancien, et l'un des plus expressifs, est celui de l'Iliade [1], qu'il faut considérer dans son ensemble, malgré son apparence décousue.

> Τλῆ δ' Ἥρη, ὅτε μιν κρατερὸς πάϊς Ἀμφιτρύωνος
> δεξιτερὸν κατὰ μαζὸν ὀϊστῷ τριγλώχινι
> βεβλήκει· τότε καί μιν ἀνήκεστον λάβεν ἄλγος.
> Τλῆ δ' Ἀΐδης ἐν τοῖσι πελώριος ὠκὺν ὀϊστόν,
> εὖτέ μιν ωὐτὸς ἀνήρ, υἱὸς Διὸς αἰγιόχοιο,
> ἐν πύλῳ ἐν νεκύεσσι βαλὼν, ὀδύνῃσιν ἔδωκεν...

Héraclès blesse Héra et Hadès. On ne nous dit pas si c'est le même jour, en la même occasion. Mais c'est fort possible, comme nous allons le voir.

Lorsque la légende se fut à la fois précisée topographiquement et altérée mythologiquement, Héraclès trouva devant lui comme adversaires, *à Pylos*, Poseidôn, Phoibos, et Hadès [2] : il y a, dans la coalition de ces trois dieux, une sorte d'absurdité, ou, pour mieux dire, prééminence de leur caractère anthropomorphique sur leur nature originelle. Aujourd'hui, on a tendance à expliquer « ἐν πύλῳ ἐν νεκύεσσι » par « au seuil du royaume des morts » : la légende s'est ensuite développée, dit-on, par jeu de mots sur πύλος [3]. L'essentiel de cette explication nous semble irréfutable : il s'agit ici d'un combat contre la puissance infernale [4]. Dans ces conditions,

[1] Hom., *Iliad.*, E., 392 sqq.

[2] Pindare, *Ol.*, IX, 43 sqq.

[3] Ettig, *Acheruntica*, p. 392-394.

[4] Aussi bien Pylos de Messénie est-il une des portes des Enfers. Cfr. Rohde, *Psyche*, p. 53, n. 1.

il n'y a aucune difficulté, mais plutôt vraisemblance à penser qu'Héra était groupée avec Hadès contre Héraclès, de même qu'au témoignage d'Hésiode elle suscitait contre le héros des monstres de race infernale, l'Hydre, le Lion [1] : sa nature originelle chthonienne a été démontrée [2]. N'accepterait on pas l'hypothèse, il resterait qu'Héra, divinité souterraine comme Hadès, et qui prend chez lui des complices, a trouvé en Héraclès un adversaire audacieux et heureux. Mais nous avons peut-être des raisons d'affirmer l'alliance, *à un moment précis*, d'Héra et Hadès.

Il suffit de se rendre compte de l'étroite parenté entre Hadès et Poseidôn, dont il subsiste encore des traces dans le texte de Pindare que nous citions tout à l'heure [3]. Or une amphore à figures noires de Vulci, peut-être grecque, mais alors très influencée par des conceptions et représentations italiques (nous la croyons plutôt pour notre part italique), représente Hercule, suivi d'une femme, s'avançant dans une attitude menaçante contre Junon Caprotine accompagnée de Neptune [4]. C'est une scène bien singulière. Directement, Hercule n'a combattu qu'une fois, à notre connaissance, contre Neptune : et c'est à Pylos, comme le dit Pindare : et, d'autre part, la blessure qu'il infligea à Junon est unique, elle aussi. En bonne logique, il en résulterait que le vase représente la bataille de Pylos : ἐν πύλῳ ἐν νεκύεσσι. Mais la logique seule en pareil cas est bien dangereuse, nous dira-t-on. Comment se fait-il alors que

[1] Voir *supra*.

[2] Voir en particulier Sam Wide, *Chthonische und himmlische Götter* (*Archiv. f. Relig. Wiss.*, X, 1907), p. 257-268.

[3] Sur cette parenté, voir L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 179-181. Mais, trop cantonné dans des questions d'onomastique et d'étymologie, ce savant n'a pas pensé à utiliser le monument, bien connu cependant, sur lequel nous fondons notre discussion.

[4] British Museum, *Cat.*, II, B. 57 (ex-427). Voir *Röm. Mittheil.*, 1887, p. 174. — Figures dans : Gerhard, *Auserles. Vasenb.*, pl. 127 ; et S. Reinach, *Répert. vases peints*, II, p. 67, (9, 10 et 11). — Etudié par Miss E. M. Douglas, *Journal of Roman Studies*, III, 1913, p. 61-73.

Sénèque, décrivant cette bataille, arme Pluton d'un trident, comme s'il était Neptune [1]? Pour un imitateur aussi raffiné des Grecs, un vulgaire contre-sens est incroyable, une confusion de réminiscences [2] reste possible, mais n'explique pas tout, surtout dans un passage choral, c'est-à-dire particulièrement soigné ; il faut admettre que la confusion *plastique* entre Pluton et Neptune était courante dans cette aventure de Pylos. Et peut-être, dans ces conditions, le « Poseidôn » du vase de Vulci n'est-il pas Poseidôn, mais Hadès ? Mieux vaut dire qu'ils ne se distinguent pas nettement.

Simple conclusion : à Pylos, Héraclès a livré une grande bataille contre les divinités infernales, et il en est sorti vainqueur : lui mortel contre trois immortels ! [3].

La lutte contre Cerbère (déjà dans Homère) est-elle une atténuation de cette lutte directe contre Hadès ? Aucune donnée chronologique ne nous permet de l'affirmer. Mais il est certain que les deux légendes avaient le même sens. Et sans doute ce sens restait-il très limpide en Italie, et surtout en Etrurie, où le loup (ou le chien) est la forme courante du démon évoqué des Enfers [4] et du dieu même des morts qui se coiffe de sa dépouille [5] : encore au XIVème siècle, uti-

[1] Sen., *Herc. fur.*, 564 sqq. : « Hic, qui rex populis pluribus imperat, bello cum peteres Nestoream Pylon, tecum conseruit pestiferas manus, *telum tergeminum cuspide* praeferens ». — Le chœur s'adresse à Hercule.

[2] Pour fixer les idées, le [illegible] d'Homère, par exemple.

[3] Que ce soit confusion, ou variante de cette légende, une tradition conservée par Panyasis (fig. 7 et 20. Cité par Welcker, *Pauly-Wissowa*, s. v. *Geryon*, 1287) rapportait qu'Héra avait été blessée par Héraclès dans son combat *contre Géryon* [illegible]. Mais Géryon, être infernal (*infra*, p. 46), n'est ici, comme la notation du lieu l'indique, qu'un substitut d'Hadès : ce qui confirme singulièrement notre interprétation du texte d'Homère et du vase italique.

[4] Cfr. Deux des urnes citées *supra*.

[5] *Tomba Golini* d'Orvieto (Martha, *Art Étrusque*, fig. 266, 279, 292) ; *Tomba dell'Orco* à Corneto (vers le milieu du IV^e s. a. C.). Voir F. Weege, *Etr. Malerei*, p. 27, fig. 22 et 68. Cfr. Hadès de la *Tomba Campanari* à Vulci (Dennis, *Cities and Cemeteries*..., I, p. 465).

lisant la croyance populaire qui fait du loup le symbole de l'avarice, Dante jette à « Pluto », sous-ordre de Satan, l'injure de « maledetto lupo » [1].

Cette inimitié se saisira d'autre part, d'une façon plus large, mais aussi plus confuse, dans les rapports mythologiques d'Héraclès avec la famille de Poseidôn.

M. Malten a mis en valeur à bon droit la ressemblance entre Poseidôn et Hadès [2]. En dehors des arguments qu'il apporte, il suffirait sans doute de remarquer d'une part la double origine marine (Phorkus et Kétô) de la grande race infernale d'Hésiode [3]; de l'autre, la double activité des Telchines, démons marins, qui ont forgé le trident de Poseidôn [4], et stérilisé l'île de Rhodes, d'où ils avaient été chassés par les fils du Soleil, en y répandant les eaux du Styx et du Tartare [5], pour être très persuadé qu'il y a relation ou même confusion entre les êtres marins et les êtres infernaux [6]. Dans ces conditions, et après ce qui précède, on sera moins étonné de voir dans la légende grecque Héraclès accabler non seulement Nélée, fils de Poseidôn, et Periklymenos, son fils ou petit-fils, dont les noms sont d'ailleurs expressifs [7], mais aussi

[1] Dante, *Inferno* VII, 8. Les autres références d'Ettig, *Acheruntica*, p. 49, ne sont pas du tout probantes.

[2] L. Malten, *loc. cit.* Cfr. B. Schweitzer, *Herakles*, p. 90.

[3] Remarque faite pour la seule Gorgone par A. Furtwängler, *Roscher*, s. v., 1695.

[4] Callimaque, *Hymn. IV in Del.*, 31. Comme forgerons, apparentés aux Cyclopes, qui n'ont qu'un œil comme plusieurs autres êtres infernaux.

[5] Nonnos, *Dionys.*, XIV, 36-48; comme ailleurs les Erynies (id., *ib.*, XLIV, 258 263).

[6] Cfr. l'offrande de poissons aux morts dans l'Italie du sud (*Not. d. Scavi*, 1908, p. 7). M. B. Schweitzer (*Herakles*, p. 190 sq.) a réuni des exemples qui prouvent les rapports établis entre les poissons et l'âme des morts dans une grande partie du monde.

[7] Le « Sans-pitié » et l'« Illustre au loin » (Cfr. Sén., *loc. cit.*, p. 40, n. 1). Voir L. Malten, *loc. cit.*, p. 179 et 188, p. 180 et n. 1: il cite la glose expressive d'Hésychius: Περικλύμενος· ὁ πλούτων.

Ktéatos [1], Antée [2], Busiris [3], Eurypyle [4], Sarpédon [5], Alébion et Derkynos en Ligurie [6], Eryx en Sicile [7] : tous fils de Poseidôn : — Polygonos et Télégonos [8], ses petits-fils : Augeas et les Molionides, que l'on appelle fils de Poseidôn, en Elide [9]. Un pareil massacre de la descendance de Poseidôn par un seul héros ne peut être que voulu : et il n'est comparable comme ampleur et signification qu'à celui des enfants d'Echidna par le même Héraclès.

Le sens infernal non douteux de certains de ces noms [10] : le fait que plusieurs de ces adversaires provoquent directement le héros [11] ; le détail d'après lequel Eryx a été vaincu *trois fois de suite* à la lutte [12] ; le caractère sanguinaire de Busiris qui immole tous les étrangers qui touchent à son royaume, pour obtenir la pluie [13] : autant d'indices qui confirment cette interprétation.

Il est donc hors de doute qu'Héraclès n'a pas seulement combattu les monstres horribles des Enfers, mais qu'il est entré en lutte directe contre les divinités de la mort : Héra, Hadès, Poseidôn et sa race [14].

[1] Pindare, *Ol.*, XI, 33.

[2] Apollod., *Bibl.*, II, V, 11. Antée est fils de la Terre. Hécate, la déesse infernale triple, est surnommée Ἀντία. Hésychius, s. v.. Cfr. E. Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 203.

[3] Apollod., *Bibl.* II, V, 11.

[4] Id., *ib.*, II, VII, 1.

[5] Id., *ib.*, II, V, 9.

[6] Id., *ib.*, II, V, 10.

[7] Id., *ib.*

[8] Id., *ib.*, II, V, 9.

[9] Id., *ib.*, II, VII, 2.

[10] Nélée, Périklyménos, Eurypyle, Ktéatos cfr. ταῦροι).

[11] Antée, Eryx.

[12] La triplicité infernale est bien connue. Voir *infra*, p. 73.

[13] Rapprocher la coutume assez fréquente chez les demi-civilisés d'établir un rapport entre les morts et la pluie : ainsi chez les Zuñi en Amérique (Loisy, *Le sacrifice*, p. 388 sq. et 481 sq.), chez les Dinka d'Afrique (id., *ib.*, p. 481) ; et de même chez les Romains, d'après ce que nous savons du rite du *Manalis lapis*.

[14] A ces divinités de la mort, peut-être faut-il joindre Typhée, ennemi d'Hercule selon Virgile (*Aen.*, VIII, 298).

2. *Héraclès allié aux divinités infernales.*

En face de ces documents directs et de sens certain, des indications dispersées de sens contraire peuvent être réunies. On n'invoquera pas contre elles leur apparence sporadique : car, quelles que soient la richesse et la confusion des légendes gréco-italiques, il est fatal qu'une conception maîtresse aussi forte et aussi ancienne que la précédente ait amené la ruine de la conception opposée, en n'en laissant subsister que de vagues débris. Ni la contradiction qu'elles semblent présenter : car nous avons étudié une contradiction du même genre lorsqu'il s'agissait des Centaures et de leurs rapports avec Héraclès. La question de date, seule, se pose et reste primordiale, mais ne prendra toute sa valeur que lorsque nous serons en état de faire une synthèse définitive.

Il y a d'abord quelques indices obliques de date récente (sous la forme où ils nous sont parvenus), mais expressifs par cela même. Si, en effet, « Apollodore » (II[e] siècle *a. C.*) nous parle dans sa « Bibliothèque » de Minos et de Rhadamante, nous sommes à peu près sûrs qu'il ne remonte pas à la signification historique ni à l'activité réelle de ces deux personnages, mais qu'il les connaît comme juges des Enfers, dans leur rôle mythologique. Il est normal, dans ces conditions, qu'Héraclès mène la guerre contre les fils de Minos, comme il le fait contre ceux de Poseidôn ; il l'est moins qu'il donne ensuite l'île de Thasos aux petits-fils de ce même Minos [1]. Admettons cependant ici la survivance incohérente de deux traditions historico-mythologiques contraires. Comment se fait-il alors qu'après la mort d'Amphitryon Alcmène, mère d'Héraclès (et qu'on retrouve sur des monuments de l'âge classique, surtout en Etrurie, dans l'Olympe avec son fils), épouse Rhadamante, héros des Enfers et

[1] Apollod., *Bibl.*, II, V, 9.

siégeant là-bas à côté de Minos [1] ? Et prendrons nous avec simplicité comme un conte de nourrice l'anecdote que nous a transmise le même texte, à propos d'Héraclès lui-même ? Quand il partit, nous raconte-t-on, pour combattre le lion de Némée, il conseilla à son hôte Molorchos de remettre le sacrifice qu'il préparait : « Si je reviens, lui dit-il, vous sacrifierez à Zeus Sauveur ; sinon à *Héraclès héros des Enfers* » [2]. On peut prétendre, il est vrai, qu'à la date où écrit « Apollodore » la notion d'héroïsation est si répandue que n'importe quel mort peut être qualifié de héros — *di manes*, sans plus : cependant la substitution d'Héraclès à Zeus comme bénéficiaire du sacrifice semble exclure l'idée d'une simple offrande funéraire ; ensuite, on n'oubliera pas que, pour l'auteur de la Nekyia Odysséenne, Héraclès errait éternellement aux Enfers, ce qui provoqua plus tard la glose maladroite et scandalisée de la vulgate [3] ; et n'y avait-il pas une survivance de pareilles conceptions à Colone, ville de cultes chthoniens, où un autel d'Héraclès se trouvait près de la porte d'Hadès [4] ?

Nous ne cherchons pas à dissimuler la fragilité de tels indices. Le moins cependant qu'on en puisse dire, c'est qu'il nous donnent l'impression d'un groupement d'Héraclès avec Hadès et les demi-dieux des Enfers, Minos et Rhadamante. Cette union est *réalisée* par la spéculation postérieure. Stobée, pour expliquer que, dans le texte homérique de la Nekyia, Héraclès soit *en-deçà* du fleuve des morts, en fait un gardien du Seuil, une sorte d'épouvantail pour les criminels, un ministre des hautes-œuvres de Pluton, comme pouvaient l'être Cer-

[1] Apollod., *Bibl.*, II, IV, 11. — Selon le poète épique Asios, Alcmène est, avec Eurydikè et Démônassa (de nom et peut-être de rôle infernal), fille d'Eriphylè et d'Amphiaraos (Pausan., V, 17, 7 sq.) Or Amphiaraos, comme Trophonios, a été englouti *vivant* dans les Enfers et y *est* éternellement (Rohde, *Psyche*, p. 106 sqq.) : en cela plus caractérisé comme « démon » du monde souterrain que Tirésias, un autre devin, lui aussi au-dessus de la foule des morts, mais qui aux Enfers n'a plus de corps (Rohde, *Psyche*, p. 110).

[2] Apollod., *Bibl.*, II, V, 1.

[3] Hom., *Od.*, λ, 602 sqq.

[4] *Archiv f. Relig. Wissenschaft*, 14, (1911), p. 590.

bère, ou Géryon chez les Etrusques [1]. Et une inscription latine groupe sans amphibologie possible Hercule et Dis Pater dans la même invocation [2]. Documents bien tardifs, dira-t-on. Soit ; bien que nul n'ignore le sacrifice institué par Héraclès près de Syracuse à la source Cyanée, noire entrée des Enfers, pour Perséphone, déesse infernale. Il est vrai que si l'on s'arrêtait à tous les sacrifices faits par le héros...

De fait, voici le témoignage essentiel de cette alliance d'Héraclès avec les divinités de la mort, le texte qui donne leur sens à ces indications dispersées et sujettes à discussion.

Aux VI^e^-V^e^ siècles a. C., les Grecs du Pont étaient en possession d'une légende singulière, qui nous a été conservée par Hérodote [3]. Revenant d'Erythie après avoir vaincu Géryon, Héraclès arriva, disait-on, dans le pays désert qui devait plus tard s'appeler la Scythie ; pendant son sommeil, ses chevaux disparurent ; il ne les recouvra qu'après s'être uni dans l'Ὑλαίη γῆ (« la Terre boisée ») au monstre Echidna, qui eut de lui trois fils, dont Scythès. En dehors de sa conclusion éponymique, ce récit a une extrême valeur grâce aux autres traditions de même source qui l'accompagnent et qui prouvent que la Scythie autrefois passait justement chez les Grecs pour la Terre des morts, quelque chose de mixte entre le Paradis et l'Enfer [4]. Il n'y a donc aucun doute : cette légende tenait à unir

[1] Stobée, *Ecl.*, I. 423 W. : « Τιμωρεῖται ἴσως ἐν τοῖς ἀδίκοις φαντασίας φοβερὰς ἐμποιῶν τοῦ βάλλοντος καὶ τοξεύοντος... Οὐ γὰρ δὴ καὶ οὗτος τῶν κολαζομένων ἐστιν, ὡς Ἀριστάρχῳ δοκεῖ, ἀλλὰ τῶν κολαζόντων. — Cité par Ettig, *Acheruntica*, p. 274 ; n. 1.

[2] *C. I. L.*, VI, 139 : Diti patri | et Herculi.

[3] Hérodote, IV, 8-10.

[4] Et plus proche de l'Enfer que du Paradis. — C'était autrefois le pays des Cimmériens (Hérod., IV, 11), habité par les Arimaspes (qui n'ont qu'un œil comme les Grées) et des Ἀνδροφάγοι (Hérod., IV, 18). Même cette Ὑλαίη γῆ, où habite Echidna dans sa caverne, « seul endroit boisé de toute la région » (Hérod., IV, 19) n'est pas sans rappeler les îles des Bienheureux, ou, mieux, le pays des Hyperboréens, où, « aux sources ombreuses de l'Istros » Héraclès « admira les arbres », et d'où il rapporta l'olivier à Olympie (Pindare, *Ol.*, III, 20 et 57. Cfr. Pausianas, V, 7, 89).

dans un monde d'outre-tombe Héraclès et Echidna, déesse infernale et mère de toute une race infernale[1] exterminée, peu s'en faut, par Héraclès lui-même. Contradiction évidente. Bien entendu. Mais n'en avons-nous pas trouvé une du même genre lorsqu'il s'agissait des rapports d'Hercule avec les Satyres et les Centaures, êtres à moitié bachiques, à moitié infernaux[2] ?

3. *Inimitié et alliance d'Hercule avec Géryon.*

Géryon fournit un autre exemple, plus complexe, mais intéressant, du même phénomène.

Il semble établi aujourd'hui qu'il était *originairement* un être infernal[3], peut-être apparenté à Poseidon, dieu des abîmes, qui ébranle la terre[4]; connu en tout cas des Etrusques[5] comme un assistant majestueux au trône d'Hadès[6]. Autour de lui, dans la légende hellénique, son chien Orthros, frère de Cerbère, comme lui déchire les criminels aux Enfers[7]; son bouvier Eurytion, que tue Héraclès, porte le même nom que le Centaure qui, avant Nessos, essaya d'enlever Déjanire au héros; Menoitès enfin, qui annonce à Géryon la mort de son chien et de son pâtre, est formellement spé-

[1] Voir *supra*, p. 71.

[2] Voir *supra*, IV.

[3] V. Wilamowitz-Moellendorff, *Herakles*, I², p. 45 et 65. — Weicker, *Pauly-Wissowa*, VII, 1289. — B. Schweitzer, *Herakles*, p. 87.

[4] O. Gruppe, *Griech. Mythol.*, p. 459, n. 1.

[5] A. Reinach, *Les têtes coupées d'Alise*, p. 3, n. 3. — F. Weege, *Etr. Mal.*, p. 28. Peut-être représenté comme un personnage à trois têtes de taureau (De Witte, *Nouvelles Annales*, 1838, p. 214; *Revue Arch.*, 1875, II, p. 381).

[6] Corneto, *Tomba dell'Orco*.

[7] Silius Ital., *Punic.*, XIII, 844 sqq.; Cfr. Ettig, *Acheruntica*, p. 381 et n. 7. — Géryon lui-même devient dans l'imagination populaire un doublet de Cerbère, aussi à craindre que lui : voir Lucien, *Fugitivi*, 31 : il s'agit d'une femme soi-disant couverte par trois chiens : « Κέρβερόν τινα, dit un des interlocuteurs, [illegible] Γηρυόνην, [illegible] Ἡρακλῆς [illegible] ». Cfr. id., *ib.*, 32.

cifié comme bouvier d'Hadès, et, selon une autre légende, fut rencontré et vaincu par Héraclès dans les Enfers mêmes [1]. On est allé jusqu'à dire (non sans fondement) que la lutte Héraclès-Cerbère n'était qu'un doublet relativement récent de la lutte Héraclès-Géryon [2].

Aussi bien, même si sa nature ne l'avait point comporté, la forme même de Géryon le vouait à ce rôle infernal. Stésichore se le représentait ailé comme tant d'autres monstres de l'Hadès [3]. Et sa *triple tête* (ou son triple corps) le condamnait à être parent des Trinités féminines de la fécondité [4], d'Hécate et de Cerbère [5], en un mot des êtres infernaux. Et cela aussi bien dans le monde italique, même en dehors des influence grecques [6], ou dans les pays celtiques [7] ?

[1] Apollod., *Bibl.*, II, V, 12.

[2] B. Schweitzer, *Herakles*, p. 152.

[3] Stésich., fr. 14 (Suchfort) — *Schol. ad Hesiod. Theog.*, 287. De même dans certains monuments figurés : ainsi l'amphore à fig. n. de Vulci, de la collection de Luynes (Cabinet des Médailles, de Ridder, 202).

[4] Horai, Moirai, Charites. Cfr. *Rev. Hist. d. Rel.*, 69 (1914), p. 355.

[5] Appelé par Euripide tantôt τρίκρανος (*Herc. fur.*, 611, 1277. — Cfr. Géryon τρικάρηνος), tantôt τρισώματος (*ib.*, 24). — Sur la tricéphalie en Grèce, cfr. Ad. Reinach, *Fétiches Etoliens* (*Rev. d'Ethnographie et de Sociologie*, 1912). — Sur la multiplication des organes chez les êtres infernaux, voir *supra*, n. 4 et *infra*, n. 6 et 7. — Cfr. le ῥάβδον χρυσείην τριπέτηλον prêté à Hermès, dieu psychopompe, par l'*Hymne homér.*, III, 530.

[6] Buste à trois têtes opposées trouvé dans une tombe de Terni (*Not. d. Scavi*, 1916, p. 197 et fig. 5). — Soi-disant Géryon à Padoue (Suét., *Tib.*, 14) et Agyrion (Diod. Sic., IV, 24, 3). — Peut-être des divinités secondaires apparentées aux orages (Cfr. en Grèce les Harpyes infernales) : Martian. Capella, II, 164 : « intemperiae et alii triptes (tricipites? — *Grotius :* thripes) diuorum ». — Le souterrain Cacus à Rome (Properce, V, 9, 10). — Herilus, fils de l'infernale Feronia (Virg., *Aen.*, VIII, 561 ; Servius, *ad loc.* ; Lydus, *de Mens.*, I, 8). — L'influence grecque est plus sensible dans Varron (*Sat.* Τριοδίτης Τριπύλιος et περὶ ἐξαγωγῆς. Cfr. Ettig, *Acheruntica*, p. 347 et n. 1), Stace (*Théb.*, IV, 455 sqq.), etc.... = Mais les croyances populaires semblent reparaître avec Dante, qui représente Lucifer comme un géant ailé, à triple face, sortant à mi-corps de la glace (*Inf.*, XXXIV, 38 sqq.).

[7] Dieu à trois têtes ou à trois faces, à cornes de taureau (S. Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, III, p. 166 et 169). Assimilé à Orcus (A. Reinach, *Les têtes coupées d'Alise*, p. 3 et 15) ou à Dispater (B. Schweitzer,

Seulement, selon la remarque profonde de Miss J. E. Harrison [1], les héros de l'Ancien temps sont démons pour le nouveau : et, même devenus démons, conservent parfois en certains lieux des adorateurs. C'est ainsi par exemple que Tityos, torturé par les Olympiens aux Enfers [2], en Eubée est honoré comme un héros [3]. Sans doute vaut il mieux dire que l'imagination antique ne distingue pas très nettement le héros du démon : car le « Mort Local » a le plus souvent en Grèce tout à la fois le rôle bienfaisant du guérisseur et celui, moins aimable, du sorcier qui envoie les intempéries et ruine les récoltes. Quoi d'étonnant, dans ces conditions, à voir les habitants de Gadès faire des libations de sang sur la tombe de Géryon [4], et les Thébains conserver ses os comme des reliques [5] ? Mais il est plus singulier à coup sûr d'apprendre qu'Héraclès, qui avait tué Géryon en Erythie, l'honora comme un héros à Agyrion en Sicile, en même temps qu'Iolaos lui-même, son compagnon dans cette expédition vers l'extrême Occident [6].

On peut dire, il est vrai, qu'Agyrion est une ville sikèle dont l'hellénisme est tout de surface, que le culte d'Héraclès s'est superposé à celui d'une divinité triple locale, et que la tradition de Diodore représente l'effort de conciliation entre le culte grec des Léontins et le culte indigène des Agyriens. Il y aurait fort à dire sur cette conception : le très beau monnayage d'Agyrion présente

Herakles, p. 39), ce qui le rapproche de Géryon infernal, dont il prit même le nom (A. Reinach, *l. c.*) ; identifié d'autre part à Mars (*Rev. Et. Anc.*, X, 1908, p. 173), Silvain (B. Schweitzer, *l. c.*), Mercure gardien des routes et des marchés (B. Schweitzer, *op. cit.*, p. 67 sq.), ce qui le rapproche de l'Hercule italique. Il réalise donc en terre barbare l'union Hercule-Géryon dont nous allons nous occuper.

[1] J. E. Harrison, *Prolegomena to the study of greek Religion*, 1908, p. 194 et 337.

[2] Homère, *Od.*, λ, 576.

[3] Strabon, IX, 3, 423.

[4] Philostrate, *Vit. Apollon.*, V, 5.

[5] Lucien, *Adv. indoctum*, 14.

[6] Diod. Sic., IV, 24.

un Héraclès juvénile de pure race grecque, qui ne donne aucunement l'impression de la barbarie. Mais, au reste, la fusion ou confusion des cultes est-elle chose si rare en Grèce et en Italie qu'il faille la suspecter lorsqu'on la rencontre sur son chemin? Nous nous occupons ici d'Hercule funéraire en Italie; et nous trouvons des exemples, dans ce même domaine, d'une conception double et contradictoire des rapports entre Hercule et Géryon. Il suffirait de le constater. Mais le fait en question est-il si isolé dans ce pays, et par suite si inexplicable qu'on veut bien le dire? Héraclès d'Agyrion honore l'infernal Géryon tout comme Héraclès de Syracuse établit le culte de l'infernale Perséphone à la Cyanée. Ce que l'on peut en inférer, c'est qu'en Sicile, soit à la suite d'interprétations cosmiques des colons grecs eux-mêmes, soit par pénétration des croyances locales, les relations amicales d'Héraclès avec les divinités infernales ont été plus précises, peut-être, qu'elles ne le furent en Grèce propre.

Il y avait entre Héraclès et Géryon des liens, et une sorte de prédisposition à s'allier et à se confondre. Tous les deux pasteurs guerriers d'immenses troupeaux de bœufs [1], peut-être l'un et l'autre héros prophylactiques [2], leur culte semble en bien des endroits lié au jaillissement des sources chaudes [3]: trois caractères qui convien-

[1] Géryon taureau lui-même: Cfr. son étymologie (γηρύειν = mugir). Géryon est appelé aussi Tauriseos, surtout en Gaule (Ammien Marcel., XV, 9). Voir A. Reinach, *Les têtes coupées d'Alise*, p. 3.

[2] Héraclès ἀλεξίκακος: rôle développé chez les peuples italiques. — Le taureau est prophylactique (comme le lion chez les Hindous, les Hittites...) chez les Grecs, Etrusques et Romains: cfr. les cornes, les faces d'Achelôos comme emblèmes protecteurs des monuments funéraires (Voir *Archiv f. Relig. Wiss.*, 15, 1912, p. 475 sq.). — Il n'y a d'ailleurs pas opposition, tant s'en faut, entre le rôle prophylactique et le rôle infernal d'un héros: voir *supra* p. 47 et *infra*.

[3] La chose est bien connue pour Hercule. — M. O. Gruppe (*Pauly-Wissowa*, suppl. III, s. v. *Herakles*, 1064, 12) a réuni les documents qui prouvent le fait pour Géryon: il y a certitude ou forte probabilité à

nent fort bien à des héros infernaux [1]. Il n'est donc pas étonnant que, conformément à leur nature et non à leur histoire, ils aient conclu alliance à Agyrion ; ni que peut-être Géryon se soit substitué à Hercule dans une variante de la légende Romaine de Cacus [2].

Saitta en Lydie (*loc. cit.*, 972, 67), Ségeste-Eryx en Sicile (*loc. cit.*, 991, 52), Bauli et Padoue en Italie (*loc. cit.*, 995, 44 ; 996, 64) ; mais ce sont conjectures gratuites quand ce savant veut lier un culte de Géryon aux sources des Thermopyles (*loc. cit.*, 941, 38), d'Akélè en Lydie (*loc. cit.*, 972, 42) d'Himéra en Sicile (*loc. cit.*, 991, 64) : où le culte d'Héraclès n'entraîne pas forcément celui de Géryon. — On ajoutera qu'Eurytion, bouvier de Géryon, a un nom de source ; comme d'ailleurs le Centaure Eurytion et le Molionide Eurytos (B. Schweitzer, *Herakles*, p. 154), tués eux aussi par Héraclès.

Pour la valeur funéraire du Taureau et de la magie prophylactique, voir *supra*. — Pour le sens funéraire attaché aux sources chaudes et à l'eau en général, *infra* p. 81 sqq. Plusieurs sarcophages Romains présentent sous le médaillon du défunt des fleuves couchés ; un autre, bien plus expressif, dont le couvercle figure le couple couché, a donné à l'homme la forme d'un fleuve : il est nu, accoudé sur un masque qui verse de l'eau, où boit un oiseau (*Annali d. Inst.*, VII, 1835, p. 3 et *tav. d'agg.* A. 4. Au Louvre).

[2] Selon Verrius Flaccus (*Orig. Gent. Rom.*, 6 et 8), dont le nom même est une recommandation, le vainqueur de Cacus fut non pas Hercule, mais « un pâtre très fort » nommé *Garanus* ou *Recaranus*. Les efforts pour ramener le nom de Garanus à *Kerus* (Critique dans : Winter, *The myth of Hercules at Rome*, University of Michigan Studies, Humanist. series, vol. IV, 1910, p. 255-257) ou à *Karanos* (Jordan, *Hermes*, III, 1869, p. 409. Combattu par Peter, *Roschers Lex.*, I, 2274. et Wissowa, *Pauly-Wissowa*, III, 1168) sont restés vains. On tend aujourd'hui (Höfer, *Roschers Lex.*, s. v. *Recaranus*, 72) à rapprocher le nom de la forme Garyoneus (Γαρυ Γόνυς = Geryoneus) qu'on lit sur un vase chalcidien (Bibl. Nationale, de Ridder, 202. Kretschmer, *Griech. Vaseninschrift.*, 47). La qualité de pâtre, l'indication d'une très grande force, sont communes à Hercule et à Géryon (Géryon dit le plus fort de tous les mortels déjà dans Hésiode, *Théog.*, 981) ; le nom donné par Verrius Flaccus se rapproche singulièrement de celui de Géryon tandis que ses actes sont ceux que la vulgate attribue à Hercule : s'il ne s'agissait que de logique, la conclusion ne serait pas douteuse. Mais d'ailleurs tous les faits précédents semblent concorder avec la logique.

4. *Confusion d'Hercule avec des dieux ou héros infernaux.*

Cette confusion entre Hercule et Géryon est probable, non certaine ; son identification avec le dieu celtique à triple tête est possible, non prouvée. Pour aller plus loin, il nous faut prendre d'autres guides. Ce seront, si l'on veut, les Géants, vêtus de peaux de fauves comme Hercule [1], parfois pasteurs de bœufs comme Géryon [2] ; souterrains au surplus, soit de leur nature propre comme fils de la Terre, soit (dit la légende tardive) parce qu'ils ont été relégués aux Enfers à la suite de leur révolte contre Zeus. Lucien, décrivant l'Héraclès Ogmios des Gaulois [3], le déclare « plus semblable à Charon ou Japet ou à l'un des ὑποταρταρίοι qu'au dieu grec », bien qu'il en porte les attributs : arc, massue et peau de lion. A défaut d'autre intérêt, cette indication nous autorise à faire ce que faisaient les Grecs, c'est-à-dire à ne pas refuser la comparaison entre Héraclès et les Géants infernaux.

Briarée est, pour Hésiode, un dieu gardien de l'Hadès [4] ; pour Callimaque, un monstre foudroyé, enseveli sous l'Etna à la place de Typhœus [5] ; l'Iliade enfin [6] lui donne aussi le nom d'Aegaeôn qu'il partage avec Poseidôn : autant de preuves de sa nature infernale. Mais, d'autre part, les colonnes d'Hercule s'appelaient autrefois Βριάρεω στῆλαι [7] ; et on trouve mentionné en toutes lettres

[1] Cfr. S. Reinach, *Répert. de vases peints*, I. p. 245 ; II, p. 41, 5-6.

[2] Le géant Polybôtès est étymologiquement le « riche en bœufs (*Schol. ad Theocrit.*, X, 15) ; ou, si l'on préfère, avec Wilamowitz, le « Vielbrüller » (voir E. Norden, *Verg. Aen.* VI², p. 259) : les deux interprétations sont voisines des deux sens étymologiques de « Géryon ».

[3] Lucien, *Heracles*, 1.

[4] Hésiode, *Théog.*, 617 sqq. Voir *supra*, V, 2°.

[5] Callimaque, *Hymn.* IV, *in Del.*, 143.

[6] Homère, *Il.*, X, 404.

[7] Aristt. El., V, *H.*, 5, 3 (Didot fr. 206 b. ; cfr. Charax Pergamen., *Fr. hist. gr.* (Müller), III, p. 640, 16.

Héraclès Βριάρεως [1] : c'est-à-dire un Héraclès confondu avec Briarée-Aegaeon.

Morrheus, l'ennemi acharné de Dionysos, non seulement est semblable aux Géants, nous dit Nonnos [2], mais il est fils de Typhon et comme tel appartient à une race infernale. Or on l'appelle Σχνδάς Ἡφαίστοιο [3].

Faunus, fils de Neptune et de Circé [5], a de qui tenir : et il n'est pas besoin de la niaise explication de Servius [6] pour reconnaître en lui un dieu infernal. Hercule, selon une légende qui nous a été conservée par Derkylos [7], tua Faunus. Mais d'autre part, chacun connaît l'union cultuelle d'Hercule et Faunus, représenté par Silvain, son dérivé ancien et son substitut presque constant à l'âge classique [8] ; on est allé jusqu'à dire, sans preuves suffisantes, que Silène-Silvain, démon des eaux bienfaisant et sage, n'est pas différent d'Hercule dieu des sources [9]. En tout cas, sous l'Empire Romain, certaines œuvres d'art représentent de façon indiscutable Hercule dans l'attitude de Silvain-Faunus, tenant des fruits dans un pli de la léonté [10] : et, dans un texte bizarre, Hercule apotropaïque est dit petit fils de Silvain [11].

Bien entendu, ces identifications assez tardives reposent, pour une part, sur la banale conception de la « force d'Hercule ». Grecs

[1] Cléarque, *ap.* Zenob., V, 48 = *Fr. hist. gr.*, II, p. 320, 56.

[2] Nonnos, *Dionys.*, XXXIV, 181.

[3] Id., *ib.*, 183.

[4] Id., *ib.*, 192.

[5] Id., *ib.*, XIII, 330.

[6] *Ad Verg. Aen.*, VII, 91 : « Faunus infernus dicitur deus : et congrue : nam nihil est terra inferius in qua habitat ».

[7] Derkylos, *Ital.*, III = *F. H. G.*, *Müller*, p. 387, 6.

[8] Voir surtout R. Peter, *Roscher's Lex.*, I, 2950-2959 et 2963-2966. Cfr. Boehm, *Pauly-Wissowa*, VIII, 590-593.

[9] Furtwängler, *Antik. Gemmen*, III, p. 196-199.

[10] *C. I. L.*, VI, 274. — Clarac, *Musée de Sculpt.*, n. 990 et V, pl. 796.

[11] *C. I. L.*, VI, 30758 : « Hercules Invicte Sancte Silvani nepos, hinc advenisti, ne quid hic fiat mali ».

et Romains, avec leur belle manie de chercher à tout dieu étranger un équivalent Romain ou Grec, utilisaient Hercule comme substitut de tout être divin remarquable par sa force physique. Mais cela n'explique pas, ou fort incomplètement, son identification avec Briarée, Grec, et Silvain, Romain. Et il reste que le troisième dieu auquel il se substitue, Morrheus-Sandès, a, comme les deux autres, un caractère infernal accentué.

5. *Conclusion.*

Il faut convenir, après ces recherches un peu divergentes d'origine, mais de résultats concordants, qu'Héraclès avait été assidûment mêlé par les Grecs aux dieux de la Mort, soit pour les combattre, soit pour se joindre à eux, soit même pour se confondre avec eux. Il ne s'agit pas ici d'un symbolisme philosophique, ni de conceptions sur la vie d'outre-tombe, mais de la légende elle-même, et telle, et si singulière, qu'il faut se demander si la *nature* même d'Héraclès ne le prédisposait pas à ce rôle. Pour que cette recherche soit valable, il convient d'en exclure autant que possible les éléments *proprement héroïques*, les qualité qu'Héraclès partage avec les autres demi-dieux ou héros locaux. Réduits à des indices moins nombreux, nous n'en serons que plus fort dans nos conclusions.

VII. — Les prédispositions infernales d'Heracles

1. *Les plantes héracléennes.*

S'il est vrai que l'arbre ou la plante qui se trouvent attachés à une personne divine nous aident à concevoir sa nature originelle, le doute ne sera pas possible concernant Héraclès. Sans même faire état de la légende cependant assez ancienne, mais locale, qui faisait naître l'aconit de la bave de Cerbère tiré des Enfers par le

héros [1], les deux arbres qui lui sont consacrés, l'olivier et le peuplier, ont un caractère infernal très net.

L'olivier avait été apporté à Olympie par Héraclès [2]. On dit qu'il n'y fut donné en prix qu'à partir de la septième Olympiade, en remplacement de la pomme [3]: ce qui fournirait un *terminus post quem* pour la légende reçue dans le monde grec au début du V^e^ siècle, selon laquelle Héraclès avait été le chercher au pays des Hyperboréens pour en ombrager l'Altis [4]. Mais sans doute l'union d'Héraclès avec l'olivier est elle plus ancienne, peut-être même primitive [5]. Ce qui en tout cas n'est pas douteux, c'est la provenance infernale de cet arbre, bien établie au V^e^ siècle [6]: et son rôle funéraire, encore exploité par Callimaque [7].

Même légende pour le peuplier blanc, *arbos herculea* [8]: Héraclès l'a apporté à Olympie des bords de l'Achéron, « fleuve de Thesprotie », ajoute le prudent et rationaliste Pausanias [9]: autant dire des Enfers [10]. Car, dans la Nekyia homérique, le bois sacré de Perséphone est composé de peupliers coupés de prairies [11], et, aux temps classiques, le culte mystérieux de Sabazios Dionysos, dieu chthonien, se célébrait la tête couronnée de fenouil et de peuplier, symboles génésiques et infernaux [12].

Les témoignages sur ce point sont donc clairs et concordants.

[1] Hérodoros d'Héraclée, fr. 25 (F. H. G. Müller, II, p. 35). — Xénophon, *Anab.*, VI, 2, 3. — Cfr. Ettig, *Acheruntica*, p. 315 sq.

[2] Pausan., V, 7, 8.

[3] Cfr. *Rev. Hist. Religions*, 69, (1914), p. 346.

[4] Pindare, *Ol.*, III, 24 sqq.

[5] La massue, arme personnelle et caractéristique d'Héraclès, est devenue un olivier à Trézène (Cfr. A. Reinach, *Rev. Hist. Religions*, 69, (1914), p. 353 et n. 2).

[6] Eschyle, *Choéph.*, 373.

[7] Callimaque, *Iambes*, II, 23 sqq. (éd. Budé, p. 169).

[8] Virgile, *Aen.*, VIII, 276: 216: « Herculea bicolor... populus umbra ».

[9] Pausan., V, 14, 2.

[10] Serv., *ad Verg. Aen.*, V, 134; VIII, 276. Cfr. Ettig., *Acheruntica*, p. 316, n. 4.

[11] Homère, *Od.*, ., 510. Cfr. Rohde, *Psyche*, p. 49.

[12] Démosthène, *Corona*, 313.

2. *Héraclès dieu des eaux: l'eau infernale.*

L'importance d'Héraclès comme dieu des eaux a été mainte fois mise en valeur: nous ne rappellerons ici que quelques détails.

Créateur de lacs, à Léontinoi en Sicile [1], en Etrurie aussi, dans la forêt Ciminienne [2], Héraclès se trouve, par rapport aux fleuves, dans une situation double analogue à celle que nous avons remarquée dans ses relations avec les Centaures et les dieux de la mort: ayant la haute main sur leur sources [3], il est l'ennemi du fleuve Achelôos [4], détourne l'Alphée et le Pénée dans les écuries d'Augias [5]; mais, selon une autre légende assez ancienne, il reçoit l'aide du fleuve Duras [6]. Nous avons d'autre part dit déjà quelques mots de son rôle marin [7], de ses traversées océaniques très comparables à son trajet *marin* vers l'Hadès [8], rappelées fréquemment encore dans Sénèque [9]. Mais c'est comme dieu des sources, et de préférence des sources chaudes qu'Héraclès est surtout caractérisé [10]. Et c'est ainsi

[1] Diod. Sic., IV, 24.

[2] Virg., *Aen.*, VII, 697; Serv., *ad loc.*; Strabon, V, 226; Liv., XXII, 1; etc....

[3] Aelius Aristid., V, 35: χωρὶς δὲ πηγαὶ ποταμῶν ὑδάτων ἐπωνυμίαι καὶ βύται τοῦ Θεοῦ (Ἡρακλέους) · τοσαῦται παρὰ ταῖς Νύμφαις εἶναι τὴν πρεσβύταν ».

[4] Apollod., *Bibl.*, II, VII, 5.

[5] Id., *ib.*, II, V, 5.

[6] Hérodote, VI, 198.

[7] *Supra*, p. 52.

[8] Euripide, *Herc. fur.*, 400, 851. Cfr. Id., *ib.*, 427: « ἔπλευσ' ἐς Ἅιδου ».

[9] Sénèque, *Herc. Oet.*, 49 sqq.; *Herc. fur.*, 275, 327 sqq., 539 sqq., 554 sqq.

[10] Cfr. Gerhard, *Auserles Vasenb.*, II, p. 162 et n. 8-15; — Jahn, *Arch. Beitrage*, pl. 1; — Hartwig, *Herakles mit dem Füllhorn*, 15; — Preller, *Griech. Myth.*, II[3], 274; — Id., *Rom. Myth.*, II[3], p. 144-297; — Peter, *Roschers Lex.*, I, 2964; — O. Gruppe, *Griech. Myth.*, 454. — Les textes généraux les plus expressifs sont ceux d'Athénée (512 F) et de Plutarque (*Moral.*, 776 D: Héraclès découvreur de sources). Cfr. Id. *Moral.* 307 C.

qu'en Grèce [1], en Sicile [2], en Campanie [3] et en Étrurie [4], de là dans tout l'Empire Romain. Hercule règne sur les sources et les thermes [5].

La croyance à la provenance chthonienne des eaux chaudes, infernale des eaux sulfureuses, est bien connue, et pour ainsi dire normale. Il est d'un intérêt beaucoup plus puissant ici de montrer avec quelle persistance et quelle universalité l'eau sous toutes ses formes a été mise en rapports avec l'Empire des morts.

Il existe, pour l'antiquité grecque, un texte d'une force d'expression remarquable, deux vers d'Empédocle [6], dont Diogène Laërce nous donne la clef:

> Ζεὺς ἀργὴς, Ἥρη τε φερέσβιος, ἠδ' Ἀϊδωνεὺς,
> Νῆστίς θ' ἣ δακρύοις ἐπιπικροῖ ὄμμα βρότειον.

« Zeus éclatant avec Hérè nourricière, dit le philosophe; et Aïdôneus avec Nêstis, qui emplit de l'amertume des larmes les yeux des mortels... ». Et Diogène ajoute: « Par Zeus il entend le feu; par Hérè la terre; par Aïdôneus l'air; par Nêstis l'eau » [7]. Le groupement de ces quatre noms, les épithètes, les gloses, l'étymologie même [8], concordent de la façon la plus absolue: au couple céleste

[1] Surtout les sources chaudes de l'Œta: Hérodote, VII, 176; Sophocle, *Trachin.*, 634; etc....

[2] Par ex. à Himéra: Diod. Sic., IV, 23, 1.

[3] A Bauli.

[4] Par ex. à Vetulonia (*Memorie dell'Inst.*, I, 1832, p. 106); à Caeré (Liv., XXII, 1, 10).

[5] Un exemple très net à Lambèse: voir J. Bayet, *Les statues d'Hercule dans les grands thermes de Lambèse*, *Société arch. Constantine*, 48 (1914).

[6] Fr. 57 (Karst). — Texte un peu différent, de même sens: *Fr. Phil. Graec.*, Mullach (161): Νῆστίς θ' ἣ δακρύοις τέγγει κρούνωμα βρότειον.

[7] Diog. Laert., VIII, 76: « Δία μὲν τὸ πῦρ λέγων, Ἥρην δὲ τὴν γῆν, Ἀϊδωνέα δὲ τὸν ἀέρα, Νῆστιν δὲ τὸ ὕδωρ ». — Glose comparable dans Stobée (*ecl.* I, 10, 11 b, Wachsm.): « Νῆστιν τὸ σπέρμα καὶ τὸ ὕδωρ ».

[8] Zeus: cfr. *dies:* le jour, la foudre, le feu. — Héra: étymologie contestée (peut-être le ciel?). — Aïdôneus: l'invisible: cfr. l'ἀήρ homérique qui cache les divinités et la κυνέη d'Hadès qui rend Bellérophon invisible. — Nêstis: de νη-ἔδω: à jeun. On se rappellera le jeûne de Coré

Zeus-Héra fait pendant le couple souterrain Aïdôneus-Nêstis [1] ou Hadès-Perséphonè. Et cette déesse des Enfers, qu'on lui donne l'empire des mers et des poissons [2], ou qu'on la rapproche de Corè, engloutie dans la source Cyané avec Hadès ravisseur, est de toute certitude une *déesse des eaux* et celle qui, pour la philosophie d'Empédocle, représente cet élément à l'exclusion des autres divinités. Autour de ce texte précieux pourraient se grouper de nombreuses indications mythologiques qui, à sa lumière, prennent toute leur valeur [3]. Mais les autres confirmations ne manquent pas.

On a remarqué que « l'association des morts à la production de la pluie est assez commune et significative » [4] chez les demi-civilisés de la Nouvelle-Calédonie [5] et de l'Australie [6], d'Afrique [7], d'Amérique [8]; mais aussi bien d'ailleurs dans les civilisations antiques, peut-être chez les Israélites [9], à coup sûr dans la religion avestique,

rompu par des grains de grenade; et le jeûne prolongé de sa mère allant à sa recherche. Etiskigal, déesse babylonienne des Enfers (A. Jeremias, *Roschers Lex.*, s. v. *Nergal*, p. 259-260), déesse de l'obscurité (cfr. Erinys ἠεροφοῖτις) comme Hadès, « mange de la terre au lieu de pain, boit des larmes au lieu de vin : et les morts babyloniens *ne mangent pas*.

[1] En particulier en Sicile, semble-t-il : Photius, *Lex.* : Νέστις· Σικελικὴ θεός· Ἄλεξις. Cfr. Eustathe, *Il.*, 1180, 14.

[2] Hippolyte, *Refut. omn. haeres.*, 7, 384. Νέστις est le nom d'un poisson. Cfr. Wagner-Drexler. *Roschers Lex.*, s. v., III, 287-289.

[3] Ainsi : l'influence humide de Diana-Luna (Macrobe, *Sat.*, VII, 16) : or la lune est, selon une ancienne tradition, le séjour des morts (Plut., *Moral.*, 942 D-F). — Hécate, souvent confondue avec la lune, est dite parfois ταυροκάρανος, et mugit (Roscher, *Selene*, n. 84; 135; et p. 177) : or le taureau, pour les Grecs et les Romains à leur suite, est la forme animale constante des fleuves et des torrents.

[4] Loisy, *Le sacrifice*, p. 211.

[5] Id., *ib.*, p. 212.

[6] Pour certaines peuplades australiennes, des animaux *aquatiques*, comme les requins, les crocodiles, les serpents, passent pour servir d'habitacle aux défunts (Loisy, *Le sacrifice*, p. 470).

[7] Chez les Dinka (*ib.*, p. 481) et les Bambara (*ib.*, p. 167).

[8] Chez les Zuñi (*ib.*, p. 144, 169, 388 sqq., 481 s.).

[9] Loisy, *Le sacrifice*, p. 158.

aux Anthestéries d'Athènes, à Rome avec le rite singulier du *lapis manalis* [1]. Il se peut, d'autre part, qu'Hercule se soit trouvé mêlé à de pareilles pratiques. En effet, parmi les procédés magiques employés par les primitifs pour produire la pluie, il en est un qui consiste à uriner, parfois à paraître uriner du sang [2], et il existe des indices d'un tel rite dans l'antiquité préhellénique [3]. Or, si l'on adopte la méthode proposée par M. Deonna pour expliquer par la religion l'origine des types plastiques de l'antiquité classique, ne serait-on pas conduit non seulement à considérer la représentation d'« Hercule la main sur la hanche » comme un dérivé plus décent de l'« Hercule la main au phallus », geste de la génération [4], mais encore à rappeler les figurines d'*Hercules mingens*, multipliées sous l'Empire Romain avec le sens grossier des suites de l'ivresse, et à mettre ce type en rapport avec la nature du dieu des sources et de l'eau [5] ? Simple hypothèse, d'ailleurs invérifiable.

Les auteurs latins du premier siècle de notre ère ne manquaient pas [6] de se représenter les abords des Enfers comme une forêt d'arbres funèbres, ifs, yeuses, cyprès, sapins, où volent les mânes, et dans les profondeurs de laquelle coule une source [7]. Peut-être suivaient-ils, consciemment ou non, les croyances des mystiques grecs de l'Italie méridionale, qui conduisaient l'âme vers le lieu désiré où la source infernale s'épanchait au pied du « cyprès blanc » [8]. Mais ces mystiques utilisaient eux-mêmes d'antiques croyances dont nous trouvons des traces précises dans les légendes classiques ; car

[1] Id., *ib.*, p. 181 sq.; 183; 214.

[2] Id., *ib.*, p. 62 et n. 3; p. 211 et n. 2. Cfr. Usener, *Archiv. f. Rel. Wiss.*, 1904, p. 285.

[3] Cfr. *Revue Hist. Relig.*, Mai-Juin 1914, p. 336.

[4] Cfr. *Revue Hist. Relig.*, 1919 et. 80, p. 77 sqq.

[5] Le même geste se retrouve dans des figures de Silène, dieu aquatique lui aussi.

[6] Voir Ettig, *Ueberwelten*, p. 367 sq. et 368, n. 1.

[7] Sénèque, *Oed.*, 545; — *Thy.*, 665; — Lucain, *Phars.*, III, 411.

[8] I. G., Si., 641. Cfr. E. Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 167, n. 1.

à l'arbre des Hespérides coulait aussi une source, source merveilleuse d'ambroisie, nous dit le poète [1], c'est-à-dire d'immortalité; sans doute Héraclès n'allait-il pas chercher dans l'île lointaine les seuls fruits que lui demandait Eurysthée; il allait vers le paradis terrestre goûter l'eau magique qui lui assurerait le bonheur éternel, comme aux initiés de Grande-Grèce. N'y avait-il pas une variante de cette légende, qui lui faisait rencontrer aux Enfers mêmes la source gardée par le serpent [2]? En tout cas, la confusion paraît encore sensible dans Callimaque, d'après lequel Déméter cherchant Coré alla jusqu'au jardin des Hespérides [3]. A cette source infernale comme à la Cyanée, nous retrouvons groupés Héraclès et Perséphone. Et ce rôle infernal de la source n'est point particulier aux croyances helléniques: que l'on se rappelle les fontaines de Judée, d'où sortent les âmes [4].

Les fleuves des Enfers sont célèbres: et non seulement le Cocyte ou l'Achéron [5], mais un fleuve géographiquement bien observé, l'Eridan, pour Virgile encore, parcourt les Champs-Elysées [6]. La légende vulgarisée à son sujet ne savait plus bien distinguer, semble-t-il, s'il fallait le considérer comme fleuve *infernal* à l'égal de

[1] Euripide, *Hippol.*, 744 sq. Cfr. H. Heydemann, *Bull. d. Inst.*, 1871, p. 223. — Elle est représentée sur un vase de Ruvo (*Bull. d. Inst.*, 1836, p. 119).

[2] Dans Sophocle, Ἡρακλῆς ἐπὶ Ταινάρῳ, où il était question de la descente du héros aux Enfers (fr. 216 Dindorff): « τρίφυσοι κρήνης φλογὰ χωρίτην ὄφιν ». Mais l'interprétation *locale* est douteuse.

[3] Callimaque, *Hymn.* VI, *in Cerer.*, 11.

[4] Dieterich, *Mutter Erde*[2], p. 18 sqq. Cfr. *Archiv. f. Rel. Wiss.*, 17 (1914), p. 352. — On trouverait, pensons-nous, des croyances analogues dans l'antiquité romaine. Mais la discussion des documents nous conduirait trop loin: nous la remettons à une autre étude.

[5] La légende de sa traversée par les morts (substituée à celle de l'Océan) se répand chez les peuples italiques dès le IV[e] siècle avant notre ère (Cfr. Gamurrini, *Annali d. Inst.*, 1872, p. 288).

[6] Virg., *Aen.*, VI, 659. — Voir Th. Bergk, *Kl. Schriften*, II, 718; Dieterich, *Nekyia*, 27; E. Norden, *Verg. Aen.*, VI[2], p. 295 sq. — C'est grâce aux Nymphes de l'Eridan qu'Héraclès peut apprendre le chemin qui mène au jardin des Hespérides (Apollod., *Bibl.*, II, V, 11).

l'Achéron, ou *paradisaque* comme la source des Hespérides; c'est dans ses flots, en effet, que Phaéton avait été enseveli au milieu de ses sœurs transformées en *peupliers*[1] avant d'être ramené au ciel parmi les astres[2]; mais, d'autre part, Virgile en réserve la jouissance aux morts bienheureux et Lucien[3] fait voler sur ses bords « les hommes bienheureux compagnons d'Apollon » transformés en cygnes. Nous rencontrons toujours devant nous cette même incertitude: faut-il voir dans les Enfers une odieuse demeure souterraine ou les douces prairies dans lesquelles s'exerce la libre activité des héros? Et de même l'Ister, dans la région voisine de ses sources, est, nous l'avons vu, pour Pindare, un fleuve des Hyperboréens aux rives duquel pousse l'olivier, arbre infernal comme les peupliers qui bordent l'Eridan[4]. De même encore Achelôos, dont le masque cornu apparaît si souvent avec un caractère apotropaïque sur les temples des Etrusques et sur leurs monuments funéraires. Il était chez les Grecs souvent considéré comme le dieu suprême des eaux[5]; mais ses filles, les Sirènes, sont du cortège infernal de Perséphone[6], et habitent un marais près de Catane en Sicile[7], comme Perséphone possède une source près de Syracuse. Aussi bien le taureau, forme que prenait habituellement Achelôos, avait-il à la fois un sens aquatique[8] et funéraire[9]. Et c'est peut-être en tant que dieu infernal qu'Achelôos entre en lutte avec Héraclès.

[1] Ovide, *Metam.*, II. 324 sqq.; Sénèque, *Herc. Oet.*, 187 sqq.; Lucien, *De electro seu cycnis*, 4.

[2] Nonnos, *Dionys.*, XXXVIII. 424.

[3] Lucien, *loc. cit.*

[4] Pindare, *Ol.*, III. 24 sqq. Voir *supra* p. 80.

[5] Cfr. Furtwängler, *Collection Sabouroff*, I. pl. XXVII et XXVIII.

[6] Euripide, *Hel.*, 175 sq. Apollon. Rhod., *Argon.*, 891-896. Cfr. Ch. Michel, *Daremberg Saglio*, s. v., 1353 sqq.

[7] Nonnos, *Dionys.*, XIII. 312-313.

[8] Ovide, *Fast.*, VI. 197 sq.; Nonnos, *Dionys.*, I. 452.

[9] Gardner, *Sculptured tombs of Hellas*, 1894, p. 130 sqq.; M. Collignon, *Statues funéraires*,... p. 234 sq. — Les bœufs de Géryon: voir *supra*, p. 75. Ceux d'Hadès: dans les Κρατητές, comédie de Phérécrate:

Nous avons indiqué plus haut la nature foncièrement infernale de plusieurs divinités marines [1] et n'y reviendrons pas, sinon pour achever de constater que l'eau, *sous toutes ses formes*, a été considérée par l'Antiquité comme une production chthonienne et infernale, non comme une émanation céleste. Elle a ce double caractère, que nous retrouvons si souvent dans ce domaine, d'être bienfaisante comme agent purificateur [2], et d'être maudite comme châtiment éternel des grands coupables [3]. Et, d'autre part, Hercule, dieu des sources, se trouve *mythologiquement* avec les divinités des eaux en rapports tantôt d'amitié tantôt d'inimitié, comme il l'est avec les Satyres, les Centaures, et les divinités de la mort.

3. *La Richesse et la Fécondité d'origine infernale.*

Il est un fait reconnu, complexe seulement du point de vue de la chronologie, c'est que le dieu de la richesse est en union étroite avec le dieu de la mort, quand il ne se confond pas avec lui. Il apparaît assez vraisemblable qu'en Grèce cette identification de Ploutos ou Ploutôn avec Hadès ne fut absolue d'abord qu'à Eleusis [4] : ce qui obligerait à en concevoir l'extension comme assez tardive. S'il est vrai cependant que cette conception repose sur

Apollod., *Bibl.*, II, V, 12; cfr. Ettig, *Acheruntica*, p. 298 et n. 5. — Voir aussi Callimaque, *Epigr.* XIII, 5-6; *Iamb.*, I, 2 (ed. Budé).

[1] Voir *supra*, p. 67 sqq.

[2] I. Scheftelowitz, *Die Sündentilgung durch Wasser* (*Archiv f. Relig. Wiss.*, 17, 1914, p. 353 sqq.).

[3] Platon, *Resp.*, II, 363 C. — Châtiment transféré aux Danaïdes pour la première fois dans l'*Axiochus* : cfr. Ettig, *Acheruntica*, p. 314. — C'est une conception originairement italiote, semble-t-il : voir Platon, *Gorgias*, 493 A-B. Il est intéressant de rapprocher de ce texte expressif deux monuments funéraires, l'un grec apulien (*Arch. Anzeig.*, XXIX, 1914, p. 453 sq., fig. p. 455), l'autre romain (C. Robert, *Ant. Sark. Rel.*, III, 1, n. 140, pl. LII et p. 152 sq.), où les Danaïdes, à elles seules, symbolisent les peines de l'Enfer.

[4] E. Norden, *Verg. Aen.*, VI°, p. 39.

l'idée très primitive du nombre incalculable des morts et sur celle de l'origine souterraine des riches moissons [1], si d'autre part elle est liée à l'imagination populaire du festin des Bienheureux [2], il n'est pas indispensable de rattacher au développement et à la faveur des cultes éleusiniens les croyances analogues des peuples italiques sur le « Trésor d'Orcus » [3] et sur la double nature du Saturne Romain, dieu agricole d'une part, de l'autre gardien du Trésor public et de la bonne foi commerciale [4], d'ailleurs divinité infernale [5]. Aussi bien la distinction entre les esprits des morts et les esprits de la nature est-elle en général peu nette [6].

Or, selon une tradition grecque, Héraclès et Cronos (Saturne) régnaient ensemble sur l'île fabuleuse d'Ogygie à l'Occident, c'est-à-dire sur le Paradis des Bienheureux [7]. Selon une tradition gréco-latine, c'était Hercule qui avait dressé le premier autel romain à Saturne [8]; et l'on pouvait rapprocher les cultes romains des deux divinités [9]. Et une inscription purement italique, dont nous avons déjà parlé, unit Hercule et Dis Pater, dieu à la fois des morts et des richesses [10]. C'est qu'Hercule en Italie avait eu garde les trésors aussi bien qu'à Rome Saturne [11]; mieux, il en faisait dé-

[1] C'est ainsi que déjà pour Hésiode (*Theog.*, 420) Hécate donne aux hommes qui la prient la richesse (πλοῦτος) dont elle dispose. Et de même les hommes de la race d'or, devenus ἐπιχθόνιοι après leur mort, sont appelés par lui πλουτοδόται (Hés., *Op.*, 126)

[2] Ettig, *Acheruntica*, p. 296 sq. et 297, n. 1.

[3] *Mortis thesauri*; *Orcinus thesaurus*. Cfr. Preller, *Rom. Myth.*[3], II, p. 63.

[4] Plutarque, *Ti. Gracchus*, 10; *Moral.*, 275 A B; — Appien, *B. c.*, I, 31.

[5] θεὸν ὑποχθόνιον καὶ κρύφιον (Plutarque, *Moral.*, 266 E).

[6] Loisy, *Le Sacrifice*, p. 131.

[7] Plutarque, *Moral.*, 941 et 1151.

[8] Dionys., Hal., VI, I, 4.

[9] Plutarque, *Moral.*, 266 E: à Hercule aussi on sacrifie tête découverte, et il est dieu de la vérité.

[10] *C. I. L.*, VI, 139.

[11] Zvetaieff, *Sylloge Inscr. Oscarum*, 1878, n. 56, p. 36-38; — *C. I. L.*, X, 7197.

couvrir, en Grèce sans doute, mais surtout dans le monde italique [1], comme par exemple, parmi les demi-civilisés les Haida croient que les morts envoient des richesses à leurs parents pauvres restés sur terre [2]: sur ce point la différence entre le dieu des richesses et le simple mort-héros bienfaisant n'est pas très nette.

Mais le plus curieux, c'est de voir peu à peu cette qualité de dieu de l'abondance se limiter à une représentation particulière d'Hercule, et justement à la plus expressive en matière funéraire, celle de l'Hercule couché. C'était une imagination de pure saveur italique [3] de représenter l'avare « couché », nous dirions accroupi sur ses trésors [4]. La statue d'*Hercules Olivarius*, qui se trouvait au *forum Boarium*, au centre du marché campagnard de Rome, et qui, d'après les dernières découvertes archéologiques, représentait le dieu couché, put donner matière à des applications précises du proverbe, et même à des légendes populaires. De fait, un itinéraire du haut Moyen-âge [5] mentionne dans la *Regio Transtiberina* un « *Hercules sub terra medius cubans, sub quo plurimum aurum positum est* »: résidu singulier, mais sans ambiguïté, du travail séculaire de l'antiquité païenne.

Nous passons sans difficulté de la notion de richesse à celle de fécondité. Héraclès avait sur l'Œta « un jardin luxuriant que tous pouvaient cueillir » [6]; et il est possible que ce soient des colons locriens, venus de la même région, qui aient transporté la légende d'Héraclès en Grande-Grèce au cap Lacinien [7]. Plastiquement, cette conception s'exprime par la figure d'Hercule tenant la corne d'abon-

[1] Diod. Sic., IV, 21; Dionys., Hal., I, 40; Horace, *Sat.*, II, VI, 10-13; Perse, II, 10.

[2] Van Gennep, *Les Rites de passage*, p. 223. Cf. *supra*, p. 88, n. 1.

[3] Cfr. E. Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 288 sq.

[4] Pétrone, *Sat.*, 38 (*Incubus*); Horace, *Sat.*, I, 1, 70 sq.; Liv., VI, 15, 5 (*incubantes publicis thesauris*); Quintilien, X, 1, 2. — Cfr. A. Otto, *Sprichwörter* (1890), p. 173 sq.

[5] Glose du *Curiosum*, *Reg. XIV*. Cfr. Jordan, *Top.*, II, p. 13.

[6] Eusèbe, *Pr. ev.*, V, 21, 4 et 22, 1.

[7] O. Gruppe, *Griech. Mythol.*, p. 372, n. 10 et 457, n. 4.

dance [1] : figure multipliée de façon singulière par les Grecs italiotes sous toutes les formes, intailles, bronzes, mais surtout terres cuites [2], ce qui prouve sa popularité : aimée des Romains, qui la peignent, la sculptent et la gravent [3].

Les différentes légendes grecques sur la corne d'abondance, qu'elle ait été prise au dieu des eaux Achelôos [4], ou remplie de fruits par les Nymphes Hespérides, ou donnée à Héraclès par Ploutos Hadès et présentée par le héros à Zeus et Héra, unissent toutes au symbolisme de fécondité les souvenirs des expéditions d'Héraclès vers les Enfers ou les îles des Bienheureux. On peut penser, il est vrai, que ces histoires n'eurent pas grande publicité, ou du moins grande influence, dans les milieux populaires italiques : l'idée d'abondance primait très certainement le sens funéraire de ces représentations, au moins à la fin de la République et sous l'Empire romain. Mais il semble n'en avoir pas été de même au temps où les cités grecques, étrusques et latines étaient encore assez vivantes pour agir les unes sur les autres. Monuments et textes prouvent qu'au début de notre ère encore Hercule prenait assez volontiers la forme ou le symbole d'un dieu phallophore, qui le rattachent aux très anciennes religions naturistes de la péninsule italique [5]. Or les représentations

[1] En Grèce propre, sur une monnaie d'Athènes (voir fig. *Roscher's Lex.*, I, 2157).

[2] Monnaies d'Héraclée de Lucanie : onyx à Pétrograd. — Bronze du IV^e^ siècle à Berlin. — Terres cuites de Tarente, Fasano, Ignazia, Paestum, etc.... — Voir *Roscher's Lex., loc. cit.*, 2159 et 2176 ; *Bull. d. Inst.*, 1864, p. 236 ; etc....

[3] Par ex. *Annali d. Inst.*, 1879, pl. M ; *Ib.*, 1878, p. 240 sq. et *Monumenti*, X, pl. LVI, 1 ; Cohen, *Médailles imp., Antonin*, 383.

[4] V. Wilamowitz-Moellendorff, *Herakles*, p. 291.

[5] Gerhard, *Gesamm. Akad. Abhandl.*, p. 46, n. 31 et 32 ; Furtwängler, *Roscher's Lex.*, I, 2187 sq.

[6] Colson, *Hercule Phallophore* (*Annales du Musée Guimet*, t. IV). — Voir en particulier un bronze de l'Italie Méridionale, où de la corne d'abondance tenue par Hercule sortent des phallus (*Gazette archéol.*, 1877, pl. 26) ; cfr. l'anecdote sur Commode (Ael. Lamprid., 10, 3), qui fait d'un favori « pene prominente ultro modum animalium » un prêtre d'*Hercules Rusticus*.

des parties naturelles avaient à coup sûr un emploi et une valeur funéraires, non pas uniquement apotropaïques, mais qui semblent se rattacher plutôt au culte de Déméter et de Ploutos-Hadès dans les cités grecques de Sicile et d'Italie [1], et aussi bien en Etrurie, à Arezzo, à Castiglione della Pescaia [2]. Et la philosophie tardive n'avait pas oublié cet antique symbolisme, puisque Porphyre dit encore [3] que Perséphone veille « sur tout ce qui naît d'une semence » [4].

4. *Conclusion.*

Ainsi, certains des caractères essentiels de l'Héraclès Grec, développés encore dans le monde italique, rapprochaient le héros des divinités infernales. Cela ne veut pas dire qu'il ait été confondu avec elles, mais cela explique qu'il ait joué un rôle parmi elles. Et ce rôle, presque toutes les fois que nous avons voulu le préciser, est apparu double et contradictoire : amitié et inimitié.

VIII. — Coordination des résultats.

Nous avons sans doute maintenant le droit de tenter une synthèse qui rende compte de cette contradiction. Et d'abord, résumons la suite chronologique de nos certitudes.

[1] A Syracuse : *Not. d. Scavi*, 1897, p. 485 avec fig. ; cfr. Kekulé, *Terracotten aus Sicilien*, pl. 51. — A Locres Epizéphyrienne : *Not. d. Scavi*, 1917, p. 105 et fig. 8 ; p. 153, et fig. 58.

[2] *Not. d. Scavi*, 1878, p. 335 ; 1882, p. 258.

[3] Porphyre, *Antre des Nymphes*, 14.

[4] L'idée est très ancienne. Déjà Hésiode (*Théog.*, 450 sqq.) se représentait Hécate comme une déesse nourricière « courotrophe », et en même temps dispensatrice de la richesse (voir *supra*, p. 88). D'autre part, Déméter, déesse de la terre féconde, est considérée souvent comme une déesse des morts (*Etym. Magnum*, p. 218, 49 et 281, 9. — Cfr. *Saglio-Pottier*, s. v. *Ceres*, p. 1025).

1° La plus ancienne synthèse mythologique à nous connue, celle d'Hésiode, met aux prises systématiquement Héraclès avec les familles infernales; et cette conception, loin de s'atténuer, se précise au cours des siècles.

2° Entre le VI^e^ et le V^e^ siècle, on se rend compte, d'après les textes, mais surtout avec l'aide des vases de fabrique attique, de l'union étroite Héraclès-Dionysos. Le thème général est celui du repos héroïque dans un paradis bachique. Mais parmi les servants de Dionysos, les Satyres tendent de plus en plus à être les amis d'Héraclès, les Centaures deviennent presque toujours ses ennemis.

3° Le flottement entre les deux conceptions des êtres infernaux, redoutables ou bienfaisants, est dès lors constant, surtout, semble-t-il, en Italie, où les théories orphico-pythagoriciennes insistaient avec prédilection sur les peines des Enfers, tandis que par contre les caractères chthoniens d'Hercule prenaient un développement particulier.

4° Aussi, à partir du III^e^ siècle (ou de la fin du IV^e^), Hercule n'apparaît-il plus que par exception sur les monuments funéraires, en Etrurie par exemple, bien que les idées des Etrusques sur les Enfers concordent très strictement avec les conceptions grecques indiquées plus haut, avec tendance progressive à s'assombrir et à inspirer la terreur plutôt que l'espérance.

5° La fin de la République romaine et le premier siècle de l'Empire marquent une reprise intelligente à la fois des représentations étrusques et des idées hésiodiques, plus ou moins obnubilées, mais toujours subsistantes. La philosophie les étaie d'un symbolisme précis en accord avec les idées populaires sur Hercule.

6° Les II^e^ et III^e^ siècles de notre ère nous révèlent par les nombreux sarcophages héracléens qui nous sont parvenus (et en particulier celui du palais Farnèse) que ce travail n'a pas été vain. Mais si toutes les conceptions antiques s'y retrouvent, la pensée moderne n'a pas réalisé davantage l'unité que ne le faisaient les

Grecs du V^e^ siècle : Enfer ou Paradis ? Hercule symbole de la lutte ou du repos éternel ? elle ne choisit pas. Les images d'Hercule ont un vague sens funéraire, mais ne témoignent pas d'une conception eschatologique précise.

1. *La difficulté essentielle.*

Nous avons montré en passant combien les thèmes iconographiques avaient été persistants, et avec quelle délicatesse et quelles nuances ils avaient évolué de Grèce en Etrurie et d'Etrurie à Rome. Ce n'est donc ni dans la suite, parfaitement établie, des jalons chronologiques, ni dans les variantes des monuments figurés que réside la difficulté de cette synthèse. Le doute subsiste sur deux points : d'abord, comment se fait-il que *la notion d'Hercule funéraire* ait survécu entre le IV^e^ et le I^er^ siècles avant notre ère, malgré la contradiction des idées courantes sur les rapports avec les dieux ou démons de l'au-delà ? — ensuite, sous quelle forme doit-on se représenter *ce sens funéraire indéterminé* attaché à la figure d'Hercule encore au III^e^ siècle de notre ère ? Mais, en fait, ces deux questions se ramènent à une seule : quelle est la croyance fondamentale qui, parmi tous ses avatars et ses contradictions, a permis à l'Hercule funéraire de subsister pendant neuf cents ou mille ans ?

Le problème nous semble pouvoir être résolu avec une suffisante approximation : la certitude, espérons-le, sera acquise par la poursuite des fouilles et par les nouvelles découvertes.

2. *La leçon des fouilles de Grande-Grèce.*

Celles de Locres Epizéphyrienne et de Rosarno-Medma, à elles seules, sont fort instructives. On a trouvé dans les sépultures de Locres un nombre considérable de plaques en terre cuite, frag-

mentées, ayant appartenu à de petits autels d'usage funéraire [1] : ce sont, pour la plupart, des répliques d'un sujet bien connu de l'ancien art ionien, l'attaque d'un animal faible, en général un cervidé, par un ou deux fauves [2]. Font exception les sujets suivants :

a) Un hippogriffe (ou griffon) saisissant un chevreuil par derrière [3] ;

b) Un sphinx assis [4] ;

c) La lutte d'Héraclès contre Achelôos [5] ;

d) Un taureau [6] ;

e) Un quadrige en course [7].

Les deux dernières de ces représentations ont un sens indéterminé : le taureau peut être prophylactique ou figurer l'animal du sacrifice ; — le quadrige peut être agonistique ou faire allusion à l'enlèvement du mort par Hadès. Dans le doute, force nous est de ne rien conclure.

Mais les trois autres sont plus précises. La présence du sphinx, monstre à coup sûr funéraire, sur l'un de ces autels nous aide à concevoir le sens qui s'attachait à la lutte du griffon, autre monstre infernal, contre le chevreuil. Sans doute une telle scène est-elle assez commune avec une valeur purement ornementale, par exemple sur les objets ciselés trouvés dans les tombes de la Russie Méridionale ; mais elle se rapproche aussi de toutes les représen-

[1] Voir les raisons de M. P. Orsi, *Not. d. Scavi*, 1917, p. 149. — Ils formaient parfois deux des parois de la fosse, par ex. dans les sépultures n. 1224 et 1347).

[2] P. Orsi, *loc. cit.*, p. 115, 120, 149, etc....

[3] *Loc. cit.*, fig. 55.

[4] *Loc. cit.*, fig. 54.

[5] *Loc. cit.*, fig. 24 (sépulture n. 1347). M. Orsi remarque : « È la prima volta che una di codeste amulette esce dal campo ovvio e generico delle lotte animali, per offrirci un soggetto mitologico ».

[6] *Not. d. Scavi*, 1915, *Supplem.*, p. 33 (Sép. n. 800).

[7] *Not. d. Scavi*, 1917, fig. 17 (Sép. n. 1224).

tations ou légendes d'hommes victimes des monstres de l'Enfer . et figure à ce titre plus tard sur les sarcophages romains; et si un symbolisme de cette nature n'est pas certain pour tous les autels où figurent des luttes entre animaux, il n'est pourtant pas impossible *a-priori*. Dans ces conditions, il n'y aurait point difficulté à voir dans la lutte d'Héraclès contre Achelôos une scène de sens funéraire, et le premier en date des monuments héracléens d'une telle signification.

La question est un peu compliquée du fait qu'à Caulonia des autels du même genre ont été trouvés non pas dans des tombes, mais dans des habitations, que par suite leur usage était domestique, non funéraire comme à Locres [2]; et qu'à Medma, colonie de Locres, les sujets des autels funéraires sont tirés de la tragédie et de la mythologie [3], comme la plupart de ceux des urnes étrusques et des sarcophages romains. De sorte que nous sommes conduits à rechercher pour ces représentations, en particulier celle de la lutte d'Héraclès contre Achelôos, ou celle de sa lutte contre le lion sur une urne de Giagnano [4], un sens assez général pour convenir aussi bien à un autel domestique qu'à un autel funéraire, et à telle scène mythologique de supplication ou de purification, qui figure sur l'autel de Medma [5], tout en étant susceptible d'un développement plus exclusivement funéraire, le cas échéant.

Il n'y a qu'une conception, nous semble-t-il, qui réponde à ces diverses conditions: celle de la valeur apotropaïque ou, si l'on préfère, prophylactique de telle figure ou de telle divinité.

[1] Voir *supra*, V, 2.

[2] P. Orsi, *Not. d. Scavi*, 1913, *Supplem.*, p. 33, n. 1.

[3] Id., *ib.*, p. 59 sqq.; — *Not. d. Scavi*, 1917, p. 39 sq., 45, 53.

[4] Près de Naples: *Not. d. Scavi*, 1888, p. 65.

[5] Les interprétations diffèrent: les uns y voyant les vierges locriennes suppliantes à l'autel d'Athéna d'Ilion; les autres le mythe des Prœtides.

3. *La magie apotropaïque.*

La fonction apotropaïque s'opère soit par la répulsion phallus, parties naturelles en général, peut être les cornes, soit par le mimétisme (par ex. le dessin de l'œil pour combattre le mauvais œil, l'enfouissement de la pierre de foudre ou de la hache pour protéger la maison de la foudre [1]). Le funeste Gorgonéion devient ainsi, et pour les deux raisons, la figure apotropaïque type chez les Grecs (boucliers, temples, etc....).

Lorsque l'imagination appuie sur les dangers de l'autre monde et s'effraie des monstres qu'elle a créés, il est naturel, dans ces conditions, qu'elle utilise les figures de ces monstres pour en repousser l'attaque. On a conclu un peu vite, et sans beaucoup préciser ce que l'on voulait dire, que les Centaures, Scylla, Briarée, Hydre, Chimère, etc..... places aux portes des Enfers par les poètes, avaient un rôle apotropaïque [2]: ce qui n'a pas grand sens en pareil lieu. Mais *sur les tombes*, c'est tout autre chose; l'image *funéraire* de la Gorgone éloignera la Gorgone *infernale* elle-même des sépultures grecques ou étrusques [3], de même que le taureau prophylactique chez les Indiens sera une garantie contre le dieu de la mort, Yama aux cornes de taureau [4]. Et, d'une façon plus expressive encore et plus directe, nous l'avons vu, le masque de Satyre ou de Charon, déposé par certains Sardes ou Etrusques sur la face du mort ou auprès de lui, le met à l'abri des entreprises brutales des démons infernaux [5].

[1] Cfr. E. Schweitzer, *Herakles*, p. 30.

[2] *Roscher's Lex.*, s. v. *Kentauren*, 1054-1056.

[3] Gorgoneia apotropaïques des tombes du V[e] s. à Kertsch: A. Furtwängler, *Roscher's Lex.*, s. v. *Gorgo*, 1715. — Gorgonè tenant des lions sur les monuments étrusques: id., *ib.*, 1707.

[4] *Archiv f. Relig. Wissenschaft*, 15 (1912), p. 475 sq. et 457.

[5] Voir *supra* III, 3.

Une dernière sorte d'apotropaïsme consiste à se mettre sous la protection *figurée* d'un dieu puissant. Car pour tous les esprits primitifs l'image équivaut à la réalité; c'est même une conception, magique sans doute elle aussi, mais beaucoup moins irrationnelle que les deux précédentes: nous admettons encore sans difficulté qu'une tombe soit sous la sauvegarde de la croix. Mais, dans l'Antiquité, les vieilles idées mimétiques demeurent inséparables de cette croyance. Le mort figuré sous les traits d'Héraclès ou Dionysos revêt le personnage fort et heureux qu'ont été l'un et l'autre de ces dieux, et s'impose pour ainsi dire, par confusion, à la bienveillance des êtres infernaux. C'est ce que prouvent les textes des comiques: l'idée d'Aristophane de costumer Dionysos en Héraclès pour lui permettre d'accéder à l'Hadès atteint, il est vrai, à la bouffonnerie, en ce que Dionysos était par lui-même assez préservé contre les embûches du voyage; mais lorsqu'un mage, préparant Ménippe à descendre aux Enfers, lui donne la léonté, le « pileus » et la lyre [1], il ne fait que lui donner *l'apparence* des héros qui ont su braver l'Enfer, Héraclès, Ulysse, Orphée [2]. Hercule était tout désigné pour ce dernier emploi prophylactique, étant le gardien du seuil en Grèce et en Italie, le protecteur des routes, mais aussi le « chasseur de Kères » et l'ennemi de la Mort [3].

Ce double rôle de protecteur domestique et infernal (que nous avons indiqué à propos des autels des cités grecques du Bruttium) lui était un avantage considérable. « Ange gardien » en toutes les circonstances de la vie et de la mort, il ne risquait pas de perdre ce caractère par désuétude, au cas où les idées sur les périls de l'âme en voyage vers l'Hadès se seraient atténuées jusqu'à disparaître; il l'exerçait seulement avec plus de force lorsque, périodiquement, les

[1] Lucien, *Menippe*, 8.

[2] L'intention comique est dans l'accumulation d'attributs inconciliables.

[3] Ἀλεξίκακος ἀποτρόπαιος: Lycophron, *Al.*, 663 et *Schol.*; — *Etymol. Magn.*, 511. 27; Eustathe, *Od.*, XIV, 529, p. 1771, 45.

crises de terreurs infernales ressaisissaient le monde : et comme il y était toujours prêt, on s'explique sa popularité en ce domaine.

Il avait d'ailleurs une autre force, et une garantie de durée, dans son alliance avec Bacchus-Dionysos. Car, si les Grecs limitaient l'action de Dionysos à la présidence d'une sorte de paradis bienheureux, les Étrusques semblent avoir admis qu'Hadès lui-même pouvait prendre un caractère dionysiaque sans que pour cela fut adoucie la férocité des démons, ses serviteurs [1]. Et, selon les préférences particulières, ou celles du temps, Hercule pouvait ou donner l'espérance du paradis dionysiaque, ou se faire invoquer de compagnie avec le dieu des Enfers, Dispater Dionysos, ou offrir une garantie individuelle contre les démons infernaux, même bachiques, comme les Centaures. C'était, en fait de croyances d'outre-tombe, un dieu à toutes fins, et toujours bon à invoquer.

A ce point même, on a tort sans doute de se limiter à une certaine sorte d'apotropaïsme. Aussi bien les distinctions que nous avons établies plus haut pour la commodité de l'exposition n'ont-elles aucune portée dans la pratique de ces procédés. Tel geste, telle figure a, pour celui qui l'emploie, une importance définie, mais irraisonnée. C'est proprement *un acte magique*, qui échappe à la discussion et développe ses conséquences en dehors des lois de la nature. Hercule apotropaïque n'est pas essentiellement différent de la Gorgone apotropaïque ou des cornes prophylactiques.

4. *La magie d'immortalité.*

Dans quelle mesure cette croyance, cette confiance en la force magique d'Hercule s'est-elle perpétuée à travers les derniers siècles de l'Antiquité, c'est ce qu'il est difficile de déterminer. Ce dieu était

[1] Fresque de Corneto, *Tomba del Tifone*. Cf. *supra*, IV, 5, *sub fin.* Vase Faina, où Hadès, *tenant le thyrse*, préside aux supplices des morts ; cf. F. Weege, *Etrusk. Malerei*, p. 53 sq. et fig. 19.

tellement caractérisé par ses attributs et son histoire qu'il échappait en partie au puissant syncrétisme religieux qui domina le monde Romain. D'ailleurs, à côté de cet effort rationnel et quasi-scientifique vers l'unité divine, l'antique magie subsistait; elle précisait seulement son but, semble-t il, et se donnait pour objet l'acquisition de l'immortalité. Martianus Capella a réuni sept moyens de l'obtenir:

1° Boire au « poculum immortalitatis » et se couronner d'ἀειζώου [1];

2° « Voir Védius et son épouse, selon le précepte des Etrusques » [2];

3° Evoquer les Euménides effrayantes, par les merveilleux procédés des mages de Chaldée [3];

4° « Se consumer par le feu »;

5° « Se laver à la source »;

6° « Battre une image de l'âme, selon l'enseignement d'un certain Syrien » [4];

[1] Martianus Capella, II, 141.

[2] Id., II, 142: « Tunc Philologia ex aromate praeparato acerraque propria Athanasiae primitus supplicauit, matrique eius (*i. e.* Apotheosi) gratiam multa litatione persoluit, quod nec Vedium cum uxore conspexerit sicut suadebat Etruria, nec Eumenidas et Chaldaea miracula formidarit, nec igne usserit (*i. e.* Apotheosis) eam, nec lympha sublnerit, nec animae simulacrum Syri cuiusdam dogmate uerberarit, nec Phasi senis ritu Charontis manibus inuolutam immortalitatem mortis auspicio consecrarit ». — On comparera Virgile (*Aen.*, VI, 740 sqq.) qui décrit la purification des âmes, aux Enfers, par l'air, l'eau et le feu: « Aliae panduntur inanes | suspensae ad uentos: aliis sub gurgite uasto | infectum eluitur scelus, aut exuritur igni ».

[3] Le texte dit: « Trembler devant les Euménides et les merveilles des Chaldéens ». Il est si vague qu'il faut l'interpréter.

[4] Il est impossible ici de prendre *simulacrum* dans le sens indiqué par Servius ad *Verg. Aen.*, IV, 654, d'« apparence corporelle des hommes devenus dieux par l'Apothéose ». Il y aurait aussi des difficultés à accepter le sens de Lucrèce (I, 120-123), qui suit Ennius et sans doute une doctrine pythagoricienne (Gianola, *La fortuna di Pitagora*, p. 26), et selon lequel les *simulacra* sont, *aux Enfers*, des formes intermédiaires entre les âmes et les corps. Faut-il traduire par « l'apparence corporelle qui enferme l'âme », c'est-à-dire le corps du patient? ou par « une figure représentant l'âme »? — Dans l'un ou l'autre cas, il s'agit d'une fustigation rituelle d'initiation: on comparera la curieuse fresque de la villa Item à Pompei où se voit une femme fouettée par un génie ailé.

7° « Suivre le rite du vieillard Phasus, grâce auquel l'immortalité cachée dans les mains de Charon est appelée chez les dieux au moment même de la mort » [1] :

Arnobe mentionne en outre des sacrifices auxquels les Étrusques attribuaient le pouvoir de procurer l'immortalité [2] : mais le texte est trop peu précis pour être utilisable de façon directe. Tenons-nous en donc aux procédés indiqués par Martianus Capella.

Trois d'entre eux (les troisième, sixième et septième) se rattachent aux superstitions orientales et sont d'origine relativement récente dans le monde Romain. Mais les quatre autres remontent à des croyances grecques qui s'étaient implantées sans difficulté dans le domaine italique. Nous avons déjà parlé du « poculum immortalitatis » [3], qui, sans entrer dans tous les raffinements de Martianus Capella, était représenté soit par la coupe d'ambroisie [4], soit par l'allaitement divin [5]. Le feu, outre sa puissance purificatrice, produit l'immortalité et dans l'ancienne légende et dans les croyances des temps historiques [6]. Les sources sont, avec la mer, les plus vigoureux agents de lustration. Et même la vertu libératrice de la vue des dieux, n'était pas un dogme purement étrusque, quoi qu'en dise le grammairien : les mystes d'Eleusis, eux aussi, voyaient les dieux, et en concevaient des espérances précises d'immortalité bienheureuse [7].

[1] Mot-à-mot : « au début de la mort ».

[2] Arnobe, II, p. 86 : « Atque Etruria libris in Acherontieis pollicetur, certorum animalium sanguine numinibus certis dato, divinas animas fieri et ab legibus mortalitatis educi ».

[3] *Supra*, III, 2.

[4] Voir par ex. Apulée, *Metam.*, VI, 23 : « Iupiter, porrecto ambrosiae poculo, « Sume, inquit, Psyche, et immortalis esto ». — Cfr. Ovide, *Metam.*, XIV, 606-607.

[5] *Supra, loc. cit.*

[6] Cfr. la légende de Démophon et Démophon (*Hymn. Hom.*, IV, 237 sqq.) ; celle de la fille de Phorkus ressuscitée par le feu (Lycophron, *Al.*, 18). Aux temps historiques : l'Indien Calanus, Cicéron, *De Divin.*, I, 23 ; l'apothéose impériale, etc.... — Voir *supra*, II, 5.

[7] Apulée, *Metam.*, XI, 23. Voir *Archiv. f. Relig. Wiss.*, 14 (1911), p. 589.

Or ces quatre procédés magiques d'acquérir l'immortalité avaient en Hercule pour ainsi dire leur prototype : Hercule couché tenant la coupe (ou allaité par Junon [1]), Hercule debout en présence du couple infernal, Hercule montant au ciel au-dessus du bûcher de l'Œta, Hercule se baignant à la source vive [2], c'étaient des thèmes courants déjà entre le VI[e] et le IV[e] siècle avant notre ère. Et il se trouvait que le même héros qui avait multiplié sans utilité ses voyages vers l'au-delà [3], et qui avait presque monopolisé les luttes contre les monstres infernaux [4], avait aussi éprouvé sur lui tous les moyens d'acquérir l'immortalité. Illogisme frappant dans un cas comme dans l'autre.

5. *Conclusion.*

Mais la distinction de ces trois thèmes est elle-même une illusion. Ce sont trois images d'une seule réalité. Héraclès, et après lui Hercule, fut toujours le protecteur des hommes obsédés par les espérances et les terreurs de l'au-delà : il extermina d'abord les monstres de cauchemar dévorateurs des morts ; il fraya plus tard les routes qui menaient aux paradis terrestres ; il donna enfin à la croyance en l'immortalité de l'âme plusieurs formes sensibles, aussi réelles que des certitudes.

A l'origine, qu'en était-il ? Héraclès avait-il ce rôle funéraire au moment où il naquit comme dieu ? Il est impossible de le savoir, et la question même n'a en soi aucun sens. La certitude commence pour nous avec le texte d'Hésiode et les poteries du VI[e] siècle. C'est *un travail voulu* qui a mêlé Hercule à toutes les représen-

[1] Par ex. sur des miroirs étrusques : Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, II, pl. 126.

[2] Cette dernière représentation surtout en Etrurie.

[3] *Supra*, V, 1.

[4] *Supra*, V, 2, 3.

tations de la vie infernale. Ç'a été la volonté des Grecs, des Étrusques et des Romains, que ses qualités de divinité forte, bienfaisante et protectrice fussent des garanties magiques pour la vie future.

Le sarcophage du Palais Farnèse réalise par son type, sinon par l'intention de l'artisan qui le sculpta, la synthèse d'une foule d'idées qui vont plonger jusque dans la magie primitive et qui, enrichies de siècle en siècle, aboutissent à faire d'Hercule le *double* d'un mort anonyme, son puissant *protecteur* d'outre-tombe, son *garant* d'une immortalité bienheureuse.

Jean Bayet.

QUELQUES ITALIENS D'AVIGNON
AU XIV^e^ SIÈCLE

I.

Les archives de Datini à Prato.

Francesco di Marco Datini, dont le nom est resté populaire à Prato, sa ville natale, est peu connu en Italie [1] et totalement ignoré en France ; cependant le personnage est curieux et nous lui devons l'existence d'archives de première importance.

Francesco est né à Prato vers 1330 [2]. Son père était un modeste marchand et c'est chez lui qu'il acquit cette science de la comptabilité qu'il devait pousser à un degré de perfection inconnu de ses contemporains. Il fut de bonne heure livré à lui-même : en 1348 Marco di Datino succomba à la peste qui sévissait en Toscane ; Francesco avait 18 ans. Pendant quelques temps il vécut avec sa mère et trois frères plus jeunes sous la direction d'un tuteur dont il semble ne pas avoir eu trop à se louer [3]. Les difficultés qu'il trouvait dans sa famille le poussèrent à tenter fortune

[1] C. Guasti, dans l'introduction de son *Ser Lapo Mazzei, lettere di un notaro a un mercante del secolo XIV*, Florence, Le Monnier, 1880, a donné une bonne notice biographique à laquelle tous ceux qui ont parlé de Francesco Datini ont emprunté largement, tels I. Del Lungo, *Francesco di Marco Datini mercante e benefattore*, Prato, 1897, réimprimé dans les *Conferenze Fiorentine*, Milan, 1901 ; Carradori, *F. di M. Datini mercante pratese del sec. XIV*, Prato ; O. Dami, *Notizie storiche sulla Pia Casa dei Ceppi e su F. di M. Datini da Prato*, Prato, 1910.

[2] Voy. dans C. Guasti, *op. cit.*, les lettres 12, 116, 234.

[3] C. Guasti, *op. cit.*, II, p. 349.

ailleurs : à peine avait-il atteint sa majorité qu'il demanda et obtint le partage du patrimoine paternel et se rendit à Pise [1].

Combien demeura-t-il dans ce grand port de commerce, nous ne savons : alla-t-il s'établir ailleurs, c'est probable, et Guasti le propose [2], sans en avancer d'ailleurs aucune preuve, mais les archives sont muettes à cet égard. Une chose certaine c'est que nous le voyons fixé à Avignon en 1358 [3]. Le choix était heureux. Depuis que la résidence des papes faisait de cette ville la capitale du monde chrétien, l'affluence des pèlerins, le luxe des cardinaux, le passage continuel des ambassades, le séjour des princes à la cour pontificale, tout ce mouvement d'hommes et d'argent favorisait le commerce d'une façon particulière. D'Italie, de France surtout, les marchands, les banquiers, les changeurs accouraient [4] ; il n'y avait pas de grosse maison qui n'eût des représentants dans la ville papale [5].

[1] C. Guasti, *op. cit.*, I, p. XVIII.

[2] « Dicono ma non ne ho documento che, lasciato in Pisa il traffico in mano a un compagno, passasse a *Genova* e quivi pure fatta compagnia, se n'andasse a *Valenza* e a *Barcellona* ». — Ces villes sont précisément celles où il eut plus tard des comptoirs et des associés, mais rien ne prouve qu'il les ait habitées.

[3] Acte de procuration, du 21 février 1358 reproduit par C. Guasti, *op. cit.*, p. XVIII (Florence, *Arch. diplom.*, provenant des *Cippe* de Prato).

[4] Voy. C. Piton, *Les Lombards en France et à Paris*, Paris, 1892 ; La Sorsa, *L'organizzazione dei cambiatori fiorentini nel medio evo*, Cerignola, 1904. Consultez aussi Yver, *Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XIII^e et au XIV^e siècles*, Paris, 1903, et Peruzzi *Storia del commercio e dei banchieri di Firenze*, Florence, 1868.

[5] Peut-être que l'appât du gain n'était pas le seul mobile de Francesco qui pensait rencontrer de nombreux compatriotes sur les bords du Rhône. Le cardinal de Prato, Nicolas Albertini, qui avait tant fait pour fixer dans le Comtat Clément V, avait certainement attiré autour de lui des gens de la ville natale, et depuis sa mort, survenue en 1321, les relations n'avaient pas cessé entre Prato et Avignon. Nous relevons par exemple dans Schäfer, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer*... Paderborn, 1914 (*Vatikanische Quellen*... *von der Görresgesellschaft*, t. III) quelques individus originaires de Prato, parmi lesquels *Pontius*, camérier du pape en 1335 (p. 23*), *Bernard*, sergent d'armes du roi d'Aragon en 1353 (p. 523*).

A côté d'antiques et de riches maisons comme celle des Bardi, des Peruzzi, des Alberti, celle de Francesco était bien modeste. En 1367 encore[1], ce n'était qu'une boutique de peu d'importance, mais il y dépensait une activité inlassable et ses affaires ne cessaient de s'étendre. Sa spécialité était la vente des armes, les temps étaient favorables à ce genre de commerce[2]; mais en même temps par le procédé si souple de la société en commandite[3], il avait des intérêts dans de multiples affaires[4]. De Florence, il faisait venir des tableaux à sujets religieux, des émaux, des ornements sacerdotaux, de beaux coffres peints, de Crémone des draps fins, de Gênes des voiles de coton, de Venise des soieries, d'Espagne des épices, de Bourgogne des toiles, de Paris des chaperons de couleur; sa fortune croissait de jour en jour. Un événement qui aurait pu la compromettre vint au contraire lui donner un essor inattendu. La mésintelligence qui depuis deux années s'accusait entre Florence et le Saint-Siège[5], éclata au consistoire du 31 mars 1376, lorsque Grégoire XI lança l'interdit sur la ville rebelle, révoqua tous ses privilèges et confisqua tous ses biens[6]. Un des premiers effets de l'excommunication fut l'expulsion des marchands florentins d'Avignon[7]. Francesco Datini échappa à cette mesure, sans

[1] A cette date commence la série ininterrompue des registres du *fondaco* d'Avignon.

[2] C'est le moment où les grandes compagnies et tous les pillards qu'elles traînaient à leur suite ravageaient le Comtat.

[3] E. Bensa, *Di alcune importanti notizie attinenti alla storia del diritto commerciale che emergono dai documenti dell'Archivio Datini* (*Atti del Congresso internazionale di scienze storiche*, Rome, 1904, vol. IX, p. 105).

[4] En particulier le commerce du sel; voy. dans les registres d'Avignon le *Memoriale* 48 (1368-1370), p. 186 et suiv.

[5] A. Gherardi, *La guerra dei Fiorentini con papa Gregorio XI detta la guerra degli otto Santi*... Florence, 1868.

[6] F. I, Perrens, *Histoire de Florence*, t. V, p. 121 et suiv.

[7] Ils auraient été au nombre de 600; voy. *Cron. pis.*, R. I. S., t. XV, col. 1070. — Selon Poggio Bracciolini, R. I. S., t. XX, col. 233, plus de 500.

que nous sachions exactement pourquoi. A vrai dire il était de Prato et non de Florence, cette raison pouvait à la rigueur suffire[1]. Nous croyons plutôt qu'il avait su déjà s'assurer de puissantes amitiés, à la cour pontificale, et que ses coffres s'étaient généreusement ouverts aux fréquents emprunts de la Chambre apostolique.

Francesco restant à peu près seul sur le marché d'Avignon[2], ses affaires prirent une extension considérable. Il était riche, il venait de faire construire une belle maison[3], il avait 40 ans: ses amis l'engageaient vivement à se marier, jugeant que la vie qu'il menait jusqu'alors était peu digne de son rang[4].

Notre marchand s'aperçut alors qu'une de ses voisines, veuve d'un certain Domenico Bandini, exécuté à Florence lors de la révolution des *Ciompi*, avait deux filles. Il demanda l'une, Margherita, en mariage: elle ne lui apportait rien[5] mais elle avait vingt ans. Les noces se firent au carnaval de l'année 1376[6].

« Io credo che Dio ordino quando naqui ch'io dovese avere mogle che fose fiorentina, che tanto io credo averlla tolta una fanculla

[1] C'est celle qu'indique Boninsegna di Matteo, son associé d'Avignon, dans une lettre qu'il lui adresse en 1381 en faisant allusion à ces événements.

[2] Nous avons relevé dans les registres d'Avignon des traces de ses étroits rapports d'amitié avec le maréchal du pape Aymar d'Aigrefeuille, et surtout avec le fils de ce dernier, Jean d'Aigrefeuille, seigneur de Gramat. (Lot, arrond.[t] de Gourdon).

[3] Notons cependant qu'un bon nombre de florentins étaient demeurés dans la ville. Voyez à cet égard un document curieux déjà signalé par de Loye dans *Les archives de la Chambre Apostolique au XIV^e s.* (*Bibl. des éc. franç. d'Athènes et de Rome*, fasc. 80) la liste de la population d'Avignon en 1378 (*Reg. Aven. Greg. XI*, 32, f. 428-507).

[4] « O trope chose nel chapo e tutta volta fue murare e bastire una bella chasa e botegha... » Lettre du 28 mars 1374 a Monna Piera di Pratese (*Carteggi privati diversi*, cartella E).

[5] C. Guasti, *op. cit.*, p. XXXIII.

[6] *Id.*, I. 28, 74.

[7] Voy. le document publié par O. Dami, *op. cit.*, p. 30.

ch'a nome Margherita, laquale fue figluola di Domenicho Bandini alquale fue taglata la testa a Firenze, gia fa piu tempo, che fue acholpato dare Firenze a monsingnore [1]. La madre di questa faculla a nome Mona Kanora, serocha del Pilice Gherardini [2]: rimase di questo Domenicho III fanculle e III figluoli: e la donna giovane di venti anni, buona donna chome fose mai in Firenze e tenuta una altra monna Diana; l'una serocha e maritata a Firenze a uno ch'a nome Niccholo del Amanato, compangno di meser Pazino, l'altre due sono qua mie vicine chola madre e cho fratelli. Io chonoscho loro ed eglino chonoscheno me, e grande tenpo ch'abiamo auta amista inseme... » [3].

Francesco vécut encore quelques années à Avignon, mais il n'avait jamais perdu l'espoir de retourner dans sa patrie et les amis qu'il avait trouvés en Provence ne pouvaient lui faire oublier ceux de Toscane [4]. En 1382, après avoir laissé sa maison entre les mains d'associés très sûrs [5], il quitta Avignon où il avait vécu plus de 30 ans.

Francesco était sans doute heureux de montrer à ses compatriotes sa jeune femme et de jouir de la considération que lui valait

[1] Bartolomeo des Medici que le parti de l'opposition avait mis à sa tête en septembre 1360. Fossati, *Il tumulto dei Ciompi con l'aiuto di nuovi documenti*, p. 91, dans les *Pubblicazioni del R. Istituto di studi superiori in Firenze, sezione filosofia e filologia*, vol. I, 15 juin 1873. Dans la liste des confurés condamnés par contumace: *Dominicum Donati Bandini*, populi Sancti Tridiani,... condennati nella testa e confiscazione dei beni... (p. 205). Il ne fut exécuté que lors du soulèvement de 1364.

[2] Costoro furono quegli che volleno guastare lo stato di Firenze... *Domenico di Donato Bandini*, del Fondaccio, fugli mozzo il capo... *Pellicia Gherardini* della casa de' Gherardini... Tutti costoro volievano sovertire il popolo di Firenze. (*Diario d'anonimo fiorentino*, dans les *Documenti di storia italiana*, t. VI, p. 298).

[3] Lettre du 28 août 1376 à Monna Piera (*Carteg. priv. davesi, cartella* E).

[4] Jusque là la guerre de Florence avec le pape ne l'engageait guère à rentrer, mais le parlement de 1382 remettant un peu d'ordre dans la République, le moment lui sembla favorable. (C. Guasti, *op. cit.*, p. XXXVII).

[5] Boninsegna di Matteo e Tieri di Benci. Voy. l'excellente introduction dont le prof. S. Nicastro a fait précéder l'inventaire des archives de Datini. (*Gli archivi della Storia d'Italia*, serie II, vol. IV).

une fortune déjà légendaire : dès son retour à Prato, il s'occupa de construire un palais et de le faire décorer par des artistes choisis avec soin [1], mais son activité était trop grande pour qu'il abandonnât déjà les affaires. Cette année même il fonde une compagnie à Prato [2], puis l'année suivante, en 1383, une compagnie à Pise [3]. A ce moment il s'établit industriel; l'*arte della lana* florissait à Prato depuis de longues années, Francesco décide d'avoir une fabrique à son propre compte [4]. En 1383 enfin, il est « tavoliere » c'est à dire banquier, au marché neuf de la Porta Rossa, à Florence [5]. Toutes ces sociétés gardaient avec Avignon et les grandes villes commerçantes du bassin méditerranéen les relations les plus étroites.

Pour achever cette rapide énumération, signalons les derniers « *fondachi* » créés par Datini, celui de Gênes en 1392, celui de Valence en Espagne en 1393 ; la même année celui de Barcelone qui lui survécut et dura jusqu'en 1411; enfin, le dernier en date, celui de Majorque qui s'ouvre en 1395.

Cependant au milieu de tant d'entreprises qui réussissaient toujours à souhait, Francesco n'était pas heureux; il se désolait de n'avoir pas d'héritier [6] et pour fléchir [7] la nature il s'adressait

[1] C. Guasti, *op. cit.*, p. XLII et suiv. Cet auteur a publié le plus grand nombre des lettres d'artistes adressées à Datini. Ce palais existe encore, c'est aujourd'hui la *Pia casa dei Ceppi* qui abrite les archives

[2] S. Nicastro, *op. cit.*, p. XV.

[3] *Id.*, p. XVII.

[4] *Id.*, p. XVI

[5] *Id.*, p. XVII. Sur Prato, voy. la *Bibliografia pratese*, Prato, 1844. Les histoires de Prato sont demeurées manuscrites, voy. S. Nicastro, *op. cit.*, p. II en note.

[6] C. Guasti, *op. cit.*, p. XLV et suiv. parle assez mystérieusement d'une fille naturelle de Francesco, Ginevra. Elle fut mariée en 1407 à Leonardo di Ser Tomaso. (*Cart. fam. e priv.*, cartella X).

[7] En 1395 encore son ami, maître Naddino, médecin du pape Benoît XIII, envoie à sa femme certaine ordonnance dont il avait éprouvé l'efficacité sur une de ses clientes d'Avignon. (*Cart. fam. e priv.*, cartella VI).

aux médecins les plus réputés. Cette situation le rendit plus apte à écouter les pieuses exhortations d'un de ses amis, le notaire ser Lappo Mazzei [1], et pour obéir à ses conseils, il décida de léguer sa fortune à une œuvre charitable établie à Prato depuis longtemps déjà, les *Ceppi dei poveri* [2].

Ce qui intéresse plus directement l'historien que cet acte de philanthropie, c'est la disposition particulière du testateur [3] qui voulut qu'après sa mort toutes les archives des différents comptoirs fondés par lui, des compagnies de commerce dont il avait fait partie, toutes les lettres même échangées entre lui et ses multiples correspondants fussent réunies et conservées dans sa ville natale. Cette heureuse disposition fut rigoureusement exécutée, et en dépit des pertes et des accidents survenus, elle explique la présence à Prato d'archives peut-être uniques au monde.

Nous n'entreprendrons pas la description de ce fonds que Livi a classé avec soin [4] et dont le professeur S. Nicastro a publié un inventaire excellent [5] rendant faciles les recherches [6]. Pour donner une idée de son importance, nous dirons seulement qu'il renferme plus de 700 registres ou cahiers et environ 420 liasses contenant

[1] Ses relations avec Datini remontent à 1390; C. Guasti, *op. cit.*, p. LXVI et suiv.

[2] Sur le sens de ce mot et l'origine de l'institution, voy. O. Dami, *op. cit.*, p. 13 et suiv.

[3] Testament du 31 juillet 1410, publié par C. Guasti, *op. cit.*, t. II, p. 273 et suiv. Datini mourut le 16 août 1410 et fut enterré dans l'église San Francesco de Prato.

[4] G. Livi, *L'archivio di un mercante toscano del sec. XIV*, dans l'*Archivio storico italiano*, sér. V, tome XXXI, p. 425; brève communication signalant leur intérêt. L'auteur a donné un meilleur aperçu de son travail, ainsi qu'un inventaire partiel et des extraits de documents dans une brochure intitulée: *Dall'archivio di F. Datini mercante pratese*, Firenze, Lumachi, 1910.

[5] Voy. plus haut p. 107, note 5.

[6] Nous tenons à remercier M. Franchi, *procuratore* de la *Pia casa dei Ceppi* de Prato de la bienveillance avec laquelle il a favorisé nos recherches dans le riche dépôt confié à sa garde.

plus de 100,000 lettres [1], sans compter les pièces détachées de provenance diverse.

Cette masse imposante de documents est répartie en autant de séries qu'il y a eu de « *compagnie* » c'est à dire de maisons fondées, plus deux séries comprenant les « *estranei* » et les « *Ceppo e Testamenti* ». Chaque série se subdivise en deux sections : dans la première, les « *libri* », les livres de comptabilité, rangés par catégories (*Campioni*, *Memoriali*, *Ricordanze*, etc.) et par ordre chronologique, dont la numérotation est continue ; dans la seconde, le « *carteggio* » comprenant la correspondance commerciale, les lettres étant classées dans l'ordre alphabétique des villes dont elles proviennent. Il convient de faire dans la série de Prato une place spéciale à deux groupes de lettres précieuses, le « *carteggio familiare e privato* » contenant la correspondance échangée entre Francesco et ses parents et amis, et les « *carteggi privati diversi* » formés de lettres de caractère privé.

Il nous reste maintenant à chercher ce qu'on peut tirer de cette source si importante de documents. Leur nature même a invité les érudits à les utiliser pour l'histoire du commerce [2]. A cet point de vue ce n'est pas leur ancienneté qui les rend particulièrement précieux [3] mais plutôt leur richesse, leur état de conservation et leur

[1] S. Nicastro, *op. cit.*, p. 11, reproduisant une note de Livi, évalue ce nombre à 140,000. Les liasses que nous avons dépouillées renfermant en moyenne de 230 à 250 lettres, le chiffre que nous donnons ne nous paraît pas exagéré.

[2] E. Bensa, *Di alcuni importanti notizie attinenti alla storia del diritto commerciale che emergono dai documenti dell'archivio Datini* (*Atti del Congresso intern. di scienze storiche*, Roma, 1903). L'auteur a indiqué combien cette étude pouvait éclairer les origines du droit commercial moderne. — G. Arias, *Le società di commercio medievali in rapporto con la Chiesa* (Arch. di Storia patria, vol. XXIX, p. 351). — Signalons enfin un récent ouvrage du prof. Corsani, non encore paru en librairie, sur la comptabilité employée par Datini et ses agents et en particulier sur la question de la tenue des livres en partie double.

[3] On conserve en Italie des archives commerciales beaucoup plus anciennes (voy. Yver et Peruzzi, *op. cit.*). Pour la France, voy. Blan-

composition. Pour chaque « ragione » une série presqu'intégrale de livres de compte, la concordance des divers registres, grand livre, entrées et sorties, livres de caisse, etc., nous permet de suivre de près les différents opérations commerciales, de faire des recherches minutieuses et d'obtenir des résultats précis.

Signalons en passant [1] les indications multiples qu'on peut en tirer sur la vie économique au moyen-âge, les grandes routes commerciales, les moyens et les frais de transport par terre et par mer [2], le trafic de l'argent, les relations de l'Italie et de la France méridionale avec l'Orient [3], autant de questions qui mériteraient une étude approfondie.

Il ne faudrait pas croire cependant que ces archives d'une maison de commerce du XIV[e] s. n'intéressent que les économistes. l'archéologue pourra les consulter avec fruit pour l'histoire de l'armement et du costume en général [4] ; l'historien d'art relèvera des notes abondantes sur le commerce des tableaux et des objets d'art à cette époque, utiles pour expliquer la diffusion et l'influence de l'art florentin.

Ce qui fait, à nos yeux, la valeur exceptionnelle de ces archives, c'est la masse vraiment considérable des lettres qu'elles con-

card. *Documents inédits sur le commerce de Marseille au M. âge* (XIII[e] s.). Marseille, 1884-5, 2 vol. — Voy. également divers articles de Forestié relatifs aux livres de compte des frères Bonis marchands à Montauban au XIV[e] s. (*Arch. hist. de Gascogne*, n[os] 20, 23, 26).

[1] Nous avons l'intention de consacrer un prochain article à une des plus anciennes compagnies dont ces archives aient gardé la trace, celle conclue, en 1367, à Avignon entre Francesco di Marco et Toto di Alberto de Florence.

[2] Voy. E. Bensa *Il contratto d'assicurazione nel Medio Evo*. Gênes, 1884. Les éléments de ce travail sont tirés des archives de Prato.

[3] Sans intérêt est déjà signalé par G. Livi, *Dall'archivio...*

[4] Signalons comme exemple dans le *carteggio* de Barcelone (lettres d'Avignon, année 1393) une lettre contenant des dessins de tissus, en l'espèce des velours à deux tons. On conserve même à Prato, une lettre datée de 1405 à laquelle sont encore attachés des échantillons de drap.

tiennent [1]. Francesco avait des agents et des correspondants répandus dans toute l'Europe méridionale, et c'étaient des gens de toutes conditions, des marchands pour la plupart, mais aussi de grands seigneurs, des princes de l'Eglise [2], des littérateurs, des artistes [3], des médecins [4]. Les lettres qui, par leur valeur littéraire, ou parce qu'elles étaient signées de noms connus, ont attiré l'attention des érudits italiens, sont maintenant publiées en grande partie, mais les autres ne sont pas à dédaigner [5], elles nous donnent sur la vie privée du temps des renseignements vivants : ce sont des documents humains de premier ordre pour une époque qu'il ne faut pas seulement étudier à l'aide de sources diplomatiques.

Il n'est pas jusqu'aux lettres de nature commerciale qui n'aient leur utilité pour l'historien. On l'a déjà dit [6], et à juste raison, les marchands du moyen-âge peuvent être considérés comme les premiers journalistes. Les événements politiques, en ce temps là, comme aujourd'hui, avaient une répercussion sur les changes et sur les prix, les mouvements de troupes faisaient la vente ou la mévente, les guerres ou les désordres entravaient ou arrêtaient les moyens de transport, autant de motifs pour se tenir, aussi exactement que possible, au courant des événements. Voilà pourquoi il ne faut pas craindre de parcourir cette volumineuse correspondance, au milieu de l'énumération fastidieuse des marchandises reçues et

[1] Voy. p. 110, note 1.

[2] S. Nicastro, *op. cit.*, p. 111 et suiv. Il cite Rinaldo degli Albizzi, Niccolò da Uzzano, Guido del Palagio, les Strozzi, les Bardi, les Corsini, les Frescobaldi, les Pugliesi; les cardinaux Ammanati, d'Ailly et Cossa.

[3] Voy. p. 108, note 1.

[4] L'intérêt de ces lettres est indiqué par G. Livi (*Arch. stor. ital.*, sér. V, t. XXXI, p. 425).

Signalons également l'intérêt philologique de textes aussi anciens en langue vulgaire. Quoique la grande majorité des correspondants soient italiens, on trouve des lettres en provençal, provenant de Marseille, d'Arles et des Martigues (B.-du-Rh.), d'autres en catalan. Il existe même des pièces en arabe et en hébreu.

[5] G. Livi, *op. cit.*

expédiées, on trouvera de place en place la mention d'un fait contemporain, daté avec précision, souvent transcrit par un témoin oculaire, et qui nous offre parfois le moyen de savoir ce que les chroniqueurs ne nous disent pas [1].

Tels sont, rapidement énumerés, les renseignements qu'on peut demander aux archives de Datini, elles sont assez riches pour y répondre. On jugera sans doute qu'elles méritent d'occuper une place de premier ordre au milieu des archives commerciales trop souvent considérées comme négligeables. Peut-être même, qu'à un point de vue plus général, elles pourront figurer en bon rang parmi les sources de l'histoire des pays méditerranéens.

Robert Brun.

[1] En particulier les lettres de Cirioni sur le siège de Pise (1405-6) et celles de Piero di Benintendi sur la domination française à Gênes.

ELPÉNOR À ANTIUM?

Dans son *Histoire des Antiquités Romaines*, I, 72, Denys d'Halicarnasse cite Aristote comme ayant raconté que des guerriers Achéens après la guerre de Troie étaient venus sur les côtes de la mer Tyrrhénienne : « Ἀριστοτέλης δὲ ὁ φιλόσοφος Ἀχαιῶν τινὰς ἱστορεῖ... τελευτῶντας ἐλθεῖν εἰς τὸν τόπον τῆς Ὁπικῆς ὃς καλεῖται Λατινιον, ἐπὶ τῷ Τυρρηνικῷ πελάγει κείμενος ».

Dans son bel ouvrage sur *Virgile et les origines d'Ostie*, p. 201, J. Carcopino, citant ce texte à son tour, après avoir dit qu'il reproduit la leçon de tous les manuscrits de Denys, fait justement remarquer, qu'il ne comporte que deux interprétations : « Ou bien l'on donne à τόπος le sens de contrée, et par Λατίνιον, c'est le Latium qu'il faut entendre, mais alors il convient de corriger Λατίνιον en Λατίνην. Ou bien plutôt l'on prend τόπος dans l'acception restreinte d'une localité précise ; mais alors comme on ne connaît aucune ville de ce nom en Italie sur la mer Tyrrhénienne, il faut corriger, comme l'a fait l'éditeur Kiessling, Λατίνιον en Λαυίνιον ».

Je crois aussi qu'il faut plutôt prendre τόπος dans l'acception d'une localité précise, mais j'hésiterais à changer Λατίνιον en Λαυίνιον, avec Kiessling ; je le changerais plutôt en Ἄντιον. En d'autres termes, la localité visée par ce texte est pour moi la vieille ville latine d'Antium, située sur la mer Tyrrhénienne.

Paléographiquement, on a pu, si je ne me trompe, passer aussi facilement de Ἄντιον que de Λαυίνιον à Λατίνιον, surtout dans l'écriture capitale (ΑΝΤΙΟΝ) ; et géographiquement, Antium me

semble répondre aussi bien au moins que Lavinium aux exigences du texte.

Mais il y a, à mon sens, une meilleure raison de préférer Antium. C'est qu'Homère me semble s'être fait, bien avant Aristote, l'écho de la même tradition, et avoir visé le site d'Antium, dans le récit de l'aventure d'Elpénor.

Celle-ci est racontée dans l'Odyssée, aux chants X, 552-560; XI, 51-78; et XII, 1-15. Rappelons-la brièvement: « Il y avait, dit le poète, un tout jeune homme qui n'était pas très brave à la guerre, ni d'esprit bien équilibré. Sur le toit de Circé, où il était venu chercher le frais, il s'était couché, appesanti par le vin. Et il dormait à l'écart de ses compagnons, lorsque, réveillé en sursaut par le brouhaha du départ, il se leva soudainement, et oubliant qu'il devait revenir en arrière (ὀπίσσω) pour descendre par le grand escalier, il alla du côté opposé, en face (κατάντικρύ), et tomba du toit. Il se rompit le cou et son âme descendit chez Hadès ».

Des enfers, Elpénor remonte vers la lumière lorsqu'Ulysse vient à l'entrée, et après lui avoir raconté sa fin malheureuse, il le supplie de veiller, lorsqu'il sera retourné à l'île d'Éaea, chez Circé, à brûler son corps, et à lui élever au bord de la mer un tumulus (σῆμα), « monument, dit-il, d'un malheureux, qui piquera la curiosité des hommes à venir ».

Ulysse revenu chez Circé fait ce qui lui a été demandé. On brûle le corps au bord de la mer, à l'extrémité *de la langue de terre qui s'avance dans les flots* (ὑψ' ἁλὸς ἀκροτάτῃ προβλῆτι κατά): on élève un σῆμα et on place dessus une *stèle* et une rame.

Voilà l'épisode d'Elpénor.

Les philologues les moins portés aux interprétations géographiques du texte homérique reconnaissent que le poète a une pensée de derrière la tête. Ils soupçonnent, dans son insistance à préciser

le lieu et les circonstances de la sépulture, une intention qui est à dégager.

Cette intention, il ne semble pas malaisé de la découvrir quand on prend garde au dessein qu'ont manifestement poursuivi d'autres poètes en racontant des aventures semblables. L'un de ceux-ci est l'auteur de l'Enéide. Son intention est claire quand il invente les aventures de Misène et de Palinure, et l'apparition de Thybris à Enée [1]. Il connaît sur la côte italienne deux caps, l'un appelé Palinure, l'autre Misène; près de l'embouchure du Tibre un vieux temple a existé, centre d'une fédération religieuse. Il veut expliquer les noms des caps, et l'origine du sanctuaire. Il invente les épisodes de Palinure et de Misène et l'apparition du vieux Dieu local, à Enée, à qui il annonce la future construction d'un temple en cet endroit [2]. On est donc fondé à croire qu'usant d'un même procédé le poète Odysséen a voulu expliquer l'origine du nom de quelque promontoire peut-être surmonté d'un tertre tumulaire avec stèle, ou lui-même en forme de tumulus.

Dans l'Iliade, comme dans l'Enéide, il est question, en divers endroits, de tel ou tel σῆμα ou μνῆμα consacré à un personnage plus ou moins célèbre (de Sarpédon, en Lycie, *Il.*, XVI, 455 sq.; de Miryna, en Troade, *Il.*, II, 813, 814). Achille, après la mort de Patrocle, demande qu'on lui élève un haut tumulus au bord de l'Hellespont, (*Il.*, 23, 248), et qu'après sa mort à lui on en élève un autre plus grand à côté de celui de Patrocle. Et aujourd'hui encore, dans la plaine de Troie, auprès du cap Sigée, on montre deux tumulus situés à côté l'un de l'autre, et présentant la différence de proportions qu'indique le poète. Il les avait donc en

[1] V. *En.*, V, 835; VI, 327 sq.; VIII, 65.

[2] Au lieu de *exit*, dans le vers: « Hic mihi magna domus celsi caput urbibus exit », je propose *extet*, qui vaut mieux pour le sens et dont la confusion avec *exit* était très facile dans l'écriture capitale. EXTET ressemble à EXIT dont on fit *exit* pour le vers. En sens contraire, L. Havet et Carcopino, *op. cit.*, p. 553, n. 5.

vue comme des réalités existantes, lorsqu'il imaginait les recommandations d'Achille.

Il est donc à supposer, que comme l'auteur de l'Enéide, et celui de l'Iliade, quel qu'il soit, le poète Odysséen a visé quelque réalité géographique, et comme il place chez Circé et aux environs l'aventure d'Elpénor, il est vraisemblable que l'ἀκρωτήριον ὄρος, dont il parle, doit être cherchée dans les environs de Monte Circeo où la tradition place le séjour de la magicienne.

Avons-nous le moyen d'appuyer cette hypothèse ? La question relevant de la géographie, c'est à la géographie d'abord qu'il convient de donner la parole.

Un document du plus haut intérêt est le périple de la Méditerranée attribué à Scylax de Carianda. Il a été retouché, croit-on au IV^e^ s. avant notre ère. Mais les renseignements qu'il renferme sont dignes de foi et remontent souvent, comme ceux des périples, à une haute antiquité. Si nous ouvrons ce périple, et que nous y suivions la description des côtes de la Méditerranée dans la région qui nous occupe, nous lisons ceci...

« 5. Tyrrhéniens. A partir d'Antibes est la nation des Tyrrhéniens jusqu'à la ville de Rome.

6. 7. Les îles de Corse et de Sardaigne...

8. Les Latins. A la Tyrrhénie confine le pays des Latins, jusqu'à Circei. Le monument d'Elpénor (τὸ Ἐλπήνορος μνῆμα) fait partie du pays latin. La navigation le long des côtes latines est d'un jour et d'une nuit.

9. Les Volsques...

10. Les Campaniens. Aux Volsques confinent les Campaniens. Les villes grecques en Campanie sont : Cumes, Naples. La navigation le long de la Campanie est d'un jour ».

On remarquera la brièveté de ces indications, et que si elles nous renseignent sur la durée des circumnavigations, elles ne nous

font pas connaître la distance d'une ville à l'autre sur la côte, ou même d'un point à un autre, en dehors des terminus. On ne nous dit rien, par exemple, de la distance de Cumes à Naples, ni de celle du tumulus d'Elpénor à la Tyrrhénie ou au Circeo. Un poète qui utiliserait de tels documents serait exposé à altérer les rapports de distance.

Le renseignement important, ici, c'est l'existence sur la côte du Latium, entre Circei et Rome, d'un tumulus d'Elpénor, et cela à une époque très ancienne, car vraisemblablement ce μνῆμα est antérieur à l'Odyssée, comme les tumulus qui portent les noms d'Achille et de Patrocle le sont à l'Iliade, comme les caps Palinure et Misène le sont à l'Enéide.

Peut-on en déterminer l'emplacement d'une façon un peu précise? Je le crois. Le fait que le poète place l'aventure d'Elpénor chez Circé invite, nous l'avons dit, à chercher son tumulus de ce côté, mais d'après le périple, il ne faut pas le chercher à Circei même. Si en effet il avait voulu le mettre là, le géographe aurait parlé autrement. Car quand il écrit que le pays des Latins s'étend jusqu'à Circei, c'est jusqu'à Circei *exclusivement*, tout comme plus haut quand il dit que la Tyrrhénie s'étend jusqu'à la ville de Rome, il met Rome hors de la Tyrrhénie. Donc pour lui le μνῆμα fait partie du pays latin; il le dit expressément, mais pas Circei. Ils ne sont donc pas à la même place. Il faut donc le chercher au pays latin, et, d'après le poème, sur une langue de terre qui s'avance dans la mer.

Or, entre Circei et les Bouches du Tibre, il n'y a guère que deux promontoires de ce genre: la pointe d'Astura et celle d'Antium. La première ne semble pas avoir présenté d'intérêt pour la géographie ancienne. Du moins Strabon, entre Rome et Circei, ne mentionne qu'Antium. C'est donc plutôt, semble-t-il, au promontoire où s'éleva le très ancien établissement latin de ce nom, qu'il faut rattacher le μνῆμα d'Elpénor.

A cette suggestion de la géographie l'onomastique donne, je crois, une confirmation intéressante.

Pour des Sémites (Carthaginois, Phéniciens purs ou plus ou moins hellénisés comme les Chalcidiens qui fondèrent Cumes au XI[e] s. avant notre ère) ces expressions, *devant, en face*, ont un sens particulier. A cause de leur manière de s'orienter, en se tournant non pas, comme nous, vers le nord, mais vers l'est, ce qui est *devant* pour eux est *au levant, à l'orient*. Il en est de même, naturellement, de ce qui est *vers la lumière, face à la lumière*. Or cela se dit justement *el-peney-or*. Elpénor est donc, pour des Sémites, ou des Grecs connaissant une langue sémitique, le doublet sémantique, l'équivalent au point de vue du sens, à la fois du grec ἀντίον, ἀντικρύ, et du latin Antium.

Mais ici une objection est à écarter. Elpénor, à moins de raison contraire, doit être interprété d'après le grec. C'est vrai. Le malheur est que l'explication grecque de ce nom « l'homme de l'espérance » va contre le récit de sa malheureuse aventure, et tout particulièrement contre l'épithète de malheureux, ἀνὴρ δύσμορος, que lui donne le poète. Même en admettant une explication grecque du nom d'Elpénor, il resterait que le poète a établi sa broderie poétique sur un γραφή historique, situé sur la côte du Latium.

Mais une interprétation sémitique est d'autant plus légitime, qu'outre qu'elle explique certains détails de la mort accidentelle du personnage, le passage abonde en façons de parler conformes à celles des peuples sémitiques. Ainsi la plupart des commentateurs de l'Odyssée sont d'accord pour admettre que le nom de Cimmériens, dont il est question en cet endroit (11, 14, sq.) et que le poète fait vivre dans une *nuit funèbre*, se rattache au sémitique Kimmer, lequel signifie *obscurité, ténèbres*. Il faut bien reconnaître aussi qu'en parlant, à propos du pays de Circé (XII, 3, 4) de « la maison de l'aurore » le poète emploie une expression semblable à celle dont use l'auteur du livre de Job, lorsqu'il parle (XXXIII, 19-20)

de « la maison de la lumière, et de celle des ténèbres ». Enfin l'auteur de l'Odyssée connaît la façon de s'orienter en se tournant vers l'est, et chez lui aussi, on l'a fait remarquer, « *derrière* » signifie quelquefois « *à l'ouest* », et « vers la lumière » « *à l'est* ». Homère dit d'Ulysse, par exemple, que beaucoup d'hommes en ont entendu parler, soit de ceux qui habitent *vers l'aurore et le soleil*, soit de ceux qui habitent *derrière*, vers le ζόφος ténébreux [1] (*Od.*, XIII, 240-241). Donc, une interprétation sémitique du nom d'Elpénor semble indiquée en cet endroit, comme s'accordant bien avec la façon de parler que le poète emprunte à des sources plus ou moins directement sémitiques.

De plus, comme nous l'avons dit plus haut, en admettant cette interprétation, on trouve au récit poétique, d'un naturel si parfait, un charme de plus, et on en comprend mieux le caractère. Par un périple ou autrement, le poète connaît, à quelque distance vers le nord de *monte Circeo*, sur une langue de terre s'avançant dans la mer, un μνῆμα d'Elpénor. Il sait de plus le rapport de sens qu'il y a entre Ἐλπήνωρ et ἀντίον, ἀντικρύ ou καταντικρύ. Il établit sur ces données le jeu de sa fiction, et toute sa broderie poétique. Entre les diverses manières possibles de faire périr son héros, il choisit celle qui le *désoriente*, pour ainsi parler, et le fait tomber du toit de Circé, en allant non pas *en arrière*, vers *l'ouest* où était le grand escalier, comme dans les palais Mycéniens ou Achéens, mais *en face*, καταντικρύ, et vers *la lumière*, à *l'est*, el-peney-or. Ainsi le nom d'Elpénor explique certaines circonstances du récit Odysséen.

Explique-t-il aussi, comme un original les mots qui le traduisent, les noms grec d'Ἄντιον, et latin d'Antium, cela est possible, et l'on a des cas analogues, mais nullement nécessaires à notre thèse.

[1] Cité par Bérard, *les Phéniciens et l'Odyssée*, II, p. 319. Je suis d'autant plus heureux d'invoquer ici le savant ouvrage de M. V. Bérard que j'y ai pris la première idée de ce travail.

Il se pourrait très bien en effet qu'un établissement grec situé *en face* du Κηρακῖον en ait pris le nom d'Ἄντιον, comme la ville située *en face* de Νικαία (Nice) sur la côte de Provence a pris le nom d'Ἀντίπολις (Antibes) et est appelée quelquefois Ἄντιον par des géographes comme Scylax. Même sans cette équivalence étymologique, les arguments précédemment invoqués rendent vraisemblable la venue au promontoire d'Antium, d'Achéens de retour de Troie.

Il faut ajouter que d'anciennes traditions appuient cette vraisemblance. Sans parler du témoignage d'Aristote, rappelé au début de ce travail, et qui pourrait viser aussi bien notre promontoire que n'importe quelle autre partie de la côte latine, même si l'on n'admet pas que Ἀκτίνιον vienne d'Ἄντιον, il y en a une autre qui attribue la fondation d'Antium *à un fils d'Ulysse et de Circé*[1], et une autre encore, à moins que ce ne soit la même, rappelée à la fin de la *Théogonie* (1011), et d'après laquelle « nés d'Ulysse et de Circé, dans les retraites *des îles sacrées* (les caps sont souvent appelés *îles* par les poètes de ce temps) *Latinos*, Telegonos, et Agrios régnèrent sur les illustres Tyrrhéniens ».

Il est donc vraisemblable que ce n'est pas seulement le souvenir de l'Apollon du Belvédère et des Rostres trouvés à Antium, mais que c'est encore un des épisodes les plus célèbres de l'Odyssée, qu'il faut rattacher au nom ou du moins au site de l'antique cité latine.

L. Bayard.

[1] Cfr. Denys, *op. cit.*, I, 72, 5.

LETTRES
ÉMANANT DE LA COUR PONTIFICALE
A L'ÉPOQUE DU CONCLAVE DE VITERBE
1270-1272

Le Manuscrit 505 (ancien D. 8. 9) de la Biblioteca Angelica, à Rome, est un recueil de formulaires du XIII[e] s., d'origines diverses, suivi du dialogue *De ira* de Sénèque. La notice que lui a consacrée Narducci [1] aurait grand besoin d'être complétée ; mais ce travail dépasserait les limites de cet article [2]. Du feuillet 14 au feuillet 21 s'étend une collection de 39 lettres de la deuxième moitié du XIII[e] s., la plupart adressées à des Français. Ce n'est là qu'un mauvais brouillon, plein d'incorrections, où règne le plus grand désordre. Peut-être l'auteur avait-il l'intention d'en composer un *ars dictaminis*, comme il était de mode alors. De lui-même nous ne savons que fort peu de choses : on lit dans le n° 6 de la série, anonyme, qui sans doute devait servir d'introduction à l'ouvrage : « Ecce quasdam epistolarum formulas, quas olim ad desideria plurimorum dictavi, collectas in unum tibi transmitto ». Si, comme il est probable, ces mots s'appliquent à l'auteur de la collection, les lettres ont été toutes

[1] *Catalogus codicum manuscriptorum... in Bibliotheca Angelica*, I, p. 223.

[2] Le n° 4 de Narducci (« Epistolae amatoriae ») n'est autre que la *Rota Veneris* du célèbre et fécond *dictator* Boncompagno da Signa. On a de ce petit formulaire à l'usage des amoureux d'autres manuscrits. Cfr. C. Sutter, *Aus Leben u. Schriften des M. Boncompagno*, p. 81, et Gaudenzi, dans *Bull. Istit. storico ital.*, XIV, p. 88 ss. Des extraits ont été publiés par Sutter, et par Monaci, *Rendiconti Acc. dei Lincei*, ser. IV, vol. 5 (1889), p. 68.

composées par lui : de plus il est certain qu'il tenait de près à la cour pontificale : y était-il *abbreviator*, comme son contemporain Richard de Pofi ? [1] Rien n'est moins invraisemblable : son recueil en effet ne contient guère que des pièces écrites pour des personnages de la curie.

Beaucoup d'entre elles sont dépourvues d'adresse sans qu'il soit possible de compléter cette lacune par les indications du texte ; quelques-unes sont représentées seulement par de courts fragments : les unes et les autres ne sont plus que des débris inutilisables. Le reste se date facilement des années 1270-1272 : on trouvera ici, intégralement ou en partie, celles qui ont paru mériter d'être connues.

Jean Porcher.

I.

(fol. 14). *P. Uberti, notaire apostolique, avise les frères mineurs de Nîmes qu'une somme de 10 livres tournois leur a été attribuée sur la succession du cardinal Henri de' Bartholomeis, évêque d'Ostie* (entre le 25 oct. 1271 et le 24 juill. 1272).

Religiosis et venerandis viris suis amicis in Christo carissimis guardiano et fratribus Nemausensibus ordinis fratrum Minorum [2] P. Uberti, apostolice sedis notarius, salutem in eo qui est omnium vera salus. Sancte conversationis et vite studio, prout novimus,

[1] Les termes qu'emploie celui-ci dans l'introduction de son formulaire sont très-voisins de ceux qui viennent d'être cités : « quasdam litteras diversarum formarum secundum Romane curie stilum ex mandato superioris et ingenii mei parvitate confectas ». (H. Bresslau, *Handb. d. Urkundenlehre*, II², I, 266 n.).

[2] Cfr. le *Provinciale ordinis fratrum Minorum ecclesiasticum*, XV, 1, dans Sbaralea, *Bullarium*, V, 588.

diligenter insistitis, et animarum procurande saluti sollicite desudatis. Hujusmodi siquidem vestra sanctissima merita propensius attendentes, nunc cum facultas se obtulit sollicitam adhibimus operam et sollicitudinem operosam, ut vobis gravatis paupertatis oneribus super qua vester ordo salubriter est fundatus aliquid proveniret consolationis subsidium, saltim sumptuose vestre fabrice oportunum. Hinc est quod cum pie memorie dominus H[enricus] Ostiensis et Velletrensis episcopus [1] in egritudine de qua obiit constitutus de bonis suis testamentum condiderit, ac venerabiles dominum S[imonem] [2] tituli Sancte Cecilie presbiterum, dominum O[ttobonum] [3] Sancti Adriani diaconum cardinales, necnon virum honorabilem magistrum P[etrum] de Montebruno [4] camerarium apostolice sedis et nos ipsos cum ipsius testamenti executores constituens nonnulla bona ad se expectantia per manus illorum et nostras in usus pios indistincte reliquerit eroganda, nos ad premissa vestra merita pie mentis oculos convertentes cum executoribus ipsis procuravimus quod de hujusmodi bonis indistincte relictis vobis .xl. libre turronenses dari debeant in opus vestre fabrice integraliter comorande, predictam autem pecuniam de manibus mercatorum Senensium qui in Montepessulano morantes super hoc speciales litteras recipiunt ab eorum sociis qui noscuntur in Romana curia residere faciatis recipi, predicte fabrice usibus deputandam, ac supradicti episcopi animam habeatis in vestris orationibus commendatam, missarum solleniis quot et qualiter vobis visum fuerit pro remissione peccatorum illius devotissime ce-

[1] Henri de Bartholomeis, le célèbre juriste, connu au Moyen Âge sous le nom d'Hostiensis, mort le 25 oct. 1271. C'est lui qui, malade, fut autorisé le 8 juin 1270 à sortir du « palais découvert » de Viterbe où se tenait le conclave. Les cardinaux Simon et Ottoboni, dont il est question plus bas, l'avaient quitté pour la même raison deux jours auparavant. Cfr. G. Signorelli, *Viterbo nella storia della Chiesa*, p. 261.

[2] Simon de Brion, le futur Martin IV.

[3] Ottoboni Fieschi, plus tard Adrien V.

[4] Pierre de Montbrun devint archevêque de Narbonne le 24 juill. 1272.

lebratis sub illius optentu fiducie, quod si possibilitas adherit (*sic*) hujusmodi elemosine de nostris vel de bonis aliis aliquid adici nostra diligentia procurabit.

II.

(fol. 14 v°.. *Lettre d'encouragement à l'Eglise de Paris* (fin de l'année 1271 [1]).

Series molestiarum que communi matri Parisiensi ecclesie inferuntur vestras mihi summatim tacta per litteras et per discretum virum magistrum [R.] vestrum nuncium seriatim exposita sic audientis turbavit auditum, quod et ad occurendum illis in ipso eorum initio eo amplius audientis animum excitavit, quo majore inculcandorum similium pretendit indicio, immo potius deteriora verisimiliter comminatur. Licet autem status curie adhibendis circa talia remediis propter defectum capitis hucusque prorsus ineptus et sollicite instantie memorati magistri et devotorum ipsi ecclesie votis abstiterit, ut nec collegii reverendorum patrum dominorum cardinalium littere obtineri potuerint nec alia sussidia que negocii exigebat qualitas procurari, quia tamen virtus Altissimi domum David sua pietate respiciens in ea cornu salutis erexit, in universali ecclesia per ipsius misericordiam desiderato quamquam post diutine vacationis incomoda creato pastore, spes non indigne succrescit quod post ipsius pastoris ad partes istas adventum, quem audivistis, ut credo, apud Accon electionis sue tempore constitutum [2], in hiis et aliis relevationis debite promptitudo non deerit, sed autore Domino aderunt auxilia protectionis accomode in tempore oportuno... Et con-

[1] Sur les démêlés entre l'évêque de Paris et l'administration royale. Cfr. Jordan, *Reg. Clement IV*, nos 835, 1862, 1912, 1913; Gui and *Reg. Grég. X*, nos 528, 987, 1046, 1066, 1076, etc.

[2] Grégoire X, élu le 1er sept. 1271 alors qu'il était en Terre Sainte, n'arriva en Italie qu'en janvier 1272.

siderantes queso, si placet, quod si veneranda Parisiensis [1] ecclesia, quam Virgo virginum, que in ea sui nominis vinculo insignita sibi speciale tripudium sue laudis elegit, personarum insignium et facultatum habundantia insignivit, primis succumbat insultibus, facile minores ecclesie inremediabiliter sequentibus opprimentur. vobis et aliis pròvidere in soliditate vestre constantie studeatis...

III.

(fol. 15[b]). *Michel de Toulouse* [2], *vice-chancelier de l'Eglise Romaine, exprime au roi de France Philippe III ses condoléances pour la mort de Saint Louis et lui recommande les intérêts de la Chrétienté*) entre le 9 mars et le 21 août 1271).

Strenuissimo principi domino Ph[ilippo] Dei gratia victorioso et illustri regi Francorum.. etc. longe vite spacium, prosperitatis plenitudinem et honoris aucmentum. Ab eo tempore quo discretionis annos attigi et cepi quantumlibet de rebus ingruentibus ac de conditionibus domorum illustrium meditari, occurrit mee considerationis obtutibus regalis aula Francie, preiens [3] edibus secularium principum, sublimis fama, potentia et virtute, in quibus hec aula prefulgida et a largitore bonorum omnium benedicta non solum habuit consistentie continuitate preconium, set divina sibi assistente clementia suscepit usque in fines orbis terre predicabile incrementum,

[1] Ms. *Veneranda pr.*

[2] Le nom de l'expéditeur de la lettre a disparu de l'adresse, mais comme il se dit originaire des terres d'Alfonse de Poitiers, il est fort probable que c'est Michel de Toulouse. Il est souvent question de lui dans la correspondance d'Alfonse de Poitiers, auprès duquel il semble avoir été *persona grata* (Molinier, *Corr. administr. d'A. de P.*, nos 1381, 1382, 1618, 2043). Le comte de Toulouse, encore vivant à l'époque de la lettre, est mort à Savone le 21 août 1271.

[3] Ms.: *precuntis.*

prout evidentia facti declarat, ex eo quod reges illius incliti non solum a mari usque ad mare suos generosos propagaverunt [1] palmites, sed etiam ultra ceperunt [2] victoriosis auspiciis ramos extendere ac barbaras sibi subicere nationes. Processit ergo nimirum de consideratione hujusmodi quod me predicte aule clarissime puro corde, sincero animo et fide non ficta indissolubiliter me devovi, ut ex tunc recolende memorie domino L[udovico] regi Francorum piissimo patri vestro suisque germanis natisque sublimibus, presertim cum de terra magnifici principis domini A[lfonsi] Pictavensis et Tholose comitis vestri patrui virtuosi origginem traxerim, sic devotum et obsequiosum me redderem, quod si ei vel nomen suum invocantibus placere possem aliquando me inter felices felicissimum reputarem. Quare de ipsius genitoris vestri precelsi obitu dolore inexplicabili dolui [3], et lacrimas copiosas effudi, quod vobis latius aperuissem presentibus [4], nisi pepercissem occupationibus vestris omni cumpassione dignissimis vel timuissem sopiti materiam suscitare doloris; presertim cum honerosa vestrarum sollicitudinum multitudo nunc ad alia non debeat pertrahi, nisi ad illa que honorem Dei concinent et salutem commissi vobis exercitus christiani. Agite igitur constanter, magnifice princeps, Iesu Christi negocium quod idem pater vester assumpsit salubriter prosequendum, ut sicut ipse in regno solis reliquit heredem inclitum, sic in virtutum exercitio successorem habeat generosum. Verum cum ego illam circa personam vestram clarissimam regali preminentia decoratam devotionis geram et fidei plenitudinem que adjectionem non recipiat, sed placide promptitudinem executionis admictat, vestre celsitudini personam et bona totaliter offerens et exponens integre vestris et vestrorum obsequiis ac regie jussioni precise submittens, queso sup-

[1] Ms. : *propagavit.*

[2] Ms. : *cepit.*

[3] Ms. : *dolore.*

[4] Philippe III était arrivé à Viterbe le 9 mars 1271.

plicitet et supplico reverenter [1] quatenus me vestrorum annumerantes devotorum et fidelium numero dignemini ad statum annumerationis judicium mihi quandoque precipere. ut experiatur serenitas regia quod ei cupio magis obsequia opere quam sermone.

IV.

(fol. 17 v.). *Michel de Toulouse déplore la maladie d'Alfonse de Poitiers et donne des nouvelles du conclave* (avant le 21 août 1271).

Nobili et egregio viro domino.. speciali amico M. de.. salutis plenitudinem et paratam etc. Quedam vestre littere tristitiam continentes mihi nuper fuerunt per quemdam ipsarum bajulum presentate. Tristitiam siquidem super eo quod principem illum magnificum dominum.. comitem pati denotabant in tibia, gravi nichilominus debilitate corporis exinde subsecuta [2]. Super quo amarissimam puncturam in corde sentio, patienti plene compatior et cum languente langueo. et ita patior cum infirmo, quod carnis et sanguinis libentissime vellem jacturam remediabilem perpeti, cum tali pacto quod idem meus dominus deberet cito restitui pristine sanitati. Unde precor ex corde divine pietatis clementiam quod ei salutem conferat integram et festinam... De creatione vero Romani pontificis et consolatione vidue nostre matris, secundum ea que hiis diebus accitata sunt et cotidie accitantur non minima spes promittitur quod hiis finis in proximo apponetur. Set non audeo scribere superassertive amicis et dominis, cum non sit determinata veritas de futuris...

[1] Ms.: *rr*.

[2] Il s'agit évidemment ici d'Alfonse de Poitiers, malade depuis son retour de Tunis, et qui devait mourir à Savone le 21 août 1271.

V.

(fol. 17.) *Michel de Toulouse reproche au chancelier de Charles d'Anjou Geoffroi de Beaumont, envoyé en Afrique, d'avoir reçu des plaisanteries désobligeantes à son égard, se plaint de son avarice, et lui conseille, dans son intérêt, de se montrer généreux envers lui.* entre le 1er nov. 1270 et le 1er sept. 1271[1].

Deaurato dudum nunc, utinam sine prejudicio amicorum, totaliter aureo domino G. de Bellomonte cancellario regio veneranda, suus M. de Tholosa sancte Romane ecclesie vicecancellarius, olim argenteus, nunc nec etiam argentatus, salutem et sic prudenter mil larinos congregare ac aureos, ut oblivioni nimie non committat amicos. Non est novum neque insolitum, immo comune fere jam omnibus, quod de jejuniis libenter dispotat venter plenus. Unde si fortuna, que ceca non indigne describitur, vos ultra spem et meritum augustalibus fulvidis et granis aureis ac tarenis replevit, in tantum, ut, inducta exinde quadam nausea juxta morem pregnantium que triticeum panem et odoriferum vinum fastidiunt appetentes interdum lateres et acetum, pallor argenteus quem discolor producebat Affrica vobis fieret optativus, profecto sine admirationis incursu non solum exempla yronica set ridiculosa proverbia erant audacter adversus vestros amicos et dominos, quibus eadem fortuna tergum porrigit, inducenda, sicut in quibusdam vestris litteris nuper ex eo contra me insultare curastis, quod, velut medici dolentes prosperitatem aeris pre dolore lucri non habiti circa dilectorum memoriam vi-

[1] Cette curieuse lettre, d'un style très compliqué et souvent obscur, fait allusion aux richesses accumulées par le ministre du roi de Sicile à la suite du traité de Tunis qu'il avait lui même négocié (1er nov. 1270). Michel de Toulouse ne partage pas sur les opérations financières de Charles d'Anjou la vertueuse indignation de certains de ses contemporains (cfr. Guill. de Nangis, *Gesta Phil. III*, dans *Hist. de Fr.*, XX, 476 E); mais sa lettre la justifie.

dentur morbum incurrisse, ego attenuatis divitiis et carens cum receptionibus numorum [1] assuetis vos agentes in barbaricis partibus non visitaveram nuncio sive scriptis. Sane hujusmodi visitationis omissio ex dolore tali non accidit, sed ex illa sola causa processit, quod dedignor intra illorum esse collegium de quibus vos estis et vestri similes qui verbalibus cedulis amicorum memoriam comendatis, quam ego semper habeo in mente firmissimam, non verborum volantium, sed liberalis efficatie productivam.

Verum diffiteri nolo, quia forte conscientia salva non possem, quod olim habito patre ac domino generoso [2], sub cujus felici dominio ab inferioribus venerabar, visitabar a sociis, et a superioribus amplexabar, cujusque secundis temporibus carebat loculus [3] ruga meus, cophini pecunias vomebant et exquisita jocalia, camera quoque splendebat sericis (*sic*) rubricata, eram longe jocundior, ut [4] qui sim nunc carens tanti patris solatio, dum vix a paucis verbali salutatione sollicitor, dum etiam crumena prolixo vacat otio si in eo fundo jam, proh dolor!, immediate perspecto. Set si, ut scripsistis et credo, farciti de olim cesareo et nunc regali numismate ac marabottinis dupplicibus et albis Affrice millarinis sic extollimini, quod vestris amicis, ne dixerim dominis, non nisi de jocoso dictamine serviatis, affirmantes expresse supervacuam vestrarum opum habundantiam non esse vacuitatum loculorum et scrineorum sitientium supplecturam, vosque per consequens de jactantia insolita et parcitate non cognita deferentes, quis vestri fimbriam vestimenti tangere poterit cum tandem Grecorum yperpera triumphaliter haurietis [5], picturata tolletis tapetia, et pannos sericos consequemini

[1] Ms.: *nemerum*.

[2] Le pape.

[3] Ms.: *forab*.

[4] Ms.: ::.

[5] Le bruit courait que Charles d'Anjou allait faire une expédition contre Michel Paléologue. Cfr. la lettre de P. de Condé citée par Ch.-V. Langlois, *Règne de Phil. III*, p. 50.

auro tectos? Certe, nisi deiciatur[1] ab aliquibus quod pro se loquitur Gratianus, consult[i]us vobis foret et longe utilius, quod, juxta proverbium de quo consilium sumitur satis sanum, ut advocatus seu medicus interdum sit pro futuro tempore salutandus, ex nunc me respiceretis[2] realiter, de superflua saltem de qua vos jactastis divitiarum affluentia, que distribute concrescunt, conservate putrescunt, seminate germinant, retente diffamant, quam si expectaretis creationem dante Domino proximam Romani pontificis, quando thesauros volentium et nolentium nostre vacuabit excellentia majestatis. Cetcrum de intimata salute catholicorum principum vestra quoque ac domini P[etri] germani vestri gloriosi camerarii comitis nostri domini specialis, quem affectuose salutari deposco, ac de insinuatis rumoribus et processu exercitus christiani sinceritati vestre referens gratiarum multiplices actiones, volo scire ac tenere vos firmiter quod me sic plenarie possidetis corde et animo ut deinceps adjectionem nullam recipiat hujusmodi plenitudo.

VI.

(fol. 18[b]. *Conseil aux cardinaux réunis en conclave de hâter l'élection du pape. Nouvelles du duc de Bourgogne et de son fils Robert* (début de l'année 1271?).

Quia Romane matris ecclesie anno fere revoluto secundo sponsi solatio destitute negocium videtur ad presens an desidie torpore

[1] Ms.: *deicetur*.

[2] Ms.: *respadis*. La correction *respiceretis* (*respiciatis*) s'appuie sur un exemple de Ducange, t. V, p. 729, col. 3: *respicere aliquem aliquid*. Le sens général de la phrase est clair: faisant allusion à la plaisanterie de G. de Beaumont qui l'avait comparé à un médecin rendu malade par la santé de son client, M. de Toulouse lui conseille d'agir envers lui comme envers un médecin (ou un avocat), dont il est avantageux de se ménager pour plus tard les bonnes grâces: de lui témoigner son respect par quelque générosité, sans attendre la création du pape, qui ne se gênera pas pour vider sa bourse, avec ou sans son autorisation. — Je ne sais à quel passage de Gratien l'auteur fait allusion.

neglectum seu tedio lassitatis (*sic*) sopitum aut errore ignorantie post terga projectum sive labore invidie vel rancore alterius cujuscumque malitie destitutum veluti desperatum, dignum duxi hoc derelictum negocium in mente vestra facere redivivum, si forte cogitatus incidat vestre cure de ipsius relevatione fortune, ad quod me humanitatis affectio debita movit, caritatis vestre ratio impulit, et reipublice amor accendit. Humanitatis enim cultum quem debeo vobis impendo cum in adversis spiritum compassionis exhibeo. Scio quippe quod sunt nonnulla quibus vexamini gravia et periculosa incomoda sicut quod in operibus ejus ad quod estis specialiter deputati non prosperamini, set casus vos excipiunt luctuosi tanto per discordiam nocui quanto essent per concordiam profuturi... Egre quidem nuncio luctuosisque suspiriis refero quod vestrum collegium eo desolationi est proximum, quo in se ipso divisum, ejusque populus percusso pastore dispersus est lupis crassantibus dissipatus. Vos enim differendo negocium quod vestris solis incumbit cervicibus promovendum defluendo delicitis, alios vero super quos etiam gemens contristor et dolens compatior expectando affligitis, titubantes sternitis, vulneratos etiam jugulatis, et quamvis ex predictis malis sitis interius angustiati et exterius angustati, exteriora tamen vestra non multum deploro incomoda, quia facile reparabilia sunt temporalia detrimenta, et plerumque correptionis sunt causa, intima vero mala quibus animi vestri languent et conscientie sordent, que vere vestrum collegium constituunt miserum, meum reddunt spiritum gemebundum. Errorem igitur istum dum sic est recens corrigite, antequam prevaleat scisma extinguite, ne si mora convaleat non prius vos deserat quam extinguat... Presens Robertus domini ducis Burgundie vestri et ecclesie Romane devoti residuorum liberorum primogenitus [1] reverentie vestre conjunctum et divisum offert illud posse modi-

[1] Les autres fils du duc Hugues IV étaient morts, Eudes en 1266, Jean en 1267.

eum quod habet exterius et bonam voluntatem que latet interius, qua in hac vita nichil discretius vel majus, supplicans obnixius ut ipsum vestra caritas statuat inter illos ques amat. Preterea dominus.. dux Burgundie pater ejus a Neapuli [1] usque Aretium, ubi me invenit casualiter, nuntius, scripsit mandatum [2], ut eum in vestro auditorio diligenter et sollempniter redderem excusatum super eo quod vobis non scripserat transiens per Cornetum, et licet pro vero asserat se tunc ydoneum non habuisse scriptorem, nichilominus tamen multum se reddit culpabilem. Unde si placet culpe cognitio et exceptionis ratio reddant ipsum legittime penes vestram benivolentiam excusatum.

[1] De nov. 1270 à février 1271, le duc de Bourgogne avait exercé les fonctions de vicaire général du roi de Sicile (Durrieu, *Reg. Ang.*, I, 139).

[2] Ms.: *mandamus*. Le mot *nuntius*, de lecture certaine, est peut-être une faute.

ATTIDEIA

I.

Sur la date de l'introduction officielle à Rome du culte d'Attis.

Lorsqu'en 204 avant notre ère, les Romains [1] se décidèrent à introduire dans la ville le culte de Cybèle, ils eurent soin d'en éliminer les éléments orgiastiques trop manifestement contraires aux sereines tendances de leur religion traditionnelle. La Grande Mère des Dieux fut installée sur le Palatin, mais son trouble compagnon, le bel Attis mutilé dont les sectateurs orientaux imitaient les transports et portaient la blessure, fut relégué à la porte du sanctuaire. Un prêtre et une prêtresse empruntés à la Phrygie se chargèrent d'accomplir dans l'ombre les rites où la dignité romaine ne se souciait point de descendre ; et les seules fêtes reconnues par l'Etat et déployées par ses soins se célébraient *more romano* et *graeco ritu*, sous la surveillance du Sénat et avec le concours de sodalités aristocratiques en dehors desquelles la foule impressionnable des petites gens était jalousement maintenue. De fait, ni les jeux en quoi elles consistaient, les *Megalensia*, qui duraient du 4 au 10 avril, et auxquels Térence a donné la plupart de ses comédies, ni les sacrifices qui en ouvraient et fermaient le cycle solennel et où les officiants, la tête ceinte d'une couronne de laurier, offraient une génisse à la déesse, tandis qu'un édile curule venait déposer sur

[1] Sur ce point, voir le livre très complet de Graillot, *Le culte de Cybèle Mère des Dieux à Rome et dans l'Empire romain*, Paris, 1912. La page qui suit résume les idées développées en ses deux premiers chapitres.

ses genoux les prémices de la moisson prochaine, ni même la cérémonie de la *lavatio*, qu'Ovide fixe au 4 avril, et au cours de laquelle l'idole et son attirail étaient plongés dans l'*Almo*, à peu près comme Hèra Argienne était purifiée dans la source Kanathos et Maia dans l'eau de la mer à Ostie[1], n'avaient de quoi effaroucher la piété romaine toujours en garde contre les effusions qui peuvent troubler les ames des hommes[2], ou même dérouter ses habitudes. Il semblait qu'en entrant dans le Panthéon de la République l'Idéenne se fût transformée à son exemple et qu'elle eût dépouillé les caractères essentiels de sa religion orientale. Mais ce n'était qu'une apparence, ou plutôt ce ne fut qu'une étape de sa carrière romaine. La suite compromettante dont elle avait été séparée par la prudence des *Patres* devait finir par la rejoindre. Sous l'Empire, Attis vint partager son apothéose officielle, et les mythes et les rites qui, en Asie Mineure, faisaient cortège à leurs divinités associées obtinrent droit de cité à leur tour et se déroulèrent publiquement dans la suite des fêtes du mois de Mars, à travers les lamentations du « jour du sang » et l'allégresse des *Hilaria*. C'est ici, d'ailleurs, que les historiens cessent de s'entendre; et la date qu'ils assignent à cette extension révolutionnaire du culte de la Mère des Dieux varie, selon leurs calculs, de la première moitié du I siècle ap. J. C. au dernier tiers du troisième. D'après M. Cumont[3], suivi par M. Graillot[4], l'intronisation d'Attis dans le férial romain fut l'œuvre de Claude; d'après M. Wissowa, qui a connu ces con-

[1] Cfr. J. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, Paris, 1919, p. 145 et 146.

[2] Paul, *Sent.*, V, 21, 2: *Qui novas sectas vel ritum incognitas religiones inducunt, vel quibus animi hominum moventur, honestiores deportantur, humiliores capite puniuntur.*

[3] Franz Cumont, *Les religions orientales dans le Paganisme romain*[2], Paris, 1909, p. 83. M. Hepding, *Attis*, Giessen, 1903, p. 147, avait soutenu aussi cette opinion.

[4] Graillot, *op. cit.*, p. 115.

clusions mais ne s'y est point rallié [1], il est impossible qu'elle ait précédé le milieu du II^e^ siècle; enfin, d'après M. von Domaszewski, elle serait bien plus tardive encore et ne remonterait pas plus haut que le principat de Claude II (268-270) [2]. Je voudrais apporter à l'opinion de M. Cumont l'appui de documents qui, laissés jusqu'ici en dehors de cette question chronologique, paraitront peut-être de nature à la trancher définitivement.

* * *

Un texte domine le débat: malheureusement, il est de basse époque, et peu explicite: c'est le passage du *De Mensibus* du byzantin Johannès Laurentius Lydus, auquel les modernes, quelles que soient l'importance et l'interprétation qu'ils lui donnent, doivent se référer d'abord:

τῇ πρὸ δεκαπτὰς Καλενδῶν Ἀπριλίων δένδρου πίτυς παρὰ τῶν δενδροφόρων εἰσέρετο ἐν τῷ Παλατίῳ· τὴν δὲ ἑορτὴν Κλαύδιος ὁ Βασιλεὺς κατεστήσατο (Lydus, *De Mensibus*, IV, 59, p. 113 Wuensch).

Il n'est pas douteux que l'ἑορτή visée dans ces lignes ne coincide avec l'*arbor intrat* du calendrier de Philocalus [3]. Même date, le 11 des kalendes d'avril ou 22 mars, même procession du pin sacré, qu'escortent les dendrophores. Il n'est pas douteux, non plus, que, pour l'auteur, cette addition au calendrier religieux de la cité romaine n'ait exigé l'intervention du Prince, et que cette initiative ait, non seulement impliqué la reconnaissance par l'Etat du collège religieux des dendrophores, mais décidé de l'avènement dans les Fastes de la Ville de tout le cycle cultuel que la République avait ignoré et qui gravita dèsormais autour de la mort et de la

[1] Wissowa, *Religion u. Kultus der Römer*[2]. Munich, 1912, p. 321-322.

[2] Von Domaszewski, *Magna Mater in Roman inscriptions*, dans le *Journal of roman Studies*, 1911, p. 56.

[3] *C. I. L.*, I[2], p. 260.

résurrection d'Attis. Il n'en est que plus intéressant de savoir à quel empereur — Κλαύδιος ὁ Βασιλεύς — nous devons le rapporter.

Dans son article du *Journal of roman Studies*, paru en 1911, M. von Domaszewski a soutenu qu'il s'agissait de Claude II, et voici brièvement résumée sa spécieuse argumentation.

Il est raconté dans l'*Histoire Auguste* que la nouvelle de l'élevation de Claude II à l'Empire par les légions assemblées au siège de Milan fut annoncée à Rome, dans le sanctuaire palatin de la *Magna Mater*, le jour du sang, le 24 mars : *nam cum nuntiatum esset VIII kalendas apriles ipso in sacrario Matris, sanguinis die, Claudium imperatorem factum* ... [1]. Or un papyrus de Strasbourg fixe au 28 août 268 le commencement du règne de Claude II [2]. Par conséquent, l'information de l'*Histoire Auguste* qui l'avance au 24 mars de la même année est destituée de fondement. Le biographe qui savait que Claude II avait accrédité à Rome les fêtes d'Attis se serait amusé, si l'on en croit M. von Domaszewski, à associer le souvenir de son avènement à celui de leur institution ; et si, par ce détour, la véracité de l'*Histoire Auguste* est entamée une fois de plus, du moins cette fiction supplémentaire dont on charge la mémoire de ses auteurs nous procure-t-elle l'avantage d'éclaircir et corroborer l'assertion de Lydus. Ce n'est plus le témoignage unique et tardif que son isolement autant que son éloignement frappaient d'une légitime suspicion, et la personnalité de Claude II dont a parlé Lydus se trouve établie par la légende qui s'est greffée sur l'un de ses actes authentiques [3].

A cette ingénieuse mais fragile construction, l'on pourrait commencer par opposer, soit les inscriptions qui ont servi à M. Wissowa à reporter cent ans plus tôt l'introduction à Rome du culte d'Attis [4].

[1] *Vita Claudii*, 4, 2.

[2] *Pap. Str.*, I, 32.

[3] Cfr. l'article précité de M. von Domaszewski, p. 56.

[4] Wissowa, *op. cit.*, p. 322.

soit les textes littéraires qui attribuent aux fêtes d'Attis une origine sensiblement plus haute, notamment celui de l'*Histoire Auguste* qui nous montre Alexandre Sévère consentant à corser la frugalité habituelle de ses menus à l'occasion des grandes réjouissances de l'année, comme le jour des *Hilaria* [1], soit celui de Tertullien qui raille l'archigalle romain d'avoir versé son sang pour le salut de Marc-Aurèle, à la date rituelle du dix des kalendes d'avril, exactement six jours après la mort de cet empereur, survenue le 17 mars aux frontières, mais connue à Rome seulement après le 24 [2].

Mais point n'est besoin de sortir des textes visés par M. von Domaszewski pour écarter les conclusions qu'il en a sollicitées : celui de l'*Histoire Auguste* ne recèle point la contradiction qu'il lui prête ; quant à celui de Johannès Laurentius Lydus, il exclut formellement l'interprétation qu'il en donne.

Assurément, le papyrus de Strasbourg auquel M. von Domaszewski s'est référé compte la première année du principat de Claude, en 268, non du *dies sanguinis*, le 24 mars, mais du 22 août, cinq mois plus tard. Toutefois, il résulte d'une étude approfondie des *papyri* que la chronologie impériale était essentiellement variable en Egypte et qu'elle y donne lieu à des difficultés peu communes : tout récemment, M. Arthur Stein, dans l'*Archiv für Papyrusforschung*, y a dénombré plusieurs systèmes concurrents, celui d'Alexandrie, dont les monnaies nous fournissent les éléments, et ceux de la χώρα, que les *papyri* permettent de reconstituer, et qui, en constant retard sur le précédent, ne s'accordent pas toujours entre eux. C'est

[1] *Vita Severi Alexandri*, 37, 6 : *Adhibebatur anser diebus festis kalendis autem ianuariis et hilariis*...

[2] Tertullien, *Ap.*, 25 : *Itaque maiestatis suae in Urbem conlatae grande documentum nostrae etiam actati proposuit, cum Marco Aurelio apud Sirmium reipublicae exempto, die decimo sexto kalendarum aprilium, archigallus ille sanctissimus die nono kalend. earumdem, quo sanguinem... libabat, pro salute imperatoris Marci iam intercepti, solita aeque imperia mandavit.*

ainsi, par exemple, que nombre de *papyri* placent l'avènement de Claude II au cours de la seizième année du principat de Gallien, tandis que les monnaies alexandrines l'assignent à la quinzième, et qu'un papyrus de Tebtynis, renchérissant encore sur les prétendues précisions du papyrus de Strasbourg, prolonge le principat de Gallien jusqu'au 28 octobre 268 [1]. Qu'est ce à dire, sinon que le point de départ des années régnales, loin d'être fixe en Egypte, s'y déplaçait suivant la plus ou moins grande rapidité avec laquelle la nouvelle des changements politiques survenus en cette période convulsive se propageait de Rome jusqu'aux extrêmes confins de la χώρα ? Les divergences qui subsistent entre le comput alexandrin et celui de nos sources littéraires, puis entre le comput des *papyri* et le comput alexandrin, expriment tour à tour la durée qui s'écoula entre l'avènement théorique de Claude II à Rome et sa reconnaissance ultérieure à Alexandrie, puis dans les divers nomes égyptiens. Ainsi l'anecdote de l'*Histoire Auguste*, touchant les circonstances de la proclamation de Claude II à Rome, qui cadre, d'ailleurs, avec les indications d'Eusèbe [2], se concilie parfaitement avec les données papyrologiques qu'on a tort de lui objecter. Les chronologies auxquelles se réfèrent respectivement ces données et l'anecdote ne se déroulent point sur le même plan, et il n'y a rien à tirer d'une contradiction qui, au vrai, ne saurait exister entre elles [3]. Au surplus, il est impossible de fortifier par quelque raisonnement que ce soit une identification qui n'est point dans Lydus. Car le contexte de cet auteur, et c'est de quoi l'on ne s'est pas encore avisé, exclut formellement celle que M. von Domaszewski lui a prêtée. Le seul Claude qu'ait connu Lydus, le seul, en tout cas, dont il ait parlé dans le *De Mensibus*, c'est le troisième successeur d'Auguste, Ti. Claudius Nero.

[1] *Pap. Tebt.*, II, 281. Cfr. Arthur Stein, *Archiv für Papyrusforschung*, VII, 1923, p. 30 et suiv.

[2] Eusèbe, ap. Hieron., p. 182 Sch.

[3] Stein, *op. cit., loc. cit.*, p. 45.

En dehors du passage qui nous arrête, Lydus a, en effet, cité une autre fois Claude en des termes qui méritent de retenir notre attention. Lydus vient de nous entretenir des crises d'épilepsie dont Jules César avait souffert, et, avec une crédulité qui nous fait sourire, il s'enquiert des remèdes propres à guérir cette terrible maladie. Il raconte :

Ἀρέτας δὲ ὁ τῶν Σκηνιτῶν Ἀράβων φύλαρχος Κλαυδίῳ Καίσαρι γράφων ἐπιστολὴν περὶ τῆς δι' ὀρνέων θεραπείας φησίν, ὅπερ γυπὸς σὺν τῷ αἵματι ὀπτὸν μετὰ μέλιτος διδόμενον ἐπὶ ἑβδομάδας τρεῖς ἀπαλλάττειν ἐπιληψίας, ὁμοίως δὲ καὶ τὴν καρδίαν τοῦ γυπός, ὅτε ξηρανθῇ, ἐν ὕδατι διδομένην τῷ ἴσῳ τρόπῳ ἰσχύειν (Lydus, *De Mensibus*, IV, 104, p. 143 Wuensch).

Bien entendu, nous laissons à Lydus l'étrange pharmacopée à base de foie de vautour rôti au miel et de cœur de vautour pulvérisé dont il nous garantit l'efficace. Mais quand il se vante de l'emprunter à une lettre adressée à Κλαύδιος Καῖσαρ par Arétas, phylarque des Arabes, nous sommes obligés de confesser la vraisemblance et la sûreté de ses informations. Nous connaissons plusieurs « Cauds » arabes du nom d'Arétas : l'Ἀρέτας ὁ τῶν Ἀράβων τύραννος dont il est question au livre II des Maccabées et auprès duquel, en 169 av. J. C., le grand prêtre de Jérusalem, Jason, avait espéré trouver un refuge qui lui manqua [1] ; l'Arétas ὁ Ἀράβων βασιλεύς que Josèphe nous montre échouant, en 96 av. J. C., dans son projet de délivrer Gaza alors assiégée par Alexandre Jannée [2] ; l'Arétas dont les monnaies répètent ce titre de Βασιλεύς et qui a guerroyé contre Pompée et ses lieutenants en 62 av. J. C. [3]. Mais sous l'Empire, il n'y en a qu'un dont le souvenir soit venu jusqu'à nous : Arétas IV, qui gouverna les Nabatéen à partir de 9 av. J. C. et dont les monnaies s'arrêtent jusqu'ici à la quarante-huitième année

[1] Macc., II, 5, 8. Cfr. *P.* W., II, c. 673.

[2] Josèphe, *Ant.*, XIII, 360 et suiv. Cfr. *P.*-W., *ibid.*

[3] Josèphe, *Bell. Iud.*, I, 8, 1. Cfr. *P.* W., II, c. 674.

de son règne, soit en 39 ap. J. C.[1]. C'est de lui que dépendait Damas, quand Saint Paul dut s'enfuir de cette ville[2], sans doute à la fin de 39. Il est possible que son gouvernement se soit prolongé quelque temps encore, au delà du 25 janvier 41, *dies imperii* de Claude; possible que celui-ci n'ait pas attendu d'être empereur pour améliorer une santé qui fut précaire surtout pendant sa jeunesse: *per omne ferme puerilem atque adulescentiae tempus variis et tenacibus morbis conflictatus est*[3]. Si Suétone ni Dion Cassius ne font de Claude un épileptique, ils tracent de lui un portrait où il n'en vaut guère mieux. Il était agité d'un perpétuel tremblement de la tête et des mains: τὸ δὲ δὴ σῶμα τοσοῦτος ὥστε καὶ τὴν κεφαλὴν καὶ τὰς χεῖρας ὑποτρέμειν[4]: et, dans l'empereur qu'il était devenu, la bouche baveuse, les narines humides, le balbutiement et une agitation incoercible ne cessaient point de dénoncer la lamentable faiblesse nerveuse d'un anormal: *risus indecens, ira turpior, spumante rictu, umentibus naribus, praeterea linguae titubantia, capitaque cum semper tum in quantulocumque actu vel maxime tremulum*[5]. Il est tout à fait vraisemblable que Claude, avec cette curiosité érudite qui est un des traits sympathiques de sa nature, ait cherché un soulagement à ses maux jusque chez les Arabes. Il est sûr, en tout cas, qu'entre Arétas et lui les intermédiaires ne manquaient pas, puisqu'Arétas était le propre beau-père du tétrarque Antipas[6] et que personne n'ignore les rapports d'intimité confiante qui unirent Claude, avant et après son élévation au trône, aux princes de la dynastie juive d'Hérode[7]. Les coïncidences nous interdisent de rejeter, comme apocryphe,

[1] Cfr. Wilcken, s. v. *Aretas*, *P.-W.*, II, c. 674.
[2] II *Cor.*, 11, 32.
[3] Suét., *Claud.*, 2.
[4] Cass. Dio, LX, 2, 2.
[5] Suét., *Claud.*, 30.
[6] Clermont Ganneau, *Rec. Arch. or.*, II, p. 378.
[7] Groag, s. v. *Claudius*, *P.-W.*, III, c. 2783.

l'insignifiante notice de Lydus. Celui-ci nous a transmis la mémoire d'un petit fait que taisent les sources à nous conservées, mais qu'il n'a pas inventé : et le Κλαύδιος Καῖσαρ auquel il le rapporte est, à coup sûr, Ti. Claudius Nero.

Si, maintenant, l'on relit les quelques lignes de Lydus sur l'ἑορτή du 22 mars, on s'aperçoit que le Κλαύδιος ὁ Βασιλεύς qu'elles mentionnent se confond de même avec cet empereur. Lydus l'y désigne clairement par les mots qui accompagnent, comme une fiche signalétique, l'auteur de la réforme cultuelle qu'il vient d'enregistrer : τὴν δὲ ἑορτὴν Κλαύδιος ὁ Βασιλεὺς κατεστήσατο, καὶς οὗτο δίκαιος περὶ τὰς κρίσεις, ὡς μητέρα τὸν ἑαυτῆς παῖδα ἀρνουμένην κελεῦσαι ὥσανει ξένην γαμηθῆναι αὐτῷ, τὸν δὲ ἀπειποῦσαν κρῖναι μητέρα Lydus. *De Mensibus*, IV, 59, p. 113 Wuensch.

Le trait est frappant et sans réplique. Si, en effet, Claude n'a pas été l'homme juste que vante ici Lydus, il a été, si l'on peut dire, le juge fait homme, chez qui la passion du tribunal tournait à la manie. Suétone, qui insiste sur ce côté de son caractère, a remarqué avec complaisance la légèreté et la solidité alternées de sa jurisprudence. Or quel exemple, entre autres, l'historien des Douze Césars nous donne-t-il de son à-propos ? Précisément le même qu'a narré Lydus et qui, nous dépeignant Claude comme une sorte de Salomon joyeux, le met aux prises avec une difficulté d'attribution d'enfant plus ou moins analogue à celle que la Bible pose au roi de Jérusalem, et la lui fait résoudre par une supercherie de comédie, en contraignant une mère à reconnaître le fils qu'elle se refuse à épouser : *feminam non agnoscentem filium suum, dubia utrimque argumentorum fide, ad confessionem compulit indicto matrimonio iuvenis*[1]. Du rapprochement des deux textes jaillit, réhabilitée, la science de Lydus. Ce compilateur était un pauvre esprit, chimérique et borné, envahi de préjugés ineptes et de curiosités

[1] Suét., *Claud.*, 15.

dérisoires : mais il possédait une excellente bibliothèque que nous avons perdue : et n'eussions nous pas d'autres témoignages qui nous permissent de rapporter à Ti. Claudius Nero l'insertion des fêtes d'Attis dans le calendrier romain, que nous n'aurions pas plus le droit de révoquer en doute l'assertion de Lydus sur ce point que nous ne sommes autorisés à écarter les anecdotes qu'il nous conte en passant sur la lettre d'Arétas à Claude, ou sur l'ingénieuse manière dont Claude s'y prit, un jour, pour confondre une marâtre. A plus forte raison, sommes nous tenus de croire Lydus, quand de nombreuses attestations du culte romain d'Attis se sont produites à des époques, non seulement antérieures aux règnes d'Antonin et de Marc-Aurèle, auxquels M. Wissowa assigne le début à Rome des fêtes métroaques du mois de mars, mais encore si voisines du principat de Claude que l'indication du *De Mensibus*, irrécusable *a priori*, va se trouver, en quelque sorte, vérifiée par l'expérience.

* * *

Certes — et M. Wissowa, fidèle interprète d'un matériel épigraphique qu'il possède et manie en maître, ne s'y est pas trompé — les inscriptions métroaques, à elles seules, ne sauraient nous conduire aussi haut.

Elles se répartissent essentiellement en deux groupes : les inscriptions relatives à des dendrophores, dont les collèges religieux furent nécessairement contemporains du culte pour lequel ils ont été organisés ; les inscriptions qui commémorent le taurobole, ce sacrifice dont l'offrande solennelle au *Caianum*, placée par le calendrier de Philocalus le 28 mars, au lendemain de la clôture du cycle férié d'Attis[1], en présuppose l'institution.

Or, il faut l'avouer, ni les unes ni les autres n'apparaissent avant le principat d'Antonin le Pieux.

[1] Philocalus, ap. *C. I. L.*, I², p. 260 ; V. *Id., op. cit.*, s. *Caiano*.

M. Graillot, il est vrai, croit discerner le souvenir d'un taurobole dans une dédicace d'Osilippo (Lisbonne), datée du consulat de M. Atilius et Annius Gallus, en 108 ap. J. C.[1]. Mais, outre qu'elle vient d'une province éloignée de l'Empire, ce qui en affaiblit d'autant la portée, elle est, à mon avis, bien loin d'autoriser une pareille interprétation. Le texte porte : *Matri De | um Magnae Ide | ae Phrygiae Flauia Tyche cerno | phora(e) per M(arcum) Iulium Cassianum et Cass(ium) Seuerum)*[2]. Du fait qu'il émane d'une cernophore, et que le *kernos*, « plateau circulaire qui supporte une série de petits récipients »[3] a été utilisé dans les tauroboles, M. Graillot en tire l'indice que la dédicace commémore un taurobole. De ce que Flavia Tychè n'a point consacré elle-même son offrande, et de ce que, souvent, les tauroboles s'accomplissaient par procuration, M. Graillot tire une présomption plus forte encore. Mais l'indice est faible, et la présomption se retourne contre la thèse. D'abord, le *kernos* n'a rien de spécifiquement taurobolique. Accessoire banal de tous les cultes, nous le retrouvons dans les mystères d'Eleusis, dans les rites égyptiens, dans la religion punique[4]. Dans le culte métroaque, il remplissait des fonctions trop nombreuses et diverses pour que nous ayons le droit de conclure de son emploi à la réalité d'un taurobole. Il jouait un rôle dans toutes les processions, dans toutes les danses sacrées où des jeunes filles le tenaient dans la main ou le portaient sur la tête. Suivant la définition du scholiaste, la cernophore est la prêtresse chargée du vase sur lequel on place d'habitude, non les *vires* du taureau égorgé, mais les lampes où brille la flamme mystique[5]. Quant aux intermédiaires à qui Flavia Tychè s'en est remise, il serait contraire

[1] Graillot, *op. cit.*, p. 159.
[2] *C. I. L.*, II, 179.
[3] Graillot, *op. cit.*, p. 178.
[4] *Ibid.*, p. 178-179.
[5] *Ibid.*, p. 253, n. 5.

à tous les exemples qu'ils lui eussent prêté leurs bons offices pour un taurobole : cette forme de sacrifice ne requiert, à l'ordinaire, qu'un officiant : ou le myste lui-même, ou le prêtre à qui le myste s'est adressé et qui a qualité pour communiquer aux simples fidèles les vertus inhérentes à ce régénérateur baptême ; mais, dans la fosse où se répand à flots le sang du taureau, nous ne voyons jamais descendre qu'un tauribolié à la fois [1]. Flavia Tychè n'a point nécessairement subi le taurobole parce qu'elle était cernophore ; et si jamais elle s'y est exposée, ce ne fut sûrement pas par l'entremise des deux personnages que nomme son inscription et à qui, selon toute probabilité, elle avait simplement confié le soin d'ériger le petit monument qui nous a conservé son nom. En quelque sens qu'on la retourne, il n'y a rien à faire, en vérité, de la dédicace de Lisbonne.

M. Cumont qui, à juste titre, dédaigne d'y recourir, a allégué, pour son compte, une inscription de Pouzzoles, de 134 ap. J. C., qui rappelle le second taurobole dont a bénéficié, cette année-là, une certaine Herennia Fortunata [2]. Mais ce n'est point Attis ni la Grande Mère à qui ce sacrifice fut offert ; c'est Vénus Caelestis ; je ne pense pas qu'on puisse faire état, pour résoudre le problème qui nous occupe, d'un texte qui ne l'intéresse pas directement ; et, passé 134, nous retombons, avec les dédicaces tauroboliques, sur les mêmes exemples dont M. Wissowa s'est prévalu et qui, provenant de Lyon et de Lectoure, datent l'un de 160 et les autres de quelques années plus tard [3].

C'est à peine si nous serons plus heureux avec les dendrophores, qui ne commencent à poindre à l'horizon épigraphique qu'avec des inscriptions d'Ostie, sous Antonin le Pieux [4].

[1] Cfr. les inscriptions citées par Graillot, *op. cit.*, p. 159 et 160 et la description, si précise, de Prudence, *Peristeph.*, X, 1046-1020.

[2] *C. I. L.*, X, 1596 ; cfr. Cumont, s. v. *Criobolium*, dans *D.-S.*, IV, c. 1719.

[3] *C. I. L.*, XIII, 520 et 1751.

[4] *C. I. L.*, XIV, 97, 67, 33 et 280.

Auparavant, M. Graillot a invoqué une inscription de Rome publiée dans le recueil d'Orelli et Henzen et reproduite dans le beau livre de M. Waltzing sur *Les corporations professionnelles de l'Empire romain* :

Dis manibus | Eutychet(i) Caes(aris) n(ostri) | liberto, qui reliquit collegio suo dendroph(orum) | (sestertium mille) n(ummum) ut ex redita omnibus annis ei parentent | cum rep(ublica) coll(egii) dendroph(orum) | aere collato bene | merenti | Sura et Se|nec(ione) co(n)s(ulibus) Orelli, 4412 ; Waltzing, 1377.

Le consulat de L. Licinius Sura et Q. Sosius Senecio se place en 107 ; et ce texte serait concluant, s'il était authentique. Malheureusement, nous ne le connaissons que par une copie de Gori [1], et aussi bien les singularités de sa rédaction que l'étrangeté de ses sigles [2] et le chiffre ridicule de sa donation justifient les éditeurs du *Corpus* de ne l'y avoir pas accueilli et M. Dessau de l'avoir formellement accusé de faux [3].

M. Cumont, qui a eu soin de s'en passer dans son remarquable article sur les *Dendrophori*, dans la *Realencyclopaedie* de Pauly-Wissowa, a cru néanmoins pouvoir refouler sur le 1er siècle, d'abord en 79, puis en 97, les mentions qui concernent l'activité de cette corporation métroaque.

Le fait est qu'une inscription de Reggio Calabria, datée du 5 des ides d'avril du 9e consulat de Vespasien et du 8e de Titus, a été gravée « *ob munificentiam earum | quae dendrophoros | honoraverunt* » [4], et il en résulte que Rhegium, dès 79 ap. J. C., possédait un collège de dendrophores ; mais, bien que je partage l'opinion de M. Cumont, qu'il doit s'agir là des dendrophores de

[1] Avec cette indication : Romae in vinea Iohannis Bancherii ; cfr. Gori, *Symbolae litterariae, Decas Romana*, IX, p. 232 (Rome, 1754).

[2] Rep. — republica.

[3] Ap. Wissowa, *op. cit.*, p. 322, n. 3.

[4] *C. I. L.*, X, 7.

Cybèle et d'Attis, et que leur reconnaissance officielle à l'extrémité méridionale de l'Italie implique leur reconnaissance à Rome, je ne puis l'avancer que comme une double hypothèse. De même, l'autre texte, cité par M. Cumont, qui, datant de 97 et découvert dans la banlieue de Rome « in vinea Bonelli », près de la *porta Portese*, consiste en une dédicace à *Silvanus D.*... par les *cultores Silvani D.*...[1], n'intéresse les dendrophores que si, par comparaison avec les dédicaces, certainement postérieures[2] et exhumées de la *Basilica Hilariana* sur le Caelius, on admet par avance que le nom du Silvanus auquel il est consacré doit se restituer en *Silvanus Dendrophorus*, et, en outre, que les *cultores* qui l'ont rédigé, ou bien sont des dendrophores, ce qui, je le crains, n'est ni démontré ni démontrable, ou, du moins, soutiennent avec les dendrophores des rapports étroits, qu'il est légitime de conjecturer, mais qui n'acquièrent de consistance que dans la mesure où la constitution à Rome, et antérieurement à 97, d'un collège métroaque des dendrophores, a été démontrée par ailleurs.

A plus forte raison, des réserves identiques doivent-elles être formulées à l'égard de la subtile et forte démonstration par laquelle M. Graillot s'est efforcé d'extraire d'une inscription de Rome datée de 206 la preuve indirecte que c'est sous Claude, et vraisemblablement par son intervention, que le collège des dendrophores avait été reconnu par le Sénat comme association légalement autorisée. En cette année 206, le collège des dendrophores de Rome, *quibus ex s. c. coire licet*, reçut d'un certain Ti. Claudius Chresimus, « *ob honorem quinquennalitatis* », une somme de 10.000 sesterces dont le revenu serait partagé chaque année entre ses membres, au jour anniversaire de sa fondation, le 1er août[3]. Or c'est précisément un

[1] *C. I. L.*, VI, 642.

[2] Cfr. *C. I. L.*, VI, 641 et 30973. M. Graillot date la *Basilica Hilariana* du règne d'Hadrien (*op. cit.*, p. 149; cfr. Huelsen, *Röm. Mitt.*, VI, 1891, p. 110.

[3] *C. I. L.*, VI, 29691.

1er août — le 1er août 10 av. J. C. — que Claude naquit à Lyon [1]. Ce n'est sans doute pas le hasard qui a fait coïncider ainsi les deux *natalicia*, celui du collège et celui de l'Empereur, mais bien plutôt une harmonie préétablie par la bienveillance de Claude envers ces dendrophores auxquels il a conféré l'existence corporative, et la gratitude du collège que Claude a fondé [2]. Mais cette déduction, à laquelle j'adhère sans réticence, n'est solide que si déjà l'on est convaincu de l'organisation claudienne du collège des dendrophores.

Ainsi donc, si nous n'avions pas accepté au préalable l'historicité du texte de Lydus, toutes ces remarques, quelle qu'en soit la finesse, tous ces rapprochements, quelque pénétration qu'on leur accorde, perdraient toute valeur probante contre les statistiques épigraphiques de M. Wissowa. Assurément, celles-ci ne sauraient lui être objectées, car il y a une erreur commune, mais certaine, à conclure des premiers exemples que nous possédions du fonctionnement d'une institution à la date de cette institution même; et, à tout prendre, il n'est pas plus extraordinaire d'ouvrir entre la création des dendrophores, que Lydus attribue à Claude, et les premiers souvenirs que les dendrophores nous aient laissés sous Antonin le Pieux, un intervalle d'un siècle, qu'il ne l'est de constater près d'un siècle et demi de distance entre l'ultime mention que l'épigraphie nous ait encore fournie de leur activité, en 288 ap. J. C. [3], et la constitution impériale qui les a définitivement supprimés en 415 [4]. Mais, d'autre part, ce serait se bercer d'il-

[1] *C. I. L.*, I², p. 240 et 248; Suét., *Claud.*, 2, 10 etc.

[2] Graillot, *op. cit.*, p. 143. Après bien des recherches, je n'ai trouvé, quant à moi, qu'une inscription qui, à la rigueur, pourrait attester la célébration du culte d'Attis à Rome, dès l'époque flavienne, c'est l'épitaphe métrique *C. I. L.*, VI, 10098 (Buecheler, 1110), qui commence par le vers *Qui colitis Cybelea et qui Phryga plangitis Attia* et se termine par un appel à Domitille. Mais encore faudrait-il être sûr de la personnalité de cette dernière et du sens même de la poésie.

[3] *C. I. L.*, VIII, 8457.

[4] *Cod. Théod.*, XVI, 10, 20, 2.

lusions que de solliciter des inscriptions antérieures aux statistiques de M. Wissowa un témoignage en faveur de Lydus, et comme la preuve d'une véracité que présupposent les interprétations par lesquelles on se flatte de la démontrer. En résumé, l'épigraphie, livrée à elle même, reste neutre au débat, et c'est aux sources littéraires qu'il nous appartient de puiser les confirmations qui nous manquent.

* * *

On lit dans les *Taktika* d'Arrien, au chapitre 33 un éloge mérité de la faculté d'adaptation des Romains qui n'ont point hésité à emprunter aux Barbares, soit les armes, soit les méthodes de combat dont ils appréciaient l'utilité. Au risque de passer pour les tributaires des peuples qu'ils avaient soumis, Ibères ou Gaulois, ils s'assimilaient à leur école de nouveaux moyens de vaincre. Tel était, ajoute Arrien, leur amour passionné de la patrie qu'ils prenaient son bien partout où ils le croyaient découvrir et qu'ils attiraient sur la Ville la protection des divinités étrangères. Entre autres rites, ils ont accompli ceux de la religion phrygienne — δρᾶται δὲ ἐστιν ἃ καὶ Φρύγιον. Dans Rome, non seulement est adorée la déesse de Pessinonte, mais la passion d'Attis est pleurée à la mode d'Asie : καὶ γὰρ ἡ Ῥέα αὐτοῖς ἡ Φρυγία τιμᾶται ἐκ Πεσσινοῦντος ἐλθοῦσα καὶ τὸ πένθος τὸ περὶ τῷ Ἄττῃ Φρύγιον ἐν Ῥώμῃ πενθεῖται Arrien. *Taktika*, 33, 4. Arrien a donc connu la célébration publique, à Rome, du *Sanguis*, le 24 mars. Il en parle au présent, entre une allusion aux cultes grecs et une autre à la législation des XII tables, comme d'un usage habituel et dès longtemps passé dans les mœurs[1]. Or Arrien a composé son traité dans la

[1] Cfr. Graillot, *op. cit.*, p. 137 : « En 137, année qui précéda la mort du prince, le deuil autour d'Attis et le bain de Cybèle sont déjà considérés comme de grandes fêtes romaines ». En réalité, le texte d'Arrien indique moins l'importance que l'ancienneté du culte d'Attis.

vingtième année du règne d'Hadrien [1]. En 136-137, par conséquent, les fêtes du mois de mars étaient une coutume déjà vieille : et l'introduction officielle du culte d'Attis à Rome est par là reportée à plusieurs générations en arrière.

Le récit par Suétone de la précipitation avec laquelle, en mars 69, Othon brusqua son départ de Rome pour cette campagne de Bédriac contre les Vitelliens qui devait lui être fatale, nous contraint, en effet, de remonter jusqu'à la dynastie Julio-Claudienne. En voici la phrase principale :

Expeditionem autem impigre atque etiam præpropere inchoavit [2] *(Otho), nulla ne religionum cura, sed et motis necdum conditis ancilibus (quod antiquitus infaustum habetur) et die quo cultores deum Matris lamentari et plangere incipiunt* (Suét., *Otho*, 8).

Dans l'esprit de ses contemporains, Othon s'est exposé à la colère divine par ses négligences sacrilèges : *nulla ne religionum cura*. Le pluriel *religionum*, dont s'est servi Suétone, est significatif. De fait, Othon a manqué à deux religions ensemble : il a failli à la religion de Mars, lorsque l'empereur ne s'est point donné la peine d'accomplir jusqu'au bout le rite, obligatoire en toute saison pour le général qui se rend aux armées, imposé chaque année, en dehors de toute expédition militaire, par le retour, entre les *Equirria* du 27 février et du 14 mars, du *Quinquatrus* du 19 mars et du *Tubilustrium* du 23 mars, des grandes fêtes dédiées au dieu de la guerre, et qui consiste non seulement à promener solennellement les boucliers sacrés de reposoir en reposoir — *ancilia movere* — mais à les rapporter avec dévotion en leur temple de la *regia* — *ancilia condere* [3]. Et, de même, Othon a failli à la religion

[1] Arrien, *Taktika*, ch. 44 ; et, sur ce passage, et la composition de ce traité en général, cfr. Wilhelm Christ, *Geschichte der Gr. Literatur*², p. 672.

[2] Texte cité mais non utilisé en ce sens, par Hepding, *op. cit.*, p. 151.

[3] Cfr. Wissowa, *op. cit.*, p. 144 et Habel, s. v. *ancilia*, dans *P.-W.*, I, c. 2113.

de la Grande Mère, quand, passant outre au caractère néfaste du *Sanguis*, il a choisi le 24 mars, le jour lugubre de la mort d'Attis, pour sortir de la ville [1]. Il est évident qu'aux yeux des sujets d'Othon, comme à l'opinion de Suétone, les deux rites étaient également prescrits par la religion de l'État. Celui qui concerne les boucliers de Mars en faisait partie depuis une haute antiquité — *quod antiquitus infaustum habetur*. Celui que commandait dès lors le culte métroaque ne pouvait revendiquer une aussi haute tradition: rapproché de la réflexion précédente, le silence que Suétone observe à cet égard prend toute sa valeur. Mais il est clair qu'en 69 la religion d'Attis avait eu le temps, déjà, de s'imposer à une opinion publique qui s'impressionne et tremble de la voir transgresser.

Nous n'avons plus qu'à chercher depuis quand!

Deux indications précieuses et concordantes nous sont fournies par Denys d'Halicarnasse et par Ovide. Dans ses *Antiquités romaines* publiées en 7 av. J. C. [2], Denys manifeste son admiration pour la piété calme et grave du peuple romain, capable de vouer à la Grande Mère des Dieux un culte d'où sont exclues les pratiques orgiastiques des Phrygiens [3]. D'autre part, dans ses *Fastes* parus au lendemain de la mort du poète, en 18 ap. J. C. [4], Ovide, qui décrit, au livre IV, les fêtes de Cybèle du mois d'avril, est muet, au livre III, sur les fêtes d'Attis du mois de mars. Il est donc cer-

[1] Sur la foi d'un passage de Tacite, *Hist.*, I, 90, on fixe quelquefois au 14 mars le départ d'Othon pour l'armée. Mais le témoignage de Suétone est formel et précis, confirmé par le rapprochement, sur le calendrier, du *tubilustrium* et du *sanguis* — parfaitement conciliable avec le renseignement de Tacite qu'on lui oppose et qui regarde, non la sortie effective d'Othon, mais l'annonce qu'il en fit — *pridie idus martias* — au Sénat et au peuple. Cfr. d'ailleurs, le témoignage concordant fourni d'autre part, *Hist.*, I, 89: *finem qui Othoni moras religionemque nondum conditorum auctium adferrent.*

[2] Cfr. Radermacher, s. v. *Dionysios*, dans *P.-W.*, V, c. 234.

[3] Den. Hal., *Ant. rom.*, II, 19; cfr. Graillot, *op. cit.*, p. 113.

[4] Cfr. Schanz, *Gesch. der röm. Lit.*², II, 1, p. 213.

tain, comme tout le monde en convient aujourd'hui, que la réforme religieuse qui eut pour but d'introduire officiellement le cycle d'Attis au calendrier romain, postérieure de toute façon au principat d'Auguste, n'était sans doute pas encore réalisée au début du règne de Tibère : et le problème chronologique que nous nous proposons d'élucider tient tout entier entre ces deux termes : un *terminus a quo* déterminé par le silence des *Fastes*, en 18 ap. J. C. ; et le *terminus ad quem* que nous avons extrait du passage précité de Suétone, en 69 ap. J. C.

Or, un examen plus attentif des vers d'Ovide va nous permettre de resserrer encore cette fourchette chronologique. Pour Ovide, en effet, la *lavatio* de la *Magna Mater* inaugure les *Megalensia*, et il y est procédé au jour anniversaire de son transfert d'Ostie à Rome en 204, et de sa première baignade sacrée dans les eaux de l'Almo, le 4 avril [1]. Pour Arrien, au contraire, et justement dans le chapitre que nous avons précédemment utilisé, le rite de la *lavatio* termine le cycle des fêtes d'Attis : τὸ λοῦτρον ἡ Ῥέα ἀφ' οὗ τοῦ πένθους λήγει Φρυγῶν νομῷ λοῦται [2] ; soit, d'après les informations que nous devons à d'autres auteurs, le six des kalendes d'avril — *diem sextum Kalendas apriles* [3] — le 27 mars, par conséquent. Mais il y a mieux que le témoignage d'Arrien, contemporain de l'empereur Hadrien : le calendrier rustique que l'on appelle le *Menologium Colotianum* [4] et qui a été gravé vers le milieu du 1er siècle ap. J. C. [5], fixe déjà la *lavatio* au 27 mars [6]. Comme il n'y a pas de doute que le changement de date de la *lavatio* n'ait procédé de la réforme du culte phrygien, et n'ait accompagné l'insti-

[1] Ov., *Fast.*, IV, 337 et suiv.

[2] Arrien, *Taktika*, 33, 4.

[3] Cfr. Amm. Marc., XXIII, 3, 7 ; Vibius Sequester, *De Flum., Geogr. Lat. min.*, ed. Riese, p. 146.

[4] *C. I. L.*, VI, 2305 (aujourd'hui au Musée de Naples).

[5] Huebner, *Exempla*, p. 342, n° 979 : saeculi primi circiter medii.

[6] Cfr. le *Menologium Vallense*, aujourd'hui disparu, *C. I. L.*, VI, 2306.

tution du cycle férié en l'honneur d'Attis, nous n'avons plus le choix, pour en désigner l'auteur, de 18 à 50 ap. J.-C., qu'entre Tibère (14-37), Caligula (37-41) et Claude (41-54). Tibère est hors de cause : il ne s'est occupé des religions étrangères que pour les persécuter [1]. L'intervention de Caligula est également invraisemblable : en son court règne, il ne s'est intéressé qu'à Isis et aux rites Égyptiens [2]. Reste Claude, auquel un dernier texte va nous ramener nécessairement.

C'est un modeste paragraphe de la compilation juridique découverte en 1821 par le cardinal Angelo Mai dans un manuscrit palimpseste de la Vaticane [3], et connue des juristes sous le nom de *Fragments du Vatican*. Nous en ignorons, et le titre ancien, et l'auteur. Mais comme la plus récente des constitutions auxquelles elle se réfère est de 372, elle a dû être composée dans le dernier quart du IV^ème^ siècle. Sous la rubrique *De excusatione*, elle groupe tous les cas d'exemptions de tutelle qu'elle a colligés dans les lois, rescrits et traités antérieurs. Un grand nombre de ces précédents sont attribués par elle à Hadrien [4], quelques autres à Auguste [5]. Au § 148, elle énonce, sans le dater, un cas d'exemption singulier qui a trait à l'exercice du culte métroaque : de même, dit-elle, est dispensé de la tutelle celui qui, dans le Port, et par l'ordre prophétique de l'archigalle, aura sacrifié pour le salut de l'empereur : *Item is qui in Portu pro salute imperatoris sacrum fecit ex oraculo patronae archigalli excusatur.*

Avec sa perspicacité coutumière, M. Cumont a tout de suite discerné l'importance et le sens de cette disposition [6]. Le *sacrum* qu'elle

[1] Cfr. Bouché-Leclercq, *L'intolérance religieuse et la politique*, Paris, 1911, p. 77.

[2] Cfr. *ibid.*, p. 88.

[3] Sous une copie des *Collationes Aegypti anachoretarum* de Cassien.

[4] Cfr. § 141 et passim.

[5] Cfr. § 158 et passim.

[6] Cumont, s. v. *Dendrophori*, dans *P.-W.*, V, c. 219.

cite consiste dans le sacrifice taurobolique. L'*ercusatio* dont bénéficie qui l'a offert confère évidemment au taurobole un caractère officiel : mais ce privilège n'est acquis qu'à une double condition : il faut que le taurobole ait été consommé *pro salute imperatoris* : il faut qu'il ait été prescrit par l'archigalle ; et ces deux réserves suffisent à mettre en lumière l'admirable prudence des empereurs : ils consentent à introniser le rite de la religion d'Attis le plus contraire à la sévère décence du *mos maiorum* : dans le même temps, ils s'efforcent d'en prévenir l'abus et d'en lier l'accomplissement à la dévotion qu'exige leur propre divinité. Mais, à mon avis, le texte suggère une troisième restriction dont la portée est peut-être plus grande encore : le *sacrum* dont dérive l'*ercusatio* ne peut être offert n'importe où ; la célébration en est rivée à un territoire strictement défini ; elle n'est valable que *in Portu*.

La vitalité de la religion de Cybèle et d'Attis, à Ostie et au Port, nous est attestée par de trop nombreux monuments [1] pour qu'une pareille localisation du taurobole puisse nous surprendre. Mais elle ne saurait, à elle seule, rendre compte du monopole de fait qui subsistait encore à la période tardive où s'élabora la compilation juridique qui nous en a gardé la trace. Il est, je crois, impossible de ne pas distinguer là, et en un siècle où le taurobole était couramment pratiqué à Rome même, dans le sanctuaire approprié du *Caianum*, la survivance d'un état de choses antérieur et différent. De même que Rome avait commencé par nationaliser l'Idéenne sans comprendre Attis dans ses lettres de naturalisation, de même elle a dû commencer par accueillir Attis dans ses murs sans les ouvrir aux rites d'Attis qui lui inspiraient le plus de répugnance. Et dans le moment où elle a rendu publiques les fêtes du dieu et arrêté le cérémonial de leur déploiement public, elle en a peut-être exclu provisoirement le taurobole ; elle ne l'aurait

[1] Cfr. *C. I. L.*, XIV, 35, 37, 38, 324 etc.

reconnu que là où elle l'a encouragé, dans sa banlieue, au *Portus*. Cette conclusion s'ébauche déjà dans l'étude d'un calendrier où l'*initium Caiani*, le 28 mars, se juxtapose et se surajoute au programme cyclique des fêtes du mois de mars, au lieu de s'y incorporer [1]. Maintenant, elle se précise grâce à la prescription que renferment les *Fragments du Vatican*. L'empereur qui a introduit le culte d'Attis dans la ville est le même qui a retenu le taurobole aux portes de la cité: *in Porta*. Et cet empereur, nous l'allons voir, ne peut être que Ti. Claudius Nero.

Personne aujourd'hui ne songe à contester à Claude sa sollicitude pour l'annone du peuple romain [2], l'intérêt qu'il a porté au développement d'Ostie [3], l'honneur, enfin, d'avoir réalisé, au Nord du Tibre, la grandiose création d'un port, dont les difficultés, passées en proverbe [4], avaient rebuté les plus illustres de ses prédécesseurs [5]. Et de cette activité résulte déjà la présomption que les privilèges attachés au sol ostien furent une concession de Claude; mais les termes mêmes que nous lisons dans les *Fragments du Vatican* y substituent une preuve décisive.

En effet, la locution *in Porta* qu'ils emploient garde l'empreinte de ce règne, et de son temps — à l'exclusion des autres. Au IV^eme^ siècle, qui est celui où ils s'élaborèrent, le Port a rompu les liens qui depuis sa fondation, avaient uni ses destinées à celles de la colonie d'Ostie; devenu autonome, il s'intitule orgueilleusement le Port de Rome: *Portus Romanus* [6]. Auparavant, le Port, de par la

[1] Cfr. *supra*, p. 144.

[2] Cfr. Suét., *Claud.*, 18, 19; Tac., *Ann.*, XII, 43.

[3] Cfr. J. Carcopino, *Les inscriptions gamaliennes*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1911, p. 209.

[4] Quintilien, *Inst. or.*, III, 8, 16.

[5] César, peut-être ? (Cfr. Plut., *Caes.*, 58); Auguste, sûrement: cfr. en dernier lieu, J. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, p. 738 et suiv.

[6] Chronogr. ann. 354, p. 646 Mommsen; Hieron. *Ep.*, LXVI, 11; LXXVII, etc. Cfr. Dessau, *C. I. L.*, XIV, p. 7, n. 1 et 2.

volonté de Néron, désireux de frustrer la mémoire de son père adoptif du juste hommage qui lui revenait, avait reçu et continué de porter [1] le nom de *Portus Augusti*, en souvenir des projets qu'Auguste avait mis en œuvre et que Claude eut le mérite de reprendre et de conduire à terme [2]. Mais, sous le règne de Claude, un mot suffisait pour désigner l'ouvrage auquel le Prince avait voué ses ressources et son labeur : c'était le Port par excellence, le Port κατ' ἐξοχήν : *Portus*. C'est le Port, sans plus, qu'au témoignage de Suétone, Claude a construit à Ostie : *Portum Ostiae extruxit* [3]. C'est au Port, sans plus, qu'empruntèrent leurs raisons sociales toutes les corporations instituées à ses débuts, pour son service, les *fabri navales Portuenses*) [4], les *pelliones Portuenses*) [5], les *pistores Portuenses*) [6]. Enfin, c'est le Port, sans plus, qui figure sur la magnifique inscription, magnifique par la beauté de sa gravure et la souveraine plénitude de sa rédaction impériale, que les visiteurs du *Lago Traiano* admirent aujourd'hui en passant sur la *via Portuense : Ti(berius) Claudius, Drusi f(ilius) Caesar | ... fossis ductis a Tiberi operis Porta[s] | causa emissisque in mare Urbem inundationis periculo liberavit* [7]. En écrivant, à son tour, le Port, sans plus, le rédacteur des *Fragments du Vatican* a parlé le langage qui fut officiel sous Claude et tomba en désuétude aussitôt après la mort de Claude, et l'*excusatio* juridique qu'il nous a transmise plus de trois cents ans plus tard jaillit, textuellement, du droit édicté par Claude.

[1] Au II^e^ siècle, on trouve l'addition *et Traiani* (*C. I. L.*, XIV, 4085).

[2] Cfr. sur cette dénomination, et son histoire, J. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, p. 742-743.

[3] Suét., *Claud.*, 20.

[4] *C. I. L.*, XIV, 169.

[5] *Ibid.*, 277.

[6] *Ibid.*, 374.

[7] *Ibid.*, 85. L'inscription est datée de 46.

* * *

Nous revenons ainsi à notre point de départ, par un détour qui n'est pas sans profit. Car non seulement l'affirmation de Lydus sort victorieuse de toutes les objections, mais les textes convergents groupés autour d'elle permettent d'apprécier à sa juste mesure la réforme religieuse qu'en toute vérité elle attribue à Ti. Claudius Nero.

Pour la première fois, Claude a admis au calendrier de la religion romaine les fêtes d'Attis. Mais, ce faisant, il a pris soin d'en atténuer le caractère, et, si l'on peut ainsi parler, d'en romaniser l'esprit: d'abord, en déplaçant, pour former le cycle nouveau, une cérémonie à laquelle le peuple romain était depuis longtemps accoutumé, celle de la *lavatio* qu'il avance du 4 avril au 27 mars [1]; puis en préposant à cette célébration une corporation professionnelle convertie tout exprès en une corporation religieuse, le collège des dendrophores [2] qui dut, de ce chef, adopter Attis pour patron, mais que la foi en Attis n'avait pas réuni, qu'elle n'empêcha point de dater son propre *natalicium*, non du rituel dont il était chargé, mais du *natalicium* de son impérial fondateur, et où les tièdes et les indifférents pouvaient coudoyer les enthousiastes, neutraliser autant que subir la contagion de leur ardeur; enfin, et surtout, en refoulant hors du cycle férié et jusqu'au *Portus* ce sacrifice du taurobole qui n'attirera de faveurs à ses officiants que s'ils l'offrent en territoire ostien, sur l'ordre de l'archigalle et pour le salut de César [3].

Ces précautions, que la force des choses et le mouvement des âmes rendront bientôt superflues, donnent à penser que Claude n'a

[1] Cfr. *supra*, p. 152-153.
[2] Cfr. Lydus, *loc. cit.*, et *supra*, p. 137.
[3] Cfr. *supra*, p. 155.

point borné là son action, et que, peut-être, elle s'est étendue à la refonte du sacerdoce métroaque. Mais c'est une autre question, et elle requiert, par son importance comme par sa difficulté, un examen approfondi. En attendant qu'elle soit abordée à son tour, les résultats de cette première enquête suffisent à rendre à Claude l'initiative que lui accordait Lydus et qui révèle, une fois de plus, l'audacieuse sagesse et la largeur calculée de sa politique d'assimilation.

Rome, 19 mai 1923.

Jérôme Carcopino.

NÉCROLOGIE

Gaston Etchegoyen

Gaston Etchegoyen est mort à Madrid le 16 décembre 1922, à l'âge de trente deux ans. Je ne saurais dire avec quelle tristesse nous avons appris cette nouvelle douloureuse.

Né à Pont-Saint-Esprit le 22 mai 1890, Etchegoyen était resté dès l'enfance orphelin de son père, qui mourut en 1891. C'est au titre de fils d'officier qu'il entra comme boursier au collège d'Uzès, qu'il quitta pour le lycée Lakanal. Il fit sa rhétorique à Henri IV, avec un maître qui l'aima, Georgin, et sa philosophie avec Mélinand. Il sortit du lycée Henri IV avec le prix de philosophie, et une bourse de vacances pour l'Espagne. En juin 1912, il prenait sa licence d'espagnol. La guerre le trouva dans l'Est; mais après deux années passées aux armées, il fut réformé pour lésion de la vue. Revenu à Paris, il décida de préparer son diplôme d'études supérieures à l'Ecole des Hautes Etudes, sous la direction de deux maîtres excellents, M. François Picavet, aujourd'hui disparu, et M. Morel-Fatio. L'année suivante, en 1917, il demanda à être envoyé comme rédacteur à la Résidence Générale du Maroc, et comme contrôleur à Ber-Rechid. Depuis de longues années déjà, il se passionnait pour l'étude des grands mystiques du Moyen Age, et surtout pour la haute figure de sainte Thérèse. Sur les conseils des maîtres que j'ai nommés, et aussi sur ceux de M. Henri De-

lacroix, il entreprit un travail approfondi sur la doctrine de la sainte d'Avila et sur ses sources. Deux années passées à l'Ecole des Hautes Etudes Hispaniques de Madrid sous l'affectueuse direction de M. Pierre Paris, une année passée à l'Ecole française de Rome lui permirent de réunir la documentation nécessaire à son étude, et de la rédiger. En octobre 1921, il venait s'établir à Madrid, où il était nommé professeur de lettres et philosophie au Lycée Français. C'est là qu'il a été enlevé en quelques jours, des suites d'une opération de l'appendicite jugée d'abord grave, et qui cependant sembla devoir réussir. Près de lui était sa mère qu'il adorait, et pour laquelle il était tout au monde. Il n'est pas de mots qui puissent adoucir une semblable douleur.

Ce long travail devait former sa thèse de doctorat. Etchegoyen disparaît au moment où cette thèse, à laquelle l'imprimatur était donné, allait être publiée. Ses maîtres, ses amis, n'ont pas voulu que son œuvre disparût. Cette thèse qui n'aura pas, hélas! les honneurs de la soutenance, paraîtra dans la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes Hispaniques, dont elle formera le quatrième fascicule. Elle a pour titre: *L'amour divin, essai sur les sources de sainte Thérèse.*

Etchegoyen, d'une âme délicate et passionnée, était particulièrement apte à comprendre le symbolisme et le mysticisme. Il avait donné ici même, l'année dernière, quelques *Versets choisis du Livre de l'Ami et de l'Aimé*, de Raymond Lulle: ces courtes pages dénotent le sens profond qu'il avait des mystiques, et, par la finesse de sa traduction, de rares qualités de sensibilité. Il était un camarade charmant, plein d'esprit, de gaîté. Nous l'avons trop peu connu: assez toutefois pour avoir appris à l'estimer et à l'aimer. Injuste et détestable mort, qui emporte avec elle tant d'intelligence, d'espérances, tant de nobles qualités de l'esprit et du cœur!

CHARLES TERRASSE.

BIBLIOTHÈQUE NUMISMATIQUE A. ENGEL

L'Ecole française vient de recevoir une donation magnifique.

M. Arthur Engel, ancien membre de l'Ecole (promotion 1878), dont le nom était déjà associé, avec une respectueuse gratitude, au souvenir de ses débuts, lui a offert la bibliothèque qu'il avait réunie en vue de ses recherches de numismate et pour la préparation de travaux numismatiques universellement estimés.

Cette bibliothèque comprend plus de 2000 brochures et de 1800 volumes dont plusieurs constituent de véritables raretés de bibliophile. Il a été possible de réserver aux richesses de cette collection spéciale une salle séparée où elle gardera sa physionomie propre ; et l'Ecole est heureuse de pouvoir attester publiquement à son ancien ses sentiments de profonde reconnaissance.

J. C.

FARNESIANA

Le cardinal Alexandre II Farnèse, petit-fils de Paul III, accrut l'éclat dont la Sainte Eglise Romaine illustrait sa maison par son rôle non moins mémorable de protecteur des lettres et des arts. Dans cette Italie du XVI[e] siècle qui, par sa diplomatie, excellait à évoluer au milieu de puissances étrangères, il est une figure de premier plan. Cardinal promu par son grand-père dès l'âge de quatorze ans, en 1534, puis vice chancelier de l'Eglise et doyen du Sacré Collège, il prit, sous le pontificat de huit papes, une part d'autant plus personnelle à la politique romaine que ses attaches de famille avec la maison ducale de Parme et ses bénéfices en France le plaçaient au centre de la rivalité entre la monarchie française et la maison d'Autriche.

Au milieu d'une vie si remplie il s'était ménagé une retraite studieuse. Tandis qu'au *piano nobile* du Palais Farnèse se déroulait le faste de la représentation, au second étage des bibliophiles et des artistes rassemblaient les manuscrits précieux de la littérature grecque et latine et constituaient une galerie de médailles, de camées et de peintures. Archéologue — il avait été à l'école de Paul III — et doué d'un goût très sûr pour les arts, il est resté célèbre par les fouilles du Palatin et du Forum et par son mécénat ami des constructions. Il attacha son nom aux églises de San-Lorenzo-in-Damaso et du Gesù, aux palais Farnèse de Rome, de Caprarola et de Gradoli, et mit l'écu fleurdelysé sur d'innombrables monuments. En lui revivait l'esprit de l'humanisme fécond qui distingua les cardinaux du XV[e] siècle.

Le Palais Farnèse de Rome était devenu un véritable musée. Déjà, sous les portiques de la cour, le romain ou l'étranger épris d'art voyaient avec étonnement se dresser les plus beaux marbres antiques [1] : les deux Hercule, la statue de Flore, le groupe du Taureau, la Vénus Farnèse accompagnaient le visiteur jusqu'aux escaliers majestueux qui le conduisaient aux appartements du cardinal et à la Librairie. Celle-ci occupait le grand salon de façade au second étage et ses trois fenêtres ouvraient sur la place Farnèse [2]. L'on se plaît à se représenter Alexandre venant y oublier les soins de la politique pour la société d'une docte cour, où l'on distingue Molza, Mgr. Jove, Pietro Vettori, et Fulvio Orsini. Il avait eu pour maître l'humaniste Romolo Amaseo, et ses secrétaires furent des lettrés, tels Mgr. Giovanni della Casa, l'auteur du *Galatée* ou Annibal Caro, qu'effrayait un peu le faste de sa maison, mais qui fut séduit par « l'application aux études que montrait le cardinal » [3]. Faut-il rappeler que ce fut au cours d'une de ces réunions d'humanistes qu'Alexandre Farnèse, s'inspirant des *Éloges* de Paul Jove, suggérait à Vasari l'idée d'écrire ses « Vies des artistes » [4] ?

[1] Voir l'inventaire des antiques du palais en 1568 publié dans les *Documenti inediti per servire alla storia dei musei d'Italia*, t. I (1878), pp. 74-75. Les antiques farnésiens sont aujourd'hui au Musée de Naples.

[2] La disposition de la bibliothèque a été étudiée dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* par P. Bourdon et R. Laurent-Vibert, t. XXIX (1909), pp. 158, 163-164. La « grande librairie » est située au dessus de la salle Salviati. La bibliothèque occupait en outre une salle contiguë à celle-ci sur la façade, et les trois pièces voûtées donnant sur la cour: cette seconde librairie (la *piccola libreria*) servait surtout de dépôt d'archives.

[3] Voir la curieuse lettre d'A. Caro à Lodovico Beccadelli, datée de Civita nova, 14 oct. 1547, par laquelle il lui fait part de la demande du cardinal qui désire le prendre pour secrétaire, dans *Lettere CXXVII del com. A. Caro raccolte da G. Bernardino Tomitano, Opitergino* (Venezia, 1791), p. 40.

[4] Vasari, *Le vite de' più eccellenti pittori, scultori ed architettori* (Firenze, 1881), t. VII, pp. 681-2. L'épisode se place en 1546.

I.

La bibliothèque grecque du cardinal Farnèse

SUIVIE D'UN CHOIX DE LETTRES

D'ANTOINE EPARQUE, MATHIEU DEVARIS ET FULVIO ORSINI.

Nous n'envisageons ici qu'un faible côté de l'activité littéraire d'Alexandre Farnèse, étudiant en lui l'helléniste. Dès la première moitié du siècle, lorsque Paul III l'eut appelé à Rome et que se dessina pour lui une carrière brillante dans l'église, le cardinal s'était consacré à l'étude de la littérature grecque et latine. En 1540 — il avait alors vingt ans — Pierre Bembo s'adressait à lui pour recommander au pape Antoine Eparque « così dotto nella sua bella lingua, lui disait-il, come sapete » [1], sûr que son origine corfiote serait le meilleur des titres pour gagner la faveur du jeune humaniste. Il resta en effet en rapports avec Eparque lorsqu'il s'établit à Venise, et nous savons par ses lettres que Paul III et son petit-fils lui servaient une pension de 160 écus [2].

Le faste des légations dont le cardinal fut chargé auprès de l'empereur ni les « plaisirs trompeurs » des cours ne changèrent ses goûts. Revenu à Rome en 1544, il se remit à faire des études, à l'âge où tant de jeunes gens, écrit gracieusement Alexandre Manzoli, « gionti a quelle due strade de la gioventude », s'acheminent vers la mauvaise voie : car la jeunesse est une sirène [3].

[1] Lettre de P. Bembo publiée par Emile Legrand, *Bibliographie hellénique*, t. II, p. 364. Cf. la lettre grecque d'Eparque au cardinal publiée *ibid.*, p. 370.

[2] Voir *infra* Lettre II ; cf. les lettres publiées par L. Dorez, *Antoine Eparque*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XIII (1893).

[3] Lettre d'Al. Manzoli au cardinal, datée de Padoue, 3 nov. 1544 : « con non poca satisfattione mia ho inteso il bel pensiero che vi ha acceso a ritornar ai studii de le bone letere, et anchora m'è assai piacciuto la elettione fatta di M. Romolo... So che V. R. S. non è molto tempo

Il manda tout exprès de Bologne Romolo Amaseo pour lui enseigner les belles-lettres, et, peu après, donna mission au cardinal de Santa-Croce (Marcel Cervin) de décider Georges Corinthios à venir à Rome lui donner des leçons de grec [1]. Alexandre Manzoli, tout en le félicitant de la voie qu'il choisissait, craignait un peu qu'une telle résolution ne résistât pas aux entraînements de son âge.

L'étonnement ne fut pas moindre chez un autre familier du cardinal, bolonais comme Romolo Amaseo [2], en qui un esprit aimant les contrastes se plairait à voir le maître de la « sinistra via », Marco-Tullio Garganello; clerc voluptueux et volontiers philosophe, il avait connu la jeunesse d'Alexandre Farnèse. Son « patron » l'avait doté d'une petite place à sa légation d'Avignon, et pour rien au monde il n'eût échangé la vie facile et douce que l'on y menait pour le *studio* du palais, non plus que pour les pompes romaines. Son badinage charmait le cardinal: cela explique le ton parfois léger que nous trouvons à sa plume: « Io non vorei, lui écrivait-il, che la studiasse più tanto, ch'ha pur troppo bone lettere. Io non so s'Aristotele e Homer furno mai tanti valenti! La pigli esempio da me, stia allegra e faci l'amor, e se costi non

che in varii modi ha provato gli occulti inganni di così fatta etade, et se ne è assai ben diffesa... ». Le reste de la lettre contient des recommandations pour l'éducation de son frère, Ranuce Farnèse. — Lettre de R. Amaseo, de Bologne, 10 nov. 1543 etc. (Archive d'état de Parme, Epistolario scelto, *Amaseo*). Cf. l'article de Ronchini dans les *Atti e memorie delle RR. Deput. di storia patria per le provincie Modenesi e Parmensi*, t. VI (1872), in-4°, p. 275.

[1] Réponse du cardinal de Santa-Croce, datée de Bologne, 24 février 1548: « M. Annibal Caro mi dice in nome di V. S. I. che in la pratica di condurre al suo servitio M. Giorgio Corinthio ella se ne rimette in tutto a me... Oltro a quello che più volte ragionando con lui ho potuto conoscer io ho anche testimonio conforme da tutti questi literati ch'egli intende bene la lingua greca e che è persona da bene » (Bibliothèque Palatine de Parme, Carteggio Farnesiano, *Cervini*).

[2] Romolo Amaseo était né à Udine, mais il s'était établi de bonne heure à Bologne.

vi sono belle dame, V. S. Ill^ma mi dia comissione che ne conduro una troppa tanto bella che quei filosofi, e greci, e latini che ha all'intorno lassarano i studi e libri per danzar con esse e far l'amor » [1].

Francesco-Maria Molza de Modène, humaniste et libertin, s'il eût encore vécu, se fût contenté de sourire des conseils du Garganello. Mais une telle révolution ne vint point troubler le paisible *studio* du Palais Farnèse...

Nombreux étaient les lettrés qui le fréquentaient: on trouvera le nom de certains d'entre eux dans l'article suivant intitulé « La maison du cardinal en 1554 ». Parmi les érudits et les hellénistes, il en était un qui occupait une place toute particulière dans la vie d'étude du cardinal, son bibliothécaire, Fulvio Orsini. L'on connaît peu sa jeunesse. Il fut pour ainsi dire nourri à l'ombre du Palais; sans doute quitta-t-il de bonne heure le service de Gentile Delfini, chanoine de Saint-Jean de Latran, qui s'était chargé de son éducation. Le 1^er août 1554, trois ans avant que le Garganello nous instruise de la cour savante d'Alexandre Farnèse, il est porté sur les rôles de sa maison [2]. Peut-être est-ce en cette même année que, grâce à la protection de ses nouveaux patrons, le cardinal de Saint-Ange et son frère le cardinal Farnèse, il obtint un canonicat à Saint-Jean de Latran, dont le premier était archiprêtre [3] ? Il ne quitta plus dès lors la maison Farnèse. Il devint

[1] Lettre datée d'Avignon, 22 février 1557. Archive d'état de Parme, Carteggio Farnesiano, *Francia*, 10. — La vie du cardinal, relativement à celle de l'époque, fut digne. Il convient à ce sujet de rectifier la citation que fait M. L. Romier d'une lettre assez légère du Garganello, datée du 9 nov. 1557, et qui fut adressée non au cardinal mais à son secrétaire Francesco Gherardini (citée dans *Les origines politiques des guerres de religion. I. Henri II et l'Italie*, p. 131, note 1).

[2] Parmi les « familiari che sono in viaggio ». Publié *infra* § II.

[3] Sur la date de ce canonicat, voir P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 8, note 1. — Il ne faut point confondre notre Fulvio avec un autre Fulvio Orsini qui accompagna le cardinal en 1544 dans

secrétaire et bibliothécaire de Ranuce, cardinal de Saint-Ange : puis, à la mort de celui-ci, en 1565, Alexandre héritant de sa bibliothèque, s'attacha plus étroitement Fulvio dont il fit à son tour son bibliothécaire.

Et, certes, Fulvio ne pouvait trouver dans un mécène de collaborateur plus actif. L'érudition et l'archéologie étaient alors toutes tournées vers l'antiquité païenne ; dans les œuvres de la littérature ancienne les humanistes faisaient une place de choix à la langue grecque, « sans laquelle c'est honte que une personne se die sçavant » [1]. Alexandre Farnèse s'intéressait personnellement à cette dernière. Un de ses protégés, le grec Mathieu Devaris, ne trouvait de meilleure façon de se rappeler à sa mémoire que de composer, à l'occasion de la mort de son frère, le duc Horace, quelques vers grecs qu'il joignait à sa lettre de condoléances [2].

Le cardinal accrut sans cesse sa librairie pas l'achat de manuscrits ou la copie qu'il en faisait faire : c'était un jour Antoine Eparque qui lui offrait une copie des *Stromates* [3] ou de quelqu'un des manuscrits qui composaient sa bibliothèque [4] ; une autre fois, Fulvio lui promettait un *Procope* [5], ou lui soumettait la traduction grecque du Concile de Trente de Mathieu Devaris [6] à la fin de laquelle il avait garde qu'on n'oubliât un hommage au cardinal. Ou bien il lui recommandait Francesco Patrizi, l'homme le plus

sa légation auprès de Sa Majesté Catholique, et que l'on trouve à Bruxelles, à Cambrai, etc. (Archive d'état de Naples, Carte farnesiane, fascio 415, fasc. 2 ; voir documents postérieurs, Arch. d'état de Parme, *Epistolario scelto*, F. Orsino).

[1] Rabelais, *Pantagruel*, Lettre de Gargantua à Pantagruel, chap. VIII.

[2] Lettres publiées *infra* III et V.

[3] Lettre I.

[4] Lettre d'Eparque, L. Dorez, *op. cit.*, p. 300.

[5] Lettre d'Orsini au card. Farnèse à Capranola, 28 juin 1574. Bibliothèque Palatine de Parme, Carteggio Farnesiano, *Orsini*.

[6] Lettre d'Orsini au card. Farnèse, 29 sept. 1583, publiée dans *Lettere di F. Orsini ai Farnesi* par A. Ronchini, lettre XVIII (extrait des *Atti e memorie delle Deputaz. di storia patria dell'Emilia*, 1879).

versé du monde dans la connaissance d'Aristote, et lui proposait certaine copie de manuscrits d'Angelo Colocci [1]. En bibliothécaire averti et soucieux de la gloire de son « patron », il veillait à ce qu'une réédition de *Pausanias*, faite à Francfort, et comportant la traduction de Romolo Amaseo, contînt la dédicace au cardinal Farnèse qu'y avait mise ce dernier [2]. Le cardinal lui-même s'occupait volontiers de travaux d'érudition grecque; il ne dédaignait pas, en visitant ses nombreux bénéfices, de consacrer quelques heures à ses chères études. Ainsi écrivait-il, de son archevêché de Monreale en Sicile, au cardinal Sirleto, qu'il ferait son possible pour s'occuper des livres grecs dont il lui avait donné commission [3].

En 1571, il envoya Fulvio Orsini à Grottaferrata faire l'inventaire des manuscrits grecs de l'abbaye basilienne de Sainte-Marie, dont il était abbé commendataire [4].

Dans son amour pour la langue retrouvée, le cardinal voulut qu'une épigraphe grecque commémorât sa figure: il fit graver à son effigie une médaille, dont le revers représentait une flèche frappant au centre d'une cible, et il choisit cette fière devise, empruntée au VIII[e] chant de l'Iliade ΒΑΛΛ' ΟΥΤΟΣ [5] — image symbolique du succès qui couronnait ses entreprises.

[1] Lettre d'Orsini au card. Farnèse, 3 août 1577, publiée dans *Il carteggio del card. A. Farnese* par M. Ant. Boselli, lettre 4 (extrait de l'*Archivio storico per le provincie Parmensi*, 1921).

[2] Lettre citée p. 170, note 6.

[3] « Io farò la diligentia che V. S. Ill. mi scrive per conto de' libri greci », 20 avril 1568: Bibl. du Vatican, Vat. lat. 6189, part. 3, p. 622. Voir la lettre du card. Sirleto, 3 avril 1568: « In Sicilia soleano esser libri greci assai et boni, prego V. S. Ill[ma] che facci cercare in quelli monasterii et se facci fare prima un' inventario di quel chi se trova, et portilo quando con la gratia di N. Sig. Dio ritornara a Roma » (Bibliothèque Palatine de Parme, Carteggio Farnesiano, *Sirleto*).

[4] Voir la lettre III publiée par Ronchini, *Lettere di Fulvio Orsini ai Farnesi* (*op. cit.*).

[5] Ir. Affò, *La Zecca e moneta Parmigiana* (Parma, 1788), p. 172, note 105; Litta, *Le famiglie celebri italiane*, vol. III, tav. II, n. 9. L'avers

En cette seconde moitié du siècle, les études hellénistiques, non moins que les hellénistes, avaient besoin d'un protecteur. L'enthousiasme de la Renaissance pour l'érudition profane s'était éteint. Cependant, le mouvement d'études grecques, à la suite de la réaction à la crise luthérienne et sous l'impulsion du concile de Trente, s'orientait vers l'exégèse biblique, qui redonna quelque vie à l'hellénisme : ce fut l'époque des travaux accomplis par les cardinaux Sirleto et Carafa. Fulvio Orsini lui-même dut, non sans quelque regret, abandonner l'antiquité profane, pour s'occuper de la révision de la Vulgate ou de celle du texte des Psaumes ; il collabora à l'édition de la Bible des Septante [1]. Mais il s'échappait souvent vers ses anciennes amours. A ce titre, une lettre de lui adressée au cardinal Farnèse mérite d'être publiée ; elle est datée de 1576 et a trait au Cirque de Rome [2]. Remplie de citations d'auteurs grecs, avec lesquels il était familier, elle montre de quelle commune passion le vieil humanisme païen animait le cardinal et son bibliothécaire : « Aujourd'hui, lui dit-il, vous savez qu'à Rome on ne trouve plus personne avec qui s'entretenir de ces choses ».

Le cardinal n'était certes point, quoiqu'en dise Fulvio, le seul protecteur de l'antiquité. Mais il n'en est pas moins vrai qu'à cette époque certains papes, saint Pie V notamment, écartèrent avec quelque brutalité les hellénistes qui avaient connu un dernier protecteur en Pie IV, son prédécesseur. Les Grecs, réfugiés à Rome sous la menace turque, furent heureux de trouver l'hospitalité auprès du petit fils de Paul III, dans une famille qui s'était mon

porte la légende ALEXAN. CARD. FAR. S. R. E. CANCELL. — Cf. sur l'interprétation, P. Jove, *Dialogo dell'imprese militari et amorose* (Vinegia, 1557), p. 73. La devise (*Iliade*, VIII, 282) aurait été suggérée par Molza.

[1] Voir P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 49 ; Dejob, *De l'influence du concile de Trente*, pp. 18-19 ; cf. Bibl. du Vatican, lettres de F. O. à Sirleto et Carafa, Regin. lat. 2023, fol. 385 et 393.

[2] Lettre publiée *infra* XII. — En 1580, Fulvio enverra au cardinal une intaille représentant le Cirque (Ronchini, *op. cit.*, lettre XV).

trée si libérale aux artistes et aux savants. Le Palais Farnèse abrita plusieurs d'entre eux ; s'il est quelquefois difficile de mettre un nom sous l'épithète de « greco » qui revient si fréquemment dans le « Rôle de la maison du cardinal », on peut cependant identifier certains grecs sans trop d'incertitude. Ainsi y rencontre-t-on Alexandro, que l'on appelait communément, il *Grechetto*, et qui n'est autre que le graveur Alexandre Cesati [1]. Nous savons que le peintre Theotocopuli — le Greco — se rencontra au Palais Farnèse, dont il fut l'hôte, avec le croate Clovio (*M. Giulio*), qui devait se rendre célèbre par l'illustration du livre de prières du cardinal.

Le même toit abritait les copistes grecs attachés à la cour des Farnèse : les deux Devaris et un certain Jean, peut-être Jean Honorius d'Otrante [2], tous trois portés sur le « rôle de la maison du cardinal ». Mathieu Devaris (*M. Mattheo Greco*), de Corfou, avait été à la cour de Paul III en 1541 ; il entra au service de son petit-fils en 1551, et l'accompagna dans le voyage que fit Alexandre Farnèse à sa légation d'Avignon à la fin de cette même année. Il y demeura avec Pierre Devaris, son neveu, pendant le séjour du cardinal à la cour du roi de France [3] : il semble s'être alors occupé, plutôt que d'érudition, de ses propres affaires, peu brillantes (il était accablé de dettes), et de l'administration de la légation. Il reçut divers bénéfices dans le comtat Venaissin, notamment le vicariat de l'église de Malaucène et un office de chapelain à Val-

[1] Alexandro était chypriote par sa mère ; il regagna Chypre en 1564. Sur lui voir l'étude de Ronchini dans les *Atti e memorie... per le provincie Modenesi e Parmensi*, 1864, in-4°, p. 251.

[2] Sur ces copistes grecs voir Müntz, *La bibliothèque du Vatican au XVI^e s.*, pp. 99-103 ; P. de Nolhac, *op. cit.*, pp. 30, 78, 158-165 ; et sur M. Devaris, E. Legrand, *Bibliographie hellénique*, t. I, p. CXCV.

[3] Voir « Rotulo di quelli che sono venuti aloggiare al palazzo piccolo [d'Avignone], 10 dec. 1552 : Matia Greco, bocche 3 ». Archive d'état de Parme, *Roma*, busta 15. Cf. lettre du Garganello du 21 sept. 1553, *ibid.*, *Francia*, busta 8 ; et lettres publiées *infra* III à X.

réas [1]. Rentré à Rome, peu après le cardinal, vers le mois de septembre de l'année 1554, il fut dès lors partie de la maison de son « patron ». Il obtint, par sa faveur, la charge de correcteur à la Librairie du Vatican, que lui donna Pie IV, en 1562, mais ne tarda pas, sous Pie V, à ressentir les effets de la défaveur dans laquelle ce pape tenait les hellénistes : il fut privé de sa provision, à l'époque où Antoine Eparque [2], lui aussi, se voyait supprimer sa pension. Il s'adressa de nouveau à son protecteur habituel, le suppliant, par une lettre pleine d'amertume, qu'on lui conservât au moins les faveurs péniblement acquises : « *Non minor est virtus quam quærere parta tueri* » [3]. Durant vingt-huit années, il ne quitta point le service du cardinal, et ce fut au Palais qu'il écrivit ses ouvrages dont le plus célèbre est une traduction grecque des décrets du concile de Trente, parue, deux ans après sa mort en 1583. Les lettres qu'on a de lui, adressées au cardinal, sont peu explicites sur ses travaux, sinon sur sa santé et le misérable logement qu'il occupait au Palais. Mais son neveu, Pierre Devaris, a eu soin, dans la préface d'un ouvrage posthume de son oncle, qu'il dédia, en 1588, à Alexandre Farnèse [4], de nous retracer avec piété la vie de Messer Mattheo. Il publia à la suite de sa préface des épigrammes grecques que celui-ci avait adressées à Alexandre, à Ranuce ou à Horace Farnèse.

On trouvera en appendice à cet article quelques unes de ses lettres au cardinal Farnèse.

[1] Lettre de Vacca, reçeu du comtat au cardinal, 20 mai 1554 (Archive d'état de Parme, *Francia*, 9) : le tout lui rapportait une trentaine d'écus l'an ; plus tard il reçut un canonicat à l'Isle (1558). Cf. Lettre publiée *infra* X.

[2] Eparque avait été privé de sa pension en 1567 (L. Dorez, *op. cit.*, p. 290).

[3] Lettre IX.

[4] Cette préface est en tête de l'ouvrage intitulé *Matth. Devaris liber de græcæ linguæ partiendis* ; elle est reproduite par E. Legrand, *Bibliographie hellénique*, pp. 52-60.

* * *

Le cardinal Farnèse avait hérité de la bibliothèque déjà célèbre formée par Paul III. Accrue par son frère Ranuce, cardinal de Saint-Ange, et grossie de plusieurs legs, parmi lesquels les manuscrits de l'évêque de Viterbe étaient l'un des plus importants, elle comptait parmi les grandes bibliothèques de Rome. Angelo Rocchа [1] et Frédéric Schott [2] la citent avec éloge. Libéralement ouverte aux érudits, elle fut utilisée par les hellénistes du XVI[e] siècle qui consultèrent les exemplaires rares de quelques-uns de ses manuscrits pour l'amélioration d'éditions grecques. Nous ne nous occupons point ici des lettres latines, qui lui durent également beaucoup, tel le *Festus* que donna Fulvio d'après le manuscrit Farnésien [3]. Parmi les œuvres grecques, citons l'Agamemnon d'Eschyle publié par Pietro Vettori [4], le fragment du XV[e] livre d'Athénée [5] ou les Eglogues physiques de Stobée [6] qu'édita Canter l'un en 1564 les autres en 1575. Canter avait eu connaissance du manuscrit farnésien d'Athénée par la communication que lui en avait faite Muret ; aussi ce dernier eut-il soin de rectifier de sa main, dans l'exemplaire des « *Novarum lectionum libri quatuor* » que lui donna Canter, la source à laquelle était prise la leçon d'Athénée, l'im-

[1] *Bibliotheca Apostolica Vaticana*. Rome, 1591, p. 398. Voir le passage cité par P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 445, note 2.

[2] *Itinerarium nobiliorum Italiae regionum auctoribus Fr. Schotto e F. Hieronymo... Pars secunda*. Vincentiae, 1600, p. 147.

[3] P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 44. Cf. lettre de Fulvio au cardinal (1583) publiée dans les *Lettere di F. Orsini ai Farnesi*, par Ronchini, lettre XVIII (extrait des *Atti e memorie delle Dep. di storia patria dell'Emilia*, 1879).

[4] De Navenne, *Rome, le Palais Farnèse et les Farnèse*, p. 676.

[5] P. de Nolhac, *La bibliothèque d'un humaniste du XVI[e] siècle. Catalogue des livres annotés par Muret*, p. 33.

[6] De Navenne, *op. cit.*, p. 677. — Ce ms. du XIV[e] s. (Bibl. de Naples, III. D. 15) donne le meilleur texte de Stobée que nous ayons. Heeren dans sa notice sur les mss. de cet écrivain le prend comme Codex *A* (Cf. Cyrillus, *Codices graeci mss. Regiae bibliothecae Borbonicae*, t. II, p. 388).

pression portant par erreur « ex Vaticana bibliotheca » [1]. Ce fut la collation faite par Henri Estienne, lors d'un séjour à Rome, qui servit également à l'édition d'Athénée que donna cinquante ans plus tard à Lyon Isaac Casaubon (1621) [2].

Ainsi la bibliothèque Farnésienne était devenue un lieu d'étude pour les humanistes des deux côtés des Alpes. Isaac Casaubon pouvait écrire dans la préface de l'ouvrage que nous venons de citer : « Farnesianas illas notas passim reperias in eruditorum bibliothecis non solum Italorum sed et Cisalpinorum ».

A la mort d'Alexandre, en 1589, la bibliothèque Farnésienne, par son testament, fut léguée à son neveu Odoard, avec défense expresse d'en faire sortir un seul ouvrage [3]. Fulvio Orsini continua d'en être le bibliothécaire. Elle resta dans la famille des ducs de Parme jusqu'à la succession bourbonienne. En 1734, le roi Charles de Naples, infant d'Espagne, fils aîné de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, ayant reçu de l'empereur le duché de Parme et de Plaisance, transporta sa capitale à Naples et y installa la bibliothèque Farnésienne, qui devint en 1816 la *Biblioteca Borbonica*. Agrandie de différents fonds monastiques ou privés, elle forme aujourd'hui la Bibliothèque Nationale de Naples.

On ne connaissait point de plus ancien inventaire de la bibliothèque Farnésienne que celui qui fut dressé le 1er avril 1653, par

[1] *Guilielmi Canteri Ultraiectini Novarum lectionum libri quatuor*. Basileae per Mic. Isingrin. et remplacé par "*Doctissimo viro Marco Antonio Mureto Guil. Canterus d. d.*, de la main de Canter (Exemplaire de la Bibl. Victor-Emmanuel, Rome, coté 71. 2. B. 10). – Voir la rectification p. 127. Le fragment d'Athénée occupe les pages 128-173).

[2] *Isaaci Casauboni Animadversionum in Athen. dipnosophistas libri XV*. Lugduni, apud viduam Ant. de Harsy et Petrum Ravaud, 1621. Voir la préface *Ad lectorem*.

[3] Testament du 13 mai 1580, Archive d'état de Naples, fascio 400, fasc. 8. La bibliothèque était encore au palais Farnèse de Rome en 1653; elle fut transportée à Parme avant 1727 (P. Bourdon et R. Laurent-Vibert, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXIX (1909), p. 153).

ordre du duc de Parme, et qui se trouve actuellement à l'Archive d'État de Parme (Palais de la Pilotta), sous ce titre : « Inventario delle librarie che ha in Roma nel Palazzo detto di Farnese il Ser^mo Sig. Duca di Parma » [1]. Nous publions un inventaire antérieur des manuscrits grecs, conservé à l'Archive d'état de Naples. Il permet, malgré sa composition succincte, de préciser la liste des auteurs grecs que possédait le cardinal Farnèse. Fragment d'un catalogue de la bibliothèque, il fut sans doute fait en 1584, peu de temps avant la mort du cardinal, par les soins du majordome du Palais, le cavalier abbé Tiburce Burce [2], qui dressa à cette date un inventaire général du Palais Farnèse [3]. Cette note aura donc l'avantage de mettre en lumière la part qui revient à Paul III et aux cardinaux Ranuce et Alexandre dans la composition du fonds farnésien de la bibliothèque de Naples [4]. La plupart des manuscrits qu'elle signale s'y trouvent encore ; leur bon état de conservation et l'homogénéité du fonds ne peuvent que faire regretter les quelques lacunes que l'on y trouve. Il suffit de signaler la perte des œuvres de Denis l'Aréopagite et d'André, archevêque de Césarée,

[1] La liste des mss. grecs occupe les folios 4 à 13.

[2] Tiburce Burce paraît avec ce titre dans un rôle de la maison du cardinal, datant de la fin de sa vie (Archive d'état de Naples, fascio 400). Il avait auparavant été chargé de mission par le cardinal à la cour de France.

[3] L'inventaire des mss. grecs n'est pas daté. Il appartient à un cahier dans la numérotation duquel il porte les numéros de folio 99 et 100. Il existe dans la même liasse (fasc. V) un autre fragment de cet inventaire général, portant les n^os de folio 1, 14 et 15 (Inventario universale della guarda robba : objets d'art et parements). Ce dernier fragment est daté de 1584 ; son format et son écriture permettent d'attribuer l'inventaire des mss. grecs au même cahier. La garde-robe se trouvait au second étage, dans les salles voisines de la bibliothèque.

[4] Il existe deux catalogues imprimés des manuscrits grecs de la bibl. de Naples ; l'un de Pascal Baffi, *Catalogus mss. graecorum Bibl. Regiae Neapolitanae* (1792) publié dans la *Bibliotheca graeca* de Fabricius (3^e éd., Hamburgi, 1796), t. V, pp. 774-793 ; l'autre de Salvator Cyrillus, *Codices graeci mss. Regiae Bibliothecae Borbonicae descripti* Neapoli, 1826-1832), 2 vol. in-4°, qui sert de catalogue actuel.

manuscrit mentionné à la fin du XVIII^e^ siècle par Pascal Baffi, qui le datait du XIII^e^ siècle [1], ou celle de l'*Amatoria* de Parthenios et des épitres de Manuel Chrysoloras, dont il ne reste qu'un fragment de trois lettres publiées par Salvatore Cirillo dans son catalogue de la Bibliothèque Bourbonique [2]. Notre inventaire, par contre, ne signale ni le manuscrit des *Stromates* qui fut envoyé par Antoine Eparque au cardinal Farnèse, ni celui de Saint-Jean Damascène que Fulvio Orsini prêta, avec tant de recommandations, au cardinal de Santa Severina [3], et qui se trouvent tous deux à la Bibliothèque de Naples.

CATALOGUE DES MANUSCRITS GRECS

Copia delli libri che sono nel Palazzo Farnese.

GRECI MANUSCRIPTI.

1. Thucydides.
2. Plato de republica.
3. Demosthenis orationes Olinthiacae.
4. Aristotelis physica.
5. Damascius philosophus de primis principiis.
6. Homeri Ilias.

7-8. Aphtonius. Hermogenes.

9-10. Nemesius de natura hominis. Procli liber...

11. Aristotelis organum cum scholiis Ammonii et Philoponi.
12. Herodotus.
13. Aristotelis metaphysica cum scholiis incerti authoris.

14-15. Paraphrasio innominati authoris in Ethica Aristotelis. Index in Atheneum.

[1] Baffi, n. 65.
[2] Cyrillus, III. A. 16 (t. II, pp. 213-300).
[3] Voir *infra* les Lettres I et XI.

16. Liber de metris incerti Maximi [1].
17. Aphtonius.
18. Troilas sophista in Hermogenem.
19. Phoebamonis sophiste liber de figuris rhetoricis.
20. Hermogenes cum scholiis.
21. Theophrasti characteres.
22. Incerti de figuris orationis.
23. Adamantii sophiste phisionomia.
24. Fragmenta quedam Isaae Argyri.
25. Joannis Diaconi aenigmata.
26. Theodori Prodromi carmina.
27. Sophoclis Ajax et Antigona.
28. Moschopuli grammatica.
29. Lycochron cum scholiis [2].

30-32. Aeschylus. Hesiodus. Homeri Batrachomyomachia.

33. Grammaticus sine nomine.

34-36. Hesiodi... ἀθρατ *(sic)*. Moschopulosinea. Pindarus cum scholiis.

37. Aristoteles de Anima.

38-39. Moschopulus. Fabulose historie quarum Gregorius Nazanzenus meminit in epitaphio Basilii.

40. Constantini Manasse historia versibus politicis scripta ab Adam ad Nicephorum.

41-42. Protomate Astrologica quedam confusa sine nomine. Theologica item sine nomine.

43. Grammaticus incertus.

44. Sophoclis tragedie tres.

45-47. Aristoteles . Theodori Prodromi in II libro posteriorum . Alexander Aphrodisei in elenchos.

48. Diodori Siculi libri quinque priores.

[1] Maximus Planudes.
[2] Lycophron.

49. Oppiani fragmenta de piscibus cum scholiis.
50. Demosthenis oratio de Corona.
51. Euripidis tragedie quinque.
52-53. Aristophanis comedie tres. Metaphisice voluminum principia Platonius.
54. De comediarum differentiis.
55. Lexicon greco-latinum.
56. Josephi antiquitatum libri aliquot.
57. Euripidis tragedie tres.
58. Nicomachi introductio Aritmetices.
59. Euripidis tragedie tres.
60-61. Grammaticus incertus. Voces attice ex imaginibus.
62. Philostrati et poetarum libris collectae a Moschopulo et Theobulo.
63-65. Magistro *sic* Georgius Cheroboscus de figuris poeticis. Isaac monachus de metris poeticis: et alia Polibii historiarum epitome.
66-67. Juliani symposium. Corinthus de dialectis.
68. Canones apostolorum cum expositione Zonare et Balsamonis.
69-70. Gregorius Nazanzeni Christus patiens. Nicephorus Xantho polus de temporibus.
71. Sanctorum Basilii et Gregorii epistole.
72. Joannis Stobaei Phisica.
73. Simplicius in Epictetum.
74. Lucianus cum scholiis imperfectus.
75. Hesiodus.
76. Pindari Olympica.
77. Teocritus cum scholiis.
78-79. Dionisius Areopagita cum scholiis. Andreas archiepiscopus Caesariensis in Joannis apocalypsim.
80. Paulus Aegineta.
81. Aristotelis Moralium.

82. Apollonii Argonautica.
83. Theodoretus in psalmos.
84. Homeri Ilias.
85. Theofilatus [1] et alii in epistolas Pauli.
86. [Epigrammata] greca in-f° cum scoliis.
87. Lexicon greco-latinum in-f°.
88. Julius Pollux [2] in-4°.
89-91. Julius Pollux. Stephanus [3] et Philostratus in-f°.
92-93. Varinus [4] in-f° (2 exemplaires).
94. Cornucopia Varini in-f°.
95. Urbanus [5] in-4°.
96. Denarchus (?) [6] in-8°.
97-98. Chrysoloras et Varinus in-4°.
99. Homeri Ilias in-8°.
100. Homeri Odyssea in-8°.
101. Homerus cum scholiis in-f°.
102. Aristophanes cum comento in-4°.
103. Aristophanes in-4°.
104. Theocritus cum scholiis in-8°.
105. Aeschylus in 4° cum scholiis.
106. Aeschylus in-8°.
107. Aeschylus cum scholiis in-8°.
108. Sophocles cum scholiis in-4°.
109-110. Sophocles in-8° (deux exemplaires).
111. Callimacus in-4°.
112. Dionisius de situ orbis in-4°.
113. Sibillana carmina in-4°.

[1] Theophylactus.
[2] Πολυδεύκης.
[3] Stephanus Byzantinus de Urbibus.
[4] Varinus Phavorinus Camers († 1537).
[5] Urbanus de Belluno. Le ms. manque.
[6] Deinarchos (?). Le ms. manque.

114. Oppianus de piscibus in-8°.
115. Anacreon in-8°.
116. Q. Calaber [1] in 8°.
117. Herodotus in-f°.
118. Thucydides in-f°.
119. Thucydides cum comento in-f°.
120. Xenophon in-f°.
121-123. Xenophontis omissa. Plethon. Herodianus in-f°.
124. Xenophon tribus thomis in-8°.
125. Polibius grece et latine in-f°.
126. Polibii Astiamet in-8°.
127-128. Diogenes Laertius. Aristophanus in-4°.
129. Eusebii historia ecclesiastica in-f°.
130. Eusebius de preparatione evangelica in-f°.
131. Plutarchi vite in-f°.
132. Aelianus de varia historia in-4°.
133. Arrianus in 8°.
134. Partheni amatoria in-8°.
135. Appollodorus in-8°.
136. Joseph in f°.
137. Dion. in-f°.
138. Dionisius Halicarnassus in f°.
139. Diodorus in-4°.
140. Heliodorus in-4°.
141-142. Aphtonius et Hermogenes in-8°.
143-144. Dionisius. Longinus in-4°.
145. Libanius in 4°.
146. Demostenes cum commento in-f°.
147. Dionisii Chrisostomi orationes in-8°.

[1] Sans doute le ms. du XV^e s.: « τὰ Ὁμήρου παραλειπόμενα », portant le n. 242 dans le catalogue de Baffi. Il n'est plus mentionné par le catalogue de S. Cirillo.

148-149. Demosthenis et Aeschinis orationes in-4°.

150-151. Epistole grace et Chrisostomi sermones in-4°.

152. Atheneus in-f°.

153. Pausanias in-f°.

154. Strabo in-f°.

155. Lucianus duobus tomis in-8.

156-157. Plutarchi opuscula in-f° (deux exemplaires).

158. Scriptores gnomici in-8°.

(Archive d'état de Naples, Carte Farnesiane, *Parma et Roma* fascio 400, fasc. 8).

APPENDICE

Lettres d'Antoine Eparque, Mathieu Devaris et Fulvio Orsini

Tableau indiquant la provenance des lettres.

I, II: Archive d'état de Parme, *Epistolario scelto*, busta *E.*
III, IV: Archive d'état de Parme, *Carteggio Farnesiano, Francia*, busta 8.
VI, VII: *ibidem*, busta 9.
V, VIII, IX: Archive d'état de Parme, *Epistolario scelto*, busta *M.*
X: Bibliothèque du Vatican, *Vat. lat.* 6792, fol. 48.
XI: Archive d'état de Parme, *Epistolario scelto*, busta *O.*
XII: Archive d'état de Naples, *Carte Farnesiane*, *Roma*, fascio 737, fasc. 0.

I.

Antoine Eparque au cardinal Farnèse, à Rome.

Illustrissimo mio patrone. Li giorni passati feci scriver quelli fragmenti over eccertpti di *Stromati* [1], quali si ha potuto trovar

[1] Il s'agit des *Stromata* de Clément d'Alexandrie. Dans une lettre à Cervini du 18 janvier 1543, Eparque signale ce ms. parmi ceux qu'il a chez lui (L. Dorez, *Antoine Eparque*, *op. cit.*, p. 300; cf. p. 298). — Ce ms., dont on ne trouve pas mention dans notre inventaire, doit être le II. A. 14 de la Bibliothèque de Naples (n. 165 de l'Indice de Baffi).

de qui, e di poi scritti l'incontrai con l'auttentico, et volendo che vegnisse il ditto libro securo di non esser bagnato o ver anche smarito, et con sparagno de la spesa dil corriero, dimandai a cui gli piaceva che lo consignasse, et, tardando la risposta, mi parse di consignarlo al R^mo^ legato de qui per mandarlo seguro. Lo haria fatto ligar, ma per meterlo V. S. R^ma^ insema con quelo che mandai per man del S^or^ Piero Strozzi [1] non l'ho ligato. Et si ditto libro non satisfa al desiderio di quella, accetti il bon voler del suo perpetuo servitore. Offerendo me, che havendo V. S. R^ma^ licentia, come gia ho scritto, dal duca di Fiorenza [2], de andar et recopiarlo ogni volta che saro avisato. Et a quella di continuo mi raccomando da servitore et basio gli la mano. — Alli 23 di settembre 1542, in Venetia. — Il servitor di quella — Ant° Eparcho.

II.

Antoine Eparque au cardinal Farnèse, à Rome [3].

Ill^mo^ et R^mo^ Mons^or^ patrone et benefattore colendissimo.

L'eccesiva benignita di V. Ill^ma^ et R^ma^ S. da eccesiva baldanza alli suoi devotissimi servidori nelli loro gran bisogni, come ha fatto hora a me, il quale, non obstante che sappia quanto quella sia occupatissima et in cose di tanto peso, non di meno m'assicuro d'interpellarla et d'implorare il suo et patrocinio et soccorso in

[1] Pierre Strozzi, fils de Filippo Strozzi de Florence, capitaine protégé par Catherine de Médicis et passé au service de la France. Il est célèbre par la défense de Sienne et la prise de Calais; il fut créé maréchal de France.

[2] Cosme I de Médicis, duc de Florence, qui acheta une partie des manuscrits d'Eparque (cf. L. Dorez, *op. cit.*, p. 291).

[3] Sur l'adresse : « All'... car^al^ Farnese patrone et benefattore colendissimo ».

questo che quella si degnera intender qui sotto [1]. Perchè io mi trovo quindici bocche, fra otto figlioli et altri, et trovo mi fuor di casa mia et senza altro soccorso, che quello che la clementia di S. Beatitudine et di V. Ill^ma^ et R^ma^ S. dall'una, et da l'altra la mia industria mi ha procacciata et procaccia, resguardando al fine et cognoscendo che mancando io, o vero non potendo me essercitare, per vecchiezza ò malattia, alla detta mia famiglia mancaria il vivere, ho pensato di ricorrere alli piedi di S. Beati^ne^ et di V. Ill^ma^ et R^ma^ S. che si voglino dignare di provedere a questo pericolo et bisogno mio in questo facil modo, che S. Beati^ne^ et V. Ill^ma^ S. si degnino metter fino a ducati ducento d'oro di pensione in persona di Giorgio mio figliolo [2], ò sopra qualche benefitio consistoriale, ò dove a quelle piacera, et lassarano di pagarmi piu per l'avenire S. Beati^ne^ li cento scudi, che la mi fa dare ogni anno, et le sessanta che mi fa dare V. Ill^ma^ et R^ma^ S., il che sara grandissima quietatione del animo mio, et sara cosa degnissima de la grandezza dell'animo di S. Beati^ne^ et di V. Ill^ma^ et R^ma^ S., et in oltre a me partorirano otio da poter spendere tutte le forze di quel poco ingegno, che Dio m'ha dato, in essaltatione et gloria della Ill^ma^ casa Farnese, et singularmente di V. Ill^ma^ et R^ma^ S., la quale è vivissimo e splendentissimo raggio del altro primo et maggior sole. La supplica in questa materia è drezzata a Sua Beati^ne^, ma la speranza mia è singularmente fondata anche in V. Ill^ma^ et R^ma^ S., alla quale humilmente basciando la mano preghero Dio per la sua essaltatione et perpetua felicita. — Alli 20 di novembre 1544, in Venetia. — Di V. Ill^ma^ et R^ma^ S. — devotissimo servidore — Antonio Eparcho.

[1] Cf. lettre du 24 octobre à Cervini (L. Dorez, *op. cit.*, p. 307). Eparque avait déjà écrit sur le même sujet au cardinal pour lequel il avait composé une épigramme grecque. — Voir ses plaintes nombreuses à Cervini et à Farnèse (*ibid.*, pp. 299, 301).

[2] Voir la lettre à Cervini du 7 février 1543, L. Dorez, *op. cit.*, p. 301.

III.

Mathieu Devaris au cardinal Farnèse, légat d'Avignon.

Ill^mo et R^mo S^r mio Patrone oss^mo.

Alli giorni passati scrissi à V. S. Ill^ma et R^ma quanto mi dittò el dolor della trista nova del S^r Duca Horatio [1], la qual ci hà oltra modo addolorati, non solamente per la perdita del ditto S^r, ma anchora pensando al dolor che tal perdita doverà haver recato alla S. V. Ill^ma, non dimeno sperando noi che quella habbia à comportar questo tal dolor, ancor che gravissimo, con quel animo che ella hà gia comportate le altre sue adversità, temperiamo el dispiacer' grande che questo caso ci apporta. Sopra di che essendo io entrato in fantasia di dirne qualche cosa, et havendo considerato che delli fatti grandi, con gran difficultà se ne può dir cosa che se accosti alla grandezza loro, pertanto io, per non durar, come si dice, fattica per impoverire, mi sono contentato metter in dui versi [2] un mio piccolo concetto, li quali mando à V. S. Ill^ma per non restar' di far quel poco ch' io posso con scusa di non poter far l'assai, che si conviene. Noi per gratia de Dio stamo bene, et di continuo pregiamo per la felice vita di V. S. Ill^ma et R^ma, alla qual basando le mani humilmente ci raccomandiamo. — D'Avignone, alli XXV d'Agosto 1553. — Di Vostra Ill^ma et R^ma Sig^ria — devotissimo servitore — Mattheo Greco.

[1] Horace, duc de Castro, frère du cardinal, qui avait épousé Diane de France, fille de Henri II, mourut la même année, le 19 juillet 1553, d'une blessure reçue au service de la France, à la défense d'Hesdin.

[2] Ce distique est perdu. Il ne se trouve pas dans les vers grecs imprimés par Pierre Devaris en tête de l'ouvrage de Mathieu Devaris (*Liber de graecae linguae particulis*).

IV.

Mathieu Devaris à Francesco Gherardini, secrétaire du cardinal.

S^or^ Gherardino mio oss^mo^.

Rengratio V. S. con tutto el core che in tanti travagli tenga memoria di me. Prego V. S. quanto al negotio della naturalità attenda non tanto al presto quanto al bene, cioè, si possibile est, alla poca spesa, per che Dio sà che io ancora non possores pirare per li molti debiti neli quali sono rimasto, ne spero poter mai respirare se non mi vien qualche aiuto extraordinario. Per soccorso à questi giorni el Capponi di Lione ha mandato el mio forziere, che era stato lassato in Fiorenza, in mano al fattore de Guadagni [1], qui, in Avignone, con ordine che non me lo dia, se io non gli pagho nove scudi et mezzo d'oro. Il che, se altro aiuto non mi viene, non potrò altramente riscotere. Prego V. S. ne parli con el S^or^ M. Baccio [2] e con el S^or^ Cavalliere Ugolini, alli quali prego V. S. mi raccomandi strettissimamente. Io ho scritto gia due volte al Ill^mo^ S^or^ nostro patrone doppo lo morte del S^or^ Duca Horatio, non so se le ditte mie lettere sieno pervenute in man di Sua S^ria^ Ill^ma^, prego V. S. me ne dia aviso. Et con ogni bona occasione mi tenga sempre raccomandato à Sua S^ria^ Ill^ma^, et mi tenga nella sua bona gratia. Se M. Donato Giannotti si trova dove siate voi, di gratia, S^or^ mio, raccomandatemeli strettissimamente. Pietro mio nipote attende à studiar' et basa le mani di V. S., con raccommandarse alla sua bona gratia. Le cose di qua fluctuano; Dio faci che si accommodino con la venuta del Ill^mo^ patrone et

[1] Les Gadagne avaient une maison de banque à Lyon; ils étaient avec les Capponi les agents financiers du cardinal et s'occupaient de ses rapports avec la France.

[2] Baccio Nasi, banquier représentant la maison Gadagne, et chargé des affaires du cardinal en France.

de voi altri tutti. Noi stiamo tutti bene. Per gratia di Dio il simile desideramo sia di voi. — D'Avignone alli 4 di settembre 1553. — Servitore di V^ra S^ria Matthèo Greco.

V.

Mathieu Devaris au cardinal Farnèse, légat d'Avignon.

Ill^mo et R^mo S^or Patrone oss^mo [1].

Li sonetti che à questi dì si sono visti qui, sopra la morte del sig^re duca Horatio, mi hanno excitato a fare questi versi greci [2] sopra la medesima materia, oltra il distichо ch'io feci in quel principio del caso. Li quali mei versi mando à V. S. Ill^ma et R^ma, pigliando questa occasione, poi che non hò altra, di farle riverenza, per non le uscire di memoria, et anche per supplicarla le piaccia inanzi il suo ritorno impetrare da la Maestà del Re la gratia de la mia naturalità, come il Gherardino le riccordarà à tempo et loco debito. Prego el S^or Dio prosperi tutti li fatti di V. S. Ill^ma et R^ma et ce la restituisca qui quanto più presto, con sua buona contentezza et sattisfatione. — D'Avignone, alli VI d'Ottobre 1553. — D. V. S. Ill^ma et R^ma devottissimo servo — Matthio Greco.

VI.

Mathieu Devaris au cardinal Farnèse, légat d'Avignon.

Ill^mo et R^mo Sig^or mio et patrone oss^mo.

La sorte mia ha voluto, che nel cominciamento de la mia servitu con V. S. Ill^ma io habbia havuto tante difficultà, che anchora non ne potendo uscire, anzi per la debilità ricadendoci spesso, sia

[1] Une lettre du même à Francesco Gherardini, datée du même jour accompagne ce billet au cardinal.

[2] Ce sont ces vers qui sont imprimés dans l'ouvrage cité de Mathieu Devaris, à la suite de la préface (épitaphe d'Horace Farnèse).

forzato fare alle volte sapere a V. S. Ill^ma^ la sconsolatione, nella quale mi trovo per esser immerso nelli debiti, che dal partir mio da Roma incominciai a fare merce di casa Colonna, che mi ritenne indebitamente scudi cento et quindici; essendo poi giunto in questa terra, sfornito di tutte le cose necessarie, et senza un quattrino, mi convenne fare di molti altri debiti, li quali mi stanno anchora adosso, non havendo mai potuto pagarli, per l'absentia di V. S. Ill^ma^ per la quale sono adietro di scudi sessantanove: trentacinque sono, che io ho spesi nel viaggio da Roma fin qui, dieci per la vettura del forziere de miei libri et arnesi, et vintiquattro sono per resto della mia provisione corsa perfin'alla partita di V. S. Ill^ma^ d'Avignone, doppo la quale è ben vero, ch'io ho sempre havuto li quindici scudi, che V. S. Ill^ma^ mi ha assegnati ogni mesi, ma di quelli non ne ho potuto mai avanzar niente per pagar debiti, come V. S. Ill^ma^ sarà ragguagliata dal S^or^ Raglione, il quale ha provato quanto costa il vivere in questa terra. Per tanto supplico V. S. Ill^ma^ non mi lassi sommergere nelli debiti, ma si degni soccorrermi di qualche parte delli sessantanove scudi, che resto havere da V. S. Ill^ma^, la quale prego Dio viva longamente felice. — D'Avignone, alli XIII di Gennaro 1554. — Di V. S. Ill^ma^ et R^ma^ — devotissimo servitore Mattheo Greco.

VI.

Mathieu Devaris à Francesco Gherardini, secrétaire du cardinal à la cour du Roi Très-Chrétien.

Molto Magnifico et Reverendo Sig^or^ mio oss^mo^.

La speranza che continuamente habbiamo havuto del vostro ritorno, ha fatto che da certo tempo in qua, io non habbia scritto à V. S., come dovevo, non solamente per offitio, ma anche per bisogno, per conto di Pietro, mio nepote, el qual io ho menato d'Italia con grande mio incommodo et spesa per metterlo in qualche modo

nel servitio del Ill^mo nostro patrone. Hora s'el ritorno di Sua Signoria in Avignone si prolongasse, perche io son risoluto, à questa primavera, dar recapito al ditto mio nepote, prego la S. V. faci opera, insieme con el S^or Raglione [1], di far accettare ditto mio nepote per servir nella secretaria o nella camera per aiutante, o per el servitio de la tavola, et per dir meglio in tutti li ditti servitii, per che egli è da basto e da sella. Ne faci difficulta il condurlo, per che io ve lo manderò à mie spese, il che haverei fatto al partir vostro de qui, se io havessi saputo ch'el ritorno si fusse prolongato tanto. Et quando V. S. non ci vedesse verso di farlo accettare in modo che egli habbia victum et vestitum, la prego me lo faci saper liberamente per che io lo inviarò in Italia o in qualche altra parte, che si guadagni el pane, et faci servitu con qualche patrone, che li possa dar da vivere, perche da me ha imparato gia assai, et altro non ne puo sperare, stando io alla merce d'altri. Et io commincial servir el cardinal Ridolfi [2], con manco lettere che Pietro non ha al presente, si che voglio che anche lui comminci à tentar la sua fortuna et mi si levi dale spalle, per che troppo ho che fare per me, come sa el S^or Raglione et lui referira à V. S. ogni cosa, et per questo io non sarò piu longo, raccommandandomi sempre alla bona gratia di V. S., la qual prego Dio conservi felice. — D'Avignone, alli 13 di genaro 1554. — Al servitio de V. S. Matthio Greco.

Piacerà à V. S. sollicitare à tempi e lochi la mia lettera di naturalita.

[1] Familier de la maison du cardinal.

[2] Devaris avait été bibliothécaire de ce cardinal; on a de lui un inventaire de la bibliothèque de Ridolfi (cf. P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 122).

VIII.

Mathieu Devaris au cardinal Farnèse [1].

Ill^mo et R^mo Sig^or patrone colendissimo

Io credo non esser mai stato tropo molesto a V. S. Ill^ma in chiederli cos'alcuna fuor di quanto l'e piacciuto apprezzarla mia servitu, anzi mi son sempre lodato del buon trattamento che ho da lei per tutto, dove ho pensato poter accrescere il suo buon nome. Ma in una sola cosa la mi perdonera, se per il passato son stato et per l'avenir saro sforzato a esserli molesto, dico in supplicarla à rimediar alla angustia della habitatione che ho in casa sua. Percio che tal angustia mi preme et affligge in modo che contamina ogni bona sattisfattion che io habbia, et principalmente li studii, a tal che mi rende amara tutta la vita. Et s'io dicessi che questo prejudica qualche cosa al buon nome e fama, che V. S. Ill^ma ha in questa corte, di favorir et accarezzar i letterati, so che direi il vero. Percioche de quelli che mi cognosceno, alcuni di qualche importanza, in questa corte, che mi stimano forse piu di quanto io voglio, vedendo et sapendo con quanto mio scommodo et indignita di V. S. Ill^ma io habiti in casa sua, dove alcuni altri giudicati di manco stima sono molto meglio accomodati, parlo di stantia, che non son io, il quale se non per altro almeno per la età et per li studii ne ho maggior bisogno, restano molto meravigliati che V. S. Ill^ma lo comporti et non vi remedii sapendolo. Del qual giuditio di tal persone quanto conto ella ne habbia a fare et ne sia per fare, lassero il pensiero a lei. A me basta havernela avertito, non come interressato in questo caso, ma per far offitio di buon servitor. Tornandola a supplicar che se pur ella giudicasse, che in undice

[1] Cette lettre, qui ne porte pas de date, doit être datée de novembre 1562, selon la mention qu'elle porte au dos, écrite de la main du secrétaire du cardinal.

anni di servitu [1] io non meriti di haver qualche augumento, ma che compenssando un ben con l'altro, che ho da V. S. Ill^ma, io mi debbia contentare et portar in patientia l'incommodo della stantia, al meno ella mi facci sentir incommodo et danno in qualche altro bene de quanti si degna di farmi, et in scambio mi accresca il commodo della stantia, et cosi verra a servar la medesma quantita de beni, se non in numero, almeno in pondere, il qual remedio, se mi riuscisse bene con pigliar stantia à pigione fuor di casa di V. S. Ill^ma, non harei indugiato tanto a farlo. Ma perche l'habitar fuor di casa, ò in tutto ò in parte, e di molto maggior incommodo, resta, poi che altramente non posso rimediar a questo mio bisogno, supplicar V. S. Ill^ma a rimediarce lei, il che ella potra far facilmente, quando vorra mostrarsi patrone in casa sua, et far veder a ogniuno che le stantiae di essa non son de chi prima le occupa, ma de chi V. S. Ill^ma per sua electione et non per favor de altri vorra che elle sieno. Prego Dio conservit et prosperi V. S. Ill^ma. — Devot^mo et affettionat^mo Servo di V. S. Ill^ma — Matthio Greco.

IX.

Mathieu Devaris au cardinal Farnèse à Caprarola.

Ill^mo et R^mo Sig^re patrone Col^mo.

Da certi giorni in qua, essendomi io un poco rihavuto del mal del fianco et vertigine che per tutto il mese passato mi havevano molestato, presi animo et mi ero gia messo in assetto per venirmene à goder' la presentia di V. S. Ill^ma, et le delitie et freschi di Caprarola, se ben ancora io non havessi, come anche non ho,

[1] Mathieu serait donc entré au service du cardinal en 1551 ; cette date concorde à un an près avec celle que donne P. Devaris dans la préface de l'ouvrage de son oncle paru en 1588, où il parle des vingt-huit ans de service de M. Devaris.

fatto progresso alcuno nel fatto della mia provisione della libraria [1], ne quanto al possesso et confirmatione di essa, ne manco quanto al ritrarne frutto alcuno. Ma essendo poi arrivato il S^or Tovara [2], et dicendo che costi si comincia gia à far apparechio per ricever il Papa, di questo altro mese, alla fine del quale la S. V. Ill^ma sarà di ritorno, ho giudicato che venendo io costi, non farei altro se non occupar' un alloggiamento senza far servitio alcuno à V. S. Ill^ma, et qui non haverei chi procurasse il negotio di detta mia provisione, per il qual conto tengo, che s'io fussi costi, che la S. V. Ill^ma mi concederia ch'io me ne ritornasse qui, et pertanto supplico sia contenta ch'io resti qui, senza dar le spesa alcuna, et mi faci gratia commander' a M. Ascanio Celso che adoperi il nome et favor di V. S. Ill^ma appresso Mons. del Giglio, thesaurier', et appresso il Card. Sirleto, bibliothecario, et altri con chi bisognasse per remettermi nel possesso et usufrutto di detta provisione, la quale V. S. Ill^ma mi ha da principio fatto haver', et sempre per il passato mi vi ha mantenuto, reccordandosi di quel ditto: Non minor es virtus quam quaerere parta tueri. Cosi Dio, nostro Sig^re mantenghi et conservi la S. V. Ill^ma. — Di Roma, alli 17 di luglio 1572. — Di Vostra Sig^ria Ill^ma et R^ma devot^mo et obligat^mo servo Matthio Greco.

X.

Supplique de Pierre Devaris au Pape [14 juin 1581].

S^mo et Beat^mo Padre

Pietro de Vari, nepote de messer Mattheo Greco, familiare pontificio et correttore della libraria Vaticana, mancato hieri [3] dalla

[1] Devaris avait obtenu de Pie IV en 1562 la charge de correcteur à la Librairie du Vatican (P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 30).

[2] Il s^r Thoarre, familier du cardinal: Rôle de la maison du cardinal, § III.

[3] Mathieu Devaris mourut le 13 juin 1581 (P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 160, note 4).

presente vita con quattordeci luoghi di Monti, otto della Recuperatione et sei del secondo d'Avignone, che havea nella sua persona, havendone prima che moresse renuntiato li sei d'Avignone a esso Pietro suo nepote, et da lui venduti per sostentare esso messer Mattheo suo zio, con la segurtà della sopraviventia di quaranta giorni, delli quali n'è vissuto tredeci, supplica la S^tà^ V. per li meriti di esso messer Mattheo, invecchiato et morto al servitio della Sede Apostolica, et per le fatiche ch'ha fatto et fa di continuo esso Pietro per essa libraria, nel scriver greco, senza alcuna provisione, et sopratutto per esser rimasto esso Pietro povero con il carico di doi sorelle et doi nepoti, vedove poverissime, che se degni per gratia ad esso Pietro che delli sudetti 14 luoghi almeno li sei del secondo d'Avignone, renuntiati et venduti, come è detto, restino ad esso Pietro, overo si degni la S. V. confirmare a esso Pietro la provisione camerale ch'havea il sudetto messer Mattheo, suo zio, come correttore della libraria Vaticana, secondo che V. B^ne^ ha già concesso in voce, per parola dell'Ill^mo^ signor Cardinale Sirleti, a favore di esso Pietro, per la remuneratione delle sudette fatiche che esso Pietro ha fatto et fa di continuo nel scriver greco per essa libraria, come è detto, senza alcuna provisione, et anco per la dedicatione che esso Pietro fa hora alla S. V. del Catachismo greco et del Concilio Tridentino tradotti in greco dal detto messer Mattheo, et di molte altre sue opere greche degne d'esser reposte nella libraria Vaticana, per poter sostentar se, et le sudette sue poverissime parenti. Che oltra che la S^tà^ V. farà opera conforme all'infinita pietà et liberalità sua, esso oratore con tutti li suoi pregaranno l'Omnipotente Iddio per la conservatione et prosperità di V. B^ne^. Alla quale baciano humilissimamente li S^mi^ Piedi.

Au dos: S. D. N.
Ser Pietro de Vari Greco, nepote
del q. M. Mattheo Greco

XI.

Fulvio Orsini au cardinal Farnèse, à Caprarola.

Ill^mo et R^mo S^r mio Col^mo

Diedi il *S. Damasceno* [1] al cardinale di Santa Severina [2] con quelli avvertimenti che V. S. Ill^ma mi diede. Mi dispiacque bene che 'l libro fosse sciolto et corroso nelle estremità, essendo di piu di 700 ó almeno 600 d'antichità, in carta pergameno di 204 carte, libro venerando et pretioso, si come l'istesso Car^le conobbe et hebbelo carissimo. Ma non è questo solo che hà bisogno del servitio, perche ne sono nella libraria di V. S. Ill^ma piu di cinquanta pezzi de libri della medesima qualita, che e una compassione a vederli, et in specie quelle epistole di S. Hieronimo scritte in letere maiuscole, che vale ducento pezzi d'oro per la sua bonta, stà sciolto senza coverta, dove meritaria con li altri esser ligato in cipresso et coverto et risarcito. Del che havend'io avvertito V. S. Ill^ma piu volte, hò voluto recordarglelo ancora in questa occasione. Il suddetto S^r Cardinale fece vedere l'indice de libri, quale io [*ho*] sottoscritto, da Hieronimo Mercuriale [3] et fra Onofrio [4], che me consegnorno li libri di V. S. Ill^ma, per suo ordine, pezzo per pezzo et in questa materia non s'è trovato altro. Ho comprate le medaglie che V. S. Ill^ma commanda per che il mandato sarria andato in

[1] Ce ms. n'est pas porté dans notre inventaire, qui fut fait peu après, en 1584. Il s'agit du ms. de la Bibl. de Naples, II. B. 16, de 205 folios, datant du XIII^e siècle, et dont la reliure est semblable à celle des autres mss. du cardinal, bien que ne portant pas son écu.

[2] Giulio Santorio.

[3] Jérôme Mercuriale, célèbre médecin du XVI^e s., qui soigna le cardinal à la fin de sa vie.

[4] Onofrio Panvinio. Voir sur lui l'étude de Ronchini dans les *Atti e memorie delle RR. Deputaz. di storia patria per le provincie Modenesi e Parmensi*, t. VI (1872), p. 207.

lungo per l'indispositione del S^{r} Ascanio Celso. Il vescovo della Ripa, vicario di S. Giovanni, m'ha dato il nome d'un medico che dice haver proposto a V. S. Ill^{ma}, che si chiama Daganello Daganelli dala Mandola nella Marca, che hoggi di legge in Macerata, condotto da quella communità, et lo propone come huomo di bontà et fede, rimettendosi circ'il valore all'informatione che V. S. Ill^{ma} ne pigliarà. Alla quale io humiliss^{te} bacio le mani. — Da Roma, à XXX di luglio 1580. — Di V. S. Ill^{ma} et R^{ma} obligatissimo servitore Fulvio Orsino.

XII.

Fulvio Orsini au cardinal Farnèse.

Ill^{mo} et R^{mo} S^{re}

Con questa serà un disegno [1] che io ho fatto fare dell'Hippodromo, il quale truovo che appresso Greci era quello istesso che appresso Romani il circo, donde Plutarche nelli *Problemi* chiama il circo Flaminio, ἱππόδρομος Φλαμίνιος [2]: et il circo Constantinopolitano, quale hà la forma istessa del circo Max^{o}, et è quasi integro, dalli scrittori è chiamato Hippodromo. Si che questo si può tenere per fermo che Hippodromo sià il medesimo che Circo, et

[1] Il serait intéressant de connaître le dessin de Fulvio Orsini. Le cardinal avait fait graver une trentaine d'années auparavant par Jean Bernardi de Castel Bolognese plusieurs médaillons de cristal pour la cassette qui est aujourd'hui au musée de Naples (n° 715). Les dessins en avaient été faits par Michel Ange et Perino del Vaga (Vasari, éd. Firenze, 1880, t. V, p. 373; cf. également lettre d'Annibal Caro, 4 fév. 1540, dans *Lettere del com. A. Caro raccolte da G. Bernardino Tomitano Opitergino* (1791), p. 13). Une de ces intailles représente précisément une *course de chars*, et porte cette devise: CIRCUS NOSTER ECCE ADEST POPULI VOLUPTAS. Une autre, qui témoigne de la même recherche archéologique, une *Naumachie* figurant la bataille de Salamine, avec cette inscription grecque: ΞΕΡΞΟΥ ΝΑΥΜΑΧΙΑ ΜΕΓΑΛΗ ΗΤΤΑ.

[2] *Aetia Romana.*

molti de latini hanno usurpato questa voce per l'istesso circo, come Martiale :

Pulvereumque fugax Hippodromon ungula pulsat [1].

Homero è il primo scrittore, appresso di chi sia nominato l'Hippodromo, del quale fà mentione nel XXIII dell'*I.* [2], nelli giochi che descrive per l'esequie di Hettore :

λᾶε δὲ τοῦ ἑκάτερθεν ἐρηρέδαται δύο λευκὼ
ἐν ξυνοχῇσιν ὁδοῦ, λεῖος δ'ἱππόδρομος ἀμφίς.

N'hanno poi fatta mentione li altri scrittori, di mano in mano, come Luciano nel *Nigrino* : καὶ τὰ θεατρα, καὶ τὸν ἱππόδρομον, καὶ τὰς τῶν ἡνιόχων εἰκονας.

E detto Hippodromo, ἀπο τὰς ἱπποδρομιας, cioè à cursu equorum, la quale ἱπποδρομία e detta da' Latini *Ludi curriles, circenses, certamen equestre* ..., *equiria*, et in altri modi, che tutti corrispondono alla ἱπποδρομία, della quale fà mentione Thucydide nel terzo : οἱ Ἀθηναῖοι τοτε τον ἀγῶνα ἐποιησαν καὶ ἱπποδρομιας, et Xenophonte : πολὺν οἶνον πιόντες ἐπ'αὐτοις, καὶ ἱπποδρομιαν ποιήσαντες [3], et Aristophane : ἱπποδρομίαν ἄξετε [4].

Ma appresso li Atheniesi non solo il luogo dove si facevano li giochi era detto ἱππόδρομος, ma la festa ancora istessa et ἱπποδρόμιος μήν, il mese nel quale li giochi se celebravano.

Che la forma del Hippodromo fosse la istessa che quella del Circo si cava da molti luochi et specialmente da quello che scrive Pietro Gillio [5] dell'Hippodromo o vero circo de Constantinopoli. Credo bene che appresso de Greci l'Hippodromo non servisse à tanti giochi a quali il circo, et specialmento il Maximo in Roma, dove si fa-

[1] Livre XII, épigr. 1..
[2] *Iliade*, XXIII, 329-330.
[3] *Helléniques*, III, 2, 5.
[4] *Eirene*, vers 899.
[5] P. Gyllii. *De topografia Constantinopoleos et de illius antiquitatibus libri quatuor* (Lyon, 1561).

cevano cinque giochi, ma serviva solo per il corso de cavalli, et per le giostre, et per la esercitatione ancora de giovini, della quale pare che faccia mentione Virgilio nel VII dell'*Eneade*:

Ante urbem pueri et primaevo flore inventus
Exercentur equis, domitantque in pulvere currus.

Et era circumdato questo Hippodromo hora de muri et hora de bussi, platani et cypressi, nella forma che hò detto del circo.

Che è quanto hò potuto cavare dalli scrittori antichi in questa materia, non havendone scritto li moderni, et in Roma non essendoi hoggidì, come V. S. Illustrissima sà, con chi conferire queste cose. Se non sarà quello che V. S. Ill^ma^ desidera, la supplico ordinarmi de novo quello che havrò da cercare. Con che humilissimamente le bacio le mani. Da Roma, à VIII d'agosto 1576. — Obligatissimo servitore Ful. Or^no^.

II.

La maison du cardinal Farnèse en 1554.

Le « role » de la maison d'Alexandre Farnèse que nous publions ci-dessous se trouve à l'Archive d'état de Naples, dans la section si riche des *Carte Farnesiane* (fascio 400)[1]. La date en est intéressante. Depuis 1552, le cardinal, après quelques démêlés avec Jules III au sujet du duché de Parme et un assez long exil, était bien en cour. La guerre de Parme s'était terminée par la victoire du roi de France, au grand profit de la famille Farnèse remise en possession du duché[2]. Alexandre, rentré en triom-

[1] Ce fascio contient également un rôle datant de la fin de la vie du cardinal.

[2] Cf. L. Romier, *Les premiers représentants de la France au palais Farnese* (1553), dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXXI (1911), p. 11.

phateur à Rome, avait vu tout le peuple, abandonnant ses travaux, se porter au devant du cortège qui l'accompagnait au palais du Souverain Pontife. A la fin de cette même année, il accomplissait le voyage de France : durant le long séjour qu'il y fit, par son habileté comme par les séductions de sa nature, il conquérait les ministres et les dames de la cour, tandis que son frère, Horace, duc de Castro, épousait Diane de France, la fille du roi. Il était à l'époque la plus brillante de sa vie : jeune et magnifique, il voyait l'argent couler à flots de ses nombreux bénéfices de France et d'Italie.

Cette liste de sa « famille » donne l'état de sa maison à son retour de France [1]. Elle dut subir alors une réorganisation dont le rôle, daté du 1er août 1554, est en quelque sorte le compte-rendu. Au palais Farnèse, le cardinal Alexandre était le chef de famille, son frère Ranuce, cardinal de Saint-Ange, n'ayant alors que vingt-quatre ans. Mais si certains personnages, comme Fulvio Orsini, comptent déjà à l'effectif de sa maison, il semble qu'ils fussent néanmoins attachés plus spécialement à la personne de son frère. On sait en effet qu'à cette date Fulvio était bibliothécaire de Ranuce [2].

La « famille » du cardinal, sans compter vingt et une personnes mortes après le pontificat de Paul III (1550), ne comprend pas moins de 183 personnages, outre les serviteurs qui leur sont attachés, ou, pour employer les termes du rôle, 314 bouches [3].

[1] Le cardinal avait séjourné en France et en Avignon de la fin de l'année 1552 au milieu de 1554 ; il était rentré à Rome dans les premiers jours de juillet 1554.

[2] P. de Nolhac, *La bibliothèque de F. Orsini*, p. 9. Fulvio ne devint bibliothécaire d'Alexandre qu'en 1565, à la mort de Ranuce.

[3] Le total donné par le rôle est quelque peu différent. L'auteur du rôle a en effet fait un décompte, qui nous semble fantaisiste, par lequel il arrive au chiffre de 305 bouches (1ère liste 184 ; 2e liste 50 ; 3e liste 60 ; Titio 3 = ce qui ferait en réalité 297).

Ce n'est point le lieu de faire une étude détaillée de chacun de ceux-ci. On a vu ci-dessus, à propos de la bibliothèque grecque du cardinal, de quel cercle d'humanistes il était entouré : c'est évidemment la partie la plus intéressante de sa cour. Nous ne pouvons mieux faire, pour illustrer cette nomenclature, que de renvoyer à l'intéressante préface, dont Pierre Devaris fit précéder l'ouvrage posthume de son oncle, le « *Liber de graecae linguae particulis* »[1]. Pierre Devaris avait connu la cour du cardinal au temps de sa splendeur. Mais son épitre dédicatoire, évoquant le souvenir de celui qu'il glorifie, résonne pour nous comme un éloge funèbre, tant sa date est rapprochée de celle de sa mort! Moins d'un an après, en effet, le 2 mars 1589, disparaissait Alexandre Farnèse, ce cardinal qui avait eu la passion de construire et qui voulut être enseveli au Gesù, qu'il avait fondée, sous une simple dalle de porphyre...

Pierre Devaris ne peut s'empêcher, dans son enthousiasme, d'appeler le Palais un Parnasse ou un Pinde. On y rencontrait une

[1] L'ouvrage parut à Rome en 1588. — On trouvera cette préface dans Legrand, *Bibliographie hellénique*, t. II, pp. 52-60. En voici un extrait : « Ubi enim nisi domi tuae, Pater amplissime (ut a Poetica incipiam facultate), velut in Pindo aliquo monte vel Parnasso, Franciscus Maria Molza, Laurentius Gambarus, Bernardus Cappellus, aliiq. permulti poetae nostra aetate praestantissimi floruerunt? Ubi umquam plures, quam domi tuae aut eloquentiae laude, aut variarum, pulcherrimarumq. rerum cognitione praestantes? Ex quibus si Romulum Amasaeum, Annibalem Carum, Carolum Gualteruccium, Fulvium Ursinum (cuius mentio nobis erit alias infra non sine laude ipsi debita facienda), Guidum Lolgium, Antonium Aelium Episcopum, deinde Polensem, alterum item Antonium Aelium Mirandulanum, qui Cassertae item est postea praefectus Episcopus, Ioannem Baptistam Possevinum, Hieronymum Mercurialem nostra aetate medicum celeberrimum: si vel hos, inquam, (ut caeteros quamplurimos taceam), proferre velim, nemo, ut opinor, erit, cui fuerit horum eruditio, vel consuetudine familiari nos possit vel temeritatis accusare... ». Il cite ensuite Bernardin Maffei et Ardinghelli, Marcel Cervin et Facchinetti « qui cum primum Romam venit in tuorum numero domesticorum cum summa laude versatus est » (*Matthaei Devarii liber de graecae linguae particulis. Ad Alexandrum Farnesium Cardinalem S. R. E. Vice cancellarium*. Romae, ap. Fr. Zannettum, 1588).

pléiade de poètes, Bembo, della Casa, Benedetto Varchi, Lorenzo Gambara, Giovanni Francesco Leone, Molza, Bernardo Capello... Plus loin, il compare la demeure du cardinal à un cheval de Troie, des entrailles duquel sortirent tant d'évêques ou de cardinaux, lumières de la République chrétienne, et deux pontifes, Marcel Cervin et Antoine Facchinetti, Marcel II et Innocent IX.

A côté de lettrés, la cour du cardinal Farnèse comptait tous ceux dont les exigences princières cherchaient la société, des banquiers, les frères Nasi, israélites florentins attachés à la banque Gadagne [1], et chargés des affaires financières du cardinal en France ; des compositeurs de musique, parmi lesquels il est intéressant de noter la présence d'un élève du maître flamand Willaert, le limousin Léonard Barré (*M. Leonardo*) [2], qui avait été chanteur à la chapelle pontificale de 1537 à 1552 et qui semble à cette date avoir quitté le service du pape ; enfin des artistes, tels le miniaturiste Clovio (*M. Giulio miniatore*), Alexandre Cesati (*Alexandro greco*) [3], et peut-être le Primatice (*Il Bologna*) [4], que l'on ne s'étonnerait point d'y voir, lui qui a si justement été défini « le peintre des humanistes » [5].

Les fonctions plus humbles de la maison et de la table sont largement représentées par les *scopatori*, *scalci et sottoscalci*, *bottiglieri*, *cuoci*, le *trinciante* et le *credenziero* etc., qui voisinent avec les officiers employés à la cour de France et à la légation d'Avignon. Parmi ceux-ci notons le capitaine Ugolin et le capitaine de Mornas, dont on retrouve souvent le nom dans la correspondance politique du cardinal, M. de la Barthelasse et Antoine de Gouges

[1] Voir sur eux L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion*. I. *Henri II et l'Italie*, p. 144.

[2] J. Combarieu, *Histoire de la musique*, t. I, p. 513.

[3] Sur Clovio et Cesati voir *supra* I, *La bibl. grecque du cardinal*.

[4] Plusieurs personnages furent désignés sous ce nom, par exemple, un charpentier, Girolamo en 1545 (Rodocanachi, *Le château Saint-Ange*, p. 147) ; il semble qu'il faille voir ici le Primatice, qu'on appelait communément ainsi.

[5] L. Dimier, *Le Primatice*, p. 106.

(*M. di Gugia*), et ses lieutenants dans le comtat Venaissin, Jacques-Marie Sala, représentant du legat en Avignon, puis vice-légat, Antonio Jacomello, Gio. Francesco Leone, et le bolonais Gio. Ant. Facchinetti, le futur Innocent IX, que la confiance du cardinal avait investi par deux fois du vicariat général de son archevêché d'Avignon [1].

Rôle de la maison du cardinal en 1554.

I. *Rotolo de' famigliari presenti dell'Ill^mo et R^mo Car^le Farnese, fatto questo di primo d'agosto 1554.*

Il R^mo	Bocche 1	M. Thomaso Thomasi	B. 2
Mons. di Pola	B. 4	M. Pietro Filippo	B. 2
Mons. del Giglio	B. 3	M. Francesco Calvi	B. 2
M. Curtio, maggiordomo	B. 4	Rodomonte	B. 2
S.^r abbate Bufalino	B. 3	M. Battista Arrivaben	B. 2
S.^r Germanico	B. 3	M. Posthumo	B. 2
S.^r Sforza della Torre	B. 4	(M. Silvio Lolli) [2]	(B. 2)
Secretaria		*Auditori*	
M. Giuliano Ardinghelli	B. 3	M. Gio. Antonio Facchinetto	B. 3
Mons.^r le Recevidor	B. 3	M. Melchior de Valerii	B. 2
Mons.^r di Gugia	B. 2	*Medici*	
M. Mario Leone	B. 1	M. Gio. Vincentio	B. 3
(M. Francesco Gerardini) [2]	(B. 3)	*Capellani*	
Camerieri		M. Bellisario Maris	B. 2
M. Ascanio Celso	B. 3	M. Antonio Jacomelli	B. 2
S.^r Fabio Orsino	B. 2		
M. Lorenzo Amadeis	B. 2		

[1] En 1535-6, et en 1548-1550. Il fut dans la suite évêque de Bologne, avant d'être élu pape en 1591. Voir sur lui la préface de P. Devaris, citée *supra*.

[2] Il est porté dans la liste II.

M. Michele da Como B. 2
M. Antonio Cerruto B. 2

Portieri

....

Gentilhuomini

Il S. Rodrigo Raglion B. 2
Mons.r della Bertolaccia B. 2
Mons.r Prevosto di San Pol B. 2
M. Giulio della Croce B. 2
M. Faudosio Malnipote B. 2
M. Vincentio Marcone B. 1
M. Giulio Speranzini B. 1
M. Giuliano Celio B. 1
M. Antico B. 1
M. Pietro Pauolo da Piperno B. 1
M. Pauolo Lilio B. 1
Cap.n Bartholomeo B. 4
M. Benigno Cacciati B. 2
M. Alfonso Alveres Portughese B. 1
M. Giacovo, gia credenziero B. 2
La Valle, forriero B. 2

Virtuosi

M. Gio. Battista Siciliano[1] B. 2

Ufficiali

M. Agolante, scalco B. 3
Cap.n di Mornàs B. 3
M. Vincentio, trinciante B. 2
M. Hieronimo, compotista B. 3
M. Aurelio, guardarobba B. 2
M. Scipione Bassanello, sottoscalco B. 2
M. Pietro, spenditore B. 2
M. Giovanni Schertinio, soprastante B. 2
M. Marcantonio, armaruolo B. 1
M. Galeazzo et M. Bernardino, barbieri B. 2
M. Berardino da Canino, portinaro B. 1
Il Venetiano, scopator secreto B. 1
Matteo, scopator comune ajutante B. 2
M. Vittoria B. 1
Lavandara comune B. 1
Gio. Canathieri B. 1
(M. Marcello Impo)[2] (B. 2)
(Olivero Brachieri)[3] (B. 1)

Stalla

Il s.r Prospero, cavallerizzo B. 3
Gian, baccalaro B. 1
Gian de Lilla, Girardo, Marino, Provenzale, Gian Gianni, famigli di stalla B. 6

Giardinieri

Bertino, Don Guido, giardinieri B. 2

[1] *A la suite* M. Leonardo musico *barré* (il est porté au § II).
[2] Il est porté dans la liste II (Marcello Impio?).
[3] Même observation que ci-dessus.

Giacomino dalle Spalliere el prete B. 1

Credenza

Bologna et Jecco | credentieri B. 2

Agiutanti di credenza B. 2

Despensa

Claudio, despensiero B. 1

Francesco, agiutante di dispensa B. 1

Bottiglieria

Gallina et Menico da Graduli | bottiglieri B. 2

Agiutante B. 1

Cantina

Valentino Canavaro B. 1

Falzina B. 1

Agiutante B. 1

Tinello

Don Claudio, scalco B. 1

Vincentio, trinciante B. 1

Fantasia Pietro Stagnieri (Savoia)[1] | agiutanti B. 2 ....

Cucina

M.° Francesco, cuoco secreto B. 1

Pottaggieri B. 2

Barbon della cucina B. 1

M. Profilio, cuoco comune B. 2

Guattari di cucina B. 4

Pasticcieri B. 1

Paggi

Gio. Battista Piacentino B. 1

Marco Parmigiano B. 1

Francesco Reale Spoletino B. 1

Carlo B. 1

Baroncino B. 1[2]

Lacchè

Turs B. 1

Normando B. 1

Gianni B. 1

Vaschi tre B. 3

Parafrenieri

Bernardo B. 1

Alessandro B. 1

Nicco B. 1

Gian da Nivella B. 1

Baldassaro B. 1

Pauolo, cocchiero B. 1

Pitigian B. 1

(Carlino) (B. 1)[3]

Antonio Franzesi B. 1

Mulattieri

Stefano Matteo | mulattieri B. 2

L'acquaruolo B. 1

Gianni, carrattiero B. 1

[1] Même observation que ci-dessus.

[2] *A la suite* Vitale Camori B. 1 *barc.*

[3] Porté dans le § II.

II. *Rotolo de' familiari dell'Ill.mo et R.mo Farnese che sono in viaggio.*

Mons. di Caserta	B. 4	M. Angelo Perozzi	B. 2
S. Fulvio Orsino	B. 4	M. Gio. Greco, scrittore	B. 2
Conte Panolo Vogadro	B. 3	M. Leonardo, musico	B. 2
S. Eucherio	B. 4	M. Alessandro Greco	B. 2
M. Annibal Caro	B. 2	M. Giulio, miniatore	B. 2
M. Francesco Girardini	B. 2	M. Ettore, organista	B. 1
M. Fabio Beninbene	B. 2	M. Angelo Voglia	B. 2
M. Estor Paliotti	B. 2	Oliviero Bracchiero	B. 1
M. Marcello Impio	B. 2	M. Guglielmo, maestro di stalla	B. 2
M. Marcello Gargano	B. 2		
M. Silvio Lolli	B. 2	Giovanni da Savoia	B. 1
M. Giacomo da Perugia	B. 2	Carlino	B. 1
M. Gio. Maria da Milano	B. 1	M. Fabricio, dentici	B. 2

III. *Rotolo de' familiari absenti che possono venir' volendo.*

Mons. Tholomei	B. 4	M. Antonio Amidano	B. 2
Mons. di Bitonto	B. 4	M. Andrea Portughese	B. 1
Mons. di Sala	B. 4	M. Gio. Andrea da Sutri	B. 2
M. Bernardo Cappello	B. 3	M. Oratio Baglione	B. 1
M. Gio. Francesco Leoni	B. 2	M. Antonio Piaden	B. 1
M. Alessandro Guarnelli	B. 1	M. Remigio, medico	B. 3
M. Marcello Alfano	B. 2	M. Gio. Battista Vitale	B. 2
M. Scipione Bozzuto	B. 2	M. Cesare Villano	B. 2
Conte Oliviero	B. 2	M. Francesco Frabaccio	B. 2
M. Baccio Nasi	B. 2	M. Pasquino, guardarobba	B. 1
M. Francesco Nasi	B. 2	M. Hieronimo, despensiero	B. 1
M. Gio. Battista Rotolo, capellano	B. 2	M. Giannes, bottigliero	B. 1
		Il cavalier Gambaro	B. 2
M. Pietro Cania	B. 2	Il S.r Thoarre	B. 2
M. Francesco Davila	B. 2	Agostino	B. 1
M. Nicolo Seghizza	B. 2	Il Bologna	B. 1
M. Lorenso Bologna	B. 2	Nicolo, scopator secreto	B. 1

Medrano	B. 1	M. Guido Lolli, segretario	B. 2
Corsetto	B. 1	M. Francesco Cappello	B. 1
M. Matteo Greco	B. 2		
M. Pietro Greco, suo nipote	B. 1	*Molossi*	n. 4
		Brachi	n.° 4

IV. *Famdiari dell'Ill.mo et R.mo Farnese qui morti doppo la morte della felice mem. di Paulo PP. III° sono a questo di primo d'agosto MDLIIII.*

Mons. Jovio		M. Spadaccino	
Romolo Amaseo		Giannino da Castro	
Conte Campeggio		Simon Cavadaro	
Cavalier Ugolino		M.° Negrino et	cuochi
S.r Gio. Antonio Carrafa		M.° Cecchino	
Don Camillo		Gio. Maria	
Il provosto Boiardo		Bassano	
M. Ottaviano Secchi		Moretto Camellaro	
M. Gandolfo da Modena		Romi	
M. Perino, sonatore		Lopes	
M. Gio. Antonio Pelliccia			

V. M. Titio, maestro di casa Bocche 3.

(Archive d'État de Naples, *Parma et Roma*, fascio 400).

(*A suivre*).

Fernand Benoit.

[1] Paul III mourut le 10 novembre 1550.

CORRECTION
À *EPHEMERIS EPIGRAPHICA*, VIII, n. 632

Dans le Musée Municipal de Terracine figure une dédicace isiaque dont la lecture peut donner lieu à quelques restitutions. Il s'agit d'un autel en marbre de $0^{m},88$ de hauteur et de $0^{m},43$ de largeur. La forme en est très banale: le cippe proprement dit repose sur une base moulurée et supporte une tablette également ornée de moulures. Sur les faces latérales sont représentés: à droite, une *patera*, à gauche, un *urceus*. Sur la face antérieure figure une inscription qui a été publiée déjà dans l'*Ephemeris Epigraphica* [1] sous la forme suivante:

ISI RESTITVTRI
L · TERENTIVS
STEPHANVS
AVG ARAS ET
ORO VM · PEC
NIA · SVA · D · D · ET
EX · P ·
D

Isi(di) restitutri(ci) L(ucius) Terentius Stephanus Aug(ustalis) aras et | Oro[logi]um pec(u)[n]ia sua d(onum) d(edit) et... ex p(?)... | d.

[1] *Eph. Epigr.*, VIII, p. 156, n. 632.

La lecture *orologium* à la cinquième ligne de l'inscription est une restitution de Mommsen. De prime abord elle paraît difficilement acceptable, sinon pour le sens, du moins à cause de l'impossibilité de faire tenir les deux syllabes *logi* que Mommsen rétablit, dans l'intervalle laissé en blanc par les éditeurs de l'*Ephemeris Epigraphica* entre *oro* et *om*.

Un examen attentif de l'inscription, examen fait sur l'autel lui-même et, à cause des conditions défectueuses où il se trouve placé, poursuivi sur un estempage, permet de lire à la ligne 5 : DRO au lieu de ORO et de rétablir un M dans la lacune, ce qui donne DROMVM.

La ligne 7 de l'inscription dans l'*Ephemeris* ne correspond en aucune façon à la réalité. Une ligne entière a été supprimée que nous essaierons, dans la mesure où le texte nous le permettra, de rétablir.

Les lignes 7 et 8 dans l'*Ephemeris* donnent des fragments très incomplets de la ligne 8 de l'original et celui-ci offre en outre une ligne 9 qui a disparu complètement dans l'édition.

Les quatre premières lignes de l'inscription, très nettement conservées sur l'autel et de fort bonne gravure d'ailleurs, en lettres de 44 mm. de haut, ne présentent aucune difficulté et il faut bien lire :

Isidi restitutrici Lucius Terentius Stephanus Augustalis aras et...

La cinquième ligne toute mutilée permet de lire néanmoins le mot : *dromum*. Nous reviendrons tout à l'heure sur l'interprétation de notre texte. Pour le moment, il nous suffit de l'établir.

La cinquième ligne se termine par : *pecu*... et il n'est pas besoin comme le font les éditeurs de l'*Ephemeris* de rétablir l'*u*, qui figure sur l'inscription, mais de dimension réduite et à l'intérieur du C.

La sixième ligne donne la fin du mot précédent... *nia*. L'*n* peut se lire bien que fort endommagé, puis on lit : *sua. d. d. et*...

La septième ligne qui disparaît dans l'*Ephemeris* et la huitième mal reproduite sont cependant fort suggestives. Les voici telles qu'elles peuvent être lues sur l'inscription :

AI \G ı ı S ITAP
SER EX D · D ·

Le mauvais état de la pierre qui est profondément engravée ne permet pas d'en lire davantage. Une restitution n'est possible que par une interprétation du texte. POSER est mis évidemment pour *posuer(unt)*, la chute de l'*u* voyelle devant une autre voyelle étant un phénomène assez courant pour qu'il n'y ait pas lieu de supposer une erreur du lapicide. Ce pluriel (*posuerunt*) nous oblige à chercher dans la ligne 7 la mention d'un sujet autre que L. Terentius Stephanus et qui, au pluriel lui-même, ou bien se joignant à Terentius puisse justifier le pluriel du verbe. Nous avons été conduits ainsi à lire sous les lettres et fragments de la ligne 7 : AI \G ı ı S le mot ANXORATES qui nous évoque la population d'Anxur recevant le don de Terentius et en prenant possession par un acte officiel, car la ligne 8 se termine par : EX · D · D · *ex decreto decurionum*.

L'inscription pourrait s'arrêter là et ce fut sans doute l'avis des éditeurs de l'*Ephemeris* qui ne donnent à leur huitième ligne qu'un D emprunté sans aucun doute à la ligne précédente. En réalité sur l'autel figure une neuvième ligne, très mutilée, de gravure mauvaise au surplus, et dont la lecture est conjecturale. La voici telle qu'elle se présente à l'examen :

ET POS⁻ VM

POS est certain par une lecture directe. L'espace qui suit et qui peut renfermer trois lettres est, malheureusement, très abîmé. Après

l'S, il subsiste une barre horizontale, reste d'un T ; VM est sûr. Nous proposons de completer comme ceci le mot mutilé : POSTICVM, et l'inscription se présenterait ainsi :

ISI RESTITVTRI
L TERENTIVS
STEPHANVS
AVG · ARAS ET
DROMVM PECV
NIA SVA D · D · ET
ANXOraTES ITA P
SER EX D · D ·
ET POSTicVM

Isi(di) Restitutrice L(ucius) Terentius Stephanus Augustalis aras et | dromum pecu|nia sua d(onum) d(edit) et | Anxorates ita po|s[u]er(unt) ex d(ecreto) d(ecurionum) | et pos[tic]um.

Le sens général du texte est clair : il s'agit du don fait à Isis Restitutrix de différents objets ou édifices, don accompli par un particulier et dont toute la cité doit profiter. Il n'est donc pas impossible de voir là, étant donné le titre d'Augustalis que porte le donateur, une de ces générosités auxquelles étaient soumis les personnages nommés Augustales. En plus de la somme honoraire fixée d'avance et que payait le nouveau membre de la corporation, il n'était pas rare, que par une générosité spontanée, ou, au besoin, provoquée par ses concitoyens, *petente populo* [1], il ne fit construire des édifices d'utilité publique ou d'agrément, ou bien ne fit procéder à des distributions de vin, de gâteaux, à des jeux. Comme la plupart des Augustales, L. Terentius Stephanus est un affranchi et il est

[1] *C. I. L.*, II, 2100.

possible de voir en lui un de ces affranchis grecs qui, sous l'empire, s'étaient enrichis dans le commerce ou l'industrie. Sous la forme latine du *cognomen* Stephanus se dissimule mal un nom grec et c'est, sans doute, par un affranchissement que ce Stephanos est entré dans la gens Terentia. Le fait même qu'il est Augustalis est une preuve de plus de sa qualité d'affranchi. Ces fonctions n'étaient-elles pas recherchées surtout par cette catégorie de gens actifs, entreprenants, laborieux qui, écartés des honneurs municipaux, pouvaient grâce à elles, effacer dans une certaine mesure le déshonneur d'être sortir des rangs des esclaves? L'accès au collège des Augustales ne représentait-il pas, selon une inscription d'Espagne, les plus hauts honneurs auxquels peut atteindre un affranchi? [1] Et il n'est pas sans intérêt de remarquer que L. Terentius est sans doute un grec d'origine, car dans une certaine mesure, cela nous éclaircira sur la nature du don qu'il a fait à ses concitoyens. L. Terentius, est-il dit, sur l'inscription, fait don à Isis d'autels et d'un *dromus*. Le mot ne se rencontre pas en latin et paraît bien transcrit directement du grec δρόμος. Epigraphiquement on rencontre *dromi*, mais dans une inscription de Tibur que Mommsen, à très juste titre semble-t-il, range parmi ses apocryphes. Il y est fait mention d'un *procurator dromi*. Mais si dromus n'existe pas, *hypodromus* se trouve chez Pline [2] et chez Sidoine [3] où le sens n'est pas douteux de promenade couverte. Le sens du mot grec δρόμος peut d'ailleurs nous éclairer. Etymologiquement δρόμος signifie : lieu où l'on court, et il est pris fréquemment dans ce sens chez les poètes [4]. C'est la piste où s'élancent les chars, où s'entraînent les coureurs et, d'après Tite-Live [5], il y avait à Sparte un *dromos* qui était une sorte de

[1] *C. I. L.*, II, 1944. « Omnibus honoribus quos libertini gerere potuerunt honoratus ».

[2] Pline, 5, ep. 6.

[3] Sidoine, 2, ep. 2.

[4] Homère, *Odyssée*, IV, 605. — Sophocle, *Electre*, 713.

[5] Tite-Live, XXXIV, 27.

terrain de manœuvres. Chez les prosateurs, et en particulier chez Platon [1], δρόμος signifie simplement lieu de promenade et, pour désigner une promenade couverte, c'est-à-dire un *hypodromus*, Platon emploie l'expression κατάστεγον δρόμον [2]. Mais il y a mieux : décrivant les anciens temples de l'Égypte, Strabon écrit : « A l'entrée de l'enceinte sacrée se trouve une avenue pavée en pierre, large d'un plèthre environ et plutôt moins que plus, et trois ou quatre fois plus longue et même quelquefois davantage. On appelle cette avenue le « dromos ». Comme dit Callimaque : « C'est le dromos sacré d'Anubis ». Avec des dimensions variables, ce dromos, dit encore Strabon, se retrouve dans tous les temples égyptiens » [3]. Qu'y a-t-il donc de surprenant à ce qu'un édifice consacré à Isis conserve le nom sous lequel il était connu dans le pays d'origine de la divinité ? Parlant grec en latin Stephanus a offert à la divinité égyptienne un *dromus*, c'est-à-dire une avenue, peut-être pavée, qui, de même que le dromos d'Hiéropolis était bordé de sphinx [4], était peut-être bordée d'autels (*aras et dromum*), et sur laquelle un des rites principaux du culte isiaque, les processions, pouvait se dérouler : C'était le 5 mars, la procession du *navigium Isidis* dont Apulée nous donne une si jolie description dans le XIe livre des Métamorphoses [5] et qui fêtait solennellement l'ouverture de la mer. C'étaient aussi du 12 au 14 novembre les fêtes de la Passion et de l'Invention d'Osiris.

[1] Platon, *Théétète*, p. 144, C.

[2] Platon, *Euthydème*, 273, A. « Εἰσελθόντες δὲ περιεπατείτην ἐν τῷ καταστέγῳ δρόμῳ, καὶ οὔπω τούτω δύ' ἢ τρεῖς δρόμους περιεληλυθότε ἤστην ».

[3] Strabon, XVIII, C. 805. Les dimensions indiquées ici représentent 30 mètres de largeur environ et 90 mètres de longueur. « Κατὰ τὴν εἰσβολὴν τὴν εἰς τὸ τέμενος λιθόστρωτόν ἐστιν ἔδαφος, πλάτος μὲν ὅσον πλεθριαῖον ἢ καὶ ἔλαττον, μῆκος δὲ καὶ τριπλάσιον καὶ τετραπλάσιον, ἔστιν ὅπου καὶ μεῖζον· καλεῖται δὲ τοῦτο δρόμος, καθάπερ Καλλίμαχος εἴρηκεν « ὁ δρόμος ἱερὸς οὗτος Ἀνούβιδος ». Le *dromos* du Sérapeion de Délos a été décrit par Pierre Roussel, *Les cultes égyptiens à Délos*, Nancy, 1916, p. 51. Cf. les mentions du *dromos* dans l'épigraphie délienne, *ibid.*, p. 222.

[4] Strabon, *loc. cit.*

[5] Apulée, *Metam.*, XI, 1-7 et 18-30.

où, de nouveau, les isiaques se livraient à des manifestations d'abord funèbres, puis éclatantes d'allégresse [1]. Quoi qu'il en soit, que nous adoptions le sens de promenade publique ou d'espace en quelque sorte consacré, entourant des autels ou bordé par eux, il nous est bien difficile, par la simple lecture de cette inscription de nous faire une idée de la magnificence du don fait à la ville de Terracine par Terentius Stephanus. Ce présent devait avoir cependant une certaine importance si, du moins, nous en jugeons par les mots qui marquent la prise de possession par la ville: « Les Anxorates les ont établis ainsi (les autels et le dromus) par décret des décurions ».

Mais plus encore que la formule qui, somme toute, est banale et qui n'a d'autre intérêt que de nous prouver que la générosité du donateur s'adresse à l'ensemble de ses concitoyens et que l'*ordo decurionum* a accepté le don après délibération, ce qui est digne de remarque, c'est le nom sous lequel sont désignés les habitants: Anxorates, les habitants d'Anxur. C'est la première fois que se rencontre sur un document épigraphique ou dans un texte historique le nom d'Anxorates pour désigner les habitants de Terracine, de l'antique cité des Volsques, Anxur, de la Colonia Anxurnas de la République [2]. Anxurnas, chez Tite-Live [3], Anxurus, chez Virgile [4], qui est l'épithète de Jupiter, Axoranus (Ti. Claudius Axoranus) sur l'inscription des colons de Terracine [5], telles sont les formes connues. L'ethnique Anxoras est cependant formé très régulièrement sur Anxur, ou mieux sur Ἀγξωρ, le nom grec de Terracine [6], si

[1] Pour tout ce qui concerne le culte d'Isis, je me suis inspiré de l'ouvrage de M. Lafaye sur le *Culte des divinités Alexandrines hors de l'Egypte* et de l'excellent article donné par le même auteur dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg et Saglio, v. Isis.

[2] La Blanchère, *Terracine. Essai d'histoire locale*, ch. IV, p. 45.

[3] Tite-Live, XXVII, 38, 4.

[4] Virgile, *Eneide*, 7, 799.

[5] *C. I. L.*, X, 6331.

[6] Diodore de Sicile, 14, 16, 5.

plus simplement encore on ne veut pas admettre une confusion si fréquente en épigraphie entre O et V, qui de Saturnina fait Saturnina et Canoleius de Canuleius. Et les deux hypothèses se présentent ou d'un nom formé à la grecque, ce qui confirmerait ce que nous disions précédemment à propos de *dromus*, ou bien d'une affectation d'archaïsme qui redonnait aux Terraciniens de l'époque impériale le nom de leurs ancêtres Volsques. Quelle que soit l'hypothèse adoptée, il est intéressant de rencontrer l'existence d'une forme d'ethnique en *as*, *atis*, formée directement sur le radical Anxur, comme Ardeas était formé sur Ardée, Antias, sur Antium, et cela pourrait confirmer une leçon de Madwig dans le texte de Tite Live où il est question du peuple d'Anxur [1]. Les éditions de Tite-Live donnent pour la plupart : « Ea die ad Senatum hi populi venerunt. Ostiensis, Alsiensis, Antias, Anxurnas, etc.... ». Madwig adopte Anxuras en signalant que Anxurnas est la leçon des manuscrits les plus récents. Notre exemple épigraphique pourrait lui donner raison. C'est en tout cas, la première inscription de l'époque impériale où figure le nom d'Anxur, qui partout ailleurs a disparu remplacé par Tarracina ou mieux Tarricina [2].

Notre texte, une fois rétabli, n'offrait pas jusqu'ici de difficultés insurmontables, et permettait des interprétations somme toute peu aventureuses. Nous n'oserions pas en dire autant de la fin de l'inscription et c'est sous toutes réserves que nous proposons une interprétation du mot que nous avons cru pouvoir rétablir.

Nous voulons parler de la neuvième ligne de l'inscription où nous lisons : *et pos*[*tic*]*am*.

Il semble tout d'abord que cela ait été ajouté après coup, la formule *ex decreto decurionum* terminant très normalement la donation et l'installation des *aras* et du *dromus*. Il semble que la gravure soit moins bonne que dans le reste de l'inscription et les

[1] Tite-Live, *loc. cit.*

[2] La Blanchère, *op. cit.*

lettres en tout cas sont plus petites. Mais en supposant que ce soit une mention ajoutée après coup, de quoi peut-il s'agir? *Posticum* [1] signifie : ce qui est en retrait, dans la partie postérieure d'un édifice. De là, chez Horace [2] le sens de porte de derrière. Par extension, *posticum* a signifié les chambres situées en retrait dans la maison, à l'écart, et enfin, chez Lucilius [3], il a pris le sens de latrines, comme nous voyons chez Montaigne [4] le mot « retrait » prendre cette signification et en italien le mot « cesso ». Pourrait-on supposer alors que dans le voisinage du *dromus*, Terentius a fait construire des latrines publiques?

Si étrange que cela puisse paraître au premier abord nous irions même jusqu'à dire que dans l'inscription elle-même se trouve une indication en faveur de cette hypothèse. Elle nous est fournie par la divinité à qui Terentius fait sa dédicace : Isis Restitutrix.

Isis est par excellence la divinité bienfaisante qui écarte des hommes, lorsqu'ils mettent en elle leur confiance, le mal physique et le mal moral. Pour cette raison elle est la Déesse de la Santé, et reçoit en grec les épithètes de σώτειρα, ἐπήκοος, en latin *sospitatrix*, *restitutrix salutis*, ou comme dans l'inscription qui nous occupe *restitutrix* tout court, c'est-à-dire, Isis qui redonne la santé, qui rétablit le malade [5]. Or, il se trouve que cette épithète de *restitutrix* a été jointe aussi à la Fortune [6], avec qui Isis, surtout sous l'Empire, a été très souvent identifiée, lorsque la Fortune, souveraine dispensatrice des biens de ce monde est devenue l'objet d'un culte universel. L'identification fut si étroite qu'il se créa une

[1] Vitruve, 3, 1.

[2] Horace, *Ep.* I, 5, 31. Atria servantem postico falle clientem.

[3] Lucilius, *Satir. reliquia*, ed. Müller, liv. VIII, frag. IX.

[4] Montaigne, *Essais*, I, 249. III, 289.

[5] Cf. en particulier *Eph. ep.*, VII, 1194. A Ostie, une dédicace à Isis « reginae restitutrici salutis meae ».

[6] *Notizie degli Scavi*, 1888, p. 391. *Deae Fortunae restitutrici*...

sorte de divinité mixte, ayant les attributs de l'une et de l'autre et appelée Isis-Tyche, ou mieux Isi-Tyche [1].

La Fortune, comme Isis, a, entre autres rôles, celui de rendre la santé ou du moins de veiller au bien-être physique de ses adorateurs. Aussi bien la voyons-nous parfois honorée sous des formes et en des places qui ne sont pas sans nous surprendre. Nous voulons faire allusion ici à la dédicace à la Fortune qui se trouve à Ostie dans le ... *posticum* de la caserne des Vigiles. M. J. Carcopino, dans un article du *Journal des Savants* (année 1911, p. 456) relatant la découverte de cet ex-voto à la Fortune Sainte a montré que le passage de Clément d'Alexandrie où il est dit que « les Romains placent la Fortune, qu'il considèrent comme une déesse très puissante, dans les latrines, qu'ils consacrent à la déesse comme un temple digne d'elle » [2], doit être interprété de la façon la plus littérale. Le même fait semble se dissimuler sous la phrase de Pline l'Ancien : « toto quippe mundo et omnibus locis... Fortuna invocatur » [3]. Qu'y a-t-il donc d'étrange à voir placer sous l'invocation d'une Isis ayant les attributs, les épithètes, les prérogatives de la Fortune et dans le voisinage de ses autels, un édifice lui aussi consacré à cette divinité et qui ne paraissait pas indigne d'elle? [4]

[1] *C. I. L.*, XIV, 2864. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1882, p. 339, n. 43.

[2] Clément d'Alexandrie, *Protrepticus*, IV, 51, 1 : Ῥωμαῖοι δὲ τὰ μέγιστα κατορθώματα τῇ Τύχῃ ἀνατιθέντες καὶ ταύτην μεγίστην οἰόμενοι θεόν, φέροντες εἰς τὸν κοπρῶνα ἀνέθηκαν αὐτήν, ἄξιον νεὼν τὸν ἀφεδρῶνα νείμαντες τῇ θεῷ.

[3] Pline, *H. N.*, II, 22.

[4] La place du mot *posticum* dans l'inscription, où il figure comme ajouté après coup, ainsi que la gravure plus mauvaise, les lettres plus petites et irrégulières pourraient faire interpréter *posticum* comme une inscription injurieuse gravée par un contempteur d'Isis. Sorte de graffito écrit dans les mêmes sentiments qui inspiraient Clément d'Alexandrie. Ce serait alors une insulte à la divinité à qui l'on offrirait à coté d'autels et d'édifices en quelque sorte liturgiques, un autel d'un autre genre, mais qui répondait à ses prérogatives... Nous ne croyons pas qu'il convienne de s'arrêter à cette solution, mais encore avons-nous jugé nécessaire de l'envisager.

« A Isis qui redonne la santé, Lucius Terentius Stephanus, Augustalis, a fait don, à ses frais, d'autels et d'un dromus et les Anxorates les ont ainsi établis par un décret des décurions — et aussi des latrines ».

Telle est la traduction que nous proposons de l'inscription que nous venons d'étudier. On peut la dater approximativement de la fin du I^er^ siècle ou du début du II^e^, c'est-à-dire d'une époque où, d'une part, le culte d'Isis se répand dans l'Empire et où Isis joue à elle seule le rôle des principales déesses du paganisme, où d'autre part, Terracine est dans sa plus belle période. C'est l'époque, à Terracine, des grands travaux, des embellissements et des constructions utiles : à côté des temples, des basiliques, des théâtres, on construit le Port. C'est, sans doute, à ce moment que L. Terentius offre à sa ville l'ensemble d'édifices dont le souvenir épigraphique seul nous est parvenu. Peut-être un jour, s'il est possible de repérer l'emplacement où a été trouvée cette dédicace, des archéologues exhumeront-ils des vestiges du dromos d'Isis. Qu'il nous suffise de l'avoir rétablie dans sa forme primitive et d'avoir essayé de montrer l'intérêt qu'elle présente et qui, par les particularités qu'elle renferme, m'a paru dépasser celui d'un banal ex-voto.

Louis Leschi.

QUELQUES ITALIENS D'AVIGNON
AU XIVe SIÈCLE

II.

Naddino de Prato médecin de la cour pontificale.

Maître Naddino di Aldobrandino Bovattieri n'est pas tout à fait inconnu, car Marini, dans son ouvrage sur les médecins de la cour pontificale, le cite au nombre de ceux dont s'entourait Clément VII [1]. Les archives de Datini conservent de lui une quarantaine de lettres qui permettent d'esquisser sa biographie [2]. En 1385 il exerçait déjà la médecine à Prato [3]; il était marié et père de jeunes enfants. Sa femme, Donna Antonia tenait une boutique, mais nous ne savons ce qu'elle vendait; en tous cas, ce devait être une source de revenus précieuse pour le ménage dont la situation ne paraît pas avoir été florissante [4]. C'est sans doute ce qui le détermina à

[1] « Oltre il Tornamira, ed il Pozoli stipendio Clemente VII altri medici cioe Pietro Folquete negli anni 1393, e Nandino, o Nadino da Prato (che piu sotto sentirem chiamarsi Nardino da Firenze) cui alli 16 di agosto di quest'anno furono dati 100 fiorini, 50 agli 11 di marzo 1394 *in deductionem 300 florenor. auri pro stipendio annuo pro anno presenti incepto die prima martii, e altri 20 di luglio, altri 20* », Marini, *Degli archiatri pontificii*, Roma, 1784, t. I, p. 103.

[2] *Carteggio familiare e privato di Francesco di Marco Datini, cartella* VI. Déjà signalées par G. Livi, *Dall'archivio di F. Datini*..., Florence, 1910.

[3] Lettre du 9 juin 1385 adressée à Datini qui lui a demandé son avis sur un bain qu'un certain messer Piero lui a conseillé.

[4] Naddino était d'une famille de commerçants, son frère Baldello était marchand; nous le voyons passer à Avignon, avec ses compagnons

tenter fortune à l'étranger. Avignon était, à ce moment, un centre d'attraction très puissant, mais combien surtout pour les gens de Prato qui avaient vu leur compatriote Francesco Datini y acquérir si rapidement richesse et considération. Une occasion se présenta pour notre médecin de faire le voyage dans d'excellentes conditions. La commune de Florence avait décidé d'envoyer en France une ambassade pour négocier un mariage entre la fille de la reine Marguerite, veuve de Charles de Duras, et le jeune Louis d'Anjou[1]: Philippe Corsini[2], célèbre jurisconsulte, ami de Francesco, était au nombre des ambassadeurs[3], c'est vraisemblablement lui qui promit a Naddino une recommandation pour son frère, le cardinal de Florence[4], résidant alors à Avignon. Il partit donc laissant à Prato femme et enfants.

L'ambassade quitta Florence le 26 septembre; le 5 octobre elle entrait à Pavie:

« Venimoci Venardi sera a di cinque d'Otobre, sani e salvi tutti, lodato Idio, e qui stemo tre o quatro di; non siamo passati ne passeremo a Melano inperò lae v'e un poco di mortallita... »[5].

Le voyage se faisait dans de bonnes conditions:

« in però faciamo buona vita e ordinata, el caminare faciamo adagio ».

au début de l'année 1389. Son beau frère, Piero del maestro Jacopo était également « buon ragioniere e buono scriptore »; il avait fait son apprentissage chez Piero di Filippo à Gênes, puis, dans cette même ville, chez Gineiozzo de Ricci. Dans une lettre du 15 mai 1386, Naddino le recommande à Datini qui cherchait un employé.

[1] Voy. Minerbetti, dans Tartini, *Rer. Ital. Scriptores*, t. II, col. 113.

[2] Negri, *Scritt. Fiorent.* (1722), p. 171.

[3] *Diario d'anonimo fiorentino*, dans les *Documenti di storia italiana*, vol. VI, p. 466-7.

[4] Pierre Corsini, de Florence, évêque de Florence, cardinal du titre de Porto et Ste Rufine (Baluze, *Vit. pap. aven.*, t. I, col. 1040-1052).

[5] Lettre du 8 oct. 1386.

Notre médecin il est vrai n'avait qu'à se louer de sa monture :

« el ronzino insino a qui m'a fatto buon servigio... in tutta la brigata nonn'e ronzino che meglio passeggi ch'el mio... » [1].

Dans cet équipage, Naddino arriva à Avignon le mercredi 24 octobre 1386. Son premier soin fut d'aller voir le cardinal de Florence qui le reçut avec bienveillance :

« L'altra di vicitai nostro singnore messer lo papa e videmi molto volentieri, e cosi messer di Cosenza [2] e messer di Napoli [3] tuo : non credo aquesti di andare a Santo Antonio [4] perche astetto in prima aconciare certe mie cose e vestirmi al modo e all'usanza di qua ch'e tucta strana dalla nostra [5] ».

Naddino n'était pas encore installé et logeait dans la boutique de Jacopo di Nero. L'exercice de son art le conduisit à Sorgues où se trouvaient les ambassadeurs florentins :

« Questa mattina di Santa Lucia [6] fanno questi ambascidori da Firenze um bel desinare al capitano e al castellano di questo castello e altri assai, e io sono stato qui con loro per certi bisongni duo di... Iscritta in fretta al ponte a Sorga [7] la matina di Santa Lucia... ».

Naddino faisait de rapides progrès dans les bonnes grâces de ses bienfaiteurs et sa clientèle augmentait de jour en jour :

« Sono da poi ocorsi casi d'infermità lequali auti alle mani, lodato ne sia sempre Idio, di tutti n'abbiamo auti honore : et gio-

[1] Lettre du 8 oct. 1386.

[2] Nicolas Brancaccio, archevêque de Cosenza, cardinal évêque du titre d'Albano (Baluze, t. I, col. 1256-60).

[3] Thomas Ammanati, de Pistoie, archevêque de Naples, cardinal du titre de Ste Praxède (Baluze, t. I, col. 1357-9) — C'était un ami de Datini ainsi que son frère Boniface dont les archives de Prato conservent quelques lettres (*Carteg. fam. e privato, cartella* V).

[4] Saint-Antoine, commune de l'Isle-Sur-La-Sorgue (Vaucluse).

[5] Lettre du 26 oct. 1386.

[6] 13 décembre.

[7] Sorgues, Vaucluse, arrond.t d'Avignon.

vedi mattina mangiai con cardinale d'Amiense [1], con certi altri medici, e fu in sua presenza certa collatione della quale assai piacqui al cardinale, in tanto che mi chiamo da parte anzi io partissi, e pregommi io il vicitasse due volte la septimana e fosse suo medico: egli e potente e savio e riccho e spero dallui avere assai utile e honore » [2].

Tous ces succès l'encourageaient à s'établir à Avignon, aussi dès le début de l'année 1387 demande-t-il qu'on lui envoie diverses affaires en deux paquets, dans l'un on mettra certaines étoffes:

« cioe la mia cioppa scarlatta el mio mantello mescolato, cioe tabario, e quelli panni lini l'Antonia vuole mandare, e tovaglie e lenzuola pichole, come ad voi pare »:

dans l'autre, tous ses livres:

« e fatti dare al maestro Giovanni di Banduccio [3] uno libro chessi chiama il viatico e le chiose di Gherardo cremonese [4] sopresso, e certi quaderni di libri picholi di Galieno ch'egli a di mia mano. Apresso dilli che faccia rendere quelli libri ch'io prestai a maestro Matteo...

Io mandai a l'Antonia per Guido i bottoni de mei panni e cosi uno scampoletto [5] di panno per uno capuccio... » [6].

Mais ce ne sont pas seulement des vêtements et des livres qu'il réclame, ce sont aussi des nouvelles. Tous ceux qui l'entourent,

[1] Jean de la Grange, bénédictin, évêque d'Amiens, cardinal évêque de Frascati (Baluze, t. I, col. 1154-70 et col. 1458-60).

[2] Lettre du 7 janvier 1387.

[3] Médecin de Prato ainsi que son fils Bandino. *Cart. fam. e prec., cartella* VIII, lettres de 1390 à 1401).

[4] Gérard de Crémone, né près de cette ville en 1114, traducteur d'ouvrages arabes. Voy. Boncompagni, *Della vita e delle opere di Gherardo cremonese...* dans *Atti nuovi Lincei* (1850-1), t. IV.

[5] Diminutif de scampolo, coupon.

[6] Un peu plus tard il se plaint de n'avoir rien reçu « e avendo auti i libri are fatto alcuno bell'atto scientifico che m'arebbe fatto honore... » (Lettre du 30 mai 1387).

les prélats, les seigneurs de la cour pontificale sont friands de savoir ce qui se passe à Florence et il recommande à ses correspondants de l'en informer:

« E perche uso assai con monsingnore e con altri singnori di qua e vegio molto si dilictono d'udire novelle di costa, arei charo quando mi scrivi ne scrivessi alcuna volta delle cose che ocorrono in nostro paese, specialmente a Firenze, come di tracte di priori, o eleccione d'ambasciate, o di quelli cherici da Genova o da Luca sieno, o gente d'armi vi sia, o d'altra novita vi fosse, con que modi honesti che saprai; son cose non costano e viensi in lor magior gracia per lo piacere ne prendono » [1].

D'ailleurs, par réciprocité, notre médecin s'efforce d'envoyer, lui aussi, les nouvelles du jour mais par un souci professionnel assez compréhensible, il s'intéresse surtout à l'état sanitaire de la ville et aux répercussions possibles sur son métier; tels sont les détails qu'il donne sur l'épidémie qui sévit à Avignon au printemps de 1387:

« Apresso monsingnore e stato infreddato molto, e con febre continua molti dì., XIIII. o. XV., ora e ben guarito e così chiaro come fosse mai; in somma tutti i cardinali qui infermarono, e per la septimana santa il papa si trovo all'uficio con pochi acompagnato. In nostra casa qua tutti sono stati bene, excepto, un fanciullo ch'a nome Salimbene... ».

Les bonnes nouvelles que le médecin envoyait à ses amis donnèrent envie à un de ses confrères de venir le rejoindre. Aussitôt Naddino envoya une lettre tout à fait décourageante; il n'y avait plus d'emploi disponible, la vie était hors de prix, les clients éxigeaient des chirurgiens ou pour le moins des docteurs en physique. Lui même se tuait de travail pour pouvoir lutter honorablement avec tous les savants qui l'entouraient. Le tableau est amusant,

[1] Lettre du 21 janvier 1387 adressée à Monte d'Andrea à Prato.

encore que la crainte de la concurrence ne soit pas étrangère à son inspiration :

« Al maestro Giovanni [1] dirai per mia parte che qui ora per l'arte sua i guadangni son picholi, el più del arte della cirugia si fa per barbieri, e acci alcuno cerusico ben sufficiente in scientia o in pratica, e non fanno niente e quell'onore o pagamento si fa allui che a uno barbiere. Apresso le spese ora ci sono charissime : o pensato sopra suoi fatti, e non so vedere, che venguendo a sue spese, e stando assu spese, eve rieschа essere qua aconcio in casa per meno di fior. cc. sollo per me che l'o provato. Con questi singnori, non vegio modo aconciarlo in però che que che sono potenti son forniti ; e apresso vogliono dottori in fisica ; tutto giorno prengono questioni, o in medicina o in filosofia, e so ben com'el fatto va, che io ch'o pur vedute delle cose, se non fosse il grande studio chio fo di dì e di notte, non mi potre scharmire [2] dalloro. Non dimeno, egli e savio, e da me ara quello aiuto che dee fare l'un fratello a l'altro ».

Naddino cependant songeait à revenir faire un séjour à Prato : il avait reçu la nouvelle de la mort de sa mère [3] et désirait régler une succession assez embrouillée, mais ses affaires prenaient à Avignon une tournure si favorable qu'il craignait, en s'absentant, d'en compromettre les résultats. Un à un les cardinaux influents le prenaient à leur service avec d'autres médecins du pape :

« Mon singnor d'Amiense l'altro giorno mi mando fior. 30. Messer di Ravenna [4] m'a preso per suo medico e null'altro vuole, come ch'ora sia ito a Pavia, al conte, insieme col conte di Ginevra ; messer di Cosenza, ch'e un singnore da molto, e que sti qui m'a preso per suo medico per alchuno caso ch'adivenne a Baf-

[1] Giovanni Banduccio, de Prato. Voy. p. 222, note 3.

[2] Schermire, terme d'escrime.

[3] Lettre du 30 mai 1387.

[4] Pileo de Prata, archevêque de Ravenne, cardinal prêtre de Sainte Prisque (Baluze, t. I, col. 1359-63).

filo [1] suo fratello. Il cardinale di Pietramala [2], s'aspetta aquesti dì, e credo governare l'ostallo suo, come il suo camarlingo m'a detto per sua parte. Credo far bene a tempo...

« O grande voglia di venire di costa non per stare, ma per vedere i parenti e gli amici e ordinare i miei fatti, e poi menarne di qua l'Antonia e le fanciulle. Or del venire ora sono da tucti amici sconsiglato per lo sviamento [3] de l'arte mia, e pella spesa del venire, e per la donna che in questo tempo non guadagnerebbe niente, ma perderebbensi due, tre o quatro mesi più utili dellanno; et per tanto se per te costa si potesse satisfare aquello e di bisongno ne miei facti, non passerei a costa questo anno.

Come tu sai i' sono stato duo verni sanza la donna e la famiglia... in però io sto male e malcontento sanza lei, e ella sanza me, non tanto per aver figliuoli, de quali o pocha voglia » [4].

Pendant ce temps sa femme était dans la gêne la plus complète et ne songeait qu'à venir le rejoindre. Peut-être aussi prêtait-elle l'oreille aux bruits que faisaient courir maître Giovanni Banduccio qui, mécontent du peu d'encouragement reçu de son confrère avignonnais, se vengeait en prêtant au mari absent une conduite moins que recommandable :

« Da poi la sera di Sabato Santo essendo a conlatione con monsingnore ricevi una tua lettera e un altra del maestro Giovanni e fu quella del maestro Giovanni tanto disonesta, e turbomi si forte ch'io credetti la mattina della Pascha non comunicarmi come aveva deliberato, poi pur mi vinsi e comunicami, lodato ne sia sempre Idio!... Io mi meraviglio che tu monstri dubitare della favola chetti disse il maestro Giovanni, non sia vera, che tu mi scrivi, se fosse così voi fareste male. Io non credo che fosse mai alcuno

[1] Il fut sous Benoit XIII maréchal de l'église romaine. Voy. Baluze, t. I, col. 1260.

[2] Galeotto Tarlati de Pietramala, créé cardinal de S^t^ Georges *in Velabro* par Urbain VI en 1378; ayant quitté son parti, il fut nommé cardinal du même titre par Clément VII en 1387 (Baluze, t. I, col. 1363-4).

[3] Interruption, dérangement.

[4] Lettre du 21 mars 1388.

sanza la donna sua, che vivesse più honestamente di me e più casto, così porebbe essere ma più no: non femina teni ne tengo, ne fo cosa d'avere figlinoli ne ebbi mai ne aro figlinoli senon della mia donna, se Dio ci dea tanta gratia che noi possiamo vivere insieme: or di questo non curo in però chella buona vita fa bugiardo chi parla male ».

Ce qui diminuait la valeur de ces protestations indignées c'est que dans la même lettre, le mari insistait pour démontrer combien le moment était mal choisi pour voyager: sur mer, la piraterie, l'insécurité absolue [1], sur les chemins de terre, les incursions d'hommes d'armes, la guerre encore [2]. Décidément il valait mieux attendre des jours plus paisibles. Ses lettres ne nous apportent désormais que des protestations du désir de revoir sa patrie et sa famille, mais de plus en plus ses intérêts le retiennent en Provence, ses protecteurs lui laissent même espérer sa prochaine nomination comme médecin du pape:

« Questi dì e venuto il cardinale di Valentia [3], il qual' e gran signore e di sangue reale, però che l'avolo fu re di Raona [4] e la madre fu serochia del re Roberto e di Santo Lodovico [5] ed a di rendita più di quaranta milia fiorini, ed e stato e anchora e questo dì in casa di monsignore, perch'anno insieme particulare amicitia, e non li e anchora assegnata livrea. Egli m'a preso per suo

[1] « E pare ch'el mare da qui a Pisa sia ora mal sicuro: aquesti dì una galea da Niza, si dice di Madama Margherita, venne insin dentro al Rodano... » Lettre du 3 avril 1388).

[2] C'est l'époque du passage des bandes de Bernard de la Salle en Toscane (Minerbetti, dans *R. I. S.*, t. II, col. 158). — Naddino lui-même signale que la guerre sévit dans le Piémont entre Jean Galéas Visconti et le seigneur de Padoue.

[3] Jacques d'Aragon, évêque de Valence, cardinal du titre de Saint Clément (Voy. Antonio, *Bibl. Hisp. Vet.*, t. II, p. 177).

[4] Jacques II roi d'Aragon.

[5] Il y a ici une étrange confusion, c'est la femme de Jacques II, Blanche, qui fut sœur de Saint Louis évêque de Toulose et de Robert, roi de Naples.

medico, ed e infermo di gotte. ne 'l posso con mio honore lasciare, potrebbomi fare assai di bene, non m'a anchora deputato salaro ».

« Adpresso il cardinale di Spagna aquesti di m'a assai comfortato io faccia venire la donna, e s'ella viene, dicie io non dubiti delle spese, in però che vuole fornirmi in casa di provisione di pane e vino e lengna, or tucto questo cercho mectere in saldo e prendere licenzia dalloro per tre mesi...

Lodato Idio jo mi veggio tucto giorno procedere inanzi, ed e stata fatta al papa buona relacione di me per aquesti signori e per altri prelati assai, in modo ch'io spero, se chaso interviene alcuno, essere chiamato tra suoi medici » [1].

« ... Ieri in sulla terza mori il buon singnore del cardinale d'Albano [2], il quale era molto anticho, fu vicitato da me e due medici del papa. Vise infermo octo di, e co tanta patiencia e divocione mori, ch'io non dubito ch'ell'e santo in paradiso. Tucto Vignone gli corre a casa per divotione e non si possono guardare i panni che ave in dosso per ch'ongni persona n'en vuole qualche poco per reliqua; e dicesi ch'ier' sera inlumino subito uno ch'era stato X anni ciecho; e stamane si fa la sepultura cun tanta devotione del populo che non vedesti mai simile » [3].

Notre médecin obtint enfin de ses protecteurs l'autorisation de s'absenter, ce fut pour accompagner en Italie le cardinal de Ravenne que Clément VII avait nommé légat le 4 mai 1389 [4]. Le 17 juillet il arrivait à Prato mais il n'y fit qu'un séjour de quelques mois et ne jugea pas utile, cette fois encore, d'emmener sa femme ni ses enfants. Fidèle à ses habitudes il chercha le moyen de ne pas faire seul le chemin du retour. Une ligue venait précisément d'être conclue à Pise entre Jean Galéas et un certain

[1] Lettre du 24 janvier 1389.

[2] Anglic de Grimoard, né à Grizac (Lozère) en 1320, frère d'Urbain V, cardinal évêque d'Albano (Voy. Albanès, *Famille de Grimoard*: et Baluze, t. I, col. 982 et 993-5).

[3] Lettre du 16 avril 1389.

[4] Baluze, t. I, col. 1363.

nombre de villes italiennes [1] : les Florentins, ayant appris que le comte de Vertu s'apprêtait à rompre ses engagements, envoyèrent au roi de France, pour lui demander du secours, une ambassade dans laquelle figuraient Philippe Corsini [2] et Matteo di Jacopo Arrighi. Une partie des ambassadeurs s'embarquèrent à Gênes, les autres, suivis de Naddino, continuèrent par la voie de terre [3] ; ils ne tardèrent pas à tomber entre les mains d'un allié de Jean Galéas, le marquis Lazaro de Finale [4] :

« Fratello karissimo [5], come credo abbi sentito della mia presura a Finale [6] insieme cholli ambasciadori nella quale fu robato di cavali, denari e panni, tanto che porto danno di piu di fior. CCC, or chome piaque addio, per bonta di Matteo di Jacopo Arrigi, col quale solo ero rimaso in prigione, per mezo d'uno ambasciadore del conte, il qual'era venuto per liberare lui, fui liberato dalloro a dì X di questo, sano ma povero e in farsetto [7], per singulare gratia di Dio; dico cosi perche liberati eli altri, solo me, erano diliberati far rimedire, e per tanto mi partirono dagli altri faciendomi dire ch'io mi ponesse la taglia, e mandarommi di sopra a guardare in una torre; e per tanto, vi prego ringratiate Matteo per mia parte, perche dallui congnosco essere liberato.

Da poi fui in Genova a dì XI, et credendo avere grande allegrezza per la mia liberagione, come fui giunto senti la maladetta novella della morte del mio caro fratello, la quale m'a tanto dolore dato che molto m'era meglio stare nell'aspra prigione in ch'io

[1] Roncioni, *Istorie Pisane*, dans *Arch. stor. ital.*, t. 6, part. II, p. 946.

[2] « Dottore di lege ». Voy. plus haut, p. 220.

[3] Lettre datée de Pise, le 20 décembre 1389.

[4] « Et duo istorum oratorum fuerunt capti a Marchione Lazaro amico dicti comitis Virtutum, qui per iter terrenum ibant ex Genua... ». *Specimen historiae Sozomeni Pistoriensis* (Muratori, t. XVI, col. 1141). « A sua petizione prese li detti due ambasciadori, e li loro compagni, e rubogli, e misegli in pregione, e quivi li tiene molti mesi... (Chron. de Minerbetti, dans Tartini, *Rer. Ital. Script.*, t. II, col. 191).

[5] Lettre adressée à Francesco Datini, de Gênes, le 13 avril 1390.

[6] Aujourd'hui Finale Pia (Province de Gênes).

[7] Farsetto, veste courte.

era che questo. Et sono si adolorato chell'animo non mi ci sente ne patiscie di scrivere alla Lorita ne a suor Lena [1], ne alla mia donna. Et però non posso ricorrere senon ad voi, che stete nostro padre e fratello, e pregovi che queste donne vicitiate per mia parte, e dite loro quel che vi pare, e monstrate questa lectera, in pero chel-l'Antonia mi scripxe non crederebbe mai jo fossi fuori di prigione se non vedisse lectera di mia mano. Or queste donne vi racomando quanto posso ».

Naddino ne se laissa pas abattre par tous ces malheurs, le 16 avril il s'embarquait pour Nice [2]. Pendant deux ans nous perdons sa trace : nous le retrouvons à Avignon, au mois de mai 1392 et bien décidé, semble-t-il, à y recevoir sa famille [3], malheureusement les évènements politiques vinrent, encore une fois, entraver ses bonnes dispositions :

« Da poi si ruppe una pace s'era fatta tra l' papa e messer Ramondo di Torena [4] nipote di papa Gregorio, e perche esso era ben fornito di gente d'arme e noi ifforniti, e teneva quasi assediato Vignone, e senon fosse il Rodano, saremo stati molto male, e certo questi signori isbigotirono perch'elli aveva qui nel Vinesi ben mille lancie di buona gente e nessuno usava gia tre mesi passare i portali, salvo il ponte, ora per la gratia di Dio e per bonta del duca di Beri, la pace e fatta, il quale per questo estato a Vignone la gente d'arme comincia a sgomberare, et credo ci riposeremo bene, e per questo non vi risollicitava della venuta della donna, però che se guerra fosse, qui si farebbe poco e piu tosto vorrei la famiglia di costa » [5].

[1] Parentes de Naddino demeurant à Prato.

[2] « Or questo dì cioe a dì XVI mi parto da Genova insu uno lento che mi dee porre a Niza » (Lettre du 16 avril 1390).

[3] « Et Dio sa si o grande desiderio d'avere di qua la mia famiglia » (Lettre du 1 mai 1392).

[4] C'est le traité conclu le 5 mai 1392 à Saint-Rémy. — Sur les évènements auxquels cette lettre fait allusion, consultez Valois (Noël), *La France et le grand schisme d'occident*, t. II, p. 347-50.

[5] Lettre du 19 octobre 1392.

Le but vers lequel tendait Naddino depuis son arrivée à Avignon fut enfin atteint : au début de l'année 1393, et probablement le 1er mars, Clément VII le nomma au nombre de ses médecins avec un traitement annuel de 300 florins [1]. Naddino s'empressa d'annoncer la nouvelle à sa famille [2], et peu de temps après, vers la fin de mai, sa femme profita du départ d'amis de Prato pour s'embarquer à Pise avec ses enfants, un tout jeune garçon et deux filles de 7 à 8 ans [3].

Mais le sort s'acharnait sur notre homme, et comme pour donner raison à toutes les résistances qu'il avait opposées à ce voyage, le bateau abordait aux côtes de Provence, lorqu'il fut assailli par des corsaires et dépouillé de tout ce qu'il contenait. Les pirates firent aux femmes tous les honneurs imaginables, mais leur prirent argent, bijoux et trousseau. Les pauvres voyageurs arrivèrent à Arles à pied, misérables ; il fallut que Matteo Benini, correspondant de Datini dans cette ville leur prêtât argent et chevaux pour arriver à Avignon :

« ... Il panfio [4] di Steve Micheli e la destriera di Peretto Micheli giunseno a salvamento in Bocholi [5] a dì XVI di questo, e a dì XVIII vogliando intrare in Rodano al grado di Pascion [6] furono asaliti da due galee e I brighantino armate di Gienovesi [7], e anogli rubato IIII balle di panni e d'altra merchatantia asai e levato loro tutto l'arnese e fornimento delle fuste, e Steve e Pe-

[1] Voy. p. 219, note 1.

[2] « Aquesti dì il papa nostro singnore m'a eletto per suo medico, e grandi promesse mi fa di farmi bene, e più volte m'a detto. Io mando presto per la mia famigla. Anchora non m'a asingnata alcuna provisione comel fara te n'avisero, e mandero per la mia famiglia... » (Lettre du 18 mai 1393).

[3] Voy. plus loin, p. 231, note 4.

[4] A rapprocher de panfano, sorte de navire de guerre.

[5] Port de Bouc (B. du Rhône, arrond. d'Aix).

[6] Le grau de Passon, embouchure du Rhône au moyen-âge (voy. Desjardins, *Aperçu historique sur les embouchures du Rhône*, Paris, 1867).

[7] Partisans du pape Boniface IX.

retto Micheli dispogliati e lasciatogli in giuppone, e simile anno levato danari e altre gioie alla mogliera di maestro Naddino e alla mogliera di Tieri [1], e sta notte il panfio del detto Isteve e la destriera di Peretto son giunti presso di qui a II leghe, e questo di XVIIII sono venute qui per terra le dette donne e Tieri e tutta l'altra lor famigla e qui rimarano ista notte e lo mattino se n'andrano a Vingnone... » [2].

Naddino s'occupa aussitôt d'installer sa famille, c'est à cette occasion que son ami Boninsegna [3] chercha une jeune esclave pour tenir sa maison [4].

Peu de temps après Clément VII mourut subitement, mais cette mort ne changea en rien la situation du médecin; le nouvel élu, Pierre de Luna, était favorable aux italiens, il le maintint dans sa charge avec le même traitement:

« Come arete saputo qui fu eletto in papa, di concordia di tutti cardinali, il cardinale ch'era della luna [5], il qual'e per certo un santo huomo e di grande scienza et operatione, ed e disposto a procurare l'unione di santa chiesa con ongni ragionevole modo, ed

[1] Tieri di Benci, associé de Datini dans la « *ragione* » d'Avignon.

[2] Pise, *Carteggio, cartella* I, lettre du 17 juin 1393 envoyée par Matteo Benini d'Arles.

[3] Associé de Datini à Avignon.

[4] Lettre de Boninsegna, du 25 janvier 1394, adressée à Simone d'Andrea a Barcelone « qui e il maestro Nadino da Prato il quall'ee grande amicho di Franciescho di Marcho ed ee grande amico nostro chello reputiamo padre e fratello ed egli e qui e medicho di papa e da suoi cardinalli, e però noi lo voremo servire chome facimo Franciescho di Marcho e melglio se fare si potese. Elgli v'e qui e la dona ed ee I faciullo maschio e II faciulle femine d'etta VIII in VIIII anni... e perche ora si trova malle serviciali vorebe per la donna e per la familglia una ischiava picoletta d'etta di XII in XIIII anni che fose seria... » (Barcelone, *carteggio, cartella* 2). Les archives de Datini ont fourni de nombreux renseignements sur le commerce des esclaves au moyen-âge. (R. Livi, *La schiavitù medievale e la sua influenza sui caratteri antropologici degli Italiani*, dans *Rivista it. di Sociologia*, an. XI, p. 537).

[5] Elu le 28 septembre, il prit le nom de Benoît XIII (voy. Valois No31), *op. cit.*, t. III, p. 15 et suiv.)

in questo metere tutta sua solicitudine. Idio ci dia gratia di vederla unita. A Fiorentini porta grande amore e sono qui poi che fu papa ben veduti. Et me a ordinato suo medico con quello salario che dava l'altro.

Qui si spera avere tosto pace con messer Ramondo di Torena però checci sono due maliscalchi di Francia a tractarla ed è rimesa di volonta delle parti in certi cardinali. Idio ci conceda questa pace e l'altra, che mestier n'abiamo » [1].

Les soucis d'ailleurs n'allaient pas manquer de fondre sur la famille du médecin. C'est d'abord la santé de son fils et de sa femme qui lui donne de sérieuses inquétudes [2]. En Provence, la guerre contre Raymond de Turenne a repris avec une nouvelle violence, le schisme se prolonge en dépit des assurances données par le nouveau pape. Avignon se vide et l'activité du commerce ralentit. Ce sont des plaintes continuelles sur le marasme des affaires; les lettres de Naddino nous en apportent un écho:

« A messer Nicolo di messer Lapo da Prato [3], fu risposto per Bonisegna gia piu tempo fa... (lacune) fui con questi signori et maximamente con messer Bonifacio [4], e per nulla il consigliono che del presente si parta per venir qua, però che qui nulla si fa, ma tutti siamo in commotione, che come avete sentito, a Parigi sono raunati di mandamento del re tucti i prelati di Francia e di sua jurisditione [5], apresso vi sono ambasciadori de prencipi della Magna, del re di Spagna e del re d'Aragono, e dicesi che vi s'aspetano quelli d'Inghilterra, et tucto e per unire lo scissma di santa chiesa, che Dio il permetta ora mai per sua misericordia, accio che nel populo cristiano sia uno ovile e uno pastore; e per certo

[1] Lettre du 28 octobre 1394.

[2] Lettre du 15 août 1395.

[3] Niccolo di Ser Lapo Migliorati (*Cart. fam. e priv.*, *cartella* XII, lettres de 1389 à 1408).

[4] Probablement Boniface Ammanati, de Pistoie, nommé en 1397 cardinal du titre de S^t Adrien.

[5] Assemblée du clergé de France convoquée pour le 2 février (Valois, *op. cit.*, t. III, p. 27).

si dicie, e vedesi assai, ch'el re di Francia vuole mettere tucta sua possa a ranconciare la chiesa santa. Idio gli consigli di quello sia bene de cristiani » [1].

« A Parigi sono ritornati i signori duchi [2] che venno qui. Apresso v'è con loro honorevole ambasciata del re d'Inghilterra, per prendere moglie per lo re d'Inghilterra [3], chi dicie la figliuola del re di Francia ch'e di VII anni, e chi dicie della figliuola del conte di Lanzone [4], la quale si dicie essere una bella creatura, e questo pui si credo. Apresso tractono de unione della chiesa insiemo chol duca di Bavieri e con ambasciadori del re de Romani [5], che piu di fa furono a Parigi. Idio dia loro gratia di mettere il mondo in pacie, che mestier ciene. Qua si fa poco, di qualunche arte, le merchatantia, e tucto, ci paiono morte [6] ... ».

« Credeti chella chiesa di Dio venisse a unita piu tosto non viene. Idio lo conceda chel mondo non puo stare bene sanza quella. Qui e uno grande abate con XXV cavalli, ambasciadore del re d'Inghilterra [7], per procurare questa unione ; di qua si fa poco ed ecci mal sicura la terra, e meno il mare. I vostri di qua e noi stiamo tutti bene » [8].

« Au moment où elles devenaient si intéressantes pour l'histoire, les lettres de Naddino s'interrompent, et désormais, pour le suivre, nous n'avons plus que les brèves nouvelles des associés de Datini.

[1] Lettre du 11 février 1395.

[2] Les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans étaient arrivés à Avignon le 22 mai 1395, avec les délégués de l'université de Paris. Ils repartirent vers le 10 juillet sans avoir rien obtenu de Benoît XIII. (Voy. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 133).

[3] Richard II qui épousa, l'année suivante, Isabelle, fille de Charles VI, âgée de 8 ans.

[4] Pierre II, comte d'Alençon; voy. le P. Anselme, *Hist. généal. de la Maison de France*, t. I, p. 271.

[5] L'archevêque de Magdebourg, chancelier de Wenceslas, roi des Romains.

[6] Lettre du 15 août 1395.

[7] Sans doute l'abbé de Westminster, chargé par Richard II d'une ambassade auprès des deux papes.

[8] Lettre du 31 septembre 1396.

D'ailleurs les tribulations n'étaient pas terminées pour notre médecin ; à la fin de l'année 1397, à un moment où la peste sévissait dans le Comtat, le fléau emporta une de ses filles. Aussitôt il alla chercher à Carpentras un air plus sain, mais quelques jours après sa femme succomba à la contagion :

« Arete sentito chome morì una di quelle fanculle di maestro Nadino e chome ella fue morta, subito maestro Nadino se n'andoe a Carpretrasso chon tutta la famiglia sua, di che, quando fue istato XV die, Mona Tonia levene malle una domenica sera, di che i due di morì e n'e istato uno grande danno, Idio le perdoni ! E Dio sae chome maestro Nadino e rimaso ischonsolato ! » [1].

Inconsolable, il ne faudrait pas prendre ce mot à la lettre, car une petite note trouvée dans la correspondance de Tieri di Benci nous apprend que le dimanche 30 octobre 1401, maître Naddino se remariait avec une avignonnaise de 30 ans, une veuve célèbre par sa beauté, qu'on appelait « la bella teliera » [2].

Les deux dernières lettres que nous ayons de lui sont de 1407. Elles nous montrent un père de famille soucieux de l'avenir de son fils. Avignon ne lui paraissant pas une ville propre à former d'honnêtes jeunes gens, il demande à son ami Cristofano da Barberino [3], établi à Barcelone, de prendre le jeune Francesco dans sa maison de commerce. Dès le mois d'août, c'était une chose faite, et le père se félicitait de sa décision :

« Fratel charissimo per Tommaso [4] ebbi tua lectera laqual viddi volentieri molto, e non dubito puncto che per bonta da te, e si per la memoria di Caroccio, che fu ad te e ad me padre, tu ai fatto e farai di Francescho mio figlio come di tuo nipote e figliuolo

[1] Florence, *carteggio*, lettres d'Avignon.

[2] Id.

[3] Cristofano di Bartolo Carocci da Barberino. Voy. lettres de lui à Datini dans *Carteg. fam. e priv., cartella* VII.

[4] Tommaso di Ser Giovanni da Vicchio, employé dans la « *ragione* » d'Avignon.

e cosi ti pregho. Questa villa di Vignone e molto disposta male a far buoni giovani per molti casi e disposicioni checci ocorrano in fare cadere chi non e ben savio in vicii e mali costumi; et per tanto, diliberai insieme con Tommaso mandarlo di costa, dove si viva più honesto che qui...

Qui sono oggi novelle certe come Domenicha passata d'ora in Marsilia, il papa andò a san Francescho [1] cun tucti i cardinali, e uidi la messa e fuesi un sermone, dove fe legiere una bolla, la quale a fatta, che contiene com'e disposto e obligasi a unire sancta chiesa per resignatione e cessione del papato sanza niuna reservatione [2]. Questa e buona novella, per ella si spera aremo in breve tempo l'unione di Sancta chiesa. Idio ti guardi sempre. Sono al tuo piacere. Scripta in Vignone a dì 9 di febraio.

Per lo tuo maestro Naddino, medico, da Prato [3].

« ... Ora per questa jo ti ringratio, piu posso, di quanto bene a facto effai a Francescho mio figlio. Egli si loda di te piu che di padre. Et io era ben certo che faresti cosi per la memoria dell'amista antica col tuo buon zio Caraccio. Tucta volta ti prego tu lo coregga e reprehenda in tucte quelle cose ch'e mestieri, e nel rispiarmare di nulla, come tuo.

La mortalita e qui in Vignone, ben che pichola in risposta di quel ch'e stato del mese passato... Idio la faccia cessare per la sua misericordia. De fato della chiesa si dice molte cose, e chi dice che quel da Roma non verra a tener la giornata [4]... non so che sara; so ben ch'el papa nostro, s'aparechia a tenerla, e a mandati per tucti i cardinali che son qui che sub pena inobedientie, essi

[1] Dans l'église des Frères Mineurs, cette cérémonie eut lieu le 6 février 1407.

[2] Ce sont les lettres du 31 janvier répondant aux propositions de Grégoire XII. (Valois, *op. cit.*, t. III, p. 493).

[3] Lettre du 9 février 1407. *Carteggi privati diversi, cartella* A. Fragment de cachet de cire rouge, avec impression d'uns ceau rond de 15 mm. de diamètre environ, portant un écu et en exergue une légende où se lit encore PRATO.

[4] L'entrevue de Savone, laborieusement négociée entre Grégoire XII et Benoît XIII.

sieno allui a Niza a XVI di di septembre [1], e così tucti si mettono in puncto... [2] ».

Telle fut l'existence [3] fertile en péripéties de cet humble médecin de Toscane, qu'Avignon, la ville fastueuse et brillante bien que déjà à son déclin, avait attiré et su retenir. Nombreux furent les Italiens qui, comme lui, vinrent alors s'établir en Provence, et resserrer les liens qui tout naturellement unissaient les deux pays voisins. Si la plupart ont disparu sans laisser le moindre souvenir, n'en soyons que plus attentifs à faire sortir de l'oubli ceux qui observèrent avec curiosité les événements dont ils étaient les témoins et qui viennent, de si loin, nous en apporter un écho.

Robert Brun.

[1] Voy. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 544.

[2] Lettre du 26 août 1407 (même source que la précédente).

[3] Nous ne connaissons pas la date de la mort de Naddino, mais elle est certainement postérieure à celle de Datini, c'est à dire à 1410, sinon nous en aurions trouvé la mention dans la correspondance de la « *magione* » d'Avignon.

ATTIDEIA

II.

Galles et archigalles.

On ne peut étudier l'organisation romaine du culte d'Attis sans être tout de suite frappé de la différence qui, malgré leur analogie verbale, sépare galles et archigalles [1].

Extérieurement, d'abord, et quoi qu'on en ait dit [2], ils s'opposent. Dans nos textes [3], les galles se présentent dans un accou-

[1] Graillot, *Le culte de Cybèle, Mère des Dieux à Rome et dans l'empire romain*, Paris, 1912, p. 230, a résumé, sur ce point, une opinion quasi universelle. Je ne vois guère que M. Lafaye qui ait émis un avis différent et fasse de l'archigalle le supérieur des galles (s. v. *Gallus*, dans le *Dictionnaire des Antiquités Saglio et Pottier*, II, p. 1458; cf. *infra*, p. 257).

[2] On mêle d'ordinaire, comme si leur identité était établie, les textes et les monuments qui les concernent (cf. Lafaye, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 1457) Cumont, s. v. *Gallos*, *P. W.*, VII, c. 677 et 678); et bien que Madame Strong ait récemment appuyé de son autorité l'identification avec des portraits d'archigalles de deux bas-reliefs dont l'un, découvert sans sa tête et aujourd'hui perdu, a été publié par Montfaucon (cf. S. Reinach, *Statuaire*, II, 506, 6) et l'autre, aujourd'hui au Musée des Conservateurs, par Winckelmann (*Mon.*, I, pl. VIII; cf. S. Reinach, *Reliefs*, III, 207, 1), je ne crois pas qu'il y ait lieu de la maintenir. Ni sur l'un ni sur l'autre ne se lit une inscription qui la justifie. Celui de Montfaucon n'est peut-être pas authentique (pour l'authenticité s'est prononcé, en dernier lieu, J. Keil, dans les *Jahreshefte des österr. Institutes*, 1915, p. 75). L'autre ne cadre nullement avec la description de l'archigalle que nous lisons chez Prudence (voir ci-après). Son aspect coïncide au contraire, avec celle que les auteurs nous ont laissée des galles; et il convient de l'attribuer à un simple *religiosus* de la Grande Mère par comparaison avec le *cistifer* de Bellone qu'il a été réservé à Madame Strong de nous faire si bien connaître (*Papers of the British School of Rome*, IX, 1920, p. 205-213 et pl. XXVI).

[3] Cf. Graillot, *op. cit.*, p. 298-300.

trement équivoque et criard, avec les tresses tirebouchonnées de leur chevelure retombant sur leurs épaules[1], des boucles aux oreilles[2], des médaillons et des colliers sur la poitrine[3], le visage glabre et fardé[4], le corps enveloppé d'une robe de couleur rappelant, par sa forme, la *stola* des femmes[5]. Au contraire, chez l'archigalle, même dépeint par un Chrétien comme Prudence, subsiste un air de majesté : c'est un homme qui n'a point les cheveux plus longs que les autres hommes[6], qui porte toute sa barbe[7], se coiffe d'une mitre qu'entoure une couronne dorée[8], mais, pour le surplus, s'habille comme les magistrats devant l'autel où ils officient, d'une toge drapée à la mode gabienne[9]. A l'aspect, les galles restent des Phrygiens, des barbares, des étrangers. L'archigalle, au contraire, s'est civilisé.

De fait, tandis que les galles semblent se recruter dans la foule des pauvres gens et des esclaves, l'archigalle, obligatoirement, possède la cité romaine[10]. Si l'on admet que les galles ont toujours compté parmi eux des castrats dont la mutilation, proscrite en principe[11], comme un crime capital, dès la fin du Ier siècle[12] dans toutes les classes de l'Empire, a pu continuer d'être partout to-

[1] *C. I. L.*, VI, 2262 : *religiosus capillatus*. Cf. Cumont, s. v. *Gallos*, *P. W.*, V, c. 675.

[2] Cf. Graillot, *op. cit.*, p. 299.

[3] Arnobe, II, 41 : *ut innecterent catenis colla*. Suidas, s. v. περιτραχήλια.

[4] Aug., *Civ. Dei*, VII, 26 : *facie dealbata*.

[5] Cf. les textes réunis par Graillot, *op. cit.*, p. 298, n. 3 et 5-6.

[6] Prud., *Perist.*, 1013 : *festa vittis tempora ; ibid.*, 1044 : *ostendat udum verticem*.

[7] *Ibid.*, 1044 : *barbam gravem*.

[8] *Ibid.*, 1014 : *corona tum repexus aurea*.

[9] *Ibid.*, 1015 : *cinctu Gabino sericam fultus togam* (cf. le bas-relief précité de Montfaucon).

[10] C'est ce qu'a fortement établi Cumont, s. v. *Archigallus*, *P. W.*, II, c. 484.

[11] Sur la législation antérieure aux Flaviens, cf. Mommsen, *Droit Pénal*, trad. Duquesne, II, p. 354 et suiv. Sur la législation flavienne, cf. Gsell, *Essai sur la vie et le règne de Domitien*, Paris, 1894, p. 84.

[12] Cf. *Dig.*, XLVIII, 8, 4, 2 ; *Cod. Iust.*, XLII, 1 et *infra*, p. 245.

lérée [1], il est certain que l'archigalle n'apparait jamais comme un *semivir* [2] et qu'au cœur de la Pisidie [3], comme à Tusculum [4], il est capable de vivre dans les liens du mariage. Enfin, tandis que les galles, bien loin de se grouper en une corporation légitime, comme les cannophores [5], ou les dendrophores « *quibus ex senatus consulto coire licet* » [6], ne forment, chez les auteurs qui nous en parlent, que des troupes assemblées par hasard, sans cohésion ni statut, et n'interviennent au drame sacré du *Sanguis* que comme des figurants de rencontre, et non comme ses acteurs obligés [7], l'archigalle apparait comme le chef authentique de la religion métroaque dans chacune des églises locales auxquelles elle avait donné naissance [8]. Il y est préposé, pour sa vie entière [9], par la double

[1] Je résume ici l'opinion courante, mais je ne la partage pas, cf. *infra*, p. 309 et suiv.

[2] Sa qualité de citoyen romain suffit à exclure jusqu'à la possibilité d'une castration sur laquelle les Chrétiens, pour les besoins de leur polémique, ont trop complaisamment insisté. Le *summus sacerdos* de Prudence, identique au *maximus Phryx sacerdos* de *C. I. L.*, VI, 508, n'a rien d'un castrat (cf. *supra*, p. 238, n. 7).

[3] Cf. l'inscription de Saghir, en Pisidie, publiée par Sterret, puis par Ramsay, *Studies... of the eastern Provinces of the Roman Empire*, Aberdeen, 1906, p. 343, n. 22: Αὐρήλια | Οὐελουττα | Λευσξιδος | Κλευστιονο[ς] | ἀρχιγάλλου; cf. *infra*, p. 256.

[4] *C. I. L.*, VI, 32466: *coniugi* be[*ne merenti*] | *cum quo vi*[*xit...*] | *archigallo Tusc*[*ulano*] | *et sibi*; cf. *infra*, p. 253.

[5] Sur ces confréries que l'épigraphie nous fait connaître à Ostie (*C. I. L.*, XIV, 34, 35, 36, 37, 40, 116, 117, 118, 119, 284, 285) à Locri, à Saepinum et à Milan, cf. Graillot, *op. cit.*, p. 262-264.

[6] *C. I. L.*, VI, 29691.

[7] Je résume ici l'opinion courante, cf. Graillot, *op. cit.*, p. 127 et 304. Mais je ne la partage même point: les galles, comme tels, n'apparaissent point dans les inscriptions; cf. *infra*, p. 257 et suiv.

[8] Cf. Cumont, s. v. *Archigallus*, *P. W.*, II, c. 484; Graillot, *op. cit.*, p. 234, croit que plusieurs églises pouvaient dépendre du même archigalle; mais n'est-ce point prendre pour une conséquence de leur organisation un silence épigraphique dû au hasard de nos découvertes?

[9] Voir l'archigalle de Lyon qui est resté en fonctions au moins de 184 à 190 (*C. I. L.*, XII, 1782, XIII, 1752); et celui de Salone qui mourut archigalle après dix-sept ans d'exercice (*C. I. L.*, III, 2920 a).

autorité du sénat de la cité dont le vote l'avait élu et des quindécemvirs qui l'assistent à Rome [1] et dont il tient, partout, son investiture [2]. Alors que les galles ont l'air de comparses auxquels la liturgie métroaque ne laisse aucun rôle défini [3], il est le grand prêtre de Cybèle et d'Attis, *summus sacerdos* [4] : et, dans la pratique de leur culte, il s'égale à la dignité d'un véritable pontife [5] : en les priant, en leur offrant le sacrifice prescrit par leurs rites, il remplit une fonction que l'Etat juge nécessaire à sa propre stabilité et couvre de sa protection. L'archigalle de la Ville, dont parle Tertullien, appelle solennellement sur Marc-Aurèle les bénédictions des divinités phrygiennes et les vœux de leurs fidèles épars à travers le monde [6] : et les ordres prophétiques de l'archigalle d'Ostie, pareillement émis pour le salut de l'empereur, sont sanctionnés par les privilèges que la loi concède à qui sut convenablement y déférer [7]. En sorte que si l'individualité des galles se perd dans l'ombre des ruelles où, par vague tolérance plus que par droit explicite, ils circulent en mendiants, l'archigalle émerge dans l'éclat des cérémonies publiques comme l'un des soutiens de l'Empire. En vérité, la différence est radicale et nous n'avons qu'à rechercher l'origine et la forme, la date et les raisons d'une discrimination qui n'est pas contestable.

[1] Les quindécemvirs assistent l'archigalle de Rome, non seulement dans les processions de la *lavatio*, mais dans la célébration des tauroboles (*C. I. L.*, VI, 508; cf. *infra*, p. 252).

[2] Ce qui vaut pour les simples *sacerdotes* vaut *a fortiori* pour l'archigalle : cf. la fameuse inscription de Cumes (*C. I. L.*, X, 3698).

[3] Cf. *infra*, les listes dressées, p. 257.

[4] Prudence, *Perist.*, 1011.

[5] *Ibid.*, 1043 : *procedit inde pontifex.*

[6] Tertullien, *Apol.*, 25 : *archigallus ille sanctissimus, die... quo sanguinem impurum lacertos quoque castrando libabat, pro salute imperatoris Marci iam intercepti solita aeque imperia mandavit.*

[7] *Fragm. Vatic.*, 148.

I. — L'archigallat, institution de Claude ?

Si, comme je crois l'avoir établi [1], le paragraphe des *Fragments du Vatican* qui donne force de loi aux oracles de l'archigalle a été emprunté par leur compilateur à une constitution de Claude, ou à un sénatus-consulte rendu sous le règne de Claude, il n'y a pas de doute [2] que cette distinction si tranchée ne soit l'œuvre de cet empereur, et n'ait accompagné l'ensemble des dispositions par lesquelles il a réorganisé la religion métroaque. Mais sur ce point particulier, en quoi donc a consisté, au juste, l'initiative de Claude ?

Les plus récents historiens du culte métroaque s'entendent pour la définir par un simple emprunt. Dans l'organisation phrygienne qu'il s'agissait de transférer sans heurt au peuple romain, Claude aurait trouvé un archigalle et des galles. Sans molester les galles ni les poursuivre, il aurait renoncé à faire appel à leur concours et admis, en revanche, l'archigalle au sommet de sa réforme. Mais l'archigalle aurait toujours gardé la marque de son origine étrangère. Au dire de M. Cumont, la forme, non latine, de son nom suffirait à la prouver [3] ; et M. Graillot, de renchérir encore et d'af-

[1] Voir mon article précédent sur *la date de l'introduction officielle, à Rome, du culte d'Attis*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1923, p. 154 et suiv.

[2] C'est la conviction de M. Lafaye *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 1457, et celle de M. Cumont (s. v. *Gallos*, *P. W.*, c. 676). M. Graillot (*op. cit.*, p. 230-231) ajourne la distinction jusqu'à l'époque flavienne où furent aggravées les sanctions contre l'eunuchisme. Mais il se fonde uniquement sur l'idée, sûrement erronée, que Juvénal aurait encore connu un archigalle de Rome auquel le satirique accole la qualification ignominieuse de *semivir*. D'abord, en aurait tort de prendre au sérieux toutes les injures de Juvénal. Ensuite et surtout, on chercherait vainement dans le texte invoqué (*Sat.*, VI, 511-521) la mention d'un archigalle. Quant à l'*antistes* de la *Sat.*, II, 113, il ne peut être un archigalle (cf. Graillot, *op. cit.*, p. 236, n. 1).

[3] Cumont, s. v. *Archigallus*, *P. W.*, II, c. 484 : beweist schon die Form dieses Namens seinen orientalischen Ursprung.

firmer : « l'archigalle est un pur produit de l'Orient » [1]. Je crois, pour ma part, que nos textes, au lieu de justifier ce point de vue, suggèrent une interprétation toute différente. Par leur répartition chronologique, ils nous apportent l'attestation réciproque que l'Empire a cherché à éliminer les galles et qu'en revanche l'archigallat ne doit à l'Orient que son nom grec et qu'il est une création de Claude. Avant ce prince, en effet, nous rencontrons souvent des prêtres de Cybèle et d'Attis qui s'appellent des galles : mais nous ne connaissons pas d'archigalles ; après Claude, c'est le contraire qui nous échoit et qui est la vérité.

* * *

Examinons d'abord les documents de l'époque impériale. Ils révèlent des contradictions qui sont autant de surprises. D'abord, l'opposition est frappante entre la statistique des passages empruntés aux auteurs et celle des inscriptions. Nous avons, sur les galles, une multitude de mentions littéraires ; et il n'a été, jusqu'à présent, découvert qu'une seule inscription où figure un galle, dans des conditions d'ailleurs suspectes et sur lesquelles nous aurons à revenir. Par contre, si à Rome et dans la campagne romaine, en Italie, en Dalmatie, en Espagne, en Afrique et en Asie ont surgi des épitaphes ou des dédicaces consacrées à des archigalles ou par leurs soins [2], nous sommes forcés d'avouer qu'abstraction faite des passages déjà cités [3] de Prudence, où l'archigalle est désigné sans être nommé [4], de Tertullien [5] et des *Fragments du Vatican* [6] qui se réfèrent expressément à sa fonction sacerdotale, il n'existe nulle

[1] Graillot, *op. cit.*, p. 230.
[2] Cf. *infra*, p. 252 et suiv.
[3] Cf. *supra*, p. 238.
[4] Prudence, *Peristeph.*, X, 1006 et suiv.
[5] Tertullien, *Apol.*, 25.
[6] *Fragments du Vatican*, § 148.

part chez aucun autre écrivain ancien, une allusion, si fugitive qu'elle soit, à un archigalle authentique. Les seules qui aient été relevées [1] sont au nombre de quatre, toutes postérieures à la diffusion du Christianisme, et visiblement destinées à englober les archigalles dans la réprobation de l'eunuchisme. Or, ce reproche ne saurait leur être imputé [2] : il s'applique, en réalité, aux simples galles et tend évidemment, pour les besoins de la polémique, ou sous son influence, à assimiler purement et simplement le pontife par excellence du culte de Cybèle aux misérables dont la flétrissure est devenue un de ses lieux communs [3]. Ce déséquilibre entre l'épigraphie et la tradition, entre l'épigraphie qui retient ce que la tradition néglige et la tradition qui ne perd pas une occasion d'étaler ce que l'épigraphie nous dérobe, suffirait, par lui même, à éveiller nos soupçons. Si galles et archigalles avaient été doués également d'une existence officielle, il n'y aurait aucune raison pour qu'il se fût produit ; et le seul fait que nous le constations

[1] Cf. *Thesaurus Linguae Latinae*, s. v. *archigallus*, II, c. 461.

[2] Cf. *supra*, p. 239.

[3] Les textes sont les suivants : 1° Tert., *De resurr. carnis*, 16 : *Et tamen calicem non dico venenarium, in quem mors aliqua ructarit, sed frictricis vel archigalli vel gladiatoris aut carnificis spiritu infectum, quaero an minus damnes quam oscula ipsorum.* En pareille compagnie, l'archigalle souillé dont parle ici Tertullien est, évidemment, un eunuque. 2° Schol. ad Juv., II, 116 : *archigalli cinaedi quem magulum conspurcatum dicimus, qui publica impudicitiam professus est.* Le texte parle de soi. 3° Servius², *ad Aen.*, IX, 115 : *Mater Magna instituit ut quotannis in sacris suis* [*Attis*] *plangeretur et effecit ut cultores sui viriles sibi partes amputarent qui archigalli appellantur.* Il n'y a aucun doute sur l'équivalence *archigalli — galli*. 4° *Firmicus Maternus, Astr. Math.*, III, 5, 24 : *archigallos facient et (qui) virilia propriis sibi amputant manibus ; ibid.*, III, 6, 22 : *faciat (genitura) eunuchos aut abscisos archigallos aut hermaphroditos ; ibid.*, IV, 13, 5 : *aut steriles aut eunuchos aut archigallos aut hermaphroditos faciet.* Clairs en eux mêmes, ces passages de Firmicus Maternus s'élucident encore mieux par comparaison ; cf. *ibid.*, VI, 30, 3 : *facient steriles effeminatos et abscisos gallos* : VI, 31, 5 : *publicos cinaedos haec genitura aut certe abscisos gallos efficiet ;* et VII, 25, 4 et VII, 25, 10 et 13.

nous indique déjà que les galles restaient, sans aucun doute, en dehors d'une légalité qui n'a voulu connaître que l'archigalle.

Mais il y a plus : quand nous regardons de près les textes des quatre premiers siècles de notre ère qui, postérieurement au principat de Claude, concernent les galles, nous ne pouvons pas ne pas être frappés de leur aspect, soit archaïque ou local, soit irréel. Qu'on en parcoure la collection si complète réunie par M. Graillot [1] : ou bien les citations alléguées viennent d'historiens et de scholiastes qui ont la prétention de nous renseigner sur le sacerdoce des galles, mais alors ils reportent au passé ou confinent, comme une exception, à l'extrémité des provinces, la description qu'ils nous en laissent ; ou bien elles sont tirées, soit des satiriques païens, comme Perse, Juvénal et Martial, soit des apologistes chrétiens, qui se dressent en face d'un Paganisme moribond comme les plus mordants des satiriques ; et, dans les deux cas, elles valent tout juste ce que vaut la convention d'un invariable pamphlet.

Dans le galle, satiriques et Chrétiens insultent l'eunuque, le *vir abscisus* livré, par sa mutilation volontaire, aux plus dégoûtantes débauches. Pour les uns comme pour les autres, le *gallus* et l'*eunuchus*, l'*exunuchus* et le *cinaedus* sont synonymes et pareillement voués au mépris que méritent une vie dégradée et des mœurs abominables. Les galles se châtrent par vice, dit Saint Jérôme : *libidine truncatus* [2]. Ce sont des fous et des invertis — *Galli absciderentur, molles conservarentur* [3] — dont Saint Augustin ne sait ce qu'il faut le plus haïr, leur insanité ou leur turpitude : *insana perstrepit turpitudo* [4]. Ils n'ont plus rien d'humain — *nec viros se nec feminas faciunt* — renchérit Lactance [5] ; et Minucius Felix d'ajouter qu'ils insul-

[1] Graillot, *op. cit.*, ch. VIII, p. 287-319.
[2] S. Jérôme, *In Hosaam*, I, 4, 14.
[3] S. Aug., *Civ. Dei*, II, 7.
[4] *Ibid.*, VII, 28.
[5] Lact., *Div. Inst.*, I, 21, 16.

tent à la providence divine, « *cum si eunuchos deus vellet, posset procreare, non facere* »[1]. Quant à Saint Justin, il ne s'en laisse pas non plus accroire et note d'infamie leur prétendue piété : εἰς γυναῖκας ἀποκόπτονται[2]. Or, si on laisse de côté l'argument métaphysique invoqué contre eux par Minucius Felix, on s'aperçoit que l'impitoyable censure des Chrétiens a ramassé les traits dont, pour s'amuser, la satire païenne avait déjà criblé les galles. Le mot de Lactance reproduit, en le généralisant, le motif de la sentence railleuse que le préteur de 78 av. notre ère avait portée contre un galle du nom de Genucius, exclu des libéralités testamentaires qu'il prétendait recueillir par la raison que « *Genucium neque virorum partibus interponi posse neque mulierum* »[3]. Saint Augustin reprend à son compte les expressions même de Juvénal :

Hic turpis Cybeles ...[4]

La sorte de *libido* frénétique dont Saint Jérôme les inculpe est reprochée par Lucien aux eunuques d'Atargatis[5], et elle éclate dans l'épigramme où Martial raconte l'irréparable mésaventure survenue à Misitius sur la route de Ravenne :

Semiviro Cybeles cum grege junxit iter[6].

Cette scabreuse anecdote, dont les lecteurs des *Epigrammes* ne pouvaient rire que parce qu'ils la savaient imaginaire ou lointaine, relève de la fantaisie ; à une époque où Domitien venait de châtier la castration comme un crime[7], elle constitue un anachronisme

[1] Minucius Felix, *Octavius*, 24, 4.
[2] Justin, *Apol.*, I, 27, p. 70 E Otto.
[3] Val. Max., VII, 7, 6.
[4] Juvénal, *Sat.*, II, 111.
[5] Lucien, *De Dea Syria*, 22 : γυναῖκες γάλλοι ἐπιμαίνονται. Cf. Martial, VI, 2, 6 : *Et spado moechus erat.*
[6] Martial, III, 91, 2.
[7] Cf. *supra*, p. 238.

évident et concerté : elle trahit chez l'auteur le parti-pris de traiter à sa façon un thème déjà fixé et populaire : et ses variations rejoignent celles des apologistes. Les galles qu'il nous présente sont, par définition, des *cinaedi* [1], comme chez Saint Justin; et ses eunuques, en général, sont esclaves des plus basses passions :

At prius o mores et spado maechus erat [2].

Aussi bien voyons nous naître chez lui une confusion, qui, avec le temps, va s'épaissir toujours davantage, entre le galle consacré à Cybèle et Attis et le castrat dont l'éviration n'a pas la piété pour excuse. Plusieurs fois, dans son œuvre, le mot *gallus* est en quelque sorte, sécularisé, employé comme un synonyme, adéquat et commode, d'*eunuchus* ou de *spado* [3]. Dans la deuxième moitié du second siècle, cette évolution verbale sera achevée. Le terme *gallus* dépouille alors toute signification mystique ; il n'indique plus que la tare physique dont les galles de Cybèle étaient autrefois affligés ; et, par exemple, sous Marc-Aurèle [4], au plein d'une période à laquelle on assigne d'ordinaire la définitive expansion dans l'Empire, des cultes métroaques [5], un document juridique dont le modèle a été élaboré dans les bureaux du procureur général du

[1] Martial, *Ep.*, IX, 2, 13 : *nunc et moseros, Cybele, praecide cinaedos.*

[2] *Ibid.*, VI, 2, 6.

[3] Les développements littéraires n'observent pas la différence juridique, indiquée plus bas, p. 247, n. 2, de l'*eunuchus* et du *spado*. Sur cet emploi du mot *gallus*, cf. *ibid.*, I, 36, 15 ; II, 45, 2 ; XI, 72, 2 et 74, 2. M. Graillot, obsédé par sa recherche des galles de Cybèle, en a reconnu un dans le vers II, 45, 2 : *Demens, cum ferro quid tibi? Gallus erat* ; et s'est étonné de voir substituer ici le fer à la pierre dans le rite de l'éviration métroaque (Graillot, *op. cit.*, p. 296, n. 8). Mais Martial n'a commis aucun solécisme liturgique pour la simple raison qu'en composant cette épigramme il ne songeait nullement à la religion de la Grande Mère.

[4] Cf. sur cette chronologie, J. Carcopino, *Revue des Etudes Anciennes*, 1922, p. 219 et suiv.

[5] Cf. Graillot, *op. cit.*, ch. V.

fisc en Egypte, le « gnomon de l'idiologue » use du mot *gallus* pour désigner, en dehors de toute considération religieuse, tous les *castrati* — quelle qu'en soit l'origine — rendus inaptes par leur infirmité, naturelle ou acquise, à disposer, par testament de plus du tiers de leur fortune: « Si un « galle » ou un impuissant meurt intestat, sa fortune est confisquée; s'il a rédigé un testament, on ne confisque que les deux tiers et le restant est délivré aux personnes de sa catégorie en faveur desquelles il a testé » [1]. — « γάλλων καὶ σαθρῶν... μετὰ τελευτὴν, ἐὰ[ν δ]ιάθετοι ἀποδιδῶσιν τὰ [ὑπάρχοντα α]ὐτα[λα]μβάνεται, ἐὰν δὲ διαθῶνται... τὸ δὲ τρίτον οἷς ἐὰν διατάξῶνται ὁμοφύλοις » [2]. Si, entre 169 et 172, date vraisemblable de la compilation du gnomon [3], le mot *gallus* a perdu sa signification première, s'il est devenu un simple nom commun [4], indifférent a toute idée religieuse, applicable à tous les *castrati* sans exception, c'est qu'il avait, depuis longtemps déjà, cessé de désigner, dans l'Empire, les tenants d'une fonction cultuelle déterminée.

Si, en effet, nous relisons maintenant les auteurs qui, postérieurement au milieu du I^er^ siècle ap. J. C., et sans intention polémique, nous ont voulu renseigner sur les galles de la religion métroaque, nous verrons, ou bien qu'ils les reléguent aux confins de lointaines provinces, en des contrées demeurées étrangères aux

[1] J'adopte, à un ou deux mots près, l'excellente traduction de M. Théodore Reinach.

[2] Art. 112 du gnomon, l. 244 et suiv. Pour le commentaire, voir la remarquable édition de M. Théodore Reinach, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1920, p. 49 et suiv. M. Th. Reinach a démontré que cet article vise à la fois les γάλλοι, c'est à dire les *castrati*, et les σαθροί, littéralement les pourris, c'est à dire, certainement, les *spadones*, ou impuissants. Juridiquement, en effet, ces deux catégories d'anormaux, que les littérateurs confondent habituellement, étaient distinctes.

[3] Cf. J. Carcopino, *loc. cit.*, p. 228.

[4] Cf. Et. de Byz., s. v. Γάλλος: ἀπὸ ἐκείνου γὰρ τοὺς τεμνομένους τὰ αἰδοῖα γάλλους καλοῦσι. — Hésychius, s. v.: Γάλλος ὁ ἀπόκοπος ἤτοι ὁ εὐνοῦχος. — Suidas, s. v.: Γάλλοι, οἱ ἀπόκοποι.

mœurs de l'Empire qui, pour des raisons de défense, les avait absorbées sans les assimiler, ou bien qu'ils les considèrent comme une espèce disparue.

Non seulement les lexicographes byzantins [1] dont le langage ne prouverait pas grand chose, mais Servius, au IV^e^ siècle [2], et Lactantius Placidus [3], au VI^e^, décrivent à l'imparfait ou au plus-que-parfait les processions des galles comme leur barbare mutilation. Lucien, parlant sérieusement, ne nous les montre organisés qu'à la frontière de l'Euphrate, dans le sanctuaire que possédait la Déesse syrienne [4] à Hiérapolis Bambycè [5]. Hérodien ne s'intéresse à eux qu'à propos du transport de la pierre noire en 204 av. J. C. et les rattache au temple de Pessinonte [6]. Quant à Pline l'Ancien, si, consultant ses fiches, il écrit à propos d'eux : *nec non aliqua gentium quoque in hoc discrimina et sacrorum etiam, citra perniciem amputantibus Matris deum gallis* [7], on aurait tort de faire fond sur le participe présent qu'il emploie ; car, d'une part, dans un autre passage de son *Histoire Naturelle*, où il reprend les termes du précédent, il se sert aussi du présent, mais nomme l'auteur dont il transcrit les observations et qui, probablement né sous le consulat de Marius et de Carbon [8], était vieux de plus d'un siècle : M. Caelius : *Samia testa Matris deum sacerdotes, qui Galli vocantur, virilitatem amputare nec aliter citra perniciem. M. Caelio creda-*

[1] Voir notamment, *Etymologicum magnum*, s. v. Γάλλοι, p. 220 Gaisford : Ἐξετμηνάντο γὰρ οἱ τελούμενοι τῇ θεῷ.

[2] Serv., *ad Aen.*, X, 220 : *Galli futura praenuntiabant.*

[3] Lact. Plac., *ad Theb.*, XII, 224 : *Se galli abscidere consueverant.*

[4] Je ne cherche pas à éluder ce témoignage, bien qu'il ne concerne pas le culte métroaque, parce qu'on pourrait toujours m'opposer l'intimité des rapports qui semblent avoir uni les deux religions, phrygienne et syrienne.

[5] Luc., *De Dea Syra*, 26-27 et 50-51. Il n'y a rien à tirer de *Chronosolon*, 12, ni de *Lucius*, 35.

[6] Hérod., I, 11. Il n'y a rien à tirer de Plut., *Adv. Colot.*, 33.

[7] Pline, *N. H.*, XI, 261.

[8] Cf. Pline, *N. H.*, VII, 165.

nus [1] ; et d'autre part, dans sa description de la Phrygie, il note au passé le souvenir des prêtres de Cybèle et le nom qu'ils tirèrent du fleuve Gallos [2].

Les concordances de ces textes, les pénalités portées par Domitien, et aggravées par ses successeurs du II[e] siècle, contre l'eunuchisme [3] laissent si peu de place à la présence des galles dans la refonte romaine de la religion de Cybèle et d'Attis, que M. Graillot ne paraît l'admettre qu'à la fin de l'Empire, dans la décadence de la législation, lorsque les galles se mirent à « envahir les temples » [4]. Mais je doute que, même restreinte de la sorte, la thèse qu'il a soutenue puisse être acceptée. Je crois, pour ma part, que cette invasion apparente de l'eunuchisme dans les cultes métroaques procéda uniquement de l'irruption simultanée de la polémique chrétienne dans leur histoire. Que, dans l'effondrement matériel et le désarroi moral du III[e] siècle ap. J. C., l'Etat n'ait plus détenu ni la force ni l'autorité nécessaires pour proscrire et châtier l'eunuchisme, comme autrefois, passe encore ; mais qu'il l'ait consacré publiquement, en conférant aux *semiviri* une place d'honneur dans la hiérarchie de l'une de ses religions, voilà qui heurte la vraisemblance, et est contredit par nos documents. Par exemple, Lactance se garde bien d'affirmer que la Grande Mère en est venue à exiger l'éviration de ses prêtres ; tout au contraire, il écrit que même de son temps, de son temps encore, elle ose se réjouir de leur mutilation : *ideo etiam nunc gallis sacerdotibus gaudet* [5]. Il n'at-

[1] Pline, *N. H.*, XXXV, 165.

[2] Pline, *N. H.*, V, 147. Martianus Capella, VI, 687, est un décalque de Pline. A noter aussi, que dans l'*Agamennon* de Senèque, les sectateurs de Cybèle et d'Attis sont des *viri*, et non des *semiviri* (686).

[3] Cf. *Dig.*, XLVIII, 8, 6 ; 8, 4, 2 ; 8, 5.

[4] Graillot, *op. cit.*, p. 289, n. 1.

[5] Lact., *Epit.*, 8. Cf. Paulin de Nole, XXXII, 88 : *Nunc quoque semiviri mysteria turpia plangunt.* Il est à noter, d'ailleurs, que les invectives de Saint Augustin sont également rétrospectives. (Cf. *Civ. Dei*, VII, 26 : *usque in hesternum diem*...).

teste donc pas une innovation ou une reviviscence : il témoignerait, au plus, d'une survivance, si nous n'avions la preuve qu'aux siècles antérieurs les pratiques métroaques étaient toutes différentes de celles qu'il imagine. De même, il n'y a rien à tirer de la dédicace à la Grande Mère, découverte à Lectoure et datée de 239, où il est rappelé qu'au jour du sang, le 24 mars, de cette année-là, « *Valeria Gemina vires excepit Eutychetis* » [1]. M. Graillot se figure qu'on peut y discerner le souvenir d'une mutilation sacerdotale, celle d'Eutychès qui venait d'entrer dans l'ordre [2]. C'est étalage sur le forum, cette vanterie inscrite sur la pierre d'une coutume réputée criminelle serait, en vérité, une énormité juridique. Mais il est possible d'interpréter tout autrement un texte qui ne l'a point commise. Les *vires*, dont la dédicace gauloise commémore la transfusion à Valeria Gemina par la vertu du sacrifice métroaque et l'intermédiaire de l'officiant, s'identifient aux forces surnaturelles qui sont censées s'échapper à flots de la castration suivie d'égorgement des victimes obligées, bélier ou taureau ; et l'inscription de Lectoure, si importante pour l'histoire du criobole et du taurobole, n'a rien à voir avec l'éviration des galles. Enfin, vers le même temps où Saint Augustin invectivait contre les Païens : « Votre Grande Mère des dieux a introduit des castrats dans les temples romains et conservé la cruauté de leurs rites » [3], un autre de leurs adversaires, que nous désignons, faute de mieux, sous le nom de l'Ambrosiaster [4], avouait, malgré qu'il en eût, que les vocations à l'eunuchisme ne se déterminaient qu'à grand' peine, à

[1] *C. I. L.*, XIII, 510.

[2] Graillot, *op. cit.*, p. 317.

[3] Aug., *Civ. Dei*, VII, 26 : *At vero ista Magna deorum Mater etiam Romanis templis castratos intulit adque istam sacrilitiam moremque seruavit.* Sur la portée rétrospective du passage, cf. *supra*, p. 249, n. 5.

[4] Sur l'Ambrosiaster, dont le pamphlet aurait été composé entre 374 et 382, cf. Cumont, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, VIII, 1904, p. 417.

force de promesses et de menaces [1], et dressait, sans y penser, contre leur persistance une invincible objection, en affirmant le maintien de la loi en vertu de laquelle « *eunuchos in regno Romano fieri non licet* » [2]. Or, à prendre à la lettre les accusations des Chrétiens, non seulement, au IV^e^ siècle, les galles seraient devenus les prêtres de Cybèle et d'Attis, mais ces faux dieux du Panthéon romain ne connaîtraient pas d'autres ministres : *sacra* | *eorum* | *a gallis sacerdotibus celebrantur* [3]. Dans cette phrase de Lactance, le mot *galli* est pris dans son acception usuelle. Ce n'est pas un titre, c'est une épithète de nature. Accolée à tous les servants de la religion métroaque, ce nom d'eunuque révèle l'idée préconçue qui anime la polémique chrétienne, et qui poussait déjà, contrairement à toute raison, Tertullien, Firmicus Maternus et le scholiaste de Juvénal à châtrer jusqu'aux archigalles, sans exception [4]. Dans l'enthousiasme de la foi nouvelle, le Chrétien prend tous les métroaques pour des eunuques, tous les prêtres païens pour des monstres contre nature : *tantum castitatem exsecrantur* [*Pagani*] *ut etiam cinaedis delectentur, magisterio eorum subiecti* [5]. Mais par son outrance même, cette conception révèle sa fausseté ; et le scholiaste de Lucien est le premier à ramener les accusations à la mesure d'une plaisanterie consacrée par l'usage [6]. Il ne faut pas se laisser duper par les artifices d'une rhétorique stéréotypée. Et au

[1] Ambrosiaster, ap. Migne, XXXV, c. 2349 *c* : *abscisi in mulieres transformantur, quos constat minis circumveniri et promissis praemiis ad hunc dolorem et dedecus cogi.*

[2] *Ibid.*, c. 2349 *c*. Cf. Amm. Marc., XVIII, 4, 5.

[3] Lact., *Div. Inst.*, I, 17, 7.

[4] Cf. les textes cités *supra*, p. 243, n. 3.

[5] Ambrosiaster, ap. Migne, XXXV, c. 2342 *c*.

[6] Schol. Luc., ad *Supp. trag.*, 8, IV, p. 173 Jacobitz, cité par Hepding, *Attis, seine Mythen u. sein Kult*, Giessen, 1903, p. 28 : διὰ ταῦτα καὶ νῦν παίζεται τοῦτο κατὰ πάντων τῶν εὐνούχων ὡς τῷ Ἄττιδι ἐπιτηδείων ἀναλέσθαι. Ἁρμοδιώτεροι δὲ, εἰ κιναιδεύοιντο, καθότι καὶ αὐτὸς Ἄττις τοιοῦτος ἐπ' ἀμυστίρῳ τῷ μύσει ἐξεταζόμενος.

lieu de confondre une prévention avec la vérité, et de transformer un poncif littéraire en institution d'état, il convient, sur le caractère exceptionnel et extralégal des galles, sur le véritable sens de la réforme Claudienne qui les a exclus de l'organisation métroaque, de s'en fier au témoignage écrasant de l'épigraphie.

* * *

Celle-ci, à l'époque impériale, nous permet de compter un nombre relativement élevé d'archigalles.

En voici la liste, dont les éléments ont été groupés d'abord par Gœhler [1], puis par M. Graillot [2].

1. — Rome. *C. I. L.*, VI, 2183 :

C(aius) Camerius | Crescens, | archigallus Matris | Deum Magnae Ideae et | Attis populi Romani, | vivus sibi fecit et | Camerio Eucratiano lib(erto) | suo ceteris autem libertis utri usque sexus loca singula | sepulturae causa. H(oc) m(onumentum) h(eredem) e(xterum) n(on) s(equetur).

Non datée ; III[e] siècle ?

2. — Rome. *C. I. L.*, VI, 508 :

Potentiss(imis) diis [M(agnae) D(eorum) M(atri et At]ti Menotyranno, | Serapias h(onesta) f(emina), sac(e)r(dos) [deum] | Matris et Proserpinae, | taurobolium criobol(ium) cerno | perceptum per Fl(avium) Antonium Eustochium, sac(erdotem) Phryg(a) | max(imum), praesentib(us) et tradentib(us) | c(larissimis) v(iris) ex ampliss(imo) et sanctiss(imo) | coll(egio) XV vir(orum) s(acris) f(aciundis), die XIII Kal(endas) Maias, Cerealibus, d(ominis) n(ostris) Constantino Maximo Aug(usto) (quintum) et | Licinio Iun(iore) Caesare co(n)s(ulibus).

[1] Gœhler, *De Matris Magnae apud Romanos cultu*, Meiszen, 1886, p. 49.

[2] Graillot, *op. cit.*, p. 234, n. 2. Il convient d'enlever de la liste dressée par Graillot l'archigalle de Lanuvium dont l'existence est liée à l'interprétation certainement erronée du bas relief capitolin (cf. *supra*, p. 237, n. 2).

Datée de 319 ap. J. C. Eustochius est désigné par le titre, probablement réservé alors à l'archigalle de Rome, de *Sacerdos Phrygis maximus*.

3. — Tusculum. *C. I. L.*, VI, 32466 :

... coniu(gi) be[nemerenti] | eum quo vi[xit annis...] | archigallo Tusc[ulano] | et sibi.

Non datée : II^e^-III^e^ siècles ?

4. — Ostie. *C. I L.*, XIV, 34 :

P[ro salute imp(eratoris)... | ... F]elicis Q(uintus) Caecilius | Fuscus archigallus coloniae Ostiensis imaginem | Matris Deum argenteam p(ondo) I cum | signo Nemesem | kannophoris | Ostiensibus d(onum) d(edit).

Sous Marc-Aurèle seul empereur (169-176).

5. — Ostie. *C. I. L.*, XIV, 35 :

Q(uintus) Caecilius | Fuscus archigallus c(oloniae) O|stiensis) imaginem Attis argent[e]am | p(ondo) I cum sigillo | Frugem aereo|ca|nnophoris Ostien|sibus donum dedit.

Même date.

6. — Ostie. *C. I. L.*, XIV, 385 :

M(arcus) Modius | Maxximus (sic) | archigallus | coloniae | Ostiens(is).

Pas de date : fin du II^e^ siècle ?

7. — Capoue. *C. I. L.*, X, 3810 :

Virianus Ampliatus archigallus M(atris) D(eorum).

D'après le nom, sans prénom, l'inscription serait du IV^e^ siècle. Voir, toutefois, nos numéros 11 et 12.

8. — Tergeste (Trieste)? *C. I. L.*, V, 488 :

L(ucius) Publicius | Syntropus | archigallus | v(ivus) f(ecit) sibi et | [suis]. Hoc | m(onumentum) h(eredem) n(on) s(equetur).

Pas de date. III^e^ siècle ?

9. — Merita (Lérida). *C. I. L.*, II, 5260 :

M(atri) d(eorum) s(acrum) | Val(erius) Avita | aram tauriboli sui natalici red(diti) d(edit) d(edicavit), sacerdote Docyrico Valeriano, arc[h]igallo Publicio Mystico.

Pas de date ; voir *supra*, n. 6.

10. — Milev (Mila). *C. I. L.*, VIII, 19981 :

M(agnae) D(eorum) M(atri) | Sanctae | sacrum factum | pro salute | [i]mp(eratoris) Caesaris) M(arci) Aureli(i) Se[veri Alexandri] Pii Felicis) Aug(usti)... Qu[inti] Claudii Basilicus nap ? et Mnetius criobo[li]um fecerunt et ipsi susc[e]perunt per C. Aemilium Saturninum sacerdotem ex vaticinatione archigalli.

Datée : 222-235.

11. — Lugdunum (Lyon). *C. I. L.*, XII, 1782 :

... ex vaticinatione Pusoni Iuliani archigalli, inchoatum XII kal(endas) Mai(as), consum|matum VIII kal(endas) Mai(as) L(ucio) Eggio Marullo | C(aeco) Papirio Aeliano co(n)s(ulibus), praeeunte Aelio | C[astren]s[i] sacerdote, tibicine Albio Verino.

Datée : 184 ap. J. C.

12. — Lugdunum (Lyon). *C. I. L.*, XIII, 1751 :

... Tauribolium fece|runt dendrophori | Lugduni consistentes, | XV kal(endas) Iulias, Imp(eratore) [Caes(are) M(arco) Aurel(io) Commodo Aug(usto)] | Marco Sura Septimiano) co(n)s(ulibus) ex vaticinatione | Pusoni Iuliani archi|galli...

Daté : 190 ap. J. C.

13. — Salonae (Salone). Inscription trouvée à Iader (Zara). *C. I. L.*, III, 12920 *a* :

D(is) M(anibus). | L(ucio) Barbunteio | Demetrio archig(allo) Salonitano, qui | annis XVII usq(ue) ad ann(os) | LXXV integr(e) sacra confecit. | Barbunteia Thallusa Clistera patrono | pientis-s(imo) posuit.

Pas de date, probablement fin II[e] siècle.

14. — Savatra de Lycaonie (aujourd'hui, Ak-Oren). Anderson, *Journal of Hellenic Studies*, XIX, p. 280, n. 163.

Δάδα Ἀττάλου ἀρχιγάλ[λ]ου θρεπτὴ Μητρὶ θεῶν | Ζιζιμμηνῇ εὐχήν.

Pas de date. Les noms pourraient aussi bien remonter à la période hellénistique qu'à la période romaine. Mais la paléographie de l'inscription où les Є et Ө lunaires voisinent avec les formes carrées de ces lettres nous contraint à descendre jusqu'à l'Empire plus probablement à l'époque des Antonins au plus tôt [1]. Cf. d'ailleurs les *Aurelii* de Savatra, mentionnés aux numéros suivants de l'article d'Anderson.

15. — Hiérapolis de Phrygie. Cf. Iudeich, *Die Alterthümer von Hierapolis (Inschriften)*, Supplementband au *Jahrbuch des kais. deutschen arch. Instituts*, IV, 1898, p. 83, n. 33 :

Ἡ [β]ουλὴ κα[ὶ] ὁ δ[ῆμ]ος ἐτίμησαν | [Μᾶ(ρκον)] Αὐρ(ήλιον) Εὐτυχιανόν, | ἀρχιγάλλον | ἀνδρειάντος ἀνα[σ]τάσει πα[ρ]ε-[δρ]εύοντ[α] κοσ[μί]ως καὶ ὑπηρε[το]ῦ[ν]τα τοῖς θε[οῖς ἀξ]ιοπ[ρε]-πῶς].

Est placée, par le prénom et le gentilice de cet archigalle, vers le dernier tiers du second siècle ou la première moitié du III[e].

[1] Cf. Le Bas-Waddington, commentaire au n. 1034.

16. — Enfin nous ajouterons à cette liste un archigalle qui, sans appartenir peut-être au culte métroaque de stricte obédience, intéresse néanmoins son histoire, à une époque où les différences qui avaient séparé les diverses religions orientales tendent à se fondre au creuset du syncrétisme.

A Saghir, en Pisidie. Cf. Ramsay, après Sterret, dans les *Studies ... of the eastern Provinces of the Roman Empire*, Aberdeen. 1906, p. 343, n. 22.

Αὐρηλια | Οὐενούστα | Ζευξιδος | Κλευστιανο[ῦ] | ἀρχιγάλλου τῆς θε]ᾶς Ἀ[ρτεμιδο]ς τὸν ἀνδριάντα ἐ[κ | τῶν] ἰδίων ἀναλωμάτων ἀνεστ[ησεν] Ἀρτεμιδι Σατιπ[ρ]ειζηνῇ εὐχήν.

Remonte à la même époque que la précédente, et pour les mêmes raisons (cf. Aurelia Venusta à la l. 1).

Au total, seize inscriptions nous font connaître quatorze archigalles parmi lesquels douze sont appelés par leurs noms.

Ce premier résultat n'est pas négligeable.

D'abord, cette statistique épuise la totalité de nos documents épigraphiques ; et comme aucun des exemples sur lesquels elle porte n'est probablement plus ancien que la seconde moitié du II^e^ siècle ap. J. C., comme tous, à coup sûr, appartiennent à l'époque impériale, elle présume déjà, dans l'archigallat, une institution de l'Empire. Ensuite, elle se répartit entre douze textes rédigés en latin et découverts dans les parties occidentales de l'Empire, et deux textes, seulement, rédigés en grec et exhumés de cet Orient d'où l'on fait ordinairement venir les archigalles ; et par là elle dément la conviction commune, et nous invite à chercher en Occident, et plus précisément en Italie, d'où proviennent huit de nos exemples, l'origine d'un sacerdoce dont les traces en Asie sont clairsemées et insignifiantes. Enfin, elle oppose sa richesse à l'indigence de l'épigraphie relative aux simples galles en un si violent contraste que nous allons être tenus de les bannir d'une terminologie que l'archigalle a seul envahie.

Ce n'est point, je le sais, l'opinion courante ; mais celle-ci ne subsiste que par une secrète inconséquence. « Si l'archigalle est bien un grand prêtre, écrit M. Lafaye, il est naturel de penser que les prêtres placés sous ses ordres doivent porter le nom de galles, qu'ils soient ou non Phrygiens et eunuques. Cependant il est probable que dans le nombreux personnel catalogué . . . . il faut refuser ce titre aux assistants de tout genre : chantres, musiciens, appariteurs et aux membres des confréries, tels que les dendrophores et les cannophores. Il reste encore dans la liste une quarantaine de prêtres proprement dits qui peuvent être qualifiés de galles »[1]. Encore qu'il y eût quelque étrangeté à grouper sous un titre identique des personnes aussi dissemblables que des Phrygiens et des *cives romani*, des hommes et des *semiviri*, le raisonnement serait plausible, si réellement les inventaires dressés par Goehler, puis par M. Graillot, contenaient la quarantaine d'exemples qu'il nous annonce comme sa propre vérification. Mais, en fait, ces individus « qui peuvent être qualifiés de galles » ont omis d'user de la latitude qu'on leur accorde. En dehors des dendrophores et des cannophores dont les corporations sont, par nature, étrangères aux différents degrés de la prêtrise, l'épigraphie de l'époque impériale nous déroule une infinité de grades et de fonctions dans le culte métroaque : 2 cernophores [2], 2 hymnologues [3], 3 *tibicines* [4], 2 *cymbalistriae* [5], 2 *tympanistriae* [6], 3 *apparatores* [7], 2 *aeditui* [8], au moins 7 *religiosi* [9], et, pour finir, non pas une quarantaine de prêtres, mais bel et bien

[1] Lafaye, s. v. *Gallus*, dans le *Dictionnaire des Antiquités Saglio et Pottier*, II, p. 1458.
[2] Graillot, *op. cit.*, p. 253, n. 5.
[3] *Ibid.*, p. 255, n. 2 et 3.
[4] *Ibid.*, p. 257, n. 3.
[5] *Ibid.*, p. 258, n. 5.
[6] *Ibid.*, p. 259, n. 4 et 5.
[7] *Ibid.*, p. 260, n. 3.
[8] *Ibid.*, p. 261, n. 2 et 3.
[9] *Ibid.*, p. 283, n. 7.

108 *sacerdotes*[1]. M. Lafaye n'a entendu se prévaloir que de cette dernière catégorie. Mais ne lui échappe-t-elle pas, comme les autres ? Les *sacerdotes* qui la composent ne s'appellent pas plus galles sur les inscriptions qui nous ont transmis leur souvenir, que les *aeditui*, que les *tibicines*, ou même que les hymnologues, ces chantres des chapelles métroaques, que M. Graillot, entraîné sans doute par la séduction d'un rapprochement qu'il suggère sans l'énoncer, mais que le silence des documents anciens n'autorise même pas à amorcer, voudrait changer en castrats[2]. Ira-t-on prétendre que ces *sacerdotes* sont des galles honteux ? Des galles qui cachent leur condition et rougissent de leur vrai nom ? Il faudrait déjà retenir de cette explication que l'Empire a discrédité le nom de galles, l'a rendu inavouable. Mais cette explication même ne vaut rien ; car, sur 108 *sacerdotes*, on compte 75 prêtres auxquels elle pourrait à la rigueur s'appliquer, mais aussi 33 prêtresses[3] qui auraient dû, en ce cas, revendiquer le nom de *gallae*, absent de la tradition littéraire[4], et qu'il y aurait, au surplus, criante absurdité à métamorphoser, pour les besoins de la cause, en autant de *semiviri* de fait ou d'intention. Alors, une seule constatation s'impose : c'est que, contre 14 archigalles et 141 desservants de tout ordre du culte métroaque, l'épigraphie ne nous a encore révélé que deux galles dont l'un est un galle authentique, mais vécut bien avant l'Empire, et dont l'autre est un Romain du III[e] siècle mais n'a rien de ce qui caractérise le galle métroaque.

Le premier nous est présenté par une inscription de Cyzique, exactement datée de l'année 46 avant notre ère, c'est à dire antérieure de quatre-vingts ans à la réforme Claudienne[5]. Nous au-

[1] Graillot, *op. cit.*, p. 239, n. 3 (75) et 268, n. 1 (33).

[2] *Ibid.*, p. 255.

[3] Cf. la liste dressée par Graillot, *op. cit.*, p. 248, n. 1.

[4] Forcellini, s. v. *Galla*, III, p. 182, ne l'indique que comme s'appliquant par dérision à des *galli* (Catull., 63, 12 et 34).

[5] Cf. *C. I. G.*, 3668; et Dittenberger, *Sylloge*[3], 763. C'est la seule inscription qu'ait encore connue M. Lafaye, *loc. cit.*, p. 1458, n. 8.

rons à faire état de ce cas particulier lorsque nous nous efforcerons tout à l'heure de ressaisir, en ses traits les plus généraux, la situation que cette réforme a eu pour but de modifier; mais il est clair qu'on n'en saurait rien conclure pour la définir elle-même. Le second est mort à Rome, où fut trouvée son épitaphe en 1880 [1], à la fin du II[e] siècle ou plus probablement dans le courant du III[e]; mais il suffira de citer en entier l'inscription où il est mentionné, et de tenir soigneusement compte des particularités de gravure que les éditeurs successifs ont à l'envi enregistrées pour écarter, à son tour, ce témoignage inconsistant.

C. I. L., VI, 32462 :

D(is) M(anibus). | Terentia Matron(a) | C(aio) Iulio Abdederae (sic) | fecit fratri pientissi mo benemerti (sic) GALLO | DIASVRIAES | ab Isis et Serapis.

Inde a v. 5 verba *Gallo*... alia manu perscripta sunt; v. 6, litterae inclinatae in litura repositae.

Ce texte fût-il assuré, qu'il serait tout de même inopérant puisque le seul galle que connaisse l'épigraphie de l'époque impériale n'a pas appartenu au culte phrygien de Cybèle et d'Attis, mais relève de la religion sémitique de la *Dea Syria*. Mais il est loin de nous offrir toutes garanties de correction. Le mot *gallo* et tous ceux qui le suivent ont été tracés après coup, et les premières lettres du mot *Diasuriaes* furent inscrites en surcharge, à la place d'autres caractères préalablement martelés. Or, si la main du lapicide a tremblé, la langue dut lui fourcher également [2]. *Gallo* pourrait bien résulter d'une de ses méprises; et son galle ressemble à un archigalle [3].

[1] Aujourd'hui au Musée des Conservateurs. Sur cette inscription cf. Lanciani, *Bull. Com.*, 1880, p. 10; *Eph. Ep.*, IV, 873; Dessau, *Inscriptiones selectae*, 4280.

[2] A la ligne 3, *Abdederae* est peut-être pour *Abderae;* à la l. 5 *benemerti* (le groupe *ne* a été suscrit) est sûrement pour *benemerenti*.

[3] *Archi* aurait-il sauté par haplographie au contact du groupe final du mot précédent *erti*?

Au lieu d'être embrigadé dans l'une de ces bandes vagabondes dont les auteurs anciens, de Juvénal [1] à Saint Augustin [2], promènent le tintamarre à travers les rues et les carrefours, il est attaché à un sanctuaire déterminé, et dessert le temple que la *Dea Syria* possédait dans la troisième région dite *Isis et Serapis*. Ensuite et surtout, ce prétendu galle n'est pas un eunuque ; et la cité romaine dont il est investi, et que proclament ses *tria nomina*, nous interdit absolument de supposer qu'il ait subi l'éviration rituelle. S'obstinera-t-on, néanmoins, à alléguer un exemple aussi douteux ? Comme il ne nous fournit toujours qu'1 galle contre 14 archigalles et 141 prêtres ou acolytes, il n'aboutit qu'à contredire la tradition littéraire qu'on chercherait à en étayer : et, quoi qu'on fasse, on se heurtera aux deux cornes du dilemme : ou admettre que dans le clergé métroaque, comme dans certaine armée noire de comique réputation, il y avait quatorze généraux pour un simple soldat, ce qu'est déraisonnable et démenti par les auteurs anciens, ou renoncer à faire de l'archigalle le chef de galles organisés sous son autorité, ce qui revient à le rejeter hors de la hiérarchie qu'il domine. Préfère-t-on, au contraire, ainsi que le suggère le simple bon sens, abandonner à son sort cet ἅπαξ épigraphique, nous n'avons plus un seul galle à opposer à la masse des *cultores* de tout genre que les inscriptions des temps impériaux répartissent dans les cadres du culte public de Cybèle et d'Attis. Autant alors convenir, comme je l'affirmais en commençant, que, sous l'Empire au moins, ils en furent délibérément exclus.

* * *

Avant l'Empire, en effet, il en allait de tout autre manière ; et l'on peut soutenir, sans chance d'erreur, que les rôles, alors, étaient renversés.

[1] Juvénal, *Sat.*, VI, 511 et suiv.
[2] Aug., *Civ. Dei*, VII, 26.

Malgré sa pauvreté à l'époque républicaine, l'épigraphie nous a conservé la mention d'un galle tout pareil à ceux dont nous entretiennent les auteurs de cette période. Il s'agit du Sotéridès qui a payé les frais de l'*ex-voto* de Cyzique, auquel j'ai déjà fait allusion, et qui est consacré à la Μήτηρ locale, dite Kotianè. Un de ses amis, M(arcus) Stlaccius, fils de Marcus, avait été compris dans le détachement que la cité libre de Cyzique recruta, en 46 av. J. C., pour secourir César engagé dans sa lutte contre les Pompéiens d'Afrique, et il s'était embarqué sur la galère *Soteira* avec ce renfort. Sotéridès fut averti par la Déesse au service de qui il s'était consacré, et du malheur qui serait survenu à Stlaccius tombé captif aux mains de l'ennemi, et de la délivrance du prisonnier ; il remercia alors Cybèle par la longue dédicace qui est aujourd'hui exposée au Musée du Louvre [1]. Il est certain que Sotéridès n'était pas le premier venu, puisqu'il fut capable de couvrir la dépense de ce monument, et qu'il s'était lié à Cyzique avec un homme dont les *nomina* et la filiation font un citoyen romain. Or, ce Sotéridès est un galle ; il ne dissimule nullement sa condition, et affiche les révélations que son état plus encore que son zèle lui attirent de la divinité. Il qualifie exactement M. Stlaccius de compagnon — ὑπὲρ τοῦ ἰδίου συμβίου — expression dont il n'y a pas lieu d'inférer que M. Stlaccius était un galle lui aussi, puisque l'inscription ne lui confère pas ce titre, mais qui prouve, à mon avis, que ce Romain s'était affilié à la secte de Sotéridès, en partageait les pratiques et les espérances. Si bien que cette dédicace nous apprend du même coup, et la place que le culte de la Mère des Dieux occupait à Cyzique [2],

[1] *C. I. G.*, 3668. Cf. Dittenberger, *Sylloge*², 348 (= *Sylloge*³, 763), l. 2 : Σωτηρίδης γάλλος εὐξάμενος Μητρὶ Κο[τιανῇ]... le surnom n'est pas sûr. La lecture, à la l. 5, ἐν νηὶ τετρήρει Σωτ[είρα], est de M. Wilhelm, *Arch.-Epigr. Mittheilungen aus Oesterreich*, XX, 1897, p. 74. Cf. sur la même inscr., Wilhelm, *Gött. gel. Anzeig.*, 1903, p. 797.

[2] Vraisemblablement, le navire qui portait Stlaccius était lui-même consacré à la Grande Mère et s'appelait *Soteira* (ou *Sotèria*) comme celui qui amena à Ostie la pierre noire de Pessinonte (cf. Graillot, *op. cit.*, p. 67).

et le rang qu'un galle comme Soteridès y tenait à son tour : dans Cyzique où régnait la Dame, les galles, comme lui, encore en 46 av. J. C., faisaient figure de personnages.

Or une impression semblable se dégage des textes historiques où interviennent des galles avant le principat de Claude. Écoutons, par exemple, ce que nous conte Strabon des galles de Hiérapolis de Phrygie. Il soupçonne bien les subterfuges auxquels ils recourent pour renforcer leur prestige ; mais il le constate et n'ose pas encore les dénoncer formellement. Ces galles possédaient le pouvoir prodigieux de pénétrer impunément dans l'antre méphitique qu'on montrait aux abords de leur ville, et que, comme s'il ouvrait sur les profondeurs infernales, on dénommait le Plutonium, et d'en ressortir sans avoir ressenti l'asphyxie dont bêtes et gens tombaient ordinairement victimes. Il se demande d'où leur vient cette étonnante immunité : si elle leur est commune avec tous les eunuques, ou si les eunuques voués à la Mère sont seuls à la mériter ; s'ils ont absorbé à l'avance quelque antidote, ou si vraiment ils sont couverts par la providence divine [1]. C'est cette explication que les intéressés se complaisaient à fournir, et le fait que Strabon l'ait répétée, sans rire ni s'indigner, prouve qu'elle équivalait sur place à une vérité de foi. Aux yeux de leurs compatriotes, les galles de Hiérapolis, aux premiers temps de notre ère, étaient enveloppés de la présence des dieux [2].

Ailleurs, et auparavant, nous les voyons conduire les affaires des hommes.

Lors de la campagne de Cn. Manlius Vulso en Galatie, en 189 av. J. C., se place un épisode où les récits concordants de Po

[1] Strabon, XIII, 4, 14, p. 630 C. : εἴτε πάντων τῶν τοῦτο πεπονθότων τοῦτο, εἴτε μόνον τῶν περὶ τὸ ἱερόν, καὶ εἴτε θεῖα πρόνοια.... εἴτε ἀντίδοτός τις ὑπάρχει τούτου συμβάντος.

[2] Sur l'impossibilité d'avancer plus tôt que 18 ap. J. C. l'édition définitive de la géographie de Strabon, cf. Ettore Pais, *Italia antica*, Bologne, 1923, I, p. 294-295.

lybe [1] et de Tite-Live [2] nous montrent en belle posture les galles de Pessinonte. Le consul venait d'arriver au fleuve Sangarios : il était en train d'y construire un pont, quand on lui annonça leur visite. Ils se présentèrent à lui, en grande pompe, revêtus de tous leurs insignes, et lui annoncèrent solennellement que leur Déesse lui promettait victoire et conquête. Tite-Live enregistre leur prophétie sans commentaire, mais Polybe ajoute que Cn. Manlius Vulso, apparemment ravi du présage, réserva aux ambassadeurs de Cybèle le plus bienveillant accueil [3]. On objectera peut-être à cette narration qu'à Pessinonte, où devait subsister jusque sous Julien l'Apostat la métropole de la religion métroaque, les galles constituèrent jusqu'en 25 av. J. C. un gouvernement théocratique, d'abord indépendant, puis vassal de Pergame [4], et que cet exemple manque de portée générale. Mais l'année qui précéda l'expédition de Cn. Manlius chez les Galates, Polybe [5] et Tite-Live [6], toujours d'accord, nous font assister à une scène qui n'eut point la Phrygie pour théâtre, et où, néanmoins, les galles de la Mère des Dieux jouent un rôle identique. Quand, en 190 av. J. C., les Romains entreprirent de porter en Asie la guerre contre Antiochus, C. Livius Salinator projeta de s'emparer de Sestos, pour, de là, franchir le détroit des Dardanelles. Aussitôt les galles de se présenter aux portes de leur cité, et de demander aux Romains, au nom de Cy-

[1] Polybe, XXI, 37, 4-7 : παραγενονται γαλλοι εκ Πεσσινουντος... εχοντες προσταθιδια και τυπους, φασκοντες προσαγγελλειν την θεον νικην και κρατος.

[2] Liv., XXXVIII, 18, 9: ... *Galli Matris Magnae a Pessinunte occurrere cum insignibus suis, vaticinantes fanatico carmine deam Romanis victam belli et victoriam dare imperiumque eius regionis.*

[3] Pol., *ibid.* : ους [Γαλλους] ο Γναιος φιλανθρωπως υπεδεξατο.

[4] Sur le séjour — j'allais écrire le pèlerinage — de Julien à Pessinonte, cf. Graillot, *op. cit.*, p. 354. Sur l'histoire des rapports de Pessinonte et de Pergame, cf. Cardinali, *Regno di Pergamo*, 1906, p. 106 ; et Stähelin, *Gesch. der kleinas. Galater* [2], p. 39, n. 1.

[5] Polybe, XXI, 6, 7.

[6] Liv., XXXVII, 9, 9-10.

bèle dont ils sont les serviteurs et se prétendent les inspirés, d'épargner leurs murs et leur ville. Livius les écouta jusqu'au bout et respecta leur inviolabilité : *nemo eorum violatus est* [1]. Leur succès enhardit les magistrats de Sestos et les négociations commencèrent [2].

Que, maintenant, l'on rapproche ces divers récits entre eux et avec l'inscription de Cyzique; il est impossible qu'on n'en retire point une idée favorable à la situation dont bénéficiaient alors les galles. Sur les côtes grecques, comme au cœur des montagnes phrygiennes, en 46 av. J. C. comme au début du II[e] siècle avant notre ère, là où se dresse un sanctuaire de la Mère et d'Attis, le service en est assuré par des galles, et ceux-ci, dans la Cité, jouissent du prestige et de l'influence qui n'appartiennent qu'aux représentants les plus hautement qualifiés des sacerdoces publics.

Or, du milieu de ces galles, aucun archigalle ne se détache encore. En vain chercherait-on le nom de l'ἀρχίγαλλος dans un dictionnaire grec. Il ne figure ni au *Thesaurus*, ni dans les lexiques de Sophoklès et de Van Herwerden, composés avant la récente publication des trois inscriptions de l'époque impériale, que nous avons citées plus haut [3] et qui le renferment. On le trouvera bien dans le livre de Weise sur les mots passés du grec en latin [4], mais comme sous-entendu et non attesté sous la forme grecque que l'auteur dérive, par voie d'hypothèse, de quelques-uns des exemples que nous avons déjà relevés [5]. En sorte que ce terme auquel on attribue une origine orientale parce qu'il revêt une forme grecque, ne se rencontre pas en Orient aux temps hellénistiques, et n'y apparaît en grec qu'au cours d'une période où il avait déjà été latinisé. L'*argumentum ex silentio* fut-il jamais plus éloquent?

[1] Liv., XXXVII, 9, 9-10.
[2] *Ibid.*
[3] Cf. *supra*, p. 252 et suiv.
[4] Weise, *Die griechische Wörter im Latein*, Leipzig, 1882, p. 348.
[5] Cf. *supra*, p. 240 et 252 et suiv.

On arguera peut-être contre lui de l'état de notre documentation par trop ruineuse et fragmentaire, et il est possible qu'en raison de ces lacunes, on le juge plus spécieux que convaincant. Ce qui, à mon avis le rend absolument décisif, c'est que les textes peu nombreux, il est vrai, mais explicites, dont nous disposons avant l'Empire, ne se bornent point à observer le silence sur l'archigalle, ce qui, après tout, nous laisserait la faculté d'en appeler, sur son compte, aux découvertes à venir. Ils sont, en outre, rédigés de telle sorte que la place que nous pourrions, le cas échéant, réserver à cette intervention problématique d'un ἀρχιγάλλος est déjà prise. Ils donnent des chefs aux galles qu'ils promènent en corps et nous montrent en action; et ces chefs ne sont pas des archigalles.

A la tête des galles que nous avons vus saluer Cn. Manlius venaient un Attis et un Battakès : παραγίνονται γάλλοι παρ' Ἀττιδος καὶ Βαττάκου [1]. L'Attis présidait la prêtrise de Pessinonte, et le Battakès — si toutefois il s'en distinguait [2] — lui servait de second. C'est à l'Attis, comme à un autre souverain, que les dynastes de Pergame, à partir de 163 av. J. C., adressèrent les lettres protocolaires inscrites sur les trois tables de marbre que Mordtmann découvrit en 1859 dans le cimitière arménien de Sivri-Hissar, sur l'emplacement de l'ancienne Pessinonte : Ἄτταλος Ἀττιδι ἱερεῖ χαίρειν [3]. Et c'est le Battakès qui, en 103 av. J. C., parut sur le Forum aux heures critiques de l'invasion cimbrique et promit aux Romains, anxieux de l'avenir, l'infaillible protection de ses dieux :

[1] Polybe, XXI, 37, 4.

[2] Il paraît s'en distinguer dans le passage précité de Polybe. Mais il n'est question que de l'*Attis* dans les lettres des Attalides, et que du Battakès chez Diodore et Plutarque (voir ci-après), comme si les deux noms eussent pu alternativement servir pour ne désigner qu'une seule et même fonction. Jusqu'à l'an dernier, les titres de Sultan et de Calife traduisaient, dans un seul homme, les deux aspects du pouvoir du commandeur des croyants.

[3] Dittenberger, *O. G. I. S.*, 315.

περὶ τοῦτον δὲ χρόνον ἀφίκετο καὶ Βατάκης[1]. Ce galle, dont l'aspect scandalisa les vieux romains et lui attira quelques injures[2]. Plutarque l'appelle ὁ τῆς μεγάλης μητρὸς ἱερεύς, comme s'il était le grand prêtre de Pessinonte[2]. Diodore le représente drapé dans une robe à ramages qui indique sa dignité royale[3] et ceint de cette énorme couronne d'or[4] que Prudence, cinq siècles plus tard, verra luire encore au front de l'archigalle[5]. Mais si celui-ci a hérité ses emblèmes et le remplaça, il lui a succédé sous un nom qu'antérieurement à la réforme romaine aucun des chefs de la religion métroaque n'a jamais porté.

Ainsi, en quelque direction que s'orientent nos recherches, elles aboutissent toujours au même résultat. Avant que les Romains n'eussent adopté Attis, la prêtrise métroaque était peuplée de galles qui, sans disparaître après, ont néanmoins cessé à ce moment d'en faire partie. Et, inversement, l'archigalle, qu'elle ignorait avant l'Empire, apparait pour la première fois dans le texte des *Fragments du Vatican* qui remonte au principat de Claude, et semble contemporain de la réforme métroaque opérée par cet empereur. Tout se passe, en dernière analyse, comme si cette réforme avait consisté, en un double travail d'épuration et de concentration : épuration, en ce qui concerne les galles, qu'elle raye des cadres de la religion officielle ; concentration en ce qui concerne l'archigalle, qui, sans être un castrat comme les galles, absorbe leurs pouvoirs et les dépasse : unique dépositaire de l'esprit de Cybèle et d'Attis qui planait jadis au dessus d'eux, il devient en chaque église métroaque le chef qui, personnellement inspiré des dieux — *ex vaticinatione*

[1] Plut., *Mar.*, 17.

[2] *Ibid.*

[3] Diod., XXXVI, 13, 1 : στολὴν ἀνθινὴν διάχρυσον, βασιλικὴν ἀξίαν ἐπιφαίνουσαν.

[4] *Ibid.* : χρυσοῦν... γὰρ στέφανον εἶχεν ὑπερμεγέθη.

[5] Prud., *Peristeph.*, 1014 : ... *corona tum repexus aurea.*

archigalli [1] —, commande au reste du sacerdoce et à l'entière communauté des fidèles [2].

Et sans doute cette conclusion, d'où vont découler de grandes conséquences, et qui résulte, avec une force en quelque sorte nécessaire du simple jeu de nos textes, aurait été formulée depuis longtemps, si un témoignage, un seul [3], ne paraissait faire obstacle à leur enseignement et en bouleverser l'ordonnance chronologique. Nous ne pourrons la développer et recueillir toutes les leçons qu'elle comporte qu'après l'avoir définitivement écarté de notre route.

II. — L'archigalle de Parrhasios.

Il s'agit du passage de l'*Histoire Naturelle* où Pline, énumérant les principales œuvres du peintre Parrhasios, lui attribue un « archigalle » entré plus tard dans la collection de l'empereur Tibère. Le voici, tel qu'il figure dans l'édition Mayhoff et que l'a rendu fidèlement la traduction d'Adolphe Reinach :

« [*Parrhasius*] *pinxit et Archigallum: quam picturam amavit* » *Tiberius princeps atque ut auctor est Deculo, HS* $\overline{|LX|}$ *aestu-* » *matam cubiculo suo inclusit* » (Pline, *N. H.*, XXXV, 70).

« Parrhasius peignit aussi un archigalle, peinture qu'aima l'em- » pereur Tibère et que, selon le témoignage de Deculo, estimée » qu'elle était à six millions de sesterces, il plaça dans sa chambre » à coucher » (Ad. Reinach, *Recueil Milliet*, I, Paris, 1921, p. 233).

[1] Cf. les inscriptions n. 10, 11, et 12 et le texte des *Fragments du Vatican*.

[2] Cf. le texte de Tertullien cité plus haut, p. 240, n. 6.

[3] Je ne vois pas où M. Graillot aurait trouvé dans Varron une allusion à un archigalle (Graillot, *op. cit.*, p. 104). Les lignes de Varron qu'il a citées à ce propos (*ibid.*, n. 6) ne nomment point l'archigalle ; et dans les fragments des *Euménides* n'interviennent que les *galli* et les *gallantes* (cf. Hepding, *op. cit.*, p. 12).

Sous cette forme, la phrase de Pline ne prête à aucune ambiguité. Parmi les œuvres de Parrhasios, les anciens comptaient un portrait, plus ou moins libre, d'archigalle : et comme le *floruit* de ce peintre se place entre la fin de la guerre du Péloponnèse [1] et les environs de l'année 370 av. J. C. [2], il résulte de cette identification du tableau du maître que l'institution des archigalles devrait remonter à la seconde moitié du V^e^ siècle avant notre ère, au plus tard ; et il semblerait, en conséquence, que les historiens qui tiennent pour l'origine orientale et reculée de l'archigallat dussent s'en prévaloir victorieusement.

* * *

Or, c'est à peine s'ils osent en tirer parti. Goelher passe la phrase sous silence [3]. M. Lafaye écrit à l'improviste : « Pline l'Ancien est le premier qui parle d'un archigalle : il est probable que ce titre s'introduisit sous Claude » [4] et invoque brusquement au secours de la vérité le seul texte qui la démente expressément, comme si, en son for intérieur, il frappait l'information de Pline d'anachronisme rédhibitoire. M. Hepding, qui la transcrit, se borne à nous renvoyer à un commentaire de Zoëga qui en conteste le fondement [5]. Non seulement, M. Graillot n'en fait point état, mais il exprime l'avis que le nom de galle, dont dérive celui d'archigalle, n'entre en usage, dans la langue grecque, qu'à « l'époque macédonienne » [6], soit un demi-siècle environ après la mort de Parrhasios. Enfin M. Cumont, si favorable qu'elle soit à sa thèse, renonce à l'exploiter. Il la cite

[1] Cf. Paul Girard, *La Peinture antique*, Paris, *s. d.*, p. 210.

[2] Cf. Ad. Reinach, *op. cit.*, p. 221, n. 261 et p. 226, n. 1.

[3] Goelher, *op. cit.*, p. 40.

[4] Lafaye, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 1457.

[5] Hepding, *op. cit.*, p. 22. Sur le raisonnement de Zoëga, cf. *infra*, p. 270.

[6] Graillot, *op. cit.*, p. 292.

dans son article *Archigallus*, mais en remarquant que les auteurs grecs ne fournissent point d'autre exemple du mot ἀρχιγάλλης [1]. Dans son article *gallos*, il la mentionne à nouveau, mais c'est pour l'écarter : à l'entendre cette fois, la notice de Pline repose sur quelque quiproquo : et la peinture que possédait Tibère peut bien avoir été un faux [2]. Ainsi le texte de l'*Histoire Naturelle* embarrasse ceux mêmes aux mains desquels il met la seule arme capable de défendre leur théorie. Pourquoi celui qui ne partage point leur opinion s'inclinerait-il devant l'autorité qu'explicitement ou non ils rejettent à l'envi ?

L'hypothèse du « faux Parrhasios » serait, en vérité, aussi commode que spirituelle. Mais, difficilement compatible avec l'éducation et le sens artistiques dont Tibère semble avoir été doté [3], elle déplace les données du problème, sans le résoudre ni les changer. Car un faussaire doit commencer par mettre les vraisemblances de son côté ; et pour attribuer un archigalle à Parrhasios avec quelques chances de succès et faire recevoir le tableau comme tel au temps de Tibère, il fallait que tout le monde fût alors persuadé que les archigalles existaient déjà, lorsque peignait Parrhasios, ce qui ne nous oblige pas strictement à en reporter l'origine jusqu'au V^e^ siècle av. J. C., mais nous contraint tout de même à la rechercher, non seulement plus haut que le principat de Claude, mais au delà de la conquête romaine, en pleine période hellénistique. Reste la confusion dont M. Cumont a aussi parlé ; mais nous ne sommes en droit de la supposer qu'à la condition d'en rendre compte.

C'est bien à quoi se sont attachés les modernes qui, indifférents à l'histoire de la religion métroaque mais passionnés pour celle de l'art antique, cherchèrent à reconstituer les « sujets » d'un des

[1] Cumont, *P. W.*, II, c. 484.
[2] *Ibid.*, VII, c. 676.
[3] Cf. *infra*, p. 282, 283.

plus grands peintres de l'Hellénisme. Toutefois la diversité de leurs tentatives est signe qu'elles n'ont point pleinement réussi : et, de fait, elles se réfugient en des à-peu-près dont une critique tant soit peu exigente ne saurait se contenter.

Adolphe Reinach a d'abord songé à identifier l'archigalle de Parrhasios avec le tableau du mégabyze que Ttetzès attribue à cet artiste [1]. Les mégabyses ont posé d'autres fois, et devant les plus grands, Zeuxis [2] et Apelle [3] ; et ils avaient fini par atteindre, du fait de leur physionomie spéciale et de leur costume extraordinaire, à la généralité d'un type pictural [4]. Il ne serait donc pas impossible *a priori* qu'une érudition superficielle eût brouillé les hiérarchies, et pris pour un grand eunuque du culte métroaque le grand prêtre eunuque de la Diane d'Ephèse [5]. Mais à relire Ttetzès, on se convainc qu'exécuté à Ephèse « le mégabyse » de Parrhasios n'avait pas quitté cette ville. Ce n'est donc pas lui qui vint échouer dans le « *cubiculum* » impérial, et, avec une clairvoyante loyauté, Adolphe Reinach a tout de suite abandonné son explication.

Autrefois, Zoëga avait émis l'idée que « l'archigalle » de Parrhasios représentait, en leur mollesse équivoque, les formes nues de l'archigalle idéal, du servant divin de Cybèle que fut le bel Attis [6]. Et Adolphe Reinach qui, finalement, s'est rallié à une opinion voisine, conclut, de son côté, que l'archigalle de Parrhasios était « un jeune prêtre de Cybèle que la perte de la virilité a efféminé » [7]. Mais on se demande alors pourquoi ni Pline ni l'auteur

[1] Ttetzès, *Chil.*, VIII, 398-404 ; cf. A. Reinach, *op. cit.*, n. 281, p. 234, et p. 233, n. 3. Cf. Pfuhl, *Malerei und Zeichnung der Griechen*, Munich, 1923, II, p. 693.

[2] Elien, *Hist. Var.*, II, 2 ; cf. A. Reinach, *op. cit.*, n. 210, p. 192-193.

[3] Pline, *N. H.*, XXXV, 93. Cf. A. Reinach, *op. cit.*, n. 469, p. 352.

[4] Cf. Quintilien, *Inst. Or.*, V, 12, 21, cité par A. Reinach, *op. cit.*, p. 234, n. 1.

[5] Cf. Ch. Picard, *Ephèse et Claros*, Paris, 1922, p. 163 et suiv.

[6] Zoëga, *Bassirilievi antichi*, Rome, 1808, p. 98, n. 85.

[7] Ad. Reinach, *op. cit.*, p. 233, n. 3.

de Pline n'ont désigné le modèle par son nom, pourquoi, l'un après l'autre, ils auraient recouru à une dénomination, dans les deux cas, aussi gravement inexacte. Si Parrhasios avait jeté son dévolu sur un galle adolescent, pourquoi la voix publique aurait-elle promu ce modèle, en dépit de sa jeunesse, au rang suprême et tardif de la hiérarchie métroaque? Et si c'est Attis même que Parrhasios avait représenté, Attis dans l'éclat de sa nudité, pourquoi lui imposa-t-elle le nom d'un de ces prêtres du Dieu, que l'on ne conçoit et qui ne figurent ailleurs qu'empêtrés en de longues robes de femmes et surchargés de colliers, de bracelets et d'innombrables pendeloques?

Au fond, tout le monde voit la difficulté qu'eût éprouvée Parrhasios à aller peindre à Pessinonte un galle authentique [1] et le peu d'intérêt qu'il y aurait pris. Tout le monde sent l'absurdité qui consiste à accepter, sur la foi des copistes de Pline, que Tibère, l'ennemi des superstitions étrangères, le persécuteur des cultes égyptiens et sémitiques, le prince qui, sans pitié, chassa de la Ville les mages et les astrologues [2] ait poussé l'inconséquence jusqu'à s'éprendre d'un vieux castrat d'archigalle, et la dépravation jusqu'à en accrocher l'image dans sa chambre à coucher [3]. Alors on garde la phrase de Pline, puis on s'empresse de la tourner, pour éviter le ridicule d'une interprétation insoutenable. Mais ce n'est pas respecter les textes que de modifier aussitôt et sans droit la signification consacrée des mots qu'ils renferment; et, plutôt que de conserver la leçon *archigallum*, que les manuscrits nous transmettent, mais qui, correctement comprise, nous mène droit à une

[1] Cf. A. Reinach, *op. cit.*, p. 233, n. 3: ... c'est à Ephèse que Parrhasios a pu avoir des galles pour modèles.

[2] Sur l'attitude de Tibère à l'égard des religions orientales, cf. Suét., *Tib.*, 36; Tac., *Ann.*, II, 32 et 85.

[3] Cf. Zoëga, *op. cit.*, *loc. cit.*: Non so immaginarmi come un vecchio eunuco, quali essere doveano i sommi sacerdoti di Cibele, per l'arte un grato oggetto essere poteva.

impasse, il est préférable d'en proposer une correction qui restituera sa vraie forme à la phrase de Pline, et du même coup, lui rendra le sens commun.

* * *

Rarement, il faut l'avouer, le besoin de l'*emendatio critica* se fit aussi cruellement sentir qu'en ces quelques lignes dont les données accessoires, plus ou moins défigurées par la tradition manuscrite, ont depuis longtemps exigé, pour devenir intelligibles, l'intervention des éditeurs; et nous n'hésiterons plus à retoucher le sujet de la peinture de Parrhasios quand nous aurons dû, au préalable, rétablir le prix auquel elle était estimée [1].

Tous les manuscrits, à l'exception du plus ancien, portent: *HS LX aestimatum*. Seul, le *Bambergensis* (X^e^ siècle) donne *HS* $\overline{LX}$ *aestimatum*. Il est, incontestablement, meilleur. Une estimation à 60 sesterces, soit à 15 deniers qui feraient environ 16 francs-or, d'une œuvre de Parrhasios, implique une telle sottise qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter: le chiffre du *Bambergensis* constitue un minimum au dessous duquel le bon sens nous interdit de descendre. Mais ce minimum est-il le chiffre exact? Jahn, le premier, ne l'a pas pensé. Il a jugé à bon droit que soixante mille sesterces (= 15000 deniers = 16100 francs-or) représentaient une somme notoirement inférieure à celle que devait valoir, au temps de Tibère, un original grec du 1^er^ tiers du IV^e^ siècle av. J. C. Aussi bien, puisque Pline s'est obligé à inscrire en face de la peinture de Parrhasios l'évaluation à laquelle elle avait été taxée, c'est que la valeur en était considérable et appelait, par son énormité, une mention particulière. Jahn a donc corrigé LX en $\overline{|LX|}$ et sa correction est

[1] Je crois qu'il faut retoucher aussi le nom de l'*auctor* qui a renseigné Pline et revenir à la lecture des anciens éditeurs: *D. Epulo*. Je me propose de revenir bientôt ailleurs sur ce point.

généralement admise aujourd'hui. Mayhoff l'a insérée dans son texte; et Adolphe Reinach n'a pas manqué de la prendre pour base de la traduction que nous avons reproduite. Ainsi d'*emendatio* en *emendatio*, l'archigalle de Parrhasios a passé de soixante mille sesterces (= 16100 francs or à soixante fois cent mille sesterces (= 1.610.000 francs-or). Mais j'ai la conviction que les éditeurs sont tombés d'une exagération dans l'excès contraire, et que si les manuscrits ont déprécié l'œuvre du peintre d'Ephèse, la leçon — 6 millions de sesterces — qu'ils y rétablissent maintenant la surestime avec autant d'invraisemblance.

Les prix d'œuvres d'art célèbres abondent au livre de Pline; et d'autres auteurs anciens nous ont procuré des indications de même ordre. Si l'on fait abstraction de celles qui concernent les « colosses », aucune ne s'élève à la hauteur vertigineuse où culmine ce tableau de chevalet. Pour seulement en approcher, il faut s'évader de l'époque sur laquelle Pline est le mieux informé, remonter jusqu'aux temps légendaires du roi Candaule qui payait les ouvrages des peintres au poids de l'or: « *repensam auro* »[1]. Les Attalides, malgré leur opulence, n'ont payé le Dionysos d'Aristide que 600.000 deniers, soit 2.400.000 sesterces[2]; et ils n'offrirent de la Nekyomanteia de l'Athénien Nicias que 60 talents, soit 1.440.000 sesterces[3]. Alexandre lui même, dans l'ivresse de son triomphe, n'a versé à Apelle, son peintre-lauréat, pour le grand Zeus fulminant qu'il destina au temple d'Ephèse que vingt talents, soit 480.000 sesterces, s'il s'agit de talents d'argent, et, au plus, 4.880.000 sesterces, s'il s'agit, ainsi que Pline le prétend, de talents d'or[4]. Quant aux Romains, ils se montrèrent, dans leurs achats, beaucoup moins pro-

[1] Pline, *N. H.*, XXXV, 55.

[2] *Ibid.*, 24.

[3] *Ibid.*, 132. Pline à pris soin, d'après Varron, d'établir pour nous le rapport du denier, et partant du sesterce, qui est un quart de denier, au talent attique: *Talentum Atticum* ⋇ *VI taxat M. Varro* (*Ibid.*, 136).

[4] *Ibid.*, 92.

dignes que les rois hellénistiques. Mummius jugeait plus expéditif de confisquer que d'acquérir des peintures dont les prétentions de leurs auteurs lui faisaient soupçonner le pouvoir magique [1]. Plutôt que de faire les frais de l'original, Lucullus acheta 2 talents, c'est à dire moins de 50.000 sesterces, une copie de la Stéphanopolis de Pamphile [2]. Hortensius obtint pour 144.000 sesterces les Argonautes de Cydias, dont la célébrité durait encore au IV^e^ siècle de notre ère, quand les Régionnaires désignaient par leur nom le portique où cette peinture fut exposée [3]. Agrippa négocia, avec les magistrats de Cyzique, l'acquisition de deux œuvres de maitres, un Ajax et une Aphrodite, pour 1.200.000 sesterces les deux [4]; et Jules César décida Timomachos de Byzance à lui céder un Ajax et une Médée pour la somme globale de 80 talents, ce qui ne fait point tout à fait 1 million de sesterces par ouvrage [5]; enfin Strabon nous a gardé le souvenir de la libéralité dont Auguste fit preuve à l'égard des gens de Cos à qui il venait d'enlever l'Anadyomène d'Apelle: 100 talents, soit, au total 2.400.000 sesterces [6]. Si de la peinture nous passons à la sculpture, le soi-disant archigalle de Parrhasios, évalué selon les calculs de Jahn et de Mayhoff, continuerait à battre tous les records. Le Diadumène de Polyclète, bien que ce chiffre fit partie de sa gloire, ne valait que 100 talents, 2.400.000 sesterces: *Polyclitus Sicyonius Diadumenum fecit molliter iuvenem centum talentis nobilitatum* [7]. Les ouvrages des ciseleurs d'or les plus recherchés coûtaient un demi-million de sesterces au maximum [8]. Arcésilaos, dont les statues faisaient prime sur le marché

[1] Pline, *N. H.*, XXXV, 24.
[2] *Ibid.*, 125.
[3] *Ibid.*, 130.
[4] *Ibid.*, 26.
[5] *Ibid.*, 136.
[6] Strabon, XIV, 2, 19, p. 657 C.
[7] Pline, *N. H.*, XXXIV, 55.
[8] *Ibid.*, XXXIII, 186.

de la sculpture, avait promis de livrer à son ami Lucullus, pour un million de sesterces, une *Felicitas* qui aurait fait pendant à la *Venus Genitrix* érigée, plus tard, sur le Forum de César : mais la mort survint avant qu'il ne l'eût exécutée, et la grosse somme convenue ne fut jamais payée [1]. Seuls les divers « colosses », dont Pline a établi le prix de revient avec la même minutie qu'il en a mesuré les dimensions gigantesques, atteignent ou dépassent les proportions pécuniaires de la petite peinture de Parrhasios qui tenait, avec bien d'autres meubles, dans la chambre à coucher de Tibère : le Mercure du Puy de Dôme qui exigea dix ans d'efforts et une dépense de 4 millions de sesterces [2], le Colosse de Rhodes que Charès de Lindos avait dressé à 70 coudées de hauteur pour 300 talents ou 7.200.000 sesterces [3]. La correction de Jahn reste écrasée sous le poids de telles comparaisons, et nous devons demander à un examen plus attentif des manuscrits d'en dégager le texte qu'elle compromet.

Elle part, en effet, d'une observation juste mais incomplète. Elle s'appuie sur la simplification fautive, par les copistes, des indications numérales, mais elle n'en a pas suffisamment pénétré le mécanisme.

Les Romains ne disposaient pas, en général, de signes spéciaux pour les chiffres. Ils devaient jusqu'à mille, employer des lettres de leur alphabet, et, pour les milliers, ces mêmes lettre surmontées d'un trait. Mais ces procédés rudimentaires étaient gros de méprises. En effet, les copistes avaient pris l'habitude, lorsque des lettres affectées d'une signification numérique intervenaient au milieu des autres, de les en distinguer, non seulement en les flanquant de points séparatifs, mais en leur superposant une barre horizontale. Si bien que dans tout manuscrit littéraire, soigneusement calligraphié, le

[1] Pline, *N. H.*, XXXV, 156.
[2] *Ibid.*, XXXIV, 40.
[3] *Ibid.*, 41.

groupe $\overline{\text{LX}}$ du *Bambergensis* peut aussi bien s'interpréter 60 que 60000 et que sa véritable valeur est à déduire du contexte. Cette indétermination intrinsèque rendait superflues, dans la plupart des cas, les précautions des copistes : et ils ont dû, de très bonne heure, s'en dispenser. Dans la majorité des manuscrits de Pline, elles n'ont été prises que par exception : et quand elles y figurent, elles sont capables, comme pour le *Bambergensis*, d'en accroître l'autorité : mais elles ne nous permettent pas pour si peu d'opter entre les milliers ou les simples unités ; et elles ne nous interdisent pas non plus, si le contexte nous y engage, de monter jusqu'aux centaines de mille.

Pour dénombrer les centaines de mille, les Romains avaient bien adopté un signe plus développé, un cadre entourant les lettres qui les comptaient d'une barre horizontale au dessus d'elles, et de deux hastes à droite et à gauche, et formant comme un trapèze sous lequel elles s'alignaient. En théorie, rien n'était plus caractéristique que ce rectangle incomplet : $\left|\overline{\quad}\right|$ et qui dût plus facilement éviter les erreurs. Mais, en pratique, cette distinction supplémentaire ne servait pas à grand chose, sinon peut-être à faire jaillir de nouvelles sources de confusion. Nous savons, en effet, par les inscriptions, qu'au second siècle de notre ère les graveurs y recouraient pour signifier les mille [1], concurrement avec l'autre procédé ; et il est probable que les copistes, dès le même temps, partagèrent ces errements : dans le vain espoir d'écarter un malentendu, ils en créaient un autre, et précipitèrent, sans aucun doute, un discrédit qui n'avait pas attendu, pour se manifester, leur initiative malheureuse.

Dès le premier siècle, il était devenu très difficile de distinguer entre les milliers et les centaines de mille. Suétone nous conte une anecdote qui en dit long à cet égard. Livie avait laissé à celui qui devait être l'empereur Galba un legs particulier de 50 millions de sesterces : HS $\left|\overline{\text{CCCCC}}\right|$. Mais l'avarice de son fils veillait : sous

[1] Cf. Cagnat, *Cours d'épigraphie*[4], p. 32.

le prétexte que le legs avait été attribué en chiffres et non en lettres, il ramena la libéralité de sa mère à 500.000 sesterces : HS $\overline{\text{CCCCC}}$. et eut la satisfaction de voir Galba la décliner [1]. Sous Tibère, par conséquent, on déjà l'habitude était contractée d'encadrer les milliers des barres réservées, en principe, aux centaines de mille, ou les barres étaient souvent si faiblement marquées que la valeur des chiffres qu'elles encadraient continuait de flotter, incertaine, entre les mille et les centaines de mille.

L'épigraphie nous permet, en effet, de suivre toute la série de dégradations par laquelle les deux notations finissaient par se rejoindre. Les inscriptions nous fournissent assurément nombre d'exemplaires du type défini plus haut :

$\lceil\overline{\text{XV}}\rceil$, à Rome (*C. I. L.*, VI, 10050).
$\lceil\overline{\text{XVIII}}\rceil$, à Milan (*C. I. L.*, V, 5262).
$\lceil\overline{\text{X}}\rceil$, à Veleia (*C. I. L.*, XI, 1147, XIII et XVII).
$\lceil\overline{\text{XIII}}\rceil$, à Sicca (*C. I. L.*, VIII, 1641).

Mais elles en contiennent, aussi, des variantes de plus en plus fantaisistes et négligées :

1. $)\overline{\text{XX}}($, à Ostie (*C. I. L.*, XIV, 98).
2. $)\overline{\text{X}}($, à Capoue (*C. I. L.*, X, 3851 et 3852).
3. $\lceil\overline{\text{XX}}\rceil$, à Nîmes (*C. I. L.*, XII, 3313).
4. $\lceil\overline{\text{XI}}\rceil$, à Bénévent (*C. I. L.*, IX, 6072).
5. $\lceil\overline{\text{XI}}\rceil$, à Bénévent (*C. I. L.*, IX, 6075).
6. $\lceil\overline{\text{XV}}\rceil$, près Bénévent (*Notizie degli Scavi*, 1897, p. 160).

Or ces différents dispositifs sont loin d'avoir la netteté du modèle. La figure 4 conduit tout droit à la suppression pure et simple des

[1] Suétone, *Galba*, 5 : *Sestertium namque quingenties cum praecipuum inter legatarios habuisset, quia notata non perscripta erat summa, herede Tiberio legatum ad quingenta revocante, ne haec quidem accepit.*

barres verticales et à la réduction conséquente des centaines de mille aux milliers. La figure 3 y même indirectement en multipliant les possibilités d'une des confusions les plus habituelles aux copistes : celle du point séparatif et de la haste droite [1]. Les figures 6 et 7 sont également périlleuses, par l'inégalité éventuelle de leurs branches verticales et par la présence irrégulière des points séparatifs qui les encadrent [2]. La haste plus courte, ou la haste que n'accoste aucune ponctuation doit être vue fatalement par un œil distrait comme un point séparatif ; l'autre haste, isolée par cette première mélecture, tend alors à se fondre en celles des lettres qui, tout en se rapprochant d'elle-même par leur forme, comportent une signification numérique compatible avec le contexte, soit l'unité exprimée par une ligne verticale que rien ne distingue d'une haste d'encadrement, soit le chiffre 50, rendu par un L dont la confusion avec l'I est perpétuelle dans les manuscrits [2]. Toutes ces causes d'erreur ont joué tour à tour dans le texte de Pline pour le fausser ; et, pour peu que nous nous arrêtions aux données de centaines de mille qu'il comporte, nous constaterons qu'elles ont indifféremment subi ces diverses déformations.

A. *Omission.*

1. Pline, *H. N.*, XXXIII, 137 :

Nervis copias hoc est $\overline{|VII|}$ *LXXXVIII hominum.*

La présence initiale de l'encadrement n'est pas douteuse, puisque, précédant l'indication des simples milliers, le chiffre VII ne peut désigner que les centaines de mille. Or, sauf le *Bambergensis*, tous les manuscrits ont omis l'encadrement.

[1] L. Havet, *op. cit.*, § 735.

[2] *Ibid.*, § 607, 637, etc. Il est à noter, par exemple, que sur l'inscription des *Notizie*, le point séparatif, gravé à gauche, fait défaut à droite.

2. Pline, *H. N.*, XXXIII, 156 :

Zopyrus qui Areopagitas et iudicium Orestis in duobus syphis HS ⌈*XII*⌉ *aestimatis fecit.*

Les centaines de mille, postulées par le sens sont correctement exprimées par le Bambergensis ⌈XII⌉ : mais les trois barres entre lesquelles il les a inscrites manquent à tous les autres manuscrits.

B. *Transformations.*

1. *Transformation de la haste de droite en l'unité.*

Pline raconte qu'en 8 av. J. C., sous le consulat de C. Asinius Gallus et de C. Marcius Censorinus, C. Caecilius Isidorus, dont le patrimoine avait pourtant gravement souffert des guerres civiles, publia un testament qui dénombrait ses immenses richesses et disposait qu'une somme de 1 million de sesterces en serait distraite pour couvrir, le moment venu, les frais de ses funérailles :

H. N., XXXIII, 135 : *funerari se iussit HS* ⌈*X*⌉.

Le texte n'est pas douteux ; et s'il a négligé la barre horizontale supérieure, le *Bambergensis* n'a eu garde d'oublier les hastes latérales : ⌈X⌉. Or les autres manuscrits ont transformé cette indication de 10 centaines de mille en 11 mille : $\overline{\text{XI}}$. Visiblement, comme ils avaient commencé, soit par omettre la barre de gauche trop brièvement indiquée sur leur modèle, soit par l'assimiler à un point de séparation, ils ont, par une conséquence toute naturelle, converti la barre de droite en la lettre I qui signifie l'unité.

2. *Transformation de la haste de gauche en L.*

Le passage de l'*Histoire Naturelle*, cité plus haut, où Pline nous met au courant du marché intervenu entre Lucullus et Arcésilaos se termine par la phrase suivante (XXXV, 156) : *eidem a Lucullo HS* ⌈*X*⌉ *signum Felicitatis locatum cui mors utriusque inviderit.*

Le chiffre des centaines de mille est attesté dans le *Bambergensis* par un dessin identique au précédent : | X |: mais les autres manuscrits donnent LX. Leur faute est inverse de la précédente, et procède des mêmes raisons, retournées.

De ces deux transformations, quelle était la plus fréquente. *A priori*, il semble que l'insertion erronée du chiffre L doive avoir été plus répandue que l'autre [1] ; mais pour le problème qui se pose à nous, cet élément ne présente pas d'intérêt, puisque le passage en discussion ne comporte pas une indication de l'unité. Si donc il est vrai, comme tout le monde en tombe aujourd'hui d'accord, que nous ne puissions faire autrement que de restituer des centaines de mille sous la leçon IIS $\overline{\text{LX}}$ du *Bambergensis*, nous n'avons que deux moyens à notre disposition : la corriger en 6 millions de sesterces, en supposant avec Jahn, Mayoff et Adolphe Reinach, qu'elle a laissé tomber les barres verticales qui marquaient primitivement la somme : $\overline{|\text{LX}|}$, ou la rétablir en 1 million de sesterces : $\overline{|\text{X}|}$, en supposant qu'elle n'a laissé tomber que la seconde et converti la première en L, par la méprise qui a aveuglé tous les copistes moins un sur les conditions réelles du contrat passé entre Lucullus et le sculpteur Arcésilaos. De ces deux termes, le premier est exclu en fait par l'échelle des prix que nous avons dressée tout à l'heure. C'est donc le second que nous sommes forcés d'adopter. Et le membre de phrase où Pline évalue la peinture de Parrhasios, que Tibère avait placée dans sa chambre à coucher, doit être lu, sans aucun doute :

HS $\overline{|\text{X}|}$ *aestimatam cubiculo suo inclusit* [*Tiberius*].

[1] Voici une contre-épreuve empruntée à Suétone, *Caes.*, 42 : « *Ut cluustae quoque urbes frequentia supplerent, statuit, ne quis eius maior annis viginti minusve decem qui sacramento non teneretur, plus triennio continuo Italia abesset* ». *Decem* est impossible. Le sens requiert LX qu'a en effet restitué Casaubon. Le chiffre L a été confondu avec un point séparatif et LX est devenu X.

* * *

Mais il y a une catégorie de signes qui donne lieu, dans les manuscrits latins, à plus de fautes encore que les chiffres romains, ce sont les mots tirés du grec et, comme tels, estropiés deux fois pour une [1]. L'accusatif *archigallum*, dans le passage controversé, est certainement l'un d'entre eux. Comme tous les vocables à forme grecque ou dérivée du grec dont Pline affuble les peintures et les statues des artistes grecs, il procède du titre que la critique d'art et l'opinion hellénistiques attribuèrent avant lui à l'œuvre de Parrhasios. Ses manuscrits nous l'ont transmis sous une forme entièrement latine, mais elle ne doit pas nous faire illusion. Ils contiennent encore trop de mots écrits en caractères grecs, et les fautes dont leurs transcriptions de mots grecs en caractères latins sont émaillées sont trop nombreuses [2], pour que nous ne soyons pas invités à admettre que l'archigalle de Parrhasios figurait en grec dans l'archétype. *Archigallum* est la transposition obligée d'*archigallon* [3], et *archigallon* la transposition normale d'ΑΡΧΙΓΑΛΛΟΝ [4]. Neuf siècles se sont écoulés entre la leçon primitive et celle du plus ancien de nos manuscrits. Il n'est point surprenant que l'étude des faits nous ait déjà contraints à supposer une méprise sous le texte que ces manuscrits nous ont transmis ; et il était, en quelque sorte, fatal que, dans un intervalle aussi long, et au cours des transformations multiples subies par le texte original pour passer d'une forme grecque écrite en caractères grecs à une forme grecque écrite en caractères latins et de là à une forme pliée aux lois de la déclinaison latine, des fautes vinssent s'y glisser : nous en ressaisirons la genèse, pour

[1] L. Havet, *op. cit.*, § 873-875.

[2] Cf. Pline, *N. H.*, *praef.*, 24, 25, 33, et VII, 210.

[3] Cf. Pline, *N. H.*, XXXIV, 59 : *Pythagoras... Apollinem fecit qui Dicaeus appellatus est* (*Dicaeus* — Δικαιος).

[4] L. Havet, *op. cit.*, § 788 : Un éditeur est fondé à admettre les caractères grecs quand il y en aura des traces directes dans les mss.

peu qu'à l'aide des observations de bon sens que le contexte et la situation nous imposent nous essayons de remonter, de proche en proche, jusqu'à la graphie grecque que nos manuscrits ont finalement défigurée.

La peinture de l'arrhasios que désigne le terme à rétablir plaisait infiniment à l'empereur Tibère : il l'aimait — *amavit* —; et séduit par elle, il l'avait renfermée, comme un précieux trésor, en sa chambre à coucher : *cubiculo suo inclusit*. Ne saurions-nous déjà être guidés par sa prédilection et la vogue de son temps ? par les goûts de sa caste et ses idées personnelles en art ?

Comme les princes de sa maison, comme les grands seigneurs de vieille roche parmi lesquels il était fier de compter [1], il se flattait d'être un connaisseur, et il ne l'était pas autrement que les autres. Après lui, Néron s'éprendra de l'Amazone de Strongylion, celle que la beauté de ses cuisses avait fait surnommer l'Eucnèmos, au point de ne jamais s'en séparer, de l'emmener en ses voyages et de la loger avec lui sous sa tente [2]; et Caligula s'enflammera pour l'Hélène et l'Atalante de Lanuvium d'une si grande passion qu'il les eût emportées dans son palais s'il avait pu les détacher du mur où elles étaient peintes à la fresque [3]. Avant lui, Auguste avait subi le charme du grand peintre de femmes qu'avait été Nicias, et il s'était empressé d'enlever aux Alexandrins son Hyacinthe [4], brillant portrait d'un bel adolescent « aux jambes bien droites, aux bras déjà vigoureux, aux rondeurs charnues » [5]. Tibère, comme Auguste, Caligula et Néron, est friand des jolies études de nu. N'est-ce-pas Pline qui nous raconte, en un autre passage de l'*Histoire Naturelle*, qu'il s'était follement engoué de l'Apoxyomenos de Ly-

[1] Sur ce caractère de Tibère, cf. Gelzer, s. v., *P.* W., X, p. 520 et suiv.

[2] Pline, *N. H.*, XXXIV, 82.

[3] *Ibid.*, XXXV, 17.

[4] *Ibid.*, XXXV, 121.

[5] Philostr. l'Anc., XXXIII, trad. Bougot, p. 319-320.

sippe et qu'il avait remplacé l'original par une copie à l'entrée des Thermes où Agrippa l'avait fixé, et emporté, comme un voleur, dans sa chambre à coucher [1], cette vivante représentation d'un éphèbe svelte et robuste qui sort du bain après la palestre [2] ? Avec son temps, Tibère aimait la force, mais en sa fleur, et le charme féminin, même en des figures viriles. Son goût, comme celui de l'époque, recherchait les formes caressantes et s'imprégnait de sensualité. Une secrète affinité le rapprochait, en dépit des siècles révolus, de Parrhasios, l'artiste ami du luxe et du plaisir, qui se vêtait de pourpre et se chaussait de sandales nouées de courroies d'or [3], le peintre des délicatesses charnelles, qui, disaient ses adversaires, nourrissait ses créations, non de viande, mais de roses [4], et qui se délassait de ses grandes compositions par de petits sujets libertins [5]. Ces préférences sont si marquées que, pour y adapter la leçon des mss. de Pline, les modernes, de Zoëga à Ad. Reinach, n'ont pas hésité à bousculer le sens usuel des mots latins et à affirmer que le Parrhasios qui voisina avec l'Apoxyomenos dans le *cubiculum* impérial consistait en un Attis ou en un jeune prêtre nu ; forcé de renoncer à cet expédient par la signification de l'accusatif *archigallum*, je ne puis lui substituer qu'un vocable qui les respecte, un titre qui convienne à ce tableau de boudoir, à cette peinture d'alcôve, quelque chose comme ce « *Couché de la mariée* » que la gravure de Moreau le Jeune, au XVIII[e] siècle français, a popularisée.

Considérons un instant, le problème comme résolu ; et puisqu'aussi bien la « nouvelle mariée » se dit, en grec, ἀρτίγαμος, supposons que c'est ce nom grec, à l'accusatif, que Pline avait copié sur ses

[1] Pline, *N. H.*, XXXIV, 62.
[2] M. Collignon, *Lysippe*, p. 35.
[3] Athénée, XII, p. 543 C.
[4] Plut., *De gloria Athen.*, 2.
[5] Pline, *N. H.*, XXXV, 72 : *Pinxit et minoribus tabellis libidines, eo genere petulantis ioci se reficiens.*

auteurs. La transition sera aussi aisée, nous l'allons voir, d'ΑΡΤΙΓΑ-ΜΟΝ à ΑΡΧΙΓΑΛΛΑΟΝ que celle d'ἀρχιγάλλου à *archigallum*.

Il n'est pas de méprise plus banale que celle de deux Λ pour un Μ, et réciproquement. Le mot ΓΑΜΟC et le mot ΓΑΛΛΟC, bien que de sens irréconciliables, étaient faits pour se confondre à chaque instant ; le style du copiste, amené à les tracer machinalement, allait plus vite que sa réflexion, et, par exemple, le fonctionnaire subalterne du service de l'Idiologue, arrivant à la règle par laquelle ce haut fonctionnaire prescrivait à tous ses subordonnés de confisquer une part des hérédités testamentaires laissées par des castrats ou des impuissants n'a pas manqué de brouiller les lettres, et, là où le sens requiert « les eunuques », ΓΑΛΛΩΝ, de copier tranquillement « les mariages », ΓΑΜΩΝ [1]. Inversement, si le texte de Pline portait ΑΡΤΙΓΑΜΟΝ, un copiste étourdi a pu lire et transcrire ΑΡΤΙΓΑΛΛΟΝ.

Mais cette première mélecture doit en déclencher aussitôt une autre, corrélative, simultanée. ΑΡΤΙΓΑΛΛΟΝ ne donnant aucun sens, il était inévitable que le Τ qui s'écrit ϒ dans les *papyri* en curiale du Ier et du IIe siècles se transformât en un Χ, qui, dans les *papyri* de la même époque, s'écrit par deux barres s'interceptant plus près de leur sommet que de leur base [2]. Les deux lettres étaient paléographiquement interchangeables [3], et le passage d'ΑΡΤΙ-ΓΑΛΛΟΝ à ΑΡΧΙΓΑΛΛΟΝ s'effectue par un processus qu'on peut qualifier d'automatique.

Du point de vue de la psychologie, la faute n'est ni moins logique ni moins compréhensible, et procède de ce principe de banalité croissante si bien mis en relief par M. L. Havet [4]. Le mot

[1] *Gnomon de Idiologue*, l. 244. Cf. l'apparat critique de M. Th. Reinach, et, *supra*, p. 247.

[2] Gardthausen, *Griech. Palaeographie*, Leipzig, 1913, pl. I.

[3] Voir les trois premières colonnes du tableau dressé par Thompson. *Introduction to greek... Palaeography*, Oxford, 1912, p. 192.

[4] L. Havet, *op. cit.*, § 851.

ἀρτίγαμος était le mot juste, mais c'était un mot relativement rare, sans analogie avec le latin, et où les copistes ignorants étaient condamnés à trébucher. Les Grecs de l'époque classique avaient un terme quasi technique pour désigner la nouvelle mariée : νύμφη [1] qui se trouve déjà dans Homère avec cette acception et dont les Romains ont tiré *nympha* [2]. Mais il comportait, dans les deux langues, d'autres significations, et entre autres, celle de nymphe, divinité des eaux. A défaut de contexte, on ne pouvait choisir entre elles, et cette incertitude le rendait impropre à servir isolément de titre aux œuvres des artistes. Pour parer à toute ambiguité, ceux-ci devaient recourir à des noms composés sur la valeur desquels ne subsistait aucune indécision : Eschyle, Euripide, Hérodote, Xénophon emploient νεογάμος ; à l'époque hellénistique, prévaut la forme ἀρτίγαμος, [3] commune aux tardives *Dionysiaques* de Nonnos [4], aux *Halieutiques* d'Oppien [5], aux poètes de l'Anthologie [6] et aux épitaphes de Rome [7] ; c'est ce vocable plutôt que le précédent, que Pline a traduit quand, délaissant à son tour le terme amphibologique de *nympha*, il a cité, dans ses énumérations d'œuvres d'art, d'autres nouvelles mariées : *nora nupta* [8] ; et à tout prendre il était au moins aussi répandu et régulier que la plupart des titres que les historiens romains avaient reçus des Grecs, et que nous reconnaissons, tant bien que mal, sous le travestissement latin dont ils les avaient revêtus. Les noms de l'ἔγγαμος de Strongylion [9], de la στεφανόπλοκος de Pausias [10],

[1] Cf. *Thesaurus grec*, s. v.
[2] Forcellini-De Vit, s. v.
[3] *Thesaurus grec*, s. v.
[4] Nonnos, *Dionys.*, VIII, 190.
[5] Oppien, *Hal.*, IV, 178.
[6] *Anth. Pal.*, XIV, 125, 4.
[7] *I. G.*, XIV, 1835.
[8] Pline, *N. H.*, XXXV, 78 ; cf. Plaute, *Cas.*, 1, 30 ; Varron, ap. Non. II, 340 ; Juvénal, *Sat.*, II, 117.
[9] Pline, *N. H.*, XXXIV, 82.
[10] *Ibid.*, XXXV, 123.

de la ψελιουσένη de Praxitèle [1], du περιῳξομένος d'Antigonos [2] et de Daippos [3] ne sont attestés, comme lui, que postérieurement à l'époque classique; et, moins heureux que lui, les noms du φιλάσιος de Canachos [4], du σαυροκτόνος de Praxitèle [5], du σπλαγχνόπτης de Styppax [6] ne sont attestés nulle part en dehors des citations latines qui nous les ont transmis [7]. Bien entendu, l'appareil critique de Pline est bourré de toutes les fautes qui les ont écorchés; et les bévues dont ils furent victimes remontent souvent, au delà du moyen âge, à l'inintelligence des premiers copistes. Le mot ἀστράγαλος a partagé leur sort. Si approprié qu'il fût à son objet, il exigeait, pour être apprécié, la connaissance du grec, et ne disait plus rien à qui ignorait la langue ou la savait fort mal, et en était réduit à chercher — ou à trouver d'instinct —, à ce vocable irréductible à l'analyse, un substitut moins insolite et inaccessible. Une des défaites où se réfugiait le plus volontiers en pareil cas la demi-science des copistes d'Occident consistait dans le remplacement du nom commun qui les embarrassait dans le nom propre ou le pseudo nom propre qui, par le son, s'en rapprochait davantage. Ainsi dans un manuscrit de Phèdre, σοφός a été, tout naturellement, transformé en *Aesopus* [8]; et, si l'ingénieuse conjecture de M. Six est fondée, l'ἀλγουμένη — la Douloureuse — que Pline attribue à Calamis et dont la Pénélope du Vatican nous offrirait la réplique, s'est pareillement métamorphosée en Alcmène [9].

[1] Pline, *N. H.*, XXXIV, 70.
[2] *Ibid.*, XXXVI, 86.
[3] *Ibid.*, XXXIV, 87.
[4] *Ibid.*, 75.
[5] *Ibid.*, 70.
[6] *Ibid.*, 81.
[7] Par Pline lui-même, ou, pour φάλαινα, par Macrobe (*Sat.*, I, 17, 49). Pour les exemples, voir le *Thesaurus* grec.
[8] L. Havet, *op. cit.*, § 874, a allégué cet exemple d'après Phèdre, III, 14, 12.
[9] Cf. *C. R. Ac. Inscr.*, 1914, p. 217 et Pline, *N. H.*, XXXIV, 71.

Peut-être même des raisons plus intimes, jaillies de la conscience du copiste, ont elle conduit sa main sans même qu'il s'en doutât ? Un des chapitres les plus suggestifs du manuel de M. L.Havet dénombre les fautes introduites dans les mss. par la religion : « les auteurs classiques sont païens : or leurs copistes à l'époque byzantine sont, en général, des Chrétiens : et, à l'époque caroline, ce sont des moines. De là, un désaccord entre les préoccupations des auteurs et celles des copistes : par suite, des fautes qui christianisent, soit les idées mêmes du texte, soit l'apparence du texte, soit l'apparence individuelle des mots » [1]. Ici le pluriel *dii*, entaché de polythéisme, est recouvert par le singulier *deus* ; là, *amen*, qui ne fournit aucun sens en ces divers passages, vient évincer *tamen*, *agmen*, ou *amnem* [2], comme l'idée de sainteté change *Xanthum* en *sanctum* [3], ou la peur de l'enfer chasse *infirmos* devant *infernos* [4]. Mais pourquoi réserver au Christianisme ce privilège d'erreurs ? Dès la fin du I^er^ siècle, en tout cas, dans le courant du II^e^, il devait exister à Rome des dévots de Cybèle, obsédés de ses mystères et révérents de ses prêtres au point de les rencontrer un peu partout. En sorte que préparée par les similitudes de la paléographie, déterminée par les difficultés du grec, la conversion d'ΑΡΤΙΓΑΜΟΝ en ΑΡΧΙΓΑΛΛΟΝ aurait été, en outre, facilitée par la popularité du culte d'Attis et la ferveur de ses fidèles. Si cette dernière conjecture est plausible, non seulement elle confirme la théorie de M. L. Havet par un exemple emprunté pour la première fois au Paganisme, mais elle resserre l'enchaînement des causes qui ont entraîné le copiste de la leçon de l'archétype à celle des mss. ; et leur logique est un indice de plus de la justesse de notre correction.

[1] L. Havet, *op. cit.*, § 1093.
[2] *Ibid.*, § 1094.
[3] *Ibid.*, § 1095.
[4] *Ibid.*

Mais de ce que notre *emendatio* est conséquente, il suit seulement qu'elle est possible et probable. Voici qui la certifie.

Dans sa *Vie de Tibère*, Suétone a copieusement décrit les débauches séniles auxquelles l'empereur se serait livré dans sa solitude de Caprée [1]. Non content de violenter les femmes et de souiller de jeunes garçons, le Prince se serait entouré de livres pornographiques et d'images obscènes [2]. Parmi celles-ci figurait une œuvre de Parrhasios qu'il avait acquise en vertu d'un singulier testament. Le défunt lui avait donné à choisir entre cette peinture et un million de sesterces: comme le tableau représentait Atalante s'attardant complaisamment aux baisers de Méléagre, Tibère, bien loin de s'en offenser, ne put résister à la tentation de le posséder, le préféra au million et le mit dans sa chambre [3]. Confrontons avec cette page de Suétone le texte de Pline en discussion. Si nous le lisons tel qu'il est édité, il faut admettre que Tibère possédait deux tableaux de Parrhasios dans son *cubiculum*, celui dont Pline nous a parlé, celui que Suétone rappelle comme un opprobre. Le Parrhasios de Pline aurait représenté un archigalle et valu six millions de sesterces. Le Parrhasios de Suétone aurait figuré les amours d'Atalante et ne se fût évalué qu'à un million. Nonobstant ces différences, la vérité est si forte que les modernes ont rapproché autant qu'elles le leur permettaient les tableaux qu'elles séparent; et Ad. Reinach [4] et Klein [5] ont supposé que, sorties du même atelier, celui de Parrhasios, les deux peintures avaient par surcroît été dévolues à Tibère en vertu du même testament et selon deux clauses

[1] Suét., *Tib.*, 43.

[2] *Ibid.*, 44.

[3] *Ibid.*; voir ci-après p. 289.

[4] Ad. Reinach, *Revue de Philologie*, 1914, p. 248.

[5] Klein, *Gesch. der griech. Kuenstler*, Leipzig. 1905, p. 178 et 181. En cette dernière page, Klein fait même allusion à la possibilité d'identifier le Méléagre et l'archigalle. Mais comment, si l'on n'adopte pas la correction ici proposée?

de rédaction analogue. En réalité, il n'y a pas lieu de les comparer par ce qu'elles se confondent ; et il suffira de mettre en regard du texte de Suétone qui concerne l'une, le texte de Pline, qui semble concerner l'autre, tel que je propose de le rétablir, pour se convaincre de leur identité.

Pline, *N. H.*, XXXV, 70 :

[Parrhasius] pinxit et Artigamon, quam picturam amavit Tiberius princeps atque, ut auctor est Deculo, HS [X] aestimatam cubiculo suo inclusit.

Suétone, *Tiber.*, 44 :

Quare Parrasi quoque tabulam in qua Meleagro Atalanta ore morigeraretur, legatam sibi conditione ut, si argumento offenderetur, decies pro ea sestertium acciperet, non modo praetulit, sed in cubiculo dedicavit.

Même auteur : Parrhasios ; même emplacement : le *cubiculum* de Tibère ; même estimation : dix fois cent mille sesterces ; même sujet : celui et celle que Suétone appelle Méléagre et Atalante unissent longuement leurs lèvres, comme de jeunes époux ; et l'Artigamos dont parle Pline s'avérait sans doute nouvelle mariée par la présence et l'attitude de son mari. Evidemment, les deux tableaux n'en font qu'un et les titres différents qu'il porte chez Pline et chez Suétone proviennent des appellations concurrentes que la critique d'art des anciens a souvent appliquées à une seule et unique réalité.

* * *

Il y aurait, en effet, tout un chapitre à composer sur les noms de tableaux et de statues que Pline nous a transmis ; et nous nous tromperions en enfermant les œuvres de l'art antique, à partir du jour de leur apparition, en un état-civil rigide et désormais immuable. Tout au contraire, les créations des maîtres, reflétaient

dans leurs dénominations simultanées ou successives, soit les péripéties de leur histoire, soit la faveur changeante du public. Une Athèna de Phidias parut si belle aux générations qui l'ont suivi qu'elles l'appelèrent la Beauté : *Minerram tam eximiae pulchritudinis ut Formae nomen acceperit* [1]. Alcamène, originaire de l'Attique et Agoracrite, né dans l'île de Paros, avaient concouru devant le *Dèmos*, pour une statue d'Aphrodite. Les Athéniens favorisèrent leur compatriote ; et Agoracrite, battu et mécontent, ne consentit à vendre son œuvre qu'à la condition qu'elle ne resterait pas à Athènes et qu'on la nommât Némésis [2]. Pythagoras de Rhegium avait sculpté un Apollon citharède qu'Alexandre annexa au butin qu'il avait récolté dans Thèbes vaincue ; comme à l'intérieur du bronze on retrouva l'or que les Thébains fugitifs y avaient déposé, cet Apollon fut désormais désigné par l'epithète du Juste : *qui Dicaeus appellatus est* [3]. De même la majesté que respirait le Périclès de Crésilas lui valut l'appellation d'Olympien [4]. Plus tard, les Romains, sur ce chapitre, imitèrent les Grecs. Parce qu'il avait appartenu à Brutus, l'enfant de Strongylion devint le Philippien [5] ; et lorsque les couleurs de la fameuse Anadyomène, d'Apelle, eurent pâli, et qu'au temps de Néron, toute une partie du bas de la peinture se fût effacée, elle changea d'étiquette et fut couramment la Μονοκρημος, l'unijambiste [6].

[1] Pline, *N. H.*, XXXIV, 54 : *Minerram tam eximiae pulchritudinis ut Formae nomen acceperit.*

[2] *Ibid.*, XXXVI, 17 : *Quam Agoracritus ea lege signum suum vendidisse traditur ne Athenis esset et appellasse Nemesin.*

[3] *Ibid.*, XXXIV, 59.

[4] *Ibid.*, 74.

[5] *Ibid.*, 82 : *Idem Strongylion fecit puerum, quem amando Brutus Philippiensis cognomine suo inlustravit.*

[6] Cf. Pétrone, *Sat.*, 83. Le texte porte *monocremon*. La correction est de Studniczka. Ad. Reinach, *op. cit.*, p. 333, préfère restituer *monochromon* ; mais ce dernier terme qui convient à une technique en général a difficilement désigné un tableau en particulier.

Mais il y a plus. Au sortir de l'atelier, les œuvres d'art n'étaient pas toujours identifiées. La maîtresse de Pausias, dont ce peintre avait voulu immortaliser les traits, s'appela indifféremment la Glycère, du nom qu'elle portait à la ville — ou la tresseuse de couronnes — Stephanoplokos —, ou la marchande de couronnes — Stephanopolis [1] —; et en dépit de leur ingéniosité, les critiques d'art n'étaient point parvenus à s'entendre sur la personnalité de l'homme que Céphisodote avait sculpté la main levée, en train de haranguer un invisible auditoire : *fecit et contionantem manu elata : persona in incerto est* [2].

Enfin nous avons la preuve, décisive pour résoudre l'apparente contradiction où Pline et Suétone ont l'air d'être tombés à propos du Parrhasios cher à Tibère, que, d'une génération à l'autre, les points de vue et les conceptions esthétiques changeaient notablement, et que cette mobilité de l'opinion entraîna avec elle les titres des chefs d'œuvre que les hommes ne cessaient d'aimer, tout en renouvelant sans cesse les raisons de leur dilection.

* * *

De ces curieuses modifications, je me limiterai à citer deux exemples.

Une fresque célèbre de Protogène de Caunos, étendue aux murailles des Propylées, glorifiait les galères de l'Etat athénien, la Paralienne et l'Hammonias. Quelle que soit la manière dont le peintre ait traité son sujet, qu'il ait symbolisé l'Hammonias par une femme dressée sur le rivage, ou qu'il l'ait représentée réellement sur rade, en vue d'une côte peuplée de figurantes, c'est un fait que, par la suite, on l'interpréta comme un épisode des poèmes

[1] Pline, *N. H.*, XXXV, 125 ; cf. *ibid.*, XXI, 4.
[2] *Ibid.*, XXXIV, 87.

homériques et que l'Hammonias est devenue, dans l'imagination de ses admirateurs, une Nausicaa [1].

Le second exemple est plus frappant encore et nous ramène au centre de notre discussion, puisqu'il va démontrer qu'une « Nouvelle mariée », celle d'Aétion a subi, sous l'influence de semblables variations psychologiques, une métamorphose analogue à celle qui, dans l'esprit des Romains, a transformé la peinture de Parrhasios.

Le tableau le plus célèbre d'Aétion représentait une scène de noces que Lucien nous a décrites comme étant celles d'Alexandre et de Roxane [2]. Or Pline, qui a dressé la liste des œuvres de ce peintre, ne fait aucune allusion à ce mariage et se borne à comprendre dans son énumération « une nouvelle mariée remarquable par sa pudeur » — « *et nova nupta verecundia notabilis* » [3]. Le silence de Pline sur les noces d'Alexandre et de Roxane est d'autant plus surprenant que cette peinture d'Aétion, non seulement avait fait en Grèce la réputation du peintre qui, étant venu le montrer à Olympie, y avait remporté un tel succès qu'un des Hellanodices, Proxénidas, lui avait fait épouser sa fille incontinent [4], mais l'avait consacrée en Italie où le tableau avait été transporté et où Lucien le dépeint encore. Aussi, plutôt que de prêter à Pline un incroyable oubli, Adolphe Reinach a-t-il déjà proposé, avec une clairvoyante pénétration, d'identifier le chef d'œuvre d'Aétion, selon Lucien, avec la *nova nupta* mentionnée dans l'*Histoire Naturelle* [5] :

[1] Pline, *N. H.*, XXXV, 101 : *Quidam et nares pinxisse usque ad quinquagensimum annum : argumentum esse, quod cum Athenis celeberrimo loco Minervae delubri propylon pingeret, ubi fecit nobilem Paralum et Hammoniada, quam quidam Nausicaan vocant…*

[2] Lucien, *Herod.*, 4-6. L'orthographe *Aétion*, plus fréquemment attestée, est la meilleure. On trouve aussi la forme *Eétion*.

[3] Pline, *N. H.*, XXXV, 78.

[4] Cf. Lucien, *Herod.*, 4.

[5] Ad. Reinach, p. 377, n. 4 : Ce tableau (n. 506) est sans doute identique au suivant (n. 507).

et cette interprétation est d'autant plus plausible que certaines phrases de Lucien sur Roxane « vierge d'une beauté accomplie » qui « baisse les yeux », toute confuse, devant Alexandre debout à ses côtés viennent à point nommé confirmer, en le motivant, le jugement de Pline sur cette peinture « *verecundia notabilis* ».

Seulement Adolphe Reinach s'est arrêté trop tôt sur la voie qu'il gardera le mérite de nous avoir enseignée. A tort, il est resté persuadé de l'historicité du tableau où il se figure qu'Aétion avait inscrit la date de sa victoire olympique et les noms de ses personnages [1] ; et il a implicitement reproché à Pline d'avoir frustré cette œuvre fameuse de ses caractères propres, pour la signaler d'un mot banal, et en perdre le sujet dans la foule des noces anonymes. Or, s'il est un résultat auquel nous conduit l'examen attentif de toutes les données du problème, c'est bien le contraire.

Relisons le chapitre de Lucien. Sur le tableau d'Aétion, Lucien a reconnu, non seulement Roxane et Alexandre, mais Héphaestion qui les assiste en qualité de paranymphe. Un admirable adolescent, sur lequel Héphaestion s'appuie, lui a paru une personnification de l'Hyménée ; mais il n'ose affirmer : οὐ γὰρ ἐπεγέγραπτο τοὔνομα [2]. Ad. Reinach a déduit de cette négation que le nom, seul, de ce personnage avait été omis. Mais elle peut aussi bien s'appliquer à tous les acteurs de la scène. L'inscription de noms au dessus ou à côté des personnages n'est pas une garantie, car elle n'est peut être intervenue qu'après coup, non seulement après la mort du peintre, mais entre la composition de l'*Histoire Naturelle* et celle du traité de Lucien, alors que s'était depuis longtemps évaporé le souvenir des intentions de l'artiste. Selon l'interprétation d'Ad. Reinach, la nomenclature d'Aétion aurait été incomplète, indice qu'elle n'était pas authentique. Et suivant l'interprétation que je préfère, elle aurait été absente du tout au

[1] Ad. Reinach, p. 377, n. 5.
[2] Lucien, *Herod.*, 5.

tout. Dans les deux cas, le champ s'ouvre largement aux fantaisies des exégèses ultérieures. Nous n'avons pas à prendre parti pour Lucien contre Pline. Pline a prosaïquement défini le sujet qu'il renonçait à individualiser. Pour embellir son exposé, Lucien, au contraire, a mis un nom sur chacun des acteurs de la scène qu'il a si brillamment illustrée.

Au surplus, en poursuivant jusqu'à la dernière ligne la lecture de ce morceau de bravoure, on ne peut se défendre de l'impression que l'auteur n'était point dupe de son assurance. Après nous avoir montré, à chacune des extrémités du tableau, des amours qui s'ébattent parmi des armes, motif qui reparait dans un grand nombre de fresques pompéiennes, dont les unes représentent Mars et Vénus, d'autres Ariane et Dionysos, d'autres enfin l'amant et l'amante, mais aucune Alexandre et Roxane [1], Lucien dégage, en termes curieusement ambigus, le symbole de ces détails. Ils signifient la passion d'Alexandre pour Roxane, unie à la passion de la guerre, que son amour n'a pas eu le pouvoir d'abolir dans le cœur du roi [2]. Et d'un autre point de vue, ajoute Lucien, ce tableau était réellement nuptial puisque Aétion lui a dû son propre mariage avec la fille de l'Hellanodice Proxénidas: *πλὴν ἀλλ' ἥ γε εἰκὼν αὐτὴ καὶ ἄλλως γαμικόν τι ἐπὶ τῆς ἀληθείας διεφάνη ἔχουσα προμνησαμένη τῷ Ἀετίωνι τὴν τοῦ Προξενίδου θυγατέρα* [3]. Sous ce rapprochement final, perce une explication, toute différente de celle qu'à préférée Lucien, et destinée à faire choir le tableau des hautes cimes de l'histoire héroïque dans la calme vallée de l'existence journalière. Ces dernières lignes s'accordent étrangement à la définition de Pline — *nova nupta* — ; et que l'auteur de l'*Histoire Naturelle* ait justement saisi le vrai caractère de cette simple peinture de genre, c'est ce que Lucien nous suggère lui même —

[1] Cf. Reinach, *op. cit.*, p. 378, n. 4.

[2] Lucien, *Herod.*, 5.

[3] *Ibid.*, 6.

γαμηλιον τι επι τῆς ἀληθειας —, et ce qui ressortira avec certitude des limites chronologiques où nous sommes tenus d'enfermer l'activité d'Aétion.

Réfléchissons un instant sur les dates. Alexandre a épousé Roxane en 327 av. J. C., s'est remarié en 324, et Héphaestion est mort en 323 [1]. Si Lucien avait dit vrai, nous serions obligés de placer la composition des Noces de Roxane et d'Alexandre où figurait Héphaestion entre 327 et 324, soit, au plus tôt dans la 2e année de la 113e olympiade, et, au plus tard, dans la 1re année de la 114e olympiade. Or Pline place dans la 107e olympiade, par conséquent entre 352 et 349 av. J. C., le *floruit* d'Aétion [2] et partant la production de son chef d'œuvre à Olympie [3]. D'où cette alternative : ou Pline s'est trompé de six ou sept olympiades dans sa chronologie, ou l'attribution de Lucien est fausse.

Convaincu de la véracité de Lucien, Adolphe Reinach a été naturellement amené à modifier les chiffres de Pline et à convertir CVII en CXIII ou CXIIII. Carl Robert et Rossbach les ont corrigés de leur côté ; mais l'opération qu'ils osèrent y pratiquer est beaucoup plus radicale [4]. Comme Adolphe Reinach, ils prennent comme point de départ de la carrière d'Aétion sa composition des noces d'Alexandre et de Roxane ; puis, constatant qu'un autre Aétion, qu'ils lui assimilent, figure au nombre des amis de Théocrite [5] et, sans doute aussi de Callimaque, puisqu'une épigramme du poète alexandrin semble lui rapporter une statuette du Héros thrace qu'on

[1] Ad. Reinach, *op. cit.*, p. 377, n. 5.

[2] Pline, *N. H.*, XXXV, 78: *Clari et* CVII *Olympiade exstitere Aetion ac Therimachus.*

[3] Cf. Ad. Reinach, *op. cit.*, p. 377, n. 5: « Si le *floruit* d'Aétion était rattaché à une Olympiade il y a tout lieu de croire que ce fut celle où il fit admirer son chef d'œuvre à Olympie ».

[4] C. Robert et Rossbach, s. v. *Aetion*, *P. W.*, I, c. 700; suivis par Pfuhl, *op. cit.*, p. II, 771.

[5] *Anth. Pal.*, VI, 337.

voyait dans une maison d'Amphipolis [1], ils reculent jusqu'à la CXXX^e^ olympiade, aux approches du milieu du III^e^ siècle avant notre ère la période de son plein épanouissement.

A vrai dire, on est un peu embarrassé pour opposer une argumentation en forme à la marche imprévue de raisonnements aussi arbitraires. L'ami de Théocrite n'est pas un peintre, mais un sculpteur; et, si Aétion a cultivé la statuaire comme la peinture [2], l'homonymie avec lui de l'ami de Théocrite ne prouve rien en faveur de leur identité : Aétion ou Eétion était un ὄνομα fort répandu au IV^e^ siècle [3], et l'Aétion cité par Callimaque n'a rien à voir avec le ou les artistes de ce nom, puisqu'il n'est pas l'auteur de la statuette à laquelle l'épigramme est consacrée, mais bien, ainsi que Pierre Roussel l'a lumineusement établi, le propriétaire de la maison où le Héros thrace, tel un garnisaire en billet de logement — ἐπιστάθμιος —, avait reçu l'hospitalité [4]. Enfin, la correction au prix de laquelle on se flatte de maintenir uni ce vigoureux faisceau de faibles présomptions, paléographiquement indéfendable, est, en outre, condamnée sans appel, par la répétition, en un autre passage de l'*Histoire Naturelle*, du même chiffre des olympiades pour le *floruit* d'Aétion — *olympiade CVII* ou *olympiade centesima septima* — et l'exactitude nous en est, cette fois, garantie, mieux encore que par l'unanimité des manuscrits, par la place intermédiaire qu'il occupe après l'olympiade CIIII, assignée à Praxitèle et Euphranor et avant l'olympiade CXIII, réservée en toute vérité à Lysippe, le sculpteur favori d'Alexandre le Grand [5]. De ce chapitre de Pline,

[1] Callim., *Ep.*, 24.

[2] Cf. *infra*, p. 297.

[3] Cf. Kirchner, *Pros. Attica*, I, p. 356.

[4] Pierre Roussel, *Revue des Études Grecques*, 1921, p. 266 et suiv.; cf. L. Havet, *Revue de Philologie*, 1922, p. 154.

[5] Pline, *N. H.*, XXXIV, 50-51 : LXXXXV *Olympiade floruere Naucydes... Patroclus...*, CIIII *Praxiteles, Euphranor;* CVII *Aetion, Therimachus;* CXIII *Lysippus fuit.*

il est permis d'inférer qu'Aétion fut sculpteur et peintre à la fois, comme tant d'autres artistes grecs dont la richesse de dons et d'aptitudes annonçait les génies universels de la Renaissance. Mais il en ressort aussi que, peintre et sculpteur, Aétion connut la gloire vingt-cinq ans avant la conquête macédonienne et ne saurait l'avoir acquise par un tableau des noces d'Alexandre le Grand avec la Princesse sogdienne. La vérité du chiffre de Pline implique celle de son attribution ; et Lucien n'a changé ce titre de la « nouvelle mariée » que Pline donne à la peinture d'Aétion que par un anachronisme, moins fort, évidemment, que celui que commettaient certains historiens de l'art rapportant à Polyclète une statue d'Héphaestion [1], mais inspiré des mêmes raisons esthétiques pour lesquelles, un peu plus tôt, au temps de Suétone, le titre de Méléagre et d'Atalante avait été imposé à l'Artigamos de Parrhasios.

Toujours, semble-t-il, les peintres se sont moins souciés de nommer les formes auxquelles ils insufflaient la vie que de les jeter, harmonieuses et pareilles à leur vision ou à leur rêve, sur le bois ou la toile ou le mur qu'ils décoraient à la fresque. Au temps de la jeunesse du Titien, le *Concert champêtre* ne se distinguait pas de ses autres *Nude*, et dans les admirables figures où la postérité a cherché tour à tour Vénus, Médée, une allégorie de l'amour profane et de l'amour sacré, le grand Vénitien a voulu exprimer la beauté de la fille de Palma, et la force de sa tendresse pour elle [2]. Même quand il emprunte son sujet à la vie, et s'efforce de traduire la réalité, l'artiste l'interprète au travers de lui-même, l'accorde au rythme de ses aspirations profondes, l'éclaire des reflets de son âme. Ce que M. Heuzey a dit des plus déli-

[1] Pline, *N. H.*, XXXIV, 64 : *Idem (Lysippus) fecit Hephaestionem, Alexandri amicum, quem quidam Polyclito adscribunt, cum is centum prope annis ante fuerit.*

[2] Voir le beau livre de Louis Hourticq, *La Jeunesse du Titien*, Paris, 1919.

cieuses parmi les terres cuites grecques, qu' « elles sont suspendues entre le monde réel et le monde idéal..., dans une indécision qui fait une partie de leur grâce »[1], pourrait bien être la formule définitive de la plupart des créations de l'art grec, et s'applique sans effort à ces peintures du IV^e^ siècle que les coroplastes de Myrina ont imitées[2]. Dans son admiration pour ces radieuses images qui planent au dessus d'elle, entre ciel et terre, la postérité ne se résigne point au charme de leur flottement, et les rattache, tantôt à la patrie des hommes, tantôt à celle des héros et des dieux. Parmi les scènes nuptiales qui égayaient de leurs riantes couleurs les maisons de Pompéi et de Rome, la plupart, encore aujourd'hui, sont susceptibles de deux explications, l'une réaliste et l'autre mythologique[3]. Dans l'antiquité, les critiques ont alternativement passé de l'une à l'autre, selon leurs tempéraments personnels, ou mieux suivant la tendance dominante de leur époque. A partir d'Hadrien, le monde romain assiste comme à une renaissance de l'idéalisme hellénique[4] : il s'ingénie à le retrouver dans le chefs d'œuvre consacrés ; la légende ou l'histoire quasi fabuleuse lui paraissent seules dignes de les avoir inspirés. Sous les Flaviens, au contraire, la mode était au réalisme[5] : les vieux maîtres passèrent alors pour avoir uniquement fixé, en traits immortels, la vie de tous les jours. Les tableaux qu'il avaient conçus pour se satisfaire eux mêmes du-

[1] Cité par E. Pottier et Salomon Reinach, *La nécropole de Myrina*, p. 447.

[2] *Ibid.*, p. 448.

[3] Que de points d'interrogation aux identifications signalées par S. Reinach dans son *Répertoire des peintures grecques et romaines*, Paris, 1922 : p. 55, 4 (Pompéi) : Artémis et Hippolyte ? : — p. 64, 6 (Pompéi : Aphrodite et Adonis ? : p. 66, 7 (Pompéi : Mars et Vénus ou scène intime entre mortels ? : — p. 114, 7 (Pompéi) : intimité de Dionysos et d'Ariane ? — p. 330, 1 (Rome) : scène intime ? Dionysos et Ariane ? — p. 402, 5 (Esquilin) : Dionysos et Ariane ? ; etc.

[4] Cf. Mrs. Strong, *Roman sculpture*, Londres, 1907, p. 362.

[5] *Ibid.*, p. 254.

rent répondre aux vœux secrets et divers des générations qui les suivirent. Les engouements se succédèrent, mais sans se ressembler : et c'est seulement à la réflexion que se révèle, sous les admirations contradictoires, l'identité incontestable de leur objet. Ainsi Lucien et Pline ont vanté le même tableau d'Aétion ; mais Pline n'avait vu qu'une *nova nupta* là où Lucien songera à Roxane ; de même Pline et Suétone nous ont parlé du même tableau nuptial de Parrhasios ; mais Suétone a voulu qu'Atalante y donnât à Méléagre le long baiser [1] qu'aux yeux de Pline le jeune mari venait y recevoir de la nouvelle mariée : *Pinxit* [*Parrhasios*] *et Artigamon* ...

III. — Les conséquences d'une correction.

A peine rétabli dans sa véritable teneur, le texte de Pline nous ouvre en tous sens de nouveaux horizons. Il aide les archéologues dans leur poursuite des originaux grecs à travers les libres copies du monde hellénistique et du monde romain. Il éclaire d'un jour favorable la figure de Tibère à Caprée. Il concourt à mettre en pleine lumière la réforme, par Claude, de la religion métroaque. Et chacun de ces conséquences vaut la peine d'être suivie par un examen particulier.

* * *

Depuis Winckelmann, on a souvent rattaché à l'influence du tableau d'Aétion l'admirable fresque du siècle d'Auguste connue sous le nom des *Noces Aldobrandines* ; et ce n'est qu'en ces der-

[1] Suétone, *Tib.*, 44 : *Meleagro Atalanta ore morigeratur* (Sur le sens, cf. *infra*, p. 301, n. 2). La scène se comprendrait mieux, d'ailleurs, si au lieu de Méléagre, Suétone avait désigné Mélanion ou Hippoménès (cf. Ad. Reinach, *op. cit.*, p. 236, n. 1). Sur les fresques de Pompéi, comme sur les peintures de vases, où Méléagre et Atalante sont en tête à tête, ils observent une attitude des plus réservées (Helbig, *Wandgemälde Campaniens*, n. 1165 ; S. Reinach, *Répertoire des Vases*, 251).

nières années qu'une réaction s'est produite contre la légitimité du rapprochement. Forster, d'abord, qui le premier soumit les *Noces Aldobrandines* à une étude minutieuse et approfondie; Carl Robert, qui y a décelé la manière de Polygnote par l'art avec lequel cette composition sait, sans rompre son unité, répartir les personnages qui la remplissent sur deux théâtres à la fois, au dehors et dans la maison; enfin M. Nogara, qui a édité de cette œuvre une publication digne d'elle [1], ont soutenu qu'elle dérivait d'un original préhellénistique, antérieur à Apelle et au milieu du IV^e^ siècle. Mais leur chronologie ne prouve plus rien contre Aétion, du moment que le témoignage de Pline nous a permis d'écarter l'identification faite par Lucien du chef d'œuvre d'Aétion avec le mariage d'Alexandre et de Roxane, et que l'on conserve pour l'*akmè* de cet artiste la 107^e^ olympiade indiquée par Pline, soit la période comprise entre 352 et 349, vingt ans avant l'*akmè* d'Apelle (332-329) [2]. Quant à l'antagonisme qu'on a cru apercevoir entre la magnifique sérénité des *Noces Aldobrandines* et le mouvement qui ressort de la description de Lucien, ce n'est sans doute qu'une illusion, si le tableau d'Aétion était surtout remarquable, comme l'écrit Pline, par sa dignité et sa pudeur: *et nova nupta verecundia notabilis.* Du reste, M. Nogara lui-même, lorsqu'il cherche à résumer en une brève formule le caractère des *Noces Aldobrandines*, les considère comme « la représentation d'un mariage humain idéalisé par l'art » [3]. Il se sert à peu près textuellement des termes où MM. S. Reinach et E. Pottier apprécient les gracieuses figurines de terre cuite où

[1] Cf. Nogara, *Antichi affreschi del Vaticano e del Laterano*, Rome, 1907, p. 24-25. On trouvera là les références et les analyses des travaux antérieurs. Il n'y a que quelques années d'intervalle entre Polygnote mort peu avant 430 et Parrhasios dont la production a commencé aussitôt après. (Sur Polygnote, voir Fornari, *Ausonia*, 1919, p. 722).

[2] Cf. Pline, *N. H.*, XXXV, 79: *Apelles Cous olympiade centesima duodecima.*

[3] Nogara, *op. cit.*, p. 19, matrimonio umano artisticamente idealizzato.

ils ont cru saisir comme un reflet du chef d'œuvre d'Aétion [1] : et l'on persistera, sans doute, à penser avec eux que ce tableau célèbre, non seulement était présent à l'esprit des coroplastes de Myrina, mais qu'il a plus ou moins librement influencé ces *Noces Aldobrandines* qui nous en ont transmis, à défaut du détail, l'inspiration maitresse et la tonalité générale d'harmonieuse décence et de grave tendresse.

Même si la technique en était semblable, la note dominante du tableau où Parrhasios a traité le sujet devait rendre un son très différent. L'appréciation de Pline sur celui d'Aétion ne se comprend bien que si, jadis, on le comparait déjà à une autre peinture du même genre mais d'un tout autre esprit. Or, dans le temps, la *nova nupta* d'Aétion a suivi immédiatement l'*Artigamos* de Parrhasios ; et c'est entre elles, sans doute, que le parallèle s'était institué. Aussi bien, la description que, sous le nom d'Atalante, Suétone a esquissé de cette dernière — [*marito nova nupta*] *ore morigeratur* — nous montre que la « nouvelle mariée » de Parrhasios se distinguait plus par son ardente passion que par une chaste réserve [2].

Des scènes aussi animées sont fréquemment reproduites dans les fresques de l'époque romaine. Mais elles ne mettent ordinairement en présence que l'amant et l'amante ; et l'*Artigamos* ne pou-

[1] E. Pottier et S. Reinach, *op. cit.*, p. 446 et suiv.

[2] Cf. Suétone, *Tib.*, 44. Je ne comprends pas qu'A. Reinach ait pu traduire qu'« [Atalante] rendait à [Méléagre] un service qui n'est pas fort honnête » (*op. cit.*, p. 237) et commenter ensuite : « La nature exacte du sujet figuré par Parrhasios est difficile à déterminer » (*ibid.*). Il a été mieux inspiré quand il a écrit (*Rev. de Phil.*, 1914, p. 248, n. 1) : « On a souvent cité le texte en latin avec l'air de s'en effaroucher », mais « pris en lui même, [il] pourrait s'entendre sans grivoiserie ». Comme le prouve le texte correspondant de Pline, cette interprétation est la seule acceptable ; et à moins de taxer d'obscénité le baiser d'une femme à son mari, rien dans le passage incriminé, n'autorise à y voir les obscénités graveleuses que le contexte y fait sous-entendre. Dans le sens contraire (cf. encore Pfuhl, *op. cit.*, p. 690), le nom d'*Artigamos* eût été attribué au tableau par dérision, hypothèse que paraissent exclure le sérieux et la brièveté de Pline.

vait répondre ostensiblement à son titre que si elle était accompagnée des paranymphes et de la suite obligée des noces, qui lui font également cortège, et dans les *Noces Aldobrandines*, et dans la description que Lucien nous a laissée de la *nova nupta* d'Action. D'autre part, les peintures nuptiales recueillies dans les fouilles de Pompéi ou sur les murs des anciennes maisons de Rome sont séparées par plusieurs siècles du *floruit* de Parrhasios : et plutôt que de descendre jusqu'à elles, une enquête méthodique poursuivie sur les traces de son influence devra s'arrêter de préférence aux scènes développées sur les vases apuliens, dont la fabrication, s'échelonnant entre 350 et 250 av. J. C., a commencé au lendemain de la mort de cet artiste [1]. Précisément parmi les vases dont la provenance semble la mieux établie, et dont l'apparition remonte à la deuxième moitié du IV^e^ siècle av. J. C., M. Bendinelli en a récemment compté 18, aujourd'hui disséminés parmi les divers musées d'Europe, dont les flancs sont ornés de « peintures nuptiales » unissant, en une combinaison originale, l'idéalisation héroïque ou divine à un réalisme voluptueux [2]. Sur six d'entre eux, une *pélikè* de Tarente, un *stamnos* de Ruvo, une *pélikè* de Bari, un *skyphos* de Naples, un cratère de la Bibliothèque Nationale, et un lécythe de Munich, le couple s'étreint avec amour. Sur le *stamnos* de Ruvo, au dessous de l'Eros qui la couronne de myrte et d'une femme qui lui jette une ceinture, au milieu d'un vol de colombes, entre le paranymphe qui la regarde de loin et des servantes qui accourent, l'épouse que l'époux tient sur ses genoux est suspendue à ses lèvres [3]. La peinture de ce vase procède-t-elle de l'*Artigamos*

[1] Cf. l'article de Ch. Picard, *Bull. Corr. Holl.*, 1911, p. 205. Sur les peintures romaines cf. surtout *Monumenti*, XII, pl. VIII ; et Mau, *Annali dell'Inst.*, 1884, p. 322 et suiv.

[2] Bendinelli, *Ausonia*, 1919, p. 205 et suiv.

[3] C'est le n. 5 du catalogue de Bendinelli. Il avait été publié, avec une bonne reproduction, par Jatta, *Annali dell'Instituto*, 1870, pl. S et p. 325.

de Parrhasios? Les thèmes sur lesquels les autres vases apuliens « à représentations nuptiales » déroulent leurs variations se rattachent-ils à son Ecole, à l'art léger et voluptueux qu'il mit à la mode, si tant est qu'il ne l'ait pas inventé [1] ? Je laisse aux archéologues le soin d'en décider, et j'ai hâte d'arriver aux conséquences historiques qu'entraîne en sa résurrection le véritable texte de Pline sur la « nouvelle mariée » de Parrhasios.

* * *

Pour Tacite, pour Suétone, Tibère vieillissant tombe dans les pires aberrations de sensualité, et il ne s'est retiré dans l'île de Caprée que pour s'y livrer, sans gêne ni témoins, à ses vices abominables.

Tacite l'affirme brièvement à trois reprises. Au début du Livre I des *Annales*, il nous montre le futur empereur dans son exil volontaire à Rhodes, méditant de secrètes débauches : *et secretas libidines meditatum* [2], sans qu'on puisse discerner s'il s'y abandonnait déjà ou si sa nature hypocrite et perverse se contentait d'en caresser l'idée pour le jour où un pouvoir sans frein lui permettrait de tout oser [3]. De toute façon, c'est, rétrospectivement, l'ombre de Caprée qui s'allonge sur le séjour de Rhodes. A la fin du livre VI, Tacite raconte que Tibère, déjà malade et ne tenant plus à la vie que par un fil, consumait ses dernières forces dans l'assouvissement de ses viles passions : *nihil a libidinibus omittebat* [4]. Enfin et surtout, au début de ce même livre des *Annales*, Tacite exprime l'avis

[1] Ad. Reinach, *op. cit.*, p. 236, n. 1, note que la première mention de tableaux licencieux se trouve dans l'*Hippolyte* d'Euripide (V. 1005) joué en 428, c'est à dire bien près de la date à laquelle on fait commencer la production de Parrhasios.

[2] Tac., *Ann.*, I, 4.

[3] Voir sur le sens douteux du passage, la note de Jacob, dans son édition des *Annales*, I, p. 14, n. 1.

[4] Tac., *Ann.*, IV, 46.

que, dans le choix qu'il avait fait de Caprée pour demeure, l'empereur avait été guidé par son intention de cacher, dans la solitude des rochers et de la mer, des crimes et des dissolutions dont il était honteux. Alors furent inventés les noms, auparavant inconnus, de *sellarii* et de *spintriae*, qui rappelaient les raffinements et les lieux de sa lubricité : *tamquae primum ignota ante vocabula reperta sunt sellariorum et spintriarum et fecditate loci ac multiplici patientia* [1].

Ces deux noms infâmes [2] ne se retrouvent, et l'un à côté de l'autre, que dans les deux chapitres tristement célèbres de Suétone, où le biographe, friand de scandaleux commérages, s'est étendu, avec une lamentable complaisance, sur les débordements de Tibère à Caprée [3]. Il suffit de placer en regard des allusions de Tacite les développements de Suétone pour acquérir la conviction que les unes comme les autres dérivent d'une même source, que Suétone n'a pas plus citée que Tacite, mais qui leur est commune, et dont la restitution de Pline, XXXV, 70, va nous déceler les mensonges.

Car ou Pline n'a pas connu leur auteur, ou, s'il l'a connu, il l'a traité, comme s'il ne le connaissait pas, par le mépris, et a jugé inconsistante une tradition que tous les détails de Suétone ne parviennent pas à étayer.

Quelles preuves, en effet, Suétone et l'auteur de Suétone apportent-t-ils de leurs allégations ? D'abord, un calembour, que répétait la voix publique, sur cette villa de Caprée transformée à peu de frais en *Caprineum*, la villa du bouc [3]. Ensuite et surtout, la dé-

[1] Tac., *Ann.*, VI, 1.

[2] L'étymologie de *spintrias* (*spintrias*, seul, se retrouve chez Suét., *Cal.* 16, et *Vit.*, 3 en rapport exprimé ou tacite avec Tibère), n'est pas établie, écrit Jacob, I, p. 371, n. 11. Il me semble qu'elle peut être déduite du grec σπινθήρ; cf. Forcellini, V, 598.

[3] Suét., *Tib.*, 43 : *et vulgo, nomine insulae abutentes, Caprineam dicti tabant.* Je me demande, d'ailleurs, si la facilité du jeu de mots auquel prêtaient les *tria nomina* de Tibère n'a pas plus fait pour sa réputation d'ivrognerie que celle-ci, pour la popularité du jeu de mots (cf. Suét., *ibid.*, 42 : *Biberius Caldius Mero*).

coration qui en déshonorait les murs et les jardins, statues libidineuses, tableaux obscènes, images pornographiques : et Suétone, se décidant à préciser ses accusations, nomme, entre autres, les illustrations des livres attribués à Elephantis et le tableau de Parrhasios. En ce qui concerne les premiers, produit peu recommandable de la corruption alexandrine, Pline, qui les cite [1], ne dit rien de la curiosité que Tibère aurait eue pour eux, et qu'il eût partagée avec nombre de ses contemporains, car, d'Ovide à Martial, la poésie légère du Haut-Empire paraît leur avoir fait plus d'un scabreux emprunt [2]. Quant à la peinture de Parrhasios, Pline nous apprend bien, comme Suétone, qu'elle valait un million de sesterces et que Tibère l'avait enfermée dans sa chambre à coucher, mais il en écarte, non seulement par son silence, mais par le titre qu'il lui donne, l'*Artigamos*, le reproche d'épouvantable lubricité dont la chargent les insinuations de Suétone [3]. Par conséquent, ou les racontars recueillis par Tacite et Suétone n'ont pris corps qu'après la publication de l'*Histoire Naturelle* et seraient d'apparition trop tardive pour mériter créance, ou bien ils circulaient déjà dans les pamphlets contemporains de Tibère, que Tacite a dû consulter [4], et dont Suétone, à son tour, alimenta sa chronique scandaleuse [5], mais Pline, meilleur juge des faits qui s'étaient passés de son vivant, n'a pas daigné ajouter foi à leurs grossières calomnies.

Si, outre Rhin, la version répugnante que Tacite et Suétone s'efforcèrent d'accréditer sur le honteux séjour de Tibère à Caprée, paraît aujourd'hui abandonnée [6]; si, en France, de Voltaire à Victor

[1] Pline, *N. H.*, XXVIII, 81.

[2] Cf. Crusius, s. v. *Elephantis*, *P. W.*, V, c. 2325.

[3] Je laisse de côté l'imputation d'adultère formulée par Dion Cassius, LVIII, 22, 1 et démentie par Tacite, *Ann.*, VI, 19.

[4] Plus, sans doute, que ne le croit Ph. Fabia, *Les sources de Tacite*, Paris, 1893, p. 341.

[5] Source évidente, encore que Macé, *Essai sur Suétone*, Paris, 1900, p. 357 et suiv., n'y fasse pas allusion.

[6] Cf. Gelzer, s. v. *Iulius (Tiberius)*, *P. W.*, X, c. 517.

Duruy [1], elle a suscité de vives contradictions, le virus n'en est pas encore éliminé définitivement : et il ne sera pas superflu de montrer par quels artifices elle s'est élaborée.

Il est avéré que Pline n'en a pas su ou n'en a pas cru le premier mot. Pour lui, la célébrité de Caprée tient à la résidence de Tibère : mais l'empereur lui paraît, non pas s'être réfugié là comme en un mauvais lieu, mais s'y être retranché comme dans une citadelle, et l'île, désormais fameuse, est grandie, non souillée, par ce souvenir : *mox a Surrento VIII distantes, Tiberi principis arce nobiles Capreae* [2]. Ces quelques lignes détruisent l'odieuse légende : et celles où Pline, sans commentaire, mentionne l'*Artigamos* de Parrhasios, chère à Tibère, recèlent peut-être les seuls éléments de réalité qu'elle implique et autour desquels elle se cristallisa. Ce tableau avait toute une histoire. On l'estimait un million de sesterces [4], et c'est exactement cette somme que Tibère eût touchée en récompense, s'il avait renoncé à la revendiquer dans la succession qui lui était échue [5]. Or ce tableau représentait une nouvelle mariée dans une abandon plus libre qu'à l'ordinaire en ces peintures de genre. Il n'en fallait pas plus pour le suspecter d'obscénité et conclure de l'option de Tibère que le vieil empereur était en proie aux plus basses concupiscences et hanté d'inavouables désirs. De tout temps, la médisance contre les puissants de ce monde s'est contentée d'apparences grossies et défigurées, et elle s'est toujours répandue d'autant plus largement que l'opinion du vulgaire envisage avant tout les jouissances matérielles du pouvoir et la satisfaction

[1] Duruy, *Histoire des Romains*, édition illustrée, IV, p. 356, n. 1.

[2] Voir, par exemple, Gaston Boissier, *L'opposition sous les Césars*, Paris, 1875, p. 182 : « Sa raison resta ferme au milieu des plus grands excès » ; — Fabia, *op. cit.*, p. 342 : « le roc mystérieux et terrible où le tyran se souilla de tant d'infamies ».

[3] Pline, *N. H.*, III, 82.

[4] *Ibid.*, XXXV, 70.

[5] Suétone, *Tib.*, 44.

illimitée qu'il est censé procurer à tous les appétits et à tous les caprices. Tibère n'a pas échappé à cette misère des grands : et c'est ainsi que par un défi à la vraisemblance, par la férocité exaspérée de ses adversaires et par le soupçon envieux de la foule, le moins enjoué des empereurs — *Tiberius Caesar minime comis imperator* [1] —, l'homme dont Tacite a convenu, en un moment de sincérité, qu'il paraissait insensible au plaisir — *nullis voluptatibus arcessitus* [2] —, que Pline appelle, au vu et au su de tous ceux qui l'approchèrent, le plus triste des mortels — *tristissimus, ut constat, hominum* [3] — et chez qui la sombre sévérité du caractère n'avait fait que se roidir avec l'âge — *in senecta iam severo* [4] —, s'est transformé, dans l'éloignement de Caprée et sur la vague rumeur de ses goûts artistiques, en une sorte de monstre lubrique dont les hideuses turpitudes confondent l'imagination. Mais l'histoire ne doit pas être dupe : et, pas plus qu'on ne saurait accuser d'inconduite un amateur de Fragonard, ou de mauvaises mœurs les fermiers généraux qui ont donné leur nom à l'édition des *Contes* de La Fontaine, nous ne devons prêter l'oreille aux pamphlétaires dont Tacite s'est fait l'écho, et auxquels Suétone accorda la publicité quasi officielle de ses biographies, pour la seule raison que Tibère, collectionneur, eut la faiblesse d'aimer des statues ou des peintures plus ou moins dévêtues, et qu'il a mis chez lui, à la place d'honneur, dût cette fantaisie lui coûter un million de sesterces, la « nouvelle mariée » du galant Parrhasios.

* * *

Mais la vraie leçon de Pline ne contribue pas seulement à laver la mémoire de Tibère de ses pires souillures : en débarrassant notre tradition du seul exemple d'archigalle qu'on ait jamais rencontré

[1] Pline, *N. H.*, XXXV, 28.
[2] Tac., *Ann.*, III, 37.
[3] Pline, *N. H.*, XXXVIII, 23.
[4] *Ibid.*, XIV, 144.

dans les textes, antérieurement au règne de Claude, elle affermit, en les complétant, les résultats auxquels nous étions déjà arrivés dans nos recherches sur la réforme religieuse à laquelle le neveu de Tibère mérite d'attacher son nom.

Celle-ci revêt un double aspect, selon qu'on considère l'organisation du culte métroaque en son pays d'origine ou qu'on envisage son extension aux autres parties de l'Empire, provinces, Italie, Rome. Car la politique de Claude a été systématique, et en même temps qu'il introduisait Attis dans le Panthéon de l'Empire, en créant le sacerdoce approprié au nouveau dieu romain, il a réorganisé le sacerdoce qui, depuis des siècles, en la métropole pessinontéenne, en personnifiait, tout en la servant, l'antique et omnipotente divinité.

Avant Claude, le culte était exercé à Pessinonte par les galles, appelés aussi bakèles [1], les eunuques de la Grande Mère, sous l'autorité de l'Attis et du Battakès, ou mieux de l'Attis-Battakès, s'il convient de réunir sur la même dignité ces deux titres [2] qu'aurait portés, suivant les circonstances, leur chef suprême, grand prêtre de leur religion. Certes Claude ne s'est point senti capable de supprimer l'eunuchisme local : pendant toute la durée de l'Empire, nous continuerons à nous heurter, dans les sanctuaires de Phrygie, à la troupe des castrats de Cybèle et d'Attis, comme au temps lointain où ils venaient saluer processionnellement les généraux de la République victorieuse [3], et comme dans la période plus rapprochée, où Strabon s'enquérait des causes de l'incroyable immunité dont il semblaient jouir au milieu des mortelles exhalaisons du *Plutonium* d'Hiérapolis [4]. Pline enregistre le miracle dans son *Histoire Naturelle* [5] :

[1] Cf. Graillot, *op. cit.*, p. 292.

[2] Comme précisément les galles et les bakèles (Graillot, *op. cit.*, p. 292, n. 7). Cf. *supra*, p. 263.

[3] Cf. *supra*, p. 265.

[4] Cf. *supra*, p. 262.

[5] Pline, *N. H.*, II, 208.

et, deux siècles après le règne de Claude, Dion Cassius s'en émerveillait encore [1]. La règle par laquelle l'éviration était impitoyablement proscrite du territoire de l'Empire souffrait donc une exception ; mais si nous ne trouvons plus de galles attachés à des sanctuaires métroaques qu'en Phrygie, force nous est de conclure que l'exception valait pour la Phrygie et ne valait que pour elle. Et, d'ailleurs, la législation impériale a été combinée de telle sorte qu'il devint impossible à l'eunuchisme de s'étendre à d'autres territoires et qu'en Phrygie même il n'occupe plus qu'une position subordonnée.

Sans doute, il serait illégitime de récuser le témoignage indirect des lieux communs que nous avons relevés à l'encontre des castrats de Cybèle et d'Attis chez les satyriques païens, comme dans les apologies chrétiennes, et de nier que des castrats ambulants ont parcouru les provinces, les municipes italiens et jusque les rues de Rome, en faisant sonner bien haut les noms des divinités dont ils se prétendaient possédés et en provoquant, selon les circonstances et les lieux, les sympathies et les aumônes ou le mépris et les huées [2].

Mais, d'abord, il semble que leurs exhibitions n'aient pas été libres de se produire en tout temps. La triste bande, dont Apulée, en des passages sur lesquels on revient toujours pour en affirmer la fréquence, nous a narré tous les tours aux livres VIII et IX de ses *Métamorphoses*, se cachait des autorités, et, copieusement rossée par les cavaliers lancés à ses trousses, s'en va finir, menottes aux mains, au « violon » municipal : *eos retrorsum abducunt pagani statimque vinctos in Tullianum compingunt* [3] ; et, à prendre à la lettre les vitupérations d'Arnobe et de Saint Augustin, les galles n'auraient

[1] Cass. Dio, LXVIII, 27, 4, p. 266 Boissevain. Le *Phrygianum* et sans doute aussi les galles avaient disparu au temps de Julien (cf. Amm. Marc., XXIII, 6, 18), indice, entre plusieurs, de la régression de l'eunuchisme au IV[e] siècle.

[2] Cf. *supra*, p. 239.

[3] Ap., *Mét.*, IX, 10.

affronté le grand jour que dans la célébration périodique des mystères métroaques [1]. Ensuite et surtout, ils n'ont pu se recruter qu'en Phrygie. Aucun texte ne nous l'affirme expressément : et néanmoins le fait parait constant, non pas tout à cause du nombre des exemples où l'ethnique Phryx intervient comme un simple synonyme de *gallus* [2] qu'en raison des dispositions spéciales sous le coup desquelles les galles avaient été placés. Héphaestion d'Alexandrie, dont la production littéraire date du second siècle de notre ère, nous apprend, en effet, que les Romains frappaient les galles, coupables à leurs yeux d'avoir contracté une infirmité avilissante, d'une taxe personnelle : *οἱ γάλλοι διαβάλλονται ὡς θήλειαν νόσον ἔχοντες διὸ καὶ σώματα φόρον ἐτέλουν* Ῥωμαίοις *εἰς τοῦτο* [3]. Il ne saurait être question de soumettre à cet impôt d'autres galles que les Phrygiens, car, en général, la castration était châtiée d'une sanction bien autrement terrible qu'une amende, puisqu'elle vouait ses victimes à la peine capitale [4]. Mais on aperçoit tout de suite l'intérêt que poursuivait le législateur en y assujettissant les galles phrygiens. En Phrygie même, il entravait la propagande de l'eunuchisme par l'astreinte de ces taxes punitives; hors de Phrygie, il acquérait, par le contrôle fiscal [5], le moyen de repérer à tout moment et en tout lieu les Phrygiens en déplacement, et de limiter aux individus de leur race, surtout quand ils s'expatriaient, une pratique dont leur religion atténuait, sans l'effacer, la tare criminelle. Ainsi il réduisait sur place les foyers de l'infection, et l'empêchait de devenir contagieuse au dehors.

[1] Arnobe, V, 17 : *evirati quos interesse vobiscum in istius numinis videmus sacris*. Cf. Aug., *Civ. Dei*, VI, 7.

[2] Cf. Georges, *Lat. Worterbuch*, II, p. 1509.

[3] Heph. Al., p. 68 Gaisford, p. 194 Westphal, cité par Graillot, *op. cit.*, p. 288.

[4] Cf. *supra*, p. 238 et 245. Au Bas-Empire, l'importation d'eunuques des terres barbares dans l'*orbis Romanus* est restée permise (*Cod. Iust.*, IV, 32, 2, 1).

[5] La taxe implique un rôle et des reçus périodiques.

En soi, ce texte si précieux d'Héphaestion ne décide point de la période où fut prise une aussi habile mesure. Mais ce ne sera point s'aventurer trop loin dans la voie de l'hypothèse que de la rapporter au gouvernement de l'empereur Claude. Elle ne se coordonne avec tant de précision aux autres parties de sa réforme que parce qu'elle en fit primitivement partie [1] : et, en tout cas, la portée n'en est pas contestable. Par la restriction des jours où l'activité des galles pouvaient impunément se déployer, le Prince ne faisait que rendre vigueur à la prescription énoncée par Cicéron dans le *De legibus: praeter Ideae Matris famulos, eosque iustis diebus, ne quis stipem cogito* [2] ... *stipem sustulimus nisi eam quam ad paucos dies propriam Ideae Matris excepimus : implet enim superstitione animos et exhaurit domos* [3]. En restreignant à un peuple la tolérance de l'éviration sacerdotale, il s'inspirait peut-être de l'exemple qu'avaient donné en 102 av. J. C. les magistrats de la République, lorsqu'un esclave de Servilius Caepio s'étant châtré en l'honneur de Cybèle, ils le déportèrent outre mer, avec défense de rentrer jamais dans la Ville, et laissèrent entendre qu'une telle mutilation ne pouvait se perpétrer qu'hors de la présence du peuple romain [4]. Mais si, par là, l'empereur revenait à la sévérité des vieilles mœurs, et ressuscitait les rigueurs du passé, il posait pour la première fois ce principe *cuius regio eius religio*, auquel une si grande fortune était promise, et ouvrait les voies à l'avenir immédiat, en fournissant aux Flaviens le modèle qu'ils n'auront qu'à suivre, pour essayer, par l'imposition du didrachme aux circoncis [5], de contenir, sinon

[1] On ne peut choisir, d'ailleurs, entre les Princes antérieurs à Vespasien (voir ci-après) qu'entre Auguste sous qui la Galatie fut érigée en province, et Claude.

[2] Cic., *De Leg.*, II, 9, 22.

[3] *Ibid.*, 16, 40.

[4] Obsequens, 104: *servus Servilii Caepionis Matri Ideae se praecidit et trans mare exportatus ne unquam Romae reverteretur.*

[5] Sur l'institution du didrachme par Vespasien, cf. Cass. Dio, LXVI, 6, et Gsell, *Essai sur la vie et le règne de Domitien*, p. 289-290.

dans les limites territoriales de la Judée, du moins dans les frontières ethniques du peuple juif, la diffusion de sa religion nationale.

Mais en même temps qu'elle s'efforçait de tarir les sources du recrutement des galles, la législation Claudienne abaissait leur condition, et jusqu'en Phrygie, les rejetait en marge de la hiérarchie régulière dont les chefs n'étaient pas, ne pouvaient pas être eunuques. Nous sommes renseignés de première main sur l'organisation impériale du sacerdoce pessinontéen par deux inscriptions de Sivri-Hissar, publiées par A. Koerte [1], et attribuées par lui à l'époque des Flaviens, d'abord à cause de leur paléographie, ensuite en raison des étapes de la carrière militaire de l'un des deux personnages auxquels elles sont respectivement consacrées, le plus ancien des deux, qui semble avoir pris part à la guerre de Judée en 70 [2]. Ces dédicaces honorent, l'une, l'Attis Hèras et l'autre, l'Attis Dèiotaros; elles émanent toutes les deux de la collectivité des mystes des mystères de Cybèle : *οἱ τῶν τῆς θεοῦ μυστηρίων μύσ[ται* [3] — *οἱ... συνμύσται* [4]. Si vraiment aux galles de cette époque s'appliquait la définition de M. Graillot — les galles sont les mystes qu'ont reçu l'initiation majeure, les mystes qu'ont atteint le plus haut degré de l'échelle mystique [5] —, il n'y a aucun doute que leur nom n'eût figuré en toutes lettres dans ces inscriptions. Or il en est absent, et ils se parent d'un titre rituel dont il n'existe pas d'autre attestation et qui l'élimine. Ces *μύσται* ou *συνμύσται* s'appellent *οἱ Ἀτταβοκαοί* [6]. Ainsi, à la fin du I^er siècle de notre

[1] A. Koerte, dans les *Att. Mitteilungen*, XXII, 1897, p. 37 et suiv., et XXV, 1900, p. 437 et suiv. On les trouvera dans Dittenberger *O. G. I. S.*, n. 540 et 541, et c'est d'après ce recueil que je les cite.

[2] A. Koerte, *Att. Mitteilungen*, 1897, p. 40.

[3] *O. G. I. S.*, 540, 21.

[4] *Ibid.*, 541, 9.

[5] Graillot, *op. cit.*, p. 293.

[6] *O. G. I. S.*, 540, 20 et 541, 6.

ère, il n'y avait plus à Pessinonte, dans les cadres du sacerdoce, que des galles inavoués, si même il y avait encore place, dans la prêtrise officielle, pour des galles authentiques, ayant obtenu, par leur mutilation sexuelle, cette consécration suprême dont M. Graillot n'hésite point à faire « le véritable sacrement de l'ordre » [1]. J'en doute tout à fait, pour ma part, quand celui d'entre eux que les mystes de Pessinonte ont chargé d'élever le monument dont leur assemblée avait décrété l'érection à l'Attis Dèiotaros, M(arcus) Magius Nicephorus, porte les *tria nomina* qui impliquent sa qualité de citoyen romain et excluent, par là même, la réalité de son éviration [2].

Tous ces mystes, qu'ils eussent ou non compris des eunuques dans leurs rangs, obéissaient au collège sacerdotal suprême dont leurs dédicaces dessinent les grandes lignes constitutionnelles. Hèras y est dit le dixième prêtre Attis après l'archiprêtre et le cinquième des Galates — δέκατον μετὰ τ]ὸν ἀρχιερέα, πέμπτον δὲ Γαλατῶν [3]: et Dèiotaros le neuvième prêtre Attis après l'archiprêtre et le quatrième des Galates — ἔνατον μετὰ τὸν ἀρχιερέα, τέταρτον δὲ Γαλατῶν [4]. Le libellé concernant Hèras, beaucoup plus long, ajoute que la dignité dont il était revêtu lui avait été conférée à vie — διὰ βίου ἱερέα [5]; — et nous serions d'autant moins fondés à inférer de la rédaction plus brève concernant Dèiotaros, que les fonctions de ce dernier, lesquelles, préséances à part, sont identiques aux précédentes, n'avaient pas eu la même durée, que, pour lui, comme pour Hèras, comme, à Rome, pour l'*imperator*, l'énoncé de son titre s'incorpore à son état-civil : Ἄττις ἱερεὺς Δηιόταρος [6]. Evidemment, le gouvernement de l'église métroaque de Pessinonte re-

[1] Graillot, *op. cit.*, p. 293.
[2] Cf. *O. G. I. S.*, 541, 12 et 13.
[3] *Ibid.*, 540, 1-2.
[4] *Ibid.*, 541, 2-4.
[5] *Ibid.*, 540, 5.
[6] *Ibid.*, 541, 1-2.

pose sur un conseil des Onze que préside l'ἀρχιερεύς et dont les dix membres, se répartissant, par moitié, entre les deux races qui coexistaient dans la cité, la phrygienne et la galate, ne se distinguaient plus, à l'intérieur de la catégorie ethnique où leur naissance les avait prédestinés que par l'ancienneté de leur accession au sacerdoce. Comment y étaient-ils parvenus? M. Graillot ne se prononce pas nettement à cet égard [1]; mais je crois que les inscriptions parlent assez clair. Dèiotaros est le fils de Hèras; la prêtrise est devenue héréditaire dans les grandes familles du terroir; si Dèiotaros n'occupe pas, dans la section à laquelle il est inscrit, le même rang que son père, cela tient sans doute, simplement, au fait que la dédicace du second a suivi à plus long intervalle son entrée dans le collège; et le roulement familial auquel le conseil des Attis doit son renouvellement perpétuel suffirait à en écarter brutalement les galles eunuques, si nous n'étions pas assurés, d'autre part, de leur incapacité à y jamais pénétrer, par l'éminente condition de ceux que nous y voyons siéger. Hèras et Dèiotaros sont des citoyens romains. Ils appartiennent à l'ordre équestre. Tous deux ont exercé le flaminat provincial de la religion des Augustes, Dèiotaros deux fois [2], Hèras, six fois [3]; et celui-ci, avant de rentrer dans sa patrie, avait obtenu aux armées les commandements les plus importants, dans la cohorte des Ituréens dont il fut préfet, dans les légions XII Fulminata et III Cyrenaica où il avait été tribun [4]. On n'imagine pas cet ancien officier des armées victorieuses de Vespasien et de Titus se résignant au contact des castrats d'Attis en ce collège où il n'est assis qu'à la dernière place; et son rang dans la hiérarchie sacerdotale nous garantit que le conseil tout entier, de l'ἀρχιερεύς au dixième des ἱερεῖς, se composait né-

[1] Graillot, *op. cit.*, p. 352.
[2] Cf. *O. G. I. S.*, 541, 4.
[3] *Ibid.*, 540, 8.
[4] *Ibid.*, 540, 14-17.

cessairement de prêtres romanisés, en dehors de toute participation éventuelle, possible, des galles orientaux. Cette organisation de la ville sacrée de Pessinonte, « antique et sainte entre toutes »[1], « séjour et domicile de la Mère des Dieux »[2], est certainement l'œuvre de l'Empire. Entre elle et celle que nous devinons au travers des recits des époques antérieures, s'étend un fossé trop large pour n'avoir pas été creusé volontairement. M. Graillot opine que cette transformation profonde fut opérée par Auguste, mais il ne motive son avis que par la rédaction, en 25 av. J. C., de la Galatie en province romaine[3]. Les inscriptions précitées me semblent, au contraire, démontrer que ce bouleversement concerté d'une théocratie plusieurs fois séculaire se rattache à la réforme Claudienne. Les deux Attis père et fils, dont les inscriptions de Sivri-Hissar nous ont révélé l'existence à l'époque des Flaviens s'appellent Ti. Claudius, comme l'empereur, et sont inscrits à sa tribu, la *Quirina*[4]. Leur état-civil est celui du Prince qui fit citoyen romain le premier membre de leur famille; et l'institution d'un sacerdoce transmissible aux membres de la nouvelle *gens*, n'ayant pu la précéder, en a forcément suivi ou plutôt accompagné la naturalisation. A Pessinonte, comme ailleurs, la refonte organique du culte métroaque porte, en quelque sorte, la signature de Claude; et pour mesurer l'importance des résultats qu'il y a obtenus, il suffira de comparer la situation qu'il y avait trouvée à celle qu'il y laissa.

Au dernier siècle de la République, le sacerdoce pessinontéen détient un pouvoir temporel et se concentre aux mains d'un grand prêtre; et celui-ci, qu'il s'agisse du Battakès venu à Rome en 103,

[1] Cic., *Pro Sestio*, 26: *fanum sanctissimarum atque antiquissimarum religionum*.

[2] Cic., *De har. resp.*, XIII, 28: *Pessinuntem... sedem domicilumque Matris Deorum*.

[3] Cf. Graillot, *op. cit.*, p. 353.

[4] Cf. Kubitschek, *De romanarum tribuum origine ac propagatione* Vienne, 1882, p. 200.

ou du triste sire — scélérat et impur — auquel, quarante cinq ans plus tard, Clodius, tribun de la plèbe, a vendu la prêtrise aux enchères [1], est un castrat [2]. Après Claude, comme dans nos inscriptions Flaviennes, la prêtrise est dissociée du gouvernement : et ses titulaires n'interviennent dans la conduite des affaires de la Galatie que pour autant qu'ils ont été délégués par les suffrages de leur cité au κοινόν de la province. En outre, elle est divisée entre onze ἱερεῖς et le président de leur conseil, l'ἀρχιερεύς n'est qu'un *primus inter pares* : il porte le nom du dieu, comme autrefois ; c'est un Ἄττις comme ceux de ses prédécesseurs auxquels écrivaient les Attales [3] ; mais c'est un Ἄττις ἱερεύς et ce titre qu'il partage avec ses dix collègues s'humanise encore davantage en s'ajoutant à son nom de famille au lieu d'en tenir lieu. Enfin, non seulement le sacerdoce est inaccessible aux castrats de la Grande Mère, mais tout retour offensif de l'eunuchisme au sommet de sa hiérarchie est désormais prévenu par la loi héréditaire de sa transmission parmi les familles de Pessinonte les plus illustres et les plus profondément loyalistes et romanisées. Même au cœur de la Phrygie, là où l'on doit admettre, à cause du régime d'exception qui lui est concédé, qu'elle s'incorpore toujours à une église nationale, la religion de Cybèle et d'Attis s'est, au fond, sécularisée.

A plus forte raison, l'est elle dans le reste de l'Empire.

[1] Sur cet incident, cf. Graillot, *op. cit.*, p. 53. Le tribunat de Clodius se place en 58 av. J. C. Cf. *P. W.*, IV, p. 84.

[2] Pour l'Attis du temps de Clodius, le fait ressort des termes mêmes de la diatribe de Cicéron, *De har. resp.*, XIII, 28 : *Brogitaro gallograeco* IMPURO HOMINI .. Pour le Battakès de 103 av. J. C., il résulte des attaques et injures dont l'immunité diplomatique n'arriva point à le couvrir (cf. Graillot, *op. cit.*, p. 97). Je ne sais pourquoi M. Graillot l'a contesté, sous le prétexte que le nom d'eunuque ne figure pas expressément parmi les grossièretés équivalentes qui furent prodiguées à cet ambassadeur déconcertant (*ibid.*, p. 231), puisque ailleurs M. Graillot semble avoir rattaché à cette ambassade les cas d'éviration qui se produisirent à Rome l'année d'après (*ibid.*, p. 98).

En Phrygie, les efforts assimilateurs du Prince se heurtaient aux organisations préexistantes. Dans les autres provinces et en Italie où la divinité d'Attis venait, pour la première fois, de se faire reconnaître par l'Etat, ils étaient plus nécessaires encore et purent se déployer en toute liberté. En Phrygie, le recrutement des galles était contrarié, non prohibé, et si leur rôle était passé à l'arrière plan des temples qu'ils avaient autrefois peuplés et régis, ils continuaient d'y être admis. Ailleurs, leur prosélytisme est interdit, et parmi tous les sanctuaires métroaques que les découvertes modernes ont remis au jour en dehors de la Phrygie, il n'y en a pas un qui ait fait ouvertement appel à leur méprisable concours. A la condition qu'ils se montrent capables d'établir à toute réquisition de l'autorité leur origine phrygienne, ils peuvent bénéficier d'une tolérance individuelle ; mais leurs rites, qui se survivent en Phrygie, sont proscrits ailleurs du culte que l'Empereur entend propager à sa façon. Dans chaque cité où il l'installe, le sacerdoce métroaque est confié, non à une sorte de conseil, comme à Pessinonte, mais à un prêtre unique, dont le titre rappelle, en le dominant, le souvenir des galles, et qui, sans avoir le droit de leur ressembler, devient cependant, en nom, le galle suprême, le galle par excellence : *archigallus*. Au premier abord on est tenté de dénoncer une contradiction entre les tendances de la réforme Claudienne à Pessinonte, où la prêtrise est démembrée, et dans la Ville, les colonies et les municipes de l'Empire où son unité se reconstitue aux mains d'un seul sous le vocable oriental qui a disparu du langage employé par les inscriptions de Sivri-Issar. Mais le désaccord n'est qu'apparent, et souligne, en fin de compte, l'ingéniosité dont le gouvernement de Claude a fait preuve pour varier les moyens d'une immuable politique.

En Phrygie où l'empereur avait pu laisser subsister des galles, avec l'évidente intention d'en provoquer à la longue l'amoindrissement, il eût été inopportun et contraire au but visé d'accorder

au Président du collège sacerdotal un titre qui les eût rapprochés de lui et relevés aux yeux du vulgaire. Le premier des Attis, au lieu de s'intituler ἀρχίγαλλος, assume le titre d'ἀρχιερεύς, qui l'hellénise et élargit encore la distance qui sépare sa haute personnalité de la foule des galles, simples mystes indignes de la prêtrise proprement dite. Au contraire, dans tous les pays où les galles ne pouvaient entrer dans les cadres du culte officiel, il n'y avait point d'inconvénient à imposer à son chef un nom qui n'intégrait le leur, en le majorant, que rapporté à ses lointaines origines phrygiennes. En entrant sous une forme latine dans le nom composé de l'*archigallus*, le vieux mot pessinontéen dépouillait la honte de sa signification initiale, et, elle était si bien oubliée dès le second siècle, que l'archigalle d'Ostie, M. Modius Maximus, ayant à faire choix d'armes parlantes, a dressé un coq (*gallus*) sur sa ciste votive [1]. Pour des orientaux, l'archigalle dispensait de recourir aux galles, et, par la force, toujours victorieuse sur l'esprit populaire, des analogies verbales, pouvait, tout en répudiant leurs pratiques abominables, communiquer sans intermédiaire avec leurs dieux.

Et par là s'affirme la grande préoccupation de Claude qui s'efforça, en même temps qu'il étendait à l'Empire entier la religion de Cybèle et d'Attis, d'en rénover l'âme et, si l'on peut dire, d'en déplacer l'axe spirituel des rives du Sangarios à celles du Tibre. Parce qu'il redoutait l'indépendance et l'hégémonie éventuelle du sacerdoce métroaque, il l'avait, à Pessinonte, brisé, monnayé en onze prêtres-Attis égaux en pouvoir sinon en dignité ; et, pour la même raison, il le centralisa dans chaque cité où la religion métroaque, fut publiquement pratiquée, aux mains d'un prêtre supérieur que son titre d'*archigallus* soustrayait par avance à toute tentative de subordination et d'embrigadement. Dépendant, à l'ex-

[1] Cf. l'excellente photographie de cette ciste, aujourd'hui au Musée du Latran (cf. *C. I. L.*, XIV, 385), publiée par Vaglieri, *Ostia*, Rome, 1914, p. 111, fig. 18.

clusion de toute autre autorité, du sénat local et du collège romain des quindécemvirs qui l'avaient élu et investi, chacun de ces *archigalli* était souverain en son domaine municipal, ce qui consacrait son autorité sur tous les autres prêtres ou desservants de son sanctuaire, et assurait son autonomie à l'égard des autres archigalles et de la métropole phrygienne ; et ce n'est qu'à Rome, en la personne de César, le *pontifex maximus*, grand maître du collège quindécemviral, auquel toutes étaient soumises, que venaient se rejoindre les églises métroaques disséminées à la surface de l'Empire, divisées par leur égalité théorique, unies par leur obédience et leur fidélité à l'empereur.

Claude, en effet, a su lier plus ou moins étroitement le culte de la Grande Mère, réorganisé par ses soins, au culte impérial. Ce n'est point l'effet du hasard si les deux Attis prêtres que nous connaissons à Pessinonte, vers la fin du I^er^ siècle ap. J. C., ont été, l'un après l'autre, et plusieurs fois chacun, flamines provinciaux des Augustes ; et c'est une conséquence directe des mesures édictées par Claude que l'habitude, bientôt contractée par les archigalles, de prescrire l'accomplissement des rites les plus caractéristiques de leur religion « pour le salut de l'empereur ». Les privilèges dévolus par Claude aux tauroboliés du Port dont le sacrifice avait été offert dans cette intention, sur l'ordre prophétique de l'archigalle d'Ostie, ont accru l'importance de ce dernier ; et, parce que, nulle part plus qu'à Rome, où ils étaient encouragés par sa présence et l'appareil de sa souveraineté, les sacrifices métroaques consacrés à l'empereur, n'acquéraient efficace et solennité, l'archigalle de Rome — *archigallus populi romani* — finit par obtenir une primauté sur les autres, et s'arroger l'honneur, dont Tertullien se gausse, d'expédier par diplômes cachetés et courriers exprès des mandements à tous ses corréligionnaires du monde : *solita aeque imperia mandarit... o nuntios tardos, o somnivolosa diplomata* ![1].

[1] Tertullien, *Apol.*, 25.

Ainsi de toutes celles qui ont accompagné la réforme de Claude, l'institution de l'archigalle est sans doute la plus originale et la plus féconde. Par elle, le Prince, a opéré une révolution conservatrice. Il a sauvegardé les formes, mais changé le fond de la religion métroaque qu'il introduisait définitivement dans l'Empire. Il en conservait les noms, pour se débarrasser plus sûrement de ses réalités inassimilables; il voulut fortifier la cohésion de l'Etat par les nouveautés qu'on aurait jugées les plus propres à l'ébranler, et il se servit, pour diffuser le nouvel idéal romain, de l'adaptation du vieux culte barbare d'Asie-Mineure.

* * *

Si, en effet, on rapproche ces conclusions des résultats obtenus dans l'étude précédente [1], on ne peut pas ne pas être frappé de la logique volontaire de sa réforme. Elle n'a pas été l'épisode anecdotique qu'on pourrait croire en relisant la brève incidente de Lydus, qui est seule, aujourd'hui, à l'attester positivement. La variété, la souplesse des multiples combinaisons qu'elle implique, et dont l'étude de ses témoignages indirects nous a révélé le jeu et l'agencement, prouvent l'importance qu'y attachait le Prince, et traduisent en divers modes l'unité profonde du plan qu'il avait conçu et dont les fins lui parurent sans doute essentielles au maintien et à la grandeur de l'Etat.

Claude est parvenu au pouvoir suprême en un moment critique de la vie morale de l'Empire, dans le désarroi des consciences et le choc des croyances qui de toutes parts venaient s'en disputer la possession. Si la dévotion à Rome et à Auguste s'inspirait d'un sentiment vivace de foi patriotique, le stérile formalisme auquel était réduite la vieille religion des ancêtres ne suffisait plus à remplir le vide des intelligences et des cœurs. En vain, Tibère

[1] Cf. *Mélanges*, 1923, p. 135-159.

avait-il pourchassé les novateurs, exilé les astrologues, proscrit les isiaques, déporté en masse quatre mille juifs ou judaïsants [1]. Les hommes continuaient à demander à la religion autre chose et plus que des recettes verbales et des habitudes, et il apparaissait déjà que le mouvement qui les entraînait vers ces divinités étrangères, dont les *numina* gouvernaient l'univers, et les mystères procuraient à la fois une explication du monde, des règles pour la conduite de l'existence et un espoir d'immortalité, n'était plus de ceux qui s'arrêtent à coups d'édits et par des opérations de police. La sagesse consistait à y céder dans toute la mesure compatible avec l'intérêt fondamental de l'Etat, à le diriger s'il était possible, et, comme on dit vulgairement, à faire la part du feu. Caligula avait rouvert la Cité aux cultes égyptiens dont il était l'adepte [2]. Claude inaugura son règne par une proclamation de tolérance [3] ; et ce n'est qu'en 49, selon Paul Orose [4], qu'il se décida à sévir contre les Juifs et les Chrétiens, dont les dissensions, nous rapporte Suétone, excitaient des troubles continuels [5]. Mais en même temps qu'il renon-

[1] Suétone, *Tib.*, 36 : *Externas caerimonias, Aegyptios, Iudaicosque compescuit... Expulit et mathematicos* ; Tac., *Ann.*, II, 85 (en 19 ap. J. C.) : *Actum et de sacris Aegyptiis Iudaicisque pellendis, factumque patrum consultum ut quattuor milia libertini generis, ea superstitione infecta... in insulam Sardiniam vehrentur.*

[2] Suét., *Cal.*, 57.

[3] Josèphe, *Ant.*, XIX, 5, 3. De la tolérance de Claude à l'égard des Isiaques nous possédons une preuve, entre autres, dans la dédicace de Velletri à Isis et Sérapis, datée de 51 et publiée par O. Marucchi, *Atti dell'Accademia pontificia*, 1921, p. 279. C'est, je crois, au début du règne de Claude que fut construite la basilique orphico-pythagoricienne de la *Porta Maggiore*.

[4] Orose, VII, 6, 15. Le procès de magie intenté par Claude à T. Statilius Taurus ne date que de 52 ap. J. C. (Tac., *Ann.*, XII, 59).

[5] Suét., *Claud.*, 25 : *Iudaeos impulsore Chresto assidue tumultuantes Roma expulit.* Cf. *Acta Ap.*, XVIII, 2 : διὰ τὸ διατεταχέναι Κλαυδίον χωρίζεσθαι πάντας τοὺς Ἰουδαίους ἀπὸ τῆς Ῥώμης. Cass. Dio, LX, 6, atténue encore la rigueur qu'aurait déployée le gouvernement de Claude en affirmant qu'il se borna à interdire aux Juifs turbulents le droit de réunion (μὴ συναθροίζεσθαι).

çait à la persécution, il entreprit d'absorber dans la religion de l'Etat, en conformité avec elle, et en soutien de la piété envers l'Empire, des tendances qu'il se sentait impuissant à maîtriser; et, si l'on peut ainsi parler, il monta la concurrence.

Son intention première, nous apprend Suétone, avait été d'universaliser cette religion d'Eleusis dont l'élévation doctrinale devait arrêter Néron sur le seuil de son « telestèrion » [1]. Mais Déméter et Iakkhos ne se laissèrent pas déraciner; et Claude dut se rabattre sur la Grande Mère et Attis, dont le culte, en Attique, s'était purifié à leur contact [2]. La ressemblance des deux Déesses-Mères fut une raison probable [3] de son choix définitif [4]. L'ancienneté et

[1] Suét., *Nero*, 34.

[2] Sur les rapports très lointains de l'orphisme et de la religion phrygienne, cf. Graillot, *op. cit.*, p. 21. L'Eumolpide Timothée, à la fin du III[e] siècle avant notre ère, s'était dédié à l'étude des mythes métroaques (cf. Arnobe, V, 5). Sur la pénétration progressive de la religion métroaque par la religion éleusinienne, cf. Graillot, *op. cit.*, p. 504-505. Au V[e] siècle, Euripide les confond (*Hélène*, 1301-1307); le Mètrôon d'Athènes servait primitivement au culte de Déméter; c'est au Mètrôon d'Agrai que se célébraient les petits mystères d'Eleusis; sur les monuments éphébiques du II[e] et du I[er] siècles av. J. C., Déméter, Korè et Mèter Théon forment une triade sacrée, etc.

[3] Sur les mobiles auxquels Claude aurait obéi, cf. Graillot, *op. cit.*, p. 116. Claude avait trouvé associés, dans la tradition de sa famille, la vénération des mystères d'Eleusis, que ses ancêtres, avaient protégés (*C. I. L.*, III, 547), et le respect de cette religion métroaque, au Dieu de qui les Appii Claudii, descendants d'Attus (= Attis) Clausus pouvaient se rattacher, et la Déesse, l'an 204 av. J. C., avait été accueillie en terre latine par Claudia Quinta. Sur son inclination personnelle au syncrétisme orphique, cf. les ingénieuses remarques suggérées à M. Leopold par la succession des dédicaces à Déméter dans le sanctuaire de Pergame (*Mélanges*, 1922, p. 192).

[4] Sur les attitudes, pareillement expectantes des Romains et des Athéniens à l'égard de la religion métroaque, cf. P. Foucart, *Les associations religieuses chez les grecs*, Paris, 1873, p. 90. L'analogie peut être poussée loin dans le détail, s'il est vrai que Claude ait pensé d'abord restreindre au Port l'usage du taurobole, comme les rites d'Attis n'avaient été admis par les Athéniens que dans le Mètrôon du Pirée (Foucart, *op. cit.*, p. 97).

la forme de l'adoption de Cybèle l'ont sûrement déterminé. En développant et protégeant le culte de la *Magna Mater*, Claude garantissait ses innovations par l'autorité des ancêtres qui l'avaient introduite dans la Ville ; en remaniant les rites d'Attis qu'il y introduisait à son tour, il ne faisait que renouer la tradition des aïeux, achever, en l'amplifiant, leur œuvre d'accommodation, et il se flattait de l'espoir de refouler l'invasion des superstitions étrangères par celle des religions orientales qu'il lui était le plus facile de décanter, d'assagir et de romaniser.

En cela, il devait échouer, puisque le Christianisme détruira cette religion là comme les autres. Mais si elle a tenu si longtemps, c'est grâce à Claude, à l'esprit qu'il lui a communiqué, à la solidité de l'organisation rationnelle dont il la dota. Certains auteurs, scandalisés des ressemblances que les historiens ont cru découvrir entre le culte métroaque et le culte chrétien, les ont niées en bloc, se refusant à admettre le moindre point de contact entre eux, et ils n'ont vu dans la religion de Cybèle et d'Attis qu'un cloaque d'impudicités et d'erreurs où montent seulement « des relents d'abattoir et de mauvais lieu » [1]. Sur les pages des apologistes, ne passent, en effet, que ces effluves empoisonnés : mais entre leurs descriptions des rites obscènes ou sauvages qu'ils abominent à juste titre, et la réalité des temps impériaux, s'interpose la réforme de Claude, par qui les vieux mystères, redressés et rajeunis, s'imprégnèrent de la spiritualité qui affleure dans nombre d'inscriptions païennes du II[e] et du IV[e] siècles [2], et concourent, par les vaticinations des archigalles,

[1] R. P. Lagrange, *Revue Biblique*, 1919, p. 480. Les analogies, par contre, ont été marquées avec force par Ch. Guignebert, *Revue Historique*, 1915, 2 (CXIX), p. 163.

[2] Pour le II[e] siècle, voir à Arles le sarcophage et l'inscription funéraire de Iulia Tyranna (Espérandieu, I, p. 146, n. 181) ; pour le IV[e] siècle, cf. l'inscription du Vatican publiée par O. Marucchi (*Atti dell'Accademia Pontificia*, 1921, p. 272-273 et *Notizie*, 1912, p. 81-87), et si élégamment élucidée par Pierre Fabre (*Mélanges*, 1923, p. 1-18).

à maintenir l'unité de l'Empire. Plutôt donc que de masquer ou récuser des analogies incontestables, il convient de les rapporter à la source commune où puisèrent le sacerdoce réformé des dieux Phrygiens et celui du Christianisme vainqueur, et de remonter jusqu'à la discipline souveraine dont Rome les a pareillement marqués, de son pli ineffaçable.

Rome, 10 juillet 1923.

Jérôme Carcopino.

NÉCROLOGIE

Georges Digard

Georges Digard naquit à Versailles le 1er juillet 1856. Il était le fils d'un homme très-cultivé, qui s'intéressait vivement aux choses italiennes, et qui fut le traducteur de l'*Histoire universelle* de César Cantù. Docteur en droit et archiviste paléographe, il avait été nommé membre de l'Ecole de Rome à la fin de l'année 1882 ; il y passa deux années sous la direction de M. Le Blant. C'est là qu'il apprit à connaître et à apprécier le très-regretté Paul Fabre, avec lequel il se lia d'une étroite et inaltérable amitié [1].

Digard fut un professeur de l'enseignement supérieur ; pendant plus de trente cinq ans, il enseigna, à divers titres, l'histoire du moyen-âge aux étudiants de l'Institut Catholique de Paris. Il y a laissé le souvenir d'un maître admirablement informé, très consciencieux, très-dévoué ; à la logique et la rigueur d'un plan étroitement observé, il préférait la liberté de l'exposition, qui lui permettait, à la vérité au prix de digressions, d'ouvrir à ses auditeurs de larges percées à droite et à gauche de la route qu'ils étaient appelés à suivre. C'est une méthode éminemment suggestive, encore qu'elle ne puisse être recommandée à tous.

Grâce à ses études juridiques, qui s'alliaient fort bien avec son goût pour l'histoire, Digard eût pu cultiver avec succès le champ

[1] Il a laissé un témoignage de cette amitié dans la belle et savante notice qui forme la préface des *Mélanges Paul Fabre* (1902).

fécond de l'histoire du droit. Il en donna la preuve en publiant, sous ce titre : *La Papauté et l'étude du droit romain au XIII^e^ siècle*, un mémoire qui est demeuré un excellent chapitre d'histoire juridique. Mais son séjour à l'École de Rome devait le conduire à d'autres travaux. Il fut un vrai Romain : tout en gardant à la terre natale un indéfectible amour, il vit en Rome la *communis patria ;* c'était une grande joie pour lui que d'y retourner souvent et d'en faire goûter par ceux qu'il aimait le charme pénétrant. Aussi c'est avec allégresse qu'il se voua à l'histoire de la Rome pontificale. Chargé par M. Le Blant de continuer la publication des registres de Boniface VIII commencée par MM. Maurice Faucon et Antoine Thomas, il ne crut point que sa tâche consistât uniquement à publier in extenso ou à résumer des textes, encore que mieux que personne il fût à même d'en comprendre le très-grand intérêt. Non content de donner au public la portion de beaucoup la plus considérable du Registre (il reste bien peu de chose à faire pour que la publication soit achevée), il avait de bonne heure formé le projet d'écrire, en manière d'introduction, un ouvrage qui devait être une large et grande histoire du pontificat du pape Caetani [1]. Il ne se borna pas à caresser ce projet comme un beau rêve, il y travailla pendant près de quarante années, et Dieu sait quelle somme de labeur il y a dépensée. Cependant il est mort sans avoir mené à bien sa rude tâche. Cela tient à la fois à la nature du sujet et à certains traits fort honorables du caractère de l'auteur.

Le sujet était extrêmement étendu. Il ne s'agissait de rien moins que d'écrire l'histoire de la Papauté pendant une période critique. Il fallait dépeindre son action législative et administrative sur la vie intérieure de l'Église, menacée par l'hérésie, singuliè-

[1] Cet ouvrage devait, d'après la première pensée de l'auteur, être une thèse de doctorat ès lettres. Il comptait consacrer la seconde thèse à Jean de Procida. L'étude de la transformation politique marquée par les Vêpres Siciliennes semblait à Digard le prologue naturel d'une histoire de Boniface VIII.

rement alourdie dans son œuvre spirituelle par l'exagération de ses richesses temporelles, enfin déchirée par les rivalités de l'ancien clergé et des ordres nouveaux, espoir de l'avenir, qui attiraient à eux les hommes les plus fervents et les plus éclairés. Il fallait en outre raconter l'histoire des rapports de la Papauté avec les puissances séculières, ce qui ne se pouvait faire sans une connaissance exacte de l'ensemble de la politique européenne ; il incombait à l'auteur de démêler l'écheveau très compliqué des fils qui s'entrecroisaient de toutes parts, si bien que le moindre incident qui venait à se produire où que ce fût, en Sicile ou en Aragon, en Arménie ou en Ecosse, ne manquait point de réagir sur les relations du Saint-Siège avec les divers souverains. De ces difficultés Digard se rendait fort bien compte ; cependant, tant le sujet le captivait, il passa outre et se mit résolument à l'ouvrage.

Surtout l'évolution de la politique des Etats européens le passionnait. Il avait fait comme son domaine propre de l'époque de Philippe-le-Hardi et de Philippe-le-Bel : tous les personnages, même secondaires, lui étaient familiers ; il savait leurs tendances, leurs ambitions, leurs intrigues ; mais il n'était pas de ceux que la vue des arbres empêche d'apercevoir la forêt. Que de fois, au cours des conversations auxquelles il se livrait volontiers, ses amis ont trouvé plaisir et profit à le voir, fouetté par les interrogations ou les objections, s'élever au-dessus des faits particuliers pour dégager, avec une puissante originalité, les grandes lignes et les figures maîtresses de l'histoire politique telles qu'elles lui apparaissaient ! Nous retrouvions dans ses appréciations l'indépendance du jugement et la haute conscience qui le caractérisaient en toutes choses ; nous sentions d'ailleurs que sa préparation était complète, et ceux qui le connaissaient moins bien s'imaginaient qu'ils n'auraient pas à attendre longtemps l'ouvrage annoncé.

Malheureusement Digard, en érudition, était un scrupuleux. Assez perspicace pour apercevoir toutes les difficultés du sujet, il

ne se sentait jamais assuré de les avoir surmontées. Avait il composé un chapitre, il croyait en voir les défauts et le jetait au panier, pour le recommencer et le recommencer encore, pendant ce temps, la bibliographie s'enrichissait d'ouvrages nouveaux, publiés en France ou à l'étranger, et la tâche se compliquait. Il imprima plusieurs centaines de pages et les fit mettre au pilon. L'ouvrage, qu'il remettait sans cesse sur le métier, finit par y rester; c'est ainsi que nous n'avons pas l'histoire de Boniface VIII attendue depuis si longtemps. Tant il est vrai que, dans le domaine des travaux de l'esprit comme ailleurs, la recherche du mieux est souvent l'ennemie du bien!

Quelques rares fragments nous restent, qui nous font regretter ce que l'auteur ne nous a pas donné. Dès l'Ecole de Rome, Digard avait entrepris, aux Archives du Vatican, des études diplomatiques qui, adressées en manuscrit à la commission des Ecoles d'Athènes et de Rome, avaient été jugées très-favorablement; elles fournirent un mémoire intitulé *Nouvelles observations sur la diplomatique pontificale*, auquel se rattachent deux articles publiés en 1886 et en 1887 dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*: l'un sur la série de registres pontificaux du XIII[e] siècle, où, contre un érudit allemand, l'auteur défend, avec l'opinion commune, le caractère officiel et original des registres, et l'autre où il fait connaître *Un groupe de « Littere notate » du temps de Boniface VIII*. Enfin il n'est que juste de rappeler le mémoire publié en cette Revue en 1883, sous ce titre: *Boniface VIII et les recteurs de Bretagne* [1].

Si, par la faute d'une conscience trop délicate, Digard n'a point permis aux historiens de bénéficier de ses recherches et d'apprécier, comme il eût convenu, ses hautes qualités intellectuelles, il a laissé à ceux qui l'ont connu l'exemple d'une très-belle vie morale. Chef de famille, propriétaire foncier, mêlé aux affaires de sa commune

[1] En 1885, Digard donnait encore à nos Mélanges *Deux documents sur l'église de St Maximin en Provence*..

artésienne, associé à une foule d'œuvres charitables pour lesquelles il payait généreusement de sa personne et de sa bourse, il fut avant tout un homme de bien : ceux qui l'ont connu intimement seront unanimes à ajouter qu'il fut un ami parfait. Il trouva dans la fermeté de sa foi chrétienne la force de supporter le deuil cruel qui l'atteignit en septembre 1914, lorsqu'en Champagne son fils fut frappé à mort par une balle allemande. Malgré sa douleur il se remit au travail et par son exemple rendit le courage à tous les siens. Lui-même travailla jusqu'à son dernier jour : c'est au moment où il quittait sa villa de Versailles pour aller faire son cours à l'Institut Catholique qu'une maladie insidieuse et implacable le foudroya.

Paul Fournier.

TABLES DES MATIÈRES

PAGES

Un autel du culte phrygien au Musée du Latran, par P. Fabre . 3

Hercule funéraire (*suite et fin*), par J. Bayet 19

Quelques italiens d'Avignon au XIV^e^ siècle, par R. Brun:

I. Les archives de Datini à Prato 103

II. Naddino de Prato, médecin de la cour pontificale . . 219

Elpénor à Antium? par L. Bayard 115

Lettres émanant de la Cour Pontificale à l'époque du Conclave de Viterbe 1270-1272, par J. Porcher 123

Attideia, par J. Carcopino:

I. Sur la date de l'introduction officielle à Rome du culte d'Attis 135

II. Galles et archigalles 237

Farnesiana, par F. Benoit:

I. La bibliothèque grecque du cardinal Farnèse, suivie d'un choix de Lettres d'Antoine Eparque, Mathieu Devaris et Fulvio Orsini 167

II. La maison du cardinal Farnèse en 1554 198

Correction à *Ephemeris Epigraphica*, VIII, n. 632, par L. Leschi 207

Gaston Etchegoyen. Nécrologie, par C. Terrasse 161

Georges Digard. Nécrologie, par P. Fournier 325

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XLI[e] année (1924) — Fasc. I-V

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE FONTEMOING & C[IE]
E. DE BOCCARD, SUCCESSEUR
1, rue de Médicis

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

L'ALPHABET DE MARSILIANA

ET

LES ORIGINES DE L'ÉCRITURE À ROME

Dans le beau livre consacré aux fouilles du Prince Tommaso Corsini à Marsiliana d'Albegna, M. Antonio Minto, du Musée de Florence, a publié un nouvel alphabet étrusque, qui vient s'ajouter à une série déjà nombreuse de documents du même genre [1]. Cet alphabet de Marsiliana présente le très vif intérêt d'être non seulement le plus parfait, mais aussi, de beaucoup le plus ancien de tous ceux que l'on connaît. Il est destiné à devenir le type de l'alphabet étrusque archaïque. Nous reprenons, en l'étudiant ici, une vieille tradition des *Mélanges* et de l'École Française de Rome. Que l'on se reporte, en effet, au volume de 1882; on y trouvera sous des signatures illustres, trois articles consacrés à un autre alphabet du même genre, celui du vase de Formello près de Veies, qui venait d'être découvert [2]. Nous aurons également à renvoyer fréquemment à un autre article de Bréal, dans les *Mémoires de Société de Linguistique de Paris*, *Sur les rapports de l'alphabet étrusque avec l'alphabet latin* [3]. Enfin, plus récemment, notre regretté camarade Anziani a repris, dans les *Mélanges Cagnat*, l'étude de l'alphabet

[1] Antonio Minto, *Marsiliana d'Albegna. Le scoperte archeologiche del Principe Don Tommaso Corsini*, Firenze, Alinari, 1921, in-4°, 312 pages, LIII planches.

[2] Michel Bréal, *Inscriptions du vase Chigi*, p. 203-206. — François Lenormant, *L'Alphabet grec du vase Chigi*, p. 302-308. — G. F. Gamurrini, *Les inscriptions étrusques du vase Chigi*. — Cf. T. Mommsen, *Alfabeto greco-italico primitivo del vaso Chigi*, dans *Bullettino dell'Instituto*, 1882, p. 91-96.

[3] M. S. L., VII, 1892, p. 129-134.

et du syllabaire du vase Galassi trouvé autrefois à Cervetri et édité par Lepsius [1]. Je voudrais essayer ici de préciser les indications nouvelles qui se dégagent de l'alphabet de Marsiliana et surtout mettre en lumière la confirmation qu'il apporte à certaines idées, depuis longtemps proposées, mais non encore universellement admises, touchant l'origine de l'écriture en Etrurie et à Rome.

I.

La tombe aux ivoires de Marsiliana.

Je n'ai, sur ce chapitre, qu'à suivre, en le résumant, l'excellent exposé de M. Minto. Sur un petit poggio dominant la vallée de l'Albegna, le château de Marsiliana occupe l'emplacement de quelque ancienne bourgade étrusque. L'Albegna aboutit à la mer à cinq ou six kilomètres de là, un peu au sud du Monte Argentario. Non loin de son embouchure se trouvait le port de Telamon. A quelque distance au nord du fleuve, vers l'intérieur des terres, se rencontre Vetulonia. Au sud, les cités les plus proches étaient Cosa puis Vulci. Nous nous trouvons donc à Marsiliana, au sud de l'île d'Elbe, au centre même de l'Etrurie maritime.

Autour de l'oppidum, une centaine de sépultures ont été mises à jour, tantôt disséminées dans la campagne, tantôt groupées en petits cimetières. Elles s'espacent, dans le temps, sur environ deux siècles et demie, depuis la fin de la période villanovienne où les inhumations commencent à se mêler aux incinérations, jusqu'à l'époque des premières tombes à chambre, de la fin du IX[e] siècle environ, jusque vers le milieu du VI[e] siècle. Les plus nombreuses, et de beaucoup les plus riches, sont les tombes à fosse sous tumulus entourées d'un cercle de pierre comme les *circoli* de Vetulonia. Elles

[1] D. Anziani, *Le case Galassi*, dans *Mél. Cagnat*, 1912, p. 17-30. — Cf. R. Lepsius, *Annali dell'Istituto*, 1836, p. 186-205.

datent de la seconde moitié du VIII[e] siècles et du début du VII[e]. C'est d'une tombe de ce genre que provient la tablette à écrire en ivoire sur l'un des bords de laquelle est gravé l'alphabet.

Le *cercle aux ivoires* de Marsiliana [1] contenait trois squelettes inhumés sans aucun doute en même temps. Vers l'un des angles de la tombe, un bloc de tuf rectangulaire avait été creusé pour recevoir un grand bassin de bronze laminé qui contenait de nombreux objets d'or, d'argent et particulièrement d'ivoire. Contentons nous de signaler quelques uns des plus caractéristiques : deux fibules d'or, l'une à sanguisuga et à ressort, de petites dimensions, ornée de zig-zags et de méandres en granulé, l'autre, plus grande, à arc serpentant ; toutes deux à très long étrier [2]. La grande fibule à arc serpentant est du même type que la fibule célèbre de Préneste portant la signature : *Manios med vhevhaked Numasioi* [3]. De même taille et de même type sont deux fibules en argent [4]. D'une tombe voisine [5] provient une magnifique fibule d'or dont l'arc et l'étrier portent un défilé de petits canards [6]. Cette ornementation rappelle l'exemplaire fameux du British Museum provenant, semble-t-il, de Cervetri, et sur lequel se détache pareillement une suite de lions et de sphinx [7].

Cette orfévrerie décorée à la fois de motifs géométriques et de figures stylisées d'animaux réels ou fantastiques mais appartenant tous au monde oriental fait partie intégrante du mobilier des tombes à cercle de Vetulonia et des grandes fosses de Vulci et de Pré-

[1] Tombe LXVII — Minto, p. 119 sqq.
[2] Minto, pl. XII, fig. 4, 7.
[3] *Röm. Mitteil.*, II, 1887, p. 37-39.
[4] Minto, pl. XII, fig. 11.
[5] Tombe XLI, *circolo della Fibula*.
[6] Minto, pl. XI, fig. 1.
[7] Minto, p. 197 et note 1. Cf. Marshall, *Catalogue of Jewellery*, n° 1376 ; Milani, *Rendiconti Lincei*, XXI, 1912, p. 317, fig. 1 ; Pinza, *Etnologia antica toscano-laziale*, p. 376 sqq. ; pl. 16, y. — Pour la fibule de la tombe Regolini-Galassi, cf. Pinza, *Röm. Mitteil.*, XXII, 1907, p. 58, 59 et note 1.

neste [1]. Il s'en est retrouvé plusieurs exemplaires dans la chambre inférieure du tumulus Regolini-Galassi à Cervetri [2]. Elle apparaît largement répandue dans l'Italie centrale depuis la fin du VIII[e] siècle jusqu'à la fin du VII[e] siècle : elle y suscita de nombreuses imitations en bronze. M. Karo qui l'a étudiée spécialement à Vetulonia la croit de fabrication locale [3]. On ne saurait méconnaître cependant que les modèles, au moins, de ces bijoux et surtout, de leur décoration géométrique et figurée, ne proviennent de l'Orient protohellénique. C'est de là que, dans le courant du VIII[e] siècle, ils furent introduits en Etrurie pour être ensuite reproduits dans plusieurs des grands centres de la première civilisation italienne [4].

La tombe aux ivoires de Marsiliana fournit d'ailleurs, sur le bord d'une coupe d'argent, un exemple de cette décoration figurée de type oriental : une suite de deux félins en arrêt derrière deux oies nageant. Une telle composition rappelle nettement l'Egypte [5].

La série la plus caractéristique, comme l'indique le nom donné à la tombe qui nous occupe, est celle des ivoires. Laissant de côté les menus objets et fragments peu reconnaissables, pour lesquels nous nous contentons de renvoyer à la publication de M. Minto [6], nous mentionnerons seulement ceux dont la décoration figurée donne pour ainsi dire la note de la civilisation au milieu de laquelle apparaît l'alphabet. Ce sont :

— une petite tête humaine, d'environ deux centimètres, aux arcades sourcilières proéminentes et fortement arquées, aux larges

[1] Montelius, *La civilisation primitive en Italie*, II, *Italie centrale*, pl. 191, 1, pl. 193 (Vetulonia) — pl. 261, pl. 262, 1, 2, 3 (Vulci) — pl. 369, 5 : bronze et ivoire ; pl. 370 (Palestrina) — pl. 378 (provenance indéterminée).

[2] Pinza, *Röm. Mitteil.*, XXII, 1907, p. 57 sqq. Montelius, *ibid.*, pl. 340, 5. Autre exemplaire de Cervetri. Montelius, *ibid.*, pl. 332, 10.

[3] *Le orificerie di Vetulonia*, dans Milani, *Studi e Materiali*, I, p. 249, 250.

[4] Cf. A. Grenier, *Bologne villanovienne et étrusque*, 1912, p. 299, 300.

[5] Minto, fig. 12, p. 213 ; cf. p. 121.

[6] P. 122-127.

oreilles et portant une petite barbe en pointe (Minto, pl. XXI, fig. 13)[1].

— deux bras humains constitués d'une série de disques d'ivoire montés sur un fil de bronze; les mains sont soigneusement sculptées; ces bras semblent avoir appartenu à quelque poupée (Minto, fig. 16, p. 253 et pl. XIX, 1 *a*, 1 *b*).

deux exemplaires, dont l'un seulement est complet, d'un disque d'ivoire percé d'un trou central; sur l'une des faces sont sculptés en fort relief deux chiens couchés en rond, museau contre museau (Minto, pl. XIX, 5).

— deux manches d'ivoire, longs de 0,14, dont l'extrémité forme disque. Comme les deux chiens sur les exemplaires précédents, deux figures humaines recoquillées épousent la courbure du disque; entre elles est figuré un lion marchant dans les flancs duquel chacun des deux personnages couchés semble plonger un poignard (Minto, pl. XIX, 2).

— deux poignées représentant un lion accroupi. De la gueule largement ouverte sortent les jambes et le ventre d'un homme (Minto, pl. XIX, 6, 7). C'est à notre connaissance la première représentation plastique du motif bien connu du fauve androphage[2].

— une pyxide à peu près cylindrique, haute de 0,28 et de 0,10 de diamètre (Minto, pl. XVIII, fig. 14, p. 223). Le corps en est orné de deux zones de reliefs superposés: en haut, deux bouquetins luttent à coups de cornes; un lion s'apprête à dévorer un homme terrassé qui brandit encore son poignard; au dessus des deux scènes volent des oiseaux de proie. Sur la zone inférieure, de part et d'autre d'un sphinx et d'un bélier, on distingue deux fois un fauve prêt à dévorer un homme. Le couvercle de la pyxide a pour poignée

[1] Signalons, pour mémoire, des fragments d'une lamelle d'argent ayant appartenu, soit à un masque funéraire, soit plutôt comme le donne à penser la présence de deux petits clous d'argent, au revêtement d'une âme de bois formant l'armature d'un buste. On y reconnaît les deux oreilles, des parties de la chevelure et quelques autres détails du visage. Minto, p. 121 et 211. La tombe à la fibule (tombe XLI) contenait un buste en tôle de bronze dont la tête fait malheureusement défaut (Minto, pl. XLIII, p. 211 et 277) et qui rappelle le buste en bronze laminé de la tombe d'Isis à Vulci. Cf. Martha, *Art Étrusque*, p. 198, fig. 325; Montelius, *La civilis. prim.*, II, pl. 265, 8a.

[2] Cf. A. Grenier, *Bologne*, p. 385, 386, notes 2 et 3.

une fleur de lotus autour de laquelle sont encore dessinées au trait des scènes de lutte entre hommes et animaux : un personnage culbuté se défend avec une hache sans manche contre une sorte de bouquetin ; derrière l'homme apparaît un sphinx, puis une série d'animaux plus ou moins reconnaissables : bélier, poisson, serpent, bouquetin. Une fleur de lotus stylisée semble marquer, derrière le bouquetin qui assaille l'homme, le commencement de la scène.

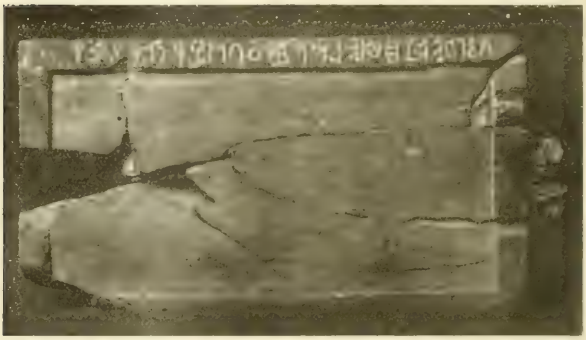

Fig. 1. — La tablette à écrire de Marsiliana.

— un magnifique peigne orné de figures en ronde bosse et en relief (Minto, pl. XVII et fig. 13, p. 228, 229). Sur le haut de cette pièce d'apparat se détache une fleur, au pistil de laquelle était fixée une clochette d'argent ; de part et d'autre, deux félins, également en ronde bosse marchent en sens opposé l'un de l'autre. Sur le corps du peigne, au dessus des dents, se voient, d'un côté deux sphinx affrontés et, de l'autre, deux fauves ailés dont l'un semble en train d'avaler un serpent. De chaque côté, les bords du peigne se relèvent en un long col terminé par une tête de griffon ; au dessus d'elles, deux protomes semblables étaient reliées par des chainettes d'argent aux félins et à la clochette de la fleur du haut du peigne.

— enfin la tablette à écrire (Minto, pl. XX, voir notre fig. 1) [1]. C'est une planchette d'ivoire quadrangulaire d'environ 9cm sur 5. Une bordure large d'un demi centimètre entoure la partie centrale creusée pour recevoir la couche de cire sur laquelle on écrivait. C'est sur un des longs côtés de ce cadre qu'a été incisé, à l'aide d'une pointe métallique, d'un trait fin et sûr, l'alphabet. La tranche de la tablette est ornée, de trois côtés, d'une tresse en relief; sur le quatrième côté, deux têtes de lion servent de poignée. Cette décoration est de même style que celle des autres ivoires. Sur le fond de la tablette s'aperçoivent des traces produites par la pointe du style parfois trop lourdement appuyée. Il s'ensuit que la tablette a servi. L'alphabet gravé sur l'un de ses bords était un modèle destiné à guider les exercices d'écriture de son possesseur.

Nous n'avons pas à instituer ici l'étude de ce groupe d'ivoires ni l'analyse de leur décoration. On trouvera sur l'un et l'autre point toutes les indications essentielles dans la publication de M. Minto [2]. Il nous importe seulement de préciser l'origine de ce mobilier dont fait partie la tablette à écrire et sa date.

Les motifs figurés sur les ivoires de Marsiliana accusent nettement leur origine orientale. Ces objets proviennent, reconnaît M. Minto, de quelque colonie ou centre insulaire de la Grèce Asiatique [3]. Parmi les ivoires trouvés en Etrurie, il convient en effet de distinguer deux catégories. Les uns, garnitures de meubles, coffrets, pyxides ou boites de miroirs appartiennent à l'art ionien. Ils datent surtout du VI[e] ou du V[e] siècle. La plupart peuvent avoir

[1] D'après une photographie aimablement communiquée par M. Minto que je tiens à remercier ici de sa courtoisie. On remarquera que la pl. XX du volume de M. Minto présente les caractères de gauche à droite, tandis que notre figure les donne de droite à gauche. C'est notre figure qui est juste; le renversement de l'image sur la planche de M. Minto provient d'une inadvertance du photograveur qui a employé son cliché à l'envers.

[2] Minto, p. 214 sqq.

[3] Minto, p. 247.

été sculptés en Etrurie [1]. L'autre groupe est plus ancien. Il est caractérisé par le type tout oriental des figures qui le décorent et semble étranger à l'Etrurie. Les objets qui le composent durent y être importés. C'est à ce groupe qu'appartiennent les ivoires de la tombe de Marsiliana.

Par les figures qui les décorent, ils viennent se ranger à côté de ceux de la tombe Barberini de Préneste [2] et de la tombe Regolini-Galassi de Cervetri [3]. Mais par leur style ils paraissent plus anciens que les ivoires de Préneste. Exception faite du groupe en ronde bosse d'un lion portant sur son dos le cadavre d'un homme, les exemplaires de la tombe Barberini sont d'une facture plus correcte mais plus sèche et d'un relief plus plat. On y sent déjà la précision du style ionien. Les ivoires de Marsiliana se rapprocheraient davantage du fragment de pyxide provenant de la tombe Regolini Galassi de Caeré, si l'on en peut juger par les médiocres reproductions que nous possédons de cet objet [4]. Ce fragment porterait des caractères chypriotes [5]. Il est possible qu'il ait été fabriqué à Chypre. D'autre part les nombreux ivoires trouvés à l'Artemision d'Ephèse paraissent provenir de Rhodes [6]. Ces deux îles qui, durant les premiers siècles du dernier millénaire avant notre ère, ont été à la fois phéniciennes et grecques semblent avoir été comme les lieux de rendez-vous où la Grèce post-mycénienne s'est fami-

[1] A. Grenier, *Bologne*, p. 361. Pollack, *Rom. Mitteil.*, 1910, p. 314 sqq.

[2] A. Della Seta, *La Collezione Barberini di Antichità Prenestine*, dans *Bullet. d'Arte*, 1909, nos 5, 6, Mai, Juin.

[3] *Ibid.*, fig. 11, *a, b*. Cf. Poulsen, *Der Orient u. die frühgriech. Kunst*, p. 58, fig. 58.

[4] Pinza, *Rom. Mitteil.*, 1907, p. 123-125. *Museo etrusco Gregoriano*, I, pl. VIII. Montelius, II, pl. 337, 12, 14. Cf. Poulsen, *Der Orient...*, fig. 143, 144, p. 130.

[5] Poulsen, *ibid.*, p. 129. M. Albizzati remarque que ces caractères prétendus chypriotes sont extrêmement douteux et paraissent se réduire à de simples traits juxtaposés au hasard. *Dissert. Accad. Pontif.*, 1920, p. 13, n. 1.

[6] Poulsen, *ibid.*, p. 100 sqq.

liarisée avec l'abondant répertoire figuré de l'Orient. C'est de cette imagerie orientale, ou syro-hétéenne, comme dit M. Minto, que relève la décoration des ivoires de Marsiliana. On n'y distingue encore aucun caractère hellénique. Est-ce Chypre, est-ce Rhodes ou bien quelque autre centre encore indéterminé qui a produit ces œuvres? Nous ne saurions le préciser. Mais on ne saurait hésiter à y reconnaître un art tout pénétré des influences de l'Asie antérieure.

Une figurine d'ivoire issue d'une autre tombe a *circolo* de Marsiliana [1] apporte au sujet de l'origine de tout ce groupe d'objets une indication décisive. C'est une déesse nue, une Fécondité, tenant d'une main un vase qui semble recueillir le lait qui s'écoule de la mamelle droite et, de l'autre main, pressant son sein gauche [2]. Quelques fragments d'une mince lamelle d'or conservent la trace du manteau qui devait envelopper la déesse en laissant à nu le devant du corps et, en particulier, la poitrine. « C'est Chypre, dit » M. Minto, qui a fourni la série la plus riche d'ex-voto de ce » genre... La statuette de Marsiliana se trouve bien loin par sa » technique et son style de la perfection des figurines d'Éphèse qui » relèvent déjà de l'art grec » [3]. Elle nous transporte en plein Orient.

Nous croyons donc pouvoir réunir en un seul groupe, à Marsiliana, les ivoires et les huit scarabées d'émail qui paraissent, non des imitations, mais bien des exemplaires authentiquement égyptiens [4]. Nous en attribuerons l'importation en Etrurie au grand courant de commerce préhellénique qui a répandu jusqu'en Espagne des ivoires non sans analogie avec ceux de Marsiliana [5] et qui a multiplié, en Italie, les scarabées, les coupes d'argent ciselé et

[1] *Circolo della Fibula*, tombe XLI. Minto, p. 81.
[2] Minto, pl. XVI, p. 86 et 216-218.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 247, 248.
[5] Poulsen, *Der Orient u. die frühgriech. Kunst*, p. 51 sqq.

repoussé et divers autres objets de caractère nettement oriental. Ce commerce, a-t-on remarqué, décline puis cesse à peu près complètement au cours du VII[e] siècle, tandis que s'affirme sur les côtes italiennes la prépondérance des Grecs [1]. Qu'il soit purement phénicien ou que les Etrusques eux-mêmes y aient participé en allant, dès ce moment, chercher dans les ports étrangers les objets que nous trouvons dans leurs tombes, il paraît incontestable que l'Orient a précédé l'hellénisme sur les rives tyrrhéniennes. C'est à ce flot oriental qu'il faut attribuer les ivoires de Marsiliana.

Le caractère particulièrement oriental de ces ivoires les range parmi les plus anciens de ceux qui ont été trouvés en Italie. Leur style, remarque M. Minto, est plus archaïque que celui des objets similaires provenant de Caeré et de Préneste [2]. La tombe Regolini-Galassi, en effet, était une tombe à chambre primitive sous tumulus. Les tombes Bernardini et Barberini de Préneste étaient des fosses entourées d'une construction en pierres. L'un et l'autre type d'architecture funéraire se classent après les tumuli à *circolo* tels que la tombe aux ivoires de Marsiliana. Les sépultures de Caeré et de Préneste étaient abondamment fournies de vaisselle italo-géométrique, qui apparaît bien à Marsiliana dans les premières tombes à chambre mais fait à peu près complètement défaut dans les *circoli*. Si l'on accepte comme date des premières le milieu du VII[e] siècle, il nous faut donc remonter pour les *circoli*, à la fin du VIII[e] et au début du VII[e] siècle. Les scarabées de Marsiliana fournissent précisément les dates approximatives de 750 à 650. M. Minto adopte, pour le *Cercle aux ivoires* le terme fin du VIII[e] ou début du VII[e] siècle. D'accord avec lui, nous pouvons, sans grande erreur, fixer aux environs de l'an 700 la sépulture qui nous fournit la tablette à écrire et son alphabet.

[1] V. Kahrstedt, *Phönikischer Handel an der italischen Westküste*, dans *Klio*, XII, 1912, p. 461-473.

[2] Minto, p. 246.

II.

La tablette à écrire et l'alphabet de Marsiliana.

La tablette à écrire fait partie intégrante du groupe d'ivoires décrit ci-dessus. Elle apparait donc comme de fabrication orientale. L'usage d'écritoires de ce genre se trouve en effet confirmé, pour les régions que baigne la Méditerranée orientale, dès une époque très ancienne [1]. L'alphabet au contraire est purement grec. C'est l'alphabet complet de 26 lettres. Il conserve, comme nous le verrons plus loin, plusieurs caractères d'origine phénicienne que l'usage hellénique, tel qu'il nous est connu par les inscriptions, n'a pas tardé à éliminer. Mais il est complètement formé : il présente même déjà les trois caractères supplémentaires inventés ou du moins adoptés par les Grecs. Il ne comporte donc aucune relation particulière avec les moyens d'écriture primitivement en usage à l'est de la Méditerranée, et dont certain, comme celui de Chypre, fut conservé jusqu'à une époque assez basse. Il ne nous apprend rien sur l'origine et la formation des signes graphiques adoptés par le monde hellénique. C'est un alphabet grec parfait qu'il nous faut prendre comme tel.

Comment, se demandera-t-on tout d'abord, en est-il venu à se trouver incisé sur une tablette de provenance orientale ? Il est fort peu vraisemblable qu'il ait été gravé au lieu même où fut fabriqué la tablette : un ciseleur sur ivoire n'est pas, en même temps, maitre d'écriture. Comment d'ailleurs aurait-il connu avec la précision que

[1] Cf. Daremberg, Saglio, Pottier, *Diction. des Antiquités*, s. v. *Tabella*. M. Minto croit trouver des tablettes à écrire dès les plus anciennes dynasties égyptiennes. Il renvoie à Flinders Petrie, *The Royal Tombs of the earliest Dynasties*, II, pl. 35, fig. 4; pl. 38, fig. 50 et 51. Il s'agit, comme Flinders Petrie l'indique avec toute apparence de raison, soit d'un fragment d'une boite d'ivoire, soit de petites palettes à fard. Les exemplaires de la pl. 38 sont beaucoup trop petits (5 à 6 cm.) pour avoir servi d'écritoires.

nous constaterons plus loin, les particularités alphabétiques dominant dans la région étrusque à laquelle devait aboutir la tablette? Celle-ci dut certainement être livrée vierge. L'alphabet y fut gravé après coup.

Je me trouve, jusqu'ici, en parfait accord avec M. Minto. Mais je ne crois pas pouvoir le suivre plus loin. Partant de l'idée que l'alphabet est chalcidien, il y reconnaît, sur la tablette, comme une marque d'importation [1]. Les Chalcidiens auraient donc servi d'intermédiaires entre les ateliers orientaux où furent fabriqués les ivoires et l'Etrurie. Cette hypothèse, si elle se vérifiait, aurait le vif intérêt de résoudre en faveur de l'un des peuples grecs le plus précocement industrieux et actif sur mer, le problème si discuté de la diffusion en Occident de la civilisation non seulement ionienne et protohellénique mais même orientale. Mais si l'alphabet de Marsiliana présente avec celui qui fut en usage à Chalcis et à Cumes une certaine ressemblance, il apparaît surtout identique aux autres alphabets connus en Etrurie. Il est étrusque en même temps que grec. Quelle raison auraient eu les marins ou le négociant qui transporta la tablette à écrire du lieu d'origine à Marsiliana d'y inscrire un alphabet? N'est-il pas plus simple et plus conforme à la vraisemblance d'admettre que l'alphabet fut gravé dans le pays même où la tablette fut en usage, c'est-à-dire en Etrurie? Si l'on veut tout expliquer, on imaginera, puisqu'à côté de la tablette nous trouvons les restes d'une poupée, que l'un des trois corps inhumés dans la tombe aux ivoires, pouvait être celui de quelque enfant apprenant à écrire et pour lequel son maître aurait pris soin d'inciser un beau modèle sur le bord de la tablette servant à ses exercices.

Que l'on n'aille pas d'ailleurs attribuer à ce jeu d'imagination plus d'importance qu'il n'en a dans notre esprit. Le véritable problème est de déterminer si l'alphabet de Marsiliana est véritable-

[1] Minto, p. 247.

ment chalcidien. L'hypothèse de M. Minto le suppose résolu. Je ne partage pas sa foi.

Le dogme de l'origine chalcidienne de l'écriture étrusque a eu, en effet, et conserve encore ses hérétiques. En 1882, à propos de l'alphabet du vase Chigi de Formello près de Veies, Fr. Lenormant s'élevait vivement contre l'attribution à Chalcis de cet alphabet et de l'alphabet analogue du vase Galassi de Caeré [1]. Il en cherchait le modèle à Tarente. D'autre part, Milani objectait que la connaissance de l'écriture était beaucoup plus ancienne en Etrurie que la fondation de Cumes qui, suivant la doctrine courante, aurait servi d'intermédiaire entre Chalcis et les Etrusques [2]. Plus récemment, Anziani, reprenant l'idée de Lepsius, croyait pouvoir reconnaître sur le vase Galassi un alphabet pelasgique [3]. Laissant de côté le nom mythique des Pelasges, M. Hammarström conclut une étude extrêmement sérieuse de l'alphabet étrusque et latin en rapprochant l'écriture étrusque de celle des inscriptions de Béotie et en suggérant qu'elle aurait été introduite en Italie par les Tyrrhènes chassés de Béotie et d'Attique et finalement établis à Lemnos [4]. Sans doute l'alphabet tarentin de Lenormant n'est-il qu'un document de basse époque et fort incertain; sans doute la chronologie de Milani exagère-t-elle l'antiquité des premières incriptions étrusques et les conclusions d'Anziani dépassent-elles de beaucoup le document étudié; sans doute encore, toutes les raisons de M. Hammarström n'emportent-elles pas la conviction et l'intervention supposée des Tyrrhènes de Lemnos est-elle sujette à de fortes objections. Il n'en résulte pas moins de toutes ces oppositions, émanant de savants fort au courant des choses étrusques, que la doctrine

[1] *Mélanges d'Arch. et d'Hist.*, II, 1882, p. 302-308.

[2] *Museo topografico dell'Etruria*, 1898, p. 33, 36.

[3] *Mélanges Cagnat* (1912), p. 28, 29.

[4] *Beiträge zur Geschichte des etruskischen, lateinischen und griechischen Alphabets*, dans *Acta Societatis Scientiarum Fennicae*, t. XLIX, n° 2, Helsingfors, 1920, in 4°, 58 p.

courante est loin d'être assurée par des raisons décisives. Laissant de côté toute l'exégèse ancienne, essayons, à l'aide du document nouveau que constitue l'alphabet de Marsiliana de voir comment se présentent les faits.

La tâche serait facile si nous disposions pour Chalcis ou pour Cumes d'un alphabet comparable à celui que Marsiliana nous fournit pour l'Etrurie. Il n'en est rien. Nous présenterons donc ici comme type de l'écriture chalcidienne l'alphabet qui résulte des plus anciennes inscriptions de Cumes telles qu'elles viennent d'être publiées à nouveau par M. Gabrici dans l'important travail consacré aux antiquités de la grande colonie de Chalcis [1].

Ce sont :

N° 1. Les commencements de deux alphabets, jusqu'à la lettre *h* incluse, superposés comme s'il s'agissait d'établir une concordance entre eux. Le premier, en raison de la forme caractéristique du *b* semble corinthien. Nous le laisserons de côté ; et n'utiliserons que le second qui paraît bien chalcidien. Ces alphabets sont incisés sur un petit lécythe italo-géométrique d'un type courant à Cumes et, fort probablement, de fabrication locale. Ce vase se place au plus tard dans le dernier quart du VIII^{e} siècle, dit M. Gabrici [2]. L'alphabet est donc à peu de choses près contemporain de celui de Marsiliana. (Gabrici, col. 230).

N° 2. Inscription : *hisamenetinnuna* incisée sur la base d'un lécythe du même genre que le précédent, provenant de la tombe n° 17. (Gabrici, col. 231. Cf. *Not. Scavi*, 1908, p. 113 sqq.).

N° 3. Inscription : Ταταιες ειμι λεϙύθος· ος δ'ἂν με κλεφσει θυφλος ἔσται gravée sur un lécythe de type protocorinthien provenant des fouilles de Lord Vernon à Cumes en 1845. Le vase se trouve au Musée Britannique (Gabrici, col. 307, pl. LI, fig. 1. Cf. Roehl, *Inscriptiones gr. antiquissimae*, n° 524).

[1] B. Gabrici, *Cuma*, *Mon. Lincei*, XXII, 1913.

[2] L'ensemble de la chronologie de M. Gabrici me semble un peu exagérée dans le sens de l'antiquité : je dirais plutôt ici : première moitié du VII^{e} siècle.

N^{os} 4 et 5. Deux inscriptions lapidaires provenant de tombes à chambre archaïques. *Δεμοχαριδος στεματο* (Gabrici, col. 572, fig. 212 ; cf. Roehl, n° 528) et ὑπο τει κλινει τουτει Λενος ὑπο. (Gabrici, fig. 213, col. 573). Ces inscriptions peuvent encore dater du VII^{e} siècle.

Les deux alphabets n° 1 sont gravés de gauche à droite ; les n^{os} 2 et 3 de droite à gauche ; l'inscription de Democharis est boustrophédon ; la dernière va de gauche à droite. Nous nous en tenons à la forme générale des lettres en négligeant les particularités du tracé qui nous semblent d'importance tout à fait secondaire.

De ces diverses inscriptions cumanes approximativement contemporaines résulte le tableau que l'on trouvera p. 18.

Les ressemblances sont incontestablement nombreuses entre l'alphabet de Marsiliana et la plus ancienne paléographie de Cumes. Mais elles sont peu caractéristiques. Que l'on consulte en effet les tableaux de Kirchhoff [1] ou de Larfeld [2], on s'apercevra que la plupart des caractères identiques à Marsiliana et à Cumes sont communs à la majorité des alphabets grecs, en particulier à tous ceux du groupe occidental. C'est ainsi que M. Hammarström peut aisément rapprocher l'alphabet étrusque de l'alphabet béotien [3].

Les remarques que l'on peut faire indiquent tout d'abord une certaine indépendance de l'alphabet étrusque par rapport à celui de Cumes.

La troisième lettre, Γ est identique à Cumes et à Marsiliana. Mais dans tous les autres alphabets d'Etrurie apparaît la forme C, dont l'emploi est appelé à se généraliser en Etrurie et à Rome. Cette forme domine également sur les amphores chalcidiennes du

[1] *Studien zur Geschichte des griech. Alphabets*^{4} (1887). Sur l'alphabet chalcidien et ses dérivés, p. 117 sqq.

[2] *Griechische Epigraphik*^{3} (1914) dans Iwan v. Müller, *Handbuch*, I, 5.

[3] *Beiträge z. Gesch. des Etrusk. Lat. u. Griech. Alphabets*, dans *Acta Soc. Scient. Fennicae*, (Helsingfors, 1920), p. 47 sqq.

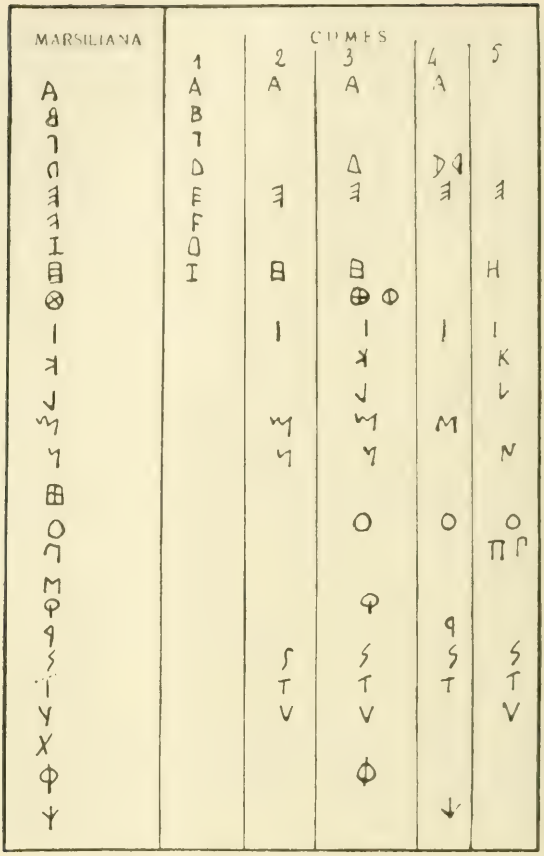

Fig. 2. Alphabets archaïques de Cumes.

VI^e^ siècle trouvées en Étrurie. Le passage de l'un à l'autre type s'explique aisément : il s'est opéré sporadiquement et spontanément,

semble-t-il, dans plusieurs alphabets du Péloponnèse et de la Grèce occidentale. Nous apercevons la transformation de ce caractère en Etrurie, entre l'alphabet de Marsiliana et ceux de Veies et de Caeré, c'est-à-dire durant la première moitié du VII[e] siècle. Il n'est pas certain que l'évolution en ait été aussi précoce à Chalcis et à Cumes [1]. Ce caractère, se serait donc modifié en Etrurie, indépendamment de l'écriture chalcidienne.

La forme du delta confirme cette impression. Il tend à Marsiliana vers la forme circulaire; il est plutôt triangulaire à Cumes Ici encore, la forme qui fut adoptée par les écritures italiennes paraît plus ancienne en Etrurie que dans la paléographie de Chalcis. De même le Π apparaît dans l'une des inscriptions les moins anciennes de Cumes sous les deux formes nettement angulaires Π et Γ. La première est sans exemple en Etrurie. La seconde, qui se voit déjà abâtardie à Marsiliana, est remplacée, dès les alphabets de Veies et de Caeré par un P qui ne diffère du ϱ qu'en ce que la bouche n'est pas entièrement fermée. Cette forme qui ne se rencontre pas à Cumes n'est cependant pas inconnue à Chalcis mais elle est aussi fréquente en Béotie. Ici encore, on ne saurait affirmer l'influence de la paléographie de Cumes sur l'écriture étrusque.

Le digamma présente nettement sur le fragment d'alphabet de Cumes la même forme F qu'à Marsiliana. Mais à Chalcis il a constamment la forme E. Les deux types coexistent en Béotie. La plupart des alphabets occidentaux ont F. Chalcis semble donc avoir abandonné la forme primitive qu'a conservée l'Etrurie.

La lettre H présente à Marsiliana la particularité de deux traits intérieurs, tandis que sur le fragment d'alphabet de Cumes elle en est complètement dépourvue. Ce ne sont là, de part et

[1] En Eubée la forme I reste dominante: voir les inscriptions sur lamelles de plomb: Roehl. *Inscr. gr. antiq.*, p. 89, n° 60-64. A Chalcis même nous trouvons la forme C: Roehl. n° 374, ligne 6. Mais le n° 375 présente Γ. Cf. Kirchhoff[4], p. 118, ligne 1.

d'autre, que de menues anomalies. La forme courante à un trait est commune aux alphabets étrusques de Veies et de Caeré et à deux autres inscriptions de Cumes. L'inscription n° 5 de Cumes présente la forme H qui prédomine, aux VI[e] et V[e] siècles, dans la plupart des alphabets occidentaux, et se généralise aussi, vers la même époque, en Etrurie. Nous avons là l'exemple d'une évolution parallèle en pays grec et étrusque.

Nous trouvons à Marsiliana le sigma à trois traits des alphabets de Cumes et de Chalcis, remplacé à Veies et à Caeré par le sigma à quatre traits. Sur ce point, l'alphabet étrusque le plus ancien présente avec celui de Cumes une concordance qui ne se remarque plus entre les alphabets moins anciens.

Dans les plus anciennes inscriptions de Cumes, que nous avons prises en considération, la lettre ⁄ fait défaut. C'est là un simple hasard. L'écriture chalcidienne présente de façon constante le + avec la même valeur ξ qu'en Etrurie [1]. La forme de la lettre, à Marsiliana est X plutôt que +. Mais sur les autres alphabets étrusques elle est + plutôt que X. Ces incertitudes dans le tracé paraissent dépourvues de signification.

Quelle conclusion tirer de ces menues particularités? Au milieu d'un ensemble de signes alphabétiques communs à tout le groupe occidental, les lettres *gamma*, *digamma*, *pi* et *sigma* présentent, au cours du VII[e] siècle, une évolution différente à Cumes et en Etrurie. La lettre H montre une simplification identique dans les deux régions, mais cela seulement au VI[e] siècle. Cette indépendance de

[1] La plupart des exemples proviennent des amphores dites chalcidiennes du VI[e] siècle dont l'origine est d'ailleurs discutée. Dugas, art. *Vasa*, p. 637 dans *Dict. des Antiq.*; Ducati, *Storia della Ceram. greca*, p. 197,. — Cf. Kretschmer, *Griech. Vasenaufschriften*, p. 63-65; Kirchhoff[4], p. 124 sqq. — On trouve la même forme sur un casque de bronze provenant de Locres, ou peut-être de Paestum, Roehl, n° 538. Sur une inscription de Regium, n° 532. En Eubée, sur les lamelles de plomb de Styra, *ibid.*, p. 89, n° 67; p. 91, n° 115, p. 95 n° 289 sqq.

l'Etrurie à l'égard de Cumes est surprenante, s'il est vrai qu'au début du VII^e^ siècle ou à la fin du siècle précédent, l'Etrurie ait emprunté à Cumes son écriture. L'alphabet étrusque de Marsiliana paraît plus archaïque que les plus anciens de ceux que nous rencontrons à Cumes. De tels indices ne sauraient cependant suffire à infirmer la doctrine courante touchant l'origine cumane de l'alphabet étrusque.

Le fait significatif, nous semble-t-il, se trouve ailleurs. La différence capitale entre l'alphabet étrusque et celui de Chalcis-Cumes consiste dans le nombre des sifflantes. Les Etrusques ont conservé les trois caractères dont l'alphabet phénicien fournissait le modèle : *samech* ⊞, *zadé* M et *sin* devenu *sigma* Σ. Chalcis et Cumes au contraire, n'ont jamais connu que le sigma.

Cette divergence constituait l'argument principal de Lenormant contre l'origine chalcidienne de l'alphabet étrusque. C'est parce qu'il croyait retrouver un *samech* sur un alphabet provenant de Vaste en terre d'Otrante qu'il préconisait l'origine tarentine de l'écriture étrusque [1]. On ne peut songer à maintenir toute son argumentation. L'alphabet de Vaste, gravé sur une lame de bronze qui a disparu, très mal copié en 1805, puisqu'il fut présenté comme une inscription ayant un sens, lui prête une base trop chancelante. Cet alphabet présentait, entre le ϱ et le σ, un caractère |—| que Lenormant corrige en |⊢|, mais dont Roehl se demande s'il ne représente pas simplement, après ϱ simple, un ϱ suivi de *h* et dans lequel d'autres croient reconnaître un sigma à trois branches disposé horizontalement [2]. Quoi qu'il en soit, la place occupée par ce signe dans l'alphabet interdit d'y voir un *samech* ; cette lettre, en effet, se rencontre invariablement entre N et O. L'alphabet de Vaste est un alphabet messapien d'assez basse époque sans relation particulière avec l'alphabet étrusque.

[1] *Mélanges*, II (1882), p. 302-308.

[2] Larfeld, *Griech. Epigraphik*[3] (1914), p. 218.

Lenormant n'en avait pas moins raison d'insister sur la gravité de la lacune que constitue l'absence du *samech* dans l'écriture chalcidienne. Sans doute, dira-t-on, si nous n'avions en Etrurie, comme à Cumes, que des inscriptions, n'y trouverions-nous pas le *samech*. La lettre ne figure en effet que dans les alphabets: elle n'a pas trouvé son emploi dans l'écriture étrusque. N'avons-nous pas ainsi, dans nos alphabets, des lettres qui ne sont d'aucun usage: *k* en français, *q* en allemand? La présence du *samech* dans les alphabets étrusques, conclut Kirchhof, prouve simplement qu'il existait dans les alphabets de Cumes [1].

Nous ne le croyons pas. La lettre phénicienne 𐤎 *samech* existe en effet dans de nombreuses écritures grecques, où elle a la valeur *xi*. Ce sont toutes les écritures où le caractère supplémentaire Χ a la valeur *chi*. Elle a disparu au contraire, d'une façon générale, de tous les alphabets grecs où le χ a la valeur *xi* [2]. Il y a donc eu choix. En prêtant au χ la valeur *ch*, les Chalcidiens ont dû éliminer la lettre qui pour les Grecs avait déjà ce son; ou plutôt, ils n'ont prêté au signe complémentaire χ le son *xi* que parce qu'ils n'avaient plus le caractère exprimant ce son. La disparition du *samech* est donc, chez eux, ou contemporaine, ou même antérieure à l'introduction dans l'alphabet grec des signes complémentaires χ φ ψ, c'est-à-dire fort ancienne [3].

[1] *Studien zur Geschichte des griech. Alphabets*[4], p. 137.

[2] Voir le tableau de Larfeld, *Griech. Epigraphik*.

[3] On rencontre cependant dans certains des alphabets occidentaux, où χ = *ch*, quelques exemples de Ξ. Mais ils sont ou tardifs ou fort incertains. En Arcadie, Roehl, *I. G. A.*, n° 105, 106, 107. *Littera* Ξ, dit Roehl à propos du n. 105, et son observation vaut pour les suivants, *radicium est scripturae ionicae sensim se inferentis*. En Béotie, l'inscription Roehl n. 128 est des plus incertaines: on trouve l'un à côté de l'autre, dans un texte inintelligible, les caractères χ et ξ. Il s'agit probablement du groupe χ*s* qui n'est pas sans exemple en Béotie. Pour la Thessalie, je n'ai pas trouvé dans Roehl l'exemple auquel fait allusion le tableau de Larfeld.

Il convient en outre de noter la forme toute particulière du *samech* étrusque, une croix inscrite dans un rectangle. Elle dérive sans doute de celle du *samech* phénicien mais s'en écarte beaucoup plus que le Ξ ionien. On ne saurait cependant attribuer aux Etrusques cette transformation du caractère original puisque le *samech* est chez eux une lettre morte qui figure dans les alphabets mais non dans l'écriture. D'où leur vient-elle? Rien ne l'indique. Ils l'ont reçue en tout cas, d'un passé assez lointain pour n'avoir laissé aucune trace dans toute la paléographie grecque.

L'absence du *zadé* M, non seulement à Cumes, mais dans toute l'écriture chalcidienne conduit aux mêmes conclusions que celle du *samech*. En Etrurie cette lettre figure non seulement dans les alphabets mais aussi dans les inscriptions. Elle devait y correspondre à une articulation particulière de la sifflante. Dans l'ensemble de la Grèce, au contraire, l'écriture s'est généralement contentée d'un caractère unique. Les différents alphabets ont adopté, les uns le *zadé* M, les autres le *sigma* Σ. Ce sont bien là, en effet, deux lettres différentes et non pas le même caractère placé soit horizontalement, soit verticalement [1]. On remarque que dans les régions où le *zadé* a prévalu, le *sigma* ne paraît pas et vice-versa. Ces deux lettres s'excluent l'une l'autre; le tableau de Larfeld l'indique nettement.

Il y a cependant des exceptions. Dans l'inscription d'Abou-Simbel et dans celle de Lygdamis à Halicarnasse (453) [2], *zadé* apparaît à côté de Σ sous la forme T. En Arcadie, dans une inscription de Mantinée, on le rencontre sous la forme N [3], la même que présente, en Etrurie, l'alphabet de Caeré. Dans ces différents cas, e *zadé* a une valeur propre, différente de celle du sigma. Cer-

[1] Bréal, *Mélanges*, II (1882), p. 204.

[2] Roehl, I. G. A., 500.

[3] *B. C. H.*, XVI (1892), p. 569 sqq., pl. XIX. Il ne s'agit que de la deuxième inscription. Cf. Homolle, *ibid.*, p. 593.

taines écritures grecques ont donc possédé un double signe pour la sifflante [1].

Parmi les exemples que nous possédons, il faut distinguer ceux d'Asie Mineure et celui d'Arcadie. En Asie Mineure, les faits paraissent anciens. La forme particulière du *zadé* T semble dériver directement de celle de la lettre phénicienne. Il peut donc s'agir de la conservation d'un caractère traditionnel. Cependant, dans l'alphabet numéral de Milet ce même *zadé* apparaît ajouté, hors de sa place normale, tout à la fin, après les signes complémentaires. Sans avoir jamais complètement disparu, il devait tomber en désuétude. Artificiellement rétabli hors de sa place normale, il ne s'est trouvé ensuite qu'irrégulièrement en usage. L'emploi qui en est fait dans l'inscription de Lygdamis à Halicarnasse témoigne suffisamment de cette irrégularité [2]. Les alphabets d'Asie Mineure n'ont donc obéi que partiellement à la règle grecque imposant le choix entre les deux caractères. La forme T du *zadé*, qu'ils ont sporadiquement conservé ou restitué, leur est particulière et n'a rien de commun avec la lettre telle qu'elle apparaît dans les autres alphabets grecs. Les écritures de cette région se distinguent d'ailleurs nettement de celles de tout le groupe occidental. Leur exemple ne saurait rien prouver en ce qui concerne l'alphabet de Chalcis-Cumes.

L'Arcadie au contraire usait de l'alphabet occidental et le groupe, dans son ensemble, n'a jamais connu que le *sigma*. Le *zadé* n'y apparaît, remplaçant le *sigma*, qu'à Céphallonie et à Ithaque, où sa présence s'explique aisément par l'influence de Corinthe. L'inscription d'Arcadie où cette lettre se rencontre à côté du sigma ne date que du IV[e] siècle. La séparation entre les cités grecques n'a-

[1] Voir pour le détail des faits Larfeld, *Griech. Epigraphik*, p. 358; 2[e] éd., 1914, p. 225.

[2] Ligne 2 : [illegible] ; lignes 40 et 41 : [illegible]. Cf. Larfeld, *ibid.*, p. 225.

vait jamais été telle que le voisinage ou toute autre circonstance ne pût établir de contamination entre les écritures. Ne voyons-nous pas Corinthe elle-même, après avoir usé du *zadé* durant tout le VI^e^ siècle, le remplacer au V^e^ par le *sigma*. Autour de l'Arcadie la moitié environ des cités du Péloponnèse employaient le *zadé*. Il paraît vraisemblable que l'Arcadie emprunta à quelqu'une d'entre elles ce caractère étranger à son écriture pour le spécialiser dans un emploi particulier. Sa présence, à côté de sigma, dans un alphabet du groupe occidental n'est qu'un jeu orthographique. L'accord de tout le groupe prouve l'abandon du *zadé* en faveur du *sigma* dès une époque très ancienne, antérieure en tous cas à tout document écrit. Chalcis qui a donné le ton au groupe ne pouvait faire exception à la règle.

On ne saurait donc attribuer au hasard l'absence des deux sifflantes *samech* et *zadé* dans l'écriture chalcidienne. Sans doute ne possédons-nous pas d'alphabet complet de cette origine à mettre en regard de celui de Marsiliana. Mais si nous possédions un tel alphabet l'étonnant serait d'y trouver ces deux caractères exclus très anciennement de façon constante et de propos délibéré de tous les alphabets de la Grèce occidentale. L'écriture chalcidienne qui a prêté à ϟ la valeur *ss* et a toujours employé *sigma* ne saurait posséder *samech* et *zadé*. L'alphabet étrusque qui les possède n'est donc pas chalcidien.

Est-il béotien, comme pense M. Hammarström ? L'ensemble des caractères béotiens, qui ne se distinguent guère des chalcidiens, présente, avec l'écriture étrusque, des ressemblances ni plus ni moins marquées. Les particularités de tracé sur lesquelles insiste le savant finlandais paraissent fort peu probantes. Le fait important serait, à notre avis, l'apparition d'un *samech* à la fin d'un alphabet béotien [1]. Mais s'agit-il bien d'un *samech* ? Sur un vase sont gravés

[1] Kalinka, *Athen. Mitteil.*, XVII, 1892, p. 101-124, pl. 6. Cf. Hammarström, p. 44, 45.

deux alphabets, l'un de 23 lettres, l'autre comportant en plus, après les caractères complémentaires, deux signes assez peu distincts. Le second est un cercle entouré de six rayons divergents : le premier ressemble à une croix gammée très mal dessinée, plus qu'à toute autre chose. On croit reconnaître dans l'un un Ω et dans l'autre un *samech* du type étrusque. La lettre aurait reçu cette place à la fin de l'alphabet, suppose M. Hammarström, de même que dans l'alphabet numéral de Milet le *tsadé* s'est trouvé renvoyé à la suite des autres caractères. L'incertitude du dessin s'expliquerait par l'embarras du peintre à reproduire un signe disparu depuis longtemps de l'usage.

Le vase ne date, en effet, que de la seconde moitié du V[e] ou même de la première moitié du IV[e] siècle. Comment le souvenir du *samech* disparu de l'usage se serait-il conservé jusqu'à une époque aussi basse? S'il fallait voir une lettre dans ce signe, nous préférerions y reconnaître quelque déformation du ζ ou peut-être du ϑ. Le prétendu ω est lui-même fort douteux. N'avons-nous pas là simplement deux signes quelconques, deux fausses lettres, destinées à compléter la seconde ligne de l'alphabet? Le *samech* de cet alphabet de Béotie nous paraît en tout cas aussi sujet à caution que celui de l'alphabet de Vaste qui induisit autrefois Lenormant en erreur. Il nous paraît bien aventureux d'asseoir la moindre conclusion sur un pareil gribouillage.

Si M. Hammarström tient à multiplier les points de contact entre l'alphabet béotien et l'alphabet étrusque, c'est que l'alphabet béotien lui paraît l'origine de celui de Lemnos lequel, à son tour, serait proche parent de celui de Phrygie. « Je ne puis me soustraire à l'impression, disait autrefois Pauli, que l'alphabet étrusque et l'alphabet phrygien dérivent de la même origine [1] ». Mais Körte, après Kretschmer, montre bien qu'il n'existe aucun rapport parti-

[1] Pauli, *Altitalische Forschungen*, II, 2 (1894).

culier entre les écritures étrusque et phrygienne [1]. Elles semblent appartenir à deux groupes différents. Aussi M. Hammarström recule-t il dans un passé très lointain les prétendus rapports qu'il pense apercevoir entre la Béotie, Lemnos et la Phrygie. Il en vient à heurter ainsi contre de nouvelles difficultés. Les inscriptions béotiennes que nous connaissons et celles de la stèle de Lemnos ne sont guère antérieures au VI[e] siècle [2]. C'est vers la fin du deuxième ou le début du premier millénaire avant notre ère que M. Hammarström date la colonisation, non hellénique, mais venue cependant de Grèce, qui aurait introduit en Italie une écriture d'origine béotienne. Mais existait-il dès ce moment une écriture béotienne? En tout cas l'intervalle entre cette première colonisation de l'Italie et les premiers documents épigraphiques est beaucoup trop considérable pour que le tracé et même la forme du caractère permette la moindre conclusion.

D'ailleurs, tout en admettant, mais pour de tout autres raisons que des raisons de paléographie, la parenté des Tyrrhènes de l'âge classique avec ceux d'Etrurie [3], il nous semble qu'il vaut mieux ne pas compliquer d'hypothèses de ce genre le problème, déjà difficile par lui-même, de l'origine de l'écriture étrusque. Y faire intervenir les Pelasges comme Anziani ou les Tyrrhènes de Lemnos, comme M. Hammarström, c'est expliquer l'obscur par le plus obscur.

Pour nous en tenir aux faits, constatons que les documents épigraphiques grecs nous font connaître avec assez de précision les particularités de l'écriture hellénique depuis le début du VII[e] siècle environ. Vers cette même date, la tablette de Marsiliana, d'accord

[1] Art. *Etrusker* dans Pauly-Wissowa, *R. E.*, col. 733-4: forme différente du *s*; ψ = *psi* et non *chi*. Kretschmer, *Einleitung*, p. 240 et *Ath. Mitteil.*, XXI (1896), p. 428.

[2] En dernier lieu, Nachmanson et Karo, *Athen. Mitt.*, 1908, p. 47-74.

[3] A. Grenier, *Bologne*, p. 460 sqq.

avec les inscriptions et les abécédaires de l'Etrurie archaïque, nous présente un alphabet distinct par des particularités bien caractéristiques de l'ensemble des alphabets grecs contemporains. Rien n'autorise à mettre l'un quelconque de ces alphabets grecs, chalcidien, béotien ou autre, à part de cet ensemble grec, pour le rapprocher du type étrusque. Comment, en effet, l'un d'eux, seul entre tous, aurait-il conservé ces caractères superflus qui ne se rencontrent, tous à la fois, qu'en Etrurie? Tel qu'il se présente, l'alphabet étrusque ne se rattache donc à aucun des alphabets connus dans la Grèce archaïque.

Il est grec cependant. On ne saurait le contester. L'ensemble de ses caractères et surtout l'ordre et la valeur des signes complémentaires le rattachent au groupe occidental. Cependant il possède, à la fois le *sigma* des alphabets occidentaux et le *zadé* des alphabets orientaux. Il a adopté les signes complémentaires des alphabets occidentaux, mais sans opérer les suppressions qui correspondaient logiquement à l'introduction de ces signes; il possède $\chi = xi$ et le *samech*. Au moment où ces innovations s'introduisent dans les écritures grecques il a donc son autonomie; il prend et il garde, il imite, mais incomplètement et avec indépendance. Il apparaît déjà contaminé de barbarisme.

L'origine grecque de l'écriture étrusque remonte par conséquent à une période voisine de celle qui vit la séparation des grands groupes occidentaux et orientaux et l'introduction des signes complémentaires. Elle est beaucoup plus ancienne, en tout cas, que l'état de dispersion dont témoignent les premiers documents épigraphiques. Tandis que le particularisme créait en Grèce presque autant d'alphabets que de cités, l'alphabet étrusque s'était, depuis longtemps, écarté du foyer commun. Pour le chalcidien, comme pour le béotien, il n'est qu'un parent lointain... un cousin d'Etrurie.

L'hypothèse qui attribue à Cumes l'introduction de l'écriture en Etrurie, se trouve donc réduite au seul appui des circonstances

de voisinage entre la colonie grecque et la côte tyrrhénienne. Mais la chronologie vient ruiner cet appui. L'hellénisme de l'alphabet étrusque paraît remonter à une époque antérieure à celle de la colonisation grecque en Italie. Et, d'autre part, le milieu archéologique dans lequel s'est trouvée la tablette de Marsiliana semble indiquer que les Etrusques savaient écrire avant que Cumes n'existât ou du moins n'exerçât son influence sur l'Etrurie.

Je n'ai pas à m'engager ici dans les discussions que soulève encore la date de la fondation de Cumes. Des raisons de vraisemblance, plutôt que des preuves certaines inclinent la plupart des savants à admettre, pour cette fondation le milieu du VIII[e] siècle [1]. M. Gabrici la place au IX[e] siècle. Mais il reconnaît, dans la diffusion de la poterie italo-géométrique en Etrurie, le premier indice de l'expansion des influences cumanes [2]. Nous pouvons donc laisser de côté les dates positives et nous en tenir à une chronologie relative.

Or on ne peut manquer d'être frappé de l'absence, ou du moins de l'extrême rareté, en Etrurie, jusqu'à la période des tombes à chambre, de la poterie italo-géométrique. Cette céramique fait à peu près complètement défaut dans les sépultures à *circolo* du type de celle qui a livré, à Marsiliana, la tablette à alphabet. Ces tombes étrusques à *circolo* ne présentent, d'une façon générale, aucun point de contact avec les plus anciennes tombes grecques de Cumes. Leur mobilier se rapproche plutôt, au contraire, du

[1] Cf. L. Pareti, *Studi Siciliani e italioti*, Firenze (1914), p. 310-330 Gardthausen, *Das Alter Italischer Schrift und die Gründung von Cuma* dans *Neue Jahrbücher f. Klass. Alterth.*, 37 (1916), p. 369-379. Schweitzer, *Geometrische Stile in Griechenland*, dans *Athen. Mitteil.*, 1918, (tout le fascicule) partic., p. 31, 41, 42. Après de longues discussions, qui me paraissent loin d'éclaircir le problème, la conclusion de M. Schweitzer s'appuie surtout sur l'autorité de Gardthausen.

[2] E. Gabrici, *Cuma*, *Mon. Lincei*, XXII, 1913, col. 372 sqq., partic. 402-414.

contenu des sépultures indigènes préhelléniques, si soigneusement publiées par M. Gabrici. Le point de départ de toute notre étude n'a-t-il pas été, d'ailleurs, le contraste frappant entre le caractère spécifiquement hellénique de l'alphabet de Marsiliana et l'aspect tout oriental du mobilier dont faisait partie la tablette à écrire? Quelle que soit la date de la fondation de Cumes, l'écriture est donc antérieure en Etrurie aux premières influences proprement helléniques et spécialement cumanes.

S'il paraît aussi peu vraisemblable d'attribuer aux Chalcidiens l'importation en Italie de la pacotille orientale qu'aux Phéniciens l'introduction de l'écriture grecque en Italie, on peut penser à l'activité propre des Etrusques, marins eux-mêmes et tout pénétrés d'influences à la fois orientales et helléniques. Mais qu'on m'excuse, dans l'état actuel de nos connaissances, de me garder de la tentation de substituer quelqu'autre hypothèse, insuffisamment fondée, à celle que je combats. De bonnes raisons de nier ne comportent pas toujours les éléments d'une solution positive. Qu'il me suffise d'avoir dégagé, de l'heureuse trouvaille de M. Minto à Marsiliana, le caractère particulier de l'alphabet étrusque en face des autres alphabets grecs et de conclure simplement que cet alphabet n'est pas chalcidien.

III.

L'alphabet de Marsiliana, les alphabets étrusques et les débuts de l'écriture à Rome.

Si l'alphabet de Marsiliana est le plus ancien des alphabets étrusques, il n'est pas le seul. Aucun peuple n'a montré autant de constance que les Etrusques ou leurs clients d'Italie à inscrire des alphabets ou des parties d'alphabet sur des vases faisant partie du mobilier funéraire, parfois même sur les parois des chambres

sépulcrales [1] ou les cippes qui les surmontaient [2]. Chacun de ces documents a fait l'objet, lors de sa découverte, d'une étude détaillée. M. E. Lattes en a donné récemment une utile récapitulation [3]. En publiant l'alphabet de Marsiliana, M. Minto n'a pas manqué de le comparer aux plus importants des alphabets étrusques dont il présente le tableau [4]. Nous n'avons que peu de choses à ajouter à ses observations dont nous voudrions seulement essayer de tirer la conclusion.

Le tableau de la page 32 reproduit en partie celui que donne M. Minto. On y trouvera, dans la première colonne l'alphabet de Marsiliana (*Mars.*). Vient ensuite l'alphabet incisé à la pointe sur le vase Chigi trouvé à Formello près de Veies (*Veies*), reproduit *Mélanges*. II (1882), pl. VI et *Bull. Inst.*, 1882, planche jointe à la page 91 : puis celui du vase Galassi provenant de Caeré (*Caeré*) reproduit *Annali Inst.*, 1836, pl. B et par Anziani, *Mélanges Cagnat*, p. 19; enfin celui de Colle près de Sienne.

Les circonstances de la trouvaille du vase Chigi de Veies sont incertaines; il s'agit d'un vase de céramique indigène (*bucchero italico*) dont il est difficile de préciser la date. La forme des lettres semble ancienne. Sont-elles du VII^e^ ou du VI^e^ siècle, nous ne saurions l'indiquer. Il paraît cependant au moins aussi ancien que celui du vase Galassi de Caeré dont la date n'est pas non plus évidente. Nous sommes mal renseignés sur les fouilles dont il provient. Anziani le dit trouvé dans l'une des tombes supérieures du

[1] A Colle, près de Sienne, alphabet peint sur la paroi d'une tombe à chambre; la partie intérieure à partir de la lettre O a disparu. C. I. E. n° 1765. Roehl, *Inscrip. gr. Antiq.*, n° 535.

[2] Deux cippes de Chiusi portant trois alphabets, Gamurrini, *Annali*, 1871, p. 156 sqq., C. I. E., n^os^ 1372, 1373.

Il est possible que les signes de l'alphabet aient possédé une valeur mystique; cf. Dieterich, *A B C Denkmäler*, dans *Rhein. Mus.*, 56 (1901), p. 77-105. L'alphabet de Marsiliana en ce cas se distinguerait par son caractère essentiellement pratique, quoiqu'il provienne aussi d'une tombe.

[3] E. Lattes, *Vicende fonetiche dell'alfabeto etrusco*, dans *Mem. del l'Inst. Lombardo*, 21 (1908), p. 303 sqq.

[4] *Marsiliana*, p. 239 sqq.

tumulus Regolini Galassi (p. 27). Mais je n'en trouve pas trace dans l'étude de Pinza (*Röm. Mitteil.*, XXII, 1907, p. 149 sqq.).

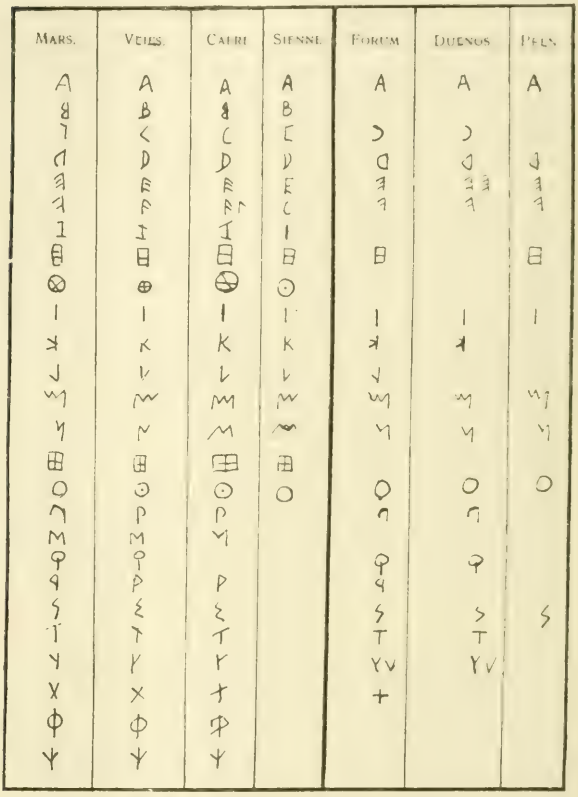

Fig. 3. Alphabets étrusques et latins.

Comme il a été publié par Lepsius dès Avril 1836 et que les deux premières tombes supérieures du tumulus n'ont été découvertes que

du 23 Mars au 13 Avril 1836, je suppose que le vase doit provenir des fouilles de l'année précédente. Nous adopterons comme date approximative de ces deux alphabets, les environs de l'an 600. Celui de Sienne est plus récent et ne peut guère remonter plus haut que l'an 500.

De tous ces alphabets étrusques, le plus ancien de beaucoup est celui de Marsiliana. Seul, il se trouve inscrit de droite à gauche ; les autres vont uniformément de gauche à droite. On notera cependant, sur l'alphabet de Caeré, que le B fait exception à la règle et conserve ses boucles à gauche. Une autre preuve d'ancienneté est fournie par la forme Γ de la troisième lettre. Cependant, si l'alphabet de Caeré donne nettement la forme C, le syllabaire qui s'y trouve joint montre, comme un exemple démonstratif, le passage de l'une à l'autre forme [1].

Dans ce syllabaire, le digamma s'écrit Γ et non F comme dans l'alphabet. C'est par cette forme de la cursive, plutôt que par l'influence du Γ chalcidien, que nous expliquerons la forme C du digamma dans l'alphabet de Sienne.

Les autres particularités paraissent peu significatives. Un coup d'œil sur notre tableau permettra au lecteur de les relever. L'absence du Ϙ à Caeré semble due à la négligence.

On remarquera, jusque sur l'alphabet de Sienne, la présence du ⊞ *samech*, et dans les deux autres, celle du M *zadé*, altéré à Caeré pour le distinguer du N à quatre branches.

Malgré la différence de date considérable — au moins deux siècles — qui sépare l'alphabet de Marsiliana de celui de Sienne et malgré la distance dans l'espace, c'est essentiellement le même alphabet que nous présentent ces divers documents. Tel fut, peut-on affirmer, le type originel de l'alphabet étrusque. Il représente bien

[1] Voir la planche de Lepsius ou d'Anziani : il faut lire, comme Anziani : *ci*, *ca*, *cu*... et non, comme Lepsius, *bi*, *ba*, *bu*...

la norme de l'écriture, fixée dès le début de la civilisation étrusque en Italie et n'ayant subi que de minimes atteintes jusqu'à l'époque classique des tombes à chambre fournies de vases attiques, c'est-à-dire jusque vers le V^e^ siècle.

Ce n'est pas là cependant l'alphabet que l'on qualifie généralement d'étrusque. Anziani, après Lepsius, recourt, pour le dénommer, au terme mythique de *pelasgique*. Se rangeant à la tradition de Kirchhof, de Roehl, de Kretschmer, M. Minto l'appelle *chalcidien*. Pour la plupart des spécialistes, l'alphabet proprement étrusque paraît caractérisé par l'absence de certaines lettres : du *b* et du *d* ainsi que de la voyelle *o* et par la présence d'un nouveau signe complémentaire 8 = *f*. En effet, c'est un alphabet ainsi réduit d'une part et augmenté de l'autre que présentent les documents postérieurs. Citons, entre autres, les deux cippes de Chiusi [1], qui débutent par *a, e, v, z* ..., la tasse de bucchero de Roselle, au Musée de Grosseto, qui semble provenir également de Chiusi [2], les deux tasses de Nola et la soucoupe de Bomarzo [4] où Bréal reconnaît le type parfait de l'alphabet étrusque [5]. Tous ces alphabets commencent par *a, e, e, v, z* ... Ils ont supprimé le *samech* mais conservé le *zadé* ; ils n'ont plus la voyelle *o* ; ils se terminent par le signe 8. Les cippes de Chiusi datent du V^e^ siècle, la tasse de Roselle et celles de Nola, peut-être du IV^e^ ; la soucoupe de Bomarzo, la plus récente de toutes, du III^e^. Nous avons donc là l'alphabet étrusque classique s'opposant à celui de la période archaïque.

[1] Un seul des trois alphabets est complet et encore la fin en est elle confuse. Gamurrini croit y reconnaître le caractère S (*Annali*, 1871, p. 158 sqq. et la planche) que ne donne pas le fac similé du *Corpus* C. I. E., n. 1373.

[2] Lattes, *Vicende fonetiche*, dans *Mem. Inst. Lomb.*, 21 (1908), p. 303.

[3] Wregg, *Vasculorum campan. inscript. ital.*, p. 3, n. 1. Cf. Lattes, *ibid.*, p. 304.

[4] Barnabei, *Not. Scavi*, 1897, p. 509.

[5] *Mem. Soc. Ling.*, VII, 1892, p. 128-134.

On s'explique parfaitement les modifications subies durant cette période par l'alphabet étrusque. Elles ont eu pour objet de mettre l'écriture en harmonie avec la phonétique et témoignent d'un effort raisonné, d'une véritable réforme de l'orthographe, dirait-on, si l'on se trouvait en Grèce. On sait, en effet, que la langue étrusque ne parvenait pas à distinguer les articulations *b*, *g*, *d* de *p*, *k*, *t*. Comme les sons de sa labiale et de sa dentale devaient être plus proches de la sourde que de la sonore, qu'elle prononçait plutôt *p* et *t* que *b* et *d*, l'écriture abandonna ces deux lettres. Pour la gutturale, tantôt, elle conserva la troisième lettre de l'alphabet en lui attribuant une valeur voisine de *k* et, tantôt même, elle la supprima. Elle laisse tomber de même le *samech* dont elle n'avait pas l'emploi et la voyelle *o* qui se confondait avec *u*. Quant à la nouvelle lettre 8 = *f*, différente de ⊕ = *ph*, l'origine en est obscure. Elle apparaît dans les inscriptions étrusques dès les tombes à chambre du début du V^e^ siècle, peut-être même de la fin du VI^e^ siècle. Elle y remplace le groupe primitif F H = *f* [1]. L'alphabet de Marsiliana confirme seulement l'indication fournie par ceux de Veies et de Caeré, à savoir que le signe 8 = *f* était étranger à l'alphabet archaïque et représente une adjonction postérieure.

Si l'on ne tient compte que de l'alphabet étrusque récent, abrégé de plusieurs lettres et augmenté de 8 = *f*, il est clair que l'alphabet latin qui ne connaît pas le signe 8 et qui possède au contraire les lettres supprimées par l'étrusque, n'en procède pas. Si l'on s'obstine à classer parmi les alphabets chalcidiens les alphabets archaïques trouvés en Etrurie, on aboutira à la doctrine courante, telle qu'elle

[1] Hammarström, *Beiträge z. Gesch.*..., p. 2-7. Voir en dernier lieu B. Nogara, *Dissert. Pontif. Accad.*, 2^a^ serie, 14, 1920, p. 300-301. FH ne se rencontrerait que dans l'Etrurie méridionale. Le signe 8 apparaîtrait dans tout le territoire étrusque de l'Italie centrale dès le VII^e^ et le VI^e^ siècle. Je ne connais pas ces exemples du VII^e^ siècle. Le signe fait défaut en tout cas dans tous nos alphabets archaïques. La fibule de Préneste, au VII^e^ siècle, écrit *duchaked*.

s'exprime dans la plupart des manuels classiques : « L'alphabet latin vient directement et sans l'intermédiaire des Etrusques, des alphabets grecs de l'Italie méridionale, plus précisément, il a été emprunté aux Chalcidiens » [1]. Mommsen lui-même, cependant, avait formellement renoncé à cette théorie préconisée autrefois dans ses *Unteritalische Dialekte* (1850). « L'alphabet étrusque », disait-il en publiant l'alphabet du vase Chigi de Formello, près de Veies, « n'était » pas originairement incomplet ; c'était bien l'alphabet grec de 26 let- » tres. Nous devons admettre désormais que le même alphabet peut » avoir servi de modèle aux Latins et aux Etrusques, chacun de » ces deux peuples l'ayant par la suite modifié suivant le génie » propre de sa langue ». Bréal poussait plus loin sa conclusion et excluait décidemment l'hypothèse d'un emprunt parallèle des Latins et des Etrusques à l'écriture grecque. C'est bien des Etrusques que les Romains auraient appris l'écriture. « L'alphabet étrusque » a régné pendant un temps sur toute la péninsule. Si nous avions » des inscriptions latines des premiers siècles de Rome, nous ver- » rions que ce ne sont pas les Grecs mais leurs voisins de Clusium » et de Vulci qui leur ont enseigné à écrire... Selon la tradition » antique, Démarate le Corinthien apporta les lettres grecques aux » Etrusques. Or, Démarate était donné comme le père de Tarquin » l'Ancien avec qui la civilisation tyrrhénienne fait son entrée à » Rome. Entre l'Hellène qui donne et le Latin qui reçoit, la légende » place l'émigré de Tarquinies, l'industrieux époux de Tanaquil » [2].

Les développements qui précèdent montrent assez que nous nous rangeons entièrement à l'avis de Bréal. Comme nous possédons aujourd'hui, au moins une inscription des premiers siècles de Rome qu'on ne connaissait pas en 1892, celle du Forum, nous voudrions

[1] Sommer, *Handbuch der lat. Laut. u. Formenlehre* (1902), p. 25. Cf. Conway, *The Italic Dialects*, Part. II ; Buck, *Grammar of Oscan and Umbrian* (1904), p. 25, etc.

[2] *Mem. Soc. Ling.*, VII (1892), p. 133, 134.

essayer de prouver la rigoureuse exactitude du fait qu'il devinait. L'alphabet latin dérive directement de l'alphabet étrusque, mais de l'alphabet étrusque archaïque, tel que nous le font connaître les exemplaires de Marsiliana, de Veies, de Caeré et de Sienne.

Notre figure 3 présente, en regard de ces vieux alphabets etrusques, ceux qui se trouvent mis en œuvre dans les trois inscriptions latines qui nous semblent les plus anciennes: l'inscription du cippe trouvé sous le *lapis niger* du Forum [1], celle qui se lit sur le vase provenant des pentes du Quirinal, connu sous le nom de vase de Duenos [2] et enfin la plus ancienne de toutes semble-t-il, celle de la fibule de Préneste [3] qui paraît dater de la seconde moitié du VII[e] siècle. L'inscription du Forum remonte au plus haut à la fin du VI[e] siècle, peut-être même seulement à la première partie du V[e] siècle : celle de Duenos, très postérieure, ne date que du IV[e] siècle. L'écriture n'en a pas moins conservé un caractère archaïque très marqué.

La forme générale des lettres est foncièrement identique à celle des anciens alphabets étrusques. La différence consiste dans l'absence, à Rome de certaines lettres.

Les unes font défaut, sans aucun doute, par accident. Nous avons affaire en effet à des inscriptions ou très mutilées comme celle du Forum, ou très courtes, comme celle de la fibule ; celle de Duenos compte une centaine de lettres mais cependant pouvait ne pas employer tous les caractères de l'alphabet. Nous attribuons donc au hasard l'absence de B et de Z. Le B en effet semble avoir toujours fait partie de l'alphabet latin, mais il devait être moins employé à l'époque archaïque qu'il ne le fut plus tard ; certains groupes

[1] Gamurrini, *Paleografia del Monumento*, dans *Notizie degli Scavi*, 1899, p. 159-169. Cf. D. Comparetti, *Iscrizione arcaica del Foro romano*, Firenze, 1900.

[2] Dressel, *Annali Inst.*, 1880, p. 158-195, tav. d'agg. L. — Bréal, *Mélanges*, II (1882), p. 147-167, pl. III. — P. Giuseppe Bonavenia, *Dissert. Pontif. Accad.*, 12, 1915, p. 127-144.

[3] *Röm. Mitteil.*, II (1887), p. 37-39.

indo-européens qui devinrent *b* demeuraient encore à l'état *duc* : le nom même de *Duenos* — *bonus* ou *bonus* nous en fournit un exemple. Si l'on récuse le hasard, le défaut momentané de *B* s'expliquera par l'influence de l'alphabet étrusque récent qui avait en effet renoncé à cette lettre. Quant à Z nous savons qu'il a subsisté dans le vieil alphabet latin jusqu'à l'année 312 où le censeur Appius Claudius Caecus le supprima comme inutile pour introduire à sa place dans l'alphabet la lettre G.

Nous considérerons au contraire comme correspondant à une lacune de l'alphabet l'absence des autres lettres. Ces lettres sont les trois aspirées : θ, φ et ψ = *chi* ; elles ne figurent pas dans l'écriture parce qu'elles faisaient défaut dans la phonétique latine. Il en est de même pour le *samech* et le *zadé*.

L'alphabet latin, en somme a subi, en partant de l'alphabet étrusque archaïque, une réduction motivée par les mêmes principes qui ont dirigé la forme orthographique étrusque. La langue étant autre, les résultats ont été différents. Les premières inscriptions de Rome montrent clairement, nous semble-t-il, l'écriture étrusque adaptée à l'expression du latin. Les données de la paléographie concordent avec les indications de l'histoire : une période étrusque à laquelle succède un développement romain autonome.

Nous avons scrupule à insister sur l'origine étrusque de l'écriture latine ; cependant quelques preuves accessoires pourront épargner aux partisans des anciennes théories d'aller chercher à Cumes ou chez les Grecs de l'Italie méridionale, des maîtres d'écriture pour les Romains qui, à Caeré, à Veies, à Narcé, avaient l'Étrusque à leurs portes et qui, à Rome même, l'eurent durant deux siècles dans leurs murs.

Bréal a montré spirituellement que si nous avons maintenant un C à la place du γ, à la troisième place de l'alphabet, la faute en est aux Etrusques et non pas aux Latins comme le supposait Corssen. Ce sont les Etrusques qui confondaient *c* et *g* et non les

Romains, puisque les Romains rétablirent plus tard le *G* à la place de *Z*, sans aucun doute parce qu'ils en avaient besoin. S'ils avaient oublié ce son, ils ne l'auraient pas inventé à nouveau. « Lorsque de » tels vices existent dans la prononciation, ils sont inguérissables », remarque très justement Bréal [1].

Nos inscriptions romaines trahissent l'influence étrusque. Les Latins distinguaient bien la sonore *g* et la sourde *c*, mais comme ils avaient appris l'alphabet des Etrusques, ils ne connaissaient qu'un seul signe C, pour rendre l'une et l'autre. Dans l'inscription du Forum, *recei* représente *regi :* dans celle de Duenos, *feced* = *fecit :* dans cette inscription on trouve l'un à côté de l'autre *cosmis* = *comes* ou *comis* et *virco* = *virgo*, à moins qu'il ne faille lire avec Bréal *cosmisu irco* = *commissus ergo*. De toute façon, les sons *g* et *c* s'expriment par la même lettre, la lettre étrusque [2].

L'alphabet latin a, comme l'étrusque, une surabondance de signes pour noter la gutturale sourde : *c*, *k*, *q*. On connaît la règle du latin archaïque spécialisant *c* devant *e* ou *i*, *k* devant *a* ou une consonne, *q* devant *o* ou *u*. L'inscription du Forum orthographie *Kalatorem*, *sakros*, *quoi*. De cet usage, que rien ne justifie en latin, M. Hammarström trouve l'origine dans l'Etrurie méridionale. Les Romains auraient donc emprunté à leurs voisins non seulement les caractères de l'alphabet mais les règles d'emploi.

Ils leur auraient emprunté, montre M. Hammarström jusqu'aux noms des lettres, si différents des noms grecs et qu'ils nous ont transmis. Si nous épelons aujourd'hui *bé*, *cé*, *dé* et non *bêta*, *delta*, *gamma*, c'est parce que les Etrusques l'ont appris aux Romains.

Nous savons par les grammairiens anciens que les Latins dénommaient ainsi leurs lettres [3]. Mais comment remonter à la no-

[1] *Mem. Soc. Ling.*, VII (1892), p. 131.

[2] Hammarström, *Beiträge z. Geschichte...*, p. 28-30.

[3] W. Schulze, *Die lat. Buchstabennamen*, dans *Sitzungsber. Berl. Akad.*, 1904, p. 760 sqq.

menclature alphabétique étrusque [1]. M. Hammarström la déduit d'une série d'observations intéressantes [2]. On sait que l'ancienne épigraphie latine supprime parfois la voyelle entre deux consonnes ; il faut alors, pour lire le mot, prononcer non pas le son, mais le nom de la première consonne : *bne* par exemple, se lira *bene*, *decmus*, *decimus*, *krus*, *karus* [3]. On aperçoit ainsi que le nom des gutturales doit être l'origine de la spécialisation de leur emploi : *c* s'appelait *ce* et s'employait devant *e* ; *k* = *ka*, devant *a* ; *q* = *qu* devant *u* ou *o*. Or ce système d'abréviations est d'origine étrusque. M. Hammarström en trouve dans l'épigraphie et spécialement dans les noms propres de très nombreux exemples : *Ptroni* = *Petroni(a)s*. Le précieux recueil de Schulze [4], sans même recourir au *Corpus* étrusque, met le fait bien en évidence. Des analyses de M. Hammarström il ressort clairement que *c*, *p*, *t*, *f*, s'appelaient en étrusque *ce*, *pe*, *te*, *ve*.

Il en était de même pour *l*, *m*, *n*, *r*. Des mots tels que *aklχis* = *akle χis*, *aremsnei* = *areme snei*, *presnθe* = *presn e θe*, *prpris* = *pr(e)pis*, indiquent qu'elles devaient s'épeler *le* ou *el*, *me* ou *em*, *ne* ou *en*, *re* ou *er*. M. Hammarström admet une vocalisation primitive *le*, *me* etc., transformée plus tard en *el*, *em*. Peu importe d'ailleurs. Le seul changement qui nous paraisse ici significatif, c'est celui de *lambda*, *mu*, *nu*, *rho* en *le*, *me*, *ne*, *re*.

L'origine de notre nomenclature alphabétique est donc étrusque. Les noms des lettres eux-mêmes confirment bien la séparation que nous nous sommes efforcés de marquer entre l'alphabet grec d'une part et l'alphabet étrusco-latin d'autre part.

1 *Beitrage z. Gesch.*.... p. 15 sqq.

2 Sur ce fait, cf. A. Ernout, *Mém. Soc. Ling.* : XIII, p. 307 sqq.

3 *C. I. E.*, 3453 ; *C. I. L.*, XIV, 3210.

4 W. Schulze, *Zur Geschichte der lat. Eigennamen*, dans *Abhandl. der Gesellschaft d. Wissensch. z. Göttingen*, N. F., v. 2, 1904.

Nous croyons donc pouvoir, en guise de conclusion, résumer comme suit les faits sur lesquels le précieux document publié par M. Minto contribue à une lumière nouvelle :

1) L'usage de l'écriture était courant en Etrurie dès le VIII[e] siècle. Il paraît antérieur aux premières influences grecques sur l'industrie, l'art et l'ensemble de la civilisation qui, à ce moment, est plutôt orientale que teintée d'hellénisme.

2) L'alphabet étrusque est grec, mais la présence de caractères dès longtemps abandonnés par tous les alphabets grecs connus interdit de le confondre avec l'alphabet particulier d'un peuple grec quelconque. Il représente un alphabet distinct de tous les autres et qui doit s'être séparé du tronc commun vers le moment de la première division entre alphabets orientaux et occidentaux.

3) L'alphabet étrusque archaïque subsista sans modification appréciable jusque vers le début du V[e] siècle. C'est au cours de cette période ancienne qu'il fut adopté par les Latins.

4) Vers le début du V[e] siècle intervint en Etrurie une réforme orthographique dont l'effet fut de resserrer le rapport de l'écriture avec la phonétique étrusque. Les Latins, de leur côté, accomplirent une réforme parallèle mais indépendante, abandonnant les lettres étrusques qui ne leur servaient pas, mais sans remédier entièrement aux confusions introduites par l'influence étrusque et en conservant des traces nombreuses et diverses des habitudes anciennes.

5) La différence entre l'alphabet latin et celui des Osques et des Ombriens ne tient pas à une diversité d'origine ; les uns et les autres sont étrusques. Mais, à la base de l'écriture latine se trouve l'alphabet étrusque archaïque. Les Osques et les Ombriens au contraire ont adopté l'alphabet étrusque réformé, soit qu'ils aient appris à écrire plus tard que les Latins, soit qu'ils se soient soustraits moins tôt à l'influence étrusque.

A. Grenier.

LA CAPTIVITÉ ET LA MORT DE JEANNE Ière DE NAPLES

La question de savoir où, quand et comment mourut la reine Jeanne Ière de Naples a longtemps passé pour presque insoluble. « L'historien, écrivait Noël Valois en 1896, ne peut guère se prononcer ni sur la date exacte ni sur le caractère de cette fin tragique »[1]. Mais ce serait à désespérer de l'érudition si de temps en temps quelqu'un de ces problèmes ne cédait aux efforts des chercheurs. Tour à tour Erler[2] et de Blasiis[3] par le rapprochement des données des différentes chroniques, Jarry[4] et Tropea[5] par la publication de lettres jusqu'alors inconnues ont rendu celui-ci moins ardu. Le temps nous paraît venu de lui consacrer une étude d'ensemble[6] où nous joindrons aux renseignements déjà acquis la con-

[1] *La France et le grand Schisme d'Occident*, t. II, p. 51.

[2] Dans son édition du *De Scismate* de Thierry de Nyem (Leipzig, 1890) p. 48, notes 2 et 3 de la p. 48.

[3] Voir, dans l'édition du *Chronicon Siculum* publiée par cet érudit (*Monumenti storici* de la *Società napoletana di Storia patria*, I. Cronache, Naples, 1887) les notes 1, 2 et 4 de la p. 45.

[4] *La mort de Jeanne II* (sic), *reine de Jérusalem et de Sicile, en 1382*, in *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. LV (1894), p. 236.

[5] *Due lettere inedite intorno alla morte della regina Giovanna Iª di Napoli*, in *Nuovo Archivio Veneto*, 1909, p. 475. On trouvera dans cet article un historique du problème.

[6] Madame Margarete Rothbarth a consacré à cette question, sous le titre « Todesart und Todesdatum Johannas », un court appendice de son *Urban VI und Neapel* (Abhandlungen zur Mittleren und Neuerengeschichte herausgegeben von Georg V. Below, Heinrich Finke, Friedrich Meinecke. Heft 49. Berlin und Leipzig, 1913. Pp. 93-97). Nous discuterons la thèse qui y est contenue, mais tout le travail souffre d'avoir été fait d'après les seuls documents publiés et sans aucune recherche dans les archives.

tribution de documents inédits que nous avons eu la bonne fortune de trouver ou plutôt de retrouver.

* * *

Les sources narratives ont été jusqu'à la publication de Jarry les seules où l'on pût puiser pour l'histoire de la mort de la reine Jeanne. Il est vrai qu'elles étaient nombreuses, car, l'événement ayant à la fois ému les imaginations et excité les curiosités, il est peu de chroniques de quelque étendue de la fin du XIV^e^ siècle et du XV^ème^ siècle qui ne lui consacrent une mention. On trouvera dans Erler une énumération des principales d'entre elles; nous n'en citerons ici que quatre dont nous ferons plus spécialement état comme contemporaines des faits que nous étudions : le *Chronicon siculum*, les *Giornali napoletani del duca di Monteleone* [1], le *De Scismate* de Thierry de Nyem et la *Vita prima Clementis VII* [2]. A l'avantage que nous venons de signaler elle joignent le mérite d'avoir été composées les deux premières dans le Royaume et sans doute à Naples même, les dernières dans l'entourage des papes rivaux Urbain VI et Clément VII. C'est donc l'écho de trois milieux très différents et bien informés qu'elles nous apportent.

Si intéressantes que soient ces chroniques, elles ne sont plus appelées à jouer, comme on le verra, qu'un rôle de contrôle et de complément dans la documentation de notre sujet depuis que l'on a sur la fin de Jeanne I^ère^ les versions officielles que les deux prétendants au trône de Naples, Charles de Duras et Louis d'Anjou, ont jugé bon de publier. La version de Charles de Duras nous est connue par la circulaire qu'il fit tenir, peu de temps après la mort de la reine, à un certain nombre de communautés et de seigneuries

[1] Ed. de N. F. Faraglia, dans la même collection que le *Chronicon Siculum* (Naples, 1895).

[2] *Vitae paparum Avenionensium*, éd. Mollat, t. I (Paris, 1916).

italiennes, peut-être à toutes. Une seule expédition de cette circulaire nous est parvenue sous sa forme originale : c'est celle qui fut envoyée à Francesco da Carrara, seigneur de Padoue [1] : mais les termes s'en retrouvent textuellement dans la lettre que les Florentins, au reçu de la nouvelle [1], écrivirent à Pietro Gambacorti, capitaine général de Pise, pour la lui transmettre [2] ; enfin le contenu, sinon les mots eux mêmes, s'en reconnait dans la réponse que les anciens de Lucques firent, le 17 août, au faire part de Charles de Duras, daté du 1er de ce mois [3]. Cette réponse a échappé à nos prédécesseurs, bien qu'elle eût été analysée dans l'inventaire de M. Fumi [4] ; nous la donnons en appendice [5].

Les lettres publiées par Jarry et par Tropea étaient assez précieuses pour que le dernier de ces éditeurs et M.me Rothbarth penchassent à en adopter les affirmations. Elles ne contenaient pourtant qu'une thèse. Nous avons retrouvé l'expression officielle de la thèse contraire, c'est à-dire la version présentée par Louis d'Anjou de la mort de sa mère adoptive, en deux documents qui se complètent parfaitement. Le premier est une lettre, datée du 18 septembre 1383, adressée par Louis à quelqu'un de ses fidèles [6] pour lui notifier son avènement au trône de Naples. Conservée dans les archives de Lucques [7], elle a été signalée dans l'inventaire de M. Fumi [8] mais n'a jamais été ni éditée ni même utilisée ; aussi

[1] Tropea, *loc. cit.*, pp. 479-480.

[2] Jarry, *loc. cit.*

[3] R. Archivio di Stato in Lucca, *Anziani al tempo della libertà*, n. 530, c. 177 v.

[4] *Regesti. II. Carteggio degli Anziani* (Lucca, 1903, in-4°), n. 960.

[5] Appendice n° I.

[6] « La lettera, dit M. Fumi, presenta tutta la forma di una circolare destinata alle dignità del regno. Questo esemplare certamente è quello capitato in mani degli ambasciatori di Lucca che si trovavano in Perugia nella metà di novembre 1383, come dalla loro lettera del 14 di quel mese ».

[7] *Anziani al tempo della libertà*, n. 439.

[8] N. 1102.

la donnons nous en appendice [1]. Le second de ces documents, que nous publions pareillement [2], est la lettre par laquelle la reine Marie, veuve de Louis d'Anjou, annonçant aux Marseillais, le 20 août 1385, le décès de son mari, retrace toute l'histoire de l'expédition de celui-ci en Italie. L'original en fut vu aux archives de Marseille, au XVII[ème] siècle, par l'historien de cette ville, Ruffi, qui l'analysa d'une façon suffisamment exacte [3]. Depuis, il disparut des cartons et échappa ainsi aux recherches de Noël Valois : celui-ci se borna à mentionner le récit de Ruffi d'une note assez rapide pour qu'aucun des érudits postérieurs ne songeat à consulter l'*Histoire de Marseille*. La pièce n'était d'ailleurs qu'égarée et l'actuel archiviste municipal, M. Isnard, eut tôt fait de la retrouver ; nous devons à sa grande obligeance d'en avoir eu connaissance et le prions ici à nouveau d'agréer nos remerciements.

Deux autres récits de la mort de la reine Jeanne provenant l'un de Clément VII, l'autre d'un partisan de Louis d'Anjou nous étaient signalés par l'inventaire de la série AA des archives marseillaises de M. Mabilly et par une note de Noël Valois. Malheureusement la bulle de Clément VII (Marseille AA. 65) par laquelle ce pape demande aux Marseillais de reconnaitre le jeune Louis III ne contient à propos de la fin de Jeanne que des exclamations, des dithyrambes, et aucun renseignement. Quant au manuscrit des archives de la Haute-Garonne que cite Noël Valois, d'après une communication, il ne fournit absolument aucun détail sur les événements dont nous nous occupons ; ce qu'en dit le savant auteur [4] est erroné, ainsi qu'a bien voulu nous l'apprendre l'archiviste de ce département.

[1] Appendice n° II.

[2] Appendice n° III.

[3] *Histoire de la ville de Marseille*, 2[e] éd., t. I (Marseille, 1696), p. 217.

[4] *Op. cit.*, p. 51. — Un de ses partisans, qui adressa vers la même époque un long mémoire au pape d'Avignon, affirme que la reine Jeanne fut étouffée après avoir subi la torture par la distension des membres (Arch. de la Haute-Garonne, F. 1, fol. 66) .

* * *

On sait comment s'ouvrit la tragédie qui devait coûter la liberté, puis la vie à Jeanne Ière. Déjà en butte à l'hostilité d'Urbain VI par suite de la faveur qu'elle avait montrée à Clément VII dès les débuts du Grand Schisme, cette reine s'attira, par l'adoption du duc d'Anjou Louis pour héritier, l'inimitié mortelle de son neveu Charles de Duras à qui elle avait paru jusque là réserver la couronne. Charles prit fait et cause pour Urbain VI, descendit de Hongrie, où il se trouvait alors, en Italie avec des troupes aguerries, alla recevoir à Rome, le 1er Juin 1381, l'investiture des royaumes de Jérusalem et de Sicile, repoussa, le 24 de ce mois, l'assaut que lui livra à Anagni le mari de la reine, Othon de Brunswick, passa la frontière et, le 16 Juillet, entra dans Naples dont les habitants, urbanistes déclarés, lui facilitèrent l'accès [1]. La souveraine, entourée, dit-on, de cinq cents partisans, parmi lesquels deux cardinaux, les grands officiers de la cour et les deux belles sœurs de Charles de Duras, Jeanne et Agnès, s'était enfermée dans le Château Neuf, qui était à la fois son palais et la plus puissante de ses forteresses, pour y attendre le secours qu'elle demanda en toute hâte à son mari et à ses sujets de Provence [2]. Charles de Duras, de

[1] La marche de Charles de Duras est excellemment résumée par Mlle Angela Valente dans son ouvrage consacré à la femme de ce prince (*Margherita di Durazzo*. Naples, 1909. P. 12, note 1). Il faut seulement compléter le récit qu'elle en fait, et par exemple en ce qui concerne la bataille d'Anagni, par les précieux renseignements contenus dans les lettres de Cristoforo da Piacenza, représentant de Mantoue auprès d'Urbain VI. (Arturo Segrè, *I dispacci di C. da P.*, 1373-1383, in *Archivio Storico Italiano*, 5e série, t. XLIV, 1909). Notons aussi que le *Journal* de Jean le Fèvre, chancelier de Louis d'Anjou, est d'accord avec les auteurs italiens pour fixer la date de l'entrée de Charles à Naples au 16 juillet (éd. Moranvillé, p. 8).

[2] Un rapport de Nicola Fiesco au comte de Savoie (*Arch. stor. ital.*, 1ère série, t. XIII, p. 112 et Camera, *Elucubrazioni storico-diplomatiche*

son coté, commença immédiatement [illegible] sur terre et sur mer. Le siège du château, qui fut tout de suite poussé très activement tant il avait besoin d'emporter la place avant que les troupes d'Othon, occupées à ravager les environs de la capitale, n'eussent tenté quelque effort suprême, avant surtout que les forces provençales ne fussent venues les grossir. Trois balistes bombardèrent le château de quartiers de roche et y jetèrent des immondices et des cadavres en putréfaction. Des travailleurs sapèrent les fondations des tours. Bientot

interna al regno di Giacomo I, Salerne, 1889, p. 295 parle d'une lettre que la reine assiégée aurait écrite à son mari pour l'appeler à l'aide. — Le 18 juillet, l'un des assiégés, le comte chambrier Giacomo Arcucci da Capri dépecha, par l'intermédiaire du patron d'une galère catalane, une demande de secours aux Marseillais. On trouvera cette lettre dans N. Valois, *op. cit.*, t. II, p. 10; mais l'intérêt vraiment émouvant de ce document nous pousse à le publier à nouveau, d'après l'original (Arch. de Marseille BB 28, fol. 55 v°): « Nobilibus et prudentibus viris Communitatis civitatis Massilie honorabilibus amicis suis magnus camerarius regni Sicilie. Nobiles et prudentes viri et honorabiles amici, brevitate temporis non possumus lacius vobis scribere quia Perrus Catanii, patronus, lator presencium, vos apercius informabit quia domina regina, communis domina, est acriter obsessa in Castro Novo Neapolis per Carolum de Duracio, dato sibi aditu et introitu Neapolis per Neapolitanos, licet dominus Otto, vir domine, sit in campis cum octigentis (*sic*) lanceis. Itaque si vos succurretis sibi cum galeis, domina poterit recuperare Neapolim. Propterea rogamus vos multum quod, pro fidelitate vestra, succurratis sibi in isto articulo necessitatis tanquam domine naturali. Scriptum festinanter in Castro Novo civitatis Neapolis, die XVIII^e^ julii, IIII^e^ indictionis. Post scriptum: domina habet castra et fortillicia civitatis Neapolis. Scriptum ut supra ». Cette lettre fut communiquée le 1^er^ août au Conseil de Marseille qui nomma une commission pour pourvoir à toutes les mesures utiles et fit prévenir le sénéchal de Provence. — Par contre la lettre de Jeanne à Rinaldo Orsini qui fait l'objet de l'article de M. Egidi sur la *Scrittura segreta di Giovanna I^a^ di Napoli* (*Arch. stor. prov. Napoletane*, t. XXXI, 1906, p. 360) est du 7 août 1380 et ne se rapporte pas au siège du Château Neuf comme le dit M. A. Segrè, *op. cit.*, p. 305, note 1.

[1] Dès le 18 juillet, Giacomo da Capri écrivait: « domina regina est acriter obsessa in Castro Novo Neapolis » et, le lendemain, Charles de Duras dans une lettre aux habitants de Chieti: « Civitatem tenemus potenter, Castrum novum in maxima obsidione tenentes ubi deget Johanna (Camera, *op. cit.*, p. 294).

la famine s'ajouta aux dangers du siège [1]. Des pourparlers eurent lieu à l'hôpital royal de l'Incoronata, le 20 août, entre Charles de Duras et un parlementaire du Château Neuf, Ugo di Sanseverino. Soit que la reine eût refusé de se rendre, ainsi que l'assure Coluccio Salutati, soit que ces entretiens eussent eu comme résultat, selon la version des *Giornali Napoletani*, la promesse faite par Jeanne qu'elle se rendrait le 25 si aucun événement ne se produisait d'ici là, la forteresse tenait encore lorsque, le 24, Othon de Brunswick, parti de Capoue, s'introduisit dans le Château Saint Elme, qui dominait Naples et que les partisans de la reine avaient conservé. Le lendemain [2] il en descendit pour livrer bataille, fut mis en déroute et fait prisonnier. Bien que le Château Saint Elme et le Château Capouan fussent encore au pouvoir des siens, Jeanne, désespérant des secours de Provence, ne crut plus pouvoir résister dans le Château Neuf qui, d'ailleurs, était miné. Elle envoya donc à nouveau Ugo di Sanseverino auprès de Charles de Duras, puis eut elle même avec celui-ci, le 26 août, dans les jardins du Château, un entretien qui dura jusqu'à la nuit. Charles savait être séducteur : il usa de son charme, prodigua à la souveraine protestations de res-

[1] On trouvera un récit très vivant de ce siège dans l'ouvrage de G. de Blasiis intitulé *Le Case dei Principi Angioini* (in *Racconti di storia napoletana*. Naples, 1908. PP. 291-293). Aux chroniques utilisées par cet auteur il faut ajouter les renseignements donnés par la bulle d'excommunication de Charles de Duras par Clément VII (A. Valente, *op. cit.*, p. 171) et par la lettre que Coluccio Salutati envoya à Charles pour le féliciter de ses succès (*Epistolario di C. S.*, publié par Novati, t. II. Rome. 1893. pp. 17-18). La bulle de Clément VII parle du bombardement du château avec des immondices et des restes humains; le *Cosmodromium* de Gobelinus Persona donne les mêmes renseignements, en les délayant. Cf. aussi les *Diarii Neapolitani cujusdam fragmenta* publiés dans l'*Arch. stor. prov. Nap.*, t. VI, p. 335.

[2] Ces dates des 24-25 août pour l'arrivée d'Othon et la bataille sont données par les *Giornali del duca di Monteleone*, Coluccio Salutati et les *Diarii Neapolitani cujusdam fragmenta*. Cristoforo da Piacenza indique les 25-26 août.

pert et promesses[1]. Une convention écrite fut établie[2], paraît-il, à la suite de laquelle Jeanne, rentrant dans son château, y arbora, en signe de capitulation, la bannière de son vainqueur, tandis que celui-ci retournait au palais du grand sénéchal où il avait établi ses quartiers[3].

[1] Voir dans l'*Historia Aquilana* SS. *RR. Ital.* t. XVI, col. 855-856 le discours qu'Antonio di Buccio prête à la reine.

[2] Cf. la lettre de la reine Marie : « ... ipsam reginam blandis et subdolis verbis, multis factis promissionibus, eciam in scriptis redactis et firmatis, ad se reddendum induxit ».

[3] Aux chroniques dont s'est servi De Blasiis pour le récit de ces événements on peut ajouter les informations d'origine génoise qui furent transmises au Conseil de Marseille dans sa séance du 1[illegible] septembre 1381, de la part du Sénéchal de Provence. Noël Valois y fait une courte allusion (t. II, p. 11). Voici en son entier le passage du Registre des délibérations qui s'y rapporte (Arch. de Marseille, BB 28, fol. 61) : « Dictus dominus Honoratus [de Berra, magister rationalis], in dicto consilio ex parte dicti domini senescalli exposuit referendo quod dictus dominus senescallus, dum esset in Nicia, die dominica proximo preterita, et se disponeret ad recessum apud Neapolim cum omnibus galeis armatis pro domine nostre regine presidio et succursu habuit quatuor aut quinque litteras de civitate Janue et aliunde sibi et certis reginalibus fidelibus specialiter destinatas continentes quod dominus dux Brususiensis, domine regine maritus inclitus, ad tractatum nepharium, prevaricatum et falsum civium Neapolitanorum, reginalium rebellium, die XXIIII augusti cum sua gente armigera intravit civitatem Neapolis. In cujus ingressu captus de persona proditionaliter extitit et demum in diversis sue persone partibus vulneratus ad mortem et ibi devictus absolute cum suis, ubi multi gladio perierunt. Deinde dicta nostra regina post dictum conflictum modo premisso habitum utpote territa et afflicta nimio pre dolore, apertis portis Castri Novi de Neapoli ubi tunc residebat cum suis fidelibus se reddidit in potestate domini Karoli de Duracio, sui rebellis, absque alia resistencia aliquali ». Il y a une légère discordance, pour les dates, entre ce texte et les chroniques dont nous avons suivi la chronologie. Encore pourrait on la faire disparaître en interprétant les mots « intravit civitatem Neapolis » comme désignant l'entrée d'Othon dans le Château Saint Elme et en remarquant que rien, dans ce document ne s'oppose à la division, faite par des récits plus explicites, de l'opération en deux journées.

* * *

Sans doute Charles de Duras avait il juré de traiter Jeanne en souveraine, peut-être même de lui laisser faire demeure au Château Neuf. Une semaine ne s'était cependant pas écoulée depuis le 26 août que, le 2 septembre, il la fit conduire prisonnière au Château de l'Œuf et s'installa à sa place dans le palais [1]. A en croire les *Giornali del Duca di Monteleone* il aurait eu de fortes raisons d'agir ainsi, car la veille même de ce transfert, le 1er septembre, dix galères provençales, portant entre autres seigneurs le comte de Caserte, auraient apparu en vue de Naples [2]. Il est naturel que, séduits par ce qu'il y avait de tragique dans cette arrivée des secours quelques jours à peine après la reddition, la plupart des auteurs aient accepté cette date [3]. Elle est malheureusement inexacte. En effet, le 12 septembre, le comte de Caserte était encore en Provence [4]; et quant à la flotte, le sénéchal de Provence prenait ses dispositions pour la faire partir lorsqu'il apprit à Nice, le 8 septembre, la catastrophe de Naples [5]. Il nous faut donc accepter de préférence pour la date de la première ap-

[1] *Chronicon Siculum*, p. 39: « Anno Domini M.CCC.LXXXI, die II septembris, V. ind., domina regina Johanna exivit de Castro Novo et portata fuit captiva sub bona custodia ad Castrum Ovi et idem vero rex Carolus intravit ad dormiendum in Castro Novo ».

[2] P. 20: « Lo primo de settembre de la 5e ind. in Napole vennero dece galee de Provenzani in soccorso della regina et all'hora la trovaro in presone, et per questo non fo niente loro venuta, e sopra queste galee veneo lo conte de Caserta et Angeluzzo de Sarno ».

[3] Déjà au XVème siècle, Buonincontro écrivait dans ses Annales: « Comes Casertae, qui reginae partium erat, kalendis septembris ex Provincia cum decem triremibus venit, reginae subventurus, quarto post die quo Johanna sese Carolo dederat ». (*SS. RR. Ital.*, XVI, col. 42).

[4] Arch. Vaticanes, *Introitus et Exitus*, vol. 354, fol. 129.

[5] Voir supra, p. 50, note 3.

parition des galères provençales sur la côte napolitaine celle du 22 septembre que donne le *Chronicon Siculum* [1] et le transfert de la reine au Château de l'Œuf cesse d'être en corrélation avec cet événement.

Charles de Duras avait pris la précaution de séparer Jeanne d'Othon de Brunswick, qui fut emprisonné au Château Neuf ainsi que le grand chancelier Nicolas Spinelli da Giovinazzo. Au château de l'Œuf, où se trouvait également détenu le comte chambrier Giacomo da Capri [2], la souveraine n'aurait eu, à en croire la lettre de la reine Marie, que la compagnie et les bons offices de quelques suivantes et de quelques serviteurs; dès ce moment elle aurait été durement traitée [3]. Peut-être y eut-il à son égard une recrudescence de sévérité après le parlement qui se tint à Naples au début de

[1] P. 40: « Eodem anno et eodem mense, die XXII ejusdem, V galee Provincialium et una Catalanorum cum multis nobilibus baronibus Provincialibus intraverunt portu (*sic*) Neapolis et cum fuerunt in Castro Novo (*sic*, ubi erat captiva domina regina Johanna elevaverant lausum sub nomine dicte regine et illo die ceperunt golectam Castrimaris ». Après avoir dévasté les côtes napolitaines, ces galères en vinrent à un accord avec le nouveau roi. Antonio di Buccio, *Hist. Aquil.*, col. 845: « El re Carlo poco se ne dilo curone | che avea presa onne signoria | E colli patroni delle galee favellone ». Cet accord eut lieu sans doute vers le milieu du mois d'octobre car la lettre de Cristoforo da Piacenza du 24 de ce mois, envoyée de Rome, en parle comme en train d'être conclu. Aucun document contemporain ne dit que les patrons de ces galères aient vu la reine captive ni qu'ils aient été exhortés par elle à la venger, ainsi que le raconte Tristano Caracciolo (*Vita Joannae Iae*).

[2] Cristoforo da Piacenza écrit, le 8 décembre: « In factis autem domine illius scelerate mulieris antique sic loquor quod est in Castro Ovi una cum Jacobo de Capua... Dominus Octo, dux Brondvicensis, est in Castro Novo, ubi rex residet ad presens, et dominus Nicolaus de Neapoli ». Cf. aussi les *Diurni neapolitani fragmenta*, p. 335: « Et sic dicta domina restituit castrum et data carceri in Castro Ovi cum domino Jacobo de Capua (*sic*), comite de Asperch et certis aliis » et le *Chronicon Siculum*, p. 40: « Eodem die VIII septembris ejusdem ind. dominus Otto de Derroia (*sic*) portatus fuit captivus in Castro Novo ».

[3] « Ipsam in Castro suo Ovi duris et inhumanis carceribus cum modica familia miserabiliter tenuit carceratam ».

novembre et où l'on s'occupa de son sort [1]. En tout cas au moins dès la fin de novembre elle était fort étroitement surveillée et personne ne pouvait lui parler sans autorisation [2]. Une phrase de Cristoforo da Piacenza qui fait allusion à de prétendus aveux [3] permettrait même de supposer qu'on ne laissait pas la malheureuse en repos et qu'on essayait de lui extorquer des déclarations compromettantes ; mais peut-être n'y a-t-il là que fantaisies d'un esprit sans grande élévation intellectuelle [4] ni morale.

Si bien gardée qu'elle fût au Château de l'Œuf, Jeanne ne l'était, paraît-il, pas encore assez. On découvrit au mois de décembre un complot tramé par un de ses partisans, le propre beau-frère de Charles de Duras, Charles d'Artois. Celui-ci, fait prisonnier avec Othon de Brunswick, avait prêté hommage à son vainqueur et avait été mis en liberté. Une fois maître de ses mouvements, il forma le plan de faire assassiner Charles de Duras

[1] Cristoforo da Piacenza, annonçant, le 24 octobre, le prochain parlement, écrivait : « Ibi tratabitur inter alia, uti potui sentire, de quiete patrie et quid debebit esse de fatis dictorum domini Octonis et Johanne ». Sur ce parlement voir le *Chronicon Siculum*, pp. 41-42.

[2] Cristoforo da Piacenza, lettre du 8 décembre : « ... et ibi custodiuntur (*regina et Jacobus de Capro*) tamquam oculi pupilla ad instanciam regis et nullus cum eis loqui audet, nisi de licentia ».

[3] « Nam, si vellem scribere omnia que sponte confessa fuit tam de interfectione virorum suorum (*sic*) quam de aliis criminibus occultis et de scismate per ipsam posito in ecclesia Dei, unus quaternus papiri non sufficeret ».

[4] On verra dans la même lettre comment l'informateur mantouan accueillait sans sourciller les racontars d'après lesquelles la défaite d'Othon de Brunswick aurait été dûe à un prodige. Les soldats du mari de la reine avaient été empêchés par une force surnaturelle de monter à cheval, de tirer leur épée, etc. Ce récit avait été fait à Cristoforo par l'un des soldats d'Othon. Il est vrai que ces rêveries, dont on trouve un écho dans les chroniques de Thierry de Niem et de Froissart, semblent avoir eu quelque crédit jusque chez Louis d'Anjou. Celui-ci fit mettre à mort, à la fin de l'année 1382, un héraut de Charles de Duras, Garillo Caracciolo, aux sorcelleries duquel on attribuait la défaite d'Othon de Brunswick (cf. N. Valois, t. II, p. 56).

aux bains de Pouzzoles et écrivit au duc d'Anjou de hâter son arrivée. Sa lettre fut interceptée ; il fut arrêté et rejeté en prison [1]. La reine avait-elle eu quelque part dans cette conspiration ? Elle fut traitée comme s'il en était ainsi. Dans les derniers jours de décembre elle fut tirée du Château de l'Œuf et amenée, par le temps le plus rigoureux, avec les quelques personnes qui lui servaient de suite, dans la forteresse de Nocera [2]. Dès ce moment son sort devient pour nous très obscur ; il ne l'était pas moins pour les contemporains. Si Cristoforo da Piacenza était exactement au fait de la signification de ce transfert il n'en était pas ainsi d'autres informateurs ordinairement fort bien renseignés. Une lettre de Florence, datée du 6 avril et qui fut communiquée aux Marseillais par le duc d'Anjou, laisse entendre que Jeanne, conduite à Nocera et placée sous bonne garde, avait cependant trouvé moyen, grâce au comte de Sanseverino, d'échapper à son ennemi, soit qu'elle eût réduit le château de Nocera en sa domination soit qu'elle eût pu se réfugier en lieu sûr [3]. Il n'en était malheureusement pas

[1] Nous tirons tous ces renseignements d'une lettre de Cristoforo da Piacenza, datée du 4 janvier 1382.

[2] Ce transfert nous est connu par la lettre de la reine Marie celle de Cristoforo da Piacenza, du 4 janvier 1382, et le *Chronicon Siculum* : 1° « Deinde cum magno intemperie temporis ad castrum Nucerie captivam duci fecit invitam, manibus injectis in eam per aliquos ex proditoribus suis : » 2° « Post que omnia idem rex prefatus dominam Johannam removeri fecit de Castro Ovi ubi erat et duci ad quemdam locum nuncupatum Nucera Sarracenorum ibique incarcerata est : » 3° « Anno Domini MCCCLXXXIII (*sic*) die XXVIII mensis januarii dominam reginam fecit rex portari captivam in castro Nucerie cum magna gente armigera, et Jacobus de Capua cum uxore et filiis portati fuerunt captivi in dicto castro cum ea ». La date donnée par le *Chronicon Siculum* est fausse, l'événement ayant eu lieu avant le 4 janvier 1382.

[3] Arch. de Marseille, BB 29, fol. 139 verso et N. Valois, *op. cit.*, t. II, p. 50, note 2. « Noveritis quod, prout alias scripsi vobis, domina fuit missa per dominum K. de Castro Ovi ad Castrum Nucherii, quod dictus dominus Karolus dederat domino Joannoto, et ibi ipsam fecit poni in bona custodia et, secundum quod audivi scriptum per amicum meum, licet non bene certu-

ainsi et, au moment où cette lettre quittait Florence, l'infortunée souveraine avait été extraite du château de Nocera et enfermée dans une des forteresses que les Duras possédaient dans la Basilicate, le château de Muro. Le *Chronicon Siculum* fixe ce nouveau transfert au 28 mars 1382 [1], date qui convient assez à ce que dit la lettre de la reine Marie du temps hivernal et des grandes pluies par lesquels la prisonnière dut voyager [2].

Sis en plein cœur des Apennins napolitains, Muro « s'étage en amphithéâtre de la base à la cime d'une montagne assez élevée qui s'adosse au massif couvert de forêts et de pâturages que couronnent les cimes du Pisterola et du Paratello garnies de neige jusqu'à l'entrée de l'été. Tout en haut de la ville les ruines d'un château du Moyen Age dominent un profond précipice sur lequel est jeté un pont du XII[e] siècle qui a résisté aux divers cataclysmes » [3].

ficet ad domina, cum Dei adjutorio, est extra castrum et in loco securo aut habet castrum Nucherie in potestate sua, quod, ut refert dictus meus amicus, ipsa fecit cum auxilio comitis Sancti Severini ». Il y a peut-être quelque chose de vrai dans cette fausse nouvelle; il est possible par exemple qu'un complot ait été formé par Ugo di Sanseverino pour libérer la reine et que ce projet, découvert, ait été la cause du transfert de Jeanne de Nocera à Muro. Il faut d'autre part rapprocher de cette lettre du 6 avril la mention suivante consignée à la date du 1[er] avril dans le *Journal* de Jean le Fèvre (p. 28): « Ce jour vint l'arcevesque de Benevent et II aultres qui venoient de Fondes et disoient nouvelles de la Royne, desquelles monseigneur le duc faisoit grant feste, ce me samble a petite cause ».

[1] P. 45: « Anno Domini MCCLXXXII, die sabbati XXVIII marcii, V ind., dominus rex Karolus misit captivam dominam reginam Johannam et dominum Ottonem de Brosoie (*sic*) virum suum, dominam reginam ad castrum Muri et dominum Odonem ad castrum Sancti Felis de provincia Basilicate, et associavit eos dominus Karolus de Montealto, regni magister justiciarius, cum magna gente armigera ».

[2] « Demum cum multis pluviis et ineptitudine temporis, tempore hiemali, ad castrum Muri crudelius duci fecit ».

[3] Vivien de Saint Martin, *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle*.

C'est dans ce château que fut enfermée la reine. Charles de Duras y envoya, postérieurement à l'arrivée de celle-ci, semble-t-il, le geôlier qui devait la garder [1].

Le nom même de l'homme choisi par Charles rend suspecte la mission dont il avait été chargé. Palamede Buzzuto [2] appartenait à une des grandes familles napolitaines qui avaient pris le plus violemment parti contre Jeanne. Le personnage le plus marquant de cette maison [3], Ludovico, était dans les ordres. Dès les premiers moments du Grand Schisme il se déchaina contre Clément VII. Lorsque ce pontife vint à Naples, Ludovico Buzzuto souleva le peuple contre lui et mena le sac de l'hôtel de l'archevêque Clémentin Bertrand de Rodez [4]. Nommé à la place de celui-ci par Urbain VI, il fut à son tour inquiété par la reine Jeanne qui fit jeter bas les immeubles qu'il possédait tant à Casasana qu'à Naples et l'incarcéra [5]. La victoire de Charles de Duras le vengea ; ce fut lui qui parla au nom du clergé dans le parlement réuni à Naples le 5 novembre 1381 pour y régler les questions pendantes, en particulier le sort de la reine [6]. On imagine quelles durent être ses suggestions à l'égard de la princesse schismatique qui l'avait persécuté. Plusieurs autres membres de la famille Buzzuto [7] se trouvent parmi les partisans de Charles de Duras mais Palamede avait un titre tout particulier à la reconnaissance et à la confiance du nouveau roi : c'est lui qui,

[1] Cf. la lettre de la reine Marie : « Et postmodum, Palamudesio Buzuto ministro nequicie illuc destinato... ».

[2] Nous ne connaissons le nom du geôlier de Jeanne que par la lettre de la reine Marie, mais il n'y a aucune raison de mettre en doute ce renseignement.

[3] L'une des femmes de cette maison, Cecca Buzzuta, aurait une place à côté de la reine Jeanne et sous un nom mythologique dans la *Teseide* de Boccace. Cf. Camera, *Elucubrazioni*, p. 301, note 3.

[4] *Chronicon Siculum*, p. 36.

[5] *Ib.*, p. 37.

[6] *Ib.*, pp. 42-43.

[7] Giannello, Marino, Pietro, Triglione. Cf. *Giornale*, pp. 26-27.

le 16 juillet 1381, ayant pénétré le premier dans Naples, avait déterminé le soulèvement des Napolitains et ouvert à son maître la porte du Marché par où celui-ci était entré [1].

Muro fut la Conciergerie de la reine Jeanne comme Nocera avait été sa Tour du Temple. Elle avait encore autour d'elle des suivantes et des serviteurs. Son geôlier les renvoya captifs à Naples [2], lui laissant comme toute compagnie une de ses dames provençales et trois esclaves tartares, un homme et deux femmes. De ses Etats, de ses trésors, il restait encore à Jeanne quelques bagues : un jour Palamede les lui arracha des doigts. Et la reine de Sicile manqua parfois de la nourriture grossière qu'on lui accordait [3].

Puis vint la fin. Ici il faut nous arrêter pour traiter les deux problèmes qui se posent au sujet de la date exacte et de la nature de cette mort [4].

[1] *Ib.*, p. 18.

[2] Peut-être est-ce par eux qu'un informateur du duc d'Anjou, qui n'avait quitté le Royaume que le 23 mai, avait eu de la captive les quelques nouvelles auxquelles fait allusion une lettre de Louis aux Marseillais, du 8 juin 1382 : « nobis retulit... quod domina regina, mater nostra reverenda, nostrum senciens adventum et succursum, adeo quod credi non posset existit consolata... » (*Arch. de Marseille*, N. Valois, t. II, p. 50).

[3] Voir la lettre de la reine Marie.

[4] Le lieu où mourut la reine n'est pas douteux. Les indications données à ce sujet par la lettre de la reine Marie sont confirmées par les chroniques (*Chronicon Siculum*, *Cronica di Napoli* di Notargiacomo, *Vita Johannae Ire* et *Genealogiae Caroli Ier* de Tristano Caracciolo) et par une bulle, rapportée dans Ughelli, *Italia sacra*, t. VI, col. 1037, aux termes de laquelle Clément VII transfère à Polsino le siège épiscopal de Muro, cette dernière ville lui ayant toujours été hostile et ayant été le théâtre de l'assassinat de Jeanne. Il n'y a pas à tenir compte des indications discordantes des *Giornali del Duca di Mandanne*, suivis par Nicola di Borbona, selon lesquels la reine serait morte à Naples, ni des textes postérieurs (Annales de Buonincontro et de Ludovico di Raimo) qui la font mourir « in arce S. Felicis (ou S. Felis) agri Consani ».

*
* *

Les données des chroniques sont, en ce qui concerne la date du décès de la reine Jeanne, contradictoires : les *Giornali del Duca di Monteleone*, par exemple, placent cet événement au 12 mai [1] et le *Chronicon Siculum* au 12 juillet [2]. Il n'y a rien à prendre à ce propos dans les lettres de la reine Marie et de Louis d'Anjou : celui-ci se contente de dire que sa mère adoptive était morte avant qu'il n'arrivât dans le royaume. La version de Charles de Duras contient par contre à ce sujet des précisions qu'il faut certainement accepter. Les deux expressions les plus complètes que nous en ayons, la circulaire adressée à Francesco da Carrara et la lettre des Florentins à Pietro Gambacorti fixent le décès de Jeanne au 27 juillet. On comprend mal le motif qui aurait poussé Charles de Duras à répandre sur ce point une indication fausse. D'autre part cette date concorde à la fois avec la mention rapportée par le *Chronicon Siculum* au 31 juillet des obsèques de la souveraine et avec le fait que c'est dans la première quinzaine d'août que la triste nouvelle fut connue en Italie [3]. Nous pensons donc avec Tropea et M^lle^ Rothbarth

[1] P. 23 : « Anno Domini 1382, 12 maii, 5 inditione venne morta la regina Gioanna in Napole ».

[2] P. 45 : « que domina regina asseritur fuisse mortua in carcere dicti castri Muri XII julii ejusdem anni, ejusdem ind. ».

[3] La mort de la souveraine n'était pas encore connue à Milan le 4 août au moment où Barnabo Visconti écrivait à Louis de Gonzague que le seul but de guerre de Louis d'Anjou était la délivrance de Jeanne (Osio, *Documenti diplomatici tratti dagli Archivi milanesi*, I, I, Milan, 1864, p. 228). C'est entre le 6 et le 8 août que les ambassadeurs de Pise rencontrant le duc d'Anjou à Bologne, lui présentèrent leurs condoléances pour la mort de sa mère adoptive, « si dolsero al ducha del danno di madà la reina Giovanna » (Lucca, R. Archivio di Lucca, *Regesti*, parte II, n. 1058). Le 8 août le sénat de Venise chargea son ambassadeur auprès de Louis d'Anjou de lui exprimer la profonde douleur causée à la Seigneurie par la mort inopinée de la reine Jeanne (Perret, *Histoire des relations de*

que Jeanne de Naples mourut le 27 juillet 1382. Mais nous nous séparons complètement d'eux en ce qui concerne les circonstances de cette mort.

« Jeanne, disent les lettres provenant directement ou indirectement de Charles de Duras, est morte de maladie après avoir abjuré le schisme et avoir reçu les derniers sacrements »[1]. Un peu ébloui par ce que cette version avait d'imprévu, M. Tropea affirme qu'il n'a aucune raison de ne pas l'accepter. Mais les documents nouveaux que nous apportons au début font entendre une déclaration aussi catégorique et diamétralement opposée : Jeanne a été assassinée sur l'ordre du duc de Duras, et dans telles circonstances précises. Disons tout net que l'affirmation de Charles de Duras, à elle seule, ne prouve rien car, auteur de la mort de sa tante, il n'allait pas s'en accuser, et que celle de Louis d'Anjou n'est, par elle même, pas plus décisive : la reine prisonnière fût elle morte de

la France avec l'Italie du XIII^e s. à l'avènement de Charles VIII. Tome I, 1896, p. 44). Enfin le *Diario d'Anonimo fiorentino* (*Documenti di storia italiana*. Florence, 1876, I, 441) fixe au 15 août la date à laquelle se répandit dans la ville la nouvelle annoncée par Charles de Duras : « Oggi, a dì XV d'agosto 1382 venonno in Firenze novelle da Napoli, come la reina Giovanna era passata di questa vita, con buon conoscimento, e come il re Carlo gli aveva fatto grande onore al suo corpo ». La lettre très intéressante en ce qui concerne la rivalité de Charles de Duras et de Louis d'Anjou qu'Henri Verwer et Thierry Faber d'Ehenheim, écrivirent de Rome aux autorités de Strasbourg, le 11 octobre 1382 (*Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, T. VI, 1899, P. 635) ne contient pas de précisions utiles au sujet de la date de la mort de Jeanne : « Hertzog Otte von Brunswich ist tot und sext man nut ob er rechtes odet unrechtes todes sige, und die Kunigin ist lange tot ».

[1] Quodam gravi morbo depressa, infirmitatis sue lectum pluribus diebus incoluit ac, ex divine inspiratione gracie, mentalibus oculis ad lucem veritatis apertis ad cor suum reversa cognoscensque se falsis scismaticorum suggestionibus fuisse delusam, assumpsit penitudinis spiritum verumque pastorem ecclesie dominum nostrum Urbanum papam VI^m^ ore et corde in confessione et contrictione professa extitit. Et, receptis per eam sacrosanctis sacramentis ecclesiasticis, die XXVII julii nuper elapsi, sicut Domino placuit, ab hac vita decessit ».

maladie qu'il aurait eu intérêt à rendre son adversaire responsable de cette fin et à accréditer le bruit d'un meurtre.

Ce n'est pas cependant qu'il faille rejeter définitivement l'une et l'autre version : l'une d'elles est vraie mais chacune d'elles est incapable à établir qu'elle est la vraie. Et c'est ici que nous sommes obligés de revenir aux chroniques. Pour départager les thèses contraires de parties intéressées, il nous faut d'abord nous enquérir de ce que les contemporains ont su ou cru de l'événement.

Or c'est un fait depuis longtemps reconnu que presque tous les documents narratifs attribuent à la violence la mort de la reine et cela quelque soit le parti dont ils sont l'expression. Ne voit-on pas par exemple s'accorder en cela le *De Scismate* [1] de l'Urbaniste Thierry de Nyem et l'Avignonnaise *Vita prima Clementis septimi* [2] ? L'effet de cette quasi-unanimité n'est guère atténué par les quelques exceptions que l'on peut signaler. On tire argument de ce que les *Giornali del Duca di Monteleone* et le *Chronicon Siculum* ne parlent pas de meurtre [3]. Mais n'est-il pas beaucoup plus étonnant que ces chroniques, rédigées par des contemporains, sans doute à Naples, c'est à dire dans un milieu favorable à Charles de Duras et dans le lieu même où, sous la pression de l'autorité, la version de la mort naturelle devait être la plus répandue, n'est-il pas étonnant, disons-nous, que ces chroniques, ne fassent aucune allusion à cette version et se bornent à constater le fait dans des termes

[1] P. 48 : « Quam captivam et diligenter custoditam ad quoddam castrum in Apruccio destinavit (Karolus), in cujus quidem castri capella, cum quadam die oraret, ut fertur, sedens ante altare genuflexa, de mandato ipsius Karoli per quatuor satellites Ungaros fuerat strangulata ».

[2] P. 487 : « Dicto etiam durante tempore, prefata Johana regina immaniter fertur interempta fuisse per ministros dicti Karoli, eo sic fieri ordinante. Modus autem interemptionis sue varie extitit et est narratus. Nam aliqui dixerunt ipsam strangulatam, aliqui sub una culcitra suppositam ligatamque manibus et pedibus suffocatam extitisse ».

[3] Voir p. 58, notes 1 et 2.

dont la brieveté peut donner à penser? Et voici le seul contemporain qui prenne la défense de Charles de Duras contre l'accusation d'assassinat: Donato degli Albinzani, l'ami de Coluccio Salutati et, comme lui, l'un de ces humanistes admirateurs du lettré et bien disant Charles de la Paix. Il commence par affirmer [1] que la version de la mort naturelle est la plus vraisemblable et la plus répandue; pourtant certains ont parlé de suicide et d'autres d'un meurtre exécuté à l'insu de Duras. Il ne s'inscrit véritablement en faux que contre les accusations dont celui ci était l'objet et cela avec une violence qui rend son témoignage suspect et à l'aide d'un argument dont l'efficacité est plus que douteuse. « D'autres, dit-il, poursuivant le roi lui-même de leurs aboiements, comme c'est l'habitude des méchants, ont osé dire que la reine avait été empoisonnée: cela paraîtra une absurdité pure si l'on pense au caractère du roi et à la mansuétude dont il fit preuve envers tous ses ennemis vaincus ». Belle mansuétude en effet, qui détermina Charles à faire crever les yeux à Balthasar de Brunswick, pour s'être évadé, à jeter en prison, sans jamais plus les rendre à la liberté, la femme et les enfants du comte chambrier de Jeanne, Giacomo da Capri, à incarcérer sa propre belle sœur, Jeanne de Duras, qui mourut captive! Loin de contredire le témoignage des sources narratives, ce que nous savons du caractère de Charles de Duras ne peut que le confirmer.

[1] Dans son adaptation du *De Casibus malieribus* de Boccace. Voici le passage, tel que le rapporte l'édition G. Manzoni (Bologne, 1881) aux pages 394-395: « Alcuni dicono (e questa è più famosa opinione, ed è tenuta vera) che ella morì naturalmente come la maggior parte degli uomini, essendo costretta da infermità, o forse perchè l'indegna e non meritata sua infelice sorte la menasse al fine quasi come sdegnosa di vivere. Altri, sparlando (le texte latin dit: oblatrantes) contro il re, come è usanza de' rei, hanno ardito dire che fu avvelenata, la quale opinione deve parere vana e falsa, s'io guardo alla mansuetudine e alla benignità di quel re contro tutti i vinti da lui. Alcuni altri, tratti dal diletto di fare il peccato più aspro, non hanno temuto mormorare che lei fu strangolata con un laccio, benchè forse senza coscienza del re, e, al postutto, non sapendone egli alcuna cosa ».

Un homme qui connaissait le nouveau roi et qui était de son parti jusqu'à accabler d'outrages Jeanne vaincue, Cristoforo da Piacenza, écrivait de Rome, le 4 janvier, après la découverte du complot de Robert d'Artois et le transfert de la reine à Nocera : « Avec qu'on dit, elle ne vivra pas longtemps. Ut fertur, modici erunt dies sui[1] ». La prophétie ne tarda pas à se réaliser.

La connaissance des conjonctures au milieu desquelles mourut Jeanne de Naples doit enfin nous pousser dans le même sens que celle des témoignages de l'opinion publique contemporaine et du caractère de Charles de Duras. Celui-ci avait besoin que la vieille reine fût morte lorsque son rival Louis d'Anjou pénétrerait dans le royaume et Louis ne s'y est pas trompé : « Il la fit assassiner, dit il dans sa lettre, lorsqu'il eût appris notre arrivée, croyant que cette mort inclinerait les sujets du royaume et de la Provence à lui obéir ». Le synchronisme est exact car Jeanne mourut au moment où son fils adoptif, quittant les états du Comte Vert où il avait longuement séjourné, entrait en Lombardie et d'autre part le raisonnement prêté à Charles de Duras est parfaitement justifié. Tant que la vieille reine vivait, Charles n'était qu'un rebelle et un usurpateur, et Louis le défenseur de la souveraine. Une fois Jeanne morte, Charles redevenait le plus proche parent de la défunte, son héritier naturel, celui qu'elle avait d'abord désigné pour le trône ; et Louis n'était plus qu'un étranger coureur de testaments, choisi dans un moment d'égarement et sous la pression de l'antipape. Charles gagnait autant à la mort de la reine que Louis y perdait. De là l'empressement du premier à communiquer *urbi et orbi* le décès de sa tante ; de là la significative précaution qu'il prend d'exposer, plusieurs jours durant, le corps de la défunte afin qu'il n'y eût pas de doute, que tous les intéressés, c'est à dire tous les Napolitains et par eux tous

[1] D'après M. Rothbarth ces mots pourraient signifier que la reine était malade à mourir !

les sujets du royaume, fussent au courant de la situation nouvelle. De là au contraire, de la part de Louis d'Anjou, de ses partisans, du pape d'Avignon, la singulière obstination qu'ils mettent à prétendre Jeanne vivante, longtemps après que toute l'Italie eût connu sa fin : Louis ne se fit couronner que le 30 août 1383 et les Provençaux n'admirent la réalité qu'un ou deux ans plus tard [1].

Tout nous incline donc à penser que la reine Jeanne fut assassinée ; il nous reste à dire ce que fut ce crime. D'accord sur le fait du meurtre, les chroniques ne le sont plus sur ses modalités. Tous les supplices ont été mis en avant : strangulation, étouffement, empoisonnement, et le fer, et la faim. Nous nous en tiendrons aux données officielles, c'est à dire aux renseignements fournis par les lettres de la reine Marie et de Louis d'Anjou et provenant de l'enquête que ce prince conduisit lui même aux environs de Muro pour connaître la vérité sur la mort de sa mère adoptive. Ces deux lettres réunies nous donnent tous les détails

[1] En janvier 1383 le Conseil de Marseille croyait encore la souveraine vivante : on lit en effet dans sa délibération du 27 janvier : « Scribatur omnibus universitatibus Provincie et notifficentur bona nova que habemus de vita domine nostre regine et aliis relatis per dominum Rodericum militem, patronum galee de Valencia, et quod perseverent constanter in fidelitate » (Arch. de Marseille, BB 29, fol. 245). Quand la cité d'Arles fit célébrer un service pour la défunte, le 9 décembre 1384, « ac prou et asas de degatz, car los uns volien que Rona mantengues que madama era viva et d'autres non » (Journal de Bertrand Boysset). C'est seulement le 6 juillet 1385 que l'évêque de Vintimille notifia au Conseil de Marseille, au nom du pape, la mort de la reine Jeanne (Arch. de Marseille, BB 30, fol. 5 v°), « de qua prefatus dominus noster, facta prius et recepta per suam sanctitatem inquisitione diligenti tam a ecclesiasticis, baronibus et nobilibus dicti regni quam eciam per illos qui de morte ipsius fuerunt plenissime informati a longo tempore citra ejus sanctitas habuit veram informacionem ». Notons en passant qu'il y eut donc au moins deux enquêtes sur la mort de Jeanne I^re, l'une faite à la fin de 1382 ou en 1383 dans les environs de Muro par Louis d'Anjou, l'autre postérieure, conduite à Avignon par Clément VII.

souhaitables et pourtant peu de mots suffisent à retracer l'atroce scène du 27 juillet 1382. Quatre bourreaux se jetèrent sur la reine, lui lièrent les mains et les pieds et l'étouffèrent entre deux matelas [1].

* * *

Morte assassinée, il est bien probable que Jeanne est morte, au regard des fidèles du pape de Rome, schismatique. Ce que raconte Charles de Duras de son abjuration survivrait difficilement à la fable de la mort naturelle, dont c'était le complément normal. On pourrait évidemment imaginer que la reine aurait abjuré, sincèrement ou non, à un moment où sa vie n'était pas encore en danger. Mais, aux termes mêmes des lettres qui annoncent cette rétractation il semble bien que celle-ci ait eu lieu au cours même de la maladie fatale. D'ailleurs, en dehors de ces lettres, aucun document ne mentionne ce revirement que les Urbanistes (la remarque est de M. Jarry) n'auraient certes pas manqué de publier, s'il avait eu lieu. Aux cantiques par lesquels Louis d'Anjou et Clément VII exaltaient dans

[1] Lettre de Louis: « . . . eorum matrem et naturalem dominam non tamquam reginam sed velut sarracenam in carceribus maceratam per quatuor furciferos, ligatis sibi prius manibus et pedibus, fecerunt inhumaniter suffocari ». Lettre de Marie de Bretagne: « . . . ipsam dominam reginam piissimam matrem suam inter duo matracia . . . suffocare fecit ». Même note dans le codicille de Louis, en date du 20 septembre 1384 (Arch. Nat., P 1331[1], cote 45[3]): « Suffocationis exitio crudelius est peremptam ». Nous avons retrouvé une expression officieuse de la tradition de l'étouffement dans une des mentions accompagnant un arbre généalogique destiné à prouver les droits de Louis XII à la couronne de Naples (Bibl. Nat., Dossiers bleus, vol. n. 480, pièce 29). « Charles de Duzas, y est il dit, apres qu'il eust prinse prisonniere ladite Jehanne et qu'il entendist qu'elle avoit fait son héritier Loys, duc d'Anjou, il la feist morir entre deux coites de lit ». Par contre Léonard Baronnat, auteur d'un traité des droits de Charles VIII à la couronne de Naples, parle de strangulation.

la souveraine défunte le martyr et le confesseur de la foi [1] ne répondit jamais, de la part de la cour de Rome aucune revendication de l'excommuniée.

Une dernière assurance peut être enfin demandée sur ce point à ce que nous savons du sort des restes de l'infortunée. Amené à Naples, le corps de la reine fut porté à Santa Chiara [2]. De la sacristie où il avait été déposé, des grands seigneurs et des ambassadeurs étrangers, parmi lesquels les comtes de Nola, de Mileto et de Montalto le portèrent sur une civière placée dans le chœur [3]. Y eut-il quelque cérémonie religieuse? Aucune chronique ne le dit explicitement et le texte du *Chronicon Siculum* « rex Karolus fecit fieri essequias domine regine Johanne in ecclesia Sancte Clare cum multis luminariis, sine clericis et religiosis » a poussé M. de Blasiis à le nier et à parler d'obsèques civiles. Il semble bien en effet que le transport du corps à Santa Chiara ait eu beaucoup moins pour but de lui assurer des prières que de permettre à tous les Napolitains de constater ce dont il fallait qu'ils fussent persuadés: la mort de leur souveraine [4]. Les *Annales Forolivienses* ne se trompent que

[1] Voir par exemple la bulle du 16 juin 1385 par laquelle Clément VII demande aux Marseillais de reconnaître Louis III: « Inter omnes seculi mulieres illustres seu rosa in spinis emicans et flagrans tam nos et romanam ecclesiam quam vos et omnes alios subditos suos suavitatis odore mirabili (Johanna) respergebat... De miseria hujus mundi transiit ad beatitudinem regni Dei ubi modo letatur et regnat, ubi spernens emulos et derridens, ablata sibi sceptra recuperat et in cetu sanctorum martirum coronatur ». (Arch. de Marseille, AA. 65).

[2] Les *Giornali Napoletani* concordent sur ce point avec le *Chronicon Siculum*. Buonincontro, Ludovico di Raimo, Tristano Caracciolo, après eux, parlent également de Sainte Claire.

[3] *Chronicon Siculum*, p. 46: « Et corpus ejus detulerunt a sacristia usque ad locum ubi erat letteria et redusserunt a letteria usque ad sacrestiam comites et barones et ambassiatores, videlicet comes Nole, comes Mileti, comes Montisalti ».

[4] C'est ce que dit sans ambages un partisan de Charles, Donato degli Albinzani (*loc. cit.*: « Poi ch'ela fu morta fu portata in luogo pubblico dove ella stette alla veduta d'ogni uomo, acciochè niuno dubitasse dapoi ch'ela fosse viva ».

de quelques détails lorsqu'elles disent qu' « on laissa pendant trois jours le corps de la reine sans sépulture sur une place de la ville » : car le récit des *Giornali del Duca di Monteleone* concorde avec elles sur le principal : « le cadavre de la reine, rapporte-t-il, fut placé au milieu du chœur de Santa Chiara à l'abandon pour que chacun pût le voir ; il y resta sept jours entiers [1] ». Les historiens et les poètes se sont souvent arrêtés à ce spectacle bien émouvant en effet : une civière au pied du mausolée que Jeanne avait fait élever à son grand père et prédécesseur le roi Robert ; des cierges nombreux, peut-être pour permettre de mieux retrouver les traits royaux sur le visage livide ; point de prêtres ; mais, tout autour du corps, une foule avide et épouvantée ; et la mort avait déjà fait à ce point son œuvre que tous ne reconnaissaient pas la souveraine qu'ils avaient vue pendant quarante ans.

Puis le corps fut reporté à la sacristie. Nous ignorons où il fut enseveli. Des traditions locales prétendent placer la sépulture de la reine Jeanne les unes sur le Mont Gargan [2], les autres à Sulmone [3]. Mais, en l'état actuel de la question, elles ne s'appuient que sur quelques inscriptions récentes. On comprend d'ailleurs mal pourquoi le corps de l'infortunée princesse aurait été transporté en ces lieux. Il serait plus logique, nous semble-t-il, de chercher cette sépulture à l'endroit même du drame, à Muro, si nous n'étions obligés de croire au transport du corps à Naples et par ce que les chroniques l'attestent, et pour les raisons politiques qui le commandaient. Amené à Naples, le corps a dû y être enterré. Il semble qu'il n'ait

[1] P. 22 : « . . . e fo posta (la regina Giovanna) in mezzo lo choro de la ecclesia de Santa Chiara in abandono ch'ogni uno la vedessse et stet tence tutti sette giorni, et chi credea ch'era morta, e chi no . . .

[2] Cette tradition mentionnée par d'Engenio, Celano et Sismondi, est encore très vivante ; un érudit napolitain, M. l'abbé Quitadamo, en fait l'objet de recherches dont nous attendons les résultats avec le plus vif intérêt.

[3] Voir Antinori, *Mem. stor. degli Abruzzi*, III, 87.

jamais eu les honneurs d'un monument [1]. Et la tradition relatée par les auteurs du XV^me^ siècle d'après laquelle Jeanne aurait été ensevelie aux alentours de Sainte Claire reste à nos yeux la plus probable.

Emile-G. Léonard.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

1382, 17 août. — *Lucques.*

Lettre des Anciens de Lucques à Charles de Duras.

(Archives de Lucques. *Anziani al tempo della libertà*, n° 530, c. 177 v°.)

D. Regi Carolo.

Serenissime princeps et domine honorande. Recepimus vestre maiestatis litteras datas Neapoli die primo instantis mensis obitum serenissime domine Domine Iohanne dudum regine etc. continentes, pro quibus benignitati regie quas possumus gratiarum rependimus actiones. Cogimur quidem, sicut vestra serenitas scribit, antiquo devotionis zelo quo singulariter ad inclitam regiam domum vestram super

[1] On ne lui en connaissait pas au XV^me^ siècle. Cf. Buonincontro, col. 42: « Sepulta est in aede divae Clarae absque alio funere et monumento marmoreo praeter morum consuetudinem » et Tristano Caracciolo, *Vita Joannae I^ae^*: « Ossa Neapolim reportata, nullo exequiarum neque sepulcri honore in aede divae Clarae et ignoto loco sita sunt ». On a parfois prétendu reconnaître son tombeau dans un monument voisin de celui du roi Robert, mais M. Volpicella a démontré qu'il s'agissait de celui de Marie de Valois. On trouvera les renseignements les plus précis sur cette question dans cette étude de S. Volpicella, *D'un sepolcro angioino in Santa Chiara.*

obitu tante domine una cum vestra maiestate regia quantum nostra comprehendit humanitas condolere. Sed, Deo favente, eo minus dolore compellimur, sicut ceteris Christicolis presertim vestre domus inclite devotis contigisse credimus, quod ipsa iam prenominata serenissima domina ad lucem veritatis reducta se suumque recognoscens autorem atque creatorem bone penitudinis spiritum preassumpsit, se devote subiciens ecclesiasticis sacramentis. Nos enim casui pio compatientes affectu semper nos offerimus ad quelibet celsitudini vestre grata. Datum Luce die XVIJ^a^ Augusti MCCC^o^LXXXIJ^o^.

II.

1383, 18 septembre. *Tarente.*

Lettre de Louis II d'Anjou.

(Archives de Lucques, *Anziani al tempo della libertà*, n° 159.)

Magnifice vir et fidelis dilecte. Traxit nos maternalis affectio et filiale debitum incitavit ut de remotis partibus pro liberatione serenissime principisse domine Iohanne, dei gratia Ierusalem et Sicilie regine, matris et domine nostre reverendissime, venientes dirigeremus in regnum felicia castra nostra, sperantes executioni realiter tradere quod menti videbamus rationabiliter inherere. Sed cessit desiderium nostrum frustra. Nam infesta et abominabilis mors illius toti mundo notoria ipsam nobis ante nostrum adventum surripuit, quam Deus, sicut pie credendum est, in beatorum catalogo misericorditer collocavit. Et licet nobis hucusque verteretur in dubium, an ipsa domina Regina mater et domina nostra viveret, an mortis glutinio subiaceret, quia tamen prope infelicem civitatem Muri in qua ipsa domina mater nostra tenebatur captiva per octo miliaria venientes, ut nova de ipsa exquisitius sentiremus, fuimus per nonnullos magnates aliasque fidedignas personas veridice informati quod ipsa domina Regina, diutini squalore carceris inibi macerata, non natu-

raliter obiit, sed quassata iniuste et nepharie cruciata extitit per nefandissimos matricidas Karolum et Margaritam de Durazio, iniquitatis et impietatis filios ac totius perfidie et malignitatis alumnos, qui collatorum eis benefitiorum et vite ipsi Karolo per totum immemores, et ad prestita per eos homagia et fidelitatis sacramenta nullatenus advertentes, ipsam dominam reginam eorum matrem et naturalem dominam, non tamquam reginam sed velut saracenam in carceribus maceratam, per quatuor furciferos, ligatis sibi prius manibus et pedibus, fecerunt immaniter suffocari. O nephas horridum! o execrabile facinus! o piaculare flagitium! Benefactricem benefitiati, matrem filii et subditi dominam occiderunt, fel pro melle, pro curialitate incuriam et dolum pro pietate reddentes! De cuius crudeli nece nedum nobis et christianis singulis, sed saracenis et barbaris dolendum restat visceraliter et lugendum. Nos vero, tamquam eius filius adoptivus ac futurus heres et universalis successor qui rationabiliter locum matris ingredimur, intendentes de regno isto aliisque terris et locis, tunc suis et nunc nostris, velut de speciali nostro pomerio, radicitus extirpare tribulos, et illudat *(sic?)* in illa pacis amenitate reponere, ut quod diu multis noscitur conquassatum angustiis, ventilatum turbinibus et guerrarum fremitibus lacessitum, ulteriores cruciatus non ingemat, sed tranquillitatis et pacis pulcritudinem, favente nobis divina gratia, ubique cognoscat, nec minus de tam crudeli nece, que mentes audientium sauciat, vindictam sumere ad posteros exemplariter transituram, ne tantum abominabile scelus impunitum transeat, sed culpabilis quilibet meritam penam luat, licet speremus quod ipse Deus ultionum Dominus abominatus in celis suum de superis vibrabit gladium, et tanti patratores sceleris adducet confusibiliter in profundum, disposuimus solium regale conscendere et quod filiale debitum exigit, tam circa reparationem residue partis regni, quam circa incumbentia nobis alia forti manu extentoque brachio executioni debite studiosis operibus demandare, licet ab ipsa domina regina assumendi titulum digni-

tatis regie auctoritatem habuissemus plenariam illamque distulerimus materno honori suo filialiter deferentes.

Et ecce die dominica nuper lapsi mensis augusti, in maiori Tricaricensi ecclesia, adstantibus nonnullis regni magnatibus, comitibus, baronibus et nobilibus aliis in multitudine copiosa homagium ligium facientibus et fidelitatis debite sacramentum prestantibus, et aliquibus ex eis honores et titulos et militare cingulum recipientibus, videlicet spectabilibus Ludovico nostro primogenito titulum ducatus Calabrie, Henrico de Britania milite cognato nostro titulum dispotatus Romanie, Fulcone de Saltu senescallo Provincie, ac viris magnificis comite Tricarichi titulum ducatus Venusi et titulum marchionatus Corphiensis, Ugone de Sancto Severino titulum comitatus Potentie et cingulum militare, Thomassio de Sancto Severino titulum comitatus Montis Caveosi, Stephano de Sancto Severino titulum comitatus Mathere et Nicolao de Alamania milite titulum comitatus Bultini, nec non prefato Ugone et Iacobo eius filio, ac filio Comitis Tricarici, Dyegho de la Rattha, Iacobo de Petrafixa, Anthonio de Grappino, Nicolao Messanello, Iohannutio de Petrafixa et pluribus aliis cingulum militare, nos, invocato prius Christi nomine, regie dignitatis titulum assumsisse, premissis ut expedit solemnitatibus debitis, tibi ad gaudium presentibus intimamus, ut felicium nostrorum successuum reddaris particeps, qui laborum nobiscum presentialiter non es expers, certa tenens fiducia quod ex nunc in antea quantum regalis dextera nostra valeat singuli rebelles penaliter sentient, et quantum contra eos animosius et ferventius procedere habuerimus confusibiliter recognoscent.

Post hec ut de felicibus nostris successibus nova sentias certiora, ecce tibi presentibus intimamus quatenus pridie ad terram Montelle

[1] 30 août. Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. II, p. 62 et 63, note 1. Nous n'insisterons pas, pour le moment, sur la fin de cette lettre étrangère au sujet qui nous occupe. Notons seulement qu'elle complète les documents utilisés par Noël Valois (*ib.*, p. 52, 72) tant au sujet du couronnement de Louis d'Anjou (dont elle précise la date, le lieu et les circonstances) qu'à celui des progrès de ce prince autour de Tarente.

cum nostro exercitu personaliter accedentes, terram ipsam, propter notoria hominum illius facinora et demerita, destrui et comburi fecimus et bona illorum ad saccomandum poni. Deinde per partes Principatus castra (?) Terre Contursii, Serrarum et Piscilioni ac baronia Fasanelle cum pluribus alijs locis se nobis liberaliter reddiderunt, que sub nostra fidelitate tenentur. Postmodum vero ad hanc civitatem Tarenti pervenimus, ubi fuimus cum multa ylaritate recepti, et castrum civitatis ipsius fossatis et gentibus facimus teneri restrictum, ita quod evadere non poterit manus nostras.

Civitas etiam cum castro Gallipolis post nostrum adventum est similiter ad obedientiam nostram reducta. Et speramus quod in brevi tota ista provincia ad nostre maiestatis fidelitatem debitam revertetur. Et ut titulum et intitulationem nostram scias, ecce tibi mittimus infrascriptam, mandantes tibi, ut per omnes terras provincie, tue jurisdictioni subiecte, tam tenorem prescriptarum nostrarum litterarum, quam etiam intitulationem nostram facias per tuas litteras cum tenore presentium divulgari, ac mandare quod in instrumentis apponatur nostra intitulatio in hec verba videlicet: Regnante serenissimo domino nostro Ludovico Dei gratia illustri Jerusalem et Sicilie rege, ducatus Apulie, principatus Capue, Andegavie et Turonie duce, comitatuum Provincie, Forcalquerij, Cenomanie et Pedimontis comite, regnorum vero eius anno primo. Datum Tarenti die XVIIJ[a] mensis Septembris, VIJ Indict.

III.

1385, 20 août. — *Marseille.*

Lettre de la reine Marie de Bretagne aux Marseillais.
(Archives de Marseille, AA. supplément).

Maria, Dei gracia regina Jherusalem et Sicilie, ducissa Andegavie, Provincie et Forcalquerii, Cenomanie, Pedimontis ac Rouciaci comitissa, bajula, tutrix et administratrix illustris nati nostri Ludovici,

Jherusalem et Sicilie regis etate minoris, regnorumque ac omnium aliorum terrarum ejusdem, egregiis, nobilibus et prudentibus viris sindicis, generali consilio ac universitati hominum fidelissime civitatis regie Massiliensis, regiis devotis et fidelibus nostris dilectis, salutem et robore attingi fidei, devotionis et veritatis. Filiali pietate urgemur, necessitudine sanguinis stimulamur, fraterna pungimur caritate mensque nostra ardencius provocatur ut sanctum, pium ac justum propositum clare memorie serenissimi consortis nostri, cui Deus parcat, ardore fidei et caritatis zelo virilius prosequamur. Ad quod cor nostrum in divina positum potestate ipsius clemencia ineli navit, in qua sola omnem reposuimus ancoram spei nostre, que sperantes in se nunquam deserit, quin pia proposita adjuvet, equa corroboret, sancta confirmet et justa desideria impleat pietate superna. Amarissime enim nostra viscera commoventur non solum diebus et horis singulis sed momentis, cum tam abhominabile scelus, tam execrabile facinus, tam lugendum ac cunctis evi temporibus deplorandum piaculum per infidelem, impium, fidefragum, proditorem ingratissimum, fidelitatis et fidei violatorem notorium Carolum de Duracio contra clare memorie serenissimam dominam Johannam, Jherusalem et Sicilie reginam, reverendissimam dominam et matrem nostram, naturalem et ligiam dominam Caroli supradicti et, ut dulciori pro vocabulo nuncupemus, clementissimam et piissimam matrem suam infideliter, impie, ingratissime et inique patratum, pannis induta lugubribus, percusso pectore, sparsis crinibus, lacerato vultu, lugentibus oculis, cum clamore orribili et ineffabili ululatu condignam exposcens vindictam, nostre celsitudinis oculis Justicia representat. Nam per universi orbis circulum ac mundi tocius climata veridica fama perduxit, et vos satis novistis quod nusquam mater erga proprium filium dulciorem pietatem exercuit[1]: nam ipsum Carolum,

[1] L'ingratitude de Charles de Duras envers celle qui avait protégé son enfance est un des thèmes favoris de ses adversaires; on le retrouve par exemple, comme le rappelle M.me Valente *op. cit.*, p. 1, note 1 dans

utroque parente orbatum, omni auxilio et consilio destitutum, inter sua ubera in ulnis propriis nutrivit[1], de ipso anxiam et tenerem curam gerens sicut ipsum ex proprio corpore genuisset; et, contra voluntatem clare memorie regis Ludovici et fratrum suorum illustrium[2], vitam sibi ac virilitatem preservavit et visum et ipsum Carolum cum multis lacrimis, diversis modis, viis variis exquisitis ut plurimum, infra sua brachia retinendo, mater ipsa piissima servavit illesum et ipsum paternis maculis heresis et lese majestatis[3] nephandis criminibus denigratum dignitatibus, honoribus, statu, fama ac bonis omnibus omni juris dispositione privatum et effectum inhabilem ad predicta in integrum restituit et dignitatem, famam, honorem et statum eidem reservavit et bona, ac processus ab utroque rite et recte factos fecit tolli de medio ut ex ipsis heresis et lese majestatis paternis criminibus contra ipsum Carolum denigrata me-

la lettre de la reine Jeanne au duc de Bavière (Romano, *Niccolò Spinelli da Giovinazzo*, Naples, 1902, p. 593) et dans la bulle d'excommunication fulminée contre Charles par Clément VII (Valente, *op. cit.*, p. 170).

[1] Nous n'avons pas retrouvé la date à laquelle mourut la mère de Charles, Margherita Sanseverino; pour ce qui est du père de Charles, Louis de Duras, il serait mort le 22 juillet 1362, c'est à dire deux mois après son cousin et ennemi le roi Louis de Tarente, second mari de la reine Jeanne († 26 mai 1362). Charles, né en 1354, avait alors de sept à huit ans. Mais peu après sa naissance, son père, s'étant révolté, avait été contraint de le remettre en otage aux souverains et la reine Jeanne l'avait fait élever. Cf. Camera, *op. cit.*, p. 244.

[2] Robert et Philippe de Tarente.

[3] Louis de Duras, jaloux de l'accession de Louis de Tarente au trône et mécontent de sa situation personnelle, s'était révolté peu après le couronnement de son rival. Dès lors et jusqu'au moment où, en 1360, il fut emprisonné au Château de l'Œuf entre les murs duquel il mourut, il ne cessa de susciter les plus graves embarras au roi de Sicile, s'alliant contre lui aux grandes compagnies et essayant de provoquer une nouvelle invasion du roi de Hongrie. Il avait de plus pris le parti d'un hérésiarque, l'évêque d'Aquino qui s'était réfugié sur le Mont Gargan où les Duras semblent avoir favorisé des doctrines analogues à celles des fraticelles.

moria non pateret et, beneficia beneficiis cotidie cumulando, neptem propriam[1] ex sorore sibi utrinque conjuncta, quam multum diligebat, dispensacione a sede apostolica cum maximis studiis et laboribus procurata, cum secundo ex paterna linea et quarto ex materna consanguinitatis gradibus jungebantur, in matrimonium copulavit et civitates, terras, castra, provisiones amplissimas concessit eidem. Legantur cronice ac prudentium veterum scripta rimentur, structentur antiqua tempora et prospicientur moderna, non reperientur tam crudelis impietas, tam ingratitudo horribilis et tam abhominanda crudelitas cumulate in unum. Nam ipse homo nequam pro tantis beneficiis sibi sic pie, sic clementer impensis reddens pro melle venenum, pro pietate dolum, accensus ineffrenata libidine dominandi, filiali pietate rejecta, caritate fraterni sanguinis violata, fide lacerata, fidelitate fugata, gratitudine maculata, juramentis religionis calcatis et omni humanitate penitus procul pulsa, salutis proprie immemor, juramentorum homagii ligii et fidelitatis notorius violator, cum suc nequicie complicibus, quos ingratitudo, prodicio et impietas sibi congregavit in unum, regnum invasit, ipsam in Castro Novo, ubi tanta ab ipsa beneficia receperat, tenuit cum tanta inhumanitate obsessam, quod pudet dicere et referre, et, ut tantam pietatem brevi comprehendamus eloquio, omnem nocendi modum quem ipse et suc nero nice crudelitatis complices impio ingenio excogitare sciverunt contra ipsam suam dominam naturalem et matrem piissimam non est veritus exercere ipsamque blandis et subdolis verbis, multis factis promissionibus eciam in scriptis redactis et firmatis, ad se reddendum induxit. Cui nec verbum unicum observavit sed, rupto federe, promissionibus violatis, ipsam in castro suo Ovi duris et inhumanis carceribus cum

[1] L'édit par lequel Jeanne réhabilite la mémoire de Louis de Tarente et restitue les biens du défunt au jeune Charles est du 20 mai 1365. Cf. Camera, *op. cit.*, p. 249.

[2] Marguerite, fille de Charles de Duras († 1348) et de Marie, sœur de la reine († 1366).

modica familia miserabiliter tenuit carceratam. Deinde cum magno intemperie temporis ad castrum Nucerie captivam duci fecit invitam, manibus injectis in eam per aliquos ex proditoribus suis, ubi adhuc fuit inhumanius et vilius pertractata. Demum cum multis pluviis et ineptitudine temporis, tempore hiemali, ad castrum Muri crudelius duci fecit, ubi ultra solitum fuit inhumanius pertractata. Et que ab infantili etate in regalibus sedibus in magnis fuerat nutrita deliciis ibi cibis quandoque, proh dolor, ut audivimus, eguit rusticanis. Et postmodum, Palamudesio (*sic* Buzuto ministro nequicie illuc destinato, de illis paucis mulieribus quas in sua miserabili societate dimiserat ac servitoribus aliquibus qui sibi lacrimabiliter serviebant majorem partem duci fecit Neapolim captivos, una sola nobili Provinciali matrona cum duabus tartaris et uno tartaro relictis ibidem, et aliquos anulos quos tenebat in digitis, qui de omnibus regnis et dominiis suis ac amplissimis facultatibus sibi remanserant, ab ejus manibus ipse impius Palamidesius cum violencia extirpavit. Postquam autem Carolus ipse felicem clare memorie dicti domini consortis nostri ad regnum sensit adventum, ipsam dominam reginam piissimam matrem suam inter duo matracia, quod amarissime refferimus, crudeliter et inhumaniter suffocare fecit, credens quod propter mortem ipsius regni ac Provincie fideles ad ipsius obedienciam facilius inclinarent, quod, si recte sapuisset, debuisset pocius oppositum cogitasse, sicut rei exitus et experiencia rerum, omnium magistra, demonstrat. Nam veri fideles et devoti, tam regnicole quam Provinciales non ad obedienciam, ut infidelis sibi ipse mentitur, sed ad vindictam tanti facinoris virilius et ardencius animantur. Quantas autem crudelitates et incredibiles inhumanitates idem Carolus exercuit contra illustres deffunctum dominum Robertum de Artesio, ducem Duracii, et dominam Johannam de Duracio, ejus conjugem, tam sibi proxima consanguinitate conjunctos, credimus, audivistis. Exurgat igitur cum severe vindicte gladio divina potencia omniumque in orbis circulo regalia sceptra tenencium, insurgant omnia elementa et omnium regnico-

larum ac fidelium Provincialium et precipue virorum Massiliensium caritate et ardenti fidelitatis zelo corda inflammet ut nobiscum, cum ineffabili spe divini auxilii, viriliter arma sumatis et pro tam horrendi et abhominandi facinoris exemplari sumenda vindicta manus sumetis ad prelium et digitos more solito stringatis ad bellum. Speramus enim indubie quod Altitonans de astris ad tam facinorosum et execrabile vindicandum scelus manum emittet judicium (*sic*), justam sentenciam fulminabit per quam criminis crudelissimi patratores pene nove et condignissime tanto sceleri feriat gravitate. Nos enim ad vestri supplicacionem super hoc nostre majestati fideliter et devote in auditorio nostro factam in et sub verbo regali et fide nostris harum serie pro nobis et rege, nato nostro, promittimus et ita omnibus regnicolis et Provincialibus fidelibus regiis et nostris volumus esse notum quod, nobis vita (*sic*) comite pietate divina, una vobiscum et aliis fidelibus regiis et nostris pium premissum propositum dicti serenissimi domini consortis nostri, qui, quod dolenter refferimus, prefate domine regine ac regni recuperacionem cum tantis laboribus et miseriis prosequendo, ut nostis, Altissimo reddidit spiritum, prosequemur quousque finem consequamur optatum. Et insuper ad aliquam concordiam, unionem, pacem seu amicitiam cum dicto Carolo de Duracio et Margareta, ejus uxore, eorumque liberis, fauctoribus et consciis ac aliis qui manus sacrilegas in dictam dominam Johannam reginam, revendissimam matrem nostram, cui Deus parcat, injecerunt nec cum ambaxiatoribus Provincie qui tunc ad presenciam dicti Caroli accesserunt [1] et [conscii ?] mortis ipsius extiterunt

[1] Une délégation de provençaux appartenant au parti de l'« Union » favorable à Charles partit pour Naples peu après le 11 juin 1382, date à laquelle les Draguignonnais avaient nommé leur représentant. Cf. Mireur, in *Revue des Sociétés Savantes*, 1876, p. 457. Ce sont sans doute ces ambassadeurs qui rapportèrent en Provence, dès la fin de l'année 1382 ou le début de l'année suivante, la nouvelle de la mort de la reine : « Cum domina nostra domina Johanna, olim regina, sit mortua, ut assertum fuit Aquis et cum juramento in consilio Unionis per duos ambaxiatores » (délibération de la communauté de Draguignan du 17 février 1383. Archives

minime veniemus seu descendemus. Quinymo in personis ipsorum sine aliqua remissione quantum poterimus tam crudele et nephandum paricidium, divina nobis dextera suffragante, cum ipsius domine sanguis innoxius, vocem emittens, lugubrem vindictam exposcens, ad supernam majestatem clamavit de terra, ita exemplariter vindicemus, quod nullam, mundi durante machina, obliviem habebitur. In cujus rei testimonium has nostras patentes litteras fieri nostrique sigilli munimine jussimus roborari. Datum in dicta civitate Massilie per nobilem et egregium virum Raymundum Bernardum Famm (?), militem, legum doctorem, magne regie curie magistrum racionalem, maiorem et secundarium appellacionum Provincie judicem, locumtenentem prothonotarii regni Sicilie, collateralem, consiliarium nostrum et regium et fidelem dilectum, anno Domini millesimo trecentesimo octuagesimo quinto, die vicesima mensis augusti, octave indictionis, regnorum vero dicti regis nati nostri anno primo.

de Draguignan BB 4, fol. 260). Mais cette nouvelle ne semblait pas sûre aux propres partisans de Charles et les Draguignannais ne le reconnurent comme leur seigneur que « dummodo ipsa domina nostra regina, ut praetangitur, sit mortua ».

FARNESIANA

III.

Mademoiselle du Gauguier, dame d'honneur de la Reine.

Lorsque le cardinal Alexandre Farnèse vint à la courde France, pendant l'hiver de 1552, il reçut de tous le meilleur accueil du monde. Des raisons politiques s'y prêtaient. Les princes de Parme, habiles à tirer profit du Roi comme de l'Empereur, avaient réussi à engager la France dans une nouvelle expédition d'Italie, qui devait rendre à leur famille le duché de Parme; cette alliance avait été scellée par le mariage de la fille de Henri II, Diane de France, avec le duc Octave, frère du cardinal. D'autre part, Alexandre Farnèse était naturellement séduisant; il mettait au plus haut prix le talent de plaire et savait montrer partout « un visage aimable et souriant » [1]. Jeune et dansant à ravir [2], il était désigné parmi les successeurs éventuels de Jules III et possédait ces qualités de raffinement que recherchait l'entourage de Catherine de Médicis: c'en était assez pour qu'il fût à la mode.

La Cour était en effet ouverte à l'influence italienne. On se piquait d'y parler le toscan le plus pur et les demoiselles de la Reine se montraient, nous dit un contemporain [3], « della lingua tos-

[1] « Hilari et sereno vultu, ut suus mos est », rapporte l'auteur du Diaire de la Cour Pontificale à propos de la réception faite à Caprarola par Farnèse au cardinal Borromée, le 2 septembre 1565: Bibl. du Vatican. Miscell., Arm. XII, vol. 29, fol. 375.

[2] Une « gaillarde » dansée devant la Reine le rendit célèbre: De Navenne. *Rome, le palais Farnèse et les Farnèse*, p. 519.

[3] Epître de Jean-Baptiste du Four à la fin du *Decamèron* de Boccace (Lyon, G. Roville, 1555), publiée par E. Picot, *Les Français italianisants au XVI^e siècle*, t. II, p. 10.

cana tanto studiose et dotte che bene et ornatamente la parlano et leggiadramente la scrivano ». Alexandre Farnèse eut tot fait de distinguer l'une d'entre elles dont il se fit le serviteur : « bien heureux estoit-il qui pouvoit estre touché de l'amour de telles dames et bien heureux aussi qui en pouvoit escapar[1] » [2]. Durant son séjour à la Cour il recherchait volontiers la conversation des femmes et sembla abandonner quelque peu une conduite austère qui allait faire de lui, à Rome, le protecteur de l'ordre des Jésuites. On lui prêta même, à la mort de son frère, le duc Horace, « l'idée plaisante de prendre femme » pour s'assurer des biens temporels de sa maison [3].

Ainsi, trente ans après ce voyage, la Reine pourra-t-elle évoquer avec regret, en pensant à lui, « ce gratieux siècle » et les « Dames de ce temps-là, belles et de bonnes maisons, et que vous aimiez, lui écrit un confident, et qui vous aimoient » [4].

Il avait pris congé de la Cour le 24 juin 1554 avec la promesse d'un prompt retour; son départ fut déploré. Il laissait en France, comme dans sa légation d'Avignon [4], mainte dame impatiente de son absence. Mais les années passèrent et avec elles évolua la politique des Farnèse qui se rapprochaient de l'Empire, non moins que l'esprit du cardinal qui oublia l'épicurisme de sa jeunesse.

Les dames de la Reine en furent particulièrement désappointées : « Madamoyselle de Pierre, lui écrivait Lavigne, abbé de Hautviller,

[1] Brantôme, *Oeuvres complètes*, éd. Lalanne, t. VII, Discours II « Sur la Reyne, mère de nos roys derniers », p. 332.

[2] *Lettere inedite di A. Caro*, éd. Mazzucchelli (1829), t. II, p. 143. Horace qui avait épousé Diane de France le 14 février 1553 mourut le 19 juillet de la même année.

[3] Lettre de l'abbé de Plainpied au cardinal, 4 octobre 1584; L. Romier, *Les premiers représentants de la France au palais Farnese*, dans les « Mélanges d'archéologie et d'histoire », t. XXXI (1911), p. 30.

[4] Une lettre caractéristique de Marguerite de Lévis (Mme de Lers, femme d'Antoine d'Arpajon) au cardinal, datée d'Avignon, 1er juillet 1558, est publiée par L. Romier dans *Les origines politiques des guerres de religion*, t. I, p. 123, note 3.

est fort marrye que vous n'estes à Bloys ceste hiver pour dancer à ses nopces. Si vous estes pape, elle vous fera parrin de son premier tils qu'elle aura afin que luy donnies congé de manger la chair » [1]. Espérant reparaitre quelque jour à la Cour, il n'avait garde d'ailleurs de rompre avec elle ; et la Reine, en politique avisée qui ne dédaignait aucun moyen de renseignement, se servait volontiers de la séduction féminine pour le service de l'Etat. Aussi les lettres du cardinal étaient-elles attendues avec impatience: « Votre letre, lui écrit le même abbé, me fust arrachée des mains par nos damoyselles, les quelles lirent elles-mesmes les recomandacions que vous me comandiez que je leur fisse ».

Ces lettres du cardinal sont malheureusement perdues, mais non point quelques billets qui lui furent adressés. Elles devaient au reste être pleines de froideur et fort méfiantes, si l'on en croit le désespoir de celle qui fait l'objet de cet article.

Elle signait d'un A et d'un C entrelacés de courtes missives écrites en français, qu'elle lui faisait parvenir, pliées en quatre, dans les rapports de ses agents à la Cour. Elles sont restées telles quelles dans les lettres où elles étaient incluses. C'est sans doute la même mystérieuse correspondante qui, six mois après le départ du cardinal, lui mandait « en ung estuy certain portraict » [2], quelque crayon, qu'il serait curieux de retrouver.

L'énigme de son nom n'eût point été facile à déchiffrer si la main indiscrète d'un secrétaire d'Alexandre Farnèse n'eût inscrit au dos de l'un de ces billets, à côté de la date, « Goghier » [3]. Un non moins indiscret prélat, plus homme de Cour que d'Eglise, nous eût du reste mis sur la voie. Jacques du Brouillat, archevêque d'Arles

[1] Lettre de Lavigne, abbé d'Auvilliers (il s'agit de Jean de Caravac, abbé de Hautvillers, au diocèse de Reims), du 4 décembre 1555, datée d'Anet; éd. par de Navenne, *op. cit.*, p. 525.

[2] Lettre de Gui Dalmatio au cardinal, Paris, 26 février 1555 (n. st.); Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnesiane, 739 D.

[3] Lettre citée *infra* p. 92, note 1.

par la faveur de la Reine [1], voulut bien se charger, lors d'un voyage à Fontainebleau, de rappeler au cardinal le souvenir trop oublié de cette dame de la Cour. On peut seulement regretter que le séjour qu'il y fit coincidât avec l'une des grandes fêtes de l'Eglise et qu'il se découvrit à cette date une certaine pudeur à lui « mander riens des dames pour estre trop près de Pasques ». Néanmoins l'assurait-il, avec une pointe de reproche pour n'en pas profiter, que « la plus part on grant envie de vous voir » et qu'il l'avait rappelé « à Mademoiselle du Goguier qui vous rend, lui disait-il, ses recommandations ainsy de pareille affection et dict que, si aves grant regret de ne l'avoir creu, (que) vous i poves remédier aiséement et que le tabouret d'auprès du lict de la Reine ne vous faudra jamais » [2].

Celle qui signait de deux initiales les billets au cardinal n'est autre en effet que Mademoiselle du Gauguier.

Elle devait être fort belle ; jamais aucune femme ne fut autant portraiturée [3]. Plusieurs crayons d'elle, datant précisément de cette époque, nous ont été conservés. Le visage plein et d'un agréable

[1] Il avait reçu l'archevêché d'Arles en 1550, alors qu'il n'était pas encore entré dans les ordres. Ses lettres sont conservées aux Archives d'Etat de Parme, Carteg. Farnes., *Francia* 9 (24 février au 24 mars 1555, n. st.).

[2] Lettre du 6 mars 1555, datée de Fontainebleau. *Ibid.*

[3] Je remercie mon ami Jean Porcher qui a bien voulu me transmettre de nombreux renseignements sur l'iconographie de cette personne. Voici la liste de ses portraits : Au Musée Condé, à Chantilly (voir E. de Moreau-Nélaton, *Chantilly. Crayons français du XVI^e siècle*, 1910) sont conservés les crayons de la Coll. de Castle-Howard (voir le catalogue de cette coll. publié par L. Ronald Gower, *Three Hundred french portraits*... Londres, 1875, t. I ; on trouvera un index des portraits dans Bouchot, *Les portraits aux crayons des XVI^e et XVII^e siècles conservés à la Bibl. Nat.*, 1884, p. 365) : « M^e la Gran, de Beaune », fait malgré son titre avant son second mariage, peut-être du vivant de son premier mari, mort en 1556 (Gower n. 119 ; Moreau-Nélaton pl. CLVIII) ; « M^e la Grand », d'attribution douteuse (Gower n. 56 ; Moreau-Nélaton pl. CLIX) ; « M^elle du Goguier », fait avant 1556 (Gower n. 115 ; Moreau-Nélaton pl. CLX) ; « M^elle de Châteaubrun », fait plus tard, après la mort de son premier mari (Gower n. 46 ; Moreau-Nélaton pl. CLXI) : elle porte le titre d'un fief maternel et est représentée en costume de veuve ; il date peut-être

ovale, le nez d'un pur profil, une bouche petite et bien dessinée, enfin un air intelligent et quelque peu ironique sont dans l'un de ces portraits fort bien mis en valeur par une fraise de dentelles et un chaperon qui dégage un front élevé, encadré par deux touffes de cheveux.

Mademoiselle du Gauguier, Claude de Beaune, était la fille de Guillaume de Beaune, seigneur de Semblançay et de la Carte, vicomte de Tours et de Bonne Cottereau, dame de Châteaubrun [1]. Elle avait épousé très jeune, en 1538 si l'on en croit un spirituel quatrain de Marot, un homme fort vieil, — il était né vers 1482, — Louis de Bourges, dit *Burgensis*, premier médecin du roi [2]. Médecin de François I^er^, puis de Henri II, ce personnage était seigneur de Montgauguier, petite ville située entre Blois et Poitiers, dans la paroisse de Saint-Lubin-en-Vergonnais [3] : sa femme fit de ce fief un de ses titres.

Louis Burgensis résidait, par sa charge, à la Cour; Claude de Beaune dut tout naturellement y occuper un emploi. Les écrivains du temps nous disent en effet qu'elle était l'une des demoiselles de la chambre de la Reine. L'un d'eux, Jean-Baptiste du Four, dans son Epitre en italien imprimée en 1555 à la suite de l'édi-

de 1563 et a servi de modèle à la peinture du Musée du Louvre (n. 1026, provenant de la Coll. Gaignières. Elle n'était pas encore à cette époque duchesse de Roannais. Le Musée de Chantilly possède une réplique de ce crayon (Moreau-Nélaton pl. CLXII), provenant du duc d'Aumale. — A la Bibl. des Arts-et-Métiers, « M. la Grand », vol. de la Série M e 3, t. I, n. 24 (Bouchot, *Les portraits aux crayons*..., p. 310 et 312). — A la Bibl. Nat., « Madame du Goguier », crayon fait vers 1555, dans le Recueil Lécurieux, fol. 52, n. 8 (Bouchot, *op. cit.*, p. 39 et 168). — Il en existait enfin un autre dans le Cabinet Fontette, sous le n. 46, aujourd'hui perdu (Bouchot, *op. cit.*, p. 324).

[1] P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VIII, p. 286. Elle était la sœur de Renaut de Beaune, grand aumônier de France, archevêque de Bourges, puis de Sens, et la petite fille de Jacques de Beaune qui fut exécuté à Semblançay pour malversations financières. Elle naquit peu avant 1524.

[2] P. Anselme, t. II, p. 381. — Voir les vers de Marot cités *infra* p. 85.

[3] Arr.t de Poitiers, cant. de Mirebeau (Vienne).

tion du *Décaméron* de Boccace, la cite, aux côtés de Mesdemoiselles de Piennes et d'Avaugour, parmi les dames de la Reine qui excellaient dans la langue toscane [1]. Un autre, François de Billon, la déclare dans *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin* [2] publié la même année, « saige et très fidelle servante de la grant royne ». Son nom paraît fort souvent dans les lettres de Catherine de Médicis : elle était en correspondance politique avec les grands personnages du royaume et tenait la reine au courant d'une quantité d'affaires [3]. Nous savons qu'en 1564 elle était trésorière de la reine : elle figure en cette qualité, sous le nom de « Madame Claude de Beaune, dame du Gauguier et de Chasteaubrun » parmi les « Officiers domestiques de la maison de la reyne ». Elle cessa d'exercer son office en 1568 [4]. Elle s'était en effet remariée l'année précédente avec Claude Gouffier, duc de Roannais, Grand écuyer de la Couronne [5] : elle porta dès lors le titre de « Madame la Grand » [6]. Nul doute que ce ne soit la même dont parlera Brantôme dans son

[1] Epître de Du Four, citée par E. Picot, *Les Français italianisants*, t. II, p. 10.

[2] Edité à Paris par Jean d'Allier en 1555, fol. 73 à 74. Fr. de Billon, qui avait été secrétaire d'Octave Farnèse, frère du Cardinal, était mieux que personne placé pour la connaître : il nous donne son nom patronymique, Claude de Beaune. Néanmoins E. Picot voit dans Mme du Gauguier la fille du médecin du roi : voir sur ce point *infra* p. 85, note 3.

[3] Lettre de la reine à M. de Soubise, 2 septembre 1562 : *Lettres de Catherine de Médicis* (Documents inédits), t. I, p. 390. — Lettre de la même au cardinal Farnèse, fin août 1554 : *ibid.*, p. 94, d'après les Arch. d'Etat de Mantoue. Cette lettre entièrement autographe existe également aux Arch. d'Etat de Parme, Carteg. Farnes., *Francia* 5. — Lettre d'Antoine de Gouges au cardinal, 18 mai 1558 : voir *infra*, p. 93, note 1. — Cf. une autre lettre à la Bibl. Nat., franç. 20451, fol. 233.

[4] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. X, p. 507. Ce fut peut-être l'année de sa mort. Elle est également citée en 1558, en compagnie de Madame d'Avaugour, dans une notice sur un compte de l'écurie de la Reine : *Ibid.*, p. 22, note 1.

[5] En 1567 selon le P. Anselme, *op. cit.*, t. V, p. 610.

[6] C'est le titre que lui donnent divers portraits de Chantilly ou de la Bibl. des Arts-et-Métiers.

Discours sur la Reine mère de nos rois derniers [1] : « Madame de Romanays, de la maison de Sainct-Blansay, dicte avant Madame de Chasteaubriant [2], fort favorite de la reyne, sa maistresse ».

Il n'y a donc pas lieu de croire, à la suite d'Emile Picot, que deux personnes parurent en même temps à la Cour, Claude de Beaune, femme de Louis de Bourges, et une fille qu'avait eue celui-ci d'un premier mariage, sous le nom distinct de Madame et Mademoiselle du Gauguier [3].

Les circonstances du mariage de Claude de Beaune ne laissent point que d'expliquer au contraire d'une façon fort curieuse certaines poésies contemporaines : il paraît que la jeune mariée ne trouva point, de la part de son mari, les étrennes généreuses que lui avaient offertes, par ironie, Clément Marot [4], sans doute à l'occasion même du mariage :

Pour vostre estrene qui vaille
Je vous baille
Tant d'esbats et passetemps
Que de celluy que j'entens
Ne vous chaille.

[1] Brantôme. *Œuvres complètes*, éd. Lalanne, t. VII, p. 387.

[2] Lire « Madame de Chasteaubrun ».

[3] E. Picot, *op. cit.*, t. II, p. 10, note 2. Une belle-fille de Claude de Beaune épousa en effet André de Hacqueville, conseiller au Parlement de Paris : elle serait morte avant 1559 (P. Anselme, t. II, p. 381 ; cf. le Paulmier, *Ambroise Paré*, p. 37, note 5). Mais les différents noms aux portraits de Claude énumérés plus haut et le témoignage de Fr. de Billon sont fort explicites (voir sur ce dernier p. 84, note 2). Le texte sur lequel s'appuie Picot, d'après une brève indication donnée par le marquis de Laborde (*Comptes des bâtiments du roi*, t. II, p. 321), a été mal interprété. Le voici : « Item, à la chambre, garde-robbe et cabinetz de Monsr. et de Madamoyselle du Gouguier » (Comptes de Saint-Germain-en-Laye, 1548-1550, Bibl. Nat., franç. 4480, fol. 127). Il n'y est nullement dit que « Mlle du Gauguier avait sa chambre à côté de son père ».

[4] Etrennes dédiées à « Madame de Gauguier », datées de 1538 : éd. P. Jeannet, t. II, p. 210, n° LII.

Bien au contraire Claude dut elle méditer un autre de ses quatrains qu'il lui adressa pour l'exhorter à porter le faix

D'une vertu qui se nomme
Patience [1].

Au reste l'*Almanach à Madame du Gouguier* que lui dédia Mellin de Saint-Gelais pour la renseigner, disait-il, sur les obscurités du Calendrier romain, par ses équivoques grivoises ne laisse aucun doute à cet égard [2]. Mais d'autres vers du même poète permettent de penser que celle qui dans le *Calendrier* avait élu pour fête « la Pasque et feste du passage », symbole de son « cœur passager » [3], eut ses raisons de ne point connaître l'impatience. Elle était au demeurant fort honnête et au courant des règles galantes de l'amour courtois. Ainsi le pense François de Billon, secrétaire d'Octave Farnèse, dans *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, qui place dans le « bastion de la chasteté et honnesteté des femmes », telle une nouvelle sainte Barbe, celle qu'il admire « pour ses diverses et honnestes qualitez, de longue beauté environnées » et « qui sans se lasser sçait si longuement manier

[1] *Ibidem*, n° LI.

[2] *Œuvres poétiques*, Lyon, 1574, p. 69 et 70. Madame du Gouguier avait demandé au poète qui se piquait d'être astronome, de lui expliquer clairement le Calendrier romain. Celui-ci trouva une amusante façon de s'en tirer, notamment dans le quatrain du Quaresme :

Au Quaresme il ne peut faillir,
Car onc vous n'en peustes sortir
Depuis qu'on vous fit approcher
D'un qui point ne touche à la chair.

Ce calendrier, postérieur aux poésies de Marot, dut être composé, peu de temps avant la mort du vieux médecin, de 1548 à 1554.

[3]
La Pasque et feste du passage
Se doit bien mettre à vostre usage
Pour la prison du Dieu léger
Où fut vostre cœur passager.

l'estandart de tous le plus pénible » [1], l'étendard symbolique sans doute de la vertu de patience... Sa « longue beauté » fut en effet l'une de ses meilleures armes : après avoir été mise au rang des « péchés oubliez » par Alexandre Farnèse [2], au souvenir duquel elle se rappellera en vain de longues années, cette femme aux multiples noms vit mourir son mari octogénaire en 1556 et attendit la quarantaine pour convoler en secondes noces, en 1567, avec le duc de Roannais, qui pour la quatrième fois prenait femme. Le « dieu léger » que Mellin de Saint Gelais emprisonna dans son cœur fut seul coupable d'une aussi longue incertitude. Mais peut-être le fut-il aussi d'une certaine tendresse que nous révèlent ses lettres à Alexandre Farnèse : Mademoiselle du Gauguier était elle parmi tant de « dames belles et de bonnes maisons », l'une de celles « que vous aimiez et qui vous aimoient » ? Les deux lettres entrelacées A et C au bas des billets de Claude de Beaune à Alexandre Farnèse le laissent supposer : l'une étant l'initiale de Claude l'autre ne saurait l'être que du nom d'Alexandre.

Fernand Benoit.

[1] Fr. de Billon, *op. cit.*, fol. 73ᵛ et 74.
[2] Lettre publiée infra, n° II.

Lettres de Mademoiselle de Gauguier au cardinal Farnèse [1].

I.

Monseigneur

Puisque le moyen de vous escripre me sera osté parceque le Roy s'en va hors d'icy pour trois sepmaines, je ne différeray plus à me ramentevoir en vostre bonne grace et vous supplier très humblement, par la première depesche que ferez par deçà, me mander quant vous y panses estre ; car j'ay entendu du chevalier Tiburtio [2] que ce ne seroit qu'à la fin d'avril ou au commancement de may. Le désir que j'ay du contraire m'empesche de le croire jusques à ce que j'aye de voz nouvelles. Je m'assure que vous estes adverty de celles qui ce peuvent mander de ceste compagnie, qui me gardera vous ennuyer de reditte. Les autres je remettray à les vous conter et prieray Dieu vous donner, Monseigneur, tout l'heur et contantement que vous désires.

A Fontainebleau, ce 22 de mars [1555] [3].

AC

[1] Provenance des lettres : I. Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnesiane, 739 B. — II. *Ibid.*, 712 B. — III. *Ibid.*, 692 G. — IV. *Ibid.*, 709. — V. Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnesiano, *Roma* 22.

[2] Tiburce Burce, chargé des affaires du cardinal en France. Il sera plus tard majordome du Palais Farnèse.

[3] Cette lettre est contenue dans une missive adressée au cardinal par Tiburce Burce. A cette époque le cardinal avait déjà quitté l'Italie et était en Avignon d'où il partit précipitamment à la fin du mois, rappelé à Rome par la mort de Jules III (L. Romier, *op. cit.*, t. II, p. 76).

II.

Monseigneur

Je ne scay plus que dire ny penser, sinon que je suis du tout aux péchés oubliez. Mais je ne laiseré pourtant de désirer tousjours vous faire très humble service, jusques à ce que je congnoisse encores davantage que ceste voulunté vous est désagréable. Si ma puissance luy estoit esgalle, j'aurois cest heur de vous voir ou savoir bientost aussi content que homme du monde et que vostre mérite le mérite. Or, il me fault prandre patience attendant ce que la fortune envoyra, qui sera peult estre myeux que je n'espère. Je ne vous puis escripre pour ceste heure beaucoup de novelles que je scay : celles qui touchent vostre service, j'en ai adverty ceulx qui les vous feront entendre et qui y pourvoyront ; les autres, si quelque jour j'ay ce bien de les vous pouvoir conter, se sera tout au long et lors je suis seure que vous m'advoueres que j'ay mérité estre mise (ainsi que je souhaitte) au rancq de voz très humbles et plus affectionnées servantes.

De Bloys, ce 27e de décembre [1555].

A

Je vous ay escript par Mr le mareschal Strozi [1], qui m'a bien promis me mander de voz nouvelles ; à la vérité j'aye envye et peur de les savoir.

[1] Pierre Strozzi, maréchal de France, mort en juin 1558.

III.

Monseigneur

J'ay receu par ce gentilhomme la letre qu'il vous a pleu m'escripre, où j'ay faict tout ce qui m'a esté possible de satisfaire, tant à publier vostre affectionnée voulunté au service du Roy et de la Royne [1], comme à la sollicitacion de l'affaire qui a conduit ce porteur par deça. Mais à tous ces deux points, je me suis trouvee, à mon grand regret, trop innutile, car pour le premier l'on croit si bien de vous et ce qu'avez dernièrement faict a esté receu de telle façon qu'il en rend plus certain tesmoignage que je ne puis faire. Quant à l'autre, il n'a pas tenu que la Royne n'eust bonne envye de faire plaisir à ce dit porteur et que Madame [2] ne l'en ayt assez suppliée, qu'il ne s'en retourne content comme je croy qu'il vous fera entendre et tous les empeschemens qu'il y a trouvez. Je m'en remettré sur luy pour ne vous ennuyer de reditte et vous diray, Monseigneur, que quant j'eusse sceu que les nouvelles de ceste compagnie vous eussent esté agréables, je n'eusse failly vous en faire part, comme je feray aussi quant il vous plaira le me commander et non autrement, craignant de mesprendre, car le monde est plain de plusieurs mutacions. Vous avez entendu le mariage de Madame vostre seur [3] et ce qui estoit advenu

[1] A cette date, les Farnèse étaient brouillés avec Henri II qu'ils avaient lâchement quitté après en avoir reçu des bienfaits; les bénéfices du cardinal en France avaient été séquestrés et distribués au cardinal de Ferrare.

[2] Diane de Poitiers ?

[3] Diane de France, veuve d'Horace Farnèse, mort le 19 juillet 1553, avait épousé, par contrat signé le 3 mai 1557, François de Montmorency, fils du connétable. François de Montmorency avait à cette occasion rompu les fiançailles qui l'unissaient depuis 1553 avec Mlle de Piennes, Jeanne de Halluin, fille d'Antoine de Halluin, demoiselle d'honneur de la Reine les fiançailles furent déclarées clandestines et nulles.

à Piennes [1] qui est à ceste heure chez son frère. De l'infortune de Madame de Rohan [2], puisque la scaves, je ne vous en diray plus rien, craignant renouveller voz doulleurs. Il n'y a rien eu ny en l'endroit de Maricourt ny autres, depuis qu'estes party, qui mérite vous estre mandé et est, ce me semble, ceste court au mesme estat que la laisastes. A ceste occasion je ne vous feray, Monseigneur, plus long discours et après m'estre très humblement recommandée à vostre bonne grace, je prieray Dieu vous donner très longue et très heureuse vie.

De Compiègne, ce 8[e] de juillet [1557] [3].

Vostre très humble servante — Du Gouguier.

IV.

Qui eust jamais peu croire veu tant d'asseurances que vous m'aves donnée de vostre amitié que vous eussiez demeuré si longuement sans m'escripre? Certainement ce ne seroit pas moy si je ne l'avais veu; et, le voyant, je vous considère, qui pour mille et mille fois que j'ay eu crainte que feussiez en lieu dangereux ou mal à vostre ayse n'avez seullement une fois eu souvenance de m'en faire entendre par ung mot de lettre la vérité. Or, je ne sçay à quoy m'en prandre, si ce n'est à ma Fortune qui ne me veult permettre nul réconfort entre tous les ennuytz que m'a ap-

[1] Mlle de Piennes la plus jeune des enfants d'Antoine de Halluin: voir la note précédente.

[2] Madame de Rohan fut comme Mlle de Piennes l'héroïne d'un scandale: elle avait été rendue mère par le duc de Nemours, puis abandonnée par lui en 1557.

[3] Cette lettre porte au dos, de la main du secrétaire du cardinal: *57, portata da M. Pompeo Gottifredi.* — On sait d'autre part que la reine était à Compiègne ce jour-là: *Lettres de Catherine de Médicis* (Documents inédits), t. I, p. 107.

portés vostre absance, laquelle je n'ay bien sentue (encores que je l'eusse préveue) cependant que je vous ay peu voir, tant mes yeulx avoyent déceu mon entendement : mais depuis ilz en ont bien receu (et avec rayson) leur part de la peyne. Je ne dits pas cecy pour vous requérir de me mander souvent de voz nouvelles, si ce vous est peyne, car je ne veulx de vous sinon ce qui vous est agréable, et scay avec quelle incommodité vous povez escripre de vostre main entre tant et si différentes occupations que vous avez. Mais je ne puis dire aussi que vos lettres ne m'apportent le plus grant plaisir que je saurois recevoir et qu'elles ne me soient sur toutes choses chères pour le continuel désir que j'ay de savoir si vous estes contant et quelles sont voz pensées et en quel degré je suis de vostre bonne grace, que j'estimeray et garderay tant qu'il vous plaira m'en faire part, comme ma vie. Si n'estoit que le chevalier Tiburce m'a dit qu'il vous mande toutes les bonnes nouvelles, je me mettrois en devoir de vous en faire part et me servirois du chiffre qu'il m'a baillé. J'attandré ce qu'il vous plaira m'en mander et feray fin à ceste lettre, non à me recommander très humblement à vostre bonne grace. De Reins, ce 13e juillet.

AC

V.[1]

Monseigneur

Il y a si longtemps que vous nous menasses de venir que je ne say plus qu'en croire et crains (encores que le Roi escripve pour

[1] Cette lettre doit être datée, semble-t-il, du mois d'octobre 1558 : il y est fait allusion à la trêve de Cercamp qui précéda le traité du Cateau-Cambrésis signé l'année suivante. En effet la liasse d'où est tirée cette lettre renferme, entre autres documents de 1558, un billet de Mlle du Gauguier, par lequel elle supplie le cardinal de lui répondre au sujet de l'abbaye de Grandselve, et qui porte au dos : 58. *Gaugnier*. Ce billet est également signé des deux initiales A C. — A cette date Mlle du Gauguier était veuve.

votre congé du Pappe, quant seres prest à partir, il survienne quelque nouvelle occasion qui vous arreste par dela. S'il est ainsi, je ne scaurois faire autre chose que de m'ennuyer et vous supplier très humblement empescher la fortune de m'estre contraire en tout; et si elle a puissance de m'eslongner de vostre présence, que je ne la sois poinct de vostre bonne grace, laquelle je mettray peyne de conserver et vous faire tousjours très humble service, à quoy j'aray plus grant plaisir que je n'ay eu jusques à ceste heure pour la tresve. Je ne say d'icy en avant quelle joye elle m'apportera: si c'est qu'elle haste vostre retour, je ne désire rien de myeulx. Il ne sauroit estre si tost que vous n'ayes encores, entre cy et la, moyen de me mander de voz nouvelles, lequel, s'il vous plaist, ne laiserez passer sans m'en départir. De ma part, je feray le samblable à toutes les occasions et le chevalier [1] m'a promis me faire parler à celuy qu'avez envoyé icy, que je n'ay encores veu, avant qu'il aille à son abaye, affin que, luy absent, si le dernier venu a à faire de chose qui soit en ma puissance, j'aye ce bien de m'y employer et n'estre poinct inutille, où je vouldrois tant vouluntiers faire service. Le chevalier m'a dit que le Roy et tout le monde se resjouyst de vostre retour; je vous laisse penser ce que je puis faire. Mais je prie Dieu que ce soit autant à mon contantement qu'il me samble estre raisonnable, et que ceulx que trouveres sans empeschemens ne m'en puissent donner.

A

[1] Le chevalier Tiburce Burce, agent du cardinal à la Cour. Il avait fort affaire à cette date, les bénéfices du cardinal en France ayant été mis sous séquestre par ordre de Henri II. Ils lui furent bientot restitués d'ailleurs. Cf., au sujet de l'abbaye de Grandselve, la lettre citée à la note précédente et une lettre d'Antoine de Gouges disant au cardinal que « Melle du Goughier » lui écrit relativement à cette affaire et qu' « elle trouve excellente l'opinion qu'il en a »: Arch. d'Etat de Parme, *Francia* 11 (Paris, 18 mai 1558).

UNE MOSAÏQUE DE TÉBESSA

(Pl. I)

Dans le Musée de Tébessa, à l'intérieur de la *cella* du Temple dit de Minerve, parmi les monuments antiques que M. Gsell a décrits dans son Catalogue figure une mosaïque dont la découverte est récente et qui, pour ce motif, n'a pas été étudiée encore et ne se trouve pas au Catalogue. Nous devons à l'amabilité de M. Reygasse, administrateur de la Commune Mixte de Tébessa et Conservateur du Musée, d'avoir pu l'étudier à loisir et de la publier aujourd'hui. La mosaïque fut découverte en Janvier 1922 au cours des travaux d'établissement d'une route qui, par la porte de Solomon relie la ville européenne de Tébessa à la ville indigène située au S. W. et à environ 500 mètres de la première. Elle a été vue d'abord par M. Fargues, maire de Tébessa, puis sur les indications de M. Gsell relevée avec beaucoup de soin et placée au Musée, où elle figure très honorablement auprès des deux pavements en mosaïque qui y ont été déja recueillis [1]. Malheureusement, elle n'a pu être retrouvée entière, des travaux antérieurs en ayant irrémédiablement détruit une partie. Elle devait mesurer dans son intégrité, $5^{m},80$ de longueur sur $4^{m},40$ de largeur. Si la longueur est intacte, il ne subsiste par contre que $2^{m},55$ de la largeur et ainsi un peu moins de la moitié en a été perdu. En outre, dans la partie que nous possédons il existe deux lacunes assez étendues et fort regrettables en ce qu'elles détruisent trois médaillons sur les huit qui subsistent des douze que comportait l'ensemble.

[1] Cf. Gsell, *Catalogue du Musée de Tébessa*, pag. 64-70.

C'est une mosaïque à fond blanc sur lequel ressortent des teintes plus foncées où dominent le rouge et le jaune. Un cadre important la borde, plus large sur un des petits côtés du rectangle, 0m,70 que sur les grands côtés, 0m,60. Ce cadre est formé, du dehors au dedans, par : une bordure noire, large de 0m,07, une tresse rouge et ocre de 0m,20, une bordure rouge de 0m,03, une série de volutes noires en forme de *flots grecs* ou de *postes*, de 0m,10 de large, une nouvelle bordure rouge sur laquelle se fixent des denticules jaunes. Chacun de ces motifs est séparé de ses voisins et mis en relief, à la fois, par une bordure blanche.

A l'intérieur de ce cadre la mosaïque représente une série de rinceaux de feuillage enserrant des médaillons, et, encastré vers le centre de cette décoration, se trouve un tableau, lui-même dans un cadre.

Les rinceaux sont représentés s'élevant du sol, comme jaillissant de quatre pieds d'acanthe et gagnent ce qui est actuellement le haut de la mosaïque, en raison de sa position verticale contre une paroi de muraille. L'ensemble de la mosaïque, rinceaux, médaillons, cadre central, est orienté du même côté. Les médaillons à personnages de 0m,40 de diamètre étaient au nombre de douze. Cinq seulement sont intacts et permettent une interprétation. Sept ont donc disparu complètement ou en partie. Un certain nombre d'autres médaillons sur lesquels le cadre extérieur ou le tableau central empiètent sont remplis par des ornements en forme de *peltes* ou *boucliers d'amazone* alternativement blancs et noirs.

D'autres *peltes* remplissent les intervalles entre les rinceaux et les médaillons. Une demi-rosace enfin, renferme des motifs décoratifs en forme de fer de lance, dans lesquels il est possible de reconnaître des feuilles cordiformes de lierre dont l'usage en Afrique est fréquent dans un sens prophylactique [1] et qui sont destinées à préserver du mauvais œil.

[1] Cagnat et Chapot, II, p. 200.

L'étude des médaillons à figures se présente dès l'abord comme suggestive : chacun de ces médaillons est un petit tableau, chaque petit tableau, sauf un, est un petit drame ou au moins une action animée. Pour la clarté de l'exposition nous donnerons à chacun des cinq médaillons intacts, à partir de celui qui figure en haut à gauche de la mosaïque une lettre : A, B, C, D, E.

Les médaillons A et B pourraient représenter respectivement la chasse et la pêche. Le médaillon A nous montre, en effet, un félin que sa petite taille et la couleur de son pelage jaune tacheté de noir nous font facilement reconnaître pour un guépard [1]. Il est représenté, bondissant sur la croupe d'une gazelle qui s'enfuit. Celle-ci, nettement reconnaissable à son poil beige, à la forme de ses cornes, rectilignes et inclinées en arrière est de la variété « Antilope oryx » [2]. Il en existe une autre représentation à Tébessa même sur une mosaïque du Musée [3].

On pourrait admettre que le guépard ne saisit pas la gazelle pour son propre compte, mais qu'il est un de ces *pardi* apprivoisés dont il est question chez un poète vandale d'Afrique, que l'on dressait à chasser avec les chiens [4] et qui, de nos jours encore, servent aux arabes à forcer la gazelle [5]. Sous le ventre de la gazelle est représenté un arbuste ou un arbre. Si l'on tient à l'interprétation symbolique, le médaillon B représenterait la pêche. Un personnage nu, un enfant, semble-t-il, debout à l'arrière d'une embarcation, pêche à la ligne. Un poisson, à l'extrémité de la ligne, a déjà saisi l'appât. Deux autres poissons de taille plus grande, sont représentés au-dessous de la barque, au milieu de petits traits ondulés qui servent en général aux mosaïstes à représenter les flots.

[1] Gsell, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, I, p. 112 sq.
[2] Gsell, *op. cit.*, p. 120.
[3] Gsell, *Catalogue du Musée de Tébessa*, pl. IX.
[4] *Anthologia latina*, ed. Riese, p. 237. Cf. Keller, *Thiere des classischen Alterthums*, p. 154.
[5] Gsell, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, I, p. 113.

Deux avirons sont fixés au flanc de l'embarcation, tous les deux du même côté. A l'avant, on distingue une perche et un cordage, perche d'accostage, sans doute, et câble pour amarrer le petit navire. Si l'on rapproche le navire figuré sur ce médaillon des bateaux représentés sur la mosaïque d'Althiburus, dont on a pu dire que c'était un « Catalogue figuré de la batellerie gréco-romaine [1] », on peut le ranger dans la catégorie des petits bateaux de pêche et de plaisance, *cydarum*, — dans lequel sont figurés deux pêcheurs retirant un filet — ou *placida*, ou *vegeiia*, tous navires à proue et à poupe relevées, surtout la proue et dont, en outre, la coque à l'arrière s'allonge en une saillie que l'on pourrait prendre pour un éperon. En outre le bordage à l'arrière est surmonté d'une tête d'animal et rappelle le navire appelé *Musculus* sur la mosaïque d'Althiburus, dont la poupe est ornée d'une tête de souris et qui se manœuvre à la rame. Mais, en réalité, ces petits détails qui ont leur importance pour distinguer et classer des navires qui offrent, d'autre part, bien des points de ressemblance, ont pu être mélangés ici, et qu'il nous suffise de reconnaitre, exactement reproduite, une embarcation légère de pêche ou de plaisance, mais faite plutôt pour la mer calme et les cours d'eau que pour les flots agités.

Le manque de proportions entre le personnage et son embarcation est manifeste, mais cependant l'attitude du pêcheur est bien rendue, le bras gauche, écarté, fait contre-poids au corps penché en avant dans une attitude d'attention et les jambes, écartées aussi, assurent la stabilité du personnage dans sa légère embarcation.

L'étude du médaillon C va nous permettre de poser un petit problème. C'est une scène à trois personnages, trois animaux. A gauche, un coq, très reconnaissable à sa crête rouge, au panache

[1] Gauckler, *Mon. et Mem. Piot*, t. XII, p. 114.

de plumes de sa queue, est perché sur une sorte de colonne qui repose sur une base. Il se dresse dans une attitude orgueilleuse. Vers lui, s'élance à tire d'ailes un oiseau de grande taille qui, par la forme du bec, des ailes, par sa couleur noire est reconnu facilement pour un oiseau de proie. Sur le sol, un troisième volatile, un autre coq, semble se blottir et s'aplatir contre le sol. Au fond de la scène à droite, on voit une maison à un étage, couverte d'une terrasse et dont la façade est percée d'une porte et de trois fenêtres. Cette scène dont des animaux sont les acteurs est la traduction en image d'une fable grecque qui se trouve dans Babrios [1] et dont voici le texte :

« Deux coqs de Tanagra qui ont, dit-on, du courage comme des hommes, se battaient. Le vaincu, tout couvert de blessures, alla cacher sa honte dans un coin de l'habitation. L'autre, aussitôt, perché sur la maison, battait des ailes, en poussant de grands cris. Un aigle, alors, l'enleva de son toit. Quant au premier, il devint, tout à son aise, le maître des poules et il obtint ainsi une plus belle récompense que le vainqueur. Homme, toi non plus, ne sois jamais vantard, si la fortune t'a élevé au-dessus d'un autre. Beaucoup n'ont dû leur salut qu'à leur infortune ».

Il n'est pas douteux que le mosaïste n'ait voulu illustrer ici cette fable. Tout s'y retrouve, personnages et cadre, jusqu'à la maison dont un angle sert d'abri au vaincu humilié. C'est, à notre connaissance, un des premiers exemples de fable représentée par l'image. A Herculanum [2], une peinture nous montre un âne qui se précipite entre les machoires d'un crocodile, cependant que le maître

[1] *Babrii fabulae Aesopeae*, ed. Crusius, Leipzig, 1897, p. 13, 5. Parmi les fables en prose attribuées à Esope, le récit ci-dessus se trouve trois fois avec de légères variantes et plus ou moins de détails.

La Fontaine, enfin, a écrit sur le même sujet la fable des Deux Coqs, l. VII, fab. XIII.

[2] Champfleury, *Hist. de la caricature antique*, p. 103.

de l'âne semble, par derrière, renoncer à le retenir, et c'est une fable connue d'Horace qui écrit :

« ... ut ille,
» qui male parentem in rupis protusit asellum
» iratus... [1] ».

Phèdre nous dit aussi qu'il a vu, peint dans des cabarets, le combat des rats et des belettes [2]. Mais du premier exemple nous avons l'image sans avoir le texte du récit auquel Horace fait seulement allusion — et du second, nous avons le récit sans en posséder l'image. Pour la première fois, nous possédons ici une illustration qui, d'après l'étude des détails, répond presque minutieusement à la fable dont Babrios nous donne le texte. Un détail particulier cependant est à noter et qui est curieux par lui-même. C'est que le texte de Babrios dit que le Coq pour claironner sa victoire s'est perché sur la maison (ἐπὶ τὸ δῶμα) et que l'oiseau de proie l'emporte du toit (ἐκ στέγους). Or, nous avons dit que le Coq est représenté perché sur une sorte de colonne. Nulle part dans le texte de Babrios, ni dans les versions ésopiques en prose, il n'est question de colonne [3]. Il est d'autant plus remarquable de noter ce détail introduit par le mosaïste dans le médaillon, que nous devons retrouver le même détail d'un coq sur une colonne dans les représentations chrétiennes du Reniement de S[t] Pierre. Une fresque du Cimetière de Cyriaque dans les Catacombes représente le coq perché sur une sorte de piedestal entre le Christ et S[t] Pierre [4], mais c'est surtout sur des sarcophages que le détail de la colonne apparait [5]. En outre, et c'est sans doute l'origine des représentations des sarcophages,

[1] Horace, Ep. I, 20, 15.
[2] Phèdre, IV, 6 : « Historia quorum et in tabernis pingitur ».
[3] *Fabulae Aesopeae collectae*, ed. Halm, p. 10, 21, 21[b], 21[c].
[4] Wilpert, *Le pitture delle Catacombe*, pl. 242, n. 1.
[5] Marucchi, *I monumenti del Museo cristiano Lateranense*, pl. XXIX, n. 2 b.

« à Jérusalem, il existait une colonne avec un coq de bronze au sommet en souvenir du reniement, et Prudence nous apprend qu'il y avait en avant de la Basilique de Saint Jean de Latran un autre coq de bronze sur une colonne de porphyre[1] ». Il n'y a rien de chrétien, certainement, dans la mosaïque de Tébessa, mais n'est-il pas curieux de voir dans des scènes si différentes pour le fond comme pour la forme se retrouver un détail rendu de façon identique.

L'identification du médaillon C n'a-t-elle pas son importance pour l'étude des médaillons A et B, tel est le petit problème que nous nous sommes posé. Les lacunes de la mosaïque, malheureusement, ne permettent pas de donner une réponse catégorique à la question qui se pose de savoir si les médaillons A et B décrits plus haut ne pourraient pas aussi représenter des fables. Peut-être dans le médaillon A, serait-il licite de voir le dénouement de la fable du « Cerf se voyant dans l'eau »[2]. Il est vrai que dans Babrios le cerf est poursuivi par des chasseurs, mais chez les imitateurs de Babrios[3] le cerf est remplacé par une gazelle (δορκάς) et les chasseurs par un fauve (λέων). Donc voilà de nouveau une source littéraire.

Un détail que nous avons signalé plus haut a son importance. L'arbuste ou l'arbre figuré sur le médaillon ne serait-il pas mis là pour représenter la forêt, où le cerf (ou bien la gazelle) fut empêché de s'enfuir par ses cornes encombrantes ? C'est un procédé fréquent chez les mosaïstes que de symboliser une forêt par un seul arbre.

Quant au détail du guépard remplaçant le lion, il peut provenir du fait que nous sommes en Afrique et que le mosaïste s'est inspiré de scènes plus proches de lui, ou bien encore qu'il a voulu faire entrer dans son petit tableau un détail qui était fréquent en ornementation : le fauve poursuivant une proie, de même qu'il a juché son coq sur une colonne, modifiant légèrement les données

[1] Cf. Dom Cabrol, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, art. Coq.
[2] Babrios, Μυθιαμβοι, 43. — La Fontaine, VI, 9.
[3] Babrios, éd. Crusius, p. 269, 14 et p. 289.

de ses sources littéraires dans le sens de certaines représentations traditionnelles. Le médaillon B, lui aussi, pourrait entrer dans notre fablier, et comme le précédent, il présente quelques détails modifiés. Il y a en effet chez Babrios, la fable du « Pêcheur et du petit poisson » [1]. Mais si « la ligne de roseau et le fil en crin de cheval » de la fable de Babrios sont indiqués, du moins dans le texte littéraire le pêcheur est-il sur le rivage. Le petit poisson a déjà saisi l'hameçon, et pour justifier le raisonnement qu'il tiendra tout à l'heure, d'autres poissons plus gros que lui sont figurés sous la barque. Sans doute ce motif du pêcheur à la ligne est fréquent dans les mosaïques, et en particulier en Afrique [2], bien que, d'ordinaire le pêcheur tenant une ligne soit représenté sur le rivage et que l'on réserve la barque pour la pêche au filet ou au harpon [3], mais sans qu'il y ait rien d'absolu en cela. Le détail de la barque ne serait-il pas une modification du sujet dans le sens de représentations traditionnelles comme nous l'avons vu pour les médaillons A et C, et le mosaïste n'a-t-il pas introduit dans la scène la représentation d'un bateau de plaisance, parce qu'il avait parmi ses modèles une scène de pêche qui, sous des formes assez variées, est, nous l'avons dit, fréquente dans les mosaïques africaines. En somme, il n'est pas possible de donner une réponse catégorique au petit problème que nous posions tout-à-l'heure, mais l'interprétation certaine du médaillon C nous paraît être un argument assez fort en faveur de l'interprétation dans le sens des fables, des médaillons A et B.

Nous ne pouvons pas, malheureusement, en dire autant pour les médaillons D et E. Le premier de ceux-ci est d'interprétation difficile. Le second s'interprète bien mais ne semble pas pouvoir se rattacher aux fables. Nous laissons de coté les médaillons qui figu-

[1] Babrios, Μύθοι Αἰσώπειοι, 6. — La Fontaine, V, 3.

[2] Cf. en particulier, Catal. musée de Sfax, pp. 3-4, pl. I et IV.

[3] Mosaïques de Sousse, Inventaire des mosaïques de l'Afrique, n° 139. Rev. arch., 1897, II, p. 12.

rent entre D et E. Ils sont trop abîmés pour permettre une étude — et tout au plus sur l'un peut-on distinguer la tête d'un dauphin... et sur l'autre la moitié d'une colombe (?)... Le médaillon D représente un personnage barbu — vêtu d'une peau de bête autour des hanches. Il est couché, mais se soulève sur le bras gauche et regarde de coté avec une expression de colère ou de terreur. Il est placé entre deux arbres comme si le mosaïste avait voulu le représenter dans une forêt. S'agit il d'un Pan? Il semble que sa main droite étreigne un objet qui ressemble à une syrinx. Est-ce une personnification de fleuve? Les détails du morceau se fondent dans la teinte brune que l'artiste lui a donnée et son identification est bien difficile.

Le médaillon E, par contre, représente une scène très animée et facilement reconnaissable: Un petit Eros s'est dissimulé jusqu'à mi-corps dans un masque de théâtre, un masque de vieillard à barbe et à cheveux blancs. Il passe sa main par la bouche ouverte du masque et l'agite pour figurer une langue tirée.

Il effraie ainsi un deuxième petit Eros qui s'enfuit en battant des ailes et en étendant les bras vers le premier en signe de profonde frayeur. Cette scène, la plus joliment reproduite de celles que nous avons décrites jusqu'ici n'est pas une nouveauté et l'espièglerie de l'Eros qui se dissimule dans un masque tragique pour effrayer ses compagnons a inspiré à plusieurs reprises les artistes. En sculpture la scène figure surtout sur des sarcophages représentant des amours qui jouent au milieu d'attributs dionysiaques. Sur un sarcophage du cimetière chrétien de Meidfa à Carthage [1], sur deux autres sarcophages, l'un de la collection Mattei, l'autre de la villa Albani [2], la même scène est reproduite, avec quelques petites variantes: la main de l'enfant agite un petit serpent. Une statue actuellement au musée du Capitole représente un enfant qui joue

[1] Reinach, *Repert. des reliefs grecs et romains*, II, p. 3, 3. — C. R. Académie, 1906, p. 424.

[2] Reinach, *op. cit.*, III, p. 295, 3. Mon. Matthei. III, pl. XLVII.

avec un masque et qui va le poser sur son visage [1]. Parmi les peintures, la plus connue est une peinture d'Herculanum [2] qui reproduit un sujet de ce genre. Une mosaïque de Sfax, enfin très détériorée malheureusement, reproduit la même scène, parmi les jeux de plusieurs Amours [3]. Il s'agit donc d'un motif assez répandu, motif gracieux et amusant à la fois — et il n'y a pas lieu ici de chercher une interprétation symbolique : le mosaïste a exécuté un petit tableau qui devait être parmi les modèles courants des ateliers, et dont l'inspiration vient sans doute des peintures alexandrines. Aussi bien est-ce parmi les médaillons que nous avons examinés, le plus artistement dessiné, le plus fin, par les détails comme par le coloris, par l'exactitude des proportions, comme par la vie des personnages.

La même minutie dans le détail se retrouve dans le sujet central.

Le tableau placé au centre de la mosaïque mesure actuellement 1 m.10 × 1 m.10. Sa longueur primitive devait être de 1 m.40 environ. Il est encadré d'une torsade rouge et de deux larges filets blancs. Quoique fort endommagé puisque près de la moitié a disparu, il représente Daphné poursuivie par Apollon.

A gauche, Daphné dans l'attitude d'une fugitive tombée sur un genou, se transforme en laurier.

Le mosaïste l'a représentée au moment où, d'après Ovide :

> .... torpor gravis occupat artus,
> Mollia cinguntur tenui praecordia libro,
> In frondem crines, in ramos bracchia crescunt :
> Pes modo tam velox pigris radicibus haeret,
> Ora cacumen obit... [4].

[1] *Catalog of the Musco Capitolino* British School at Rom, p. 317, n° 8, pl. 79.

[2] Pitture d'Ercolano, I, p. 181, pl. XXXIV, Helbig, Wandgem. Camp., n° 754. Cf. Darenberg et Saglio, art. Ludi, p. 1359, fig. 1639.

[3] Musée de Sfax, p. 7 et pl. VII, Gauckler, *Invent. des mosaïques*, n. 29.

[4] Ovide, *Metam.*, l. I, v. 548-552.

De la tête, en effet, des épaules, des coudes, des mains, des hanches et des genoux jaillissent des tiges convertes de feuilles d'un vert pâle. Les pieds n'apparaissent pas : ils sont déjà enfoncés dans le sol et du sol s'élèvent aussi deux pousses vertes. Le corps de la jeune fille est nu jusqu'aux hanches : dans sa course, dit le poète :

« ... nudabant corpora venti... ».

Les jambes sont drapées dans un vêtement gris. Le visage, tourné vers la droite, est peu expressif. La jeune fille regarde fixement le dieu qui la poursuit. Apollon a disparu presque complètement. On ne voit plus de lui qu'un bras, une jambe et un fragment de chevelure ou de couronne. Autant qu'on peut en juger par ce qui subsiste de la mosaïque à droite, la tête du dieu est entourée d'un nimbe vert pâle, sorte de rayonnement que les peintres et les mosaïstes ont fréquemment représenté autour de la tête des divinités et en particulier des divinités sidérales [1].

Le dieu tout en courant se baisse pour saisir le bras de Daphné mais sa main n'étreint qu'une branche de laurier. Le paysage dans lequel se déroule la scène est formé par deux masses d'un brun rougeâtre qui semblent constituer les bords escarpés d'une vallée étroite entre lesquels le ciel se voit dans le lointain. La métamorphose de Daphné, en effet, toujours d'après Ovide, a lieu dans la vallée du Tempé. Devant la jambe droite de Daphné une tache claire représente le cours du fleuve Penée, père de la Nymphe, qui est un des acteurs du drame. C'est vers lui que Daphné a précipité sa course pour échapper à la poursuite amoureuse du dieu :

« ... Spectans Peneidas undas »,

[1] Cf. à Timgad, Mosaïque de Diane surprise par Acteon. Ballu et Cagnat, *Musée de Timgad*, p. 37, pl. XIV. — Stephani, *Nimbus und Strahlenkranz*. Mém. de l'Académie de St Pétersbourg, VI[e] série, Sc. polit., t. IX.

elle adresse à son père la prière qui sera exaucée et la métamorphose se produit.

C'était un sujet assez fréquemment reproduit par la peinture ou sur les mosaïques que les Amours d'Apollon et de Daphné, mais sauf peut-être sur la mosaïque de Lillebonne [1] et sur une peinture de Stabies [2], nulle part la scène n'avait été représentée aussi mouvementée, et nulle part, surtout, la transformation en laurier n'avait été indiquée avec ce réalisme. A Lillebonne et à Stabies la position de Daphné est à peu près la même qu'à Tébessa. La Nymphe en courant est tombée sur les genoux et elle se retourne vers le dieu qui la poursuit. Mais dans ces deux œuvres la métamorphose n'est pas même commencée. A Stabies, l'idée en est évoquée par un bosquet de lauriers vers lequel la jeune fille se penche comme pour s'y réfugier. Sur une peinture de Pompei, remarquable par l'immobilité et pour mieux dire par la froideur et l'indifférence des personnages, deux petits rameaux sur les épaules et un autre sur la tête de la jeune fille permettent de reconnaître qu'il s'agit bien de Daphné, mais ce sont plutôt des ornements qui ne modifient en rien la figure de la Nymphe. Nulle part, donc, nous ne rencontrons ce réalisme, cette précision dans le détail, dans la représentation des branches qui jaillissent en touffes de la tête, « ora cacumen obit », des hanches, nulle part, ce geste si expressif du dieu qui voulant saisir une main, n'étreint qu'un rameau feuillu [3].

Il semblerait par les œuvres d'art que nous avons conservées que les artistes aient hésité à aborder ces sujets de métamorphoses.

[1] Mosaïque de Lillebonne. Gaz. archéol., 1885, pl. 13, 14. Inventaire des mosaïques de la Gaule, fasc. II, 1051.

[2] Helbig, *Wandgemälde Campaniens*, 207, 208, 211, 212, 213. Stabies, 206.

[3] Pour tout ce qui concerne les œuvres d'art inspirées par les amours d'Apollon et de Daphné, et en particulier par la métamorphose, voir Overbeck, *Griechische Kunstmythologie*, III, p. 497 sq.

mis à la mode par la littérature alexandrine, avec les poèmes de Nicandre et de Parthénos, et que l'œuvre d'Ovide avait repandus et fait goûter à Rome. Les exemples en sont peu nombreux, et dans la sculpture en particulier on ne pourrait guère citer que le marbre de Florence [1] où la métamorphose de Daphné est représentée avec le réalisme que la statue du Bernin, à la Villa Borghèse atteindra seule. Et cependant, la peinture avait eu plus d'audace et un passage de Lucien est très intéressant à cet égard.

Dans ἀληθὴς ἱστορία I, 8, il écrit que les voyageurs dont il raconte les aventures aperçurent entre autres merveilles « celle de plants de vigne dont la tige, drue et élancée jaillissait du sol, et qui par le haut étaient des femmes, parfaites au-dessus des hanches, comme les peintres chez nous représentent Daphné se changeant en arbre lorsqu'Apollon va pour la saisir. Des rameaux jaillissaient des extrémités de leurs doigts... et leurs têtes étaient coiffées des vrilles, des feuilles et des grappes de la vigne... » [2]. Voilà donc une preuve qu'il existait une façon de représenter la métamorphose de Daphné, qui diffère notablement des représentations rencontrées jusqu'ici à Pompei, à Stabies, à Lillebonne, et qui se rapproche tout-à-fait, au contraire, de notre mosaique.

Aussi n'est-il pas interdit de voir en elle une imitation et peut-être la reproduction exacte de quelque peinture célèbre de l'Ecole Alexandrine — et, en effet, la façon dont le tableau est inséré dans la mosaique, le cadre qui l'entoure, jusqu'à ses dimensions, tout cela fait penser à un tableau de chevalet — du moins à une œuvre parallèle et qui nous donne une idée — hélas, incomplète — de ce

[1] Cf. Collignon. *Hist. de la Sculpture grecque*. II, p. 589.

[2] Lucien. Ἀληθὴς ἱστορία. I. 8... εὕρομεν ἀμπέλων χρῆμα τεράστιον· τὸ μὲν γὰρ ἀπὸ τῆς γῆς, ὁ στέλεχος αὐτὸς εὐερνὴς καὶ παχύς, τὸ δὲ ἄνω γυναῖκες ἦσαν, ὅσον ἐκ τῶν λαγόνων ἅπαντα ἔχουσαι τέλεια. Τοιαύτην παρ'ἡμῖν τὴν Δάφνην γράφουσιν ἄρτι τοῦ Ἀπόλλωνος καταλαμβάνοντος ἀποδενδρουμένην. Ἀπὸ δὲ τῶν δακτύλων ἄκρων ἐξεφύοντο αὐτοῖς οἱ κλάδοι... καὶ μὴν καὶ τὰς κεφαλὰς ἐκόμων ἕλιξί τε καὶ φύλλοις καὶ βότρυσι.

que pouvaient être les œuvres dont nous parle Lucien. Peut-être Ovide lui-même a-t-il puisé son inspiration dans quelque peinture Alexandrine [1], et a-t-il reproduit dans ses vers quelque tableau que Lucien connaissait. Il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir la filiation de ces œuvres. Qu'il nous suffise de reconnaître dans cette mosaïque une représentation imagée du récit d'Ovide, et d'adjoindre cette mosaïque à toutes celles qui, si nombreuses, ont traité des sujets qui figurent dans les récits du poète [2].

Autant qu'il est possible de préciser une date en ces matières la mosaïque doit dater du début du III[e] siècle de notre ère. On peut l'inférer par le choix du sujet du tableau central — les mosaïques des époques antérieures reproduisant des sujets du cycle troyen, et d'inspiration homérique de préférence à des sujets traités par Virgile et Ovide — on peut aussi le déduire du médaillon des « Deux coqs et de l'épervier ». Si, comme il semble certain, la fable de Babrius est la source dont le mosaïste s'est inspiré, et nous avons vu avec quelle exactitude, il n'est pas possible de faire remonter la date de son œuvre plus haut car la science moderne place Babrius à la fin du second et au début du III[e] siècle [3]. C'est à cette époque, en outre, que les mosaïstes se plaisent à des représentations à tendances didactiques, et donnent sur leurs œuvres de véritables catalogues de fruits, d'animaux ou, comme nous l'avons vu plus haut, de navires, dessinés dans leurs moindres détails et présentés par leur nom inscrit à côté d'eux sur l'œuvre d'art. Cependant, si la mosaïque de Tébessa nous donne un fabliau illustré — et malheu-

[1] Cf. Ad. Reinach. *Textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne*, p. 4-19.

[2] La série des mosaïques inspirées par Ovide est très importante, en particulier en Afrique. Cf. Gauckler. Dahremberg et Saglio, *Musivum opus*, p. 2118, n. 7. — Gsell. *Mon. de l'Algérie*, II, p. 100 sq.

[3] Th. Reinach. *Sur l'époque de Babrius*. Rev. des Et. gr., 1893, p. 395. — Beltrami. *De Babrii aetate*. Bologna, 1906. — Crusius, art. *Babrios* dans l'*Encyclopadie* de Pauly-Wissowa.

reusement mutilé — il y a autre chose en elle, et l'artiste qui l'a composée a fait preuve à la fois d'habileté et de fantaisie, d'exactitude et d'une certaine originalité. Telle qu'elle s'offre à nous, malgré les dégradations qu'elle a subies, les lacunes trop grandes qu'elle présente, cette mosaïque nous a paru mériter que l'on s'attarde un peu à la considérer. Fables, sujets de genre, scène mythologique chacune de ses parties nous a semblé apporter quelque contribution, si modeste soit-elle, à l'étude des procédés d'art et des sujets traités par les artistes de la fin du II^e^ et du début du III^e^ siècle. Nous avons cru retrouver dans le tableau placé au centre la mise en image d'un épisode conté par Ovide, épisode qui, nous le savons par Lucien, avait inspiré d'autres tableaux dont celui-ci reste le seul exemple. Ces tableaux sont des œuvres grecques ou alexandrines — le texte de Lucien l'indique [1]. Il n'est donc pas interdit de mettre au nombre des sources d'Ovide à côté des poèmes alexandrins de Théodore, de Didymarchos, d'Antigone, de Nicandre, de Boeo, des œuvres de peintres de la même école, car plus hardie que la sculpture, la peinture a pu chercher son inspiration dans les sujets de Métamorphoses.

Les sujets de genre qui, avec les fables, entourent le tableau, comme une série de médaillons entourent sur une muraille l'œuvre principale, n'apportent rien de nouveau à l'étude de la décoration romaine. Nous les avons retrouvés ailleurs, en sculpture et en peinture. Il n'en est pas de même pour les fables. Ce n'est pas la première fois que les artistes ont représenté des scènes dont les animaux sont les acteurs, mais il nous a semblé que c'était la première fois que sous le drame représenté on pouvait mettre un texte, dont la scène est une illustration. Illustration, où cependant le souci de la décoration, de l'effet artistique reste assez grand pour que la vraisemblance soit conservée, ce qui a pour contre-partie de per

[1] Cf. plus haut la citation de Lucien : παρ' ἡμῖν, écrit il, chez nous, dans le monde grec.

mettre quelques doutes pour l'interprétation rigoureuse des deux première scènes. Nous croyons, cependant, que les rapprochements faits au cours de cet article sans emporter la conviction, ne rencontrent aucune objection insurmontable. Nous savons par Pline que les ouvrages des anciens étaient souvent illustrés, par un procédé dont l'invention est attribuée par lui à Varron [1]. De même les Alexandrins avaient sans doute emprunté à l'Egypte l'art de tracer des dessins et des figures coloriées sur les manuscrits. Il ne nous déplait pas de penser à l'existence d'un recueil illustré des fables de Babrios, qui aurait été un ouvrage d'éducation à la fois et une œuvre d'art.

Quelle que soit la solution adoptée, cette œuvre pour être moins artistique, peut être, que d'autres ensembles trouvés en Afrique et dont les musées de là-bas offrent de très beaux exemplaires, est très intéressante par sa composition, sa variété dans l'inspiration, son originalité dans l'expression.

Elle prouve l'existence, attestée d'ailleurs par d'autres œuvres, dont certaines récemment découvertes et encore inédites, d'un centre d'art important dans l'antique Théveste et qui n'a peut-être pas encore livré tous ses secrets.

L. Leschi.

[1] Pline, *Hist. nat.*, XXXV, p. 11.

LE MONUMENT DE SEPTIME SÉVÈRE AU *FORUM BOARIUM*

Le petit monument que la corporation des banquiers et celle des marchands de bœufs élevèrent, en 204, à Septime Sévère et à la famille impériale, sur le *Forum boarium* [1], n'a pas été, jusqu'ici, l'objet d'une étude d'ensemble; les vieux illustrateurs d'antiquités romaines, Guattani [2], Desgodetz [3], Rubeis [4], Rossini [5], Canina [6], lui ont consacré quelques pages et quelques planches, où l'on relève souvent des inexactitudes pleines de fantaisie; les topographes, Platner [7], Becker [8], Jordan [9], Nibby [10], Huelsen [11], Lanciani [12], en font brève mention dans leurs livres ou leurs articles; les épigraphistes, Bormann [13], Dessau [14], se sont occupés de l'inscription qui remplit l'entablement et lui ont fait place dans leurs recueils; les historiens

[1] On a longtemps admis que le monument de Septime-Sévère se trouvait, non pas sur le *Forum boarium*, mais aux environs immédiats de cette place. Nous verrons plus loin (pp. 121 sq.) ce qu'il en faut penser.

[2] Guattani, *Mon. Ant. Ined.*, pp. 94 sq.

[3] Desgodetz, *Les édifices antiques de Rome*, pp. 96 sq.

[4] Rubeis, *Veteres arcus Augustorum*, pl. 20 sq.

[5] Rossini, *Gli archi trionfali*, pl. 60 et 61.

[6] Canina, *Edifizi di Roma antica*, pl. 253, 254 et 255.

[7] Platner, dans la *Beschreibung der Stadt Rom*, III², pp. 337-339.

[8] Becker, *Handbuch der römischen Alterthümer*, I, pp. 473-474.

[9] Jordan, *Topographie*, I², p. 470.

[10] Nibby, *Roma nell'anno 1838, pars I antica*, pp. 487-489.

[11] Huelsen, *Il foro boario e le sue adiacenze nell'antichità* (*Diss. Acc. Pont.*, s. II, t. VI, a. 1896).

[12] Lanciani, *Recenti scavi di Roma e contorni*, XXXI (*Bull. Inst.*, 1871, pp. 247-249). — *The ruins and excavations of ancient Rom*, pp. 521-522. — *Storia degli scavi di Roma*, t. III, p. 42.

[13] Bormann, *Sull'arco del Foro boario* (*Bull. Inst.*, 1867, pp. 217-219).

[14] Dessau, *Inscriptiones selectae*, n° 426.

des institutions, comme Waltzing [1] l'ont commentée avec érudition; les archéologues [2], enfin, ont étudié la riche décoration du monument pour y chercher une manifestation des tendances artistiques de l'époque sévérienne.

Mais personne — à notre connaissance — n'a étudié pour lui-même ce curieux petit édifice. Nous avons cru qu'il serait intéressant de se livrer à ce travail et de tenter une coordination de tous les résultats atteints dans des travaux partiels. Nous arriverons peut-être, en rapprochant les unes des autres les conclusions des érudits cités plus haut et en y ajoutant, lorsqu'il paraîtra nécessaire, nos hypothèses personnelles, à dissiper quelques-unes des obscurités du sujet.

I.

C'est à l'inscription qui le couronne [3] qu'il faut demander les premiers et les plus précis renseignements sur l'origine, la nature et la destination de l'édifice. Elle est ainsi conçue:

Imp. Caes. L. Septimio Severo Pio Pertinaci Aug. Arabic. Adiabenic. Parthic. max. fortissimo felicissimo | Pont. Max. Trib. potest. XII Imp. XI Cos. III Patri patriae et | Imp. Caes. M. Aurelio Antonino Pio Felici Aug. Trib. potest. VII Cos. *III P.P. Procos. fortissimo felicissimoque principi et* | Iuliae Aug. matri Aug. *n.* et castrorum *et senatus et patriae et* Imp. Caes. M. Aureli Antonini Pii Felicis Aug. | *Parthici maximi Britannici maximi* | argentari et negotiantes boari huius *loci qui invehent (sic)* devoti numini eorum [4].

[1] Waltzing, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, t. IV, p. 8.

[2] Strong, *Roman Sculpture*, pp. 300-301. Cf. aussi F. Reber, *Die Ruinen Roms*, pp. 345-347.

[3] *C. I. L.*, VI, 1035. Dessau, *loc. cit.*

[4] Tous les mots qui ne font pas partie de la rédaction primitive sont en italique.

Cette inscription porte la trace de nombreuses retouches et présente, en outre, quelques particularités remarquables:

A la date de l'inscription — 204, d'après le chiffre des puissances tribunitiennes de Sévère et de Caracalla [1] — ce dernier n'avait été consul qu'une fois, en 202. Il revêtit son deuxième consulat en 205 Le troisième est de 211. Le quartième de 213. C'est donc entre ces deux dernières dates qu'il convient de placer la nouvelle rédaction. Les mots qui suivent le chiffre des consulats: *P.P. Procos. fortissimo felicissimoque principi* remplacent le nom et les titres de Géta, qui devaient être ainsi conçus: *Et P. Septimio Getae nobilissimo Caesari.*

Bormann [2] fut le premier à noter les modifications subies par la ligne 4: Julia Domna ne peut pas avoir été qualifiée, en 204, Sévère et son fils aîné régnant, de *mater Aug(usti) n(ostri)*. Ici encore, le souvenir de Géta était rappelé par la formule: *mater Augg(ustorum duorum)*. Il peut sembler étrange que Géta, qui était alors César, soit traité d'Auguste dans cette partie de l'inscription. En fait, la chose était courante et l'on connaît des inscriptions d'Afrique où elle ne fait aucun doute [3].

Mais Caracalla n'a pas seulement supprimé, sur l'inscription de notre monument, tout ce qui pouvait rappeler le souvenir de son frère. Il a voulu aussi effacer la mémoire de l'épouse abhorrée que lui avaient imposée Sévère et Plautien. Bormann a remarqué le premier que les mots *et senatus et patriae et* étaient gravés *in litura*. Nous ne reprendrons pas son argumentation, à laquelle il suffit de se reporter. Sa conclusion, qui nous paraît indiscutable, est que la rédaction primitive portait: *et Fulviae Plautillae Aug.* C'est, du

[1] La douzième puissance tribunitienne de Sévère va du 10 décembre 203 au 9 décembre 204, comme la septième de Caracalla.

[2] Les renvois à Bormann, dans tout le cours de ce paragraphe, se réfèrent à la note parue dans le *Bull. Inst.*, 1867, pp. 217-219.

[3] *C. I. L.* VIII, 2551, 4322, 4323, 906.

reste, la seule manière d'expliquer la répétition au génitif du nom et des titres de Caracalla.

Les mots *Parthici maximi Britannici maximi*, qui forment, à eux seuls, la cinquième ligne, sont aussi *in litura*. Bormann propose d'y substituer le nom et les titres de Plautien, dont la chute date des premiers jours de 205 [1]. C'est la seule hypothèse admissible, encore qu'on ne puisse préciser, comme le fait Dessau [2], les titres portés ici par le Préfet du Prétoire.

La sixième ligne de l'inscription a été, elle aussi, remaniée et très visiblement. Mais il ne s'agit plus, ici, d'une correction imposée par le gouvernement. Ce sont les dédicants eux-mêmes qui ont jugé utile de modifier leur rédaction primitive. Aussi, convient il de laisser, pour le moment, de côté, cette dernière ligne, dont l'importance est d'un autre ordre. Mais à propos des corrections précédentes, un problème se pose, que les éditeurs du C. I. L. [3] ont indiqué sans le résoudre : à quelle époque l'inscription de notre monument a-t-elle été modifiée ?

En ce qui concerne la mention de Géta, la chose ne fait aucun doute : c'est certainement entre le meurtre de Géta et le quatrième consulat de Caracalla, c'est à dire entre la fin février 212 [4] et le 1er janvier 213. Mais la difficulté augmente avec les mots remplaçant les noms et les titres de Plautilla et de Plautien.

[1] Voir, à ce sujet, l'excellente discussion de Bormann, *loc. cit.*

[2] Dessau, *loc. cit.*, renvoie le lecteur, pour le titre de Plautien, à l'inscription n° 456 de son recueil, où le Préfet du Prétoire est traité de *c. v. pontificis nobilissimi pr. pr. necessarii Augg. et comitis per omnes expeditiones eorum*, titres manifestement trop longs pour l'espace à couvrir dans notre inscription.

[3] Ils s'expriment ainsi : « Plautillae et Plautiani nomina utrum erasa sint Plautiano occiso, an quo tempore Getae quoque nomen erasum est, non sum disputaturus ». *C. I. L.* VI, 1035.

[4] Dion Cassius, LXXVII, 2-3 ; *Hist. Aug. Vit. Sev.*, 21, 6-7 ; 23, 7 ; *Vit. Carac.*, 2, 4. Hérodien, IV, 3-4.

Au moment de la chute de ce dernier, en 205, Plautilla avait été exilée avec son frère dans l'île de Lipara [1]. Mais Caracalla attendit la disparition de Sévère pour ordonner le meurtre de Plautilla [2]. Ceci fait supposer que le nom de Plautilla fut martelé en 211 seulement. Sévère n'avait pas de raisons d'en vouloir à sa belle-fille et la preuve en est que Caracalla n'acheva de satisfaire sa haine que lorsqu'il fut vraiment le maître de l'Empire [3].

Quant au nom de Plautien, il fut certainement martelé aussitôt après la chute du Préfet du Prétoire, c'est à dire au cours de l'année 305. On ne saurait admettre qu'il en soit allé autrement sur un édifice situé au cœur de Rome, à l'un des endroits les plus fréquentés de la cité. Mais, ici, une difficulté se présente : le titre de *Britannicus maximus* n'a été porté par Caracalla qu'en 210 [4]. Quant à celui de *Parthicus maximus*, il est très rare sur les inscriptions antérieures à la mort de Sévère [5]. Ainsi, la cinquième ligne de l'inscription n'a pas pu être gravée avant 210, c'est-à-dire cinq ans après la chute de Plautien.

La conclusion à laquelle on aboutit est donc que notre inscription a été l'objet de trois martelages successifs : le premier, en 205, après la chute de Plautien, a porté sur la cinquième ligne ; le deuxième, en 211, après la mort de Sévère, sur les mots *et Fulviae Plautillae Aug.*, à la quatrième ligne ; le troisième, enfin, en 212, après la mort de Géta, supprima les mots *et P. Septimio Getae nobilissimo Caesari*, à la ligne 3 et la lettre *g* à la ligne 4. Quant aux mots de remplacement, ils ont été gravés en deux fois : en 211, les mots *Parthici maximi Britannici maximi* ont été substitués à la mention de Plautien et les mots *et senatus et patriae et* au nom de Plautilla ;

[1] Dion Cassius, LXXVI, 6, 3. Hérodien, III, 13, 3 et IV, 6, 3.
[2] Dion Cassius, LXXVII, 1, 2. Hérodien, IV, 6, 3.
[3] Voir, surtout, Hérodien, III, 13, 3.
[4] *C. I. L.*, IX, 6010. — Eckhel, VII, 188, 210. — Cohen, *Caracalla*, 185.
[5] Voir, à ce sujet, les *Indices* du *C. I. L.* Le titre de *Parthicus maximus* se rencontre, en revanche, assez fréquemment, sur les monnaies.

en 212, pour remplacer le nom de Géta, Caracalla s'est paré des titres de *Cos III p. p. procos. fortissimo felicissimoque principe* et a substitué à la formule *matri Augg.*, celle-ci : *matri Aug. n.*

Il n'est pas inutile de replacer dans l'inscription les mots martelés, pour se faire une idée plus nette de son texte primitif. Telle était donc, en 204, l'inscription de notre monument :

« Imp. Caes. L. Septimio Severo Pio Pertinaci Aug. Arabic. Adiabenic. Parth. max. fortissimo felicissimo | Pont. Max. Trib. potest. XII Imp. XI Cos. III patri patriae et | Imp. Caes. M. Aurelio Antonino Pio Felici Aug. Trib. potest. VII Cos. *et P. Septimio Getae nobilissimo Caesari et* | Iuliae Aug. matri Aug. et castrorum et *Fulviae Plautillae Aug.* Imp. Caes. M. Aureli Antonini Pii Felicis Aug. | *uxori filiae P. Fulvii Plautiani e. v.....* | argentari et negotiantes boari huius *loci* devoti numini eorum ».

On remarquera qu'à la dernière ligne, le mot *loci* avait, seul, été gravé, à l'origine. Ce n'est que plus tard, à une époque évidemment impossible à préciser, que les dédicants lui ont substitué les mots *loci qui incohent*. Nous chercherons tout à l'heure les raisons de ce changement. Il convient, tout d'abord, d'examiner avec soin cette dernière ligne, où les dédicants se font connaître à nous.

Ce sont les *argentari et negotiantes boari* qui ont consacré à Septime-Sévère et à sa famille la porte triomphale du *Forum Boarium*. Il s'agit ici, sans aucun doute, de deux corporations distinctes qui se sont réunies pour supporter, en commun, la dépense. Le terme d'*argentari* est assez vague et peut se traduire de deux manières : ces argentiers sont, ou bien des orfèvres — et dans ce cas, ils s'appellent plus correctement *fabri argentarii* — ou des banquiers changeurs de monnaie. Il est, quelquefois, assez difficile de décider entre les deux [1]. Ici, en revanche, l'hésitation n'est pas possible. Seuls des banquiers peuvent s'être associés à des marchands de bœufs pour

[1] Voir, à ce sujet, Waltzing, *op. cit.*, t. IV, p. 8 et les références citées.

élever, à frais communs, un monument honorifique. Cette association fait supposer, du reste, des relations d'affaires qui jettent un jour curieux sur la manière dont de grands syndicats de commerçants pourvoyaient, en marge de l'Annone [1], à l'approvisionnement de Rome. Le fait que les marchands de bœufs dont il est question ici sont en relations suivies avec des banquiers, prouve, en effet, qu'il ne s'agit pas, en l'espèce, de petits boutiquiers, mais bien plutôt de capitalistes traitant les affaires en gros.

Mais poursuivons: les banquiers et les négociants qui ont élevé la porte d'honneur ont tenu à nous faire savoir que le centre de leurs affaires était le *Forum boarium*, puisqu'ils ajoutent *huius loci*. Faut-il admettre que plusieurs associations, opérant dans divers endroits de la cité, se livraient au même négoce? C'est peu probable. Depuis l'epoque républicaine, le *Forum boarium* servait de marché aux bœufs et notre inscription prouve seulement qu'il l'était resté, sous l'Empire, au moins jusqu'au début du III^e^ siècle [2]. Seulement, le primitif marché aux bœufs s'est transformé. Tandis qu'à l'origine on y amenait le bétail, comme sur nos champs de foire ruraux, la place, ornée de temples superbes, toute proche du gigantesque *Circus maximus*, entourée de portiques de marbre, ne pouvait plus, sous l'Empire, servir à un pareil usage [3]. L'ancien marché aux bestiaux dût se transformer alors en une bourse de la viande où riches négociants

[1] Nous ne disons pas: en dehors de l'Annone. Cette administration, en effet, s'occupait de tout ce qui concernait l'approvisionnement de Rome, mais plus spécialement des denrées qui faisaient l'objet de distributions gratuites ou à prix réduit.

[2] Huelsen, art. *Boarium Forum*, dans la *Realencyklopädie* de Pauly-Wissowa considère, à juste titre, l'inscription de notre monument comme une preuve que le commerce des bœufs se faisait encore au *Forum Boarium*, à l'époque impériale.

[3] On ne voit pas comment des troupeaux de bœufs auraient traversé le centre de la cité pour arriver au *Forum Boarium*. On peut, il est vrai, supposer que les bestiaux étaient amenés par bateaux et débarqués sur les quais du Tibre, mais la chose est bien peu probable.

et banquiers se réunissaient, peut-être dans une basilique, pour fixer les cours. En marquant que le centre de leurs opérations se trouve au *Forum boarium*, les dédicants ont donc voulu se distinguer à la fois des maquignons, qui n'y avaient point accès et des bouchers détaillants, qui se rencontraient dans tous les quartiers de la ville.

Ce désir apparaît avec plus d'évidence encore dans la modification qu'ils ont fait subir au texte primitif, substituant à *loci* les mots *loci qui invehent*. Cette rédaction est étrange à plus d'un titre. Et d'abord, la forme *invehent* est un futur qui ne se justifie guère. Guattani [1], après Nardini, a tenté de l'expliquer de la manière suivante : au moment du réglement des comptes, certains des associés auraient refusé de contribuer au payement des frais de la construction. Alors, la corporation aurait décidé, que ceux-là seuls pourraient importer, désormais, qui auraient payé leur quote-part. L'emploi du futur se trouverait ainsi expliqué. Néanmoins, l'hypothèse n'est guère satisfaisante. On ne voit pas comment une corporation aurait pu interdire le commerce à quelques uns de ses membres. Les collèges professionnels n'avaient pas, à Rome, surtout au début du III[e] siècle, le pouvoir absolu sur leurs membres qu'ils devaient acquérir plus tard, au Bas-Empire et au Moyen-Age [2]. C'étaient plutôt des sociétés de secours mutuels, autorisées et contrôlées par les pouvoirs publics. Nous pensons qu'il faut tenir *invehent* pour une erreur du lapicide. La bonne rédaction devait être *invehunt*. L'intention des dédicants n'en apparaît pas moins fort claire. La mention du lieu ne suffisant pas à les distinguer des bouchers, les négociants du *Forum boarium* ont voulu marquer, sans aucun doute possible, que le commerce auquel ils se livrent n'est pas un commerce de détail, mais un commerce de gros. Ce sont des « importateurs », car le verbe *invehere* ne saurait signifier ici autre chose qu'importer [3]. Et il n'y a rien

[1] Guattani, *op. cit.*, pp. 30-32.
[2] Waltzing, *op. cit.*, t. I, pp. 181-195.
[3] Cf. Pline, *Historia Naturalis*, XVIII, 17, 45 ; 33, 35, XXIX, 1, 8.

d'étonnant à ce que les fournisseurs de viande de la grande ville et les banquiers qui sont leurs bailleurs de fonds fassent leurs affaires au *Forum boarium*. C'est la région où se concentrent les principaux services d'approvisionnement de la capitale [1].

La *statio annonae* se trouvait, en effet, aux temps républicains, sur la place actuelle della Bocca della Verità. Sous Claude, elle fut transférée au *porticus Minucia*, sur le *Forum holitorium*, voisin du *Forum boarium*. Le Bas-Empire devait la ramener à son emplacement primitif et il se peut que certains bureaux de l'Annone y soient toujours restés [2]. Sans doute, il n'a jamais été fait à Rome de distributions gratuites ou à prix réduit de viande de bœuf. Il est pourtant difficile d'admettre que l'administration de l'Annone ait pu négliger complètement le commerce de la viande. En fait, un texte juridique va nous prouver la sollicitude du gouvernement, à l'époque de Sévère, pour tout ce qui touchait à l'approvisionnement de la capitale. Du même coup, il nous permettra de soupçonner quelques-unes des raisons pour lesquelles les banquiers et les importateurs de bœufs du *Forum boarium* ont cru devoir honorer la famille impériale d'une façon si particulière.

Nous lisons, aux *Fragmenta Vaticana*, 236, ceci :

« Ulpianus. Sed et qui in foro suario negotiantur, si duabus bonorum annonam juvent, habent excusationem litteris allatis [a praefecto] urbis testimonialibus negotiatoris ; ut imperator noster (*Caracalla*) et divus Severus Man[ilio] Cereali rescripserunt ; quo rescripto declaratur, ante eos non habuisse immunitatem, sed nunc eis dari eam, quae data est his, qui annonam populi Romani juvant ».

[1] On ignore l'emplacement du *Forum Suarium*. Le *Forum holitorium* confinait au *Forum Boarium*.

[2] Voir, sur tout ceci, Piganiol, *Les origines du Forum boarium*, dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XXIX, 1909, pp. 105-144, et particulièrement pp. 121-122.

Sans doute, il n'est pas question, ici, des importateurs de bœufs et nous sommes obligés de raisonner par analogie. Il est, pourtant, bien peu probable, que la sollicitude du gouvernement se soit limitée aux négociants du marché aux cochons. Mais le principal intérêt de ce fragment n'est pas là. Ce qu'il nous prouve, c'est que les commerçants en denrées alimentaires, et particulièrement ceux qui importaient, étaient considérés comme liés au service de l'Annone, même lorsque les matières dont ils faisaient commerce ne figuraient pas dans les distributions gratuites. On sait, en effet, qu'il y eut seulement à partir du règne d'Aurélien des distributions régulières de viande de porc [1]. Il n'est donc pas téméraire de penser que nos marchands de bœufs sont compris parmi ceux *qui annonam populo Romani juvant*. Leur présence au *Forum boarium* ne fait que confirmer cette hypothèse. Et c'est peut-être pour reconnaître une faveur semblable à celle que le rescrit accorde aux marchands de cochons que fut élevé notre monument.

Ceci n'est, du reste, qu'une hypothèse et il faut bien avouer que nous ignorons les motifs précis de la reconnaissance témoignée à la famille impériale, d'une façon si éclatante, par les banquiers et les marchands de bœufs du *Forum boarium*. Mais il nous est bien permis de voir dans ce monument une preuve, et de la bonne administration de Sévère, et du loyalisme dynastique dont firent preuve, au cours de son règne, les classes moyennes de la société romaine [2]. Il témoigne de la prospérité renaissante de l'Empire

[1] Homo, *Essai sur le règne de l'Empereur Aurélien*, p. 179.

[2] En province, surtout en Afrique et en Orient, de tels témoignages sont innombrables. Il n'était pourtant pas inutile, selon nous, de mettre en relief un témoignage provenant de la capitale, où la popularité de Sévère, en raison de ses origines semi barbares, aurait pu être moins grande. Les textes qui nous racontent l'entrée de Sévère à Rome, en 193 (*Hist. Aug. Vit. Sev.*, 7, 2-5; Dion Cassius, LXXIV, 2, 2-3; Hérodien, II, 14, 3), prouvent qu'en fait, au début du règne, il y eut une espèce de méfiance entre l'empereur africain et la population de Rome. Notre monument prouve que la situation avait complètement changé, dix ans plus tard.

après la période de mollesse et d'incertitudes que fut le Principat de Commode et les douloureuses années de guerre civile qui assurèrent le pouvoir à Sévère. Il prouve que l'Empereur africain, s'il n'hésita pas à violer maintes traditions respectables, s'attirant ainsi la haine de l'aristocratie sénatoriale, eut à cœur de restaurer, non seulement la beauté, mais aussi la prospérité de la capitale. A ce titre, notre inscription a sa place à côté des monnaies si nombreuses, dont les légendes conspirent à nous montrer, dans le règne de Sévère, une continuation ou plutôt une résurrection du siècle pacifique et prospère des Antonins [1].

II.

P. Graef [2] a cherché de raisons plus précises à la reconnaissance des commerçants envers Sévère et la famille impériale: ils auraient voulu remercier l'empereur d'avoir embelli leur Forum, en élevant à l'entrée l'arc voisin, le *Janus Quadrifrons*. Celui-ci est, en réalité, de bien plus basse époque [3]. Mais, puisqu'il est généralement admis que le *Janus* formait l'entrée du Forum, une question se pose: Quelle était donc la position de notre porte d'honneur, par rapport à la grande place?

Les problèmes de topographie que soulève le *Forum boarium* ont donnée lieu à une littérature assez abondante [4]. Mais les érudits

[1] Voir là dessus Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain*, t. IV.

[2] P. Graef, dans les *Denkmäler der klassischen Altertums*, de Baumeister, t. III, art. *Triumph- und Ehrenbogen*, p. 1880, § 20 et 21.

[3] Nous n'avons pas l'intention d'aborder ici le problème obscur de la date du *Janus*. Mais les fragments d'édifices antérieurs que l'on a retrouvés dans ses piliers massifs suffisent à démontrer qu'il est bien postérieur à l'époque de Sévère.

[4] Voir, surtout, la dissertation d'Huelsen et l'article de Piganiol, déjà cités. En outre, tous les topographes se sont plus ou moins occupés de la question, et en particulier Jordan, *op. cit.*, I, 2, pp. 474-487; Lanciani, *Ruins and Excavations*, pp. 515 sq.; Jordan Huelsen, *Topographie*, I, 3, p. 143.

qui s'en sont occupés n'ont pas songé, autant que nous sachions, à se servir de notre monument comme d'un point de repère, pour fixer l'extension de l'*area* du Forum. L'inscription que nous ve-

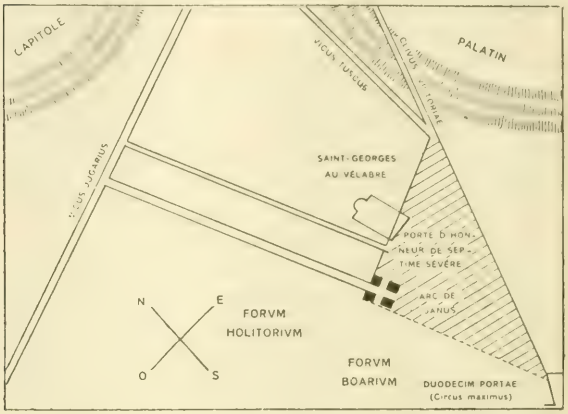

La partie hachurée représente les modifications subies par l'*area* du *Forum boarium* entre le début du III^e^ siècle et le début du IV^e^.

nous d'étudier est, pourtant, bien claire : la porte d'honneur s'élevait à l'entrée du Forum. On ne saurait expliquer autrement les mots *huius loci*. Mais alors, comment le *Janus* aurait-il pu se trouver, lui aussi, en bordure de la place ? Les deux monuments ne sont pas tout à fait orientés de la même façon et si le *Forum boarium* commence au *Janus*, la porte d'honneur des banquiers et des marchands de bœufs n'est pas sur le Forum, mais le long d'une rue avoisinante (voir le plan ci dessus). Il n'y a qu'une manière, à notre avis, de sortir de difficulté : supposer que l'*area* n'a pas toujours eu la même superficie et que ses contours ont varié, notamment, entre le début du III^e^ siècle, époque de notre monument et le IV^e^ où fut construit le *Janus*.

Il faut d'abord se rappeler les grandes lignes de la topographie antique dans la région située entre le *Forum boarium*, d'une part et le Forum Romain et le Palatin, d'autre part. Le *Vicus Tuscus* débouchait du Forum Romain entre la basilique Julia et le Temple de Castor, pour aboutir à l'angle Nord-Ouest du *Circus maximus*, après avoir longé le flanc Ouest du Palatin [1]. A l'angle des rues actuelles de San Teodoro et du Vélabre, le *Clivus Victoriae* rejoignait le *Vicus Tuscus*. De là se détachait une voie qui, à travers le Vélabre, suivant la direction de l'actuelle rue du Vélabre, aboutissait au *Forum boarium*. C'est elle qui traversait le *Janus*, de la face Est à la face Ouest. Du Forum romain au *Forum holitorium*, sur le flanc sud du Capitole, s'étendait le *Vicus Iugarius*. De là se détachait, sans doute, vers le *Forum boarium*, une rue qui passait sous les arcades Nord et Sud du *Janus* [2]. Notre monument devait s'élever à l'entrée d'une rue sensiblement parallèle [3].

[1] Toutes les indications topographiques contenues dans le paragraphe ont été empruntées à la *Forma urbis Romae* de M. Lanciani.

[2] Dans toute cette description, nous paraissons nous écarter assez sensiblement de l'opinion de Sarti (*Note astrografiche*, dans l'*Archivio di Storia patria*, t. IX, pp. 495-496), suivant lequel seule la face Ouest du *Janus* aurait été en bordure du *Forum boarium*. Notre hypothèse, semble impliquer, en effet, que la face méridionale du *Janus* donnait, elle aussi, sur la place. Comment expliquer, dès lors, pourquoi cette face est moins ornée que celles qui regardent l'Est et l'Ouest ? Pour sortir de la difficulté, il suffit d'admettre qu'à l'époque où l'on construisit le *Janus* la limite orientale de la place passait par la face Ouest du monument. Les trois autres côtés étaient entourés par le flot des maisons. Ainsi, la remarque de Sarti sur l'inégale ornementation des faces du *Janus* viendrait confirmer l'hypothèse que nous exposons plus bas : « E poichè meno ornate furono le due faccie di mezzo li e tramontana, può ragionevolmente dedursene che guardassero sopra due vie, le quali, passando quivi lungo i lati meridionale e boreale dell'arco, venissero a far capo nel foro boario ».

[3] Dans l'état actuel de nos connaissances en matière de topographie romaine, il n'est pas possible d'identifier la rue, certainement très étroite, qui débouchait sur le *Forum boarium* par notre porte d'honneur.

Des explications que nous venons de donner, il ressort, en tout cas, qu'au IV^e^ siècle, la porte d'honneur était située, non pas sur le *Forum boarium*, mais sur une rue joignant le *Vicus Tuscus* au *Janus*. Pour justifier les termes de l'inscription, il faut donc supposer qu'entre le début du III^e^ siècle et le début du IV^e^, l'*area* du Forum a été légèrement réduite du côté du Vélabre. A l'époque où l'on construisit notre édifice, les limites de la place étaient, sans doute, les suivantes: 1° une ligne joignant l'angle Nord-Ouest du *Circus maximus* au carrefour du *Vicus Tuscus* et du *Clivus Victoriae* formait le côté occidental du Forum; 2° Au nord, la limite, dirigée de l'Est à l'Ouest, gagnait directement le Tibre, à partir du même carrefour. C'est sur cette ligne qu'au débouché d'une ruelle venant du *Vicus Jugarius*, se dressait la porte d'honneur.

Les choses avaient, sans doute, complètement changé au IV^e^ siècle. Tout le terrain compris entre les pentes du Palatin et le *Janus* avait été envahi par des constructions nouvelles. De prime abord, il semble malaisé de justifier pareille hypothèse. On sait, en effet, que le III^e^ siècle fut une époque de troubles graves, peu favorable au développement urbain. Mais les gouvernements faibles de cette période durent laisser tomber en désuétude les règles d'édilité qui fixaient l'extension des places publiques [1]. Et puis,

On pourrait songer au *Vicus Canarius*, cité à plusieurs reprises dans les *Acta Sanctorum* (6 août, p. 141; 10 août p. 518; 25 août, p. 115). Mais les indications sont trop vagues pour nous permettre même un essai d'identification. Tout ce que nous savons, c'est que le *Vicus Canarius* passait près de Saint-Georges au Vélabre: *Vicus Canarius ad S. Georgium*. Sur tout ceci, cf. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. II, p. 41, note 61.

[1] On a précisément découvert, en 1718, à 200 m. au Sud-Est de Sainte Marie in-Cosmedin, un cippe qui marque, vers le Sud, la limite du *Forum boarium* (*C. I. L.*, VI, 919). Un cippe semblable fut mis au jour entre l'église de Sainte-Marie-in-Cosmedin et la maison des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (*C. I. L.*, VI, 31574) en 1886. L'inscription est ainsi conçue: *L. Asprenas, M. Caecilius Cornutus, L. Valserius Catulus, P. Licinius Stolo, C. Pontius Paelignus curatores locorum publicorum iu-*

dans la seconde moitié du siècle, un fait nouveau s'est produit : la construction de la muraille d'Aurélien. Sans doute, pour limiter la dépense, Aurélien s'est il attaché à utiliser autant que possible les terrains du domaine public. Mais il n'a pas pu le faire toujours : de nombreuses maisons de rapport, dans les quartiers populeux, comme celui du Transtévère, tout proche du *Forum boarium*, furent, sans doute, rendues inhabitables [1]. Les locataires qui les occupaient auront cherché ailleurs des espaces libres. Enfin, la construction de la muraille, en rejetant hors du périmètre urbain les quartiers excentriques, entraina probablement un afflux de la population à l'intérieur de l'enceinte fortifiée. En fait, dans tout l'Empire, la construction des enceintes défensives aboutit à un resserrement des populations urbaines, de sorte que leur densité put augmenter, tandis que l'Empire, au total, se dépeuplait [2]. Tout ceci, à coup sûr, est loin de présenter une certitude absolue, mais nous avons cru qu'il n'était pas inutile de formuler une hypothèse nouvelle sur les limites orientales de ce *Forum boarium*, dont l'importance fut si grande dans la vie de la cité impériale.

dicandorum ex s(enatus) c(onsulto) ex privato in publicum redigerunt. Nous voyons là quel souci eurent les empereurs des premiers siècles d'empêcher les occupations injustes de sol public par des particuliers. Cf. Huelsen, *art. cit.*, pp. 272-273. Que de telles règles d'édilité n'aient pu être appliquées dans le dernier quart du III[e] siècle, il n'est pas possible de le prouver, mais la faiblesse des gouvernements de cette époque rend la chose tout à fait vraisemblable.

[1] Sur la muraille d'Aurélien, cf. Homo, *op. cit.*, pp. 210-306.

[2] Tous les textes sont d'accord sur les deux phénomènes : le dépeuplement général de l'Empire et l'espace de plus en plus étroit occupé par les villes resserrées entre leurs nouvelles murailles. Elles prennent, dès lors, presque partout, la physionomie qu'elles conserveront pendant le moyen-âge.

III.

On a coutume de désigner sous le nom d'*Arc des Orfèvres* le monument de Septime-Sévère au *Forum boarium*. Le terme d'*orfèvres* constitue un faux sens, nous l'avons vu. Celui d'*arc* ne convient pas davantage : il ne s'agit pas d'un arc, mais d'une *porte d'honneur*. Et M. Curtis [1], à juste titre, ne fait pas figurer notre monument dans son catalogue des arcs romains. De fait, aucun de ses éléments architecturaux n'est en plein cintre ; par là, il se distingue de tous les édifices de même nature [2].

La porte d'honneur de Septime-Sévère comporte deux piliers massifs rectangulaires, que surplombe un entablement horizontal. Les dimensions de l'ensemble sont assez réduites : l'ouverture entre les piliers est de 3 m. 12 ; la largeur totale du monument était de 6 m. 15 ; la largeur actuelle, à partir du mur de Saint-Georges-au-Vélabre, est de 5 m. 05 environ ; l'édifice a 4 m. 78 de hauteur sous l'entablement ; 5 m. 95 de hauteur totale [3].

Notre monument est construit en marbre blanc ; seules, les bases des piliers sont en travertin. La plus grande partie du pilier Est est engagée dans le campanile de Saint-Georges-au-Vélabre. En février 1871, le mur de Saint-Georges fut en partie démoli ; on espérait découvrir ainsi quelques-uns des reliefs disparus. En réalité, seul le plus petit et le moins intéressant de ces reliefs subs-

[1] Curtis, *Roman monumental arches*, dans les *Supplementary papers of the American School of Classical Studies in Rom.* vol. 2. 1908, p. 70, note 4.

[2] Les arcs à une seule ouverture sont innombrables. Ils appartiennent à toutes les époques de l'Empire et sont répandus dans toutes les parties de l'ancien monde romain. Tous sont en plein cintre.

[3] Les mesures que nous donnons ici sont tirées de l'ouvrage de Desgodetz, *loc. cit.*, aussi exact, à ce point de vue, qu'il l'est peu dans ses reproductions de bas-reliefs.

sistait encore. M. Lanciani a raconté comment les autres sculptures avaient été détruites [1].

L'état de conservation de la porte d'honneur est fort imparfait. Les bas-reliefs de la face Nord ont presque entièrement disparu. Ceux de la face Sud sont fort endommagés et il n'est pas de partie du monument qui n'ait subi, peu ou beaucoup, les injures du temps et des hommes. Malgré ces dégradations, l'édifice n'a rien perdu de son caractère de richesse un peu prétentieuse.

Et, de fait, si, en traduisant *argentarii* par *orfèvres*, les archéologues qui ont baptisé notre monument n'avaient eu d'autre intention que de manifester l'impression qu'il produit à première vue, ils n'auraient pu être mieux inspirés. L'*Arc des Orfèvres* est une œuvre d'orfèvrerie, où le sculpteur n'a rien négligé de ce que son ciseau pouvait embellir. L'architecture du monument est, d'ailleurs, fort simple, dans ses lignes générales: les piliers sont ornés, sur chacune de leurs quatre faces, par deux pilastres surmontés de chapiteaux composites. Au dessus, l'entablement est constitué par une architrave et une frise assez simples, que domine une corniche

[1] Lanciani. *Recenti scavi di Roma e contorni*. XXXI, dans le *Bull. Inst.*, 1871, pp. 248-249. Voici le récit des événements, d'après les mémoires de Flaminio Vacca, 103, reproduits par Lanciani, *loc. cit.*: « Al tempo di Pio IV capitò in Roma un Goto con un libro antichissimo, nel quale si trattava d'un tesoro, con il segno d'un serpe, ed una figuretta di bassorilievo che da un lato teneva una cornucopia, e dall'altro accennava col dito verso terra. Tanto cercò il diligente Goto, che trovò li suddetti segni in un fianco di un arco: e andato dal Papa, gli domandò licenza di cavare il tesoro, il quale disse che apparteneva ai Romani: ed esso andato dal popolo, ottenne grazia di cavarlo, e cominciato nel detto fianco dell'arco, a forza di scarpello entrò dentro e fece come una porta, e quando si trovava a mezzo del fianco voleva poi calarsi giù a piombo... Ma il popolo Romano dubitando non ruinasse l'arco, e insospettiti della malvagità del Goto... si sollevarono contro di lui, il quale ebbe grazia di andarsene via; e fu tralasciata l'opera. Ancora vi sta la bucca che vi fece il scarpellino. Io non vi vedo altro rilievo fuori di quello accennato: e non v'è dubbio che quelli segni furono fatti e scolpiti da chi fece l'arco ».

richement ornementée. Entre les pilastres et les chapiteaux, dans la hauteur de l'entablement, s'inscrivent de nombreux bas-reliefs. L'ensemble ne manque pas d'une certaine élégance et l'impression est rendue plus forte encore par le voisinage du *Janus*, aux formes lourdes et massives.

Une description détaillé des reliefs peut sembler inutile. Tous, en effet, sont bien connus et catalogués dans le répertoire de S. Reinach [1]. Quelques-uns, pourtant, sont restés mystérieux et nous essayerons, en les étudiant avec quelques détails, d'en préciser la signification. Les autres ne doivent pas, non plus, être laissés de côté, soit qu'ils nous offrent des représentations précieuses d'objets cultuels, de scènes religieuses, d'enseignes militaires, d'armes barbares, soit qu'ils nous montrent des soldats romains conduisant des prisonniers Parthes. L'ornementation, enfin, mérite d'être étudiée pour ce qu'elle nous permet d'apprendre sur les tendances artistiques au début du III^e^ siècle.

La décoration des diverses faces du monument semble avoir présenté une certaine unité. Aussi convient-il d'étudier ensemble, dans un premier groupe, les sujets des faces intérieures, qui sont essentiellement religieux ; à ce groupe, nous joindrons les bas-reliefs inférieurs, qui semblent former une suite et se rattachent nettement aux scènes religieuses. Les sujets de la face Ouest, sou-

[1] S. Reinach, *Répertoire de bas reliefs grecs et romains*, I, pp. 271-272. Pour suivre les descriptions que nous allons faire, le lecteur voudra bien se reporter à ce recueil. Il faut noter, toutefois, que M. S. Reinach n'a pas dressé les dessins de son répertoire d'après l'original, mais d'après les planches de Rubeis, *op. cit.* Aussi son ouvrage contient-il un certain nombre d'erreurs de détail que nous relèverons au fur et à mesure dans des notes. Enfin, il y a quelques omissions : 1° Le bas-relief représentant une scène de sacrifice au-dessous du panneau de Caracalla ; 2° Le Bacchus, à droite de l'inscription, est simplement restitué : à l'époque de Rubeis, il était engagé dans le mur de Saint-Georges au Vélabre. — On trouve encore de bonnes reproductions de la face Sud et du panneau représentant Sévère et Julia Domna dans le recueil de P. Gusman, *L'art décoratif de Rome*, t. III, pl. 159 et 160.

venirs des triomphes militaires, forment un deuxième groupe. Enfin, nous mettrons à part le grand bas-relief de la face Nord, le plus énigmatique de tous.

Le grand bas-relief que l'on aperçoit à l'intérieur de la porte, à droite, représente Septime-Sévère et Julia Domna sacrifiant. Une observation s'impose, à première vue : le groupe formé par l'empereur et l'impératrice ne remplit pas tout le champ libre. M. S. Reinach [1] suppose qu'à gauche de Julia Domna se trouvait un troisième personnage, dont l'effigie a été martelée. L'examen du monument nous a conduit à une conclusion analogue. Quel pouvait donc être le personnage ainsi effacé ? Remarquons d'abord qu'il y a, relativement, très peu d'espace libre entre Julia Domna et la bordure de rais de cœur qui entoure le bas-relief. Un examen plus attentif montre, pourtant, que la robe de l'impératrice a été fort élargie dans le bas, du côté de l'effigie martelée. Il semble qu'on ait voulu dissimuler, autant que possible, le vide ainsi créé. Enfin, au-dessus de l'épaule gauche de Julia, on aperçoit un caducée fort bien conservé, qui semble appartenir à un personnage aujourd'hui invisible, dont le bras droit, possédant l'attribut, aurait été dissimulé derrière le dos de l'impératrice.

Il faut donc penser, pour compléter notre groupe, à une divinité caractérisée par le caducée. L'hypothèse de Mercure, la plus naturelle, au premier abord, ne saurait être retenue. On ne s'expliquerait pas les raisons pour lesquelles l'effigie du Mercure aurait été martelée. Parmi les abstractions personnifiées, si fréquentes dans la mythologie romaine, *Pax*, *Victoria*, et *Felicitas* portent quelquefois un caducée. Il est fort peu probable que la Paix ait eu sa place sur un monument où sont glorifiés, par ailleurs, des triomphes militaires [2]. On aurait, en revanche, de bonnes raisons de reconnaître, auprès de Julia Domna, une Victoire, si le caducée n'était un attribut tout

[1] S. Reinach, *op. cit.*, p. 272.

[2] Telle est, pourtant, l'hypothèse de Rubeis, *loc. cit.*, pl. 21, *commentatore*.

à fait exceptionnel de cette déesse. Reste la Félicité : sa place est toute indiquée sur un édifice consacré au bonheur de la famille impériale et qui témoigne, tout entier, de la prospérité dont jouissait Rome sous le règne de Sévère. Enfin, les représentations de la Félicité au caducée sont innombrables sur les monnaies impériales et notamment sur celles de Septime Sévère et de sa famille [1]. On peut donc admettre que le groupe de Sévère et de Julia Domna était complété par une Félicité au caducée.

Mais pourquoi donc cette Félicité a-t-elle été, par la suite, entièrement effacée, au point qu'il ne reste plus d'elle que son caducée ? L'inscription du monument, qui porte, elle aussi, nous l'avons vu, la trace de nombreuses ratures, va peut-être nous fournir l'explication de cette étrangeté. Observons d'abord que, des cinq personnages auxquels le monument fut dédié [2], trois seulement ont subsisté sur les bas-reliefs : Septime-Sévère, Caracalla et Julia Domna. Le quatrième, Géta, figurait, comme on le verra bientôt, sur le panneau qui fait face à celui que nous étudions. Seule Plautilla n'aurait donc pas eu sa place sur les tableaux de l'intérieur du monument, où les dédicants paraissent avoir voulu représenter toute la famille impériale. L'oubli serait étrange et il apparaît que l'effigie de Plautilla, si elle a jamais figuré sur nos bas-reliefs, en a été effacée, à l'époque même où l'on martela son nom sur l'inscription. C'est donc bien elle qui se trouverait à la gauche de Julia Domna. Et le caducée, seul vestige que la haine de son mari ait laissé subsister d'elle, fait supposer que la jeune femme fut représentée sous les attributs de la Félicité. De fait, en 204, son mariage remontait à deux ans à peine [3]. Des sujets soumis devaient considérer

[1] Les monnaies de ce type sont trop nombreuses pour qu'il soit possible de les énumérer. Voir Cohen, *op. cit.*, t. IV.

[2] Septime Sévère, Caracalla, *Géta*, Julia Domna et *Plautilla*.

[3] C'est en 202, en effet, que Caracalla avait épousé Plautilla (Dion. LXXVI, 1, 2).

la fille de Plautien comme l'espoir et le bonheur de la dynastie. Ils devaient ignorer les dissentiments par lesquels le jeune ménage était déjà troublé. Cette représentation de Plautilla en Félicité méritait d'être signalée. Elle doit être rapprochée des effigies monétaires de la jeune impératrice [1].

Les portraits de Sévère et de Julia Domna, bien qu'ils n'offrent aucune difficulté d'interprétation, sont tout de même intéressants au point de vue iconographique. L'empereur est représenté la tête couverte d'un pan de sa toge, à la manière des prêtres romains sacrifiant. On ne le reconnaît qu'aux trois boucles de cheveux qui tombent sur son front. On retrouve ces boucles sur tous les portraits de Sévère, à l'avers des médailles, comme sur les bustes et les bas-reliefs [2]. En dehors de cela, l'attitude fatiguée, voire un peu affaissée de l'Empereur, caractérise seule notre portrait. Le sculpteur a dû faire un effort de réalisme, mais sa main a trahi ses intentions. Il n'a pas réussi à faire une figure vraiment vivante, vigoureusement individualisée. En somme, sans les boucles de cheveux caractéristiques et si le monument n'était pas daté, on songerait plutôt, devant ce bas relief, à l'un des derniers Antonins qu'à Septime-Sévère.

Julia Domna [3], placée au centre de la composition, est représentée de face. Elle paraît plus grande que son mari. Sa tête est ornée d'un diadème recouvert d'un voile qui descend régulièrement sur les deux épaules. Sa chevelure ondulée, séparée en deux masses par une raie qui part du milieu du front, entoure la figure d'une auréole très régulière : on retrouve cette coiffure sur les monnaies et dans les bustes [4]. Sa main droite, levée, semble répandre des

[1] On en trouve un relevé fort complet dans l'article de Stein (Pauly-Wissowa's *Realencyklopädie*, t. VII[1], col. 285-287.

[2] Bernoulli, *Römische Ikonographie*, II[1], p. 22.

[3] Dans Reinach, *loc. cit.*, Julia est représentée la main droite ouverte et levée.

[4] Voir, notamment, le buste de Gabii, au Louvre.

grains d'encens. On aperçoit un morceau du bras droit brisé au dessous du coude. L'autre main, inerte, pend gauchement sur la hanche. On a l'impression qu'elle a été ajoutée après coup, sans aucun souci des proportions, pour masquer le vide créé par la disparition de l'effigie de Plautilla. On sent, d'ailleurs, le même souci de réalisme que nous signalions tout à l'heure, à propos du portrait de Sévère: Julia Domna n'est pas flattée. On dirait une femme déjà âgée, dont les traits s'empâtent [1]. La figure est sans expression et le sculpteur n'a réussi qu'à lui donner une dignité assez vulgaire. Le seul trait vraiment significatif est la coupe sémitique de la physionomie, qui rappelle étrangement celle de la déesse syrienne.

L'ensemble de la composition est équilibré de la manière suivante: au centre, en relief peu accusé, Julia Domna, de face, dominant plus ou moins les deux autres personnages; à droite et à gauche, Sévère et Plautilla, vus de trois quarts et en relief beaucoup plus accusé. Les parties les plus saillantes sont, en général, mutilées.

Le tableau de gauche représente une autre scène de sacrifice, offert, celui-ci, par Caracalla et Géta. L'effigie de ce dernier a été martelée, mais la place qu'il occupait est parfaitement visible. Caracalla est debout, auprès d'un trépied sur la tablette duquel se trouvent un certain nombre de fruits, parmi lesquels on distingue une pomme de pin. A l'époque où notre bas-relief le représente, Caracalla, né en 188 [2], a seize ans. Il serait curieux de pouvoir connaître autrement que par des effigies monétaires trop souvent idéalisées ou grossières, les traits du jeune prince en 204. Seize

[1] Julia Domna, née à Emèse à une époque impossible à préciser, était certainement beaucoup plus jeune que son mari, et n'avait guère plus de trente-cinq ans, en 204, puisque son mariage date de 187.

[2] La date de la naissance de Caracalla, 186 ou 188, est extrêmement controversée. Sans entrer, pour le moment, dans la discussion, nous admettons celle de 188, et celle de 187 pour le mariage entre Sévère et Julia Domna.

ans, c'est l'âge où l'homme s'affirme, déjà, sous l'adolescent. Et de fait, le caractère et les passions de Caracalla ont, en 204, la même violence qu'ils conserveront jusqu'à la fin. Il y a deux ans que son père a cru devoir le marier. Mais ce mariage politique, qui aurait pu avoir de bons résultats, si Caracalla eut été assez soumis pour s'y résigner, ne produira, après trois ans de déchirements féroces, que le meurtre tragique de Plautien et l'exil de Plautilla [1]. Et bientôt l'Empereur va se voir contraint, par l'indiscipline de ses fils, à chercher loin de Rome, dans les landes de Bretagne, un glorieux emploi à leurs passions sans frein [2]. Tout cela, on aimerait à le deviner sur notre bas-relief. On aimerait à rapprocher cette effigie du buste admirable de Berlin, que semble habiter l'âme sauvage et vigoureuse de Caracalla [3]. Mais les mutilations du relief et aussi la médiocrité du sculpteur ne nous laissent rien voir de tel. Le seul trait individuel est l'épaisseur caractéristique du cou. L'ensemble se signale par les mêmes gaucheries d'attitudes, les mêmes faiblesses de dessin, que nous avons déjà notées dans le bas-relief précédent.

Au-dessous des deux grands sujets que nous venons d'étudier, règnent des bandes ornementales qui, toutes deux, représentent une série d'instruments de sacrifice [4]. Ces bas reliefs sont assez bien conservés et on reconnait facilement les objets. Ce sont : un *lituus* augural, un *praefericulum* ; une patère ornée de feuilles d'acanthe ; un bonnet de flamine, richement brodé et surmonté de l'*apex* ; un *aspergillum* ou aspersoir ; un *simpulum* ou *simpuvium*, sorte de vase à manche, destiné à puiser dans les récipients d'eau lustrale ;

[1] Ce n'est point ici le lieu de raconter cette tragédie de palais, mais il est certain que le mariage de Caracalla avec Plautilla fut une des causes principales de la chute du Préfet du Prétoire.

[2] Hérodien, III, 14, 2 ; Dion Cassius, LXXVI, 11, 1.

[3] Bernoulli, *op. cit.*, II², planche 20.

[4] Nous les décrirons de gauche à droite, en commençant par celle qui se trouve au-dessous du panneau de gauche (Sévère et Julia Domna).

une gaine, ornée d'une chimère et contenant trois couteaux de sacrifice : une *acerra*, ou coffret à encens ; une *securis*, ou hache de sacrifice ; une patère, moins ornementée que la précédente, seulement décorée de palmettes ; un bucrane avec des bandelettes ; de nouveau un *praefericulum* ; un *malleus*, maillet pour assommer les bœufs ; enfin, un *labrum* destiné à contenir l'eau lustrale. On connaît un certain nombre de frises du même genre : sur le temple de Vespasien, à Rome ; sur des bas-reliefs du Musée du Capitole et du Musée du Louvre [1] et ailleurs. De nombreuses monnaies portent aussi, à leur revers, des représentations d'objets cultuels [2]. Sur chaque bande, les objets sont disposés symétriquement par rapport à un centre, constitué, sur le panneau de droite, par le bonnet de flamine et sur le panneau de gauche par le bucrane.

Les bas-reliefs de proportions réduites, qui garnissent les piliers du monument, entre les bases des pilastres, sont conservés, en tout ou en partie, au nombre de cinq. Ils se rattachent, par leurs sujets aux représentations de sacrifices que nous offrent les grands panneaux déjà étudiés.

Le petit bas-relief de la face Ouest est aux trois quarts effacé et assez énigmatique. On y voit un paysan (un bouvier) pousser devant lui trois animaux. Si l'on en juge par l'importance de la partie disparue, ce paysan devait conduire bien plus que trois animaux, tout un troupeau. L'hypothèse de Guattani [3], suivant lequel notre bas-relief représenterait un laboureur qui trace son sillon (allusion à la fondation de Rome) est, dès lors, inadmissible. Pour la même raison et aussi parce que les trois animaux semblent de même espèce, on ne peut supposer qu'il s'agisse d'un bœuf, d'un

[1] Cf. Clarac, *Musée de sculpture*, t. II, n° 307, pl. 222 et *Catalogue of the Museo Capitolino* (British School at Rome), planche 61.

[2] Voir notamment la monnaie n° 582, de Caracalla (Cohen, *op. cit.*, t. IV, p. 204).

[3] Guattani, *op. cit.*, pp. 30-32.

mouton et d'un porc. Le bas-relief est, d'après nous susceptible de deux interprétations qui ne s'excluent pas absolument l'une l'autre : d'une part, il contient une allusion fort claire à l'une des corporations qui construisirent le monument, celle des marchands de bœufs ; d'autre part, il représente le commencement d'une action qui se poursuit sur le bas-relief des autres faces : avant d'être conduit au sacrifice, le taureau a fait partie d'un troupeau et c'est ce que le sculpteur a voulu nous montrer ici.

Nibby [1] a supposé que, sur la face Est de l'arc (celle qui est aujourd'hui cachée dans Saint Gorges-au-Vélabre) une *mensa argentaria* faisait pendant à notre bas-relief. De la sorte, les deux corporations dédicantes auraient été évoquées, l'une par un troupeau de bœufs, l'autre par une table de changeurs. Jusqu'à quel point cette hypothèse séduisante est-elle fondée ? C'est le secret de Saint George au-Vélabre. En tout cas, elle est vraisemblable.

Les bas-reliefs des faces Sud et Nord [2] sont les mêmes : ils représentent tous deux l'animal au moment où on le conduit au sacrifice ; ceint du *dorsuale*, le taureau porte sur la tête une plaque de forme triangulaire (*frontale*) [3]. Autour de lui, deux victimaires, nus jusqu'à la ceinture et revêtus d'une sorte de tablier serré à la taille et descendant assez bas, presque jusqu'à la cheville. L'un d'eux porte sur l'épaule la *sacena*, qui va servir à tuer la victime.

Les petits bas-reliefs de l'intérieur nous montrent la scène du sacrifice, au moment de la mise à mort. Un seul est complet : celui qui se trouve du côté droit ; mais l'autre était identique, à quelques détails près. Le tableau comporte six personnages : deux Camilles, un *tibicen* et trois victimaires. La scène est orientée de

[1] Nibby, *op. cit.*, *pars II antica*, p. 488.

[2] Celui de la face Nord est aujourd'hui caché derrière la guérite du gardien.

[3] On voit un taureau revêtu d'un ornement semblable sur l'un des bas-reliefs de la Villa Médicis, que l'on a longtemps attribué à l'*Ara Pacis*.

gauche à droite. On voit d'abord un Camille, vêtu d'une tunique assez courte, serrée à la ceinture et portant de la main gauche la gaine à couteaux, de la droite un *praefericulum*; devant lui, un autre Camille, vêtu de la même façon, a dans les bras une *acerra* qu'il tient entr'ouverte; puis, c'est un victimaire, la hache levée pour frapper. Le taureau est maintenu par un troisième victimaire, accroupi: il semble ployer les pattes de devant de l'animal, pour l'obliger à tendre le cou, tandis qu'un de ses collègues, dont on n'aperçoit que le buste, retient, sans doute, les pattes de derrière; cependant, un *tibicen* joue de la flûte. Le taureau est fort exactement rendu et l'attitude de la bête, à moitié terrassée, mais que l'on sent résister encore de tous ses muscles aux efforts des victimaires, est pleine de force et de naturel. C'est à coup sûr l'un des morceaux les moins médiocres de notre monument. L'artiste a pu, du reste, copier de bons modèles, car de telles représentations ne sont pas rares à l'époque impériale.

Même scène, avec quelques variantes, sur le bas-relief de gauche: le premier Camille porte de longs cheveux et par dessus sa tunique à manches on aperçoit une sorte d'étole. Il tient dans ses bras une *acerra* entr'ouverte. Le deuxième personnage a la tête voilée comme un prêtre et porte, d'une main un *praefericulum* et de l'autre une patère. Nous apercevons enfin le victimaire, prêt à frapper. Le reste du bas-relief est détruit. Il semble, tout d'abord, que l'ordre dans lequel les objets cultuels sont placés entre les mains des personnages soit à peu près celui où nous le voyons sur la frise qui court au dessus du bas-relief, mais cette observation n'est plus juste pour le tableau d'en face. Il ne faut donc pas chercher le commentaire littéral de la frise à objets cultuels dans les bas-reliefs que nous venons d'étudier.

On doit noter seulement, entre les divers tableaux qui décorent les parois intérieures de la porte d'honneur, une sorte d'harmonie d'ensemble: l'esprit du spectateur est, par tous, ramené à

l'idée de sacrifices, sanglants ou de libations, en tous cas, de cérémonie religieuse. Et le caractère de ces sacrifices n'est pas douteux : ce sont des actions de grâces pour toutes les prospérités dont les Dieux comblent la famille impériale et l'Empire tout entier.

Mais il y a mieux : aux mois de mai et juin 204, ont été célébrés à Rome les jeux séculaires. Il est probable que le monument du *Forum boarium* a été élevé sous l'impression profonde de cette solennité. Serait-il téméraire de chercher dans nos bas-reliefs une allusion précise aux *sacra saecularia*, de voir, dans l'événement, une explication, au moins partielle, de l'édifice et dans l'édifice lui-même un commentaire de l'événement? En d'autres termes, les jeux séculaires de 204 ont ils comporté quelques-unes des cérémonies que nous venons de voir représentées ?

Nous n'avons que bien peu de renseignements sur les jeux séculaires de 204 et nous sommes obligés de les supposer à peu près analogues à ceux d'Auguste en l'an 17 [1]. La plupart des sacrifices que comportaient les *sacra saecularia* se faisaient *more achivo*, c'est-à-dire que le prêtre avait la tête découverte. Or, nos bas-reliefs représentent Sévère voilé de la toge. Il n'y a, d'autre part, rien de particulier aux jeux séculaires dans le sacrifice du taureau. Il faut donc bien reconnaître que si nos bas-reliefs contiennent des allusions au grand événement religieux de l'an 204, ou bien elles sont matériellement inexactes, ou bien, dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne sommes pas en mesure de les interpréter. Un seul fait subsiste : ce n'est pas en vain que les banquiers et les marchands de bœufs ont donné, sur leur monument, une telle ampleur à la représentation de scènes religieuses; le souvenir des

[1] Voir, sur les jeux séculaires en général, et sur ceux de 17 et de 204, en particulier, la grande étude que Mommsen a consacrée, dans l'*Ephemeris epigraphica*, t. VIII, pp. 225-309, sous le titre de *Commentarius ludorum saecularium quintorum et septimorum*, aux fragments d'inscription qui nous sont parvenus sur ces solennités et se trouvent au Musée des Thermes (C. I. L. VI, 32326-32336).

sacra saecularia, bien qu'il ne suffise pas à donner aux bas-reliefs de l'édifice une valeur documentaire, a pourtant très bien pu conférer aux scènes des parois intérieures cette gravité religieuse dont elles sont empreintes. Devant cette traduction artistique des intentions de Sévère, *restitutor orbis*, on songe involontairement, si l'on oublie la différence des temps et des hommes, au *Carmen saeculare* d'Horace et à l'*Ara pacis* qui, eux aussi, traduisirent par la splendeur du marbre et l'harmonie du poème, une grande pensée politique. Mais il ne faut pas s'attarder trop à ces prestigieux souvenirs, si l'on veut apprécier, comme elle le mérite, une œuvre du III^e^ siècle...

Le bas-relief qui remplit le panneau central de la face Ouest diffère complètement, par son sujet, de ceux que nous venons d'examiner. Là, nous avions des scènes paisibles de sacrifices et tout conspirait à nous rappeler le bonheur de la famille impériale et la prospérité de l'Empire. Ici, ce sont des allusions aux victoires remportées par Sévère sur les Parthes; c'est le souvenir des triomphes guerriers, après celui des travaux de la paix. Par cette disposition, notre monument rappelle l'arc de Bénévent, où les bas-reliefs tournés vers la campagne, semblent se rapporter à la politique extérieure de Trajan, ceux qui sont tournés vers Rome, à sa politique intérieure.

Le tableau de la face Ouest représente quatre personnages, deux soldats romains et deux prisonniers barbares, dont l'un au second plan. Les soldats romains sont simplement vêtus d'une tunique et d'un *sagum* aux bords dentelés. Ils ont la tête nue et sont chaussés de *calcei*. Rien de particulièrement militaire dans ce costume. On reconnaît surtout leur qualité au fait qu'ils portent le glaive et emmènent deux barbares prisonniers. Le premier soldat a l'épaule gauche cachée derrière celle de son compagnon et paraît conduire le prisonnier dont on n'aperçoit que les pieds, à l'arrière-plan. Dans la main droite, le deuxième soldat tient les chaînes qui lient le

prisonnier que l'on découvre tout entier. Les têtes des soldats romains sont complètement effacées [1].

Les prisonniers sont certainement des Parthes. Par là, notre bas-relief rejoint ceux de l'arc du Forum. Comme eux, il commémore les victoires parthiques. N'étaient les certitudes historiques que nous possédons par ailleurs, rien ne nous induirait à voir, dans nos prisonniers, des Parthes. Celui qu'on aperçoit tout entier est coiffé d'un *pileus* et vêtu de pantalons étroits, tombant jusqu'à la cheville, d'une tunique serrée à la taille et d'un manteau agrafé sur l'épaule. Ses bras sont liés derrière le dos. Aucun caractère ethnique sur cette figure barbue. On n'y voit que la tristesse et le découragement de la défaite, assez bien rendus, d'ailleurs. En somme, quand on compare les Parthes de notre monument avec ceux de l'arc du Forum, avec les Barbares de la colonne Antonine et les Daces de la colonne Trajane, on a l'impression qu'il s'était créé, à Rome, un type conventionnel de Barbare, que l'on retrouve à peu près le même sur tous les bas-reliefs où l'artiste a eu l'occasion de symboliser des victoires par un cortège de vaincus. Ce bas-relief est, du reste, aussi médiocre que les autres. Le sculpteur n'a pas su, si même il y a songé, nous donner, avec peu de personnages, grâce à l'utilisation des arrière-plans, l'impression d'une foule vivante et animée. Nous sommes bien loin de ce mouvement intense qui anime les tableaux de l'arc du Forum : les banquiers et les marchands de bœufs, pour réduire les frais se sont adressés à des artistes de moindre renom.

Au-dessous du bas-relief que nous venons d'étudier, court une bande ornementée [2] de mêmes dimensions que celles qui règnent au-

[1] Dans Rubeis, *loc. cit.*, et dans Reinach qui le reproduit, on voit encore la figure des deux soldats romains et du prisonnier Barbare de l'arrière plan. Nous n'avons pas cru devoir faire état, dans notre étude, de ces gravures de Rubeis, qui reproduisent peut-être la réalité de son époque, mais dont il est impossible, aujourd'hui, de contrôler l'exactitude.

[2] Le dessin de Reinach est, ici, très insuffisant.

dessous des grands motifs des faces intérieures. Mais ici, ce sont, pêle-mêle, des armes barbares, et non plus des objets de sacrifices, qui nous voyons représentées. Près de la moitié du bas-relief a disparu. Ce qui en reste pourrait néanmoins nous donner une idée de la façon de combattre des Parthes si l'artiste avait eu souci de l'exactitude. Des représentations analogues ne sont pas rares dans l'art romain. Pour n'en citer qu'un exemple, je rappellerai qu'ici même on étudiait récemment les Trophées Farnèse, où figurent des armes germaines et daces [1]. C'est que tout trophée, tout témoignage de victoire s'accompagnait de monceaux d'armes barbares. Mais l'étude minutieuse des armes représentées sur notre frise, étude qui, seule, permettrait d'identifier les objets, est rendue très difficile par l'état de dégradation du monument. Nous apercevons d'abord [2] un bouclier rond, dont la forme n'a rien de caractéristique. Dans ce bouclier s'inscrivent diverses armes ou objets militaires: et d'abord, une *tuba*, dont on reconnaît nettement l'embouchure: une *dolabra* et peut-être un *gladius*.

Un autre groupe est constitué par des objets d'habillement, qui ne sont pas particuliers aux Parthes: une tunique; un *pileus;* enfin un objet assez difficile à identifier, qui pourrait être une *pelta*, ou bien un casque dont on apercevrait surtout les garde-joues [3]. En poursuivant vers la gauche, on aperçoit une pointe de lance, une trompette recourbée, un carquois, un bouclier, et enfin, au point où le relief va disparaître, un casque, peu distinct, du reste.

Tout ceci, on le voit, est assez banal. La tunique apparaît sur de nombreux trophées et partout avec une forme identique. Le *pileus* était une coiffure asiatique; mais il est attribué parfois, sur

[1] Marcel Durry, *Les trophées Farnèse*, dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XXXIX, 1921-1922, pp. 303-318.

[2] Nous décrivons les objets en allant de droite à gauche, des parties les mieux conservées aux plus dégradées.

[3] Comparer le casque que l'on aperçoit sur un bas-reliefs du British Museum, (Reinach, *op. cit.*, t. II, p. 197).

les monuments, à d'autres qu'à des gens d'Asie [1]. La *dolabra* n'est pas rare dans les mains des Barbares et elle se distingue assez nettement de la *securis* des Romains [2]. Le seul objet vraiment caractéristique de notre bas-relief serait, peut-être, celui dans lequel nous avons reconnu une *pelta* ou un casque à garde-joues. Il est malheureusement impossible de se prononcer dans l'état actuel de dégradation du bas-relief.

Du reste, tous ces trophées et accumulations d'armes se ressemblent étrangement. Si l'on ne veut pas admettre qu'il s'est formé un type traditionnel; si l'on tient à ce que les sculpteurs aient travaillé d'après nature, on est bien forcé de reconnaître qu'ils ont copié n'importe quelles armes, parmi celles, innombrables et diverses, que les empereurs envoyaient dans la ville après chaque campagne. Souvent même, on trouve des armes romaines mêlées aux armes barbares et notre bas-relief, s'il était mieux conservé, nous en offrirait peut-être un nouvel exemple.

Nous venons de voir représentés, à l'intérieur de l'édifice, tous les membres de la famille impériale auxquels il fut dédié; sur la face Ouest, des soldats romains et des prisonniers Parthes évoquaient les triomphes guerriers. Quel pouvait donc être le personnage [3], aujourd'hui méconnaissable, qui formait, à lui seul, le sujet du grand bas relief de la face Sud? Il ne semble pas, à première vue, que nous ayons affaire, ici, à un membre de la famille impériale. On ne comprendrait pas que l'on eut représenté deux fois, sur un même monument, les mêmes personnages. Un certain nombre d'hypothèses sont possibles: aucune n'est certaine. Les banquiers et les marchands de bœufs auront peut-être voulu représenter sur la face Sud du monument les divinités tutélaires de leurs collèges.

[1] Les Daces de la colonne Trajane le portent quelquefois.

[2] La *dolabra* est assez proche parente de la bipenne préhistorique.

[3] Reinach, *loc. cit.*, le représente inexactement: dans la réalité, le bras droit est levé.

Mais il serait étrange qu'elles eussent occupé une place plus grande et plus en vue que les dieux protecteurs de la famille impériale. On peut encore supposer — et l'encadrement d'enseignes prétoriennes donnerait quelque consistance à cette hypothèse — que la face Sud de l'édifice présentait l'effigie de soldats prétoriens paraissant, là, monter la garde. Le fait n'est pas sans exemple : on voit ainsi des soldats comme en sentinelle sur l'entablement de l'arc de Constantin. Malgré tout, la présence de ces soldats ne s'expliquerait guère sur un monument dédié par des particuliers. Reste Plautien, dont le nom et les titres remplissaient toute la cinquième ligne de l'inscription. Mais plusieurs difficultés se présentent ; d'abord, bien qu'aujourd'hui très mutilée, la figure ne paraît pas avoir été martelée, comme celle de Géta, dont il ne reste plus aucune trace ; en second lieu, puisqu'il faut supposer que, sur l'autre pilier (celui qui est engagé dans le mur de Saint-Georges-au-Vélabre), était représentée une figure semblable, il ne semble pas facile de trouver un personnage, dans l'Empire, qui ait pu être honoré, en 204, au même titre que Plautien [1]. Mais il est possible de tourner en même temps les deux difficultés : pourquoi ce personnage n'aurait-il pas été P. Septimius Géta, le frère de Septime Sévère, qui fut consul en 203, précisément avec Plautien, mourut sans doute dans les derniers jours de 204 et auquel Sévère fit élever alors une statue sur le Forum ? [2] Dans cette hypothèse, l'effigie de Plautien se serait trouvée sur le pilier engagé dans Saint-Georges, où rien n'a subsisté et le bas-relief méconnaissable que nous cherchons à identifier aurait représenté P. Septimius Géta. Telle nous paraît être la supposition la plus vraisemblable, encore qu'elle laisse subsister bien des doutes.

En tout cas, si Plautien fut représenté sur la face Sud, il avait un cadre digne de lui : les pilastres de cette face sont, en effet,

[1] A partir de l'an 200, en effet, et jusqu'à sa chute, en 205, Plautien fut seul Préfet du Prétoire. Cf. Borghesi, *Œuvres*, t. X, pp. 80-85.

[2] Dion Cassius, LXXVI, 2.

ornés d'enseignes prétoriennes dont trois sont conservées : l'une d'elles parfaitement bien. Ces enseignes sont parmi les plus caractéristiques et les plus complètes que l'on possède. M. Domaszewski en a donné une description à laquelle il nous suffira de renvoyer le lecteur [1]. Ce qu'il y a de plus intéressant pour nous, ce sont les portraits d'empereurs dont elles sont ornées. On y reconnait, dans des médaillons, Septime-Sévère et Caracalla, dont les effigies ressemblent fort à celles des revers monétaires. L'empereur était entouré de ses deux fils, mais le portrait de Géta fut martelé, là comme ailleurs. La présence des enseignes prétoriennes sur notre monument a la portée d'un symbole : la monarchie militaire, dont la principale force résidait dans le glaive des soldats, a mis là son empreinte. Et le fait est d'autant plus remarquable que rien ne rappelle, sur ces multiples bas-reliefs, le pouvoir civil, toujours représenté, en théorie, par le Sénat.

Et pourtant, rien n'y fut omis de ce qui pouvait flatter l'orgueil de Sévère : la grande inscription de l'entablement est encadrée par les dieux de Leptis Magna [2], devenus les divinités tutélaires de la famille impériale et, par elle, de l'Empire : Hercule et Bacchus.

La figure d'Hercule, à gauche de l'inscription, n'a rien de particulier : le dieu est debout, dans le nu héroïque, appuyant sa main droite sur la massue et portant sur son bras gauche replié une dépouille de lion.

Depuis longtemps on admettait que la divinité qui, de l'autre côté de l'inscription, faisait pendant à Hercule, était Bacchus. Et de fait, ils sont souvent représentés ensemble, tant sur les monnaies de Leptis que sur celles de Sévère. Les fouilles de février 1871 dans le pilier de Sainte-Georges-au-Vélabre ont confirmé cette

[1] Domaszewski, *Die Fahnen*, p. 64, fig. 80. Voir aussi Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, t. II, p. 348, fig. 549[2].

[2] Cf. les monnaies de Leptis à l'effigie d'Hercule et Bacchus, dans L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. II, pp. 3-14.

opinion. Mais Bacchus n'est pas figuré tel que nous le voyons sur le dessin de Rubens, qui est une restitution [1]. « Sur notre arc, Bacchus est représenté avec une simple chlamyde jetée sur les épaules, des chaussures très hautes et ornementées, la corne d'abondance dans la main gauche et la droite tournée vers la terre » [2]. M. Lanciani observe avec raison qu'il règne dans toute l'attitude « un je ne sais quoi de féminin », mais il se refuse à croire que l'intention du sculpteur ait été de représenter un Bacchus féminin, tel que celui qui était honoré à Émèse au début du IV[e] siècle [3]. Il observe qu'il n'y a, somme toute, de féminin, dans notre bas-relief, que la chevelure longue et bouclée du dieu. Mais rien n'exclut pourtant l'hypothèse que nous ayons affaire ici à un Bacchus féminin. Certains traits la confirment même : la poitrine fortement accusée, la largeur des hanches et l'attitude d'une gracilité toute féminine, voilà des arguments assez faibles, il faut en convenir. Mais le culte, à Émèse, d'un Bacchus féminin les renforce singulièrement. C'est que, en effet, si Sévère était de Leptis, Julia Domna était d'Émèse. Quoi d'étonnant à ce que les banquiers et les marchands de bœufs aient voulu honorer du même coup un dieu de Leptis et un dieu d'Émèse ? La chose restera, néanmoins, douteuse, tant que l'iconographie de Bacchus ne sera pas mieux établie.

La décoration du monument [4]. Nous ne donnerions pas une idée complète de notre porte d'honneur si après, voir étudié les bas-reliefs à personnages ou ceux dont l'intérêt principal réside dans

[1] Cf. Reinach, *loc. cit.*, p. 271.

[2] Lanciani, *Ricerche scavi di Roma e contorni*, XXXI, dans le *Bull. Inst.*, 1871, p. 248.

[3] Théodoret, *Histoire ecclésiastique*, III, 7.

[4] Nous étudions sous ce titre les rinceaux de feuillage qui ornent les pilastres de la face Ouest et des parois intérieures ; les petites scènes purement décoratives que l'on voit au dessus des grands sujets de chaque face ; enfin, l'ensemble de la décoration (chapiteaux, caissons, architrave, frise, corniche) qui n'a rien d'original et offre seulement un exemple de style composite romain au début du III[e] siècle.

les sujets qu'ils traitent, nous ne consacrions quelques pages à l'ornementation pure, si variée et si abondamment répandue. Toutefois, cette abondance même nous fait un devoir de nous limiter. Aussi allons-nous insister surtout sur les rinceaux des pilastres, qui nous semblent représentatifs de certaines tendances d'art et de certaines techniques, et passer plus vite sur le reste.

Les pilastres de la face Ouest et ceux des parois intérieures du monument sons ornés de rinceaux de feuillage dont la forme générale rappelle les motifs analogues que l'on voit sur quantité de monuments romains depuis le siècle d'Auguste et dont il faut chercher l'origine dans l'art hellénistique : d'une touffe d'acanthe surgit un enroulement régulier de feuillages et de fleurs qui porte, au sommet, un aigle luttant contre un reptile. La première impression qui s'en dégage est toute de lourdeur et de monotonie. Dès l'abord, on note une singulière absence d'espaces vides ; un relief trop accusé qui, loin de mettre en valeur l'élégance des formes par de délicates dégradations d'ombre et de lumières, semble demander tous ses effets à des oppositions brutales d'éclairage ; enfin, une apparente identité de motifs, qui donne une piètre idée de la fantaisie de l'artiste. Un examen plus attentif démontre que la dernière au moins de ces observations n'est pas tout à fait exacte ; mais, en revanche, il nous explique d'où provient notre impression première d'une œuvre lourde et sans nuances.

Et d'abord, nous constatons que le sculpteur a fait tout ce qu'il a pu pour éviter la monotonie. Il suffit de comparer attentivement deux rinceaux orientés dans le même sens, pour s'en convaincre. Les différences sont légères, mais elles n'en attestent pas moins le scrupule de l'artiste : ici, c'est un petit rameau, terminé par un épi, qui entoure, d'un dessin capricieux, la tige principale ; nous le retrouvons ailleurs, mais le mouvement n'est pas le même, plus simple, plus hardi. Les fleurs aussi diffèrent : celles-ci sont plus grosses, plus épanouies, celles là plus tendres, encore en bouton.

On n'en finirait pas : il faillait énumérer toutes les nuances de détail que le fâcheux état de conservation du monument laisse encore apparaître. D'où venait donc l'impression de monotonie que nous ressentions tout à l'heure? Surtout, je crois, de l'absence d'êtres animés sur ces végétaux stylisés. Au siècle d'Auguste, sous les Flaviens, sous les Antonins encore, les artistes parsemaient de petits animaux, d'êtres humains, parfois demi-divins, leurs rinceaux de feuillage [1]. Ici, rien de tel : le décor végétal doit se suffire à lui-même. Il aurait pu, du moins, gagner en élégance et en légèreté ce qu'il perdait de richesse et d'amusante variété. Mais, pour y réussir, l'artiste était insuffisant et manquait de moyens techniques.

L'examen de la technique montre, en effet, que le sculpteur n'emploie plus guère, pour exécuter ses reliefs, le ciseau, mais surtout et presque exclusivement la mèche, qui lui permet de creuser davantage le marbre et de donner ainsi toute leur force aux oppositions d'ombre et de lumière. Mais, si le travail est plus rapide et plus facile, il est aussi plus lâché, plus négligé. Cette espèce de plan supplémentaire, obtenu en détachant nettement les reliefs du fond, aurait pu être utilisé comme il le fut sur un fragment de pilastre, au Musée du Latran [2], où la verve du sculpteur a su nous donner l'impression même de la vie, dans sa grouillante variété. Mais déjà nous approchons de l'époque où dominera complètement, dans l'art décoratif, la technique du blanc sur noir. Le bas-relief, dès lors, est complètement détaché de la sculpture : le dessin seul importe, et non plus le relief.

Et c'est précisément, ici, le dessin qui est faible et mal ordonné. Les spirales des rinceaux sont beaucoup trop lourdes pour

[1] On pourrait citer d'innombrables exemples dont l'énumération nous semble inutile. Il suffira de feuilleter le recueil de Gusman, *op. cit.*, les catalogues de Musées, l'ouvrage d'Altman, *Grabaltäre*, etc.

[2] Cf. une reproduction de ce bas-relief dans Cagnat et Chapot, *op. cit.*, t. I, p. 554, fig. 303.

l'étroit espace qu'elles doivent couvrir : de là cette impression d'accablement, dont nous parlions tout à l'heure. D'énormes fleurs occupent presque entièrement l'intérieur de chaque volute ; les tiges, presque partout recouvertes de feuilles, sont trop grosses et, par suite, leur mouvement manque d'ampleur. Ce serait faire tort à nos pilastres que de les comparer à d'autres monuments décoratifs d'époque antérieure. Tout y sent la médiocrité : technique peu sûre, dessin trop lourd et enfin défaut d'imagination qui n'a pas permis à l'artiste de renouveler des motifs trop connus. L'emploi des aigles comme couronnement des pilastres en constitue peut-être la seule originalité. Il sont, du reste, de bien meilleure facture que ceux qui soutiennent des guirlandes au-dessous du Bacchus [1]. Mais la représentation des aigles est si peu nouvelle dans l'art romain !

Les sujets ornementaux qui surmontent les grandes scènes de l'intérieur et le bas-relief de la face Ouest ne présentent aucun intérêt : ici, ce sont deux victoires soutenant avec gaucherie une lourde guirlande et qui semblent écrasées sous le poids de leur fardeau ; là, quatre Camilles autour d'un *turibulum* [2]. Les fouilles de février 1871 ont mis au jour un des bas-reliefs qui ornaient la face Sud du monument. Ce ne sont plus, ici, des Victoires, mais des aigles dont les serres se crispent sur le foudre, qui soutiennent une guirlande dans leurs becs. On remarque un motif semblable sur un bas-relief du tombeau des Haterii, datant du Ier siècle ? [3]. Le sujet qui faisait pendant, sur l'autre pilier, a été détruit ; mais on a toutes raisons de croire qu'il était identique.

Les chapiteaux, les caissons, l'architrave, la frise et la corniche n'ont rien d'original. Leur ornementation est à peu près la même que celle de l'arc du Forum. Les rinceaux qui décorent la frise doivent être rapprochés de ceux des pilastres. Sur la frise, l'exé-

[1] Voir plus bas.

[2] On remarque des décors analogues sur l'arc de Bénévent.

[3] Cf. Gusman, *op. cit.*, I, planche 27.

cution est plus large, le relief moins accusé, la valeur artistique bien supérieure: d'une touffe d'acanthe, aux angles du monument, jaillissent des volutes d'un dessin ferme et hardi. On ne souffre pas, ici, de cette absence d'espaces libres que nous relevions, tout à l'heure, sur les pilastres. C'est toujours au seul décor végétal que le sculpteur a emprunté ses motifs, mais la longueur de la surface à couvrir n'était pas assez grande pour qu'il risquât de tomber dans la monotonie.

C'est peut-être dans l'ornementation de la corniche qu'apparaît avec le plus de netteté la prodigalité de décors qui, nous l'avons vu, caractérise le monument tout entier. Ceci, du reste, n'a rien de surprenant: l'ordre composite est, de tous les ordres romains, celui qui comporte l'ornementation la plus abondante. Les éléments de cette décoration, que l'on retrouve sur quantité d'édifices du même style, ne méritent pas une description détaillée. La plupart d'entre eux n'ont ici rien d'original: on y retrouve les olives, les perles et les piécettes qui, déjà, encadrent l'inscription et courent autour de l'architrave; des rangées de feuilles de chêne, d'oves, de rais de cœur et d'étroites guirlandes comportant des fleurs et des têtes humaines stylisées complètent le matériel décoratif de notre corniche.

On voit, en somme, qu'il n'y a guère de particulier dans cette ornementation que l'abondance avec laquelle elle est répandue sur toutes les parties du monument. Le goût du siècle s'y est partout manifesté: on s'éloigne de plus en plus de la simplicité élégante et raffinée qui caractérisait l'art augustéen. On n'est plus capable d'exprimer, ni, peut-être, de bien comprendre les délicates nuances où s'étaient complus les artistes de l'époque flavienne. L'influence de l'école d'Aphrodisias, qui avait exprimé un moment le cosmopolitisme raffiné du règne d'Hadrien, s'est éteinte. Sous Septime Sévère, l'art conserve bien les tendances cosmopolites qu'il avait eues au milieu du II[e] siècle, mais c'est d'un autre cosmopolitisme

qu'il s'agit, plus large, certes, mais aussi plus grossier. Les éléments étrangers au vieux monde gréco-romain tendent, de plus en plus, à y prédominer. L'empereur est un Africain marié avec une Syrienne. L'un et l'autre aiment à s'entourer de gens de leurs pays. Un goût nouveau se forme qui, s'il accepte encore les règles extérieures des disciplines classiques, les applique dans un esprit différent. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ce que cette transformation de la société romaine aurait pu donner d'énergies nouvelles à l'art épuisé de l'antiquité, si tout n'avait été brusquement interrompu par les misères du III[e] siècle. Un monument, étudié à part, ne constitue guère qu'un symptôme. L'examen du détail semble prouver, nous l'avons vu, que la transformation du goût s'accompagnait fâcheusement d'une décadence de la technique. Or, c'est ici surtout qu'il ne faudrait pas tirer de notre cas particulier des conclusions générales: on a supposé que les mêmes artistes qui avaient travaillé au grand arc du Forum exécutèrent, l'année suivante, le monument du *Forum boarium* [1]. Mais il suffit de comparer des détails presque identiques pour se convaincre que les banquiers et les marchands de bœufs ont eu recours à d'autres artistes, de moindre valeur. Et l'on a, parfois, l'impression que plusieurs sculpteurs ont travaillé à notre monument, dont toutes les parties ne semblent pas d'une égale facture.

Nous sortirions de notre sujet en nous livrant ici à une comparaison minutieuse entre le monument qui nous occupe et les édifices construits à la même époque, à Rome ou ailleurs. Il est également impossible d'étudier les imitations qu'il peut avoir suscitées au XV[e] et au XVI[e] siècles. Il n'est pourtant pas douteux que le monument auquel Cherubino Alberti donna le nom de l'*arco di la vacha el toro* et Giuliano da Sangallo celui, bien plus étrange d'*arco didecio* [2], un édifice toujours resté visible au pied du cam-

[1] Desgodetz, *op. cit.*, p. 96.

[2] Cf. Lanciani, *The ruins and excavations of ancient Rome*, pp. 521-522.

panile de Saint Georges au Vélabre, a trouvé des imitateurs en un temps où partout on croyait découvrir l'antiquité et où l'on se flattait de la ressusciter [1]. Et le peuple romain, qui professait, pour les monuments de son ancienne histoire, un respect qui ne réussit pas toujours aussi bien à les sauver de la destruction, faillit, nous l'avons vu, faire un mauvais parti, sous Pie IV, à ce goth dont la main sacrilège risquait de ruiner l'édifice, dans le vain espoir d'y découvrir un trésor.

C'est ainsi que la porte d'honneur du *Forum boarium* a pu traverser les siècles et que, malgré les atteintes du temps et des hommes, elle évoque encore aujourd'hui pour nous cet automne de l'Empire, où le monde, sous le gouvernement ferme de Septime Sévère, goûta une dernière fois la paix et la prospérité dont il avait joui au siècle d'or des Antonins. Et pour peu qu'on interprète notre monument toute l'époque s'y retrouve, avec cette activité matérielle, ces tragédies de palais, ce goût un peu barbare des architectures lourdes et somptueuses qui, diversement, la caractérisent. Ceci nous excusera, sans doute, d'avoir consacré tant de pages à un monument de si petite gloire [2].

Jacques Madaule.

[1] Il est, tout de même, remarquable, que notre monument n'ait été reproduit dans aucun ouvrage imprimé avant le XVII siècle. Cf. Lanciani, *Storia degli scavi di Roma*, t. III, p. 42.

[2] Je remplis ici un agréable devoir en exprimant à M. le professeur Lanciani toute ma gratitude pour les suggestions fécondes qu'il m'a fournies et dont j'ai fait, au cours de ce travail, le plus large usage.

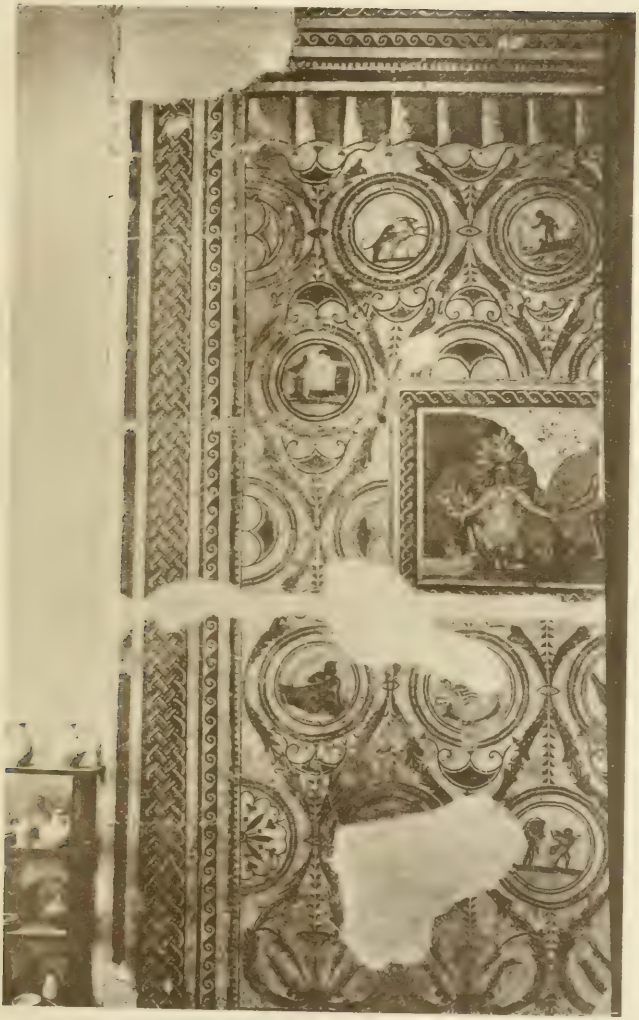

MOSAIQUE DE DAPHNÉ (MUSÉE DE TEBESSA)

TABLES DES MATIÈRES

PAGES

L'alphabet de Marsiliana et les origines de l'écriture à Rome, par A. Grenier 3

La captivité et la mort de Jeanne Ire de Naples, par E.-G. Léonard 43

Farnesiana, par F. Benoit:

III. Mademoiselle du Gauguier, dame d'honneur de la Reine 79

Une mosaïque de Tébessa, par L. Leschi (pl. I) 95

Le monument de Septime Sévère au *Forum Boarium*, par J. Maudaule 111

Planche hors texte: Mosaïque de Daphné (Musée de Tébessa).

BINDING LIST FEB 1 1929

D
111
E4
t.39-
41

École française de Rome
Mélanges d'archéologie
et d'histoire

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY